

**Luc COURTOIS**

**L'apport des théologiens belges à l'exégèse du Nouveau Testament**

**durant la crise moderniste (1892-1914) :**

**PAULIN LADEUZE (1870-1940)**

Louvain-la-Neuve, 2007

A mon père († 18 octobre 1995).

A ma mère († 17 août 1996).

A ma sœur († 18 janvier 1998).

A ma grand-mère († 25 décembre 2000)

A ma femme († 12 juin 2002)



## INTRODUCTION

La présente recherche est consacrée à l'activité exégétique de Paulin Ladeuze, professeur de théologie à l'Université de Louvain de 1898 à 1909 et recteur de cette institution de 1909 à 1940<sup>1</sup>. Plus précisément, elle couvre sa formation scientifique à Louvain (1892-1898), son professorat (1898-1909) et le premier rectorat (1909-1914), ce qui correspond à peu près exactement à une période trouble de l'histoire de l'Église catholique passée à la postérité sous le nom de « crise moderniste », amorcée dans les dernières années du pontificat de Léon XIII et qui s'épanouira sous celui de Pie X. Il s'agit, comme on le verra, d'une des pages les plus sombres du catholicisme contemporain – d'aucuns l'ont qualifié de « période stalinienne de l'Église », où les catholiques soucieux de concilier tradition religieuse et modernité, que ce soit dans le domaine intellectuel (philosophie, histoire et exégèse) ou social (syndicalisme chrétien

---

<sup>1</sup> Pour une première information, voir les notices biographiques de seconde main des grandes encyclopédies : R. AUBERT, *Ladeuze (Paulin)*, dans *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain*, t. VI, Paris, 1967, col. 1587-1590 ; ID., *Ladeuze (Paulin)*, dans *Dictionnaire de théologie catholique. Tables générales*, II<sup>e</sup> Partie, Paris, 1967, col. 2847-2849 ; G. COPPENS, *Ladeuze, Paulin*, dans *Enciclopedia cattolica*, t. VII, Florence, 1951, col. 797-798 ; J. COPPENS, *Ladeuze (Mgr Paulin)*, dans *Dictionnaire de la Bible. Supplément*, t. V, Paris, 1957, col. 229-231 ; ID., *Ladeuze, Paulin*, dans *Lexikon für Theologie und Kirche*, 2<sup>e</sup> éd., t. VI, Fribourg, 1961, col. 728 ; M. DE GOEYSE, *Ladeuze, Paulin*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse beweging*, t. I, Tielt, 1973, p. 814 ; A. LEDERER, *Ladeuze (Paulin)*, dans *Biographie belge d'Outre-Mer*, t. VII, Bruxelles, 1973, col. 319-321 ; F.X. MURPHY, *Ladeuze, Paulin*, dans *New Catholic Encyclopedia*, t. VIII, Washington, 1967, p. 309 ; V. VIETTI, *Ladeuze Paolino*, dans *Dizionario ecclesiastico*, t. II, Turin, 1955, p. 573-574 ; A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)*, dans *Biographie nationale*, t. XXXIX, Bruxelles, 1976, col. 541-563 ; L. COURTOIS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XXIX, Paris, 2007, col. 1287-1294.

et démocratie chrétienne) se verront impitoyablement pourchassés pour « modernisme », soit « le carrefour de toutes les hérésies »<sup>2</sup>.

Né le 3 juillet 1870 à Harveng, dans une vieille famille de fermiers hennuyers, il fit de très brillantes études d'humanités (1881-1887) et de philosophie (1887-1889) au petit séminaire de Bonne-Espérance. Après un premier cycle d'études théologiques au grand séminaire de Tournai (1889-1892), il fut envoyé à l'Université de Louvain pour y prendre le grade de docteur en théologie (1892-1898). D'abord attiré par la théologie spéculative, il s'orienta bientôt vers l'antiquité chrétienne et prépara une *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>* (1898). Partiellement dépassée aujourd'hui en raison de la découverte de nouveaux documents, cette thèse de doctorat était cependant un modèle de critique historique et valut à son auteur d'être nommé immédiatement à la succession de son maître, Adolphe Hebbelynck, qui venait d'être promu au rectorat (octobre 1898). A l'enseignement de la patrologie et de la langue copte, il ajouta bientôt, lorsque le titulaire, Mgr Lamy, fut admis à l'éméritat (1900), l'exégèse néo-testamentaire, matière qu'il venait d'enseigner à la *schola minor* pendant deux ans.

Avec Van Hoonacker pour l'Ancien Testament et Cauchie pour l'histoire ecclésiastique, Ladeuze fut l'un des trois artisans de ce que le chanoine Aubert a appelé « le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain »<sup>3</sup>. En patrologie, où ses devanciers s'étaient contentés d'un bon manuel, il s'attacha à faire du cours une

---

<sup>2</sup> Cette étude a été réalisée dans le cadre de notre thèse de doctorat défendue à l'Université catholique de Louvain sous la direction du chanoine Roger Aubert du professeur Jean Pirotte : L. COURTOIS, *Paulin Ladeuze (1870-1940). Jeunesse et formation (1870-1898). Vie et pensée d'un intellectuel catholique au temps du modernisme (1898-1914)*, Thèse de doctorat inédite en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1998. De brèves présentations en ont été faites à l'époque : ID., *Paulin Ladeuze (1870-1940). Jeunesse et formation (1870-1898). Vie et pensée d'un intellectuel catholique au temps du modernisme (1898-1914)*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. XXIX, 1999, n° 1-2, p. 227-232 ; ID., *Paulin Ladeuze (1870-1940). Parcours d'un exégète progressiste de l'Université de Louvain au cours de la crise moderniste (1898-1909)*, dans *Lettre d'information sur l'histoire des universités*, t. V, 1999/1, p. 9-15 ; et ID., *Paulin Ladeuze (1870-1940)*, dans *Clio. Revue de l'Association des historiens de l'Université catholique de Louvain*, n° 118, oct.-nov.-déc. 1998, p. 15-19. L'apport de Ladeuze à l'exégèse a fait l'objet d'un article plus substantiel : ID., *Paulin Ladeuze et l'introduction de la méthode critique en exégèse à l'Université catholique de Louvain*, dans *Sedes Scientiæ. L'émergence de la recherche à l'Université. Contributions au séminaire d'histoire des sciences. 2000-2001* (Réminiscences, 6), Louvain-la-Neuve, 2003, p. 247-273.

<sup>3</sup> R. AUBERT, *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900*, dans *Mélanges offerts à M.-D. Chenu, maître en théologie* (Bibliothèque thomiste, XXXVII), Paris, 1967, p. 73-109.

véritable initiation personnelle à l'étude critique des documents. Commencé en 1898-1899 avec un cours sur les Pères apostoliques, son enseignement poursuivit ensuite l'analyse systématique de la littérature chrétienne jusqu'à Origène (1906-1908) et Hippolyte (1908-1909). En exégèse du Nouveau Testament, Ladeuze s'attacha à rétablir à Louvain le contact des études avec les recherches critiques modernes, domaine qui avait été totalement délaissé par son prédécesseur. Il aborda successivement les Épîtres de saint Paul (1900-1902), les Évangiles synoptiques (1902-1904), les Épîtres catholiques (1904-1905), le IV<sup>e</sup> Évangile (1905-1907) et les Actes des apôtres (1908-1909). On notera que si peu de choses de ce travail a été publié, c'est que Ladeuze était en outre absorbé par le secrétariat de la revue orientaliste *Le Muséon*, qu'il assura de 1898 à 1901, par la direction de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, qu'il avait fondée avec Cauchie en 1900, et par la présidence du Collège du Saint-Esprit, une « pédagogie » destinée aux étudiants-prêtres<sup>4</sup>. Il publia pourtant deux articles remarquables sur le *Magnificat* et le IV<sup>e</sup> Évangile dans lesquels il fut, à notre connaissance, le premier auteur catholique à introduire la critique littéraire dans l'étude du Nouveau Testament<sup>5</sup>. C'est que, admirateur de Lagrange, Ladeuze s'était engagé avec optimisme dans les voies de l'école progressiste et défendait l'idée que la part humaine dans l'élaboration des textes sacrés doit être étudiée systématiquement à l'aide des principes de la critique historique.

La carrière professorale et scientifique de Ladeuze prit fin à la rentrée de 1909, avec sa nomination au rectorat. Proposée par Mgr Hebbelynck, qui souhaitait, entre autres pour des raisons de santé, démissionner, sa candidature fut défendue par Mgr Mercier, contre l'avis de certains évêques, inquiets de ses hardiesses exégétiques, et sans l'approbation de Rome, qui le suspectait de modernisme. Renonçant à ses chères études, le nouveau recteur allait s'appliquer à sa nouvelle tâche avec la même détermination et le même soin que ceux qu'il avait mis à exercer son enseignement. Avant la Première Guerre mondiale, il introduisit de nouveaux cours dans les grades non légaux, réforma le programme des ingénieurs, réorganisa la bibliothèque universitaire et entama le

---

<sup>4</sup> A Louvain, le terme désigne un établissement universitaire accueillant les étudiants dans des conditions assez proches de celles d'un pensionnat d'humanités.

<sup>5</sup> P. LADEUZE, *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 623-644, et ID., *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. IV, 1907, p. 559-585.

dédoublément linguistique de son institution. Au lendemain du conflit, il entreprit courageusement de faire renaître l'université de ses ruines et, par la suite, de l'adapter sans cesse aux nouveaux développements scientifiques et techniques. Il réussit, malgré des ressources limitées et les frais liés au dédoublement quasi intégral de l'université en deux régimes linguistiques, à construire une quinzaine de nouveaux instituts avant la Seconde Guerre mondiale. Demeuré à la tête de son établissement un intellectuel de grande classe, Ladeuze se montra soucieux de conserver à l'université son rôle de formation générale et d'initiation à la recherche scientifique, en réagissant contre la trop grande spécialisation des études et les tendances utilitaires de l'enseignement. C'est ce mélange rare de qualités d'administrateur et d'idéal intellectuel élevé qui lui valut à la fois d'être appelé le « second fondateur de l'Université » et d'être considéré comme « un homme qui, après le cardinal Mercier, apparaît comme la plus haute et la plus séduisante personnalité scientifique ayant illustré le clergé belge pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler »<sup>6</sup>. Ladeuze s'éteignit subitement à Louvain dans la nuit du 9 au 10 février 1940, laissant, tant dans l'opinion en général<sup>7</sup> que dans le milieu universitaire<sup>8</sup>, l'image d'un grand savant et d'un grand recteur.

---

<sup>6</sup> L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 120.

<sup>7</sup> *Le Bien public*, 87<sup>e</sup> année, n° 43, 12 février 1940, p. 1, col. 1-2 ; *La Gazette*, 70<sup>e</sup> année, n° 42, 11 février 1940, p. 1, col. 6 et p. 3, col. 5-6 ; *La Libre Belgique*, 57<sup>e</sup> année, n° 42, 11 février 1940, p. 1, col. 3-5 et p. 3, col. 5-6 ; *La Métropole*, 45<sup>e</sup> année, n° 42, 11 février 1940, p. 1, col. 5 et p. 2, col. 6 ; *La Nation belge*, 23<sup>e</sup> année, n° 42, 11 février 1940, p. 1, col. 6-7 et p. 2, col. 1 ; *La Patrie*, 93<sup>e</sup> année, n° 7, 17 février 1940, p. 1, col. 4 et p. 2, col. 1 ; *Le Patriote illustré*, 56<sup>e</sup> année, n° 7, 18 février 1940 ; *Le Pays réel*, 11 février 1940, p. 1, col. 1-3 et p. 4 ; *La Revue catholique des idées et des faits*, 20<sup>e</sup> année, nos 6 et 7, 10 mai 1940, p. 1-5 ; *Le Soir*, 54<sup>e</sup> année, n° 42, 11 février 1940, p. 1, col. 1-2 et p. 3, col. 7 ; *Le Vingtième siècle*, 46<sup>e</sup> année, n° 42, 11 février 1940, p. 1, col. 4-6 et p. 3, col. 1-2.

<sup>8</sup> *Alumni. Association des universitaires dont les travaux ont reçu l'appui des Fondations scientifiques. Bulletin mensuel*, t. XI, n° 4-5, janvier-février 1940, p. 3-6 ; *Annales de droit et de sciences politiques. Revue trimestrielle publiée avec la collaboration des professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Louvain*, t. III, n° 34, p. 178-182 et 183-189 ; *Annua nuntia Lovaniensia*, t. IV, 1940, p. 68-71 ; *Université catholique de Louvain. Annuaire*, t. LXXXV, Tongres, s.d., p. VII-LXVI ; *Bulletin administratif des docteurs, licenciés et anciens élèves de l'École des sciences commerciales et économiques de l'Université de Louvain*, 4<sup>e</sup> année, n° 2, février 1940 ; *Bulletin technique de l'Union des ingénieurs sortis de Louvain*, s.d. [1941] ; *L'Ergot. Organe officiel de la Fédération wallonne des étudiants de Louvain*, 9<sup>e</sup> année, n° 5, 26 février 1940 ; *In memoriam illustrissimi ac reverendissimi Domini Paulini Ladeuze. Episcopi tit. Tiberiensis, rectoris magnifici universitatis catholicae in oppido Lovaniensi*, Louvain, 1940 ; *Ons leven. Orgaan van het K.V.H.V.*, 3<sup>e</sup> année, n° 9, 21 février 1940, p. 5 ; *Le Muséon*, t. LIII, 1940, p. 151-153 ; *Palfijn*, 3<sup>e</sup> année, n° 5, février 1940, p. 7-8 ; *Philologische studiën*, 11<sup>e</sup> année, 1939-1940, p. 3-5 ; *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXXVI, 1940, p. 5-7 ; *Revue néoscholastique de philosophie*, t. XLIII, 1940, p. 140-141 ; *Union des ingénieurs sortis des Écoles*

Du point de vue de son objet, le présent travail ne s'intéresse en réalité qu'à la période « moderniste » de la vie de Ladeuze, celle qui va de ses études en théologie à l'Université de Louvain, de 1892 à 1898, à la fin de ce que l'on peut appeler le « premier rectorat », lequel se termine avec le début de la Première Guerre mondiale en août 1914. C'est que par sa formation scientifique et son enseignement, Ladeuze a été confronté à la grave crise religieuse du début du siècle passé, lequel constitue un problème historiographique en soi. Dès lors, le choix de centrer notre propos sur la problématique des débats théologiques qui furent au cœur des débats et de structurer notre plan en fonction du thème de la « biographie intellectuelle » s'imposait logiquement. Du point de vue chronologique, le choix de la Première Guerre mondiale comme *terminus ad quem* réclame une explication en ce qui concerne les années 1909-1914 : appartenant à la seconde partie de la vie professionnelle de Ladeuze (le rectorat, après le professorat), il aurait pu paraître cohérent de ne pas les intégrer dans la présente étude. Mais l'année 1914 s'est imposée à de multiples égards comme le meilleur terme de notre recherche. Sur le plan sociologique, le « premier rectorat » appartient encore pour une part au XIX<sup>e</sup> siècle et la Première Guerre mondiale marque à beaucoup d'égards un tournant décisif. Sur le plan personnel, les années qui précèdent la guerre sont celles où Ladeuze prend ses marques comme recteur, expérimente son nouveau domaine. Et l'on pourrait multiplier les exemples de césures opérées par la guerre. Mais la raison essentielle est liée à notre propos — éclairer l'itinéraire intellectuel de Ladeuze en rapport avec la crise moderniste — et aux impératifs de périodisation de l'histoire religieuse du début du siècle. En fait, le premier rectorat correspond exactement à la fin du pontificat de Pie X et au développement de la réaction intégriste : toute une série de dossiers que Ladeuze a dû traiter dans les premières années de sa gestion rectorale ont souffert de la répression antimoderniste et leur analyse trouve naturellement leur place ici. Ce sont ces dossiers théologiques sensibles, et eux seuls, qui retiendront notre attention pour les années 1909-1914.

L'intérêt du présent travail est double. D'une part, on manque depuis longtemps d'une biographie développée de Ladeuze, c'est-à-dire qui intègre l'apport irremplaçable des archives et qui adopte un point de vue actuel sur les événements liés à la crise religieuse du début du siècle. D'autre part, l'étude du cas Ladeuze constitue une excellente approche de la crise moderniste telle qu'elle a été vécue et ressentie en

---

*spéciales de Louvain. Bulletin mensuel*, année 1940, n° 2, p. II-III ; *Vita nuova. Organe des étudiants des Facultés de droit et de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain*, 1<sup>ère</sup> année, n° 2, p. 25.



Belgique, domaine qui, faute de condamnations spectaculaires comme en France ou en Italie, n'a guère suscité de recherches approfondies à ce jour.

Pour ce qui est de la biographie de Ladeuze, l'étude la plus récente, au moment où nous avons commencé cette recherche (en 1985...) était la petite notice rédigée il y a trente ans pour la *Biographie nationale* par Mgr Albert Descamps, à l'époque professeur d'exégèse à Louvain et ancien recteur de l'Université. S'il s'agit de la seule, parmi les publications disponibles, qui ait profité de la consultation d'archives et du changement de perspective intervenu avec Vatican II notamment, son étendue limitée n'autorisait cependant que des conclusions superficielles<sup>9</sup>. Pour le reste, trois auteurs seulement se sont intéressés en historiens à Ladeuze : Lucien Cerfaux, Joseph Coppens et Louis-Théophile Lefort, tous trois professeurs d'exégèse ou d'orientalisme à Louvain, et qui ont produit, le premier, trois petits articles sur les études secondaires, le professorat et le rectorat de Ladeuze<sup>10</sup>, le second, une biographie de Ladeuze centrée sur le professorat et conçue comme une contribution à la question biblique<sup>11</sup>, et le troisième, une notice de synthèse pour l'*Annuaire* de l'Académie<sup>12</sup>.

Les trois articulets de Cerfaux sont trop sommaires pour retenir l'attention ; la notice de Lefort manque d'originalité ; quant à la contribution de Coppens, plus méritoire, elle souffre cependant de graves défauts pour le lecteur actuel. Écrite très peu de temps après la mort de Ladeuze, elle n'a pas bénéficié du secours des archives et présente de ce chef une série de lacunes et d'erreurs importantes. Conçue avant l'encyclique *Divino Afflante Spiritu* de Pie X, avant le renouveau des études modernistes dans les années

---

<sup>9</sup> Pour rappel : A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)*, dans *Biographie nationale*, t. XXXIX, Bruxelles, 1976, col. 541-563. Pour rédiger cette notice, Mgr Descamps avait consulté, outre les imprimés disponibles, un certain nombre de dossiers des Archives de l'Archevêché de Malines où étaient traitées les questions universitaires).

<sup>10</sup> L. CERFAUX, *Monseigneur Ladeuze, fils aîné de Bonne-Espérance*, dans *Bona Spes. Bulletin de l'Association des anciens élèves du séminaire de Bonne-Espérance*, n° 23-24, juin 1946, p. 11-22 ; ID., *La carrière scientifique de Mgr Ladeuze*, dans *La Revue catholique des idées et des faits*, t. XX, n° 6-7, vendredi 10 mai 1940, p. 6-8 ; ID., *Un grand recteur : Mgr Ladeuze*, dans *Revue générale*, 1946, n° 3, p. 315-333.

<sup>11</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940. Een bijdragen tot de geschiedenis van de bijbelwetenschap in het begin van de XX<sup>e</sup> eeuw* (Koninklijke Vlaamse Academie voor wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België. Klasse der letteren en der moreele en staatkundige wetenschappen. Verslagen en mededelingen, 3<sup>e</sup> année, n° 3), Bruxelles, 1941.

<sup>12</sup> L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 119-153.

1960 et avant les changements conciliaires, elle reste sous-tendue par une théologie antimoderniste qui n'est plus la nôtre aujourd'hui. Enfin, rédigée à la hâte, elle comporte une série d'imprécisions et d'erreurs auxquelles l'auteur a d'ailleurs lui-même cherché à remédier par la suite<sup>13</sup>. Par ailleurs, indépendamment de ces problèmes, l'intention de Coppens était surtout, comme le titre de son étude l'indique, d'étudier Ladeuze dans la perspective de la question biblique, au détriment de certains aspects de sa biographie, comme ses origines familiales ou sa formation antérieure, par exemple. Une nouvelle étude se justifiait donc, qui complète les travaux précédents d'un point de vue biographique et qui en renouvelle la substance en matière d'histoire de l'Église à la lumière des archives disponibles aujourd'hui et des changements de perspective intervenus depuis.

Pour ce qui est de l'impact de la crise religieuse du début du siècle en Belgique, l'étude des positions de Ladeuze en matière d'exégèse néo-testamentaire constitue sans doute le meilleur moyen de comprendre chez nous les attitudes diverses en présence et les lignes de fracture qui les séparent. A notre connaissance, trois savants progressistes ont été inquiétés sous Pie X en Belgique par la répression antimoderniste : outre Ladeuze, le chanoine Albin Van Hoonacker, professeur d'exégèse vétéro-testamentaire à Louvain, dont l'ouvrage *Les douze petits prophètes*<sup>14</sup> échappa de justesse à la censure de la Congrégation de l'*Index* (1913-1914), et le Père Hippolyte Delehaye, de la Société des bollandistes, dont le manuel *Les légendes hagiographiques*<sup>15</sup> fut interdit dans les séminaires italiens par un décret de la Congrégation Consistoriale du 17 octobre 1913. Or, à la différence de Van Hoonacker et Delehaye, dont les ennuis viennent de Rome et correspondent au climax de la réaction intégriste, les difficultés de Ladeuze ont commencé en Belgique dès 1903 à la suite de son article sur le *Magnificat*, ont culminé à l'automne 1909 avec les menaces de Rome de casser sa nomination comme recteur et se sont poursuivies durant les premières années du rectorat à travers une série de dossiers universitaires qui ont souffert du climat créé par la réaction intégriste. Il s'agit

---

<sup>13</sup> ID., *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique*, dans *Annuaire nuntia lovaniensia*, t. X, 1954-1955, p. 197-215.

<sup>14</sup> A. VAN HOONACKER, *Les douze petits prophètes traduits et commentés* (Études bibliques), Paris, Gabalda, 1908, XXIII-759 p.

<sup>15</sup> H. DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, Société des bollandistes, 1905, XI-264 p.

donc d'un cas exemplaire, susceptible d'apporter quelque lumière sur la crise moderniste dans son ensemble.

En termes de méthode, deux angles d'attaque, nous l'avons dit, ont été privilégiés : éclairer les aspects plus spécifiquement biographiques de la vie de Ladeuze au cours de la période étudiée et analyser ses prises de position en matière théologique et leur genèse lointaine dans le contexte intellectuel de l'Église catholique du début du siècle. Si l'approche biographique a eu longtemps mauvaise presse, suite à la réaction salutaire de l'école des *Annales* contre « l'histoire bataille » au cours de l'Entre-deux-guerres, elle connaît un incontestable regain de vitalité depuis les années 1980. Sans refaire ici le procès d'un genre historique<sup>16</sup>, il nous faut bien dire un mot de la légitimité d'une démarche tant décriée. Outre que ce sont les hommes qui font l'histoire et que ce sont des hommes aussi qui la racontent, la biographie s'impose pour nous avant toute chose parce qu'elle est le seul lieu de l'histoire où peuvent s'articuler, de manière chaque fois spécifique, les « forces profondes » et l'homme concret. Par ailleurs, on voit mal comment certains secteurs de la discipline historique, comme par exemple l'histoire des mentalités, qui est centrale dans l'étude de la crise religieuse du début du siècle, pourrait faire l'économie d'une étude approfondie des destins singuliers. Ce point de vue est du reste confirmé par les tendances récentes de l'historiographie moderniste.

Depuis le renouveau des études modernistes entamé dans les années 1960 avec les travaux de Pietro Scoppola et de Lorenzo Bedeschi pour l'Italie, ainsi que d'Émile Poulat pour la France, les travaux n'ont cessé de se succéder, au point que la bibliographie moderniste a de quoi décourager aujourd'hui les meilleures volontés. En restant sur le terrain de l'histoire, trois éléments caractérisent, selon Annibale Zambarbieri, ce renouveau historiographique<sup>17</sup>. Volonté, tout d'abord, d'analyser le modernisme comme un processus historique, et non comme un fait de nature dogmatique : l'objectif que poursuit l'historien n'est pas de classer les théologiens sur un axe orthodoxie/hérésie, mais de rendre compte des enjeux et du sens de la crise.

---

<sup>16</sup> Voir par exemple *Problèmes et méthodes de la biographie. Actes du Colloque Sorbonne 3-4 mai 1985*, dans *Sources-travaux historiques*, n° 3-4, décembre 1985, qui rassemble une trentaine de contributions sur le thème de la biographie, ou la *Revue d'histoire diplomatique*, t. XCVI, 1982, n° 1-2, qui reprend trois mises au point faisant suite à une émission de télévision sur la « nouvelle » histoire et son aversion pour la biographie (R. Pillorget, S. Romano et G. Dethan).

<sup>17</sup> A. ZAMBARBIERI, *Rassegna di studi sul modernismo*, dans *Cultura e Scuola*, t. XVIII, n° 70, avril-juin 1979, p. 83-88.

Attention, ensuite, apportée à la dimension psychologique de cette crise et aux motivations d'hommes confrontés à des problèmes complexes où la rationalité n'est pas seule en cause : lorsque Loisy affirme que la résurrection est un événement qui n'est ni prouvé, ni prouvable, il ne fait pour nous qu'établir la distinction qui s'impose entre l'ordre de la science et celui de la foi, tandis que pour un théologien formé aux catégories mentales de la scolastique, il nie fatalement la réalité du mystère pascal et ruine irrémédiablement le fondement de la foi chrétienne. Nécessité, enfin, d'une herméneutique du modernisme à travers la dialectique que ce dernier entretient avec l'antimodernisme, c'est-à-dire avec l'intégralisme intransigeant, pour qui toute concession à la modernité est forcément une compromission avec la société moderne et libérale issue de la Révolution. C'est bien dans les perspectives inaugurées par ce renouveau que nous entendons nous situer ici.

Pour mener à bien notre enquête, les sources ne nous ont, dans l'ensemble, pas fait défaut, que ce soit pour aborder sa formation scientifique, les différents aspects de son professorat ou, enfin, les débuts de son rectorat, en ce compris sa nomination contestée par Rome. Sans parler des sources imprimées, qui permettent parfois de pallier les lacunes des archives, la richesse et l'intérêt de certaines sources inédites doivent être soulignés. Si les origines familiales de Ladeuze, sa formation profane et sacerdotale n'ont pas retenu notre attention ici, il faut néanmoins dire quelques mots des sources qui éclairent ces aspects, dans la mesure où elles étaient susceptibles de nous fournir des renseignements utiles pour notre propos et que nous les avons consultées à cet effet.

A côté des registres de l'état civil et archives communales (Archives de l'État à Mons ), ainsi que des registres paroissiaux d'Ancien Régime (dont l'Université de Louvain conserve un microfilm complet grâce à la collection Paternostre de la Mairie), les archives familiales et diverses traces matérielles conservées chez les héritiers des Ladeuze maints aspects de l'existence de ce dernier : une prospection systématique a permis de glaner moult informations, souvent anecdotiques, mais dont l'accumulation donne incontestablement du relief au portrait que l'on tente d'esquisser. Ont été particulièrement instructives à cet égard nos rencontres avec les actuels occupants de la ferme Ladeuze, Madame Andrée Lefébure et Monsieur Paul Ladeuze, la belle-fille et le petit-fils de Bruno Ladeuze (frère de Paulin), ainsi qu'avec Marie Poivre, la petite-fille de Flora Ladeuze (sœur de Paulin). Les premiers sont véritablement la mémoire vivante des lieux qui ont vu naître et vivre Paulin Ladeuze et la seconde conservait — elle est décédée en 1997 — la correspondance familiale de sa grand-mère.

Ayant fait ses études profanes et sacerdotales au séminaire de Bonne-Espérance (humanités et philosophie) et au grand séminaire de Tournai (théologie), nous avons prospecté les archives de ces institutions. Les deux conservent un dossier relatif à Ladeuze dont l'intérêt excède son simple passage en ces lieux. En outre, le séminaire de Tournai conserve une section un « Fichier onomastique des prêtres du diocèse », grâce auquel on peut identifier aisément nombre de prêtres tournaisiens que Ladeuze a croisé dans son parcours. Pour le reste, signalons que les archives de l'évêché de Tournai ont brûlé lors du bombardement de mai 1940. Seul un registre de l'*État de services des prêtres du diocèse de Tournay* conservé à l'évêché et détaillant notamment le cursus ecclésiastique de Ladeuze a échappé à la destruction.

Des études universitaires de Ladeuze à Louvain (1892-1898), les archives universitaires, parmi lesquelles les archives de la Faculté de théologie conservées dans les deux nouvelles facultés de Leuven et Louvain-la-Neuve, n'en gardent aucune trace. Sur la période du professorat, par contre, on conserve heureusement une très riche documentation permettant de suivre de près les activités et l'itinéraire intellectuel de Ladeuze. D'une manière générale, trois types d'archives ont joué un rôle essentiel dans notre information. En premier lieu, les archives universitaires, parmi lesquelles les archives rectorales tiennent une place privilégiée, malgré leur difficulté d'accès. En second lieu, les archives des évêchés — l'assemblée des évêques constituait l'instance de décision ultime de l'Université —, au sein desquelles les archives de l'archevêché de Malines occupent, de par leur état de conservation et de classement, un rang à part. En troisième lieu enfin, les archives vaticanes, qui permettent, grâce aux archives de la nonciature de Bruxelles et à leur décalque de la Secrétairerie d'État, de suivre ce que l'on connaît et ce que l'on pense à Rome des affaires de Belgique.

Les archives de l'Université de Louvain présentent — pour quelque temps encore — une structure assez complexe : les fonds existants ont été constitués en fonction des lieux de conservation initiaux et non sur la base de critères archivéconomiques, et ils ont en outre subi les aléas d'un partage. Retenons simplement que, en ce qui concerne le professorat de Ladeuze, les archives rectorales intéressantes sont conservées dans le fonds *Papiers Mgr Ladeuze* (constitué par Ladeuze lui-même, une fois devenu recteur, au départ des archives de ses devanciers) et, surtout, dans le fonds appelé *Archives privées de Mgr Ladeuze*, ensemble de documents retrouvés à la maison rectorale et groupant des archives personnelles du professeur Ladeuze et des papiers concernant ses ennuis bibliques prélevés par lui dans les archives de son prédécesseur. A côté de ces archives rectorales, qui contiennent des documents essentiels sur ses démêlés bibliques

avec les autorités ecclésiastiques et qui sont pour la plupart conservées à la K.U. Leuven, on peut signaler quelques fonds privés conservés au Service des archives de l'U.C.L. et qui éclairent l'un ou l'autre aspect du professorat : les *Archives de la bibliothèque centrale*, *Papiers René Maere* et les *Archives de la Revue d'histoire ecclésiastique*, qui apportent quelque lumière sur le rôle de Ladeuze dans les débuts de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, et le *Fonds Désiré Mercier*, le *Fonds Joseph Lebon*, ainsi que les *Papiers Jean-Baptiste Chabot*, qui conservent quelques pièces de correspondance échangée avec Ladeuze au début du siècle<sup>18</sup>.

Les archives épiscopales constituent la deuxième mine d'informations concernant le professorat de Ladeuze. L'Université de Louvain étant une création des évêques belges, toutes les décisions, en dehors de la gestion quotidienne, étaient en principe prises par eux sur proposition du recteur. Lors de leur traditionnelle réunion de juillet, consacrée pour l'essentiel à l'Université, ou en marge de l'une ou l'autre réunion moins régulière, ils entendaient le rapport et les propositions de ce dernier et décidaient souverainement. On trouve ainsi dans les archives épiscopales de Bruges, Gand, Liège et Namur quelques traces de ces assemblées épiscopales, mais rien de comparable à ce que conservent les archives de l'archevêché de Malines : jouant de fait un rôle prépondérant dans l'assemblée des évêques, notamment par rapport à Rome, et ayant eu une politique des archives nettement plus élaborée, le siège métropolitain conserve des documents d'une très grande qualité. C'est particulièrement vrai du *Fonds Mercier* qui permet de suivre pas à pas le développement de la plupart des affaires et notamment les démêlés de Ladeuze avec ses détracteurs. En marge des archives épiscopales, et cherchant à éclairer l'activité de ce dernier comme président du Collège du Saint-Esprit, signalons que nous avons également prospecté les archives des grands séminaires diocésains (Bruges, Gand, Liège, Namur et Tournai), mais que ces démarches se sont révélées vaines.

La troisième grande source d'informations concernant le professorat et de Ladeuze consiste dans les archives vaticanes, dont l'organisation présente, à l'égal des archives

---

<sup>18</sup> On peut signaler également les *Archives Mgr A. Descamps* conservées aux Halles universitaires de Louvain-la-Neuve et qui contiennent un carton de notes et de documents ayant servi à leur propriétaire pour la rédaction de sa notice sur Ladeuze publiée en 1976 dans la *Biographie nationale*.

de l'Université, une certaine complexité<sup>19</sup>. Le dépôt principal en est l'*Archivio Segreto Vaticano*, qui conserve notamment l'*Archivio della Nunziatura di Bruxelles* (minutes des documents expédiés de Bruxelles et grosses des documents reçus de Rome) et les archives de la *Segreteria di Stato*, dont le numéro 256 concerne les rapports de la Secrétairerie d'État avec la nonciature de Bruxelles (minutes des documents expédiés de Rome et grosses des documents reçus de Bruxelles). Le nonce participant aux réunions des évêques et faisant régulièrement rapport à Rome à ce sujet, ces deux fonds constituent une source d'information complémentaire sur l'Université de Louvain : on y trouve parfois des informations très précieuses qui font défaut dans les procès-verbaux des réunions des évêques. En outre, on peut se faire une idée de ce que Rome perçoit des questions universitaires à travers les rapports du nonce et, surtout, d'où viennent certaines initiatives du cardinal-secrétaire d'État : les archives de la Secrétairerie d'État conservent d'autres rapports que ceux du nonce — par exemple ceux de la Grégorienne, ceux du Saint-Office, etc. — qui expliquent certaines instructions ou réponses qui sont adressées à ce dernier. À côté de ces deux fonds, les documents relatifs aux visites *ad limina* conservés à l'*Archivio Segreto Vaticano*<sup>20</sup> se sont révélés décevants, de même, comme nous allons le voir, que nos démarches en direction d'autres dépôts romains.

---

<sup>19</sup> Les archives du Vatican constitue un monde très complexe, où, même pour un chercheur « bien informé », il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver. Il n'est dès lors pas inutile, avant de se lancer le dépouillement des guides et inventaires, de bien comprendre l'institution romaine et son fonctionnement à l'époque concernée (voir N. DEL RE, *La curia romana. Lineamenti storico-giuridici*, 4<sup>e</sup> éd., Rome, 1998, qui dresse le portrait complet de la curie du point canonique, avec une présentation historique de l'ensemble des dicastères actuels ou ayant existé. C'est naturellement très utile pour savoir qui faisait quoi à quelle époque, et de là ce que l'on peut espérer trouver et où). Depuis quelques années on dispose cependant de bons instruments de travail, qui permettent de trouver sans trop de difficultés ce que l'on cherche. Voir surtout *Vatican Archives. An Inventory and Guide to Historical Documents of the Holy See*, sous la dir. de Fr.X. BLOUIN Jr., New York-Oxford, 1998 et supplément (*Vatican Archives. An Inventory and Guide to Historical Documents of the Holy See. Supplement 1. The Archives of the Congregation of the Doctrine of the Faith*, sous la dir. de Fr.X. BLOUIN Jr., Ann Arbor [Mi], 2003). Voir également F. DI GIOVANNI et G. ROSELLI, *L'Archivio Segreto Vaticano dal 1985*, dans *Dall'Archivio Segreto Vaticano. Miscellanea di testi, saggi e inventari* (Collectanea Archivi Vaticani, 61), I, Cité du Vatican, 2006, p. 169-198, qui contient la présentation de nouveaux fonds et instruments de travail depuis 1985, et O. PONCET, *Les entreprises éditoriales liées aux archives du Saint-Siège. Histoire et bibliographie (1880-2000)* (Collection de l'École française de Rome, 318), Rome, 2003, qui fournit la bibliographie des travaux réalisés à partir des archives. Le guide disponible à l'entrée de l'Archivio, remis à jour chaque année (*Archives secrètes vaticanes. Index des Fonds et des instruments de description et de recherche*, Cité du Vatican, 2006-2007), permet de disposer d'une information pratique actualisée.

<sup>20</sup> Dans la série *Sacra Congregazione Concilii relationes* jusqu'à la réforme de la curie en 1908 et dans la série *Sacra Congregazione Consistorialis relationes* par la suite.

Pour éclairer les débuts du rectorat, en effet, et plus particulièrement la crise survenue en 1909 entre Rome et les évêques belges à propos de la nomination de Ladeuze au rectorat, nous avons prolongé notre enquête heuristique en direction d'autres institutions romaines susceptibles de nous révéler l'origine des difficultés de Ladeuze. À côté des fonds déjà exploités pour le professorat<sup>21</sup> et qui ont été sollicités ici avec succès<sup>22</sup>, nous avons poursuivi — sans résultat — nos investigations dans deux directions : les archives de certaines congrégations romaines non conservées à l'*Archivio Segreto Vaticano*, ainsi que les papiers de certaines institutions ecclésiastiques établies à Rome et dont l'un des membres aurait pu être mêlé d'une manière ou d'une autre à l'affaire de la nomination contestée. Pour les congrégations, nous avons ainsi sondé les papiers de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (actuel *Archivio storico del Consiglio per gli affari pubblici della Chiesa*), du « Saint-Office » (actuelle *Congregazione per la dottrina della Fede*) — accessible depuis 1998<sup>23</sup> —, de la Congrégation des Études (actuelle *Congregazione per*

---

<sup>21</sup> Pour les archives rectorales, il convient d'ajouter à celles signalées plus haut quelques numéros appartenant aux *Archives de l'administration centrale (Halles universitaires)* (l'un ou l'autre document rectoral conservé initialement au même endroit que les archives administratives), ainsi que les deux « fonds » Van Waeyenbergh : l'*Archief van Mgr Van Waeyenbergh* (qui constitue les archives rectorales de ce dernier, mais dont certains débuts de série sont constitués de papiers Ladeuze dont il avait eu besoin au début de son rectorat) et ce que l'on appelle le *Fonds Van Waeyenbergh* (la série X constituée en fait de certains papiers de ses prédécesseurs déposés aux archives de l'Université à la fin de son rectorat).

<sup>22</sup> Signalons tout particulièrement la conservation d'une relation complète des événements par Ladeuze dans les archives de la K.U. Leuven (*Archives privées de Mgr Ladeuze [Maison rectorale]*, n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze [sources inédites et notes personnelles], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Nomination Recteur. Nomination Lebon-Coppieters », Relation détaillée, de la main de Ladeuze, des événements liés à sa nomination et sa succession en 1909, s.d.) et l'existence de deux dossiers particuliers conservés à l'*Archivio Segreto Vaticano*, l'un dans les archives de la Secrétairerie d'État (Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1910, Fascicule 1, Dossier « Can. Ladeuze. Sua nomina a Rettore della Università Cattolica di Lovanio. Penosa impressione ») et l'autre dans les archives de la nonciature de Bruxelles (Carton 107, Istituti di Educazione. Università di Lovanio. Istituti vari. Seminari, Une chemise « Nomina del nuovo Rettore della Università di Lovanio, Mgr Ladeuze e incidente relativo »).

<sup>23</sup> Voir *Accademia Nazionale dei Lincei. Congregazione per la Dottrina della Fede : Giornata di studio. L'apertura degli archivi del Sant'Uffizio romano. Roma, 22 gennaio 1998* (Atti dei Convegni Lincei, 142), Rome, 1998. En fait, les chercheurs « bien introduits » pouvaient déjà « s'informer » depuis quelques années. Ainsi, en janvier 1991, nous avons pu rencontrer le Père Marino Maccarelli, à l'époque secrétaire de Commission biblique pontificale, qui avait pu nous assurer, d'après les fichiers très bien tenus de la « maison », qu'il n'y a jamais eu d'instruction sur Ladeuze, ni à la Commission biblique, ni au Saint-Office, ni à l'*Index*. On y trouvait certes des documents sur A. Van Hoonacker et T. Lamy, exégètes louvanistes et membres de la Commission bibliques à ses débuts, sur le Père jésuite belge A. Delattre, un



*l'Educazione cattolica*) et de la Congrégation des évêques. Pour les autres institutions romaines, nous avons vu : les papiers des archives centrales de la Compagnie de Jésus et de la Grégorienne, où nous espérions trouver des traces d'Alphonse Delattre, un jésuite belge que Ladeuze avait identifié comme l'un de ses dénonciateurs romains<sup>24</sup> ; les documents du Collège belge de Rome et de l'Église Saint-Julien-des-Belges, deux institutions religieuses belges à Rome dont les membres avaient toutes les raisons de s'intéresser aux affaires de Belgique ; et, enfin, les archives du Collège Saint-Anselme, où résidait le bénédictin belge dom Laurent Janssens, correspondant de Ladeuze en matière biblique et l'un des deux secrétaires de la Commission biblique au début du siècle.

Ces démarches complémentaires se sont révélées parfois décevantes. S'il est vrai que, pour les archives vaticanes, il faut faire remarquer que cet état de fait peut s'expliquer par la nature ou par les particularités de certains fonds<sup>25</sup> et aussi que l'absence de document peut parfois être aussi instructive qu'un carton d'archives<sup>26</sup>, il est cependant possible qu'un traitement particulier imposé par l'administration romaine à certains documents ayant trait à la crise moderniste en rende compte également. Lors de notre passage en 1991 à l'*Archivio storico del Consiglio per gli affari pubblici della Chiesa*, en effet, l'archiviste de l'époque, Mgr Marcello Camissassa, avait tenu à nous mettre en garde à ce sujet : d'après lui, le Saint-Office aurait prélevé une série de papiers « délicats » et ne les aurait jamais restitués. Il est difficile de vérifier cette affirmation en l'espèce, mais il est cependant établi que le traitement de certaines

---

des plus farouches opposants à la « nouvelle exégèse », mais rien sur Ladeuze. La visite aux archives le confirme.

<sup>24</sup> C'est également dans cette perspective que nous avons consulté les archives des jésuites belges (Archives de la Province belge méridionale de la Compagnie de Jésus [Bruxelles] ; Centre de documentation et de recherches religieuses [Namur] ; et Archivaris Jezuïtenhuis [Heverlee]). En fait, il s'agit moins de dépôts d'archives au sens strict que de centres de documentation.

<sup>25</sup> La Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, par exemple, dont les papiers sont conservés à l'actuel *Consiglio per gli affari pubblici della Chiesa*, ne traitait en principe que de questions politiques, tandis que, autre exemple, la Congrégation des évêques, dont les archives ne sont accessibles que jusqu'au pontificat de Benoît XV (janvier 1922), ne conserve assez logiquement aucun document à cette date sur Ladeuze, qui ne fut nommé évêque qu'en 1928.

<sup>26</sup> Si les papiers du Saint-Office (et donc de la première Commission biblique qui lui était rattachée), ne sont accessibles que depuis quelques mois, nos démarches menées il y a plusieurs années n'ont cependant pas été vaines : pour Ladeuze, il nous a été assuré, d'après le fichier des affaires, qu'aucune enquête n'y avait jamais été ouverte à son sujet. Il s'agit évidemment d'une information qui vaut bien un dossier d'archives.

archives romaines ne s'est pas toujours exercé selon des critères archivéonomiques rigoureux : le « nettoyage » des dossiers de la Congrégation des Études relatifs à Mercier et à la crise de l'Institut supérieur de philosophie, par exemple, opéré à l'occasion de sa promotion au siège de Malines, le prouve à suffisance<sup>27</sup>. Dans la même perspective, signalons qu'il est possible que certains documents des archives de la Compagnie de Jésus à Rome échappent à la consultation en raison d'une procédure confidentielle de correspondance marquée de l'appellation « *solì* » : en effet, bien que les archives soient en général remarquablement classées et conservées, certaines lettres de Delattre adressées au Général en juin et en juillet 1904 sont introuvables alors qu'elles sont pourtant répertoriées dans les index<sup>28</sup>. Ceci dit, ce que l'on y trouve est précieux (sur les agissements de Delattre), de même que dans certains dossiers conservés au « Saint-Office » (relatifs à Delattre toujours, au bollandiste belge Hippolyte Delehaye et à l'exégète louvaniste Albin Van Hoonacker, inquiétés par l'*Index*)<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> Voici ce que l'on peut lire dans les papiers de l'Institut supérieur de philosophie à ce sujet : « Au premier moment libre [...], je me suis préoccupé de la question des dossiers de Mgr Mercier à la S. C. des Études. Voici une solution qui lui plaira, sans aucun doute, ainsi qu'à vous, et que je vous prie de lui communiquer. A sa première visite *ad limina* le dossier intégral lui sera remis : il en retirera, il y ajoutera ce qui lui plaira ; ce qu'il en aura retiré, il en fera tel usage qu'il lui plaira, voire un aliment pour le feu. Cette décision a été prise par Mgr Dandini [secrétaire de la Congrégation, très favorable à Mercier], de son propre chef, et sous sa propre responsabilité. Aussi cela devrait-il rester absolument entre lui, Mgr Mercier, vous et moi ». Cfr SERVICE DES ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, *Archives de l'Institut supérieur de philosophie*, n<sup>os</sup> 3-13, Correspondance. 1880-1927, Lettre du P. Lemius à [Dépouille], Rome 10 novembre 1905.

<sup>28</sup> La procédure « *solì* » permet à tout jésuite d'adresser un courrier à ses supérieurs majeurs de façon à ce qu'eux seuls en prennent connaissance : il envoie sa missive sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant le nom du destinataire et la mention « *solì* ». Personne d'autre que ce dernier ne peut en prendre connaissance, ce qui implique à terme la destruction du document... Nous remercions Bernard Joassart pour ces informations.

<sup>29</sup> Pour la Congrégation de l'*Index*, voir les présentations générales : *Inquisition, Index, Zensur. Wissenskulturen der Neuzeit im Widerstreit* (Römische Inquisition und Indexkongregation, I), sous la dir. de H. WOLF, Paderborn, 2001 (avec, p. 45-67, une présentation pratique par l'archiviste, Mgr Alejandro Cifres), et H. WOLF, *Römischer Inquisition und Indexkongregation. Einleitung. 1814-1917* (Römischer Inquisition und Indexkongregation. Grundlagenforschungen. 1814-1917), sous la dir. de H. WOLF, Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, 2005. Voir également, parce que très utiles pour les chercheurs : H.H. SCHWEDT, avec la coll. de D. BRUKARD, *Römisches Bücherverbot. Edition der Brandi von Inquisition und Indexkongregation. 1814-1917* (Römischer Inquisition und Indexkongregation. Grundlagenforschungen. 1814-1917, I), sous la dir. de H. WOLF, Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, 2005 (pour les décrets) ; S. SCHRATZ, J.D. BUSEMAN et A. PIETSCH, *Systematisches Repertorium zur Buchzensur. 1814-1917. Index Kongregation* (Römischer Inquisition und Indexkongregation. Grundlagenforschungen. 1814-1917, II), sous la dir. de H. WOLF, Paderborn-Munich-Vienne-Zurich,

Signalons enfin, en matière de sources, que, toujours pour éclairer les débuts du rectorat, nous nous sommes également enquis de savoir si une série de personnalités ou d'institutions qui, de par la fonction de recteur de Ladeuze, avaient entretenu des rapports étroits avec lui n'avaient pas conservé quelque document intéressant. Nous avons ainsi consulté : les documents d'un certain nombre d'hommes politiques catholiques liés à l'Université de Louvain conservés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles (les *Archives de Fr. Schollaert et J. Helleputte*, les *Papiers P. Pouillet*, les *Papiers Jules Vanden Heuvel* et les *Papiers Léon van der Elst*), les Archives du Ministère des Affaires étrangères (la correspondance avec le Saint-Siège), et les Archives du Palais royal de Bruxelles (les fonds accessibles du roi Albert et de la reine Élisabeth). Si ces démarches nous ont permis de trouver des documents très importants concernant Ladeuze, aucun de ceux-ci cependant n'intéresse directement la problématique de ce travail<sup>30</sup>.

En termes de plan, les divisions adoptées ici découlent naturellement de l'objet et des limites tels qu'ils ont été définis plus haut. Outre le chapitre introductif, qui dresse un panorama de la crise moderniste, deux parties structurent l'exposé. La première s'attache de manière générale au parcours de Ladeuze à Louvain comme étudiant (1892-1898), puis comme professeur (1898-1909). Un premier chapitre aborde le problème central de sa formation scientifique à Louvain et des influences intellectuelles qu'il y a subies. Un second esquisse ensuite un portrait, en s'attachant à la figure de l'homme et du prêtre, de l'enseignant en théologie et du président de collège (le Collège du Saint-Esprit, la résidence des prêtres étudiants en théologie, où il résidait et qu'il dirigeait). Un troisième, enfin, s'attache à l'activité du chercheur, en analysant sa production scientifique considérée en elle-même.

---

2005 (qui permet de suivre les dossiers de l'« intérieur ») ; et H.H. SCHWEDT, avec la coll. de T. LAGATZ, *Prosopographie von Römischer Inquisition und Indexkongregation. 1814-1917* (Römischer Inquisition und Indexkongregation. Grundlagenforschungen. 1814-1917, III), sous la dir. de H. WOLFT, 2 vol., Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, 2005 (qui permet d'identifier facilement les consultants). Ceci dit, comme le fait justement remarquer H. MULTON, *Catholicisme intransigeant et culture prophétique : l'apport des archives du Saint-Office et de l'Index*, dans *Revue historique*, t. CCCIV, n° 1, 2002, p. 114 : « seule la communication d'expériences de recherche, de travaux *in vivo* peut permettre une meilleure intelligence de ce fonds, de son contenu, de son classement et de ses logiques propres »...

<sup>30</sup> A titre d'exemple, nous pouvons citer le dossier des *Papiers Léon van der Elst* relatif à une mission secrète à lui confiée par le roi Albert, pour obtenir du pape, à la demande de Mercier mourant, la nomination de Ladeuze comme successeur à l'archevêché de Malines.

La seconde partie de ce travail est consacrée aux difficultés théologiques rencontrées par Ladeuze au cours de la crise moderniste, durant son professorat (1898-1909) et le premiers rectorat (1909-1914). Les quatre chapitres qui la composent se succèdent selon un découpage chronologique. Dans un premier temps, de 1900 à 1905, Ladeuze a cru à une percée rapide et aisée de l'exégèse critique et s'en est fait un défenseur décidé et optimiste. Dans un second temps, de 1906 à 1909, il a perçu de plus en plus nettement les dangers d'une attitude trop conquérante et, de fil en aiguille, il est passé d'une simple position défensive à une attitude nette de repli. Dans un troisième temps, à la suite de sa nomination au rectorat en juillet 1909, il a dû faire face à une violente opposition de Rome qui dénonçait en lui le chef de file des « modernistes » louvanistes. Dans un quatrième temps enfin, de 1909 à 1914, et tandis que s'apaisait le conflit né de sa promotion à la tête de l'Université, il a dû à plus d'une reprise tenir compte de la poussée de fièvre intégriste et modérer des projets qu'il aurait voulu plus ambitieux.

# BIBLIOGRAPHIE

## I<sup>e</sup> PARTIE SOURCES

### A. Sources inédites

#### I. ARCHIVES PUBLIQUES

##### A. ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME (BRUXELLES)

###### *1. Archives de Fr. Schollaert et J. Helleputte*

|        |                                 |
|--------|---------------------------------|
| 1-46   | Correspondentie Fr. Schollaert. |
| 54-123 | Correspondentie J. Helleputte.  |
| 442    | Universiteit.                   |

###### *2. Papiers P. Pouillet*

|         |                                                                                                 |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 121     | Correspondance concernant l'Enseignement supérieur. 1911-1914.                                  |
| 126     | Correspondance concernant les Académies, les Sciences et les Lettres, 1911-1914.                |
| 156-158 | Correspondance avec diverses personnalités du monde politique, diplomatique, scientifique, etc. |

###### *3. Papiers Jules Vanden Heuvel*

|             |                                                                                                   |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1-3         | Correspondance.                                                                                   |
| 4           | Université de Louvain, activités à Gand, articles, Fondation Empain, Chaire Bonnevie : 1891-1926. |
| Sup. 55-75  | Correspondance personnelle ou politique.                                                          |
| Sup. 76-88  | Papiers personnels.                                                                               |
| Sup. 89-127 | Papiers d'office.                                                                                 |

#### 4. *Papiers Léon van der Elst*

- 196 Mission de L. van der Elst au Vatican, chargé par le roi Albert d'obtenir la nomination de P. Ladeuze comme successeur du cardinal J.-D. Mercier, archevêque de Malines, décédé. 1926.

### B. ARCHIVES DE L'ÉTAT A MONS (MONS)

#### 1. *État civil*

Registres des naissances, mariages et décès de Bray (Table 63 [1802-1900]), Harvengt (Tables [1802-1900]), Horrues (Table 108 [1843-1900]), Hoves (Table 111 [1802-1900]), Villers-Saint-Ghislain (Table 179 [1802-1900]).

#### 2. *Archives communales*

##### Harveng

- 1-4 Délibérations du Conseil communal, 1825-1907 (4 registres).
- 5 Délibérations du Conseil échevinal, 4 décembre 1874-10 septembre 1907 (1 registre).
- 6 Résolutions du Collège échevinal, 12 novembre 1836-30 août 1856 (1 registre).
- 7-8 Publications du Collège échevinal, 1868-1914 (2 registres).
- 9-17 Registres de correspondance envoyée, 1825-1905 (9 registres).
- 78-79 Matrice cadastrale, XIX<sup>e</sup> siècle (3 registres).
- 80 Table alphabétique des propriétaires inscrits à la matrice cadastrale, XIX<sup>e</sup> siècle.
- 84 Taxe sur la voirie, 1868-1905 (1 liasse).
- 88 Mouvement de l'État civil et de population, 1825-1900 (1 portefeuille).
- 110 Dossier des écoles adoptées, 1876-1938 (1 liasse).
- 111 Procès-verbaux d'assemblées électorales, 1827-1900 (1 liasse).
- 112 Listes d'électeurs, 1818-1900 (1 portefeuille).

##### Horrues

- 117 Assiette des 4/5<sup>e</sup> des XX<sup>e</sup>, an VI (1797-1798) (1 cahier).
- 118 Rôle des portes et fenêtres an VII (1798-1799) (1 cahier).
- 119 Contribution foncière de l'an IX (1800-1801) (1 cahier).
- 120 Listes des imposables, an XII (1803-1804) (1 liasse).
- 121 Rôle de répartition de l'impôt direct, 1826 (1 cahier).
- 122-125 Rôle de la contribution foncière, 1827-1837 (4 liasses).
- 126 Rôle personnel de 1845 (1 liasse).
- 127 Liste des propriétaires, s.d. (XIX<sup>e</sup> s.) (1 liasse).
- 128-130 Fournitures aux troupes, 1814-1816 (3 liasses).

- 131-136 Registres de potables, 1823-1833 (6 cahiers).
- 137 Déclarations de potables, 1816.
- 138 Recensement du bétail, 1823-1824 (1 liasse).
- 139 Impôt sur les chiens, 1826 (1 cahier).
- 140 Tableau indicatif des propriétés foncières s.d. (vers 1850) (1 liasse).
- 163 Recensement de population, 1816 (1 liasse).
- 164 Relevé des décès avec indication des maladies, 1851-1867 (1 registre).

#### Hoves

- 122 Taxes sur les bestiaux, 1816-1821 (2 liasses).
- 123 Taxes sur les chiens, 1824-1847 (1 liasse).
- 124 Impôt sur la mouture (1 liasse).
- 126 Double du rôle de la contribution foncière, 1844-1870 (1 liasse).
- 127 Rôle des cotisations personnelles, 1825-1869 (1 liasse).
- 131 Double de rôles des contributions directes, 1872-1879 (1 liasse).

#### C. ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (BRUXELLES)

« Saint-Siège 1, 1836-1911 ».

« Correspondance politique Saint-Siège. 1912-1914 ».

#### D. ARCHIVES DU PALAIS ROYAL DE BRUXELLES (BRUXELLES)

##### *1. Archives du grand maréchal de la Cour*

- 1 Anciens inventaires ou répertoires.
- 26-31 Copies de lettres. Correspondance diverse.
- 32 Copies de lettres : correspondance entrée. 1910-1914.
- 33 Copie de lettres : correspondance sortie. 1910-1911.
- 863-865 Audiences.
- 886-890 Registres des dîners.
- 896-904 Invitations.

##### *2. Archives du Cabinet du roi Albert. Palais royal de Bruxelles*

- 1-27 Registres de la correspondance entrée et sortie.
- 274-275 Audiences accordées par le roi.
- 371 Notes au roi, 1910, 1911, 1914, 1918-1922.
- 377-383 Notes de Victor Godefroid, secrétaire des Commandements du roi, au roi ou à la reine.
- 489 Adresse de l'Université catholique de Louvain au roi. Texte manuscrit non paginé et dix signatures, Louvain 17 janvier 1910 [...].

555-556 Divers.

### 3. *Archives du roi Albert et de la reine Élisabeth*

#### Archives du roi Albert

- 1-9 Correspondance avec la famille.
- 29-134 Lettres et télégrammes d'hommes politiques et de particuliers adressés au roi Albert.
- 146-162 Notes de dignitaires au roi.

#### Archives de la reine Élisabeth

- 665-666 Lettres et télégrammes adressés à la reine par des ecclésiastiques [...].
- 688 Lettres et télégrammes adressés à la reine par diverses personnes (Lab-Lec).

## II. UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN-KATHOLIEKE UNIVERSITEIT LEUVEN

### 1. Katholieke Universiteit Leuven

#### A. ARCHIEFDIENST VAN DE KATHOLIEKE UNIVERSITEIT LEUVEN (LEUVEN)

##### 1. *Archives de l'Administration centrale (Halles universitaires)*

#### Administration rectorale. Archives de Mgr. Ladeuze

- 5-6 Administration de l'UCL 1913-1914 (pièces justificatives).
- 15 Rapports du vice-recteur (1875-1907).
- 81 Funérailles de Mgr. Ladeuze-Lettres de condoléances.
- 82 Funérailles de Mgr. Ladeuze-Extraits de presse (févr. 1940).

#### Administration rectorale. Archives du Vice-Recteur

- 144 Journal du Vice-Recteur Mgr. Coenraets (1911-1911).

##### 2. *Archief van Mgr Van Waeyenbergh*

- 45 École des Sc. politi. et soc. (1893...).
- 226 Administrations communale et provinciale 1838-1914.
- 227 Malines. Budgets et comptes 1880-1881 à 1942-43.
- 448 Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium 1912-36.
- 608 Rectorat de Mgr Ladeuze. Pensions des professeurs.
- 609 Rectorat de Mgr Ladeuze. Documents relatifs à la question des traitements et des pensions des professeurs.
- 610 Rectorat de Mgr Ladeuze. Étudiants luxembourgeois. G.-D.



- 611 Rectorat de Mgr Ladeuze. Avis divers.  
 614-615 Rectorat de Mgr Ladeuze. Ministère Instruction publique.  
 617-618bis Rectorat de Mgr Ladeuze. Université libre de Bruxelles (Rapport entre Univ. de Louvain et Univ. de Bruxelles).

### 3. Archives privées de Mgr Ladeuze (Maison rectorale)<sup>1</sup>

#### Documents non classés

- [1] Un « paquet » désigné « Mr le Chan. Cerfaux Prof. à l'U.C.L. ».
- [2] Un « paquet » numéroté « XVI ».
- [3] Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique ».
- [6] Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Battifol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 ».
- [7] Une enveloppe désignée par Ladeuze « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 ».
- [8] Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent ».
- [9] Une enveloppe désignée par Ladeuze « 1906. Fratres Domini ».
- [9bis] Une enveloppe désignée par Hebbelynck « R. P. Delattre S.J. Classer (compte rendu Rev.[ue d'] Hist.[oire] Eccl.[ésiastique]) Corresp.[ondance] person.[nelle] ».
- [9ter] Coupures de presse.
- [11] Un ensemble de textes identifiés « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit ».
- [12] Un ensemble de « carnets » comprenant :
  - la collection complète des agendas personnels de P. Ladeuze de 1909 à 1939 ;
  - deux recueils de prières (manuel du Collège du Saint-Esprit et bréviaire<sup>2</sup>) ;
  - quatre carnets de notes (un cours de politesse, deux cours d'histoire de l'Église [l'un daté de 1890-1891] et un livret de retraites [1899/1908-1909]) ;
  - un album photographique anonyme d'un prêtre tournaisien [certaines photos datent de 1942].
- [13] Un ensemble d'imprimés ayant appartenu sans doute à L. Cerfaux (notices biographiques et écrits relatifs à Ladeuze).
- [14] Varia (dont un passeport de 1909).

<sup>1</sup>Au moment où nous les avons consultés, ces documents, classés par Mgr L. Cerfaux (cfr *infra*, p.#), n'avaient pas encore reçu une numérotation officielle. Pour faciliter les références dans le présent travail, nous les avons numérotés, de façon purement arbitraire, en indiquant ce caractère par des crochets.

<sup>2</sup> *Manuale alumnorum collegii sancti spiritus in universitate catholica lovaniensi*, Louvain, 1897, et *Psalterium breviarii romani cum ordinario divini officii jussu SS. D. N. Pii PP X. Novo ordine per hebdomadam dispositum et editum*, Malines, 1912.

- [15] Une série de notes de cours de théologie de P. Ladeuze (cours reçus de 1892 à 1898 ou cours professés de 1898 à 1909).
- [18] Un « paquet » numéroté « I » et désigné « Mgr Ladeuze. Doss. I (Décorations, ordination, etc.). Grades académiques ».
- [19] Un « paquet » désigné « Dossier II. Sermons ».
- [20] Un « paquet » marqué « Dossier VII » [manuscripts de discours (1909-1922)].
- [23] Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles).
- [25] Un « paquet » de correspondance scientifique ( $\pm$  1900-1909) et varia ( $\pm$  1900-1925).
- [26] Un ensemble de discours manuscrits (1910-1939).

#### 4. Fonds Van Waeyenbergh (série X)

##### Fonds Van Waeyenbergh. Archives Ladeuze (X4)

- X4-14 Journal de la correspondance du recteur (1909-1914).
- X4-20 Correspondance de Mgr Ladeuze. Generalia.
- X4-21 Lettres de candidature à des chaires. Écoles spéciales.
- X4-22 Lettres de candidature à des chaires. Droit.
- X4-23 Lettres de candidature à des chaires. Agronomie.
- X4-24 Lettres de candidature à des chaires. Sciences.
- X4-25 Lettres de candidature à des chaires. Philosophie et lettres.
- X4-26 Lettres de candidature à des chaires. Médecine.
- X4-27 Lettres de candidature à des chaires. Commerce.
- X4-28 Candidature à des chaires par des étrangers.
- X4-29 Correspondance variée.
- X4-30 Correspondance avec le Ministère de l'Instruction publique.
- X4-49 Notes relatives aux conseils rectoraux.
- X4-63 Formulaire et rites à l'usage du recteur.
- X4-66 Derniers documents de Mgr Ladeuze.
- X4-67 Exécution testamentaire de Mgr Ladeuze.
- X4-69 Notes de recherches de Mgr Ladeuze relatives à l'histoire de l'Université de Louvain.
- X4-70 Varia.
- X4-72 Varia concernant l'enseignement supérieur.
- X4-76 Portraits de Mgr Ladeuze.

#### 5. Papiers Mgr Ladeuze

- [1] « Généralités ». Coupures de presse et quelques imprimés relatifs à l'Université (essentiellement 1900-1914).
- [2] « Généralités ». Coupures de presse, imprimés et correspondances relatifs à l'Université (essentiellement 1900-1914).
- [5] « Institut supérieur de philosophie » :

- Chemise « Rapport annuel » (1898, 1899, 1900, 1903, 1905) ;
- Un ensemble d'imprimés normatifs et commémoratifs (1894-1928) ;
- Chemise « Organisation générale » (1881-1939) ;
- Chemise « Finance » (1899-1920).
- [6] « IX. Écoles spéciales et institut préparatoire depuis 1912 » :
  - Chemise « Institut préparatoire » (novembre 1889-7 août 1939) ;
  - Chemise « Institut électromécanique » : « Création et organisation » (1899-1901) ; « Installations techniques » (1903-1938) ; « Cours, professeurs, minerval » (1900-1939).
- [7] « XIV. Pédagogies » :
  - Chemise « Collegium Justi Lipsi » (1881/1938-1939) ;
  - Chemise « Collège du Pape. Travaux. Notes diverses » (1908-1918) ;
  - Chemise « Comptes Juste-Lipse » (1914-1915/1919-1920, 1937-1938) ;
  - Chemise « Coll. Pape » (1914-1920, 1937).
- [8] « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor » :
  - Chemise « Union internationale pour l'étude du droit des gens » (1912-1922) ;
  - Chemise « Fac. Théol. : Schola Minor » (1898-1938) ;
  - Chemise « Questions religieuses » (1914-1934) ;
  - Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 ».
- [9] « V. Faculté de Médecine » :
  - Chemise « Médecine. 1909-1918 » ;
  - Une enveloppe « Archives de la faculté de Médecine — Masuin ».
- [12] Faculté de droit :
  - Chemise « Union inter. Cathol pour l'étude du droit des gens » (1912-1922) ;
  - Chemise « École des sciences criminelles » (1910-1936).
- [13] Écoles spéciales :
  - Chemise « Écoles spéciales. 1909-1912 » ;
  - Chemise « Écoles spéciales. 1912-1918 ».
- [14] Institut agronomique :
  - Chemise : Inventaire des disponibilités financières de l'Institut de zootechnie pendant les années 1915-1916, 1917, 1919, 1920, 1921, 1922, 1924 ;
  - Chemise de documents relatifs à l'École de Brasserie.
- [15] « X. Institut Agronomique » :
  - Chemise « Institut Agronomique (1909-1914) ».
- [18] « 4. Pédagogies I » :
  - Chemise « Règlements » ;
  - Chemise « Collège Bellarmin » ;
  - Chemise « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 » ;
  - Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » (1899-1900/1939) ;
  - Chemise « Collège Léon XIII. 1897-1939 » ;

- Chemise « Rapports Léon XIII » (1896-1897/1938-1939) ;
- Chemise « Collège Léon XIII » (1899-1900/1937).
- [19] Rapports avec les autres universités :
  - Chemise « Université de Gand » (1914-1918) ;
  - Chemise « Université de Liège » (1901-1919) ;
  - Chemise « Université internationale » (1913).
- [20] « XVII : Trésorier » :
  - Chemise « Finances. Renseignements divers » (1875-1939) ;
  - Chemise « Dispense de Messe pro populo, pour écoles, surtout Univ. Cath. ».
- [24] Enseignement féminin :
  - Chemise « Lycée pour jeunes filles » (1909-1918) ;
  - Chemise « Cours supérieurs à l'Institut Saint-Bavon. Gand » (1918) ;
  - Chemise « Enseignement universitaire » (surtout 1909-1913) ;
  - Chemise « Enseignement féminin. Cours supérieurs ».
- [25] « Philosophie et Lettres » :
  - Chemise « Faculté de Philosophie et Lettres » (1894-1938) ;
  - Chemise « Institut d'archéologie » (1911- 1939) ;
  - Chemise « Institut Orientaliste » (1901-1932) ;
  - Chemise « Institut de Psychologie appliquée et de Pédagogie » 1911-1936).
- [26] « I. Faculté de théologie. Schola minor » :
  - Chemise de documents relatifs au Corpus scriptorum christianorum orientalium (1919-1934) et à un projet de création d'un Musée biblique (1909-1920) ;
  - Chemise « Avant octobre 1909 (depuis 1887). Schola Major » ;
  - Chemise « Fac. Théol. II. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918) ;
  - Chemise « Rapport annuels de la Fac. de Théol. au Recteur » (1887-1888/1921-1922) ;
  - Chemise « Faculté de Théologie (avant 1880) » (1862-1897).
- [28] « Anciens Étudiants » :
  - Chemise d'imprimés émanant d'associations d'anciens (1895-1913) ;
  - Chemise « Association générale » (1910-1912).
- [35] « Corps professoral » :
  - Chemise « Décorations » ;
  - Chemise « Pension » (1866-1910) ;
  - Chemise « Corps professoral. Examens » (1900-1939) ;
  - Chemise « Corps professoral. Minerval traitement » (1884-1931) ;
  - Chemise « Corps professoral. Nominations » ;
  - Chemise « Corps professoral. Notes diverses » (1897-1939).
- [36]-[43] Biographies et matériaux biographiques sur les professeurs.
- [49] Papiers divers :
  - Chemise « Candidatures concierges » (1909-1920) ;
  - Chemise « Bibliographie [académique] » (1913).
- [50] Papiers divers :

- Chemise « Renseignements pratiques et suggestions en tout genre » ;
- Chemise « Bibliographie. Faculté de Médecine » (1910).
- [62] Documents relatifs au personnel de l'Université :
  - Chemise « Corps professoral. Candidatures sans suite » ;
  - Chemise « Personnel administratif » ;
  - Chemise de documents anciens.
- [66] Fonctionnement de l'Université en 1909 :
  - Chemise « Divers règlements annotés par Ladeuze en vue de la révision du règlement général de l'Université (1905-1911) ;
  - Chemise « Ladeuze » (1909 sv.) ;
  - Chemise « Mgr Hebbelynck. 1898-1909 » ;
  - Chemise « Mgr Abbeloos. 1887-1898 » ;
  - Chemise « Pieraerts. 1881-1887 ».
- [73] Affaires ecclésiastiques :
  - Chemise « Colinet » (1888-1914) ;
  - Chemise « de Dorlodot » (1923-1925) ;
- [74] Affaire Becker (1902-1909).
- [77] Divers :
  - Chemise relative à la nomination du recteur de Saint-Julien à Rome (1903) ;
  - Chemise « École belge de Rome (Berlière), 1902 » ;
  - Chemise « fêtes et cérémonies ».
- [81] « Affaires spéciales. Démissions » :
  - Chemise « Brants » ;
  - Chemise « 1909. Affaire Pieraerts ».
- [84] Commémorations :
  - Chemise relative à l'inauguration du monument Van de Velde (10 mai 1914).
- [87] Correspondance avec les universités étrangères :
  - Chemise concernant les universités extra-européennes ;
  - Chemise concernant les universités nord-américaines.
- [88] « Faculté des sciences depuis 1919 » :
  - Chemise « Faculté des sciences. Dons » (1883-1936) ;
  - Chemise « Écoles spéciales avant 1909 ».
- [89] « Faculté des sciences » :
  - Chemise « Faculté des sciences. 1900-1914 ».
- [92] Écoles spéciales. Registre des délibérations de la Commission (1872-1913).
- [96] Papiers divers :
  - Chemise « Mgr Ladeuze. Sacre. Jubilé. Funérailles ».
- [100] Varia :
  - Chemise d'imprimés relatifs aux écoles d'ingénieurs à l'étranger (1911-1913) ;
  - Chemise « Varia » ;
  - Chemise « Chemins de fer » (1906-1911).

- [101] Imprimés biographiques sur les professeurs (de Schaetzen).
- [116] Documents divers :
  - Chemise « Organisation générale » (avant 1909) ;
  - Chemise « Statistiques » ;
  - Chemise « Liste [bourses de voyage] » ;
  - Chemise « Propagande » ;
  - Chemise « Renseignements bibliographiques » ;
  - Chemise « Organisation catholique ».
- [121] Cours de Ladeuze professés à l'Université (28 cahiers).
- [122] Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939) :
  - Chemise « Juillet 1910 » ;
  - Chemise « Juillet 1911 » ;
  - Chemise « 5 avril 1912 » ;
  - Chemise « Juillet 1912 » ;
  - Chemise « Juillet 1913 » ;
  - Chemise « Juillet 1914 ».
- [131] Budget de l'Université (1880-1881/1941-1942) :
  - Chemise « 1880-81 à 1908-1909 » ;
  - Chemise « Budget 1909-10 à 1929-30 ».
- [131 bis] Documents divers sur les Écoles spéciales :
  - Chemise « Photos Écoles spéciales » ;
  - Registre « Recettes-Dépenses » (1881-1882/1891-1892).
- [132] Cérémonies fin XIX<sup>e</sup> siècle-années 1930 :
  - Chemise « Fêtes et cérémonies. Belgique » ;
  - Chemise « Congrès internationaux » ;
  - Chemise « Expositions ».
- [134] Rapports avec les Universités étrangères (1911 sv.) :
  - Chemise « Allemagne » ;
  - Chemise « Autriche » ;
  - Chemise « Danemark » ;
  - Chemise « Espagne » ;
  - Chemise « Estonie » ;
  - Chemise « France » ;
  - Chemise « Grande Bretagne » ;
  - Chemise « Hongrie » ;
  - Chemise « Irlande » ;
  - Chemise « Lettonie » ;
  - Chemise « Lituanie » ;
  - Chemise « Pays-Bas » ;
  - Chemise « Pologne » ;
  - Chemise « Roumanie » ;
  - Chemise « Suède » ;
  - Chemise « Suisse » ;
  - Chemise « Tchécoslovaquie ».
- [135] Instituts et sociétés savantes étrangers :

- Trois chemises d'adresses à des universités, sociétés savantes, etc., de l'étranger ;
  - Chemise « Nationalité » ;
  - Chemise « Questions politiques » ;
  - Chemise « Legs et donations divers » (1847 sv.) ;
  - Chemise « Instituts étrangers. Pays Européens ».
- [136] Documents divers :
- Chemise « Inventaire des Sociétés savantes » (1900 sv.) ;
  - Chemise « Revues et collections belges. Affaires en cours » ;
  - Chemise « Revues et Collections belges » ;
  - Chemise « Revues et Collections. Inventaires ».
- [139] Affaires estudiantines (après la guerre) :
- Chemise « Saint-Julien à Rome » (1909).
- [140] Familles royales :
- Chemise « Famille Royale. Avant 1918 » ;
  - Chemise « Souverains étrangers ».
- [142] Varia :
- Chemise « Administration communale » [1909-1934] ;
  - Chemise « Hommage d'auteur » ;
  - Chemise « Félicitations. condoléances » ;
  - Chemise « Services à rendre » [1913-1934].
- [143] Autorités ecclésiastiques :
- Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914] ;
  - Chemise « Saint-Siège II » [1919-1939] ;
  - Chemise « Épiscopat de Belgique » [1910-1939] ;
  - Chemise « Prélats étrangers » [1912-1935].

**B. ARCHIVALIA BEWAARD DOOR DE FACULTEIT WIJSBEGEERTE EN LETTEREN (LEUVEN)**

- 1                      Verslagen van de faculteitsvergaderingen, register 1872-1918.

**C. ARCHIVALIA BEWAARD IN DE FACULTEIT DER GODGELEERDHEID VAN DE K.U. LEUVEN (LEUVEN)**

- 1                      Actae Sacrae Facultatis Theologiae Universitatis Lovaniensis, 1910-1947. (Met inbegrip van de afdeling, later Faculteit, van het Kerkelijk recht, puntenlijsten en deliberatieverslagen).

**2. Université catholique de Louvain**

**A. ARCHIVES CONSERVÉES À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UCL (LOUVAIN-LA-NEUVE)**

*Archives de la Faculté de théologie et de droit canon*

- 1 Acta sacrae Facultatis Theologiae (Théologie et droit canon). 1910-1928.  
B. HALLES UNIVERSITAIRES (LOUVAIN-LA-NEUVE)

*Archives de Mgr A. Descamps*

- I. Carton « I. Lettres diverses — Ladeuze — Louvain et Vatican II ».

## C. SERVICE DES ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (LOUVAIN-LA-NEUVE)

*1. Archives de l'Administration centrale (Halles universitaires)*

## Conseil rectoral

- 1 Comptes rendus des Séances du Conseil Rectoral. 1890-1932.

## Archives de Mgr Ladeuze

- 5-6 Administration de l'UCL 1913-1914 (pièces justificatives).  
15 Rapports du vice-recteur (1875-1907).  
81 Funérailles de Mgr. Ladeuze — Lettres de condoléances.  
82 Funérailles de Mgr. Ladeuze — Extraits de presse (févr. 1940).

*2. Archives de la Bibliothèque centrale. Papiers René Maere*

- Une enveloppe désignée « Mons.[ieur] le profess.[eur] R. Maere, bibliothéc.[aire] de l'Univ.[ersité] ».

*3. Archives G. Malherbe (Ancienne série en chiffres romains. XXXII).*

27 numéros.

*4. Archives de l'Institut supérieur de philosophie*

- 1 Liste, dressée par M. Deploige des documents conservés aux archives selon l'ancien classement [1880-1930].  
2 Fiches onomastiques [1880-1899].  
3-13 Correspondance. 1880-1927.  
15 Registre des procès-verbaux des réunions tenues par le Conseil de l'École Saint-Thomas d'Aquin, Institut supérieur de philosophie. 10 XI 1894-9 VI 1932.  
66 Correspondance, manuscrits de cours, de lecture, de commentaires, etc. cédés à Mr le chanoine Wenin par l'abbé Mercier le 26 I 1954.



- 67 Papiers du cardinal Mercier.
- 68 Autographes et portraits du cardinal Mercier, condoléances lors de sa mort, etc.
- 69 Autographes de D. Mercier.
- 70 Copies de lettres de D. Mercier au R.P. Lemius O.M.I.
- 72 Articles, brochures, notices, etc. relatives au cardinal Mercier, à son monument, ses œuvres, etc (voyage aux É.U.; réception à l'Ac[adémi]e fr(.)[rançaise]).
- 73 Lettres de D. Mercier à S. Deploige. 1892-1914.
- 73bis Correspondance adressée par divers à S. Deploige. 1891-1919.

#### 5. Archives de la Revue d'histoire ecclésiastique<sup>3</sup>

- 1 Constitution de la R.H.E.
- 2 Correspondance, 1903-1921 et n.d.
- 3 Documents concernant l'impression de la revue, (correspondance et factures), 1902-1921.
- 5 Procès-verbaux des réunions du comité de direction, 1919-1920.
- 6 Livre de comptes, 1900-1912.
- 7 Varia, 1907-1920 et n.d.
- 8-9 Bibliographie de la R.H.E. : instructions.
- 10 Chronique de la R.H.E. : instructions et notes.
- 11-12 Notes de travail hebdomadaires.
- 13 Notes diverses.

#### 6. Documents du Service des archives

- Dossier Collection de documents relatifs à l'Université catholique de Louvain (depuis 1934).
- Dossier Ancienne section des archives.
- Dossier Partage U.C.L.-K.U. Leuven.
- Dossier Fonds et collections.

#### 7. Fonds Désiré Mercier

- 46-79 Correspondance reçue par D.J. Mercier, professeur de philosophie, cardinal et archevêque de Malines.
- 119-180 Œuvres pastorales et ascétiques de D. Mercier.
- 231-244 Agendas de Désiré Mercier, 1881-1925.

---

<sup>3</sup> Les dossiers RHE 1 et RHE 2, conservés à l'A.K.U.L. (non classés), concernent essentiellement les années 1950 et suivantes.

*8. Fonds Joseph Lebon*

Cours suivis par Joseph Lebon

- CII 2428 P. Ladeuze, Patrologie de la littérature gnostique. Les apocryphes du Nouveau Testament, 1903-04, 1904-05.
- CII 2429 P. Ladeuze, Sainte Écriture. Nouveau Testament. Les Évangiles synoptiques (I-II), 1903-04.
- CII 2430 P. Ladeuze, Sainte Écriture. Nouveau Testament. Les Épîtres catholiques (I-II), 1904-05.
- CII 2438 P. Ladeuze, Écriture Sainte. Nouveau Testament. L'Évangile de saint Jean.
- CII 2439 P. Ladeuze, Patrologie. Origène, 1906-07.  
Écriture Sainte. Nouveau Testament. L'Évangile de saint Jean.

*9. Papiers Jean-Baptiste Chabot*

- 27 Autorité ecclésiastique. Corr.[espondance], 1885-1933.
- 30-41 Publications de J.-B. Chabot.
- 43-298 Correspondance, dont :
- 216 Ladeuze (Louvain), 1900-1923.
- 219 Lamy (Louvain), 1890-1907.
- 221 Lefort T. (Louvain), 1913-1934.
- 285 Van Hoonacker A. (Cambridge), 1914.

*10. Papiers Théophile Lefort*

- 9 [Correspondance] Ladeuze P., 1934 (4 lettres).

D. BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE ET DES SCIENCES HUMAINES. FILMOTHÈQUE (LOUVAIN-LA-NEUVE)

*Fonds Paternostre de la Mairie*

Ancien Régime

- MH 582 : Horrués. Archives locales. Archives de l'État à Mons.
- MH 582 : Hoves. Archives locales. Archives de l'État à Mons.
- MH 600-604 : Mons. Archives de la Ville. Archives de l'État à Mons.

Registres paroissiaux

- MT 23-24 : Casteau.
- JL 1008-1009 : Casteau (tables).
- MT 40-41 : Gages et Cambron-Casteau.
- JL 1020-1021 Gages (tables et compléments actes).
- MT 42 : Gibecq.
- JL 1022 : Gibecq (compléments).

JL 369-370 : Givry (à Givry).  
 JL 1022-1023 : Givry (Archives de l'État à Mons).  
 JL 1025-1027 : Havré (Archives de l'État à Mons).  
 JL 405-407 : Havré (à Havré).  
 MT 61-62 : Hoves-lez-Enghien et Graty.  
 JL 1029 : Hoves (tables).  
 MT 54-55 : Harveng et Nouvelles.  
 JL 430-431 : Horrues (à Horrues ; tables).  
 MT 58-59 : Horrues (actes).  
 JL 1028 : Horrues (Archives de l'État à Mons ; tables).  
 JL 22-66 : Mons (à Mons).  
 JL 334-335 : Mons (compléments).  
 JL 1037-1042 : Mons (compléments).  
 JL 335-336 : Neufvilles.  
 JL 1046-1047 : Neufvilles (suite).  
 MT 114-117 : Silly.  
 MT 118-119 : Strépy-Braquegnies.  
 JL 1114-1115 : Strépy-Braquegnies (suite).  
 EL 440-441 : Vollezele.

#### Population

JL 1282-1283 : Harveng.  
 MH 285-286 : Harveng.  
 JL 1339-1344 : Horrues.  
 JL 1203-1206 : Hoves.

### III. ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

#### 1. Archives romaines

##### A. ARCHIVIO DELLA CONGREGAZIONE PER LA DOTTRINA DELLA FEDE<sup>4</sup>

##### *1. Archivum. S.C Indicis. Schedulae nominum auctorum*

Dellatre, A., S.J. : 1910-11, 243.

Delehay, Hippolite, S.J. : 1913, 218 n.

Hoonacker, A. van, sac.

a) 1913, 136 s.

b) 1914-17, 63, 104 s., 126.

---

<sup>4</sup> Le classement interne étant peu explicite pour le chercheur, nous identifions ici les fonds avec les désignations d'inventaires qui y donnent accès.

## 2. *Rerum Variarum. 1908*

1909, S. Officio : Su i candidati episcopali. Proposta di domandare agli Ordinari un elenco dei preti accusati di sollecitazione e di modernismo, 152/09.

## 3. *Rubricella Alle Censurae Librorum. 1851-1916*

1900-905, Malines : Sulle opere del Prof. Sac. Becker dell'Università di Lovanio-9 jul. 1904 ; 1906-1908.

1909, Parigi : Le clergé et la prise de la Bastille, conferenza tenuta alla Sorbona da Mgr Lacroix già Vescovo di Tarantasia (pro unum lectum), 381/09.

1913, Bressanone/Gesuiti : Di alcune proposizione meritevoli di censura nelle opere del P. Hummelaueur S.J. = Relazione dell Emo Sig. Cardinale Van Rossum, 44/1913 [concerne Lagrange et Hummelauer].

## 4. *Rubricella della Sezione Censura librorum dal 1917 al 1938*

« 1923, Bruxelles, Henri de Dorlodot : Le darwinisme, 904/1923 », une chemise intitulée « De Libello opere Henrici de Dorlodot *Le darwinisme au point de vue de l'orthodoxie catholique. L'origine des espèces* ».

## B. ARCHIVIO SEGRETO VATICANO (CITÉ DU VATICAN)

### 1. *Segreteria di Stato*

|     |                                                                |
|-----|----------------------------------------------------------------|
| 18  | Congregazioni Ecclesiastiche [années 1898-1914].               |
| 43  | Università [années 1898-1914].                                 |
| 82  | Tribunali [années 1898-1914].                                  |
| 256 | Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles [années 1898-1914]. |
| 270 | Belgio Ministro [années 1898-1914].                            |

### 2. *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*

Nunziatura di Mgr Aristide Rinaldini. 1896-1898 (cartons 59-63, chemises 1-31)

|        |                                                            |
|--------|------------------------------------------------------------|
| 59. 2  | Congregazioni Romane.                                      |
| 59. 3  | Encicliche e Allocuzioni del S. Padre.                     |
| 60. 13 | Vescovi del Belgio. Affari particolare.                    |
| 60. 15 | Conferenze annuale e straordinarie dei Vescovi belgi.      |
| 60. 17 | Università di Lovanio.                                     |
| 61. 22 | Carte et documenti non classificate in speciale posizione. |
| 62. 28 | Varia.                                                     |
| 63. 30 | Varia.                                                     |

Nunziatura di Mgr Gennaro Granito Pignatelli di Belmonte. 1899-1903 (cartons 64-75)

|       |                       |
|-------|-----------------------|
| 64. 2 | Congregazioni Romane. |
|-------|-----------------------|

- 64. 3           Atti pontifici.
- 65. 2           Congregazioni Romane.
- 65. 3           Atti pontifici.
- 68. 11          Diocesi, Nomine Vescovili, Notizie varie, Processi canonici, Conferenze dei Vescovi, Regolari, Università di Lovanio.
- 69. 11          Diocesi, Nomine Vescovili, Notizie varie, Processi canonici, Conferenze dei Vescovi, Regolari, Università di Lovanio.
- 72             Miscellanea.
- 73             Carte varie di diversi Nunzi.
- 74             Carte varie — Carte e posizioni volanti trovate negli armadi di questa Nunziatura Apostolica.
- 75             Posizioni volanti trovate negli armadi di questa Nunziatura. Carte varie.

Archivio di Sua Eccellenza Monsig. Antonio Vico [1903-1907] (cartons 77-85)

- 77             Titolo II, Santa Sede, Sezione 2<sup>a</sup>, Atti della S. Sede. Encicliche.
- Titolo II, Santa Sede, Sezione 4<sup>a</sup>, Corrispondenza colle Congregazioni.
- 81             Titolo VI, Movimento ed opere Cattoliche, Sezione 1<sup>a</sup>, Università di Lovanio.
- 82             Titolo VII, Episcopato, Sezione 2<sup>a</sup>, Corrispondenza varia con i singoli Vescovi.

Archivio di Mgr Solari, Incaricato d'Affari della Santa Sede dal 19 Novembre 1907 al 16 Marzo 1908 (carton 85)

- 85. 5           Atti S. Sede — Lettere Pastoralì [manque].
- 85. 10          Università di Lovanio.

Nunziatura di Mgr Giovanni Tacci. 1908-1915 (cartons 86-111)<sup>5</sup>

- 86             Dont : Registro privato di Archivio. Rapporti e lettere alla Curia romana (mai 1910-mars 1912).
- 87             Durante la guerra I° : quelques documents antérieurs.
- 88             Durante la guerra : quelques documents antérieurs.
- 91             Durante la guerra III° 1 : documents divers dont une chemise « Seminari », contenant un rapport détaillé sur l'Université de Louvain.
- 94             [Sans titre]. Dont : Titolo IV, Curia Romana, Rubrica III, Uffici.
- 95             Titolo IV. Curia Romana.

---

<sup>5</sup> Nous avons consulté ces archives en 1987, à une époque où le classement était déficient. Manifestement, les archives de cette nonciature, qui couvrent notamment la Première Guerre, ont souffert du conflit. Des cartons intitulés « *Durante la guerra* » (87, 88, 90, 91, 93, 98, 101, 103 et 106) alternent avec les cartons « normaux » de la période 1907-1914 et avec un carton relatif à la « *Gestione interina di Mgr Emm. de Sarzana, 29 Agosto-21 Ottobre 1910* » (qui concerne en fait également certaines périodes ultérieures au cours desquelles Mgr de Sarzana, auditeur à la nonciature, assumait la gestion « *durante il tempo che è stato solo al principio della guerra* »). Les dossiers présentés ici le sont dans l'ordre de 1987.

- 104 Titolo Azione Cattolica — Religiosi. Pellegrinazzi. Congressi catt.[olici]. Stampa. Beneficenza. Partiti Politici. Cose varie. Religiosi.
- 105 Titolo Episcopato. Diocesi. Conferenze Episcopali. Morte et Elezione di Vescovi. Generali.
- 107 Istituti di Educazione. Università di Lovanio. Istituti vari. Seminari.
- 110 Miscellanea. Affari vari.
- 111 Gestione interina di Mgr Emm. de Sarzana, 29 Agosto-21 Ottobre 1910.

### 3. Archivio particolare di Pio X

- n° 3 Riposte, aprile-maggio-giugno 1904.
- n° 8 Riposte, febbraio 1905.
- n° 42 Corrispondenza, dicembre 1907.
- n° 66 Corrispondenza, novembre 1909.
- n° 79 Corrispondenza, dicembre 1910.
- n° 86 Corrispondenza, luglio 1911.

### 4. Sacra Congregazione Concilii relationes

- 148 C Brugen III.
- 360 B Gandaven [II].
- 443 Leodien.
- 506 B Meclinen II.
- 556 Namurcen.
- 807 Tornacem.

### 5. Sacra Congregazione Consistorialis relationes

- 142 Brugen.
- 348 Gandaven.
- 495 Mechlinen.
- 867 Tornacem.

## C. ARCHIVIO STORICO DEL CONSIGLIO PER GLI AFFARI PUBBLICI DELLA CHIESA (CITÉ DU VATICAN)<sup>6</sup>

D'après l'archiviste, Mgr Marcello Camissassa, ces archives ne présentent guère d'intérêt ici. Outre que la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires ne s'occupait que d'affaires politiques, les documents concernant la période 1907-1915 n'étaient pas accessibles au moment de notre passage. Pour la période suivante, de 1915

---

<sup>6</sup> Qui conserve les archives de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

à 1922, les dossiers « Belgio », n° 47, 48, 75, 89, 102, contiennent une série de documents fort intéressants sur Louvain, mais tous, effectivement, à forte connotation politique parce que liés à la guerre et à l'invasion allemande.

#### D. ARCHIVUM ROMANUM SOCIETATIS IESU (ROME)

##### 1. Liasses « Prov. Belg. »

|      |                     |
|------|---------------------|
| 1007 | Belgicae 1894-1904. |
| 1008 | Belgicae 1894-1904. |
| 1009 | Belgicae 1894-1904. |
| 1010 | Belgicae 1904-1910. |
| 1011 | Belgicae 1910-1912. |
| 1012 | Belgicae 1910-1919. |

##### 2. Liasses « Romana »

|      |                   |
|------|-------------------|
| 1041 | Romana 1896-1912. |
| 1042 | Romana 1896-1912. |
| 1043 | Romana 1913-1918. |

##### 3. Fonds « Univ. Gregor. »

|   |            |
|---|------------|
| I | 1873-1912. |
|---|------------|

##### 4. Registres « Prov. Belg. »

|      |                                                                                                               |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| [VII | Le registre VII n'existe pas comme tel. Voir les liasses n° 1007 et 1008, qui couvrent la période 1894-1904]. |
| VIII | 1902-1911.                                                                                                    |
| IX   | 1911-1922.                                                                                                    |

##### 5. Registres « Prov. Romana »

|    |            |
|----|------------|
| X  | 1898-1912. |
| XI | 1912-1917. |

#### E. PONTIFICIO COLLEGIO BELGA (ROME)

B. Apostolische visitatie, Congregatie van de Seminaries, annalen, rapporten aan de bisschoppen

- B. 1. Apostolische visitatie : 1847, 1904, 1906, 1932-1936.
- B. 2. Congregatie van de Seminaries.

- B. 3. Losse rapporten aan bisschoppen. 1912-1972.
- B. 7. Annalen en rapporten, deel IV (1886-1906).
- B. 8. Annalen en rapporten, deel V (1910-1947).

C. Rectoren : documenten en brieven

- C. 1. T'Serclaes.

E. Bibliotheek

E. 3. Ontleningsregisters

- 1. Schriftcommentaren. 1909-1928.

F. SACRA CONGREGAZIONE DELLO CLERO (ROME)

- Registres de « Rubricella » et « Protocolii » (1898-1922).
- Fondo Concili*, dont le n° 52 relatif au concile provincial de Malines de 1920.
- Literarum, Lib. 38 (1870-1902).

G. SACRA CONGREGAZIONE PER L'EDUCAZIONE CATTOLICA (ROME)<sup>7</sup>

Un dossier « Università, Belgio, Lovanio, dall'anno 1895 all'anno 1914 ».

H. SACRA CONGREGAZIONE DEI VESCOVI (ROME)

Après enquête sur place de Mgr Pierre de La Lande d'Olce, responsable des archives, la Congrégation ne conserve aucun document antérieur à la réforme de la curie en 1908, et il n'y a rien sur Ladeuze aux évêchés belges pour la période 1908-1922. Pour la période ultérieure, qui vit la nomination de Ladeuze comme évêque titulaire de Tibériade, les archives n'étaient pas accessibles lors de nos dépouillement en 1991.

I. COLLEGIO SAN ANSELMO (ROME)

1. *Archives du Collège Saint-Anselme*

- II. 10. C1 Collegio II. 1893-1913. 3. Epistolae variae, Un ensemble « Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni Stratsacker », Une chemise « I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens ».

2. *Archives du Primat H. de Hemptinne*

- III. 2. Negotia in Belgio.

---

<sup>7</sup> Ancienne Congrégation des Études, puis des Séminaires et des Universités.



III. 11. Epistolae Primatis Hildebrandi de Hemptinne.

### 3. *Congrégations OSB*

XIV. 86. Congregatio B.M.V. Annuntiationis. Maredsous.

### J. SAN GIULIANO DEI FIAMMINGHI (ROME)

II. 1-9. Registres aux comptes rendus et aux décisions des congrégations, 1701-1942.

II. 8. 1903-1906.

II. 9. 1906-1942.

### K. UNIVERSITÀ GREGORIANA (ROME)

D'après l'archiviste, le Père Monachino, il n'y a rien dans les archives concernant les difficultés de Ladeuze au début du siècle. Le Père A. Delattre, qui fut un opposant du futur recteur de Louvain, a bien été professeur à la Grégorienne de 1905 à 1906, mais il n'y a pas de documents le concernant aux archives.

## 2. Archives belges

### A. ARCHIVARIS JEZUÏTENHUIS (HEVERLEE)

#### *Dossiers personnels*

Alphonse Delattre.

Gustave Lahousse.

Arthur Vermeersch.

### B. ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES (MALINES)

#### *1. Archives du grand séminaire*

I. CI/23 Verslagen van Mgr Ladeuze aan de Kardinaal over de studenten van het H. Geestcollege (1903, 1904, 1906) en van Prof. Mercier over de studenten van Leo XIII (1904) [manquent].

#### *2. Fonds Réunions des évêques*

Réunions des années 1898 à 1905 (22 chemises).

### 3. Fonds Mercier

#### Dossiers I. Personalia

- I. 102 P. Ladeuze over een geval in hermeneutiek. s.d.

#### Dossiers II : Professoraat en Universiteit Leuven

- II. 77 Briefwisseling i.v.m. de persoonlijke verantwoordelijkheid van de Universiteit<sup>8</sup>.  
 II. 78 Tijdschrift : Amerikaans College.  
 II. 80 Vervlaamsing van Universiteit : voorstel Antwerpen. 1908-1909.  
 II. 81 Briefwisseling P. Ladeuze. 1908-1924.  
 II. 82 Vervlaamsing Universiteit : documentatie 1909.  
 II. 83 Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon.  
 II. 84 Voorstel : doctoraat opvoedkunde.  
 II. 85 Dagbladknipsel : filologie en geschiedenis. 13 mei 1911.  
 II. 86 Briefwisseling Mahieu-Bittremieux. 1913.  
 II. 87 Brief van Goffin en Rommelaere (godsdienstbeleving van de Universiteit).  
 II. 88 Grieven en moeilijkheden van de studentenbladen maart 1914.  
 II. 91 Toespraken van P. Ladeuze in het Pauscollege bij de opening van het academisch jaar.  
 II. 97 Jubileum van de Universiteit : feestelijkheid. 1919 [en fait, 1909].  
 II. 101 Bibliographie (1834-1900), Université de Louvain, Leuven, 1900.  
 II. 102 Administratie en Universiteit [manque].

#### Dossiers III : Bisschoppenconferenties

- III. 2 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 23-24 juli 1906.  
 III. 3 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906.  
 III. 4 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 14-02-1907. Sessie van 24-25 juli 1907.  
 III. 6 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 18-01-1908.  
 III. 7 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 05-03-1908.  
 III. 8 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908.  
 III. 9 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 14-11-1908.  
 III. 10 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 30-01-1909.  
 III. 11 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909.  
 III. 12 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909.  
 III. 13 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 25-26 juli 1910.  
 III. 14 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 24-25 juli 1911.  
 III. 15 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 20-04-1912. Sessie van 22-23 juli 1912. Sessie van 3-10-1912. Sessie van 14 décembre 1912.  
 III. 16 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 28-29 juli 1913.

---

<sup>8</sup> Le carton I. 76-83 contient une chemise désignée « December 1899 », relative à la réunion des évêques de cette date.

- III. 17 [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 10-01-1914. Sessie van 28-30 juli 1914.
- III. 27 [Bisschoppelijke documenten]. Pius X.
- III. 30 [Bisschoppelijke documenten]. Briefwisseling met Mgr Rutten, bisschop van Luik 1910 [1912].
- III. 31 [Bisschoppelijke documenten]. Briefwisseling met bisschop van Doornik 1915.
- III. 36 [Bisschoppelijke documenten]. Briefwisseling met belgische bisschoppen 1921.
- III. 43 [Bisschoppelijke documenten]. Verslagboek van de bisschoppelijke bijeenkomsten 1902-1930.
- III. 57 [Bisschoppelijke documenten]. Acta Pontifici Instituti biblici.

#### Dossiers VII : Parochiala

- VII. 47 Zaak Tyrrell. 1906.
- VII. 50 Modernisme. 1907.
- VII. 55 Aantekeningen i.v.m. Rota, Darwin, Universiteit Leuven. 1908.
- VII. 68 Leerstellige dokumenten : zaak Delehaye en Van Hoonacker [...]

#### Dossiers XI : Romereizen

- XI. 1 Romereis : Krantenknipsel. Maart 1909.
- XI. 2 Pauselijke audientie (Visitatio ad limina). 14-03-1909.
- XI. 3 Romereis. Februari 1910.
- XI. 4 Romereis documentatiebrochures Visitatio ad limina (document). 14 april tot 17 mei 1912.
- XI. 6 Romereis : reisprogramma. 2 tot 17 mei.
- XI. 7 Romereis conclaaf — overlijden van Pius X — verkiezing van Benedictus XV. September 1914.

#### Dossiers XV : Vlaamse kwestie

- XVI. 29 Acties voor een Vlaamse Universiteit. 1910.

#### Dossiers XVIII : Sermoenen

- XVIII. 55 « Le modernisme ». Herdelijke brief en commentaren.

#### Dossiers XIX : Wetenschappen

- XIX. 4 Lagrange : bijbelstudies. 1906.

#### Dossiers XXV : Briefwisseling

- XXV. 21 Brieven aan de paus. 1889-1917.
- XXV. 25 Brieven van Pie X.
- XXV. 26 Briefwisseling met Staatssecretariaat van het Vaticaan.
- XXV. 27 Briefwisseling met de nuntiatuur. 1901-1916.
- XXV. 100 Briefwisseling op naam. 1906.
- XXV. 101 Briefwisseling. 1907.

- XXV. 102      Briefwisseling. 1908.
- XXV. 107      Briefwisseling met het buitenland. 1910.
- XXV. 109      Briefwisseling (alphabetisch gerangschikt). 1909.
- XXV. 110      Briefwisseling kardinalen. 1910-1925.
- XXV. 112      Briefwisseling. 1908. Buitenland.
- XXV. 113      Briefwisseling (alphabetisch). 1910-1925.
- XXV. 114      Briefwisseling (alphabetisch). 1911.
- XXV. 115      Briefwisseling (chronologisch). 1911.
- XXV. 116      Briefwisseling. 1912.
- XXV. 117      Briefwisseling (alphabetisch). 1913.
- XXV. 118      Briefwisseling (alphabetisch). 1914.

#### 4. Fonds « Nieuwe Universiteit »

Années 1898-1909.

#### C. ARCHIEF VAN HET BISDOM GENT (GAND)

##### *Fonds Antoine Stillemans*

##### 6 Briefwisseling

- 6.2.            Ontvangen brieven.
  - 6.2.3.        Correspondentie met Aartbisschop van Mechelen. 1890-1916.
  - 6.2.4.        Correspondentie met Nuntius te Brussel. 1896-1916.
  - 6.2.5        Briefwisseling met Rome. 1890-1916.
  - 6.2.6.        Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916.

##### 14 Bisschoppen conferentie

- 14.1.            Dagordes en verslagen. 1890-1916.

##### 16 Universiteit Leuven

- 16.1.            Bisschoppen conferentie en universiteit. 1891-1903.
- 16.2.            Rapporten van Rector aan Bisschoppen. 1893-1914.
- 16.4.            Faculteiten. 1891-1903.
- 16.5.            Benoemingen. 1891-1903.
- 16.6.            Vervlaamsing cursussen. 1911.
- 16.7.            Burgelijke Rechtspersoonlijkheid voor de universiteit te Leuven. 1900-1904.
- 16.8.            Règlement organique.
- 16.14.          A. Cauchie. 1902.
- 16.15.          Monseigneur Abbeloos.
- 16.16.          Monseigneur Hebbelynck. 1890-1903.
- 16.17.          Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903.

- 16.18.           Zaak Becker. 1903.  
 16.19.           Varia. 1890-1916.
- 20 Varia  
 20.6.           Pauselijke documenten. 1890-1916.

#### D. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE (LIÈGE)

##### *1. Fonds Doutreloux*

- 3               Manuscrit du chanoine Lucas.  
 6               Réunion des évêques.  
 7               Université de Louvain.  
 88              Varia. Première partie.  
 89              Varia. Deuxième partie.

##### *2. Fonds Doutreloux. Suppléments*

- 5               Correspondance avec les évêques belges — Réunion des évêques —  
                   Université de Louvain.  
 13              Bureau administratif du séminaire. Dossier du vicaire général.  
 16              Grand séminaire de Liège : bourses — admission d'élèves.

##### *3. Fonds Rutten*

- 16              Relations avec Rome : visite ad limina — lettre de Pie XI pour le  
                   jubilé de 1927 — nomination de l'évêque J. Laminne.  
 17              Relations avec les évêques belges : procès-verbaux des réunions —  
                   Université de Louvain.  
 32-33          Question flamande.  
 102             Modernisme : Conseil de surveillance.  
 106             Correspondance du clergé — élèves de Rome et de Louvain.  
 288             Bureau administratif du Séminaire.

#### E. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR (NAMUR)

##### *1. Première section : les registres*

- 78              Coupures de presse sur thèmes divers intéressant le diocèse [1900-  
                   1914].

## 2. Deuxième section : les cartons

- 12 Dont : Comptes rendus des réunions des évêques belges à Malines, 1872-1892.
- 18 Séminaire de Namur : règlement, élèves et études, comptes et budgets, bâtiments et propriétés, liste des élèves admis de 1840 à 1894.

## 3. Troisième section

- I. 1 Dont : Comptes rendus des réunions sous l'épiscopat de J.-B. Decrolière, 1892, 1893, 1894 et 1897.
- K. 1-26 [Relations avec Rome.] Correspondance classée par ordre chronologique, 1830-1940.
- K. 27 Dont : Rapports avec Rome, 1911-1925.
- M. 16 Dont : Administration du temporel, 1807-1900.
- M. 19 Comptes des pensions des élèves et autres prêtres du séminaire de Namur, 1863-1884.
- M. 20-29 Comptes de recettes et dépenses avec les pièces justificatives, 1830/31-1922/23.
- P. 146-143 Dont : Université Catholique de Louvain, correspondance entre les évêques et les recteurs, nominations, rapports, cours..., 1833-1900.

## F. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE TOURNAI (TOURNAI)

Un registre sauvé de l'incendie de 1940 et intitulé *État de services des prêtres du diocèse de Tournay. Prêtres ordonnés avant le 31 décembre 1900.*

## G. ARCHIVES DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES (CINEY)

Nous avons eu en vain recours à ces documents en vue de trouver des traces éventuelles du passage de Paulin Ladeuze à l'École des Frères de Tournai (Institut Notre-Dame, Rue Four Chapitre 3)<sup>9</sup>, où l'ensemble des archives ont été détruites lors du bombardement de 1940.

## H. ARCHIVES DU GRAND SÉMINAIRE DE LIÈGE (LIÈGE)

Documents non classés :

- Une liasse de comptes du séminaire (recettes et dépenses) de 1861-1862 à 1911-1912.
- Registre de comptes. 1889-1890 à 1897-1898.
- Archives. Divers, n° 1, 1. Factures, quittances du Séminaire, années 1880-1890. 1905-1906. 1914 — 2. Frais de certains élèves à Louvain.
- Archives. Divers, n° 2, 1. Factures, quittances, contributions, frais des élèves de Louvain.

---

<sup>9</sup> Cfr *infra*, le chapitre II de la première partie, consacré à l'instruction profane du jeune Ladeuze.

- Archives Économat, n° 16, Quittances — Prix pour 1878.
- Archives Économat, n° 17, Quittances (liasses reliées par année scolaire).
- Archives Économat, n° 18, Quittances. Extraits de naissance [...].
- Archives Économat, n° 19, 1882-1883 à 1902-1903.

## I. ARCHIVES DU GRAND SÉMINAIRE DE NAMUR

### 1. *Fonds du Séminaire épiscopal*

|         |                                                                 |
|---------|-----------------------------------------------------------------|
| 386     | Correspondance concernant divers séminaristes : 1890 et sv.     |
| 410-421 | Comptes courants des élèves, années 1898/99 à 1809/10.          |
| 440-442 | Registres de formats divers. Comptes des années 1897/98 à 1911. |
| 459     | Comptes rangés en boîtes, années 1897/98 à 1911/12.             |
| 468-473 | Pièces comptables en classeurs, années 1898/99 à 1908/09.       |
| 671-681 | Pièces comptables anciennes, années 1898 à 1904.                |

### 2. *Fonds Namurcum*

|     |                                               |
|-----|-----------------------------------------------|
| 705 | Comptes des séminaristes de 1892-3 à 1932-33. |
|-----|-----------------------------------------------|

## J. ARCHIVES DU GRAND SÉMINAIRE DE TOURNAI

### 1. *Dossiers personnels,*

Dossier Mgr Paulin Ladeuze

Chemise « Archives Mgr Paulin Ladeuze trouvées dans les papiers du chan. Albert Materne. Questionnaire biographique (et éléments de réponses) » ;

Chemise « Archives Mgr Paulin Ladeuze trouvées dans les papiers du chan. Albert Materne. Sermons et allocutions (1928-1940) + lettre du 12 mars 1925 » ;

Chemise « Archives Mgr Paulin Ladeuze trouvées dans les papiers du chanoine Albert Materne. Dossiers (Inventaires) » ;

Chemise « Mgr Paulin Ladeuze. Brochures et coupures de presse ».

Dossier Roger Aguilera

Quelques documents non classés.

### 2. *Fichier onomastique des prêtres du diocèse (A. Milet)*

54 dossiers personnels, dont celui de Paulin Ladeuze.

### 3. Documents divers

*Annuaire du diocèse* (1889-1940).

G. MALHERBE, *Histoire des collèges du diocèse de Tournai*, s.l.n.d. (manuscrit inédit) :  
vol. 1, 3<sup>e</sup> cahier (*Histoire du séminaire de Bonne-Espérance*, 107 p.)  
et vol. 2, 16<sup>e</sup> cahier (*Histoire de l'École normale de Bonne-Espérance*, 38 p.)<sup>10</sup>.

Brochures diverses, dont *Programme des prix distribués aux élèves du Séminaire épiscopal de Bonne-Espérance*.[...], Tournai, 1883, 1885, 1886 et 1887.

Registre des entrées (1874-1939) (non paginé).

Une enveloppe désignée « Séminaire de Bonne-Espérance. Rapport manuscrit de l'Association des Anciens. Exercices 1908-1909 » (classement chronologique).

Tract *Séminaire épiscopal de Tournai. Cours de 1889-1890*.

Brochure *Séminaire épiscopal de Bonne-Espérance. Programme des cours*, Tournai, 1883 et 1886.

K. ARCHIVES DE LA PROVINCE BELGE MÉRIDIONALE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (BRUXELLES)

### Dossiers personnels

Alphonse Delattre.

Gustave Lahousse.

L. ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE BONNE-ESPÉRANCE (VELLEREILLE-LES-BRAYEUX)

### 1. Bureau de l'Association royale des anciens élèves de Bonne-Espérance

Documents non classés :

- Un prospectus de présentation *Bonne-Espérance*, Tournai, s.d. [vers 1880].
- Tableau contenant les années de service des professeurs de Bonne-Espérance et le traitement dont ils jouissaient, s.d.
- Plan de Bonne-Espérance, vers 1980.
- Album photographique du chanoine Florimond Ladeuze, ± 1880-1890.
- Collection complète de la revue *Bona Spes. Bulletin de l'Association des anciens élèves du petit séminaire de Bonne-Espérance*, 1<sup>ère</sup> année, n° 1, janvier 1935 sv.

---

<sup>10</sup> Il s'agit de manuscrits soustraits du *Fonds G. Malherbe*, conservé au SERVICE DES ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (LOUVAIN-LA-NEUVE) sous la cote primitive « D 33 », en échange du dépôt à Louvain de notes de cours relatives à l'ancienne université.



- Un exemplaire de L. VILLARCEAU, *Latiniste*, Paris, Œuvre d'Auteuil, s.d. [1911], 286 p., histoire romancée de la vie à Bonne-Espérance à l'époque de Paulin Ladeuze (avec annotations critiques du chanoine A. Hanse et quelques documents annexes).
- Séminaire de Bonne-Espérance, Association des anciens étudiants. Réunion annuelle du 15 septembre 1898*, Bracquegnies, 1899.
- Documents photographiques divers.

## 2. Archives de Bonne-Espérance

### Grandes fardes cartonnées

- |    |                                                                                                                                                                                   |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5  | Anciens professeurs de Bonne-Espérance. Anciens élèves de Bonne-Espérance.                                                                                                        |
| 7  | Histoire du séminaire (manuscrits et imprimés).                                                                                                                                   |
| 9  | Statue de N.-D. de Bonne-Espérance (Iconographie). Histoire de la statue, de la Congrégation de la Ste Vierge et des autres congrégations (S. Louis, S. Joseph, SS. Angés, etc.). |
| 11 | Fêtes jubilaires de 1880. Fêtes du couronnement de N.-D. en 1904.                                                                                                                 |
| 12 | Fêtes jubilaires de 1905. Fêtes jubilaires de 1930.                                                                                                                               |
| 15 | Mgr Ladeuze — Maxime de Bousies. Authentiques des reliques.                                                                                                                       |
| 16 | Divers.                                                                                                                                                                           |

### Registres

- |     |                                                                                              |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 119 | Académie littéraire.                                                                         |
| 123 | Livre d'Honneur (1874-1875 à 1890-1891).                                                     |
| 124 | Livre d'Honneur (1891-1892 à 1910-1911).                                                     |
| 127 | Conférence pédagogique — Tome II — (1879-1885).                                              |
| 134 | Farde cartonnée comprenant divers documents relatifs au régime des études au Séminaire [I].  |
| 138 | Farde cartonnée comprenant divers documents relatifs au régime des études au Séminaire [II]. |
| 141 | Tableau d'inscription des élèves (1883-1884).                                                |
| 142 | Tableau d'inscription des élèves (1884-1885).                                                |
| 146 | Annales de l'archiassociation de St Joseph (1871-1882).                                      |
| 147 | Annales de l'archiassociation de St Joseph (1883-1910).                                      |
| 151 | Registre de l'archiassociation de St Joseph (1872-1893).                                     |
| 154 | Main courante de Mr le Président Chevalier.                                                  |
| 161 | Chronique de la Congr[égatio]n de la Ste Vierge (1865-1874).                                 |
| 164 | Annales de la Congr[égatio]n de S. Louis (1838-1942).                                        |
| 165 | Annales de la Congrégation des SS. Angés (1856-1906).                                        |
| 175 | Liste des anciens de B[onne]-E[spérance].                                                    |
| 176 | Livre d'honneur (1911-1942).                                                                 |

## M. BISSCHOPPELIJK ARCHIEF VAN BRUGGE (BRUGES)

- B 158-159      Indices op de handelingen.  
B 574.          [G.J. Waffelaert, 1895-1931] Briefwisseling.  
B 575.          [G.J. Waffelaert, 1895-1931] Briefwisseling over bepaalde  
                 onderwerpen.  
C 500.          Universiteiten te Leuven en Douai.  
C 501.          Universiteit te Leuven, 19de-20ste eeuw.  
C 511.          Verscheidene theologische kwesties, 17de-20ste eeuw.  
C 577.          Belgisch college te Rome.

## N. CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHES RELIGIEUSES (NAMUR)

*Dossiers personnels*

Alphonse Delattre.  
Gustave Lahousse.

## O. GROOTSEMINARIE VAN BRUGGE (BRUGES)

Le grand séminaire ne conserve pas d'archives relatives à l'Université<sup>11</sup>.

## P. GROOTSEMINARIE VAN GENT (GAND)

Le grand séminaire ne conserve pas d'archives relatives à l'Université<sup>12</sup>.

## IV. ARCHIVES PRIVÉES

*1. Papiers Marguerite Ladeuze (Givry)*

Un lot de photographies familiales.

*2. Papiers Maurice Ladeuze (Chemin de Spiennes 17, à Harvent)*

Un lot de photographies familiales.

*3. Papiers Sabine Ladeuze (Rue d'Hautrage 5, à Ville-Pommerœul)*

Quelques lettres et photographies.

---

<sup>11</sup> Voir Lettre de J. Bonny, archiviste, Bruges 9 septembre 1990.

<sup>12</sup> Réponse orale de l'archiviste, L. Collin, à notre lettre du 30 août 1990.

#### 4. *Papiers Marie Poivre* (Quai de Rome 16, à Liège)

Un ensemble de documents non classés comprenant :

- des imprimés relatifs à Mgr Ladeuze ;
- deux chemises de documents « généalogiques » (une chemise anonyme et une chemise intitulée « Ladeuze. Dates pour généalogie ») ;
- un dossier de coupures de presse relatives à la famille Jamez-Ladeuze et à l'Université de Louvain ;
- une boîte de « correspondance familiale ».

#### 5. *Papiers Paulin Poivre* (Rue d'En-Bas 20, à Villers-Saint-Ghislain)

Quelques documents non classés (lettres, imprimés, photographies, etc., dont un arbre généalogique).

### V. FONDS DIVERS

#### 1. ARCHIVES DE LA BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE ET DE SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Registre des acquisitions :

Premier exemplaire de L. VILLARCEAU, *Latiniste*, Paris, Œuvre d'Auteuil, s.d. [1911], annoté par Ch. Uystpruyst (cote A 4166).

Deuxième exemplaire de L. VILLARCEAU, *Latiniste. Scènes de la vie de collège*, Société Saint-Augustin, [2<sup>e</sup> éd.] Desclée, De Brouwer & Co, Lille-Paris-Bruges, 1914, annoté par Mgr P. de Strycker (cote A 72775).

Troisième exemplaire de L. VILLARCEAU, *Latiniste*, Paris, Œuvre d'Auteuil, s.d. [1911], annoté par L. Clainquart (cote 5A 39992).

#### 2. BIBLIOTHÈQUE DU SÉMINAIRE DE TOURNAI

L. VILLARCEAU, *Latiniste*, Paris, Œuvre d'Auteuil, s.d. [1911], Exemplaire annoté par A. Delattre [?].

#### 3. COLLECTION PERSONNELLE DU CHANOINE ROGER AUBERT

L. VILLARCEAU, *Latiniste*, Paris, Œuvre d'Auteuil, s.d. [1911], annoté par l'abbé G. Malherbe.

### VI. SOURCES ORALES

#### 1. *Plusieurs entretiens de 1987 à 1990 avec Marie Poivre<sup>†</sup>, épouse Molderez (Liège).*

2. *Entretien téléphonique du 21 avril 1988 avec Ernest Poivre<sup>†</sup> (Mons).*
3. *Entretien téléphonique avec Robert Guelluy du 5 août 1988 (Louvain-la-Neuve).*
4. *Entretien avec Roger Aguilera<sup>†</sup> du 17 août 1988 (Gilly).*
5. *Entretien avec Philippe Delhaye<sup>†</sup> en septembre 1988 (Louvain-la-Neuve).*
6. *Entretien du 13 et du 16 août 1990 avec Sabine Ladeuze, épouse Quinchon (Ville-Pommerœul).*
7. *Entretien téléphonique du 13 août 1990 avec Ghislaine Vandevatere, veuve Herman Ladeuze (Harveng).*
8. *Entretien du 16 août 1990 avec Marguerite Ladeuze et Andrée Lefébure, veuve Maurice Ladeuze (Harveng).*
9. *Entretien du 16 août 1990 avec la famille Paulin Poivre<sup>†</sup> (Villers-Saint-Ghislain).*
10. *Entretien du 12 août 1992 avec Paul Ladeuze (Harveng).*

## VII. SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Outre les documents iconographiques conservés dans les archives et que nous signalons par ailleurs, il convient de mentionner l'existence de trois peintures de Mgr Ladeuze conservées :

- à la Katholieke Universiteit Leuven, Centrale Bibliotheek (Mgr Ladeuzeplein 21, Leuven), petite salle de reprographie annexée à la grande salle de lecture ;
- à la Katholieke Universiteit Leuven, Universiteitshallen (Naamse straat), grande salle ;
- à l'Université catholique de Louvain, Halles universitaires (Place de l'Université 1, Louvain-la-Neuve), Salle Ladeuze ;
- à l'Université catholique de Louvain, Halles universitaires (Place de l'Université 1, Louvain-la-Neuve), Hall de la salle rectoriale du cinquième étage.

## B. Sources imprimées

### I. PUBLICATIONS OFFICIELLES OU OFFICIEUSES

*Acta Sanctae Sedis*, t. I-XLI, Rome, 1884-1908, suivi par *Acta Apostolicae Sedis*, t. I-VI, 1909-1914.

### II. PUBLICATIONS D'INSTITUTIONS DIVERSES

*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 95 vol. parus, 1834 sv.

### III. ÉCRITS DE CIRCONSTANCES

L. CERFAUX, *Hommage à Mgr Ladeuze*, dans *Ephemerides theologiae Lovanienses*, t. XXV, 1949, p. 325-331.

*Nel cinquantesimo anniversario del sacerdozio di Sua Eminenza il Cardinale Gaetano Bisletti : le università cattoliche e i seminari in omaggio* (Vita e pensiero), Milan, 1929.

*Cinquantième anniversaire du Département d'archéologie et d'histoire de l'art. Louvain-la-Neuve, samedi 26 avril 1997*, Louvain-la-Neuve, 1997.

J. DERMINE, *Son Excellence Monseigneur Gaston-Antoine Rasneur, évêque de Tournai. 1874-1939*, Tournai, 1940.

M. DE SMEDT, *Honderd jaar germaanse filologie in Leuven (1894-1994)*, Leuven, 1994.

U. DHONDT, *Het Hoger instituut voor wijsbegeerte. Honderd jaar. Een korte geschiedenis*, dans *Onze Alma Mater*, t. LXIV, n° 2, mai 1990, p. 156-162.

*Faculteit der landbouwwetenschappen. 1878-1978. Toespraken gehouden op de Academische zitting van 15-12-1978*, Leuven, 1978.

*Harvengt. Réception solennelle de Mgr Ladeuze, recteur magnifique de l'Université de Louvain. Dimanche 26 décembre 1909*, Ath, 1909.

H. LACROIX, *Harvengt rend hommage à Monseigneur Ladeuze*, dans *Revue diocésaine de Tournai*, t. IV, 1949, p. 357-358.

*Il libro del centenario. L'archivio segreto Vaticano a un secolo dalla sua apertura. 1880/81-1980-81*, Cité du Vatican, 1981.

*Et Il libro del centenario. Appendice. L'archivio segreto Vaticano a un secolo dalla sua apertura. 1880/81-1980-81*, Cité du Vatican, 1982.

J. LUST, *In memoriam Mgr. J. Coppens*, dans *V.B.S.-Informatie*, t. XII, 1981, p. 39-45.

*Manifestation Monseigneur Lucien Cerfaux* (*Annuaire nuntia lovaniensia*, 10), Louvain-Bruges, 1955.

- Manifestation en l'honneur de M. le Dr. J. Denys, professeur à l'Université de Louvain*, Louvain, 1913.
- Manifestation organisée en l'honneur de Monsieur le Chanoine Jacques Forget, Monseigneur Jules de Becker, Monsieur le Chanoine Albin Van Hoonacker, professeurs à la Faculté de théologie de l'Université catholique de Louvain, le 1<sup>er</sup> juillet 1928*, [Louvain, 1928].
- Manifestation Tobac. Op Heylisseem*, 26 juillet 1908, Louvain, 1908.
- Manifestation Van Hove-Maere-Lebon* (*Annua nuntia lovaniensia*, t. V), Bruxelles, 1948.
- Mémorial Lagrange. Cinquantenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem. 15 novembre 1890-15 novembre 1940*, Paris, 1940.
- In memoriam illustrissimi ac reverendissimi Domini Paulini Ladeuze. Episcopi tit. Tiberiensis, rectoris magnifici universitatis catholicae in oppido Lovaniensi*, Louvain, 1940.
- In memoriam Monseigneur R. Maere*, dans *Koninklijke Vlaamse Academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België. Jaarboek*, t. XII, 1950, p. 196-205.
- D.-J. MERCIER, *Adresse à Sa Sainteté le Pape Pie X, au sujet du décret « Lamentabili sane exitu » et de l'encyclique « Pascendi Dominici gregis » sur les erreurs des modernistes (14 septembre 1907)*, dans ID., *Œuvres pastorales. Actes. Allocutions. Lettres*, t. I, (30 janvier 1906-25 mars 1908), Bruxelles-Paris, 1911, p. 400-405.
- ID., *Discours prononcé à l'Université catholique de Louvain, le 8 décembre 1907*, *ibid.*, p. 325-335.
- ID., *Lettre aux membres du Clergé du diocèse de Malines, accompagnant la communication de divers documents émanés du Saint-Siège et relatifs au modernisme*, Malines 10 mars 1908, *ibid.*, p. 391-394.
- ID., *Lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Sa Sainteté*, Lettre collective des évêques belges datée du 28 août 1907, *ibid.*, p. 284-291.
- ID., *Mandement de carême pour l'an de grâce 1904. Lettre pastorale de S.É. le cardinal-archevêque de Malines et de NN. SS. les évêques de Belgique au clergé et aux fidèles*, dans *Collection epistolarum pastoralium, decretum, aliorumque documentorum, quae pro regimine dioecesis Mechliniensis publicata fuerunt*, t. XIV, Malines, 1906, p. 161-168.
- ID., *Le modernisme. Sa position vis-à-vis de la science. Sa condamnation par le pape Pie X* (*Science et Foi*), 5<sup>e</sup> éd., Bruxelles, [1908].
- ID., *A mes séminaristes*, Bruxelles, 1907.
- ID., *Visite de Son Éminence le cardinal Mercier à l'Université catholique. Réponse de Son Éminence le cardinal-archevêque*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1908, t. LXII, Louvain, 1908, p. XX-XXVIII.
- Monseigneur Lucien Cerfaux. In memoriam*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. XLV, 1969, p. 5-73 (diverses contributions).

- F. NEYRINCK, *In memoriam Mgr. J. Coppens. 1896-1981*, dans *Wetenschappelijke Tijdingen*, 1982, p. 127-128.
- ID., *In memoriam Mgr. Jozef Coppens (12 oktober 1896-23 mei 1981)*, dans *Jaarboek Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België*, t. XLIII, 1981, p. 230-252.
- Recueil Lucien Cerfaux. Études d'exégèse et d'histoire religieuse*, t. III, nouv. éd. (dans *Bibliotheca Ephemeridum theologicarum Lovaniensium*, 71), Louvain, 1985,
- J. RIES, *Université catholique de Louvain. L'Institut orientaliste*, Louvain-la-Neuve, 1979.
- Th. SCHILLINGS, *Mgr Ladeuze, recteur jubilaire*, dans *La cité chrétienne*, t. IX, n° 208, 20 juin 1935, p. 490-491.
- Souvenir de la consécration de Sa Grandeur Monseigneur Ladeuze, évêque de Tibériade, recteur magnifique de l'Université catholique, Louvain, le 2 février 1929.*
- Trentième anniversaire de la fondation de l'Institut orientaliste de l'Université de Louvain*, dans *Le Muséon*, t. LXXIX, 1966, p. 13-33.
- Université catholique de Louvain. Centième anniversaire de sa restauration. 2 juin 1935. Jubilé rectoral de Son Excellence Mgr Ladeuze, recteur magnifique, évêque de Tibériade*, Louvain, s.d.
- Université catholique de Louvain. Textes et actes de la commémoration du centenaire de la Faculté des sciences agronomiques de l'Université catholique de Louvain les 5 et 6 octobre 1978 à Louvain-la-Neuve*, Louvain-la-Neuve, 1978.
- L. VAN DER ESSEN, *L'Université catholique de Louvain (1834-1930)*, dans *1830-1930. Le livre d'or du centenaire de l'Indépendance belge*, Bruxelles-Anvers, 1931, p. 166-172.
- ID., *L'Université de Louvain (1425-1927). A propos des fêtes du cinquième centenaire de l'Alma Mater* (Études religieuses, n° 175), Liège, 1927.
- H VAN HOVE, *125 jaar ingenieursopleiding aan de Katholieke Universiteit te Leuven. 1864-1989*, Anvers-Cologne, 1988.
- L. VERPOEST, *125 jaar ingenieursopleiding aan de Katholieke Universiteit te Leuven*, dans *Onze Alma Mater*, t. XLIII, 1989, p. 25-51 et 383-397.

#### IV. PRESSE

##### *1. Revues dépouillées en vue de trouver des recensions relatives à la thèse de doctorat de Paulin Ladeuze*

*American Historical Review*, années 1898-1903.

*L'ami du clergé*, années 1898-1903.

*Analecta bollandiana*, années 1898-1903.

*Archiv für Religionswissenschaft*, années 1898-1903.

*Boletín de la real Academia de la historia*, années 1898-1903.

- Bulletin critique de littérature, d'histoire et de théologie*, 1898-1903.  
*Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, années 1901- 1905.  
*Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, années 1901-1905.  
*Bulletin de littérature ecclésiastique*, années 1899-1903.  
*Byzantinische Zeitschrift*, années 1898-1903.  
*La Civiltà cattolica*, 1898-1903.  
*Collationes Brugenses*, années 1898-1903.  
*Collationes Namurcenses*, années 1901-1905.  
*Deutsche Literaturzeitung*, années 1898-1903.  
*Échos d'Orient*, années 1898-1903.  
*The English Historical Review*, années 1898-1903.  
*Göttingische gelehrte Anzeigen*, années 1898-1903.  
*Historisches Jahrbuch*, années 1898-1903.  
*Historische Zeitschrift*, années 1898-1903.  
*Journal. American Oriental Society*, années 1898-1903.  
*Journal asiatique*, années 1898-1903.  
*Al Machriq. Revue catholique orientale bimensuelle*, années 1898-1903.  
*Le Muséon*, années 1897-1909.  
*Nouvelle revue théologique*, années 1898-1903.  
*Oriens christianus*, années 1901-1905.  
*Orientalistische Literatur-Zeitung*, années 1898-1903.  
*Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, années 1898-1903.  
*Revue bénédictine*, années 1898-1903.  
*La revue biblique*, années 1892-1909.  
*Revue critique d'histoire et de littérature*, années 1898-1903.  
*Revue d'histoire ecclésiastique*, années 1900-1909.  
*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, années 1898-1903.  
*Revue de l'histoire des religions*, années 1898-1903.  
*Revue historique*, années 1898-1903.  
*Revue internationale de théologie*, années 1898-1903.  
*Revue de l'Orient chrétien*, années 1898-1903.  
*Revue de l'Orient latin*, années 1898-1908.  
*Revue de théologie et de philosophie*, années 1898-1903.  
*Rivista storica italiana*, années 1898-1903.  
*Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*,  
 années 1898-1903.  
*Studi religiosi*, années 1900-1904.  
*La scuola cattolica*, années 1898-1903.  
*Theologische Literaturzeitung*, années 1898-1903.  
*Theologische Revue*, années 1902-1906.  
*Theologische Rundschau*, années 1898-1903.  
*Theologischen Quartalschrift*, années 1898-1903.  
*Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, années 1898-1903.  
*Zeitschrift für ägyptische Sprache und Alterthumskunde*, années 1898-1903.  
*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, années 1898-1903.



*Zeitschrift für katholische Theologie*, années 1898-1903.  
*Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*,  
 années 1900-1904.  
*Zeitschrift für Theologie und Kirche*, années 1898-1903.

2. *Revue dépouillée en vue de trouver des notices nécrologiques relatives à Mgr Ladeuze*

*Alumni. Association des universitaires dont les travaux ont reçu l'appui des Fondations scientifiques. Bulletin mensuel*, année 1940.  
*The American College Bulletin*, année 1940.  
*Agricultura. Bulletin trimestriel de l'Association des anciens étudiants de l'Institut agronomique de l'Université de Louvain*, année 1940.  
*Annales de droit et de sciences politiques. Revue trimestrielle publiée avec la collaboration des professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Louvain*, année 1940.  
*Annales de sciences commerciales et économiques*, année 1940.  
*Annua nuntia lovaniensia*, année 1940.  
*Le Bien public*, février 1940.  
*L'antiquité classique*, année 1940.  
*Bulletin administratif des docteurs, licenciés et anciens élèves de l'École des sciences commerciales et économiques de l'Université de Louvain*, année 1940.  
*Bulletin de l'Institut de recherches économiques*, année 1940.  
*Bulletin technique de l'Union des ingénieurs sortis de Louvain*, année 1940.  
*La Cellule. Recueil de cytologie et d'histologie*, année 1940.  
*L'Ergot. Organe officiel de la Fédération wallonne des étudiants de Louvain*, année 1940.  
*La Gazette*, février 1940.  
*Leuvense bijdragen. Tijdschrift voor moderne philologie*, année 1940.  
*La Libre Belgique*, février 1940.  
*La Métropole*, février 1940.  
*Le Muséon*, année 1940.  
*La Nation belge*, février 1940.  
*Ons leven. Orgaan van het K.V.H.V.*, année 1940.  
*Palfijn*, année 1940.  
*Philologische studiën*, année 1940.  
*La Patrie*, février 1940.  
*Le Patriote illustré*, février 1940.  
*Le Pays réel*, février 1940.  
*La revue catholique des idées et des faits*, février-avril 1940.  
*Revue criminologique belge*, année 1940.  
*Revue d'histoire ecclésiastique*, année 1940.  
*Revue médicale de Louvain*, année 1940.  
*Revue néoscholastique de philosophie*, année 1940.

*Revue pratique de notariat belge*, année 1940.

*Le Soir*, février 1940.

*Union des ingénieurs sortis des Écoles spéciales de Louvain. Bulletin mensuel*, année 1940.

*Le Vingtième siècle*, février 1940.

*Vita nuova. Organe des étudiants des Facultés de droit et de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain*, année 1940.

## V. PUBLICATIONS DE LADEUZE

P. LADEUZE, *Les découvertes de M. Notovitch*, dans *Le Muséon*, t. XVI, 1897, p. 93-96.

ID., [Compte rendu de] D. GRÜTZMACHER, *Pachomius und das älteste Klosterleben. Ein Beitrag zur Mönchsgeschichte*, dans *Le Muséon*, t. XVI, 1897, p. 100.

ID., *Les diverses recensions de la vie de S. Pakhôme et leur dépendance mutuelle*, dans *Le Muséon*, t. XVI, 1897, p. 149-171.

ID., *La conversion de Luther*, dans *Le Muséon*, t. XVI, 1897, p. 278-281.

ID., *Les diverses recensions de la vie de S. Pakhôme et leur dépendance mutuelle*, dans *Le Muséon*, t. XVII, 1898, p. 145-168, 269-286 et 378-395.

ID., *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XLVIII), Louvain-Paris, 1898.

ID., [Compte rendu de] E. PREUSCHEN, *Palladius und Rufinus. Ein Beitrag zur Quellenkunde des älteste Mönchtums*, dans *Le Muséon*, t. XVII, 1898, p. 69-72.

ID., [Compte rendu de] R. PIETSCHMANN, *Theodorus Tabennesiota und die sahidische Uebersetzung des Osterfestbriefes des Athanasius vom Jahre 367*, dans *Le Muséon*, t. XVIII, 1899, p. 226-227.

ID., [Compte rendu de] H. BENIGNI, *Patrologiae et hagiographiae copticae spicilegium collegit et illustravit. — I. Didachè coptica*, dans *Le Muséon*, t. XVIII, 1899, p. 227-228.

ID., *L'Épître de Barnabé : la date de sa composition et son caractère général*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 31-40.

ID., *L'Épître de Barnabé : la date de sa composition et son caractère général (suite et fin)*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 212-225.

ID., [Compte rendu de] J.-M. BESSE, *Les moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcédoine (451)*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 510-511.

ID., [Compte rendu de] J. CABROL, *Le livre de la prière antique*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 730-736.

ID., [Compte rendu de] J. SCHLECHT, *Didachè tôn dôdeka apostolôn*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II, 1901, p. 97-103.

ID., [Compte rendu de] V. WEBER, *Die Abfassung des Galaterbriefes vor dem Apostelkonzil. Grundlegende Untersuchungen zur Geschichte des*

- Urchristentums und des Lebens Pauli*, ID., *Die Adressaten des Galaterbriefes. Beweis des rein-südgalatischen Theorie* et ID., *Der heilige Paulus vom Apostelübergang (Gal. 2, 1-10) bis zum Apostelkonzil (Apg. 15)*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II, 1901, p. 580-591.
- ID., *Les destinataires de l'Épître aux Éphésiens*, dans *Revue biblique internationale*, t. XI, 1902, p. 573-580.
- ID., *L'eucharistie et les repas communs des fidèles dans la Didachè*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. VII, 1902, p. 339-359.
- ID., [Compte rendu de] J. BELSER, *Einleitung in das Neue Testament*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III, 1902, p. 986-990.
- ID., [Compte rendu de] F.X. FUNCK, *Patres Apostolici*, et ID., *Die Apostolischen Väter*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III, 1902, p. 990-994.
- ID., [Compte rendu de] O. BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. I, *Vom dem Ausgang des apostolischen Zeitalters bis zum Ende des Zweiten Jahrhunderts*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 61-64.
- ID., [Compte rendu de] J. SCHLECHT, *Doctrina XII Apostolorum*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 261-265.
- ID., *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 623-644.
- ID., [Compte rendu de] E. JACQUIER, *Histoire des livres du Nouveau Testament*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 699-703.
- ID., [Compte rendu de] G.R.S. MEAD, *Fragmente eines verschollenen Glaubens. Kurzgefasste Skizzen über die Gnostiker, besonders während der zwei ersten Jahrhunderte*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 829-831.
- ID., *La date de la mort du Christ d'après quelques études récentes*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 894-903.
- ID., *Pas d'agape dans la première Épître aux Corinthiens*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. I, 1904, p. 78-81.
- [ID.], [Compte rendu de] A. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 933-935.
- ID., *Transposition accidentelle dans la II<sup>a</sup> Petri*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. II, 1904, p. 543-552.
- ID., [Compte rendu de] H. ACHELIS, *Virgines subintroductae. Ein Beitrag zu I Kor. VII*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI, 1905, p. 58-59.
- ID., [Compte rendu de] A. PUECH, *Recherches sur le Discours aux Grecs de Tatien suivies d'une traduction française du Discours avec notes*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI, 1905, p. 356-360.
- ID., [Compte rendu de] J. LEIPOLDT, *Schenute von Atripe und die Entstehung des nationalägyptischen Christentums (Texte und Untersuchungen)*, W.E. CRUM, *Inscriptions from Shenute's Monastery* et S. SCHWIETZ,

- Das morgenländische Mönchtum*, t. I, *Das Ascetentum der drei ersten christlichen Jahrhunderte und das ägyptische Mönchtum im vierten Jahrhundert*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII, 1906, p. 77-85.
- ID., *Apocryphes évangéliques coptes. Pseudo-Gamaliel ; Évangiles de Barthélemy*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII, 1906, p. 245-268.
- ID., *Les controverses récentes sur la genèse du dogme eucharistique*, dans *Revue apologétique*, t. VIII, 1906, p. 409-421.
- ID., [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII, 1906, p. 690-693.
- ID., *Principium qui et loquor vobis (Jo., VIII, 25)*, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. I, 1907, p. 727-730.
- ID., *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. IV, 1907, p. 559-585.
- ID., *Barnabas, Epistle Attribued to*, dans *The Catholic Encyclopedia*, t. II, New York, 1907, p. 299-300.
- ID., *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907*, Louvain, 1907, 32 p.
- ID., *Caius de Rome, le seul alogé connu*, dans *Mélanges Godefroid Kurth*, Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1908, p. 49-60.
- ID., *Notice sur la vie et les travaux de Monseigneur Lamy*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1908, Louvain, 1908, p. CXXXI-CLII.
- ID., *Ephesians, Epistle to the*, dans *The Catholic Encyclopedia*, t. V, New York, 1909, p. 485-490.
- ID., *Goossens, Pierre-Lambert*, dans *The Catholic Encyclopedia*, t. VI, New York, 1909, p. 648.
- ID., *Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 19 octobre 1909, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1910, Louvain, 1910, p. III-XXI.
- ID., *Banquet offert par le corps académique au nouveau recteur*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1910, Louvain, 1910, p. LXIX-LXXVI, *Réponse de Monsieur le recteur*, p. LXIX-LXVI.
- ID., *Discours prononcé le 12 décembre 1909 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain*, Louvain, J. Van Linthout, 1910, 8 p.
- ID., *Harvengt. Réception solennelle de Mgr Ladeuze, recteur magnifique de l'Université de Louvain. Dimanche 26 décembre 1909*, Ath, 1909, 40 p. (p. 15-20, *Discours de Mgr Ladeuze, recteur magnifique de l'Université de Louvain*, et p. 23-24, *Résumé de la réponse de Mgr Ladeuze*).
- ID., *Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 18 octobre 1910, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1911, Louvain, 1911, p. III-XI.

- ID., *Allocution prononcée le 8 décembre 1910 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain*, Louvain, J. Van Linthout, 1911, 7 p.
- ID., *Discours prononcé le 10 septembre 1911, à l'occasion de la remise du buste de M. Timmermans, sur le rôle scientifique de l'ingénieur*, dans *Bulletin de l'Union des ingénieurs sortis des Écoles spéciales de Louvain*, nouv. sér., t. VI, 1912, p. 178-181.
- ID., *Les humanités gréco-latines considérées comme préparation à la vie universitaire. Discours prononcé à la séance solennelle de clôture du Congrès national de l'enseignement moyen libre en Belgique tenu à Bonne-Espérance les 11, 12, 13 septembre 1911*, 16 p., s.l.n.d.
- ID., *Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 17 octobre 1911, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1912, Louvain, 1911, p. III-XXIX .
- ID., *Discours prononcé le jeudi 19 octobre 1911, à la mortuaire de M. le professeur Lecart*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1912, Louvain, 1912, p. XXX-XLVII.
- ID., *Discours prononcé le vendredi 17 mai 1912, à la mortuaire de M. le chanoine Hemeryck, professeur à la Faculté de philosophie et lettres*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1913, Louvain, 1912, p. XXVIII-XXXI.
- ID., *Discours prononcé le jeudi 29 août 1912, aux funérailles de M. le professeur L. de Lantsheere*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1912, Louvain, 1912, p. XXXII-XXXVI.
- ID., *Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 15 octobre 1912, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1913, Louvain, 1913, p. III-XXVII.
- ID., *Frédéric Ozanam. Les origines et l'esprit de la Conférence de S. Vincent de Paul. Allocution prononcée le 8 décembre 1912 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain*, Louvain, J. Van Linthout, 1912, 17 p.
- ID., *Discours de Mgr Ladeuze*, dans *Assemblée générale du Denier de St Pierre à Gand*, dans *Le Bien public*, t. LX, n° 28, 28 janvier 1913, p. 1, col. 3-p. 2, col. 4.
- ID., *Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 21 octobre 1913, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1914, Louvain, 1914, p. III-XXX.
- ID., *Éloge funèbre de M. le professeur Louis Henry, professeur à l'Université, le 12 mars 1913*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. 1914, Louvain, 1914, p. XXXI-XXXVIII.

## VI. PUBLICATIONS DE CONTEMPORAINS ET TRAVAUX-SOURCES

- É. AMANN, *Choses d'hier*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. X, 1930, p. 676-693.
- É. AMÉLINEAU, *Étude historique sur saint Pachôme et le cénobitisme primitif dans la Haute-Égypte* (extrait du Bulletin de l'Institut égyptien), Le Caire, 1887.
- ID., *Histoire des monastères de la Basse-Égypte* (Annales du Musée Guimet, t. XXV), Paris, 1894.
- ID., *Les moines égyptiens. Vie de Schnoudi*, Paris, 1889.
- ID., *Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles* (Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire, t. IV, fasc. 1-2), Paris, Ernest Leroux, 1888, XCIV-840 p.
- ID., *Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne au IV<sup>e</sup> siècle. Histoire de saint Pakhôme et de ses communautés* (Annales du Musée Guimet, t. XVII), Paris, Ernest Leroux, 1889, CXII-711 p.
- ID., *Œuvre de Schenoudi. Texte copte et traduction française*, 2 vol., Paris, 1907-1911.
- ID., *Résumé de l'histoire de l'Égypte*, Paris, 1894.
- O. BARDENHEWER, *Ist Elisabeth die Sängerin des Magnificat ?* (Biblische Studien, t. VI, n° 1-2), Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1901, p. 189-200.
- P. BATIFFOL, *Études d'histoire et de théologie positive*, 1<sup>ère</sup> sér., *L'arcane, les origines de la pénitence, la hiérarchie primitive, l'agape*, Paris, 1902 (plusieurs éditions revues).
- ID., *Études d'histoire et de théologie positive*, 2<sup>e</sup> sér., *L'eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation*, Paris, 1905 (plusieurs éditions revues).
- ID., *Jésus et l'Église*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1904, p. 27-61.
- A. BAYOT, [compte rendu d'] H. DELEHAYE, *Note sur la légende de la lettre du Christ tombée du ciel*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 112-113.
- U. BERLIÈRE, *Le cénobitisme pakhômien*, dans *Revue bénédictine*, t. XV, 1898, p. 385-399.
- E. BERNHEIM, *Lehrbuch der historischen Methode und der Geschichtsphilosophie*, 6<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1908, v-842.
- J. BIDEZ, *Deux versions grecques inédites de la vie de Paul de Thèbes. Vita S. Pauli Thebaei* (Université de Gand. Recueil de travaux publié par la Faculté de philosophie et lettres, t. XXV), Gand, 1900.
- M. BLONDEL, *L'action. Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique*, Paris, 1893 (2<sup>e</sup> éd. remaniée : 2 vol., Paris, 1936-1937 ; réimpressions de la 1<sup>ère</sup> éd. : *Les premiers écrits de Maurice Blondel. L'action [1893]. Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique* [Bibliothèque de philosophie contemporaine], Paris, 1950 et 1893. *Les deux thèses* [Œuvres complètes, t. I], texte établi et présenté par Cl. TROISFONTAINES, Paris, 1995).
- ID., *Histoire et dogme*, La Chapelle-Montligeon, 1904.

- ID., *Lettre sur les exigences de la pensée contemporaine en matière d'apologétique et sur la méthode de la philosophie dans l'étude du problème religieux*, Saint-Dizier, 1896.
- H. BOUVIER, *Une apologétique vivante. Frédéric Bouvier, de la Compagnie de Jésus. Récit d'un frère*, Paris, 1924.
- J. BRUCKER, *L'Église et la critique biblique [Ancien Testament]* (Questions d'Écriture sainte), Paris, 1908.
- H. BREMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, édition intégrale et augmentée sous la dir. de F. TRÉMOLIÈRES, 5 vol, Grenoble, 2006.
- F.C. BURKITT, *Note on the Biblical Text Used by Niceta*, dans A.E. BURN, *Niceta of Remesiana. His Life and Works*, Cambridge University Press, Cambridge, 1905, p. CXLIV-CLIV.
- ID., *Who Spoke the Magnificat ?*, dans *The Journal of Theological Studies*, t. VII, 1906, p. 220-227.
- O. CAMBIER, *De divina institutione confessionis sacramentalis. Dissertatio historico-theologica*, Louvain, 1884.
- ID., *Elementa philosophiae scholasticae*, Tournai, 1890.
- ID., *Elementa philosophiae scholasticae. Ethica seu philosophia moralis*, Tournai, 1895.
- ID., *Tractatus de vera religione seu apologia religionis christianae*, Tournai, 1893.
- A. CAMERLYNCK, *De quarti evangelii auctore* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XLIX), Louvain, 1899.
- ID., *La question johannique*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 201-211, 419-429 et 633-644.
- ID. et H. COPPIETERS, *Evangeliorum secundum Matthaeum, Marcum et Lucam. Synopsis juxta vulgatam editionem cum introductione de quaestione synoptica et appendice de harmonia quatuor evangeliorum*, Bruges, 1908.
- CHARLES-ANDRÉ, *Leçons choisies de littérature française et de morale*, Bruxelles, s.d.
- ID., *Petit cours de littérature française. Choix de morceaux en prose et en vers [...]*, Bruxelles, s.d.
- F. CLAEYS-BOÚAERT, *Canonica cleri saecularis obedientia* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. LV), Louvain, 1904.
- J. COPPENS, *De jongste Bijbelencycliek*, dans *Ons Geloof*, t. XXVII, n° 4, avril 1945, p. 145-164.
- H. COPPIETERS, *De historia textus Actorum Apostolorum dissertatio* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. LIII), Louvain, 1902.
- ID., *Een inleidend en toelichtend woord over modernisme*, dans *Dietsche Warande en Belfort*, janvier-février 1908, tiré à part, in-8°, 32 p.
- R. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, *Alfred Loisy entre la foi et l'incroyance*, Paris, 1968.

- H. DE DORLODOT, *Le darwinisme au point de vue de l'orthodoxie catholique*, t. I, *L'origine des espèces*, Bruxelles-Paris, 1921.
- A.-J. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, Liège, 1904.
- ID., *Autour de la question biblique. Réponse à une critique*, dans *Revue apologétique*, t. VI, 1904-1905, p. 723-730.
- ID., *Le criterium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique. Réponse au R.P. M.-J. Lagrange, O.P.*, Liège, [1907].
- ID., *Une lumière sous le boisseau*, dans *Revue apologétique*, t. X, 1908-1909, p. 204-218.
- ID., *Un peu d'exégèse à propos d'un nouveau commentaire des douze petits prophètes*, Liège, 1911 [inédit].
- Ch. DE SMEDT, *Dissertationes selectae in primam aetatem historiae ecclesiasticae*, t. I, Gand, C. Poelman, 1876.
- ID., *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*, Gand, 1876.
- ID., *Principes de critique historique*, Liège, 1883.
- É. DHORME, *L'évolution religieuse d'Israël*, t. I, *La religion des Hébreux nomades* (Institut de philologie et d'histoires orientale et slave de l'Université de Bruxelles. Série de l'Orient ancien), Bruxelles, 1937.
- M. D'HULST, *La question biblique* (extrait du *Correspondant*), Paris, 1893.
- J.B. DISTELDORF, *Die Auferstehung Jesu Christi. Eine apologetisch-biblische Studie* (Festschrift zum Bischofs jubiläum), t. II, *Philosophische und historische Vorfrage*, Trêves, 1906, p. 497-572.
- V. DUBAR, *Une gloire de Templeuve. Le Révérend Père Alphonse Delattre, S.J. (1841-1928). Savant polémiste*, s.l., [1928].
- A. DURAND, *L'origine du Magnificat*, dans *Revue biblique*, t. VII, 1898, p. 74-77.
- L'enseignement catholique en Belgique et aux missions belges*, s.l.n.d.
- L. FONCK, *Der Kampf um die Wahrheit der heiligen Schrift seit 25 Jahren*, Innsbruck, 1905.
- J. FONTAINE, *Les infiltrations kantiennes et protestantes et le clergé français. Études complémentaires*, Paris, 1902.
- ID., *Les infiltrations protestantes et le clergé français*, Paris, 1901.
- ID., *Les infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau Testament*, Paris, 1905.
- J.-J. GAUME, *Le ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation*, 1851.
- GRÜTZMACHER, *Pachomius und das älteste Klosterleben. Ein Beitrage zur Mönchsgeschichte*, Fribourg-en-Brisgau–Leipzig, 1896.
- A. HAINE, *De la Cour romaine sous le pontificat de N. S. P. le pape Pie IX*, 2 vol., Louvain, 1859-1861.
- ID., *De Hyperdulia ejusque fundamento dissertatio historico-theologica*, Louvain, 1864.
- ID., *Principia dogmatico-moralia Universae theologiae Sacramentis*, Louvain, 1875.
- ID., *Principia et errore, seu prolegomena in S. Theologiam ad Syllabum et Vaticanum Synodum exacta [...]*, Louvain, 1877.
- ID., *Synopsis S.R.E. Cardinalium Congregationum*, Louvain, 1857.



- ID., *Theologiae moralis elementa ex S. Thoma et aliisque probatis doctoribus*, Louvain, 1889.
- A. HARNACK, *Das Magnificat der Elisabeth (Luc. I, 46-55) nebst einigen Bemerkungen zu Luc. I und II*, (Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, n° 27), Berlin, 1900, p. 537-556.
- A. HILGENFELD, *Die Geburts— und Kindheitsgeschichte Jesu. Luc. I, 5-II, 52*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, nouv. sér., t. IX, 1901, p. 177-235.
- M. HILLMANN, *Die Kindheitsgeschichte Jesu nach Lukas kritisch Untersucht*, dans *Jahrbuch für protestantische Theologie*, t. XVII, p. 192.
- A. HOUTIN, *La question biblique chez les catholiques de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1902.
- G.-J. HURDEBISE, *La vie de Notre-Seigneur*, 13<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1904.
- F. JACOBÉ [LOISY], *L'origine du Magnificat*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. II, 1897, p. 424-432.
- F. JUBARU, *Le Magnificat, expression réelle de l'âme de Marie. Revendication critique contre M. Loisy et autres. Rapport au Congrès marial de Rome, décembre 1904*, Rome, 1905.
- B. JUNGSMANN, *Institutiones theologiae dogmaticae generalis. Tractatus de vera religione*, 2<sup>e</sup> éd., Ratisbone, 1879.
- K. KIRSCH, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. IX, 1900, p. 193-197.
- H.A. KÖSTLIN, *Das Magnificat (Lc. I, 46-55) Lobgesang der Maria oder der Elisabeth ?*, dans *Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, t. III, 1902, p. 142-145.
- M.-J. LAGRANGE, *Éclaircissement sur la méthode historique. A propos d'un livre du R.P. Delattre, S.J.*, Paris, 1905.
- ID., *Évangile selon saint Jean* (Études bibliques), Paris, 1925.
- ID., *Évangile selon saint Marc* (Études bibliques), Paris, 1911.
- ID., *Le Livre des Juges* (Études bibliques), Paris, 1903.
- ID., *L'inspiration et les exigences de la critique*, dans *Revue biblique internationale*, t. V, p. 496-518.
- ID., *Jésus et la critique des Évangiles*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1904, p. 3-26.
- ID., *L'inspiration des livres saints*, dans *Revue biblique internationale*, t. V, p. 199-220.
- ID., *M. Loisy et le modernisme. A propos des « Mémoires »*, Juvisy, s.d. [1932].
- ID., *La méthode historique. La critique biblique et l'Église*, Paris, 1966.
- ID., *La méthode historique, surtout à propos de l'Ancien Testament* (Études bibliques), Paris, 1903 (3<sup>e</sup> éd., Paris, 1907).
- ID., *Une pensée de saint Thomas sur l'inspiration scripturaire*, dans *Revue biblique internationale*, t. IV, 1895, p. 563-571.
- ID., *Les sources du Pentateuque*, dans *Revue biblique internationale*, t. VII, 1898, p. 11-32.

- J. LAMINNE, *Les quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre. Histoire d'une hypothèse* (Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Collection in-8°, t. LXV-2), Bruxelles.
- T.-J. LAMY, *L'Antéchrist. Examen critique de M. Renan*, Bruxelles, 1874.
- ID., *Les Apôtres. Examen critique du second écrit de M. Renan sur les origines du christianisme*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1874.
- ID., *L'Évangile et la critique. Examen de la vie de Jésus de M. Ernest Renan*, 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1871.
- J. LEBON, *Le monophysisme sévérien. Étude historique, littéraire et théologique sur la résistance monophysite au concile de Chalcédoine, jusqu'à la constitution de l'Église jacobite* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate theologica consequendum conscriptae, sér. II, t. IV), Louvain, 1909.
- D.B. LEBBE, *De l'inerrance de la Bible. A propos de deux livres récents*, dans *Revue bénédictine*, t. XXII, 1905, p. 251-252.
- J.B. LEMIUS, *Catéchisme sur le modernisme d'après l'encyclique Pascendi Domini[c]i Gregis de Saint Pie X*, dans *La pensée catholique*, t. LXXII, 1961, p. 7-99.
- M. LEPIN, *Le Magnificat doit-il être attribué à Marie ou à Élisabeth ?*, dans *L'Université catholique* [Lyon], nouv. sér., t. XXXIX, 1902, p. 213-242.
- ID., *L'origine du Magnificat. Réponse aux nouvelles observations de M. Loisy*, dans *L'Université catholique* [Lyon], nouv. sér., t. XLIII, 1903, p. 290-296.
- ID., *A propos de l'origine du IV<sup>e</sup> Évangile. A M. P. Ladeuze*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. V, 1908, p. 84-102.
- A. LEMONNYER, [Compte rendu de] É. TOBAC, *Le problème de la justification dans saint Paul*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 557-559.
- É. LE ROY, *Dogme et critique*, Paris, 1907.
- ID., *Qu'est-ce qu'un dogme ?*, dans *La Quinzaine*, 16 avril 1905, p. 495-526.
- Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII. Encycliques, brefs, etc.*, t. VII, p. 132-141.
- A.J. LIAGRE, *Interpretatio epistolae catholicae S. Jacobi* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. X), Louvain, 1860.
- J. LIAGRE, *Essais sur la philosophie de l'histoire au point de vue catholique. Leçons professées au séminaire de Bonne-Espérance*, Tournai, 1882.
- ID., *De hominis exaltatione ad ordinem supernaturalem* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XXI), Louvain, 1871.
- A. LOISY, *L'Apocalypse synoptique*, dans *Revue biblique internationale*, t. V, 1896, p. 186.
- ID., *Autour d'un petit livre*, Paris, 1903.
- ID., *Choses passées*, Paris, 1913.
- ID., *L'enseignement biblique*, Paris, 1893.

- ID., *L'Évangile et l'Église*, Paris, 1902 (2<sup>e</sup> éd. augmentée, Bellevue, 1903).
- ID., *Les Évangiles synoptiques*, dans ID., *L'enseignement biblique*, Paris, 1893, p. 35-36.
- ID., cfr F. JACOBÉ.
- ID., *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps*, 3 vol., Paris, 1930-1931.
- ID., *Quelques lettres sur des questions actuelles et sur des événements récents*, Ceffonds, 1908.
- ID., *Le quatrième Évangile*, Paris, 1907.
- ID., *Simple réflexions sur le décret du Saint-Office Lamentabili sane exitu et sur l'encyclique Pascendi dominici gregis*, Ceffonds, 1908.
- A. F. MANOURY, *Petite anthologie. Recueil de fables, descriptions, épigrammes, pensées contenant les racines de la langue grecque*, 30<sup>e</sup> éd., Paris, 1901.
- G. MEIGNAN, *Les prophéties contenues dans les deux premiers livres des Rois avec une introduction sur les types ou figures de la Bible* (Prophétie messianique), Paris, 1878.
- ID., *Les prophètes d'Israël et le Messie depuis Daniel jusqu'à Jean-Baptiste* (*Le Christ et l'Ancien Testament*, 7), 1894.
- ID., *Les prophètes d'Israël et le Messie depuis Salomon jusqu'à Daniel* (*ibid.*, 6), Paris, 1893.
- A. MEYER, *Die Auferstehung Christi. Die Berichte über Auferstehung, Himmelfahrt und Pfingsten, ihre Entstehung, ihr geschichtlicher Hintergrund und ihre religiöse Bedeutung* (Lebensfragen. Schriften und Reden), Tübingen, 1905.
- G. MONCHAMP, *Les erreurs de M. Alfred Loisy dans son livre l'Évangile et l'Église*, Tournai, s.d. [1904].
- G. MORIN, *De psalmodiae bono de l'évêque saint Niceta : rédaction primitive, d'après le ms. Vatic. 5729*, dans *Revue bénédictine*, t. XIV, 1897, p. 385-397.
- ID., [Compte rendu de] D.L. SANDERS, *Études sur saint Jérôme. Sa doctrine touchant l'inspiration des Livres saints et leur véracité, l'autorité des livres deutérocanoniques, la distinction entre l'épiscopat et le presbytérat, l'origénisme*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 309-312.
- N. NILLES, *Ueber die Sängerin des Magnificat*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. XXVII, 1903, p. 375-376.
- L. PIROT, *Les Actes des Apôtres et la Commission biblique*, Paris, 1919.
- H. POELS, *Histoire du sanctuaire de l'Arche* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XLVII), Louvain, Van Linthout, 1897, XXII-437 p.
- F. PRAT, *La Bible et l'histoire* (*Science et religion*, 286), Paris, Bloud, 1904.
- ID., *Les historiens inspirés et leurs sources*, dans *Études*, 38<sup>e</sup> année, t. LXXXVI, janvier-février-mars 1901, p. 474-500.

- ID., *Progrès et tradition en exégèse*, *ibid.*, 39<sup>e</sup> année, t. XCIII, octobre-novembre-décembre 1902, p. 289-312 et 610-633.
- Les quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre. Histoire d'une hypothèse ; par le chanoine Jacques Laminne, directeur du Séminaire de Saint-Trond. Rapport de m. D. Mercier, deuxième commissaire*, dans Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques (Extrait des Bulletins, n° 9-10, septembre-octobre 1903, p. 606-610).
- G. RASNEUR, [Compte rendu de] H. COPPIETERS, *De historia textus actorum apostolorum dissertatio*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 471-476.
- ID., *L'homoiousianisme dans ses rapports avec l'orthodoxie*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 189-206 et 411-431.
- V. ROSE, *Le tombeau trouvé vide*, dans *Études sur les Évangiles*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1902, p. 271-324.
- R. ROUQUETTE, *Bilan du modernisme*, dans *Études*, t. VI, 1956, p. 321-343.
- L. SALTET, *La question Herzog Dupin. Contribution à l'histoire de la théologie française pendant ces dernières années*, 1908.
- Dom L. SANDERS, *Bulletin*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. I, 1904, p. 158-159.
- ID., *Études sur saint Jérôme. Sa doctrine touchant l'inspiration des Livres saints et leur véracité, l'autorité des livres deutérocanoniques, la distinction entre l'épiscopat et le presbytérat, l'origénisme*, Bruxelles-Paris, 1903.
- J. SARUM [= WORDSWORTH], *On the Adscription of the Magnificat to S. Elizabeth*, dans A.E. BURN, *Niceta of Remesiana. His Life and Works...*, p. CLV-CLVIII.
- F. SPITTA, *Die chronologischen Notize und die Hymnen in Lc. I u. 2*, dans *Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, t. VII, 1906, p. 281-317.
- ID., *Das Magnificat, ein Psalm der Maria und nicht der Elisabeth*, dans *Theologische Abhandlungen. Festgaben zum 17 mai 1902 für H.J. Holtzmann*, Tübingen, 1902, p. 63-94.
- É. TOBAC, *Le problème de la justification dans saint Paul. Étude de théologie biblique* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. II, t. III), Louvain, 1908.
- H. USENER, *Geburt und Kindheit Christi*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, t. IV, 1903, p. 1-21.
- P. VAN CAUWENBERGH, *Étude sur les moines d'Égypte depuis le concile de Chalcédoine (451) jusqu'à l'invasion arabe (640)* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. II, t. VII), Louvain-Paris, 1914.

- C. VAN CROMBRUGGHE, *De soteriologiae christianae primis fontibus* (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate theologica consequendum conscriptae, sér. II, t. I), Louvain, 1905.
- P. VAN DEN VEN, *Saint Jérôme et la vie du moine Malchus-le-Captif* (extrait de *Le Muséon*, nouv. sér., t. I-II, 1900-1901), Louvain, 1901.
- J. V[AN] D[ER] M[EERSCH], *A propos de l'origine du Magnificat*, dans *Collationes Brugenses*, t. IX, 1904, p. 522-529.
- A. VAN HOONACKER, *L'auteur du quatrième Évangile*, dans *Revue biblique internationale*, t. IX, 1900, p. 226-247.
- ID., *Les douze petits prophètes traduits et commentés* (Études bibliques), Paris, 1908.
- ID., *L'hypothèse de M. Wendt sur la composition du quatrième Évangile*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II, 1901, p. 747-770.
- ID., [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique chez les catholiques de France au XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 136-138.
- ID., [compte rendu d'] H. MARGIVAL, *Richard Simon et la critique biblique au XVII<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, p. 127-133.
- J. VAN OPPENRAAY, *Christus' Verrijzenis voor de hedendaagsche Kritiek*, dans *Nederlandsche Katholieke Stemmen*, t. VIII, 1908, p. 143.
- E. VAN ROEY, *L'Église catholique et l'hérésie moderniste*, dans *Revue générale*, 1908, p. 161-176 et 438-454.
- ID., *De justo auctario ex contractu crediti* (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. LIV), Louvain, 1902.
- D. VÖLTER, *Die Apokalypse des Zacharias im Evangelium des Lukas*, dans *Theologisch Tijdschrift*, t. XXX, 1896, p. 224-269.
- F. VON HUMMELAUER, *Commentarius in Deuteronomium* (Cursus scripturae sacrae), Paris, 1901.
- ID., *Exegetisches zur Inspirationsfrage mit besonderer Rücksicht auf das Alte Testament* (Biblische Studien, IX, 4), Fribourg-en-Brisgau, 1904.

#### VII. MÉMOIRES, SOUVENIRS ET CORRESPONDANCES

- M. BÉCAMEL, *La correspondance de Mgr Mignot et de l'abbé Birot avec l'abbé Paul Naudet*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXVI, 1973, p. 27-60, 91-120 et 197-212.
- ID., *Une lettre de Mgr Batiffol à dom Laurent Janssens O.S.B.*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXV, 1974, p. 283-286.
- ID., *Lettres de Loisy à Mgr Mignot. A propos de la crise moderniste*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXVII, 1966, p. 3-44, 81-114, 170-194, et *Autres lettres de Loisy à Mgr Mignot*, *ibid.*, t. LXIX, 1968, p. 241-268.
- ID., *Le P. Joseph Bonsirven, S.J. et Monseigneur Mignot*, *ibid.* t. LXXI, 1970, p. 262-273.

- H. BERNARD-MAÎTRE, *Lettres d'Henri Bremond à Alfred Loisy*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXIX, 1968, p. 3-24, 161-184, 269-289 et t. LXX, 1969, p. 44-56.
- ID., *A propos de l'« Histoire littéraire du sentiment religieux »*. Une correspondance de Bremond avec Loisy, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XLV, 1969, p. 161-189.
- A. BLANCHET, *Henri Bremond. Notes autobiographiques*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XLI, 1965, p. 433-439.
- M. BLONDEL et L. LABERTHONNIÈRE, *Correspondance philosophique*, publiée et présentée par Cl. TRESMONTANT, Paris, 1961.
- M. BLONDEL et A. VALENSIN, *Correspondance (1899-1912)*, éd. par H. DE LUBAC, 3 vol., Paris, 1957-1965.
- J.-Ch. DIDIER, *Échos lointains de la crise moderniste : le R.P. Lagrange, le chanoine Louis Pirot et « L'Ami du Clergé » d'après quelques lettres*, dans *Mélanges de science religieuse*, t. XXXIX, 1982, n° 4, p. 173-185.
- L'éclairage du séminaire de Bonne-Espérance*, dans *Bona Spes. Bulletin de l'Association des anciens élèves du petit séminaire de Bonne-Espérance*, n° 12, 25 août 1938, p. 418.
- Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange (1904-1916)*, présentée, éditée et commentée par B. MONTAGNES, Paris, 1989.
- É. GOICHOT, *En marge de la crise moderniste. La correspondance Bremond-von Hügel*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. XLVIII, XLIX et LIII, 1974, 1975 et 1979, p. 209-234, 202-233 et 124-146.
- P. GRELOT, *Combats pour la Bible en Église. Une brassée de souvenirs (L'histoire à vif)*, Paris, 1994.
- É. GRIFFE, *Lettres de Monseigneur Duchesne à l'abbé Louis Saltet (1905-1911)*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXVII, 1976, p. 41-56.
- Henri Bremond et Maurice Blondel. Correspondance* (Études bremondienne, 2), établie présentée et annotée par A. BLANCHET, 3 vol., Paris, 1970-1971.
- J.-P. INDA, *Du « Brigandage de Toulouse » à celui de Bayonne. Correspondance inédite de Mgr Batiffol avec l'abbé Annat*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXXI, 1980, p. 267-291.
- B. JOASSART, *Albert Ehrhard et Hyppolyte Delehaye : correspondance*, dans *Annalecta bollandiana*, t. CXXI, 2003, n° 2, p. 366-400.
- ID., *Friedrich von Hügel, Turner et les bollandistes. Correspondance* (Tabularium hagiographicum, 2), Bruxelles, 2002.
- ID., *Monseigneur Duchesne et les bollandistes. Correspondance* (Tabularium hagiographicum, 1), Bruxelles, 2002.
- Laberthonnière et ses amis. L. Birot — H. Bremond — L. Canet — É. Le Roy... Dossiers de correspondance (1905-1916)* (Théologie historique, 33), présentés par M.-Th. PERRIN, Paris, 1975, et *Dossier Laberthonnière*. 8), éd. par ID., Paris, 1983.

- The letters of Baron Friedrich von Hügel and Maude D. Petre : the modernist movement in England*, sous la dir. de J.J. KELLY (*Annua nuntia lovaniensia*, 44), Leuven, 2003.
- Lettres de George Tyrrell à Henri Bremond* (Études bremondienne, 3), présentées et annotées par A. LOUIS-DAVID, Paris, 1971.
- J. LUST, *A Letter from M.-J. Lagrange to A. van Hoonacker*, dans *Ephemerides theologiae Lovanienses*, t. LIX, 1983, p. 198-216.
- R. MARLÉ, *Au cœur de la crise moderniste. Le dossier inédit d'une controverse. Lettres de Maurice Blondel, H. Bremond, Fr. von Hügel, Alfred Loisy, Fernand Mourret, J. Wehrle*, Paris, 1960.
- Mémoires de Monseigneur Jean Calvet*, Paris, Éditions du Chalet, 1975.
- B. MONTAGNES, *La correspondance du Père Lagrange avec l'abbé Bardy*, dans *Mélanges de science religieuse*, t. LII, n° 1, janvier-mars 1995, p. 65-86.
- B. NEVEU, *Lettres de Monseigneur Duchesne, directeur de l'École française de Rome, à Alfred Loisy (1896-1917) et à Friedrich von Hügel (1895-1920)*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen âge. Temps modernes*, t. LXXXIV, 1972, partie I, p. 283-307 et partie II, p. 552-599.
- Le Père Lagrange au service de la Bible. Souvenirs personnels*, Paris, 1967.
- M. OLPHE-GALLIARD, *Cinq lettres d'Henri Bremond au Père Joseph de Guibert*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. I, 1968, p. 185-196.
- ID., *Lettres de Mgr Duchesne au P. Cavallera (1910)*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXVII, 1976, p. 57-70.
- G. RYCKMANS, *Centenaire de Jean-Baptiste Chabot, S.Th.D. et M. (1860-1960). Souvenirs de ses années de jeunesse*, dans *Annua nuntia lovaniensia*, t. XVI, p. 111-153.
- F. TURVASI, *The Condemnation of Alfred Loisy and the Historical Methode* (Uomini e Dottrine, 24), Rome, 1979.

#### VIII. ÉDITIONS DE DOCUMENTS

- Actes de Benoît XV. Encycliques, motu proprio, breufs, actes des dicastères, etc.*, 3 vol., Paris, 1923-1926.
- Actes de S.S. Pie X. Encycliques, motu proprio, breufs, allocutions, etc. Texte latin avec traduction française en regard*, 8 vol., Paris, s.d.
- Actes de S.S. Pie XI. Encycliques, motu proprio, breufs, allocutions, actes des dicastères, etc. Texte latin avec traduction française*, 18 vol., Paris, 1927-1939.
- Actes de S.S. Pie XII. Documents pontificaux et actes des dicastères romains. Textes originaux et traduction française*, 20 vol., Paris, 1948-1960.
- Albums de Croÿ*, publiés sous la dir de J.-M. DUVOSQUEL, 7 vol. parus pour le Hainaut, Bruxelles, 1986-1991.
- Alfred Loisy*, présenté par G. MORDILLAT et J. PRIEUR, Paris, 2001.

- Alfred Loisy. Sa vie, son œuvre*, par Albert Houtin et Félix Sartiaux, manuscrit annoté et publié avec une bibliographie Loisy et un index bio-bibliographique par É. POULAT, Paris, 1960.
- M. BECQUÉ et A. LOUANT, *Le dossier « Rome et Louvain » de Charles Périn*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. L, 1955, p. 36-124.
- Cardinal Mercier's philosophical essays. A Study in neo-thomism*, sous la dir. de D. BOILEAU, Leuven, 2002.
- Les carnets du cardinal Alfred Baudrillart*, texte présenté, établi et annoté par P. CHRISTOPHE, 2 vol. parus, Paris, 1994-1996.
- La Corrispondenza Romana. Bulletin d'informations et de notes. La corrispondance de Rome. Informations, documents, notes. Roma 1907-1912*, présentation par É. POULAT, 3 vol., Milan, 1971.
- A.M. DIEGEZ et S. PAGANO, *Le Carte del « Sacro Tavolo ». Aspetti del Pontificato di Pio X dai documenti del suo archivio privato* (Collectanea Archivi Vaticani, 60), Cité du Vatican, 2006.
- J. DUMOULIN et J. PYCKE, *Documents relatifs aux évêques de Tournai publiés à l'occasion du sacre de Monseigneur Huard, le 25 septembre 1977*, Tournai, 1977.
- Enchiridion biblicum. Documenta ecclesiastica sacram scripturam spectantia auctoritate pontificiae commissionis de re biblica edita*, 2<sup>e</sup> éd., Naples-Rome, 1954.
- Exégète à Jérusalem. Nouveaux mélanges d'histoire religieuse (1890-1939)*, par Marie-Joseph Lagrange, o.p. (1855-1938) (Cahiers de la Revue biblique, 29), présentation par M. GILBERT, Paris, 1990.
- É. GOICHOT, *Sur l'« affaire Tyrrell » : documents inédits*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXXI, 1986, p. 95-116.
- J.-C. GUY, *Henri Bremond et son commentaire des Exercices de saint Ignace*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XLV, 1969, p. 191-223.
- L. LABERTHONNIÈRE, *Dogme et théologie* (Recherches et synthèses. Section de dogme, VI), Introduction de M.-M. D'HENDECOURT, Paris-Gembloux, 1977.
- ID., *Le réalisme chrétien, précédé de Essais de philosophie religieuse*, préface de Cl. TRESMONTANT, Paris, 1966.
- Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII, encycliques, brefs, etc.*, 7 vol., Paris, s.d.
- A. LEUZE, *Diocèse de Namur. Recueil des mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques. 1800 à 1893*, Namur, 1893.
- A. LOISY, *Écrits évangéliques. Un siècle après les « petits livres rouges »*, Textes choisis et présentés par C. CHAUVIN, Paris, 2002.
- Marie-Joseph Lagrange, o.p. *L'Écriture en Église. Choix de portraits et d'exégèse spirituelle (1890-1937)* (Lectio divina, 142), présentation par M. GILBERT, Paris, 1990.
- B. NEVEU, *Mgr Duchesne et son Mémoire sur les ordinations anglicanes [1895 ou 1896]*, dans *The Journal of Theological Studies*, nouv. sér., t. XXIX, 1978, p. 443-482.



- Une œuvre clandestine d'Henri Bremond. Sylvain Leblanc. Un clerc qui n'a pas trahi. Alfred Loisy d'après ses mémoires. 1931* (Uomini e dottrine, 18), édition critique et dossier historique par É. POULAT, Rome 1972.
- Œuvres de Laberthonnière*, publiées par L. CANET, Paris, 7 vol., 1935-1955.
- É. POULAT, *Modernisme et intégrisme. Documents nouveaux*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXVI, 1981, p. 337-355.
- G. RAMBALDI, *Leone XIII e la memoria di L. Duchesne sulle ordinazioni anglicane. Note di contesto con documenti*, dans *Archivum historiae pontificiae*, t. XIX, 1981, p. 333-345.
- ID., *La memoria di Mgr L. Duchesne sulle ordinazioni anglicane ed un suo esame critico contemporaneo*, dans *Gregorianum*, t. LXII, 1981, p. 681-746.
- B.M.G. REARDON, *Religious Thought in the Nineteenth Century Illustrated from Writers of the Period*, Cambridge, 1966.
- P. SCOPPOLA, *Dal neoguelfismo alla democrazia cristiana. Antologia di documenti*, Rome, 1963.
- Utopie ou anticipation ? Le « Journal d'un prêtre d'après-demain » (1902-1903) de l'abbé Calippe* (Religion et sociétés), publié et présenté par É. POULAT, Paris-Tournai, 1961.

## II<sup>e</sup> PARTIE : OUVRAGES DE RÉFÉRENCE ET TRAVAUX HISTORIQUES

### I. INSTRUMENTS DE TRAVAIL

#### 1. Bibliographies

- M.A. ARNOULD et J. DHONDT, *Le travail historique en Belgique (1944-1947)*, dans *Revue du Nord*, t. XXIX, 1947, p. 301-321, et t. XXX, 1948, p. 77-96 ; M.A. ARNOULD et J. DHONDT, *Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1947-1949*, *ibid.*, t. XXXII, 1950, p. 60-80, 177-192, 247-270 ; J. DHONDT, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, *ibid.*, t. XXXIII, 1951, p. 150-207 et t. XXXIV, 1952, p. 133-154 et 227-257 ; J. DHONDT, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XXXI sv., 1953 sv.
- J. ART, *Association belge d'histoire contemporaine. Liste des mémoires présentés auprès des universités belges en vue de l'obtention du grade de licencié en histoire, traitant de la période contemporaine. Sessions 1975-1985*, Gand, 1986.
- Association des historiens de Louvain. Résumés des mémoires de licence en histoire*, t. I, 1978, Louvain-la-Neuve, 1979 ; t. II-III, 1979 et 1980, Louvain-la-Neuve, 1981 ; t. IV, 1981, Bruxelles, 1982 ; t. V, 1982, Bruxelles, 1983 ; t. VI, 1983, Bruxelles, 1984 ; t. VII, 1984, Bruxelles, 1986 ; t. VIII, 1985, coord. par F. WINDELS-ROSART, Louvain-la-Neuve, 1986 ; *Université catholique de Louvain. Association des historiens de Louvain. Département d'histoire. Résumés des mémoires de licence en histoire*, t. IX, 1986-1987, coord. par ID. et G. ZELIS, Louvain-la-Neuve, 1992 ; t. X, 1988-1993, avec index nominatif et analytique. 1978-1993, publié par Ph. GODDING et J. PYCKE, Louvain-la-Neuve, 1994 ; *Université catholique de Louvain. Département d'histoire. Résumés des mémoires de licence en histoire. 1994-2000*, [t. XI], Textes réunis par A. DELCOURT, Louvain-la-Neuve, 2000.
- Belgium and Netherlands*, dans *The History of European Universities. Work in Progress and Publications*, éd. par J.M. FLETCHER, t. I-V, 1978-1982 ; H. DE RIDDER-SYMOENS, *Bibliografisch overzicht universiteitsgeschiedenis der Nederlanden*, dans *Batavia academica. Bulletin van de Nederlandse werkgroep universiteitsgeschiedenis*, t. II, 1984, p. 18-21 ; H. DE RIDDER-SYMOENS et J. PAQUET, *Bibliografisch overzicht universiteitsgeschiedenis der Nederlanden*, *ibid.*, t. III-X, 1985-1993 ; ID., *Bibliographie de l'histoire des*

- universités aux Pays-Bas et en Belgique*, dans *Lettre d'information sur l'histoire des universités*, t. I-II sv., 1995-1996 sv.
- Bibliographia*, dans *Archivum historiae pontificiae*, t. I sv., 1963 sv. (devient *Bibliographia historiae pontificiae*, à partir de 1990).
- Bibliographie*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LV sv., 1940 sv.
- Bibliographie des archives en Belgique*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. LII sv., 1981 sv.
- Bibliographie de Belgique*, t. I-XLVI, 1875-1920.
- Bibliographie des écrivains français de Belgique (1881-1960)*, 5 vol. parus, 1958-1988.
- K. BLOCKX et E. VAN EIJL, *Summiere bibliographie*, dans *De theologische faculteit. 1919-1969* (*Annua nuntia lovaniensia*, t. XVII), Louvain, 1970, p. 17-27.
- P. BOCKSTAELE, *Bibliographie van de geschiedenis der wetenschappen in de Nederlanden*, dans *Scientiarum Historia*, t. I sv., 1959 sv.
- J. COPPENS, *Bibliographie sur l'Université de Louvain*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. XXVIII, 1952, p. 199-202 et 599-600.
- J. DE BELDER et J. HANNES, *Bibliographie de l'histoire de Belgique. 1865-1914* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 38), Louvain-Paris, 1965.
- J.-V. DE LE COURT, *Bibliographie nationale. Dictionnaire des anonymes et pseudonymes (XV<sup>e</sup> siècle-1900)*, t. I, nouv. éd., Bruxelles, 1960.
- D. DE WEERDT, *Bibliographie rétrospective des publications officielles de la Belgique. 1794-1914* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 30), Louvain-Paris, 1963.
- J. DHONDT, *Bulletin d'histoire de Belgique*, dans *Revue du Nord*, t. XXXV-XLVIII, 1953-1966 ; J. BARTIER, *Bulletin d'histoire de Belgique*, dans *ibid.*, t. XLIX-LXVI, 1967-1984.
- J. DHONDT, *Bulletin critique d'histoire de Belgique*, 7 vol. parus (*Studia historica Gandensia*, 86, 121, 140, 161, 175, 183, 201), Gand, 1967-1973 ; *Critical Chronicle of the Belgian Contemporary History*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. X, 1979, p. 1\*-85\*, t. XI, 1980, p. 87\*-176\*, t. XIII, 1982, p. 179\*-261\*.
- ID. et S. VERVAECK, *Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 13), 2<sup>e</sup> éd., Louvain-Paris, 1964.
- Elenchus bibliographicus biblicus*, 65 vol. parus jusqu'en 1984, et qui paraît sous le titre *Elenchus of Biblica*, dans une nouvelle série intitulée *Elenchus of Biblical Bibliography* à partir de 1985.
- L. FRANÇOIS, *Les multiples visages de l'histoire contemporaine*, t. I, *Bibliographie des mémoires de licence et des thèses de doctorat concernant l'histoire contemporaine, réalisés dans les universités belges, en dehors des séminaires d'histoire contemporaine, 1975-1990*, Gand, 1992.
- L. FRANÇOIS, E. VANHAUTE et S. VRIELINCK, *Les multiples visages de l'histoire contemporaine*, t. II, *Bibliographie des mémoires de licence et des thèses de doctorat concernant l'histoire contemporaine, réalisés dans*

- les départements d'histoire des universités belges, 1975-1994*, Gand, 1995.
- J.-P. HENDRICKX, *Répertoire des mémoires de licence et des thèses de doctorat présentés dans les départements d'histoire contemporaine des universités belges*, t. I, 1945-1975 (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 100), Louvain-Bruxelles, 1986.
- H. HOBERG, *Grössere Publikationen aus dem vatikanischen Archiv seit 1950*, dans *Römische Quartalschrift*, t. LXXXII, 1987, p. 122-134.
- L. KENIS, *The Louvain Faculty of Theology in the Nineteenth Century. A Bibliography of the Professors in Theology and Canon Law with Biographical Notes* (Annua nuntia lovaniensia, XXXIV), Leuven, 1994.
- Lijst van dissertaties en proefschriften voorgelegd aan de Faculteit der godgerleerdheid van de K.U. Leuven. 1970-1984*, Leuven, 1985
- Lijst van de doctoraats- en licentiaatsverhandelingen voorgelegd aan de sekte geschiedenis van de Rijksuniversiteit te Gent van 1952 tot 1967 en publicaties dooruit voortgevloeid* (Studia historica Gandensia, 100), Gand, 1968 ; *Lijst van de doctoraats- en licentiaatsverhandelingen voorgelegd aan de sekte geschiedenis van de Rijksuniversiteit te Gent van 1973 tot 1981 en publicaties dooruit voortgevloeid tot maart 1982 (met addenda voor vroegere jaren)* (Studia historica Gandensia, 254), Gand, 1982 ; L. FRANÇOIS *Lijst van de doctoraats- en licentiaatsverhandelingen voorgelegd aan de sekte geschiedenis van de Rijksuniversiteit te Gent van 1982 tot 1987 en publicaties dooruit voortgevloeid tot december 1987 (met addenda voor vroegere jaren)* (Studia historica Gandensia, 272), Gand, 1988.
- J. LUST, *Appendix. A. Van Hoonacker Bibliography*, dans *Das Deuteronomium. Entstehung, Gestalt und Botschaft* (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, t. LXVIII), éd. par N. LOHFINK, Louvain, 1985, p. 363-368.
- In memoriam. [Zijne Excellentie Monseigneur P. Ladeuze, bisschop van Tiberias, rector magnificus van de Katholieke Universiteit]. III. Bibliographie*, dans *Philologische studiën*, t. XI, 1939-1940, p. 13-24.
- Mezzo secolo di ricerca storiografica sul movimento cattolico in Italia dal 1861 al 1945 : contributo a una bibliografia*, éd. par E. FUMASI, Brescia, 1995.
- F. MOLINARI, *Appunti bibliografici sul modernismo italiano et Pubblicazioni recenti sul modernismo italiano*, dans *La Scuola cattolica*, t. XCIX, 1971, p. 144-158 et 159-167 ; ID., *Recenti Pubblicazioni sul modernismo italiano* et (avec L. MEZZADRI) *Nota bibliografica sul modernismo italiano*, *ibid.*, t. C, 1972, p. 62-72 et 73 sv. ; ID., *Studi sul modernismo italiano*, *ibid.*, t. CII, 1974, p. 302-318 ; ID., *Bolletino bibliografico sul modernismo*, *ibid.*, t. CIII, 1975, p. 687-692 ; F. MOLINARI et A. ZAMBARBIERI, *Nuovi studi sul modernismo italiano*, *ibid.*, t. CV, 1977, p. 497-520.

- F. NEIRYNCK et F. VAN SEGBROECK, avec la coll. de E. MANNING, *Ephemerides theologicae Lovanienses. 1924-1981. Tables générales. Bibliotheca Ephemeridum theologicarum lovaniensium. 1947-1981* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum lovaniensium, LVIII), Leuven, 1982.
- M. NELISSEN, *Publications on University history since 1977. A Continuing Bibliography*, dans *History Universities*, t. XX, 2005, n° 2, 174-237.
- P. OLIVIER, *Travaux récents sur les modernistes et le modernisme*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LXIV, 1976, p. 95-136 ; ID., *Travaux récents sur les modernistes et les modernismes*, *ibid.*, t. LXX, 1982, p. 237-268 ; ID., *Les modernismes et les modernistes. Travaux récents*, *ibid.*, t. LXXIV, 1986, p. 399-440 ; É. POULAT, *Modernistica*, *ibid.*, t. LXXX, 1992, p. 91-93 ; P. VALLIN, *Intégralisme et modernisme en 1900*, *ibid.*, t. LXXXI, 1993, p. 475-478.
- J. PAQUET, *Bibliographie des universités de Belgique* (Université de Louvain), dans R. GIBERT, J. PAQUET, S. ELLEHÓJ, P. KAVKA et J. HAVRÁNEK, *Bibliographie internationale de l'histoire des universités*, t. I, *Espagne-Louvain-Copenhague-Prague* (Études et documents publiés par la section d'histoire de la Faculté des lettres de l'Université de Genève, 9 — Commission internationale pour l'histoire des universités. Études et travaux, 2), Genève, 1973, p. 101-164 (et 225-229, sous forme d'Appendice).
- L. POLGÁR, *Bibliographie sur l'histoire de la Compagnie de Jésus. 1901-1890*, 3 t. en 6 vol., Rome, 1981-1990.
- J. PYCKE, *Bibliographie relative à l'histoire de Tournai*, dans *Annales de la Société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, t. XXII, 1974, p. 129-440, t. XXV, 1977, p. 237-367, et dans *Mémoires de la Société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, t. I, Tournai, 1980.
- ID. et J. SCHUMACHER, *Bibliographie d'histoire de Tournai des années 1977 à 1985* (Tornacum, t. 2), Tournai-Louvain-la-Neuve, 1987.
- Un quart de siècle de recherche historique en Belgique. 1944-1968*, sous la dir. de J.A. VAN HOUTTE, Louvain-Paris, 1970.
- Université catholique de Louvain. Bibliographie. 1834-1900*, Louvain, 1900 ; *Université catholique de Louvain. Bibliographie. Premier supplément. 1899-1901*, Louvain, 1901 ; *Université catholique de Louvain. Bibliographie. Deuxième supplément. 1901-1903*, Louvain, 1904 ; *Université catholique de Louvain. Bibliographie. Troisième supplément. 1903-1905*, Louvain, 1906 ; *Université catholique de Louvain. Bibliographie. 1834-1908. Liste des professeurs 1834-1908. Travaux du corps académique de 1908. Institutions universitaires*, Louvain, 1908 ; *Université catholique de Louvain. Bibliographie. Cinquième supplément. 1908-1911*, Louvain, 1911 ; *Université catholique de Louvain. Bibliographie. Sixième supplément. 1911-1913*, Louvain, 1913 ; [J. COPPENS, J. COCHEZ et L. DE SCHAEZEN], *Université catholique de Louvain. Bibliographie académique*, t. VI, 1914-1934, Louvain, 1937 ; J. COPPENS et C. VERVOORT, *Université*

- catholique de Louvain. Bibliographie académique*, t. VII, 1934-1954, vol. I, *Partie générale. Autorités académiques. Facultés de théologie et de droit canonique*, Louvain, 1955 ; J. COPPENS, *Université catholique de Louvain. Bibliographie académique*, t. VII, 1934-1954, vol. II, *Faculté de droit. Faculté de philosophie et lettres*, Louvain, 1966, vol. III, *Sciences. Sciences appliquées. Sciences économiques et sociales. Institut d'éducation physique* [publié avec *Université catholique de Louvain. Bibliographie académique*, t. XI, 1955-1956], Louvain, s.d., et t. IV, *Faculté de médecine*, Louvain, 1970.
- G. VAN BELLE, *Johannine Bibliography. 1966-1985. A Cumulative Bibliography on the Fourth Gospel* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum lovaniensium, t. LXXXII), Leuven, 1988.
- L. VAN BUYTEN, *Licentiaatsverhandelingen en doctoraatsproefschriften aangeboden aan de Groep moderne geschiedenis (1934-1970) en het Departement geschiedenis (1971-1979/80)* (Historica Lovaniensia, 100), Leuven, 1980.
- R. VAN EENOO et A. VERMEERSCH, *Bibliografisch repertorium van de belgische pers. 1789-1914* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 23), Louvain-Paris, 1962.
- A. VAN LANTSCHOOT, *Le Muséon. Tables des années 1882-1931* (Bibliothèque du Muséon, 4), Louvain, 1932.
- L. VANSCHOENWINKEL, *Archief-en bibliotheekwezen in België. Archives et bibliothèques de Belgique. Bibliographie. 1955-1979* (Bibliographia belgica, 137), Bruxelles, 1981.
- Vingt ans de recherche historique en Belgique. 1969-1988* (Crédit communal. Collection Histoire, sér. in-8°, 82), sous la dir. de L. GENICOT, Bruxelles, 1990.
- R. VIRGOULAY et C. TROISFONTAINES, *Maurice Blondel. Bibliographie analytique et critique*, t. I, *Œuvres de Maurice Blondel (1880-1973)*, et t. II, *Études sur Maurice Blondel (1893-1975)* (Centre d'archives Maurice Blondel, 2 et 3), Louvain, 1975 et 1976.

## 2. Inventaires d'archives et catalogues d'expositions ou de manuscrits

- Accademia Nazionale dei Lincei. Congregazione per la Dottrina della Fede : Giornata di studio. L'apertura degli archivi del Sant'Uffizio romano. Roma, 22 gennaio 1998* (Atti dei Convegni Lincei, 142), Rome, 1998.
- Archief Van Waeyenbergh*, Louvain, s.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- [*Archives de l'Archevêché de Malines. Archives du grand séminaire. Inventaire manuscrit*, s.l.n.d.] (inventaire inédit à consulter aux Archives de l'Archevêché de Malines).

- Archives de l'État à Mons. Archives communales. Inventaires*, 3 vol., Bruxelles, 1959-1978.
- Archives de l'État à Mons. Archives de cures. Inventaires*, 2 vol., Bruxelles, 1976-1979.
- Les Archives de l'État dans les provinces. Aperçu des fonds et collections*, 2 vol., Bruxelles, 1974-1975.
- Archives du secrétariat privé de la reine Élisabeth*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter aux Archives du Palais royal de Bruxelles).
- Archives secrètes vaticanes. Index des Fonds et des instruments de description et de recherche*, Cité du Vatican, 2006-2007.
- Archivio della Sacra Congregazione degli Affari ecclesiastici straordinari. Belgio. Indice delle carte secondo periodo comprende il pontificato di S.S. Leone XIII (dal 1878 al 1903)*, s.l., 1982 (inventaire inédit à consulter aux Archives historiques du Conseil pour les affaires publiques de l'Église).
- [*Archivio Segreto Vaticano.*] *Indice 1045. Archivio della Congregazione Consistoriale. Processus consistoriales (o processus ecclesiarum o processi dei vescovi). Inventori*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- [*Archivio Segreto Vaticano.*] *Cong. Const. Relat. Lett. A.-Z.*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter au comptoir de la salle de lecture de l'Archivio Segreto Vaticano).
- [*Archivio Segreto Vaticano.*] *Indice 1082. Archivio della nunziatura di Bruxelles. Anni 1875-1903*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- [*Archivio Segreto Vaticano.*] *Indice 1082 bis. Archivio della nunziatura di Bruxelles. Anni 1903-1922*, s.l., 1985 (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- [*Archivio Segreto Vaticano.*] *Indice 1089 II. Segretaria di Stato. Inventario. 1878-1913*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- [*Archivio Segreto Vaticano.*] *Indice 1089 II. Segretaria di Stato. Inventario. 1914-1922*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- [*Archivio Segreto Vaticano.*] *Indice 1104 I. Sacra Congregatio Episcoporum et Regularium. Positiones Episcoporum. 1573-1908*, s.l., 1974 (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- [*Archivio Segreto Vaticano.*] *Indice 1140. S. Congr. Concilio — Relat. visi. ad limina*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- [*Archivio Segreto Vaticano.*] *Indice 1162. Archivio della Nunziatura di Bruxelles. Anni 1904-1922* (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).

- [Archivio Segreto Vaticano.] *S. Cong. Episc. et Regul. Protocolli*, t. 78-79 à 88-89, années 1898-1908, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- [Archivio Segreto Vaticano.] *S. Cong. Episc. et Regul. Rubricellae*, t. 226-236, années 1898-1908, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- [Archivio Segreto Vaticano.] *Segretaria di Stato. « Rubricellae » e « Protocolli »*, s.l.n.d., t. 520-524 à 658-662, années 1898-1922 (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- Archives, universités, monde étudiant : une mémoire en construction. Actes de la Deuxième Journée des Archives organisée les 17 et 18 avril 2002 par le Service des Archives de l'Université catholique de Louvain* (Publications des Archives de l'Université catholique de Louvain, 6), sous la dir. de C. SCHOUKENS, Louvain-la-Neuve, 2003.
- J. ART, *Bronnen voor de hedendaagse geschiedenis in de kerkelijke archieven van het Bisdóm Gent. Een overzicht*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. III, 1972, p. 73-84.
- ID., *Quelques fonds d'archives du pontificat de Léon XIII (1875-1903) se rapportant à l'histoire de Belgique*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. L, Bruxelles-Rome, 1980.
- Beknopte inventaris van het archief van het Hoger instituut voor oudheidkunde en kunstgeschiedenis bewaard in het Departement archeologie en kunstwetenschap (K.U. Leuven)*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Beknopte inventaris van de archivalia bewaard in de Faculteit der godgeleerdheid van de K.U. Leuven*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Beknopte inventaris van de archivalia uit de unitaire periode, bewaard in de Faculteit der rechtsgeleerdheid*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Beknopte inventaris van de archivalia uit de unitaire periode bewaard in de Faculteit der sociale wetenschappen*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Beknopte inventaris van de archivalia van vóór 1968 bewaard door de Faculteit wijsbegeerte en letteren van de K.U. Leuven*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Beknopte inventaris van het archief van het Hoger instituut voor wijsbegeerte*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).



- Beknopte inventaris van de unitaire archivalia bewaard in de Faculteit der toegepaste wetenschappen (K.U. Leuven)*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Beknopte inventaris van de unitaire archieven bewaard in de Faculteit der wetenschappen (K.U. Leuven)*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Beknopte inventaris van de unitaire archieven van de Faculteit der psychologie en der pedagogische wetenschappen*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- R. BOIJEN et M.-A. PARIDAENS, *Aperçu des fonds d'archives du Musée royal de l'armée. Liste des inventaires disponibles* (Centre d'histoire militaire. Inventaires, 8), 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1980.
- B. BOUTTE, « *Eppur si muove* ». *De opstelling van het archief van de Congregatie van Geloofsleer op de drempel van de derde millenaire*, dans *Trajecta. Tijdschrift voor geschiedenis van het katholiek leven in de Nederlanden*, t. VIII, 1999, n° 1, p. 46-73.
- ID., *Undigested Past. The Archives of the Roman Congregation for the Doctrine of the Faith*, dans *Bulletin van het Belgisch Historisch Instituut te Rome*, t. LXXI, 2001, p. 243-285.
- G. BRAIVE, *Inventaire des archives de Monseigneur Simon*, dans *L'Église et l'État à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Mgr Aloïs Simon* (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 3), publié sous la dir. de G. BRAIVE et J. LORY, Bruxelles, 1975, p. 115-148.
- [J. BUCHET], *Inventaire sommaire des archives de l'Administration centrale (Halles universitaires)*, [Louvain, 1966, pour la version manuscrite, et s.d., pour la version dactylographiée] (inventaires inédits à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- J. BUCHET et J. ROEGIERS, *Inventaire sommaire des Archives de l'Administration centrale conservées aux Halles universitaires*, Louvain, 1977 (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- A. CHERTON, *Les archives de l'Évêché de Namur. Inventaire sommaire* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 103), Beauvechain, 1992.
- L. CIPRIANI et A. TUZI, *Congregazione Consistoriale. Relationes Diocesum. Cappellani Militari. Vescovo esercito e armata*, Cité du Vatican, octobre 2006 (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- L. COLLIN, *Inventaris van Fonds Mgr Antoine Stillemans*, Gand, 1990 (inventaire inédit à consulter aux archives de l'Évêché de Gand).

- Congregatio pro Doctrina fidei. Archivum. S.C Indicis. Schemata nominum auctorum*, t. I, A-J, t. II, K-Z, s.l.n.d. [inventaire inédit à consulter sur place].
- Congregazione per la Dottrina della Fede. Fondo Storico-Stanza storica. Inventario provvisorio*, s.l., octobre 1999 [inventaire inédit à consulter sur place].
- Congregatio pro Doctrina fidei. Guida dell'Archivio*, Roma, 1998 [inventaire dactylographié inédit à consulter sur place].
- [*Congregatio pro Doctrina fidei.*] *Rubricella Alle Censurae Librorum. 1851-1916* (1930), 1917, [inventaire manuscrit inédit à consulter sur place].
- [*Congregatio pro Doctrina fidei.*] *Rubricella della Sezione Censura librorum dal 1917 al 1938* (data della fusione : 15-III-1917), [inventaire manuscrit inédit à consulter sur place].
- Congregatio pro Doctrina fidei. Tabularium. S.C Sancti Offici. Schemata nominum Consultorum*, t. I, A-D, t. II, E-M, t. III, N-Z, s.l.n.d. [inventaire inédit à consulter sur place].
- T. ESSER, *Inventario della S. Congregazione dell'Indice*, s.l.n.d., [inventaire dactylographié inédit à consulter sur place].
- A. COSEMANS, *Archives générales du Royaume Bruxelles. Inventaire des archives de Fr. Schollaert et J. Helleputte*, Bruxelles, 1949.
- ID., *Rapport sur les archives de l'histoire contemporaine conservées dans les dépôts publics* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 1), Louvain-Paris, 1957, p. 11-19.
- ID., *Rapport sur les archives d'hommes politiques*, *ibid.*, p. 20-22.
- ID. et A.-M. PAGNOUL, *Papiers J. Vanden Heuvel*, Bruxelles, 1988.
- J. COUTTENIER, *Archief kardinaal D. Mercier. 1851-1926*, [Malines, 1989] (inventaire inédit à consulter aux Archives de l'Archevêché de Malines).
- F. D'ARRAS D'HAUDRECY-MIRGUET, *Joseph Lebon (1879-1957). Étudiant et Professeur à la Faculté de théologie* (Archives de l'Université catholique de Louvain. Fonds privés, XXVII), Louvain-la-Neuve, 1993 (inventaire inédit à consulter au Service des archives de l'Université de Louvain).
- G. DAYEZ, *Inventaire du Fonds Berlière aux Archives de Maredsous*, dans *Revue bénédictine*, t. LXXXV, 1975, p. 207-224.
- A. DEBLON, *Les archives de l'Évêché de Liège. Aperçu des fonds et collections*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. XLVIII, 1977, p. 617-629.
- [ID.], *Archives [de l']Évêché [de] Liège.-Cahiers Trudon Bonaers*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter aux archives de l'Évêché de Liège).
- [ID.], *Fonds Doutreloux-Supplément*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter aux archives de l'Évêché de Liège).
- ID., *Inventaire provisoire des codices J. Daris*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter aux archives de l'Évêché de Liège).
- ID., P. GÉRIN et L. PLUYMERS, *Les archives diocésaines de Liège. Inventaire des Fonds modernes* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 85), Louvain-Paris, 1978.
- J. DEBRUYN, *Guide des archives des villes et des communes en Belgique* (Archives et bibliothèques de Belgique, n° spécial 26), 2 vol., Bruxelles, 1985.

- L. DEMOULIN, *Inventaire des archives de Saint-Julien-des-Flamands et de la Fondation Lambert Darchis à Rome*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. LVII, 1987, p. 23-53.
- Ph. DESMETTE, *Inventaire sommaire d'un reliquat d'archives de l'évêché de Tournai : le fonds Voisin*, dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. LXXIX, 2002, p. 79-94.
- C. De VLEESCHAUER, *Inventaris van het archief van de Koninklijke bibliotheek Albert I te Brussel*, Bruxelles, 1979.
- A. D'HAENENS, *État du département des archives et mss de la Bibliothèque de l'U.C.L. au 1<sup>er</sup> octobre 1968*, Louvain, 1968 (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- F. DI GIOVANNI et G. ROSELLI, *L'Archivio Segreto Vaticano dal 1985*, dans *Dall'Archivio Segreto Vaticano. Miscellanea di testi, saggi e inventari* (Collectanea Archivi Vaticani, 61), I, Cité du Vatican, 2006.
- A.M. DIEGUEZ, *L'archivio particolare di Pio X. Cenni storici e inventario* (Collectanea Archivi Vaticani, 50), Cité du Vatican, 2003.
- ID., *Segreteria di Stato. Spogli di Cardinali e Officiali di Cura*, Cité du Vatican, Septembre 2006 (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- H. DIENER, *Das vatikanische Archiv*, dans *Il libro del centenario. L'Archivio Segreto Vaticano a un secolo dalla sua apertura. 1880/81-1980-1981*, Cité du Vatican, 1981, p. 55-75.
- Documents appartenant au Laboratoire de cytologie et morphologie végétales*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- R. DOEHAERD, *Archives de l'État à Mons. Inventaire des archives de la famille de Bousies de Rouveroy*, Gembloux, 1946.
- Église cathédrale de Tournai. Archives du chapitre cathédral. Exposition. Les évêques de Tournai. Souvenirs et documents. Samedi 1<sup>er</sup> octobre au mercredi 2 novembre 1966*, Bruxelles, 1966.
- T. ESSER, *Inventario della S. Congregazione dell'Indice*, s.l.n.d., [inventaire dactylographié inédit à consulter sur place].
- De la Faculté des Arts à la Faculté de philosophie et lettres. Des siècles d'histoire. Catalogue de l'exposition 4-15 mars 1980*, Louvain-la-Neuve, 1980.
- M. FIÉVEZ, *Archives générales du Royaume. Inventaire du Fonds Cardijn*, Bruxelles, 1985.
- G. GUALDO, *Archivi di famiglie romane nell'Archivio Vaticano*, dans *Archivio della Società romana di storia Patria*, t. CIV, 1981, p. 147-158.
- H. HAAG, *Les archives personnelles des anciens ministres belges* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 29), Louvain-Paris, 1963.
- ID., *Les archives privées* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 1), Louvain-Paris, 1957, p. 26-28.

- L. E. HALKIN, *Les archives des nonciatures* (Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome, fasc. 14), Bruxelles-Rome, 1968.
- ID., *Les archives des nonciatures. Rapport au Comité directeur de l'Institut historique belge de Rome*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. XXXIII, Bruxelles-Rome, 1961, p. 649-700.
- ID. et D. VAN DERVEEGHDE, *Les sources de l'histoire de la Belgique aux Archives et à la Bibliothèque vaticanes. État des collections et répertoire bibliographique* (Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome, fasc. III), Bruxelles-Rome, 1951.
- J. HANIN, *Archives conservées au grand séminaire de Namur. Inventaire du Fonds : Namurcum*, [Namur, 1973] (inventaire inédit à consulter aux archives du grand séminaire de Namur).
- J. H.[ANIN], *Inventaire des archives du Fonds du séminaire épiscopal conservées au grand séminaire de Namur*, [Namur, 1973] (inventaire inédit à consulter aux archives du grand séminaire de Namur).
- W. HENKEL-ROM, *Das Inventar des « Fondo Concili » im Archiv der Konzilskongregation*, dans *Annuario Historiae Conciliorum. Internationale Zeitschrift für Konziliengeschichtsforschung*, t. XV, 1983, II, p. 430-451.
- L. HONORÉ, *Inventaire des archives de l'évêché de Tournai (1940-1989)* (Tournai. Arts et Histoire. Instruments de travail, 2) Tournai, 2004.
- Inquisition, Index, Zensur. Wissenskulturen der Neuzeit im Widerstreit* (Römische Inquisition und Indexkongregation, 1), sous la dir. de H. WOLF, Paderborn, 2001.
- Inventaire des archives conservées à la Faculté de théologie de l'UCL*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Inventaire des archives conservées à la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'UCL*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Inventaire sommaire des archives conservées au secrétariat de la Faculté des sciences appliquées*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Inventaire sommaire des archives de la Faculté de droit et de l'École de criminologie conservées à l'U.C.L.*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Inventaire sommaire des archives de la Faculté de philosophie et lettres conservées à l'U.C.L.*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).

- B. JANSSENS DE BISTHOVEN et C. DE BACKER, *Inventaris van het bisschoppelijk archief van Brugge* (Katholiek documentatie — en onderzoekcentrum. Reeks B. Inventarissen van archieven niet bewaard op het KADOC, n° 6), Leuven, 1984.
- Katholieke Universiteit Leuven. Faculteit wijsbegeerte en letteren. Een eeuw vlaamse studentenbeweging te Leuven. Catalogus van de tentoonstelling 16 februari-2 april 1976*, Leuven, 1976.
- [L. LECLERCQ], *Université catholique de Louvain. Bibliothèque. Catalogue des manuscrits. 1940-1954*, Louvain, 1954 (inventaire inédit à consulter à l'Institut supérieur de philosophie de Louvain-la-Neuve ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- Leuven, Stedelijk Museum. 550 jaar Universiteit Leuven. 31 januari-25 april 1976*, Lembeke, 1976.
- Liste des intitulés de dossiers contenant les archives de l'Institut sup<sup>r</sup> de philosophie de l'Université catholique de Louvain*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à l'Institut supérieur de philosophie de Louvain-la-Neuve ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- G. U.M. LO BIANCO, *Archivio della Nunziatura apostolica in Belgio (Bruxelles)*, Cité du Vatican, juillet 2005 (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- Louvain, Musée communal. 550 ans de vie universitaire à Louvain. 31 janvier-25 avril 1976*, Lembeke, 1976.
- F. MAERTEN, *Inventaire du Fonds Godefroid Kurth (1847-1916)*, Louvain-la-Neuve, 1992.
- [A. MILET], *Archives de Bonne-Espérance*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter au séminaire de Bonne-Espérance).
- F. MIRGUET, *Archives du Musée Houllier* (Archives de l'Université catholique de Louvain. Archives de l'Université [AUL], V), Louvain-la-Neuve, 1985 (inventaire inédit à consulter au Service des archives de l'Université de Louvain).
- ID., *Fonds Gonzague Ryckmans (1887-1969)* (Archives de l'Université catholique de Louvain. Fonds privé [FP], XX), Louvain-la-Neuve, 1987 (inventaire inédit à consulter au Service des archives de l'Université de Louvain).
- ID., *Fonds Jean et Charles Moeller* (Archives de l'Université catholique de Louvain. Fonds privé [FP], III), Louvain-la-Neuve, 1983 (inventaire inédit à consulter au Service des archives de l'Université de Louvain).
- ID., *Fonds Jean-Baptiste Chabot. 1898-1948* (Archives de l'Université catholique de Louvain. Fonds privé [FP], XXI), Louvain-la-Neuve, 1988 (inventaire inédit à consulter au Service des archives de l'Université de Louvain).
- ID., *L'Institut géologique : Papiers Henry de Dorlodot* (Archives de l'Université catholique de Louvain. Archives de l'Université [AUL], IV), Louvain-la-Neuve, 1985 (inventaire inédit à consulter au Service des archives de l'Université de Louvain).

- ID., *Papiers Théophile Lefort* (Archives de l'Université catholique de Louvain, P 71), Louvain-la-Neuve, 1987 (inventaire inédit à consulter au Service des archives de l'Université de Louvain).
- ID. et M. DE SOMER, *Fonds Désiré Mercier. Papiers conservés par la famille à l'Hermite et légués par l'abbé Joseph Mercier en 1973*, [Louvain-la-Neuve, 1993] (inventaire manuscrit inédit à consulter au Service des archives de l'Université de Louvain).
- F. MIRGUET et I. DOM-KOUMANS, *Papiers de Mgr De Raeymaeker (1895-1970)* (Archives de l'Université catholique de Louvain. Archives de l'Université [AUL], VII), Louvain-la-Neuve, 1986 (inventaire inédit à consulter au Service des archives de l'Université de Louvain).
- J. NICODÈME, *Répertoire des inventaires d'archives conservées en Belgique, parus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1969* (Archives et bibliothèques de Belgique, n° spécial 2), Bruxelles, 1970.
- De onderzoeksapparatuur uit het « Laboratoire de psychologie expérimentale » van prof. A. Michotte. Een inventaris* (University of Leuven/Louvain. Psychological Reports), Leuven, 1981.
- Orientalia. Études orientales et bibliothèques à Leuven et Louvain-la-Neuve* (Symbolae Facultatis Litterarum Lovaniensis, Series B, vol. 21), sous la dir. de W. VANDE WALLE et P. SERVAIS, Leuven, 2001.
- S. ORLOF, M. RUCQUOY, D. FIGA, Ch. NOÉ et G. VANDENBOSCH, *Inventaires des archives de l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique. 1769-1984* (Académie royale de Belgique. Archives et collections thérésiennes, 1), sous la dir. de J.-L. DE PAEPE, Bruxelles, 1986.
- S. PAGANO, *Archivi di famiglie romane e non romane nell'Archivio Segreto Vaticano: una indagine sull'« azienda famiglia »*, dans *Roma moderna e contemporanea*, t. I/3, 1993, p. 189-231.
- ID., *I fondi concernenti i « Regolari » dell'Archivio Segreto Vaticano*, dans *Archiva ecclesiae*, t. XLII, 1999, p. 149-168.
- ID., *Il Fondo di Mons. Umberto Benigni dell'Archivio Segreto Vaticano. Inventario*, dans *Modernismo*, numéro thématique de la revue *Ricerche per la storia religiosa di Roma*, t. VIII, 1990, p. 347-452.
- A.-M. PAGNOUL, *Archives générales du Royaume. Inventaire des Papiers Carton de Wiart*, Bruxelles, 1981.
- G. PIZZORUSO, *Le Fonds Benigni aux Archives Secrètes du Vatican*, dans *Anali Accademici Canadesi*, t. VIII, 1992, p. 107-111.
- O. PONCET, *Les entreprises éditoriales liées aux archives du Saint-Siège. Histoire et bibliographie (1880-2000)* (Collection de l'École française de Rome, 318), Rome, 2003.
- W. QUINTENS, *Archief van het belgisch pauselijk College. Inventaris*, [Rome], mars 1982 (inventaire inédit à consulter aux archives du Collège pontifical belge de Rome).
- J. ROEGIERS, *Voorlopige inventaris van het rectoraal archief Mgr Descamps*, Louvain, 1980 (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke

- Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- ID., *Rijksarchief te Gent. Inventaris van het bisschoppelijk seminarie te Gent. Fondsen Hiëronymieten, Seminarie, Fundatie Lemmens-Broeckx en Fundatie Goethals*, Bruxelles, 1970.
- ID., *550 jaar wederwaardigheden van een Universiteitsarchief*, dans *Nederlands archieven blad. Tijdschrift van de vereniging van archivariissen in Nederland*, t. LXXXIV, 1980, p. 153-157.
- ID. et [C.] BRUNEEL, *Inventaire sommaire des archives de Mgr Litt conservées en la maison rectorale, Naamsestraat 98, à Louvain*, [Louvain], 1978 (inventaire inédit à consulter à l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- [F. ROSART], *Inventaire des archives G. Hoyois*, Louvain-la-Neuve, s.d., dactylographié.
- F. SANTY, *België in het Vaticaan Archief. Nuntiatur te Brussel. 1875-1904. Regestenlijst* (Analecta Vaticano Belgica, 2<sup>e</sup> sér., Section C, Nonciature de Bruxelles, t. VIII), Leuven-Bruxelles-Rome, 1989.
- S. SCHRATZ, J.D. BUSEMAN et A. PIETSCH, *Systematisches Repertorium zur Buchzensur. 1814-1917. Index Kongregation* (Römischer Inquisition und Indexkongregation. Grundlagenfoeschungen. 1814-1917, II), sous la dir. de H. WOLF, Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, 2005.
- H.H. SCHWEDT, avec la coll. de D. BRUKARD, *Römisches Bücherverbot. Edition der Brandi von Inquisition und Indexkongregation. 1814-1917* (Römischer Inquisition und Indexkongregation. Grundlagenfoeschungen. 1814-1917, I), sous la dir. de H. WOLF, Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, 2005.
- H.H. SCHWEDT, avec la coll. de T. LAGATZ, *Prosopographie von Römischer Inquisition und Indexkongregation. 1814-1917* (Römischer Inquisition und Indexkongregation. Grundlagenfoeschungen. 1814-1917, III), sous la dir. de H. WOLFT, 2 vol., Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, 2005.
- Cl. SOETENS, *Archives bénédictines de St-Anselme (Rome). Aperçu sommaire*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter chez l'auteur).
- M.-R. THIELMANS, *Inventaire des Papiers Jules de Trooz*, dans *Archives générales du Royaume. Inventaire de papiers personnels*, Bruxelles, 1980, p. 71-77.
- Travailler à l'Université : histoire et actualité des personnels de l'Université de Louvain (1425-2005). Chronique de l'Université de Louvain publiée à l'occasion de l'exposition au Forum des Halles, à Louvain-la-Neuve, du 14 au 23 février 2006*, sous la dir. de F. HIRAUX, Louvain-la-Neuve, 2006.
- Unitaire archivalia bewaard in de Faculteit der economische en toegepaste economische wetenschappen*, s.l.n.d. (inventaire inédit à consulter à

- l'Archiefdienst van de Katholieke Universiteit Leuven ou au Service des archives de l'Université de Louvain).
- W. VAN DER STEEN, *België in het Vaticaan archief. Congregatie voor de Buitengewone kerkelijke aangelegenheden. 1878-1903. Regestenlijst* (Analecta Vaticano Belgica, 2<sup>e</sup> sér., Section C, Nonciature de Bruxelles, t. VII), Leuven-Bruxelles-Rome, 1989.
- ID., *België in het Vaticaan archief. Staatssecretariaat Rubriek 256. 1878-1903. Regestenlijst* (Analecta Vaticano Belgica, 2<sup>e</sup> sér., Section C, Nonciature de Bruxelles, t. VI), Leuven-Bruxelles-Rome, 1989.
- É. VANDEWOUDE, *Relevé des archives du grand maréchal de la Cour. Règne d'Albert I<sup>er</sup>*. Bruxelles, 1986 (inventaire inédit à consulter aux Archives du Palais royal de Bruxelles).
- ID., *Archives générales du Royaume. Papiers du baron Léon van der Elst*, Bruxelles, 1978.
- ID., *Archives du roi Albert et de la reine Élisabeth*, Bruxelles, s.d. (inventaire inédit à consulter aux Archives du Palais royal de Bruxelles).
- ID., *Les archives royales à Bruxelles*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. XXXIII, 1967, p. 176-192.
- ID., *Cabinet du roi Albert*, Bruxelles, 1987 (inventaire inédit à consulter aux Archives du Palais royal de Bruxelles).
- ID., *Inventaire des archives du grand maréchal de la Cour. Règne de Léopold II, 1865-1909* (Archives générales du Royaume. Archives des Palais royaux, n° 2), Bruxelles, 1977.
- ID., *Secrétariat du prince Albert. Secrétariat du roi et de la reine. 1893-1927*, Bruxelles, 1986 (inventaire inédit à consulter aux Archives du Palais royal de Bruxelles).
- L. VAN MEERBEECK, *Archives générales du Royaume. Inventaire des Papiers Ch. de Broqueville*, Bruxelles, s.d.
- ID., *Archives générales du Royaume. Papiers P. Poulet*, Bruxelles, 1988.
- ID., *Inventaire des Papiers Ch. de Broqueville*, Bruxelles, s.d. (inventaire inédit à consulter aux Archives générales du Royaume).
- ID., *Inventaire des Papiers Poulet*, Bruxelles, 1946 (inventaire inédit à consulter aux Archives générales du Royaume).
- L. VAN MOLLE, *Het Archief en Museum van het Vlaamse studentenleven*, dans *Spiegel historiael*, t. XV, 1980, p. 433-437.
- L. VAN ROMPAEY, *België in het vaticaanse archief. Nuntiatuur te Brussel. 1903-1916. Regestenlijst* (Analecta Vaticano Belgica, 2<sup>e</sup> sér., Section C, Nonciature de Bruxelles, t. XI), Leuven-Bruxelles-Rome, 1996.
- ID., *België in het vaticaanse archief. Staatssecretariaat. Rubriek 256. Regestenlijst* (Analecta Vaticano Belgica, 2<sup>e</sup> sér., Section C, Nonciature de Bruxelles, t. XII), Leuven-Bruxelles-Rome, 1996.
- B. VAN TIGGELEN, *La Faculté des sciences au fil des jours : héritages et métamorphoses. Catalogue de l'exposition*, Louvain-la-Neuve, 1989.
- Vatican Archives. An Inventory and Guide to Historical Documents of the Holy See*, sous la dir. de Fr.X. BLOUIN Jr., New York-Oxford, 1998.



- Vatican Archives. An Inventory and Guide to Historical Documents of the Holy See. Supplement 1. The Archives of the Congregation of the Doctrine of the Faith*, sous la dir. de Fr.X. BLOUIN Jr., Ann Arbor (Mi), 2003.
- S. VENTURINI, *Cancellaria Apostolica. Regesta Literarum Apostolicarum. Epistoles Decretales*, Cité du Vatican, juillet 2006 (inventaire inédit à consulter à la salle des inventaires de l'Archivio Segreto Vaticano).
- La vie étudiante à Louvain. 1425-2000. Chronique de l'Université de Louvain publiée à l'occasion de l'exposition au Forum des Halles, à Louvain-la-Neuve, du 2 au 15 mai 2002* (Publications des Archives de l'Université catholique de Louvain, 4), sous la dir. de F. HIRAUX, L. HONNORÉ et F. MIRGUET, Louvain-la-Neuve, 2002.
- L. VINTS, *Inventaris van de papieren van minister van Staat Hendrik Heyman (1878-1958)* (Katholiek documentatie- en onderzoekcentrum. Reeks B. Inventarissen van archieven niet bewaard op het KADOC, n° 3), Leuven, 1981.
- A. VUIJLSTEKE, *Table générale du Bulletin de l'Institut historique belge de Rome. I (1919)-LXX (2000)*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. LXXI, 2001, p. 5-165.
- A. WATELET-CHERTON, *Les archives de l'Évêché de Namur. Contribution à l'histoire d'un dépôt d'archives diocésain*, dans *Miscellanea Cécile Douxchamps-Lefèvre* (Archives et bibliothèques de Belgique, t. LIX, n° 3-4), Bruxelles, 1988.
- F. WINDELS-ROSART, *Archives de la Revue d'histoire ecclésiastique* (Archives de l'Université catholique de Louvain. Archives de l'Université [AUL], III), Louvain-la-Neuve, 1983 (inventaire inédit à consulter au Service des archives de l'Université de Louvain).
- R. WELLENS, *Archives générales du Royaume. Inventaire des Papiers d'Albert Devèze, ministre d'État*, Bruxelles, 1978.
- ID., *Inventaire des Papiers de Marcel-Henri Jaspar, député, ministre et ambassadeur de Belgique*, Bruxelles, 1982.
- H. WOLF, *Römischer Inquisition und Indexkongregation. Einleitung. 1814-1917* (Römischer Inquisition und Indexkongregation. Grundlagenforschungen. 1814-1917), sous la dir. de H. WOLF, Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, 2005.
- C. WYFFELS, *Les archives belges depuis la Seconde Guerre mondiale. 1945-1984*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. LV, n° 1-4, p. 217-253.

### 3. Instruments biographiques<sup>13</sup>

*Algemeine deutsche Biographie*, Berlin, 1967 sv.

<sup>13</sup> Afin de ne pas surcharger inutilement cette partie, nous n'avons repris que les ouvrages n'apparaissant pas dans J. DHONDT. et S. VERVAECK, *Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 13), 2<sup>e</sup> éd., Louvain-Paris, 1964.

- Biographisch-bibliographisches Kirchenlexikon*, 2<sup>e</sup> éd., sous la dir. de F.-W. BAUTZ et T. BAUTZ, Hamm, 1990-2007 (version électronique mise à jour : [www.bautz.de/bbkl/](http://www.bautz.de/bbkl/)),
- Deutsche biographische Enzyklopädie*, Munich-New Providence-Londres-Paris, 1995 sv.
- Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, 1981 (2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1992).
- Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1933 sv.
- Dizionario biografico degli Italiani*, 1960 sv.
- Académie royale de Belgique. Index biographique des membres, correspondants et associés. 1769-1995*, Bruxelles, 1995.
- Indice biographico italiano*, Munich-Londres-New York-Paris, 1933 sv.
- E. KONINCKX, *Le clergé du diocèse de Liège (1825-1967)*, t. I, Liège, 1974.
- G. LEFÈVRE, *Biographie tournaisienne XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Tournai, 1990.
- E. MATTHIEU, *Biographie du Hainaut*, 2 vol., Enghien, 1902-1905.
- Neue deutsche Biographie*, Berlin, 1971 sv.
- Nouvelle biographie nationale*, Bruxelles, 1988 sv.

#### 4. Dictionnaires et encyclopédies

- Th. BERNIER, *Dictionnaire géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut*, Mons, 1879 (nouv. éd., Mons, 1891).
- A. CARLIER, *Dictionnaire de l'ouest-wallon*, 3 vol., Charleroi, 1985-1991.
- Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain*, Paris, 1948 sv.
- L. DEISS, *Synopse de Matthieu, Marc, Luc, avec les parallèles de Jean*, nouv. éd., Bruges, 1975.
- Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, 1907 sv.
- Dictionnaire de la Bible*, Paris, 1895-1928 (9 vol. de *Suppléments*).
- Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, 1912 sv.
- Dictionnaire historique de la papauté*, sous la dir. de P. LEVILLAIN, Paris, 1994.
- Dictionnaire de spiritualité*, 17 vol., Paris, 1937-1995.
- Dictionnaire de théologie catholique*, 18 vol. + 3 vol. de *Tables générales*, Paris, 1953-1972.
- Dizionario ecclesiastico*, 3 vol., Turin, 1953-1958.
- Dizionario storico del movimento cattolico in Italia. 1860-1980*, sous la dir. de F. TRANIELLO et G. CAMPANINI, 3 t. en 5 vol., Turin, 1981-1984 (et mise à jour : t. IV, *Aggiornamento 1980-1995*, Gênes, 1997).
- Enciclopedia cattolica*, 12 vol., Cité du Vatican, 1948-1954.
- Enciclopedia dei papi*, 3 vol., Rome, 2000.
- J. LEBLANC, *Dictionnaire biographique des évêques catholiques du Canada. les diocèses catholiques canadiens des Églises latine et orientales et leurs évêques; repères chronologiques et biographiques, 1658-2002* (Gratianus. Série instruments de recherche), Ottawa, 2002.
- Lexikon für Theologie und Kirche*, 2<sup>e</sup> éd., 15 vol., Fribourg, 1957-1968 ; 3<sup>e</sup> éd., sous la dir. de W. KASPER, 11 vol., Fribourg-Bâle-Rome-Vienne, 1993-2001).

*New Catholic Encyclopedia*, 18 vol., Washington, 1967-1988.

*Les sciences religieuses. Le XIX<sup>e</sup> siècle. 1800-1914* (Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, 9), sous la dir. de F. LAPLANCHE, Paris, 1996.

## II. TRAVAUX D'INTRODUCTION ET DE MÉTHODE

B. ALTANER et A. STUIBER, *Patrologie. Leben, Schriften und Lehre der Kirchenväter*, 8<sup>e</sup> éd., Fribourg-Basel-Vienne, 1978.

B. ALTANER, *Précis de patrologie*, Mulhouse-Paris-Tournai, 1941.

P. BENOÎT, *Exégèse et théologie*, Paris, 1961.

*Deux mille ans d'histoire du christianisme. Bilan et perspectives historiographiques* (Revue d'histoire ecclésiastique, n° spécial publié à l'occasion du centenaire de la revue), sous la dir. de J. PIROTTE et E. LOUCHEZ, Louvain-la-Neuve-Leuven, 2000.

P. GUILLEMETTE et M. BRISEBOIS, *Introduction aux méthodes historico-critiques* (Héritage et projet, t. XXXV), Montréal, 1987.

*L'Histoire religieuse de la France, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle. Problèmes et méthodes*, sous la dir. de J.-M. MAYEUR, Paris, 1975.

C. LANGLOIS, *Religion, histoire religieuse*, dans *Dictionnaire des sciences historiques*, sous la dir. d'A. BURGHIERE, Paris, 1986, p. 575-583.

ID., *Trente ans d'histoire religieuse*, dans *Archives de sciences sociales des religions*, t. LXIII, n° 1, janvier-mars 1987, p. 85-114.

P. PIERRARD, *Le prêtre français du concile de Trente à nos jours* (Bibliothèque d'histoire du christianisme, n° 8), Paris, 1986.

*Pour une histoire du monde catholique au 20<sup>e</sup> siècle. Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur*, sous la dir. de J. PIROTTE et G. ZELIS, avec la collaboration de B. GROESSENS et Th. SCAILLET, Louvain-la-Neuve, 2003.

*Problèmes et méthodes de la biographie. Actes du Colloque Sorbonne 3-4 mai 1985*, dans *Sources-travaux historiques*, n° 3-4, décembre 1985.

*Religion, mentalité et vie quotidienne. Histoire religieuse en Belgique depuis 1970* (Archives et bibliothèques de Belgique, numéro spécial 35), sous la dir. de M. CLOET et F. DAELEMANS, Bruxelles, 1988.

## III. TRAVAUX

### 1. Histoire de l'enseignement et des sciences

M. ALLIAUME, M. DE HEMPTINNE, W. MUND, V. GRÉGOIRE, P. DEBAISIEUX et F. KAISIN, *L'histoire des sciences en Belgique*, dans *Histoire de la Belgique contemporaine. 1830-1914*, t. III, Bruxelles, 1930, p. 373-483.

- R. ANTOINE et G. HENNEBERT, *La Faculté des sciences agronomiques de l'Université catholique de Louvain. 1878-1985*, dans *Louvain. Revue trimestrielle des Amis de l'Université de Louvain*, 1985, n° 2, p. 3-66.
- Belgique. Enseignement supérieur. 1900-1950*, Bruxelles, 1951.
- C. BRUNEEL, *Le « Primus » de Louvain au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue du Nord*, t. LXIX, n° 274, juillet-septembre 1987, p. 575-588.
- A. BRUYLANTS, *L'école de chimie de l'Université de Louvain des origines à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Colloque d'histoire des sciences III. Louvain-la-Neuve, 17 mars 1977* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6<sup>e</sup> sér., fasc. XV), Louvain, 1979, p. 13-21.
- 575 années de formation à l'Université de Louvain. Arrêts sur quelques pratiques d'apprentissage* (Publications des Archives de l'Université catholique de Louvain, 1), Louvain-la-Neuve, 2000.
- Cinquième centenaire de la fondation de l'Université de Louvain (1426-1926). L'Université de Louvain à travers cinq siècles. Études historiques*, sous la dir. de L. VAN DER ESSEN, Bruxelles, 1927.
- P. CLÉMENT, *L'enseignement en Belgique, particulièrement dans le diocèse de Tournai, des origines à nos jours*, 2 vol., Houdeng-Aimeries, s.d.
- Colloque d'histoire des sciences I (1972) et II (1973) organisés par le Centre d'histoire des sciences et des techniques de l'Université catholique de Louvain* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6<sup>e</sup> sér., fasc. IX), Louvain, 1976.
- C. COPPENS, *Une bibliothèque imaginaire : de Leuvense universiteitsbibliotheek. 1914-1940*, dans *Ex officina. Bulletin van de Vrienden van de Leuvense Universiteitsbibliotheek*, t. II, 1985, p. 64-69.
- M. DEBIÈVE et A. BRUYLANTS, *Figures de professeurs de pharmacie à l'Université de Louvain*, Louvain-la-Neuve, 1985.
- À la découverte de la recherche et des chercheurs. Actes des Entretiens de Louvain-la-Neuve organisés le 16 avril 2001 par le Service des Archives de l'Université catholique de Louvain* (Publications des Archives de l'Université catholique de Louvain, 5), sous la dir. de F. HIRAUX, L. HONNORÉ et F. MIRGUET, Louvain-la-Neuve, 2002.
- E. DE JONGHE, *Het onderwijs der politieke en sociale wetenschappen te Leuven. 1892-1976*, dans *Politica*, t. XXVI, 1976, p. 102-128.
- É. DE MOREAU, *La bibliothèque de l'Université de Louvain. 1636-1914*, Louvain, 1918.
- V. DENIS, *Université catholique de Louvain. 1425-1958*, Louvain, 1958.
- ID., *Université catholique de Louvain. 1425-1958. Supplément 1958-1965*, Louvain, 1965.
- L. DE RAEMAER, *Soixante années d'enseignement de la métaphysique à l'Institut supérieur de philosophie de l'Université de Louvain*, dans *Scrinium Lovaniense. Mélanges historiques Étienne Van Cauwenbergh* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4<sup>e</sup> sér., fasc. 24), Louvain, 1961, p. 596-607.

- F. DETHIER, *L'enseignement universitaire dans les provinces wallonnes*, dans *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres-arts-culture*, sous la dir. de R. LEJEUNE et J. STIENNON, t. IV, *Compléments*, Bruxelles, 1981, p. 253-270.
- M. DE VROEDE, *Onderwijs 1878-1914*, dans *Algemene geschiedenis der Nederlanden*, [2<sup>e</sup> éd.], t. XIII, Haarlem, 1978, p. 328-351.
- L'enseignement catholique en Belgique et aux missions belges*, s.l.n.d.
- La formation du médecin : des Lumières au laboratoire. Actes du colloque du 9 décembre 1988* (Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, t. XXXVII — Centre d'histoire des sciences et des techniques. Sources et travaux, t. IV), sous la dir. de C. BRUNEEL et P. SERVAIS, Louvain-la-Neuve, 1989.
- Florilège des sciences en Belgique pendant le XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>*, Bruxelles, 1968, et *Florilège des sciences en Belgique*, t. II, Bruxelles, 1980.
- E. GERARD, *Sociale wetenschappen aan de Katholieke Universiteit* (Politica cahier, n° 3), Leuven, 1992.
- C. GOBBE, *La vie estudiantine à l'Université de Louvain. 1898-1914. Un printemps agité en 1914*, Mémoire de licence inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1985.
- Ph. GODDING, *La Faculté de droit de l'Université de Louvain. De Louvain à Louvain-la-Neuve (1426-1978)*, dans *Journal des tribunaux*, n° 5053, 14 février 1978, p. 553-557.
- H. HAAG, *L'Institut des sciences politiques et sociales*, dans *Amis de l'Université de Louvain. Bulletin trimestriel*, 1967, n° 4, p. 120-126.
- Hoger Instituut voor Godsdienstwetenschappen. Faculteit der Godgerleerdheid, K.U. Leuven. 1492-1992. Rondom catechese en godsdienstonderricht* (Documenta Libraria, 13), éd. par M. LAMBERIGTS, L. GEVERS et B. PATTYN, Leuven, 1992.
- Images de l'Université et des étudiants de Louvain : introduction méthodologique et analyse de cas* (Publications des Archives de l'Université catholique de Louvain, 10), sous la dir. de M DE GROOTE et F. HIRAUX, Louvain-la-Neuve, 2005.
- E. LAMBERTS, *Het historisch profiel van de Katholieke Universiteit Leuven (1835-1985)*, dans *Onze Alma Mater*, t. XLII, n° 1, mars 1988, p. 63-73.
- ID., *De Leuvense universiteit op een belangrijk keerpunt tijdens het rektorat van A.J. Namèche en C. Pieraerts (1872-1887)*, dans *L'Église et l'État à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Mgr Aloïs Simon* (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 3), sous la dir. de G. BRAIVE et J. LORY, Bruxelles, 1975, p. 337-369.
- J. LAVALLEYE, *L'Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art de l'Université catholique de Louvain*, dans *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, t. II, 1969, p. 7-38.
- L.-T. LEFORT, *Les recherches orientalistes à l'Université de Louvain*, dans *Sacra pagina. Miscellanea biblica congressus internationalis catholici de re biblica* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum lovaniensium,

- t. XII-XIII), sous la dir. de J. COPPENS, A. DESCHAMPS et É. MASSAUX, 2 vol., Gembloux, 1959.
- Liber amicorum Dr. J. Scheerder. Tijdingen uit Leuven over de Spaanse Nederlanden, de Leuvense universiteit en Historiographie*, Leuven, 1987.
- Lovanium docet. Geschiedenis van de Leuvense Rechtsfaculteit (1425-1914). Tentoonstelling. Leuven, Centrale Bibliotheek, 25 mei-2 juli 1988* (Faculteit der Rechtsgeleerdheid. Afdeling Romeins recht en Rechtsgeschiedenis), sous la dir. de G. VAN DIEVOET, D. VAN DEN AUWEELE, F. STEVENS, M. OOSTERBOSCH et C. COPPENS, Leuven, 1988.
- R. MAERE, *L'étude de l'archéologie chrétienne en Belgique*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXVII, 1931, p. 591-598.
- K. MEERTS, *De personalistische traditie aan de Katholieke Universiteit te Leuven rond de eeuwwisseling*, dans *Metafysiek en Engagement. Een personalistische visie op gemeenschap en economie*, éd. par L. BOUCKAERT et G. BOUCKAERT, Louvain, 1992.
- Le mouvement scientifique en Belgique. 1830-1905*, 2 vol., Bruxelles, 1907-1908.
- Le notariat à l'Université catholique de Louvain. Mémorial. 1836-1886-1986. Historique-Portraits-Palmarès*, présenté par M. VERWILGHEN, Louvain-la-Neuve, 1986.
- C.J. NUESSE, *The Catholic University of America. A Centennial History*, Washington, 1990.
- Y. PIERRARD, *Charles Moeller, professeur d'histoire à l'UCL de 1863 à 1919. Vie quotidienne et enseignement d'un professeur d'histoire*, Mémoire de licence inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1992.
- La recherche. Passions, pratiques, parcours. La communauté scientifique à l'UCL depuis 1834* (Publications des Archives de l'Université catholique de Louvain, 2), éd. par V. FILLIEUX et F. HIRAUX, avec la coll. de C. DERYCKE et F. MIRGUET, sous la dir. de P. SERVAIS, Louvain-la-Neuve, 2001.
- J. ROEGIERS, *Vijf eeuwen bibliotheekgeschiedenis*, dans *Ex officina. Bulletin van de Vrienden van de Leuvense Universiteitsbibliotheek*, 1<sup>ère</sup> année, 1984, numéro de lancement, p. 7-13.
- Les sciences exactes et naturelles à l'Université de Louvain de 1835 à 1940. Colloque d'histoire des sciences III. Louvain-la-Neuve, 17 mars 1977* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6<sup>e</sup> sér., fasc. XV), Louvain, 1979.
- Un siècle d'enseignement libre* (Revue catholique des idées et des faits, t. XII, n<sup>o</sup> spécial, 25 mars 1932), Bruxelles, 1932.
- C.E.M. STRUYKER BOUDIER, *De filosofie van Leuven*, dans *Wijsgerig leven in Nederland en België. 1880-1980*, t. IV-V, Leuven-Baarn, 1989.
- A. TIHON, *Cent cinquante ans d'enseignement catholique*, dans *Humanités chrétiennes*, 1979-1980, p. 441-453.

- Tradition and Renewal. Philosophical Essays Commemorating the Centennial of Louvain's Institute of Philosophy* (Louvain Philosophical Studies, 5-7), éd. par D.A. BOILEAU et J.A. DICK, 3 vol., Leuven, 1992-1993.
- L'Université catholique de Louvain. Vie et mémoire d'une institution*, sous la dir. de A. D'HAENENS, Bruxelles, 1992.
- L'Université de Louvain. 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1975.
- De Universiteit te Leuven. 1425-1985*, 2<sup>e</sup> éd., Leuven, 1988.
- B. VAN TIGGELEN, *Chronique de la Faculté des sciences de Louvain : l'institution et les hommes*, Louvain-la-Neuve, 1989.
- G. VERBIST, *De School voor politieke en sociale wetenschappen (1892-1914) aan de Leuvense Universiteit*, Mémoire de licence inédit en histoire, Katholieke Universiteit te Leuven, Leuven, 1983.
- La vie quotidienne à l'Université de Louvain. Scansions d'une longue durée : 1425-1985* (École des mémoires culturelles. Publications, n° 1), éd. par A. D'HAENENS, Louvain-la-Neuve, 1985.

## 2. Histoire religieuse

- Adolf von Harnack. *Christentum, Wissenschaft und Gesellschaft. Wissenschaftliches Symposium aus Anlass des 150. Geburtstags* (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 204), Göttingen, 2003.
- Adolf von Harnack. *Theologe, Historiker, Wissenschaftspolitiker* (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 161), sous la dir. de K. NOWAK, Göttingen 2001.
- A. AGNOLETTI, *Savatore Minocchi. Vita e opere (1869-1943)*, Brescia, 1964.
- L'Ancien Testament. Cent ans d'exégèse à l'École biblique* (Cahiers de la Revue biblique, 28), sous la dir. de J.-L. VESCO, Paris, 1990.
- R. S. APPLEBY, *Modernism as the Final Phase of Americanism : William L. Sullivan, American Catholic Apologist, 1899-1910*, dans *The Harvard Theological Review*, t. LXXXI, n° 1, 1988, p. 171-192.
- Après un siècle. L'œuvre des bollandistes de 1837 à 1937*, Bruxelles, 1937.
- J. ART, *Kerkelijke structuur en pastorale werking in het Bisdom Gent tussen 1830 en 1914* (Anciens pays et assemblées d'États, LXXI), Courtrai, 1977.
- Aspetti della cultura cattolica nell'età di Leone XIII. Atti del convegno tenuto a Bologna il 27-28-29 dicembre 1960* (Quaderni di storia, I-II), sous la dir. de G. ROSSINI, Rome, 1961, p. 323-368.
- R. AUBERT, *Aspects divers du néo-thomisme sous le pontificat de Léon XIII*, dans *Aspetti della cultura cattolica nell'età di Leone XIII. Atti del convegno tenuto a Bologna il 27-28-29 dicembre 1960* (Quaderni di storia, I-II), sous la dir. de G. ROSSINI, Rome, 1961, p. 133-227.
- ID., *Les avatars de la démocratie chrétienne d'après Émile Poulat*, dans *La revue nouvelle*, t. LXVII, n° 1, janvier 1978, p. 417-432.
- ID., *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LVII, 1990, p. 161-200.

- ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans*, hommage édité par J.-P. HENDRICKX, J. PIROTTE et L. COURTOIS, Louvain-la-Neuve, 1994.
- ID., *150 ans de vie des Églises*, Bruxelles, 1980.
- ID., *Le Collège américain de Louvain de 1857 à nos jours*, dans *Bulletin trimestriel de l'Association des amis de l'Université de Louvain*, 1957, n° 4, p. 114-126.
- ID., *Le Collège américain de Louvain (1857-1957)*, dans *Ephemerides theologiae Lovanienses*, t. XXXIII, 1957, p. 713-728.
- ID., *Un demi-siècle de revues d'histoire ecclésiastique*, dans *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, t. XIV, 1960, p. 180-181.
- ID., *Désiré Mercier et les débuts de l'Institut de philosophie*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. LXXXVIII, 1990, p. 147-167.
- ID., *L'Église catholique de la crise de 1848 à la Première Guerre mondiale*, dans *Nouvelle histoire de l'Église*, sous la dir. de R. AUBERT, M.D. KNOWLES et L.J. ROGIER, t. V, *L'Église dans le monde moderne (1848 à nos jours)*, Paris, 1975, p. 7-217 (et p. 757-808 pour la bibliographie).
- ID., *L'essor des revues d'érudition ecclésiastique au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, dans *Revue bénédictine*, t. XCIV, 100<sup>e</sup> année, p. 431-432.
- ID., *La Faculté de théologie de Louvain du XV<sup>e</sup> siècle à Vatican II*, dans *Faith and Society. Foi et Société. Geloof en Maatschappij. Acta Congressus Internationalis Theologici Lovaniensis 1976* (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, XLVII), Paris-Gembloux, 1978, p. 17-37.
- ID., *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900*, dans *Mélanges offerts à M.-D. Chenu, maître en théologie* (Bibliothèque thomiste, XXXVII), Paris, 1967, p. 73-109.
- ID., *La géographie ecclésiologique au XIX<sup>e</sup> siècle*, dans *L'ecclésiologie au XIX<sup>e</sup> siècle* (Unam Sanctam, 34), Paris, 1960, p. 11-55.
- ID., *Henri Bremond et la crise moderniste. Lumières nouvelles*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXII, 1977, p. 332-348.
- ID., *L'intégrisme du début du XX<sup>e</sup> siècle*, dans *La foi et le temps*, t. X, n° 1, janvier-février 1990, p. 26-57.
- ID., *Lumières nouvelles sur la crise moderniste*, dans *La revue nouvelle*, 22<sup>e</sup> année, t. XLIV, n° 7-8, juillet-août 1966, p. 95-111.
- ID., *Modernisme et intégrisme, deux étiquettes équivoques*, dans *La revue nouvelle*, t. L, 1969, p. 15-38.
- ID., *Mgr Benigni, un intégriste aux antécédents progressistes : une interprétation nouvelle du catholicisme intégral*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. VIII, 1977, p. 461-468.
- ID., *La nomination de Mgr Mercier comme archevêque de Malines*, dans *Temps, culture, religions. Autour de Jean-Pierre Massaut*, éd. par M.-É



- HENNEA, C. HAVELANGE, PH. DENIS ET J.-P. DELVILLE., Louvain-la-Neuve–Bruxelles, 2004, p. 317-353.
- ID., *Du nouveau sur Mgr Duchesne*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. VIII, 1977, p. 188-197.
- ID., *Aux origines de la réaction antimoderniste. Deux documents inédits*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. XXXVII, 1961, p. 557-578.
- ID., *Aux origines des Semaines d'ethnologie religieuse. Le cardinal Mercier et la curie romaine*, dans *Studi in onore di Lorenzo Bedeschi* (Fonti e Documenti, t. XIV), t. II, Urbino, 1985, p. 581-622.
- ID., *Le Père H. Delehaye et le cardinal Mercier*, dans *Analecta bollandiana*, t. C, 1982, p. 743-780.
- ID., *La position de Loisy au moment de sa controverse avec M. Blondel*, dans *Journées d'études. 9-10 novembre 1974. Blondel-Bergson-Maritain-Loisy* (Centre d'archives Maurice Blondel, 4), Louvain, 1976, p. 75-90.
- ID., *Le problème de l'acte de foi. Données traditionnelles et résultats des controverses récentes* (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum magistri in Facultate theologica vel in Facultate Iuris Canonici consequendum conscriptae, sér. II, t. XXXVI), 4<sup>e</sup> éd., Louvain-Paris, 1960.
- ID., *Un projet avorté d'une association scientifique internationale catholique au temps du modernisme*, dans *Archivum historiae pontificiae*, t. XVI, 1978, p. 223-312.
- ID., *Publications récentes autour du modernisme*, dans *Concilium*, t. XVII, 1966, p. 81-94.
- ID., *La théologie catholique durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Bilan de la théologie du XX<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de R. VANDER GUCHT et H. VORGRIMLER, t. I, Tournai-Paris, 1970, p. 423-478.
- Aufbruch ins 20. Jahrhundert. Zum Streit um Reformkatholizismus und Modernismus* (Studien zur Theologie und Geistesgeschichte des Neunzehnten Jahrhunderts, 23), sous la dir. de G. SCHWAIGER, Göttingen, 1976.
- F. BAIX, avec la coll. de C.-J. JOSET, *Le diocèse de Namur*, dans *Un siècle de l'Église catholique en Belgique. 1830-1930*, t. II, Paris-Courtrai-Bruxelles, [1930], p. 279-452.
- F. BARMANN, *Baron Friedrich von Hügel and the Modernist Crisis in England*, Cambridge, 1972.
- ID., *Friedrich von Hügel as modernist and as more than modernist*, dans *Catholic Historical Review*, t. LXXV, 1989, p. 211-232.
- L. BARMANN et C.J.T. TALAR, *Sanctity and Secularity during the Modernist Period. Six perspectives on hagiography around 1900* (Subsidia hagiographica, 79), Bruxelles, 1999.
- M. BÉCAMEL, *Comment Monseigneur Batiffol quitta Toulouse, à la Noël 1907*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXII, 1971, p. 258-288, et t. LXXIV, 1973, p. 109-138.
- L. BEDESCHI, *La curia romana durante la crisi modernista. Episodi e metodi di governo*, Parme, 1968.

- ID., *Interpretazioni e sviluppo del modernismo cattolico*, Milan, 1975.
- ID., *Metodi antimodernisti italiani denunciati da Delehaye e Grandmaison*, dans *Rivista di storia e letteratura religiosa*, t. VII, 1971, p. 278-289.
- ID., *Riforma religiosa e curia romana all'inizio del secolo*, Milan, 1968.
- J. BELLAMY, *La théologie catholique au XIX<sup>e</sup> siècle* (Bibliothèque de théologie historique), Paris, 1904.
- H. BERNARD-MAITRE, *Un épisode significatif du modernisme. « Histoire et dogme » de Maurice Blondel d'après les papiers inédits d'Alfred Loisy (1897-1905)*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LVII, 1969, p. 49-74.
- F. BERRETA, *Monseigneur d'Hulst et la science chrétienne. Portrait d'un intellectuel*, Paris, 1996.
- Bible de tous les temps*, t. VIII, *Le monde contemporain et la Bible*, sous la dir. de C. SAVART et J.-N. ALETTI, Paris, 1985.
- A. BLANCHET, *Henri Bremond. 1865-1904* (Études bremondienne, 4), Paris, 1975.
- ID., *Histoire d'une mise à l'Index. La « sainte Chantal » de l'abbé Bremond* (Études bremondienne, 1), Paris, 1967.
- Y. BLOMME, *Émile Le Camus (1839-1906). Son rôle au début de la crise moderniste et lors de la Séparation de l'Église et de l'État*, Paris, 2002.
- D.A. BOILEAU, *Cardinal Mercier : a Memoir*, Herent, 1996.
- A. BOLAND, *La crise moderniste hier et aujourd'hui. Un parcours spirituel* (Le point théologique, 35), Paris, 1980.
- P.-M. BOGAERT, *Épisode de la controverse sur le « Magnificat ». A propos d'un article inédit de Donatien De Bruyne (1906)*, dans *Revue bénédictine*, t. XCIV, n° 1-2, 1984, p. 38-49.
- R. BOUDENS, *George Tyrrell and Cardinal Mercier. A Contribution to the History of Modernism*, dans *Église et théologie*, t. I, fasc. 3, octobre 1970, p. 313-351.
- ID., *Het modernisme als pogen tot religieuze vernieuwing*, dans *Collationes. Vlaams tijdschrift voor theologie en pastoraal*, t. XIX, 1973, p. 210-232.
- ID., *Le Saint-Siège et la crise de l'Institut supérieur de philosophie à Louvain. 1895-1900*, dans *Archivum historiae pontificiae*, t. VIII, 1970, p. 301-322.
- ID., *Two Cardinals. John Henry Newman. Désiré Joseph Mercier* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum lovaniensium, t. CXXIII), éd. par L. GEVERS, avec la coll. de B. DOYLE, Leuven, 1995.
- F.-M. BRAUN, *L'œuvre du Père Lagrange. Étude et bibliographie*, Fribourg, 1943.
- ID., *Louis Duchesne. Sa vie, son œuvre, son époque*, dans *Revue de l'Institut catholique de Paris*, n° 35, juillet-septembre 1990, p. 55-76 (a paru également dans *La Maison Dieu*, n° 181, 1990, p. 5-34).
- J.F. BRODERICK, *New Light on Modernism*, dans *Catholic Historical Review*, t. LVII, 1971-1972, p. 442-446.
- R. BURKE, *Catholic Modernism in the Labor of Centuries*, dans *Religious Studies Review*, t. VII, 1981, n° 4, p. 291-298.
- ID., *Review Article : Revisiting the Study of Modernism*, dans *Journal of Ecumenical Studies*, t. XVII, 1980, n° 1, p. 670-675.

- J.T. BURTCHAELL, *Catholic Theories of Biblical Inspiration since 1810. A Review and Critique*, Cambridge, 1969.
- Y. CALVET, *Un orientaliste méconnu, l'abbé Hyvernât*, dans *Bulletin de la Diana*, t. LVII, 1998, p. 3-28.
- G. CANNIZZO, *Alcuni recenti studi sull'integralismo*, dans *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, t. XXIV, 1970, p. 524-556.
- A. CAUCHIE, *Un demi-siècle d'enseignement historique à l'Université de Louvain*, dans *Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller à l'occasion de son jubilé de 50 années de professorat à l'Université de Louvain. 1863-1913* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, fasc. 40), Louvain-Paris, 1914, p. IX-XXXV.
- ID., *The Teaching of History at Louvain*, dans *The Catholic University Bulletin*, t. XIII, 1907, n° 4, octobre 1907, p. 515-561.
- ID., *Les études d'histoire ecclésiastique*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, p. 5-30.
- Les cent ans de la Faculté de théologie* (Sciences théologiques et religieuses, 1), sous la dir. de J. DORÉ, Paris, 1992.
- 150 ans au cœur de Rome. Le séminaire français. 1853-2003* (Mémoire d'Églises), sous la dir. de Ph. LEVILLAIN, Ph. BOUTRY et Y.-M. FRADET, Paris, 2004.
- Le centenaire de la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris*, dans *Revue de l'Institut catholique de Paris*, n° 36, octobre-décembre 1990.
- Centenaire des Facultés de philosophie et de droit canonique de l'Institut catholique de Paris*, dans *Revue de l'Institut catholique de Paris*, n° 58, avril-juin 1996, p. 1-262.
- Centenaire de la Fondation de l'Institut supérieur de philosophie*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. LXXXVIII, 1990, p. 145-310.
- Cento anni di studi biblici (1893-1993). L'interpretazione della Bibbia nella chiesa* (numéro spécial de *Studia Patavina*, t. XLI, n° 2), sous la dir. de G. SEGALLA, Padoue, 1994.
- L. CERFAUX, *La carrière scientifique de Mgr Ladeuze*, dans *La revue catholique des idées et des faits*, t. XX, n° 6-7, vendredi 10 mai 1940, p. 6-8.
- ID., *Un grand recteur : Mgr Ladeuze*, dans *Revue générale*, 1946, n° 3, p. 315-333.
- ID., *Hommage à Mgr Ladeuze*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. XXV, 1949, p. 325-331.
- ID., *Monseigneur Ladeuze, fils aîné de Bonne-Espérance*, dans *Bona Spes. Bulletin de l'Association des anciens élèves du séminaire de Bonne-Espérance*, n° 23-24, juin 1946, p. 11-22.
- T. J. CHAMPOUX, *History of the Louvain American College. 1857-1932*, dans *American College Bulletin. Jubilee Number. 1857-1932*, Louvain, 1932, p. 17-56.
- La Chiesa e la società industriale (1878-1922)* (*Storia della Chiesa*, V. MARTIN et A. FLICHE, t. XXII/1 et 2), sous la dir. de E GUERRIERO et A. ZAMBARBIERI, 2 vol., Milan, 1990.

- Christliche Philosophie im katholischen Denken des 19. und 20. Jahrhunderts*, 3 vol., Gratz-Vienne-Cologne, 1987-1990.
- Le cinquième centenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1932)*, Bruges-Louvain, 1932.
- P. COLIN, *L'audace et le soupçon. La crise du modernisme dans le catholicisme français. 1893-1914* (Anthropologiques), Paris, 1997.
- P. COLLIN, e.a., *Le modernisme* (Philosophie, 5), Paris, 1980
- G. COLOMBO, *La questione storiografica del modernismo*, dans *Teologia. Rivista della Facoltà teologica dell'Italia settentrionale*, t. VII, n° 2, mai 1982, p. 95-126.
- J. COPPENS, *Le chanoine Albin Van Hoonacker. Son enseignement, son œuvre et sa méthode exégétique*, Paris-Gembloux, 1935.
- ID., *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique*, dans *Annuaire nuntia lovaniensia*, t. X, 1954-1955, p. 197-215.
- ID., *Kannunik Theodoor Van Tichelen en zijn Bijbelwerk* (Bulletin d'histoire et d'exégèse de l'Ancien Testament, fasc. XVII), Louvain, 1946.
- ID., *Nederlandse hoogleraren in de theologie bij de heropgerichte Leuvense Universiteit*, dans *Wetenschappelijke Tijdingen*, t. XXX, 1971, n° 1, janvier-février, p. 2-12.
- ID., *L'orientalisme en Belgique*, Bruxelles, 1938.
- ID., *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940. Een bijdragen tot de geschiedenis van de bijbelwetenschap in het begin van de XX<sup>e</sup> eeuw* (Koninklijke Vlaamsche Academie voor wetenschappen, letteren, en Schoone Kunsten van België. Klasse der letteren en der moreele en staatkundige wetenschappen. Verslagen en mededeelingen, 3<sup>e</sup> année, n° 3), Bruxelles, 1941.
- ID., *A propos de l'œuvre exégétique du chanoine Van Hoonacker*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. XVI, 1939, p. 225-229.
- ID., *Quelques notes sur « Absolute und relative Warheit in der Heiligen Schrift »*. Une contribution inédite du chanoine Albin Van Hoonacker à la Question biblique, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. XVIII, 1941, p. 201-231.
- ID., *A. Van Hoonacker. De compositione litteraria et de origine mosaica Hexateuchi Disquisitio historico-critica. Een historisch-kritisch onderzoek van Professor Van Hoonacker naar het ontstaan van de Hexateuch op grond van verspreide nagelaten aantekeningen samengesteld en ingeleid door [...]* (Verhandelingen van de Vlaamse Akademie voor wetenschappen, letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der Letteren, t. XI, n° 11), Bruxelles, 1949.
- F. CORRY, *A call to combat Modernity. The integralist bulletin « La correspondance de Rome »*. 1907-1912, Mémoire de licence inédit en histoire, Katholieke Universiteit Leuven, Leuven, 2001.
- L. COURTOIS, *Les jésuites belges et la crise moderniste (1903-1914) : le cas du Père Alphonse Delattre*, dans *Actes du colloque international Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles*, Bruxelles, 2007 (à paraître).

- ID., *Paulin Ladeuze (1870-1940)*, dans *Clio. Revue de l'Association des historiens de l'Université catholique de Louvain*, n° 118, oct.-nov.-déc. 1998, p. 15-19.
- ID., *Paulin Ladeuze (1870-1940). Jeunesse et formation (1870-1898). Vie et pensée d'un intellectuel catholique au temps du modernisme (1898-1914)*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. XXIX, 1999, n° 1-2, p. 227-232.
- ID., *Paulin Ladeuze (1870-1940). Jeunesse et formation (1870-1898). Vie et pensée d'un intellectuel catholique au temps du modernisme (1898-1914)*, Thèse de doctorat inédite en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1998.
- ID., *Paulin Ladeuze (1870-1940). Parcours d'un exégète progressiste de l'Université de Louvain au cours de la crise moderniste (1898-1909)*, dans *Lettre d'information sur l'histoire des universités*, t. V, 1999/1, p. 9-15.
- ID., *Paulin Ladeuze et l'introduction de la méthode critique en exégèse à l'Université catholique de Louvain*, dans *Sedes Scientiæ. L'émergence de la recherche à l'Université. Contributions au séminaire d'histoire des sciences. 2000-2001* (Réminiscences, 6), Louvain-la-Neuve, 2003, p. 247-273.
- G. DALY, *La contestation de la théologie. La crise moderniste*, dans *Concilium*, n° 178, 1982, p. 79-85.
- ID., *Transcendence and Immanence : A Study in Catholic Modernism and Integralism*, Oxford, 1980.
- L. DA VEIGA COUTHINO, *Tradition et histoire dans la controverse moderniste (1898-1910)* (Analecta Gregoriana, vol. LXXIII–Series Facultatis theologiae, Sectio B, n° 26), Rome, 1954.
- R. DE BONT, *Evolutionaire theorieën in de Belgische wetenschap en maatschappij (1870-1945)*, Thèse de doctorat inédite en histoire, Katholieke Universiteit Leuven, Leuven, en cours sous dir. de J. TOLLEBEEK.
- B. DE GAIFFIER, *Les bollandistes et les légendes hagiographiques*, dans *Classica et Iberica, Festschrift in honor of the Reverend Joseph M.-F. Marique, S.J.*, 1975.
- P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années* (Analecta Gregoriana cura Pontificiae Universitatis Gregorianae edita, vol. LIX, Series Facultatis theologiae, Section B, n° 24), Rome, 1953.
- J.A. DE KOK, *Het modernisme : leer van de « Grote Komst »*, dans *Bijdragen. Tijdschrift voor filosofie en theologie*, t. XXXII, 1971, p. 118-139 et 234-256.
- M. DE LA BÉDOYÈRE, *The Life of Baron von Hügel*, Londres, 1951.
- R. DE LANGHE, *Les recherches bibliques à l'Université de Louvain*, dans *Sacra pagina. Miscellanea biblica congressus internationalis catholici de re biblica* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum lovaniensium, t. XII-XIII), sous la dir. de J. COPPENS, A. DESCHAMPS et É. MASSAUX, t. I, Gembloux, 1959, p. 28-40.

- H. DE LAVALETTE, *Bulletin de théologie historique et dogmatique. II. Modernisme*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LI, 1963, p. 468-477.
- ID., *Du nouveau sur Loisy*, dans *Études*, 95<sup>e</sup> année, t. CCCXIV, juillet-août-septembre 1962, p. 417-419.
- H. DELEHAYE, *L'œuvre des bollandistes à travers trois siècles. 1615-1915* (Subsidia hagiographica, n° 13 A<sup>2</sup>, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1959).
- Voir N. DEL RE, *La curia romana. Lineamenti storico-giuridici*, 4<sup>e</sup> éd., Rome, 1998.
- M. DEL VERME, *Didachè e origina christiana. Una bibliographia*, dans *Vetera christianorum*, t. XXXVIII, 2001, 1, p. 5-39 et 2, p. 223-245.
- G. DE MARCHI, *Le nunziature apostoliche dal 1800 al 1956* (Sussidi eruditi, 13), Rome, 1957.
- É. DE MOREAU, *Belgique*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VII, Paris, 1934, col. 520-756.
- ID., *L'Église en Belgique des origines au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1944.
- ID., *Histoire de l'Église catholique en Belgique*, dans *Histoire de la Belgique contemporaine. 1830-1914*, t. II, Bruxelles, 1929, p. 475-596.
- L. DE RAEYMAEKER, *Le cardinal Mercier et l'Institut supérieur de philosophie de Louvain*, Louvain, 1952.
- ID., *Dominanten in de filosofische persoonlijkheid van Kardinaal Mercier* (Mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Akademie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België, Klasse der letteren, t. XIV, fasc. 7), Bruxelles, 1952.
- ID., *La fondation de l'Institut supérieur de philosophie de l'Université de Louvain*, dans *La Revue nouvelle*, t. XIV, 1951, p. 194-205.
- ID., *Les origines de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. XLIX, 1951, p. 505-633.
- ID., *Les principes directeurs de l'activité philosophique du cardinal Mercier*, dans *Giornale di Metafisica*, t. VI, n° 6, 15 novembre-décembre 1951, p. 584-594.
- ID., *Le séminaire Léon XIII de 1892 à 1942*, Louvain, 1942.
- ID., *Soixante années d'enseignement de la métaphysique à l'Institut supérieur de philosophie de l'Université de Louvain*, dans *Scrinium Lovaniense. Mélanges historiques Étienne Van Cauwenbergh* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4<sup>e</sup> sér., fasc. 24), Louvain, 1961, p. 601-605.
- ID., *Vérité et libre recherche scientifique selon le cardinal Mercier, fondateur de l'Institut supérieur de philosophie à l'Université de Louvain, docteur en droit « honoris causa » de Columbia University*, dans *Liberté et vérité. Contribution de professeurs de l'Université catholique de Louvain à l'étude du thème proposé à l'occasion du bicentenaire de Columbia University*, Louvain, 1954, p. 13-37.
- A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)*, dans *Biographie nationale*, t. XXXIX, Bruxelles, 1976, col. 541-563.
- Deutscher Katholizismus im Umbruch zur Moderne* (Konfession und Gesellschaft, t. 3), éd. par W. LOTH, Stuttgart-Berlin-Cologne, 1991.

- J.-M. DONEGANI, *La liberté de choisir : pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*, Paris 1994.
- H. DONNEAUD, *Le Bulletin de littérature ecclésiastique : un siècle d'études théologiques et critique*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. C, 1999, p. 197-241.
- H. DUESBERG, *Sur la mise à l'index de la sainte chantal de l'abbé Henri Bremond*, Bruxelles, 1968.
- C. DUMONT, *L'enseignement théologique au Collège jésuite de Louvain*, dans *Nouvelle revue théologique*, t. CXI, 1989, p. 556-576.
- G. DU ROY, *Maurice Blondel entre deux fronts (1893-1896). De la défense de L'Action à la Lettre sur les exigences de la pensée contemporaine. Contribution à l'histoire des intellectuels catholiques*, Mémoire de licence inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2002-2003.
- L'Église et l'État à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Mgr Aloïs Simon* (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 3), sous la dir. de G. BRAIVE et J. LORY, Bruxelles, 1975.
- J. T. ELLIS, *L'Université catholique de Louvain. Son influence historique sur l'Église en Amérique*, dans *Louvain. Bulletin trimestriel de l'Association des amis de l'Université de Louvain*, 1983, n° 1, p. 3-16.
- Entretiens sur Henri Bremond* (Décades du Centre culturel international de Cérisy-la-Salle, nouv. sér., 4), sous la dir. de J. DAGENS et M. NÉDONCELLE, Paris-La Haye, 1967.
- R. FABRIS, *Bibbia e magistero. Dalla Providentissimus Deus (1893) alla Dei Verbum (1965)*, dans *Cento anni di studi biblici (1893-1993). L'interpretazione della Bibbia nella chiesa* (numéro spécial de *Studia Patavina*, t. XLI, n° 2), sous la dir. de G. SEGALLA, Padoue, 1994, p. 11-36.
- A. FABRIZIANI, *Thomismo e filosofia cristiana nel primo carteggio del Blondel con Laberthonnière (1894-1907)*, dans *Studia Patavina*, t. XXV, 1978, p. 43-80 et ID., *Thomismo e filosofia cristiana nel carteggio del Blondel con Laberthonnière dopo la condanna del pensiero modernista (1907-1928)*, *ibid.*, t. XXVII, 1980, p. 45-74.
- P.J. FITZPATRICK, *Fact and Fiat : One Theme in the Modernist Crisis*, dans *The Durham University Journal*, t. LXV, n° 2 (nouv. sér., t. XXXIV, n) 2), mars 1973, p. 151-180.
- M. FOKET, *L'article « Qu'est-ce qu'un dogme » d'É. Le Roy. La réplique de J. Wehrlé et le rôle de Blondel*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. LX, 1984, p. 60-97.
- ID., *L'article « Qu'est-ce qu'un dogme » d'É. Le Roy. La réplique de J. Wehrlé et le rôle de Blondel*, (Université catholique de Louvain. Facultés de théologie et de droit canonique. Travaux de doctorat, nouv. sér., Section théologie, IX-3), Louvain-la-Neuve, 1984.
- ID., *Édouard Le Roy et la controverse, en France, autour de son article « Qu'est-ce qu'un dogme ? » (avril 1905-avril 1907)*, Thèse de doctorat inédite en

- théologie, Université catholique de Louvain, 2 vol., Louvain-la-Neuve, 1981.
- ID., *Regards d'Émile Poulat sur la crise moderniste. A propos de deux livres récents*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. XVIII, 1987, p. 57-69.
- ID., *Aux sources de la controverse autour de l'article « Qu'est-ce qu'un dogme ? » d'Édouard Le Roy*, Mémoire de licence inédit en théologie, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1977.
- F. FONZI, *Dall'intransigentismo alla democrazia cristiana*, dans *Aspetti della cultura cattolica nell'età di Leone XIII. Atti del convegno tenuto a Bologna il 27-28-29 dicembre 1960* (Quaderni di storia, I-II), sous la dir. de G. ROSSINI, Rome, 1961, p. 323-368.
- E. FOUILLOUX, *Du catholicisme contemporain selon Émile Poulat*, dans *Esprit*, avril 1978, p. 116-121.
- ID., *Intransigence catholique et « monde moderne » (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle)*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XCVI, 2001, fasc. 1-2,
- V.P. FURNISH, *The Historical Criticism of the New Testament : a Survey of Origins*, dans *Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester*, t. LVI, 1974, n° 2, p. 336-370.
- P. GAUTHIER, *Newman et Blondel. Tradition et développement du dogme*, Paris, 1988.
- H.J. GENTHE, *Kleine Geschichte der neutestamentlichen Wissenschaft*, Göttingen, 1977.
- P. GÉRIN, *Catholiques liégeois et question sociale (1833-1914)*, Bruxelles, 1959.
- ID., *Du catholicisme contemporain selon Émile Poulat*, dans *Esprit*, avril 1978, p. 116-121.
- K.-P. GERTZ, *Joseph Turmel (1858-1943). Ein theologiegeschichtlicher Beitrag zum Problem der Geschichtlichkeit der Dogmen* (Disputationes Theologicae, t. 2), Francfort, 1975.
- L. GEVERS, *De « belle époque » van de Kerk in België. 1830-1940*, dans *Geloven in de Lage Landen. Scharniermomenten in de geschiedenis van het christendom*, Leuven, 2004, p. 183-189.
- R. GIBELLINI, *Panorama de la théologie au XX<sup>e</sup> siècle* (Initiations), trad. de l'italien par J. MIGNON, n<sup>elle</sup> éd., Paris, 2004.
- C. GIOVANNINI, *Sull'integralismo cattolico*, dans *Rivista di storia contemporanea*, t. VI, 1977, p. 161-186.
- É. GOICHOT, *Henri Bremond, historien de la ? faim de Dieu ?*, Choix de textes et introduction par F. TRÉMOLIÈRES, Grenoble, 2006.
- ID., *Henri Bremond, historien du sentiment religieux. Genèse et stratégie d'une entreprise littéraire* (Association des publications près les Universités de Strasbourg), Paris, 1982.
- ID., *Deux historiens à l'Académie*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXVIII, 1983, p. 34-64 et 373-396.
- ID., *L'« humanisme dévot » de l'abbé Bremond : Réflexions sur un lieu commun*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XLV, 1969, p. 121-160.



- ID., *Une source nouvelle pour l'histoire de la spiritualité : les « études bremondienne »*, dans *Revue d'histoire de la spiritualité*, t. XLIX, 1973, p. 91-116.
- R.M. GRANT, *L'interprétation de la Bible des origines chrétiennes à nos jours*, Paris, 1967.
- Cl. GROESSENS-RADELET-VAN DIJK, *Une théorie iconoclaste fait son entrée à Louvain : de Dorlodot et le darwinisme*, dans *Sedes Scientiæ. L'émergence de la recherche à l'Université. Contributions au séminaire d'histoire des sciences. 2000-2001* (Réminiscences, 6), Louvain-la-Neuve, 2003, p. 217-246.
- J. GREISCH, K. NEUFELD et C. THEOBALD, *La crise contemporaine. Du modernisme à la crise des herméneutiques* (Théologie historique, 24), Paris, 1973.
- M. GUASCO, *Modernismo. I fatti, le idee, i personaggi*, Milan, 1995.
- ID., *Le modernisme. Les faits, les idées, les hommes*, trad. de l'italien par J.-D. DURAND, Paris, 2007.
- J. GUITTON, *Portrait du Père Lagrange*, Paris, 1992.
- R.D. HAIGHT, *The Unfolding of Modernism in France : Blondel, Laberthonnière, Le Roy*, dans *Theological Studies*, t. XXXV, 1974, p. 632-666.
- Handbuch der Kirchengeschichte*, sous la dir. d'H. JEDIN, 2<sup>e</sup> éd., t. VI, *Die Kirche in der Gegenwart*, Fribourg-Basel-Vienne, 1973 (réimpression 1985).
- A. HAQUIN, *Dom Lambert Beauduin et le renouveau liturgique* (Recherches et synthèses. Section d'histoire, t. I), Gembloux, 1970.
- F. HEILER, *Alfred Loisy, der Vater des katholischen Modernismus*, Munich, 1947.
- H. HILLE, *Leo XIII, Loisy, and the « Broad Scholl » : An Early Round in the Modernist crisis*, dans *The Catholic Historical Review*, t. LXXXIX, 2003, n° 1, p. 39-59.
- Histoire du christianisme des origines à nos jours*, sous la dir. de J.-M. MAYEUR, Ch. et L. PIETRI, A. VAUCHEZ et M. VENARD, t. XI, *Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, sous la dir. de J. GADILLE et J.-M. MAYEUR, Paris, 1995.
- Historische Kritik in der Theologie. Beiträge zu ihrer Geschichte* (Studien zur Theologie und Geistgeschichte des Neunzehnten Jahrhunderts, t. 32), éd. par G. SCHWAIGER, Göttingen, 1980.
- H. HOBERG, *Das Vatikanische Archiv als Geschichtsquelle*, dans *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und Kirchengeschichte*, t. LXXIV, 1979, p. 1-15.
- E. HOCEDEZ, *Histoire de la théologie au XIX<sup>e</sup> siècle* (Museum Lessianum. Section théologique, n° 43-45), 3 vol., Bruxelles-Paris, 1947-1952.
- J.J. HUGHES, *Modernism Re-Observed*, dans *The Ampleforth Journal*, t. LXXVII, 1972, part. 2, p. 40-47.
- J. ICKX, *La Santa Sede tra Lamennais e San Tommaso d'Aquino. La condanna di Casimir Ubaghs e della dottrina dell'Università Cattolica di Lovanio (1834-1870)* (Collectanea Archivi Vaticani, 56), Cité du Vatican, 2005.

- Intellectuels chrétiens et esprit des années 20. Actes du colloque de l'Institut catholique de Paris. 23-24 septembre 1993* (Sciences humaines et religions), sous la dir de P. COLLIN, Paris, 1997.
- F. IOZZELLI, *Modernismo e antimodernismo a Perugia. Il caso Fracassini*, dans *Rivista di storia e letteratura religiosa*, t. XXX, 1994, n° 2, p. 299-345.
- F.-A. ISAMBERT, *Du Syllabus à Vatican II, ou les avatars de l'intransigeantisme*, dans *Revue française de sociologie*, t. XIX, n° 4, octobre-décembre, 1978, p. 603-612.
- M. IVALDO, *Saggi e documenti sul modernismo*, dans *Studium*, t. LXXII, 1976, p. 731-732.
- C. IZQUIERDO, *Blondel y la crisis modernista. Análisis de « Historia y dogma »*, Pampelune, 1990.
- J.-L. JADOULLE, *Chrétiens modernes ? L'engagement des intellectuels catholiques « progressistes » belges de 1945 à 1958* (Université catholique de Louvain. Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres. Temps et espaces, 3), Louvain-la-Neuve, 2003.
- ID., *Intransigeantisme, intégralisme et réformisme social. Structure et longue durée dans l'histoire du catholicisme contemporain (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) : réflexions historiographiques et méthodologiques*, dans *La critique historique à l'épreuve. Liber disciplorum Jacques Paquet* (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis. Travaux et recherches, 17), sous la dir. de G. BRAIVE et J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 1989, p. 205-215.
- ID., *La pensée de l'abbé Pottier (1849-1923). Contribution à l'histoire de la démocratie chrétienne en Belgique* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6<sup>e</sup> sér., fasc. 40), Louvain-la-Neuve-Bruxelles, 1991.
- Les jésuites belges. 1542-1992. 450 ans de Compagnie de Jésus dans les provinces belges*, sous la dir. d'A. DENEFF, X. DUSAUSOIT, Chr. EVERS, M. PILETTE et X. ROUSSEAUX, Bruxelles, 1992.
- B. JOASSART, *Le cardinal Mercier, le Père Delehaye et saint Jérôme*, dans *Analecta bollandiana*, t. CXIV, 1996, p. 406-410.
- ID., *Henri Bremond-Hippolyte Delehaye. Correspondance*, *ibid.*, t. CXIII, 1995, p. 365-413.
- ID., *Mgr Pierre Batiffol et les bollandistes*, *ibid.*, t. CIV, 1996, p. 77-108.
- ID., *Le Père Lagrange et les bollandistes*, dans *ibid.*, t. CIX, 1991, p. 347-361.
- Katholische Theologen Deutschlands im 19. Jahrhundert*, sous la dir. de H. FRIES et G. SCHWAIGER, 3 vol., Munich, 1975.
- J.J. KELLY, *Baron Friedrich von Hügel's Philosophy of Religion* (Bibliotheca Ephemerides theologicarum Lovaniensium, LXII), Leuven, 1983.
- ID., *Modernism. A Unique Perspective. Friedrich von Hügel*, dans *Downside Review*, t. CXXII, 2004, p. 108-109.
- L. KENIS, *The Louvain Faculty of Theology and its Professors : 1834-1889*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. LXVII, 1991, p. 398-414.

- ID., *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889* (Verhandelingen van de Koninklijke Academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België. Klasse der letteren, t. LIV, n° 143), Bruxelles, 1992.
- Y. KRUMENACKER, *Henri Bremond et l'École française de spiritualité*, dans *Chrétiens et sociétés. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, t. IX, 2002, p. 115-138.
- W.G. KÜMMEL, *Das Neue Testament. Geschichte der Erforschungen seiner Probleme* (Orbis academicus, t. III, 3), Munich, 1970 (traduction anglaise : *The New Testament. The History of the Investigation of its Problems*, Nashville, 1972).
- ID., *Das Neue Testament im 20. Jahrhundert. Ein Forschungsbericht* (Stuttgarter Bibelstudien, 50), Stuttgart, 1970.
- L.R. KURTZ, *The Politics of Heresy : the Modernist Crisis in Roman Catholicism*, Berkeley, 1986.
- Laberthonnière. *L'homme et l'œuvre. Introduction à sa pensée. Textes et communications* (Oratoriana, nouv. sér., n° 17-18), présentés par P. BEILLEVERT, Paris, 1972.
- J. LADRIÈRE, *Cent ans de philosophie à l'Institut supérieur de philosophie*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. LXXXVIII, 1988, p. 168-213.
- P. LADRIÈRE, *L'intransigeance des origines et le devenir du catholicisme actuel*, dans *Cahiers internationaux de sociologie*, t. LXVIII, 1979, p. 297-311.
- G. LARCHER, *Modernismus als theologischer Historismus. Ansätze zu seiner Überwindung im Frühwerk Maurice Blondels* (Publications universitaires européennes, sér. XXIII, *Théologie*, t. 231), Francfort-sur-le-Main–Bern–New York, 1985.
- N. LASH, *The Modernist Minefield*, dans *The Month*, 2<sup>e</sup> nouv. sér., t. XIII, n° 1, janvier 1980, p. 16-19.
- L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 119-153.
- Leone XIII e gli studi storici. Atti del convegno internazionale commemorativo, Città del Vaticano, 30-31 ottobre 2003* (Pontificio Comitato di scienze storiche. Atti e documenti, 21), sous la dir de C. SEMERARO, Cité du Vatican, 2004.
- J. LEVIE, *La Bible, parole humaine et message de Dieu* (Museum lessianum. Section biblique, n° 1), Louvain-Paris, 1958.
- R. LILL, *Der Kampf der römischen Kurie gegen den « praktischen » Modernismus*, dans *Die päpstlichen Autorität im katholischen Selbstverständnis des 19. und 20. Jahrhunderts* (Forschungsgespräche des Internationalen Forschungszentrums für Grundfragen der Wissenschaften Salzburg, 11), sous la dir. d'E. WEINZIERL, Salzbourg-Munich, 1970, p. 108-123.
- Th.M. LOOME, *Liberal Catholicism. Reform Catholicism. Modernism : A Contribution to a New Orientation in Modernist Research* (Tübinger Theologische Studien, 14) Mainz, 1979.

- R. LOONBEEK et J. MORTIAU, *Un pionnier, dom Lambert Beauduin (1873-1960). Liturgie et unité des chrétiens* (Université catholique de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 7<sup>e</sup> sér., 12-13), 2 vol., Louvain-la-Chevetogne, 2001.
- ID., *Dom Lambert Beauduin, visionnaire et précurseur (1873-1960). Un moine au cœur libre* (Cerf Histoire), Paris, 2005.
- J. LUST, *A Letter from M.J. Lagrange to A. Van Hoonacker*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. LIX, 1983, p. 331-332.
- ID., *A. Van Hoonacker and Deuteronomy*, dans *Das Deuteronomium. Entstehung, Gestalt und Botschaft* (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, t. LXVIII), éd. par N. LOHFINK, Louvain, 1985.
- G. MANSINI, « *What is a dogma ?* ». *The Meaning and Truth of Dogma in Édouard Le Roy and his Scholastic Opponents* (Analecta Gregoriana cura Pontificiae Universitatis Gregoriana edita, vol. 239, Série de la Faculté de théologie, section B, n° 80), Rome, 1985.
- V. MARCHAND, *De receptie van het darwinisme aan de leuvense universiteit (1859-1914)*, Mémoire de licence inédit en histoire, Katholieke Universiteit Leuven, Leuven, 1984.
- L. MARIÈS et F. GRAFFIN, *Mgr René Graffin (1858-1941)*, dans *Orientalia christiana orientalia*, t. LXVII, 2001, p. 157-178.
- A.G. MARTIMORT, *A propos du départ de Toulouse de Mgr Batiffol*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXXIV, 1983, p. 198-216.
- G. MARTINA, *L'apertura dell'Archivio Vaticano. Il significato di un centenario*, dans *Archivum historiae Pontificiae*, t. XIX, 1981, p. 239-307.
- ID., *A novant'anni dalla fondazione del Pontificio Istituto Biblico*, dans *Archivum Historiae Pontificiae*, t. XXXVII, 1999, p. 129-160.
- C.-M. MARTINI, *Ultime ricerche sulla Risurrezione di Cristo*, dans *Rassegna di teologia*, t. XV, n° 1, janvier-février 1974, p. 45-58.
- Maurice Blondel. Une dramatique de la modernité. Actes du colloque Maurice Blondel. Aix-en-Provence, mars 1989*, sous la dir. de D. FOLSCHEID, Paris, 1990.
- G. MICCOLI, *Intransigentismo, modernismo et antimodernismo : tre risvolti di un'unica crisi*, dans G. MICCOLI, R. GUARNIERI, M. GUASCO et C. RIVA, *Modernismo, ieri e oggi*, dans *Ricerche per la storia religiosa di Roma. Studi, documenti, inventari*, t. VIII, *Modernismo*, 1990, p. 13-38.
- ID., R. GUARNIERI, M. GUASCO et C. RIVA, *Modernismo, ieri e oggi*, dans *Ricerche per la storia religiosa di Roma. Studi, documenti, inventari*, t. VIII, *Modernismo*, 1990, p. 13-73.
- A. MILET, *Entrées en philosophie et programme des études au séminaire de Bonne-Espérance (1834-1844)*, dans *Revue diocésaine de Tournai*, t. X, 1955, p. 355-361.
- Le modernisme* (Philosophie. Institut catholique de Paris. Faculté de philosophie, 5), présentation par D. DUBARLE, Paris, 1980.

- Der Modernismus. Beiträge zu seiner Erforschung*, sous la dir. d'E. WEINZIERL, Graz-Vienne-Cologne, 1974.
- Mgr d'Hulst, *fondateur de l'Institut catholique de Paris*, sous la dir. de Cl BRESSOLETTE, Paris, 1998.
- Monseigneur Duchesne et son temps. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome (Palais Farnèse, 23-25 mai 1973)* (Collection de l'École française de Rome, 23), Rome, 1975.
- Mgr Petit, *Assomptionniste, fondateur des « Échos d'Orient », archevêque latin d'Athènes (1868-1927). Actes du colloque Rome, 15-17 décembre 1997* (Orientalia Christiana Analecta, 266), sous la dir. de B. HOLZER, Rome, 2002.
- B. MONTAGNES, *L'amitié Lagrange-Batiffol*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. CVIII, 1997, p. 3-20.
- ID., *L'année terrible du Père Lagrange d'après les lettres à E. Tisserand*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. LXII, 1992, p. 329-383.
- ID., *La condition de l'exégèse catholique au temps du modernisme : le Père Lagrange*, dans *Revue thomiste*, XCV<sup>e</sup> année, t. LXXXVII, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 533-546.
- ID., *La crise de la revue biblique en 1898-1899*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. LXVII, 1997, p. 345-379.
- ID., *Ernest Renan selon le Père Lagrange*, dans *Revue thomiste*, t. XCV, n° 2, avril-juin 1995, p. 272-283.
- ID., *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique* (Cerf histoire. Biographie), Paris, 2004.
- ID., *Marie-Joseph Lagrange. La figure du savant et du croyant*, dans *Nouvelle revue théologique*, t. XXVI, 1994, p. 715-726.
- ID., *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste*, dans *Naissance de la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem* (Patrimoines. Christianisme), Paris, 1992.
- ID., *Le Père Lagrange. 1885-1938. L'exégèse catholique dans la crise moderniste*, Paris, 1995.
- ID., *Premiers combats du Père Lagrange : le congrès de Fribourg (1897)*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. LIX, 1989, p. 297-369.
- ID., *Les premiers déboires du Père Lagrange avec la censure des publications*, *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. LXX, 2000, p. 445-481.
- ID., *Le rétablissement de l'ordre des Prêcheurs à Jérusalem : du couvent Saint-Étienne à l'École biblique*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. LVIII, 1988, p. 361-422.
- ID., *Les séquelles de la crise moderniste. L'École biblique au lendemain de la Grande Guerre*, dans *Revue thomiste*, CXVIII<sup>e</sup> année, t. XC, n° 2, avril-juin 1990, p. 244-270.
- ID., *L'ultime chagrin du Père M.-J. Lagrange*, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. LXXVIII, 1994, p. 3-29.

- H. MULTON, *Catholicisme intransigeant et culture prophétique : l'apport des archives du Saint-Office et de l'Index*, dans *Revue historique*, t. CCCIV, n° 1, 2002, P... 109-137.
- J. MURPHY-O'CONNOR, *The École Biblique and the New Testament : a Century of Scholarship (1890-1990)* (Novum Testamentum et Orbis antiquus, 13), Fribourg, 1990.
- ID., *Le Nouveau Testament. Cent ans d'exégèse à l'École biblique* (Cahiers de la Revue biblique, 27), Paris, 1990.
- F. MUSSNER, *Histoire de l'herméneutique. De Schleiermacher à nos jours* (Histoire des dogmes, t. I, Les fondements de la foi, fascicule 3c), Paris, 1972.
- Naissance de la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem* (Patrimoines. Christianisme), Paris, 1992.
- M. NÉDONCELLE, *La pensée religieuse de Friedrich von Hügel*, Paris, 1935.
- ID., *Les rapports de l'histoire et du dogme*, dans *Journées d'études. 9-10 novembre 1974. Blondel-Bergson-Maritain-Loisy* (Centre d'archives Maurice Blondel, 4), Louvain, 1976, p. 91-107.
- F. NEIRYNCK, *A. Van Hoonacker et l'Index*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. LVII, 1981, p. 293-297.
- ID., *A. Van Hoonacker, het boek Jona en Rome* (Mededelingen van de Koninklijke Academie voor wetenschappen, letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der Letteren, t. XLIV, n° 1), p. 73-100.
- ID., *A Vindication of my Honor by A. Poels* (Annua nuntia lovaniensia, t. XXV), Leuven, 1982.
- ID., *Colloquium Biblicum Lovaniense. Journées bibliques de Louvain-Bijbelse Studiedagen te Leuven. 1949-1993* (Annua nuntia lovaniensia. 29), Leuven, 1994.
- ID., *J. Coppens, fondateur des Journées bibliques de Louvain. Colloquium Biblicum Lovaniense. 1949-1981*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. LVII, 1981, p. 274-292.
- ID., *Monseigneur Duchesne et Madame Bulteau*, dans *Cultura*, t. XCIV, 1974, p. 237-243.
- P. NEUNER, *Religiöse Erfharung und geschichtliche Offenbarung. Friedrich von Hügel Grundlegung der Theologie* (Beiträge zur Ökumenischen Theologie, 15), Munich, 1977.
- A. NGINDU MUSHETE, *Le problème de la connaissance religieuse d'après Lucien Laberthonnière* (Recherches africaines de théologie, 7), Kinshasa, 1978.
- G.J. O'BRIEN, *Anti-Modernism : The Integralist Campaign*, dans *Continuum*, t. III, 1965-1966, p. 187-200.
- Un objet de science. Le catholicisme. Réflexions autour de l'œuvre d'Émile Poulat*, sous la dir. de V. ZUBER, s.l., 2001.
- T. P. OBSBORNE, *Le 125<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Collège américain de Louvain*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. XIV, 1983, p. 260-261.

- L'œuvre exégétique et historique du R.P. Lagrange* (Cahiers de la nouvelle journée, 28), Paris, 1933.
- P. OLIVIER, R. VIRGOULAY et C. THEOBALD, *Maurice Blondel. L'action, 1893*, (*Recherches de science religieuse*, t. LXXXI, juillet-septembre 1993), p. 329-457.
- J. ONNO, *Le renouveau de l'exégèse biblique en France de 1860 à 1914 : Renan et Loisy*, dans *L'information historique*, t. XL, n° 3 et 4, mai-juin et septembre-octobre 1978, p. 107-117 et 155-164.
- F. PADINGER, *Zum Verständnis des Konfliktes zwischen Glaube und Wissenschaft im Modernismusstreit*, dans *Der Modernismus. Beiträge zu seiner Erforschung*, sous la dir. d'E. WEINZIERL, Graz-Vienne-Cologne, 1974, p. 43-56.
- Y. PALAU, *Contribution à l'étude du catholicisme social : le cas de la revue Politique (1927-1940)*, Paris, 1994.
- C. PANSAERTS, *Het grootseminarie van Gent in de Franse tijd (1794-1813)*, Mémoire de licence inédit en histoire, Katholieke Universiteit Leuven, Leuven, 1986.
- F. PARENTE, *Monsignor d'Hulst, Loisy e l'« école large »*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen âge. Temps modernes*, t. XC, 1978, p. 837-885.
- Les patriarches et l'histoire. Autour d'un article inédit du Père M.J. Lagrange, O.P.*, sous la dir. de G. COUTURIER, Paris-Montréal, 1998.
- P. PEETERS, *Figures bollandiennes contemporaines*, Bruxelles, 1948.
- ID., *Notice sur la vie et les travaux du R.P. Hippolyte Delehaye, membre de l'Académie*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, t. CIX, 1943, p. 55-89.
- ID., *L'œuvre des bollandistes. Nouvelle édition augmentée d'une notice bio-bibliographique des PP. H. Delehaye et P. Peeters* (Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Mémoires, Collection in-8°, t. LIV, fasc. 5), Bruxelles, 1961.
- M.D. PETRE, *Alfred Loisy. His Religious Significance*, Cambridge, 1944.
- O. PELLEGRINO, *Transigenti e intransigenti*, dans *Dizionario storico del movimento cattolico in Italia. 1860-1980*, sous la dir. de F. TRANIELLO et G. CAMPANINI, t. I, vol. 1, Turin, 1981, p. 20-28.
- La pensée du P. Lucien Laberthonnière. Colloque philosophique organisé à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de sa mort par la Faculté de philosophie de l'Institut catholique de Paris et l'Oratoire de France, avec le concours de la Fondation Jean Rhodain. 16-17 décembre 1982*, dans *Revue de l'Institut catholique de Paris*, n° 8, octobre-décembre 1983.
- Philosophie et apologétique. Maurice Blondel cent ans après*, sous la dir. de P. CAPELLE, Paris, 1999.
- J. PIROTTE, *Auteurs chrétiens contre classiques païens ou Les aventures ardennaises du ver rongeur*, dans *Le choc des libertés. L'Église en Luxembourg de Pie VII à Léon XIII (1800-1880)*, Bastogne, 2001, p. 189-194.
- O. PONCET, *Les entreprises éditoriales liées aux archives du Saint-Siège. Histoire et*

- bibliographie (1880-2000)* (Collection de l'École française de Rome, 318), Rome, 2003.
- L. PORTIER, *Christianisme, Églises et religions. Le dossier Hyacinthe Loyson (1827-1912). Contribution à l'histoire de l'Église de France et à l'histoire des religions* (Collection Cerfaux-Lefort, 4), Louvain-la-Neuve, 1982.
- É. POULAT, *André Blanchet, Histoire d'une mise à l'Index...*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXIV, 1969, p. 146-150.
- ID., *Catholicisme, démocratie et socialisme. Le mouvement catholique et Mgr Benigni de la naissance du socialisme à la victoire du fascisme* (Religion et sociétés), Tournai-Paris, 1977.
- ID., *La crise moderniste*, dans *L'information historique*, t. XXVII, n° 3, mai-juin 1965, p. 110-114.
- ID., *La crise du modernisme dans l'Église catholique*, dans *Vie spirituelle. Supplément*, n° 165, juin 1988, p. 57-74.
- ID., *Critique historique et théologie dans la crise moderniste*, dans *Recherche de science religieuse*, t. LVIII, 1970, p. 535-550.
- ID., *Critique et mystique. Autour de Loisy ou la conscience catholique et l'esprit moderne*, Paris, 1984.
- ID., *La dernière bataille du Pontificat de Pie X*, dans *Rivista di Storia della Chiesa in Italia*, t. XXV, 1971, p. 83-107.
- ID., *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste* (Religion et sociétés), Tournai-Paris, 1962 (2<sup>e</sup> éd., Paris, 1979, et 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1994).
- ID., *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : la « Sapinière » (1909-1921)*, (Religion et sociétés), Tournai-Paris, 1969.
- ID., [compte rendu de] Th.M. LOOME, *Liberal Catholicism. Reform Catholicism. Modernism : A Contribution to a New Orientation in Modernist Research*, dans *Archives de sciences sociales des religions*, 26<sup>e</sup> année, 1981, t. LII, n° 2, p. 258-259.
- ID., [compte rendu de] Th.M. LOOME, *Liberal Catholicism. Reform Catholicism. Modernism : A Contribution to a New Orientation in Modernist Research*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXVII, 1982, p. 171-175.
- ID., *Maurice Blondel et la crise moderniste*, dans *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 112<sup>e</sup> année, t. CLXXVII, 1987, p. 47-54.
- ID., *Le modernisme d'hier à aujourd'hui*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LIX, 1971, p. 161-178.
- ID., *Modernisme et intégrisme. Documents nouveaux*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXVI, 1981, p. 337-355.
- ID., *Modernisme et modernité. Une réaction religieuse à une révolution historique*, dans *Journal de psychologie normale et pathologique*, t. LXXIII, 1976, p. 133-160.
- ID., *Modernistica. Horizons, physionomies, débats*, Paris, 1982.
- ID., *La pensée blondélienne dans le cadre de la crise moderniste*, dans *Maurice Blondel. Une dramatique de la modernité. Actes du colloque Maurice*



- Blondel. Aix-en-Provence, mars 1989*, sous la dir. de D. FOLSCHEID, Paris, 1990, p. 19-31.
- ID., *Travaux récents sur le modernisme*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XLI, 1963, p. 1159-1167.
- M. RANCHETTI, *Cultura e riforma religiosa nella storia del modernismo*, Turin, 1963.
- ID., *The Catholic Modernists : A Study of the Religious Reform Movement. 1864-1907*, Londres, 1969.
- N. RAPONI et A. ZAMBARBIERI, *Modernismo*, dans *Dizionario storico del movimento cattolico in Italia. 1860-1980*, sous la dir. de F. TRANIELLO et G. CAMPANINI, t. I, vol. 2, Turin, 1981, p. 310-333.
- B.M.G. REARDON, *Roman Catholic Modernism (A Library of Modern Religious Thought)*, Londres, 1970.
- ID., *Liberalism and Tradition. Aspects of Catholic Thought in Nineteenth-Century France*, Cambridge-Londres-New York-Melbourne, 1975.
- J.B. REARDON, *The Modernist Movement in Retrospect : A Review Article*, dans *The Ampleforth Journal*, t. LXXV, 1970, part. 2, p. 213-221.
- Rêves de chrétienté. Réalités du monde. Imaginaires catholiques. Actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 4-6 novembre 1999* (Université catholique de Louvain. Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres. Transversalités, II) sous la dir. de L. VAN YPERSELE et A.-D. MARCÉLIS, Paris-Louvain-la-Neuve, 2001.
- M. RENAULT, *Un ouvrage important sur Blondel et le modernisme*, dans *Sciences et Esprit*, t. XXXIII-3, 1981, p. 395-401.
- J. RIVIÈRE, *Le modernisme dans l'Église. Étude d'histoire religieuse contemporaine*, Paris, 1929.
- ID., *Monseigneur Battifol (1861-1929)*, Paris, 1929.
- ID., *Qui rédigea l'encyclique « Pascendi » ?*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. XLVII, 1946, p. 143-161 (voir également, p. 242-243).
- F. RODÉ, *Le miracle dans la controverse moderniste* (Théologie historique, 3), Paris, 1965.
- J.B. ROGERS et D.K. MC KIM, *The Authority and Interpretation of the Bible. An Historical Approach*, New York-Hagerstown-San Francisco-Londres, 1979.
- N. SAGOVSKY, « *On God's Side* ». *A Life of George Tyrrell*, Oxford, 1990.
- L.-P. SARDELLA, *Mgr Eudore Irénée Mignot (1842-1918). Un évêque français au temps du modernisme* (Histoire religieuse de la France, 25), Paris, 2004.
- J. D. SAUTER, *Les origines du Collège américain*, dans *Bulletin trimestriel de l'Association des amis de l'Université de Louvain*, 1953, p. 86-91.
- ID., *The American College of Louvain (1857-1898)* (Université catholique de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4<sup>e</sup> sér., fasc. 19), Louvain, 1959.
- O. SCHROEDER, *Aufbruch und Missverständnis. Zur Geschichte der Reformkatholischen Bewegung*, Gratz-Vienne-Cologne, 1969.

- D.G. SCHULTENHOVER, *A View from Rome. On the Eve of the Modernist Crisis*, New York, 1993.
- P. SCOPPOLA, *Crisi modernista e Rinnovamento cattolico in Italia*, Bologne, 1961 (2<sup>e</sup> éd., Bologne, 1969, et 3<sup>e</sup> éd., Bologne, 1975).
- ID., *Recenti studi sulla crisi modernista*, dans *Rivista di storia e letteratura religiosa*, t. I, 1965, p. 274-310.
- Les secrétaires d'État du Saint-Siège (1814-1979). Sources et méthodes*, dans *Mélanges de l'école française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. CX, 1998, n° 2, p. 439-686.
- Scrinium Lovaniense. Mélanges historiques Étienne Van Cauwenbergh* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4<sup>e</sup> sér., fasc. 24), Louvain, 1961.
- Les secrétaires d'État du Saint-Siège (1814-1979). Sources et méthodes*, *Mélanges de l'école française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. CX, 1998, n° 2.
- Un siècle de l'Église catholique en Belgique. 1830-1930*, 2 vol., Paris-Courtrai-Bruxelles, [1930].
- A. SIMON, *Le cardinal Mercier* (Collection Notre passé), Bruxelles, 1960.
- ID., *Position philosophique du cardinal Mercier. Esquisse psychologique* (Académie royale de Belgique. Classe des lettres. Mémoires, Collection in-8°, 2<sup>e</sup> sér., t. LVI, fasc. I), Bruxelles, 1962.
- J. STEINMANN, *Friedrich von Hügel. Sa vie, son œuvre et ses amitiés*, Paris, 1962.
- J. STENGERS, *Un grand méconnu dans l'histoire de la libération de la pensée catholique : Hummelauer*, dans *Problèmes d'histoire du christianisme. Hommage à Jean Hadot* (Université libre de Bruxelles. Institut d'histoire du christianisme et de la pensée laïque, 9), éd. par G. CAMBIER, Bruxelles, 1980, p. 163-188.
- Storia della Chiesa*, sous la dir. d'H. JEDIN, t. IX, *La Chiesa negli stati moderni e i movimenti sociali. 1878-1914*, Milan, 1979.
- D. TASSOT, *La Bible au risque de la science. De Galilée au P. Lagrange*, Paris, 1997.
- La théologie entre deux siècles. Bilan et perspectives. Actes du colloque organisé à l'occasion du 575<sup>e</sup> anniversaire de l'Université catholique de Louvain* (Cahiers de la Revue théologique de Louvain, 34), sous la dir. de J.-M. SEVRIN et A. HAQUIN, Louvain-la-Neuve, 2002.
- G. THILS, *Le mouvement théologique au XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. XXV, 1994, p. 289-309.
- A. TIHON, *La vie religieuse*, dans *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres-arts-culture*, sous la dir. de R. LEJEUNE et J. STIENNON, t. IV, *Compléments*, Bruxelles, 1981, p. 39-59.
- C. TRESMONTANT, *La crise moderniste*, Paris, 1979.
- P. VALLIN, *Intégralisme et modernisme en 1900*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LXXXI, 1993, p. 475-478.
- F. VAN OMMESLAEGHE, *Un jubilé : 150 ans de nouveau bollandisme*, dans *Analecta bolandiana*, t. CV, 1987, p. I-XII.

- L. VAN DER ESSEN, *Alfred Cauchie (1860-1922). L'initiateur – Le savant – L'homme* (Extrait de *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XVIII, 1922, p. 213-239), Louvain, 1922.
- ID., *Le professeur Albert de Meyer. 1872-1952. Son œuvre, sa signification pour le travail historique à Louvain*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLVIII, 1953, p. 5-6.
- G. VAN RIET, *L'épistémologie thomiste. Recherches sur le problème de la connaissance dans l'école thomiste contemporaine* (Bibliothèque philosophique de Louvain), Louvain, 1946.
- Veilleur avant l'aurore. Colloque Lambert Beaudhuin réuni à Chevetogne du 30 août au 3 septembre 1976 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du monastère d'Amay-Chevetogne*, Chevetogne, 1978.
- A.R. VIDLER, *The Modernist Movement in the Roman Church: Its Origins and Outcome*, Cambridge, 1934.
- ID., *A Variety of Catholic Modernists*, Cambridge, 1970.
- R. VIRGOULAY, *L'action de Maurice Blondel. 1893. Relecture pour un centenaire*, Paris, 1992.
- ID., *La méthode d'immanence et l'encyclique « Pascendi »*. Incidences de la crise moderniste sur la pensée blondélienne, dans *Recherches de science religieuse*, t. LVIII, 1970, p. 429-454.
- B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922), historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome* (Collection de l'École française de Rome, 167), Rome, 1992.
- H. WANSBROUGH, *Père Lagrange and the Modernist Crisis*, dans *The Clergy Review*, t. LXII, 1977, p. 446-452.
- O. WEISS, *Der Modernismus in Deutschland. Ein Beitrag zur Theologiegeschichte*, Regensburg, 1995.
- M. WEITLAUFF, « *Modernismus* » als Forschungsproblem. Ein Bericht, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XCIII, 1982 (4<sup>e</sup> sér., t. XXXI), p. 312-344.
- R. WIELOCKX, *De Mercier à De Wulf. Débuts de l'« École de Louvain »*, dans *Gli studi di filosofia medievale fra Otto e Novocento. Contributo a un bilancio storiografico. Atti del convegno internazionale, Roma, 21-23 settembre 1989* (Storia e letteratura, 179), éd. par R. IMBACH et A. MAIERU, Rome, 1991, p. 75-95.
- K. WILS, *De omweg van het wetenschap. Het positivisme en de Bezigische en Nederlandse intellectuele cultuur. 1854-1914*, Amsterdam, 2005.
- ID., *Het verband tussen geloof en wetenschap bedreigd. Het Leuven Hoger Instituut voor Wijsbegeerte en het positivisme (1889-1914)*, dans *Trajecta*, t. I, 1992, p. 388-408.
- H. WOLF, *Index. Der Vatikan und die Verboten Bücher*, Munich, 2006.
- A. ZAMBARBIERI, *Rassegna di studi sul modernismo*, dans *Cultura e Scuola*, t. XVIII, n° 70, avril-juin 1979, p. 83-105.
- E. L. ZOELLER, *The Story of the American College*, dans *The American College Bulletin*, t. XXXVI, juin 1957, p. 28-91.

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

|              |                                                                            |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------|
| A.A.C.(H.U.) | ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE (HALLES UNIVERSITAIRES)              |
| A.A.C.C.H.U. | ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE CONSERVÉES AUX HALLES UNIVERSITAIRES |
| A.A.M.       | ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES                                        |
| A.B.-E.      | <i>Archives de Bonne-Espérance</i>                                         |
| A.B.G.       | ARCHIEF VAN HET BISDOM GENT                                                |
| A.C.D.F.     | ARCHIVIO DELLA CONGREGAZIONE PER LA DOTTRINA DELLA FEDE                    |
| A.É.L.       | ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE                                              |
| A.É.M.       | ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS                                                  |
| A.G.R.       | ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME                                              |
| A.G.S.T.     | ARCHIVES DU GRAND SÉMINAIRE DE TOURNAI                                     |
| A.K.U.L.     | ARCHIEFDIENST VAN DE KATHOLIEKE UNIVERSITEIT LEUVEN                        |
| AN.U.C.L.    | <i>Annuaire de l'Université catholique de Louvain</i>                      |
| A.P.L.       | <i>Archives privées de Mgr Ladeuze (Maison rectorale)</i>                  |
| A.P.P.       | <i>Archivio particolare di Pio X</i>                                       |
| A.S.B.-E.    | ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE BONNE-ESPÉRANCE                                   |
| A.S.V.       | ARCHIVIO SEGRETO VATICANO                                                  |
| A.V.M.V.W.   | <i>Archief van Mgr Van Waeyenbergh</i>                                     |
| B.N.         | <i>Biographie nationale</i>                                                |
| C.E.         | <i>The Catholic Encyclopedia</i>                                           |
| D.A.C.L.     | <i>Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie</i>                |
| D.B.         | <i>Dictionnaire de la Bible</i>                                            |
| D.B.E.       | <i>Deutsche biographische Enzyklopädie</i>                                 |
| D.B.F.       | <i>Dictionnaire de biographie française</i>                                |
| B.B.K.L.     | <i>Biographisch-bibliographisches Kirchenlexikon</i>                       |
| D.B.S.       | <i>Dictionnaire de la Bible. Supplément</i>                                |
| D.H.G.E.     | <i>Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques</i>            |
| D.H.P.       | <i>Dictionnaire historique de la papauté</i>                               |
| D.S.         | <i>Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique</i>                  |
| D.T.C.       | <i>Dictionnaire de théologie catholique</i>                                |
| E.C.         | <i>Enciclopedia cattolica</i>                                              |
| F.M.P.       | <i>Fonds Marie Poivre</i>                                                  |
| F.V.W.       | <i>Fonds Van Waeyenbergh</i>                                               |
| N.B.N.       | <i>Nouvelle biographie nationale</i>                                       |
| N.B.W.       | <i>Nationaal biografisch woordenboek</i>                                   |
| N.C.E.       | <i>New Catholic Encyclopedia</i>                                           |
| N.D.B.       | <i>Neue deutsche Biographie</i>                                            |
| P.M.L.       | <i>Papiers Mgr Ladeuze</i>                                                 |

|          |                                                            |
|----------|------------------------------------------------------------|
| S.A.U.L. | SERVICE DES ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN |
|----------|------------------------------------------------------------|

## CHAPITRE INTRODUCTIF : LE CONTEXTE INTELLECTUEL. LA CRISE MODERNISTE

En nourrissant, au début de la rédaction de ce chapitre, l'ambition de retracer, fût-ce sommairement, l'évolution intellectuelle du catholicisme de la fin du pontificat de Léon XIII jusqu'à Pie X, nous ne soupçonnions pas la vanité de ce projet. Outre que le travail a déjà été fait<sup>1</sup>, l'inflation bibliographique sur la crise religieuse du tournant du siècle est telle qu'il serait hors de propos de vouloir tenir compte ici de l'ensemble des apports nouveaux de l'historiographie touchant ces problèmes complexes<sup>2</sup>. Dès lors, sous peine de sombrer sous le poids des questions à traiter et la masse de la documentation à analyser, nous nous sommes limité à la mise en perspective générale de l'activité scientifique de Ladeuze, en insistant surtout, d'un point de vue plus théorique, sur l'arrière-fond intellectuel que constitue la crise moderniste et, d'un point

---

<sup>1</sup> D'un point de vue général, voir notamment les parties *Das Lehramt und die Theologie* et *Die modernistische Krise*, dans le *Handbuch der Kirchengeschichte...*, t. VI-2, p. 316-344 et 435-500 (traduction italienne : *Storia della Chiesa...*, t. IX, p. 385-406 et 505-578), ainsi que les chapitres *Le lent réveil des sciences ecclésiastiques* et *La crise moderniste*, dans *Nouvelle histoire de l'Église...*, t. V, p. 178-199 et 200-218.

<sup>2</sup> C'est par centaines que, depuis 1960, se comptent les travaux, souvent très copieux, sur les divers aspects de la crise moderniste et ses prolégomènes. Cfr la rubrique *Modernismus* (et dans une moindre mesure *Pius X*) de la *Bibliographia* publiée annuellement dans l'*Archivum historiae pontificiae* à partir de 1963 (*Bibliographia historiae pontificiae*, signée P. ARATO, à partir de 1980). A titre complémentaire, voir l'*Elenchus bibliographicus biblicus*, publié par le Pontificio Istituto Biblico (65 vol. parus jusqu'en 1984), qui paraît sous le titre *Elenchus of Biblica*, dans une nouvelle série intitulée *Elenchus of Biblical Bibliography* à partir de 1985.

de vue événementiel, sur certains épisodes qui, à un titre ou à un autre, peuvent éclairer plus particulièrement son itinéraire de chercheur.

Du point de vue théorique, l'historiographie du modernisme a connu, depuis la fin des années 1960, un renouvellement considérable, tant en termes de production qu'en termes de problématique. Il n'était pas possible de chercher à situer valablement la production scientifique de Ladeuze dans son contexte intellectuel sans tenter de se mettre au clair avec les progrès de la recherche concernant l'un des épisodes les plus complexes de l'histoire du catholicisme contemporain. Du point de vue événementiel, comme nous le verrons, l'activité de Ladeuze ne couvre qu'une période relativement courte (1898-1909) et est demeurée limitée à un domaine bien circonscrit : la patrologie (à laquelle il consacre sa thèse de doctorat et divers comptes rendus, ainsi que des cours inédits à la Faculté) et, surtout, l'exégèse du Nouveau Testament, à laquelle il applique, comme pour la patrologie, la critique historique, ici dans un sens strictement progressiste. Dans ces deux domaines, comme en témoignent ses écrits autant que sa correspondance privée, sa pensée s'est surtout fixée, négativement, par rapport à la « critique indépendante » des auteurs protestants allemands contemporains, dont il filtre les apports acceptables du point de vue du catholique de son temps, et, positivement, par rapport au renouveau de l'école historique catholique française, inauguré par Mgr Duchesne et dont la méthode se généralise à l'époque dans le domaine de l'histoire des origines chrétiennes, de l'histoire du dogme et de l'exégèse. C'est donc surtout à l'histoire de la méthode critique telle qu'elle s'est développée dans le domaine des sciences religieuses à partir de la fin du siècle passé, plus spécialement dans le monde catholique français, qu'il faut nous attacher ici. Après avoir traité, dans un premier paragraphe, de l'évolution de la problématique relative à l'historiographie du modernisme, nous tenterons, dans les deux suivants, d'éclairer l'émergence de ce dernier dans le contexte de l'essor des sciences religieuses de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le coup d'arrêt imposé à cet essor par Pie X à l'occasion de la crise moderniste et de la réaction intégriste.

### ***A. L'historiographie moderniste : de l'approche doctrinale à l'analyse historique***

L'historiographie de la crise moderniste s'est longtemps résumée à un ouvrage fondamental, très bien documenté et qui, à ce titre, reste encore aujourd'hui

incontournable<sup>3</sup>, mais dont le point de vue a cependant fortement vieilli<sup>4</sup>. Rédigé par le théologien catholique Jean Rivière au cours de l'Entre-deux-guerres, cet ouvrage engagé péchait surtout par un défaut de perspective en s'efforçant à tout prix de « montrer la coïncidence du modernisme condamné, du modernisme vécu et du modernisme dénoncé par Mgr Batiffol et l'Institut catholique de Toulouse »<sup>5</sup>. Ce parti pris, déjà mis en lumière par un témoin de la crise, Mgr Amann<sup>6</sup>, conduisit Rivière à présenter Loisy comme un auteur distillant, par duplicité, l'hérésie sous le couvert d'une brillante apologie de l'Église, et à ramener la crise moderniste aux agitations d'un troupeau « d'innombrables dupes entraînées par quelques dévoyés »<sup>7</sup>. En outre, le travail cernait

---

<sup>3</sup> J. RIVIÈRE, *Le modernisme dans l'Église. Étude d'histoire religieuse contemporaine*, Paris, 1929. On trouvera une présentation plus synthétique de son travail dans ID., *Modernisme*, dans *D.T.C.*, t. X, col. 2009-2047.

<sup>4</sup> Sans parler du travail du chanoine anglican Alec Vidler, qui fournit le point de vue d'un observateur extérieur : A.R. VIDLER, *The Modernist Movement in the Roman Church : Its Origins and Outcome*, Cambridge, 1934. L'ouvrage a eu un prolongement tardif (ID., *A Variety of Catholic Modernists*, Cambridge, 1970), dont on lira avec intérêt les pages 1 à 19, où l'auteur explique son itinéraire à travers l'historiographie moderniste.

<sup>5</sup> É. POULAT, *Histoire, dogme et critique...*, p. 41. Sur Jean Rivière, né à Montcabrier le 12 novembre 1878 et décédé à Bourg-Saint-Bernard le 3 mai 1946, prêtre du diocèse d'Albi (1901), licencié en lettres (1902), licencié (1904) et docteur (1905) en théologie de l'Institut catholique de Toulouse, professeur au grand séminaire d'Albi (auquel il était attaché depuis 1903) et, à partir de 1919, à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, voir R. EPP, *Rivière (Jean)*, dans *Catholicisme...*, t. XIII, col. 10-11. Spécialiste de l'histoire du dogme de la Rédemption, son histoire du modernisme, très documentée, a été entreprise « afin de justifier la ligne adoptée par Mgr Batiffol dont il était l'élève préféré » (É. POULAT, *Alfred Loisy. Sa vie, son œuvre...*, p. 397). Il fut cependant lui-même mis en cause en 1918 pour son orthodoxie, suite à son intervention dans le problème christologique (voir son article *Le problème de la science humaine du Christ. Positions classiques et nouvelles tendances*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1915-1916, n° 6, p. 241-261, 289-314 et 337-364) : privé de son enseignement au grand séminaire d'Albi, il fut nommé quelques mois plus tard à la Faculté de théologie de Strasbourg, mais où il n'occupa jamais qu'une chaire d'apologétique (cfr É. POULAT, *Histoire, dogme et critique...*, p. 509-511).

<sup>6</sup> Cfr É. POULAT, *Histoire, dogme et critique...*, p. 289-295, qui analyse l'attitude de Mgr Amann, dont on trouvera par ailleurs l'expression dans É. AMANN, *Choses d'hier*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. X, 1930, p. 676-693. Sur Émile Amann (1880-1948), docteur en théologie, licencié en philosophie, docteur ès lettres et ès sciences, prêtre du diocèse de Nancy (1903), professeur au grand séminaire de Nancy (1904-1907), aumônier au collège Stanislas de Paris (1908-1919), professeur, comme Rivière, à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg à partir de 1919, longtemps directeur du *Dictionnaire de théologie catholique* et auteur d'une œuvre importante dans le domaine de l'histoire de l'Église ancienne, voir G. JACQUEMET, *Amann (Émile)*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 400.

<sup>7</sup> Cfr É. POULAT, *Histoire, dogme et critique...*, p. 291. L'auteur note que c'est la thèse qui est alors la plus répandue dans les milieux catholiques (il cite notamment en exemple, p. 24, note 45, la thèse de L. DA VEIGA COUTHINO, *Tradition et histoire dans la controverse moderniste (1898-1910)* [Analecta Gregoriana, vol. LXXIII—Series Facultatis theologiae, Sectio B, n° 26], Rome, 1954, défendue à la Grégorienne et, p. 291, note 22, l'article de l'*Osservatore romano* du 23 juin 1940 consacré à la mort de



mal, comme l'ont montré certains travaux ultérieurs, le rôle de personnalités comme von Hügel ou Blondel<sup>8</sup>. Toujours est-il que cette vision du modernisme, qualifiée par G. Daly de « produit d'un mythe habilement construit et efficacement répandu », a fait long feu, même si certains éléments de la condamnation romaine n'étaient pas « totalement dénués de toute substance »<sup>9</sup>. La raison en est, selon lui, que pendant un demi-siècle, la condition de la recherche historique dans l'Église n'a pas permis de mettre en doute historiquement ce que le magistère avait défini dogmatiquement comme « le rendez-vous de toutes les hérésies »<sup>10</sup>. On ne s'étonnera donc pas qu'en 1956 encore, un commentateur « avisé » ait écrit que « le modernisme a été un des plus graves dangers qui aient menacé l'Église d'Occident », mais le ramène à quelques noms et deux revues<sup>11</sup>...

Le renouveau vint au début des années 1960, entre autres avec les travaux de Pietro Scoppola<sup>12</sup> et de Lorenzo Bedeschi<sup>13</sup> pour l'Italie et d'Émile Poulat pour la France<sup>14</sup>, qui,

---

Loisy) et ailleurs.

<sup>8</sup> Concernant von Hügel et Blondel, É. POULAT, *Histoire, dogme et critique...*, p. 292, note 26, mentionne les réserves de M. Nédoncelle et de R. Marlé (M. NÉDONCELLE, *La pensée religieuse de Friedrich von Hügel*, Paris, 1935, p. 37, et R. MARLÉ, *Au cœur de la crise moderniste. Le dossier inédit d'une controverse. Lettres de Maurice Blondel, Henri Bremond, Fr. Von Hügel, Alfred Loisy, Fernand Mourret, J. Wehrlé*, Paris, 1960, p. 344-345). Il ajoute que « le P. Sertillanges, le P. Laberthonnière et bien d'autres n'ont d'ailleurs pas été mieux traités ».

<sup>9</sup> G. DALY, *La contestation de la théologie. La crise moderniste*, dans *Concilium*, n° 178, 1982, p. 79.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 80. Du même auteur, voir également son travail de base, dont l'article de *Concilium* est tiré : ID., *Transcendence and Immanence : A Study in Catholic Modernism and Integralism*, Oxford, 1980.

<sup>11</sup> R. ROUQUETTE, *Bilan du modernisme*, dans *Études*, t. VI, 1956, p. 321-343.

<sup>12</sup> P. SCOPPOLA, *Crisi modernista e Rinnovamento cattolico in Italia*, Bologne, 1961 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> éd., Bologne, 1969 et 1975). Voir à ce sujet A. CANAVERO, *Cinquant'anni di storiografia sul « movimento cattolico » italiano*, dans *Mezzo secolo di ricerca storiografica sul movimento cattolico in Italia dal 1861 al 1945 : contributo a una bibliografia*, éd. par E. FUMASI, Brescia, 1995, p. 7-72, en particulier le point 7, *Gli aspetti religiosi e culturali* (p. 26-29).

<sup>13</sup> Voir notamment ses deux ouvrages de référence publiés sur le sujet en 1968 (L. BEDESCHI, *La curia romana durante la crisi modernista. Episodi e metodi di governo*, Parme, 1968, et ID., *Riforma religiosa e curia romana all'inizio del secolo*, Milan, 1968) et qui faisaient suite à plusieurs écrits consacrés à la période moderniste rédigés à partir de 1959.

<sup>14</sup> É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste* (Religion et sociétés), Paris-Tournai, 1962. L'auteur en a fait un bref résumé, où il s'inspire d'ailleurs largement de l'introduction du volume précédent : ID., *La crise moderniste*, dans *L'information historique*, t. XXVII, n° 3, mai-juin 1965, p. 110-114. L'ouvrage a suscité de nombreux comptes rendus, cités partiellement parmi les travaux

avec diverses publications ouvrant la voie à un changement de perspective<sup>15</sup>, furent effectivement perçus par la critique comme la redécouverte d'un problème longtemps négligé<sup>16</sup>. Ce mouvement de renouveau commencé dans les années 1960 s'est d'ailleurs considérablement amplifié au cours des deux décennies suivantes, comme en témoigne la multiplication des recensions spécifiquement consacrées au modernisme — et dont les titres évoquent parfois de façon précise ce sentiment de « redécouverte »<sup>17</sup> —, voire l'apparition de bulletins plus ou moins réguliers<sup>18</sup>.

---

signalés à la note 16, *infra*).

<sup>15</sup> Notamment de nombreuses éditions de sources, écrits de contemporains ou correspondances, qui élargissaient considérablement la base documentaire de l'historiographie moderniste. La meilleure présentation de la situation des études modernistes au moment de ce renouveau a été faite par P. SCOPPOLA, *Recenti studi sulla crisi modernista*, dans *Rivista di storia e letteratura religiosa*, t. I, 1965, p. 274-310 (voir aussi ID., *Crisi modernista e Rinnovamento cattolico in Italia*, 2<sup>e</sup> éd., Bologne, 1969, p. 393-396).

<sup>16</sup> Voir : H. DE LAVALETTE, *Du nouveau sur Loisy*, dans *Études*, 95<sup>e</sup> année, t. CCCXIV, juillet-août-septembre 1962, p. 417-419 ; É. POULAT, *Travaux récents sur le modernisme*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XLI, 1963, p. 1159-1167 ; P. COUSIN, *Le mouvement moderniste. Regard sur quelques publications récentes*, dans *L'ami du clergé*, 8<sup>e</sup> sér., 74<sup>e</sup> année, n° 16, 16 avril 1964, p. 241-251, plus spécialement p. 241-247 ; G. VERUCCI, *Di alcuni studi sul modernismo*, dans *Critica Storica*, t. III, 1964 ; P. SCOPPOLA, *Recenti studi sulla crisi modernista*, dans *Rivista di storia e letteratura religiosa*, t. I, 1965, p. 274-310 ; R. AUBERT, *Publications récentes autour du modernisme*, dans *Concilium*, t. XVII, 1966, p. 81-94, et ID., *Lumières nouvelles sur la crise moderniste*, dans *La revue nouvelle*, 22<sup>e</sup> année, t. XLIV, n° 7-8, juillet-août 1966, p. 95-111 ; H. DE LAVALETTE, *Bulletin de théologie historique et dogmatique. II. Modernisme*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LI, 1963, p. 468-477.

<sup>17</sup> J.B. REARDON, *The Modernist Movement in Retrospect : A Review Article*, dans *The Ampleforth Journal*, t. LXXV, 1970, part. 2, p. 213-221 ; J.F. BRODERICK, *New Light on Modernism*, dans *Catholic Historical Review*, t. LVII, 1971-1972, p. 442-446 ; J.J. HUGHES, *Modernism Re-Observed*, dans *The Ampleforth Journal*, t. LXXVII, 1972, part. 2, p. 40-47 ; M. IVALDO, *Saggi e documenti sul modernismo*, dans *Studium*, t. LXXII, 1976, p. 731-732 ; A. ZAMBARBIERI, *Rassegna di studi sul modernismo*, dans *Cultura e Scuola*, t. XVIII, n° 70, avril-juin 1979, p. 83-105 ; R. BURKE, *Review Article : Revisiting the Study of Modernism*, dans *Journal of Ecumenical Studies*, t. XVII, 1980, n° 1, p. 670-675 ; ID., *Catholic Modernism in the Labor of Centuries*, dans *Religious Studies Review*, t. VII, 1981, n° 4, p. 291-298 ; etc. Voir également deux articles parus en néerlandais au début des années 1970, qui, pour des régions restées en dehors de la controverse (Flandre et Pays-Bas) et où, assez logiquement, les études modernistes ne s'étaient guère développées, prenaient acte du changement de perspective intervenu : R. BOUDENS, *Het modernisme als poging tot religieuze vernieuwing*, dans *Collationes. Vlaams tijdschrift voor theologie en pastoraal*, t. XIX, 1973, p. 210-232, et J.A. DE KOK, *Het modernisme : leer van de « Grote Komst »*, dans *Bijdragen. Tijdschrift voor filosofie en theologie*, t. XXXII, 1971, p. 118-139 et 234-256.

<sup>18</sup> Voir les chroniques plus ou moins régulières publiées par F. Molinari dans *La Scuola cattolica* à partir de 1971 et par P. Olivier dans les *Recherches de science religieuse* à partir de 1976 (voir notre bibliographie ci-dessus).

### 1. Le renouveau des études modernistes

A ce renouveau des années 1960, Annibale Zambarbieri reconnaît trois caractères<sup>19</sup> correspondant assez bien, du reste, aux trois approches qui caractérisent, d'après Monique Foket, toute l'œuvre d'Émile Poulat<sup>20</sup> : analyse du modernisme comme processus historique, et plus seulement comme fait de nature dogmatique ; prise en compte de la dimension psychologique de la crise, conduisant, au-delà du clivage doctrinal, à comprendre les motivations d'hommes confrontés à des problèmes complexes et, à travers la dynamique des événements, leurs réactions aux doctrines ; enfin, la nécessité d'une herméneutique du modernisme à travers la dialectique que ce dernier entretient avec l'antimodernisme, c'est-à-dire avec l'intégralisme intransigeant, qu'il soit progressiste ou intégriste.

#### a. Le modernisme comme processus historique

A la base du renouvellement des études modernistes, on peut discerner tout d'abord un glissement, souligné dans toutes les réflexions historiographiques, de l'approche dogmatique à la perspective historique, tant au niveau de la réalité historique qu'au niveau de l'analyse historique<sup>21</sup>. D'une part, le modernisme ne se réduit pas à la doctrine artificiellement reconstituée et officiellement condamnée par *Pascendi*, mais il constitue une crise globale, elle-même expression religieuse des mutations en cours

---

<sup>19</sup> A. ZAMBARBIERI, *Rassegna di studi sul modernismo*, dans *Cultura e Scuola*, t. XVIII, n° 70, avril-juin 1979, p. 83-88.

<sup>20</sup> M. FOKET, *Regards d'Émile Poulat sur la crise moderniste. A propos de deux livres récents*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. XVIII, 1987, p. 57-69.

<sup>21</sup> Voir les mises au point historiographiques d'A. ZAMBARBIERI, *Rassegna di studi sul modernismo*, dans *Cultura e Scuola*, t. XVIII, n° 70, avril-juin 1979, p. 83-88 (qui reprend textuellement de larges passages de F. MOLINARI et A. ZAMBARBIERI, *Nuovi studi sul modernismo italiano*, *ibid.*, t. CV, 1977, p. 498-502) et de G. COLOMBO, *La questione storiografica del modernismo*, dans *Teologia. Rivista della Facoltà teologica dell'Italia settentrionale*, t. VII, n° 2, mai 1982, p. 95-126. Voir également, mais dans une moindre mesure cependant, G. MICCOLI, *Intransigentismo, modernismo et antimodernismo : tre risvolti di un'unica crisi*, dans G. MICCOLI, R. GUARNIERI, M. GUASCO et C. RIVA, *Modernismo, ieri e oggi*, dans *Ricerche per la storia religiosa di Roma. Studi, documenti, inventari*, t. VIII, *Modernismo*, 1990, p. 13-38, qui, bien que la plus récente, n'apporte guère de lumière nouvelle sur la problématique moderniste.

dans la société globale<sup>22</sup>. D'autre part, l'histoire du modernisme ne peut se limiter à situer les protagonistes du drame sur un axe orthodoxie/hétérodoxie, mais elle doit chercher à expliciter les tenants et aboutissants d'un travail complexe d'adaptation de la religion traditionnelle aux conditions nouvelles de la société moderne, travail qui constitue du reste un signe de vitalité<sup>23</sup>.

Le glissement, qui s'exprime d'ailleurs sur le plan lexical<sup>24</sup>, s'explique, selon Poulat, par un triple facteur : l'apparition d'une génération de catholiques formés à l'esprit et aux exigences universitaires ; l'esprit d'ouverture, chez ces derniers, consécutif à Vatican II ; le besoin, spécialement en Italie, de remonter aux origines de la démocratie chrétienne, en dehors de l'historiographie libérale ou ecclésiastique<sup>25</sup>. L'étude du problème du catholicisme social italien, plus spécialement, a joué un rôle important, comme nous le verrons, en permettant la mise au point de certains concepts essentiels à l'intelligence de la crise moderniste.

#### ***b. Prise en compte de la dimension psychologique***

Dans l'étude de ce processus, ensuite, une plus grande attention a été apportée à la compréhension des hommes et à la dimension psychologique de leur itinéraire intellectuel. Pouvant être définie globalement comme la confrontation brutale entre une représentation traditionnelle de la foi et une modernité qui l'investit à travers, pour ce qui est du modernisme savant, les jeunes sciences ecclésiastiques, la controverse moderniste posait en fait à la conscience catholique un dilemme à première vue insurmontable : ne pas souscrire aux principes critiques, n'était-ce pas renoncer à tout travail sérieux et se condamner au discrédit dans les milieux ralliés à la « modernité » ;

---

<sup>22</sup> Voir par exemple É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 10.

<sup>23</sup> Voir, entre autres, P. SCOPPOLA, *Recenti studi sulla crisi modernista*, dans *Rivista di storia e letteratura religiosa*, t. I, 1965, p. 275.

<sup>24</sup> Le terme « modernisme » étant réservé à l'approche dogmatique pratiquée par *Pascendi*, et le terme plus général de « crise moderniste » désignant l'ensemble du processus historique incriminé (cfr G. COLOMBO, *La questione storiografica del modernismo...*, p. 97-98).

<sup>25</sup> É. POULAT, *Panorama internazionale della crisi modernista*, dans *Storia Contemporanea*, t. II, n° 2, décembre 1971, p. 673-683, ici p. 673-675.

y souscrire, n'était-ce pas précisément introduire dans le domaine de la foi les bases mêmes de sa négation, les instruments de sa propre éradication ? Transposé sur le plan doctrinal, le dilemme était encore plus redoutable. Entre les exigences de la foi et les exigences de la science, il n'y avait point de « ligne Maginot dogmatique »<sup>26</sup> qui eût indiqué de façon claire des limites à ne pas franchir dans l'effort d'adaptation intellectuel en cours.

Pour le chercheur, la démarche ne pouvait se développer que dans une zone incertaine, comprise entre deux pôles bien définis par Poulat : « d'une part, un mur infranchissable que semble imposer le souci de l'orthodoxie, mais qui, à la limite, rend impossible tout travail scientifique ; de l'autre, une recherche qui ne connaît pas son terme et dont l'autonomie nécessaire tend à exclure tout critère extérieur »<sup>27</sup>. Ce sont donc des hommes écartelés que la crise moderniste mettait aux prises avec des problèmes nouveaux, problèmes dont la dimension psychologique, voire le caractère tragique — au sens classique du terme —, ne peut être ignorée. Plus fondamentalement, dépasser le plan intellectuel sur lequel se placent les condamnations dogmatiques et prendre en compte les cadres mentaux qui sous-tendent le travail de la rationalité chez les différents protagonistes du drame, introduit un facteur essentiel de compréhension du modernisme : sous l'action de l'histoire et de la critique historique, c'est la frontière entre le *connaissable* et le *croyable* qui s'est lentement déplacée, créant entre ceux qui ont intégré la modernité dans leur système de représentation de la foi et les tenants de l'ancienne scolastique un abîme d'incompréhension<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> P. BARTHEL, *Bultmann et l'interprétation du Nouveau Testament*, dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 1957, 3, p. 263, cité par É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 17, note 26.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>28</sup> Idée chère à Émile Poulat et qu'il a reprise à de nombreuses occasions : É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 618-619 ; ID., « Modernisme » et « intégrisme ». *Du concept polémique à l'irénisme critique*, dans *Archives de sociologie des religions*, 14<sup>e</sup> année, t. XXVII, n° 4, janvier-juin 1969, p. 13 ; ID., *Critique historique et prégnance culturelle dans la crise moderniste*, dans ID., *Modernistica. Horizons, physionomies, débats*, Paris, 1982, p. 187-210, ici p. 202 (qui s'inspire de ID., *Critique historique et théologie dans la crise moderniste*, dans *Recherche de science religieuse*, t. LVIII, 1970, p. 535-550) ; ID., *Le modernisme d'hier et d'aujourd'hui*, dans ID., *Modernistica. Horizons, physionomies, débats...*, p. 222-241, ici p. 226-227 (ID., *Le modernisme d'hier à aujourd'hui*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LIX, 1971, p. 161-178) ; *La crise du modernisme dans l'Église catholique*, dans *Vie spirituelle. Supplément*, n° 165, juin 1988, p. 60. Voir également F. RODÉ, *Le miracle dans la controverse moderniste* (Théologie historique, 3), Paris, 1965, qui illustre de façon éclairante ce déplacement à travers le problème du miracle.

*c. Modernisme et antimodernisme : de l'intransigeantisme à l'intégrisme*

Le troisième apport du renouveau des études modernistes, enfin, réside dans l'idée que le modernisme ne peut se comprendre en dehors de l'antimodernisme, tout comme le jansénisme, par exemple, ne peut être appréhendé sans l'antijansénisme. Poser le problème de l'antimodernisme, c'est poser le problème complexe de ce que l'on a appelé en France et en Belgique l'intégrisme — et ailleurs, le plus souvent, l'intégralisme<sup>29</sup> —, concept qui fournit un cadre renouvelé de compréhension de la crise religieuse du début du siècle. En fait, l'antimodernisme est un point de passage obligé pour saisir l'articulation des différentes tendances qui se partagent le catholicisme au tournant du siècle et au sein desquelles le modernisme savant ne constitue qu'un élément parmi d'autres. Le concept clé est ici celui d'« intransigeantisme », lequel procède d'un rejet viscéral de la société moderne issue de la Révolution de 1789 et du libéralisme. De cet intransigeantisme, qui s'oppose notamment au modernisme savant en ce que ce dernier emprunte sa méthode à la science moderne (idée d'« agnosticisme » de la science laïque), sortiront tout à la fois, par un travail complexe de différenciation, la démocratie chrétienne et son antithèse, l'intégrisme. Et c'est à partir de l'intégrisme que s'opère le rapprochement — difficile à cerner à première vue — entre deux mouvements sans liens apparents, le modernisme savant et le catholicisme social (ou, par analogie, modernisme « pratique » ou « social ») : aux yeux de la frange de l'intransigeantisme qui a évolué vers l'intégrisme, ils ne représentent que deux variantes d'un même fléau, pire que le libéralisme lui-même, une collusion contre nature entre catholicisme et société moderne<sup>30</sup>.

Pour bien comprendre la problématique de l'antimodernisme, il convient de faire un rapide détour par l'historiographie « récente » du catholicisme social dont le renouveau,

---

<sup>29</sup> Il est à noter que si les documents romains parlent de libéralisme et de modernisme, ils ne traitent jamais d'« intégrisme ». Sous Pie X, ceux qu'ils visent s'appelaient « catholiques intégraux », ou « inconditionnels » en Autriche ; en Italie, on parle d'« intransigentismo » (« intransigeantisme ») ou d'« integrismo » (« intégrisme ») ; les Allemands emploient souvent le terme « Integralismus » (« intégralisme ») et les Américains celui d'« integralism » ; le successeur de Pie X parlera de catholicisme intégral, ce qui n'est pas l'intégrisme (cfr É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : la « Sapinière » [1909-1921]* [Religion et sociétés], Paris, 1969, p. 78).

<sup>30</sup> Voir ici les nuances introduites par É. POULAT, *La dernière bataille du Pontificat de Pie X*, dans *Rivista di Storia della Chiesa in Italia*, t. XXV, 1971, p. 84.

auquel Poulat a largement contribué<sup>31</sup>, comme le soulignent les commentateurs<sup>32</sup>, a permis de clarifier nos outils d'analyse<sup>33</sup>. Longtemps, l'histoire de la démocratie chrétienne s'est fondée sur un malentendu, en ce sens que la volonté d'engagement de ce mouvement dans le domaine parlementaire avait conduit ses premiers historiens à l'inscrire dans la filiation du catholicisme libéral. Amorcé au cours des années 1950<sup>34</sup>,

<sup>31</sup> D'abord avec son étude exemplaire sur l'organisation intégriste de délation de Mgr Benigni : É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : la « Sapinière » (1909-1921)...*, Tournai-Paris, 1969. Ensuite, avec une copieuse biographie du prélat romain et un livre de réflexions plus générales qui l'accompagnait : ID., *Catholicisme, démocratie et socialisme. Le mouvement catholique et Mgr Benigni de la naissance du socialisme à la victoire du fascisme* (Religion et sociétés), Tournai-Paris, 1977 et *Église contre bourgeoisie. Introduction au devenir du catholicisme actuel* (Religion et sociétés), Tournai, 1977. Ces deux derniers volumes avaient été précédés d'un article suggestif : ID., *Pour une nouvelle compréhension de la démocratie chrétienne*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXX, 1975, p. 5-38.

<sup>32</sup> D'abord, pour ce qui est du travail sur la « Sapinière » : R. AUBERT, *Modernisme et intégrisme, deux étiquettes équivoques*, dans *La revue nouvelle*, t. L, 1969, p. 15-38 ; G. CANNIZZO, *Alcuni recenti studi sull'integrismo*, dans *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, t. XXIV, 1970, p. 524-556 ; J.-M. MAYEUR, *Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne*, dans *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations*, t. XXVII, n° 2, mars-avril 1972, p. 483-499 (repris dans ID., *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Paris, 1986, p. 17-38) ; ensuite, pour les deux autres volumes : R. AUBERT, *Mgr Benigni, un intégriste aux antécédents progressistes : une interprétation nouvelle du catholicisme intégral*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. VIII, 1977, p. 461-468, et ID., *Les avatars de la démocratie chrétienne d'après Émile Poulat*, dans *La revue nouvelle*, t. LXVII, n° 1, janvier 1978, p. 417-432 ; Cl. CASTIAU, *Problématique de l'appartenance à l'Église. Regards sur l'histoire du catholicisme de la Restauration à la Première Guerre mondiale*, dans *La foi et le temps*, nouv. sér., t. VII, n° 3, mai-juin 1977, p. 288-313 ; F.-A. ISAMBERT, *Du Syllabus à Vatican II, ou les avatars de l'intransigeantisme*, dans *Revue française de sociologie*, t. XIX, n° 4, octobre-décembre 1978, p. 603-612 ; E. FOUILLOUX, *Du catholicisme contemporain selon Émile Poulat*, dans *Esprit*, avril 1978, p. 116-121 ; P. LADRIÈRE, *L'intransigeance des origines et le devenir du catholicisme actuel*, dans *Cahiers internationaux de sociologie*, t. LXVIII, 1979, p. 297-311.

<sup>33</sup> Voir l'article remarquable de J.-L. JADOULLE, *Intransigeantisme, intégralisme et réformisme social. Structure et longue durée dans l'histoire du catholicisme contemporain (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) : réflexions historiographiques et méthodologiques*, dans *La critique historique à l'épreuve. Liber disciplorum Jacques Paquet* (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis. Travaux et recherches, 17), sous la dir. de G. BRAIVE et J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 1989, p. 205-215, dont nous nous inspirons surtout. Voir également, dans une moindre mesure, ID., *De Pottier à Cardijn. Un siècle de démocratie chrétienne*, dans *La revue nouvelle*, 45<sup>e</sup> année, n° 1, janvier 1989, p. 106-111, et ID., *La pensée de l'abbé Pottier (1849-1923). Contribution à l'histoire de la démocratie chrétienne* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6<sup>e</sup> sér., fasc. 40), Louvain-la-Neuve-Bruxelles, 1991, p. 35-60, le chapitre *L'historiographie de la démocratie chrétienne : problèmes d'interprétation*, et plus spécialement p. 39-53, le point 2, *L'intransigeantisme comme matrice*.

<sup>34</sup> En France avec J. HOURS, *Les origines d'une tradition politique. La formation en France de la doctrine de la démocratie chrétienne et des pouvoirs intermédiaires*, dans *Libéralisme, traditionalisme, décentralisation. Contribution à l'histoire des idées politiques* (Cahiers de la Fondation nationale des

un revirement s'est opéré à partir de la décennie suivante, d'abord en Italie avec les travaux de Fonzi et de Verrucci notamment<sup>35</sup>, puis en France avec ceux de Mayeur et de Poulat<sup>36</sup>.

Étrangère au catholicisme libéral, la démocratie chrétienne est née dans le milieu ultramontain, celui du refus de la Révolution et du libéralisme, celui de *Mirari Vos* et du *Syllabus*. Les yeux fixés sur l'âge d'or médiéval, elle est, au sens propre, réactionnaire : son projet est de restaurer l'ordre social chrétien détruit par 1789, mais — et c'est là son originalité — en s'appuyant non plus sur un prince catholique, mais sur les masses qu'il faut reconquérir<sup>37</sup>. En cela, elle appartient, selon Fausto Fonzi<sup>38</sup>, à la tendance des « intransigeants », concept qu'il emprunte à l'histoire politico-religieuse italienne où les termes « *transigenti* » et « *intransigenti* » correspondent plus ou moins aux catégories « catholiques libéraux » et « ultramontains » de notre historiographie<sup>39</sup>.

---

sciences politiques, 31), sous la dir. de R. PELLOUX, Paris, 1952, p. 79-123, qui soulignait le caractère antilibéral et réactionnaire du projet démocrate chrétien. En Italie, dans le contexte des discussions sur l'origine de la démocratie chrétienne (cfr G. VERRUCCI, *Il problema delle origini*, dans *Dizionario storico del movimento cattolico in Italia. 1860-1980*, sous la dir de F. TRANIELLO et G. CAMPANINI, t. I, vol. 1, Turin, 1981, p. 13-20).

<sup>35</sup> F. FONZI, *Dall'intransigentismo alla democrazia cristiana*, dans *Aspetti della cultura cattolica nell'età di Leone XIII. Atti del convegno tenuto a Bologna il 27-28-29 dicembre 1960* (Quaderni di storia, I-II), sous la dir. de G. ROSSINI, Rome, 1961, p. 323-368 ; G. VERRUCCI, *L'eredità del tradizionalismo religioso e politico nella democrazia cristiana del secondo ottocento : aspetti generali*, *ibid.*, p. 697-705. Voir également P. SCOPPOLA, *Dal neoguelfismo alla democrazia cristiana. Antologia di documenti*, Rome, 1963, qui publie ses documents en tenant compte des nouvelles catégories herméneutiques.

<sup>36</sup> J.-M. MAYEUR, *Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne...*, et É. POULAT, *Pour une nouvelle compréhension de la démocratie chrétienne...* Voir également, du premier, la thèse de doctorat, *Un prêtre démocrate. L'abbé Lemire. 1853-1928* (Religion et sociétés), Paris-Tournai, 1969, et du second, son compte rendu assez critique (*Le catholicisme devant l'ébranlement de son système d'emprise*, dans *Archives de sociologie des religions*, t. XXVIII, 1969, p. 131-147) d'un travail du Père Droulers sur les débuts de la démocratie chrétienne en France (P. DROULERS, *Politique sociale et christianisme. Le Père Desbuquois et l'Action populaire. Débuts. Syndicalisme et intégristes [1903-1918]*, Paris, 1903).

<sup>37</sup> Outre les grandes synthèses d'histoire de l'Église déjà citées, voir également R. AUBERT, *Développement de l'Église en Europe de Léon XIII à Pie XII*, dans *L'Église et la question sociale aujourd'hui*, sous la dir. de O. HOFFE, Fribourg, 1984, p. 32.

<sup>38</sup> F. FONZI, *op. cit.*

<sup>39</sup> Sur l'évolution du concept à partir de son sens politique premier (lié à l'attitude par rapport à l'Unité italienne et à la perte des états pontificaux), cfr O. PELLEGRINO, *Transigenti e intransigenti*, dans *Dizionario storico del movimento cattolico in Italia. 1860-1980*, sous la dir de F. TRANIELLO et G. CAMPANINI, t. I, vol. 1, Turin, 1981, p. 20-28.



Cet intransigeantisme catholique se dit « intégral » (d'où le concept d'« intégralisme »), non pas tellement à cause de son intégrité doctrinale, ce qui va de soi, mais en raison de sa prétention à répondre à tous les besoins de la société. Là où le libéralisme et son rejeton socialiste pensent que la collectivité possède en elle-même les ressources pour résoudre tous les problèmes et rejettent la religion dans la sphère privée, le catholicisme intégral affirme la dimension sociale du christianisme, sa vocation à occuper tout le champ social<sup>40</sup> : « il fait de la foi chrétienne *intégralement* appliquée la solution à la question sociale »<sup>41</sup>. Le redressement de tous les maux issus de la révolution industrielle, c'est la restauration de l'ordre social bouleversé par l'avènement du libéralisme ; c'est un retour à l'harmonie de l'Ancien Régime, à la perfection du modèle médiéval, dont le fondement résidait dans l'unanimité chrétienne, dans le principe de chrétienté. Comment, dès lors, au sein de la mouvance des catholiques intransigeants et intégraux, en est-on venu à s'opposer en deux blocs antagonistes et irréconciliables ? Simplement, par un lent processus de différenciation qui va opposer, de façon de plus en plus radicale, les démocrates chrétiens, qui dans leur entreprise de restauration de l'ordre social chrétien ont découvert la réalité quotidienne et les vertus du jeu parlementaire auquel s'étaient ralliés les catholiques libéraux, et les intégristes, qui restent fidèles à l'intransigeantisme originel des catholiques intégraux.

Ces concepts d'« intransigeantisme » (refus de composer avec la société moderne) et d'« intégralisme » (volonté, contre l'idée libérale de religion privée, d'étendre la sphère d'activité de l'Église à toute la société), d'où sortent tout à la fois les démocrates chrétiens et les « intégraux » qu'on appellera bientôt « intégristes », ont été, bien accueillis par les historiens et les sociologues<sup>42</sup>, même si elles restent très discutées. Sans entrer ici dans les détails d'une discussion compliquée, notons simplement qu'au courant herméneutique incarné par Poulat (où se situe Jean-Baptiste Duroselle et Jean-

---

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> J.-L. JADOULLE, *Intransigeantisme, intégralisme et réformisme social...*, p. 8.

<sup>42</sup> Plus récemment, ils ont été mis en œuvre par divers auteurs comme C. GIOVANNINI, *Sull'integralismo cattolico*, dans *Rivista di storia contemporanea*, t. VI, 1977, p. 161-186 ; D. HERVIEU-LÉGER, avec la coll. de F. CHAMPION, *Vers un nouveau christianisme ? Introduction à la sociologie du christianisme occidental*, Paris, 1986, ou Y. TRANVOUEZ, *Catholiques d'abord. Approches du mouvement catholique en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1988. Voir également les conclusions de J.-M. MAYEUR, dans *Catholicisme social et démocratie chrétienne en France. Bilan historiographique*, et dans *Autour de l'œuvre d'Émile Poulat*, publiés dans ID., *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Paris, 1986, p. 39-45 et 138-139.

François Mayeur), pour qui la matrice intransigeante qui s'érige en contre-société, s'oppose au catholicisme libéral (reconnaissance de l'autonomie du sujet et privatisation du religieux) il en est un autre qui nuance (celui de René Rémond, Yves Palau, Jean-Marie Donégani) : « Loin d'être univoques, les racines théoriques de la démocratie chrétienne et du catholicisme social sont en fait constitué d'une pensée plurielle intégrant très largement d'autres apports que l'héritage intransigeant »<sup>43</sup>. Dans les faits, les deux lignes cohabitent et les deux herméneutiques sont fécondes en termes de démocratie chrétienne<sup>44</sup>. Pour ce qui est de la crise moderniste, il nous semble cependant que l'interprétation de Poulat est la plus pertinente...

Inscrit dans le contexte général d'une crise de société dont les mutations culturelles profondes et leurs répercussions sur le système de représentations religieux divisaient profondément les catholiques, l'épisode moderniste peut être réévalué de façon plus sereine. Bien plus qu'une collection d'idées précises ou qu'un système élaboré tel que *Pascendi* le reconstruit de manière factice, le modernisme se présente surtout comme une aspiration, chez des hommes aux tournures d'esprit et aux préoccupations très diverses, à adapter le catholicisme traditionnel aux données nouvelles de la pensée moderne. Plutôt que d'opposer de façon caricaturale modernistes et orthodoxes, il convient dès lors de situer les protagonistes du mouvement d'*aggiornamento* du début du siècle sur un large éventail d'attitudes où ils se répartissent de façon continue<sup>45</sup>. Face aux mutations culturelles en cours et dont les nouvelles sciences ecclésiastiques constituaient l'expression religieuse, le modernisme savant prônait la nécessité d'une refonte complète du message chrétien à travers de nouvelles catégories adaptées à l'évolution de la rationalité. Sur sa gauche, le rationalisme, avec des gens comme

---

<sup>43</sup> Y. PALAU, *Contribution à l'étude du catholicisme social : le cas de la revue Politique (1927-1940)*, Paris, 1994, p. 54. Voir également : J.-M. DONEGANI, *La liberté de choisir : pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*, Paris 1994 ; *Un objet de science. Le catholicisme. Réflexions autour de l'œuvre d'Émile Poulat*, sous la dir. de V. ZUBER, s.l., 2001 ; etc.

<sup>44</sup> É. FOUILLOUX, *Intransigeance catholique et « monde moderne » (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle)*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XCVI, 2001, fasc. 1-2, p. 72 : « Chez les tenants de l'adaptation ou de la transaction, n'y a-t-il pas la conviction selon laquelle l'Église romaine doit composer avec le monde dans lequel elle vit, comme elle l'a d'ailleurs fait bien souvent au long de cette histoire ? Et chez les tenants d'une intransigeance maintenue, la conviction selon laquelle : ou bien cette Église ne doit pas composer pour rester fidèle à elle même ; ou bien elle ne peut pas le faire parce qu'elle est, par nature en quelque sorte, intransigeante ».

<sup>45</sup> Voir les analyse éclairantes de Poulat, et notamment, parmi d'autres : É. POULAT, « *Modernisme* » et « *intégrisme* ». *Du concept polémique à l'irénisme critique...*, p. 10-11.

Houtin, « s'était donné à l'idéal d'une réconciliation, où les conservateurs voyaient une idée commune — et condamnable — des modernistes »<sup>46</sup>. Sur sa droite, les progressistes, avec des hommes comme Lagrange ou Batiffol, estimaient réalisable l'adaptation des vues traditionnelles aux nouvelles exigences de la pensée, mais sans remettre en cause le système catholique comme tel. Entre rationalisme et progressisme, les loisyistes pensaient eux que l'Église ne pourrait échapper à un vaste remodelage de ses catégories d'appréhension de la foi : « contre ceux qui pensent que l'Église ne *doit* pas changer (les traditionalistes) ou qu'elle ne *peut* pas changer (les anticléricaux), ou qu'elle devrait mais ne peut pas (Duchesne), ils affirment qu'elle changera *puisque* elle a toujours changé »<sup>47</sup>... Peut-on aujourd'hui leur donner tort ?

## 2. Deux essais d'interprétation globale : Bedeschi et Loome

Devant la complexité du domaine moderniste, celui qui reste son meilleur connaisseur, Émile Poulat, s'est toujours refusé à en dresser un tableau d'ensemble avant d'en avoir scruté rigoureusement et méthodiquement tous les recoins<sup>48</sup>. D'autres n'ont pas eu cette patience ou cette modestie et se sont risqués à des interprétations globales, comme l'Italien Lorenzo Bedeschi ou l'Américain Thomas Loome. Avant de nous attacher à retracer brièvement les événements qui ont constitué la trame de la controverse moderniste, il nous faut, dans ce paragraphe davantage centré sur les concepts, dire quelques mots de leur tentative.

### a. Lorenzo Bedeschi : le modernisme comme inculturation prolétarienne du christianisme

Dans le contexte historiographique italien, où le modernisme fait l'objet depuis les années 1960 d'un essai de réinterprétation, Lorenzo Bedeschi s'est essayé à une relecture

---

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Fidèle en cela à son programme initial (É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 10, et *Intégrisme et catholicisme intégral...*, p. 9-10).

marxiste, dans une perspective gramscienne, de la crise religieuse du début du siècle<sup>49</sup>. Au marxisme, Bedeschi emprunte son intuition fondamentale que le développement religieux et doctrinal du modernisme est intimement lié au développement socio-politique global. Son « hypothèse interprétative » est que « *il modernismo [...] ha rappresentato il primo vasto contraccolpo della proletarizzazione moderna sul mondo cattolico* »<sup>50</sup>. La seconde révolution industrielle, qui ouvre l'accès au pouvoir du prolétariat — et donc au « socialisme », défini précisément comme l'état de société correspondant à cet avènement du prolétariat —, s'accompagne d'un phénomène de désaffection par rapport aux pratiques religieuses et aux institutions ecclésiastiques. Dans ce contexte, le modernisme peut être interprété comme une tentative de transférer l'expérience de foi du contexte d'une société précapitaliste à celui du monde industriel. Pour Bedeschi, cette tentative d'inculturation se distingue aussi bien du catholicisme libéral que d'un simple réformisme religieux ou d'un vague ajustement culturel entre la science et la foi : il s'agit d'un véritable travail de reconstruction pour s'adapter au nouvel ordre industriel<sup>51</sup>.

Le problème de cette hypothèse séduisante réside évidemment, comme pour nombre de propositions de l'herméneutique marxiste, dans ce qu'un certain néopositivisme appellerait son caractère « infalsifiable ». Dans la mesure où le modernisme est une tentative qui a historiquement échoué et où le socialisme reste un rêve à venir, l'hypothèse de Bedeschi, privée de toute possibilité de vérification critique, ne peut être considérée comme opératoire<sup>52</sup>.

#### ***b. Thomas Loome : le modernisme comme efflorescence du catholicisme libéral***

A l'opposé de Bedeschi, si l'on peut dire, Thomas Loome inscrit quant à lui le modernisme, comme le suggère le titre de son étude, dans l'héritage du catholicisme et

---

<sup>49</sup> L. BEDESCHI, *Interpretazioni e sviluppo del modernismo cattolico*, Milan, 1975.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>52</sup> Voir la critique de G. COLOMBO, *La questione storiografica del modernismo*, dans *Teologia. Rivista della Facoltà teologica dell'Italia settentrionale*, t. VII, n° 2, mai 1982, p. 95-126, plus spécialement p. 102-103.

du réformisme catholique<sup>53</sup>. Son travail<sup>54</sup> se présente, en opposition notamment à Poulat, auquel il reproche son réductionnisme, comme un renouvellement radical de l'historiographie moderniste<sup>55</sup>. Sur le plan conceptuel, il convient, selon lui, de distinguer « modernisme », « controverse » ou « crise moderniste » et « mouvement moderniste »<sup>56</sup>. Le terme « modernisme » peut renvoyer, soit à la définition qu'en donne *Pascendi* — que Loome considère comme une fiction —, soit à la tradition du catholicisme libéral qui, dans le contexte de la crise intellectuelle du tournant du siècle, cherchait à réinterpréter la religion traditionnelle en fonction du développement de la méthode critique. Pour ce qui est de la « crise moderniste », ensuite, il faut y voir une foule de controverses indépendantes, pour la plupart étrangères à la problématique de Loisy, et considérer l'encyclique *Pascendi*, pour laquelle la condamnation de ce dernier ne fut qu'un prétexte, comme une déclaration de guerre idéologique totale contre le catholicisme libéral, prononcée par l'autre tradition catholique rivale, l'ultramontanisme ou l'intégralisme<sup>57</sup>. Quant au « mouvement moderniste » proprement dit, enfin, il n'a touché qu'un petit nombre de personnes et son étude, sur le plan historiographique, conduirait à « un cul-de-sac »<sup>58</sup>. Le tort de Poulat serait ici de réduire le modernisme à Loisy et de négliger l'Allemagne, en se complaisant en quelque sorte dans l'étude de ce cul-de-sac<sup>59</sup> !

---

<sup>53</sup> Th.M. LOOME, *Liberal Catholicism. Reform Catholicism. Modernism : A Contribution to a New Orientation in Modernist Research* (Tübinger Theologische Studien, 14), Mainz, 1979.

<sup>54</sup> Dont on trouvera une présentation en allemand dans M. WEITLAUFF, « *Modernismus* » als Forschungsproblem. Ein Bericht, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XCIII, 1982 (4<sup>e</sup> sér., t. XXX), p. 312-344.

<sup>55</sup> Voir par exemple : « *This study has not been a 'History of Modernism', but has tried instead to examine the pre-conditions for such a history. These several pre-conditions, which I shall set out below in the form of these concerning the terminology of the crisis, are not merely foreign to traditional modernist research but in large measure contradict it* » (Th. M. LOOME, *op. cit.*, p. 193).

<sup>56</sup> Voir ses conclusions (*ibid.*, p. 193-196).

<sup>57</sup> G. DALY, *La contestation de la théologie...*, p. 82, va également dans ce sens : « le terme de 'modernisme' est celui qu'employèrent Pie X et les hauts conseillers de la Curie pour tenter de décrire et de condamner certaines formes de pensée libérales, antiscolastiques et historico-critiques qui se manifestèrent dans l'Église catholique romaine entre 1890 et 1910 ».

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>59</sup> Voir *ibid.*, p. 141 et note 59.

Sans vouloir entrer ici dans de longues considérations, il nous semble que les prétentions de Loomé sont excessives et que les critiques adressées à Poulat ne sont guère pertinentes<sup>60</sup>. Si l'ouvrage de Loomé défend, à travers l'analyse approfondie des cas d'Edmund Bishop, de Tyrrell et du baron von Hügel, la thèse d'une filiation entre modernisme et catholicisme libéral, il n'ébranle guère la légitimité de l'approche de Poulat. Outre qu'il y a accord des deux auteurs sur le caractère non opératoire de la définition dogmatique qu'a donnée l'encyclique *Pascendi* du modernisme<sup>61</sup>, Poulat n'ignore nullement la dualité des traditions dans laquelle le modernisme s'inscrit. S'il est vrai qu'il en fait un domaine nouveau, « où les catholiques les plus libéraux avaient toujours répugné à se risquer », il n'en fait absolument pas un phénomène isolé, en rupture complète avec le conflit antérieur entre catholicisme libéral et ultramontanisme<sup>62</sup>. Quant au grief de réduire le modernisme au seul loisysme au détriment des autres controverses et de privilégier le domaine français au préjudice de l'Allemagne, il y a, à notre sens, une incompréhension chez Loomé du projet de Poulat. Ce dernier n'entendait nullement faire une histoire globale du modernisme mais, à travers l'analyse approfondie d'un cas exemplaire au plus fort de la crise, voulait tenter de comprendre la nature profonde d'un phénomène<sup>63</sup>. Peut-on nier la place centrale du

---

<sup>60</sup> Voir Y. CONGAR, *Brève chronique de théologie. Autour de crises contemporaines*, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. LXIII, 1979, p. 614-617 ; R. BURKE, *Review Article : Revisiting the Study of Modernism*, dans *Journal of Ecumenical Studies*, t. XVII, 1980, n° 1, p. 670-675 ; N. LASH, *The Modernist Minefield*, dans *The Month*, 2<sup>e</sup> nouv. sér., t. XIII, n° 1, janvier 1980, p. 16-19 ; voir aussi É. POULAT, [compte rendu de] Th.M. LOOMÉ, *Liberal Catholicism. Reform Catholicism. Modernism : A Contribution to a New Orientation in Modernist Research*, dans *Archives de sciences sociales des religions*, 26<sup>e</sup> année, 1981, t. LII, n° 2, p. 258-259, et dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXVII, 1982, p. 171-175 ; G. COLOMBO, *La questione storiografica del modernismo...*, p. 95-126, ici p. 104-113 ; P. OLIVIER, *Les modernismes et les modernistes*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LXXIV, 1986, p. 414-418. Nous n'avons pas réussi à consulter R. BURKE et G. GILMORE, *Tyrrell and Loisy. Current studies*, Spring Hill College Press, 1979, ni *Current Research in Roman Catholic Modernism*, Spring Hill College Press, 1980, émanant du *Working Group on Roman Catholic Modernism* de l'*American Academy of Religion*.

<sup>61</sup> Cfr É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 9-10.

<sup>62</sup> « Or, tout au long du siècle dernier, s'est développé un antagonisme socio-religieux qui s'affirmait de part et d'autre irréductible, opposant, en termes généraux et polémiques, la foi et la raison, la théologie et la science, les antiques traditions et l'esprit moderne, l'Église et le siècle, et — à l'extrême — les 'deux Frances'. Parallèlement, par vagues successives, depuis Grégoire et Lamennais, une minorité n'a cessé de croire à la réconciliation possible. Le modernisme a été l'une de ces tentatives dans un domaine où les catholiques les plus libéraux avaient toujours répugné à se risquer » (*ibid.*, p. 8).

<sup>63</sup> Le projet est exprimé clairement : « Nous n'avons pas du tout cherché à écrire une 'histoire du

personnage et l'intérêt de la méthode ? L'idée de réduire le modernisme à Loisy et à la France est totalement étrangère à Poulat. D'une part, si ce dernier s'est limité au modernisme savant, c'est en étant conscient qu'« il n'a été que la pointe avancée d'un mouvement culturel beaucoup plus vaste et plus diffus qui, en fin de compte, lui dut peu », mais que, précisément, « ce sont ces caractères qui font l'importance et la commodité de son étude »<sup>64</sup>. D'autre part, s'il ne s'est pas intéressé à l'Allemagne, c'est simplement que son propos ne l'y conduisait pas : reconnaissant, comme Loome, qu'« En Allemagne, il [le modernisme] se développe dans le courant de libéralisme universitaire et de réformisme catholique qui a marqué au XIX<sup>e</sup> siècle, toute l'histoire de ce pays »<sup>65</sup>, il considère que ces particularités et son isolement des autres pays en font un phénomène à part, sans intérêt direct pour son étude<sup>66</sup>.

Notons, pour conclure, qu'indépendamment des essais d'interprétation globale de Bedeschi et de Loome, on a souvent, eu égard à leur caractère réformiste, rapproché le modernisme de l'américanisme<sup>67</sup> ou du *Reformkatholizismus* allemand<sup>68</sup>. Si, dans les tous les cas, on retrouve effectivement une aspiration commune à une plus grande adaptation du catholicisme à la culture du temps, il n'est cependant pas simple, concrètement, de démêler l'écheveau des tendances et de saisir la logique de leurs rapports<sup>69</sup>. Au-delà de ces problèmes d'interprétation, il reste néanmoins les acquis du

---

modernisme' » (*ibid.*, p. 26).

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. VII.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>67</sup> D'une façon générale, voir E. HOCEDEZ, *Histoire de la théologie au XIX<sup>e</sup> siècle* (Museum Lessianum. Section théologique, n° 45), t. III., Bruxelles-Paris, 1952, p. 190-194, et G. JAQUEMET, *Américanisme*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 443-446.

<sup>68</sup> Sur ce *Reformkatholizismus*, voir, pour un bref aperçu, A. HAGEN, *Reformkatholizismus*, dans *L.T.K.*, t. VIII, col. 1085. Pour un examen de l'ensemble de la problématique réformiste en Allemagne, voir : O. SCHROEDER, *Aufbruch und Missverständnis. Zur Geschichte der Reformkatholischen Bewegung*, Gratz-Vienne-Cologne, 1969 ; *Aufbruch ins 20. Jahrhundert. Zum Streit um Reformkatholizismus und Modernismus* (Studien zur Theologie und Geistesgeschichte des Neunzehnten Jahrhunderts, 23), sous la dir. de G. SCHWAIGER, Göttingen, 1976 ; et, plus récemment, *Deutscher Katholizismus im Umbruch zur Moderne* (Konfession und Gesellschaft. Beiträge zur Zeitgeschichte, t. 3), sous la dir. de W. LOTH, Stuttgart-Berlin-Cologne, 1991.

<sup>69</sup> Sur les liens entre américanisme et modernisme, voir notamment R. S. APPLEBY, *Modernism as the Final Phase of Americanism : William L. Sullivan, American Catholic Apologist. 1899-1910*, dans *The Harvard Theological Review*, t. LXXXI, n° 1, 1988, p. 171-192. Sur les rapports entre *Reformkatholizismus* et modernisme, cfr V. BERNING, *Modernismus und Reformkatholizismus in ihrer*

renouveau des études modernistes depuis les années 1960. Rejet de l'approche dogmatique au profit d'une mise en perspective historique, prise en compte de la dimension psychologique des controverses dans un problème où la frontière entre le domaine de la foi et celui de la rationalité n'apparaissait plus clairement, compréhension du modernisme, enfin, à travers la dialectique qu'il entretient avec l'intransigeantisme, conduisent à une intelligence renouvelée de la crise religieuse du début du siècle. C'est dans ce contexte interprétatif qu'il convient d'essayer de comprendre les controverses et polémiques qui ont jalonné le pontificat de Pie X et auxquelles Ladeuze a pris part de son modeste « observatoire » louvaniste.

### ***B. Chronique d'une crise annoncée : le développement des sciences religieuses***

Stricto sensu, la crise moderniste s'enclenche avec la publication par Loisy (en novembre 1902) de son premier petit livre rouge, *L'Évangile et l'Église*, et culmine avec l'encyclique *Pascendi* (8 septembre 1907) stigmatisant le modernisme comme le « carrefour de toutes les hérésies »<sup>70</sup>. Pour peu que l'on prenne du recul, on constate que la crise, si elle peut étonner par la violence des propos échangés par certains protagonistes et l'acharnement mis par les autorités ecclésiastiques à la contenir, ne surprend guère l'historien actuel<sup>71</sup>. Au début du siècle, un observateur engagé mais dont

---

*prospektiven Tendenz*, dans *Die Zukunft der Glaubensunterweisung*, éd. par F. PÖGGELER, Fribourg, 1971, p. 9-32.

<sup>70</sup> Pour une première information sur la crise, voir : J. RIVIÈRE, *Modernisme*, dans *D.T.C.*, t. X, col. 2009-2047 (1929) — à compléter par les *D.T.C. Tables générales*, 2<sup>e</sup> part., col. 3227-3231 ; G. FABRO, *Modernismo*, dans *Enciclopedia cattolica*, t. VIII, Rome, 1952, col. 1188-1196 ; G. RAMBALDI, *Modernismo*, dans *Dizionario ecclesiastico*, t. II, Turin, 1955, p. 1021-1022 ; R. AUBERT, *Modernismus*, dans *Staatslexikon*, 6<sup>e</sup> éd., t. V, Fribourg, 1960, col. 794-801 ; W. PHILIPP, *Modernismus*, dans *Evangelisches Kirchenlexikon*, t. II, Göttingen, 1962, col. 1417-1421 ; É. POULAT, *Modernisme*, dans *Encyclopaedia Universalis*, t. XI, 1972, p. 135-137 ; J.J. HEANEY, *Modernism*, dans *N.C.E.*, t. XVI, p. 299-300 (1976) ; A. BOLAND, *Modernisme*, dans *D.S.*, t. X, col. 1415-1440 (1980), qui est un résumé d'ID., *La crise moderniste hier et aujourd'hui. Un parcours spirituel* (Le point théologique, 35), Paris, 1980 ; R. AUBERT, *Modernisme*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 448-455 (1980) ; M. ARNDT, *Modernismus*, dans *Historisches Wörterbuch der Philosophie*, t. VI, Bâle, 1984, col. 62 ; É. POULAT, *Modernisme*, dans *Dictionnaire historique de la papauté*, sous la dir. de Ph. LEVILLAIN, Paris, 1994, p. 1122-1126 ; O. WEISS, *Modernismus*, dans *LTK*, 3<sup>e</sup> éd., t. VI, col. 367-370 (1998) ; *Modernismus*, dans H. VORGRIMLER, *Neues theologisches Wörterbuch*, Fribourg-Bâle-Vienne, 2000 ; etc.

<sup>71</sup> Sur le modernisme dans son ensemble, outre Rivière, qui reste fondamental, et les ouvrages déjà



le témoignage est recevable sur ce point, Albert Houtin<sup>72</sup>, résumait la situation dramatique du catholicisme français en notant que les enfants, au moment même où le catéchisme leur inculquait l'idée d'une création du monde selon la chronologie fixée par Bossuet<sup>73</sup>, apprenaient à l'école primaire les rudiments des nouvelles sciences de la terre contredisant formellement l'interprétation traditionnelle de la Genèse<sup>74</sup>. Au-delà de l'anecdote, il mettait ainsi le doigt sur un problème pendant depuis un certain temps déjà, et qui sera au cœur de la controverse moderniste : le décalage entre l'enseignement ecclésiastique traditionnel et les données nouvelles résultant du progrès scientifique. Une première secousse s'était produite avec le développement des sciences naturelles qui, suite aux découvertes de la géologie et de la paléontologie, avaient bousculé les représentations ancestrales de la création du monde et de l'origine de l'homme. Une seconde crise, plus grave encore, allait éclater avec l'application de la méthode scientifique aux disciplines ecclésiastiques, l'histoire de l'Église et l'exégèse, et avec la

---

cités, on peut également ajouter, de portée générale : M. RANCHETTI, *Cultura e riforma religiosa nella storia del modernismo*, Turin, 1963 (traduction : ID., *The Catholic Modernists : A Study of the Religious Reform Movement. 1864-1907*, Londres, 1969) ; L. BEDESCHI, *La curia romana durante la crisi modernista. Episodi e metodi di governo*, Parme, 1968 ; ID., *Riforma religiosa e curia romana all'inizio del secolo*, Milan, 1968 ; B. REARDON, *Roman Catholic Modernism* (A Library of Modern Religious Thought), Londres, 1970 ; R.D. HAIGHT, *The Unfolding of Modernism in France : Blondel, Laberthonnière, Le Roy*, dans *Theological Studies*, t. XXXV, 1974, p. 632-666 ; *Der Modernismus. Beiträge zu seiner erforschung*, sous la dir. de E. WEINZIERL, Graz-Vienne-Cologne, 1974 ; B. REARDON, *Liberalism and Tradition. Aspects of Catholic Thought in Nineteenth-Century France*, Cambridge-Londres-New York-Melbourne, 1975 ; L.R. KURTZ, *The Politics of Heresy : the Modernist Crisis in Roman Catholicism*, Berkeley, 1986 ; etc. L'ouvrage le plus récent est celui de M. GUASCO, *Le modernisme. Les faits, les idées, les hommes*, trad. de l'italien par J.-D. DURAND, Paris, 2007 (avec mise à jour bibliographique)

<sup>72</sup> Albert Houtin (1867-1926), ordonné prêtre au diocèse d'Angers (1891) après s'être essayé à la vie bénédictine (1887-1888), commença sa carrière ecclésiastique comme professeur au séminaire de Montgazon. Il publia en 1900 un ouvrage sur *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, qui obtint l'approbation des bollandistes, mais fut moins bien reçu dans son entourage et lui valut d'être privé de son enseignement en avril 1901. Son ouvrage suivant sur *La question biblique chez les catholiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle* (1902) aggrava ses difficultés avec son évêque et, bientôt, avec Rome. Mis à l'Index en même temps que Loisy, en 1903, il s'éloigna de plus en plus de l'Église et finit par quitter l'habit ecclésiastique en 1912. Cfr A. DUVAL, *Houtin (Albert)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 994-995, et surtout É. POULAT, *Houtin (Albert)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXIV, col. 1284-1287.

<sup>73</sup> Dans son *Discours sur l'histoire universelle* (1681), Bossuet intégrait à son histoire ancienne les données bibliques interprétées de façon littérale et ordonnées selon une chronologie chiffrée très précise : la création du monde en six jours, le jardin d'Éden, la chute originelle, le déluge, etc.

<sup>74</sup> A. HOUTIN, *La question biblique chez les catholiques de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1902, p. 278.

remise en cause corrélative de l'apologétique classique, ces deux problèmes étant étroitement mêlés, comme nous le verrons.

### 1. Les progrès de l'histoire ecclésiastique

Dans le domaine des « sciences religieuses »<sup>75</sup>,

#### INSERER SCIENCES RELIGIEUSE ?

comme nous l'avons déjà signalé, la grande révolution du dernier quart du siècle fut la généralisation de la méthode historique et de l'esprit scientifique à l'ensemble des disciplines, anciennes ou fraîchement constituées, et, corrélativement, le développement extraordinaire de la théologie positive<sup>76</sup>, non sans conflits d'ailleurs avec les tenants de la théologie spéculative<sup>77</sup>. Une partie du clergé se donna d'enthousiasme à l'étude, surtout dans la jeune génération, avec la conviction inébranlable que la meilleure façon de défendre la foi contre les attaques du rationalisme, c'était, pour les catholiques, de mettre en œuvre de façon irréprochable les méthodes nouvelles. L'histoire ecclésiastique fut la première à profiter de ce mouvement.

---

<sup>75</sup> Sur l'émergence du concept en France et ses implications, voir É. POULAT, *L'institution des « sciences religieuses »*, dans *Cent ans de sciences religieuses en France* (Sciences humaines et religions), Paris, 1987, p. 49-78.

<sup>76</sup> Pour les données événementielles, voir J. BELLAMY, *La théologie catholique au XIX<sup>e</sup> siècle* (Bibliothèque de théologie historique), Paris, 1904, p. 71-141 ; E. HOCEDEZ, *op. cit.*, p. 53-93 et 121-161 ; R. GIBELLINI, *Panorama de la théologie au XX<sup>e</sup> siècle* (Initiations), trad. de l'italien par J. MIGNON, n<sup>elle</sup> éd., Paris, 2004, le chapitre *La voie de la théologie catholique. De la controverse moderniste au tournant anthropologique*, p. 173-289 ; O. KÖHLER, *Das Lehramt und die Theologie*, dans *Handbuch der Kirchengeschichte*, sous la dir. d'H. JEDIN, 2<sup>e</sup> éd., t. VI, *Die Kirche in der Gegenwart*, Fribourg-Bâle-Vienne, 1973, p. 328-344 (traduction italienne : *Storia della Chiesa*, sous la dir. d'H. JEDIN, t. IX, *La Chiesa negli stati moderni e i movimenti sociali. 1878-1914*, Milan, 1979, p. 370-406) ; R. AUBERT, *Le lent réveil des sciences ecclésiastiques*, dans *Nouvelle histoire de l'Église*, t. V, *L'Église dans le monde moderne (1848 à nos jours)*, Paris, 1975, p. 178-198 ; J. GADILLE, *Face aux nouvelles sciences religieuses. Le modernisme*, dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours...*, t. XII, p. 441-462 ; et R. AUBERT, *Il Risveglio culturale dei cattolici*, dans *La Chiesa e la società industriale (1878-1922)* (*Storia della Chiesa*, V. MARTIN et A. FLICHE, t. XXII/2), sous la dir. de E. GUERRIERO et A. ZAMBARBIERI, t. II, Milan, 1990, p. 193-245.

<sup>77</sup> On reprochait à la scolastique de se repaître d'abstractions, de s'amuser au jeu des concepts et définitions, loin du réel, et on y opposait l'analyse rigoureuse des écrits inspirés et de la tradition. Cfr L. KENIS, *De theologische Faculteit te Leuven in de Negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 200-201.

Si, dans le domaine ecclésiastique, ni la critique, ni l'esprit critique ne sont nés au siècle passé — que l'on songe ici pour l'histoire aux progrès de l'érudition au XVII<sup>e</sup> siècle avec l'œuvre des bollandistes<sup>78</sup> ou celle d'un Mabillon<sup>79</sup> —, l'une et l'autre ne se sont véritablement imposés qu'au cours du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. A la génération précédente déjà, un mouvement s'était dessiné dans ce sens, avec Döllinger ou Franzelin par exemple, pour rajeunir la théologie au contact du travail positif. Mais, tandis que chez Döllinger, l'histoire conduira finalement à la rupture avec Rome sur le terrain ecclésiologique<sup>80</sup>, chez Franzelin, l'intérêt renouvelé pour les sources se traduira surtout par un effort dogmatique (approfondissement du traité *De divina Traditione et Scriptura*), bien plus que par des progrès réels dans leur mise en œuvre critique<sup>81</sup>. En ce sens, un nom doit particulièrement retenir l'attention ici, surtout si l'on se penche sur l'aire culturelle francophone, celui de l'historien français Louis Duchesne, qui formera à la méthode critique toute une génération de savants catholiques, nom auquel on peut associer celui du bollandiste Charles De Smedt, qui jouera un rôle analogue à celui de Duchesne pour la Belgique.

#### *a. Louis Duchesne : une histoire scientifique de l'Église ancienne*

Fils d'un pêcheur breton que la mer enlèvera rapidement à l'affection des siens, le jeune Duchesne a d'abord appris les rudiments du latin et du grec avec des vicaires de

---

<sup>78</sup> Sur les bollandistes, voir B. JOASSART, *Hippolyte Delehaye. Hagiographie critique et modernisme* (*Subsidia hagiographica*, 81), t. 1, Bruxelles, 2000, p. 44-53, la bibliographie des travaux, les ouvrages marqués d'une astérisque.

<sup>79</sup> Sur le célèbre auteur du *De re diplomatica*, Paris, 1681, dom Jean Mabillon (1632-1707), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur et fondateur de la diplomatique, voir J. DAOUST, *Mabillon (dom Jean)*, dans *Catholicisme...*, t. VIII, col. 91-94.

<sup>80</sup> Sur Jean-Joseph-Ignace von Döllinger (1799-1890), ordonné prêtre à Wurzburg en 1822, vicaire de Scheinfeld (1822-1823), professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique au Lycée d'Aschaffenburg, professeur d'histoire de l'Église à l'Université de Munich (1826-1890) et chef de file, avec Moehler, de l'école catholique allemande d'histoire ecclésiastique au XIX<sup>e</sup> siècle, il existe une bibliographie abondante (voir F.W. BAUTZ, *Johann Joseph Ignaz von*, dans *B.B.K.L.*, t. I, col. 1344-1347, version électronique mise à jour au 19 décembre 2005). Nous n'avons pu consulter l'ouvrage de F.-X. BISCHOF, *Theologie und Geschichte. Ignaz von Döllinger (1799-1890) in der zweiten Hälfte seines Leben. Ein Beitrag zu seiner Biographie* (Münchener kirchenhistorische Studien, 9), Stuttgart, 1997.

<sup>81</sup> Sur Jean-Baptiste Franzelin, cfr *infra*, le chapitre sur la formation scientifique de Ladeuze.

paroisse<sup>82</sup>. Après des études secondaires brillantes au collège Saint-Charles de Saint-Brieuc, il obtient les baccalauréats ès sciences et ès lettres en 1860, puis entre au grand séminaire de la ville. Repéré par son évêque en raison de son intelligence, il est envoyé en 1863-1865 au Collège romain où il suit notamment les cours de Franzelin et s'initie à l'archéologie chrétienne. De retour en France, il reçoit le sous-diaconat en 1866, le diaconat en juin 1867 et la prêtrise en décembre de la même année. A la rentrée de 1871, il fréquente l'École des Carmes à Paris — il sera reçu licencié à la fin de l'année académique — et en profite pour suivre des cours en Sorbonne et à la quatrième section de l'École pratique des hautes études qui vient de se créer. C'est comme élève de cette dernière qu'il obtient en 1873 une bourse d'études pour Rome, où il séjourne à titre principal jusqu'en 1876 et où il participe aux débuts de l'École française. Revenu à Paris, il termine la rédaction de sa double thèse sur Macarius Magnète, petite thèse en latin, et sur le *Liber pontificalis*, grande thèse en français, qu'il présente en mars 1877. En 1877 également, il devient un des premiers professeurs de l'Institut catholique de Paris, où il enseignera en lettres l'histoire et l'archéologie et, à partir de 1878, l'histoire ecclésiastique à l'École de théologie<sup>83</sup>. La nouveauté de ses conceptions historiques et de son projet professoral ne vont cependant pas sans poser des problèmes avec les autorités ecclésiastiques et, en 1885, la controverse l'amène à demander son congé de l'École de théologie<sup>84</sup>. Nommé à l'École pratique des hautes études peu de temps après — il sera également élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en décembre 1888 —, Duchesne y poursuivra son enseignement, conjointement à celui de la section

---

<sup>82</sup> Pour une première information sur Mgr Duchesne, né à Saint-Servan le 13 septembre 1843 et mort à Rome le 21 avril 1922, voir la thèse de doctorat que lui a consacrée Brigitte WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922), historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome* (Collection de l'École française de Rome, 167), Rome, 1992, dont elle avait donné un avant-goût à travers une dizaine d'articles antérieurs (cfr *ibid.*, p. 722-723). Pour ce qui est des rapports entre Duchesne et le modernisme, problème que l'ouvrage précédent réussit à ne pas aborder, voir le volume publié par l'École française de Rome à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort d'un de ses plus illustres directeurs (troisième partie) : *Monseigneur Duchesne et son temps. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome (Palais Farnèse, 23-25 mai 1973)* (Collection de l'École française de Rome, 23), Rome, 1975 (cfr R. AUBERT, *Du nouveau sur Mgr Duchesne*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. VIII, 1977, p. 188-197).

<sup>83</sup> Sur les débuts de cette institution, voir l'article récent de C. BRESSOLETTE, *De l'École de théologie à l'Unité d'enseignement et de recherche de théologie et de sciences religieuses. L'évolution d'un modèle à travers cent ans*, dans *Les cent ans de la Faculté de théologie* (Sciences théologiques et religieuses, 1), sous la dir. de J. DORÉ, Paris, 1992, p. 20-29, qui signale les travaux antérieurs.

<sup>84</sup> Voir plus spécialement B. SESBOÛÉ, *Avant le modernisme. Louis Duchesne et Alfred Loisy à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris*, *ibid.*, p. 99-120.

des lettres de l'Institut catholique, jusqu'en 1895, c'est-à-dire jusqu'à sa nomination comme directeur de l'École française de Rome. C'est dans la Ville éternelle qu'il s'éteindra en 1922, après vingt-sept années passées à la tête de la célèbre institution du Palais Farnèse.

L'œuvre accomplie par Duchesne dans le domaine de l'histoire ecclésiastique est considérable, non seulement par la qualité remarquable de ses travaux, mais surtout par l'influence salutaire qu'il a exercée sur toute une génération, soit directement, par son enseignement professoral, soit indirectement, par l'orientation qu'il a imprimée aux études historiques grâce à son *Bulletin critique*. Dès sa thèse de doctorat consacrée au *Liber Pontificalis*<sup>85</sup>, secouant une tradition historiographique édifiante et providentialiste dont l'abbé Darras était alors l'illustration la plus navrante en France<sup>86</sup>, Duchesne allait s'attacher à hisser l'histoire de l'Église au rang d'une discipline scientifique digne des progrès de la meilleure histoire profane de son temps : « répondre aux 'nécessités apologétiques contemporaines' en montrant que l'on peut être à la fois 'absolument orthodoxe et inexorablement scientifique' »<sup>87</sup>, telle fut la ligne de conduite dont il ne se départit jamais et qu'il s'efforça de promouvoir dans le clergé. Par des œuvres personnelles, tout d'abord, qui restent aujourd'hui encore des monuments de grande valeur et parmi lesquelles on peut citer son édition critique du livre des pontifes romains<sup>88</sup>, ses mises au point sur l'origine apostolique des Églises de Gaule<sup>89</sup>, ses travaux initiateurs sur l'histoire de la liturgie gallicane<sup>90</sup> et son *Histoire ancienne de*

---

<sup>85</sup> L. DUCHESNE, *Étude sur le Liber Pontificalis* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, I, 1), Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, Paris, Thorin, 1877, IV-224 p.

<sup>86</sup> Sur Jean-Épiphane Darras (1825-1878), prêtre du diocèse de Troyes, cfr R. AUBERT, *Darras (Jean-Épiphane)*, dans *D.H.G.E.*, t. XIV, col. 89-91. Darras est l'auteur d'une *Histoire générale de l'Église depuis la création jusqu'à nos jours* publiée en 44 volumes à partir de 1862, dont, selon le mot de Mgr Douais maintes fois cité (cfr notamment *D.A.C.L.*, t. VI, p. 2643, et B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne [1843-1922]...*, p. 77, note 178), « le succès fut considéré à l'étranger comme la preuve la plus significative de la décadence des études historiques dans le clergé français ».

<sup>87</sup> Comme il l'écrivit dans le *Bulletin critique* du 15 mai 1881 (cité par B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne [1843-1922]...*, p. 243).

<sup>88</sup> L. DUCHESNE, *Le Liber Pontificalis*, 2 vol., Paris, Thorin, 1886-1892.

<sup>89</sup> Avec son *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux de l'ancienne Gaule* (Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France), Paris, 1889, et ID., *Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 vol., Thorin, Paris, 1894-1915. Voir B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922)...*, p. 297-326.

<sup>90</sup> Avec son ouvrage sur *Les origines du culte chrétien. Étude sur la liturgie latine avant*

*l'Église*, la première histoire de l'Église digne de ce nom en France<sup>91</sup>. Par son *Bulletin critique de littérature, d'histoire et de théologie*, ensuite, qui, à partir de 1880, dénonça systématiquement les confusions entre l'histoire et l'art oratoire ou la littérature de piété. Par la formation, enfin, d'une pléiade de jeune chercheurs qui deviendront des maîtres à leur tour, comme Batiffol ou Loisy, par exemple.

#### **b. Charles De Smedt : une hagiographie critique**

Dans une moindre mesure, on peut également citer le nom du jésuite Charles De Smedt<sup>92</sup>, parce qu'il concerne plus spécialement la Belgique et que son œuvre a joué ici un rôle semblable à celui de l'œuvre de Duchesne<sup>93</sup>. Chargé dès le début de sa carrière de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique au *Collegium Lovaniense S.J.*, cet autodidacte soucieux de rigueur et de méthode positive avait vite pressenti la nécessité d'engager l'histoire religieuse dans des voies nouvelles, en tenant davantage compte de l'esprit scientifique qui s'insinuait alors dans toutes les disciplines<sup>94</sup>. C'est dans cette perspective qu'il publia dans les *Études religieuses*, la revue des jésuites parisiens auxquels il avait été attaché en 1869 et 1870, une série d'articles consacrés à la critique historique<sup>95</sup> et que, quelques années plus tard, en 1876, il mit son expérience

---

Charlemagne, Paris, Fontemoing, 1889, et son *Martyrologium hieronymianum*. Voir également V. SAXER, *Duchesne historien du culte chrétien*, dans *Monseigneur Duchesne et son temps...*, p. 61-98.

<sup>91</sup> L. DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, 3 vol., Paris, 1906-1915, complétés par un quatrième tome paru après sa mort : ID., *L'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fontemoing, 1925, VIII-663 p. Sur cette œuvre, voir également H.-I. MARROU, *Mgr Duchesne et l'histoire ancienne du christianisme*, dans *Monseigneur Duchesne et son temps...*, p. 11-22, spécialement p. 13.

<sup>92</sup> Sur Charles de Smedt, né à Gand le 6 avril 1833 et mort à Bruxelles le 4 mars 1911, entré dans la Compagnie de Jésus le 12 novembre 1851, formé, après plusieurs postes dans l'enseignement, au Collège théologique de la Compagnie à Louvain, où il fut ordonné le 10 septembre 1862 et où il fut titulaire de la chaire d'histoire ecclésiastique, à partir d'octobre 1864 (excepté en 1869-1870 où il fut attaché aux *Études religieuses* de Paris), et de la chaire de dogme en 1874 et 1875, membre correspondant (1876) puis effectif (1900) de la Société des bollandistes, voir M. COENS, *Smedt (Charles de)*, dans *B.N.*, t. XXXI, col. 667-671, qui renvoie aux notices disponibles.

<sup>93</sup> Voir H. DELEHAYE, *L'œuvre des bollandistes...*, p. 149-165, et P. PEETERS, *L'œuvre des bollandistes...*, p. 95-102.

<sup>94</sup> Sur ce passage du P. De Smedt à Louvain, voir également C. DUMONT, *L'enseignement théologique au Collège jésuite de Louvain*, dans *Nouvelle revue théologique*, t. CXI, 1989, p. 563.

<sup>95</sup> Signe de leur intérêt, ces articles furent ultérieurement réunis en un volume (Ch. DE SMEDT,

professorale à profit pour composer un remarquable traité de critique historique<sup>96</sup>, bientôt suivi d'un volume de dissertations consacrées aux origines chrétiennes<sup>97</sup>. Ces travaux novateurs furent très remarqués à l'époque et allaient permettre au Père De Smedt de donner une nouvelle impulsion à la société des bollandistes en engageant les *Acta Sanctorum* dans le sens du travail critique et en multipliant les instruments de travail. Évoquant le souvenir de cette période héroïque, Mgr Duchesne a lui-même écrit, trente-cinq ans plus tard :

« Le P. De Smedt et moi nous étions comme deux frères jumeaux. Nous vîmes en même temps à la lumière des études. C'est vers 1877 que je pris conscience de mon être scientifique. Je m'éveillais alors, comme Dante, dans une forêt obscure. Comme je regardais autour de moi et n'apercevais que quelques lueurs bien pâles, bien lointaines, bien fugitives, je m'entendis appeler. Un autre que moi cherchait sa voie, demandait qu'on pût servir l'Église par son histoire consciencieusement étudiée et franchement exposée. Nous étions deux. Aussitôt nos mains se serrèrent et nous commençâmes à marcher ensemble »<sup>98</sup>.

Sans nul doute, cette impulsion donnée par les bollandistes à l'histoire critique jouera un rôle très important pour accréditer la méthode nouvelle dans le monde catholique et pas seulement en Belgique. A l'Université de Louvain, comme nous l'avons vu<sup>99</sup>, c'est l'époque où Bernard Jungmann introduit les premiers exercices pratiques en histoire ecclésiastique, et même si ces exercices se ressentent encore beaucoup, au jugement de Duchesne toujours, de préoccupations théologiques, ils constituent néanmoins un premier pas dans la bonne direction et annoncent les Van Hoonacker, les Cauchie et... les Ladeuze<sup>100</sup>. Ceci dit, la généralisation à l'ensemble des sciences sacrées de la méthode critique illustrée en histoire par Duchesne et le Père De Smedt n'ira pas sans soulever de graves questions : dans quelle mesure était-il légitime de traiter des réalités

---

*Principes de critique historique*, Société bibliographique belge, Liège, 1883, 292 p.), à la demande de savants comme Godefroid Kurth et Charles Moeller.

<sup>96</sup> ID., *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*, Gand, C. Poelman, 1876, VIII-533 p.

<sup>97</sup> ID., *Dissertationes selectae in primam aetatem historiae ecclesiasticae*, t. I, Gand, C. Poelman, 1876.

<sup>98</sup> Lettre de Mgr Duchesne aux bollandistes, 8 mars 1911, citée par P. PEETERS, *L'œuvre des bollandistes...*, p. 98-99.

<sup>99</sup> Cfr cfr *infra*, le chapitre sur la formation scientifique de Ladeuze.

<sup>100</sup> Cfr le compte rendu des *Dissertationes selectae in historiam ecclesiasticam* de Jungmann publié par Duchesne dans son *Bulletin critique* en 1881 (t. I, p. 469, cité par B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne [1843-1922]...*, p. 174).

religieuses avec des méthodes empruntées au domaine profane ? La question biblique, de même que la question des origines et la controverse sur l'évolution du dogme — qui nous intéressent moins ici —, illustrent les difficultés d'un transfert méthodologique qui n'avait rien d'évident pour des esprits accoutumés aux raisonnements scolastiques.

## 2. L'exégèse

Longtemps, l'exégèse catholique s'était nourrie des principes de la théorie médiévale des quatre sens, à laquelle Augustin de Dacie<sup>101</sup> a donné sa formulation classique au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>102</sup> : « le sens littéral enseigne ce qui est arrivé, l'allégorie, ce que l'on doit croire, le sens moral, ce que l'on doit faire, l'anagogie, ce vers quoi l'on tend »<sup>103</sup>. Dès le

---

<sup>101</sup> Sur Augustin de Dacie, dominicain nordique, quatrième provincial de la province de Dacie (± 1254-1266 et à partir de 1272), voir V. DE WILDE, *Augustin de Dacie*, dans *D.H.G.E.*, t. V, col. 436-437.

<sup>102</sup> P. GUILLEMETTE et M. BRISEBOIS, *Introduction aux méthodes historico-critiques* (Héritage et projet, t. XXXV), Montréal, 1987, p. 46.

<sup>103</sup> Sur l'histoire de l'exégèse catholique en général, le tableau le plus complet est celui dressé par V. FUSCO, *Un secolo di metodo storico nell'esegesi cattolica (1893-1993)*, dans *Cento anni di studi biblici (1893-1993). L'interpretazione della Bibbia nella chiesa* (numéro spécial de *Studia Patavina*, t. XLI, n° 2), sous la dir. de G. SEGALLA, Padoue, 1994, p. 37-94. Un excellent point de départ est également fourni par l'article collectif récent (1992-1993) *Sens de l'Écriture*, dans *D.B.S.*, fasc. 67 et 68, col. 424-536, spécialement la contribution de Ch. THÉOBALD, *La crise de la théorie du sens à l'époque « moderniste »*, *ibid.*, col. 489-514. Cet article collectif complète et renouvelle les articles antérieurs du *Supplément du Dictionnaire de la Bible* traitant de l'herméneutique biblique et dont une lecture dans l'ordre chronologique de parution permet de mesurer le chemin parcouru par l'exégèse catholique depuis un bon demi-siècle : H. HÖPFL, *Critique biblique*, *ibid.*, t. II, col. 175-240 ; P. CRUVEILHIER, *Herméneutique sacrée*, *ibid.*, t. III, col. 1482-1524 ; *Interprétation (Histoire de l')*, *ibid.*, t. IV, col. 561-646. La bibliographie dans le domaine est par ailleurs importante. Plus que les introductions, souvent très générales (P. GIBERT, *Petite histoire de l'exégèse biblique* [Lire la Bible], Paris, 1992, par exemple), on consultera quelques travaux fondamentaux dont tout le monde s'inspire : J. LEVIE, *La Bible, parole humaine et message de Dieu*, Louvain-Paris, 1958 ; R.M. GRANT, *L'interprétation de la Bible des origines chrétiennes à nos jours*, Paris, 1967, spécialement p. 119-130 ; J.T. BURTCHAELL, *Catholic Theories of Biblical Inspiration since 1810. A Review and Critique*, Cambridge, 1969 ; F. MUSSNER, *Histoire de l'herméneutique. De Schleiermacher à nos jours* (Histoire des dogmes, t. I, *Les fondements de la foi*, fascicule 3c), Paris, 1972 (p. 63-85 pour l'Église catholique) ; H.J. GENTHE, *Kleine Geschichte der neutestamentlichen Wissenschaft*, Göttingen, 1977 ; J.B. ROGERS et D.K. MC KIM, *The Authority and Interpretation of the Bible. An Historical Approach*, New York-Hagerstown-San Francisco-Londres, 1979 ; *Historische Kritik in der Theologie. Beiträge zu ihrer Geschichte* (Studien zur Theologie und Geistgeschichte des Neunzehnten Jahrhunderts, t. 32), éd. par G. SCHWAIGER, Göttingen, 1980. Pour ce qui concerne plus particulièrement la genèse de l'exégèse historico-critique, on pourra également voir P. GUILLEMETTE et M. BRISEBOIS, *op. cit.*, p. 15-88, qui offre une excellente introduction au néophyte.



XVII<sup>e</sup> siècle cependant, l'exégèse critique avait fait son entrée dans le monde catholique avec l'oratorien Richard Simon<sup>104</sup>, que l'on peut considérer comme un des pères de la critique littéraire moderne. Ainsi, dans son *Histoire critique du Vieux Testament* (Paris, 1678), il attaquait — ce qui n'était pas neuf — l'authenticité mosaïque du Pentateuque, mais en s'attachant aux problèmes de la composition du texte bien plus qu'aux questions de sa transmission, qui avaient souvent retenu l'attention de ses prédécesseurs<sup>105</sup>. Esprit très en avance sur son temps et, il faut bien le dire, quelque peu ombrageux, Richard Simon allait cependant s'attirer d'incessantes difficultés par ses travaux — notamment de la part de son grand ennemi, Bossuet, très peu éclairé dans ce domaine — et ceux-ci allaient rester sans effets véritables avant le XIX<sup>e</sup> siècle.

#### a. L'émergence de la question biblique

Bien que des avancées parfois significatives aient été réalisées dans certains domaines des sciences bibliques au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est surtout au cours du siècle passé que se sont progressivement constituées, d'abord dans le monde protestant, les méthodes historico-critiques. Parmi les nombreux savants, essentiellement protestants, qui ont marqué cette marche en avant de l'exégèse scientifique, on ne peut citer ici qu'un petit nombre de pionniers dont les noms résonnent encore aujourd'hui dans les cénacles d'exégètes. Pour l'Allemagne, outre Friedrich Schleiermacher, qui pose les fondements de l'herméneutique biblique<sup>106</sup>, on peut évoquer les figures de David Strauss et Christian

---

<sup>104</sup> Sur Richard Simon (1638-1712), voir le maître ouvrage de J. STEINMANN, *Richard Simon et les origines de l'exégèse biblique*, Bruges, 1960, et le travail de P. AUVRAY, *Richard Simon (1638-1712). Étude bio-bibliographique avec des textes inédits* (Le mouvement des idées au XVII<sup>e</sup> siècle, 8), Paris, 1974, qui renvoient abondamment à la littérature disponible. Signalons également, paru plus récemment : *Richard Simon. Critique et théologie*, dans *Mélanges Laurentin*, Paris, 1990, p. 71-74. Il n'est pas inintéressant de constater que la notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux (cfr *infra*) en 1908 en fait « un précurseur du modernisme », non seulement par sa duplicité, sa « mauvaise foi » et « ses diatribes contre les Saints Pères si révoltantes », mais « bien davantage encore par toute sa tendance rationaliste » (cfr A. INGOLD, *Simon, Richard*, dans *D.B.S.*, t. V2, col. 1743-1746).

<sup>105</sup> Sur les rapports entre Simon et Spinoza de ce point de vue, voir plus spécialement P. AUVRAY, *Richard Simon et Spinoza*, dans *Religion, érudition et critique à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup>* (Université de Strasbourg. Bibliothèque des Centres d'études supérieures spécialisés), Paris, 1968, p. 201-214, ici p. 207 et note.

<sup>106</sup> Sur Friedrich Schleiermacher (1768-1834), professeur de théologie protestante à l'Université de Halle (1804-1806), puis de Berlin (1810-1834), et initiateur de l'herméneutique biblique comme science

Baur, fondateurs de l'école de Tübingen, qui font entrer le mythe et l'histoire des religions dans le domaine de la critique biblique<sup>107</sup>, ainsi que celles de Karl Heinrich Graf et Julius Wellhausen, qui contribuent, avec le Hollandais Abraham Kuenen, à la formulation de la théorie « des sources littéraires » du Pentateuque<sup>108</sup>. En Angleterre, l'école de Cambridge quant à elle se distingue notamment par les travaux de Brooke Foss Westcott et John Anthony Hort, auteurs qui restent des personnalités de référence dans le domaine de la critique textuelle, avec leur chef-d'œuvre *The New Testament in the Original Greek* (2 vol., Londres, 1881)<sup>109</sup>.

---

de l'interprétation globale du texte sacré, voir E. BRITO, *Schleiermacher (Friedrich-Daniel-Ernst)*, dans *Catholicisme...*, t. XIII, col. 917-923, qui fournit les principales références. Voir en outre, pour ses conceptions herméneutiques, F. MUSSNER, *op. cit.*, p. 21-27, et, pour son influence, R. GIBELLINI, *op. cit.*, le point *L'herméneutique de Schleiermacher à Gadamer*, p. 63-79.

<sup>107</sup> Sur David Strauss (1808-1874), auteur d'une *Vie de Jésus élaborée de manière critique* (1835 pour l'édition allemande), dans laquelle il montre que les Évangiles ne sont pas des récits « historiques » retraçant la vie de Jésus, mais des documents de foi élaborés en vue de la prédication et qui véhiculent une part de « reconstruction » de la figure du Christ, voir J.-L. KLEIN, *Strauss (David Friedrich)*, dans *E.U.*, t. XVII, p. 256-257. Strauss, dont l'ouvrage fera scandale et qui évoluera progressivement de l'hégélianisme vers l'athéisme, est le premier à avoir souligné la présence d'éléments mythiques dans le Nouveau Testament et à avoir cherché à en donner une interprétation cohérente. Sur Christian Baur (1792-1860), spécialiste du christianisme des origines, professeur à l'Université de Tübingen (1826-1860), et auteur d'une théorie qui oppose, dans l'Église primitive — et, partant, dans les différents textes du Nouveau Testament —, un pétrinisme particulariste et judaïsant à un paulinisme universel et abstrait qui ne se seraient réconciliés qu'au II<sup>e</sup> siècle devant le danger gnostique, voir J. GRISAR, *Baur (Ferdinand-Christian)*, dans *D.H.G.E.*, t. VI, col. 1501-1506, et P. AUVRAY, *Baur (Christian)*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 1321. Sur le rôle joué par l'école de Tübingen, voir également É. TROCMÉ, *Exégèse scientifique et idéologie : de l'école de Tübinge aux historiens français des origines chrétiennes*, dans *New Testament Studies*, t. XXIV, 1978, p. 447-462.

<sup>108</sup> Karl Heinrich Graf (1815-1869) a donné à l'hypothèse sur la composition du Pentateuque en quatre traditions (yahviste, élohiste, deutéronomiste et sacerdotale) sa première formulation, qui, popularisée par Julius Wellhausen, est restée classique et est couramment qualifiée d'« hypothèse grafienne-wellhausienne » (cfr J. TRINQUET, *Graf [Karl Heindrich]*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 181). Sur Julius Wellhausen (1844-1918), orientaliste et exégète, spécialiste de l'histoire d'Israël et de la composition des livres bibliques, voir cfr V. HAMP et J. SCHMID, *Wellhausen, Julius*, dans *L.T.K.*, t. X, col. 1020-1021. Sur Abraham Kuenen (1828-1891), le plus connu des exégètes néerlandais du XIX<sup>e</sup> siècle, voir J. COPPENS, *Kuenen (Abraham)*, dans *D.B.S.*, t. V, col. 198-199. Rallié au protestantisme libéral, Kuenen s'illustra notamment par deux prises de position retentissantes : une interprétation naturaliste des Prophètes (*De Profeten en de Profetie onder Israël*, 2 vol., Leyde, 1875) et une attitude radicale dans le domaine des sources littéraires du Pentateuque où il considère le document sacerdotal comme le plus tardif. Moins brillant, mais plus précis que Wellhausen, il a contribué à l'établissement de la théorie documentaire.

<sup>109</sup> Sur Brooke Foss Westcott (1825-1901), théologien, professeur à Cambridge (1870-1890), voir J. SCHMID, *Westcott (Brooke Foss)*, dans *L.T.K.*, t. X, col. 1067-1068. Sur John Anthony Hort (1828-1892), prêtre anglican (1856) professeur de théologie à Emmanuel College de Cambridge (1872-1892), voir J. TRINQUET, *Hort (Fenton John Anthony)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 956-957.

Dans le monde catholique, il faut attendre le pontificat de Léon XIII pour voir l'exégèse catholique s'engager véritablement dans la voie des études critiques. A la génération précédente, le gouffre qui s'était creusé entre l'érudition protestante, surtout allemande, et l'exégèse catholique traditionnelle avait conduit Ernest Renan à rompre avec le catholicisme. Dans l'impossibilité de concilier la foi de son enfance et ce que lui faisait découvrir la « philologie », Renan traversa une crise religieuse profonde qui l'amena à renoncer à l'ordination et à poursuivre sa formation et ses travaux dans une optique rationaliste<sup>110</sup>. Auteur d'une œuvre abondante dans le domaine des langues orientales, de l'archéologie, de l'épigraphie sémitique et de l'histoire ancienne, il se fit surtout connaître du grand public comme historien des origines, spécialement avec sa *Vie de Jésus* (1863), qui provoqua un véritable choc dans l'opinion catholique. Premier auteur, en France, à pratiquer l'histoire des religions dans une optique rationaliste, il y a été l'initiateur de la sécularisation des sciences religieuses et y a introduit l'exégèse rationaliste, fondée sur la négation de tout élément surnaturel. A partir de là, l'exégèse catholique va se manifester en une gamme d'attitudes que les auteurs qualifient diversement et sur lesquelles nous nous sommes partiellement expliqué dans le point historiographique de ce paragraphe<sup>111</sup>. Comme le signale Jean Levie, trois entreprises, dont il nous faut évoquer ici rapidement les promoteurs, illustrent les tendances en

---

<sup>110</sup> Ernest Renan (1823-1892) s'était dans un premier temps destiné à la prêtrise : après des études entamées au collège ecclésiastique de Tréguier, il avait été admis au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1838), avait fréquenté le séminaire d'Issy pour y faire sa philosophie (à partir de 1841) et Saint-Sulpice pour la théologie (à partir de 1843). Il quitte Saint-Sulpice en 1845 après avoir reçu les ordres mineurs et conquiert alors l'agrégation de philosophie (1848) et le doctorat ès lettres (1852). Après diverses missions officielles, il est nommé au Collège de France où il enseigne l'hébreu, le chaldéen et le syriaque. Suspendu après son premier cours sur Jésus, il est révoqué en 1864 et ne sera rétabli qu'en 1870. En 1883, il est nommé administrateur au Collège de France, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort. Cfr S. FRAISSE, *Renan (Ernest)*, dans *Catholicisme...*, t. XII, col. 879-882, qui indique les références les plus utiles.

<sup>111</sup> Sur le développement de l'exégèse française de Renan à Loisy, qui est au centre de la crise moderniste, voir, en plus des ouvrages généraux signalés plus haut, J. ONNO, *Le renouveau de l'exégèse biblique en France de 1860 à 1914 : Renan et Loisy*, dans *L'information historique*, t. XL, n<sup>os</sup> 3 et 4, mai-juin et septembre-octobre 1978, p. 107-117, 155-164 ; et F. PARENTE, *Monsignor d'Hulst, Loisy et l'« école large »*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen âge. Temps modernes*, t. XC, 1978, p. 837-885, qui, malgré son titre, constitue en fait une bonne esquisse de la question biblique en France, à la fin du siècle passé ; É. TROCMÉ, *Exégèse scientifique et idéologie...*, p. 447-462, qui souligne la fécondité, du point de vue scientifique, des dérives et excès. La meilleure mise au point reste cependant, à notre sens, la contribution de Christophe THÉOBALD sur *L'exégèse catholique au moment de la crise moderniste*, dans *Bible de tous les temps*, t. VIII, *Le monde contemporain et la Bible*, sous la dir. de C. SAVART et J.-N. ALETTI, Paris, 1985, p. 387-439.

présence<sup>112</sup> : la création, en 1890, de l'École biblique de Jérusalem par le Père Lagrange, chef de file de l'école progressiste ; le lancement, en 1891, du *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux, représentant de l'exégèse conservatrice ; et la fondation, en 1892, de la revue *L'Enseignement biblique* par Loisy, qui évoluera progressivement vers des positions jugées hétérodoxes. Lagrange, Vigouroux, Loisy, trois personnalités dont les travaux poursuivis jusqu'en 1903, alors qu'éclate la crise moderniste, permettent de suivre les efforts déployés par les catholiques en vue de faire face, de manières diverses, à la « question biblique ».

*Le Père Lagrange et l'École biblique de Jérusalem.* — Entré chez les Frères prêcheurs en octobre 1879, Albert Lagrange, en religion frère Marie-Joseph, s'était formé très tôt aux disciplines bibliques, sans doute dans la perspective d'occuper la chaire d'Écriture sainte du *studium* dominicain de Toulouse auquel le destinaient initialement ses supérieurs<sup>113</sup>. Fort d'une solide formation classique reçue au petit séminaire d'Autun, et entretenue déjà à l'époque de sa formation laïque de juriste par des cours complémentaires de littérature grecque en Sorbonne, il s'était initié à l'hébreu à l'Université de Salamanque, en Espagne, où l'expulsion de sa communauté hors de France l'avait amené à poursuivre sa formation théologique. De retour en France, parallèlement à l'enseignement historique et philosophique dont il avait été chargé chez les dominicains toulousains, il avait poursuivi ses études bibliques sous la conduite du titulaire de la chaire d'Écriture sainte de l'Institut catholique de Toulouse, puis s'était expatrié en Autriche, à partir de

---

<sup>112</sup> J. LEVIE, *op. cit.*, p. 51-53.

<sup>113</sup> Albert Lagrange est né à Bourg-en-Bresse le 7 mars 1855 et décédé au couvent de Saint-Maximin (Var) le 10 mars 1938. Après sa scolarité secondaire, il s'engage dans les études de droit et conquiert son doctorat en juillet 1878. Quelques mois plus tard, il quitte le barreau de Paris pour le séminaire de Saint-Sulpice à Issy-les-Moulineaux, puis entre chez les dominicains l'année suivante, au noviciat de la province de Toulouse, à Saint-Maximin, où il prononce ses vœux en octobre 1880. Ordonné prêtre en décembre 1883 à Zamora, en Espagne, il rentre en France, à Toulouse, en 1884, où il mène de front l'enseignement ecclésiastique et la prédication. Après un séjour d'études à Vienne en 1888, il fonde en 1890 l'École biblique de Jérusalem et ne quittera la Terre Sainte qu'en 1935, pour des raisons de santé. Il mourra trois ans plus tard, au couvent qui l'avait accueilli novice. Une première biographie, accompagnée d'une bibliographie exhaustive de ses travaux (p. 191 sv.) a paru dès 1943 (cfr F.-M. BRAUN, *L'œuvre du Père Lagrange. Étude et bibliographie*, Fribourg, 1943), en s'inspirant notamment de la notice nécrologique publiée par le Père L.-H. VINCENT, *Le Père Lagrange*, dans *Revue biblique*, t. XLVII, 1938, p. 321-354. Voir surtout B. MONTAGNES, *Le Père Lagrange. 1885-1938. L'exégèse catholique dans la crise moderniste*, Paris, 1995, et plus encore, ID., *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique* (Cerf histoire. Biographie), Paris, 2004 (bibliographie complète, p. 582-603). Ces deux derniers ouvrages sont incontournables pour tout ce qui concerne Lagrange : afin de ne pas surcharger les notes, nous n'y indiquons que les autres références.

1888, pour s'initier auprès des grands maîtres viennois aux langues orientales (l'assyrien, l'égyptien, l'arabe et l'hébreu talmudique). C'est fort de cette formation qu'il arrive à Jérusalem en mars 1890 pour y fonder une école d'études bibliques palestinienne à laquelle il consacra toute sa vie<sup>114</sup>.

Officiellement inaugurée en novembre 1890, l'École pratique d'études bibliques se voulait, dans l'esprit de son fondateur, un lieu d'enseignement et de recherche catholique où l'on étudierait la Bible dans le milieu même où elle s'était élaborée. Et on l'étudierait avec toute la rigueur de la méthode critique, en s'appuyant sur une connaissance approfondie des langues orientales et avec le concours de l'ensemble des sciences auxiliaires (géographie, histoire et archéologie), mais sans cependant se couper des données théologiques traditionnelles que rejetait a priori la critique indépendante<sup>115</sup>. Grâce au lancement de la *Revue biblique*, dès 1892, l'École allait rapidement s'imposer comme un centre rayonnant d'exégèse catholique auquel allaient collaborer les exégètes

---

<sup>114</sup> Du Père Lagrange, on lira ici avec intérêt les souvenirs, rédigés à l'intention de sa communauté de 1926 à 1932 (cfr B. MONTAGNES, *La condition de l'exégèse catholique au temps du modernisme : le Père Lagrange*, dans *Revue thomiste*, XCV<sup>e</sup> année, t. LXXXVII, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 533), mais qui n'ont été publiés qu'en 1967 (*Le Père Lagrange au service de la Bible. Souvenirs personnels*, Paris, 1967), ainsi que la correspondance éditée (J.-Ch. DIDIER, *Échos lointains de la crise moderniste : le R.P. Lagrange, le chanoine Louis Pirot et « l'Ami du Clergé » d'après quelques lettres*, dans *Mélanges de science religieuse*, t. XXXIX, 1982, n° 4, p. 173-185 ; J. LUST, *A letter from M.-J. Lagrange to A. van Hoonacker*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. LIX, 1983, p. 198-216 ; *Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange [1904-1916]*, présentée, éditée et commentée par B. MONTAGNES, Paris, 1989 ; B. MONTAGNES, *La correspondance du Père Lagrange avec l'abbé Bardy*, dans *Mélanges de science religieuse*, t. LII, n° 1, janvier-mars 1995, p. 65-86).

<sup>115</sup> Sur les débuts de l'École biblique, voir B. MONTAGNES, *Le rétablissement de l'ordre des Prêcheurs à Jérusalem : du couvent Saint-Étienne à l'École biblique*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. LVIII, 1988, p. 361-422, et ID., *Premiers combats du Père Lagrange : le congrès de Fribourg (1897)*, *ibid.*, t. LIX, 1989, p. 297-315. Sur son histoire comme telle, les actes du colloque du centenaire contiennent quelques contributions intéressantes : *Naissance de la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem* (Patrimoines. Christianisme), Paris, 1992. Le centenaire a également été l'objet de trois publications faisant le point sur la recherche à l'École : P. BENOÎT, *Un siècle d'archéologie à l'École biblique de Jérusalem. 1890-1990*, Jérusalem, 1988 ; J. MURPHY-O'CONNOR, *Le Nouveau Testament. Cent ans d'exégèse à l'École biblique* (Cahiers de la Revue biblique, 27), Paris, 1990 (dont il existe une version anglaise : ID., *The École biblique and the New Testament : a Century of Scholarship (1890-1990)* [Novum Testamentum et Orbis antiquus, 13], Fribourg, 1990) ; et *L'Ancien Testament. Cent ans d'exégèse à l'École biblique* (Cahiers de la Revue biblique, 28), sous la dir. de J.-L. VESCO, Paris, 1990. Voir également, davantage centré sur l'après-guerre, B. MONTAGNES, *Les séquelles de la crise moderniste. L'École biblique au lendemain de la Grande Guerre*, dans *Revue thomiste*, CXVII<sup>e</sup> année, t. XC, n° 2, avril-juin 1990, p. 244-270. Signalons, pour terminer, que l'ouvrage *Mémorial Lagrange. Cinquantenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem. 15 novembre 1890-15 novembre 1940*, Paris, 1940, est un volume de mélanges sans intérêt ici.

en vue de toutes tendances, et contribuer pour une grande part, malgré une certaine prudence que commandait un contexte idéologique fort tendu<sup>116</sup>, à acclimater les méthodes nouvelles dans milieu catholique. C'est que la revue abordait franchement les problèmes délicats (nature de l'inspiration, authenticité des premiers chapitres de la Genèse, formation des Évangiles, etc.), s'imposait, eu égard à sa localisation en Terre sainte, comme irremplaçable dans le domaine de l'archéologie sacrée et rendait compte, avec beaucoup de sérénité et de compétence, des travaux de la critique protestante<sup>117</sup>. En 1900, le Père Lagrange doubla la *Revue biblique* d'une collection, les *Études bibliques*, qui à l'origine avait été conçue comme un « commentaire complet de l'Écriture sainte », mais qui, après avoir débuté avec son commentaire du *Livre des juges*, allait rapidement s'ouvrir à d'autres domaines d'intérêt biblique<sup>118</sup>.

Sans passer ici en revue l'œuvre du Père Lagrange<sup>119</sup> — elle ne compte pas loin de dix-huit cents titres<sup>120</sup> —, nous pouvons résumer l'esprit qui animait le fondateur de l'École biblique en disant qu'il visait à assumer théologiquement, au sein du catholicisme, les acquis incontournables de l'exégèse critique et à promouvoir prudemment, dans l'Église catholique, une approche scientifique des textes sacrés, mais avec la volonté inébranlable d'intégrer les résultats de l'exégèse au catholicisme traditionnel et d'agir strictement dans les limites fixées par le magistère ecclésiastique :

---

<sup>116</sup> Les « difficultés » du Père Lagrange n'ont pas commencé avec la crise moderniste. Dès 1891, ses publications rencontrent déjà des problèmes de censure (B. MONTAGNES, *Les premiers déboires du Père Lagrange avec la censure des publications*, *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. LXX, 2000, p. 445-481). En 1898-1899, il est confronté à la nécessité de remplacer Batiffol, son ami de toujours (ID., *L'amitié Lagrange-Batiffol*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, y. CVIII, 1997, p. 3-20), comme secrétaire de la *Revue biblique* (ID., *La crise de la revue biblique en 1898-1899*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. LXVII, 1997, p. 345-379).

<sup>117</sup> Sur la *Revue biblique* comme telle, voir R.J. TOURNAY, *La « Revue biblique » depuis sa création à nos jours*, dans *Naissance de la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem* (Patrimoine. Christianisme), Paris, 1992, p. 89-98.

<sup>118</sup> Signalons également, à propos du Père Lagrange, l'existence de deux recueils où l'on trouvera un bon échantillon de textes — parmi lesquels un certain nombre sont difficiles à trouver en version originale — : *Exégète à Jérusalem. Nouveaux mélanges d'histoire religieuse (1890-1939)*, par Marie-Joseph Lagrange, o.p. (1855-1938) (Cahiers de la Revue biblique, 29), présentation par M. GILBERT, Paris, 1990, et *Marie-Joseph Lagrange, o.p. L'Écriture en Église. Choix de portraits et d'exégèse spirituelle (1890-1937)* (Lectio divina, 142), présentation par ID., Paris, 1990.

<sup>119</sup> Sur l'œuvre du Père Lagrange avait paru, de son vivant déjà, une analyse due à divers spécialistes : *L'œuvre exégétique et historique du R.P. Lagrange* (Cahiers de la nouvelle journée, 28), Paris, 1933.

<sup>120</sup> D'après le relevé du Père F.-M. BRAUN, *op. cit.*, p. 191 sv.

« alors que les extrémistes des deux bords n'hésitaient pas à sacrifier soit la foi à la science, soit la science à la foi [...], ] tenir fermement les deux bouts de la chaîne, recevoir la Bible comme la parole de Dieu tout en jouant à fond le jeu de la critique, voilà l'entreprise audacieuse du P. Lagrange »<sup>121</sup>. Sa précoce ouverture dans le domaine se manifesta notamment par des conceptions très souples en matière d'inspiration et d'inerrance bibliques et trouva en deux circonstances particulières l'occasion d'expressions publiques qui allaient lui valoir une opposition tenace dans les milieux conservateurs : lors du Congrès catholique de Fribourg en août 1897, où il se prononça de façon très nuancée sur la théorie documentaire du Pentateuque et lors d'un cycle de conférences données à Toulouse fin 1902, où il s'efforçait de défendre la légitimité d'une exégèse critique catholique.

Dans le domaine de l'inspiration et de l'inerrance, crucial à l'époque pour rendre compte des problèmes soulevés par une approche scientifique de la Bible, le Père Lagrange allait réagir contre l'enseignement traditionnel de son temps (Dieu est l'inspirateur des idées, du contenu du texte sacré, mais non de ses mots, de sa forme) et reprendre la théorie thomiste de la « causalité instrumentale », qui permettait de faire de Dieu, cause première garantissant l'infailibilité de l'Écriture, et de l'écrivain humain, cause instrumentale qui en explique les imperfections, deux véritables auteurs, chacun dans leur ordre propre<sup>122</sup>. Cette conception débouchait sur une interprétation renouvelée du concept d'« inspiration verbale » englobant non seulement les idées (« inspiration cognitive »), mais également la rédaction (« inspiration scripturaire ») et permettait de rendre compte de façon beaucoup plus ouverte, comme nous le verrons, des difficultés en matière d'inerrance (parce que si l'intervention divine s'étend à la rédaction, à l'inverse, les imperfections humaines concernent également le contenu)<sup>123</sup>.

---

<sup>121</sup> B. MONTAGNES, *Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange [1904-1916]...*, p. 7.

<sup>122</sup> Voir ici, par exemple : M.-J. LAGRANGE, *Une pensée de saint Thomas sur l'inspiration scripturaire*, dans *Revue biblique internationale*, t. IV, 1895, p. 563-571 ; ID., *L'inspiration des livres saints*, *ibid.*, t. V, p. 199-220 ; ID., *L'inspiration et les exigences de la critique*, *ibid.*, t. V, p. 496-518.

<sup>123</sup> Sur la notion d'inspiration, voir P. BENOÎT, *Inspiration biblique*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 1710-1721, qui offre une synthèse brève et très lisible de la problématique telle qu'elle se posait à l'époque. Voir également E. MANGENOT, *Inspiration de l'Écriture*, dans *D.T.C.*, t. VII, col. 2068-2266, plus spécialement col. 2118-2207 pour ce qui est de l'étendue de l'inspiration, et G. COURTADE, *Inspiration et inerrance*, dans *D.B.S.*, t. IV, col. 482-559. Un ouvrage est particulièrement précieux : J.T. BURTCHAELL, *Catholic Theories of Biblical Inspiration Since 1810. A Review and Critique*, Cambridge, 1969, plus spécialement les deux chapitres qui traitent de la question biblique et de la crise

Au Congrès scientifique international catholique de Fribourg d'août 1897, Lagrange fit une communication sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque<sup>124</sup> qui, de propos délibéré, s'inscrivait dans la perspective des théories documentaires protestantes et visait davantage à lever les objections catholiques contre l'exégèse critique qu'à prendre réellement position sur les aspects techniques du problème<sup>125</sup>. Plutôt que de s'y livrer à de savants découpages des textes, il y examinait la question préalable des obstacles qui empêchaient les catholiques d'aborder sereinement le dossier critique (idée d'une rédaction d'un trait, s'opposant à une composition continue, tardivement fixée ; conception moderne du droit, incompatible avec une évolution de la législation attribuée à Moïse, etc.) et s'efforçait de montrer que ces obstacles résultaient de préjugés relativement aisés à dépasser. A travers cet examen, il posait les principes d'une herméneutique biblique où l'autorité reconnue au Livre ne se fondait plus sur l'authenticité littéraire de ses différents livres, mais sur le caractère inspiré du texte reçu. Si ses réflexions, publiées en janvier 1898 dans la *Revue biblique*<sup>126</sup>, furent bien accueillies au Congrès et, après publication, par les biblistes progressistes, elles allaient cependant provoquer une forte secousse du côté conservateur : on sut bientôt que l'article du Père Lagrange avait été déféré au Saint-Office et la rumeur de sanctions graves contre lui put d'autant plus facilement circuler que l'intéressé ignorait les griefs qui pesaient sur lui et se trouvait dans l'incapacité de se défendre.

En novembre 1902, sans doute porté par l'embellie qui caractérise la fin du pontificat de Léon XIII dans le domaine biblique, le Père Lagrange jugea opportun d'accepter l'invitation qui lui était faite par l'Institut catholique de Toulouse à donner une série de conférences sur la question biblique et, résolu à aller de l'avant, il en profita pour développer un nouveau plaidoyer public en faveur de l'exégèse critique<sup>127</sup>. Dans ses

---

moderniste, p. 121-163 et 164-229 (*Verbal Inspiration et Inspiration without Innerancy*). Dans une moindre mesure, voir aussi J. MURPHY-O'CONNOR, *Le Nouveau Testament. Cent ans d'exégèse à l'École biblique...*, p. 14-16.

<sup>124</sup> On trouvera le texte de son intervention dans M.-J. LAGRANGE, *Les sources du Pentateuque*, dans *Revue biblique internationale*, t. VII, 1898, p. 11-32.

<sup>125</sup> Sur la position de Lagrange au Congrès, cfr B. MONTAGNES, *Premiers combats du Père Lagrange : le congrès de Fribourg (1897)...*, p. 316-369. Sur ses conceptions concernant le Pentateuque, voir également la contribution bien documentée de J. LOZA, *Le Pentateuque*, dans *L'Ancien Testament. Cent ans d'exégèse à l'École biblique...*, la partie consacrée à Lagrange, p. 79-90.

<sup>126</sup> Cfr *supra*.

<sup>127</sup> Voir B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste*, dans *Naissance de*



exposés, très modérés, Lagrange s'attachait à montrer la compatibilité de l'exégèse critique avec le dogme (celui-ci jouant pour un catholique un rôle régulateur), à circonscrire strictement l'idée de progrès et de développement dogmatiques, à préciser un concept d'inspiration qui s'étende à l'intégralité de l'Écriture tout en permettant de résoudre les difficultés bibliques dans le domaine historique et scientifique et, enfin, à montrer, à travers l'exemple de l'évolution de la législation mosaïque, que toute exégèse critique n'est pas forcément entachée de naturalisme. Ces exposés, au départ assez improvisés lorsque l'on examine attentivement leur mise au point<sup>128</sup>, furent réunis en volume dès mars 1903<sup>129</sup> et allaient constituer en quelque sorte un manifeste, pour reprendre l'expression du Père Montagnes, en faveur de l'exégèse progressiste modérée, moins cependant en raison de la nouveauté des idées qui y étaient défendues, et qui étaient en fait pratiquées par la *Revue biblique* depuis une dizaine d'années, qu'en raison de sa réception. En effet, le caractère tranché des réactions, enthousiastes chez ses partisans et violemment hostiles chez ses détracteurs, donna à la publication les allures d'un véritable programme et allait en faire le symbole de la nouvelle exégèse.

**Vigouroux et son Dictionnaire de la Bible.** — Un an après la fondation de l'École biblique de Jérusalem par Lagrange, le sulpicien Vigouroux<sup>130</sup> lançait un projet de *Dictionnaire de la Bible*, qui paraîtra en cinq volumes de 1895 à 1912<sup>131</sup>. Chef de file de la tendance strictement conservatrice, notamment dans le domaine très controversé du Pentateuque,

---

*la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem...*, Paris, 1992, p. 67-87, qui cite notamment S. AULARD, *La méthode historique et critique. Les débuts de la nouvelle exégèse (Autour des conférences de Toulouse en 1902)*, Mémoire de maîtrise inédit en théologie, Institut catholique de Paris, Paris, 1989, que nous n'avons pas pu consulter.

<sup>128</sup> Sur l'origine et la préparation des conférences, voir B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste...*, p. 73-78.

<sup>129</sup> Cfr M.-J. LAGRANGE, *La méthode historique, surtout à propos de l'Ancien Testament* (Études bibliques), Paris, 1903 (qui a connu trois éditions, la dernière à Paris en 1907, et qui a été réédité par le Père Braun au cours des années soixante : ID., *La méthode historique. La critique biblique et l'Église*, Paris, 1966).

<sup>130</sup> Sur Fulcran-Grégoire Vigouroux, né à Nant (Rodez) le 13 février 1837 et mort à Rome le 21 février 1915, professeur de philosophie au séminaire d'Autun (1861), titulaire de la chaire d'exégèse au séminaire d'Issy-les-Moulineaux (1864), à Saint-Sulpice (1868) et à l'Institut catholique de Paris (1890), secrétaire de la Commission biblique (1903-1913), et à ce titre signataire, avec le bénédictin belge Laurent Janssens, des décrets de la Commission, voir les quelques rares notices disponibles : A. STROBEL, *Vigouroux, Fulcran*, dans *L.T.K.*, t. X, 1965, col. 790 ; A. PENNA, *Vigouroux, Fulcran-Grégoire*, dans *E.C.*, t. X, col. 1421-1422 ; G. PRIERO, *Vigouroux, Fulcran*, dans *D.E.*, t. III, col. 1322.

<sup>131</sup> *Dictionnaire de la Bible contenant [...]*, sous la dir. de F. VIGOUROUX, 5 vol., Paris, Letouzey et Ané, 1895-1912.

ce dernier est toujours resté hostile à toute approche critique de la Bible, jugée irrémédiablement entachée de rationalisme. Auteur d'un *Manuel biblique*, qui a connu de nombreuses rééditions et qui a été abondamment traduit<sup>132</sup>, ainsi que d'un traité d'apologétique biblique, qui fut un classique<sup>133</sup>, il a, malgré son conservatisme, exercé une influence considérable sur la formation exégétique de toute une génération de prêtres. Son dictionnaire se ressent naturellement de ses tendances conservatrices, malgré une connaissance étendue du monde oriental qui n'est toutefois jamais mise au service d'un renouvellement intellectuel : « le principal défaut de M. Vigouroux fut de juxtaposer, séparées par une sorte de cloison étanche, son érudition très étendue des choses orientales et son exégèse biblique, sans tenter de renouveler intérieurement l'exégèse biblique par cette érudition », note Jean Levie<sup>134</sup>. Malgré ses limites, son dictionnaire a néanmoins rendu de réels service à l'exégèse catholique et, en toute hypothèse, il témoigne lui aussi du nouveau catholicisme dans le domaine biblique.

*Loisy et sa revue L'enseignement biblique.* — En octobre 1892, enfin, Alfred Loisy créait *L'Enseignement biblique*, revue conçue pour donner une diffusion plus large aux cours qu'il professait à l'Institut catholique de Paris et dans lesquels il s'était résolument engagé sur la voie de l'exégèse critique<sup>135</sup>. Né dans un milieu paysan, que sa

---

<sup>132</sup> L. BACUEZ et F. VIGOUROUX, *Manuel biblique ou cours d'Écriture sainte à l'usage des séminaires*, 1<sup>ère</sup> éd., 4 vol., Paris, 1878-1880 (t. I : F. VIGOUROUX, *Ancien Testament*, 2 vol., Paris, Roger et Chernoviz, 1878-1879).

<sup>133</sup> F. VIGOUROUX, *Les Livres saints et la critique rationaliste. Histoire et réfutation des objections des incrédules contre les Saintes écritures*, 1<sup>ère</sup> éd., 4 vol., Paris, Roger et Chernoviz, 1886-1890.

<sup>134</sup> J. LEVIE, *op. cit.*, p. 52.

<sup>135</sup> Sur Alfred Loisy, né à Ambrière le 28 février 1857 et décédé à Ceffonds le 1<sup>er</sup> juin 1940, voir, pour une première information rapide, W. WEISS, *Loisy, Alfred Firmin*, dans *B.B.K.L.*, t. V, 1993, col. 190-196 (version informatique mise à jour au 23 mars 2006), qui renvoie à l'abondante bibliographie. Depuis l'ouvrage de F. HEILER, *Alfred Loisy, der Vater des katholischen Modernismus*, Munich, 1947, la « meilleure autorité en la matière » (R. AUBERT, *La position de Loisy au moment de sa controverse avec M. Blondel*, dans *Journées d'études. 9-10 novembre 1974. Blondel-Bergson-Maritain-Loisy* [Centre d'archives Maurice Blondel, 4], Louvain, 1976, p. 75), le spécialiste est sans conteste Émile Poulat, qui lui a notamment consacré deux gros volumes où sont finement analysés un grand nombre de textes et de réactions très éclairants (É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...* et ID., *Critique et mystique. Autour de Loisy ou la conscience catholique et l'esprit moderne*, Paris, 1984). Depuis la publication du premier travail d'Émile Poulat, un nombre considérable d'études ont paru régulièrement, apportant des éclairages parfois très neufs sur le sujet (c'est surtout vrai pour l'influence de Loisy en Italie), mais sans renouveler fondamentalement les conclusions de ce dernier. S'il est impossible ici de tracer un bilan des études « loisyennes », signalons néanmoins quelques monographies récentes incontournables : É. GOICHOT, *Alfred Loisy et ses amis* (Histoire), Paris, 2002, qui analyse très

constitution chétive l'avait amené à quitter pour de la carrière ecclésiastique, Alfred Loisy avait reçu une formation secondaire soignée au collège de Saint-Dizier. Entré au séminaire de Châlons-sur-Marne en octobre 1874, il y avait trouvé un enseignement fort routinier, comme c'était fréquent à l'époque dans les séminaires, mais il y avait néanmoins mis à profit ses capacités intellectuelles pour s'initier, seul, à l'hébreu. Ordonné prêtre le 29 juin 1879, il s'était ensuite consacré pendant deux ans au ministère paroissial dans une petite cure de campagne, puis, prenant conscience de sa vocation intellectuelle, il s'était inscrit en juin 1881 à l'École supérieure de théologie de l'Institut catholique de Paris. Formé à la critique par Duchesne, les hasards de l'existence allaient l'amener à l'exercer sur un terrain bien plus dangereux que l'histoire ecclésiastique<sup>136</sup>. Alors qu'il poursuivait normalement sa formation, en effet, des problèmes de santé du titulaire d'Écriture sainte et sa bonne connaissance de l'hébreu le firent accéder, à partir de décembre 1881, à la fonction de professeur suppléant de ses condisciples pour cette matière. Ce n'est qu'en 1887, après avoir suivi les cours d'assyriologie et d'égyptologie à l'École pratiques des hautes études et les cours d'hébreu de Renan au Collège de France, qu'il avait pu se consacrer entièrement à son enseignement. Intéressé, au début de sa carrière, par l'Ancien Testament, il avait défendu brillamment, en 1890, sa thèse de doctorat sur l'histoire du canon des livres vétéro-testamentaires, mais celle-ci n'eut pas l'heur de plaire à tout le monde. Savant éminent et plume remarquable, Loisy possédait en outre de brillantes qualités d'exposition qui en firent un professeur hors pair. Dès le début de son activité scientifique cependant, il s'était engagé dans une voie non conformiste et il allait susciter une méfiance croissante vis-à-vis de ses travaux<sup>137</sup>.

---

finement les textes autobiographiques de Loisy, et M. GUASCO, *Alfred Loisy*, Brescia, 2004 (qui tient bien compte de l'apport des nombreuses études italiennes).

<sup>136</sup> Sur les rapports entre Duchesne et Loisy, sur leur commun désir de réconciler la science et la foi, mais aussi sur leur différences de tempérament, sur la foi tranquille du premier et l'anxiété religieuse du second, sur un certain intellectualisme superficiel du maître et sur la profonde résonance religieuse de la réflexion scientifique chez le disciple, etc., voir B. SESBOÛÉ, *Avant le modernisme. Louis Duchesne et Alfred Loisy à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris*, op. cit., p. 119-139.

<sup>137</sup> On trouvera une bibliographie complète des œuvres de Loisy dans *Alfred Loisy. Sa vie, son œuvre*, par Albert Houtin et Félix Sartiaux, Manuscrit annoté et publié par É. POULAT, Paris 1960, p. 303-324, qui contient également, p. 325-409, un remarquable index bio-bibliographique des personnalités qui, de près ou de loin, ont traversé la crise moderniste. Compléments dans ID., *Critique et mystique. Autour de Loisy ou la conscience catholique et l'esprit moderne*, Paris, 1984, p. 322-327. Pour la bibliographie de Loisy, il convient d'ajouter, parues après 1960, H. BERNARD-MAÎTRE, *Lettres de Loisy à Mgr Mignot*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXVII, 1966, p. 3-44, 81-114, 170-194, 257-286, t. LXIX, 1968, p. 241-268, et t. LXXI, 1970, p. 262-273.

C'est ainsi qu'au moment même où il lançait sa revue de vulgarisation *L'Enseignement biblique*, les élèves de Saint-Sulpice qui fréquentaient l'Institut catholique se virent interdire par leur supérieur l'accès à ses cours. Face à cette manifestation d'hostilité, Loisy tenta alors d'obtenir de son ancien évêque, Mgr Meignan, représentant à la génération précédente de l'exégèse « prudemment libérale »<sup>138</sup>, un soutien public de la méthode scientifique, mais ce dernier se déroba<sup>139</sup>. Dans un article très mal informé sur *La question biblique* paru dans le *Correspondant* du 25 janvier 1893<sup>140</sup>, Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris<sup>141</sup>, se fit alors le défenseur d'une « école large » en exégèse à laquelle aurait appartenu son professeur et qui restreignait en fait l'inerrance des textes sacrés aux problèmes de foi et de mœurs<sup>142</sup>. Or, outre que l'article suscita une levée de boucliers qui allait amener Léon XIII lui-même à prendre position dans la question avec son encyclique *Providentissimus*<sup>143</sup>, ce n'était pas la position de Loisy, et au lieu de se voir efficacement défendu par son recteur, il se trouva davantage compromis : en mai, Mgr d'Hulst lui signifia son impuissance à le soutenir et lui annonça le retrait de son enseignement exégétique pour ne lui laisser que ses cours de langues. En novembre 1893, Loisy publia un article dans *L'Enseignement biblique* où, tout en contestant l'idée d'une « école large », il réaffirmait l'exigence d'une étude scientifique des textes sacrés. Considérant qu'il était désormais dangereux de le maintenir dans son enseignement à la

<sup>138</sup> É. POULAT, *Alfred Loisy. Sa vie, son œuvre, par Albert Houtin et Félix Sartiaux...*, p. 381.

<sup>139</sup> C'est des mains de Mgr Meignan (1817-1896), évêque de Châlons-sur-Marne de 1864 à 1882, que Loisy reçut les ordres. Sur Mgr Meignan, évêque d'Arras (1882), archevêque de Tours (1884) et cardinal (1893), voir T. DE MOREMBERT, *Meignan (Guillaume-René)*, dans *Catholicisme...*, t. VIII, col. 1095-1096. La seule biographie d'ensemble reste celle d'H. BOISSONOT, *Le cardinal Meignan*, Paris, 1899.

<sup>140</sup> L'article a très vite paru sous forme de brochure : M. D'HULST, *La question biblique* (extrait du *Correspondant*), Paris, Librairie Ch. Poussielgue, 1893, 55 p.

<sup>141</sup> Sur Maurice Le Sage d'Hauteroche d'Hulst (1841-1896), prêtre du diocèse de Paris (1865), organisateur de ce qui allait devenir l'Institut catholique de Paris (1875), institution dont il fut nommé vice-recteur puis recteur (1881), voir F. BERRETA, *Monseigneur d'Hulst et la science chrétienne. Portrait d'un intellectuel*, Paris, 1996, et *Mgr d'Hulst, fondateur de l'Institut catholique de Paris*, sous la dir. de CI BRESSOLETTE, Paris, 1998.

<sup>142</sup> Voir également, sur l'ensemble de la problématique posée par l'article du *Correspondant*, F. PARENTE, *Monsignor d'Hulst, Loisy et l'« école large »*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen âge. Temps modernes*, t. XC, 1978, p. 837-885., p. 837-885, et H. HILLE, *Leo XIII, Loisy, and the « Broad Scholl » : An Early Round in the Modernist crisis*, dans *The Catholic Historical Review*, t. LXXXIX, 2003, n° 1, p. 39-59.

<sup>143</sup> Dont il sera question plus loin.

Faculté de théologie, les évêques protecteurs de l'Institut catholique lui demandèrent quelques jours plus tard sa démission<sup>144</sup>.

Avec ce départ de l'Institut commence une nouvelle période dans la vie de Loisy. Nommé après plusieurs mois aumônier des dominicaines de Neuilly-sur-Seine par le cardinal Richard, archevêque de Paris<sup>145</sup>, il cesse la publication de la revue *L'Enseignement biblique*, qui était liée à ses cours, mais poursuit ses publications, généralement sous des pseudonymes, dans divers périodiques comme la *Revue du clergé français* ou la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, qu'il a lui-même fondée en 1896. En septembre 1899, alors qu'il se repose à Ambrières, des ennuis de santé l'amènent à démissionner de sa charge d'aumônier et cette démission inaugure un long repli en solitaire, d'abord à Bellevue, dans la commune de Meudon (1899-1904), puis à Garnay (1904-1907) et à Ceffonds, en Haute-Marne, où résidait sa sœur et où il vécut de 1907 à sa mort, le 1<sup>er</sup> juin 1940. A partir de décembre 1903 et la mise à l'Index de cinq de ses ouvrages, des condamnations de plus en plus graves vont être prononcées contre lui : tandis qu'un grand nombre de ses idées et la substance de sa pensée sont condamnées par le décret *Lamentabili* et l'encyclique *Pascendi* de juillet et septembre 1907, il est excommunié et déclaré *vitandus* en février et mars 1908. Pourtant, comme l'ont bien montré le Père Théobald et le chanoine Aubert, Loisy est resté longtemps, dans ses écrits du moins, un exégète dont les idées ne différaient pas fondamentalement de celles de Lagrange. C'est avec la publication de son ouvrage *L'Évangile et l'Église*, en novembre 1902<sup>146</sup>, que les chemins des deux grands exégètes se séparent, moins sur le plan du commentaire exégétique que sur celui de la reconstruction historique et de l'apologétique qui en découle.

Sur les rapports entre Loisy et Lagrange avant sa condamnation, d'une part, le Père Théobald a pu montrer, avec beaucoup de pertinence, que « la frontière entre le directeur de la *Revue biblique* et l'ancien professeur de l'Institut catholique reste

---

<sup>144</sup> Sur les premières difficultés de Loisy jusqu'à l'encyclique *Providentissimus*, dont nous allons reparler, voir également, même si le ton adopté n'est plus le nôtre, A. BAUDRILLART, *op. cit.*, t. I, p. 475-492, qui fournit un exposé des faits très détaillé.

<sup>145</sup> Sur le cardinal Richard, né à Nantes le 1<sup>er</sup> mars 1819 et mort à Paris le 28 janvier 1908, prêtre du diocèse de Nantes (1844), vicaire général de son diocèse (1849-1869), évêque de Belley (1871), évêque coadjuteur (1875) puis archevêque (1886) de Paris, cardinal au titre de Sainte-Marie in Via (1889), voir A. CHAPEAU, *Richard (François-Marie-Benjamin)*, dans *Catholicisme...*, t. XII, col. 1196-1198.

<sup>146</sup> Sur cet ouvrage, qui marque le début de la crise moderniste, voir le point C de ce chapitre.

relativement perméable jusqu'en 1902 »<sup>147</sup>. Alors que tous deux ont éprouvé jusqu'à l'angoisse le trouble qui accompagne la première expérience critique, tandis que l'édifice des formulations traditionnelles de la foi paraît vaciller, tous deux partagent une conception identique sur le problème, crucial en ces années, de l'inspiration<sup>148</sup>. Le carrefour où leurs routes se séparent, fin 1902, est celui où se croisent exégèse et théologie. Pour Lagrange, les conquêtes de la méthode historique ne modifient pas la « règle de foi » : devant les difficultés soulevées par la critique, l'exégète doit se méfier de sa propre subjectivité et des hypothèses hasardeuses auxquelles elle peut conduire ; il ne doit pas craindre de s'appuyer sur la tradition chrétienne et l'objectivité qu'elle peut offrir en matière d'interprétation. Pour Loisy, au contraire, il y a là une limite insupportable à la liberté critique, liberté dont il n'arrive pas à créditer le Père Lagrange ; pour lui, l'exégète ne peut donner une consistance historique à un énoncé de foi fourni par la tradition dogmatique, sans qu'il conteste du reste la valeur de cette tradition. En retour, il semble bien que Lagrange n'ait pas compris le concept interprétatif de « transformation » élaboré par Loisy au départ de l'expérience de la traduction ; ne distinguant peut-être pas suffisamment dogme et opinion théologique, il lui est difficile de concevoir une réelle créativité herméneutique et il dénonce chez Loisy une altération du dogme chrétien<sup>149</sup>.

Quant aux positions exégétiques de Loisy avant 1903, d'autre part, le chanoine Aubert a pu en tracer, avec les qualités de synthèse qu'on lui connaît, un bilan très nuancé<sup>150</sup>. Il montre que sur bien des points essentiels, et au-delà de certaines ambiguïtés réelles dans la formulation, Loisy a réussi à dégager des points de vue féconds. Contre le protestantisme libéral, tout d'abord, il a défendu l'idée que le Christ

---

<sup>147</sup> C. THÉOBALD, *Le Père Lagrange et le modernisme*, dans *Naissance de la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem...*, ici, p. 63, et, pour l'ensemble du propos, p. 49-64.

<sup>148</sup> Nous ne pouvons manquer d'évoquer un passage d'un article de Lagrange sur l'inspiration, signalé par le Père Théobald (C. THÉOBALD, *Le Père Lagrange et le modernisme...*, p. 54, note 38), où Lagrange cite Loisy de façon très positive à l'appui d'un autre jugement du Père Pègues, qu'il fait sien, contre les conceptions dominantes à l'époque (M.-J. LAGRANGE, *Une pensée de saint Thomas sur l'inspiration scripturaire...*, p. 565).

<sup>149</sup> Voir C. THÉOBALD, *Le Père Lagrange et le modernisme*, p. 63-64, et É. POULAT, *Critique historique et théologie dans la crise moderniste...*, p. 540-547.

<sup>150</sup> R. AUBERT, *La position de Loisy au moment de sa controverse avec M. Blondel*, dans *Journées d'études. 9-10 novembre 1974. Blondel-Bergson-Maritain-Loisy* (Centre d'archives Maurice Blondel, 4), Louvain, 1976, p. 75-90.

de l'histoire n'était pas le fruit d'une rencontre individuelle avec un Dieu qui se serait dit à travers les catégories kantienne, mais, au contraire, que la figure de Jésus n'avait pris sa physionomie chrétienne qu'au sein d'un mouvement d'emblée collectif et à travers les catégories religieuses du messianisme juif. En réaction contre la théologie catholique de son temps, ensuite, qui insistait presque exclusivement sur la nature divine du Christ, confondait des données de foi comme la résurrection ou les miracles avec des faits « historiques » et, partant, reconnaissait au magistère ecclésiastique le droit d'intervenir d'autorité dans les problèmes de critique historique, Loisy sut mettre en évidence la consistance humaine du Ressuscité, tracer une frontière méthodologique claire entre les faits historiques et les faits dogmatiques et dès lors, limiter à ces derniers la sphère d'intervention de l'autorité ecclésiastique. Enfin, Loisy s'est élevé, à juste titre, contre un certain fixisme dans la compréhension des dogmes (notamment en matière de sacrements et d'ecclésiologie) et des énoncés théologiques (par exemple concernant la révélation). En toute hypothèse, et quelle que soit son évolution ultérieure, le Loisy de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle illustre à merveille, avec le Père Lagrange et l'abbé Vigouroux, l'intensité de l'effort catholique pour remettre les études bibliques en honneur dans l'Église.

*b. Au cœur du problème biblique : l'inspiration et l'inerrance*

A travers les démêlés de Loisy, comme de Lagrange du reste, avec les autorités ecclésiastiques, de même qu'à travers les crispations de l'exégèse conservatrice, il apparaît que le problème de fond qui alimente la question biblique — une des sources de la crise moderniste, avec, central chez Loisy, celui de l'apologétique — concerne la nature de l'inspiration et surtout sa principale conséquence : l'inerrance<sup>151</sup>. Comment, en effet, concilier une interprétation encore très littérale de la Bible avec les découvertes des sciences naturelles d'abord, avec le progrès des connaissances historiques ensuite : si la géologie prouve une histoire du monde bien plus ancienne que ne l'enseigne la *Genèse*, par exemple, et si l'histoire positive démontre les impossibilités de la chronologie biblique, peut-on encore parler d'inerrance et regarder la Bible comme un

---

<sup>151</sup> Pour un aperçu systématique sur ce problème de l'inerrance, voir E. MANGENOT, *Inspiration de l'Écriture*, dans *D.T.C.*, t. VII, col. 2118-2207, et G. COURTADE, *Inspiration et inerrance*, dans *D.B.S.*, t. IV, col. 520-559.

livre inspiré ? La question n'était pas simple à résoudre et la réponse n'est pas venue en une fois. Si, dans le domaine scientifique, l'accord entre la science et la Bible fut assez vite établi grâce à l'encyclique *Providentissimus*, en 1893, dans le domaine historique, par contre, la solution a pâti du climat créé par la crise moderniste : il faudra attendre l'encyclique *Divino Afflante Spiritu* de Pie XII, en 1943, pour que, grâce au système des genres littéraires, l'accord soit établi entre l'histoire et la Bible.

**La Bible et la science : du concordisme à Providentissimus.** — Au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les mises en question de la Bible vinrent principalement du côté des sciences naturelles, de la géologie surtout, dont les résultats contredisaient l'histoire des origines fournie par la Genèse. La réponse donnée par l'exégèse catholique pour sortir des difficultés fut d'abord le « concordisme » qui, à grand renfort d'érudition, cherchait à faire coïncider le récit biblique avec les théories modernes, en faisant preuve d'une imagination jamais prise en défaut quand il s'agissait de rendre compte des dernières nouveautés scientifiques : aux jours de la création, par exemple, on fit correspondre les périodes géologiques, puis les divisions de la préhistoire, etc.<sup>152</sup>. La première tentative réelle faite sur le terrain de l'inspiration et de l'inerrance fut le fait d'un savant orientaliste, François Lenormant<sup>153</sup> qui, dans un ouvrage sur *Les origines de l'histoire d'après la Bible*<sup>154</sup>, reconnaissait l'inspiration de toute la Bible mais, dissociant les concepts d'inspiration et d'inerrance, limitait cette dernière aux enseignements surnaturels<sup>155</sup>. Distinguant ce qui est révélé de ce qui est inspiré, il estimait que la révélation, tout comme l'infailibilité, ne valait qu'en matière de foi et de mœurs, les autres énoncés bibliques étant certes inspirés, mais non forcément exempts d'erreurs. Reprise, comme nous l'avons vu, par Mgr d'Hulst dans son article sur *La question*

---

<sup>152</sup> Voir H. CAZELLES, *Concordisme*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 1470-1471. Le premier choc entre la Bible et la science remonte à Galilée et sera suivi d'autres secousses. On en trouvera un parcours dans l'ouvrage récent de D. TASSOT, *La Bible au risque de la science. De Galilée au P. Lagrange*, Paris, 1997.

<sup>153</sup> Sur François Lenormant (1837-1883), archéologue et historien français comptant parmi les plus réputés de son siècle, auteur de nombreux ouvrages sur l'Orient ancien, voir J. TRINQUET, *Lenormant (François)*, dans *D.B.S.*, t. V, col. 354-359.

<sup>154</sup> F. LENORMANT, *Les origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux*, 3 vol., Paris, 1880-1882.

<sup>155</sup> Et à ce titre, comme le fait très bien remarquer Jean Stengers, il n'appartient pas au groupe des exégètes qui restreignent l'inspiration, pas plus du reste que Mgr d'Hulst avec son célèbre article du *Correspondant* (J. STENGERS, *Un grand méconnu dans l'histoire de la libération de la pensée catholique : Hummelauer...*, p. 166, note 6 et 7).



*biblique*<sup>156</sup>, cette distinction dont il créditera l'« école large » suscitera de vives réactions et sera à l'origine de la mise au point de Léon XIII. On notera qu'à peu près à la même époque, Newman<sup>157</sup> avait proposé une formule originale, mais qui ne s'accorde guère avec les formulations traditionnelles, à savoir que les choses dites en passant, *obiter dicta*, ne seraient pas inspirées et par conséquent ne seraient pas garanties contre l'erreur<sup>158</sup>.

Dans son encyclique *Providentissimus Deus* du 18 novembre 1893<sup>159</sup>, Léon XIII réagit aux théories de l'« école large » imaginée par Mgr d'Hulst, dans un double sens. Tout en condamnant fermement toute forme de restriction apportée à l'inspiration et en attirant l'attention sur les abus de la « haute critique » — la critique comme telle était donc licite —, il affirmait que la Bible n'enseigne pas les sciences naturelles et que, de ce point de vue, elle s'exprime selon les « apparences ». Cette déclaration libératrice mettait fin au concordisme qui avait prévalu jusque-là dans l'explication des premières

<sup>156</sup> P. 24-25.

<sup>157</sup> Sur John-Henry Newman (1801-1890), théologien anglican, leader du Mouvement d'Oxford avant de se convertir au catholicisme (1845), fondateur d'une communauté de l'Oratoire à Birmingham (1847-1851) puis d'une Université catholique à Dublin (1851-1858), retiré à l'Oratoire où il poursuit la rédaction d'une œuvre féconde et créé cardinal par Léon XIII (1878), il existe une bibliographie abondante. Voir J. ULRICH, *Newman, John-Henry*, dans *B.B.K.L.*, t. XVII, col. 1007-1037 (version électronique mise à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2007), qui fournit la bibliographie la plus complète. Comme théologien, Newman apparaît comme un des penseurs les plus originaux du XIX<sup>e</sup> siècle et, par ses réflexions prophétiques, un des plus féconds. Avec son *Essay on the Development*, rédigé peu avant sa conversion (1845), il est le premier à poser le problème de l'historicité de l'Église et du développement dogmatique. Dans son *Essay in Aid of a Grammar of Assent* (1866), il développe des intuitions sur les conditions de l'adhésion religieuse qui seront approfondies ultérieurement par Blondel et qui ouvrent la voie au renouvellement de l'apologétique. Très conscient des insuffisances de la théologie officielle et des défis posés par les progrès de la méthode historique et de l'esprit scientifique, Newman pressentait, bien avant qu'éclate la crise moderniste, la nécessité d'un effort intellectuel d'adaptation qui portât en priorité sur un renouvellement des études bibliques.

<sup>158</sup> Dans un article paru dans *Nineteenth Century*, en 1884, qui fut ensuite traduit en français et publié, d'abord dans le *Correspondant* du 25 mai 1884 (t. CXXXV, ici p. 677), puis sous forme de brochure (Paris, 1884).

<sup>159</sup> Pour le texte de l'encyclique, voir *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII. Encycliques, brefs, etc.*, t. IV, Paris, s.d., p. 2-45. De façon générale, voir G. COURTADE, *Lettres encycliques (concernant la Bible et les études bibliques)*, dans *D.B.S.*, t. V, col. 375-387. Voir également l'article très pénétrant de J. STENGERS, *Saint Augustin et l'inerrance biblique*, dans *Christianisme d'hier et d'aujourd'hui. Hommages à Jean Préaux* (Université libre de Bruxelles. Institut d'histoire du christianisme et de la pensée laïque), Bruxelles, 1979, p. 27-39, qui montre que l'autorité de saint Augustin et de saint Thomas invoquée par le document romain est induite et qu'en réalité, l'argumentation sanctionnée par l'encyclique concernant la portée scientifique de la Bible est empruntée à Giordano Bruno.

pages de la Genèse, mais elle ne réglait pas, loin s'en faut, tous les problèmes<sup>160</sup>. Si la Bible n'enseignait pas la science, enseignait-elle l'histoire ? Et si oui, que répondre à la critique qui jetait le doute sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque ou montrait les contradictions entre le récit biblique et les données historiques établies par ailleurs ? Quelles ressources, enfin, offrait l'encyclique en ce domaine ?

**La Bible et l'histoire : premiers essais de conciliation.** — Pour faire face à ces difficultés, une autre solution que l'inspiration restreinte ou limitée dans ses effets, en termes d'inerrance fut avancée, qui étendait en fait le bénéfice des apparences reconnu explicitement par l'encyclique pour les « sciences » au domaine de l'histoire : de même que dans le domaine des sciences naturelles l'auteur sacré a parlé « selon les apparences », dans le domaine de l'histoire, l'écrivain inspiré s'est exprimé « selon les apparences historiques »<sup>161</sup>. En fait, dès 1885 déjà, un professeur d'exégèse de la Grégorienne, le Père Cornely<sup>162</sup>, avait développé des considérations semblables à celles défendues par l'encyclique dans le domaine des sciences naturelles et par la théorie des apparences historiques dans celui de l'histoire<sup>163</sup>. S'appuyant sur une petite phrase du document pontifical, et invoquant entre autres l'autorité de saint Thomas ou de saint Jérôme, un certain nombre de défenseurs de cette théorie estimèrent pouvoir se réclamer sans problèmes de l'autorité de Léon XIII. A côté du père Lagrange notamment, qui fut le premier à s'appuyer sur une interprétation extensive de la pensée pontificale<sup>164</sup>, nous pouvons signaler l'appui d'un autre grand format de l'exégèse progressiste du début du siècle, le Père jésuite François Hummelauer, dont la théorie des genres littéraires allait

---

<sup>160</sup> Signalons : H. HILLE, *Leo XIII, Loisy, and the « Broad Scholl » : An Early Round in the Modernist crisis*, dans *The Catholic Historical Review*, t. LXXXIX, 2003, n° 1, p. 39-59.

<sup>161</sup> Sur la théorie des apparences historiques, voir également A. LEMONNYER, *Apparences historiques (théorie des)*, dans *D.B.S.*, t. I, col. 588-596.

<sup>162</sup> Sur le Père Cornely (1830-1908), prêtre de la Compagnie de Jésus (1860), professeur d'exégèse et de langues orientales à Maria-Laach (1867), directeur des *Stimmen aus Maria-Laach* (en 1871), en exil à Tervueren durant le *Kulturkampf* (1872-1879), professeur d'exégèse à Rome (1879-1889) et enfin, enseignant au noviciat de Blijenberck, aux Pays-Bas (1889-1902), cfr G. JACQUEMET, *Cornely (Rudolf)*, dans *Catholicisme...*, t. III, col. 200-201.

<sup>163</sup> Dans l'introduction au *Cursus sacrae Scripturae* dont il fut l'initiateur et auquel son nom reste attaché : *Historicae et criticae introductionis in utriusque Testamenti libros sacros compendium*, dont la première édition a paru en quatre volumes de 1885 à 1887 (*ibid.*).

<sup>164</sup> Voir M.-J. LAGRANGE, *La méthode historique, surtout à propos de l'Ancien Testament...*, p. 106-109, où il développe son argumentation.

rencontrer, comme nous allons le découvrir, plus de succès que le système des apparences historiques. Sans être explicitement visé sous le pontificat de Pie X<sup>165</sup>, en effet, le principe des apparences historiques allait être victime des controverses agitées durant la crise moderniste<sup>166</sup> avant d'être formellement condamné par l'encyclique *Spiritus Paraclitus* de Benoît XV (1920), qui marque à bien des égards un recul par rapport à *Providentissimus Deus*<sup>167</sup>.

Une autre solution avancée pour sortir des difficultés historiques de la Bible fut la théorie des citations implicites<sup>168</sup> : de même que l'auteur sacré rapporte parfois expressément les paroles d'autrui sans les approuver et par conséquent — fait traditionnellement admis — sans leur conférer un caractère d'inerrance, il reproduit parfois tacitement des sources, sans en garantir davantage l'inspiration. Si l'abbé de Broglie<sup>169</sup>, Lagrange, Hummelauer, et même le très conservateur Père Joseph Brucker<sup>170</sup>, avaient déjà admis l'existence de citations implicites, c'est le jésuite

<sup>165</sup> Comme le fait très justement observer Jean Stengers (*Un grand méconnu dans l'histoire de la libération de la pensée catholique : Hummelauer...*, p. 168, note 13), c'est à tort qu'un certain nombre d'auteurs (il cite Turmel et Mangelot, dans l'article cité ici sur l'inspiration) ont vu dans le décret du 23 juin 1905 de la Commission biblique une condamnation de la théorie des apparences historiques. Ce dernier (cfr *Enchiridion biblicum. Documenta ecclesiastica sacram scripturam spectantia auctoritate pontificiae commissionis de re biblica edita*, 2<sup>e</sup> éd., Naples-Rome, 1954, p. 68) traite en fait de la question de savoir si l'on peut admettre que des livres bibliques qui, en tout ou en partie, ont l'apparence de récits historiques, pourraient ne pas être de nature historique. Alors qu'E. HOCEDEZ, *op. cit.*, p. 132, reproduit la même erreur, Lemonnyer reconnaît, dans son article sur la théorie des apparences historiques, que sous Pie X, « L'on ne voit pas toutefois qu'elle ait été directement visée, énoncée dans sa forme propre et nommément réprochée » (A. LEMONNYER, *Apparences historiques (théorie des)*, dans *D.B.S.*, t. I, col. 595).

<sup>166</sup> Notamment par le conflit assez tranché, auquel Ladeuze prit part, qui opposa le Père Lagrange au Père Delattre (cfr ci-dessous, la seconde partie de ce travail, les pages consacrées à l'« incident Delattre »).

<sup>167</sup> Sur l'encyclique elle-même, voir l'article cité de G. COURTADE, *Lettres encycliques (concernant la Bible et les études bibliques)*, dans *D.B.S.*, t. V, col. 375-387. Pour le texte de l'encyclique, voir : *Actes de Benoît XV. Encycliques, motu proprio, brevets, allocutions, actes des dicastères, etc. [...]*, t. III, p. 169-228.

<sup>168</sup> Voir A. LEMONNYER, *Citations implicites (théorie des)*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 51-55.

<sup>169</sup> Sur l'abbé de Broglie (1834-1895), prêtre du diocèse de Paris (1870), directeur du patronage Sainte-Anne de Charonne, aumônier de l'École normale municipale ainsi que de l'école Jean-Baptiste Say (1873) et professeur d'apologétique à l'Institut catholique de Paris (1880), voir G. BARDY, *Broglie (Auguste-Théodore-Paul de)*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 280-281.

<sup>170</sup> Sur le Père Brucker (1845-1926), prêtre de la Compagnie de Jésus (1870), professeur de philosophie scolastique au collège d'Amiens (1870-1872) et, surtout, rédacteur — excepté durant son exil

Ferdinand Prat<sup>171</sup> qui posa la question théoriquement et la régla *ex professo*<sup>172</sup>. Si son système ne fut pas absolument prohibé, la décision de la Commission biblique du 13 février 1905 allait cependant en rendre l'application très aléatoire : à la question de savoir s'il était permis à l'exégèse catholique d'y recourir, en effet, la réponse fut négative, excepté dans les cas où l'on pouvait prouver formellement, et la citation tacite, et l'absence d'adhésion de l'écrivain sacré au contenu de cette dernière<sup>173</sup>.

*Une solution d'avenir : Hummelauer et la théorie des genres littéraires.* — En milieu catholique — les protestants étaient bien en avance sur ce point comme sur beaucoup d'autres —, la solution aux antilogies bibliques<sup>174</sup> viendra de l'idée des genres littéraires, qui ont chacun leurs lois propres et en fonction desquels il convient d'interpréter<sup>175</sup>. Cependant, comme le suggère Jean Stengers, le véritable enjeu du nouveau système était moins de prendre en compte l'existence de genres *littéraires* — la parabole était de fait identifiée comme telle et interprétée en conséquence depuis longtemps — que de distinguer différents genres *historiques* offrant à l'exégète des statuts herméneutiques très différents<sup>176</sup>. Quoi qu'il en soit de la terminologie, l'idée,

---

en Angleterre au moment des décrets Ferry (1800-1888) — aux *Études* de 1872 à 1920 (il en fut directeur de 1897 à 1900), voir A. DE BIL, *Brucker (Joseph)*, dans *D.H.G.E.*, t. X, col. 880-881. A propos de son attitude dans les problèmes bibliques, voir ci-dessous, le paragraphe consacré aux démêlés du Père Lagrange durant la crise moderniste.

<sup>171</sup> Sur Ferdinand Prat (1857-1938), prêtre français de la Compagnie de Jésus (1887) dont les activités se partagèrent pour l'essentiel entre l'enseignement de l'Écriture sainte (à Uclès, Vals, Enghien et à l'Institut catholique de Toulouse de 1892 à 1901, puis à nouveau à Enghien à partir de 1919) et la rédaction des *Études* (de 1901 à 1903 et de 1911 à 1914), cfr H. BEYLARD, *Prat (Ferdinand)*, dans *Catholicisme...*, t. XI, col. 732-733. A noter qu'il fut également consultant de la Commission biblique de 1903 à 1908, ce qui n'empêcha pas la théorie des citations implicites, dont il s'était fait le défenseur, d'être mise à mal par cette dernière.

<sup>172</sup> F. PRAT, *Les historiens inspirés et leurs sources*, dans *Études*, 38<sup>e</sup> année, t. LXXXVI, janvier-février-mars 1901, p. 474-500 ; ID., *Progrès et tradition en exégèse*, *ibid.*, 39<sup>e</sup> année, t. XCIII, octobre-novembre-décembre 1902, p. 289-312 et 610-633 ; et ID., *La Bible et l'histoire* (Science et religion, 286), Paris, Bloud, 1904, 61 p.

<sup>173</sup> *Enchiridion biblicum...*, p. 67.

<sup>174</sup> Cfr A. MANGENOT, *Antilogie*, dans *D.B.S.*, t. I, col. 665-669.

<sup>175</sup> Voir A. ROBERT, *Littéraires (genres)*, dans *D.B.S.*, t. V, col. 405-421. Voir également L. VENARD, *Historique (genre)*, *ibid.*, t. IV, col. 7-31.

<sup>176</sup> J. STENGERS, *Un grand méconnu dans l'histoire de la libération de la pensée catholique : Hummelauer...*, p. 170.

déjà exprimée incidemment chez quelques auteurs comme le Père Lagrange<sup>177</sup> ou le Père Prat<sup>178</sup>, fut exposée pour la première fois de façon systématique par Franz von Hummelauer en 1904, dans ses *Considérations exégétiques sur la question de l'inspiration*<sup>179</sup>. Hummelauer, qui avait publié ses premiers travaux exégétiques à l'époque où il travaillait à la rédaction des *Stimmen aus Maria Laach* (1877-1880), n'avait à l'origine pourtant rien eu d'un progressiste<sup>180</sup>. Fondateur, avec ses confrères les Pères Cornely et Knabenbauer<sup>181</sup>, du *Cursus Scripturae Sacrae*, après avoir soutenu

---

<sup>177</sup> Voir les exemples cités par Jean Stengers (*ibid.*, p. 171, note 20) : M.-J. LAGRANGE, *La méthode historique, surtout à propos de l'Ancien Testament...*, p. 208-220, où il s'attache à montrer que l'histoire biblique ne correspond pas à notre conception moderne (par exemple, p. 208 : « Entre le mythe, qui est l'histoire des choses considérées comme des personnes et ensuite comme des dieux, et l'histoire proprement dite, il y a l'histoire primitive légendaire »), et ID., *L'inspiration et les exigences de la critique*, dans *Revue biblique internationale*, t. V, 1896, p. 505-518 (p. 506-507 : « l'inspiration ne change ni le sens des termes, ni le caractère des propositions, ni le genre littéraire des livres, et c'est seulement en étudiant le sens des termes, le caractère des propositions et le genre littéraire des livres que nous pouvons connaître la pensée et l'intention de l'auteur »).

<sup>178</sup> Voir de même F. PRAT, *Progrès et tradition en exégèse*, *ibid.*, 39<sup>e</sup> année, t. XCIII, octobre-novembre-décembre 1902, p. 612 (cité par J. STENGERS, *Un grand méconnu dans l'histoire de la libération de la pensée catholique : Hummelauer...*, p. 171, note 21).

<sup>179</sup> F. VON HUMMELAUER, *Exegetisches zur Inspirationsfrage mit besonderer Rücksicht auf das Alte Testament* (Biblische Studien, IX, 4), Fribourg-en-Brisgau, 1904.

<sup>180</sup> François von Hummelauer est né à Vienne le 14 août 1842 et décédé à 's Heerenberg (Pays-Bas) le 12 avril 1914. Fils de diplomate, il reçut une formation quelque peu mouvementée — il étudia notamment au collège Saint-Servais des jésuites de Liège — avant d'entrer dans la Compagnie de Jésus en 1860. Après ses études (noviciat à Gorheim en 1860-1862, rhétorique à Münster en 1862-1864, philosophie à Maria Laach en 1864-1867, théologie à Maria Laach et Ditton Hall en 1860-1873 et deux années d'études spéciales), tout en étant attaché à la revue *Stimmen aus Maria Laach* (1877-1880), il se consacra à l'enseignement de l'exégèse à Ditton Hall (1877-1895) et à Valkenburg (1895-1908). Après quelques années de ministère apostolique à Berlin (1908-1911), il se retira au noviciat de 's Heerenberg (Pays-Bas), où il mourut à la veille de la guerre. Comme le suggère Jean Stengers dans le titre de l'article qu'il lui a consacré (*op. cit.*), Hummelauer et ses idées n'ont guère connu le succès immédiat qu'il espérait et ce dernier reste un « méconnu », dans le sens où aucune biographie d'envergure ne lui a été consacrée. Au-delà de l'article de P. STEINIG, *Theologie im Zeitalter wissenschaftlicher Autonomie. Das systematische Anliegen des Exegeten Franz von Hummelauer SJ (1842-1914)*, dans *Aufbruch ins 20. Jahrhundert. Zum Streit um Reformkatholizismus und Modernismus* (Studien zur Theologie und Geistesgeschichte des Neunzehnten Jahrhunderts, 23), sous la dir. de G. SCHWAIGER, Göttingen, 1976, p. 43-55, que Stengers ne cite pas, et les notices des grands dictionnaires (A. BÉA, *Hummelauer, François de*, dans *D.B.S.*, t. IV, col. 144-146 ; J. HASPECKER, *Hummelauer, Franz*, dans *L.T.K.*, t. V, col. 535 ; J. TRINQUET, *Hummelauer [Franz von]*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 1103 ; et *Hummelauer [Franz von]*, dans *D.T.C. Tables générales*, t. II, col. 2148-2149), la meilleure approche et la plus récente est précisément celle de Stengers.

<sup>181</sup> Sur le Père Cornely, cfr *supra*, note 163. Pour le Père Knabenbauer (1839-1911), prêtre bavarois de la Compagnie de Jésus (1871), professeur d'exégèse au scolasticat de Ditton Hall, en Grande-Bretagne (1872-1895), et de Valkenburg, aux Pays-Bas (1895-1907), voir J. TRINQUET, *Knabenbauer (Joseph)*,

que le récit de la création dans la Genèse était le fruit d'une vision adamique, il avait même été la risée des exégètes progressistes, notamment de Loisy et de Mgr Mignot, ce dernier étant sans doute le prélat français le mieux au fait de la complexité des problèmes intellectuels de l'heure<sup>182</sup>. Rallié en 1901 à la méthode critique, Hummelauer se fit alors l'apôtre de toutes les nouveautés, dont il systématisa l'exposé en 1904, dans son maître ouvrage *Exegetisches zur Inspirationsfrage*. Il y défendait notamment, à côté des autres théories signalées et en se réclamant simplement de la stylistique, l'existence de différents types de récits historiques ayant chacun sa vérité particulière et étendait à l'histoire d'Israël tout entière sa catégorie de « l'histoire ancienne », laquelle ne garantissait qu'une correspondance générale du texte biblique et des événements du passé.

Plutôt froidement accueillie dans le contexte de la crise moderniste, sa théorie n'eut guère d'effets bénéfiques dans l'immédiat sur le travail des exégètes catholiques<sup>183</sup> ; ce n'est qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale qu'elle allait recevoir une sanction positive du magistère<sup>184</sup>. Rescapée — on peut se demander pourquoi — de la vague de

---

dans *Catholicisme...*, t. VI, col. 1560.

<sup>182</sup> Cfr J. STENGERS, *Un grand méconnu dans l'histoire de la libération de la pensée catholique : Hummelauer...*, p. 172-173. Sur Mgr Eudoxe Mignot (1842-1918), ordonné prêtre en 1865 au diocèse de Soissons et devenu, après un parcours classique (il fut successivement professeur de séminaire, vicaire, curé de campagne, aumônier d'hôpital, curé-doyen et vicaire général), évêque de Fréjus et de Toulon (1890) puis archevêque d'Albi (1900), voir désormais la biographie magistrale de L.-P. SARDELLA, *Mgr Eudore Irénée Mignot (1842-1918). Un évêque français au temps du modernisme* (Histoire religieuse de la France, 25), Paris, 2004.(bibliographie, p. 710-733). Voir également la correspondance publiée. Celle reçue de Loisy, très éclairante sur l'ouverture d'esprit de l'archevêque dans le domaine biblique et sur ses rapports avec ce dernier, et qui ont fait dire à Lucien Febvre qu'il avait été le « véritable Érasme du modernisme » (*Du modernisme de Loisy à l'érasme*, dans *Revue de synthèse*, t. I, 1931, p. 357-376) : M. BÉCAMEL, *Lettres de Loisy à Mgr Mignot. A propos de la crise moderniste*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXVII, 1966, p. 3-44, 81-114, 170-194, et ID., *Autres lettres de Loisy à Mgr Mignot*, *ibid.*, t. LXIX, 1968, p. 241-268. Celle échangée avec l'abbé Joseph Bonsirven, qu'il destinait à l'enseignement de l'Écriture sainte dans son séminaire (ID., *Le P. Joseph Bonsirven, S.J. et Monseigneur Mignot*, *ibid.*, t. LXXI, 1970, p. 262-273). Et celle entretenue avec l'abbé démocrate Paul Naudet (ID., *La correspondance de Mgr Mignot et de l'abbé Birot avec l'abbé Paul Naudet*, *ibid.*, t. LXXVI, 1973, p. 27-60, 91-120 et 197-212).

<sup>183</sup> Sur les réactions suscitées par l'essai de systématisation d'Hummelauer et, plus largement, par la théorie des genres littéraires, voir J. STENGERS, *Un grand méconnu dans l'histoire de la libération de la pensée catholique : Hummelauer...*, p. 175-179, qui les analyse en détail.

<sup>184</sup> Sur l'attitude du magistère dans la question biblique, de *Providentissimus Deus* à *Dei Verbum*, voir l'excellent article de R. FABRIS, *Bibbia e Magistero. Dalla Providentissimus Deus (1893) alla Dei Verbum (1965)*, dans *Cento anni di studi biblici (1893-1993). L'interpretazione della Bibbia nella chiesa...*, p. 11-36.

condamnations formelles qui a caractérisé le pontificat de Pie X dans le domaine biblique, la théorie des genres historiques fut cependant implicitement visée par l'encyclique *Spiritus Paraclitus* de Benoît XV<sup>185</sup>. Plusieurs fois censurée au cours de l'Entre-deux-guerres chez quelques auteurs qui y avaient imprudemment recouru, elle finit par s'imposer dans l'encyclique *Divino afflante Spiritu* de Pie XII<sup>186</sup> qui, qualifiée par d'aucuns d'« encyclique de la délivrance »<sup>187</sup>, amorçait une véritable détente dans le domaine des études bibliques. La constitution *Dei verbum* de Vatican II devait largement confirmer cette embellie<sup>188</sup>, tandis que le dernier document du magistère à ce sujet (1993)<sup>189</sup> fait preuve de la plus large ouverture possible<sup>190</sup>.

*Les dernières années du pontificat de Léon XIII : une éclaircie avant l'orage.*— En attendant ces jours meilleurs, les problèmes posés par le contenu historique de la Bible devaient rester encore longtemps sans solution satisfaisante et handicaper sérieusement les exégètes catholiques qui avaient pris acte des progrès accomplis par la critique. Après *Providentissimus Deus*, qui libérait l'exégèse catholique du concordisme, la tendance fut d'abord à un certain raidissement de l'attitude pontificale. Ainsi, dans sa lettre

---

<sup>185</sup> Cfr Actes de Benoît XV. *Encycliques, motu proprio, brefs, allocutions, actes des dicastères, etc.* [...], t. III, p. 188 : « S'il vivait encore, saint Jérôme dirigerait à coup sûr des traits acérés contre ces imprudents qui [...] prétendent découvrir dans les Livres Saints tels procédés littéraires inconciliables avec l'absolue et parfaite véracité de la parole divine ».

<sup>186</sup> Voir Actes de S.S. Pie XII. *Documents pontificaux et actes des dicastères romains. Textes originaux et traduction française*, t. V, Paris, s.d., p. 204-259.

<sup>187</sup> Voir J. COPPENS, *De jongste Bijbelencycliek*, dans *Ons Geloof*, t. XXVII, n° 4, avril 1945, p. 155 (cité par J. STENGERS, *Un grand méconnu dans l'histoire de la libération de la pensée catholique : Hummelauer...*, p. 164) : « encycliek van de bevrijding ».

<sup>188</sup> Dégagé des préoccupations trop défensives ou des formulations trop marquées par telle ou telle école, l'exposé ne se cantonne plus dans la problématique scolaire de l'inspiration ou de l'inerrance et, renonçant aux mises en garde, cherche franchement à stimuler le travail des exégètes. Voir notamment *La Révélation divine* (Unam Sanctam, 70 a-b), 2 vol., Paris, 1968, t. I, pour le texte de la constitution et son élaboration progressive, et t. II, pour l'analyse (spécialement p. 347-380, la contribution de P. GRELOT, *L'inspiration de l'Écriture et son interprétation*, qui éclaire l'évolution réalisée en matière d'inspiration et d'inerrance).

<sup>189</sup> Commission biblique pontificale. *L'interprétation de la Bible dans l'Église. Allocution de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II et le document de la Commission biblique pontificale*, Paris, 1994.

<sup>190</sup> Comme le note un commentateur, « la seule approche à ne recevoir de la Commission pratiquement que des critiques négatives est la lecture fondamentaliste » (C. FOCANT, *L'interprétation de la Bible dans l'Église. Note de la Commission biblique pontificale*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. XXV, 1994, 348-354, ici p. 349).

*Depuis le jour* adressée le 8 septembre 1899 au clergé de France<sup>191</sup>, Léon XIII crut-il nécessaire — et l'on s'en inquiéta dans les milieux progressistes<sup>192</sup> — de rappeler à l'ordre les exégètes qui, sous prétexte d'apologétique, en venaient, d'après lui, à adopter le système de leurs adversaires<sup>193</sup>. Si, après la mort du cardinal Mazzella<sup>194</sup> et son remplacement à la tête de la Congrégation des études par le cardinal Satolli<sup>195</sup>, les dernières années du pontificat furent caractérisées par une tendance à la détente<sup>196</sup>, il n'en est pas moins vrai que Pie X<sup>197</sup> devait donner, comme nous allons le voir, une

<sup>191</sup> *Lettre encyclique de S.S. le pape Léon XIII aux archevêques, évêques et au clergé de France, Depuis le jour*, du 8 septembre 1899, dans *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII. Encycliques, breves, etc.*, t. VI, p. 94-109.

<sup>192</sup> Cfr B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste...*, p. 70.

<sup>193</sup> *Lettre encyclique de S.S. le pape Léon XIII aux archevêques, évêques et au clergé de France, Depuis le jour...*, dans *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII. Encycliques, breves, etc.*, t. VI, p. 101.

<sup>194</sup> Sur Camillo Mazzella (1833-1900), prêtre (1855) entré dans la Compagnie (1857), professeur de dogmatique et de morale à Lyon (1860), Georgetown et Woodstock (1867), professeur à la Grégorienne (1878), cardinal (1886), évêque de Palestrina (1897), voir : J. FLYNN, *Mazzella, Camillo*, dans *N.C.E.*, t. IX, p. 523-524 ; M. DE CAMILLIS, *Mazzella, Camillo*, dans *E.C.*, t. VIII, p. 526-527 ; B. SCHNEIDER, *Mazzella, Camillo*, dans *L.T.K.*, t. VII, col. 219. Théologien très inventif, Mazzella fut l'une des figures les plus marquantes du renouveau thomiste à Rome. Actif dans les congrégations romaines, notamment à la Congrégation des Études, dont il fut préfet, il devint le chef de file des conservateurs à la fin du pontificat de Léon XIII.

<sup>195</sup> Au sujet de Francesco Satolli (1839-1910), professeur de philosophie appelé de Pérouse à Rome par Léon XIII (1880), qui en fit un collaborateur dans l'œuvre de restauration thomiste, premier délégué apostolique du Saint-Siège aux États-Unis (1892-1896), cardinal (1895), préfet de la Congrégation des Études à partir de 1897, et un des hommes du pontificat de Pie X, voir notamment R.-J. WISTER, *The Establishment of the Apostolic Delegation in the United States of America : the Satolli Mission. 1892-1896* (Pontificia universitas Gregoriana. Facultas historiae ecclesiasticae), Rome, 1981, qui fournit un exposé et une bibliographie récents.

<sup>196</sup> J. GADILLE, *Face aux nouvelles sciences religieuses. Le modernisme*, dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours...*, t. XII, p. 460.

<sup>197</sup> Sur la personne de Giuseppe Sarto (1835-1914), ordonné prêtre après des études au séminaire de Padoue et nommé alors vicaire de Tombolo (1858), curé de Salzano, chancelier de l'évêché de Trévise (1875), évêque de Mantoue (1884), patriarche de Venise et cardinal (1893), pape sous le nom de Pie X (4 août 1903-20 août 1914), voir R. AUBERT, *Pie X*, dans *Catholicisme...*, t. XI, col. 279-287, qui trace un portrait suggestif de ce pape réformateur et traditionaliste et qui, « En attendant une biographie vraiment satisfaisante », renvoie aux nombreux ouvrages disponibles. On trouvera quelques références complémentaires dans M. GUASCO, *Pie X*, dans *D.H.P.*, p. 1349-1351, et ID., *Pio X*, dans *Encyclopedia dei papi*, t. III, Rome, 2000, col. 593-608. On peut y ajouter un volume récent : *Pio X e il suo tempo*, sous la dir. de G. LA BELLA, Bologne, 2003. Sur le pontificat de Pie X comme tel, voir : R. AUBERT, *L'Église catholique de la crise de 1848 à la Première Guerre mondiale...*, p. 22-30 ; ID., *Pius X, ein konservativer Reformpapst*, dans *Handbuch der Kirchengeschichte...*, 2<sup>e</sup> éd., t. VI, p. 391-405 (version italienne dans la *Storia della Chiesa*, sous la dir. d'H. JEDIN, t. IX, *La Chiesa negli stati moderni e i movimenti sociali*).



orientation nettement conservatrice aux initiatives de son prédécesseur conçues au départ pour stimuler et encadrer les progrès de l'exégèse, qu'il s'agisse de la Commission biblique ou de l'Institut biblique pontifical.

### 3. *Le problème apologétique*

C'est dans ce contexte d'une question biblique mal résolue pour tout ce qui regarde le contenu proprement historique du Livre, que vont se développer les controverses apologétiques. Devant les déplacements épistémologiques en cours, l'autorité ecclésiastique mal préparée se révèle incapable de faire la part des choses, de discerner les domaines propres de l'histoire et de la foi. Comment, par exemple, accorder les résultats de la critique littéraire du Pentateuque démontrant l'existence de plusieurs couches rédactionnelles avec l'affirmation — qu'une conception étroite de l'inerrance oblige à considérer comme une vérité de foi — qu'il ne peut avoir que Moïse pour auteur ? Si l'on accepte le nettoyage radical qu'impose la critique aux images simples et sereines de la religiosité traditionnelle, n'en arrive-t-on pas nécessairement à une remise en cause de la foi elle-même ? Et si l'on se refuse à l'épreuve de la critique, comment défendre la foi contre ceux qui, devant les difficultés réelles suscitées par l'étude critique de la Bible, en viennent à suspecter ses fondements scripturaires eux-mêmes ? Comme on le voit, la question biblique se double irrémédiablement d'un problème apologétique, en un temps où l'apologétique elle-même traverse précisément une crise liée elle aussi à l'évolution du statut de la connaissance, ici dans la démarche de foi.

A côté des apologies ponctuelles qui à l'époque s'efforcent notamment de défendre la Bible contre la critique rationaliste et le protestantisme libéral, l'apologétique « constructive », ou science des motifs de crédibilité<sup>198</sup>, éprouve parallèlement de plus en plus de difficultés à émouvoir les esprits contemporains imbus de pensée positive. Cette inefficacité de l'apologétique traditionnelle s'explique largement par la dissension croissante entre une pensée scolastique qui, forte de la valeur ontologique qu'elle confère à ses raisonnements, s'en remet entièrement aux arguments externes (les

---

1878-1914, Milan, 1979, p. 457-472) ; etc.

<sup>198</sup> E. HOCÉDEZ, *op. cit.*, p. 196-197.

« preuves rationnelles » de l'existence de Dieu) et tend à ramener l'adhésion de foi à la simple conclusion d'un syllogisme, et la philosophie laïque universitaire qui, par définition, n'entend pas déroger au principe d'immanence selon lequel la raison ne peut s'en remettre qu'à ses propres lumières et écarte d'instinct tout recours au transcendant. Au cours des dernières décennies du siècle, cependant, une première réaction contre cette situation s'est amorcée avec des penseurs qui, sans mettre en cause la valeur des arguments externes, cherchent à compléter l'apologétique traditionnelle par des approches plus modernes. Ollé-Laprune, par exemple, un des maîtres de la nouvelle génération, défend le christianisme par sa merveilleuse adaptation aux besoins de la vie humaine<sup>199</sup>. C'est dans ce contexte qu'éclate, avec les premiers écrits de Maurice Blondel, la controverse sur la « méthode d'immanence », selon laquelle il convient de ramener le centre de la démarche apologétique au sujet lui-même, aux motifs internes de crédibilité.

Catholique convaincu et formé à la philosophie laïque, Maurice Blondel<sup>200</sup> s'était rapidement fait connaître en défendant, en 1893, une thèse originale sur le thème de

---

<sup>199</sup> Sur Léon Ollé-Laprune (1839-1898), professeur à l'École normale supérieure (1875), membre de l'Institut (1893) et qui eut pour élève Maurice Blondel, voir H. JACOBS, *Ollé-Laprune (Léon)*, dans *Catholicisme...*, t. X, col. 72-73.

<sup>200</sup> Sur Maurice Blondel (1861-1949), élève de Boutroux et d'Ollé-Laprune à l'École normale supérieure, enseignant quelques années à Chaumont, à Montauban (Saint-Stanislas) et à la faculté des lettres de Lille, avant d'être nommé à Aix-en-Provence (1897) où il demeurera jusqu'à la fin de sa carrière (1927) et de sa vie (1949), voir, pour une première présentation rapide, la notice rédigée du vivant du philosophe par P. ARCHAMBAULT, *Blondel (Maurice)*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 91-96. Comme l'a noté il y a quelques années Émile Poulat — et la situation n'a pas évolué depuis — : « Nous ne possédons encore aucune biographie de Maurice Blondel », ce qui ne va pas sans poser de sérieux problèmes d'interprétation, dès lors que l'on admet avec l'auteur « l'impossible réduction de Maurice Blondel à une intellectualité, fût-elle chrétienne » (É. POULAT, *La pensée blondélienne dans le cadre de la crise moderniste*, dans *Maurice Blondel. Une dramatique de la modernité. Actes du colloque Maurice Blondel. Aix-en-Provence, mars 1989*, sous la dir. de D. FOLSCHEID, Paris, 1990, p. 22 et 30). Pour le reste, il existe une bibliographie extrêmement abondante d'ouvrages consacrés à la pensée de Blondel, pour laquelle nous renvoyons à R. VIRGOULAY et C. TROISFONTAINES, *Maurice Blondel. Bibliographie analytique et critique*, t. II, *Études sur Maurice Blondel (1893-1975)* (Centre d'archives Maurice Blondel, 3), Louvain, 1976 (1318 titres relevés jusqu'en 1975...) et, à J. SCHABER, *Blondel Maurice*, dans *B.B.K.L.*, t. XV (1999), col. 196-236 (version informatique mise à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2007, où, malgré l'impressionnante bibliographie, il manque des titres importants : X. TILIETTE, *Maurice Blondel et la controverse christologique*, et J. GREISCH, *Maurice Blondel et les aspects herméneutiques de la crise moderniste*, P. COLIN, e.a., dans *Le modernisme* (Philosophie, 5), Paris, 1980, p. 129-160 et 161-179 ; *Philosophie et apologétique. Maurice Blondel cent ans après*, sous la dir. de P. CAPELLE, Paris, 1999 ; etc.).

*L'action. Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique*<sup>201</sup>, qui déconcerta d'emblée aussi bien les milieux philosophiques de l'Université que le petit monde bien ordonné des théologiens scolastiques : tandis que du côté philosophique on le suspecta de vouloir déroger au principe d'immanence, du côté théologique, au contraire, on le soupçonna d'immanentisme, considéré alors comme le lieu de tous les égarements dérivés du kantisme (subjectivisme, naturalisme, agnosticisme, rationalisme, etc.)<sup>202</sup>. Devant ces premières réactions qui semblaient mettre à mal sa pensée, Blondel réagit par la publication de sa célèbre *Lettre sur les exigences de la pensée contemporaine en matière d'apologétique*<sup>203</sup> qui, du côté catholique, allait provoquer une cascade de controverses et absorber l'énergie du philosophe durant des décennies<sup>204</sup>. Face aux critiques laïques, Blondel y rappelait que le point de départ de sa

<sup>201</sup> M. BLONDEL, *L'action. Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique*, Paris, 1893. L'œuvre de 1893, qui avait été profondément remaniée par l'auteur dans les années 1930 (ID., *L'action*, 2 vol., Paris, 1936-1937), a été rééditée à deux reprises après sa mort : une première fois dans les années cinquante (*Les premiers écrits de Maurice Blondel. L'action [1893]. Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique* [Bibliothèque de philosophie contemporaine], Paris, 1950) et une seconde fois, plus près de nous, en 1995 (M. BLONDEL, 1893. *Les deux thèses* [Œuvres complètes, t. I], texte établi et présenté par Cl. TROISFONTAINES, Paris, PUF, 1995, XVIII-760 p.).

<sup>202</sup> Sur *L'action*, voir surtout deux travaux récents : R. VIRGOULAY, *L'Action de Maurice Blondel. 1893. Relecture pour un centenaire*, Paris, 1992, et P. OLIVIER, R. VIRGOULAY et C. THÉOBALD, *Maurice Blondel. L'action, 1893*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LXXXI, juillet-septembre 1993, p. 329-457 (qui comprend quatre contributions éclairant certains aspects de la problématique de *L'action* : J. MOINGT, *Avant-propos. La « réception » de Blondel dans les Recherches*, p. 331-338 ; P. OLIVIER, *Provocation chrétienne et réflexion philosophique. L'intention de Maurice Blondel*, p. 343-384 ; R. VIRGOULAY, *La philosophie de l'action et la théologie fondamentale*, p. 385-420 ; C. THÉOBALD, *La christologie transcendantale dans « L'action » (1893) de Maurice Blondel*, p. 421-457. Voir également A. FABRIZIANI, *Thomismo e filosofia cristiana nel primo carteggio del Blondel con Laberthonnière (1894-1907)*, dans *Studia Patavina*, t. XXV, 1978, p. 43-80.

<sup>203</sup> *Lettre sur les exigences de la pensée contemporaine en matière d'apologétique et sur la méthode de la philosophie dans l'étude du problème religieux*, Saint-Dizier, 1896, qui a d'abord paru dans *Annales de philosophie chrétienne* en janvier-juin 1896. Sur la *Lettre*, voir également F. RODÉ, *Le miracle dans la controverse moderniste* (Théologie historique, 3), Paris, 1965, qui retrace les étapes de la controverse sur le miracle suscitée à cette occasion par Blondel. En résumé, on peut dire que Blondel réagira successivement à un triple point de vue : contre l'idée que le miracle est un fait « historique », il affirme tout d'abord que c'est en réalité un « signe » qui s'adresse à l'homme religieux ; contre Loisy, qui affirme — d'après lui — qu'il faut regarder le passé chrétien en pur historien (historicisme), il pose ensuite que l'historien comme tel est inapte à percevoir le surnaturel et qu'il y faut nécessairement la tradition ; face à l'idéalisme de Le Roy, il oppose enfin la réalité physique du miracle (il n'y a pas de faits intrinsèquement surnaturels, ils ont pour l'homme une face naturelle, à valeur analogique) (voir le compte rendu de R. AUBERT, *Lumières nouvelles sur la crise moderniste*, dans *La revue nouvelle*, 22<sup>e</sup> année, t. XLIV, n° 7-8, juillet-août 1966, p. 104-105).

<sup>204</sup> Elles sont présentées de façon détaillée par R. VIRGOULAY, *Blondel et le modernisme. La*

démarche était philosophique : il entendait bien se situer sur le terrain des philosophes rationalistes, même si, à partir de là, il n'en souhaitait pas moins développer une réflexion qui ouvre à une exigence proprement rationnelle de transcendance. Face aux réactions catholiques, qu'il n'avait pas prévues, il y défendait sa méthode d'immanence<sup>205</sup>, rappelant que l'homme ne peut rien découvrir qu'il n'ait désiré trouver. Il soulignait dès lors l'inefficacité de l'apologétique classique réduisant l'assentiment de foi à la conclusion logique d'une démonstration rationnelle sans que la subjectivité y joue aucun rôle (intellectualisme<sup>206</sup>) et ramenant la foi elle-même à l'adhésion abstraite de l'intelligence à un ensemble de propositions dogmatiques extérieures à l'individu, sans que ses dispositions personnelles n'interviennent dans cette adhésion (extrinsécisme). Sans entrer ici dans les détails d'une problématique que Ladeuze n'a jamais abordée, disons simplement que, située au point de rencontre de la pensée moderne et de la foi chrétienne traditionnelle, la réflexion de Blondel posait sur le plan philosophique le même type de problèmes que ceux posés par Loisy dans le domaine de l'exégèse<sup>207</sup>. Avec les réactions du Père Lucien Laberthonnière contre le

---

*philosophie de l'action et les sciences religieuses (1896-1913)...*, p. 66-92. Voir également l'excellente étude de G. DU ROY, *Maurice Blondel entre deux fronts (1893-1896). De la défense de L'Action à la Lettre sur les exigences de la pensée contemporaine. Contribution à l'histoire des intellectuels catholiques*, Mémoire de licence inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2002-2003, qui a travaillé à partir de la correspondance de Blondel conservée à Louvain-la-Neuve.

<sup>205</sup> Sur la méthode d'immanence, voir, de façon générale, les notices d'H. LECLÈRE, *Immanence*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 1295-1303, assez rapide, et de J. DE TONQUÉDEC, *Immanence (méthode d')*, dans *D.A.F.C.*, t. II, col. 579-612, mais qui en fait constitue encore un des éléments de la controverse. Voir surtout R. AUBERT, *Le problème de l'acte de foi. Données traditionnelles et résultats des controverses récentes* (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum magistri in Facultate theologica vel in Facultate Iuris Canonici consequendum conscriptae, sér. II, t. XXXVI), 4<sup>e</sup> éd., Louvain-Paris, 1969, p. 265-392, le gros chapitre portant sur *Les controverses autour de la méthode d'immanence*.

<sup>206</sup> Cfr P. ROUSSELOT, *Intellectualisme*, dans *D.A.F.C.*, t. II, col. 1066-1081. Sur l'apologétique traditionnelle défendue par les théologiens scolastiques au tournant du siècle et sur la réponse de ces derniers à la méthode d'immanence, voir R. AUBERT, *Le problème de l'acte de foi. Données traditionnelles et résultats des controverses récentes...*, p. 226-264 et 393-450.

<sup>207</sup> Pour information, signalons que l'on trouvera la bibliographie des écrits de Blondel dans R. VIRGOULAY et C. TROISFONTAINES, *Maurice Blondel. Bibliographie analytique et critique*, t. I, *Œuvres de Maurice Blondel (1880-1973)* (Centre d'archives Maurice Blondel, 2), Louvain, 1975. Une partie de la correspondance a été publiée : M. BLONDEL et A. VALENSIN, *Correspondance (1899-1912)*, éd. par H. DE LUBAC, 3 vol., Paris, 1957-1965 ; R. MARLÉ, *Au cœur de la crise moderniste. Le dossier inédit d'une controverse. Lettres de Maurice Blondel, H. Bremond, Fr. von Hügel, Alfred Loisy, Fernand Mourret, J. Wehrlé*, Paris, 1960 ; M. BLONDEL et L. LABERTHONNIÈRE, *Correspondance philosophique*, publiée et présentée par Cl. TRESMONTANT, Paris, 1961 ; *Henri Bremond et Maurice Blondel. Correspondance* (Études bremondiennes, 2), établie, présentée et annotée par A. BLANCHET, 3 vol., Paris, 1970-1971 ; etc.

scolasticisme ou les réflexions d'Édouard Le Roy sur la nature du dogme, comme nous le verrons, c'est toute la problématique de la connaissance religieuse qui allait être posée dans le tourbillon de la crise moderniste.

### *C. De la crise moderniste à la réaction intégriste*

En fait, c'est essentiellement en France, et dans une moindre mesure en Italie et en Grande-Bretagne, que s'est développée la problématique moderniste proprement dite, appréciation d'autant plus pertinente d'ailleurs que l'on se situe dans la perspective, qui est la nôtre ici, du modernisme « savant ». La crise a naturellement pris dans chaque pays des colorations particulières en fonction des problèmes particuliers que connaissaient les églises nationales. En Allemagne, il s'est développé dans le courant du libéralisme universitaire et du *Reformkatholizismus*, comme nous l'avons vu, et il a pris des formes tout à fait spécifiques qui le ramènent à un cas d'espèce, sans intérêt ici<sup>208</sup>. En France, ensuite, il « naquit du besoin de combler rapidement, dans le silence des bibliothèques et des cabinets de travail, un écart scientifique », alors qu'« en Italie il est inséparable d'une action de masse et de propagande, d'un désir d'émancipation à l'égard d'une tutelle ecclésiastique plus lourde qu'ailleurs. Dans le premier cas, il se voulait *médiation* entre deux cultures antagonistes et, dans le second, réforme d'une société religieuse »<sup>209</sup>. En Angleterre, enfin, il se résume à deux noms, George Tyrrell<sup>210</sup> et

---

<sup>208</sup> Sur le modernisme en Allemagne, voir surtout *Deutscher Katholizismus im Umbruch zur Moderne* (Konfession und Gesellschaft. Beiträge zur Zeitgeschichte, t. 3), sous la dir. de W. LOTH, Stuttgart-Berlin-Cologne, 1991, et la somme d'O. WEISS, *Der Modernismus in Deutschland. Ein Beitrag zur Theologiegeschichte*, Regensburg, 1995. Voir également : *Der Modernismus. Beiträge zu seiner Erforschung*, sous la dir. de E. WEINZIERL, Graz-Vienne-Cologne, 1974, p. 235-255 ; *Aufbruch ins 20. Jahrhundert. Zum Streit um Reformkatholizismus und Modernismus* (Studien zur Theologie und Geistesgeschichte des Neunzehnten Jahrhunderts, 23), sous la dir. de G. SCHWAIGER, Göttingen, 1976 ; N. TRIPPEN, *Theologie und Lehramt im Konflikt : Die Kirchlichen Massnahmen gegen den Modernismus im Jahre 1907 und ihre Auswirkungen in Deutschland*, Fribourg, 1977 ; et Th.M. LOOME, *Liberal Catholicism. Reform Catholicism. Modernism : A Contribution to a New Orientation in Modernist Research* (Tübinger Theologische Studien, 14) Mainz, 1979, première partie, *passim* ; O. WEISS, *Der modernismus in Deutschland. Ein beiträge zur theologiegeschichte*, Regensburg, 1995.

<sup>209</sup> É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 18. Sur le modernisme italien, on se reportera à P. SCOPPOLA, *Crisi modernista e rinnovamento cattolico in Italia*, 3<sup>e</sup> éd., Bologne, 1975, qui fournit une synthèse renouvelée et qui reste pertinente de la crise en Italie (cfr également ID., la section *Modernisme*, de l'article *Italie*, dans *D.S.*, t. VII, p. 2299-2303, qui en donne une

Friedrich von Hügel<sup>211</sup>, qui exercèrent une influence importante sur le continent, même si en Grande-Bretagne, ils eurent davantage d'échos dans les milieux anglicans qu'auprès de leurs propres coreligionnaires.

---

brève et suggestive synthèse), et, paru plus récemment, à l'article de N. RAPONI et A. ZAMBARBIERI, *Modernismo*, dans *Dizionario storico del movimento cattolico in Italia. 1860-1980*, sous la dir. de F. TRANIELLO et G. CAMPANINI, t. I, vol. 2, Turin, 1981, p. 310-333. Pour la bibliographie, fort importante, qui a paru sur le modernisme italien, voir ID., *Recenti studi sulla crisi modernista*, dans *Rivista di storia e letteratura religiosa*, t. I, 1965, p. 274-310 (avec, p. 294-308, un aperçu des acquis de l'historiographie pour l'Italie en 1965), à compléter par les recensions bibliographiques de F. MOLINARI e.a., dans *La Scuola cattolica* (t. XCIX, 1971, p. 144-167 ; t. C, 1972, p. 62-72 ; t. CII, 1974, p. 302-318 ; t. CIII, 1975, p. 687-692 ; t. CV, 1977, p. 497-520) ; A. ZAMBARBIERI, *Rassegna di studi sul modernismo*, dans *Cultura e Scuola*, t. XVIII, n° 70, avril-juin 1979, p. 83-105, qui fournit un bilan très complet de la production à la veille des années 1980 ; L. BEDESCHI, *Il modernismo italiano. Voci e volti* (I protagonisti), Cinisello Balsamo, 1995 ; et ID., *L'antimodernismo in Italia. Accusatori, polemisti, fanatici* (I protagonisti), Cinisello Balsamo, 2000.

<sup>210</sup> Anglican converti au catholicisme (1871) et devenu prêtre de la Compagnie de Jésus (1891), George Tyrrell (1861-1909) fut d'abord un scolastique convaincu, au point d'être privé de son enseignement de philosophie au Collège de Stonyhurst en raison d'un thomisme jugé excessif par ses supérieurs (1896). Il évoluera ensuite, après son initiation à la philosophie kantienne et à la critique biblique par von Hügel, vers un système de plus en plus anti-intellectualiste qui le conduira à rencontrer des difficultés croissantes avec les autorités. Voir K.-G. WESSELING, *Tyrrell, George*, dans *B.B.K.L.*, t. XII, col. 781-788 (version électronique mise à jour au 12 décembre 2004) qui renvoie aux ouvrages disponibles. L'ouvrage de N. SAGOVSKY, « *On God's Side* ». *A Life of George Tyrrell*, Oxford, 1990, offre une bonne vue d'ensemble. Voir également ici R. BOUDENS, *George Tyrrell and Cardinal Mercier : A Contribution to the History of Modernism*, dans *Église et théologie*, t. I, 1970, p. 313-351, qui a publié quelques lettres éclairant les rapports entre Tyrrell et l'archevêque de Malines, ce dernier étant intervenu pour essayer d'éviter sa rupture avec Rome.

<sup>211</sup> Géologue de formation, mais passionné d'exégèse et de philosophie religieuse, Friedrich von Hügel (1852-1925) partageait les aspirations réformistes des modernistes et allait contribuer souvent, grâce à son réseau de relations étendu, à les mettre en relation les uns avec les autres. Lié à Loisy et à Tyrrell par une profonde amitié, il s'efforça de les soutenir jusqu'aux limites de ses possibilités, mais tout en restant toujours attaché à l'Église et en s'efforçant de promouvoir l'effort d'une science sincère au sein d'un catholicisme vivant. Voir la bibliographie dans W. BAUTZ, *Hügel, Friedrich, Freiherr von*, dans *B.B.K.L.*, t. II, col. 1122-1123 (version électronique mise à jour au 6 juillet 2007). Pour sa biographie, M. DE LA BÉDOYÈRE, *The Life of Baron von Hügel*, Londres, 1951, qui s'est basé sur son journal (40 volumes) et sur son impressionnante correspondance, reste fondamental ; J. STEINMANN, *Friedrich von Hügel. Sa vie, son œuvre et ses amitiés*, Paris, 1962, n'apporte pas d'élément réellement nouveau. Sur sa pensée, outre le travail pionnier de M. NÉDONCELLE, *La pensée religieuse de Friedrich von Hügel*, Paris, 1935, voir P. NEUNER, *Religiöse Erfahrung und geschichtliche Offenbarung. Friedrich von Hügel Grundlegung der Theologie* (Beiträge zur Ökumenischen Theologie, 15), Munich, 1977, J.J. KELLY, *Baron Friedrich von Hügel's Philosophy of Religion* (Bibliotheca Ephemerides theologicarum lovaniensium, LXII), Leuven, 1983 (bibliographie, p. 12-38), et plus récemment, L. BARMANN, *Friedrich von Hügel as modernist and as more than modernist*, dans *Catholic Historical Review*, t. LXXV, 1989, p. 211-232, et J.J. KELLY, *Modernism. A Unique Perspective. Friedrich von Hügel*, dans *Downside Review*, t. CXXII, 2004, p. 108-109. Pour son itinéraire au cours de la crise moderniste, voir, L.F. BARMANN, *Baron Friedrich von Hügel and the Modernist Crisis in England*, Cambridge, 1972, et *The letters of Baron Friedrich von Hügel and Maude D. Petre : the modernist movement in England*, sous la dir. de J.J. KELLY (Annua nuntia lovaniensia, 44), Leuven, 2003.

*Stricto sensu*, la crise moderniste éclate avec la publication par Loisy, en novembre 1902, de son livre *L'Évangile et l'Église*, et se termine avec la condamnation solennelle prononcée par l'encyclique *Pascendi* (8 septembre 1907), bientôt renforcée par l'imposition du serment antimoderniste édictée par le motu proprio *Sacrorum Antistitum* (1<sup>er</sup> septembre 1910)<sup>212</sup>. Elle est suivie par la réaction intégriste, qui verra tous ceux que l'on peut soupçonner un tant soit peu d'accommodement avec la société moderne, être pourchassés de manière impitoyable et, souvent, condamnés sans avoir eu l'occasion d'être entendus ou de s'être expliqués. S'il ne nous est pas possible d'évoquer l'ensemble des débats, souvent fort complexes, agités au cours de cette période difficile de l'histoire de l'Église, il nous faut au moins fournir quelques points de repère sur la crise telle qu'elle s'est déroulée dans l'espace intellectuel francophone qui permettront de situer la production scientifique du professeur Ladeuze dans son contexte intellectuel immédiat.

### *1. Les controverses et la condamnation : de L'Évangile et l'Église à Pascendi (1902-1907)*

C'est en France que s'était posée avec le plus d'acuité la question de l'adaptation des formulations théologiques traditionnelles aux nouvelles exigences intellectuelles et il n'est dès lors pas étonnant que ce soit dans ce pays que la crise ait éclaté en premier lieu et que les remises en cause s'y soient multipliées. Privé de son enseignement à l'Institut catholique, Loisy avait mis sa retraite forcée à profit pour repenser les concepts d'inspiration et de révélation à la lumière des acquis de la méthode historique et, de façon subséquente, pour réévaluer les rapports qui doivent exister entre la recherche scientifique et l'autorité ecclésiastique dans ce domaine<sup>213</sup>. La sortie en français de

---

<sup>212</sup> Le motu proprio *Sacrorum antistitum*, « établissant des lois pour repousser le péril du modernisme », arrêta toute une série de mesures destinées à enrayer le mal et imposait notamment à tous les prêtres un serment antimoderniste. Cfr *Actes de S. S. Pie X. Texte latin avec traduction française*, t. V, Paris, s.d., p. 141-182.

<sup>213</sup> Notons qu'à côté des innombrables travaux consacrés à Loisy, partiellement évoqués plus haut, il convient de signaler ici l'intérêt des sources imprimées. Sans parler des correspondances éditées, un certain nombre de témoignages s'avèrent en effet encore aujourd'hui incontournables à qui veut comprendre en profondeur la crise moderniste. De Loisy lui-même, il convient de voir *Choses passées* (Paris, É. Nourry, 1913, X-398 p.) et *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps* (3 vol., Paris, É. Nourry, 1930-1931, 589, 664 et 607 p.), qui constituent ses mémoires rédigés en réaction au

l'ouvrage *Das Wesen des Christentums*<sup>214</sup>, du protestant libéral Adolf Harnack<sup>215</sup>, allait lui permettre, en novembre 1902, d'exposer le fruit de ses réflexions dans un petit volume intitulé *L'Évangile et l'Église* où il développait le nouveau système apologétique qu'il avait élaboré<sup>216</sup>. Apologie historique du christianisme, l'ouvrage développait des conceptions qui, pour un esprit habitué aux déductions scolastiques, étaient quasi irrecevables. Ce fut en tout état de cause le point de vue du cardinal Richard, qui condamna bientôt le petit livre rouge comme étant « de nature à troubler gravement la

---

contenu déformant qu'il avait subodoré, à deux reprises, dans une biographie inédite d'Houtin (*Alfred Loisy. Sa vie, son œuvre, par Albert Houtin et Félix Sartiaux*, manuscrit annoté et publié avec une bibliographie de Loisy et un index bio-bibliographique par É. POULAT, Paris, 1960, qui comprend une *Vie d'Alfred Loisy*, par Houtin, et *L'œuvre d'Alfred Loisy*, par Sartiaux). Ces derniers souvenirs suscitèrent des « commentaires », notamment d'Henri Bremond et du Père Lagrange. De Bremond, qui conserva toujours son amitié au *vitandus*, on lira une apologie pseudonyme de l'excommunié, parue en 1931, et dont Poulat a révélé tous les secrets (*Une œuvre clandestine d'Henri Bremond. Sylvain Leblanc. Un clerc qui n'a pas trahi. Alfred Loisy d'après ses mémoires. 1931* [Uomini e dottrine, 18], édition critique et dossier historique par É. POULAT, Rome 1972). Du Père Lagrange, on trouvera ses « réactions » aux *Mémoires*, dans M.-J. LAGRANGE, *M. Loisy et le modernisme*, Juvisy, s.d. [1932]. Miss Petre, disciple du baron von Hügel et secrétaire de Tyrrell qui entretint des rapports très suivis avec la plupart des protagonistes de la controverse moderniste, a également apporté son éclairage personnel (M.D. PETRE, *Alfred Loisy. His Religious Significance*, Cambridge, 1944). R. de Boyer de Sainte-Suzanne, enfin, qui fut le confident de Loisy pendant deux décennies, a publié des extraits de correspondance et des souvenirs qui sont très éclairants sur la démarche religieuse de Loisy après sa condamnation (R. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, *Alfred Loisy entre la foi et l'incroyance*, Paris, 1968).

<sup>214</sup> A. HARNACK, *Das Wesen des Christentums*, Leipzig, 1900, traduit en français chez l'éditeur protestant Fischbacher sous le titre *L'essence du christianisme* (Paris, 1903 ; 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1907).

<sup>215</sup> Sur Adolf von Harnack, né à Youriev le 7 mai 1851 et décédé à Heidelberg le 10 juin 1930, historien protestant de l'Église ancienne et des dogmes, voir les deux ouvrages récents, qui renvoient à l'abondante bibliographie : *Adolf von Harnack. Theologe, Historiker, Wissenschaftspolitiker* (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 161), sous la dir. de K. NOWAK, Göttingen 2001, et *Adolf von Harnack. Christentum, Wissenschaft und Gesellschaft. Wissenschaftliches Symposium aus Anlass des 150. Geburtstags* (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 204), Göttingen, 2003. Après une thèse de doctorat brillante sur les sources du gnosticisme défendue à Leipzig, Harnack y fut d'emblée nommé privatdozent (1873), puis professeur extraordinaire (1876), avant d'être nommé professeur d'histoire ecclésiastique à Berlin (1888). Auteur d'une œuvre remarquable, particulièrement dans le domaine de l'histoire des dogmes, à laquelle il a donné une impulsion décisive, il est, sur le plan intellectuel, un bon représentant du protestantisme libéral allemand. Sur la fécondité théologique d'Harnack, voir R. GIBELLINI, *op. cit.*, p. 11-19, le point *De la théologie libérale à la théologie dialectique*.

<sup>216</sup> A. LOISY, *L'Évangile et l'Église*, Paris, Picard, 1902 (que nous citerons d'après la 2<sup>e</sup> éd. augmentée, Chez l'auteur, Bellevue, 1903). Dans la mesure où l'ouvrage n'est pas toujours aisé à trouver, signalons l'existence d'une réédition récente : *Alfred Loisy*, présenté par G. MORDILLAT et J. PRIEUR, Paris, 2001 reprenant *L'Évangile et l'Église* (3<sup>e</sup> éd., fin 1903), *Autour d'un petit livre* (édition originale de 1903) et *Jésus et la tradition évangélique*. (édition originale de 1910). Dans le même ordre d'idées, signalons également A. LOISY, *Écrits évangéliques. Un siècle après les « petits livres rouges »*, Textes choisis et présentés par C. CHAUVIN, Paris, 2002.



foi des fidèles sur les dogmes fondamentaux de l'enseignement catholique » (17 janvier 1903), condamnation qui anticipait un mouvement de répression beaucoup plus grave et plus vaste, Rome prenant cette fois les affaires en main.

En France, la condamnation de Loisy fut suivie, en 1906, par la mise à l'Index des œuvres de Laberthonnière et de Le Roy, tandis que l'on mettait en place un contrôle strict de l'enseignement des séminaires. Ces mesures n'ayant pas abouti à calmer des polémiques qui se multipliaient en tous sens, un dispositif beaucoup plus sévère fut mis en place. Ce fut d'abord le décret du Saint-Office *Lamentabili sane exitu*, en date du 17 juillet 1907<sup>217</sup>, qui réprouvait soixante-cinq propositions extraites pour la plupart des œuvres de Loisy et qui portaient sur l'intervention du magistère dans les sciences religieuses, l'inspiration et l'historicité des écrits bibliques, les concepts de révélation et de dogme, l'origine des sacrements, la constitution de l'Église et quelques points de doctrine traditionnels de moindre importance<sup>218</sup>. Ce décret fut suivi par l'encyclique *Pascendi dominici Gregis*<sup>219</sup>, signée par Pie X le 8 septembre suivant<sup>220</sup>, laquelle se présentait comme une synthèse philosophique de l'ensemble des orientations du modernisme et se terminait par des mesures destinées à enrayer le mal<sup>221</sup>. Du point de vue théorique, l'encyclique condamnait deux tendances fondamentales, sources de toutes les dérives modernistes<sup>222</sup> : l'agnosticisme, qui conteste la valeur des

<sup>217</sup> Voir *Actes de S.S. Pie X. Encycliques, motu proprio, breves, allocutions, etc.*, t. III, Paris, s.d., p. 224-237.

<sup>218</sup> Sur les antécédents parisiens du décret, voir P. DUDON, *Origines françaises du décret Lamentabili (1903-1907)*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. XXXII, 1931, p. 73-96, et, plus récemment, R. AUBERT, *Aux origines de la réaction antimoderniste. Deux documents inédits*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. XXXVII, 1961, p. 557-578.

<sup>219</sup> On trouvera le texte de l'encyclique, avec la traduction française officielle, dans *Actes de S.S. Pie X. Encycliques, motu proprio, breves, allocutions, etc.*, t. III, Paris, s.d., p. 85-177.

<sup>220</sup> Sur l'antimodernisme de Pie X, voir l'analyse de E. WEINZIERL, *Der Antimodernismus Pius X'*, dans *Der Modernismus. Beiträge zu seiner Erforschung...*, p. 235-255, qui s'interroge sur l'origine et la signification exacte de l'action du pape dans ce domaine.

<sup>221</sup> Sur la rédaction de *Pascendi* par le Père Lemius, du moins pour la partie doctrinale (c'est le cardinal Vivès y Tuto qui rédigea la partie disciplinaire), voir J. RIVIÈRE, *Qui rédigea l'encyclique « Pascendi » ?*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. XLVII, 1946, p. 143-161 (dont l'analyse est confirmée par un témoin dans la livraison suivante de la revue : cfr A. PERBAL, *ibid.*, p. 242-243). Voir également J.B. LEMIUS, *Catéchisme sur le modernisme d'après l'encyclique Pascendi Domini[ci] Gregis de saint Pie X*, dans *La pensée catholique*, t. LXXII, 1961, p. 7-99.

<sup>222</sup> Pour l'analyse du document pontifical, voir R. AUBERT, *Pascendi Dominici gregis*, dans *Catholicisme...*, t. X, col. 724-727. Voir également P. NEUER, « *Modernismus* » und kirchliches

démonstrations rationnelles dans le domaine religieux, et l'immanentisme, qui situe l'origine de l'ensemble des manifestations religieuses dans les besoins naturels de l'homme, excluant par là toute idée d'une réalité divine extérieure à l'homme et se manifestant à lui<sup>223</sup>. Du point de vue pratique, l'encyclique imposait un renforcement du contrôle idéologique à tous les niveaux : rappel de l'obligation d'initier les séminaristes au thomisme et à la scolastique ; contrôle sévère du choix des professeurs ; obligation pour les évêques d'un contrôle renforcé sur les livres ; surveillance stricte des assemblées sacerdotales ; et institution, dans chaque diocèse, d'un conseil de vigilance chargé de dénoncer toute déviation doctrinale. En 1910, enfin, hanté par la crainte des cryptomodernistes, Pie X finit par imposer à tous les membres du clergé une profession de foi spéciale à ajouter à celle de Pie V et appelée « serment antimoderniste »<sup>224</sup>.

Dans le cycle qui va de la publication de *L'Évangile et l'Église* à *Pascendi*, trois moments nous paraissent particulièrement révélateurs de la crise : la controverse Harnack-Loisy (1902), le différend Blondel-Loisy sur *Histoire et dogme* (1904) et la condamnation des idées de Laberthonnière et de Le Roy dans le domaine de la connaissance religieuse (1906-1907).

#### a. Autour de *L'Évangile et l'Église*

**La thèse d'Harnack : l'Évangile sans l'Église.** – Dans son ouvrage, qui réunissait le texte de seize conférences données à Berlin en 1899-1900, Harnack distinguait nettement l'Évangile de l'Église, comme dans un fruit on distingue le noyau de son écorce<sup>225</sup>. A la

---

*Lehramt. Bedeutung und Folgen der Modernismus-Enzyklika Pius' X*, dans *Stimmen der Zeit*, t. CXC, 1972, p. 249-262, et F. PADINGER, *Zum Verständnis des Konfliktes zwischen Glaube und Wissenschaft im Modernismustreit*, dans *Der Modernismus. Beiträge zu seiner Erforschung...*, p. 43-56.

<sup>223</sup> Le document pontifical analysait, au départ de ces deux déviations, l'attitude du moderniste comme croyant (dans les rapports entre science et foi, par exemple), comme théologien (rejet de l'inspiration de l'Écriture, du rôle normatif du magistère et de la valeur ontologique des dogmes), comme historien (l'exercice de la critique justifie la dissociation du Christ historique et du Christ de la foi, ainsi que l'affirmation d'un évolutionnisme dogmatique), comme apologiste (rejet des motifs externes de crédibilité et justification de la religion par les aspirations subjectives) et comme réformateur (aspiration à une réforme complète de l'ensemble des manifestations de la vie de l'Église).

<sup>224</sup> Par le motu proprio *Sacrorum Antistitum* du 1<sup>er</sup> septembre 1910 (cfr *Actes de S.S. Pie X. Encycliques, motu proprio, brefs, allocutions, etc.*, t. V, Paris, s.d., p. 141-182 (p. 164-168, pour la formule du serment)).

<sup>225</sup> Voir É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 46-58.

base de sa pensée, il y avait donc, en bonne logique protestante, l'affirmation d'une rupture entre la substance du christianisme (ou « l'Évangile dans l'Évangile ») et ses formes historiques successives (ou « l'Évangile dans l'histoire »). Quant à l'Évangile, trois traits permettaient de rendre compte de son originalité : l'idée du royaume de Dieu et son avènement, l'existence d'un Dieu père et la dignité de fils de Dieu qui en découle, l'exigence de l'amour du prochain et d'une morale transcendante. Quant à l'histoire, il y distinguait l'âge apostolique, la grande transformation du second siècle, et les trois principales différenciations chrétiennes : catholicisme grec, catholicisme romain et protestantisme. L'Évangile est une graine qui s'est épanouie dans l'histoire et ce développement pose à l'historien un double problème : d'une part, l'enseignement de Jésus ne s'épuise pas dans sa prédication (il s'est manifesté également par l'action directe exercée par Jésus sur ses disciples et dont l'esprit s'est transmis à travers les générations) ; d'autre part, Jésus et ses disciples étaient de leur temps et se sont exprimés à travers les représentations de leur époque. L'Évangile est donc lié à un univers culturel qui n'est plus le nôtre aujourd'hui, et par conséquent, il n'a pu se transmettre qu'à travers des mutations successives. L'écorce est tombée à plusieurs reprises et s'est renouvelée, mais, estime Harnack, le noyau a subsisté : c'est la religion intérieure, à laquelle la Réforme est revenue à travers la foi confiante en un Dieu père et miséricordieux.

*La réponse de Loisy : l'Église précède l'Évangile.* – Dans sa réplique, Loisy se plaçait dans la perspective même d'Harnack : sans chercher à faire l'apologie du catholicisme traditionnel ou une critique du protestantisme, il se proposait simplement de vérifier si l'essence du christianisme proposée par ce dernier était bien LA figure du christianisme ou, simplement, une figure radicale du protestantisme : « on n'entend pas ici démontrer ni la vérité de l'Évangile ni celle du christianisme catholique, mais on essaie seulement d'analyser et de définir le rapport qui les unit dans l'histoire. Le lecteur de bonne foi ne s'y trompera pas »<sup>226</sup>.

Pour répondre à la question, Loisy jugeait nécessaire d'observer un certain nombre de règles qu'il opposait à Harnack<sup>227</sup>. Ne pas limiter l'essentiel de l'enseignement du Christ à ce qu'il est aujourd'hui pour nous, au détriment de ce qu'il a été à l'origine

---

<sup>226</sup> A. LOISY, *L'Évangile et l'Église...*, p. VII.

<sup>227</sup> Voir É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 59-73.

pour lui et ses disciples : « ce qui a été essentiel à l'Évangile de Jésus est ce qui tient la première place, et la plus considérable, dans son enseignement authentique, les idées pour lesquelles il a lutté et pour lesquelles il est mort, non celles-là seulement que l'on croit encore vivantes aujourd'hui »<sup>228</sup>. Ne pas limiter l'essence d'une religion à ce qui la différencie des autres et en venir ainsi à affirmer que tout ce qui vient en propre du judaïsme est étranger au vrai christianisme : « il y aurait aussi peu de logique à prendre pour l'essence totale d'une religion ce qui la différencie d'avec une autre. La foi monothéiste est commune au judaïsme, au christianisme et à l'islamisme. On n'en conclura pas que l'essence de ces trois religions doive être cherchée en dehors du monothéisme »<sup>229</sup>. N'accepter de définir l'essence du christianisme que sur la base d'un examen critique des textes : « l'essence de l'Évangile ne peut être établie que sur une discussion critique des textes évangéliques, et en partant des textes les plus sûrs et les plus clairs, non de ceux dont l'authenticité ou le sens peuvent être douteux »<sup>230</sup>. Refuser de vouloir définir l'essence du christianisme en ne se référant qu'au pur Évangile, sans le recours à la tradition, l'élaboration des Évangiles étant inséparable de l'Église naissante : « quoi que l'on pense, théologiquement, de la tradition, que l'on s'y fie ou que l'on s'en défie, on ne connaît le Christ que par la tradition, à travers la tradition, dans la tradition chrétienne primitive »<sup>231</sup>. Enfin, reconnaître que l'essence du christianisme est au moins autant dans l'Église que dans l'Évangile dont cette dernière procède tout entière : « pourquoi l'essence de l'arbre devrait-elle être censée contenue dans une particule du germe d'où il est sorti, et pourquoi ne serait-elle pas aussi véritablement et plus parfaitement réalisée dans l'arbre que dans la graine ? »<sup>232</sup>.

Ces principes posés, Loisy traitait en cinq chapitres, après une longue introduction, du royaume des cieux, du fils de Dieu, de l'Église, du dogme chrétien et du culte

---

<sup>228</sup> A. LOISY, *L'Évangile et l'Église...*, p. XIV.

<sup>229</sup> *Ibid.*, p. XVI. Et il ajoutait : « Il est donc tout à fait arbitraire de décréter que le christianisme doive être essentiellement ce que l'Évangile n'a pas emprunté au judaïsme, comme si ce que l'Évangile a retenu de la tradition juive était nécessairement de valeur secondaire » (p. XVII).

<sup>230</sup> Ce qu'Harnack faisait à ses yeux, en s'appuyant sur un nombre limité de textes, produits de surcroît par la tradition. *Ibid.*, p. XVIII-XIX.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. XXI.

<sup>232</sup> *Ibid.*, p. XXVI.

catholique, en répondant point par point à l'historien allemand<sup>233</sup>. Ainsi, pour Loisy, c'est l'annonce du royaume de Dieu qui constitue le cœur du message chrétien, et l'idée de paternité divine chère à Harnack n'en épuise absolument pas les contours : « l'idée du royaume céleste n'est donc pas autre chose qu'une grande espérance, et c'est dans cette espérance que l'historien doit mettre l'essence de l'Évangile, ou bien il ne la mettra nulle part, aucune autre idée ne tenant autant de place et une place aussi souveraine dans l'enseignement de Jésus »<sup>234</sup>. L'idée, ensuite, que le royaume, parce qu'il appartient à la tradition juive, ne peut être l'essence du christianisme, tandis que la foi au Dieu miséricordieux, parce qu'élément original de l'enseignement de Jésus, pourrait l'être, est dénoncée comme un vice de méthode et une quête impossible : « ainsi, ce qui est traditionnel est l'écorce ; ce qui est personnel est le noyau »<sup>235</sup> et « chercher dans l'Évangile un élément tout à fait nouveau par rapport à la religion de Moïse et des prophètes est y chercher ce que Jésus n'y a pas voulu mettre, et ce qui, de son propre aveu, n'y est pas »<sup>236</sup>. Enfin, il faut se garder de considérer comme étant le message authentique de Jésus ce qui n'est qu'interprétation théologique des nécessités actuelles qu'il impose (l'idée du Dieu Père chez Harnack), car à l'examen, il s'avère que la prédication de Jésus, entièrement conditionnée par son milieu d'origine, ne visait pas immédiatement la réalité sociale concrète, mais un royaume de Dieu dont la compréhension réclamait nécessairement des transpositions aux conditions de la vie concrète<sup>237</sup>.

Concernant le fils de Dieu, Loisy dénonce assez logiquement, parallèlement à son affirmation du caractère central du royaume, les réductions opérées par Harnack, en ce sens que l'idée de fils de Dieu ne vient absolument pas de la conscience filiale qu'aurait

---

<sup>233</sup> Un chapitre sur les sources évangéliques sera ajouté dans la seconde édition.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 46-47.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 72 : « L'Évangile n'est pas entré dans le monde comme un absolu inconditionné, se résumant en une vérité unique et immuable, mais comme une croyance vivante, concrète et complexe, dont l'évolution procède sans doute de la force intime qui l'a faite durable, mais n'en a pas moins été nécessairement influencée en tout, et dès le principe, par le milieu où elle s'est produite et où elle a grandi. Cette croyance se définit dans l'idée du règne de Dieu. L'idée du Dieu Père n'en est qu'un élément traditionnel, comme tout le reste, par son origine, et qui a son histoire, comme tout le reste, dans le développement général du christianisme ».

eue Jésus par rapport à son Père, mais de sa qualité de Messie : « l'idée de la filiation divine était liée à celle du royaume ; elle n'a de signification propre, en ce qui regarde Jésus, que par rapport au royaume à instituer [...] Celui-là est le Fils par excellence, non parce qu'il a appris à connaître et qu'il a révélé la bonté du Père, mais parce qu'il est l'unique vicaire de Dieu pour le royaume des Cieux »<sup>238</sup>. Par ailleurs, il est indéfendable de limiter l'enseignement de Jésus au Père, sans rien qui concerne le Fils, même s'il est vrai que l'on ne trouve dans cet enseignement aucune doctrine comme telle sur sa propre personne : « Jésus, qui n'a énoncé aucune formule dogmatique sur le royaume, n'en a pas énoncé non plus sur lui-même. Il n'en prêche pas moins le royaume, et le Messie avec le royaume. Ceux qui croyaient à son message croyaient aussi à sa mission, et sa grandeur devait leur être manifestée avec le royaume promis »<sup>239</sup>. Enfin, pas plus que l'Évangile ne se limite à l'idée de paternité de Dieu, on ne peut faire de cette idée l'essence immuable de l'enseignement de Jésus. D'une part, parce que cette idée, comme tout le reste de l'Évangile, n'échappe pas à l'empreinte de l'univers culturel dans lequel elle a vu le jour et qui n'est plus le nôtre : « l'Évangile tout entier était lié à une conception du monde et de l'histoire qui n'est plus la nôtre et c'est l'Évangile tout entier, non seulement sa prétendue essence, qui n'y était pas lié *inséparablement* »<sup>240</sup>. D'autre part, parce qu'il est vain de chercher l'essence dans ce qui est immuable : « ce qui est vraiment évangélique dans le christianisme d'aujourd'hui n'est pas ce qui n'a jamais changé, car, en un sens, tout a changé et n'a jamais cessé de changer ; mais ce qui, nonobstant tous les changements extérieurs, procède de l'impulsion donnée par le Christ, s'inspire de son esprit, sert le même idéal et la même espérance »<sup>241</sup>.

En ce qui concerne l'Église, Loisy, contre l'idée d'Harnack qu'elle serait en rupture avec une essence immuable du christianisme arbitrairement définie, affirmait sa continuité avec l'Évangile en faisant du développement sa loi incontournable : « quand on veut s'assurer de l'identité d'un individu, on ne songe pas à le faire rentrer dans son berceau. L'Église d'aujourd'hui ne ressemble ni plus ni moins à la communauté des

---

<sup>238</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>239</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>240</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 101-102.

premiers disciples qu'un homme adulte ne ressemble à l'enfant qu'il a été d'abord »<sup>242</sup>. En ce sens, l'histoire de l'Église ne pouvait s'interpréter comme une altération d'un donné initial, mais véritablement comme la manifestation de la vie de l'Évangile dans le monde : « la puissance d'adaptation que l'on reconnaît à l'Église romaine est son plus beau titre à l'admiration de l'observateur impartial. Il n'en résulte pas que l'Église altère l'Évangile ou la tradition, mais qu'elle sait comprendre les besoins des temps »<sup>243</sup>.

Pour ce qui regarde le dogme, Loisy, parallèlement à sa conception historique de l'Église, développait une conception historique du dogme. Harnack ne croyait voir qu'un dogme dans l'Évangile, celui de la religion du Père, mais lui aussi immuable. Pour Loisy, tout d'abord, le dogme n'appartient pas à l'Évangile, même s'il en procède directement, par nécessité d'interprétation : « le développement du dogme n'est pas dans l'Évangile ; et il ne pouvait pas y être. Mais il ne s'ensuit pas que le dogme ne procède pas de l'Évangile, ni que l'Évangile n'ait pas vécu et ne vive pas encore dans le dogme, aussi bien que dans l'Église »<sup>244</sup>. En fait le dogme apparaît comme un effort séculaire pour définir la vérité de l'Évangile à travers les nécessités du temps et cet effort était doublement légitime : « le développement doctrinal chrétien était fatal, donc légitime en principe ; dans l'ensemble, il a servi la cause de l'Évangile, qui ne pouvait subsister en essence pure, et qui, traduit perpétuellement en doctrines vivantes, a vécu lui-même dans ces doctrines, ce qui rend le développement légitime en fait »<sup>245</sup>. Pour Loisy, ensuite, si les dogmes, à l'image de la Bible elle-même, sont divins par leur origine et leur substance, ils sont humains par leur structure et leur composition : « les conceptions que l'Église présente comme des dogmes révélés ne sont pas des vérités tombées du ciel et gardées par la tradition religieuse dans la forme précise où elles ont paru d'abord. L'historien y voit l'interprétation de faits religieux, acquise par un laborieux effort de la pensée théologique »<sup>246</sup>. En d'autres termes, « la vérité seule est immuable, mais non son image dans notre esprit »<sup>247</sup>.

---

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 160-161.

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>244</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 204-205.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 202-203.

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 210.

Quant au culte catholique, enfin, Loisy notait qu'il n'y pas de religion sans culte et constatait ironiquement que, lorsqu'on définit la religion comme Harnack le fait, on aboutit fatalement « au cas singulier d'une religion qui semblerait faite pour des légions angéliques, dont chaque individu constituerait une espèce, et non pour des hommes destinés à vivre ensemble sur la terre »<sup>248</sup>. Certes, « Jésus n'a pas plus réglé d'avance le culte chrétien qu'il n'a réglé formellement la constitution et les dogmes de l'Église »<sup>249</sup>, mais « il y avait déjà un culte organisé dans les communautés apostoliques, et la promptitude avec laquelle il se constitua montre bien qu'il répondait à une nécessité intime, inéluctable, du nouvel établissement »<sup>250</sup>. Et ce qui vaut pour l'établissement du culte vaut également pour son accroissement. Par ailleurs, l'origine « étrangère » de telle ou telle pratique cultuelle ne peut en aucun cas servir à en fonder le rejet : « supposé que l'on puisse démontrer l'origine païenne d'un certain nombre de rites chrétiens, ces rites ont cessé d'être païens lorsqu'ils ont été acceptés et interprétés par l'Église »<sup>251</sup>. En fait, il en va du culte comme des représentations de Dieu : elles ne peuvent être porteuses de sens que si elles s'expriment dans un langage et des formes accessibles aux hommes auxquels elles s'adressent. Il était donc nécessaire que le culte chrétien s'adaptât aux nécessités.

Apologie qui se voulait purement historique du christianisme — et beaucoup de lecteurs l'oublieront —, le petit livre rouge présentait une interprétation de l'Évangile et de l'Église nourrie d'histoire critique, avec tout ce que cela pouvait avoir de déconcertant pour des esprits habitués au fixisme scolastique. Accueilli avec faveur dans certains milieux, l'ouvrage fut rapidement dénoncé comme dangereux pour la foi, d'autant que le volume d'explications que Loisy fit paraître l'année suivante, *Autour d'un petit livre*, en renforçait les tendances contestées<sup>252</sup>. Avec ses deux écrits, Loisy fut en fait le catalyseur d'un malaise qui se développait depuis plusieurs années dans les milieux intellectuels catholiques français et dont nous avons évoqué le terreau à travers la question biblique et la controverse apologétique.

---

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 221.

<sup>249</sup> *Ibid.*, p. 225.

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 227.

<sup>251</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>252</sup> A. LOISY, *Autour d'un petit livre*, Paris, Chez l'auteur, Bellevue, 1903.



D'un côté, beaucoup étaient vivement séduits par ses vues stimulantes, dont le sens subtil des distinctions dans la connaissance rigoureuse du passé contrastait avec l'inconsistance des écrits catholiques disponibles sur la vie de Jésus ou l'histoire des origines. Les idées newmaniennes en matière de développement du dogme et de rapports foi/raison, popularisées à l'époque en France par Bremond<sup>253</sup>, semblaient d'ailleurs apporter une caution de poids à l'apologétique historique de Loisy et à sa perception moins intellectualiste de la Révélation. Parallèlement enfin, un certain nombre de démocrates chrétiens ne pouvaient s'empêcher d'interpréter la revendication d'autonomie du théologien par rapport au magistère (jugé incompetent pour trancher des problèmes ne relevant, d'après Loisy, que de la science) comme une légitimation de leur propre revendication d'une indépendance des laïcs par rapport à la hiérarchie. Dans l'autre camp cependant, les contestations furent tout aussi énergiques que les approbations, non seulement de la part de revues polémiques habituées à dénoncer toute innovation comme hérétique ou de la part de théologiens dont beaucoup n'avaient jamais caché leur aversion pour le « loisysme », mais aussi de la part d'exégètes progressistes et, ce qui est moins étonnant, de membres influents de la hiérarchie. Sans entrer ici dans le détail de ces réactions négatives, dont Émile Poulat s'est fait l'analyste minutieux<sup>254</sup>, notons toutefois l'opposition d'une personnalité de poids : celle du Père Lagrange, qui contestait la prétention de Loisy de vouloir rester sur le seul terrain de l'histoire et dénonçait dans son exégèse eschatologique une christologie réductrice, ruineuse de la divinité de Jésus<sup>255</sup>.

#### ***b. La controverse Blondel-Loisy***

Parmi les griefs adressés à Loisy — par Lagrange en particulier, comme nous venons de le voir — figurent notamment la question du passage de l'histoire au dogme et le problème christologique, qui sont au cœur de la controverse Blondel-Loisy sur *Histoire et dogme* en 1904<sup>256</sup>. Lorsqu'en décembre 1902 Blondel achève de lire *L'Évangile et*

---

<sup>253</sup> Cfr ci-dessous.

<sup>254</sup> É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, passim.

<sup>255</sup> *Ibid.*, p. 150-153.

<sup>256</sup> Sur la confrontation entre Blondel et Loisy, de *L'Évangile et l'Église* (1902) à *Histoire et dogme* (1904) et sur les controverses qui suivirent, jusqu'à *Qu'est-ce qu'un dogme ?* d'Édouard Le Roy (1905), on dispose, depuis les pages magistrales que leur a consacrées Émile Poulat (*Histoire, dogme et critique*

*l'Église* de Loisy, ses impressions sont bonnes — il y reconnaît pour une bonne part ses propres idées — sauf sur un point : en historien, Loisy semble soumettre le Christ à toutes les contingences de l'existence et Blondel craint qu'on n'y subodore une christologie occulte, qui laisserait le Christ ignorant, comme l'Église, de ce qu'il inaugure. En 1903, après avoir relu Loisy, ses réserves se précisent, en deux endroits cette fois, et il s'en ouvre dans trois articles publiés dans *La Quinzaine* au début de 1904<sup>257</sup> : sur le plan philosophique, le statut de l'histoire proposé par Loisy est inacceptable ; sur le plan théologique, sa christologie est déficiente, surtout en ce qui regarde la conscience du Christ.

Concernant le premier grief, Blondel, tout en rejetant l'extrincésime des théologiens scolastiques, pour qui la liaison des faits aux dogmes est extrinsèque, condamne ce qu'il juge être l'historicisme de Loisy, réduisant la réalité de l'histoire à ce que la science historique peut en dire, et montre qu'entre les deux, il faut un intermédiaire assurant un va-et-vient permanent, intermédiaire qui n'est autre que la tradition. Pour Blondel, tout comme pour Loisy d'ailleurs, l'histoire positive opère une double réduction par rapport au passé : réduction des faits aux témoignages d'une part (toute une série d'événements n'ont pas laissé de traces ou pire ne peuvent pas, comme la plupart des faits de conscience, en laisser), et, d'autre part, réduction des témoignages à une science des faits (entre les témoignages et le système explicatif qui les interprète, il y a fatalement toujours un second rétrécissement). En ce sens, l'histoire positive débouche sur une

---

dans la crise moderniste..., p.513-609), d'analyses très fouillées qui se recoupent largement : H. BERNARD-MAÎTRE, *Un épisode significatif du modernisme. « Histoire et dogme » de Maurice Blondel d'après les papiers inédits d'Alfred Loisy (1897-1905)*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LVII, 1969, p. 49-74 ; M. NÉDONCELLE, *Les rapports de l'histoire et du dogme*, dans *Journées d'études. 9-10 novembre 1974. Blondel-Bergson-Maritain-Loisy* (Centre d'archives Maurice Blondel, 4), Louvain, 1976, p. 91-107 ; R. VIRGOULAY, *Blondel et le modernisme. La philosophie de l'action et les sciences religieuses (1896-1913)*, Paris, 1980 (cfr M. RENAULT, *Un ouvrage important sur Blondel et le modernisme*, dans *Sciences et Esprit*, t. XXXIII-3, 1981, p. 395-401) ; É. POULAT, *Critique historique et prégnance culturelle dans la crise moderniste*, dans *Modernistica...* (1982), p. 187-210 (repris de ID., *Critique historique et théologie dans la crise moderniste*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LVIII, 1970, p. 535-550) ; G. LARCHER, *Modernismus als theologischer Historismus. Ansätze zu seiner Überwindung im Frühwerk Maurice Blondels* (Publications universitaires européennes, sér. XXIII, *Théologie*, t. 231), Francfort-sur-le-Main–Bern–New York, 1985 ; É. POULAT, *Maurice Blondel et la crise moderniste*, dans *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 112<sup>e</sup> année, t. CLXXVII, 1987, p. 47-54 ; C. IZQUIERDO, *Blondel y la crisis modernista. Análisis de « Historia y dogma »*, Pampelune, 1990. Voir aussi la thèse de P. GAUTHIER, *Newman et Blondel. Tradition et développement du dogme*, Paris, 1988, qui s'attache à montrer la complémentarité des pensées de Newman en matière de développement doctrinal et de Blondel dans le domaine de la tradition.

<sup>257</sup> *La Quinzaine*, 16 janvier, 1<sup>er</sup> et 16 février 1904.

histoire purement phénoménale qui, par sa méthode même, ne peut épuiser la réalité du passé. Comment, dès lors, l'histoire-science peut-elle passer de l'histoire-réalité au dogme ? Grâce à la tradition, que Blondel conçoit comme la mémoire implicite du passé transmise à travers la communauté ecclésiale et qui permet de découvrir et de formuler ce dont ce passé a vécu implicitement, de faire passer de « l'implicite vécu à l'explicite connu ». A côté des documents écrits, pâles reflets du passé que l'exégète interprète, il y a tout ce qui s'est transmis plus ou moins inconsciemment de génération en génération (comme l'expérience de la relation intime entre le Christ et ses disciples, par exemple) et qui permet de rejoindre la vérité intime de ce passé. En fait, on peut légitimement se demander si Loisy pensait autre chose que Blondel et si le procès que ce dernier instruit contre lui constitue autre chose qu'un de ces terribles malentendus qui ont jalonné toute la crise moderniste. Dans son petit livre rouge, en effet, Loisy s'était clairement situé sur le terrain exclusif de l'histoire, et lorsqu'il y affirmait que l'histoire ne pouvait donner une consistance historique à un fait dogmatique, il n'entendait nullement en nier la valeur doctrinale dans son ordre propre !

Quant au second grief, Blondel soulève une double question : dans quelle mesure l'historien peut-il justifier des assertions touchant à la conscience du Christ et dans quelle mesure l'humanité réelle du Christ est-elle compatible avec la conscience claire de sa divinité et de sa science divine ? Si, sur le premier point, Blondel semble faire confiance au Loisy de *L'Évangile et l'Église* (il partage assez bien son analyse du quatrième Évangile, par exemple), sur le second point, il s'y montre tout à fait opposé et développe une vision « panchristique », où la médiation universelle du Christ envahit tout l'espace théologique. Blondel rejette absolument l'idée que le Christ ait été aussi un homme comme tous les autres, car sans la conscience claire de sa divinité, il faut renoncer à l'idée d'Incarnation et de Rédemption. Pour rendre compte de la double nature du Christ, Blondel inverse les termes de l'équation traditionnelle : le Christ de l'histoire n'est pas un homme qui a fait effort pour prendre conscience de sa divinité, mais pour l'oublier ; c'est le Verbe qui a pris conscience humaine, qui s'est à ce point identifié à l'homme que sa conscience divine a pu en devenir implicite.

Sans trop nous attarder sur la controverse christologique, qui nous paraît aujourd'hui moins centrale et dans laquelle nous nous situons plutôt dans la perspective défendue par Loisy, nous pouvons nous demander quels furent les résultats du débat sur l'épineux

problème du rapport entre histoire et dogme. En fait, la discussion entre Blondel et Loisy a vite tourné au dialogue de sourds, non pas, comme le note avec justesse à plusieurs reprises Émile Poulat<sup>258</sup>, parce que l'un aurait été philosophe et l'autre exégète, mais plutôt de parce que, dans l'espace intellectuel de la problématique, tous deux occupent des domaines qui ne se recouvrent pas et ne peuvent du reste se recouvrir : alors que Blondel, pour des raisons qui tiennent à sa philosophie, entend souligner — à juste titre — les insuffisances de l'histoire positive par rapport à la réalité historique, Loisy, pour des raisons scientifiques autant qu'apologétiques, s'est volontairement enfermé dans le domaine de l'histoire ; ils ne se contredisent pas : ils s'ignorent<sup>259</sup>. Quant à la condamnation du modernisme par l'encyclique *Pascendi*, sur laquelle nous allons revenir, si Blondel était effectivement visé pour sa méthode d'immanence, il entendit prouver qu'il n'était pas touché, quitte à devoir atténuer fortement certains traits de sa pensée pour répondre aux objections, non des philosophes rationalistes que sa philosophie visait au départ, mais des théologiens scolastiques<sup>260</sup>.

*c. Le problème de la connaissance religieuse : Lucien Laberthonnière et Édouard Leroy*

Très vite, les remises en question débordèrent de la question biblique et de l'histoire des dogmes. Si les controverses théologiques déclenchées autour des tentatives menées par Blondel dans le domaine de la philosophie religieuse avec *L'action* et *La lettre* s'étaient progressivement apaisées, elles reprirent de plus belle sous l'impulsion du Père Lucien Laberthonnière, directeur des *Annales de philosophie chrétienne* depuis 1905, qui étendit le débat à l'ensemble du problème de la connaissance religieuse, et avec la publication par Édouard Le Roy, un jeune mathématicien disciple de Bergson, d'un

---

<sup>258</sup> Voir par exemple É. POULAT, *Critique historique et prégnance culturelle dans la crise moderniste*, dans *Modernistica...*, p. 206-210 (repris de ID., *Critique historique et théologie dans la crise moderniste*, dans *Recherches de science religieuse*, t. LVIII, 1970, p. 535-550), et ID., *Maurice Blondel et la crise moderniste*, dans *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 112<sup>e</sup> année, t. CLXXVII, 1987, p. 53-54.

<sup>259</sup> Sur le déroulement événementiel de la controverse autour d'*Histoire et dogme*, voir R. VIRGOULAY, *Blondel et le modernisme. La philosophie de l'action et les sciences religieuses (1896-1913)...*, p. 93-148.

<sup>260</sup> Voir ID., *La méthode d'immanence et l'encyclique « Pascendi »*. Incidences de la crise moderniste sur la pensée blondélienne, dans *Recherches de science religieuse*, t. LVIII, 1970, p. 429-454, et A. FABRIZIANI, *Thomismo e filosofia cristiana nel carteggio del Blondel con Laberthonnière dopo la condanna del pensiero modernista (1907-1928)*, dans *Studia Patavina*, t. XXVII, 1980, p. 45-74.

article où il développait une conception pragmatique du dogme. Les pistes tracées par Laberthonnière et Le Roy, tout comme celles de Loisy du reste, posaient certes de vraies questions et tentaient d'y répondre de manière originale et courageuse. Mais elles empruntaient, parfois d'un pas mal assuré, des voies de traverse au tracé encore incertain et cela, sans ménagements ni précautions pour des esprits habitués aux routes bien balisées de la scolastique. Et le choc fut d'autant plus brutal que toute une littérature de seconde main vulgarisait de manière équivoque des remises en cause accueillies avec fébrilité dans le jeune clergé, au grand dam de la hiérarchie.

**Lucien Laberthonnière.** – Élève de Boutroux à la Sorbonne, Laberthonnière<sup>261</sup> était entré en contact avec Blondel à la suite de la lecture de *L'action* (avril 1894) et s'était d'emblée inscrit dans le courant philosophique inauguré par le penseur d'Aix. Après la sortie de la *Lettre* de Blondel sur l'apologétique, il avait publié *Le problème religieux* (1897), où il s'efforçait de réfuter les objections adressées à la méthode d'immanence, ainsi que *Le dogmatisme moral* (suivi des *Éclaircissements*)(1898), où il exposait l'essentiel de ses intuitions en matière de connaissance religieuse. Sans entrer dans les méandres d'une pensée très riche<sup>262</sup>, disons que, pour Laberthonnière comme pour

---

<sup>261</sup> Sur Lucien Laberthonnière (1860-1932), ordonné prêtre en 1886 après des études au petit séminaire de Saint-Gaultier (1874-1880) et au grand séminaire de Bourges (1880-1885), entré à l'Oratoire, professeur de philosophie au collège de l'Oratoire à Juilly (1886-1896), professeur (1896) puis directeur (1897) de l'École Massillon, directeur à Juilly jusqu'à la dispersion de l'Oratoire (1900-1903), directeur des *Annales de philosophie chrétienne* jusqu'à leur mise à l'Index (1905-1913) et interdit de publication à partir de 1913, voir, pour une information rapide, P. BEILLEVERT, *Laberthonnière (Lucien)*, dans *Catholicisme...*, t. VI, col. 1526-1531. Faute d'une biographie d'ensemble satisfaisante, voir A. NGINDU MUSHETE, *Le problème de la connaissance religieuse d'après Lucien Laberthonnière* (Recherches africaines de théologie, 7), Kinshasa, 1978, p. 21-46 et 375-394, le chapitre biographique et la bibliographie, laquelle renvoie aux notices disponibles. Voir également *Laberthonnière. L'homme et l'œuvre. Introduction à sa pensée. Textes et communications* (Oratoriana, nouv. sér., n° 17-18), présentés par P. BEILLEVERT, Paris, 1972, et M.-Th. PERRIN, *La jeunesse de Laberthonnière. Printemps d'une mission prophétique* (Le point théologique, 34), Paris, 1980.

<sup>262</sup> Sur la pensée de Laberthonnière, un certain nombre d'études ont paru depuis la thèse pionnière de M.-M. D'HENDECOURT, *Personne et liberté. Essai sur la philosophie du Père Laberthonnière*, Paris, 1947. Voir surtout A. NGINDU MUSHETE, *Le problème de la connaissance religieuse d'après Lucien Laberthonnière...* et *La pensée du P. Lucien Laberthonnière. Colloque philosophique organisé à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de sa mort par la Faculté de philosophie de l'Institut catholique de Paris et l'Oratoire de France, avec le concours de la Fondation Jean Rhodain. 16-17 décembre 1982*, dans *Revue de l'Institut catholique de Paris*, n° 8, octobre-décembre 1983. Voir aussi R. AUBERT, *Le problème de l'acte de foi...*, p. 294-317. Sur sa réflexion pédagogique, qui constitue un aspect important de sa personnalité, voir la thèse de L. PAZZAGLIA, *Educazione religiosa e libertà umana in Laberthonnière (1880-1903)*, Bologne, 1973.

Blondel, c'est le sujet lui-même qui est le lieu de l'affirmation de l'être, mais que dans cette affirmation, il :

« se place à un point de vue opposé à celui de M. Blondel et, au lieu de partir, en philosophe, de l'observation de l'homme concret pour nous conduire jusqu'au seuil de la foi, il entreprend de montrer, en partant des données connues par la théologie, que le chemin qu'il faut suivre pour arriver à la foi est celui même que trace *L'action* »<sup>263</sup>.

Pour Laberthonnière, la reconnaissance de l'être est chez l'homme un acte indissociable d'intelligence et de volonté : l'appropriation du contenu de la Révélation n'est possible que si l'on éprouve le désir et si l'on accepte librement de se placer dans la perspective nécessaire (idée de « dogmatisme moral »). Dans ce contexte, Laberthonnière s'est efforcé de montrer la complémentarité de la foi et de la raison et, si l'on se place sur le versant religieux de sa pensée, de montrer que le dogme répond aux aspirations profondes du sujet pensant et agissant. D'où le rejet de toute forme d'extrinsécisme et l'adoption de la méthode d'immanence, qui débouchent, chez lui, sur une opposition irréductible à ce que l'on pourrait appeler la vulgate scolastique (parfois très éloignée de la pensée de saint Thomas que Laberthonnière méconnaît souvent) et chez ses adversaires, sur toutes les accusations déjà adressées antérieurement à Blondel. Par rapport à ce dernier, on notera globalement, sans pouvoir s'y arrêter davantage, que Laberthonnière a développé son système dans une plus grande solidarité avec les données chrétiennes et dans le contexte d'une herméneutique religieuse personnaliste. Quoi qu'il en soit, Laberthonnière eut de plus en plus de mal, après la condamnation de Loisy, à éviter les suspicions : en 1906, ses *Essais de philosophie religieuse* (un recueil d'études antérieures publié en 1903) ainsi que *Le réalisme chrétien et l'idéalisme grec* (un volume paru en 1904 et qui s'efforçait de dégager l'originalité de la pensée chrétienne par rapport à la philosophie grecque) seront mis à l'Index<sup>264</sup>. Et les sanctions qui le toucheront au plus fort de la réaction intégriste seront, comme nous le verrons, beaucoup plus graves.

*Édouard Le Roy.* – Quant à Édouard Le Roy<sup>265</sup>, son intervention dans les controverses modernistes fit suite à celle de Blondel sur *Histoire et dogme* et prit la forme d'un

---

<sup>263</sup> R. AUBERT, *Le problème de l'acte de foi...*, p. 295.

<sup>264</sup> Ces deux ouvrages condamnés ont depuis été réédités : L. LABERTHONNIÈRE, *Le réalisme chrétien, précédé de Essais de philosophie religieuse*, préface de Cl. TRESMONTANT, Paris, 1966.

<sup>265</sup> Sur Édouard Le Roy (1870-1954), agrégé de l'École normale supérieure en sciences

article paru dans *La Quinzaine* du 16 avril 1905 et intitulé *Qu'est-ce qu'un dogme ?*<sup>266</sup>. Il y exposait les difficultés que la notion traditionnelle de dogme pouvait soulever chez un esprit moderne formé à la pensée scientifique et cherchait à en dépasser le caractère irrecevable ainsi établi à travers une herméneutique pragmatique des propositions dogmatiques. Les objections de la pensée moderne (caractère arbitraire et autoritaire du dogme, qui ne s'impose que par voie d'autorité, comme si la vérité pouvait s'appréhender de manière extrinsèque ; caractère hétéroclite des formulations dogmatiques qui empruntent leurs éléments à des systèmes philosophiques dépassés, à des représentations communes, toujours culturellement situées, etc. ; qualité hétérogène par rapport au savoir positif) procèdent toutes d'une conception intellectualiste du dogme qui pourrait être évitée. Au lieu d'y voir un contenu spéculatif qui aurait des conséquences morales ou pratiques, Le Roy propose de retourner la logique et de dire qu'un dogme a d'abord une perspective pratique, que, du point de vue spéculatif, il n'a qu'une valeur négative, excluant l'erreur, plutôt qu'il ne détermine positivement la vérité. Ainsi par exemple « Dieu est personnel » signifie négativement « Dieu n'est pas un principe abstrait » et positivement, « il faut se comporter avec Dieu comme s'il

---

mathématiques (1895), professeur suppléant aux lycées Michelet, Condorcet et Charlemagne (1895-1900), docteur ès sciences, avec une thèse *Sur l'intégration des équations de la chaleur* (1898), professeur de mathématiques spéciales au collège Saint-Stanislas (1900), de mathématiques supérieures au Lycée de Versailles (1903) et de mathématiques au lycée Saint-Louis (1909-1921), successeur de Bergson au Collège de France (1921-1941), voir, pour une présentation rapide, H. LECLÈRE, *Le Roy (Édouard)*, dans *Catholicisme...*, t. VII, col. 443-449. Mathématicien disciple de Bergson, Le Roy, qui était venu à la philosophie par la critique des sciences, fut également membre de l'Académie des sciences (1919), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique (1923), chargé de conférences à la Faculté des sciences de Paris (1924-1940) et membre de l'Académie française (1945).

<sup>266</sup> Sur la pensée de Le Roy, il existe une bibliographie importante qu'il est impossible de présenter ici. Voir, pour ce qui concerne la controverse sur le dogme, deux thèses « récentes » qui fournissent un point de vue actuel et renvoient abondamment à la bibliographie : G. MANSINI, « *What is a dogma ?* ». *The meaning and truth of dogma in Édouard Le Roy and his scholastic opponents* (Analecta Gregoriana cura Pontificiae Universitatis Gregorianae edita, vol. 239, Série de la Faculté de théologie, section B, n° 80), Rome, 1985 (cfr la recension due à M. FOKET, dans *Revue théologique de Louvain*, t. XIX, 1988, p. 376-377), et M. FOKET, *Édouard Le Roy et la controverse, en France, autour de son article « Qu'est-ce qu'un dogme ? »* (avril 1905-avril 1907), Thèse de doctorat inédite en théologie, Université catholique de Louvain, 2 vol., Louvain-la-Neuve, 1981, qui est le prolongement d'un mémoire de licence (ID., *Aux sources de la controverse autour de l'article « Qu'est-ce qu'un dogme ? » d'Édouard Le Roy*, Mémoire de licence inédit en théologie, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1977) et qui a donné lieu à une publication (ID., *L'article « Qu'est-ce qu'un dogme » d'É. Le Roy. La réplique de J. Wehrle et le rôle de Blondel*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. LX, 1984, p. 60-97, qui a paru également dans la collection *Université catholique de Louvain. Facultés de théologie et de droit canonique. Travaux de doctorat*, nouv. sér., Section théologie, IX-3, Louvain-la-Neuve, 1984).

s'agissait d'une personne humaine »<sup>267</sup>. L'article suscita un certain nombre de réactions, notamment de Blondel, auxquelles l'auteur répondit dans *Dogme et critique*, publié en avril 1907<sup>268</sup>, qui sera rapidement mis à l'Index...

## 2. De Pascendi à la mort de Pie X : la réaction intégriste (1907-1914)<sup>269</sup>

Après *Pascendi*, la réaction des modernistes fut beaucoup moins vive que prévu : il y eut quelques ruptures (Loisy, Tyrrell, Minocchi<sup>270</sup>, etc.) et quelques manifestations de résistance (notamment de Buoniauti<sup>271</sup>, à travers ses publications anonymes). Ces

---

<sup>267</sup> Voir également R. VIRGOULAY, *Blondel et le modernisme. La philosophie de l'action et les sciences religieuses (1896-1913)*..., p. 133-144, qui donne un bon aperçu de la controverse.

<sup>268</sup> É. LE ROY, *Dogme et critique*, Paris, Bloud, 1907, XVII-287 p.

<sup>269</sup> Sur le phénomène « intégriste » en général, voir : O. VON NELL-BREUNING, *Integralismus*, dans *L.T.K.*, t. V, col. 717-718 ; Ch. LEDRÉ, *Intégrisme*, dans *Catholicisme*..., t. V, col. 1822-1834 ; A. MICHEL, *Intégrisme*, dans *D.T.C. Tables générales*, t. II, col. 2294-2303 ; G.J. O'BRIEN, *Integralism*, dans *N.C.E.*, t. VII, p. 552-553 ; É. POULAT, *Intégrisme*, dans *Encyclopaedia Universalis*, t. VIII, 1971, p. 1076-1079 ; ID., *L'integrismo*, dans *Dizionario storico del movimento cattolico in Italia*..., t. I, vol. 1, p. 48-55 ; et les synthèses récentes de R. AUBERT, *L'intégrisme du début du XX<sup>e</sup> siècle*, dans *La foi et le temps*, t. X, n° 1, janvier-février 1990, p. 26-57, et ID., *Intégrisme*, dans *D.H.G.E.*, t. XXV, col. 1352-1367.

<sup>270</sup> Ordonné prêtre en 1892, Salvatore Minocchi (1849-1943) s'était d'emblée passionné pour les études bibliques et avait publié, en 1895, une traduction commentée des Psaumes. L'année suivante, il avait lancé à Florence une *Rivista bibliografica italiana*, une petite revue de lecture dont il abandonna rapidement la direction pour un projet plus ambitieux : un périodique qui diffuserait dans le public les progrès accomplis dans le domaine des sciences religieuses depuis dix ans. Fondées en janvier 1901, les *Studi religiosi. Rivista critica e storica promotrice della cultura religiosa in Italia*, qui allait devenir en quelques années le centre de ralliement du jeune clergé intellectuel, furent effectivement un instrument efficace de vulgarisation des progrès scientifiques qui s'accomplissaient dans le monde catholique, tant en Italie qu'à l'étranger, et où l'ensemble des problèmes soulevés par la crise moderniste trouvèrent un écho. Cependant, et alors qu'il avait publiquement approuvé le décret *Lamentabili*, Minocchi ne put adhérer à *Pascendi*. Quelque temps après la publication de l'encyclique, il fit lui-même ses adieux aux lecteurs des *Studi*, puis fut bientôt *suspens a divinis* à la suite d'une conférence donnée à Florence sur *L'enigma della Genesi nel pensiero antico et moderno*, où il mettait ouvertement en doute le caractère surnaturel de la Bible (23 janvier 1908). Voir, outre les travaux généraux relatifs au modernisme italien déjà cités, A. AGNOLETTI, *Salvatore Minocchi. Vita e opere (1869-1943)*, Brescia, 1964.

<sup>271</sup> Ordonné prêtre en 1903, Ernesto Buoniauti (1881-1946) avait été nommé professeur de philosophie dès avant son ordination dans un séminaire romain (où il avait succédé à son maître Benigni dans l'enseignement de l'histoire ecclésiastique). Brillant historien de l'Église et des dogmes, il assura à partir de 1905 la direction de la revue *Rivista storico-critica delle scienze teologiche*, dont l'objectif était identique aux *Studi religiosi* de Minocchi, mais dont le contenu fut davantage alimenté par des travaux scientifiques de première main. Représentant le plus avancé du modernisme romain, il réussit cependant à



oppositions, bien que très limitées, stimulèrent puissamment une réaction antimoderniste d'autant plus vive que les défenseurs de l'orthodoxie avaient le sentiment de devoir lutter contre une véritable subversion organisée sournoisement de l'intérieur. Partiellement relayée par une organisation occulte couverte par le Saint-Siège, la lutte contre le modernisme se mua bientôt en une véritable chasse aux sorcières, menée par des gens le plus souvent sans mandat et sans compétences, de telle sorte que bien des prêtres qui n'avaient rien à se reprocher virent leurs recherches définitivement compromises sur la base de soupçons injustifiés, tandis que d'autres se détournaient par prudence des études pour s'engager dans l'action sociale ou l'apostolat. Passée à la postérité sous le nom de « réaction intégriste », cette répression a fait peser sur l'Église entre 1909 et 1914 un véritable climat de terreur intellectuelle, dont seront victimes, à des degrés divers, ses meilleurs défenseurs sur le terrain de la science. Une fois Loisy mis à l'écart, Lagrange devait apparaître de fait comme le chef de file des « novateurs » et se retrouver en première ligne du combat pour l'exégèse critique : s'il réussit toujours à éviter la condamnation, il allait cependant faire figure longtemps de premier suspect sur le terrain de l'exégèse et voir son activité scientifique fortement gênée par ce climat de suspicion. Tandis que l'Index redoublait d'activité, la Commission biblique, qui au départ avait été conçue comme un instrument de promotion des études bibliques, se transforma progressivement en une instance répressive. Peu de temps après l'encyclique *Pascendi*, on apprit la destitution de Mgr Batiffol de son poste de recteur de l'Institut catholique de Toulouse, ce qui, dans le chef d'un des opposants les plus décidés de Loisy, inquiéta vivement Ladeuze à Louvain, comme nous le verrons. D'autres têtes, et non des moindres, allaient suivre : en France, dont l'influence sur le plan intellectuel fut déterminante pour la Belgique, on peut citer ici les condamnations de Duchesne, Bremond et Laberthonnière. En Belgique, où l'engagement résolu du cardinal Mercier en faveur des intellectuels progressistes et des

---

échapper longtemps aux censures ecclésiastiques en raison du caractère anonyme de ses écrits les plus radicaux. L'un des cryptorédacteurs du *Programma dei modernisti*, auteur secret des *Lettere di un prete modernista*, nettement plus engagées, animateur, clandestin toujours, à partir de janvier 1908 de la revue *Nova et vetera*, un des bastions — éphémère — les plus radicaux du réformisme italien, il fut également le directeur, officiel cette fois, des *Ricerche religiose*, qui seront condamnées en 1925. Multipliant les écrits où perçaient plus ou moins nettement des tendances condamnées, il finit par attirer sur lui les foudres de l'Index et du Saint-Office : ses cours furent condamnés les 18 juillet 1917 et 14 décembre 1918 ; déclaré *suspens a divinis* le 14 janvier 1921, la peine fut renouvelée le 28 mars 1924, avec interdiction d'écrire et d'enseigner ; enfin, il fut privé du droit de porter l'habit ecclésiastique le 30 janvier 1925 et, finalement, frappé d'excommunication majeure le 25 janvier 1926. Voir également V. CERESI, *Buonaiuti, Ernesto*, dans *E.C.*, t. III, col. 218-219.

démocrates chrétiens parvint à contenir les débordements intégristes, on peut toutefois mentionner les ennuis du Père Delehay, un savant bollandiste dont les « audaces » étaient pourtant passées inaperçues quelques années auparavant, mais qui verra un de ses ouvrages interdit dans les séminaires italiens à la suite des menées intégristes.

#### *a. La nébuleuse intégriste*

Rapidement, la lutte contre le modernisme condamné allait prendre des allures de véritable guerre civile opposant les catholiques « intégraux », qui se réclamaient de *Pascendi*, à tous ceux qui cherchaient à adapter le catholicisme traditionnel aux exigences du monde moderne et que les premiers qualifiaient sans nuances de « modernistes », qu'il s'agisse de catholiques libéraux, de catholiques sociaux passés à la démocratie chrétienne ou de savants progressistes dans le domaine de l'exégèse, de l'histoire ou de la philosophie religieuses. Passée à l'histoire sous le nom de « réaction intégriste », cette répression antimoderniste qui se développe à partir de 1909 connaîtra son paroxysme en 1912-1913 et ne se terminera qu'à la mort de Pie X. Emmenée par des hommes sans mandat et généralement incapables de comprendre la complexité des problèmes abordés, elle a fait peser sur l'Église un climat de terreur intellectuelle, qui en a frappé beaucoup de façon injuste et stérilisante. Longtemps, cependant, on a assimilé cette réaction intégriste à l'action d'un réseau international occulte de délation, qui, sous la conduite d'un haut prélat romain, Mgr Umberto Benigni, aurait réussi à faire accuser — et souvent condamner — tous ceux qui étaient suspects d'accommodements avec la société moderne. En réalité, si Benigni et son organisation en ont effectivement fait trembler plus d'un à l'époque, et s'il apparaît de façon incontestable que le prélat a agi avec l'aval des plus hautes autorités romaines, il n'est pas moins sûr que son mouvement n'a jamais eu l'ampleur qu'on lui a prêtée et que la personnalité de Benigni était beaucoup plus complexe que celle d'un réactionnaire opposé par principe à toute évolution. Un bref détour par l'homme et son œuvre devrait permettre ici une meilleure compréhension de la « nébuleuse intégriste ».

Soupçonnée dès la fin du pontificat de Pie X, l'existence d'un réseau occulte de délation antimoderniste allait être dénoncée dès mars 1921, grâce à un mémoire anonyme qui commençait à circuler à Paris et dans lequel était stigmatisée l'action d'une organisation secrète ayant sévi, de 1909 à 1914, sous la conduite de Mgr Benigni. Ainsi était révélés au public les agissements du *Sodalitium pianum*, ou Sodalité saint Pie V, en

abrégé S.P., souvent désigné parmi ses membres par son nom de code « la Sapinière ». Rédigé à partir de documents saisis par les Allemands au cours de la Première Guerre mondiale chez l'avocat gantois Jonckx ou, plus exactement, à partir de photographies de ces documents conservés à Ruremonde (Pays-Bas), le mémoire allait faire couler beaucoup d'encre et alimenter nombre de controverses, même après la suppression du mouvement par Benoît XV en novembre 1921. Sans entrer ici dans les méandres d'un dossier qui a été présenté de façon exemplaire par Émile Poulat<sup>272</sup>, retenons-en simplement quelques éléments essentiels qui permettent de ramener Benigni à ses véritables dimensions<sup>273</sup> et qui introduisent à une compréhension renouvelée de l'intégrisme du début du siècle.

Créé par Mgr Benigni<sup>274</sup> dans le but de défendre le programme du « catholicisme intégral », le réseau matérialisait en fait la rupture intervenue au début du siècle au sein

<sup>272</sup> Voir É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : La « Sapinière » (1909-1921)* (Religion et sociétés), Paris, 1969, qui a mené une enquête très serrée sur les documents Jonckx (p. 11-81) et qui en a assuré l'édition critique (voir p. 82-605, où sont également repris tous les papiers connexes). Voir également ID., *Modernisme et intégrisme. Documents nouveaux*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXVI, 1981, p. 337-355, qui publie, p. 347-355, une version remaniée du programme du catholicisme romain intégral de Mgr Benigni, version parue en décembre 1914 et qui était restée jusque-là inconnue.

<sup>273</sup> Voir la présentation synthétique qu'a faite du dossier R. AUBERT, *Modernisme et intégrisme, deux étiquettes équivoques*, dans *La revue nouvelle*, t. L, 1969, p. 15-38, plus spécialement p. 26-38, ou G. CANNIZZO, *Alcuni recenti studi sull'integrismo*, dans *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, t. XXIV, 1970, p. 524-556. Voir également G.J. O'BRIEN, *Anti-Modernism : The Integralist Campaign*, dans *Continuum*, t. III, 1965-1966, p. 187-200, mais qui, antérieur à la mise au point de Poulat, a aujourd'hui perdu beaucoup de son intérêt critique.

<sup>274</sup> Umberto Benigni est né à Pérouse le 30 mars 1862 et est mort à Rome le 27 février 1934. Ordonné prêtre en 1884, il crée en Italie la première revue catholique sociale, la *Rassegna sociale*, et devient en 1893 le rédacteur en chef de *L'eco d'Italia*, de Gênes. En 1895, il part pour Rome où, pendant dix ans, comme attaché à la Vaticane ou comme professeur de séminaire, il s'occupe d'histoire et de philologie, tout en dirigeant, de 1900 à 1903, le quotidien intransigeant *La Voce della Verità*. Sous-secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires du 24 mai 1906 au 7 mars 1911, il en est écarté officiellement pour des raisons diplomatiques, mais continue à jouer un rôle officieux important au Vatican. Soutien important, après la guerre, de l'antisémitisme italien, il entretiendra par la suite des relations complexes avec le fascisme. Sur Mgr Benigni, voir surtout É. POULAT, *Catholicisme, démocratie et socialisme. Le mouvement catholique et Mgr Benigni, de la naissance du socialisme à la victoire du fascisme* (Religion et sociétés), Tournai, 1977, et, dans une moindre mesure, le volume de réflexion plus générale qui l'accompagne : ID., *Église contre bourgeoisie. Introduction au devenir du catholicisme actuel* (Religion et sociétés), Tournai, 1977. Voir aussi les deux comptes rendus de ces ouvrages par le chanoine Aubert : *Mgr Benigni, un intégriste aux antécédents progressistes : une interprétation nouvelle du catholicisme intégral*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. VIII, 1977, p. 461-468, et ID., *Les avatars de la démocratie chrétienne d'après Émile Poulat*, dans *La revue nouvelle*, t. LXVII, n° 1, janvier 1978, p. 417-432. Voir également les notices de P. SCOPPOLA, dans *Dizionario*

de l'intransigeantisme des origines. Parmi ceux qui refusaient toute transaction avec la société moderne issue du libéralisme et qui lui opposaient un catholicisme « intégral » (la religion n'est pas une « affaire privée » et doit investir toutes les dimensions de la vie sociale), c'est-à-dire un catholicisme forcément « social » (idée d'une restauration de la chrétienté par une reconquête des masses), un clivage est intervenu : les démocrates chrétiens, intégraux qui ont découvert en chemin les vertus de l'action parlementaire et de la démocratie, s'opposent désormais aux intégristes, intégraux qui sont restés fidèles à l'intransigeantisme des débuts<sup>275</sup>. Ce réseau d'« intransigeants intégristes » était dirigé de Rome par une « diète » de quatre ecclésiastiques et s'affiliait des sections locales (ou « conférences Saint-Pierre »), ouvertes aux prêtres et aux laïcs qui en acceptaient les statuts et le programme. Pour assurer son action, Benigni avait créé, en mai 1907, un petit bulletin de nouvelles religieuses destinées aux journaux (la *Corrispondenza romana*), qui ne trouvera sa formule que progressivement et qui paraîtra finalement en français, d'octobre 1909 à décembre 1912, sous le titre de *Correspondance de Rome*<sup>276</sup>. Au début de 1912, le journal sera doublé d'une agence de nouvelles religieuses, l'A.I.R., l'*Agence internationale « Roma »*, diffusant un bulletin quotidien, *Rome et le Monde*, et un bulletin hebdomadaire plus important, les *Cahiers romains*, qui auront une édition romaine à partir de 1913 (*Quaderni romani*). Ces diverses publications étaient assurées grâce à la collaboration de quelques dizaines de personnes répandues à travers toute l'Europe, lesquelles doublaient parfois la *Correspondance de Rome* d'un organe propre chargé de pourchasser le modernisme autochtone. Court-circuitant la hiérarchie et les autorités ecclésiastiques intermédiaires, ces agents locaux auraient dénoncé par voie occulte tous ceux qui leur semblaient pactiser avec l'hérésie, bénéficiant dès lors à Rome d'une oreille attentive transformant leurs dénonciations en condamnations.

---

*biografico degli Italiani*, t. VIII, Rome, 1966, p. 506-508, et d'É. POULAT, dans *Dizionario storico del movimento cattolico in Italia*, t. I, Casale Monferrato, 1982, p. 35-37.

<sup>275</sup> Et c'est précisément en raison de cette fidélité qu'on leur donnera le nom d'« intégristes », nom qui manifeste leur filiation directe avec l'intégralisme initial et qui permet de les distinguer des autres intégraux démocrates chrétiens...

<sup>276</sup> Cfr *La Corrispondenza Romana. Bulletin d'informations et de notes. La correspondance de Rome. Informations, documents, notes. Roma 1907-1912*, présentation par É. POULAT, 3 vol., Milan, 1971. Voir également : F. CORRY, *A call to combat Modernity. The integralist bulletin « La correspondance de Rome »*, 1907-1912, Mémoire de licence inédit en histoire, Katholieke Universiteit Leuven, Leuven, 2001.

Sans passer sous la loupe l'ensemble du mouvement et ses activités, notons-en quelques traits, bien mis en lumière par la recherche récente, quant à l'accord de Rome sur les activités des intégristes, quant à l'ampleur réelle prise par leur mouvement et quant à la trajectoire et la personnalité de Mgr Benigni. Sur la question controversée de savoir dans quelle mesure les autorités ont été informées des agissements du prélat, tout d'abord, aucun doute n'est aujourd'hui possible : il est certain que, s'il ne parvint jamais à donner une base canonique satisfaisante à son association, il a agi dans ce domaine avec l'aval des plus hautes autorités romaines, du pape notamment. Sur la signification réelle du *Sodalitium pianum*, ensuite, un double correctif s'impose : d'un côté, il est manifeste que le réseau, qui n'a jamais compté qu'une cinquantaine de membres travaillant dans des conditions fort précaires, n'a pu ourdir le complot intégriste que l'on a imaginé par la suite et qu'il faut le ramener objectivement à ses véritables dimensions ; d'un autre côté, il faut admettre que le monde intégriste dépassait largement le cadre du mouvement créé par Mgr Benigni et que ceux qui dénonçaient partout les dérives doctrinales des progressistes étaient loin de tous appartenir au cercle de ses admirateurs ou d'agir de façon clandestine (que l'on songe par exemple aux campagnes de presse menées en France par des journaux comme *La Critique du libéralisme* ou *La Vigie*, qui se battaient à visage découvert<sup>277</sup>). Quant à la personne de Mgr Benigni, enfin, il convient de renoncer définitivement à l'analyse simpliste qui le réduit à un conservateur incorrigible, opposé sans plus à tous les catholiques soucieux d'adaptation : d'une part, s'il en est arrivé, sous Pie X et Benoît XV, à s'opposer radicalement à ses anciens amis issus du catholicisme social, il est incontestable qu'il provenait du même milieu idéologique qu'eux et que c'est en fait la démocratie chrétienne qui a évolué, et non lui qui a viré de bord ; d'autre part, il apparaît de façon indubitable que, comme historien de l'Église, Benigni se rattachait à l'école progressiste et que, s'il n'a jamais été un adepte d'une réforme de la société religieuse dans son ensemble comme l'ont rêvée les modernistes, il a en revanche été partisan, comme un Lagrange ou un Batiffol par exemple, d'une adaptation intellectuelle du catholicisme aux exigences de la méthode critique<sup>278</sup>.

---

<sup>277</sup> Voir ci-dessous, les trois exemples de Duchesne, Bremond et Laberthonnière, dans la condamnation desquels *La critique du libéralisme*, par exemple, joua un rôle important.

<sup>278</sup> Pour ce qui est de la Belgique, le fonds Benigni conservé à l'Archivio segreto vaticano ne contient exclusivement que des documents concernant le syndicalisme chrétien et la démocratie chrétienne (voir : G. PIZZORUSO, *Le Fonds Benigni aux Archives Secrètes du Vatican*, dans *Anali Accademici Canadesi*,

*b. Lagrange suspect*

Une fois Loisy mis à l'écart par le cardinal Richard, Lagrange apparut d'emblée comme le chef de file des progressistes et se retrouva en première ligne du combat pour l'exégèse critique<sup>279</sup>. Déjà mis en difficulté à la suite de son intervention au Congrès de Fribourg en 1897, comme nous l'avons vu, il devint, après la publication de ses conférences de Toulouse sur *La méthode historique*<sup>280</sup>, la cible de nombreuses attaques dont la plus violente vint du jésuite belge Alphonse Delattre<sup>281</sup>, l'un des opposants les plus décidés, du reste, de Ladeuze à Louvain<sup>282</sup>. Dans un volumineux ouvrage publié en 1904, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*<sup>283</sup>, Delattre s'attachait principalement à réfuter la théorie des apparences

t. VIII, 1992, p. 107-111 ; et surtout S. PAGANO, *Il fondo di Mons. Umberto Benigni dell'Archivio Segreto Vaticano*, dans *Ricerche per la storia religiosa di Roma*, t. 8, 1990, p. 347-402).

<sup>279</sup> Pour rappel, B. MONTAGNES, *Le Père Lagrange. 1885-1938. L'exégèse catholique dans la crise moderniste...*, et ID., *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique...*, sont ici incontournables. Voir également : H. WANSBROUGH, *Père Lagrange and the Modernist Crisis*, dans *The Clergy Review*, t. LXII, 1977, p. 446-452 ; B. MONTAGNES, *La condition de l'exégèse catholique au temps du modernisme : le Père Lagrange*, dans *Revue thomiste*, XCV<sup>e</sup> année, t. LXXXVII, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 533-546 ; et, plus récemment, C. THÉOBALD, *Le Père Lagrange et le modernisme*, dans *Naissance de la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem* (Patrimoines. Christianisme), Paris, 1992, p. 49-64.

<sup>280</sup> Pour rappel : M.-J. LAGRANGE, *La méthode historique, surtout à propos de l'Ancien Testament* (Études bibliques), Paris, 1903.

<sup>281</sup> Alphonse Delattre, assyriologue distingué mais piètre bibliste, est né à Templeuve le 7 mars 1841 et décédé à Tronchiennes le 20 mars 1928. Entré au noviciat de la Compagnie de Jésus à Tronchiennes le 24 septembre 1860, il commence sa carrière comme professeur aux collèges de Liège et de Namur (1864-1872), puis au juvénat de Tronchiennes (1880-1885). En 1886, il change d'orientation en se spécialisant dans les langues orientales à Beyrouth, où les jésuites français viennent d'ouvrir une université, ce qui lui vaut d'être nommé professeur au scolasticat de Louvain (1888-1901), où il enseigne l'hébreu et l'Écriture sainte. Après une interruption de quatre ans, il est nommé professeur d'Écriture sainte à l'Université grégorienne de Rome en 1905-1906, en même temps qu'il est désigné comme consultant à la Commission biblique, puis il se retire définitivement à Tronchiennes. Cfr *Delattre (Alphonse)*, dans *D.T.C. Tables*, t. I, col. 919-920, É. DE MOREAU, *Delattre (Alphonse)*, dans *B.N.*, t. XXIX, col. 533-535, et L. COURTOIS, *Les jésuites belges et la crise moderniste (1903-1914) : le cas du Père Alphonse Delattre*, dans *Actes du colloque international Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles*, Bruxelles, 2007 (à paraître). L'ouvrage du rédemptoriste V. DUBAR, *Une gloire de Templeuve. Le Révérend Père Alphonse Delattre, S.J. (1841-1928). Savant polémiste*, s.l., [1928], monument à la gloire d'un héros du village natal, est sans intérêt pour notre propos.

<sup>282</sup> Ladeuze prendra énergiquement la défense de Lagrange, en 1905, quand la polémique battra son plein (B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste...*, p. 85, note 67, cite notamment deux lettres de Ladeuze à ce sujet, conservées dans les archives de Lagrange à Jérusalem). Nous reviendrons de façon détaillée sur l'opposition entre les deux hommes dans la suite de ce travail.

<sup>283</sup> A.-J. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités*

historiques invoquée par l'exégèse progressiste, Lagrange en tête, en s'efforçant de montrer que l'interprétation donnée à l'encyclique *Providentissimus* de Léon XIII dans ce domaine était indue : ni l'encyclique ni l'autorité de saint Jérôme ou des autres Pères invoqués ne pouvaient, selon lui, servir de fondement à la nouvelle école<sup>284</sup>. Il n'est pas sans intérêt de souligner qu'il fit parvenir un exemplaire à Pie X en personne<sup>285</sup> et qu'il fut appuyé notamment par deux membres de la Compagnie de Jésus, comme lui : le Père Léopold Fonck<sup>286</sup>, à l'époque professeur d'exégèse à l'Université d'Innsbruck<sup>287</sup> et qui allait être nommé, en 1909, recteur de l'Institut biblique pontifical<sup>288</sup> pour, dans l'esprit de Pie X, faire pièce à l'École biblique de Jérusalem<sup>289</sup>, et le Père Joseph

---

*qu'elle invoque*, Liège, 1904.

<sup>284</sup> L'opposition décidée de Delattre à toute concession à l'exégèse progressiste en fera, dans le contexte de la crise moderniste, un partenaire incontournable de Ladeuze dans la polémique. Nous le retrouverons dans la suite de ce travail...

<sup>285</sup> A.S.V., *A.P.P.*, n° 3, Riposte, aprile-maggio-giugno 1904, Lettre de L. Martin à Mgr Bressan, Rome 16 mai 1904.

<sup>286</sup> Léopold Fonck (1865-1930), prêtre du diocèse de Munster (1889), était entré dans la Compagnie de Jésus après deux ans de professorat de religion dans son diocèse (1892). Il s'y spécialisa dans l'étude des sciences bibliques, puis accomplit plusieurs voyages en Orient (1894-1896) et, enfin, suivit les cours des universités de Munich et de Berlin (1896-1898). En 1901, il fut nommé professeur à la Faculté de théologie d'Innsbruck et y devint rapidement responsable de la chaire d'Écriture sainte et de celle de langues orientales. Chargé de l'organisation de cours bibliques supérieurs à l'Université grégorienne de Rome (1908-1909), il fut nommé recteur du nouvel Institut biblique pontifical par Pie X en 1909 et y demeura jusqu'en 1929. A défaut de biographie, voir les notices disponibles : BAUTZ, *Fonck, Leopold Christian*, dans *D.B.E.*, t. III, p. 369 ; A. BEA, *Fonck, Leopold*, dans *E.C.*, t. V, col. 1471-1472 ; *Fonck (Léopold)*, dans *D.H.G.E.*, t. XVII, col. 782 ; *Fonck P. Leopold*, dans *Österreichisches biographisches Lexikon. 1815-1950*, t. I, Graz-Cologne, 1957, p. 336 ; U. HOLZMEISTER, *Fonck, Léopold*, dans *D.B.S.*, t. III, col. 310-312 ; S. MC EVENUE, *Fonck, Leopold*, dans *N.C.E.*, t. V, p. 994-995 ; P. MECH, *Fonck (Léopold)*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 1410 ; P. NOBER, *Fonck, (Johann Christoph) Leopold*, dans *L.T.K.*, t. IV, col. 194-195 ; R. TILL, *Fonck, Johann Christian Leopold Karl*, dans *N.D.B.*, t. V, p. 289.

<sup>287</sup> Voir L. FONCK, *Der Kampf um die Wahrheit der Heiligen Schrift seit 25 Jahren*, Innsbruck, 1905.

<sup>288</sup> Sur l'Institut, voir J. HARVEY, *Institut biblique pontifical*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 1732-1733, A. BÉA, *Institut biblique pontifical*, dans *D.B.S.*, t. IV, col. 559-561, et G. MARTINA, *A novant'anni dalla fondazione del Pontificio Istituto Biblico*, dans *Archivum Historiae Pontificiae*, t. XXXVII, 1999, p. 129-160.

<sup>289</sup> Conçu par Léon XIII comme un instrument de développement des études bibliques, l'Institut biblique pontifical fut mis en place par Pie X dans une perspective nettement conservatrice. Alors que Léon XIII avait pressenti le Père Lagrange pour prendre la tête de la nouvelle institution, c'est le Père jésuite Fonck, chef de file des conservateurs et ennemi juré du dominicain, qui devait en être le premier recteur en 1909, lorsque par la lettre apostolique *Vinea electa* du 7 mai 1909, Pie X concrétisa le projet. Voir également B. MONTAGNES, *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique...*, p. 321-325.

Brucker qui, plus théologien qu'exégète, « passait pour être le chef de file des conservateurs et le 'gendarme' de l'orthodoxie »<sup>290</sup>.

Pris à partie, le Père Lagrange prépara une réponse, *Éclaircissement sur la méthode historique. A propos d'un livre du R.P. Delattre, S.J.*<sup>291</sup>, où il défendait point par point ses positions, tout en faisant remarquer *in fine* — et c'est là, comme nous le verrons, une constante dans les attaques de Delattre contre les progressistes — que si le bon Père s'attachait à la réfutation des solutions proposées, il ne disait mot des questions nouvelles posées par la critique et se gardait bien de tenter d'y répondre<sup>292</sup>. Néanmoins, classé parmi les premiers suspects à Rome, Lagrange se voit frapper d'interdiction : il ne peut rééditer *La méthode historique* ni publier sa défense contre Delattre qui avait circulé *pro manuscripto* dans les cercles d'exégètes<sup>293</sup>, lequel Delattre ne se gênera pourtant pas pour répliquer à un adversaire sans défense<sup>294</sup>. A partir de ce moment, des difficultés en tous genres viendront perturber le travail scientifique de Lagrange et, comme l'écrit le Père Montagnes, ses « publications ne cesseront d'être entravées, depuis le commentaire de la Genèse, définitivement interdit en 1907, jusqu'aux derniers articles encore supprimés en 1937-1938 »<sup>295</sup> : sans parler de l'Institut biblique, créé en 1909 par le Saint-Siège pour être le garant de l'orthodoxie face à l'École biblique, nous pouvons évoquer rapidement les difficultés rencontrées sous le pontificat de Pie X,

---

<sup>290</sup> A. DE BIL, *Brucker (Joseph)*, dans *D.H.G.E.*, t. X, col. 881. Voir notamment J. BRUCKER, *L'Église et la critique biblique [Ancien Testament]* (Questions d'Écriture sainte), Paris, P. Lethielleux, 1908, VII-294 p., qui est un condensé de ses attaques contre tout ce qui, en exégèse, déviait de la ligne traditionnelle.

<sup>291</sup> M.-J. LAGRANGE, *Éclaircissement sur la méthode historique. A propos d'un livre du R.P. Delattre, S.J.*, Paris, 1905.

<sup>292</sup> *Ibid.*, p. 104-106.

<sup>293</sup> Sur cette controverse entre Lagrange et Delattre, voir notamment B. MONTAGNES, *Le Père Lagrange. 1885-1938. L'exégèse catholique dans la crise moderniste...*, p. 106-112, et ID., *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique...*, p. 203-209, et 319-321.

<sup>294</sup> A.-J. DELATTRE, *Le criterium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique. Réponse au R.P. M.-J. Lagrange, O.P.*, Liège, [1907].

<sup>295</sup> B. MONTAGNES, *Marie-Joseph Lagrange. La figure du savant et du croyant*, dans *Nouvelle revue théologique*, t. XXVI, 1994, p. 723-724.



notamment en 1912, au plus fort de la réaction intégriste, « l'année terrible » au dire même de Lagrange<sup>296</sup>.

Dès le début de 1898, Lagrange avait décidé d'inaugurer la collection des *Études bibliques* par un volume de sa main sur la Genèse. A peu près achevé en mai, l'ouvrage fut soumis à la censure interne des dominicains, qui conclut à sa parfaite orthodoxie, mais hésitait quant à l'opportunité de le publier : si l'un des censeurs estimait que la publication contribuerait à assainir la discussion, l'autre craignait une condamnation qui compromettrait toute l'école critique, et c'est ce dernier avis qui prévalut. Au début de 1905, Lagrange avait préparé un article sur les Patriarches destiné à la *Revue biblique* de janvier 1906 où il s'expliquait sur la méthode de son ouvrage sur la Genèse. Il ne fut pas mieux jugé : tandis que le premier censeur le considérait comme inopportun, le second le jugeait tout simplement impubliable, et l'article alla « rejoindre le cimetière des articles mort-nés, déjà peuplé d'autres cadavres »<sup>297</sup>. A plusieurs reprises, Lagrange tenta de réactiver le dossier de son livre sur la Genèse, mais sans obtenir autre chose que des réponses dilatoires. En 1905, le maître de l'ordre sembla disposé un moment à en autoriser l'impression, mais il s'agissait moins dans son esprit de le diffuser dans le public que d'en soumettre quelques chapitres à la Commission biblique. Fin 1905, le maître de l'ordre se ravisait et jugeait préférable d'attendre. La même réponse parvint de Pie X, consulté en janvier 1906, et, en mai 1907, celui-ci chargea son Secrétaire d'État de communiquer aux dominicains l'interdiction définitive de publier sur la Genèse. Tandis que Lagrange faisait acte de soumission au pape, le maître de l'ordre accentuait la sentence pontificale en interdisant à son bibliste d'écrire encore sur l'Ancien Testament<sup>298</sup>.

Lagrange passa dès lors à l'étude du Nouveau Testament sans grandes difficultés. Dès 1908, il se mit à la préparation d'un commentaire de l'Évangile de Marc, qui, après

---

<sup>296</sup> ID., *L'année terrible du Père Lagrange d'après les lettres à E. Tisserand*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. LXII, 1992, p. 329-383.

<sup>297</sup> ID., *Le Père Lagrange. 1885-1938. L'exégèse catholique dans la crise moderniste...*, p. 116, et ID., *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique...*, p. 209-219.

<sup>298</sup> Voir sur ces événements B. MONTAGNES, *Le Père Lagrange. 1885-1938. L'exégèse catholique dans la crise moderniste...*, p. 112-121.

quelques tergiversations du maître de l'ordre, sortit à Paris en mars 1911<sup>299</sup>, tandis que le Père Fonck manœuvrait pour établir un institut biblique concurrent de celui des dominicains à Jérusalem<sup>300</sup>. Le problème, c'est que le simple fait de discuter les thèses critiques, comme le faisait Lagrange, apparaissait à l'époque comme une concession insensée à l'ennemi, et le travail de Lagrange fut bientôt la cible des intransigeants : bien que les conclusions de Lagrange n'entrassent pas en conflit avec la réponse ultérieure de la Commission biblique de juin 1912, un décret de la Consistoriale publié en août le rangea néanmoins parmi les auteurs à proscrire dans les séminaires et cette mesure était de nature à précéder une mise à l'Index. Devant le danger, Lagrange, qui craignait pour l'avenir de son école, fit acte de soumission à Rome et demanda une mise en congé pour un an<sup>301</sup>. Entre-temps, Lagrange avait été invité à une déclaration personnelle d'obédience du Saint-Siège<sup>302</sup>, mais dont l'origine semble étrangère à son *Saint Marc*. En fait, un prêtre du diocèse de Bolzano-Bressanone, réfractaire au serment antimoderniste, ayant invoqué les noms de Lagrange et Hummelauer à l'appui de son refus<sup>303</sup>, ces derniers firent l'objet de mesures spéciales de la Congrégation de l'Index<sup>304</sup>.

La position personnelle de Lagrange aussi bien que celle de l'École biblique de Jérusalem paraissaient sérieusement compromises, d'autant qu'à la fin de 1912, le

---

<sup>299</sup> M.-J. LAGRANGE, *Évangile selon saint Marc* (Études bibliques), Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1911, CL-455 p.

<sup>300</sup> Mais sans succès, la guerre et l'élection de Benoît XV interrompant définitivement ses projets (cfr B. MONTAGNES, *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique...*, p. 329-340).

<sup>301</sup> B. MONTAGNES, *Le Père Lagrange. 1885-1938. L'exégèse catholique dans la crise moderniste...*, p. 128-143, et et ID., *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique...*, p. 239-255.

<sup>302</sup> *Le Père Lagrange au service de la Bible. Souvenirs personnels*, Paris, 1967, p. 192 (fait évoqué B. MONTAGNES, *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique...*, p. 244).

<sup>303</sup> A.C.D.F., *Rubricella Alle Censurae Librorum. 1851-1916*, chemise « 1913, Bressanone/Gesuiti : Di alcune proposizioni meritevoli di censura nelle opere del P. Hummelauer S.J. = Relazione dell' Emo Sig. Cardinale Van Rossum, 44/1913 », un imprimé un imprimé *Suprema Sacra Congregatio Sancti Officii* (Junii 1912), Van Rossum, 29 mai 1912 : « *Quum infelix sacerdos Vincentius Wilburger, dioec. Brixinensis, iuramento antimodernistico subscribere renuisset simulque declarasset se, doctum libris Patrum Lagrange et Hummelauer, inerrantiam S. Scripturae (prop. II, decr. Lamentabilis) admittere non posse, praeter consilia contra praedictum sacerdotam capta, Emi Patres merito existimarunt, etiam ad radicem mali, libros dico Patrum Lagrange atque Hummelauer, esse procendendum, atque ideo decreto fer IV, 19 Iulii 1911 mentem adiecerunt. Mens erat ambo Patres isti publice testificarentur plenam orthodoxiam atque inconditionatam submissionem erga decreta S. Sedis* ».

<sup>304</sup> Dossier complet : *ibid.*

*Bulletin officiel* du diocèse de Sienna publia une mise au point de la Consistoriale éclairant son décret du mois d'août et qui, en fait, en aggravait la portée. En termes d'ouvrages, les griefs portaient principalement sur la *Revue biblique* (depuis 1892), ainsi que sur *La méthode historique*, *Le Livre des Juges*<sup>305</sup> et *L'Évangile selon saint Marc*. La *Revue biblique* était spécialement visée, pour l'influence désastreuse qu'elle exerçait sur le jeune clergé en lui rendant la méthode critique acceptable, pour son attitude déséquilibrée, trop favorable à l'exégèse moderne par rapport à l'exégèse catholique traditionnelle, et pour l'accueil qu'elle avait donné à certains auteurs suspects, dont certains avaient apostasié. En termes d'herméneutique biblique, on reprochait à Lagrange une idée de l'inspiration relativisant l'inerrance, une conception des récits bibliques minimisant leur vérité historique et une théorie de la composition littéraire qui admettait l'existence de sources diverses, retardait la date de composition généralement admise et remettait en cause la paternité de certains écrits. Lagrange s'inclina à nouveau et adressa un mémoire au maître de l'ordre où il s'expliquait sur les griefs retenus contre lui par la Consistoriale<sup>306</sup>.

Au bout d'un an, Lagrange fut autorisé à repartir pour Jérusalem et à y reprendre son enseignement. Lors d'une audience pontificale accordée au supérieur des dominicains, Pie X s'était enquis de la situation du Père Lagrange et s'était réjoui de sa totale soumission. Il ajouta qu'il était temps de le renvoyer à ses chères études et à son école, mais qu'il souhaitait le voir au préalable. Convoqué à Rome, Lagrange crut aussitôt qu'il était condamné et qu'on le faisait mander pour lui signifier le verdict. Il n'en fut rien et le pape le félicita de sa parfaite docilité, avant de l'encourager à persévérer dans la voie ouverte<sup>307</sup>. Néanmoins, les soucis de Lagrange ne prendront pas fin à la mort de Pie X<sup>308</sup> : outre l'« affaire Brassac », en 1923, qui, à travers la condamnation du *Manuel*

---

<sup>305</sup> M.-J. LAGRANGE, *Le Livre des Juges* (Études bibliques), Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1903, XLVIII-338 p.

<sup>306</sup> B. MONTAGNES, *Le Père Lagrange. 1885-1938. L'exégèse catholique dans la crise moderniste...*, p. 145-152, et ID., *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique...*, p. 269-275.

<sup>307</sup> B. MONTAGNES, *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique...*, p. 276-279.

<sup>308</sup> Sur ces soucis, voir *ibid.*, p. 178-185, 197-199 et 214-224 ; ID., *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique...*, p. 393-500 ; et ID., *L'ultime chagrin du Père M.-J. Lagrange*, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. LXXVIII, 1994, p. 3-7.

*biblique* de Brassac<sup>309</sup>, visait en fait le dominicain et son école<sup>310</sup>, on peut citer, notamment, la censure de certains passages de son ouvrage sur les mémoires de Loisy, en 1931, le retrait de l'article sur *L'inspiration des livres saints* destiné à paraître dans le numéro de juillet 1933 de la *Revue biblique*, l'interdiction de publier, en octobre 1937, l'article sur les Patriarches auquel Lagrange tenait comme à un manifeste depuis 1905<sup>311</sup>, et, en décembre 1937, une recension consacrée au premier tome de *L'évolution de la religion d'Israël* d'Édouard Dhorme<sup>312</sup>.

### c. La Commission biblique au service de l'antimodernisme

Mise sur pied dès le 30 août 1901 et officiellement constituée par la lettre *Vigilantiae studii* de Léon XIII du 30 octobre 1902<sup>313</sup>, la Commission biblique avait été organisée sur le modèle des autres congrégations romaines (à deux instances, l'une de

---

<sup>309</sup> Sur Auguste Brassac (1896-1941), professeur d'Écriture sainte à Saint-Sulpice et auteur d'une réédition du *Manuel biblique* de Vigouroux qui, pourtant fort timide, fut mise à l'Index par un décret du Saint-Office de 1923, voir G. JACQUEMET, *Brassac (Auguste)*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 234.

<sup>310</sup> Sur cette condamnation, voir également B. MONTAGNES, *Les séquelles de la crise moderniste. L'École biblique au lendemain de la Grande Guerre*, dans *Revue thomiste*, CXVII<sup>e</sup> année, t. XC, n° 2, avril-juin 1990, p. 261-266, et, plus récemment, É. FOUILLOUX, *Un regain d'antimodernisme ?*, dans *Intellectuels chrétiens et esprit des années 1920. Actes du colloque. Institut catholique de Paris. 23-24 septembre 1993* (Sciences humaines et religions), Paris, 1997, p. 83-114 : « Si l'affaire Brassac ne saurait être interprétée comme le signe de la résurgence d'un intégrisme moribond, elle marque à coup sûr une résurgence de l'antimodernisme : comme aux plus beaux jours de la 'Question bibliques', elle signifie en effet aux exégètes l'interdiction de toute liberté de recherche et de toute concession à la science moderne » (p. 104-105).

<sup>311</sup> Voir M. ALLARD, *Les Patriarches bibliques et l'histoire : histoire d'un inédit du P. Marie-Joseph Lagrange*, Mémoire de licence inédit ès art en théologie, Ottawa, 1991, que nous n'avons pu consulter, et L'article a été publié dans : *Les patriarches et l'histoire. Autour d'un article inédit du Père M.J. Lagrange*, O.P., sous la dir. de G. COUTURIER, Paris-Montréal, 1998.

<sup>312</sup> É. DHORME, *L'évolution religieuse d'Israël*, t. I, *La religion des Hébreux nomades* (Institut de philologie et d'histoires orientale et slave de l'Université de Bruxelles. Série de l'Orient ancien), Bruxelles, Nouvelle société d'édition, 1937, 368 p. Cet épisode a été étudié par B. MONTAGNES., *L'ultime chagrin du Père M.-J. Lagrange...*, p. 3-29. Sur Édouard Dhorme (1881-?), docteur ès lettres et docteur en théologie, dominicain ordonné prêtre à Jérusalem en 1904, élève du Père Lagrange auquel il succéda comme directeur de l'École biblique et de la *Revue biblique* en 1923, avant de quitter l'ordre dominicain et l'Église en 1931, voir J. JACQUEMET, *Dhorme (Édouard)*, dans *Catholicisme...*, t. III, col. 718.

<sup>313</sup> Cfr *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII. Encycliques, breves, etc.*, t. VII, p. 132-141.

consultation comptant en l'occurrence 41 consultants<sup>314</sup>, l'autre de délibération composée de 5 cardinaux) et se vit attribuer les compétences du Saint-Office et de l'Index pour les matières bibliques<sup>315</sup>. L'idée de confier la régulation des problèmes d'exégèse à des gens compétents constituait un réel progrès, et, dans un premier temps, la Commission fonctionna incontestablement dans le sens de l'ouverture : c'est l'époque où le Père Lagrange fut choisi comme consultant (janvier 1903) et où la *Revue biblique* fut adoptée comme organe officiel de la nouvelle institution (avril 1903)<sup>316</sup>. Sous Pie X cependant, la Commission allait fonctionner de fait comme une instance de censure de plus en plus conservatrice et rendre des « réponses » sur les problèmes controversés qui maintiendront longtemps les exégètes critiques dans une situation très inconfortable.

En tout, la Commission donna 14 réponses de 1903 à 1915 (auxquelles il faut ajouter une décision du 15 novembre 1921 sur les variantes de la Vulgate)<sup>317</sup> : sur la théorie des citations implicites (13 février 1903) ; sur le caractère réellement historique des livres bibliques d'apparence historique (23 juin 1905) ; sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque (27 juin 1906) ; sur l'authenticité et l'historicité du quatrième évangile (29 mai 1907) ; sur le caractère et l'auteur du livre d'Isaïe (29 juin 1908) ; sur le caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse (30 juin 1909) ; sur les auteurs des psaumes et l'époque de leur composition (1<sup>er</sup> mai 1910) ; sur l'Évangile de Matthieu (19 juin 1911) ; sur les Évangiles de Luc et de Marc (26 juin 1912), sur la question synoptique (26 juin 1912) ; sur les Actes des Apôtres (12 juin 1913) ; sur les épîtres pastorales de saint Paul (12 juin 1913) ; sur l'Épître aux Hébreux (24 juin 1914) ; et sur la parousie dans les épîtres de saint Paul (18 juin 1915).

S'il ne nous est pas possible ici de passer en revue l'ensemble de ces réponses — nous nous arrêterons à celles que nous rencontrerons sur le chemin de Ladeuze —

<sup>314</sup> On trouvera la liste des premiers consultants dans L. PIROT, *Les Actes des Apôtres et la Commission biblique*, Paris, 1919, p. 4-6, et dans *L'Ami du clergé*, 3<sup>e</sup> sér., 25<sup>e</sup> année, n° 38, 17 septembre 1903, p. 833-837 (avec une courte notice donnant les travaux principaux de chacun d'eux).

<sup>315</sup> Sur la Commission biblique, voir L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 103-113, et, dans une moindre mesure, *Commissions pontificales*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 1349-1350.

<sup>316</sup> Cfr J. LEVIE, *La Bible, parole humaine et message de Dieu...*, p. 80-81, et B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste...*, p. 71-73.

<sup>317</sup> On trouvera la liste des réponses dans J. LEVIE, *La Bible, parole humaine et message de Dieu...*, p. 86-88, et L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 107-108, et leur texte dans *l'Enchiridion biblicum...*, *passim*.

retenons, d'une façon générale, qu'elles tranchaient d'autorité dans un sens restrictif les questions rencontrées ponctuellement par les exégètes, sans voir le problème biblique dans sa globalité et sans proposer d'autres solutions satisfaisantes qui auraient permis de sortir des difficultés. Certes, une interprétation bénigne des réponses de la Commission fut possible un temps — Ladeuze y recourra —, mais Pie X, par son motu proprio *Praeantia Scripturae Sacrae* du 18 novembre 1907, s'opposa fermement à cette pratique : les décisions de la Commission biblique avaient la même valeur doctrinale que les décrets des autres congrégations romaines et tous les catholiques étaient tenus d'y adhérer en conscience<sup>318</sup>. Cette mesure fut encore renforcée par le motu proprio *Illibatae* du 20 juin 1910, qui imposait aux candidats au doctorat biblique un serment par lequel ils s'engageaient à respecter intégralement les décrets du Saint-Siège et de la Commission biblique et à ne jamais s'y opposer de quelque manière que ce fût, ni oralement, ni par écrit<sup>319</sup>.

Il faudra attendre la Seconde Guerre mondiale, pour que, dans le prolongement de l'encyclique *Divino afflante spiritu* de Pie XII, ce véritable carcan de la recherche biblique catholique se desserre : la lettre du 16 janvier 1948 adressée par la Commission biblique au cardinal Suhard<sup>320</sup>, tout d'abord, au sujet de la date des documents du Pentateuque et du genre littéraire des trois premiers chapitres de la Genèse, les mises au point du secrétaire et du sous-secrétaire de la Commission biblique, ensuite, publiées sous forme d'articles en 1955 à l'occasion de la nouvelle édition de l'*Enchiridion biblicum*, autorisèrent une interprétation large des décisions de la Commission antérieures à 1914<sup>321</sup>.

***d. L'« Affaire Batiffol » (décembre 1907-janvier 1908), prodrome de la réaction intégriste***

---

<sup>318</sup> *Enchiridion biblicum*..., p. 95-98.

<sup>319</sup> *Ibid.*, p. 113-114.

<sup>320</sup> Sur le cardinal Emmanuel Suhard (1874-1949), prêtre du diocèse de Laval (1897), professeur puis directeur au grand séminaire de Laval (1897-1928), évêque de Bayeux (1928), archevêque de Reims (1931), cardinal (1935) et archevêque de Paris de 1940 à 1949 (il fonde la Mission de France en 1941), voir J. VINATIER, *Suhard (Emmanuel)*, dans *Catholicisme*..., t. XIV, col. 560-563.

<sup>321</sup> J. LEVIE, *La Bible, parole humaine et message de Dieu*..., p. 210-218.

Après *Pascendi*, la lutte contre le modernisme condamné allait prendre des allures de véritable chasse aux sorcières, frappant aveuglément tous ceux qui, s'écartant par trop des opinions traditionnelles, apparaissaient aux yeux des conservateurs comme incarnant les dangereux novateurs visés par l'encyclique. C'est dans ce contexte que se situe l'« Affaire Batiffol » : alors qu'il avait été le premier dénonciateur progressiste de Loisy et l'opposant le plus déclaré de tous ceux qui, dans les controverses qui suivirent, empruntaient d'autres voies que celle de la scolastique (Blondel, Laberthonnière et Le Roy), Batiffol allait lui-même être victime de la répression antimoderniste, avec sa destitution de l'Institut catholique de Toulouse au début de 1908.

Ancien élève du séminaire sulpicien d'Issy-les-Moulineaux, où il s'était lié d'amitié avec le futur Père Lagrange, Pierre Batiffol, que la carrière universitaire avait tenté un moment avant qu'il ne découvre sa vocation religieuse, avait reçu une solide formation intellectuelle dans le domaine de l'histoire<sup>322</sup>. Ayant fréquenté à Paris les cours de l'Université, de l'Institut catholique de Paris et de l'École pratique des hautes études de 1882 à 1885, il était devenu l'un des disciples préférés de Mgr Duchesne et, grâce à celui-ci, il avait obtenu une mission en Albanie (1885-1887) pour y étudier un manuscrit célèbre du Nouveau Testament. En séjour à Rome de 1887 à 1889 comme desservant de Saint-Louis-des-Français, il y était notamment devenu un familier de J.-B. De Rossi, célèbre pour ses travaux archéologiques sur la Rome chrétienne. Rentré en France, fort déjà d'un certain nombre de publications scientifiques de valeur, il s'était attelé, parallèlement à sa carrière dans l'enseignement secondaire, à la préparation d'un doctorat qu'il avait obtenu en 1891 avec deux thèses, l'une consacrée à *L'abbaye de Rossano* et l'autre à des *Quaestiones Philostorgianae* relatives à un historien arien. Poursuivant son activité scientifique dans le domaine de l'histoire de la littérature chrétienne et biblique (édition de textes et histoire des manuscrits), ainsi que dans le domaine de l'histoire de la liturgie (commencée ici avec une *Histoire du bréviaire romain*, parue en 1893), il avait été choisi en 1898 comme recteur de l'Institut

---

<sup>322</sup> Sur Pierre Batiffol, né à Toulouse le 27 janvier 1861 et décédé à Paris le 13 janvier 1929, prêtre de Saint-Sulpice (1882), formé à l'histoire à Paris (1882-1885), où il fut notamment le disciple de Duchesne, chapelain, après un séjour d'études en Albanie (1885-1887), de Saint-Louis-des-Français à Rome (1887-1889), aumônier de l'École Sainte-Barbe à Paris (1889-1898), docteur ès lettres (1891), recteur de l'Institut catholique de Toulouse (1898) et à nouveau aumônier de l'École Sainte-Barbe (à partir de 1908), voir, outre G. BARDY, *Batiffol (Pierre)*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 1306-1308, et J. RIVIÈRE, *Batiffol (Pierre)*, dans *D.H.G.E.*, t. VI, col. 1327-1330 : ID., *Monseigneur Batiffol (1861-1929)*, Paris, 1929, qui reste la meilleure présentation d'ensemble.

catholique de Toulouse. Arrivé dans la cité méridionale « avec la réputation d'un esprit caustique et d'idées très avancées »<sup>323</sup>, il allait rapidement lui insuffler une dynamique remarquable (créant et animant notamment le célèbre *Bulletin de littérature ecclésiastique*) et... en faire un des hauts lieux de la lutte antimoderniste<sup>324</sup>.

Ayant fait la connaissance de Loisy dès 1882, à une époque où tous deux partageaient les faveurs de Mgr Duchesne, Batiffol n'avait cependant jamais eu de relations suivies avec Loisy et lorsqu'il fut obligé, comme secrétaire de la *Revue biblique*, de coopérer avec l'exégète, il allait rapidement nourrir à son endroit des préventions quant à son loyalisme catholique. D'accord avec lui pour établir une séparation entre l'histoire et la théologie, il s'y opposait nettement en ne considérant cette séparation que comme tactique, la critique devant en dernier ressort aboutir à ratifier les conclusions de la théologie, et en refusant de développer trop radicalement une critique qui, sinon, risquait de déboucher sur une nouvelle théologie. La véritable ligne de fracture entre les deux penseurs, au-delà des divergences d'interprétation, portait donc sur le statut de la théologie en exégèse : contre la totale autonomie de l'histoire réclamée par Loisy, Batiffol estimait que la théologie était ce qu'elle était, et que c'était à la critique de la rejoindre sur son propre terrain, et non l'inverse<sup>325</sup>. Partageant — et cela peut paraître étonnant — le scepticisme de Loisy pour la spéculation théologique, il n'en avait cependant pas tiré la même conclusion : tandis que Loisy s'était libéré du carcan scolastique pour se réclamer du royaume des faits, Batiffol, tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'« un langage qu'on ne parle plus »<sup>326</sup>, estimait qu'on ne pouvait en faire l'économie, notamment en termes de régulation. Or, malgré cet attachement affirmé à la scolastique et son opposition irréductible à tous ceux qui s'en écartaient, Rome devait finir par considérer — et c'est en cela que *Pascendi* marque un tournant — qu'il sacrifiait trop aux tendances condamnées.

---

<sup>323</sup> É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 364.

<sup>324</sup> Sur le *Bulletin*, voir H. DONNEAUD, *Le Bulletin de littérature ecclésiastique : un siècle d'études théologiques et critique*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. C, 1999, p. 197-241.

<sup>325</sup> Sur l'opposition entre Batiffol et Loisy, voir *ibid.*, p. 364-392.

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 391.



En fait, le départ de Mgr Battifol de l'Institut catholique de Toulouse (fin 1907-début 1908) constitue une affaire compliquée<sup>327</sup>. De source officielle, il n'y eut pas d'explication franche sur les véritables motivations de ce retrait : du côté de l'Institut catholique, on laissait entendre que le mandat de Battifol à Toulouse avait pris fin sur injonction de Rome, mais d'après la *Corrispondenza romana* de Mgr Benigni, c'étaient les évêques protecteurs eux-mêmes qui, après *Pascendi*, avaient conclu à la nécessité d'un départ, Rome ne pouvant qu'approuver cette attitude. A la vérité, d'un caractère cassant et plein d'assurance, Battifol avait réussi à s'aliéner une bonne part de ses professeurs, l'entourage de Mgr Germain, chancelier de l'Institut<sup>328</sup>, et toute la haute société toulousaine. Ses sympathies pour l'Université, son libéralisme politique et son progressisme dans le domaine de l'histoire de l'Église n'en étaient que plus cruellement ressentis par les conservateurs. De ce dernier point de vue, son ouvrage sur *L'eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation*<sup>329</sup> publié en 1905 était du pain bénit pour ses détracteurs de tous bords : le constat historique qu'il y dressait quant au fait que les premiers Pères n'avaient pas parlé de la conversion des espèces eucharistiques entraînait en contradiction directe avec l'affirmation théologique du concile de Trente donnant pour fondement de la transsubstantiation les paroles mêmes du Christ lors de l'institution de l'Eucharistie.

La seconde édition parut peu de temps après avec d'importantes corrections, mais qui furent jugées insuffisantes à Rome : la troisième édition fut mise à l'Index le 28 juillet 1907, sans publication du décret cependant, pour permettre à l'auteur d'apporter les corrections nécessaires<sup>330</sup>. Dès qu'il eut connaissance de la mesure qui le

---

<sup>327</sup> Voir M. BÉCAMEL, *Comment Monseigneur Batiffol quitta Toulouse, à la Noël 1907*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXII, 1971, p. 258-288, et t. LXXIV, 1973, p. 109-138, à nuancer par A.G. MARTIMORT, *A propos du départ de Toulouse de Mgr Batiffol*, *ibid.*, t. LXXXIV, 1983, p. 198-216, qui a pu utiliser de nouveaux documents. Voir également la correspondance publiée, qui éclaire quelque peu les dispositions de Mgr Batiffol face à sa mise à l'Index et sa destitution (M. BÉCAMEL, *Une lettre de Mgr Batiffol à dom Laurent Janssens O.S.B.*, *ibid.*, t. LXXV, 1974, p. 283-286, et J.-P. INDA, *Du « Brigandage de Toulouse » à celui de Bayonne. Correspondance inédite de Mgr Batiffol avec l'abbé Annat*, *ibid.*, t. LXXXI, 1980, p. 267-291).

<sup>328</sup> Sur Mgr Germain (1839-1928), prêtre du diocèse de Nîmes (1863), évêque de Rodez (1897), puis de Toulouse (1899), voir T. DE MOREMBERT, *Germain (Jean-Augustin)*, dans *D.B.F.*, t. XV, col. 1318.

<sup>329</sup> Dont nous avons vu la seconde édition : P. BATTIFOL, *Études d'histoire et de théologie positive*, 2<sup>e</sup> sér., *L'eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1905, 388 p.

<sup>330</sup> La publication officielle n'interviendra que le 2 janvier 1911.

touchait, Batiffol écrivit une lettre de soumission au préfet de la Congrégation de l'Index, mais que Mgr Germain, chargé de la transmettre à son destinataire, garda jusqu'à la mi-novembre. En fait, d'après Marcel Bécamel, l'archevêque s'était convaincu depuis plusieurs années de la nécessité du départ de Batiffol et sa mise à l'Index lui en aurait donné le moyen. D'après Martimort, les sentiments de l'archevêque, en 1907, n'étaient plus ceux des années antérieures et il lui semble que Mgr Germain a plutôt cherché à éviter à Batiffol d'être révoqué par une décision de Rome et condamné publiquement. Toujours est-il que lors de la réunion des évêques protecteurs du 12 novembre, le principe de sa destitution fut acquis, mais pour des raisons pratiques, on en différa l'application à la fin de l'année. Suivirent des tractations en sens divers entre les différentes parties en présence (les évêques protecteurs, Rome et Batiffol), qui amenèrent finalement le recteur à quitter Toulouse en décembre. En toute hypothèse, comme nous le verrons, cette condamnation devait inquiéter vivement Paulin Ladeuze qui, reconnaissant dans la ligne de conduite définie par le recteur de Toulouse une démarche intellectuelle très proche de la sienne, suivait les événements de très près.

*e. La mise à l'Index de Mgr Duchesne, ou la condamnation de l'agnosticisme de l'histoire critique*

C'est en janvier 1912 que l'historien Louis Duchesne allait être victime des menées intégristes, avec la mise à l'Index du troisième volume de son *Histoire ancienne de l'Église*. Ses débuts, certes, nous l'avons vu, ne s'étaient pas déroulés sans controverses, mais durant le pontificat de Léon XIII, il avait fini par s'imposer comme une autorité scientifique et même par vivre en bonne intelligence avec les milieux ecclésiastiques romains que sa nomination à la tête de l'École française l'avait amené à fréquenter assidûment à partir de 1895. C'est en fait sous Pie X, dans le contexte de la poussée intégriste et après avoir été longtemps en faveur auprès du Souverain Pontife, que sa position se dégradera rapidement et que, au terme d'une campagne qui en dit long sur les méthodes de gouvernement de l'Église à l'époque, il rejoindra le peloton des chercheurs condamnés pour avoir cru que la meilleure façon de défendre l'Église était de servir la science : aux yeux des intégristes, toute démarche, même apologétique, qui emprunte ses méthodes au monde moderne est elle-même moderne et doit être réprouvée.

Au début de sa carrière, il est vrai, Duchesne avait bien dû résister aux attaques de gens peu éclairés, qui ne lui avaient pas pardonné de mettre à mal, au nom d'exigences scientifiques qui leur paraissaient étrangères à l'histoire sainte, un certain nombre d'« acquis » de l'historiographie « traditionnelle ». Et ils le lui avaient d'autant moins pardonné que sa critique s'exerçait avec une liberté de ton et une indépendance de jugement perçues par d'aucuns comme impertinence et irrévérence, voire, en regard de certaines traditions pieuses bien établies, comme sacrilège<sup>331</sup>. En 1876 déjà, lors de sa nomination à l'Institut catholique de Paris, cette réputation d'impertinent lui avait valu un complément d'enquête<sup>332</sup>. Quelques mois plus tard, sa thèse sur le *Liber Pontificalis* avait provoqué de vives réactions dans certains milieux ecclésiastiques déplorant le ton et la méthode avec lesquels un clerc s'était attaché à l'examen d'un monument de l'histoire traditionnelle de la papauté<sup>333</sup>. Cette affaire n'était pas encore réglée que l'auteur courait au-devant de nouvelles difficultés au sujet des témoins anténicéens du dogme de la Trinité chez qui il avait admis des imperfections de formulation<sup>334</sup>. Au printemps 1885, c'est la question de l'apostolicité des Églises de Gaule qui l'avait compromis dans une nouvelle controverse<sup>335</sup>, alors que par ailleurs il était déjà empêtré dans des discussions passionnées sur des problèmes d'archéologie chrétienne<sup>336</sup> ou

---

<sup>331</sup> A ce propos, H.-I. MARROU, *Mgr Duchesne et l'histoire ancienne du christianisme*, dans *Monseigneur Duchesne et son temps...*, p. 18-19, considère que « ce qu'il faut bien appeler ses impertinences, cette manière désinvolte d'approcher les plus graves questions » n'ont pas été étrangères à sa condamnation de 1912.

<sup>332</sup> B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922), historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome...*, p. 105-113.

<sup>333</sup> *Ibid.*, p. 76-93. Si Duchesne réussit à éviter ici une condamnation de l'Index, c'est au prix d'une seconde édition remaniée selon les instructions de la Congrégation.

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 163-190. Cette polémique vaut à Duchesne une mise au point des cardinaux Franzelin et Newman, et... un an de congé à l'École de théologie de l'Institut catholique.

<sup>335</sup> *Ibid.*, p. 193-223. Ce nouveau contentieux, qui fait suite à un compte rendu d'un livre consacré aux fondations des églises de Chartres, Sens, Troyes et Orléans, où il contestait les fondements de la thèse apostolique, conduit Duchesne à demander un second congé. Sur ces incidents, qui se produisent alors qu'il est seulement professeur à l'Institut catholique de Paris (1877-1885), voir également P. POUPARD, *Mgr Duchesne, professeur à l'Institut catholique de Paris*, dans *Monseigneur Duchesne et son temps...*, p. 305-311.

<sup>336</sup> B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922), historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome...*, p. 223-230.

d'élections pontificales du début au VI<sup>e</sup> siècle<sup>337</sup>. Mais toutes ces difficultés suscitées par ses travaux en France, qui du reste iront en s'atténuant, ne l'avaient guère compromis auprès du pape, qui en 1894 le choisit pour faire partie de la commission d'experts chargée de l'éclairer dans la question de la validité des ordinations anglicanes<sup>338</sup>.

Certes, Duchesne n'avait pas que des amis au Séminaire français de Rome, milieu influent à Rome<sup>339</sup>, mais dans les premières années du règne de Pie X, il n'avait guère eu de motifs personnels de se plaindre du nouveau pape, que du contraire. Lorsque, en 1907, était sorti le deuxième volume de son *Histoire ancienne de l'Église*, le Saint-Père — qui avait apprécié le premier tome paru en 1906 — l'avait assuré de son soutien, et à la sortie du troisième volume, en 1910, il lui avait renouvelé ses encouragements. A ce moment, l'œuvre, qui avait paru en français avec l'*imprimatur* du Maître du Sacré Palais, connaissait un succès certain et était en passe d'être traduite en anglais, en espagnol et en italien. C'est précisément avec cette dernière traduction que les ennuis de Duchesne allaient commencer<sup>340</sup>. Après avoir finalement retenu les éditions Desclée, il

---

<sup>337</sup> *Ibid.*, p. 230-240.

<sup>338</sup> Si Léon XIII adoptera une attitude opposée à celle de Duchesne, la situation de celui-ci ne s'en trouvera pas compromise pour la cause. A propos de l'attitude de Duchesne dans le dossier des ordinations anglicanes, voir B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922), historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome...*, p. 331-372 et 382-401. Voir également : B. NEVEU, *Mgr Duchesne et son Mémoire sur les ordinations anglicanes [1895 ou 1896]*, dans *The Journal of Theological Studies*, nouv. sér., t. XXIX, 1978, p. 443-482, qui publie une minute autographe du mémoire conservé dans les archives de Duchesne déposées à la Bibliothèque nationale ; G. RAMBALDI, *La memoria di Mgr L. Duchesne sulle ordinazioni anglicane ed un suo esame critico contemporaneo*, dans *Gregorianum*, t. LXII, 1981, p. 681-746, qui publie le texte définitif annoté par un théologien anglais ; ID., *Leone XIII et la memoria di L. Duchesne sulle ordinazioni anglicane. Note di contesto con documenti*, dans *Archivum historiae pontificiae*, t. XIX, 1981, p. 333-345, qui reproduit quelques documents de l'*Archivio Segreto Vaticano* éclairant le mémoire de Duchesne et sa réception. On trouvera également des compléments intéressants dans R. LADOUS, *Monsieur Portal et les siens. 1855-1926*, Paris, 1985, et dans ID., *L'abbé Portal et la campagne anglo-romaine. 1890-1912* (Collection du Centre d'Histoire du catholicisme. Université de Lyon II, 12), Lyon, 1973, *passim*.

<sup>339</sup> Cl. DAGENS, *Formation intellectuelle et mission des prêtres au Séminaires français de Rome. Tradition catholique et affirmation de la foi à l'épreuve de l'histoire*, dans *150 ans au cœur de Rome. Le séminaire français. 1853-2003* (Mémoire d'Églises), sous la dir. de Ph. LEVILLAIN, Ph. BOUTRY et Y.-M. FRADET, Paris, 2004, p. 446-449, le point « *L'épreuve intellectuelle du modernisme* ».

<sup>340</sup> Sur cet épisode douloureux, voir surtout B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922), historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome...*, p. 538-613, et M. MACCARRONE, *Duchesne e la curia romana*, dans *Monseigneur Duchesne et son temps...*, p. 401-494. Voir également É. POULAT, *Mgr Duchesne et la crise moderniste*, *ibid.*, p. 353-373, qui aborde le problème de la personnalité complexe de Duchesne et de la cohabitation, problématique chez lui, entre l'histoire critique et la foi traditionnelle.

avait marqué son accord pour que la traduction soit confiée à un professeur de la Propagande inconnu de lui, mais dont les occupations lui avaient semblé une garantie suffisante<sup>341</sup>. Or, le Père en question était depuis longtemps suspect de modernisme auprès des jésuites de la *Civiltà Cattolica*, jésuites qui furent les premiers à formuler des objections, dirigées dès ce moment autant contre le traducteur que contre l'auteur. L'origine réelle de ces attaques reste difficile à établir avec certitude, mais il semble bien que l'action du Père Billot<sup>342</sup>, professeur de dogmatique à la Grégorienne et depuis peu consultant au Saint-Office, n'ait pas été étrangère aux malheurs de Duchesne<sup>343</sup>. Esprit essentiellement spéculatif, Billot paraît être toujours resté hermétique à une démarche positive, ce qui, assez paradoxalement, ne semble pas avoir été le cas de Mgr Benigni dans cette affaire<sup>344</sup>. Quoi qu'il en soit, la campagne, relayée par *L'Unità Cattolica* de Florence à partir d'août 1910, ira en s'accroissant, et ce sont les conceptions mêmes de Duchesne en matière historique, lesquelles, selon ses détracteurs, se rattachaient au modernisme, qui seront visées.

L'élection de Duchesne à l'Académie française en mai 1910 contre le cardinal Baudrillart<sup>345</sup>, candidat des intransigeants, allait bientôt donner un nouveau souffle à la

<sup>341</sup> Derrière ce Père, un certain Turchi se cachait en fait Buonaiuti (B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922), historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome...*, p. 544-545).

<sup>342</sup> Sur le Père Louis Billot (1846-1932), prêtre diocésain (Blois) entré dans la Compagnie de Jésus (1869), professeur de théologie dogmatique à l'Université catholique d'Angers (1879-1882), à la maison d'études de Jersey (1882-1885) et au Collège romain (1885-1886 et 1887-1910), consultant au Saint-Office et cardinal-diacre au titre de Santa Maria in via Lata (1911), voir J. LEBRETON, *Billot (Louis)*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 61-63.

<sup>343</sup> Dès avril 1910, Duchesne avait été informé de la réputation d'auteur dangereux que Billot accreditait à son sujet auprès des élèves de la Grégorienne et s'en était ouvert à lui. La correspondance échangée à cette occasion montre que Billot n'était pas loin de considérer Duchesne comme un émule de Loisy, notamment en ce qui concerne l'origine de l'Église et la rédaction du IV<sup>e</sup> Évangile. Or, comme consultant du Saint-Office et intime de Pie X, il était facile à Billot de susciter l'opposition de la curie contre Duchesne. Enfin, nous savons que Billot fut à l'origine de la campagne menée par *L'Unità Cattolica* contre son compatriote. À défaut de preuve formelle de la responsabilité du savant jésuite, ces éléments constituent en fait un faisceau d'indices convaincant. Cfr B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922), historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome...*, p. 547-558.

<sup>344</sup> Benigni avait publié en 1906, dans ses *Miscellanea di storia ecclesiastica*, un compte rendu favorable du premier tome de *L'Histoire ancienne de l'Église* et, au dire même de Duchesne, il était totalement étranger à ses déboires (*ibid.*, p. 553-554).

<sup>345</sup> Sur Alfred Baudrillart (1859-1942), élève de l'École normale en même temps que Jaurès et Bergson (1878), agrégé d'histoire auteur d'une thèse sur Philippe V, prêtre de l'Oratoire (1893), directeur du *Bulletin critique* (1897-1908), recteur de l'Institut catholique de Paris (1907), académicien (1918),

campagne menée contre l'auteur de *l'Histoire ancienne*. C'est que le discours prononcé sous la Coupole le 21 janvier 1911 par Duchesne et, plus encore, la réponse qui y fut apportée par Étienne Lamy<sup>346</sup> prêtaient aisément le flanc à la critique : dans sa réplique, l'académicien souligna la sécularisation de l'histoire religieuse opérée par Duchesne, idée qui faisait inévitablement penser à Loisy. Dès ce moment, *L'Univers* et *La critique du libéralisme* « suivirent » attentivement l'affaire en France, tandis qu'en Italie paraissaient dans *L'Unità*, sous le titre d'*Appunti sereni*, une série d'articles — bientôt réunis en brochure (juin 1911) — et qui s'en prenaient au modernisme de Duchesne. Ce dernier mit du temps à réagir à ce qu'il considérait comme des calomnies, mais il consentit finalement à se défendre en diffusant de manière confidentielle une *Lettre à un ami*, qui fut cependant loin de donner satisfaction à ses détracteurs. Il y définissait notamment sa conception de l'histoire en disant :

« Mon livre présente les choses telles qu'on les voit de l'extérieur en s'aidant seulement de l'investigation critique *non toujours telles qu'elles apparaissent à la réflexion religieuse, éclairée par la foi*. C'est l'œuvre d'un homme de foi, qui entend bien travailler pour l'Église et la vérité religieuse dont elle est l'organe, mais qui dans son travail, s'attache aux seuls procédés d'investigation propres à la discipline historique »<sup>347</sup>.

Il est très éclairant de relever à ce sujet les réactions d'un correspondant de son éditeur qui note : « ces deux phrases contiennent en propre la fameuse distinction de Loisy entre l'histoire et la foi et paraissent avoir été écrites exprès pour tomber sous la condamnation de *Pascendi*, dans la partie qui regarde l'agnosticisme historique »<sup>348</sup>. Duchesne — qui n'était guère conscient de ce danger — rectifiera le tir dans une version corrigée où la phrase que nous avons soulignée a été supprimée, mais il sera trop tard. Tandis qu'il prépare, à la demande du pape, une *Protestation* en bonne et due forme contre les *Appunti*, la machinerie ecclésiastique qui s'est mise en route va fonctionner inexorablement : le 1<sup>er</sup> septembre 1911, une circulaire de la Consistoriale adressée aux évêques d'Italie interdit la lecture de *l'Histoire ancienne de l'Église* dans les séminaires ;

---

évêque d'Himeria (1921), archevêque de Métile (1928) et cardinal-prêtre au titre de Saint-Bernard-aux-Thermes (1935), voir A. GUNY, *Baudrillard (Alfred)*, dans *Catholicisme...*, col. 1316-1317.

<sup>346</sup> A propos d'Étienne Lamy (1843-1919), catholique libéral qui a joué un rôle important dans le Ralliement, membre des Immortels en 1905 puis secrétaire perpétuel l'Académie en 1913, voir J.-M. MAYEUR, *Lamy (Étienne)*, dans *Catholicisme...*, t. VI, col. 1751-1753.

<sup>347</sup> Cité par B. WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922), historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome...*, p. 594. C'est nous qui soulignons.

<sup>348</sup> *Ibid.*

quelques jours plus tard, la Congrégation des Réguliers adresse un texte équivalent à tous les supérieurs des ordres religieux ; enfin, tandis que les évêques de France ont emboîté le pas à la Curie en interdisant l'ouvrage dans leurs séminaires, ce dernier est mis à l'Index le 24 janvier 1912. Si Duchesne n'a jamais été moderniste sur le terrain dogmatique — rien ne lui est plus étranger que le réformisme de Loisy —, il est cependant clair qu'il a illustré une conception sécularisée de l'histoire de l'Église qui, dans le contexte intégriste, n'a pas échappé aux flaireurs d'hérésies.

*f. Les ennuis de Bremond ou le refus intransigeant d'un « catholicisme large »*

Le parcours d'Henri Bremond durant la crise moderniste est lui aussi, pour ainsi dire, « classique »<sup>349</sup>. Issu d'une famille très pieuse du Midi, il était entré chez les jésuites en 1882 et, en raison des lois françaises contre les congrégations, avait reçu toute sa formation en Angleterre. Son séjour prolongé dans l'île lui avait permis de se pénétrer de la culture anglaise et, notamment, de se familiariser avec la pensée de Newman, qui devait le marquer profondément. Ordonné prêtre de la Compagnie de Jésus en 1892, il effectue d'abord divers séjours dans des collèges des bons Pères, puis, en 1899, il est nommé rédacteur à la revue *Études*, où il reste jusqu'à son départ de la Société en 1904. Le tournant du siècle est pour lui l'occasion d'une maturation intellectuelle intense. En correspondance avec Maurice Blondel depuis mars 1897, il noue une solide amitié avec George Tyrrell dès l'été 1898, entre en contact avec le baron von Hügel en mars de l'année suivante et, fin 1900-début 1901, entre en relation avec Loisy<sup>350</sup>. Après son départ de la Compagnie en 1904, dont il supportait de plus en plus mal les contraintes,

---

<sup>349</sup> Sur Henri Bremond, né à Aix-en-Provence en 1865 et mort à Arthez-d'Asson le 17 août 1933, voir, F.-W. BAUTZ, *Bremond, Henri*, dans *B.B.K.L.*, t. I, col. 741 (version électronique mise à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2007) qui donne la bibliographie à peu près complète (ajouter : H. DUESBERG, *Sur la mise à l'index de la sainte chantal de l'abbé Henri Bremond*, Bruxelles, 1968 ; Y. KRUMENACKER, *Henri Bremond et l'École française de spiritualité*, dans *Chrétiens et sociétés. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, t. IX, 2002, p. 115-138 ; etc.). Signalons également H. BREMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, édition intégrale et augmentée sous la dir. de F. TRÉMOLIÈRES, 5 vol, Grenoble, 2006. Cette réédition avait été entreprise par le regretté Émile Goichot, sans conteste le meilleur connaisseur de Bremond (voir son introduction dans le t. I, et une série de mises au point dans le t. V, dont une bibliographie bremondienne). A voir également : É. GOICHOT, *Henri Bremond, historien de la ? faim de Dieu ?*, Choix de textes et introduction par F. TRÉMOLIÈRES, Grenoble, 2006, qui reprend les études antérieure de Goichot sur Bremond.

<sup>350</sup> Voir plus particulièrement É. POULAT, *Une œuvre clandestine d'Henri Bremond...*, p. 31-39.

Bremond, incardiné au diocèse d'Aix et sans ministère pastoral, s'adonne alors tout entier à son travail d'écrivain. Parmi une production importante, qui conduira à son élection à l'Académie française en 1923<sup>351</sup>, il convient de citer plus spécialement son œuvre majeure, une *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, qui paraîtra de 1916 à 1933<sup>352</sup>.

Comme l'a noté Loisy lui-même, mot fréquemment repris par les historiens, « Bremond n'a pas été intimement mêlé à la bataille moderniste. Seulement, il est entré dans le service de la Croix-Rouge. Il a ramassé les morts et pansé les blessés »<sup>353</sup>. Esprit littéraire, nourri de psychologie religieuse et imbu des idées de Newman, Bremond aspirait profondément à une Église ouverte, à un christianisme large. S'il n'a pas été impliqué directement dans les problèmes du modernisme, il en a cependant partagé les espérances. Sa profonde amitié avec Loisy, que n'a jamais compromis l'évolution divergente de leur situation ecclésiastique ni même leurs différences de conceptions religieuses, s'explique par cet ensemble de convictions communes, par une même idée du mysticisme. Cette proximité, qui trouve son expression la plus achevée dans la publication par Bremond, sous le pseudonyme de Sylvain Leblanc, d'une apologie de Loisy<sup>354</sup>, ne pouvait qu'attirer les ennuis<sup>355</sup>.

---

<sup>351</sup> Voir à ce sujet É. GOICHOT, *Deux historiens à l'Académie*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXVIII, 1983, p. 34-64 et 373-396, qui retrace l'historique du discours prononcé à cette occasion par Bremond et consacré à Mgr Duchesne.

<sup>352</sup> Les tomes I et II parurent chez Bloud et Gay en 1916, les tomes IV et V en 1920, III en 1921, VI en 1922, VII et VIII en 1928, IX et X en 1932 et XI en 1933. Voir à ce sujet É. GOICHOT, *Henri Bremond, historien du sentiment religieux. Genèse et stratégie d'une entreprise littéraire* (Association des publications près les Universités de Strasbourg), Paris, 1982. Dans une moindre mesure, voir également ID., *L'« humanisme dévot » de l'abbé Bremond : Réflexions sur un lieu commun*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XLV, 1969, p. 121-160.

<sup>353</sup> Au départ, par J. BARUZZI, *Problèmes d'histoire des religions*, Paris, 1935, p. 33, en note, lui-même cité notamment par *Une œuvre clandestine d'Henri Bremond...*, p. 34, par R. AUBERT, *Henri Bremond...*, p. 333, par A. BLANCHET, *Henri Bremond. 1865-1904* (Études bremondiennes, 4), Paris, 1975, p. 38, etc.

<sup>354</sup> Et dont l'édition critique d'Émile Poulat (*Une œuvre clandestine d'Henri Bremond. Sylvain Leblanc. Un clerc qui n'a pas trahi. Alfred Loisy d'après ses mémoires. 1931* [Uomini e dottrine, 18], édition critique et dossier historique par É. POULAT, Rome, 1972) constitue une contribution décisive au dossier. Voir également ID., *Modernisme et intégrisme. Documents nouveaux*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXVI, 1981, p. 337-355, qui publie, p. 338-347, quatre lettres de Bremond à Loisy relatives à l'œuvre de Sylvain Leblanc et dont Loisy avait réservé la consultation.

<sup>355</sup> Sur Bremond et le modernisme, voir également ID., *Bremond et le modernisme*, dans *Entretiens sur Henri Bremond* (Décades du Centre culturel international Cerisy-la-Salle, nouv. sér., 4), sous la dir.



Et, de fait, il ne devait pas être épargné par les soubresauts de la réaction intégriste. Ce fut d'abord l'affaire Tyrrell en 1909<sup>356</sup>. Appelé au chevet de son ami mourant, Bremond accompagna ses derniers moments, mais sans tenir suffisamment compte des nécessités de la discipline ecclésiastique. Alors que ce dernier était privé de sacrements et son cas réservé à Rome, il crut pouvoir, eu égard à la situation, l'absoudre et lui donner l'extrême-onction, et lors de son enterrement, présider le convoi funèbre et réciter des prières de façon privée. Suspendu *a divinis* peu de temps après, il dut se soumettre et publia une lettre où il désavouait tout ce qu'il avait pu dire ou faire de « blâmable » en la circonstance. Ayant recouvré ses droits par sa soumission, Bremond devait cependant rester suspect, et l'épisode de 1909 ne fut pas étranger à ses démêlés futurs avec Rome. En 1913, en effet, ce fut ensuite, au plus fort de ce que le Père Blanchet a appelé la « canicule de l'intégrisme »<sup>357</sup>, la mise à l'Index de son volume sur sainte Chantal<sup>358</sup>, auquel on reprochait de trop déroger aux règles de l'hagiographie traditionnelle<sup>359</sup>. Déjà dans sa *Provence mystique*, en 1908<sup>360</sup>, il avait dénoncé le style officiel de ces vies de saints stéréotypées et truffées de détails conventionnels. Son nouvel essai, qui avait pourtant la bénédiction des bénédictins de Maredsous, allait provoquer le barrage de quelques feuilles dont le poids à Rome dépassait de loin le tirage. Dénoncé par *L'indicateur de Savoie*, bientôt relayé par la revue intégriste *La Vigie*, « organe catholique romain intégral » lié à la « Sapinière », et par la terrible *Critique du libéralisme*, l'ouvrage connut le sort réservé à l'époque aux publications subissant pareilles attaques : il fut condamné le 5 mai 1913, sur des indications que tout lecteur de bonne foi ne peut qu'écarter.

---

de M. NÉDONCELLE et J. DAGENS, Paris-La Haye, 1967, p. 69-75, et Cl. MOISAN, *Henri Bremond et le modernisme...*

<sup>356</sup> Voir les indications bibliographiques fournies par É. GOICHOT, *Sur l'« affaire Tyrrell » : documents inédits*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXXI, 1986, p. 95, notes 1 et 2.

<sup>357</sup> A. BLANCHET, *Histoire d'une mise à l'Index. La « sainte Chantal » de l'abbé Bremond* (Études bremondienne, 1), Paris, 1967, p. 141. Voir à ce propos É. POULAT, *André Blanchet, Histoire d'une mise à l'Index...*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXIV, 1969, p. 146-150 (repris dans ID., *Bremond incorrigible. Sur l'histoire d'une « mise à l'Index »*, dans ID., *Modernistica* ..., p. 211-221).

<sup>358</sup> H. BREMOND, *Vie de sainte Jeanne de Chantal (1572-1641)* (Les saints), Lecoffre-Gabalda, Paris, 1912.

<sup>359</sup> Voir précisément A. BLANCHET, *Histoire d'une mise à l'Index...*, plus spécialement p. 15-90, qui permet, à travers la correspondance de Bremond, de suivre l'affaire pas à pas.

<sup>360</sup> H. BREMOND, *La Provence mystique au XVII<sup>e</sup> siècle. Antoine Yvan et Madeleine Martin*, Plon-Nourrit, Paris, 1908, XVI-394 p.

**g. L'interdiction de Laberthonnière et le rejet de toute philosophie non scolastique**

Par rapport à Duchesne et Bremond, le cas de Laberthonnière étonne moins, si l'on peut dire, et appelle moins de commentaires. Déjà mis à l'Index en 1906, comme nous l'avons vu, pour deux de ses ouvrages parus en 1903 et en 1904, il allait en fait, assez logiquement eu égard au contexte, connaître une position de plus en plus difficile après l'encyclique *Pascendi*. En décembre 1912, il avait édité en brochure, sous le titre *Sur les chemins du catholicisme*, un article paru en 1905 dans les *Annales de philosophie chrétienne* où il tentait de répondre aux difficultés éprouvées par un professeur d'université anonyme pour adhérer au catholicisme. Ce petit volume, qui avait reçu le *nihil obstat* d'un des codirecteurs de la très classique *Revue pratique d'apologétique* et l'*imprimatur* de l'archevêché de Paris, allait être le point de départ d'un scénario tant de fois répété<sup>361</sup>. D'abord pris à partie par les milieux intégristes français dans la revue *Les questions ecclésiastiques* du 1<sup>er</sup> février 1913 et dans *La critique du libéralisme* du 1<sup>er</sup> avril 1913, l'ouvrage fut ensuite dénoncé à Rome. Après une lettre d'admonestation adressée à l'archevêché pour la légèreté avec laquelle l'*imprimatur* avait été accordé(e ?) à un écrit jugé hérétique, Rome fulmina les condamnations contre un auteur qui lui semblait éliminer tout surnaturel : le 8 mai 1913, la série des *Annales de philosophie chrétienne* depuis 1905 fut mise à l'Index ; le 16 juin, la brochure qui avait déclenché la machine infernale était à son tour censurée, en même temps qu'un autre écrit sur *Le témoignage des martyrs* ; et le 26 juin enfin, mesure beaucoup plus grave — et qui ne fut jamais levée —, Laberthonnière se voyait interdire toute publication, sous quelque forme que ce soit, sous peine de suspense *ipso facto*<sup>362</sup>.

---

<sup>361</sup> Sur les problèmes de Laberthonnière avec les autorités romaines, voir notamment R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et le Père Laberthonnière*, dans *La pensée du P. Lucien Laberthonnière...*, p. 201-223 (qui a été republié dans *Le cardinal Mercier [1851-1926]. Un prélat d'avant-garde...*, p. 201-214).

<sup>362</sup> Interdit de publication, Laberthonnière avait laissé à sa mort un certain nombre d'écrits épuisés ou inédits. Outre l'édition signalée des écrits condamnés en 1906 (L. LABERTHONNIÈRE, *Le réalisme chrétien, précédé de Essais de philosophie religieuse*, préface de Cl. TRESMONTANT, Paris, 1966), beaucoup de textes ont été sortis de la nuit par Louis Canet, aux Éditions Vrin : *Œuvres de Laberthonnière*, publiées par L. CANET, Paris, 7 vol., 1935-1955. Voir également L. LABERTHONNIÈRE, *Dogme et théologie* (Recherches et synthèses. Section de dogme, VI), introduction de M.-M. D'HENDECOURT, Paris-Gembloux, 1977. Signalons, dans le même esprit, la correspondance éditée : M. BLONDEL et L. LABERTHONNIÈRE, *Correspondance philosophique*, publiée et présentée par Cl. TRESMONTANT, Paris, 1961 ; *Laberthonnière et ses amis. L. Birot — H. Bremond — L. Canet — É. Le Roy... Dossiers de correspondance (1905-1916)* (Théologie historique, 33), présentés par M.-Th. PERRIN, Paris, 1975 ; et *Dossier Laberthonnière. Correspondance et textes (1917-1932)* (Textes, dossiers, documents, 8), édité par ID., Paris, 1983.

#### ***h. La Belgique épargnée : l'action de Mercier contre les excès de la répression moderniste***

En Belgique, comme le note le chanoine Aubert<sup>363</sup>, l'activisme intégriste n'eut guère de succès et ne connut aucune extension, grâce essentiellement à l'influence bénéfique du cardinal Mercier<sup>364</sup>. Comme nous l'avons vu, il y eut bien les attaques du père jésuite Alphonse Delattre, contradicteur du Père Lagrange et dénonciateur des exégètes progressistes de l'école de Louvain (Poels, Van Hoonacker, Ladeuze), mais elles ne reçurent qu'un faible d'écho en Belgique<sup>365</sup>. C'est dans le domaine du syndicalisme chrétien, dont le Père Rutten était le dynamique propagandiste depuis 1904<sup>366</sup>, que la controverse reprit en 1912, mais s'éteignit presque aussitôt : Mercier soutenait fermement les efforts de la démocratie chrétienne tandis que la *Correspondance catholique*, relais local de la *Correspondance de Rome* de Mgr Benigni fondé à la fin de 1912 par l'avocat gantois Alphonse Jonckx, seul membre belge de la « Sapinière »<sup>367</sup>,

<sup>363</sup> R. AUBERT, *L'intégrisme du début du XX<sup>e</sup> siècle...*, p. 46.

<sup>364</sup> Sur Mercier, voir ci-dessous, le point qui lui est consacré dans le chapitre consacré à la formation scientifique de Ladeuze.

<sup>365</sup> Le chanoine Aubert signale également ici l'opposition d'un professeur du grand séminaire de Bruges, J. van der Meersch, et les critiques de la *Revue apologetique* du chanoine Halflants. Nous les évoquerons brièvement plus loin.

<sup>366</sup> Sur le dominicain Georges Ceslas Rutten, né à Dendermonde le 10 août 1875 et décédé à Bruxelles le 26 mai 1952, docteur en théologie et en sciences politiques et sociales (1904) de l'Université de Louvain, fondateur en 1904 du Secrétariat général des Unions professionnelles chrétiennes, créateur des Semaines catholiques flamandes et secrétaire général de la Confédération des syndicats chrétiens et libres lorsqu'elle se crée en 1912, voir les notices de C. VAN GESTEL, *Rutten, Georges*, dans *N.B.W.*, t. I, col. 793-797, et H. ROLLET, *Rutten (Ceslas Marie)*, dans *Catholicisme...*, t. XIII, col. 225-226. Voir également J. MAMPUYS, *De propaganda van Pater Rutten voor de christelijke vakbeweging. 1900-1914*, dans *Voor Kerk en werk. Opstellen over de geschiedenis van de christelijke arbeidsbeweging 1886-1896*, sous la dir. d'E. GERARD et J. MAMPUYS, Leuven, 1986, p. 105-136, qui retrace les débuts de l'action syndicale du dominicain et renvoie aux ouvrages antérieurs. Sur les débuts du syndicalisme chrétien en Belgique, voir aussi l'ouvrage récent de vulgarisation *Cent ans de syndicalisme chrétien. 1886-1986*, Bruxelles, 1986 (orientation bibliographique, p. 166-167).

<sup>367</sup> Sur Alphonse Jonckx, né à Gand le 29 octobre 1872 et y décédé le 20 janvier 1953, avocat et journaliste à Gand jusqu'à la Première Guerre mondiale, activiste durant le conflit (il fut notamment professeur à l'Université flamande de Gand et membre du *Raad van Vlaanderen*), réfugié après l'armistice à La Haye, où il travailla comme traducteur à l'Institut intermédiaire international, rentré en Belgique en 1936, collaborateur de l'occupant allemand au cours de la Seconde Guerre et à nouveau condamné à la Libération, voir R. DE SCHRIVER, *Jonckx, Alfons Theophiel Maria*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. I, Tiel-Utrecht, 1973, p. 720, et surtout É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral...*, *passim*, qui a utilisé la copie des papiers de l'avocat gantois pour son étude définitive sur le dossier de la « Sapinière » (biographie de Jonckx, p. 70-71, note 12).

n'avait, et n'a jamais eu qu'un tirage confidentiel<sup>368</sup>. En fait, le seul véritable résultat tangible obtenu par les intégristes en Belgique sera l'interdiction, dans... les séminaires italiens uniquement (décret de la Congrégation Consistoriale du 17 octobre 1913), de la traduction de l'ouvrage du bollandiste Hippolyte Delehaye sur *Les légendes hagiographiques*<sup>369</sup>. Dénoncé dès 1912 par la presse intégriste, en France (par *La critique du libéralisme*) et non en Belgique, pour avoir abordé les vies de saints avec des « méthodes séculières », le savant bollandiste<sup>370</sup>, ami et admirateur du Père Lagrange ainsi que de Mgr Batiffol<sup>371</sup>, évitera de justesse, grâce à l'intervention du cardinal Mercier, la mise à l'Index de son ouvrage de réflexion méthodologique sur l'hagiographie<sup>372</sup>. Comme nous le verrons, Mercier interviendra également en faveur de

---

<sup>368</sup> Dans la correspondance entre Benigni et Jonckx publiée par Poulat, les problèmes de financement du journal, faute d'abonnés, apparaissent comme récurrents : voir notamment le document C 87 de novembre 1913 et la note 3 (*ibid.*, p. 364-366) et le document C 106 (*ibid.*, p. 441-443), où il est question de la disparition prochaine du journal en raison d'un déficit qui paraît irrémédiable.

<sup>369</sup> H. DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, Société des bollandistes, 1905, XI-264 p.

<sup>370</sup> Sur Hippolyte Delehaye, né à Anvers le 19 août 1859 d'une famille originaire de Chièvre, en Wallonie, et décédé à Bruxelles le 1<sup>er</sup> avril 1941, entré dans la Compagnie de Jésus à Arlon (1876), étudiant à Louvain et Innsbruck avant d'être ordonné prêtre (1890), agrégé (1891) puis président (1912) de la société des bollandistes, voir B. JOASSART, *Hippolyte Delehaye. Hagiographie critique et modernisme* (*Subsidia hagiographica*, 81), 2 vol., Bruxelles, 2000 (bibliographie exhaustive à la date de parution, p. 23-53). Ajouter, parus depuis : ID., *Monseigneur Duchesne et les bollandistes. Correspondance* (*Tabularium hagiographicum*, 1), Bruxelles, 2002 ; ID., *Friedrich von Hügel, Turner et les bollandistes. Correspondance* (*Tabularium hagiographicum*, 2), Bruxelles, 2002 ; ID., *Mgr Petit et les Bollandistes. La correspondance Louis Petit-Hippolyte Delehaye*, dans *Mgr Petit, Assomptionniste, fondateur des « Échos d'Orient », archevêque latin d'Athènes (1868-1927). Actes du colloque Rome, 15-17 décembre 1997* (*Orientalia Christiana Analecta*, 266), sous la dir. de B. HOLZER, Rome, 2002, p. 203-219 ; ID., *Albert Ehrhard et Hippolyte Delehaye : correspondance*, dans *Annalecta bollandiana*, t. CXXI, 2003, n° 2, p. 366-400 ; ID., *Alfred Loisy et les Bollandistes*, dans *Annalecta bollandiana*, t. CXXII, 2004, n° 1, 135-152.

<sup>371</sup> Cfr B. JOASSART, *Le Père Lagrange et les bollandistes*, dans *Analecta bollandiana*, t. CIX, 1991, p. 347-361, et ID., *Mgr Pierre Batiffol et les bollandistes*, *ibid.*, t. CIV, 1996, p. 77-108.

<sup>372</sup> Sur cette affaire, voir également R. AUBERT, *Le Père H. Delehaye et le cardinal Mercier*, dans *Analecta bollandiana*, t. C, 1982, p. 743-780 (réédité dans *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prêtre d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 215-247). Voir également L. BEDESCHI, *Metodi antimodernisti italiani denunciati da Delehaye e Grandmaison*, dans *Rivista di storia e letteratura religiosa*, t. VII, 1971, p. 278-289, et B. JOASSART, *Le cardinal Mercier, le Père Delehaye et saint Jérôme*, dans *Analecta bollandiana*, t. CXIV, 1996, p. 406-410. Il y a un petit dossier à la Congrégation de l'Index, mais qui guère d'élément vraiment nouveau (A.C.D.F., *Archivum. S.C. Indicis. Schedules nominum auctorum*, Delehaye, Hippolyte, S.J. : 1913, 218 n.).

plusieurs intellectuels étrangers compromis (Tyrrell, Batiffol, Laberthonnière, etc.), mais avec moins de succès cependant, comme nous le verrons.

## PREMIÈRE PARTIE.

### LE PARCOURS DE LADEUZE À LOUVAIN (1892-1909)

Après avoir tenté de cerner autant que faire se peut le milieu géographique et humain dont Paulin Ladeuze est issu, nous avons cherché à suivre ses premiers pas dans l'existence et à éclairer son parcours scolaire et intellectuel. Nous l'avons fait en étudiant systématiquement, outre sa petite enfance, les trois cycles de sa formation : les études profanes, des écoles primaires d'Harveng et de Tournai (1876-1881) au petit séminaire de Bonne-Espérance (1881-1887) ; la préparation sacerdotale, de la section de philosophie de Bonne-Espérance (1887-1889), au grand séminaire de Tournai (1889-1892) ; et la formation scientifique à Louvain, des candidatures au doctorat en théologie (1892-1898).

## ÎCHAPITRE I : LA FORMATION SCIENTIFIQUE. LE DOCTORAT EN THÉOLOGIE À LOUVAIN

Sur les études universitaires de Ladeuze à Louvain au cours des années 1892-1893 à 1897-1898, le travail que Mgr Coppens<sup>1</sup> avait consacré en 1942 au recteur défunt fournissait déjà une présentation substantielle du milieu louvaniste dans lequel le jeune prêtre tournaisien s'était initié au travail scientifique et avait parachevé sa formation intellectuelle<sup>2</sup>. Si les autres notices consacrées depuis à Ladeuze n'ont guère renouvelé

---

<sup>1</sup> Sur Mgr Joseph Coppens (1896-1981), élève du chanoine Honoré Coppieters au séminaire de Gand (lui-même élève de Ladeuze à Louvain), ordonné prêtre en 1920, docteur (1923) et maître (1925) en théologie de Louvain, élève de prédilection d'Albin Van Hoonacker, auquel il succéda dans l'enseignement de l'Ancien Testament (1927-1967), il n'existe pas encore de biographie d'ensemble. Voir, faute de mieux : P.-M. BOGAERT, *In memoriam Mgr J. Coppens*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. XII, 1981, p. 398-401 ; G. THILS, *Monseigneur Joseph Coppens. 12 octobre 1896-23 mai 1981*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. LVII, p. 227-232 (qui constitue en fait une introduction aux pages suivantes où sont traitées toute une série de facettes de son existence) ; et F. NEYRINCK, *In memoriam Mgr. Jozef Coppens (12 oktober 1896-23 mei 1981)*, dans *Jaarboek Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België*, t. XLIII, 1981, p. 230-252. Dans une moindre mesure, voir également ID., *In memoriam Mgr. J. Coppens. 1896-1981*, dans *Wetenschappelijke Tijdingen*, 1982, p. 127-128, et J. LUST, *In memoriam Mgr. J. Coppens*, dans *V.B.S.-Informatie*, t. XII, 1981, p. 39-45. À signaler également, sur Coppens en tant que fondateur des Journées bibliques de Louvain : F. NEYRINCK, *J. Coppens, fondateur des Journées bibliques de Louvain. Colloquium Biblicum Lovaniense. 1949-1981*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. LVII, 1981, p. 274-292, et *Colloquium Biblicum Lovaniense. Journées bibliques de Louvain-Bijbelse Studiedagen te Leuven. 1949-1993* (Annua nuntia lovaniensia. 29), Leuven, 1994.

<sup>2</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 9-24.



notre connaissance de sa période estudiantine<sup>3</sup>, la multiplication des études relatives à l'Université et à la Faculté de théologie<sup>4</sup>, une exploitation plus poussée des imprimés déjà disponibles à l'époque de Coppens<sup>5</sup> et l'utilisation de documents inédits inconnus de ce dernier<sup>6</sup> ou inaccessibles de son temps<sup>7</sup> permettent d'affiner l'image de l'étudiant Ladeuze qu'il nous avait donnée il y a plus d'un demi-siècle. Étudiant à Louvain au cours d'une période de profond renouvellement scientifique, bientôt sensible à la Faculté de théologie elle-même, Ladeuze y a reçu une formation encore fort classique dans son ensemble, mais où il a pu profiter, grâce à l'enseignement de l'exégète Van Hoonacker et de l'historien Cauchie, des premiers développements de la méthode critique. L'analyse du contenu de l'enseignement dispensé à la Faculté, tout comme l'examen du régime de vie imposé aux étudiants-prêtres du Collège du Saint-Esprit, en effet, révèlent peu de concessions aux idées nouvelles, en dehors, précisément, des leçons des deux jeunes professeurs. En fait, les quelques rares documents qui éclairent son itinéraire intellectuel au cours de sa formation universitaire montrent que ce n'est que tardivement, à l'occasion de l'élaboration de sa thèse de doctorat, et sous

---

<sup>3</sup> Voir : L. CERFAUX, *Un grand recteur : Mgr Ladeuze*, dans *Revue générale belge*, janvier 1946, p. 315-333 ; L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 119-153 ; A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze [Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph]*, dans *B.N.*, t. XXXIX, col. 541-563). Par ailleurs, Coppens lui-même a publié, une dizaine d'années après son premier travail, un certain nombre de corrections et de compléments (J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Paulin Ladeuze. Notice biographique*, dans *Annua nuntia lovaniensia*, t. X, 1954-1955, p. 197-215).

<sup>4</sup> Cfr *infra*, les notes jalonnant ce chapitre.

<sup>5</sup> Principalement, comme nous le verrons, les *Annuaire*s de l'Université, ainsi que les premières publications de Ladeuze et les écrits de contemporains liés à sa thèse de doctorat.

<sup>6</sup> En fait, une lettre de Ladeuze, la seule que l'on conserve de cette époque, à sa sœur Flora à l'occasion de son mariage (A.P., *Papiers Marie Poivre*, Une boîte de « correspondance familiale », Lettre de Paulin Ladeuze à Flora Ladeuze, Louvain 7 juin 1898).

<sup>7</sup> Dans sa bibliographie, Coppens signale que toutes les archives concernant Ladeuze n'ont pas été détruites dans l'incendie de la bibliothèque en 1940, mais précise qu'il ne lui a pas été possible d'utiliser tous ces documents (J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 87). Il mentionne ainsi certains documents des archives rectorales, les cahiers de notes dans lesquels le professeur consignait ses allocutions aux étudiants du Collège du Saint-Esprit et, enfin, quelques documents éparés. D'après la description qu'il en donne, il s'agit sans aucun doute, d'une part, des archives rectorales conservées à l'époque aux Halles universitaires et, d'autre part, de ce que nous avons appelé ici les « Papiers privés Mgr Ladeuze », conservés initialement à la maison rectorale de Leuven. On y trouve notamment, pour la période étudiée ici, le manuel imprimé du Collège du Saint-Esprit ayant appartenu à Ladeuze (A.K.U.L., *A.P.L.*, n° 12), quelques carnets de notes de cours prises à Louvain de 1892 à 1898 (*ibid.*, n° 15) et un ensemble de sermons prononcés alors qu'il était étudiant à Louvain (*ibid.*, n° 19).

l'influence de facteurs extérieurs à l'enseignement reçu, que Ladeuze s'est converti à la théologie positive.

***A. L'Université de Louvain à la fin du siècle :  
aspects d'un renouveau scientifique***

Les études de Ladeuze à Louvain correspondent au rectorat de Mgr Jean-Baptiste Abbeloos (1887-1898), au cours duquel l'Université allait véritablement prendre un nouveau visage. C'est sous son rectorat, en effet, que l'esprit de renouveau scientifique, qui jusque-là avait été plutôt le fait de fortes personnalités, allait progressivement se généraliser à l'ensemble de l'Université. La Faculté de théologie elle-même, dont l'enseignement était resté longtemps très classique, allait bientôt profiter du mouvement et devenir, en quelques années, un centre réputé de théologie positive. Cette transformation — à laquelle Ladeuze lui-même contribuerait une fois nommé professeur — fut essentiellement le fait de deux jeunes personnalités introduites dans le corps professoral de la Faculté de théologie par Abbeloos : Van Hoonacker et surtout Cauchie, dont la puissante influence se manifeste dans la plupart des thèses de théologie défendues à l'époque.

***1. L'Université sous le rectorat de Mgr Abbeloos :  
d'une école professionnelle à un établissement scientifique<sup>8</sup>***

Nommé recteur en février 1887 à la suite du décès inopiné de son prédécesseur, Jean-Baptiste Abbeloos n'avait jamais fait partie du corps professoral de l'Université au

---

<sup>8</sup> A ce propos, voir surtout E. LAMBERTS, *De Leuvense universiteit op een belangrijk keerpunt tijdens het rektorat van A.J. Namèche en C. Pieraerts (1872-1887)*, dans *L'Église et l'État à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Mgr Aloïs Simon* (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 3), sous la dir. de G. BRAIVE et J. LORY, Bruxelles, 1975, p. 337-369. Dans une moindre mesure, voir également *L'Université de Louvain. 1425-1975...*, p. 231-235, que ne renouvellent pas fondamentalement les nouvelles éditions flamandes : *De universiteit te Leuven. 1425-1985* (Fasti academici, I), 2<sup>e</sup> éd., Leuven, 1985 (version économique de *De universiteit te Leuven. 1425-1985*, 2<sup>e</sup> éd., Leuven, 1988).

moment d'accéder à sa direction<sup>9</sup>. Intellectuel distingué cependant — il avait conquis son doctorat en théologie à Louvain avec une thèse consacrée à la littérature syriaque<sup>10</sup> et avait publié ultérieurement un certain nombre d'ouvrages de valeur dans cette discipline<sup>11</sup> —, il s'était illustré par ses qualités administratives comme vicaire général de Malines et allait puissamment contribuer au renouveau scientifique de l'institution amorcé au cours des deux rectorats précédents<sup>12</sup>. Conscient de la nécessité, pour le monde catholique, de s'ouvrir davantage aux méthodes nouvelles, il eut à cœur de développer partout l'esprit scientifique et de faire de l'Université un véritable centre de recherches. Dans le domaine de l'enseignement, il s'efforça de développer les travaux pratiques et les filières de formation, aidé d'ailleurs en cela par la loi du 10 avril 1890, qui renforçait l'enseignement non magistral et la spécialisation dans l'étude des lettres et des sciences<sup>13</sup>. Amené à renouveler en une dizaine d'années la moitié du corps

---

<sup>9</sup> Sur Jean-Baptiste Abbeloos, né à Gooik, en Brabant flamand, le 15 janvier 1836 et mort à Louvain le 25 février 1906, prêtre du diocèse de Malines, docteur en théologie de l'Université de Louvain, professeur d'Écriture sainte et d'hébreu au grand séminaire de Malines (1868-1876), curé de Duffel (1876-1883), vicaire général de l'archevêché de Malines (1883-1887) et recteur de l'Université de Louvain (1887-1898), voir surtout J. MOSSAY, *Abbeleos (Jean-Baptiste)*, dans *B.N.*, t. XLI, col. 1-6 (ainsi que les ouvrages signalés en bibliographie) et, plus ancien (1912), A. CAUCHIE, *Abbeleos (Jean-Baptiste)*, dans *D.H.G.E.*, t. I, col. 37-39.

<sup>10</sup> J.-B. ABBELOOS, *De vita et scriptis sancti Jacobi Batnarum Sarugi in Mesopotamia episcopi, cum ejusdem syriacis carminibus duobus integris ac aliorum aliquot fragmentis, necnon Georgii, ejus discipuli, oratione panegyrica, ex codicibus vaticanis nunc primum editis et latine redditus* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XIX), Louvain, 1867, XX-317 p.

<sup>11</sup> Notamment, avec Mgr T.-J. Lamy, la *Chronique ecclésiastique* de Barhébréus (*Gregorii Barhebraei chronicon ecclesiasticum quod e codice Musei britannici descriptum conjuncta opera ediderunt, latinate donarunt annotationibusque theologicis, historicis, geographicis et archaeologicis illustrarunt J.-B. Abbeloos et T.-J. Lamy*, 3 vol., Peeters, 1872-1877). Cfr *Université catholique de Louvain. Bibliographie. 1834-1900...*, p. 33-34.

<sup>12</sup> Si le rectorat de Mgr Abbeloos fut essentiel, il est juste de noter, comme le rappelle E. Lamberts, que « *Onder het rectoraat van Abbeloos werd slechts het hoogtepunt bereikt van een ontwikkeling, die reeds twee decennia voordien was ingezet* » (E. LAMBERTS, *op. cit.*, p. 341-342).

<sup>13</sup> Sur la loi du 10 avril 1890, cfr B. DONNAY, *La loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires*, Mémoire de licence inédit en histoire, Louvain, 1979. On trouvera le texte de la loi et de ses dispositions d'application dans L. BECKERS, *L'enseignement supérieur en Belgique. Code annoté des dispositions légales et réglementaires, précédé d'une notice historique sur la matière*, Bruxelles, 1904. Pour certains aspects de la loi concernant les conditions d'accès à l'université, voir également M. DEPAEPE, *De toelatingsvoorwaarden tot de universiteit in België. Een historisch overzicht*, dans *Onze Alma Mater*, t. XXXIX, 1985, n° 2, p. 119-150 (a également paru dans *Higher Education and Society. Historical [...] Conference for the History of Education*, t. II, Salamanque, 1985, p. 215-226).

académique, il sut, par des nominations judicieuses, faire pénétrer l'esprit nouveau dans toutes les disciplines, et le bilan de son rectorat est à la mesure de son action énergique.

En philosophie, Mercier poursuivit le développement d'un néo-thomisme ouvert au dialogue avec les sciences positives et la pensée moderne. Dans le domaine de l'orientalisme, Charles de Harlez, un spécialiste de la Perse et de la Chine anciennes, fonda, avec *Le Muséon*, la première revue spécialisée de l'Université, tandis que l'ensemble des études linguistiques profitaient des nouvelles orientations de la philologie romane (1892) et de la philologie germanique (1894). Sur le terrain des sciences sociales, si on note peu d'évolution dans le domaine juridique, il faut cependant signaler l'érection de l'École des sciences politiques et sociales rattachée à la Faculté de droit, où le travail scientifique fut d'emblée au premier plan des préoccupations. Dans le domaine des sciences exactes enfin, Jean-Baptiste Carnoy, qui avait introduit à la génération précédente la recherche expérimentale, tant à la Faculté de médecine qu'à la Faculté des sciences, s'employait à former une pléiade de professeurs qui allaient faire la réputation de l'Université, tout en exerçant une influence scientifique déterminante sur les autres facultés. S'il ne nous est pas possible de développer tous les multiples aspects de ce bouillonnement intellectuel, nous pouvons néanmoins en évoquer rapidement quelques-uns.

#### *a. Désiré Mercier et le renouveau de la philosophie thomiste*

Dans le domaine philosophique, l'œuvre de renouveau scientifique accomplie par Désiré Mercier à partir de 1882 et poursuivie sous le rectorat d'Abbeloos fut essentielle<sup>14</sup>. De 1834 à 1865, l'enseignement philosophique à l'Université de Louvain

---

<sup>14</sup> Sur l'enseignement philosophique à Louvain au siècle dernier, voir, de façon générale : DE WULF, *Les sciences philosophiques*, dans *Le mouvement scientifique en Belgique. 1830-1905*, t. II, Bruxelles, 1908, p. 475-482 ; ID., *Histoire de la philosophie en Belgique*, Bruxelles-Paris, 1910, le chapitre consacré à la philosophie en Belgique depuis 1830, p. 285-356, plus spécialement les points 3 et 6 consacrés à l'ontologisme et au traditionalisme (p. 298-314) et à la restauration thomiste (p. 339-344) ; L. NOËL, *La philosophie en Belgique*, dans *Histoire de la Belgique contemporaine. 1830-1914*, t. III, Bruxelles, 1930, p. 81-113, plus spécialement p. 86-90 et 96-104. Ces ouvrages s'effacent partiellement devant C.E.M. STRUYKER BOUDIER, *De filosofie van Leuven*, dans *Wijsgerig leven in Nederland en België. 1880-1980*, t. IV-V, Leuven-Baarn, 1989 (p. 9-76, pour les années 1835-1865, et p. 77-146 pour la restauration scolastique).

avait été dominé par le traditionalisme et l'ontologisme<sup>15</sup>. Issue des Lumières, la Révolution française était apparue aux conservateurs du siècle nouveau comme le fruit vénéneux de la raison magnifiée par les philosophes et avait provoqué par réaction certaines tendances antirationalistes. Ainsi le traditionalisme professait-il que l'homme ne peut rien par lui-même en matière de connaissance et tire tout son savoir de l'enseignement social, c'est-à-dire, à travers la succession des générations, de l'enseignement divin primitif. De même l'ontologisme eut-il recours, contre l'empire de la raison, à une mystique de la connaissance selon laquelle l'homme accède au vrai dans la contemplation directe de l'essence divine. Traditionalisme et ontologisme allaient se retrouver astucieusement amalgamés par l'école de Louvain, sous la conduite d'Ubaghs<sup>16</sup> et de ses disciples, qui professèrent, à partir de 1850, un traditionalisme mitigé ou « semi-traditionalisme ». Reprenant en effet la thèse centrale du traditionalisme (acquisition des vérités métaphysiques grâce à un enseignement divin primitif transmis par le langage), Ubaghs en limitait cependant les dommages pour la raison : une fois les idées métaphysiques révélées chez l'homme par l'enseignement, la raison était apte à les comprendre ; impuissante à découvrir les idées, elle était, une fois en leur possession, capable de les démontrer. Après bien des polémiques, l'enseignement du traditionalisme à Louvain fut définitivement écarté en 1865 au profit d'une restauration de la scolastique médiévale qui se réveillait alors un peu partout<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Voir surtout J. HENRY, *Le traditionalisme et l'ontologisme à l'Université de Louvain (1835-1865)*, dans *Annales de l'Institut supérieur de philosophie*, t. V, 1924, p. 41-149, et, dans une moindre mesure, ID., *Le cardinal Sterckx et la condamnation du traditionalisme à Louvain*, dans *Collectanea Mechliniensia*, nouv. sér., t. I, 1927, p. 181-202. Voir également A. FRANCO, *Geschiedenis van het traditionalisme aan de Universiteit te Leuven. 1835-1867*, Thèse de doctorat inédite en théologie, Université catholique de Louvain, Louvain, 1956, où l'auteur met notamment en évidence les motivations non doctrinales de la condamnation du traditionalisme et dont il a tiré un article : ID., *La première réaction systématique dans l'épiscopat belge contre l'enseignement du traditionalisme à l'Université de Louvain. Commentaire et étude critique du Liber Memorialis de Mgr Malou*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. XXXIV, 1958, p. 453-495.

<sup>16</sup> Sur Gérard-Casimir Ubaghs (1800-1875), ordonné prêtre du diocèse de Liège en 1824, professeur de philosophie au petit séminaire Saint-Roch jusqu'à sa suppression par le Régime hollandais (1824-1825), au grand séminaire de Liège (1830-1831), au petit séminaire de Rolduc (1831-1834) et à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Louvain (1834-1865), voir surtout J. ICKX, *La Santa Sede tra Lamennais e San Tommaso d'Aquino. La condanna di Casimir Ubaghs e della dottrina dell'Università Cattolica di Lovanio (1834-1870)* (Collectanea Archivi Vaticani, 56), Cité du Vatican, 2005.

<sup>17</sup> Sur le mouvement dans son ensemble, voir surtout R. AUBERT, *Aspects divers du néo-thomisme sous le pontificat de Léon XIII*, dans *Aspetti della cultura cattolica nell'età di Leone XIII. Atti del convegno tenuto a Bologna il 27-28-29 dicembre 1960* (Quaderni di storia, I-II), sous la dir. de G. ROSSINI, Rome, 1961, p. 133-227, et, plus récemment, ID., *Die Enzyklika « Aeterni Patris » und die*

Si l'initiateur de ce mouvement à l'Université fut le dogmaticien Antoine Dupont, comme nous le verrons, c'est à Mercier que revient le mérite de lui avoir donné son impulsion définitive<sup>18</sup>. Choisi en 1882 par les évêques belges pour organiser à Louvain le « Cours de haute philosophie de saint Thomas » voulu par Léon XIII, l'abbé Mercier allait en réalité faire bien davantage<sup>19</sup>. Initié précisément par Antoine Dupont à la

---

*weiteren päpstlichen Stellungnahmen zur christlichen Philosophie*, dans *Christliche Philosophie im katholischen Denken des 19. und 20. Jahrhunderts*, éd. par E. CORETH, W.M. NEIDL et G. PFLIGERSDORFFER, t. II, Gratz-Vienne-Cologne, 1988, p. 310-331. Voir également E. TOURBE, *Le projet néothomiste*, dans *La recherche, passions, pratiques, parcours. La communauté scientifique à l'UCL depuis 1834* (Publications des Archives de l'Université catholique de Louvain, 2), sous la dir. de P. SERVAIS, Louvain-la-Neuve, 2001, p. 225-232.

<sup>18</sup> Sur Désiré-Joseph Mercier (1851-1926), professeur au grand séminaire de Malines (1877-1882), fondateur du « Cours de philosophie selon saint Thomas » (1882) puis de l'Institut supérieur de philosophie (1889) à l'Université catholique de Louvain, et archevêque de Malines (1906-1926), voir A. SIMON, *Le cardinal Mercier* (Notre passé), Bruxelles, 1960, qui fut longtemps le seul ouvrage d'ensemble sur le Grand cardinal. Il s'efface cependant désormais en partie devant la synthèse de D.A. BOILEAU, *Cardinal Mercier : a Memoir*, Herent, 1996. Parmi la bibliographie signalée par ce volume (p. 403-411), abondante et dont il est impossible de rendre compte ici, signalons tout particulièrement R. AUBERT, *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans*, hommage édité par J.-P. HENDRICKX, J. PIROTTE et L. COURTOIS, Louvain-la-Neuve, 1994, et R. BOUDENS, *Two Cardinals. John Henry Newman. Désiré Joseph Mercier* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum Lovaniensium, t. CXXIII), éd. par L. GEVERS, avec la coll. de B. DOYLE, Leuven, 1995 (la seconde partie, p. 175-353), qui rassemblent la production du chanoine Aubert et du Père Boudens consacrée à la figure de l'archevêque de Malines.

<sup>19</sup> Sur les réalisations de Mercier à Louvain, l'ouvrage fondamental reste L. DE RAEYMAEKER, *Le cardinal Mercier et l'Institut supérieur de philosophie de Louvain*, Louvain, 1952, où l'auteur reprenait la matière de son volumineux article paru à l'occasion du centenaire de la naissance de Mercier (ID., *Les origines de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. XLIX, 1951, p. 505-633) et le développait pour la période postérieure (voir aussi ses articles de vulgarisation : ID., *Le cardinal Mercier et la philosophie d'aujourd'hui*, dans *Revue générale belge*, août 1951, p. 567-580, et ID., *La Fondation de l'Institut supérieur de philosophie de l'Université de Louvain*, dans *La Revue nouvelle*, t. XIV, 1951, p. 194-205). Si l'œuvre de Louis De Raeymaeker demeure irremplaçable, l'accès à de nouveaux fonds d'archives a permis d'en renouveler certains aspects, comme la création du cours de haute philosophie de saint Thomas en 1880-1882 (R. TAMBUYSER, *L'érection de la chaire de philosophie thomiste à l'Université de Louvain [1880-1882]*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. LVI, 1958, p. 479-509) ou la crise de l'Institut en 1895-1900 (R. BOUDENS, *Le Saint-Siège et la crise de l'Institut supérieur de philosophie à Louvain. 1895-1900*, dans *Archivum historiae pontificiae*, t. VIII, 1970, p. 301-322, qui a été republié en anglais dans ID., *Two Cardinals. John Henry Newman. Désiré Joseph Mercier...*, p. 175-202). Voir également les contributions historiques à la commémoration du centenaire de l'Institut, en 1990 (R. AUBERT, *Désiré Mercier et les débuts de l'Institut de philosophie*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. LXXXVIII, 1990, p. 147-167 et J. LADRIÈRE, *Cent ans de philosophie à l'Institut supérieur de philosophie*, *ibid.*, p. 168-213 ; et U. DHONDT, *Het Hoger instituut voor wijsbegeerte. Honderd jaar. Een korte geschiedenis*, dans *Onze Alma Mater*, t. LXIV, n° 2, mai 1990, p. 156-162) et les contributions plus larges consacrées à l'Institut

philosophie thomiste dès ses études louvanistes, Mercier avait ultérieurement développé dans son enseignement philosophique au séminaire de Malines une conception du thomisme très ouverte parce que soucieuse d'intégrer les changements intervenus dans la culture intellectuelle de son temps<sup>20</sup>. Doué de qualités personnelles très appréciées de la gent estudiantine (intuition des problèmes intellectuels, liberté de parole, capacité d'écoute, etc.), son enseignement obtint rapidement un écho enthousiaste à Louvain. Fort de ce succès, et avec l'aide de quelques élèves de valeur qu'il avait réussi à s'attacher, Mercier entreprit bientôt la création d'un véritable « Institut supérieur de philosophie » dont il allait faire en quelques années une institution de réputation internationale. La publication, à partir de 1892, de ses grandes synthèses philosophiques<sup>21</sup>, l'organisation, la même année, d'un « Séminaire Léon XIII » où des candidats au sacerdoce pourraient recevoir une bonne formation philosophique avant de poursuivre la théologie dans leur diocèse<sup>22</sup> et, enfin, le lancement, en 1894, de la *Revue néo-scholastique de philosophie*, allaient compléter de façon éclatante l'action entamée à l'Institut.

---

(C.E.M. STRUYKER BOUDIER, *De filosofie van Leuven*, dans *Wijsgerig leven in Nederland en België. 1880-1980...*, ici t. IV, p. 77-146, et R. WIELOCKX, *De Mercier à De Wulf. Débuts de l'« École de Louvain »*, dans *Gli studi di filosofia medievale fra Otto e Novocento. Contributo a un bilancio storiografico. Atti del convegno internazionale, Roma, 21-23 settembre 1989* (Storia e letteratura, 179), éd. par R. IMBACH et A. MAIERU, Rome, 1991, p. 75-95 (p. 75-88, la partie consacrée aux débuts de l'Institut).

<sup>20</sup> En ce sens, Mercier incarne idéalement ce que Francesco Beretta (*La « Revue thomiste » et les sciences expérimentales de 1893 à 1905 : programme et limites d'un projet néo-thomiste*, dans *Saint Thomas au XX<sup>e</sup> siècle. Colloque du centenaire de la « Revue thomiste » (1893-1992)*. Toulouse, 25-28 mars 1993, Paris, 1994, p. 19-40) appelle le courant « néo-scholastique progressiste », dont l'intention est d'abord philosophique, par opposition au « thomisme traditionaliste », dont la perspective est purement apologétique et dont le prototype est Giovanni Maria Cornoldi (1822-1892), bon représentant de l'école romaine. Sur ce dernier, voir L. MALUSA, *Neotomismo e intransigentismo cattolico* (Ricerche di filosofia e di storia della filosofia a cura dell'Istituto di filosofia dell'Università di Verona), 2 vol., Milan, 1986.

<sup>21</sup> D.-J. MERCIER, *Psychologie*, Louvain-Bruxelles-Paris, 1892 ; ID., *Logique*, Louvain-Paris, 1894 ; ID., *Métaphysique générale ou ontologie*, Louvain-Paris, 1894 ; ID., *Les origines de la psychologie contemporaine*, Louvain-Paris-Bruxelles, 1897 ; ID., *Critériologie générale ou théorie générale de la certitude*, Louvain-Paris, 1899. Voir également *Cardinal Mercier's philosophical essays. A Study in neo-thomism*, sous la dir. de D. BOILEAU, Leuven, 2002.

<sup>22</sup> Dans ce domaine également, Mercier se montra novateur, en instaurant un régime de vie axé sur l'autonomie de la personne plutôt que sur le dressage disciplinaire, et en développant la formation spirituelle des séminaristes. Cfr L. DE RAEYMAEKER, *Le séminaire Léon XIII de 1892 à 1942*, Louvain, 1942 et, dans une moindre mesure, *Le cardinal Mercier fondateur de séminaire. Recueil publié à l'occasion du centenaire de la naissance du cardinal Mercier*, Louvain, 1951.

Sur le plan du contenu, l'œuvre philosophique de Mercier est certes aujourd'hui largement dépassée, mais il convient cependant de souligner combien elle a ouvert des perspectives et permis finalement une réelle émancipation de la pensée catholique<sup>23</sup>. Soucieux de promouvoir un thomisme ouvert, Mercier fut amené à faire une large place, dans son effort de réflexion, aux développements des sciences positives et aux problèmes posés par les philosophes modernes<sup>24</sup>. Si cela l'a conduit, dans le domaine de la métaphysique par exemple, à ne pas distinguer suffisamment sciences et philosophie (pour lui, les sciences étaient partie intégrante de la philosophie...), du moins a-t-il engagé résolument la réflexion catholique à débattre pied à pied avec le positivisme et le scientisme, au lieu de se contenter de jeter l'anathème<sup>25</sup>. De même, si son désir de dialogue avec la pensée contemporaine ne l'a pas empêché, dans le domaine de l'épistémologie, de conserver une lecture non transcendantale du subjectivisme attribué à Kant, du moins a-t-il eu le courage de rencontrer de manière effective le problème critique, là où les thomistes se contentaient généralement d'affirmer de façon

---

<sup>23</sup> Pour un bilan de l'œuvre philosophique de Mercier, voir : G. VERBEKE, *De betekenis van Mercier voor filosofie*, *Algemeen nederlands tijdschrift voor wisbegeerte*, t. LXIII, n° 1, janvier 1976, p. 209-221 et surtout, G. VAN RIET, *Originalité et fécondité de la notion de philosophie élaborée par le cardinal Mercier*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. LXXIX, 1981, p. 532-565. Plus récemment, G. VAN RIET, *Kardinal Désiré Mercier (1851-1926) und das philosophische Institut in Löwen*, dans *Christliche Philosophie im katholischen Denken des 19. und 20. Jahrhunderts*, sous la dir. d'E. CORETH, W.M. NEIDL et G. PFLIGERSDORFFER, t. II, *Rückgriff auf scholastisches Erbe*, Gratz-Vienne-Cologne, 1988, p. 206-240, et C. STEEL, *Thomas en de vernieuwing van de filosofie. Beschouwingen bij het thomisme van Mercier*, dans *Tijdschrift voor filosofie*, t. LIII, n° 1, mars 1991, p. 44-89 ont repris le thème. Voir également L. DE RAEYMAEKER, *Dominanten in de filosofische persoonlijkheid van Kardinaal Mercier* (Mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Akademie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België, Klasse der Letteren, t. XIV, fasc. 7), Bruxelles, 1952, et ID., *Les principes directeurs de l'activité philosophique du cardinal Mercier*, dans *Giornale di Metafisica*, t. VI, n° 6, 15 novembre-décembre 1951, p. 584-594.

<sup>24</sup> On lira avec grand intérêt les considérations développées à ce sujet par K. WILS, *Het verbond tussen geloof en wetenschap bedreigd. Het Leuvens Hoger Instituut voor Wijsbegeerte en het positivisme (1889-1914)*, dans *Trajecta*, t. I, 1992, p. 388-408, et surtout ID., *De omweg van het wetenschap. Het positivisme en de Bezlgische en Nederlandse intellectuele cultuur. 1854-1914*, Amsterdam, 2005, p. 327-337.

<sup>25</sup> Cfr L. DE RAEYMAEKER, *Soixante années d'enseignement de la métaphysique à l'Institut supérieur de philosophie de l'Université de Louvain*, dans *Scrinium Lovaniense. Mélanges historiques Étienne Van Cauwenbergh* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4<sup>e</sup> sér., fasc. 24), Louvain, 1961, p. 601-605.



dogmatique la valeur de nos connaissances<sup>26</sup>. De façon plus fondamentale cependant, l'apport décisif de Mercier à la pensée catholique de son temps réside dans sa conception du travail scientifique<sup>27</sup>. Ayant défini la philosophie comme une recherche personnelle, libre et indépendante de la vérité, il a en effet défendu le droit à une liberté totale de recherche — valable dans son esprit pour toutes les disciplines scientifiques — et le droit à l'indépendance radicale de la démarche philosophique — et plus largement scientifique — par rapport à toute autre préoccupation, notamment théologique. Sans que l'on sache très bien dans quelle mesure le professeur Mercier exerça effectivement sur lui une influence, c'est cette conception fondamentale de la recherche qui animera également plus tard un de ses meilleurs étudiants du cours de théologie des années 1890, un certain Paulin Ladeuze...

#### ***b. Charles de Harlez et l'essor de l'orientalisme***

Contemporain à Louvain de Jean-Baptiste Carnoy, Charles de Harlez<sup>28</sup> allait jouer lui aussi un rôle important, bien que plus discret, dans le renouveau scientifique de l'institution<sup>29</sup>. Ayant dû abandonner temporairement ses activités en raison de

---

<sup>26</sup> Cfr G. VAN RIET, *L'épistémologie thomiste. Recherches sur le problème de la connaissance dans l'école thomiste contemporaine* (Bibliothèque philosophique de Louvain), Louvain, 1946, p. 135-178, la partie consacrée à *La critériologie de Mgr Mercier*.

<sup>27</sup> Voir également L. DE RAEYMAEKER, *Vérité et libre recherche scientifique selon le cardinal Mercier, fondateur de l'Institut supérieur de philosophie à l'Université de Louvain, docteur en droit « honoris causa » de Columbia University*, dans *Liberté et vérité. Contribution de professeurs de l'Université catholique de Louvain à l'étude du thème proposé à l'occasion du bicentenaire de Columbia University*, Louvain, 1954, p. 13-37.

<sup>28</sup> Sur Charles de Harlez de Deulin (1832-1899), docteur en droit de l'Université de Liège avant d'être ordonné prêtre au diocèse de Liège (1858), sous-directeur puis directeur du Collège Saint-Quirin de Huy (1858-1861) et de l'École normale des ecclésiastiques de Louvain (1862-1865), professeur de langues orientales à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Louvain (1871-1899), voir É. LAMOTTE, *Harlez de Deulin (Charles, chevalier de)*, dans *B.N.*, t. XXXII, col. 279-281 et bibliographie.

<sup>29</sup> Sur les études orientalistes à Louvain, voir également : G. RYCKMANS, *Les langues orientales*, dans *Le cinquantième centenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1932)*, Bruges-Louvain, 1932, p. 100-117, plus spécialement p. 103-112 ; J. COPPENS, *L'orientalisme en Belgique*, Bruxelles, 1938, p. 10-12 ; L.-T. LEFORT, *Les recherches orientalistes à l'Université de Louvain*, dans *Sacra pagina. Miscellanea biblica congressus internationalis catholici de re biblica* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum Lovaniensium, t. XII-XIII), sous la dir. de J. COPPENS, A. DESCHAMPS et

problèmes de santé, ce juriste de formation qui avait commencé sa carrière dans l'enseignement secondaire avait mis à profit sa retraite forcée pour étudier en autodidacte les langues orientales indo-iraniennes, ce qui lui permit d'être nommé professeur à Louvain pour ces matières à partir de 1871. Auteur remarqué d'une traduction commentée de l'Avesta<sup>30</sup>, il avait publié dans son domaine une série d'études de grande valeur<sup>31</sup>, et sa réputation était telle qu'un jour il fut même invité par des Hindous à trancher un problème d'interprétation de leur livre saint. Mettant la même science, à partir de 1884, à l'étude du mandchou et du chinois, il fournit ici aussi des contributions importantes, tant dans le domaine de la connaissance des langues que dans celui de l'histoire des philosophies et des religions de la Chine ancienne. Exerçant un ascendant profond sur les milieux scientifiques belges et étrangers, de Harlez joua également un rôle fécond à Louvain, surtout dans le domaine de l'histoire des religions. A une époque où la critique rationaliste tirait argument des similitudes constatées entre le christianisme et les autres religions pour contester la valeur du dogme catholique, il fut, comme Mercier en philosophie, le promoteur dans son domaine d'une apologétique fondée sur une démarche positive. A une époque où les croyants avaient tendance à écarter les objections par des arguments a priori empruntés à la théologie spéculative, de Harlez fit descendre le débat sur le terrain de l'étude historique des faits. C'est dans ce contexte des études orientales considérées pour elles-mêmes qu'il créa en 1882 *Le Muséon*, la première revue scientifique mise sur pied à l'Université et dont le succès allait assurer la réputation internationale de l'école de Louvain.

---

É. MASSAUX, t. I, Gembloux, 1959, p. 41-49, plus spécialement p. 42-44 ; G. RYCKMANS, *L'orientalisme à Louvain avant 1936*, dans *Universitas catholica Lovaniensis. Trentième anniversaire de l'Institut orientaliste. 1<sup>er</sup> février 1966*, Louvain, 1966, p. 9-29, p. 15-17 en particulier (cet article a également paru dans *Le Muséon*, t. LXXIX, 1966, p. 13-33 sous le titre général *Trentième anniversaire de la Fondation de l'Institut orientaliste de l'Université de Louvain*) ; J. RIES, *Regards sur l'orientalisme louvaniste (1519-1979)*, dans *Université catholique de Louvain. L'Institut orientaliste*, Louvain-la-Neuve, 1979, p. 1-15 (p. 7-10, en ce qui nous concerne). Dans une moindre mesure, voir également A. ROERSCH, F. DESONAY et H. DE VOCHT, *La philologie en Belgique*, dans *Histoire de la Belgique contemporaine. 1830-1914*, t. III, Bruxelles, 1930, le chapitre consacré à la philologie orientale, p. 198-205.

<sup>30</sup> *Avesta. Livre sacré des sectateurs de Zoroastre. Traduction du livre zend*, 3 vol., Liège, 1875-1877, dont nous avons vu la seconde édition : *Avesta. Livre sacré du zoroastrisme [...]* (Bibliothèque orientale, t. V), Paris, Maisonneuve, 1881, CCXLVIII-671 p.

<sup>31</sup> Cfr *Université catholique de Louvain. Bibliographie. 1834-1900...*, p. 230-237.

*c. Premier éveil des sciences sociales : l'École des sciences politiques et sociales*

Dans le domaine des sciences sociales, l'année même où Ladeuze arrivait à Louvain se créait à la Faculté de droit une École des sciences politiques et sociales destinée à former, parmi les étudiants de la Faculté de droit, une élite de cadres catholiques initiés à l'étude scientifique de la question sociale<sup>32</sup>. En fait, l'idée de cette école avait été préconisée l'année précédente par Jules Van den Heuvel, professeur de droit constitutionnel à Louvain<sup>33</sup>, dans un rapport défendu devant la section enseignement du Congrès catholique de Malines. Elle n'était en réalité pas tout à fait neuve dans la mesure où, dès 1884, Victor Brants avait créé à l'Université un séminaire, puis une Conférence d'économie sociale, où il initiait ses élèves à une approche méthodique et pratique des problèmes sociaux<sup>34</sup>. Sans entrer ici dans d'inutiles détails anecdotiques, ce qu'il convient de souligner, c'est combien la nouvelle école s'inscrivait dans le contexte de renouveau intellectuel de l'époque. Par ses préoccupations « scientifiques » — le mot étant pris aussi bien dans le sens d'une observation systématique des faits que dans l'acception d'une démarche non utilitaire —, par ses méthodes d'enseignement ouvertes au travail pratique en séminaire et sur le terrain, par l'initiation à l'étude critique des sources et au travail de recherche personnel, elle apparaît comme une création

---

<sup>32</sup> Sur les débuts de l'École des sciences politiques et sociales, voir surtout E. GERARD, *Sociale wetenschappen aan de Katholieke Universiteit* (Politica cahier, n° 3), Leuven, 1992, plus spécialement p. 22-36 pour l'enseignement dispensé ; G. VERBIST, *De School voor politieke en sociale wetenschappen (1892-1914) aan de Leuvense Universiteit*, Mémoire de licence inédit en histoire, Katholieke Universiteit te Leuven, Leuven, 1983, plus particulièrement p. 97-109 ; E. DE JONGHE, *Het onderwijs der politieke en sociale wetenschappen te Leuven. 1892-1976*, dans *Politica*, t. XXVI, 1976, p. 102-128, notamment p. 102-108 ; et H. HAAG, *L'Institut des sciences politiques et sociales*, dans *Amis de l'Université de Louvain. Bulletin trimestriel*, 1967, n° 4, p. 120-126. Dans une moindre mesure, voir également R. REZSOHAZY, *Les débuts de la science politique dans les milieux chrétiens*, dans *Res publica*, t. XXVII, 1985, p. 509-520, ici p. 509-511.

<sup>33</sup> Sur Jules Van den Heuvel (1854-1926), docteur en droit de l'Université de Gand et avocat au barreau de Gand (1878), professeur de droit public à l'Université de Louvain (1883), ministre de la Justice (1899-1907), ambassadeur de Belgique près le Saint-Siège (1915-1918), voir F. VANLANGENHOVE, *Heuvel (Jules-Norbert-Marie Van den)*, dans *B.N.*, t. VII, col. 417-423 et R. BONNAERENS, *Heuvel (Van den) (Jules-Norbert-Marie)*, dans *Biographie coloniale belge*, t. V, Bruxelles, 1958, col. 421-424, dont les bibliographies sont assez sommaires. Voir également L. DUPRIEZ, *M. Jules Van den Heuvel, professeur émérite de la Faculté de droit*, dans *AN.U.C.L. 1927-1929*, p. LVII-LXXI.

<sup>34</sup> Sur Victor Brants (1856-1917), docteur en philosophie et lettres (1875) et en droit (1878) de l'Université de Louvain, chargé de cours à l'École d'agriculture (1878) puis à la Faculté de philosophie et lettres (1888), voir surtout K. MEERTS, *Brants, Victor-Léopold-Jacques-Louis*, dans *N.B.W.*, t. XI, Bruxelles, 1985, col. 79-83 (et bibliographie) et, plus ancien, [C.] TERLINDEN, *Brants (Victor-Léopold-Jacques-Louis)*, dans *B.N.*, t. XXXI, col. 209-212.

caractéristique de l'esprit nouveau qui souffle à l'époque sur l'Université<sup>35</sup>. Ce n'est guère le cas de l'École supérieure de commerce, fondée à la Faculté de droit en 1897, et dont les préoccupations demeurèrent beaucoup plus pratiques.

#### *d. Jean-Baptiste Carnoy : un biologiste réformateur*

Nommé à l'Université dès 1876, le biologiste Jean-Baptiste Carnoy y a exercé une action déterminante sur le plan scientifique, bien au-delà des limites de la seule Faculté des sciences où il donnait son enseignement<sup>36</sup>. Ayant conquis brillamment son doctorat en sciences naturelles à Louvain en 1865, Carnoy avait tout d'abord poursuivi sa formation en Allemagne et en Autriche, en fréquentant les laboratoires de Bonn, Leipzig, Berlin et Vienne. De retour en Belgique, il n'avait cependant pu être nommé tout de suite à Louvain et avait dû patienter plusieurs années avant de se voir confier un enseignement. Désigné d'abord pour le seul cours de microscopie pratique, il élargit rapidement ses attributions et n'eut de cesse, pendant les vingt ans que dura sa carrière académique, de développer la recherche dans sa propre discipline et de faire de l'Université une école où l'on forme des savants.

---

<sup>35</sup> Voir également, outre *l'Université de Louvain. 1425-1975...*, p. 349-350 : V. BRANTS, *La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles (étude historique)*, nouv. éd., Paris-Bruxelles, 1917, p. 344-345 ; Ph. GODDING, *La Faculté de droit de l'Université de Louvain. De Louvain à Louvain-la-Neuve (1426-1978)*, dans *Journal des tribunaux*, n° 5053, 14 février 1978, p. 553-557, ici p. 556 ; et *Lovanium docet. Geschiedenis van de Leuvense Rechtsfaculteit (1425-1914). Tentoonstelling. Leuven, Centrale Bibliotheek, 25 mei-2 juli 1988* (Faculteit der Rechtsgeleerdheid. Afdeling Romeins recht en Rechtsgeschiedenis), sous la dir. de G. VAN DIEVOET, D. VAN DEN AUWEELE, F. STEVENS, M. OOSTERBOSCH et C. COPPENS, Leuven, 1988, la partie d'E. LAMBERTS et F. STEVENS, *De katholieke universiteit (1834-1914)*, p. 146-151, spécialement p. 149-150 pour l'École des sciences politiques et sociales.

<sup>36</sup> Sur Jean-Baptiste Carnoy, né à Rumillies le 22 janvier 1836 et mort à Schuls (Suisse) le 9 septembre 1899, prêtre du diocèse de Tournai, docteur en sciences naturelles de l'Université (1865), vicaire de Celles (1868-1870), curé de Bauffe (1870-1876) et professeur de biologie à Louvain (1876-1899), voir les notices d'É. WILDEMAN, *Carnoy (Jean-Baptiste)*, dans *B.N.*, t. XXIX, col. 421-426, et d'A. LOUIS, *Carnoy, Jean-Baptiste*, dans *N.B.W.*, t. I, col. 303-305, mais qui commencent à dater. Outre les articles signalés par ces deux derniers, voir également : P. DEBAISIEUX, *J.B. Carnoy*, dans *Florilège des sciences en Belgique pendant le XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>*, Bruxelles, 1968, p. 957-966 ; J. LEBRUN, *Carnoy et Grégoire, figures de proue de la biologie à Louvain*, dans *Colloque d'histoire des sciences III. Louvain-la-Neuve, 17 mars 1977* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6<sup>e</sup> sér., fasc. XV), Louvain, 1979, p. 41-50, p. 41-45 en ce qui concerne Carnoy.

Dans son propre domaine, tout d'abord, Carnoy fut lui-même un scientifique de grande classe : premier auteur à avoir rédigé un traité de biologie cellulaire<sup>37</sup>, fondateur de *La cellule*, une revue de réputation internationale, il peut être considéré comme le père de la cytologie moderne. Marchant sur les pas du chimiste Louis Henry, organisateur du premier laboratoire de l'*Alma Mater*<sup>38</sup>, et aidé par son collègue de la Faculté de médecine, Gustave Verriest<sup>39</sup>, il fut le créateur et l'animateur infatigable d'un institut spécialisé où se formèrent à la recherche expérimentale de nombreux disciples, parmi lesquels on trouve, pour ne citer que quelques noms, le botaniste Victor Grégoire, un condisciple de Paulin Ladeuze au séminaire de Bonne-Espérance<sup>40</sup>, le biologiste

---

<sup>37</sup> *La biologie cellulaire. Étude comparée de la cellule dans les deux règnes au triple point de vue anatomique, chimique et physiologique*, Lierre, Van In, 1884, 300 p. et fig.

<sup>38</sup> A propos de Louis Henry (1834-1913), nommé professeur de minéralogie et de géologie à Louvain en 1858, titulaire de la chaire de chimie générale à partir de 1863 et initiateur de la recherche expérimentale en chimie à l'Université, cfr A. BRUYLANTS, *Henry (Louis)*, dans *B.N.*, t. XLI, col. 414-426. Voir également : D. BRUYLANT, *Louis Henry*, dans *Florilège des sciences en Belgique pendant le XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>*, Bruxelles, 1968, p. 351-374 ; A. BRUYLANTS, *Louis Henry (1834-1913) et les débuts de la chimie organique en Belgique*, dans *Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique. XLIV<sup>e</sup> Session. Congrès de Huy. 18-22 août 1976*, t. II, Huy, 1978, p. 610-614 ; et ID., *Louis Henry en de scheikunde te Leuven*, dans *Academiae analecta. Verhandeligen van de Koninklijke Academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten*, t. XLVIII, Bruxelles, 1986, p. 103-112, que la première notice ne mentionne pas.

<sup>39</sup> Au sujet de Gustave Verriest (1843-1918), chargé du cours d'histologie à Louvain en 1876 et titulaire de la chaire de clinique interne à partir de 1882, cfr L. ELAUT, *Gustaaf Verriest, medisch hoogleraar in Leuven*, dans *Handelingen van de Koninklijke Geschied- en Oudheidkundige Kring te Koortrijk*, t. XXVI, 1953, p. 180-201.

<sup>40</sup> Né à Anderlues le 6 décembre 1870, Victor Grégoire fut à Bonne-Espérance le condisciple de Paulin Ladeuze où ils rivalisèrent pour la première place de 1881 à 1887. Tandis que Paulin poursuivait sa formation cléricale en Belgique, le premier partit pour Rome d'où il revint en 1894 docteur en philosophie et en théologie de la Grégorienne, tout en ayant été ordonné prêtre le 8 octobre 1893. Sans inclination au départ pour la biologie, il y vint pour ainsi dire accidentellement, le chanoine Jean-Baptiste Carnoy cherchant à l'époque des jeunes de talent pour le seconder à l'Université de Louvain. Docteur en sciences naturelles en 1899, Grégoire entreprit un séjour d'études en Allemagne, mais qui fut interrompu après quelques mois par le décès inopiné de son maître. Nommé professeur de botanique et de cytologie, il devait le rester jusqu'à sa mort survenue à Louvain le 12 décembre 1938. Selon le propre témoignage de P. Ladeuze, ils étaient liés par une vieille amitié (Cfr P. LADEUZE, *M. le Chanoine Grégoire, doyen de la Faculté des sciences. Discours prononcé aux funérailles célébrées à Louvain, le 16 décembre 1938 [...]*, dans *AN.U.C.L. 1936-1939*, p. XCV-CI, plus spécialement p. CI, qui évoque « une intimité de près de soixante années, contractée quand nous avions onze ans, le jour de notre entrée en 6<sup>e</sup> latine du petit séminaire de Bonne-Espérance » [ce texte a également paru dans la *Revue des questions scientifiques* du 20 février 1939])... Sur Victor Grégoire (1870-1938), outre les indications rassemblées aux A.G.S.T., *Fichier onomastique des prêtres du diocèse (A. Milet)*, voir surtout P. MARTENS, dans *B.N.*, t. XXXIV, col. 430-436, qui renvoie aux principales publications disponibles.

Gustave Gilson<sup>41</sup>, le bactériologiste Joseph Denys<sup>42</sup>, fondateur de l'Institut de bactériologie, le neurologue Pierre-Arthur Van Gehuchten<sup>43</sup>, etc.<sup>44</sup>.

A l'échelle de l'Université, ensuite, Carnoy réussit, par son intelligence pénétrante et son enthousiasme communicatif, à étendre son influence réformatrice à toute l'institution<sup>45</sup>. Tenant table ouverte après le repas de midi, il avait pris l'habitude de recevoir chez lui les autres membres du corps professoral à l'heure du café et de les entretenir de ses idées en matière scientifique<sup>46</sup>. Et l'influence qu'il exerçait à l'occasion de ces colloques fut d'autant plus large que, doté par ses brillantes études cléricales à Tournai d'une solide formation théologique, il joignait à ses connaissances en sciences naturelles une intelligence remarquable des problèmes de sciences humaines. Il poussa ici aussi à la spécialisation, au développement de la recherche ainsi qu'à la généralisation de l'enseignement pratique, et la Faculté de théologie allait profiter également, comme nous le verrons, de ses projets audacieux.

---

<sup>41</sup> A propos de Gustave Gilson (1859-1944), zoologue et océanographe, disciple de Carnoy et professeur à Louvain à partir de 1885, voir P. DEBAISIEUX, *Gilson (Gustave)*, dans *B.N.*, t. XXXIII, col. 365-366.

<sup>42</sup> Sur Joseph Denys (1857-1923), nommé chargé du cours en anatomie pathologique à l'Université dès 1883, fondateur du cours de bactériologie (1885) et de l'Institut de bactériologie (1899), cfr A. LEMAIRE, *M. Joseph Denys, professeur émérite de la Faculté de Médecine*, dans *AN.U.C.L. 1930-1933*, p. CLXX-CLXXIII, et *Manifestation en l'honneur de M. le Dr. J. Denys, professeur à l'Université de Louvain*, Louvain, 1913.

<sup>43</sup> Sur Pierre-Arthur Van Gehuchten (1861-1914), professeur à l'Université de Louvain dès 1887, alors que, docteur en sciences naturelles, il n'avait pas encore terminé ses études de médecine, voir J. VAN LAERE, *Gehuchten, Pierre Louis Arthur van*, dans *N.B.W.*, t. XI, col. 244-249.

<sup>44</sup> Sur le développement des sciences naturelles à Louvain, voir également, outre *L'Université de Louvain. 1425-1975...*, p. 370-382 : *Les sciences exactes et naturelles à l'Université de Louvain de 1835 à 1940. Colloque d'histoire des sciences III. Louvain-la-Neuve, 17 mars 1977* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6<sup>e</sup> sér., fasc. XV), Louvain, 1979, et la *Revue des questions scientifiques*, 4<sup>e</sup> sér., t. XII, 1<sup>er</sup> fasc., 20 juillet 1927, qui rassemblent diverses contributions sur les sciences à Louvain. Plus largement, voir aussi *Florilège des sciences en Belgique pendant le XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>*, Bruxelles, 1968, et *Florilège des sciences en Belgique*, t. II, Bruxelles, 1980, *passim*. Enfin signalons B. VAN TIGGELEN, *Chronique de la Faculté des sciences de Louvain : l'institution et les hommes*, Louvain-la-Neuve, 1989, qui fournit une synthèse brève mais suggestive.

<sup>45</sup> A. HEBBELYNCK, *Éloge funèbre de M. J.-B. Carnoy [...]*, dans *AN.U.C.L. 1900*, p. LXV.

<sup>46</sup> Cfr *L'Université de Louvain. 1425-1975...*, p. 333-334.

## 2. La Faculté de théologie au tournant du siècle : de l'apathie au réveil intellectuel

Lorsque Paulin Ladeuze s'inscrit à la Faculté de théologie en 1892, la vénérable institution, que les transformations intellectuelles en cours n'ont encore guère touchée, va bientôt amorcer une évolution qui en fera en quelques années un centre réputé dans le domaine de la théologie positive<sup>47</sup>. Pourtant, qualifiées globalement par Kenis de « période de stagnation »<sup>48</sup>, les années antérieures n'avaient pas brillé par l'originalité de leur enseignement. Le chanoine Aubert note à ce propos, à partir d'un examen des cinq chaires proprement théologiques :

« on pourrait résumer la situation à la Faculté de Théologie de Louvain vers la fin des années 80 en ces quelques mots : théologie fondamentale et dogmatique spéciale très classiques, au sens péjoratif du terme ; morale médiocre ; exégèse nettement retardataire ; histoire ecclésiastique plus ouverte aux méthodes critiques modernes, mais trop dominée encore par les préoccupations dogmatiques et apologetiques »<sup>49</sup>.

Cependant, la place qu'y occupaient traditionnellement les langues orientales dans l'enseignement et le fait qu'elle était précisément insérée dans une université complète allaient lui permettre, dans le contexte favorable du pontificat de Léon XIII et portée par le renouveau scientifique de l'Université dans son ensemble, une remarquable percée<sup>50</sup>.

<sup>47</sup> Sur le renouveau de la Faculté de théologie de Louvain au cours de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, le travail fondamental reste celui de R. AUBERT, *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900*, dans *Mélanges offerts à M.-D. Chenu, maître en théologie* (Bibliothèque thomiste, XXXVII), Paris, 1967, p. 73-109, dont on trouvera une présentation en anglais dans ID., *The Turn of the Century. A Turning Point for the Faculty of Theology*, dans *Louvain Studies*, t. V, p. 264-279, ainsi qu'un condensé en français dans *L'Université de Louvain. 1425-1975...*, p. 338-340, et, surtout, dans ID., *La Faculté de théologie de Louvain du XV<sup>e</sup> siècle à Vatican II*, dans *Faith and Society. Foi et Société. Geloof en Maatschappij. Acta Congressus Internationalis Theologici Lovaniensis 1976* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum lovaniensium, XLVII), Paris-Gembloux, 1978, p. 17-37, plus spécialement p. 28-32 pour ce qui nous concerne ici.

<sup>48</sup> L. KENIS, *op. cit.*, p. 452.

<sup>49</sup> R. AUBERT, *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900...*, p. 81.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 81-84. Pour l'histoire de la Faculté restaurée dans son ensemble, voir également : *Le cinquième centenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1932)*, Bruges-Louvain, 1932 (qui, pour la partie historique relative à l'enseignement théologique depuis 1834, reprend en fait une série d'articles parus dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. IX, 1932, p. 608-704) et, dans une moindre mesure, la brève synthèse de R. AUBERT, *Louvain (Faculté de théologie)*, dans *D.T.C. Tables générales*, t. II, Paris, 1967, col. 3028-3032. Pour la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, on verra également L. KENIS, *op. cit.*, et, de façon subsidiaire, ID., *The Louvain Faculty of Theology and its Professors : 1834-1889*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. LXVII, 1991, p. 398-414 (deux

*a. Situation initiale*

Pour se faire une bonne idée de la situation de la Faculté de théologie à la veille du séjour de Ladeuze à Louvain, il suffit de se pencher sur la personnalité et l'enseignement des titulaires des cinq grandes chaires proprement théologiques évoquées ci-dessus : Hebbelynck et Forget en dogmatique générale, Dupont en dogmatique spéciale, Van der Moeren en morale, Lamy en Écriture sainte et Jungmann en histoire ecclésiastique. Accessoirement, un rapide coup d'œil sur les autres enseignements permet de parachever le diagnostic, encore que l'habitude louvaniste de confier l'enseignement des langues orientales aux responsables des grandes chaires — à moins que ce ne soit l'inverse ? — réduise quelque peu, comme nous allons le voir, l'intérêt de la démarche : excepté Mercier, que nous avons déjà présenté, et Van Hoonacker, qui le sera avec Cauchie, la seule chaire concernée est celle d'archéologie chrétienne et d'histoire de l'art occupée par Reusens.

*La dogmatique générale.* — A l'arrivée du jeune séminariste tournaisien, la chaire de dogmatique générale était occupée par un nouveau titulaire<sup>51</sup>, Adolphe Hebbelynck qui, pour des raisons que nous ignorons, céda à plusieurs reprises, au cours des études de Ladeuze, cet enseignement à son collègue Jacques Forget<sup>52</sup>. Ayant conquis son doctorat

---

contributions publiées à partir de la thèse de doctorat de l'auteur : ID., *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889*, Thèse de doctorat inédite en théologie, Katholieke Universiteit te Leuven, 2 vol., Leuven, 1989, qui, sauf indication expresse, n'est pas citée dans la suite de ce travail). Pour le XX<sup>e</sup> siècle enfin, on pourra compléter par F. NEIRYNCK, *Vijftig jaar Theologische Faculteit*, dans *De Theologische Faculteit. 1919-1969* (Annuaire nuntia lovaniensia, t. XVII), Leuven, 1970, p. 11-15, et *La théologie entre deux siècles. Bilan et perspectives. Actes du colloque organisé à l'occasion du 575<sup>e</sup> anniversaire de l'Université catholique de Louvain* (Cahiers de la Revue théologique de Louvain, 34), sous la dir. de J.-M. SEVRIN et A. HAQUIN, Louvain-la-Neuve, 2002. Voir également, dans une moindre mesure, les travaux relatifs à l'évolution de la recherche et de l'enseignement théologiques en Belgique : E. VAN ROEY, *Les sciences théologiques*, dans *Le mouvement scientifique en Belgique. 1830-1905*, t. II, Bruxelles, 1908, p. 483-523 ; *Prêtres de Belgique (1830-1930)*, dans *Nouvelle revue théologique*, t. LVII, 1930, p. 621-744, plus spécialement R. KREMER, [*Prêtres de Belgique (1830-1930)*]. Dans *l'enseignement théologique et philosophique*, p. 683-709 ; *Nouvelle revue théologique*, t. LVI, 1929, 785 sv., une série d'articles sur les disciplines théologiques de 1869 à 1929 publiés à l'occasion des soixante ans de la revue.

<sup>51</sup> Sur l'enseignement de la dogmatique à Louvain, voir également J. BITTREMIEUX, *La théologie dogmatique*, dans *Le cinquième centenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1932)*..., p. 48-58.

<sup>52</sup> D'après le programme des cours des *Annuaire*s, en 1894-1895, 1895-1896 et 1897-1898 (cfr *AN.U.C.L. 1893-1898*).



en 1887, avec une dissertation consacrée au livre de Daniel<sup>53</sup>, Adolphe Hebbelynck avait commencé à enseigner à Louvain en 1891, dans le cadre de la création de deux nouvelles chaires de théologie : celle de patrologie (la discipline s'enseignait jusque-là dans le cadre du cours d'histoire ecclésiastique) et celle d'égyptien (en vue de laquelle il s'était formé l'année précédente à Paris). En 1892, le professeur de dogmatique générale ayant été admis à l'éméritat, il lui succéda sans grand éclat : orientaliste avant tout, il se révéla certes un professeur appliqué, se risquant même parfois à transgresser les limites de l'apologétique classique pour évoquer les controverses contemporaines dans le domaine de l'histoire des religions, mais sans plus<sup>54</sup>. En fait, son principal mérite fut l'introduction de l'égyptologie à Louvain (et en Belgique...) et son apport essentiel dans le domaine scientifique, l'inventorisation et l'édition, bien plus tardives, des manuscrits coptes de la Bibliothèque vaticane<sup>55</sup>.

La situation de la chaire de dogmatique générale fut assez semblable durant les « intérim » de Jacques Forget<sup>56</sup>. Disciple de Mgr Lamy<sup>57</sup>, il avait présenté sa thèse de doctorat dans le domaine de la littérature syriaque (1882), avant de compléter sa formation par un séjour à Rome et à Beyrouth en vue de perfectionner sa connaissance de l'arabe. Rentré à Louvain en 1885, il fut chargé de l'enseignement de cette langue, et

---

<sup>53</sup> *De auctoritate historica libri Danielis necnon de interpretatione vaticinii LXX hebdomadum* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XXXIX), Louvain, Vanlinthout, 1887, XXI-384 p.

<sup>54</sup> Sur Adolphe-Marie-Corneille Hebbelynck (1859-1939), ordonné prêtre au diocèse de Gand le 23 décembre 1882, professeur et bibliothécaire au séminaire de Gand (1887-1890), professeur (1890-1898) puis recteur (1898-1909) de l'Université de Louvain, travailleur infatigable, après son éméritat, de la section des manuscrits coptes de la Bibliothèque vaticane, voir surtout J. MOSSAY, *Hebbelynck (Adolphe-Marie-Corneille)*, dans *B.N.*, t. XLI, col. 389-396, que complète R. AUBERT, *Hebbelynck (Adolphe)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXIII, col. 697-698.

<sup>55</sup> *Codices coptici Vaticani, Barberini, Rossiani recensuerunt A. Hebbelynck et A. Van Lantschoot*, t. I, *Codices coptici Vaticani*, Rome, 1937, 727 p. Le second tome fut poursuivi et achevé par A. Van Lantschoot en 1947.

<sup>56</sup> A propos de Jacques Forget, né à Chiny le 6 janvier 1852 et décédé à Louvain le 10 juillet 1933, prêtre du diocèse de Namur (27 août 1876), professeur à Louvain à partir de 1885, voir G. RYCKMANS, *Forget (Jacques)*, dans *B.N.*, t. XXXIII, col. 319-321, et R. AUBERT, *Forget (Jacques)*, dans *D.H.G.E.*, t. XVII, col. 1050-1051, qui renvoient aux autres notices.

<sup>57</sup> Cfr *infra*.

bientôt d'une série de matières qui allaient se multiplier au cours de sa longue carrière<sup>58</sup>. Dans le domaine de la dogmatique générale, son enseignement ne fut certainement pas dicté par le souci de la nouveauté. Spécialiste de l'Orient avant tout, comme son confrère Hebbelynck, il se montra plus soucieux de défendre l'Église en fonction des exigences de l'apologétique traditionnelle que de penser les problèmes nouveaux posés par le progrès des disciplines positives. Du point de vue scientifique, c'est dans le domaine des études arabes et bien après le passage de Ladeuze qu'il a donné le meilleur de lui-même<sup>59</sup>.

*La dogmatique spéciale.* — En dogmatique spéciale, le maître de la discipline était Antoine Dupont, un prêtre du diocèse de Liège d'origine hollandaise<sup>60</sup>. Docteur en philosophie de la Grégorienne, il avait gardé de l'École romaine le désir d'un retour à l'enseignement de saint Thomas, mais sans conserver de ses maîtres le désir d'alimenter la théologie spéculative à ses sources patristiques. D'esprit plus philosophique que théologique, il avait commencé sa carrière louvaniste à la Faculté de philosophie et lettres en 1866 (comme professeur de logique et de morale, puis de métaphysique) et c'est dans le domaine philosophique qu'il produisit ses travaux les plus importants<sup>61</sup>. Apprécié à Rome pour ses options scolastiques, il était cependant mal vu à Louvain en raison de son hostilité déclarée à l'ontologisme professé par ses prédécesseurs et aux catholiques libéraux défenseurs de la Constitution belge. Malgré les jugements sévères portés sur son œuvre philosophique (on lui a reproché de ne pas rencontrer

---

<sup>58</sup> A la théologie fondamentale vinrent s'ajouter l'histoire de la philosophie arabe à l'Institut supérieur de philosophie (1893), la philosophie morale en philosophie et lettres (1894), le syriaque (1900) et l'hébreu (1921) en théologie...

<sup>59</sup> Avec une édition-traduction du *Synaxarium Alexandrinum* (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores arabici, III<sup>e</sup> sér., t. XVIII-XIX), 4 vol., Louvain, 1909-1926.

<sup>60</sup> Sur le Hollandais Antoine Dupont (1836-1917), professeur de philosophie au petit séminaire de Saint-Trond (1864-1866), professeur à la Faculté de philosophie et lettres de Louvain (1866) et professeur de dogmatique spéciale à la Faculté de théologie (1874-1899), voir H. JACOBS, *De Roermondenaar Antoine Dupont, professor te Leuven. 1836-1917*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, t. XC-XCI, 1954-1955, p. 227-248. Dans la mesure où cet article n'est pas toujours satisfaisant (R. AUBERT, *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900...*, p. 74, note 6), voir L. KENIS, *The Louvain Faculty of Theology and its Professors...*, p. 405-406, et les compléments qu'il indique.

<sup>61</sup> Une théologie rationnelle et une ontologie : *Théodicée. Thèses de métaphysique chrétienne*, Louvain, Ch. Fonteyn, 1874, IV-275 p. (2<sup>e</sup> éd., 1885), et *Ontologie. Thèses de métaphysique générale*, Louvain, Ch. Fonteyn, 1874, IV-488 p.

suffisamment « les préoccupations et les exigences de la pensée moderne »<sup>62</sup>), Dupont semble pourtant avoir joué un rôle non négligeable dans le développement de la philosophie à Louvain. Doué d'une puissance dialectique peu commune, il a exercé une influence certaine sur le développement intellectuel de trois futurs grands professeurs de l'Université : Mercier, Van Hoonacker et Ladeuze lui-même, qui faillit le choisir comme promoteur de thèse<sup>63</sup>...

**La morale.** — L'enseignement de la morale, qui était à la même époque aux mains d'Adolphe Van der Moeren<sup>64</sup>, ne semble pas avoir produit de pareils effets. Envoyé à Louvain après sa théologie au grand séminaire de Gand, ce dernier avait obtenu son doctorat avec une thèse consacrée à la procession du Saint-Esprit<sup>65</sup>. Chargé ensuite du cours de théologie morale au séminaire de Gand (1864-1880), son enseignement y avait été caractérisé par une réaction contre le rigorisme traditionnel des manuels au profit d'une doctrine probabiliste et par une orientation pratique axée sur la formation des séminaristes à leur rôle de futur pasteur<sup>66</sup>. Dès cette époque, il semble qu'il se soit

---

<sup>62</sup> L. DE RAEYMAEKER, *Le cardinal Mercier et l'Institut supérieur de philosophie de Louvain*, Louvain, 1952, p. 52 (cité par R. AUBERT, *Le grand tournant...*, p. 75).

<sup>63</sup> Mercier a reconnu en lui le professeur le plus remarquable qu'il ait eu à l'Université et l'un des artisans les plus énergiques du renouveau thomiste à Louvain (A. SIMON, *Le cardinal Mercier* [Coll. Notre Passé]..., p. 33-34, et ID., *Position philosophique du cardinal Mercier. Esquisse psychologique...*, p. 21). Quant à Van Hoonacker et Ladeuze, rappelons que le premier fit sa thèse de doctorat avec Dupont et que le second faillit faire de même (J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 9).

<sup>64</sup> Au sujet d'Adolphe-Bernard Van der Moeren (1836-1913), prêtre du diocèse de Gand (1858), docteur en théologie de Louvain (1864), professeur de théologie morale au grand séminaire de Gand (1864-1880) et à Louvain (1880-1898), chanoine honoraire de la cathédrale de Gand (depuis 1869), voir, faute de mieux, H. DE JONGH, *Notice sur la vie et les travaux de M. le chanoine A.B. Van der Moeren*, dans *AN.U.C.L. 1914*, p. L-LVIII. Voir surtout, outre J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 12 et R. AUBERT, *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900...*, p. 75-76 : L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 467-468, et ID., *The Louvain Faculty of Theology and its Professors...*, p. 407-408.

<sup>65</sup> *De processione Spiritus sancti ex Patre Filioque* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XVII), Louvain, Van Linthout, 1865, VIII-207 p.

<sup>66</sup> Voir à cet égard les traités publiés après son départ pour Louvain : *Introductio in studium theologiae moralis, in gratiam juniorum seminarii alumnorum*, Gand, Poelman, 1880, 28 p., et *Compendium theologiae moralis Petri Dens, complectens tractatus des actibus humanis, de peccatis, de conscientia, de legibus, de virtutibus in generali, de virtutibus theologicis et de virtutibus cardinalibus*, Gand, Poelman, 1881, IV-315 p. (cfr L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 467).

inspiré de saint Thomas d'Aquin pour l'enseignement des principes théoriques et de saint Alphonse de Liguori pour l'application des principes. A Louvain (1880-1898), où il s'inspirait de la *Somme théologique*, il publia une série de traités « *ad mentem S. Thomae* »<sup>67</sup>, mais où l'effort des philosophes louvanistes pour adapter la pensée du maître aux nouvelles circonstances n'apparaît guère. Ainsi par exemple, dans le problème du juste salaire, qui dans le contexte de l'industrialisation aurait dû être reformulé en tenant compte de la question sociale, Van der Moeren se contente de reprendre le point de vue traditionnel défendu un siècle plus tôt<sup>68</sup>. En fait, sa perspective — qui est celle de la plupart des manuels de l'époque<sup>69</sup> — consistait moins, dans l'ensemble, à faire progresser la réflexion morale théorique qu'à préparer les prêtres au ministère concret de la confession<sup>70</sup>.

*L'écriture sainte.* — A la fin du siècle passé, le professeur d'Écriture sainte qui devait enseigner cette discipline au jeune Ladeuze avait nom Thomas-Joseph Lamy<sup>71</sup>, un élève de Jean-Théodore Beelen. Dès avant la défense de sa thèse de doctorat consacrée à la doctrine et à la discipline de l'Eucharistie dans l'Église syrienne<sup>72</sup>, Lamy avait été chargé d'assurer à Louvain l'enseignement de l'hébreu et du syriaque (1858). Il y avait ajouté l'Écriture sainte à partir de 1875 et assura dès lors l'enseignement de ces trois cours jusqu'à son éméritat en 1900. Comme orientaliste, Lamy fut un syriacisant de mérite et qui peut être considéré comme un des fondateurs des études patristiques à Louvain. Outre sa thèse, déjà évoquée, il publia dans ce domaine un certain nombre d'études de

---

<sup>67</sup> Cfr *Université catholique de Louvain. Bibliographie. 1834-1900...*, p. 80-81.

<sup>68</sup> J. HEALY, *The Just Wage. 1750-1890 : A Study of Moralism from Saint Alphonsus to Leo XIII*, La Haye, 1966, p. 375-376.

<sup>69</sup> J.A. GALLAGHER, *Time Past, Time Future. An Historical Study of the Catholic Moral Theology*, New York-New Jersey, 1990, p. 29-47, l'article sur *The Emergence of the Moral Theology*.

<sup>70</sup> Sur l'enseignement de la morale à Louvain, voir aussi A. JANSSEN, *La théologie morale*, dans *Le cinquantième centenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1932)...*, p. 59-75, et, en ce qui concerne Van der Moeren, p. 62-63.

<sup>71</sup> Sur Thomas-Joseph Lamy, né à Ohey le 27 janvier 1858 et décédé à Louvain le 30 juillet 1907, cfr G. RYCKMANS, *Lamy (Joseph-Thomas)*, dans *B.N.*, t. XXXVIII, col. 435-437, et G. MARSOT, *Lamy (Thomas-Joseph)*, dans *Catholicisme...*, t. VI, col. 1775, que G. Ryckmans ne signale pas dans sa bibliographie.

<sup>72</sup> *De syrorum fide et disciplina in re Eucharistica [...]* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. IX), Louvain, 1859, XVI-273 p.

valeur réalisées à partir de textes collectés dans les grandes bibliothèques de Paris, Londres, Oxford et Rome. On lui doit ainsi une édition des canons du concile de Seleucie<sup>73</sup>, du *Chonicon ecclesiasticum* de Barhébréus (en collaboration avec son élève Abbeloos)<sup>74</sup> et des écrits de saint Ephrem, son œuvre majeure<sup>75</sup>. Comme exégète, il a publié, à côté d'un grand nombre d'articles de circonstance<sup>76</sup>, notamment contre *Les origines du christianisme* d'Ernest Renan<sup>77</sup>, une série de contributions plus amples, dont une introduction à l'Écriture sainte destinée à ses élèves (qui connut six éditions)<sup>78</sup>, des commentaires de la Genèse<sup>79</sup>, de l'Apocalypse<sup>80</sup>, etc. Si son œuvre d'orientaliste a bien résisté à l'épreuve du temps — son édition de saint Ephrem demeure toujours le texte de

---

<sup>73</sup> *Concilium Seleucia et Ctesiphonti habitum anno 410. Textum syriacum edidit, latine verdit notisque instruxit*, Louvain, Peeters, 1868, IV p.-120 col.

<sup>74</sup> *Gregorii Barhebraei chronicon ecclesiasticum quod e codice Musei britannici descriptum conjuncta opera ediderunt, latinate donarunt annotationibusque theologicis, historicis, geographicis et archaeologicis illustrarunt J.-B. Abbeloos et T.-J. Lamy*, 3 vol., Louvain, Peeters, 1872-1877, XXXII p.-936 col. (t. I et II), VI p.-652 col. (t. III).

<sup>75</sup> *Sancti Ephraem syri hymni et sermones, quos e codicibus londinensibus, parisiensibus et oxoniensibus descriptos edidit, latinate donavit, variis lectionibus instruxit, notis et prolegomenis illustravit*, 4 vol., Malines, Dessain, 1882-1902, LXXXVIII p.-718 col., XXVIII p.-832 col., XI p.-XLV-1010 col., et XLVIII p.-854 col.

<sup>76</sup> Sur les publications de T. Lamy, voir *Université catholique de Louvain. Bibliographie 1834-1900...*, p. 66-72, et les trois premiers *Suppléments*, Louvain, 1901, p. 8-9, Louvain, 1904, p. 11-13, et Louvain, 1906, p. 11.

<sup>77</sup> *La vie de Jésus par M. Ernest Renan. Examen critique*, dans *Revue catholique*, t. XXI, 1863, p. 470-485, 545-568, 653-671 et 724-741 (repris et retravaillé dans *Examen critique de la vie de Jésus par M. Ernest Renan*, Louvain, 1863, qui connut deux éditions ultérieures et dont nous avons vu la dernière : *L'Évangile et la critique. Examen de la vie de Jésus de M. Ernest Renan*, 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, Victor Devaux et Cie, 1871, VIII-194 p.) ; *Les Apôtres. Examen critique du second écrit de M. Renan sur les origines du christianisme*, dans *Revue catholique*, t. XXIV, 1866, p. 275-291, 313-323 et 377-391 (repris sous le même titre dans une publication séparée parue à Bruxelles en 1871 et dont nous avons consulté la seconde édition [Bruxelles, Mathieu Closson, 1874, VI-101 p.]) ; *L'Antéchrist de M. Renan*, dans *Revue catholique*, t. XXXVI, 1873, p. 135-157, 275-300 et 364-387 (édition séparée : *L'Antéchrist. Examen critique de M. Renan*, Bruxelles, Closson, 1874, 132 p.). Dans l'ensemble, ces articles constituent une réfutation littéraire de l'œuvre de Renan, qui s'efforce de dénoncer les faiblesses de son argumentation (affirmations non étayées, hypothèses gratuites, caractère a priori de certains raisonnements, etc.), mais sans s'attacher à une véritable apologie historique de la Bible.

<sup>78</sup> *Introductio in sacram Scripturam*, 1<sup>ère</sup> éd., 2 vol., Malines, Dessain, 1866-1867, VI-275 p. et II-429 p. (6<sup>e</sup> éd., 1901).

<sup>79</sup> *Commentarium in Genesim*, Louvain, Peeters, 1880, 788 col. (2<sup>e</sup> éd., 2 vol., Malines, Dessain, 1883-1884, VIII-399 et VIII-418 p.)

<sup>80</sup> *Interprétation de l'Apocalypse*, dans *Le Prêtre d'Arras*, 1893-1894, *passim*.

base<sup>81</sup> —, on a porté les jugements les plus sévères à son endroit dans le domaine de l'exégèse<sup>82</sup>. Ladeuze lui-même, dans la notice qu'il rédigea pour l'*Annuaire* de l'Université au décès de son ancien professeur, s'est montré très critique pour le titulaire d'Écriture sainte au moment de ses études<sup>83</sup>. Si l'élève reconnaît les incontestables mérites de son maître dans le domaine de la littérature syriaque (il justifie même par les difficultés de l'époque les nombreuses fautes d'impression que l'on trouve dans ses éditions), il ne lui pardonne cependant pas d'avoir négligé les problèmes critiques, comme en témoigne son jugement sur la publication des *Hymni et sermones* de saint Ephrem :

« En général, les questions d'authenticité et de provenance sont rapidement expédiées par Lamy. Il se contente trop facilement de l'un ou l'autre témoignage postérieur, ou de l'attestation de quelques manuscrits, et ferme les yeux sur les arguments intrinsèques en sens contraire [...]

La critique de restitution est aussi presque nulle dans les *Hymni et sermones*. Quand l'auteur disposait de plusieurs codices, il a transcrit et publié le plus ancien, ou celui qui lui paraissait le meilleur, en notant les variantes des autres manuscrits qui lui semblaient importantes. Assez rarement, il substitue à une leçon du codex type reléguée en note, la leçon parallèle d'un autre m[anu]s[crit]. En face d'une difficulté réelle, dont un autre aurait parfois cherché la solution pendant des journées, lui proposait, sans s'arrêter, ce qui lui paraissait le plus présentable »<sup>84</sup>.

Le jugement est plus sévère pour la partie exégétique de son œuvre : après avoir présenté avec clarté ce qui distingue l'approche historique de la Bible du programme de l'exégèse traditionnelle, Ladeuze note qu'« à l'époque où Lamy commençait sa carrière d'exégète, on discutait précisément ces questions de méthodologie », mais que « le

---

<sup>81</sup> Cfr L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 470 et note 75.

<sup>82</sup> « Monseigneur Lamy n'avait pas été dénué de science ni de talent, mais il s'était en quelque sorte arrêté à la réfutation d'Ernest Renan [...] » (J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 200) ; « L'exégèse biblique était aux mains d'un vieillard, Mgr Lamy, dont l'enseignement portait nettement la marque d'un conservatisme stéréotypé » (L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, Bruxelles, 1954, p. 128) ; « ses Commentaires [...] méritent l'oubli où ils sont tombés » (G. MARSOT, *Lamy [Thomas-Joseph]*, dans *Catholicisme...*, t. VI, col. 177) ; outre ces appréciations citées par L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 469-472 : « les publications scripturaires de Lamy, bien que nombreuses, ne présentent aucun caractère d'originalité » (G. RYCKMANS, *Lamy [Joseph-Thomas]*, dans *B.N.*, t. XXXVIII, col. 437) ; et enfin, verdicts plus piques : « Un syriacisant de valeur, mais qui n'avait aucun goût pour la critique biblique » (P.-M. BOGAERT, *Hoonacker [Albin-Augustin Van]*, dans *B.N.*, t. XLIV, col. 634) et « *Lamy heeft verdiensten op het gebied van de Syrische patrologie, maar in zijn studie van de H. Schrift bleef hij uiterst traditioneel* » (F. NEIRYNCK, *Hoonacker, Albin van*, dans *N.B.W.*, t. XI, col. 380).

<sup>83</sup> P. LADEUZE, *Notice sur la vie et les travaux de Mgr Lamy*, dans *AN.U.C.L. 1908*, p. CXXXI-CLIX.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. CXLII.

savant professeur de Louvain ne crut pas opportun de modifier les anciens cadres »<sup>85</sup>. Plus loin, à propos des nouveaux défis que posait à l'exégèse le progrès des connaissances historiques, Ladeuze précise son jugement de façon plus nette encore :

« A ces questions si nouvelles, il ne faut pas chercher de solution scientifique dans les livres de Mgr Lamy. En ces matières, tant dans ses commentaires que dans son Introduction, il défend les opinions traditionnelles, et le P. Pesch le cite comme type des écrivains catholiques '*qui a liberalismi suspicione longe absunt*' »<sup>86</sup>.

Il est vrai que pour nuancer son jugement, l'exégète critique — et c'est très révélateur de ses conceptions — précisait :

« Mais n'a-t-il pas fallu plus de deux cents ans après la condamnation de Galilée, pour obtenir l'acceptation sincère et universelle de ce principe, que la Bible n'a pas été écrite pour enseigner les sciences, mais qu'en ces matières, elle parle selon les apparences ? »<sup>87</sup>...

**L'histoire ecclésiastique.** — Pour l'histoire ecclésiastique, c'est l'Allemand Bernard Jungmann qui était titulaire de cette chaire à la Faculté de théologie de Louvain en 1892-1893 et qui le resta jusqu'en 1895, année de sa mort<sup>88</sup>. Désigné par les évêques à cette fonction en 1871, sa nomination avait suscité pas mal de controverses entre catholiques libéraux et ultramontains<sup>89</sup> : dogmaticien qui enseignait à l'époque la

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. CXLVII.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. CLI.

<sup>87</sup> *Ibid.* Il s'agit ici, dans le chef de Ladeuze, d'une allusion directe à l'encyclique *Providentissimus* de Léon XIII (18 novembre 1893), qui reconnaît que dans la Bible, en matière de représentations des réalités naturelles, « *scriptor sacer (monuitque et Doctor Angelicus) 'ea secutus est, quae sensibilibus apparent', seu quae Deus ipse, homines alloquens ad eorum captum significavit humano more* » (« l'écrivain sacré [et le Docteur angélique nous en avertit] s'est de même attaché aux caractères sensibles, c'est-à-dire à ceux que Dieu lui-même, s'adressant aux hommes, a indiqués suivant la coutume des hommes, pour être compris d'eux ») (cfr *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII. Encycliques, brefs, etc.* [...], t. IV, Paris, s.d., p. 34-35). Pour l'enseignement de l'Écriture sainte à Louvain, voir également J. COPPENS, *L'Écriture sainte*, dans *Le cinquième centenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1932)*..., p. 22-33 ; R. DE LANGHE, *Les recherches bibliques à l'Université de Louvain*, dans *Sacra pagina. Miscellanea biblica congressus internationalis catholici de re biblica* ..., p. 28-40.

<sup>88</sup> Au sujet de Bernard Jungmann, né à Munster (Westphalie) le 1<sup>er</sup> mars 1833 et décédé à Louvain le 13 janvier 1895, docteur en philosophie (1854) et en théologie (1859) de Rome, engagé quelque temps dans le ministère pastoral dans son pays natal, avant d'être appelé en Belgique par Mgr J.-B. Malou, évêque de Bruges, comme professeur de philosophie puis de théologie au petit séminaire de Roulers (1861) et au grand séminaire de Bruges (1865), voir surtout J. COPPENS, *Jungmann (Bernard)*, dans *Catholicisme*..., t. VI, col. 1260, qui fournit la bibliographie.

<sup>89</sup> Sur ces controverses, voir L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889*..., p. 381-390.

théologie au séminaire de Bruges et de formation romaine, Jungmann n'avait guère de compétence en histoire et était mal vu de la plupart des professeurs issus de Louvain. Dans le domaine de la dogmatique, il avait publié une série de traités qui connurent plusieurs éditions<sup>90</sup> et où se ressent fortement l'influence de son maître romain, le jésuite Jean-Baptiste Franzelin<sup>91</sup>. Dans le domaine historique, il assura la réédition de deux manuels d'histoire ecclésiastique et de patrologie<sup>92</sup> et, surtout, publia sept volumes de *Dissertationes selectae in historiam ecclesiam*<sup>93</sup>. Certes encore marquées par une conception apologétique et dogmatique de l'histoire, ces *dissertationes* témoignent néanmoins de certaines qualités (connaissance de la problématique, recours aux sources, etc.) qui ont certainement contribué à une meilleure prise en compte des exigences de la méthode historique dans le domaine des sciences sacrées. Deux mérites peuvent également lui être reconnus dans le domaine de l'enseignement historique : la création d'une chaire spéciale de patrologie (1879), discipline qui devait jouer un rôle essentiel dans les controverses relatives à l'histoire des dogmes, et la mise sur pied, sous l'impulsion du recteur Abbeloos désireux de voir se réaliser en théologie le

---

<sup>90</sup> Traités de dogmatique générale (*Demonstratio christiana. Pars prima. Demonstrationis christianae praeambula philosophica, sive de possibilitate et necessitate revelationis*, Roulers, 1864, 226 p. et *Tractatus de vera religione*, 1<sup>ère</sup> éd., Bruges, Vanhee-Wante, 1871, IV-244 p.) et de dogmatique spéciale (*Institutiones theologiae dogmaticae specialis*) qui parurent également en version abrégée (*Brevis analysis tractatus [...]*) : *Tractatus de gratia*, 1<sup>ère</sup> éd., Bruges, Vanhee-Wante, 1866, 251 p. ; *Tractatus de Deo uno*, 1<sup>ère</sup> éd., Bruges, Vanhee-Wante, 1867, 287 p. ; *Tractatus de Deo creatore*, 1<sup>ère</sup> éd., Bruges, Vanhee-Wante ; *Tractatus de Verbo incarnato*, 1<sup>ère</sup> éd., Bruges, Vanhee-Wante, 1869 ; *Tractatus de quatuor novissimis*, 1<sup>ère</sup> éd., Ratisbonne, F. Pustet, 1871, 317 p. (cfr *Université catholique de Louvain. Bibliographie. 1834-1900*, Louvain, 1900, p. 63-65).

<sup>91</sup> Sur Jean-Baptiste Franzelin (1816-1886), jésuite autrichien ordonné en 1849, professeur d'orientalisme (1850) et de dogmatique (1857) à la Grégorienne, consultant de la Congrégation *De Propaganda Fide* et du Saint-Office, cardinal en 1876, qui exerça une influence considérable sur la théologie catholique de son temps, voir L. SCHEFFCZYK, *Johann Baptist Franzelin (1816-1886)*, dans *Katholische Theologen Deutschlands im 19. Jahrhundert*, sous la dir. de H. FRIES et G. SCHWAIGER, t. II., Munich, 1975, p. 345-367 (à compléter pour la bibliographie par *Franzelin*, dans *D.H.G.E.*, t. XVIII, col. 1032).

<sup>92</sup> Cfr G.-H. WOUTERS, *Historiae ecclesiasticae compendium, praelectionibus publicis accommodatum et in tres tomos distributum*, 1<sup>ère</sup> éd., 3 vol., Louvain, Vanlinthout et Vandezande, 1842-1843, LVII-418 p., 410 p., 439 p. (6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> éd., Louvain, Vanlinthout et associés, 1879 et 1889) et J. FESSLER, *Quondam episcopi S. Hippolyti, Institutiones Patrologiae quas denuo recensuit, auxit, edidit Bernardus Jungmann*, Ratisbonne, F. Pustet, 2 vol., 1890-1896.

<sup>93</sup> *Dissertationes selectae in historiam ecclesiam*, 7 vol., Ratisbonne, F. Pustet, 1880-1887, 460 p., 464 p., 451 p., 404 p., 510 p., 488 p. et 475 p.



renouvellement qui s'opérait dans les autres facultés, d'un Séminaire d'histoire ecclésiastique inspiré des universités allemandes (1890)<sup>94</sup>.

*Les autres disciplines et titulaires.* — Si nous nous en tenons à l'examen des grandes chaires auquel nous venons de procéder, nous constatons effectivement que la situation de l'enseignement théologique à Louvain n'avait rien d'exceptionnel. Pour nuancer quelque peu ce point de vue cependant, il faut tenir compte des autres cours et titulaires qui ont pu, sinon contrebalancer le manque d'audace dans la formation proprement théologique, du moins amorcer des évolutions permettant ultérieurement un véritable *aggiornamento* de la Faculté de théologie. En fait, sur les quinze professeurs attachés à la Faculté de théologie en 1892-1893 (cfr Tableau I, ci-dessous), outre les six que nous venons d'évoquer, quatre étaient émérites (Feye, Ledoux, Haine et Van den Berghe) et deux autres étaient titulaires de chaires de droit canon s'adressant en principe surtout aux canonistes<sup>95</sup> (Jules De Becker, pour le droit canon proprement dit<sup>96</sup>, et Ferdinand Moulart, pour le droit civil ecclésiastique<sup>97</sup>). Si l'on se limite aux cours et titulaires qui

---

<sup>94</sup> Sur l'histoire de l'Église en théologie, voir aussi A. DE MEYER, *L'histoire ecclésiastique*, dans *Le cinquantième centenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1932)*..., p. 90-100, et, dans une moindre mesure : A. CAUCHIE, *Les études d'histoire ecclésiastique*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, p. 5-30 (plus particulièrement le point II traitant de l'enseignement de l'histoire à Louvain, p. 17-25) ; ID., *The Teaching of History at Louvain*, dans *The Catholic University Bulletin*, t. XIII, 1907, n° 4, octobre 1907, p. 515-561 (spécialement p. 537-560 pour l'enseignement historique en théologie) ; et *Un demi-siècle d'enseignement historique à l'Université de Louvain*, dans *Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller à l'occasion de son jubilé de 50 années de professorat à l'Université de Louvain. 1863-1913* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, fasc. 40), Louvain-Paris, 1914, p. IX-XXXV.

<sup>95</sup> Pour cette discipline, voir également A. VAN HOVE, *Le droit canonique*, dans *Le cinquantième centenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1932)*..., p. 76-89.

<sup>96</sup> Sur Jules De Becker (1857-1936), docteur en droit de Louvain (1878), licencié en théologie et docteur en droit canon de Rome, professeur de droit canon et de liturgie au Collège américain de Louvain (1885), professeur extraordinaire (1889) puis ordinaire (1893) de droit canonique à la Faculté de théologie et recteur du Collège américain (1898-1931), cfr *Manifestation organisée en l'honneur de Monsieur le Chanoine Jacques Forget, Monseigneur Jules de Becker, Monsieur le Chanoine Albin Van Hoonacker*..., p. 39-44 ; A. VAN HOVE, *Le droit canonique*, dans *Le cinquantième centenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1932)*..., p. 84-86 ; A. VAN HOVE, *Monseigneur Jules De Becker, professeur à la Faculté de droit canon*, dans *AN.U.C.L. 1936-1939*, t. II, p. XXVI-XXXV.

<sup>97</sup> Sur Ferdinand-Joseph Moulart (1832-1904), prêtre du diocèse de Tournai (1857), docteur en droit canonique de l'Université de Louvain (1862) et professeur de droit civil ecclésiastique à Louvain (1862), voir, outre M. DE BAETS, *Éloge funèbre de Mgr F.-J. Moulart*, dans *AN.U.C.L. 1905*, p. LIII-LXV :

ont pu exercer une influence bénéfique sur la formation des théologiens, il faut donc tenir compte, d'une part, des cours de langues orientales, mais qui étaient tous professés par des titulaires de grandes chaires déjà évoqués (Hebbelynck pour l'égyptien, Forget pour l'arabe et Lamy pour l'hébreu et le syriaque), d'autre part, des trois professeurs — Cauchie ne sera introduit dans le corps professoral qu'en 1895 — chargés de l'enseignement de la philosophie (Mercier, mais qui sera remplacé dès 1893-1894 par Forget), de l'« Introduction à l'histoire critique de l'Ancien Testament » (Van Hoonacker) et de l'archéologie chrétienne (Reusens).

TABLEAU I : PROFESSEURS DE/A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE LOUVAIN (1892-1893/1897-1898)<sup>98</sup>

| PROFESSEURS       | FONCTIONS                                                                        | DISCIPLINES                                                 |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| H. J. FEYE        | Professeur émérite (jusqu'en 1893-1894)                                          | /                                                           |
| F. J. LEDOUX      | Professeur émérite (jusqu'en 1893-1894)                                          | /                                                           |
| T. J. LAMY        | Professeur ordinaire                                                             | Écriture sainte (AT et NT)<br>Hébreu approfondi<br>Syriaque |
| E. H. J. REUSENS  | Professeur ordinaire<br>Bibliothécaire de l'Université (jusqu'en 1895-1896)      | Antiquité chrétienne et archéologie                         |
| F. J. MOULART     | Professeur ordinaire<br>Doyen (en 1892-1893 et en 1893-1894)                     | Droit civil ecclésiastique                                  |
| A. J. J. F. HAINE | Professeur émérite                                                               | /                                                           |
| B. JUNGSMANN      | Professeur ordinaire<br>Doyen (en 1894-1895)<br>Non repris à partir de 1895-1896 | Histoire ecclésiastique                                     |
| A. H. H. DUPONT   | Professeur ordinaire                                                             | Dogmatique spéciale                                         |

L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 475-476, et ID., *The Louvain Faculty of Theology and its Professors...*, p. 413-414.

<sup>98</sup> D'après *AN.U.C.L.*, 1893-1898, la partie *Personnel de l'Université* (qui comprend également les professeurs émérites) et la partie *Programmes des cours* (qui fournit les matières enseignées par les professeurs en fonction). L'ordre de présentation des *Annuaire*s, repris ici, est l'ordre chronologique des nominations.

|                                       |                                                                                                                                                                       |                                                                                                  |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                       | Secrétaire de la Faculté (en 1892-1893)<br>Doyen (en 1895-1896)                                                                                                       |                                                                                                  |
| A. B. VAN DER MOEREN                  | Professeur ordinaire<br>Président du Collège du Saint-Esprit<br>Secrétaire (de 1893-1894 à 1894-1895)<br>Doyen (de 1896-1897 à 1897-1898)                             | Théologie morale                                                                                 |
| H. VAN DEN BERGHE                     | Professeur émérite                                                                                                                                                    | /                                                                                                |
| J. FORGET                             | Professeur ordinaire<br>Secrétaire (de 1895-1896 à 1896-1897)                                                                                                         | Langue et littérature arabes<br>Philosophie thomiste (philosophie morale)<br>Dogmatique générale |
| J. DE BECKER                          | Professeur extraordinaire<br>Professeur ordinaire (à partir de 1893-1894)                                                                                             | Droit canonique                                                                                  |
| A. VAN HOONACKER                      | Professeur extraordinaire<br>Professeur ordinaire (à partir de 1893-1894)<br>Secrétaire (en 1897-1898)                                                                | Écriture sainte (AT)<br>Éléments d'hébreu                                                        |
| A. HEBBELYNCK                         | Professeur extraordinaire<br>Président du Collège Marie-Thérèse (en 1892-1893)<br>Professeur ordinaire (à partir de 1894-1895)<br>Assesseur du recteur (en 1897-1898) | Dogmatique générale<br>Patrologie<br>Langue égyptienne (copte et hiéroglyphes)                   |
| D. MERCIER<br>(EN 1892-1893)          | Professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres                                                                                                          | Épistémologie                                                                                    |
| A. CAUCHIE<br>(À PARTIR DE 1895-1896) | Professeur extraordinaire de la Faculté de philosophie et lettres                                                                                                     | Histoire ecclésiastique                                                                          |

Sans aucun doute possible, c'est dans ce groupe de disciplines et d'enseignants que se trouvait en germe le renouveau scientifique de la Faculté de théologie. Pour ce qui est des langues orientales, d'une part, leur enseignement à la Faculté de théologie — une

vieille tradition louvaniste — constituait incontestablement un atout de premier ordre dans le contexte du développement général que connaissait la théologie positive à l'époque. D'autant que, comme nous l'avons vu, les responsables de ces enseignements, par ailleurs titulaires de chaires théologiques, étaient de fait beaucoup plus convaincants dans le domaine de l'orientalisme que dans celui de la dogmatique ou de l'Écriture sainte. En ce qui concerne les trois professeurs de philosophie, d'histoire critique de l'Ancien Testament et d'archéologie chrétienne, d'autre part, deux au moins — Mercier et Van Hoonacker — ont pu contribuer à assainir l'atmosphère intellectuelle de la Faculté : Mercier, parce que, comme nous l'avons vu, ses conceptions de la philosophie et de la recherche scientifique étaient susceptibles d'apporter aux théologiens une grande ouverture intellectuelle quant aux problèmes posés par la pensée moderne et quant à la façon de les aborder ; Van Hoonacker, parce que, comme nous allons le voir dans le second point de ce paragraphe, il avait été nommé précisément pour contrebalancer l'enseignement déficient de Lamy en Écriture sainte et qu'il allait être, avec Cauchie — et bientôt Ladeuze lui-même —, l'un des grands réformateurs de la Faculté de théologie. Quant à Reusens, son apport est plus problématique.

Chargé en 1864, à la suite du premier Congrès de Malines de 1863, de mettre sur pied une chaire d'archéologie chrétienne à l'Université<sup>99</sup>, à l'origine de l'Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art<sup>100</sup>, Edmond Reusens ne semble pas avoir exercé une grande influence sur la Faculté de théologie<sup>101</sup>. Théologien de formation, ce dernier s'attacha exclusivement, dans son enseignement, aux sources matérielles paléochrétiennes et médiévales et ignore jusqu'à la fin de ses jours l'art de la Renaissance et des périodes ultérieures. Auteur d'un manuel classique rédigé à l'intention de ses étudiants (*Éléments d'archéologie chrétienne*, qui connut deux éditions<sup>102</sup> et dont il

---

<sup>99</sup> Sur Edmond-Henri-Joseph Reusens (1816-1903), prêtre du diocèse de Malines (1854), bachelier (1856), licencié (1858) et docteur (1862) en théologie de l'Université de Louvain, attaché à la bibliothèque de l'Université comme bibliothécaire-adjoint (dès 1856), bibliothécaire (1859) et professeur de théologie élémentaire (1862) et d'archéologie (1864), voir surtout J. LAVALLEYE, *Reusens (Edmond-Henri-Joseph)*, dans *B.N.*, t. XXXI, col. 621-625, qui indique les notices disponibles.

<sup>100</sup> Voir ID., *L'Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art de l'Université catholique de Louvain*, dans *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, t. II, 1969, p. 7-38.

<sup>101</sup> L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 476.

<sup>102</sup> 1<sup>ère</sup> éd., 2 vol., Louvain, Charles Peeters, 1871-1875, IV-496 p. et 507 p. ; 2<sup>e</sup> éd., 2 vol., Louvain, Charles Peeters, 1885-1886, VI-576 p. et IV-622 p.

donna une version abrégée à l'usage des séminaires et des collèges<sup>103</sup>), il allait en réalité surtout s'illustrer dans le domaine des sciences auxiliaires. Curieux de toutes les traces du passé chrétien, écrites aussi bien que matérielles, il avait été associé dès le début de son professorat à la publication des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* et édita un grand nombre de documents<sup>104</sup>. L'expérience acquise dans ce domaine allait lui permettre de créer, en 1881-1882, le premier cours en Belgique de paléographie et de diplomatique et de publier des *Éléments de paléographie*, qui furent longtemps un classique de la discipline pour notre pays<sup>105</sup>.

### **b. Évolution ultérieure**

Pour ternir qu'il puisse paraître à première vue, l'enseignement théologique dispensé à l'époque de Ladeuze allait cependant se révéler plus fécond qu'il n'y paraît à première vue. Portée par le réveil général des sciences ecclésiastiques sous le pontificat de Léon XIII et par le bouillonnement intellectuel de l'Université dans le courant du dernier quart de siècle, la Faculté possédait deux points forts : d'une part, l'importance des langues orientales, qui introduisaient dans l'enseignement une dimension pratique absente partout ailleurs et qui ouvraient des perspectives originales dans le domaine de la théologie positive (Ladeuze constitue lui-même un bon exemple à cet égard...) ; et d'autre part, le fait d'être intégrée dans une université complète où toutes les disciplines auxiliaires de la théologie étaient cultivées pour elles-mêmes et où la proximité des sciences profanes permettait aux théologiens — avantage rare dans le monde catholique à l'époque — de faire face aux défis intellectuels de leur temps en connaissance de cause<sup>106</sup>. Dans cet environnement favorable, la nomination d'Albin Van Hoonacker à une chaire nouvelle d'« Introduction à l'histoire critique de l'Ancien Testament » dès

---

<sup>103</sup> *Manuel d'archéologie chrétienne à l'usage des séminaires et des établissements d'instruction*, Louvain, Charles Peeters, 1886, IV-546 p.

<sup>104</sup> Cfr *Université catholique de Louvain. Bibliographie. 1834-1900...*, p. 72-76, ainsi que, dans la même série : *Premier supplément (1899-1901)*, Louvain, 1901, p. 9, *Deuxième supplément (1901-1903)*, Louvain, 1904, p. 13 et *Troisième supplément (1903-1905)*, Louvain, 1906, p. 10.

<sup>105</sup> Louvain, 1899, 496 p.

<sup>106</sup> Cfr R. AUBERT, *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900...*, p. 81-83.

1889 et l'arrivée de l'historien Alfred Cauchie en 1895 allaient introduire à la Faculté un changement radical d'esprit et de méthodes, changement dont Ladeuze allait être lui-même l'un des premiers bénéficiaires et, bientôt, l'un des plus illustres promoteurs.

*Albin Van Hoonacker et les débuts de l'exégèse critique à Louvain.* — Proclamé docteur en théologie de l'Université de Louvain en 1886 après une défense de thèse en dogmatique<sup>107</sup>, Albin Van Hoonacker avait commencé sa carrière ecclésiastique dans le ministère pastoral comme vicaire à Courtrai<sup>108</sup>. Il n'y resta cependant que quelques mois et fin décembre 1886, il fut renvoyé à Louvain pour y étudier les langues sémitiques (hébreu, syriaque et arabe) comme sous-régent au Collège du Saint-Esprit (1887-1889). Sur les conseils du nouveau recteur, Mgr Abbeloos, il fut alors nommé par les évêques titulaire d'un cours d'« Introduction à l'histoire critique de l'Ancien Testament », alors que Mgr Lamy était toujours en charge du cours d'Écriture sainte... Lors de l'accession de ce dernier à l'éméritat en 1900, le cours d'histoire critique resta officiellement inscrit au programme sous cet intitulé tandis que Paulin Ladeuze était nommé pour l'Écriture sainte. Mais en réalité, tous deux s'occupaient également d'Écriture sainte, le premier s'attachant implicitement à l'Ancien Testament et le second au Nouveau.

Du point de vue de la recherche, trois domaines retinrent plus particulièrement l'attention de Van Hoonacker : le Pentateuque, la Restauration et les Prophètes. S'il est sans intérêt ici de passer en revue le détail de sa production scientifique dans ces trois domaines<sup>109</sup>, il n'est pas inutile d'en rappeler sommairement les apports<sup>110</sup>. Pour ce qui

---

<sup>107</sup> *De rerum creatione ex nihilo* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XXXVIII), Louvain, Vanlinthout, 1886, XI-315 p.

<sup>108</sup> Sur Albin-Augustin Van Hoonacker, exégète et orientaliste, né à Bruges le 19 novembre 1857 et y décédé le 1<sup>er</sup> novembre 1933, prêtre du diocèse de Bruges (1880), docteur en théologie de l'Université de Louvain (1886), avant d'y être nommé professeur d'« Introduction à l'histoire critique de l'Ancien Testament » (1889), professeur d'hébreu inférieur (1889-1903) et supérieur (1900-1921), d'assyrien (1890-1921) et de philosophie morale (1893-1927), chanoine honoraire (1895), puis titulaire (1927) de la cathédrale de Bruges, membre de la Commission biblique (1901), voir, d'une manière générale : P.-M. BOGAERT, *Hoonacker (Albin-Augustin Van)*, dans *B.N.*, t. XLIV, col. 633-64 et F. NEIRYNCK, *Hoonacker, Albin van*, dans *N.B.W.*, t. XI, col. 379-385, qui renvoient à la littérature disponible.

<sup>109</sup> Pour la bibliographie de A. Van Hoonacker, voir J. LUST, *Appendix. A. Van Hoonacker bibliography*, dans *Das Deuteronomium. Entstehung, Gestalt und Botschaft* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum Lovaniensium, t. LXVIII), éd. par N. LOHFINK, Louvain, 1985, p. 363-368, qui complète la liste fournie dans J. COPPENS, *Le chanoine Albin Van Hoonacker. Son enseignement, son œuvre et sa méthode exégétique*, Paris-Gembloux, 1935, p. XII-XXII, par les œuvres posthumes et inédites.

est du Pentateuque tout d'abord, qui était au centre des controverses bibliques à l'époque, ses conceptions sont celles de l'exégèse catholique progressiste<sup>111</sup> : partisan, sur le plan de la critique littéraire, de l'hypothèse documentaire (le texte reçu est la compilation de divers documents antérieurs), il défend l'authenticité substantielle des premiers livres bibliques (les institutions, les codes et l'ensemble narratif sont bien d'origine mosaïque)<sup>112</sup>. En ce qui concerne la Restauration ensuite, Van Hoonacker a notamment avancé l'hypothèse d'une chronologie inversée des deux héros de la Restauration, Néhémie et Esdras, hypothèse largement acceptée à l'époque et qui reste encore aujourd'hui la plus probable<sup>113</sup>. Sur les Prophètes enfin, il publia en 1908 un volumineux ouvrage sur *Les douze petits prophètes traduits et commentés*<sup>114</sup>, qui établit à l'époque la solidité de l'École de Louvain et qui allait rester longtemps un point de passage obligé pour l'exégèse de la littérature prophétique. Cette entreprise magistrale, remarquable par son intelligence critique des textes, n'eut cependant pas que des partisans et échappa de justesse à la censure de la Congrégation de l'Index (1913-1914)<sup>115</sup>.

---

<sup>110</sup> On trouvera une analyse détaillée de la production exégétique d'Albin Van Hoonacker dans J. COPPENS, *Le chanoine Albin Van Hoonacker...*, p. 11-99, ouvrage qui, pour le reste, est une reprise quasi littérale de la notice publiée antérieurement par l'auteur dans les *Annuaire*s (ID., *Monsieur le chanoine Albin Van Hoonacker, professeur émérite à la Faculté de théologie, AN.U.C.L. 1934-1936*, p. LI-LXXXIX). Voir également la mise au point de l'auteur au sujet d'une recension protestante de son livre : ID., *A propos de l'œuvre exégétique du chanoine Van Hoonacker*, dans *Ephemerides theologiae lovanienses*, t. XVI, 1939, p. 225-229. Sur l'étude des prophètes, voir ID., *Le chanoine Albin Van Hoonacker...*, p. 77-83.

<sup>111</sup> Elles sont exposées dans son volume sur *Le sacerdoce lévitique dans la loi et dans l'histoire des Hébreux* (Londres, Williams et Norgate, 1899, 465 p.) et ressortent très clairement d'un inédit publié à titre posthume par Mgr Coppens : J. COPPENS, *A. Van Hoonacker. De compositione litteraria et de origine mosaica Hexateuchi Disquisitio historico-critica. Een historisch-kritisch onderzoek van Professor Van Hoonacker naar het ontstaan van de Hexateuch op grond van verspreide nagelaten aantekeningen samengesteld en ingeleid door [...]* (Verhandelingen van de Vlaamse Akademie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der Letteren, t. XI, n° 11), Bruxelles, 1949.

<sup>112</sup> Voir également J. LUST, *A. Van Hoonacker and Deuteronomy*, dans *Das Deuteronomium. Entstehung, Gestalt und Botschaft...*, p. 13-23.

<sup>113</sup> Voir ses *Nouvelles études sur la restauration juive après l'exil de Babylone* (Paris, Leroux, 1896, 313 p.), couronnant une série d'articles parus dès 1890 dans *Le Muséon*.

<sup>114</sup> (Études bibliques), Paris, Gabalda, 1908, XXIII-759 p.

<sup>115</sup> Sur les démêlés de Van Hoonacker avec la censure romaine, voir : F. NEIRYNCK, *A. Van Hoonacker et l'Index*, dans *Ephemerides theologiae lovanienses*, t. LVII, 1981, p. 293-297, et surtout ID., *A. Van Hoonacker, het boek Jona en Rome* (Mededelingen van de Koninklijke Academie

Au-delà de ses travaux, cependant, le principal mérite du « chef de l'école progressiste de Louvain »<sup>116</sup> est d'avoir compris la nécessité d'introduire les principes de la critique historique en exégèse biblique et d'avoir courageusement entrepris d'appliquer la méthode à son domaine, l'Ancien Testament. Bien que Van Hoonacker n'ait laissé aucun texte méthodologique, Mgr Coppens a tenté avec succès d'en caractériser les grands axes<sup>117</sup>. Dans le domaine de la critique textuelle, s'il recommande prudemment d'éviter les conjectures inutiles et d'en rester autant que possible au texte reçu, il en rappelle néanmoins la légitimité et pratique lui-même l'*emendatio* quand il la juge nécessaire. Plus circonspect sur le terrain de la critique littéraire, il s'y applique pourtant en tenant compte de critères très stricts dans l'identification des sources. Quant à l'exégèse elle-même, son domaine de prédilection, il y recourt, pour réduire les difficultés historiques soulevées dans la Bible, aux explications nouvelles empruntées à la théorie des citations implicites (tout comme l'auteur sacré rapporte parfois expressément les paroles d'autrui sans les approuver, il lui arrive de reproduire tacitement des sources sans en garantir l'inspiration<sup>118</sup>) et à la théorie du langage convenu (ou des apparences historiques : tout comme la Bible, en matière de sciences, parle selon les apparences sans prétendre enseigner la vérité scientifique, l'auteur sacré, quand il rapporte des faits historiques, le fait selon les représentations habituelles de son temps, sans vouloir garantir leur authenticité<sup>119</sup>). Ces idées — et d'autres très

---

voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der Letteren, t. XLIV, n° 1), p. 73-100, où l'auteur reproduit in extenso les principaux documents de l'affaire. Voir également J. LUST, *A letter from M.J. Lagrange to A. Van Hoonacker*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. LIX, 1983, p. 331-332, dans lequel sont reproduits deux documents de 1913 qui éclairent un point resté obscur dans les deux contributions précédentes, à savoir comment A. Van Hoonacker fut informé qu'une enquête était en cours au sujet de ses *Douze petits prophètes* : c'est une lettre du Père Lagrange, en date du 7 juin 1913, qui le mit au courant. Sur toute cette affaire, voir ci-dessous, le point « *Delattre et Rome : la mécanique intégriste* ».

<sup>116</sup> J. COPPENS, *Quelques notes sur « Absolute und relative Wahrheit in der Heiligen Schrift »*. Une contribution inédite du chanoine Albin Van Hoonacker à la Question biblique, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. XVIII, 1941, p. 203.

<sup>117</sup> Cfr J. COPPENS, *Le chanoine Albin Van Hoonacker...*, p. 101-111, le chapitre « Les principes d'une exégèse scientifique de l'Ancien Testament ».

<sup>118</sup> Voir à ce sujet A. LEMONNYER, *Citations implicites (théorie des)*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 51-55.

<sup>119</sup> Cfr ID., *Apparences historiques (théorie des)*, *ibid.*, col. 588-596.



révélatrices du nouvel état d'esprit, notamment en matière de travail théologique<sup>120</sup> — sont exposées clairement dans la recension inédite d'un ouvrage très conservateur paru en 1909<sup>121</sup> et où Van Hoonacker défendait tous les principes herméneutiques de l'école progressiste<sup>122</sup>. Sans évoquer ici en détail les difficiles rapports entre l'exégèse progressiste et le magistère<sup>123</sup>, ni les difficultés de Van Hoonacker lui-même, disons que le principal mérite de ce dernier, comme le note le Père Bogaert, est :

« [qu'] Il fit porter son investigation sur des terrains où un catholique de son temps pouvait montrer tout l'intérêt des méthodes scientifiques d'exégèse sans blesser des consciences timorées. Le sérieux avec lequel il appliqua ces méthodes ouvrit la voie à leur généralisation »<sup>124</sup>.

Le dernier élément qu'il convient de souligner, enfin, concerne sa méthode d'enseignement, elle aussi novatrice. Hostile à l'encyclopédisme qui avait prévalu jusque-là à la Faculté de théologie où l'étudiant était considéré comme le réceptacle passif du savoir du maître, Van Hoonacker eut à cœur, dans ses cours, de former l'intelligence plutôt que d'encombrer l'esprit d'un savoir tout fait : renvoyant aux instruments de travail pour les contenus, il initiait, à travers l'exposé de son propre

---

<sup>120</sup> Ainsi, par exemple : « Chez qui les autorités ecclésiastiques doivent-elles s'informer [...], sinon avant tout chez les théologiens et les exégètes, et n'ont-elles pas le droit d'attendre de la part de ceux-ci, en même temps qu'une religieuse prudence, une entière franchise ? L'exégète et le théologien qui croient voir des motifs sérieux impérieux de s'écarter du sens littéral ou strictement historique des récits de la Genèse, n'ont-ils pas le droit et le *devoir* de les faire connaître, dans un esprit d'entière soumission à l'Église ? » (J. COPPENS, *Quelques notes sur « Absolute und relative Wahrheit in der Heiligen Schrift »*..., p. 223-224).

<sup>121</sup> F. EGGER, *Absolute oder relative Wahrheit der Heiligen Schrift*, Brixen, A. Wegers Buchhandlung, 1909, VIII-394 p.

<sup>122</sup> J. COPPENS, *Quelques notes sur « Absolute und relative Wahrheit in der Heiligen Schrift »*..., p. 201-231.

<sup>123</sup> Les deux systèmes évoqués, déjà mis à mal par des décisions romaines prises au début de la crise moderniste, furent formellement condamnés par l'encyclique *Spiritus Paraclitus* de Benoît XV en 1920 (*Actes de Benoît XV. Encycliques, motu proprio, breufs, actes des dicastères, etc.*, t. II, Paris, s.d., p. 169-228, plus spécialement p. 184-186). La théorie des citations implicites, en effet, est condamnée explicitement dans la décision de la Commission biblique du 13 février 1905 (cfr *Enchiridion biblicum*, 2<sup>e</sup> éd., Naples-Rome, 1954, p. 67-68), et si les choses sont moins nettes pour la théorie des apparences historiques, celle-ci devait néanmoins paraître suspecte dès le décret *Lamentabili* de Pie X (cfr A. LEMONNYER, *Apparences historiques*..., col. 595). Sur ce problème, voir l'excellent article de J. STENGERS, *Un grand méconnu dans l'histoire de la libération de la pensée catholique : Hummelauer*, dans *Problèmes d'histoire du christianisme. Hommage à Jean Hadot* (Université libre de Bruxelles. Institut d'histoire du christianisme et de la pensée laïque, 9), éd. par G. CAMBIER, Bruxelles, 1980, p. 163-188.

<sup>124</sup> P.-M. BOGAERT, *Hoonacker (Albin-Augustin Van)*..., p. 638.

cheminement intellectuel, au raisonnement, à la méthode, à l'esprit critique. Dans la même perspective, il fut le premier à patronner une thèse de doctorat rédigée en langue véhiculaire et, par conséquent, susceptible de retenir l'intérêt de milieux plus larges que les seuls cercles ecclésiastiques : c'est en français que le hollandais Poels<sup>125</sup>, son premier élève et disciple préféré, présenta en 1897 un doctorat consacré à l'Histoire du sanctuaire de l'Arche<sup>126</sup>. Suivant la voie tracée par son maître, ce dernier n'allait d'ailleurs pas tarder à récolter les ennuis que, dans le contexte de la crise moderniste, des positions trop avancées suscitaient inévitablement<sup>127</sup>.

*Alfred Cauchie, fondateur de l'école historique de Louvain.* — L'historien de l'église Alfred Cauchie, nommé à la Faculté de théologie en 1895 à la suite du décès inopiné de Bernard Jungmann, est sans conteste celui qui, avec Van Hoonacker, a le plus engagé la théologie louvaniste dans la voie du renouveau<sup>128</sup>. Pour le recteur Abbeloos, très soucieux d'introduire à la Faculté de théologie la dynamique scientifique qui animait déjà les autres facultés, l'histoire, bien plus que la philosophie, constituait la nouvelle ligne de défense des positions catholiques face à la critique protestante et rationaliste.

<sup>125</sup> Sur Henry Poels, né le 14 février 1868 à Venray (Pays-Bas) et mort le 7 septembre 1948 à Imstenrade-lez-Heerlen (Pays-Bas), voir surtout la monumentale biographie (680 p.) de J. COLSEN, *Poels*, Roermond-Maaseik, 1955.

<sup>126</sup> *Histoire du sanctuaire de l'Arche* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XLVII), Louvain, Van Linthout, 1897, XXII-437 p.

<sup>127</sup> Inquiet des hardiesses du doctorand dans un domaine qui commençait à faire du bruit, son évêque ne crut pas pouvoir lui confier une chaire d'Écriture sainte. Cette défiance valut à Poels un bref séjour au scolasticat des Missionnaires du Sacré-Cœur à Anvers comme professeur d'exégèse, avant d'être appelé à faire partie de la première Commission biblique. Nommé à la chaire d'Ancien Testament de l'Université de Washington, Poels ne tarda pas à s'attirer des ennuis que la crise moderniste allait exacerber et qui allaient conduire, après bien des rebondissements, à sa démission en 1910. Rentré en Europe, il se consacra au développement des œuvres sociales dans le bassin minier du Limbourg hollandais et ne devait jamais reprendre son ancienne activité exégétique... Pour ce qui est de ses difficultés, voir F. NEIRYNCK, *A Vindication of my Honor by A. Poels* (Annua nuntia lovaniensia, t. XXV), Leuven, 1982, qui renvoie en outre aux autres travaux disponibles. Ont paru depuis : C.J. NUESSE, *The Catholic University of America. A Centennial History*, Washington, 1990, qui évoque la question p. 95-96, et surtout G.P. FOGARTY, *American Catholic Biblical Scholarship : a History from the Early Republic to Vatican II*, New York, 1989, dont les chapitre V-VI, sont consacrés à l'« affaire Poels ».

<sup>128</sup> Sur Alfred Cauchie, né à Haulchin le 26 octobre 1860 et décédé à Rome le 10 février 1922, prêtre du diocèse de Tournai (25 octobre 1885), licencié (1888) et docteur (1890) en sciences morales et historiques de l'Université de Louvain, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai (1898), voir, de façon générale, J. LAVALLEYE, *Cauchie (Alfred-Henri-Joseph)*, dans *B.N.*, t. XXXVIII, col. 67-78, qui renvoie aux notices disponibles (auxquelles il faut ajouter celle d'A. DE MEYER, *Cauchie (Alfred)*, dans *D.H.G.E.*, t. XII, col. 3-4).

Très sensible au rôle que jouait à cet égard l'histoire critique en Allemagne, alors à la pointe du progrès, c'est lui qui avait décidé Jungmann en 1890 à annexer des exercices pratiques à son cours d'histoire ecclésiastique, et en 1891 à céder son enseignement de patrologie à un orientaliste, Adolphe Hebbelynck. Désireux de faire entrer l'histoire de l'Église dans le domaine d'une histoire scientifique dégagée de préoccupations apologétiques, il se rallia volontiers à la suggestion du chanoine Carnoy de nommer en théologie un jeune professeur de la Faculté de philosophie et lettres<sup>129</sup>.

Formé à l'histoire par Charles Moeller, l'initiateur à la Faculté de philosophie et lettres de Louvain de la formation critique et pratique<sup>130</sup>, l'abbé Alfred Cauchie n'était pas théologien : auteur d'une thèse consacrée à *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*<sup>131</sup>, il avait en fait conquis son doctorat en 1890, brillamment certes, mais en sciences morales et historiques. Nommé alors assistant de son maître pour l'enseignement des exercices pratiques d'histoire (partie temps modernes) que venait d'instaurer la loi de 1890 sur la collation des grades académiques, il allait se voir chargé rapidement d'un ensemble de cours impressionnant. En 1892, heuristique et critique historique à la demande de Mercier pour les étudiants de l'Institut supérieur de philosophie ; en 1893, institutions du moyen âge et l'année suivante, critique historique appliquée à une période de l'histoire, en philosophie et lettres. A la mort de Jungmann, en 1895, Cauchie recueillit sa succession à la Faculté de théologie, assumant le cours d'histoire ecclésiastique et les exercices, tout en continuant en philosophie et lettres l'enseignement pratique et les institutions du moyen âge. Pour compléter la formation concrète, il créa en théologie un cours d'introduction à l'histoire ecclésiastique (1895), destiné à initier aux principes de la méthode historique appliquée au passé de l'Église, et ajouta aux exercices critiques organisés pour les canonistes des conférences historiques destinées aux théologiens où l'on s'appliquait à la lecture des auteurs dans une perspective méthodologique. En 1899, poussé par l'esprit pratique qui

---

<sup>129</sup> Sur le rôle d'Abbeloos dans cette nomination, voir R. AUBERT, *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900...*, p. 93-94.

<sup>130</sup> Sur Charles Moeller (1838-1922), professeur d'histoire à la Faculté de philosophie et lettres de Louvain de 1864 à 1914 et fondateur, en 1865, d'un séminaire d'histoire (la « Conférence d'histoire »), voir surtout L. GENICOT, *Moeller (Charles-Clément-Auguste)*, dans *B.N.*, t. XXXIII, col. 495-497 et, produit ultérieurement, Y. PIERRARD, *Charles Moeller, professeur d'histoire à l'UCL de 1863 à 1919. Vie quotidienne et enseignement d'un professeur d'histoire*, Mémoire de licence inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1992.

<sup>131</sup> 2 vol., Louvain, Charles Peeters, 1890-1891, XCII-124 et 218 p.

l'anima toute sa vie, il regroupa l'ensemble de ses cours pratiques en un organisme unique, le Séminaire historique, possédant un local et une bibliothèque propres, et comprenant trois sections : les conférences historiques des étudiants en théologie, les exercices critiques des canonistes et le cours pratique des institutions des élèves de lettres.

Quant à son contenu, l'enseignement de Cauchie était tout entier orienté vers l'initiation au travail scientifique personnel. Concentrant tous ses efforts sur les travaux pratiques, il ne concevait ses cours théoriques que comme une préparation à ces derniers. Dans l'enseignement magistral, il esquissait une brève synthèse des faits étudiés, signalait les questions résolues ainsi que les problèmes en suspens, et indiquait la bibliographie. Au cours pratique, les étudiants ainsi préparés pouvaient alors aborder les sources en connaissance de cause et de façon originale. Rien ne résume mieux son idéal professoral que le programme du Séminaire historique qu'il rappelait au début du siècle :

« L'idée maîtresse de ces cours consiste dans la participation des élèves au travail du professeur, ce qui leur permet de s'initier pratiquement aux méthodes de l'histoire. Dans ce genre d'instituts, vraies coopératives de production intellectuelle, le professeur n'est plus le maître qui dogmatise du haut de la chaire ; c'est l'ouvrier de la pensée qui associe ses élèves à son travail pour les habituer au mécanisme de l'étude et leur enseigner à ne pas se tenir confinés dans les domaines déjà explorés de la science faite, mais à prendre leur essor vers les régions nouvelles de la science à faire »<sup>132</sup>.

Pour la Faculté de théologie, le Séminaire historique fut l'équivalent des laboratoires de sciences exactes, introduisant parmi les étudiants ecclésiastiques le goût pour le travail personnel et la recherche scientifique. Les rapports sur les travaux du Séminaire historique publiés annuellement dans les *Annuaire*s de l'Université illustrent bien la qualité des travaux réalisés et l'esprit nouveau qui les animait. En fait, dans un contexte où les théologiens proprement dits hésitaient à quitter le domaine d'une théologie spéculative fort traditionnelle, c'est surtout pas le biais de l'enseignement historique de Cauchie que le renouveau intellectuel de la Faculté s'est produit. On en trouve une belle illustration dans le fait que la plupart des thèses de doctorat défendues à l'époque à la Faculté, même en dogmatique, portent indubitablement la marque de son enseignement. Autre instrument de rayonnement de cet entrepreneur infatigable : la *Revue d'histoire*

---

<sup>132</sup> A. CAUCHIE, *Les études d'histoire ecclésiastique*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 17, cité par A. VAN DER ESSEN, *Alfred Cauchie...*, p. 10.

*ecclésiastique*, fondée en 1900<sup>133</sup>, à laquelle Cauchie avait jugé bon d'associer un jeune collègue de la Faculté de théologie ayant d'ailleurs fait ses premiers pas dans la démarche historique avec lui, un certain Paulin Ladeuze<sup>134</sup>...

### ***B. Étudiant en théologie à Louvain à l'époque de Paulin Ladeuze***

Au-delà des grandes tendances de l'enseignement et de la personnalité scientifique des différents professeurs que nous venons d'esquisser, quel était concrètement le contenu de la formation intellectuelle et en quoi consistait la vie universitaire des étudiants-prêtres en théologie à l'époque de Ladeuze ? Pour tenter de répondre à ces deux questions, nous ne disposons guère que des sources imprimées, essentiellement des renseignements contenus dans les *Annuaire*s de l'Université ; mais ceux-ci permettent de se faire une idée générale de la situation en ces deux domaines, ils ne permettent pas toujours de satisfaire la curiosité légitime de l'historien. Ainsi, par exemple, si les *Annuaire*s permettent de connaître la structure de l'enseignement et l'intitulé des matières dispensées chaque année par discipline, ils ne disent rien sur la réception des cours par les élèves, les débats éventuels suscités par ces derniers, etc. De même, si nous pouvons retracer avec une certaine précision le cadre de vie — très proche de celui d'un séminaire diocésain — des étudiants-prêtres du Collège du Saint-Esprit, nous ne savons rien de leur vie « étudiante », de tout ce qui, en dehors des activités strictement académiques, contribue pourtant de façon essentielle à la formation universitaire (réflexion sur les problèmes de société, découverte de la vie artistique et littéraire, etc.).

---

<sup>133</sup> En ce qui concerne l'aventure de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, voir également J. TOLLEBEEK, « L'Église n'a pas besoin de mensonges ». A. Cauchie et la *Revue d'histoire ecclésiastique* (1900-1922), dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. LVII, 1987, p. 199-219 (qui a d'abord paru en néerlandais : ID., « L'Église n'a pas besoin de mensonges ». A. Cauchie en de *Revue d'histoire ecclésiastique* (1900-1922), dans le *Liber amicorum Dr. J. Scheerder. Tijdingen uit Leuven over de Spaanse Nederlanden, de Leuvense universiteit en Historiographie*, Leuven, 1987, p. 199-219).

<sup>134</sup> Nous y reviendrons ultérieurement dans la partie consacrée à la thèse de doctorat de Ladeuze.

### 1. La formation théologique<sup>135</sup>

D'une manière générale, l'enseignement des différentes disciplines théologiques était dispensé à l'ensemble des élèves de la Faculté réunis, sans distinction de niveau d'études<sup>136</sup>. En fait, chaque professeur organisait la matière de son enseignement sur la base d'un cycle de leçons couvrant les deux baccalauréats et les deux licences<sup>137</sup>, de telle sorte qu'un étudiant suivant l'ensemble des quatre années d'enseignement magistral — les deux années du doctorat étaient réservées à l'élaboration d'une thèse — recevait en principe des cours différents chaque année. Comme nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte, l'enseignement se faisait de façon magistrale au départ de manuels et les seuls exercices pratiques, exception faite de l'histoire, consistaient, pour la théologie spéculative, en des *disputationes sabbatinae*, des discussions contradictoires imposées aux étudiants tous les samedis à 11 heures, au cours desquelles deux théologiens en herbe s'affrontaient sur des thèmes divers selon la méthode scolastique<sup>138</sup>.

TABLEAU II : IMPORTANCE HORAIRE DES COURS À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1892-1893/1897-1898)<sup>139</sup>

| MATIÈRES                   | 1892-<br>1893 | 1893-<br>1894 | 1894-<br>1895 | 1895-<br>1896 | 1896-<br>1897 | 1897-<br>1898 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| ÉCRITURE SAINTE            | 3             | 3             | 3             | 3             | /             | /             |
| INTRODUCTION CRITIQUE A.T. | 2             | 2             | 2             | 2             | /             | /             |
| DOGMATIQUE GÉNÉRALE        | 2             | 2             | 3             | 2             | /             | /             |
| DOGMATIQUE SPÉCIALE        | 3             | 3             | 3             | 3             | /             | /             |

<sup>135</sup> Sur la Faculté de théologie du point de vue de son organisation et de son enseignement, voir, dans l'ensemble, le chapitre *De Faculteit der Godgeleerdheid : organisatie en opleiding*, dans L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 110-156.

<sup>136</sup> Comme le manifestent très bien les *Programmes des cours* présentés sans tenir compte des années d'études.

<sup>137</sup> Voir les intitulés précis des matières dans les *Programmes des cours* qui, sauf variante assez rare, réapparaissent toujours après quelques années. Cfr également L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 128.

<sup>138</sup> Voir *ibid.*, p. 128-129, qui renvoie au règlement du 5 juin 1835 (AN.U.C.L. 1840, p. 118-119).

<sup>139</sup> D'après AN.U.C.L., 1893-1898, la partie *Programmes des cours*.

|                             |        |        |        |        |   |   |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|---|---|
| THÉOLOGIE MORALE            | 3      | 3      | 3      | 3      | / | / |
| DROIT CANONIQUE             | 4      | 4      | 4      | 4      | / | / |
| DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE  | 3 1/2  | 3 1/2  | 3 1/2  | 3 1/2  | / | / |
| HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE     |        |        |        |        |   |   |
| Cours                       | 3      | 3      | 3      | 3      | / | / |
| Exercices                   | 2      | 2      | 2      | 2      | / | / |
| PATROLOGIE                  | 1      | 1      | 1      | 1      | / | / |
| ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE      | 1      | 1      | 1      | 1      | / | / |
| ÉLÉMENTS D'HÉBREU           | 1      | 1      | 1      | 1      |   |   |
| HÉBREU APPROFONDI           | 1      | 1      | 1      | 1      |   |   |
| SYRIAQUE                    | 1      | 1      | 1      | 1      |   |   |
| LANGUE/LITTÉRATURE ARABES   | 2      | 2      | 2      | 2      |   |   |
| ÉGYPTIEN                    | 2      | 2      | 2      | 2      | / | / |
| PHILOSOPHIE                 |        |        |        |        |   |   |
| Cours                       | 2      | 2      | 0      | 0      | / | / |
| Exercices sur matières vues | 1      | 1      | 0      | 0      | / | / |
| TOTAL                       | 37 1/2 | 37 1/2 | 35 1/2 | 34 1/2 | / | / |

Globalement, le programme complet de la Faculté était assez étoffé pour l'époque puisqu'il comptait pas moins de dix-huit intitulés totalisant environ trente-cinq heures de cours par semaine (cfr Tableau II, ci-dessus)<sup>140</sup>. Si nous nous attardons sur les quatre années durant lesquelles Ladeuze suivit effectivement des cours (1892-1893/1895-1896), nous constatons que l'enseignement subit très peu de modifications. Excepté l'étude de la dogmatique générale, qui se fit en trois heures au lieu de deux l'année

---

<sup>140</sup> Les indications horaires des *Programmes des cours* renvoient bien à des « heures » de soixante minutes (cfr L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 111).

1894-1895<sup>141</sup>, et de la philosophie (trois heures par semaine), qui disparut du programme en 1894-1895 et 1895-1896, sans doute au profit du cours professé alors par le titulaire, Forget, à l'Institut supérieur de philosophie<sup>142</sup>, il n'y a pas de changement à signaler. Les disciplines traditionnelles (Écriture sainte, dogmatique générale, dogmatique spéciale, morale et histoire) s'enseignent à raison de trois heures par semaine, même s'il faut tenir compte des compléments avec le cours d'introduction à l'histoire critique de l'Ancien Testament (deux heures) pour l'exégèse, et avec la patrologie et l'archéologie chrétienne (une heure chacune) pour l'histoire ecclésiastique. En droit canon, l'enseignement comporte trois heures et demie de droit civil ecclésiastique (rapports Église-État et législation fabricienne) et quatre de Décrétales. Les langues orientales, enfin, se donnent à raison d'une heure par semaine (éléments d'hébreu, hébreu approfondi et syriaque), sauf l'arabe et l'égyptien qui bénéficient de deux heures, sans doute parce que la première porte tant sur la langue que sur la littérature et que le second comporte le double apprentissage des hiéroglyphes et du copte<sup>143</sup>. Un certain nombre de ces cours, cependant, étaient facultatifs : le droit canonique spécialisé, l'archéologie chrétienne et les cours de langues orientales (excepté une année d'hébreu élémentaire) pouvaient ne pas figurer au programme d'études individuel des théologiens<sup>144</sup>.

Derrière ces dix-huit intitulés généraux du programme se donnait en réalité un ensemble de cours annuels différents pour chaque titulaire, de façon, comme nous l'avons déjà signalé, à ce que les élèves ne soient pas astreints à suivre deux fois la

---

<sup>141</sup> C'est-à-dire la première année où Forget remplaça Hebbelynck. La seconde année où il le remplaça, en 1897-1898, le volume de l'enseignement philosophique fut maintenu à deux heures, comme en 1895-1896, alors que les deux professeurs assuraient conjointement l'enseignement (Forget à raison de deux heures au premier quadrimestre et Hebbelynck à raison de deux heures au second quadrimestre).

<sup>142</sup> En fait, à partir de 1893-1894, la philosophie, qui jusque-là était enseignée par Mercier à la Faculté de théologie, fut donnée par Forget. En 1893-1894, de même qu'à partir de 1896-1897, le *Programme des cours* de théologie signale le nouveau titulaire et renvoie pour le contenu au cours que ce dernier assurait à l'Institut supérieur de philosophie. Il est donc très vraisemblable que l'absence de cours de philosophie au programme de théologie en 1894-1895 et 1895-1896 ne s'explique que par l'oubli du renvoi au programme de philosophie...

<sup>143</sup> En rigueur, le nombre d'heures de cours est incertain pour les exercices de philosophie ainsi que pour le copte et les hiéroglyphes dans la mesure où les *Programmes des cours* ne donnent pas de précisions. Quelques indices permettent cependant de les fixer respectivement à une et deux heures.

<sup>144</sup> C'est ce que L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 128, signale pour la période 1834-1889. Nous n'avons pas trouvé d'élément permettant d'infirmar cette information pour les années suivantes.



même matière durant leur études. Rappelons en effet que l'enseignement n'était pas organisé par cycle ou année d'études fréquentés par les étudiants dans un ordre précis, mais que tous les élèves de la Faculté assistaient ensemble, chaque année, à un seul enseignement par chaire... En Écriture sainte, Thomas Lamy suivait ainsi un cycle de quatre ans comprenant, en suivant l'ordre des années 1892-1893 à 1895-1896, les Actes des Apôtres, le premier chapitre de la Genèse, le second chapitre de la Genèse et l'Apocalypse<sup>145</sup>. Dans ses compléments critiques, Albin Van Hoonacker, plus original, semble avoir renouvelé davantage le contenu de son enseignement : histoire du canon de l'Ancien Testament en 1892-1893, le monothéisme des anciens Hébreux et le rituel des sacrifices dans l'Ancien Testament en 1893-1894, le monothéisme des anciens Hébreux (2<sup>e</sup> partie : le Jahvisme) en 1894-1895 et la Restauration après l'exil de Babylone en 1895-1896<sup>146</sup>. Alors qu'en dogmatique spéciale les traités *De deo uno et trino*, *De deo creatore*, *De sacramentis in genere et de verbo incarnato* et *De gratia* se succèdent en 1892-1896, comme d'habitude semble-t-il, le cycle de dogmatique générale est parfois amputé de l'un de ses traités : si, au cours des études de Ladeuze, on voit le *De vera religione*, le *De revelatione christiana*, le *De ecclesia romana et de romano pontifice* et le *De romano pontifice*, par la suite le *De vera religione* semble sacrifié. En morale, où l'enseignement repose sur la *Somme théologique* de saint Thomas, le programme paraît se contenter d'épuiser le contenu éthique de l'ouvrage au rythme des étudiants<sup>147</sup>, tandis qu'en droit canon, l'examen des quatre volumes de Décrétales constitue la trame de la formation<sup>148</sup>. En histoire ecclésiastique, les cours suivent simplement la chronologie des grandes périodes de l'histoire, mais sans que nous connaissions les questions spéciales abordées. Pour les autres disciplines enfin, les renseignements des programmes restent vagues (pour la patrologie, par exemple, on voit

---

<sup>145</sup> Le cycle recommence en 1896-1897 avec les Actes des Apôtres, mais présente une petite variante en 1897-1898 avec l'étude de l'*Exode*.

<sup>146</sup> Ces intitulés ne se retrouvent guère par la suite : les institutions religieuses des anciens Hébreux (le lieu du culte et le sacerdoce lévitique) en 1896-1897, les institutions religieuses des anciens Hébreux (suite) en 1897-1898, le sacerdoce lévitique dans la loi et dans l'histoire des Hébreux en 1898-1899, etc.

<sup>147</sup> 1a 2ae, en 1892-1893, 1a 2ae quaest. 55-71 et 2a 2ae, en 1893-1894, 2a 2ae suite, en 1894-1895, 2a 2ae fin et 3a pars, en 1895-1896, 3a suite, en 1896-1897, 3a suite, en 1897-1898, 3a fin, en 1898-1899...

<sup>148</sup> *Lib. II De juridicis ecclesiasticis, de delictis et poenis*, en 1892-1893, *Introductio generalis et Lib. I decretalium*, en 1893-1894, *Lib. III decretalium, tractatus de clericis, de regularibus, de rebus ecclesiasticis, tractatus de parochia*, en 1894-1895, *Lib. IV decretalium, de sponsalibus et matrimonio*, en 1895-1896.

les Pères des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, sans autre précision, les quatre années) ou sont tout simplement inexistantes (en archéologie par exemple, le contenu des leçons n'est jamais explicité).

De ces différents cours suivis par Ladeuze, nous conservons en fait une vingtaine de cahiers de notes manuscrites<sup>149</sup>, uniformément noircis de cette petite écriture fine et compacte qui remplissait déjà consciencieusement les cahiers de Bonne-Espérance<sup>150</sup>. Confirmant cependant pour l'essentiel ce que nous avons dit quant aux tendances de l'enseignement et au programme des cours, ces cahiers, outre qu'ils ne nous apprennent rien de la personnalité de leur propriétaire, ne présentent en fait guère d'intérêt pour notre propos. Rédigés en latin, à l'exception de deux cahiers de philosophie traitant de « Cosmologie » et qui, conformément à l'usage introduit par l'Institut supérieur de philosophie, utilisent la langue de Voltaire, ils concernent surtout la dogmatique et la morale, deux enseignements de moindre importance compte tenu de l'orientation que Ladeuze donnera à ses travaux. Un seul cahier, intitulé par ce dernier « *Écriture sainte. Actes des Ap.[ôtres]. Mgr Lamy* »<sup>151</sup>, présentait a priori un certain intérêt pour notre recherche, mais vite déçu à la lecture, dans la mesure où il ne faisait que confirmer ce que nous savions déjà des tendances exégétiques de Mgr Lamy. On y découvre un enseignement fort « scolaire », centré sur les contenus plus que sur la méthode, et surtout sans la moindre concession à la méthode historique. Une analyse plus poussée permettrait sans doute d'apporter quelques nuances à ce jugement, mais au prix d'un effort disproportionné par rapport aux maigres résultats que l'on peut en espérer : en toute hypothèse, ce n'est pas de Mgr Lamy que Ladeuze a reçu sa formation scientifique. L'analyse de notes prises aux cours de Van Hoonacker, Cauchie ou Mercier aurait sans doute été plus profitable de ce point de vue, mais les documents conservés, malheureusement, ne l'autorisent pas...

## 2. Vie étudiante

---

<sup>149</sup> A.P.L., n° [15], Une série de notes de cours de théologie de P. Ladeuze.

<sup>150</sup> Les archives de Bonne-Espérance en conservent un exemplaire.

<sup>151</sup> A.P.L., n° [15], Une série de notes de cours de théologie de P. Ladeuze.

Peu nombreux, tous jeunes lévites ou candidats sérieux au sacerdoce, les étudiants en théologie constituaient, au sein de la population estudiantine de l'Université, un petit groupe à part. Généralement plus âgés que les autres étudiants, déjà partiellement engagés dans la vie adulte par leur choix sacerdotal, ils menaient à Louvain une vie communautaire fort proche de celle d'un séminaire diocésain, partagée entre la Faculté et le Collège du Saint-Esprit, la résidence des étudiants-prêtres de l'Université. C'est d'autant plus vrai qu'à la Faculté les étudiants des différentes années d'études ne formaient qu'un seul auditoire, suivant pendant plusieurs années les leçons d'un nombre restreint de professeurs, tous prêtres diocésains et exerçant souvent une fonction administrative dans l'institution<sup>152</sup>, tandis qu'au Collège du Saint-Esprit ils formaient, avec les autres étudiants-prêtres de l'Université, une communauté sacerdotale vouée à l'étude et à la prière, ne partageant guère les heurs et malheurs de la vie studieuse ou joyeuse du reste des étudiants laïcs.

TABLEAU III : LISTE DES INSCRIPTIONS EN THÉOLOGIE : CHIFFRES ABSOLUS ET POURCENTAGES DES TOTAUX (1892-1893/1897-1898)

| ANNÉES    | THÉOLOGIE | UNIVERSITÉ | POURCENTAGES |
|-----------|-----------|------------|--------------|
| 1892-1893 | 40        | 1644       | 2,4          |
| 1893-1894 | 46        | 1657       | 2,8          |
| 1894-1895 | 50        | 1636       | 3,0          |
| 1895-1896 | 48        | 1669       | 2,9          |
| 1896-1897 | 49        | 1661       | 3,0          |
| 1897-1898 | 54        | 1756       | 3,1          |

D'une façon générale, le nombre annuel des élèves inscrits en théologie à l'époque de Ladeuze oscillait autour de la cinquantaine (cfr Tableau III, *supra*), contribuant sans

---

<sup>152</sup> Bibliothécaire (Reusens), président de l'un ou l'autre collège (Van der Moeren au Saint-Esprit et Hebbelynck au Marie-Thérèse), etc.

doute à faire des étudiants de la Faculté de théologie, un groupe aux allures plus conviviales, où tous pouvaient se connaître et sortir de l'atmosphère parfois anonyme des autres instituts. En termes relatifs, on remarquera que l'importance des théologiens par rapport aux inscrits des autres facultés augmente : on pourrait être tenté d'y voir une conséquence de l'accroissement du recrutement sacerdotal par rapport à la population globale au cours de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>153</sup>, mais ce serait aller vite en besogne. Il faut en fait tenir compte ici de la présence des étudiants étrangers et/ou religieux, qui gonfle de façon variable les chiffres annuels d'inscrits, comme le suggèrent les *Listes d'admissions aux grades* publiées par les *Annuaire*s, où l'on dénombre, sur les 67 étudiants ayant conquis les 85 diplômes décernés à l'époque de Ladeuze, pas moins de 21 qui ne sont pas issus des diocèses belges<sup>154</sup>... D'après ces *Listes d'admissions aux grades* — qui par ailleurs fournissent le nom, la qualité et le diocèse d'origine des étudiants admis aux grades de théologie — nous pouvons dresser un état nominatif des diplômés au cours des années 1892-1898, mais il est difficile d'en tirer quelque conclusion utile au sujet de Ladeuze : nous reconnaissons certes, ici ou là, un compatriote de Tournai (G. Hespel ; P. Demeuldre ; A. Bondroit, etc.) ou une personnalité promise à un certain avenir (Henry Poels, le premier disciple de Van Hoonacker ; Honoré Coppieters, disciple de Ladeuze et futur évêque de Gand, etc.), mais faute de posséder des documents qui nous éclairent sur les relations de nature diverse qu'ils entretenaient entre eux, il est impossible de cerner l'influence qu'a pu avoir leur compagnie sur la formation universitaire de Ladeuze.

Si, malgré l'absence de témoignages directs sur la vie estudiantine des théologiens à l'époque de Ladeuze, nous pouvons tout de même reconstituer dans les grandes lignes leur vie quotidienne, c'est simplement que, de fait, le séjour des étudiants ecclésiastiques à l'Université était organisé de façon très stricte par l'institution<sup>155</sup>.

---

<sup>153</sup> Pour rappel, cfr Tableau II, ci-dessus.

<sup>154</sup> Cette présence, parmi les inscrits en théologie, de religieux et d'étrangers n'était pas sans répercussions sur la fréquentation du Collège du Saint-Esprit : beaucoup de maisons religieuses avaient une maison à Louvain où elles hébergeaient leurs étudiants, tandis qu'un certain nombre d'étudiants étrangers d'origine anglo-saxonne devaient sans doute loger au Collège américain.

<sup>155</sup> Les travaux consacrés à la vie étudiante à Louvain à l'époque n'envisagent guère le cas particulier des étudiants en théologie (cfr L. ROUSSEL, *Vie quotidienne des étudiants à l'Université de Louvain. 1870-1884*, Mémoire de licence inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1975 ; C. GOBBE, *La vie estudiantine à l'Université de Louvain. 1898-1914. Un printemps agité en 1914*, Mémoire de licence inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1985 ; nous

Codifiées par un règlement demeuré inchangé depuis 1836<sup>156</sup> et d'ailleurs repris dans le *Manuale* du Collège du Saint-Esprit<sup>157</sup>, les activités de la gent cléricale s'adonnant à Louvain aux études théologiques ne différaient guère, le contenu des cours excepté, de celles d'un séminaire diocésain. Dirigé par un président professeur et un sous-régent étudiant, le Collège, tout comme le séminaire diocésain, visait autant à développer la sainteté ecclésiastique que les connaissances sacrées. Le régime de vie y était, du moins en principe, véritablement monastique : habit ecclésiastique de rigueur ; étude en silence ; sauf exception, accès aux chambres défendu aux visiteurs ; consommation privée de vin, de bière ou d'autres boissons alcoolisées prohibée ; sauf exception rarissime, interdiction du tabac ; interdiction des jeux de cartes ou de hasard ; interdiction de propos et activités contraires à la dignité ecclésiastique ; etc. Chaque étudiant recevait en outre des instructions spirituelles d'un directeur de conscience et se choisissait un confesseur parmi les prêtres du Collège. En fait, et sauf sortie exceptionnelle autorisée par le président, la vie se partageait exclusivement entre les auditoires et le Collège. Et au sein de celui-ci, chants, oraisons, exercices de méditation, messe, lectures bibliques et ascétiques, examens de conscience, etc., alternaient à heures fixes avec les repas, les temps d'étude et les récréations<sup>158</sup>.

Concrètement, la journée commençait, toujours selon le règlement de 1836, par le réveil à 4h 45 (5h 15 en hiver), suivi, un quart d'heure plus tard, des prières du matin, et trois quarts d'heure après, de la messe célébrée au Collège ou dans une église de la ville. Après le temps d'étude consécutif à la messe, le déjeuner se prenait, été comme hiver, de 7h 30 à 8 heures et était suivi, jusqu'à 13 heures, par l'étude au Collège ou la fréquentation des cours. Entre 13 heures et 15 heures, le temps consacré au repas était précédé d'un temps de prière à la chapelle et suivi d'un moment de détente. L'après-midi, après avoir suivi les cours à l'extérieur du Collège ou étudié *intra muros*, les

---

n'avons pas réussi à consulter le mémoire de M. POOT, *La vie des étudiants de Louvain : 1890-1910*, Mémoire de licence inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain, 1975).

<sup>156</sup> P.-F.-X. DE RAM, *Regulae Collegii Theologorum*, 30 juillet 1836, publié régulièrement dans les *Annales* (cfr par exemple *AN.U.C.L.* 1889, p. 439-444).

<sup>157</sup> Cfr A.K.U.L., *A.P.L.*, [n° 12], Un ensemble de « carnets », dont deux recueils de prières, parmi lesquels un *Manuale alumnorum Collegii Sancti Spiritus*, in *Universitate catholica Lovaniensi*, Louvain, 1897, ayant appartenu à Ladeuze.

<sup>158</sup> Voir l'horaire des activités journalières au Collège du Saint-Esprit à l'époque, toujours d'après le règlement de 1836 (*AN.U.C.L.*, 1889, p. 439-444).

élèves bénéficiaient d'un autre moment de détente, de 16h 30 à 17 heures, avant de se consacrer à l'étude, jusqu'à 19h 30. En soirée, le repas était, comme à midi, précédé d'un temps de prière à la chapelle et suivi d'un temps libre. A 20h 30, l'office du soir, suivi d'un retour silencieux en chambre, clôturait la journée, l'extinction des feux étant prévue à 22 heures. Les mardis et jeudis, le temps libre était remplacé par une sortie (avec inversion, en hiver, des temps d'étude et de sortie), tandis que les dimanches et jours de fêtes, l'horaire était adapté à la solennité du moment (messe commune à 9 heures, suivie d'une sortie jusqu'à 13 heures ; après le repas, détente jusqu'à l'office de 15h 30, puis temps libre et étude à partir de 17 heures). Une retraite annuelle de trois jours, enfin, était prévue au Collège aux environs de Noël<sup>159</sup>. Tout le problème, ici, consiste évidemment à savoir comment le règlement était appliqué à la fin du siècle<sup>160</sup>. La personnalité du président et, dans une moindre mesure, du sous-régent, y était sans doute pour beaucoup.

TABLEAU IV : LA DIRECTION DU COLLÈGE DU SAINT-ESPRIT (1892-1893/1897-1898)<sup>161</sup>

| ANNÉES    | PRÉSIDENTS                                                 | SOUS-RÉGENTS                                           |
|-----------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| 1892-1893 | A. B. VAN DER MOEREN, professeur à la Faculté de théologie | A. CAUCHIE, docteur en sciences morales et historiques |
| 1893-1894 | ID.                                                        | M. Heremans, bachelier en théologie                    |
| 1894-1895 | ID.                                                        | A. Michiels, bachelier en théologie                    |
| 1895-1896 | ID.                                                        | ID.                                                    |

<sup>159</sup> Sur le Collège du Saint-Esprit, voir également L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 145-147.

<sup>160</sup> Malgré quelques indices prouvant sa pérennité à l'époque de Ladeuze (ainsi, par exemple, les heures et jours prévus pour l'étude dans le règlement de 1836 correspondent exactement aux plages de cours renseignées dans les *Programmes des cours* des années 1890 ; il semble cependant qu'il n'ait été strictement appliqué qu'avec les étudiants du cycle fondamental qui n'étaient pas encore prêtres (cfr *ibid.*, p. 147 et note 106).

<sup>161</sup> D'après AN.U.C.L. 1893-1898, la partie *Collèges et Établissements académiques*.

|           |     |                                   |
|-----------|-----|-----------------------------------|
| 1896-1897 | ID. | P. Ladeuze, licencié en théologie |
| 1897-1898 | ID. | ID.                               |

A l'époque de Ladeuze (cfr Tableau IV, *supra*), le président du Collège n'était autre qu'Adolphe Van der Moeren, le professeur de morale de la Faculté de théologie. En fait, à l'exception du philosophe Ubaghs, président de 1840 à 1853, tous les présidents au XIX<sup>e</sup> siècle furent des professeurs de théologie, et même de théologie morale<sup>162</sup>. Ce choix n'était pas fortuit dans la mesure où, précisément, il s'agissait d'encadrer des étudiants-prêtres, en sciences sacrées notamment, et, surtout, de contribuer à leur formation spirituelle. Eu égard à ses tendances théologiques, on peut imaginer que la direction imposée par Van der Moeren au Collège du Saint-Esprit devait être assez classique, mais on ne dispose d'aucun indice qui permette de le confirmer. Sous sa présidence — qui allait prendre fin avec la nomination de Ladeuze à ce poste en 1898 — quatre sous-régents se succédèrent, mais sans qu'il soit davantage possible de préciser leur rôle exact dans l'atmosphère de l'institution : en 1892-1893, Alfred Cauchie (qui depuis 1890 était assistant de Charles Moeller en lettres et qui venait d'être nommé par Mercier à l'Institut supérieur de philosophie), en 1893-1894, un certain M. Heremans (dont le nom n'évoque aucune figure connue), en 1894-1896, A. Michiels (qui préparait une thèse remarquable sur l'origine de l'épiscopat<sup>163</sup>) et les deux années suivantes, Ladeuze lui-même... Sans posséder d'informations précises à ce sujet, nous pouvons supposer que cette nomination de Ladeuze comme sous-régent s'explique simplement par sa qualité de doctorand, qualité qu'il était le seul à posséder l'année de son entrée en fonction<sup>164</sup>.

### ***C. Paulin Ladeuze théologien : éléments d'un itinéraire intellectuel***

---

<sup>162</sup> L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 145-146.

<sup>163</sup> Cfr *Université catholique de Louvain. Bibliographie académique. 1834-1900...*, p. 4.

<sup>164</sup> D'après *AN.U.C.L.*, 1893-1898, la partie *Liste des admissions aux grades*.

Après avoir tenté de caractériser les grandes tendances de la Faculté de théologie, après avoir esquissé le contenu de l'enseignement et suggéré le cadre de vie des étudiants-prêtres au Collège du Saint-Esprit, on aimerait pouvoir déterminer l'impact de cet environnement sur le jeune Ladeuze : quels aspects de sa formation universitaire l'ont marqué, quels professeurs ont exercé sur lui une influence décisive, etc., bref, connaître un peu mieux la genèse de sa vocation scientifique. Deux séries de documents peuvent nous y aider : quelques écrits personnels conservés dans les archives privées de Ladeuze et de sa famille (quelques sermons et une lettre à sa sœur, rédigés alors qu'il était étudiant à Louvain), d'une part, et un ensemble de témoignages liés à ses épreuves de théologie, des « *theses quas* » à sa thèse de doctorat, d'autre part. Tandis que les premiers documents nous suggèrent plutôt l'image d'un théologien spéculatif de tendance classique, les seconds nous permettent de préciser les circonstances de sa « conversion » à la théologie positive et l'ampleur du travail accompli dans cette direction.

### 1. Images d'un théologien « classique »

A côté des traces « habituelles » laissées par un étudiant en théologie ayant conquis le grade de docteur (mentions dans les *Annuaires*, impression des thèses théologiques défendues aux examens et thèse de doctorat publiée) — traces auxquelles il faut ajouter le témoignage essentiel de Ladeuze lui-même concernant l'élaboration de sa dissertation doctorale —, ce dernier nous a laissé quelques écrits non académiques susceptibles de révéler certains traits de sa pensée théologique à l'époque de ses études. Outre une lettre de circonstance, où il exprime des idées fort conventionnelles sur le mariage<sup>165</sup>, on conserve ainsi un ensemble de sept sermons prêchés à l'église d'Harveng, au village natal, ou à Lessines, chez l'oncle Bouttiau, à l'occasion de quelque grande fête ou

---

<sup>165</sup> Il s'agit d'une lettre adressée à sa sœur Flora à l'occasion de ses noces prochaines et où il ne fait guère preuve d'originalité : reprenant d'abord la hiérarchisation classique des états de perfection, il lui rappelle que le mariage en est l'échelon le plus médiocre, avant de lui rappeler le rôle propre de la femme dans la famille, gardienne du foyer dans l'ordre surnaturel comme dans l'ordre naturel. Cfr A.P., *Papiers Marie Poivre*, Une boîte de « correspondance familiale », Lettre de Paulin Ladeuze à Flora Ladeuze, Louvain 7 juin 1898.



solennité religieuses. Hormis un « Exposé historique de la Résurrection »<sup>166</sup>, qui nous donne un témoignage inespéré sur les conceptions exégétiques de Ladeuze au terme de sa première année d'université, ces sermons n'offrent malheureusement pas une très grande diversité thématique. Il s'agit en fait de méditations mariales rédigées à l'occasion de l'Assomption<sup>167</sup>, de la fête du Festin de Lessines<sup>168</sup> ou du cinquante et unième anniversaire des apparitions de La Salette<sup>169</sup>, où s'affirme de façon constante une théologie fort classique, tant par son contenu marial que par sa méthode.

*a. L'exposé historique sur la résurrection (avril 1893) : une exégèse précritique*

Rédigé au terme du premier baccalauréat en théologie, l'« Exposé historique de la Résurrection », prêché par Ladeuze à Lessines à l'occasion de la fête de Pâques de 1893<sup>170</sup>, nous fournit un témoignage irremplaçable sur les conceptions exégétiques du jeune prêtre après une formation sacerdotale complète à Tournai et une année de formation universitaire. Et ce témoignage est d'autant plus intéressant qu'il porte sur un problème ponctuel d'exégèse que le futur professeur d'Écriture sainte reprendra ultérieurement dans une perspective critique<sup>171</sup>. En 1893, cependant, il n'y a pas encore, dans son herméneutique, la moindre trace de démarche critique. En termes de formation, on ne peut que constater que l'enseignement biblique de Van Hoonacker est

<sup>166</sup> A.K.U.L., A.P.L., [n° 19], Un « paquet » désigné « Dossier II. Sermons », Texte manuscrit d'un sermon désigné « Exposé historique de la Résurrection. Prêché à Lessines Dim(.)[anche] de Pâques. 2 avril 1893 ».

<sup>167</sup> *Ibid.*, Textes manuscrits de sermons désignés « Allocution pour l'Assomption. Marie au Ciel ! Nous aussi au Ciel ! Harvengt 15 août 1893 » et « Assomption. prêché à Harvengt. [15 août] 1896 ».

<sup>168</sup> *Ibid.*, Textes manuscrits de sermons désignés « Festin = Marie, Refuge des pécheurs. Lessines, 30 août [18]93 » et « Préparé pour Lessines, Festin, 1897 ». Comme l'indiquent les deux sermons en question, la fête du Festin commémorait chaque année l'intervention miraculeuse de la Vierge lors du siège de la ville par les protestants en août 1583.

<sup>169</sup> *Ibid.*, Textes manuscrits de sermons désignés « La Salette. Harvengt 19 sept(.)[embre 18]97 » et « Ave Maria. Harvengt 19 sept(.)[embre 18]97 ».

<sup>170</sup> *Ibid.*, Texte manuscrit d'un sermon désigné « Exposé historique de la Résurrection. Prêché à Lessines Dim(.)[anche] de Pâques. 2 avril 1893 ».

<sup>171</sup> Cfr P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine* (Collection Science et Foi), Bruxelles, 1908, 60 p.

resté pour l'heure sans conséquence sur son orientation intellectuelle et que c'est plutôt en disciple de Mgr Lamy qu'il s'exprime ici.

Laissant de côté les propos destinés à l'édification des fidèles ou commandés par les nécessités de l'éloquence sacrée, nous pouvons résumer la méthode adoptée — que l'auteur présente comme le « résultat des recherches des théologiens catholiques »<sup>172</sup> — en disant qu'il s'agit d'une reconstruction précritique des données historiques relatives à la résurrection où les questions de critiques textuelle et littéraire susceptibles d'introduire à une solution renouvelée des difficultés bibliques sont totalement ignorées :

« Les 4 Évangélistes nous l'ont exposé. Seulement, comme il arrive lorsque plusieurs auteurs font le même récit, si la substance de leur narration est identique, les détails en diffèrent. C'est que chacun redit les circonstances qui l'ont le plus frappé ou celles qui tendent plus directement au but qu'il poursuit. Ainsi, les Évangiles ne se contredisent point. Mais le premier par exemple rapporte ce que le second omet et vice versa. Dès lors, pour obtenir l'exposé complet de la Résurrection, il faut joindre les détails donnés par les 4 Écrivains sacrés en cherchant dans le récit de chacun d'eux des indices de la place où viennent s'intercaler les circonstances qu'il a tues mais que les autres racontent »<sup>173</sup>.

L'interprétation n'entre donc pas dans la substance même des textes. Collant strictement aux récits, elle se contente de juxtaposer dans l'ordre chronologique les différentes séquences d'événements rapportées (l'ensevelissement [Mt 27 57-61, Mc 15 42-47, Lc 23 50-56, Jn 19 38-42], la garde du tombeau [Mt 27 62-66], la découverte du tombeau vide et le message de l'ange [Mt 28 1-7, Mc 16 1-7, Lc 24 1-2], etc.<sup>174</sup>) et d'harmoniser les données factuelles par des procédés purement extrinsèques.

Ainsi, à propos de la visite des saintes femmes au tombeau, le prédicateur reconstitue un scénario compliqué : Marie-Madeleine et Marie mère de Jacques se rendent au tombeau ; chemin faisant, elles rencontrent Salomé et s'inquiètent de la pierre à rouler pour ouvrir le tombeau ; arrivant près du sépulcre, elles découvrent la pierre roulée et Marie-Madeleine, pensant que le corps a été enlevé, court porter la nouvelle aux Apôtres ; Marie mère de Jacques et Salomé pénètrent alors dans le tombeau et rencontrent l'ange qui leur annonce la résurrection ; un second groupe de femmes,

---

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. [2].

<sup>173</sup> *Ibid.*

<sup>174</sup> Cfr L. DEISS, *Synopse de Matthieu, Marc, Luc, avec les parallèles de Jean*, nouv. éd., Bruges, 1975, p. 315-327.

venues par un autre chemin, visite le tombeau et reçoit l'annonce de deux anges cette fois ; entre-temps, Pierre et Jacques, prévenus par Marie de Magdala, se rendent au Calvaire et, croyant à l'enlèvement du corps, se retirent déçus, tandis que le Ressuscité apparaît à cette dernière. Si nous nous en référons aux sources, il faut en fait distinguer les récits synoptiques de l'évangile de Jean : tandis que les premiers décrivent l'arrivée de femmes au tombeau, leur découverte de la pierre roulée et l'annonce de la résurrection, le second évoque d'emblée la découverte par Marie-Madeleine du tombeau vide, la visite décevante de Pierre et de son compagnon au sépulcre, et l'apparition de Jésus à celle-ci (cette apparition est également mentionnée en Mc 16 9, mais plus loin dans la chronologie des événements). En outre, les synoptiques présentent des variantes sur les femmes concernées (tandis que Lc 24 1 parle de femmes, Mt 28 1 nomme Marie-Madeleine et Marie mère de Jacques, et Mc 16 1 signale en plus Salomé) et sur l'annonce de la résurrection (Mt 28 2-3 et Mc 16 5 parle d'un ange, tandis que Lc 24 4 en évoque deux).

Comment expliquer ces divergences ? Très simplement en élaborant un scénario à la lumière du principe d'omission évoqué. La différence entre les synoptiques et Jean s'explique ainsi en greffant le récit de ce dernier après la vue du tombeau vide (il omet le début des événements) et en intercalant la venue de Pierre accompagné du disciple et l'apparition de Jésus à Marie-Madeleine après les annonces angéliques. Les différences dans les saintes femmes mentionnées par les synoptiques s'expliquent implicitement en deux temps : d'une part, si Marc ajoute Salomé, c'est parce que les deux Marie que cite Matthieu étaient d'abord seules (souvenir qu'il a retenu) et qu'elles ont rencontré Salomé sur la route, formant dès lors un groupe de trois (souvenir consigné par Marc) ; d'autre part, si Luc évoque « des » femmes, c'est parce qu'il y eut un deuxième groupe anonyme venu par un autre chemin (que ce dernier signale en ne parlant pas du premier). Ce dernier détail permet en outre d'expliquer les deux versions de l'annonce de la résurrection : un seul ange pour Marie mère de Jacques et Salomé chez Matthieu et Marc, deux pour le second groupe anonyme chez Luc... A côté du principe d'omission, enfin, les trous dans la trame des événements ainsi reconstituée sont comblés çà et là par des conjectures dont on retiendra surtout la naïveté précritique. Ainsi, se demandant où Jésus se rend au moment précis de la résurrection, Ladeuze note : « L'Évangile ne le dit point. Mais votre piété filiale ne me contredira pas si je suppose qu'à ce 1<sup>er</sup> moment c'est

près de sa Mère, près de Marie qu'il accourt pour lui dire que son fils est en vie. O joie indescriptible de la Reine des douleurs ! »<sup>175</sup>.

***b. Les sermons mariaux : mariologie classique et théologie exclusivement spéculative***

Tout comme l'exégèse pratiquée par Ladeuze au début de ses études universitaires — totalement étrangère à la méthode critique qu'il pratiquera brillamment plus tard —, les six autres sermons que nous conservons de cette époque sont eux aussi de facture très classique<sup>176</sup>. Rédigés approximativement entre le 15 août 1893 et le 19 septembre 1897, soit entre les vacances du premier baccalauréat en théologie et la rentrée en second doctorat, ils ne trahissent pourtant aucune évolution intellectuelle que l'on pourrait mettre en relation avec les progrès de sa formation universitaire, et notamment avec sa conversion à la théologie positive dont témoigne le doctorat. D'une spiritualité tout à fait « traditionnelle » dans le domaine marial<sup>177</sup>, l'ensemble de ces sermons s'inscrit également résolument dans le contexte d'une théologie spéculative très conventionnelle, où le recours à l'argument dogmatique ou au raisonnement déductif étonne dans le chef de celui qui deviendra un historien brillant du monachisme égyptien et, plus tard, un exégète critique très respectueux des textes. Certes, il n'y avait pas, dans le contexte intellectuel du catholicisme de l'époque, d'opposition tranchée entre théologie spéculative et théologie positive, mais il est difficile pour nous, qui sommes habitués à une articulation conceptuelle de la foi qui respecte scrupuleusement les données « historiques » de la révélation chrétienne, d'admettre que les deux démarches aient pu cohabiter sans difficultés dans le même esprit...

---

<sup>175</sup> A.K.U.L., A.P.L., [n° 19], Un « paquet » désigné « Dossier II. Sermons », Texte manuscrit d'un sermon désigné « Exposé historique de la Résurrection. Prêché à Lessines Dim(.)[anche] de Pâques. 2 avril 1893 », p. [4].

<sup>176</sup> *Ibid.*, Textes manuscrits de sermons désignés : « Allocution pour l'Assomption. Marie au Ciel ! Nous aussi au Ciel ! Harvengt 15 août 1893 », « Festin = Marie, Refuge des pécheurs. Lessines, 30 août [18]93 » « Assomption. prêché à Harvengt. 1896 », « Préparé pour Lessines, Festin, 1897 », « La Salette. Harvengt 19 sept(.)[embre] 97 », « Ave Maria. Harvengt 19 sept(.)[embre] 18[97] ».

<sup>177</sup> Voir ici l'article *Marie (Vierge)*, dans *D.S.*, t. X, col. 409-482, spécialement le point V consacré à la période post-tridentine (*Du milieu du 17<sup>e</sup> siècle au début du 20<sup>e</sup>*).

A en juger par sa présence répétée dans les sermons de jeunesse, Marie jouait un rôle important dans les conceptions de Ladeuze, à l'image, du reste, de sa place centrale dans la spiritualité sacerdotale de l'époque. Nous y retrouvons d'une part l'idée de Marie mère de Dieu<sup>178</sup>, parée de tous les titres de gloire (que n'épargne pas une certaine inflation du langage : « Vierge des vierges, mère très pure, mère aimable, vierge prudente, vierge puissante, vierge clémente, miroir de justice, rose mystique, étoile du matin », etc.<sup>179</sup>) et présentée comme le modèle de toutes les vertus chrétiennes (humilité, chasteté, obéissance, charité, etc.). Nous y retrouvons surtout, d'autre part, l'idée de Marie mère des hommes, thème constant et qui paraît central dans l'économie du salut. Dans cette seconde perspective, face à la crainte que Dieu peut inspirer, tout d'abord, Marie est présentée comme un recours indéfectible (« vous avez peur de Dieu. Du moins ce me semble, vous ne pouvez avoir peur de votre Mère [...] »<sup>180</sup>) ; dans l'environnement de corruption généralisée où évolue habituellement l'être humain, ensuite, elle est désignée comme le refuge universel des pécheurs (« l'Église appelle Marie le Refuge des pécheurs, refuge devant le péché pour les en préserver ; refuge des pécheurs après le péché pour les en délivrer »<sup>181</sup>) ; dans une perspective eschatologique, enfin, elle est signe d'espérance et gage de la résurrection (comme elle est montée au ciel, les hommes eux aussi y monteront, « car, là où se trouve une mère, là doivent se réunir un jour ses enfants »<sup>182</sup>).

Cette théologie mariale, où Marie est présentée comme le recours universel contre toutes les difficultés de la vie, n'est évidemment pas sans conséquence du point de vue de l'analyse des problèmes de société. Ainsi, dans le domaine de la justice sociale, Ladeuze semble s'accommoder assez bien du fatalisme qui veut que les uns naissent riches et les autres pauvres : « je n'ai point ici à vous parler économie sociale et politique, à vous montrer qu'une société où tout le monde serait riche est radicalement

---

<sup>178</sup> Voir, par exemple, A.K.U.L., *A.P.L.*, [n° 19], Un « paquet » désigné « Dossier II. Sermons », Texte manuscrit d'un sermon désigné « La Salette. Harvengt 19 sept(.)[embre 18]97 », p. [3-4].

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. [3].

<sup>180</sup> *Ibid.*, Texte manuscrit d'un sermon désigné « Festin = Marie, Refuge des pécheurs. Lessines, 30 août [18]93 », p. [11].

<sup>181</sup> *Ibid.*, Texte manuscrit d'un sermon désigné, « Préparé pour Lessines, Festin, 1897 », p. [5].

<sup>182</sup> *Ibid.*, Texte manuscrit d'un sermon désigné « Allocution pour l'Assomption. Marie au Ciel ! Nous aussi au Ciel ! Harvengt 15 août 1893 ».

impossible, à vous prouver que, même pour le bien des pauvres, il faut qu'il existe de grandes fortunes »<sup>183</sup>. S'il concède que « du point de vue de la foi, la condition des petits et des humbles n'est pas, somme toute, inférieure à celle des grands de la terre »<sup>184</sup>, c'est cependant la résignation qu'il se contente de prêcher aux premiers : « Pauvres, M(.)[es] F(.)[rères], fermez l'oreille aux excitations insensées ! Levez aujourd'hui les yeux au Ciel ! Marie, la Reine des pauvres y triomphe ! ».

Sur le plan de la méthode théologique également, enfin, il nous faut relever, au-delà du recours, rare il est vrai, à l'argument d'autorité (« c'est l'enseignement certain de la théologie »<sup>185</sup> ou « vérité de foi, que tout chrétien doit admettre »<sup>186</sup>), l'utilisation de raisonnements spéculatifs qui laissent l'auditeur sur sa faim. Ainsi, dans l'explication de l'Assomption<sup>187</sup>, la mort de la Vierge est décrite avec force détails, mais sans la moindre perspective historique : sa fin n'est pas la conséquence de la condition mortelle de l'homme, mais de son amour pour Dieu qu'elle aspirait à rejoindre de toute son âme ; glissant allégrement du plan logique au plan ontologique, l'auteur déduit la réalité de l'Assomption de sa nécessité théologique (chaste, le corps de Marie ne pouvait pas être soumis, comme celui de l'homme, à la régénération qu'impose la corruption...). S'il est vrai que ces raisonnements spéculatifs s'intègrent parfaitement à la mentalité d'une époque, ils cadrent mal cependant, dans notre esprit, avec l'image de théologien positif que Ladeuze donnera durant son professorat et son rectorat.

## 2. Une conversion tardive à la théologie positive

Du passage de Ladeuze à l'Université, nous conservons également une série de documents officiels liés aux épreuves de théologie qui permettent aussi dans une certaine mesure, d'éclairer son parcours intellectuel. D'une manière générale, nous

---

<sup>183</sup> *Ibid.*, Texte manuscrit d'un sermon désigné « Assomption. prêché à Harvengt. 1896 », p. [5].

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. [3].

<sup>186</sup> *Ibid.*, « Allocution pour l'Assomption. Marie au Ciel ! Nous aussi au Ciel ! Harvengt 15 août 1893 », p. [2].

<sup>187</sup> *Ibid.*

pouvons affirmer que Ladeuze a poursuivi à Louvain la carrière d'étudiant modèle qu'il avait entamée dès ses humanités à Bonne-Espérance. Comme l'indiquent les *Listes des étudiants admis aux grades* publiées dans les *Annuaire*s, et comme en attestent du reste ses diplômes conservés dans ses archives<sup>188</sup>, il conquiert régulièrement en deux ans ses grades de théologie : le baccalauréat le 16 juillet 1894, la licence le 16 juillet 1896 et le doctorat le 11 juillet 1898<sup>189</sup>... Partageant ce privilège avec dix de ses condisciples au premier cycle — ce qui constitue un chiffre tout à fait exceptionnel — et cinq au second, il fut le seul de sa promotion à présenter le doctorat, et à ce titre il doit sans doute être considéré comme l'un de ses éléments les plus brillants. Cependant, au-delà de ces indications superficielles fournies par les *Annuaire*s<sup>190</sup>, les « *theses quas* » défendues à l'occasion de l'épreuve du doctorat et, surtout, sa dissertation doctorale consacrée au cénobitisme pacômien, nous en apprennent davantage : ce n'est qu'à la fin de son parcours universitaire que Ladeuze s'est intéressé à la théologie positive, et cet intérêt, chez lui, est toujours allé de pair avec une confiance inébranlable dans la valeur des raisonnements scolastiques.

#### a. Les *theses quas*

A propos des « *theses quas* »<sup>191</sup> — que nous conservons pour Ladeuze<sup>192</sup> —, il faut savoir que les épreuves de théologie à Louvain étaient organisées par cycles et non par

---

<sup>188</sup> *Ibid.*, [n° 18], Un « paquet » numéroté « I » et désigné « Mgr Ladeuze. Doss. I (Décorations, ordination, etc.). Grades académiques ».

<sup>189</sup> *AN.U.C.L. 1895*, p. 356 ; *AN.U.C.L. 1897*, p. 365 ; et *AN.U.C.L. 1899*, p. 430.

<sup>190</sup> Plus significatifs que ces quelques indications statistiques auraient sans doute été ici les jugements qualitatifs émis sur l'ensemble des étudiants d'un diocèse dans les rapports annuels adressés par le président du Collège du Saint-Esprit à chaque évêque (voir, par exemple : A.É.L., *Fonds Rutten*, n° 17, Relations avec les évêques belges : procès-verbaux des réunions — université de Louvain, Rapport de Paulin Ladeuze à Mgr Rutten sur les étudiants liégeois du Collège du Saint-Esprit, Louvain 20 juillet 1905), mais ces rapports ne sont pas conservés pour Tournai, les archives ayant brûlé en 1940. Par ailleurs, les rapports annuels du président du Saint-Esprit et de la Faculté au recteur, souvent très généraux, font généralement défaut pour la période de Ladeuze (voir A.K.U.L., *P.M.L.*, Carton [n° 18], Ancien « 4 Pédagogie I », Chemise « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939) et Carton [26], Chemise « Rapports annuels de la Fac.[ulté] de Théol.[ogie] au Recteur [1887-1888/1921-1922] »).

<sup>191</sup> Du nom de la collection dans laquelle elles étaient publiées.

année académique, de telle sorte que les récipiendaires n'étaient interrogés qu'après deux ans de cours, pour le baccalauréat et la licence, et après la présentation de leur thèse, pour le doctorat<sup>193</sup>. Outre un examen écrit et une interrogation orale de durée variable pour le baccalauréat<sup>194</sup> et la licence<sup>195</sup>, ainsi que la défense d'une dissertation originale pour le doctorat<sup>196</sup>, les épreuves comprenaient la défense publique d'un certain nombre de thèses choisies dans les matières enseignées par la Faculté : quatorze pour le baccalauréat, vingt-cinq pour la licence et septante-deux pour le doctorat. Imprimées aux frais du candidat et affichées aux valves une semaine avant la défense, ces « *theses quas* » étaient ensuite « disputées » selon la méthode scolastique en présence des professeurs, du recteur et du public. Du point de vue de l'interprétation historique, ces propositions tirées des cours professés par les différents titulaires sont surtout révélatrices, comme le souligne à juste titre Kenis, des tendances de l'enseignement de chacun d'eux<sup>197</sup>. Mais il convient néanmoins de distinguer les *theses quas* défendues pour le baccalauréat et la licence, imposées par les enseignants, de celles soutenues pour le doctorat, choisies par le récipiendaire avec l'accord du recteur et de la Faculté<sup>198</sup> :

---

<sup>192</sup> Cfr A.K.U.L., A.P.L., n° 15, Une série de notes de cours de théologie de P. Ladeuze (cours reçus de 1892 à 1898 ou cours professés de 1898 à 1909), Trois séries de « *theses quas* » de Ladeuze (baccalauréat, licence et doctorat) insérées dans un cahier de morale *Theses quas cum dissertatione historica-critica de instituo cœnobitico sancti Pakhomii annuente summo numine, ex auctoritate Rectoris Magnifici Joannis Baptistae Abbeloos et consensu S. Facultatis Theologicae, pro gradu doctoris in S. Theologia in Universitate catholica, in oppido Lovaniensi, rite et legitime consequendo, publice propugnabit Paulinus Ladeuze, ex Harvengt presbyter diœcesis Tornacensis, S. Theologiae licentiatius, Collegii S. Spiritus subregens*, Louvain, 1898.

<sup>193</sup> Sur le régime des examens, voir L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 132-136.

<sup>194</sup> Règlement du 15 mars 1836 : *Praescripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*, dans AN.U.C.L. 1870, p. 287-292.

<sup>195</sup> Règlement du 4 mai 1837 : *Praescripta ad obtinendum gradum Licenciati in S. Theologia et Jure Canonico*, *ibid.*, p. 293-296.

<sup>196</sup> Règlement du 19 juin 1841 : *Praescripta ad obtinendam Lauream Doctoralem in S. Theologia et Jure Canonico*, *ibid.*, p. 297-302.

<sup>197</sup> L. KENIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 132-136. Voir également l'annexe III de sa thèse inédite, où il fournit une analyse quantitative des thèses défendues au XIX<sup>e</sup> siècle pour le baccalauréat (ID., *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, [Thèse], t. III, p. 199-219).

<sup>198</sup> A partir de la réforme du programme de 1910, toutes les *theses quas* furent choisies par les récipiendaires avec l'accord de la Faculté (cfr *Distribution des cours et conditions pour la formation aux*



dans une certaine mesure, ces dernières apportent quelques informations quant à la personnalité de ce dernier, ses goûts, etc.

En ce qui concerne les « *theses quas* » défendues par Ladeuze pour le baccalauréat<sup>199</sup> et la licence<sup>200</sup> tout d'abord, celles-ci ne nous apprennent rien, comme nous venons de le signaler, sur le candidat. Tout au plus permettent-elles de confirmer largement les tendances de l'enseignement de chaque professeur que nous avons déjà évoquées. Dans l'ensemble, elles renvoient sans plus aux positions de la théologie « classique », que ce soit en exégèse, où le problème des antilogies, par exemple, est abordé dans une perspective précritique (« *Antilogiae quae in narratione evangelica resurrectionis Domini occurrere videntur, testimonium de Christo redivivo nullatenus infirmare possunt, sed apparentes tantum sunt existimandae* »<sup>201</sup>), en dogmatique, où le statut de l'épiscopat renvoie à une ecclésiologie très conservatrice (« *Omnis jurisdictionis potestas in Ecclesia est a Romano Pontifice, ideoque Episcopi jurisdictionem ordinariam in suis diæcesibus non a Christo sed a Vicario ejus immediate recipiunt* »<sup>202</sup>), ou encore en morale, où la façon de poser les problèmes reste très conventionnelle (« *Mendacium, quod definitur assertiva expressio illius quod interne judicatur falsum, intresece et essentialiter malum est : unde sequitur illud nunquam, ne*

---

*grades dans la Faculté de théologie, dans AN.U.C.L. 1910, p. 79-82), mais à l'époque de Ladeuze, ce n'était le cas que pour le doctorat : cfr l'article 8 des règlements du baccalauréat et de la licence (Praescripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico, dans AN.U.C.L. 1870, p. 289 et Praescripta ad obtinendum gradum Licenciati in S. Theologia et Jure Canonico, ibid., p. 295) et l'article 4 du règlement pour le doctorat (Praescripta ad obtinendum Lauream doctoralem in S. Theologia et Jure Canonico, ibid., p. 298).*

<sup>199</sup> *Theses quas annuente summo numine, ex auctoritate Rectoris Magnifici Joannis Baptistae Abbeloos et consensu S. Facultatis Theologicae, praeside Adolpho Hebbelynck, pro gradu baccalaurei in S. Theologia in Universitate catholica, in oppido Lovaniensi, rite et legitime consequendo, publice propugnabit Paulinus Ladeuze, ex Harvengt presbyter diæcesis Tornacensis, Louvain, 1894 (n° 664) (A.K.U.L., A.P.L., n° 15).*

<sup>200</sup> *Theses quas annuente summo numine, ex auctoritate Rectoris Magnifici Joannis Baptistae Abbeloos et consensu S. Facultatis Theologicae, praeside Ferdinando Josepho Moulart, pro gradu licenciati in S. Theologia in Universitate catholica, in oppido Lovaniensi, rite et legitime consequendo, publice propugnabit Paulinus Ladeuze, ex Harvengt presbyter diæcesis Tornacensis. Sacrae Theologiae baccalaureus, Louvain, 1896 (n° 696) (A.K.U.L., A.P.L., n° 15).*

<sup>201</sup> Thèse V du baccalauréat.

<sup>202</sup> Thèse VII de la licence.

*ad maxima quidem temporalia mala vitanda, fieri posse licitum* »<sup>203</sup>. Et dans les questions controversées à l'époque, c'est la position traditionnelle qui est généralement adoptée : dans la question du transformisme, par exemple, où les progrès de la paléontologie imposaient une solution renouvelée, l'on en reste à une interprétation littérale de la Genèse (« *Erronee putarunt aliqui viri catholici Sacris Litteris non repugnare doctrinam, quae asserit corpus hominis terminum fuisse transformationis cujusdam animalis cui Deus animam immortalem infuderit* »<sup>204</sup>).

Pour ce qui est des propositions choisies par Ladeuze parmi les matières enseignées à la Faculté pour satisfaire à l'épreuve finale du doctorat, on ne peut s'empêcher d'éprouver une certaine perplexité à leur lecture<sup>205</sup>. S'il était a priori hors de question d'y voir un reflet fidèle de ses propres conceptions théologiques, en effet, au moins pouvions-nous penser de prime abord y trouver une confirmation de son intérêt pour la théologie positive manifesté par le choix de sa thèse doctorale. Or, sur les 72 propositions défendues, si les 10 dernières résument effectivement les grands résultats de sa dissertation doctorale consacrée au cénobitisme pacômien (thèses n° LXIII-LXXII), toutes les autres sont totalement étrangères à la démarche historique. La plus grande partie, soit 49 thèses, se rattache à la dogmatique enseignée par Dupont (thèses n° I-XLIX) et les autres — si l'on admet que les propositions relatives au péché originel (thèses n° L-LIV) et aux problèmes de la grâce et des sacrements (thèses n° LV-LIX) se rattachent à celles de la morale *stricto sensu* (thèses n° L-LII) — à l'enseignement moral de Van der Moeren. En dehors des dix thèses de patrologie, aucune ne concerne l'Écriture sainte enseignée par Lamy et Van Hoonacker et aucune ne se rattache à l'histoire ecclésiastique professée par Jungmann puis par Cauchie.

Que pouvons-nous en conclure ? Du point de vue de l'enseignement théologique dispensé par la Faculté, d'une part, les *theses quas* défendues par Ladeuze en confirment, bien entendu, le caractère fort classique. Dans le domaine dogmatique, par

---

<sup>203</sup> Thèse XVIII de la licence.

<sup>204</sup> Thèse IX du baccalauréat.

<sup>205</sup> *Theses quas cum dissertatione historica-critica de instituo cœnobitico sancti Pakhomii annuente summo numine, ex auctoritate Rectoris Magnifici Joannis Baptistae Abbeloos et consensu S. Facultatis Theologicae, pro gradu doctoris in S. Theologia in Universitate catholica in oppido Lovaniensi, rite et legitime consequendo, publice propugnabit Paulinus Ladeuze, ex Harvengt, presbyter diœcesis Tornacensis, S. Theologiae licentiatus, Collegii S. Spiritus subregens*, Louvain, 1898 (A.K.U.L., A.P.L., n° 15).

exemple, de loin le mieux représenté, les thèses de dogmatique générale, les plus nombreuses, sont pour la plupart extraites des traités *De revelatione* ou *De religione christiana* et s'inspirent de considérations nettement apologétiques. En dogmatique spéciale, par ailleurs, où le traité sur l'Église est le mieux illustré, les thèses choisies par Ladeuze expriment une ecclésiologie assez conservatrice, qui a tendance à majorer indûment les décrets du concile Vatican I concernant la primauté et l'infaillibilité pontificales (thèses n° XXIII-XXXII). Du point de vue des options théologiques de Ladeuze, d'autre part, ces thèses manifestent, de façon claire, à la fois son engagement dans le domaine de la critique historique (avec les 10 dernières thèses renvoyant à la dissertation doctorale) et son attachement à la spéculation scolastique (l'absence de thèses en exégèse et en histoire pouvant ici s'expliquer par la volonté du candidat, auteur d'une thèse en histoire, de faire la preuve de ses capacités spéculatives). Elles confirment en cela l'analyse des sermons mariaux de jeunesse : même après sa défense de thèse, Ladeuze est resté un théologien « classique », pour qui l'application de la méthode critique à la patrologie — et plus tard à l'exégèse — ne modifiait guère la problématique dogmatique. C'est bien ce qui, bientôt, le rattachera à l'école progressiste et le différenciera d'un Loisy, par exemple...

#### ***b. La thèse de doctorat***

Le 17 juillet 1898, fait révélateur d'une époque aujourd'hui oubliée où les étudiants universitaires étaient rares et, parmi eux, les docteurs en théologie rarissimes, le doctorat de Ladeuze fut suivi d'une réception solennelle de l'enfant du pays à Harveng, en présence de tous les notables du lieu, d'un nombreux clergé et de quelques personnalités universitaires ayant fait spécialement le voyage<sup>206</sup>. La défense, qui avait

---

<sup>206</sup> On trouvera un compte rendu de cette séance dans H. TONDEUR, *Pour servir à l'histoire d'Harvengt. La réception solennelle de M. L'abbé Paulin Ladeuze [...], le 17 juillet 1898*, dans *Le Journal de Mons et du Borinage*, samedi 19 juillet 1958 (cfr A.S.B.-E., A.B.-E., n° 5, Anciens professeurs de Bonne-Espérance. Anciens élèves de Bonne-Espérance, Ensemble de documents divers relatifs à Mgr Ladeuze). Notons que Tondeur situe l'événement le 17 juillet 1898, alors que l'oncle Bouttiau, dans sa lettre du 16 juillet 1898, le signale pour le 24 (A.P., *Papiers Marie Poivre*, Une boîte de « correspondance familiale », Lettre de Gustave Bouttiau à Flora Ladeuze, Lessines 16 juillet 1898). Invité à célébrer la messe solennelle à Harveng, comme l'indique son courrier, le doyen de Lessines ne se trompe certainement pas en parlant du 24 juillet...

consisté en une solide dissertation historique<sup>207</sup> consacrée au cénobitisme de saint Pacôme<sup>208</sup>, s'était déroulée le jour précédent, « d'une façon très brillante », comme le signale le recteur Hebbelynck dans son rapport annuel aux évêques<sup>209</sup> ou comme le rapporte avec émotion une correspondance familiale de l'oncle Bouttiau à sa sœur Flora<sup>210</sup>. Au-delà de ces aspects anecdotiques cependant, ce qui mérite l'attention dans cette thèse concerne essentiellement la méthode. Tout comme Van Hoonacker, et à sa suite, son disciple de prédilection, Henry Poels, avaient introduit la critique historique dans l'exégèse louvaniste de l'Ancien Testament, Ladeuze la faisait entrer brillamment dans la patrologie, secteur moins problématique il est vrai que l'Écriture sainte. Comment Ladeuze en était-il arrivé à entreprendre ce travail, quelle était son originalité et quel fut l'accueil qui lui fut réservé par la critique, c'est à ces trois questions, dont les réponses sont susceptibles d'éclairer une étape essentielle de son évolution intellectuelle, que ce paragraphe est consacré.

*De l'efficacité des sacrements à l'histoire du monachisme égyptien : genèse d'une conversion intellectuelle.* — On sait que Ladeuze, au temps de ses études secondaires à Bonne-Espérance, avait été solidement initié à la patrologie à travers l'étude de textes latins chrétiens<sup>211</sup>. Ce détail a son importance ici, dans la mesure où cette « innovation » pédagogique s'inscrit, comme le souligne un contemporain dans un courant de pensée ultramontain de réaction au monde moderne, cherchant à substituer dans les séminaires,

---

<sup>207</sup> P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XLVIII), Louvain-Paris, J. Van Linthout-A. Fontemoing, 1898, IX-390 p.

<sup>208</sup> Sur Pacôme, né à Latopolis en Haute-Égypte vers 292 et mort en 346 à Pboou, le monastère central des maisons qu'il avait fondées, initiateur du premier mouvement monastique chrétien, voir A. DE VOGÜÉ, *Pachôme*, dans *Catholicisme...*, t. X, col. 374-375.

<sup>209</sup> Lorsqu'il propose la nomination de Paulin Ladeuze à la *Schola minor* (A.A.M., *Fonds réunions des évêques*, Chemise « Juli 1898 », Rapport de Mgr Hebbelynck sur la situation de l'Université pendant l'année 1897-1898, p. 3).

<sup>210</sup> A.P., *Papiers Marie Poivre*, Une boîte de « correspondance familiale », Lettre de Gustave Bouttiau à Flora Ladeuze, Lessines 16 juillet 1898 : « J'ai été assisté lundi au doctorat de Paulin. Cette journée a été un véritable triomphe pour votre cher frère. Aussi je ne saurais vous dire la joie du père et des oncles qui en étaient témoins ».

<sup>211</sup> Cfr A.G.S.T., *Imprimés divers*, Brochure *Séminaire épiscopal de Tournai. Programme des cours*, Tournai, 1883 et 1886.

l'enseignement des auteurs chrétiens aux auteurs païens<sup>212</sup>. En Belgique, le propagandiste en fut le chanoine Guillaume<sup>213</sup>, doyen de Beauraing, dont les idées étaient proches de celles défendues en France à la génération précédente par Jean-Joseph Gaume<sup>214</sup>. Dans un ouvrage resté célèbre et au titre évocateur (*Le ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation*<sup>215</sup>), ce dernier soutenait que l'usage exclusif des auteurs classiques païens dans les humanités était une des causes de la décadence de la société chrétienne... On pourrait dès lors penser que c'est suite à une influence de jeunesse que Ladeuze se soit décidé pour une thèse en patrologie. En réalité, il n'en n'est rien.

Sur les débuts de Paulin Ladeuze dans la recherche scientifique, nous disposons d'un témoignage de poids : le récit qu'il en fit lui-même à plusieurs reprises, une fois devenu recteur, auprès de professeurs de la Faculté de théologie et que deux d'entre eux, Joseph Coppens et Louis Lefort, ont reproduit dans leur notice biographique<sup>216</sup>. Différant quelque peu sur certains éléments périphériques relatifs au contexte (à la différence de

---

<sup>212</sup> Cfr L. VILLARCEAU, *Latiniste*, Paris, Œuvre d'Auteuil, s.d. [1911], p. 73-74. Ce livre est un roman à clés, où tout le petit monde du séminaire de Bonne-Espérance de l'époque de Paulin Ladeuze est présenté sous des noms d'emprunt et où ce dernier est décrit sous les traits de Florimond Dharvengt.

<sup>213</sup> Sur Louis Guillaume (1838-1909), curé-doyen de Beauraing (1879-1898) après avoir été professeur au collège de Dinant et précepteur, voir E. DE SEYN, *Dictionnaire des écrivains belges. Bibliographie*, t. I, 1930, p. 944-945, et ID., *Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique*, t. I, Bruxelles, 1935, p. 529.

<sup>214</sup> Sur Jean-Joseph Gaume (1802-1879), prêtre du diocèse de Nevers, dont il fut directeur du petit séminaire, chanoine et vicaire général, avant de partir pour Rome (1841) où il fut nommé protonotaire apostolique par Pie IX (1854), voir D. MOULINET, *Les Classiques païens dans les collèges catholiques ? Le combat de Mgr Gaume* (Histoire religieuse de la France), Paris, 1995, et ID., *Mgr Gaume : une vision intransigeante des événements contemporains*, dans *Rêves de chrétienté. Réalités du monde. Imaginaires catholiques. Actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 4-6 novembre 1999* (Université catholique de Louvain. Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres. Transversalités, 2) sous la dir. de L. VAN YPERSELE et A.-D. MARCÉLIS, Paris-Louvain-la-Neuve, 2001, p. 169-184. Pour la Belgique, voir : J. PIROTTE, *Auteurs chrétiens contre classiques païens ou Les aventures ardennaises du ver rongeur*, dans *Le choc des libertés. L'Église en Luxembourg de Pie VII à Léon XIII (1800-1880)*, Bastogne, 2001, p. 189-194.

<sup>215</sup> J.-J. GAUME, *Le Ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation*, Paris, Gaume frères, 1851, in-8°, 416 p (une réédition a paru au Québec, Éditions Magnificat, Saint-Jovite, 1973).

<sup>216</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 17-19, et L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 123-127.

Coppens, par exemple, Lefort évoque la possibilité d'une thèse avec Van Hoonacker<sup>217</sup>) ou sur quelques points de détail (à propos de l'entrevue décisive entre Ladeuze et le chanoine Carnoy, par exemple, Coppens la présente comme une initiative de ce dernier, tandis que Lefort en fait le fruit d'une démarche du premier<sup>218</sup>), les deux versions s'accordent sur l'essentiel : l'idée initiale de Ladeuze de réaliser une étude sur l'efficacité des sacrements ; l'intervention du chanoine Carnoy qui l'orienta vers l'orientaliste Hebbelynck ; la proposition de ce dernier de travailler sur les moines de Haute-Égypte et les débuts difficiles du doctorand dans la méthode historique ; et enfin, l'aide décisive apportée, à l'instigation de Carnoy encore, par l'historien Cauchie dans l'élaboration du travail<sup>219</sup>.

Au départ, impressionné, comme la plupart de ses condisciples, par l'enseignement dogmatique du professeur Dupont, Ladeuze avait choisi de mener à bien sa thèse de doctorat dans le domaine de la théologie spéculative<sup>220</sup>. Séduit par les nouvelles théories émises à l'époque par le Père Louis Billot, professeur de dogmatique à la Grégorienne<sup>221</sup>, sur le vieux problème de la causalité des sacrements<sup>222</sup>, il avait même

<sup>217</sup> Cfr L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie...*, p. 123.

<sup>218</sup> Voir J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 17, et L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie...*, p. 124.

<sup>219</sup> Coppens présente d'ailleurs son témoignage indirect comme une citation fidèle, à quelques détails de formulation près, du récit de Ladeuze, récit que, pour cette raison, nous avons suivi ici (J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 17).

<sup>220</sup> Lefort laisse entendre que Ladeuze aurait pu être intéressé par une thèse avec Van Hoonacker, mais que ce dernier, qui n'aimait pas être distrait de ses recherches personnelles, était déjà occupé à l'époque par la thèse de Poels (L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie...*, p. 123-124). Il ajoute qu'une thèse d'Ancien Testament supposait également des connaissances en langues sémitiques que Ladeuze ne possédait pas, mais cet argument nous paraît faible : Ladeuze ne possédait pas davantage les rudiments de copte avant d'entreprendre sa thèse sur les moines égyptiens...

<sup>221</sup> Sur Louis Billot (1846-1931), prêtre du diocèse de Blois reçu à la Compagnie de Jésus (1869), professeur de dogmatique au Collège romain (1885-1910), consultant au Saint-Office (1910) et cardinal-diacre (1911), cfr F.-W. BAUTZ, *Billot, Louis*, dans *B.B.K.L.*, t. I, col. 592 (version informatique mise à jour au 26 mars 2001). La seule biographie d'ensemble disponible, à notre connaissance (H. LE FLOCH, *Le cardinal Billot, lumière de la théologie*, Paris, 1947), n'est guère satisfaisante pour le chercheur. Appelé à Rome par Léon XIII pour y assurer le caractère nettement thomiste de l'enseignement dogmatique, Billot y fit une carrière brillante, comparable en rayonnement à celle de Franzelin à la génération précédente.

<sup>222</sup> Rappelons que, depuis le concile de Trente, le monde des théologiens catholiques était divisé entre tenants de la causalité physique des sacrements (en fait, la théorie de la causalité physique perfective) et les partisans de la causalité morale. Pour les premiers, les sacrements ont une vertu réelle, qui leur permet

décidé de développer les réflexions de l'illustre théologien romain dans la direction nouvelle inaugurée par lui<sup>223</sup>. C'est alors que, à l'invitation de Carnoy, selon Coppens, ou mû par son désir de prendre conseil, selon Lefort, il eut un entretien décisif avec le chanoine réformateur, qui passait alors pour une autorité scientifique incontestable. Il s'efforça de montrer à ce dernier en quoi la solution de Billot était prometteuse et comment il espérait pousser plus loin sa solution, mais à son grand étonnement, le jugement de Carnoy tomba immédiatement comme un couperet : « Je craignais bien, dit-il impitoyablement, que vous alliez faire une sottise. Si le père Billot a résolu le problème, pourquoi courir après lui ? Vous devez avoir l'ambition de devenir un vrai savant et, par conséquent, vous allez défricher un terrain jusqu'à présent inculte »<sup>224</sup>. Et après lui avoir montré en quoi le problème de la causalité des sacrements ne pourrait jamais trouver de solution définitive, il recommanda à Ladeuze de s'adresser plutôt à l'orientaliste Hebbelynck.

Dès sa première entrevue avec Hebbelynck, celui-ci l'engagea à étudier le monachisme oriental et ce, non sans une arrière-pensée apologétique qui n'échappa pas à Ladeuze. Il faut savoir, en effet, que cette question était devenue d'une actualité brûlante à la suite des travaux récents d'Émile Amélineau, égyptologue français et professeur à l'École des Hautes Études de Paris<sup>225</sup>, qui, grâce à la publication par ses soins des premiers témoignages coptes, en avait complètement renouvelé la

---

d'atteindre la grâce elle-même (efficacité physique), tandis que pour les seconds, les sacrements ne sont que les causes morales de la grâce, sortes d'intermédiaires qui sollicitent efficacement Dieu, cause physique de la grâce (cfr E. HOCÉDEZ, *Histoire de la théologie au XIX<sup>e</sup> siècle*..., t. III, p. 272-280).

<sup>223</sup> Sans entrer dans les détails d'une controverse caractéristique de l'esprit scolastique, disons que, dans la question de la causalité des sacrements, Billot avait ressuscité la théorie médiévale de la causalité dispositive (le sacrement ne confère pas la grâce par lui-même, mais introduit dans l'âme une disposition « exigitive » à la suite de laquelle Dieu crée la grâce), mais en la combinant avec la théorie de la causalité intentionnelle : pour lui, cette disposition exigitive immédiatement produite par la grâce n'est plus une réalité physique ornant l'âme, comme pour les auteurs anciens, mais une entité d'ordre intentionnel (*ibid.*)

<sup>224</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940*..., p. 17.

<sup>225</sup> Sur Émile Amélineau (1850-1915), prêtre du diocèse de Rennes jusqu'en 1887, élève, à l'École des Hautes Études, de Maspéro et Grébaut (1877-1883), membre de la mission archéologique française du Caire (1883), auteur d'une thèse sur le gnosticisme égyptien (1888) et titulaire de la chaire des Religions d'Égypte à l'École des Hautes études (1887-1915), voir L. PIROT, *Amélineau, Émile, Clément*, dans *D.B.S.*, t. I, col. 241-242, et M. PREVOST, *Amélineau (Émile)*, dans *D.B.F.*, col. 590-592.

problématique<sup>226</sup>. Dans ses études basées sur les documents publiés<sup>227</sup>, le professeur français, de tendance nettement rationaliste, s'était cependant assez vivement prononcé contre la perfection de vie des premiers moines, et il est très vraisemblable que le sens clérical d'Hebbelynck en avait été quelque peu affecté... Quoi qu'il en fût des intentions d'Hebbelynck, Ladeuze se mit immédiatement à la tâche et ne tarda pas à découvrir les difficultés d'une méthode à laquelle rien ne l'avait préparé jusque-là.

La première tâche qui s'imposait au jeune doctorand consistait à mettre de l'ordre dans les différentes recensions disponibles de la Vie de saint Pacôme : une *Vita Pachomi* version latine faite par Denis le Petit à partir d'un original grec perdu (recension A) ; une seconde *Vita* latine issue d'une version moderne d'un manuscrit grec inédit (recension B) ; un texte en grec publié par les bollandistes (recension C) ; des fragments thébains (recension T) ; une leçon incomplète en dialecte memphitique (recension M) ; une variante en arabe publiée par Amélineau (recension Ar) ; une série de courts récits grecs publiés par les bollandistes sous le nom de *Paralipomena* (recension P) ; et une version syriaque publiée en 1895<sup>228</sup>. Or, pour débrouiller cet écheveau littéraire, il fallait être armé d'une solide méthode historique à laquelle Ladeuze n'avait jamais été initié : ayant certes suivi les cours magistraux d'histoire ecclésiastique de Jungmann et même, en seconde licence, de Cauchie, il n'avait pas reçu l'initiation pratique à la critique historique que ce dernier proposait dans le cadre de son « Séminaire historique ». De plus, Hebbelynck n'était pas homme, au dire de Coppens, à éprouver le besoin d'aider son élève, ni de lui apporter les conseils nécessaires pour franchir certains obstacles prévisibles. Devant la masse de documents à première vue

---

<sup>226</sup> Cfr É. AMÉLINEAU, *Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne au IV<sup>e</sup> siècle. Histoire de saint Pakhôme et de ses communautés* (Annales du Musée Guimet, t. XVII), Paris, Ernest Leroux, 1889, CXII-711 p., et ID., *Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles* (Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire, t. IV, fasc. 1-2), Paris, Ernest Leroux, 1888, XCIV-840 p.

<sup>227</sup> Outre les copieuses introductions des éditions de textes coptes (*ibid.*), voir ses études ultérieures : ID., *Étude historique sur saint Pachôme et le cénobitisme primitif dans la Haute-Égypte* (extrait du Bulletin de l'Institut égyptien), Le Caire, Barbier, 1887 ; ID., *Les moines égyptiens. Vie de Schnoudi*, Paris, Ernest Leroux, 1889, XXIX-380 p. ; ID., *Résumé de l'histoire de l'Égypte*, Paris, Ernest Leroux, 1894, 323 p. ; ID., *Histoire des monastères de la Basse-Égypte* (Annales du Musée Guimet, t. XXV), Paris, Ernest Leroux, 1894, LXIII-429 p.

<sup>228</sup> P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*..., p. 3-4.



disparate, le jeune érudit perdit rapidement pied et, en proie au découragement, retourna auprès de Carnoy pour lui confier son infortune.

Au grand étonnement de Ladeuze, celui-ci ne s'émut nullement de ses difficultés et l'encouragea plutôt à persévérer, en lui conseillant en outre de s'adresser à un autre jeune professeur, Alfred Cauchie, un compatriote tournaisien qui venait de reprendre la succession de Jungmann et dont les professeurs plus âgés se méfiaient. Ladeuze sortit de chez Cauchie avec quelques conseils de prix et le *Manuel de la méthode historique* de l'historien Ernst Bernheim<sup>229</sup>, un pionnier de l'école historique allemande<sup>230</sup>. Le remède eut des effets immédiats : il permit à Ladeuze d'ordonner rigoureusement sa documentation, de dresser un plan de travail cohérent et, bientôt, de soumettre à son promoteur étonné un texte satisfaisant<sup>231</sup>. Et Ladeuze de résumer de façon humoristique, bien des années plus tard, son parcours intellectuel en disant : « je fus séduit par Billot, arraché au charme de Billot par Carnoy, noyé par Hebbelynck dans Amélineau, repêché par Carnoy et définitivement sauvé par Cauchie »<sup>232</sup>.

Si cette boutade est plaisante, elle n'en résume pas moins trois éléments essentiels qui ressortent clairement du récit de Ladeuze. L'influence prépondérante, tout d'abord, de l'enseignement dogmatique dans sa formation et sa vocation spéculative initiale :

---

<sup>229</sup> E. BERNHEIM, *Lehrbuch der historischen Methode und der Geschichtsphilosophie*, 6<sup>e</sup> éd., Leipzig, Duncker et Humblot, 1908, V-842 p., dont la première édition a paru en 1889.

<sup>230</sup> Ernst Bernheim (1850-1942), historien critique allemand de première importance, reçut sa formation historique initiale à Berlin et à Heidelberg. Il conquiert l'habilitation à l'Université de Göttingen (1875) et fut nommé professeur sans chaire (1883), puis professeur d'histoire médiévale et de sciences auxiliaires à Greifswald (1889-1921). Il collabora notamment à l'édition des *Monumenta Germaniae historica* et est l'auteur d'un *Lehrbuch der historischen Methoden* (1889), un classique de la critique historique qui a connu de nombreuses rééditions jusqu'à nos jours. Cfr *Bernheim, Ernst*, dans *D.B.E.*, t. I, p. 471, et G. OPITZ, *Bernheim, Ernst*, dans *N.D.B.*, t. II, p. 125.

<sup>231</sup> On notera que dans son travail, Ladeuze cite effectivement Bernheim (P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>...*, p. 10, 12, etc.), mais également l'*Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam* (Gand, 1876) du bollandiste Charles De Smedt (*ibid.*, en bibliographie, p. 383, et en divers endroits comme p. 3, etc.). On peut dès lors s'étonner qu'il ne cite pas le manuel plus récent du Père De Smedt (Ch. DE SMEDT, *Principes de critique historique*, Liège-Paris, Librairie de la Société bibliographique-Société générale de librairie catholique, 1883, 292 p.). Sur Charles De Smedt, compagnon de Mgr Duchesne dans l'entreprise de rénovation de l'histoire ecclésiastique, cfr *supra*.

<sup>232</sup> Ce résumé est cité en des termes identiques par Coppens et Lefort (cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 19, et L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie...*, p. 127).

jusqu'à son doctorat, Ladeuze s'est totalement identifié à l'image du théologien « classique » dont Billot était à l'époque le modèle incontesté. Le rôle fondamental joué par le chanoine Carnoy, ensuite, dans sa conversion à la théologie positive : mieux que les théologiens, ce prêtre pionnier de la biologie expérimentale avait nettement perçu l'importance du développement de la théologie positive et ses enjeux, tant sur le plan scientifique que sur le plan apologétique. L'influence déterminante, enfin, exercée par Cauchie du point de vue méthodologique : c'est lui qui a initié le jeune savant à ce que l'école historique allemande produisait de meilleur à l'époque, et son esprit vigoureux, fondé sur une autonomie stricte de la démarche historique dans le domaine de l'histoire ecclésiastique, se retrouve tout entier dans la thèse de Ladeuze.

*La thèse de Ladeuze : un monument d'érudition critique au service de l'apologétique catholique.* — La thèse de Ladeuze sur le *cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>* se présente comme une monographie historique « classique » consacrée aux débuts du monachisme oriental<sup>233</sup>. Dans une première partie, l'auteur s'est attaché à l'« étude générale approfondie de la littérature monastique de cette époque »<sup>234</sup>, c'est-à-dire, en fait, à la critique d'originalité des sources déjà publiées. Dans la seconde et la troisième parties, il s'est appliqué à retracer l'histoire externe (le développement) et interne (l'organisation intérieure) du monachisme de saint Pacôme et de son réformateur, Shenoute d'Atripé<sup>235</sup>. Enfin, dans un appendice consacré à *La chasteté des moines pakhômiens*, dont le statut « hors plan » s'explique sans doute par son caractère polémique, Ladeuze a cherché à faire le point sur les attaques lancées par Amélineau contre la moralité des moines de Haute-Égypte. Mais même dans cette dernière partie on notera que l'argumentation de Ladeuze s'appuie toujours sur des considérations strictement historiques et l'on peut interpréter le fait comme la marque d'un attachement précoce au programme progressiste : au départ d'une démarche scientifiquement irréprochable, réfuter les attaques injustifiées contre la tradition catholique, tout en prouvant ainsi *de facto* l'absence d'incompatibilité entre la foi et la science.

---

<sup>233</sup> Voir P. LADEUZE, *Étude sur le cenobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*..., p. VI-VIII, l'*Introduction*.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. VI.

<sup>235</sup> Sur « Schenoudi » (selon la transcription de Ladeuze), né vers 348 (?) et mort aux environs de 466 (?), archimandrite du monastère d'Atripé en Haute-Égypte, voir T. ORLANDI, *Shenoute d'Atripé*, dans *D.S.*, t. XIV, col. 797-804.

Dans la première partie de sa thèse<sup>236</sup>, de loin la plus importante du point de vue quantitatif<sup>237</sup>, Ladeuze s'est attaché à reprendre le dossier des sources relatives au monachisme égyptien, dossier déjà traité par Amélineau et, plus près de lui, par un certain Grützmacher<sup>238</sup>, l'auteur d'une publication<sup>239</sup> dont il avait déjà rendu compte auparavant dans *Le Muséon*<sup>240</sup>. Sans entrer ici dans les détails très techniques d'un dossier compliqué et en nous limitant aux *Vitae Pachomi*, disons que pour Amélineau, suivi en cela par Grützmacher, ce sont les fragments thébains qui conservaient la leçon primitive (recension T), la *Vita* conservée la plus proche du modèle étant la version arabe (recension Ar), tandis que la version grecque ancienne (recension C) n'était qu'une traduction tardive parée d'accroissements légendaires. Pour Ladeuze, à l'opposé, c'est cette dernière version grecque publiée par les bollandistes qui conservait la recension primitive, la version arabe n'étant qu'une compilation tardive de peu de valeur. Comme le note Lefort<sup>241</sup>, successeur de Ladeuze dans l'enseignement du copte à Louvain et son brillant continuateur dans les études pacômiennes<sup>242</sup>, les progrès dans

---

<sup>236</sup> Partie qui, pour information, avait déjà été prépubliée dans *Le Muséon* : P. LADEUZE, *Les diverses recensions de la vie de S. Pakhôme et leur dépendance mutuelle*, dans *Le Muséon*, t. XVI, 1897, p. 149-171 ; t. XVII, 1898, p. 145-168, 269-286 et 378-395.

<sup>237</sup> 155 pages sur 365 de texte, pour 101 à la seconde, 69 à la troisième et 38 pour l'appendice...

<sup>238</sup> Malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas arrivé à trouver la moindre indication sur celui-ci. Au dire de Coppens, il s'agit d'un jeune érudit catholique (cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 21 : « een jong katholiek geleerde »), mais il nous semble extrêmement douteux qu'un savant catholique ait écrit, à l'époque, dans la très protestante *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (il y signe un article en 1899) ou dans la *Theologische Literaturzeitung* dirigée par Harnack (où l'on trouve un compte rendu de la thèse de Ladeuze signé de sa plume : *ibid.*, t. LXX, 1900, col. 145-146)...

<sup>239</sup> L.D. GRÜTZMACHER, *Pachomius und das älteste Klosterleben. Ein Beitrage zur Mönchsgeschichte*, Fribourg-en-Brisgau–Leipzig, J.C.B. Mohr, 1896.

<sup>240</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] D. GRÜTZMACHER, *Pachomius und das älteste Klosterleben. Ein Beitrage zur Mönchsgeschichte*, dans *Le Muséon*, t. XVI, 1897, p. 100.

<sup>241</sup> L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie...*, p. 127-128.

<sup>242</sup> Ordonné prêtre du diocèse de Namur en 1901, Louis-Théophile Lefort (1879-1959) fut ensuite envoyé à l'Université de Louvain où il conquiert son doctorat en philologie classique en 1905. Après un séjour d'études à Bonn, il fut nommé en 1906 président du Collège du Pape et chargé de cours à Louvain comme suppléant de Mgr Hebbelynck pour l'ancien égyptien. Professeur extraordinaire en 1908, il succéda à Paulin Ladeuze pour l'enseignement du copte en 1909 et poursuivit brillamment son œuvre dans le domaine de l'histoire du monachisme pacômien. A son sujet, voir surtout G. GARITTE, *Lefort (Louis-Théophile)*, dans *B.N.*, t. XL, col. 615-618, qui fournit l'inventaire des notices disponibles et, dans une moindre mesure, ID., *Lefort (Louis-Théophile)*, dans *Catholicisme...*, t. VII, col. 199-200.

l'édition des sources<sup>243</sup> ont rendu discutables les conclusions littéraires de Ladeuze (la recension C ne constitue certainement pas la leçon primitive), mais ils lui ont donné raison sur un point essentiel dans le contexte de la controverse avec Amélineau et Grützmacher : la recension C constituait sans conteste la meilleure version disponible à l'époque, tandis que la recension Ar, privilégiée par ces derniers, a perdu définitivement tout crédit aux yeux des érudits<sup>244</sup>. Or, c'est précisément sur la base d'interpolations introduites dans la leçon arabe que reposaient les attaques des deux érudits contre la sainteté des premiers moines de Haute-Égypte...

Ayant soumis ses documents à une critique rigoureuse, Ladeuze, s'il n'est pas arrivé à établir une filiation des documents qui résiste totalement aux progrès de l'édition des sources, est néanmoins parvenu à des résultats remarquables. Ayant à juste titre inversé les termes de l'équation littéraire proposée par Amélineau et consacrée par Grützmacher, il a pu, avec l'aide des autres documents disponibles, présenter une « histoire externe » du cénobitisme pachômien qui repose sur des matériaux soigneusement sélectionnés et qui a remarquablement résisté à l'épreuve du temps<sup>245</sup> : d'après Lefort, « cette synthèse est si solidement charpentée que, malgré l'apport des documents mis au jour depuis, elle ne demanderait que fort peu de retouches pour être parfaitement au point »<sup>246</sup>. Mais d'avantage encore que dans cette histoire du

---

<sup>243</sup> Voir : A. BOON, *Pachomiana latina. Règle et Épîtres de S. Pachôme, Épître de S. Théodore et « liber » de S. Orsiésius. Texte latin de S. Jérôme*, et L.-T. LEFORT, *Appendice : La Règle de S. Pachôme. Fragments coptes et excerpta grecs* (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, fasc. 7), Louvain, 1932 ; F. HALKIN, *Sancti Pachomii vitae graecae* (Subsidia hagiographica, 19), Bruxelles, 1932 ; L.-T. LEFORT, *S. Pachomii vitae sahidice scriptae* (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores coptici, 3<sup>e</sup> sér., t. VIII), Paris, 1933 ; ID., *S. Pachomii vita bohairice scripta* (*ibid.*, 3<sup>e</sup> sér., t. VII), Paris, 1936 ; ID., *Vies de S. Pachôme. Nouveaux fragments*, dans *Le Muséon*, t. XLIX, 1936, p. 219-230 ; ID., *Œuvres de S. Pachôme et de ses disciples* (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores coptici, t. XXIII), Louvain, 1956 ; etc.

<sup>244</sup> En 1919, Lefort, qui vient de découvrir de nouveaux fragments grecs de la règle de Pakhôme au *British Museum*, écrit à ce propos à son ami Chabot, ancien étudiant de Louvain et à l'époque directeur du *Corpus Scriptorum christianorum orientalium* (cfr ci-dessous, le chapitre VI de la seconde partie.) : « C'est donc la recension longue de S[ain]t Jérôme qui représente la rédaction originelle comme l'avait merveilleusement établi M. P. Ladeuze [...] Il est intéressant de constater, aujourd'hui que nous avons les pièces originales, comment les conclusions de M. Ladeuze sont mathématiquement exactes » (cfr S.A.U.L., Fonds privés, *Papiers Jean-Baptiste Chabot*, n° 221, [Correspondance] Lefort T. (Louvain), 1913-1934, Lettre de Lefort à Chabot, Petit Fays, 11 septembre 1919).

<sup>245</sup> P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>...*, p. 155-255.

<sup>246</sup> L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie...*, p. 129.

développement des communautés pacômiennes, c'est dans l'histoire de leur organisation (ou « histoire interne ») que Ladeuze a donné toute la mesure de sa maîtrise critique. Pour cerner la vie des communautés, il disposait notamment des recueils de règles pacômiennes, parmi lesquelles la Règle dite « de l'ange », mentionnée par la célèbre *Histoire lausiaque* de Pallade<sup>247</sup>, avait la préférence des érudits à l'époque. Grâce à sa connaissance intime des sources et des institutions monastiques orientales, Ladeuze a pu montrer qu'il fallait lui préférer la recension longue de la traduction latine faite par saint Jérôme à partir d'une version grecque du texte copte<sup>248</sup>, ce que toutes les recherches ultérieures ont confirmé<sup>249</sup>, notamment celles du professeur louvaniste René Draguet<sup>250</sup>. « Basée sur des matériaux si soigneusement contrôlés, note Lefort, la description de la vie intérieure des communautés pachômiennes faite par P. Ladeuze est bien près d'atteindre le définitif »<sup>251</sup>.

Sans parler ici des développements consacrés par Ladeuze au réformateur de Pacôme, Shenoute d'Atripé, pour lequel l'état de la documentation ne lui a pas permis

---

<sup>247</sup> Sur Pallade (± 364-*ante* 431), devenu évêque d'Hélénopolis en 400, après une série d'expériences ascétiques qui en font un témoin privilégié de la vie monastique au IV<sup>e</sup> siècle, voir J. LIÉBAERT, *Palladius d'Hélénopolis*, dans *Catholicisme...*, t. X, col. 475-478. Son histoire lausiaque, composée en 419-420, se présente comme un recueil de récits et de traditions, parfois légendaires, sur les débuts du mouvement monacal (cfr J. MARILIER, *Histoire lausiaque*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 801-802).

<sup>248</sup> P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>...*, p. 257-273.

<sup>249</sup> Lefort signale (L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie...*, p. 130-131) les travaux de R. Draguet sur les sources de Pallade, qui ont montré que la « règle de l'ange » était sans valeur historique, sa propre découverte en 1919 d'un important passage du texte copte original dans un manuscrit du V<sup>e</sup> siècle et l'édition critique, en 1932, des *Pachomiana latina* par le Père Boon (pour rappel, cfr A. BOON, *Pachomiana latina. Règle et Épîtres de S. Pachôme, Épître de S. Théodore et « liber » de S. Orsiésius. Texte latin de S. Jérôme*, et L.-T. LEFORT, *Appendice : La Règle de S. Pachôme. Fragments coptes et excerpta grecs* [Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, fasc. 7], Louvain, 1932).

<sup>250</sup> Sur René Draguet (1896-1980), théologien et orientaliste éminent, professeur à l'Université de Louvain à partir de 1925 et qui fut condamné en 1942 pour avoir privilégié le rôle du magistère dans la définition des vérités révélées (à l'époque, ne pas souscrire en cette matière à la théorie scolastique des « conclusions théologiques » passait encore à Rome pour du « modernisme immanentiste »), voir A. DE HALLEUX, *Draguet, René, Henri, Ghislain*, dans *N.B.N.*, t. II, p. 138-141. Ses articles sur l'*Histoire lausiaque*, dont parle Lefort à la note précédente, ont paru dans *Le Muséon* (1944-1955), la *Revue d'histoire ecclésiastique* (1946-1947), les *Analecta bollandiana* (1949) et les *Recherches de science religieuse* (1952) (J. LIÉBAERT, *Palladius d'Hélénopolis...*, col. 477).

<sup>251</sup> L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie...*, p. 131.

d'atteindre des résultats satisfaisants<sup>252</sup>, son étude se terminait par un *Appendice* consacré à la *Chasteté des moines pakhômiens*, où il s'efforçait de rencontrer les attaques formulées à plusieurs reprises par Amélineau contre la moralité des premiers moines<sup>253</sup>. Sans entrer dans le détail de l'argumentation, disons que Ladeuze avançait, de façon très convaincante, trois séries d'arguments. Citations d'Amélineau à l'appui, tout d'abord, il montrait que le professeur parisien avait plus d'une fois péché contre les règles élémentaires de l'interprétation, en généralisant à tous les moines d'Égypte les chutes, réelles ou supposées, évoquées pour deux monastères seulement, en affirmant a priori que les moines coptes avaient certainement sombré dans la débauche parce que, eu égard à leur tempérament égyptien, il leur était impossible de rester chastes, etc. Ensuite, après avoir passé en revue tous les passages des textes relatifs à Pacôme et Shenoute susceptibles d'être interprétés comme dénonçant l'immoralité des premiers moines, Ladeuze démontrait point par point que leur interprétation rigoureuse n'autorisait certainement pas les conclusions d'Amélineau. Enfin, un examen critique des écrivains ecclésiastiques montrait que ces derniers n'auraient pas tu d'éventuels désordres s'ils les avaient connus et que leur témoignage à ce sujet devait être considéré comme favorable aux premiers cénobites. Et Ladeuze de conclure : « s'il y eut des chutes charnelles dans les monastères pakhômiens, elles y restèrent toujours rares et exceptionnelles »<sup>254</sup>.

La thèse de Ladeuze était une brillante application de la critique historique moderne à l'histoire de l'Église, dans la droite ligne de l'enseignement sans concession de Cauchie. En Belgique, elle fut le point de départ d'une série de travaux du même type consacrés au monachisme égyptien et dont les conclusions critiques quant à la valeur respective des sources orientales, grecques et latines furent parallèles à celles de Ladeuze. On peut citer ici le travail du professeur gantois Joseph Bidez<sup>255</sup> consacré à

---

<sup>252</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>253</sup> Dans son *Résumé de l'histoire de l'Égypte*, par exemple, ce dernier n'avait pas craint d'affirmer à ce sujet : « Les moines se livraient à tous les crimes, surtout à la sodomie et à la luxure... En somme, pour quelques exceptions brillantes, il y eut des centaines et des milliers de gens criminels : c'est là le bilan de l'Égypte monacale » (É. AMÉLINEAU, *Résumé de l'histoire de l'Égypte*, Paris, 1894, p. 218).

<sup>254</sup> P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*..., p. 365.

<sup>255</sup> Sur Joseph Bidez (1867-1945), ancien de Bonne-Espérance, comme Ladeuze, et qui, diplômé en philologie classique de l'Université de Liège, fera une brillante carrière d'helléniste à l'Université de Gand

Paul de Thèbes<sup>256</sup>, en 1900, celui de l'étudiant louvaniste Paul van den Ven<sup>257</sup> relatif à Malchus-le-Captif<sup>258</sup>, en 1901, etc. A Louvain, si Ladeuze, trop absorbé par son enseignement d'exégèse et de patrologie, ne devait plus guère publier dans le domaine du monachisme oriental<sup>259</sup> ou des études coptes<sup>260</sup>, il devait trouver, une fois nommé recteur, un continuateur brillant en la personne de Louis Lefort et son école de coptisants<sup>261</sup>. Avec le recul du temps, la thèse de Ladeuze apparaît donc comme un travail pionnier et de grande valeur scientifique. Le même Lefort a noté à ce propos — dans un article publié en 1954, il est vrai, et qui commence à dater — « que les

---

(1895-1933), voir G. SANDERS, *Bidez, Marie-Auguste-Joseph*, dans *N.B.W.*, t. I, col. 191-193 et A. SEVERYNS et P. MERTENS, *Bidez (Marie-Auguste-Joseph)*, dans *B.N.*, t. XXXI, col. 77-80).

<sup>256</sup> J. BIDEZ, *Deux versions grecques inédites de la vie de Paul de Thèbes. Vita S. Pauli Thebaei* (Université de Gand. Recueil de travaux publié par la Faculté de philosophie et lettres, t. XXV), Gand, Engelcke, 1900, XLVIII-33 p.

<sup>257</sup> Sur Paul van den Ven (1879-1973), docteur en philosophie et lettres (1901), professeur de philologie byzantine et de grec postclassique à l'Université de Louvain (1909-1924), voir G. GARITTE, *Notice sur Paul van den Ven*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire*, 1974, t. CXL, Bruxelles, 1974, p. 197-221.

<sup>258</sup> P. VAN DEN VEN, *Saint Jérôme et la vie du moine Malchus-le-Captif* (extrait de *Le Muséon*, n.s., t. I-II, 1900-1901), Louvain, J.-B. Istas, 1901, 161 p.

<sup>259</sup> On lui doit juste quelques recensions de travaux consacrés au monachisme ancien dans *Le Muséon* (P. LADEUZE, [Compte rendu de] E. PREUSCHEN, *Palladius und Rufinus. Ein Beitrag zur Quellenkunde des älteste Mönchtums*, dans *Le Muséon*, t. XVII, 1898, p. 69-72, et ID., [Compte rendu de] R. PIETSCHMANN, *Theodorus Tabennesiota und die sahidische Uebersetzung des Osterfestbriefs des Athanasius vom Jahre 367*, *ibid.*, t. XVIII, 1899, p. 226-227) et dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (ID., [Compte rendu de] J.-M. BESSE, *Les moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcédoine (451)*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 510-511, et ID., [Compte rendu de] J. LEIPOLDT, *Schenute von Atripe und die Entstehung des nationalägyptischen Christentums (Texte und Untersuchungen)*, W.E. CRUM, *Inscriptions from Shenute's Monastery* et S. SCHIWETZ, *Das morgenländische Mönchtum*, t. I, *Das Ascetentum der drei ersten christlichen Jahrhunderte und das ägyptische Mönchtum im vierten Jahrhundert*, *ibid.*, t. VII, 1906, p. 77-85).

<sup>260</sup> Font exception, un article de 1906 relatif aux apocryphes évangéliques coptes, mais qui est un produit direct du cours qu'il avait donné l'année précédente sur les apocryphes évangéliques (P. LADEUZE, *Apocryphes évangéliques coptes. Pseudo-Gamaliel ; Évangiles de Barthélemy*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII, 1906, p. 245-268) et un compte rendu mineur d'un ouvrage de Mgr Benigni (ID., [Compte rendu de] H. BENIGNI, *Patrologiae et hagiographiae copticae spicilegium collegit et illustravit. — I. Didachè coptica*, dans *Le Muséon*, t. XVIII, 1899, p. 227-228).

<sup>261</sup> Outre les propres travaux de ce dernier consacrés aux moines d'Orient, on peut citer la thèse de doctorat de Paul Van Cauwenbergh, qu'il patronna et qui est la continuation de la thèse de Ladeuze pour la période qui va du concile de Chalcédoine à l'invasion arabe : P. VAN CAUWENBERGH, *Étude sur les moines d'Égypte depuis le concile de Chalcédoine (451) jusqu'à l'invasion arabe (640)* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. II, t. VII), Louvain-Paris, Librairies P. Geuthner et P. Desbarax, 1914, X-199 p.

spécialistes qui s'occupent des origines du monachisme considér[ai]ent toujours son *Étude sur le cénobitisme* comme un travail fondamental »<sup>262</sup>. En outre, par la remarquable maîtrise dont elle témoigne du point de vue de la critique littéraire, elle préfigure l'exégète progressiste qui sera le premier, du côté catholique, à poser le problème des sources du Nouveau Testament.

*L'Étude sur le cénobitisme pakhômien et la critique : un accueil discret et idéologiquement contrasté.* — Sur l'accueil qui fut réservé à la thèse de doctorat de Ladeuze dans le monde scientifique, nous sommes finalement peu renseigné : tout au plus avons-nous repéré une dizaine de recensions de son travail — parfois limitées à quelques lignes — à travers une cinquantaine de revues dépouillées dans le domaine de l'orientalisme<sup>263</sup>, de l'érudition ecclésiastique<sup>264</sup> et de l'histoire générale<sup>265</sup>. Pour l'orientalisme, seuls les *Byzantinische Zeitschrift*<sup>266</sup> et les *Échos d'Orient*<sup>267</sup>, deux périodiques catholiques<sup>268</sup>, fournissent quelques indications critiques<sup>269</sup>. En ce qui concerne les revues d'érudition

<sup>262</sup> L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie...*, p. 131.

<sup>263</sup> Sur la base d'une liste dressée à partir du catalogue des périodiques de la bibliothèque d'orientalisme de l'Université de Louvain.

<sup>264</sup> Au départ d'un relevé établi grâce à L.-N. MALCLÈS, *Les sources du travail bibliographique*, t. II, Genève, 1952, p. 476-479 et aux *Tables des revues dépouillées* des premiers tomes de la *Revue d'histoire ecclésiastique*.

<sup>265</sup> En principe, l'ensemble des revues ont été dépouillées systématiquement l'année de parution de la thèse de Ladeuze et les cinq années ultérieures (1898-1903), mais l'utilisation des tables disponibles a souvent permis de couvrir une période plus vaste.

<sup>266</sup> Cfr K. KIRSCH, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. IX, 1900, p. 193-197.

<sup>267</sup> S. VAILHÉ, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Échos d'Orient*, t. II, 1899, p. 317-319.

<sup>268</sup> Sur les revues citées ici, du moins sur les revues catholiques, voir, de façon générale : R. AUBERT, *Un demi-siècle de revues d'histoire ecclésiastique*, dans *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, t. XIV, 1960, p. 180-181 et, plus récemment, ID., *L'essor des revues d'érudition ecclésiastique au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, dans *Revue bénédictine*, t. XCIV, 100<sup>e</sup> année, p. 431-432. Pour les *Échos d'Orient*, voir également R. JANIN, *Échos d'Orient*, dans *Catholicisme...*, t. III, col. 1253-1254.

<sup>269</sup> Tandis que la *Revue de l'Orient latin* se contente de fournir la liste des recensions publiées ailleurs (la thèse de Ladeuze est citée trois fois : t. VII, 1899, p. 629, t. VIII, 1900-1901, p. 589 et t. IX, 1902, p. 275), les autres revues consultées (*Journal. American Oriental Society*, *Journal asiatique*, *Oriens christianus*, *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, *Revue de l'Orient chrétien*, *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, *Zeitschrift für ägyptische Sprache und Alterthumskunde*, et *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*) n'en disent rien.



ecclésiastique, dont beaucoup ne consacrèrent pas une ligne à l'ouvrage de Ladeuze<sup>270</sup>, on peut citer : du côté catholique, les comptes rendus de *L'ami du clergé*<sup>271</sup>, du *Bulletin critique de littérature, d'histoire et de théologie*<sup>272</sup>, des *Analecta bollandiana*<sup>273</sup>, de la *Revue bénédictine*<sup>274</sup> et de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*<sup>275</sup> ; du côté protestant, la recension de la *Theologische Literaturzeitung*<sup>276</sup> ; et du côté « indépendant », le jugement de la *Revue de l'histoire des religions*<sup>277</sup>. Quant aux grandes revues d'histoire générale<sup>278</sup>, seule la *Revue historique* semble avoir pris part au débat<sup>279</sup>.

---

<sup>270</sup> C'est sans succès que nous avons dépouillé les revues suivantes : *La Civiltà cattolica* ; *Nouvelle revue théologique* ; *Revue critique d'histoire et de littérature* ; *Revue internationale de théologie* ; *Revue de théologie et de philosophie* ; *Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte* ; *La scuola cattolica* ; *Theologische Rundschau* ; *Theologischen Quartalschrift* ; *Zeitschrift für Kirchengeschichte* ; et *Zeitschrift für Theologie und Kirche*. On peut ajouter à cette liste la *Deutsche Literaturzeitung*, qui ne consacra que quelques lignes au résumé de la dissertation de Ladeuze (t. XXII, n° 26, 29 juin 1901, p. 1610).

<sup>271</sup> *L'ami du clergé*, t. XIX, 1907, p. 396.

<sup>272</sup> A. TOUGARD, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Bulletin critique de littérature, d'histoire et de théologie*, année 1899, p. 546-547.

<sup>273</sup> *Bulletin des publications hagiographiques*, n° 13, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Analecta bollandiana* t. XVIII, 1899, p. 60-62.

<sup>274</sup> U. BERLIÈRE, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Revue bénédictine*, t. XV, 1898, p. 385-399.

<sup>275</sup> P. LEJAY, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. IX, 1906, p. 90-93.

<sup>276</sup> GRÜTZMACHER, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XXV, n° 5, 3 mars 1900, p. 145-146.

<sup>277</sup> F. MACLER, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 22<sup>e</sup> année, t. XLIII, p. 81-84.

<sup>278</sup> Parmi lesquelles nous avons dépouillé sans succès l'*American Historical Review*, le *Boletín de la real Academia de la historia*, l'*Englisch Historical Review* ; les *Historisches Jahrbuch*, les *Historische Zeitschrift* et la *Rivista storica italiana*.

<sup>279</sup> A. MOLINIER, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Revue historique*, 25<sup>e</sup> année, t. LXXIII, mai-août 1900, p. 121-122.

Comment expliquer cet accueil relativement discret ? En ce qui concerne le monde catholique, on peut certainement faire valoir le fait que, publiée en 1898, la thèse de Ladeuze a vu le jour à un moment charnière de l'histoire des sciences religieuses et qu'elle est ainsi restée de fait ignorée de toute une série de revues scientifiques qui ont vu le jour autour de 1900<sup>280</sup>. La remarque vaut certainement dans le domaine de l'orientalisme<sup>281</sup>, mais plus encore pour le secteur de l'érudition ecclésiastique : le célèbre *Bulletin de littérature ecclésiastique* de l'Institut catholique de Toulouse, par exemple, ou encore la *Revue d'histoire ecclésiastique*, à laquelle Ladeuze lui-même apportera son concours, n'ont respectivement commencé à paraître qu'en 1899 et 1900, et ne se sont guère intéressés aux travaux des années antérieures<sup>282</sup>... Du côté protestant, il est possible que le travail de Ladeuze, produit dans un pays où le protestantisme constituait un phénomène très minoritaire, n'ait pas retenu d'emblée l'attention des grands organes d'érudition de la Réforme, principalement allemands, comme la célèbre *Zeitschrift für Kirchengeschichte*. Quoi qu'il en soit, si l'échantillon offre quelques faiblesses quantitatives, sur le plan « idéologique », par contre, il représente une gamme d'opinions assez étendue<sup>283</sup>.

Parmi les périodiques d'orientalisme, tout d'abord, deux voix seulement se firent entendre, et toutes deux catholiques, malheureusement. Celle de la *Byzantinische Zeitschrift*, d'une part, à travers un compte rendu à la fois très méticuleux et très élogieux, et celle des *Échos d'Orient*, d'autre part, aux accents plus apologétiques. Après avoir énuméré les sources de la Vie de Pacôme et rappelé les travaux

---

<sup>280</sup> Sur ce développement des revues scientifiques dans le monde catholique autour de 1900, cfr les deux articles du chanoine R. Aubert cités ci-dessus.

<sup>281</sup> C'est le cas du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* (t. I en 1901), du *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale* (t. I en 1901), de Al Machriq. *Revue catholique orientale bimensuelle* (t. I en 1898) et *Orientalistische Literatur-zeitung* (t. I en 1898).

<sup>282</sup> D'autres revues consultées sans succès sont dans ce cas de figure : *Archiv für Religionswissenschaft* (t. I en 1898) ; *Bulletin de littérature ecclésiastique* (t. I en 1899) ; *Collationes Namurcenses* (t. I en 1901) ; *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. I en 1900) ; *Studi religiosi* (t. I en 1900) ; *Theologische Revue* (t. I en 1902) ; *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums* (t. I en 1900).

<sup>283</sup> De la simple revue cléricale traditionnelle (*L'ami du clergé*) à un des organes du protestantisme libéral le plus en pointe (la *Theologische Literaturzeitung* éditée par Harnack), en passant par les revues catholiques progressistes de Duchesne (le *Bulletin critique de littérature, d'histoire et de théologie*) ou des bollandistes (les *Analecta bollandiana*) et l'organe de Loisy (la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*).

d'Amélineau et de Grützmacher, le Père Kirch, un jésuite de la communauté de Valkenburg, aux Pays-Bas, expliquait, dans la *Byzantinische Zeitschrift*,<sup>284</sup> que Ladeuze n'avait pu souscrire aux conclusions de ses prédécesseurs et qu'il avait dès lors décidé de reprendre sans préjugés l'enquête à ses débuts. Les résultats de cette enquête étaient consignés dans une copieuse thèse de doctorat, « un excellent travail, exemplaire du point de vue de la méthode »<sup>285</sup>. Au terme d'un résumé très technique et plutôt descriptif du livre de Ladeuze, l'auteur portait un jugement très flatteur à la fois pour l'auteur et pour son université :

« Comme nous l'avons déjà observé au début, il s'agit d'une application particulièrement remarquable de la technique et de la méthode historico-critiques, qui autorise à adresser à l'a.[uteur] de ce livre les plus grands éloges. Ce n'est pas dans toutes les universités que les étudiants trouvent la préparation et l'outillage qui les rendent aptes à un travail vraiment fructueux. Le travail de Ladeuze constitue un modèle sur lequel on peut prendre exemple »<sup>286</sup>.

Dans les *Échos d'Orient*<sup>287</sup>, l'auteur de la recension<sup>288</sup>, après avoir résumé le contenu de l'ouvrage en évitant quant à lui les détails trop techniques, recommandait chaleureusement l'ouvrage : « nourri de faits puisés aux sources les plus pures, et dont la valeur historique a été préalablement établie, il se recommande par l'abondance des documents, l'examen approfondi des textes, la discussion courtoise, l'enchaînement des conclusions d'une logique impeccable »<sup>289</sup>. Mais il est clair que pour l'auteur, les vertus

---

<sup>284</sup> Cfr K. KIRSCH, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. IX, 1900, p. 193-197.

<sup>285</sup> *Ibid.*, p. 194 : « eine treffliche und hinsichtlich der Methoden mustergültige Arbeit ».

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 196 : « Wie schon eingangs bemerkt, ist es besonders die vorzügliche Handhabung der historisch-kritischen Technik und Methode, welche dem Verf.[angen] dieses Buches zum größten Lobe gereicht. Nicht an allen Hochschulen findet der Studierende die Vorbildung und Ausrüstung, die ihn zu einer wirklich fruchtbaren Arbeit befähigt. Ladeuzes Arbeit bietet ein Muster, nach dem er sich bilden könnte ».

<sup>287</sup> Voir également : H. LECLERCQ, *Échos d'Orient*, dans *D.A.C.L.*, t. IV, col. 1721-1725 ; R. JANIN, *Échos d'Orient*, dans *Catholicisme...*, t. XII, col. 1253-1254 ; et, plus récemment Mgr Petit, *Assomptionniste, fondateur des « Échos d'Orient », archevêque latin d'Athènes (1868-1927). Actes du colloque Rome, 15-17 décembre 1997* (Orientalia Christiana Analecta, 266), sous la dir. de B. HOLZER, Rome, 2002. Fondée par les assomptionnistes de Kadiköy en 1897, elle s'attacha, dans le contexte de la politique unioniste de Léon XIII, à faire connaître les églises orientales au public et, après quelques tâtonnements, publia des recherches dans tous les secteurs concernés.

<sup>288</sup> S. VAILHÉ, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Échos d'Orient*, t. II, 1899, p. 317-319.

<sup>289</sup> *Ibid.*, p. 319.

de l'ouvrage tenaient sans doute autant aux résultats concrets obtenus, très favorables à la tradition catholique, qu'à la méthode mise en œuvre, car il ajoutait immédiatement :

« Des savants, hostiles à l'Église, ont entrepris en France et en Allemagne de refaire l'histoire des origines monastiques. Leur partialité déteint trop souvent sur leur érudition incontestable ; d'une main délicate, M. Ladeuze a corrigé leurs erreurs. Il a réhabilité la pureté des moines, décriée par certains savants, et composé la monographie définitive de saint Pakhôme et de ses premiers successeurs »<sup>290</sup>.

Parmi les revues d'érudition ecclésiastique, la plupart des recensions repérées émanaient de périodiques catholiques. Dans *L'ami du clergé*<sup>291</sup>, une feuille hebdomadaire destinée au clergé et dont les efforts méritoires pour atteindre un niveau scientifique acceptable cachaient parfois mal certains relents de cléricalisme un peu lourd<sup>292</sup>, l'auteur de la recension semblait lui aussi très satisfait, comme dans les *Échos d'Orient*, de la valeur apologétique du travail de Ladeuze. S'inspirant en fait partiellement du compte rendu, dont nous parlerons dans un instant, de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*<sup>293</sup>, il ramenait l'ensemble du débat entre Ladeuze et Amélineau au problème des sources : le premier ayant établi la primauté des documents anciens sur « le légendaire d'Arabie » privilégié par le second, l'ensemble des préventions contre les premiers cénobites s'effondraient et l'honneur des moines égyptiens était sauf. Et la revue d'ajouter, insidieusement, il est vrai, en note :

« M. Amélineau, prêtre apostat (jadis professeur au Petit séminaire de Paris), est un égyptologue des plus érudits. Mais même ses pairs en égyptologie et en rationalisme lui ont déjà fait remarquer qu'il manque de sérénité et apparaît trop visiblement dominé par la malveillance quand l'Église et les gens d'Église sont en cause »<sup>294</sup>.

---

<sup>290</sup> *Ibid.*

<sup>291</sup> *L'ami du clergé*, t. XIX, 1907, p. 396.

<sup>292</sup> Fondée en 1878 dans la perspective de lutter contre la franc-maçonnerie, elle se transforma, sous la direction de l'abbé Denis et de Mgr Perriot, tous deux du diocèse de Langres, en une grande revue ecclésiastique hebdomadaire fournissant au clergé une foule d'informations très utiles. Favorable au Ralliement, adversaire du modernisme et intransigeant lors de la loi de Séparation, *L'ami du clergé* s'est vu reprocher de montrer plus de zèle que de clairvoyance et d'entretenir le clergé, malgré les services rendus, dans un certain état de paresse et de pauvreté scientifiques. Cfr J. MORIENVAL, *Ami du clergé (L')*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 461-462.

<sup>293</sup> Compte rendu cité en note et recopié parfois textuellement...

<sup>294</sup> *L'ami du clergé*, t. XIX, 1907, p. 396.

Dans une synthèse brève, mais pleine de finesse, le *Bulletin critique*<sup>295</sup> qui, au dire d'Henri-Irénée Marrou<sup>296</sup>, n'a pas peu contribué « à assainir l'atmosphère scientifique des milieux catholiques du temps »<sup>297</sup>, le jugement était très proche de celui porté un demi-siècle plus tard par Mgr Lefort. Ainsi, en ce qui concerne le problème des sources traité dans la première partie, le recenseur estimait que « si la modestie n'était pas, elle aussi, une méchante conseillère, M. L.(.)[adeuze] pourrait se rendre le témoignage qu'il a magistralement frayé la voie aux futures enquêtes, et qu'il a posé certaines conclusions à tout jamais acquises »<sup>298</sup>. En ce qui concerne les seconde et troisième parties ensuite, il considérait que Ladeuze avait bien démêlé l'écheveau de la chronologie et que son analyse de l'organisation interne des monastères, qui constituait à ses yeux « l'intérêt principal de l'ouvrage », était excellente : « nous sommes moins amplement renseignés sur la plupart de nos grandes abbayes françaises, notait-il »<sup>299</sup>. Quant à l'appendice, enfin, plus polémique, il lui semblait parfaitement justifié : « L'auteur s'est vu forcé d'ajouter un appendice d'une quarantaine de pages sur la moralité des moines égyptiens mise naguère en doute. L'origine même de ces doutes, je l'avoue, suffisait à me les rendre suspects. Mais les témoignages positifs n'en laissent plus rien subsister »<sup>300</sup>.

Le jugement des bollandistes reproduit dans les *Analecta bollandiana*<sup>301</sup> était assez proche de celui du *Bulletin critique*<sup>302</sup>. Insistant davantage, du point de vue

<sup>295</sup> A. TOUGARD, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Bulletin critique de littérature, d'histoire et de théologie*, année 1899, p. 546-547.

<sup>296</sup> H.-I. MARROU, *Philologie et histoire dans la période du pontificat de Léon XIII*, dans *Aspetti della cultura cattolica nell'età di Leone XIII. Atti del convegno tenuto a Bologna il 27-28-29 dicembre 1960...*, p. 84.

<sup>297</sup> Fondé en 1878 pour réaliser, d'un point de vue catholique, la tâche que s'était assignée la *Revue critique*, d'inspiration rationaliste, la collaboration de Louis Duchesne lui assura longtemps une juste réputation. Voir également ici G. BARDY, *Bulletin critique*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 315 et E. JOSI, *Bulletin critique*, dans *E.C.*, t. III, col. 211.

<sup>298</sup> A. TOUGARD, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*..., p. 547.

<sup>299</sup> *Ibid.*

<sup>300</sup> *Ibid.*

<sup>301</sup> Les *Analecta bollandiana* furent fondées en 1882 dans le but de décharger les *Acta Sanctorum* de tous les travaux susceptibles de l'encombrer et pour recevoir les compléments ou rectifications relatifs

hagiographique, sur la première partie relative aux sources (et surtout sur l'analyse des Vies de saint Pacôme), l'auteur souscrivait totalement aux conclusions de Ladeuze, qu'il semble lui aussi avoir jugées définitives : « M. Ladeuze a porté la lumière dans cette confusion d'opinions diverses, et nous pensons qu'il a enfin débrouillé ce problème très compliqué d'hagiographie »<sup>303</sup>. Pour le reste, les bollandistes soulignaient également les résultats obtenus dans la deuxième partie en matière de chronologie, les mérites de la troisième du point de vue de l'histoire « interne » des monastères pacômiens (« qu'on ne s'y trompe pas : il faut, pour interpréter ces documents, une érudition plus étendue et une sûreté de critique plus ferme qu'on ne pourrait le soupçonner »<sup>304</sup>), et, enfin, les qualités critiques de l'appendice :

« Avec une modération de ton qui contraste favorablement avec la véhémence de l'attaque, avec une rigueur de raisonnement bien différente des insinuations *a priori*, des exagérations, voire même des déclamations de l'accusateur, avec une finesse d'analyse et une appréciation juste des faits qui dissipe les malentendus, sciemment ou inconsciemment amoncelés par M. Amélineau, M. Ladeuze n'a point de peine à démontrer que l'acte d'accusation dressé contre les moines d'Égypte repose sur des bases fragiles, et en tous cas n'a point la portée qu'on a prétendu lui donner »<sup>305</sup>.

On retrouve, à peu de choses près, le même son de cloche dans la *Revue bénédictine* de Maredsous<sup>306</sup>, mais à travers un compte rendu beaucoup plus prolixe (une quinzaine de pages !) et qui marque mieux l'apport de Ladeuze et le contexte immédiat de sa recherche<sup>307</sup>. Pour ce qui est de l'apport de Ladeuze, d'une part, dom Ursmer Berlière<sup>308</sup>

---

aux tomes déjà parus des *Acta*. De très haute tenue, la revue publia à partir de 1891 un *Bulletin des publications hagiographiques* très critique. Voir également : H. DELEHAYE, *L'œuvre des bollandistes à travers trois siècles. 1615-1915* (Subsidia hagiographica, n° 13 A<sup>2</sup>, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1959, p. 152-154 et 174-178.

<sup>302</sup> *Bulletin des publications hagiographiques*, n° 13, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Analecta bollandiana...*, t. XVIII, 1899, p. 60-62.

<sup>303</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>304</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>305</sup> *Ibid.*

<sup>306</sup> Sur la *Revue bénédictine*, fondée à Maredsous en 1884 sous le titre de *Messenger des fidèles* (1884-1889) et qui se spécialisera, à partir de 1894, dans le domaine de l'érudition ecclésiastique (histoire monastique, Bible et patrologie latines, liturgie ancienne), voir P. VERBRAKEN, « *Revue bénédictine* », dans *Catholicisme...*, t. XII, col. 1155-1156.

<sup>307</sup> U. BERLIÈRE, *Le cénobitisme pachômien*, dans *Revue bénédictine*, t. XV, 1898, p. 385-399.

soulignait que la thèse, qui « marquera[it] dans les annales de la Faculté de philosophie », inaugurerait « une série de travaux historiques destinés à mieux mettre en lumière certains côtés de la tradition »<sup>309</sup>. Quant au contexte de la discussion, Berlière soulignait le déplacement de la controverse avec les protestants et les rationalistes sur le terrain des origines chrétiennes et la nécessité d'y prendre part d'un point de vue historique. Dans cette perspective, « toute étude sérieuse, note-t-il, des origines du monachisme est une contribution à celle des origines de l'Église » et par conséquent, « la thèse de Ladeuze sera donc bienvenue, et par le sujet qu'elle traite, et par la manière magistrale avec laquelle il l'a traitée »<sup>310</sup>. En d'autres termes, Berlière, qui se rattache en cela à l'école progressiste, souligne tout à la fois le rôle pionnier joué par Ladeuze à Louvain dans le domaine de la théologie positive et le nouvel horizon apologétique qui se découvre aux catholiques : défendre la tradition par la science. C'est sans doute ce *credo* progressiste, autorisant une grande confiance à la fois dans la science historique et dans la solidité de la tradition, qui explique la grande sérénité de ton dans l'approche de Berlière. Ainsi note-t-il, à propos de la polémique sur la chasteté des premiers cénobites :

« Dépouiller ces solitaires de l'auréole de vertu dont la postérité avait entouré leur mémoire, était une tâche que l'érudition moderne pouvait assumer, à la condition de contrôler consciencieusement les titres invoqués par la tradition et de constater dûment leur fausseté ou leur peu de valeur. M. Amélineau s'est mis à cette besogne, mais, semble-t-il, le plaisir de démolir se mêlait chez lui à celui de fouiller. Il fallait enlever une pierre ; il a entraîné tout un pan de mur et ébranlé tout l'édifice »<sup>311</sup>.

Dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, un périodique fondé par Loisy et que l'on ne peut guère suspecter de complaisance<sup>312</sup>, la recension était très positive<sup>313</sup>.

---

<sup>308</sup> Sur Alfred Berlière (1861-1932), en religion dom Ursmer, bénédictin de Maredsous (1882), à l'époque directeur de la *Revue bénédictine* (1894-1902 et 1919-1921) et futur directeur de l'Institut historique belge de Rome (1902-1906 et 1922-1930), cfr P. SCHMITZ, *Berlière (Alfred)*, dans *B.N.*, t. XXXI, col. 151-157, qui renseigne la bibliographie.

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 386.

<sup>310</sup> *Ibid.*

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 399.

<sup>312</sup> Sur cette revue, fondée à Paris en 1896 et dont Paul Lejay fut le principal collaborateur (cfr note 288), voir également É. THIÉRY, « *Revue d'histoire et de littérature religieuses* », dans *Catholicisme...*, t. XII, col. 1159-1160.

<sup>313</sup> *Ibid.*

« Je viens maintenant à un livre qui marquera une date. Bien qu'il remonte à quelques années, il garde pour longtemps son importance »<sup>314</sup>, écrivait d'emblée Paul Lejay, un des latinistes et patrologues les plus éminents de sa génération<sup>315</sup>, et il ajoutait immédiatement : « thèse de doctorat en théologie de Louvain : il serait à souhaiter que tous les travaux de ce genre eussent la même valeur »<sup>316</sup>. Suivant pas à pas la démarche de Ladeuze, l'auteur souscrivait en fait totalement à ses vues. En ce qui concerne la critique littéraire, tout d'abord, il soulignait combien la leçon arabe, privilégiée par Amélineau et Grützmacher, était la moins fiable et concluait sans ménagement à leur endroit : « On voit qu'ils avaient mis la pyramide sur la pointe »... A propos de l'histoire du développement du cénobitisme pacômien retracé par Ladeuze, ensuite, Lejay résumait ses conclusions en estimant qu'elles résultaient d'une « discussion très méthodique et très sage »<sup>317</sup> des données disponibles. Passant sur les résultats de la troisième partie consacrée à l'organisation interne des monastères de Pacôme, enfin, le critique analysait l'*Appendice* consacré à la chasteté des moines égyptiens et, rappelant l'erreur commise par Amélineau en privilégiant la recension arabe, raillait ses conclusions indues dans ce domaine (« l'imagination hantée par ces récits, M. Amélineau n'a pas tardé à accuser tous les moines, à imaginer des faits qui ne sont dans aucun document, à négliger de corriger ses épreuves quand les fautes typographiques servaient sa thèse »<sup>318</sup>), tout en y opposant l'indépendance d'esprit de Ladeuze (« M.[onsieur] Ladeuze apporte à la discussion de ces délicates questions son

<sup>313</sup> P. LEJAY, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. IX, 1906, p. 90-93.

<sup>314</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>315</sup> Sur Paul Lejay (1861-1920), prêtre du diocèse de Dijon (1890) et professeur de grammaire et de philologie classique à la Faculté des lettres de l'Institut catholique de Paris à partir de 1886, voir J. LECLERC, *Lejay (Paul)*, dans *Catholicisme...*, t. VII, col. 259-261 et dans une moindre mesure, *Lejay (Paul)*, dans D.T.C. Tables, t. II, col. 2946. Lejay avait été engagé par Loisy dès les débuts de sa *Revue d'histoire et de littérature religieuses* et très rapidement, « allait devenir la cheville ouvrière du nouveau périodique » (A. LOISY, *Mémoires*, t. I, p. 392). C'est à ce titre qu'il fut sommé, en 1907, suite à l'« affaire Herzog-Dupin » (cfr *infra*, le chapitre sur l'activité scientifique de Ladeuze) et dans le contexte de la crise moderniste, de choisir entre le secrétariat de la revue et sa chaire à l'Institut catholique.

<sup>316</sup> P. LEJAY, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>...*, p. 91.

<sup>317</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 93.



sang-froid ordinaire, la rigueur vraiment scientifique de sa critique, sa connaissance directe des textes et son bon sens »<sup>319</sup>). En fait, la seule critique de Lejay à propos de « cet excellent livre »<sup>320</sup> était d'ordre stylistique : « on fera des réserves sur le détail du style et sur les germanismes dont les Belges ornent trop souvent leur français »<sup>321</sup>.

Du côté protestant, ensuite, la seule revue d'érudition qui ait rendu compte de l'*Étude sur le cénobitisme pakhômien* est la *Theologische Literaturzeitung*<sup>322</sup>, mais à travers une recension signée par Grützmacher, un des auteurs, avec Amélineau, auxquels Ladeuze s'était résolument opposé dans sa thèse, notamment en ce qui concerne l'épineuse question des sources<sup>323</sup>. Dans l'ensemble pourtant, l'appréciation de Grützmacher était nuancée. En ce qui concerne la première partie, considérant que l'analyse des sources avait été menée « de façon approfondie et minutieuse » (« *in gründlicher und minutioser Weise* »)<sup>324</sup>, il présentait consciencieusement la solution de Ladeuze et défendait, sur la base d'arguments scientifiques, sa position. Pour lui, il était invraisemblable, du point de vue de l'histoire des littératures, que la version primitive ait été rédigée en grec et non en copte. Il faisait valoir à l'appui de sa thèse le fait que Ladeuze lui-même, pour Schenoudi, reconnaissait la prééminence du texte copte et qu'il admettait que les fragments coptes de la Vie de Pacôme apportaient des compléments précieux à la leçon grecque<sup>325</sup>. Pour ce qui est de la seconde partie, tout en qualifiant son histoire du développement des monastères de peu littéraire (« *stilistisch wenig*

---

<sup>319</sup> *Ibid.*

<sup>320</sup> *Ibid.*

<sup>321</sup> *Ibid.*

<sup>322</sup> Sur la *Theologische Literaturzeitung*, à l'époque dirigée par Harnack, un des représentants les plus illustres du protestantisme libéral (cfr *supra*, le chapitre introductif), voir : G. KARPP, *Die Theologische Literaturzeitung. Entstehung und Geschichte einer Rezensionszeitschrift (1876-1975)* (Arbeiten aus dem Bibliothekar-Lehrinstitut des Landes Nordrhein-Westfalen, t. 47), Cologne, 1978, spécialement p. 3-45, le chapitre consacré à la période 1876-1910.

<sup>323</sup> GRÜTZMACHER, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XXV, n° 5, 3 mars 1900, col. 145-146.

<sup>324</sup> *Ibid.*, col. 145.

<sup>325</sup> En fait, pour Ladeuze, la traduction de la version grecque primitive en copte avait été l'œuvre de moines qui l'avaient enrichie des souvenirs, encore vivaces dans leur communauté, du fondateur.

*anziehender* »<sup>326</sup>), il estimait que la discussion des données chronologiques avait été traitée avec une particulière minutie (« *Besondere Sorgfalt* »<sup>327</sup>). Quant à la dernière partie, enfin, où Ladeuze concluait notamment qu'il n'était plus possible de retrouver la règle primitive de Pacôme et que la version contenue dans l'*Histoire Lausiaque* ne constituait pas la forme ancienne, elle était qualifiée de « très approfondie également »<sup>328</sup>. A la fin de son compte rendu cependant, Grützmacher dénonçait, après avoir signalé l'existence d'un appendice consacré à la chasteté des premiers moines, les tendances apologétiques et « catholicisantes » de l'ouvrage : la thèse de Ladeuze constituait une étude « tout à fait approfondie », mais qui cachait mal, derrière des apparences scientifiques, une tendance générale qui ne l'était pas et qui rendait ses conclusions difficilement recevables. Ladeuze était aveugle sur les faiblesses des saints moines, cherchait à blanchir chacune de leurs fautes et — jugement a priori ne reposant sur aucun argument concret — était incapable de comprendre le point de vue protestant sur le monachisme ancien et sur l'épiscopat et, a fortiori, sur l'histoire du monachisme ancien. En bref, concluait-il : « *Sein Buch ist von Anfang bis zu Ende mit ein geschikt verdeckten, aber doch erkennbaren apologetischen Tendenz zu Gunsten des Pachomius und seiner Stiftung geschrieben* »<sup>329</sup>.

Du côté indépendant, assez proche du point de vue protestant, la *Revue de l'histoire des religions*, à laquelle collaborait Amélineau<sup>330</sup>, publia un compte rendu assez expéditif de la thèse de Ladeuze<sup>331</sup>. A propos des Vies de Pacôme et de la faveur de

---

<sup>326</sup> GRÜTZMACHER, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>...*, col. 146.

<sup>327</sup> *Ibid.*

<sup>328</sup> *Ibid.*

<sup>329</sup> *Ibid.* On notera que Grützmacher n'est pas le seul auteur mis à mal par Ladeuze à avoir réagi. Amélineau, avec beaucoup moins de sérénité cependant, s'est à deux reprises expliqué longuement à propos des accusations portées contre lui (cfr É. AMÉLINEAU, *Œuvre de Shenoudi. Texte copte et traduction française*, t. I, Paris, 1907, p. XCVIII-CXII et t. II, Paris, 1911, p. XLVI-LXXX) et il en conclut que « M. Paulin Ladeuze a fait œuvre de sacristie et non de science » (*ibid.*, t. I, p. CXII).

<sup>330</sup> Fondée à Paris en 1880 par M. Vernes et paraissant chez Leroux, la revue fut ensuite dirigée par J. Reville. Ne s'inscrivant pas dans une perspective étroitement historique, elle accueillait les meilleurs spécialistes de chaque discipline : ainsi trouve-t-on à l'époque dans le comité scientifique le nom de l'orientaliste catholique Chabot à côté de celui d'Amélineau... Cfr N. TURCHI, *Revue de l'histoire des religions*, dans *E.C.*, t. X, col. 836.

<sup>331</sup> F. MACLER, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 22<sup>e</sup> année, t. XLIII, p. 81-84.

Ladeuze pour la version grecque retenue, l'auteur résumait ses 150 pages d'analyse littéraire en affirmant péremptoirement : « son principal argument semble être : M. Amélineau s'exprime et pense ainsi ; je penserai et m'exprimerai dans un sens opposé »<sup>332</sup> ! En ce qui concerne le développement du cénobitisme égyptien, l'auteur reconnaissait que la question était bien traitée et que le problème de la chronologie était abordé avec le soin qu'il méritait, mais ajoutait néanmoins, sans s'en expliquer le moins du monde, que ses conclusions ne s'imposaient pas, tranchant sentencieusement : « la partialité de l'auteur perce à chaque instant »<sup>333</sup>. N'ayant rien trouvé, au cours de sa lecture rapide, à redire à la troisième partie, l'auteur signalait l'existence de l'appendice, estimant qu'il s'agissait d'un « document très important pour comprendre l'état d'âme de l'auteur »<sup>334</sup> : il citait alors, fort mal à propos et sans les analyser, une série de passages où Ladeuze s'en prenait à Amélineau, sans doute dans l'intention de prouver que son seul but avait été de démolir son adversaire. Et d'ajouter, sans se préoccuper d'étayer son affirmation par des documents : « il est bien évident que tous les cénobites n'avaient pas une conduite irréprochable »<sup>335</sup> (chose que Ladeuze, du reste, n'avait d'ailleurs jamais niée). Enfin, l'auteur concluait malgré tout :

« Il y a beaucoup de bon dans le livre de M. Ladeuze. L'auteur sait beaucoup, il paraît être très bien renseigné au point de vue bibliographique. Il pourrait faire mieux si, laissant décidément de côté le point de vue subjectif et *a priori*, il s'en remettait à l'étude consciencieuse, objective et indépendante des textes et des documents »<sup>336</sup>.

Dans la seule grande revue d'histoire générale à s'être penchée sur la thèse de Ladeuze, enfin, la *Revue historique*<sup>337</sup>, le point de vue adopté était celui de la critique indépendante, nuancée certes, mais considérant d'emblée avoir à rendre compte d'un produit de la science cléricale (« l'ouvrage est, bien entendu, conçu et écrit dans le sens

---

<sup>332</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>333</sup> *Ibid.*

<sup>334</sup> *Ibid.*

<sup>335</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 83-84.

<sup>337</sup> A. MOLINIER, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>*, dans *Revue historique*, 25<sup>e</sup> année, t. LXXIII, mai-août 1900, p. 121-122 (la thèse avait déjà été signalée dans le fascicule précédent : *ibid.*, janvier-avril 1900, p. 381).

de l'orthodoxie la plus pure »<sup>338</sup>). Résumant l'argumentaire de Ladeuze concernant les sources, l'auteur se bornait à constater son différend avec Amélineau et à s'en remettre au jugement de personnes plus compétentes (« ces conclusions, contraires à celles de Monsieur Amélineau, devront être résolues par les spécialistes »<sup>339</sup>). Qualifiant la seconde et la troisième parties d'intéressantes, le recenseur abordait alors le problème de la chasteté des premiers moines, en des termes certes mesurés mais où filtraient cependant ses préférences « anticléricales ». Reconnaisant que Ladeuze s'était bien gardé de blanchir tous les cénobites et qu'il n'avait pas eu de peine à démonter les faiblesses de la position d'Amélineau, le critique donnait néanmoins plutôt raison à ce dernier quant au fond. Reprenant l'idée — idée a priori et anachronique pourtant dénoncée par Ladeuze dans son appendice — selon laquelle les coptes étaient aujourd'hui de mœurs trop grossières pour que leurs ancêtres aient pu s'élever à la hauteur de l'idéal monastique, il reprochait en quelque sorte à ce dernier de faire la bête :

« que M. Ladeuze se rappelle une ligne profonde et bien souvent citée de Pascal : *Qui veut faire l'ange fait la bête*. Demander à des centaines de paysans grossiers et sensuels de réaliser chaque jour en pensées et en actes le plus pur idéal chrétien, c'était tenter le diable et s'exposer aux plus cruelles mésaventures »<sup>340</sup>.

Que conclure de l'ensemble de ces réactions ? Outre le silence de toute une série de revues, silence qui permet de qualifier de « discret » l'accueil réservé à la thèse de Ladeuze par la critique, ce qui frappe, c'est le caractère nettement idéologique de la frontière qui sépare les comptes rendus positifs et hostiles. Il y a d'un côté les recensions catholiques, unanimement favorables aux conclusions de Ladeuze, et de l'autre les comptes rendus protestants et indépendants qui, dans une mesure variable, jugent son travail partisan ou lui préfèrent le travail d'Amélineau. En réalité, derrière ce constat superficiel se cache une réalité plus nuancée. Du côté catholique, il convient de distinguer nettement l'attitude des revues « traditionnelles » de celle des périodiques critiques (*Byzantinische Zeitschrift*, *Analecta bollandiana*, *Bulletin critique*, *Revue bénédictine* et *Revue d'histoire et de littérature religieuses*), qui ont bien assimilé les progrès de la méthode historique. Les premières mettent l'accent sur la valeur

---

<sup>338</sup> A. MOLINIER, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>...*, p. 121.

<sup>339</sup> *Ibid.*

<sup>340</sup> *Ibid.*, p. 122.

apologétique de la thèse de Ladeuze (voir par exemple *L'ami du clergé*, qui va jusqu'à rappeler la qualité d'apostat d'Amélineau<sup>341</sup>), les secondes sur sa valeur exemplaire du point de vue scientifique (la plus engagée à cet égard est la *Byzantinische Zeitschrift*<sup>342</sup>). Pour les premières, il n'est pas sûr que si l'enquête de Ladeuze avait conduit à des résultats opposés, l'accueil eût été aussi favorable, alors que pour les secondes, le problème ne se posait pas du tout en ces termes. Que l'analyse de Ladeuze conforte la tradition catholique, c'était certes une bonne chose, mais l'essentiel était de l'avoir fait sur une base scientifique solide, en prenant le risque d'une éventuelle révision historique. C'est bien, *a contrario*, le sens du passage de la *Revue bénédictine* déjà cité où il est question de la controverse sur la sainteté des premiers moines :

« Dépouiller ces solitaires de l'auréole de vertu dont la postérité avait entouré leur mémoire, était une tâche que l'érudition moderne pouvait assumer, à la condition de contrôler consciencieusement les titres invoqués par la tradition et de constater dûment leur fausseté ou leur peu de valeur »<sup>343</sup>.

Du côté protestant et indépendant (*Theologische Literaturzeitung*, *Revue de l'histoire des religions* et *Revue historique*), les premières observations doivent également être nuancées, d'une part parce que le travail de Ladeuze présentait incontestablement, comme nous l'avons vu, un caractère apologétique qui pouvait agacer, et d'autre part parce que, nonobstant les critiques quant au caractère « partisan » de ce travail, tous les recenseurs non catholiques en reconnaissaient la solidité. En ce qui concerne le caractère « catholicisant » de la thèse de Ladeuze, tout d'abord, si on ne peut en aucun cas y voir un ouvrage « tendancieux », il faut admettre sans hésitation qu'il était tout entier rédigé contre les thèses d'Amélineau et que cela peut largement expliquer les griefs de la partie adverse. S'il est vrai que l'ouvrage était construit comme devait l'être une monographie historique à l'époque et qu'il ne s'appuyait que sur des considérations strictement scientifiques, le nom d'Amélineau y était cependant cité par endroits à toutes les pages et ses idées systématiquement combattues sans ménagement. Apologie scientifique certes, mais apologie tout de même, le travail de Ladeuze prêtait aisément le flanc à la critique de ce point de vue. Quant à la valeur scientifique de la thèse louvaniste, ensuite, si les critiques indépendants y condamnaient globalement un point

---

<sup>341</sup> Cfr *supra*.

<sup>342</sup> Cfr *supra*,

<sup>343</sup> U. BERLIÈRE, *Le cénobitisme pakhômien*, dans *Revue bénédictine*, t. XV, 1898, p. 399.

de vue apologétique jugé « subjectif et a priori »<sup>344</sup>, au dire de l'un d'entre eux, ils lui concédaient néanmoins tous d'indiscutables qualités : « il y a beaucoup de bon dans le livre de M. Ladeuze », notait ainsi le même critique. Sans vouloir refaire un débat qui n'est plus le nôtre — toute apologie d'une thèse traditionnelle n'est pas forcément sans fondement et la critique indépendante avait elle aussi ses vaches sacrées<sup>345</sup> —, un fait nous paraît devoir être souligné ici : Ladeuze a été reconnu par ses détracteurs protestants et indépendants comme un interlocuteur dont les arguments étaient en toute hypothèse recevables.

---

<sup>344</sup> F. MACLER, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>...*, p. 83-84.

<sup>345</sup> Comme le notait le *Bulletin critique* en visant les accusations injustifiées d'Amélineau : « il n'y a pas que dans les in-folio ecclésiastiques que les légendes ont la vie dure » (cfr A. TOUGARD, [compte rendu de] P. LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhômien pendant le IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du V<sup>e</sup>...*, p. 547).

## CHAPITRE II : TROIS ASPECTS DU PROFESSORAT. L'HOMME ET LE PRÊTRE. L'ENSEIGNANT. LE PRÉSIDENT DE COLLÈGE

### *A. L'homme et le prêtre : quelques lumières éparses*

Sur l'homme qu'a été Paulin Ladeuze dans les premières années de sa vie professionnelle, sur ses désirs, ses espoirs, ses penchants, etc., nous ne savons que très peu de choses. Certes, ses écrits — que nous analyserons plus loin de façon détaillée — révèlent bien les traits d'une personnalité riche et équilibrée : un caractère affirmé, une perspicacité intellectuelle peu commune, un optimisme scientifique qui rappelle Mercier, etc. Mais ils ne nous font pas pénétrer dans l'intimité du cœur, là où se mêlent de façon obscure le désir et les besoins, les forces de la vie et les pesanteurs du monde, la conscience et le mystère de l'être... On voudrait cependant dépasser la banalité des constats périphériques et, à défaut de pouvoir pénétrer dans les ressorts ultimes de l'être humain, au moins effleurer les palpitations de la vie des profondeurs. Quelques bribes de témoignages épars nous y aident, qui nous donnent une description du corps, miroir de l'âme, qui résument sa personnalité intellectuelle et qui nous offrent l'image globale d'une vie tout entière vouée au travail, interrompue seulement par d'épisodiques vacances familiales à Harvent. Au-delà de ces lumières impressionnistes cependant, un carnet de retraites où Ladeuze a consigné l'ensemble de ses résolutions annuelles nous apporte un éclairage assez vif sur ce qui, au cours de son professorat, a constitué l'arrière-fond psychologique de son existence. A côté d'une spiritualité sacerdotale

ordinaire, nourrie des leçons de l'école française du XVII<sup>e</sup> siècle, on y découvre ses difficultés d'homme à vivre conformément à l'idéal du chrétien et du prêtre de son temps.

### *1. Matériaux pour un portrait*

Au physique, Ladeuze adulte nous est bien connu par quelques photographies officielles qui ont illustré toutes les publications de l'Université<sup>1</sup> et où il apparaît, au témoignage de la famille qui l'a encore connu, fidèle à lui-même<sup>2</sup> : la mise pas tout à fait irréprochable (un pli dans la ceinture et les cheveux en bataille), mise où ses proches se plaisent encore aujourd'hui à reconnaître ses origines terriennes, et un sourire malicieux aux lèvres qui leur rappelle les vacances familiales d'autrefois à Harvent et les blagues de l'oncle recteur. L'impression qui se dégage des portraits peints est identique, encore que les tableaux ornant la petite salle de lecture de l'ancienne Bibliothèque centrale de Louven et la Salle Ladeuze des Halles universitaires de Louvain-la-Neuve soient de bien meilleure facture que la peinture décorant le hall de la petite salle rectorale du cinquième étage du même bâtiment<sup>3</sup>. Et elle n'est pas non plus très différente de celle qui ressort des photos de jeunesse, inédites celles-là, conservées dans la famille : seuls la corpulence et le visage ont pris, avec le temps, quelque rondeur<sup>4</sup>. Pour le reste, le signalement consigné dans deux passeports nous fournit certes des précisions dignes des archives de l'Identité judiciaire, mais celles-ci n'aident

---

<sup>1</sup> La photographie la plus fréquente est celle de F. Beguin, postérieure à l'épiscopat, et qui apparaît dans la plupart des écrits de circonstance relatifs à Ladeuze (cfr *Université catholique de Louvain. Centième anniversaire de sa restauration. 2 juin 1935. Jubilé rectoral de son excellence Monseigneur Ladeuze, recteur magnifique, évêque de Tibériade*, [Louvain, 1935], p. 2 ; *In memoriam 00 ac reverendissimi domini Paulini Ladeuze. Episcopi tit. Tiberiensis, Rectoris magnifici Universitatis catholicae in oppido Lovaniensi*, Louvain, 1940, p. 2 ; L. VAN DER ESSEN, *Son excellence Monseigneur Paulin Ladeuze, Recteur magnifique de l'Université, Évêque de Tibériade*, dans *AN.U.C.L. 1940-1941*, en regard de la p. VII).

<sup>2</sup> Entretiens divers avec Marie Poivre (1987-1990).

<sup>3</sup> Adresses de conservation : Mgr Ladeuzeplein 21, à Louven, et Place de l'Université 1, à Louvain-la-Neuve.

<sup>4</sup> A.P., *Papiers Marguerite Ladeuze et Papiers Maurice Ladeuze*.



pas forcément à mieux cerner une personnalité<sup>5</sup>. Cheveux et sourcils noirs, yeux gris, front haut, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, pas de barbe, taille de 1,68 mètre et absence de signes particuliers, tels sont les traits stéréotypés qu'ont enregistrés les documents officiels. Tout au plus peut-on souligner que dans cette somme de caractères, la taille et les formes du visage renforcent l'idée de solidité tant physique que psychologique qui émane des vieux clichés, tandis que la clarté des yeux et la hauteur du front en accentuent l'impression de finesse intellectuelle qui s'en dégage.

Sur le plan intellectuel, précisément, deux témoignages cités par Coppens nous le présentent, l'un comme de tempérament « wallon », se laissant emporter par un zèle excessif pour une culture germanique fièrement maîtrisée, et l'autre comme possédant l'antidote naturel censé contenir cet emportement : la piété, le meilleur garde-fou en matière de dérives exégétiques. Concernant ce zèle excessif, Coppens écrit que :

« Au dire de contemporains, Van Hoonacker eut parfois l'impression que son jeune Collègue n'examinait pas toujours avec l'acribie requise les hypothèses rationalistes. 'Paulin, tel aurait été à peu près l'avis du professeur, *est jeune. Il éprouve pour les théories allemandes l'engouement de nos collègues wallons fiers de pouvoir lire les ouvrages d'Outre-Rhin*' »<sup>6</sup>.

Si Coppens nuance le propos en justifiant également les hardiesses de Ladeuze par le désir légitime de dépasser l'enseignement conservateur des professeurs Lamy et Forget, on peut y ajouter que pour Ladeuze il n'y avait pas, nous semble-t-il, de demi-mesure possible : bonne ou mauvaise, la critique devait être prise ou rejetée, et dès lors que l'on avait choisi de s'y rallier, il n'y avait pas de raison de se satisfaire de faux compromis heurtant autant l'exégèse conservatrice qu'une exégèse critique digne de ce nom. Quant à la piété de Ladeuze, rempart supposé contre les dérives dogmatiques, Coppens cite Cauchie, « qui apaisait les inquiétudes de son entourage en disant : 'N'ayons pas peur pour Paulin. Sa piété le sauvera' »<sup>7</sup>. Mais ces deux traits de caractère nous ramènent au domaine proprement intellectuel et ne nous apportent pas véritablement d'élément neuf, comme nous le verrons, par rapport à ce que révèlent ses écrits.

---

<sup>5</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [14], Varia, Un passeport datant de 1909 et *ibid.*, *P.M.L.*, n° [100], Varia, Chemise « Varia », Un passeport datant de 1919.

<sup>6</sup> J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 201-202.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 207.

Globalement, l'enquête menée par Cerfaux sur Ladeuze auprès des prêtres du diocèse de Tournai<sup>8</sup>, et qui est largement confirmée, tant par la famille<sup>9</sup> que par des témoignages universitaires<sup>10</sup>, nous donne l'image d'un homme totalement dévoué à ses tâches universitaires et qui ne se distrait de ses obligations « professionnelles » que par des séjours de détente plus ou moins longs en famille. Arrivant alors en train à Mons, il gagnait la ferme en tram ou, si un « domestique » avait eu quelque liberté, en voiture<sup>11</sup>. Commençaient alors des vacances de campagnard, partagées entre le bréviaire, qu'il lisait souvent dans la prairie située à l'arrière du jardin d'agrément (entre la ferme et le village), les blagues avec les enfants de la maison, qu'il aimait faire rire, les jeux avec les animaux domestiques, chiens et chats qu'il taquinait volontiers, les visites aux gens du pays, auxquels il était resté très attaché, et les veillées familiales où il fumait d'abondance des cigares dont il ne humait jamais le parfum en public. Parmi ses fréquentations de campagne, on note ses visites pédestres à son ami et collègue Cauchie, à Haulchin, situé à une bonne lieue d'Harvent ; ses dîners pris un dimanche sur deux chez le bourgmestre de La Roche, passionné d'histoire locale, et chez le comte de Bousies, juriste préoccupé par la question sociale ; enfin, ses visites à « la vieille Rosa, une contemporaine de catéchisme et tenancière du local ouvrier (socialiste) avec qui il avait sa petite causerie journalière »<sup>12</sup>. L'image qui domine ici est celle d'un homme qui a certes atteint une position respectable dans la société villageoise, mais qui est resté attaché aux êtres et aux choses de son pays natal : à la simplicité des contacts, à une certaine joie de vivre, etc.

---

<sup>8</sup> Enquête dont nous avons parlé plus haut. Voir ici A.G.S.T., *Dossiers personnels*, Dossier Mgr Paulin Ladeuze, Chemise « Archives Mgr Paulin Ladeuze trouvées dans les papiers du chan. Albert Materne. Questionnaire biographique (et éléments de réponses) », Cinquième feuille manuscrite marquée « D. Vie personnelle ».

<sup>9</sup> Entretien du 16 août 1990 avec Marguerite Ladeuze et Andrée Lefébure, veuve Maurice Ladeuze (Harvent).

<sup>10</sup> Entretien téléphonique avec Robert Guelluy du 5 août 1988 (Louvain-la-Neuve) et entretien avec Philippe Delhay<sup>†</sup> en septembre 1988 (Louvain-la-Neuve).

<sup>11</sup> Voir par exemple A.P., *F.M.P.*, Une boîte de « correspondance familiale », Lettre de Paulin Ladeuze à Jeanne Jamez, Louvain 27 mars 1911.

<sup>12</sup> A.G.S.T., *Dossiers personnels*, Dossier Mgr Paulin Ladeuze, Chemise « Archives Mgr Paulin Ladeuze trouvées dans les papiers du chan. Albert Materne. Questionnaire biographique (et éléments de réponses) », Cinquième feuille manuscrite marquée « D. Vie personnelle ».

## 2. Une spiritualité sacerdotale classique

Bien plus révélatrices que ces éclairages partiels sont les notes que Ladeuze a laissées dans un carnet de retraites et qui couvrent exactement ses années de professorat (1899/1908-1909). Il y a consigné de façon plus ou moins concise l'objet de la prédication de chacune de ses retraites annuelles et, surtout, il y a noté les résolutions prises à cette occasion, qui expriment sans doute ce qu'il avait le plus à cœur d'atteindre et/ou ce qui lui posait le plus de problèmes à réaliser. On peut ainsi reconstituer approximativement les formes de piété sacerdotale — sans grande originalité, selon nous — auxquelles il était fidèle, et saisir de plus près les mouvements de sa conscience religieuse. En fait, il semble bien qu'il ait profité de sa nomination au professorat et à la présidence du Saint-Esprit, en 1898-1899, pour arrêter un ensemble de résolutions simples mais adaptées à ses nouvelles responsabilités et auxquelles il pourrait rapporter ultérieurement tout son agir professoral. En attestent précisément le fait que le début de son cahier de retraite coïncide avec le commencement de son activité universitaire et le fait que dans ses résolutions ultérieures il se réfère constamment aux décisions prises en 1898-1899<sup>13</sup>. Sans vouloir sacrifier à l'esprit de système, on peut dire que ces décisions initiales, qui vont structurer peu ou prou toutes ses résolutions de retraite jusqu'en 1908-1909, s'ordonnent autour de quatre axes : la pratique correcte des exercices habituels de piété ; l'observance scrupuleuse de la chasteté ; l'acceptation résolue de sa condition et des devoirs de sa charge ; l'observance de la charité fraternelle.

### a. Les exercices de piété

Du point de vue de sa piété sacerdotale, on peut dire que Ladeuze professeur s'est situé dans le prolongement strict de l'enseignement reçu au cours de sa formation cléricale. On trouve en effet dans ses archives intimes une note manuscrite intitulée « Prière. Esprit d'oraison »<sup>14</sup> où sont consignés ses engagements d'étudiant en matière

---

<sup>13</sup> Lors de sa retraite de 1900, il note « Résol(.)[utions :] comme en 1899 et f.[euille] ci-jointe (A.K.U.L., A.P.L., n° [12], Un ensemble de « carnets » comprenant notamment un livret de retraites [1899/1908-1909], « Retraite 1899. P. Tournoy »). En 1903 avec le Père Vermeersch, il décide : « Bien faire tous les exercices de piété d'après règles que j'ai moi-même tracées d[an]s(.) c[on]férences 1898-1899 » (*ibid.*, « Retraite 1903. P. Vermeersch S.J. »). Etc.

<sup>14</sup> *Ibid.*, n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemises destinées à recueillir les notes de Cerfaux relatives aux

de pratiques pieuses, qui renvoient à un rituel identique à celui qui se dégage de ses notes de retraites. Le temps vécu est celui d'une vie entièrement vouée à Dieu et où tous les actes quotidiens sont ponctués d'innombrables gestes destinés à invoquer l'inspiration du Très-Haut sur l'action en cours et à orienter vers lui tout l'agir. Que ce soit comme étudiant ou comme professeur, Ladeuze, si l'on en juge par le programme qu'il s'était tracé, ne s'est jamais couché sans avoir médité sur l'oraison du matin et la messe du lendemain, sans avoir eu une pensée pour ses fins dernières et s'être recommandé au Sacré-Cœur de Jésus. Il ne s'est jamais levé sans réfléchir à ces deux objets de méditation, sans avoir, après s'être habillé prestement, récité pieusement au pied du lit ses trois *Ave* et sans avoir offert au Sacré-Cœur la journée commençante. Homme de l'eucharistie, il aura évoqué la perspective du Saint-Sacrifice durant toutes ses « prières du matin, méditations, heures »<sup>15</sup> et s'en sera rappelé le souvenir lors de chaque visite ultérieure au Saint-Sacrement, présence vivante du Ressuscité. Au moment du Saint-Sacrifice, il aura repris ses actes de foi, d'espérance et de charité et exprimé sa contrition ; après, il se sera recueilli sur l'union à Dieu et sur sa mort prochaine, aura exprimé sa componction, fait don de lui-même et de sa journée, et renouvelé ses intentions de prière pour lui-même et pour les autres. Homme pécheur, il aura invoqué la Sainte Vierge à chaque recueillement devant le tabernacle et lui aura recommandé toutes ses actions à l'occasion de la récitation du chapelet ; il aura pratiqué quotidiennement l'examen de conscience, scruté toutes ses actions et affections, en vue de sa confession hebdomadaire du samedi. Et chaque jour, il aura vénéré le Saint-Sacrement, non seulement aux moments prescrits par la règle des lieux, mais aussi avant et après chaque récréation ou promenade. Chaque jour aussi, scrupuleusement, il se sera soumis à l'obligation du bréviaire et aura récité ses formules de dévotion au Sacré-Cœur, à la Sainte Vierge, à saint Joseph, etc.<sup>16</sup>. A chaque repas, il aura veillé à s'imposer une « petite mortification »<sup>17</sup>. Jamais il ne sera entré ou sorti d'un cours,

---

différentes parties de sa biographie de Ladeuze, Une note manuscrite de Ladeuze « Prière. Esprit d'oraison », s. d. (Chemise « Vie spirituelle »).

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> On conserve de petits formulaires de prières, usés par les manipulations et l'usage, ayant servi à Ladeuze pour ses pratiques de dévotion : *Supplication au Cœur compatissant de Marie en faveur des âmes affligées et des agonisants* ; *Prière quotidienne des associés de l'Archiconfrérie [de l'Apostolat de la prière]* ; etc. Cfr *ibid.*, n° [26], Un ensemble de discours manuscrits (1910-1939), Feuillet de prières ayant été utilisés par Ladeuze.

<sup>17</sup> Pour ce qui est des repas, Ladeuze a noté dans ses résolutions pour 1905-1906 et pour 1907-1908 la

jamais il n'aura entrepris ou clôturé un travail intellectuel et jamais il n'aura commencé ou fini un repas sans invoquer la bénédiction du Père céleste et sans le remercier des grâces obtenues.

Notre formulation des pratiques de dévotion arrêtées par Ladeuze laisse supposer qu'il ne s'est jamais soustrait, sauf cas de force majeure, à ses devoirs pieux. Il s'agit évidemment d'une façon de parler visant à exprimer le caractère impératif de ce programme et qui n'exclut par quelque manquement coupable ou, plus probablement, quelque relâchement dans son application rigoureuse. Dans ses résolutions de retraite, en effet, ce qui concerne ses exercices de piété tient certes une bonne place, mais vise plutôt un exercice plus approfondi des pratiques de dévotion que d'éventuels manquements. Ainsi note-t-il, lors de sa retraite de 1906-1907, qu'il doit faire pénétrer davantage l'esprit de foi dans son activité intellectuelle et, pour ce faire, multiplier les exercices avant et après ses temps d'étude (visite au Saint-Sacrement, offrande de l'étude qui va suivre ou remerciement pour les grâces obtenues durant le travail, etc.)<sup>18</sup>. En 1907-1908, il insiste sur la nécessité d'approfondir ses pratiques de pénitence : pousser l'examen de conscience jusqu'à l'analyse détaillée des actions et des sentiments ; dans la confession, spécialiser l'effort de conscience et la contrition. Et l'année suivante, il se fixe comme objectif de renforcer l'esprit de foi dans ses visites au Saint-Sacrement : « je m'appliquerai à toujours traiter N(.)[otre]-S(.)[eigneur] d'une façon bien concrète, comme 'quelqu'un' qui habite au Tabernacle »<sup>19</sup>. Nous trouvons en fait ici une confirmation du témoignage de Philippe Delhay qui, l'ayant fréquenté au Collège américain<sup>20</sup>, le décrit comme « un homme très scrupuleux (quand il disait la messe seul, il lui arrivait parfois de répéter deux fois le canon de la consécration en

---

nécessité de s'imposer à chaque fois une « petite mortification » (*ibid.*, n° [12], Un ensemble de « carnets » comprenant notamment un livret de retraites (1899/1908-1909), « 1905-6. P. Columba O.S.B. » et « 1907-8. P. Symphorien O.C. »).

<sup>18</sup> *Ibid.*, « 1906-1907 (R. P. Lebeau S.J.) ».

<sup>19</sup> *Ibid.*, « 1908-9. R. P. Godtschaldt S.J. ».

<sup>20</sup> Philippe Delhay a connu Ladeuze alors qu'il était professeur de philosophie au Collège américain (de juillet 1937 à février 1940) ; Ladeuze y disait, à 7h 30, sa messe quotidienne les jours de semaine et la messe de communauté le dimanche. Les professeurs qui vivaient là étaient régulièrement invités à partager son petit déjeuner et c'était souvent Delhay qui était chargé de l'accueil et qui dès lors mangeait à sa gauche. Ladeuze venait également de temps en temps au Collège pour des ordinations sacerdotales et, une fois l'an, début juillet, pour le grand banquet du Collège, auquel étaient notamment conviés les jeunes prêtres tournaisiens (dans ces circonstances, Delhay était plus éloigné et ne pouvait participer directement aux discussions).

distinguant bien les mots) et très strict sur les devoirs de la vie sacerdotale », mais qui, néanmoins, « avait une vision des choses très moderne (une spiritualité très rationalisée, dans la ligne du thomisme de Mercier) »<sup>21</sup>. Concernant le second point, sa « spiritualité très rationalisée », on ne peut que citer, pour la période du professorat, la lettre qu'il adresse à sa sœur Flora en février 1905, à la suite du décès de sa petite fille Marie. Après avoir analysé les causes médicales du drame et prodigué les remèdes classiques (nécessité d'accepter le caractère aléatoire de la mort et consolation, pour le croyant, des perspectives eschatologiques), il ajoute : « pour vous et pour Herman, sa disparition est, sans doute, une bien dure épreuve. Mais le bon Dieu envoie souvent ces épreuves (ou plutôt, il les permet, il ne les empêche pas, car ce sont les causes naturelles qui les amènent) » et, un peu plus loin, « ne vous laissez pas abattre. Reprenez votre état d'âme habituel. Distrayez-vous. Fortifiez-vous. Prenez un verre de vin ou, si vous préférez, du lait avec un œuf, ce qui vaut peut-être mieux. Vous vous devez à votre famille et vous ne pouvez pas négliger ces moyens »<sup>22</sup>. On sent affleurer ici une pensée très moderne quant à l'intervention de Dieu dans les événements du monde et au vieux problème des causes secondes, et quant à l'obligation morale qui s'impose au croyant de mettre en œuvre, face à l'adversité, une véritable stratégie de la vie.

#### **b. La chasteté**

Le deuxième axe qui traverse toutes les résolutions de retraite de Ladeuze concerne la chasteté. En 1899, il note : « Chasteté. Sévérité scrupuleuse »<sup>23</sup>. En novembre 1902, il exprime ses résolutions dans le domaine en écrivant : « surveillance sur sens, surtout les yeux, en ville — item sur tout mouvement d'affection sensible, particul[ièremen]<sup>t</sup> envers personnes du sexe »<sup>24</sup>. De façon plus explicite en 1903, il tranche : « couper net avec regard d[an]s(.) les promenades sur personnes du sexe ou représentations trop

---

<sup>21</sup> Entretien avec Philippe Delhay<sup>†</sup> en septembre 1988 (Louvain-la-Neuve).

<sup>22</sup> A.P., *F.M.P.*, Une boîte de « correspondance familiale », Carte de J.-J. Bouttiau à Flora et Herman Jamez-Ladeuze, Marchienne-au-Pont 11 février 1905.

<sup>23</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [12], Un ensemble de « carnets » comprenant notamment un livret de retraites (1899/1908-1909), « Retraite 1899. P. Tournoy ».

<sup>24</sup> *Ibid.*, « Retraite Novembre 1902. P. De Muninck O.F.P. ».

libres »<sup>25</sup>. Laconique en 1905-1906, il se contente d'écrire : « *en rue*, modestie des yeux »<sup>26</sup> ; résolution qu'il précise davantage l'année suivante en consignait dans son carnet : « modestie absolue des yeux. S'il m'arrive encore d'arrêter mon regard sur le visage ou les belles formes d'une pers.[onne] du sexe, ou de concevoir un mouvement d'aff.[ection] sensible pour n'importe quoi, je m'en accuserai bien explicitement »<sup>27</sup>. Lors de sa retraite de 1907-1908, il reprend ses engagements de l'année précédente et y ajoute une série de considérations sur ses relations familiales, qui semblent, tout en s'imposant comme un devoir, constituer une source de difficultés :

« Dans rapport avec famille, ne pas multiplier visites ; à chaque visite, renouer la bonne intention pour laquelle je dois entretenir ces rapports[.] P[en]d[an]t [la] visite, pas de regards fixés sur traits, ni de mouvem[en]t d'aff[ec]tion sensible pour jeunes filles, ni même garçons. En dehors [de la] visite, [ne] pas penser à eux »<sup>28</sup>.

A l'occasion de sa retraite de 1908-1909, enfin, il réexprime de façon « habituelle » sa volonté en matière de chasteté<sup>29</sup> et en explicite le sens moral à ses yeux : « je veux m'habituer dans mes sorties à voir N. S. J.-C. dans t[ou]tes les personnes du sexe que je verrai, surtout avec qui je devrai causer — du [moins](-) quand je sentirai naître mouvement d'affection sensible ou impression déshonnête »<sup>30</sup>.

Loin d'interpréter ces résolutions comme les tourments d'un esprit torturé, on y verra plutôt l'expression d'une personnalité équilibrée, travaillée comme tous les êtres humains par le désir et qui se fixe comme objectif raisonnable de « perlaborer » les conflits qui en résultent inévitablement. De ce point de vue, on notera que l'idée de chasteté dont il est question ici concerne bien davantage que les seules obligations liées au célibat ecclésiastique : il s'agit en fait d'une véritable économie de l'ensemble des pulsions corporelles qui se manifestent spontanément dans la conscience sous une forme « brute » (tout « mouvement d'aff.[ection] sensible ») et qu'il convient de

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, « Retraite 1903. P. Vermeersch S.J. ».

<sup>26</sup> *Ibid.*, « 1905-6. P. Columba O.S.B. ».

<sup>27</sup> *Ibid.*, « 1906-1907 (R. P. Lebeau S.J.) ».

<sup>28</sup> *Ibid.*, « 1907-8. P. Symphorien O.C. ».

<sup>29</sup> *Ibid.*, « 1908-9. R. P. Godtschalldt S.J. » : « je veillerai à couper court à tout mouvement d'affection sensible pour n'importe qui — comme à tout regard ou lecture curieux en matière délicate. Jamais arrêter regard sur visage ou formes d'une personne du sexe ».

<sup>30</sup> *Ibid.*

domestiquer en leur assignant une finalité moralement acceptable (dans les relations interpersonnelles, par exemple, il s'agit, comme Ladeuze l'exprime très simplement dans sa dernière retraite de 1908-1909, de considérer l'autre comme une fin et non comme un moyen). En ce sens, l'insistance que l'on observe ici en matière féminine ne fait qu'exprimer le conflit normal entre les représentations spontanées du désir et l'idéal d'une sexualité assumée humainement, conflit fatalement plus vif chez quelqu'un qui a fait vœu de célibat ecclésiastique. Ceci est d'autant plus vrai qu'il convient de tenir compte du contexte de l'époque où toute « promiscuité des sexes » était soigneusement évitée. Ce n'est évidemment pas un hasard si dans ses résolutions Ladeuze n'évoque guère le danger de concupiscence que dans ses allées et venues en dehors de chez lui (« en ville », « en rue » ou « dans mes sorties ») et à l'occasion de ses séjours en famille : partout ailleurs, que ce soit au Collège du Saint-Esprit, à l'université, au séminaire ou à l'évêché de Tournai, à Bonne-Espérance, etc., les femmes étaient en fait totalement absentes du paysage...

### *c. La condition actuelle et les devoirs d'état*

Une troisième orientation qui ressort des résolutions de retraite concerne l'acceptation résolue de sa condition et l'exercice correct des devoirs de sa charge. En tant qu'étudiant, Ladeuze avait considéré sa position d'élève ecclésiastique comme privilégiée (« combien peu [parmi mes connaissances, mes amis, mes parents, mes condisciples prêtres] sont traités comme moi au p(.)[oint] de vue matériel, au p(.)[oint] de vue intellectuel, au p(.)[oint] de vue religieux ! »<sup>31</sup>) et, dans une perspective d'obéissance, il s'était engagé en matière d'études à ne pas se laisser guider par l'attrait du succès intellectuel<sup>32</sup> ni par l'ambition personnelle<sup>33</sup>. Une fois nommé professeur, il renouvellera à plusieurs reprises l'engagement d'accepter les charges qui lui étaient imposées par ses supérieurs comme lui étant en fait confiées par la Providence —

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemises destinées à recueillir les notes de Cerfaux relatives aux différentes parties de sa biographie de Ladeuze, Une note manuscrite de Ladeuze « Prière. Esprit d'oraison », s. d. (Chemise « Vie spirituelle »).

<sup>32</sup> *Ibid.* : « ne pas me préoccuper des succès, de la manière d'agir de mes condisciples à cet égard [...] Une fois l'étude finie, que tout soit fini, et le travail intellectuel et la préoccupation du succès, de ne pas avancer etc. ».

<sup>33</sup> *Ibid.* : « Ne jamais songer à ce que mes Supérieurs feront de moi dans l'avenir ».



malgré les sacrifices douloureux qu'elles lui imposaient en termes de publications — et il y ajoutera un certain nombre de résolutions visant à en garantir un meilleur accomplissement.

Ainsi écrit-il, en 1903, au sujet de sa position : « je puis me rendre le témoign.[age] que je n'ai rien fait p[ou]r(.) être d[an]s(.) [la] situation où je suis » ; et il ajoute : « d[on]c je suis là où la Providence m'a amené. D[on]c je puis compter sur elle. Couper net avec les velléités d'un avenir plus *tranquille* pour le moment »<sup>34</sup>. En 1907-1908, il note à ce sujet « pas de désir d'autre situation »<sup>35</sup> et l'année suivante, « couper court à toute pensée à avenir plus brillant qui me serait réservé »<sup>36</sup>. Manifestement, Ladeuze ne ressentait pas sa condition de professeur aussi positivement qu'il avait perçu sa qualité d'étudiant ! La cause semble en avoir été l'excès de responsabilités et la difficulté qui en résultait de mener à bien plus de recherches personnelles et de publications. De façon constante, en effet, c'est ainsi qu'il motive le renouvellement de son engagement à assumer tous les devoirs de ses charges : « faire ce que je dois comme professeur, président [du Collège du Saint-Esprit], directeur de la R[evue d']H[istoire] E[cclésiastique] sans me préoccuper par vanité que je ne puisse pas faire plus de travaux scientifiques personnels »<sup>37</sup> (1903) ; « rejeter absolument toute pensée d'obtenir une situation où je serais plus tranquille, où je pourrais mieux étudier, publier davantage etc. »<sup>38</sup>, et « Je reste prés[ent] du Coll[ège] du S[aint]-Esprit tant que je n'ai pas d'indice que la volonté du Bon Dieu me veut ailleurs. Et je ne veux plus avoir aucun regret vaniteux d'être empêché par mes occupations et par R[evue d']H[istoire] E[cclésiastique] de produire plus de travaux scientifiques »<sup>39</sup> (1906-1907) ; « amour de mes petites croix ; des empêchements à mes études et publications »<sup>40</sup> (1907-1908). Quant à un meilleur exercice de ses responsabilités, on note une série de propositions

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, n° [12], Un ensemble de « carnets » comprenant notamment un livret de retraites (1899/1908-1909), « Retraite 1903. P. Vermeersch S.J. ».

<sup>35</sup> *Ibid.*, « 1907-8. P. Symphorien O.C. ».

<sup>36</sup> *Ibid.*, « 1908-9. R. P. Godtschalldt S.J. ».

<sup>37</sup> *Ibid.*, « Retraite 1903. P. Vermeersch S.J. ».

<sup>38</sup> *Ibid.*, « 1906-1907 (R. P. Lebeau S.J.) ».

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*, « 1907-8. P. Symphorien O.C. ».

diverses concernant surtout la présidence du Collège du Saint-Esprit : voir plus souvent le sous-régent<sup>41</sup>, parler davantage avec les étudiants<sup>42</sup>, ne pas tarder à faire ses remarques aux élèves<sup>43</sup>, etc.

#### *d. La charité, règle des relations interpersonnelles*

Une dernière ligne de force, enfin, qui permet de résumer les vœux de retraitant de Ladeuze, concerne l'observance de la charité fraternelle, domaine pour lequel ce dernier avait reçu un enseignement très méticuleux et rigoureux durant ses études de philosophie à Bonne-Espérance<sup>44</sup>. En fait, si l'idée du prochain prend dans son esprit une extension très large, puisque tout ce qui conditionne les rapports avec autrui est susceptible d'un jugement moral et doit être régi par les principes de la charité, elle ne trouve dans ses résolutions qu'un champ d'application restreint : celui de ses relations « professionnelles ». Deux grands thèmes reviennent en effet de façon constante au cours du professorat : l'attitude à adopter envers ses pairs et ses subordonnés, d'une part, celle à adopter envers ses supérieurs hiérarchiques, d'autre part. Pour ce qui est des rapports ordinaires avec autrui, Ladeuze s'était tracé dès sa période estudiantine un double programme, auquel il semble être resté très attaché par la suite : indépendance par rapport au jugement d'autrui (« dans rapports avec le prochain, ne jamais penser à l'idée qu'il a de moi »<sup>45</sup>) et modestie bienveillante à son endroit (« ne jamais chercher à me mettre en évidence d[an]s(.) conversation ou ailleurs. D[an]s(.) conversation, laisser là tout air de supériorité, de censeur, être affable et pas moqueur »<sup>46</sup>). Concernant

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, « Retraite 1900 (P. Petit) » et « 1908-9. R. P. Godtschaltdt S.J. ».

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Ibid.*, « 1906-1907 (R. P. Lebeau S.J.) » et « 1908-9. R. P. Godtschaltdt S.J. ».

<sup>44</sup> A.S.B.-E., A.B.-E., n° 5, Anciens professeurs de Bonne-Espérance. Anciens élèves de Bonne-Espérance, Un cahier de l'élève « P. Ladeuze », qui contient la seconde partie d'un exposé sur la correction fraternelle, la première partie ayant été consignée dans un autre cahier, aujourd'hui perdu. La correction fraternelle, dont la pratique apparaît ici codifiée à l'excès, est présentée comme un des aspects de la charité due au prochain.

<sup>45</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemises destinées à recueillir les notes de Cerfaux relatives aux différentes parties de sa biographie de Ladeuze, Une note manuscrite de Ladeuze « Prière. Esprit d'oraison », s. d. (Chemise « Vie spirituelle »).

<sup>46</sup> *Ibid.*

l'attitude à l'égard de l'autorité également, le principe posé durant ses études semble s'être maintenu au cours du professorat : c'est celui du respect et de l'obéissance sans restriction aux supérieurs (« vis-à-vis de mes Supérieurs et de mes Professeurs, quels qu'ils soient, et quoi que mon jugement particulier me porte à en penser, respect, reconnaissance, louange ou silence, pas de jugement volontaire en mauvaise part. Obéissance n.[on] s.[eulement] d'exécution, mais même de volonté et de jugement »<sup>47</sup>). Ainsi, l'idée d'indépendance par rapport au jugement d'autrui, spécialement en matière d'enseignement et de publications, est réaffirmée en 1903<sup>48</sup> et en 1908-1909, celle de la modestie, notamment par rapport à ses propres écrits, en 1905-1906<sup>49</sup>, et celle de la considération et de la soumission dues aux supérieurs, plus particulièrement au recteur et aux évêques, en 1906-1907<sup>50</sup> et en 1907-1908<sup>51</sup>.

Dans le code de bonne conduite que Ladeuze s'impose ici en matière de relations interpersonnelles, plusieurs éléments méritent d'être soulignés. La volonté d'indépendance par rapport au regard d'autrui, tout d'abord, n'est pas seulement chez lui un précepte de morale individuelle, fondamental en l'occurrence, en ce qu'il est une condition indispensable de l'autonomie psychologique. Il sert également à fonder une éthique intellectuelle où le chercheur se doit à la vérité, indépendamment des réactions qu'elle peut susciter dans la société ecclésiastique : c'est un devoir, pour le savant catholique, de faire part publiquement des conclusions auxquelles ses recherches scientifiques loyalement menées l'ont conduit. La « modestie », ensuite, ne doit pas être regardée ici comme une règle formelle qui s'imposerait à la conscience de façon purement extrinsèque. Elle exprime en fait concrètement l'idée chrétienne du prochain, image du Christ et fin en soi, comme Ladeuze l'exprime à propos de la chasteté, et elle authentifie le témoignage chrétien que peut apporter le prêtre qui se consacre à la vie intellectuelle : « Ceux-là ont une gr[an]de autorité qui au talent et à la science joignent une gr[an]de modestie et une gr[an]de bienveillance. Sans ces [deux](2) vertus,

---

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> *Ibid.*, n° [12], Un ensemble de « carnets » comprenant notamment un livret de retraites (1899/1908-1909), « Retraite 1903. P. Vermeersch S.J. ».

<sup>49</sup> *Ibid.*, « 1905-6. P. Columba O.S.B. ».

<sup>50</sup> *Ibid.*, « 1906-1907 (R. P. Lebeau S.J.) ».

<sup>51</sup> *Ibid.*, « 1907-8. P. Symphorien O.C. ».

l'homme le [plus](+) capable n'a pas d'influence »<sup>52</sup>. Quant à la soumission à l'autorité, enfin, elle exprime certes la difficulté, personnellement ressentie avec acuité à l'époque de la crise moderniste, de concilier le sens ecclésiastique avec les exigences de la recherche, mais elle renvoie aussi à la notion complexe d'obéissance. Pas plus que le sacrement ne tient sa validité des qualités de celui qui l'administre, l'autorité ne tient sa valeur, pour Ladeuze, de l'intelligence de celui qui l'exerce. Elle s'impose ici comme une conséquence théologique de l'Église enseignante : derrière celui qui exerce l'autorité, il y a la foi de l'Église, qu'elle a le devoir de proclamer et que le croyant a l'obligation de recevoir.

D'une manière générale, par ailleurs, on maniera ici l'argument du silence avec beaucoup de circonspection et on ne conclura pas du fait que Ladeuze n'a pas traité dans ses retraites d'une série de problèmes importants, que ceux-ci ne le préoccupaient pas. Les retraites spirituelles étaient conçues pour les prêtres comme un moyen de perfection individuelle et tout ce qui n'appartient pas à ce registre échappait ici à la méditation.

### ***B. Le professeur***

Promu docteur en théologie à la mi-juillet 1898, Ladeuze allait bénéficier d'un heureux concours de circonstances. Tandis que la décision de l'Université de restaurer un cours élémentaire de théologie à l'intention des élèves du Collège américain réclamait de nouveaux professeurs, son promoteur de thèse, Mgr Hebbelynck, était nommé recteur en remplacement de Mgr Abbeloos, démissionnaire, et devait être suppléé. Chargé de l'enseignement de l'Écriture sainte, de la patrologie et de la langue copte, Ladeuze allait s'attacher à parcourir systématiquement la matière de l'exégèse néo-testamentaire et de la littérature chrétienne des origines, tout en initiant pendant dix ans l'élite du clergé belge aux nouvelles méthodes scientifiques qui faisaient alors leur

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemises destinées à recueillir les notes de Cerfaux relatives aux différentes parties de sa biographie de Ladeuze, Une note manuscrite de Ladeuze « Prière. Esprit d'oraison », s. d. (Chemise « Vie spirituelle »).

percée définitive dans les sciences religieuses. Si l'influence qu'il exerça sur ses élèves n'est pas toujours aisée à établir, un fait est certain, c'est que, renforçant l'action entreprise par Van Hoonacke pour l'Ancien testament, il réussit en quelques années à légitimer définitivement à Louvain (et, par là, dans l'ensemble de l'enseignement théologique en Belgique) le recours à l'exégèse critique dans le domaine autrement plus délicat des études néo-testamentaires.

### 1. Les débuts de la carrière académique

C'est au programme des cours de l'année 1898-1899 que Ladeuze apparaît pour la première fois comme professeur extraordinaire à la Faculté de théologie, chargé du cours de patrologie à la *Schola maior*, du cours d'Écriture sainte à la *Schola minor* et de la langue copte aux deux sections<sup>53</sup>. C'est en 1898-1899 également qu'il est mentionné pour la première fois dans la liste du personnel universitaire comme président du Collège du Saint-Esprit, la résidence universitaire destinée aux étudiants prêtres<sup>54</sup>. Par la suite, ces attributions ne connaîtront qu'une seule modification, à partir de 1900-1901, liée à la démission du titulaire du cours d'Écriture sainte à la *Schola maior*, Mgr Lamy : Ladeuze lui succède alors en étant suppléé à la *Schola minor*, à sa demande, par un de ses élèves, le jeune Honoré Coppieters, futur évêque de Gand<sup>55</sup>. Après cela, les seules modifications apportées à son statut concerneront peut-être son traitement, pour l'augmentation duquel il signe avec ses collègues théologiens une pétition adressée aux évêques en 1901<sup>56</sup>, et sa promotion à l'ordinariat, en 1902, intervenue normalement, au

---

<sup>53</sup> AN.U.C.L. 1899, p. 49-51.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>55</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « December 1900 », Rapport de Mgr Hebbelynck sur la situation de l'Université pendant l'année académique 1899-1900, Louvain 15 juillet 1898, p. [2] : « Il [Ladeuze] aurait comme suppléant, aux cours inférieurs, M. l'abbé Coppieters, Licencié en théologie. M. Coppieters, qui m'a été spécialement recommandé par M. Ladeuze lui-même [...] ». Sur Honoré Coppieters, cfr le paragraphe de ce chapitre consacré aux élèves de Ladeuze.

<sup>56</sup> *Ibid.*, Chemise « Juli 1901 », Rapport de Mgr Hebbelynck sur la situation de l'Université pendant l'année académique 1900-1901, Louvain 22 juillet 1898, Annexe I. Il n'est pas inintéressant de relever les raisons invoquées : raisons scientifiques (achat de livres et déplacements à l'étranger), raisons pratiques (assurer la vie quotidienne), raisons de prestige (relever l'image des théologiens, alors que les prêtres des autres facultés gagnent trois fois plus). Quant à ce dernier point, il faut rappeler que les droits d'inscription aux examens étaient reversés aux interrogateurs : les étudiants en théologie étant

terme de quelques années d'enseignement, sur proposition du recteur<sup>57</sup>. Quels furent, au cours des vacances académiques de 1898, les considérants des décisions de l'épiscopat, d'une part, de confier un enseignement à Ladeuze et, d'autre part, de lui confier certains cours plutôt que d'autres ?

*a. Une première circonstance favorable : la restauration de la Schola minor*

Concernant le principe de sa nomination, tout d'abord, une première constatation peut être faite qui fournit un premier cadre explicatif. Indépendamment de la perspective d'une nomination à Louvain, il est certain que Ladeuze était appelé dès le départ à faire une carrière ecclésiastique brillante, ne fût-ce qu'au niveau du diocèse de Tournai. Élève moralement et intellectuellement exemplaire depuis le petit séminaire de Bonne-Espérance, bénéficiant en outre de l'appui de deux oncles prêtres qui comptaient dans son diocèse, il a manifestement été, à toutes les étapes de sa vie ecclésiastique, orienté par ses supérieurs diocésains vers un poste à responsabilités : choisi par son évêque pour suivre sa formation à Rome (choix auquel sa mère s'opposa résolument), puis pour poursuivre ses études théologiques à Louvain et y mener à bien un doctorat, il s'est trouvé d'emblée engagé dans une filière que l'on ne réservait qu'aux meilleurs éléments, promis à terme à l'une ou l'autre haute fonction dans le diocèse (enseignement théologique dans un séminaire, poste à la curie épiscopale, etc.) ou ailleurs.

Dans ce contexte, ensuite, Ladeuze a manifestement profité d'un concours de circonstances exceptionnel, qui explique le caractère immédiat de son introduction dans le corps professoral louvaniste. Intervenue immédiatement après sa promotion au doctorat, sa nomination pourrait certes apparaître à première vue — et c'est ce que suggère la présentation qu'en fait Coppens<sup>58</sup> — comme le prolongement logique de sa brillante défense de thèse, mais les choses sont en réalité plus complexes. Si Ladeuze s'est vu confier des responsabilités à Louvain, c'est à coup sûr, condition nécessaire mais non suffisante, parce qu'il venait de se révéler une fois encore un excellent élément

---

généralement beaucoup moins nombreux que ceux des autres facultés, cette source de revenus était nettement moins rémunératrice pour les professeurs de théologie.

<sup>57</sup> *Ibid.*, Chemise « Juli 1902 », Rapport de Mgr Hebbelynck sur la situation de l'Université pendant l'année académique 1901-1902, Louvain 19 juillet 1898, p. 2 et Réunions des évêques. Procès-verbal de la réunion du 28 juillet 1902, p. 2.

<sup>58</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 25.

sur le plan académique, mais c'est surtout, de façon prochaine, à la suite de deux événements parfaitement accidentels : la restauration de la *Schola minor* et la nomination au rectorat de son promoteur de thèse, Adolphe Hebbelynck.

La première évocation d'une nomination de Ladeuze à Louvain s'est faite dans le cadre de la restauration, à la Faculté de théologie, de la *Schola minor* comme section de théologie du Collège américain. En effet, le seul document d'archives où sa nomination soit évoquée est le rapport annuel du recteur Abbeloos de juillet 1898, dans lequel celui-ci proposait la nomination de Ladeuze pour trois cours à la *Schola minor*, dont les évêques venaient de décider la restauration, cours qui ne correspondent cependant pas exactement à ceux qu'il obtiendra effectivement<sup>59</sup> ! Au paragraphe consacré à la *Schola minor*, en effet, on peut lire :

« Il conviendrait donc d'avoir des titulaires nouveaux, capables et donnant des promesses d'avenir et dont plusieurs pourraient être appelés plus tard à joindre à leur enseignement élémentaire celui d'un cours supérieur.

Voici, à ce sujet, mes propositions :

1. Pour l'Écriture Sainte, (Introduction et Exégèse), ainsi que pour la Dogmatique générale et l'Apologétique, M. LADEUZE, prêtre du diocèse de Tournai, qui vient de conquérir d'une façon très brillante le titre de docteur en Théologie »<sup>60</sup>.

Pour rappel, le Collège américain de Louvain (où une fois nommé recteur, Ladeuze dira tous les matins sa messe quotidienne) avait été fondé en 1857 afin de préparer des prêtres du Vieux continent pour les missions américaines et afin de recevoir les étudiants américains auxquels leurs évêques souhaitaient donner une formation plus poussée. A l'origine, tous ces étudiants suivaient l'ensemble des cours de la Faculté de théologie, mais les évêques protecteurs jugèrent bientôt que ce cursus était trop long : seul un nombre restreint de séminaristes continuèrent à suivre les cours de la *Schola minor* et parfois même à conquérir les grades de la Faculté, les autres suivant au Collège un cours élémentaire de trois ans. En 1877, la *Schola minor*, dont l'enseignement en Belgique était en fait assuré dans les grands séminaires, fut supprimée : l'enseignement élémentaire du Collège subsista de façon indépendante et le seul lien avec l'Université consista dès lors en une simple mention du Collège dans

---

<sup>59</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « Juli 1898 ».

<sup>60</sup> *Ibid.*, Rapport de Mgr Hebbelynck sur la situation de l'Université pendant l'année académique 1897-1898, Louvain 18 juillet 1898, p. 3-4.

*l'Annuaire*. En 1897, le président du *Board* exprima cependant le souhait, dans le but de nouer des liens plus étroits entre les deux institutions, que les cours donnés au Collège constituent la *Schola minor* de la Faculté de théologie. Cette transformation fut acceptée par les évêques belges et devint effective en octobre 1898, au moment précis où Ladeuze, qui venait d'être promu docteur en théologie, se trouvait disponible pour y donner l'un ou l'autre des enseignements qui s'y créaient<sup>61</sup>...

#### **b. L'héritage d'Hebbelynck**

Ceci dit, comment Ladeuze, proposé pour un enseignement élémentaire de l'Écriture sainte, de la dogmatique générale et de l'apologétique, s'est-il finalement vu confier l'Écriture sainte à la *Schola minor*, la patrologie à la *Schola maior* et le copte ? En fait, au cours de l'été 1898, la désignation de Ladeuze aux enseignements qu'il allait assumer à partir d'octobre 1898 n'a pu se produire en une fois. A la réunion des évêques du 18

---

<sup>61</sup> Sur le Collège américain, le travail fondamental reste J. D. SAUTER, *The American College of Louvain (1857-1898)* (Université catholique de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4<sup>e</sup> sér., fasc. 19), Louvain, 1959, que l'auteur avait tiré de sa thèse de doctorat et de son mémoire de licence. Avant cela, le Collège avait retenu l'attention dans le cadre d'un ouvrage détaillé rédigé par le premier économe (J. VAN DER HEYDEN, *The Louvain American College. 1857-1907*, Louvain, 1909) et d'un travail consacré aux missions belges aux États-Unis (J. A. GRIFFIN, *The Contribution of Belgium to the Catholic Church in America [1523-1857]* [The Catholic University of America. Studies in American Church History, vol. XIII], Washington, 1932, p. 219-222, le chapitre de conclusion). Par la suite, la célébration de divers anniversaires donna lieu à plusieurs publications. Un premier volume commémoratif parut pour les septante-cinq ans du Collège : T. J. CHAMPOUX, *History of the Louvain American College. 1857-1932*, dans *American College Bulletin. Jubilee Number. 1857-1932*, Louvain, 1932, p. 17-56. Le centenaire de l'institution, en 1957, fut l'occasion de plusieurs publications, tandis que dans l'intervalle, John Sauter avait publié un petit aperçu de sa thèse pour le grand public (*Les origines du Collège américain*, dans *Bulletin trimestriel de l'Association des amis de l'Université de Louvain*, 1953, n° 3, p. 86-91) : R. AUBERT, *Le Collège américain de Louvain [1857-1957]*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. XXXIII, 1957, p. 713-728, et E. L. ZOELLER, *The Story of the American College*, dans *The American College Bulletin*, t. XXXVI, juin 1957, p. 28-91. En 1982-1983 fut célébré le cent vingt-cinquième anniversaire du Collège (cfr T. P. OBSBORNE, *Le 125<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Collège américain de Louvain*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. XIV, 1983, p. 260-261), à l'occasion duquel Mgr John Tracy Ellis fit une conférence sur *L'Université catholique de Louvain. Son influence historique sur l'Église en Amérique*, qui fut publiée ultérieurement et où l'on trouve quelques indications sur le Collège américain (*Louvain. Bulletin trimestriel de l'Association des amis de l'Université de Louvain*, 1983, n° 1, p. 3-16). Enfin, le 150<sup>e</sup> anniversaire clôt la série en 2007 : K. A. CODD et B. G. DICK, *Commemorative History of The American College: America's Seminary in the Heart of Europe*, Washington, 2007 (extrait de ID., *A Favored Portion of the Vineyard: A Study of the American College. Missionaries on the North Pacific Coast, 1857-1907*, Thèse de doctorat inédite en théologie, Katholieke Universiteit Leuven, Leuven, 2007).



juillet, dont nous n'avons pas conservé le procès-verbal, seules les propositions d'Abbeloos concernant la *Schola minor* ont pu, en toute hypothèse, faire l'objet d'une délibération. La nomination d'Hebbelynck au rectorat, en effet, second événement dont Ladeuze a bénéficié en recueillant sa succession (qui d'autre que lui, qui venait de consacrer une thèse au recensions coptes de saint Pacôme, pouvait lui succéder aussi avantageusement pour la patrologie et le copte ?), et la nomination de ce dernier à la succession précisément, n'a pu intervenir qu'à la réunion suivante — dont nous ignorons tout par ailleurs<sup>62</sup> — tenue à la fin de l'été, c'est-à-dire après qu'Abbeloos eut remis, le 23 juillet, sa démission aux évêques suite à son différend avec Mercier concernant l'Institut supérieur de philosophie<sup>63</sup>. Nous pouvons donc reconstituer, sans grand risque de nous tromper, un processus décisionnel en deux temps : une première nomination en juillet, dans le contexte de la restauration de la *Schola minor*, et une seconde en septembre, dans le cadre de la succession rectorale.

Ce processus de décision étant admis, il reste à éclaircir le problème du détail des cours particuliers finalement attribués à Ladeuze en octobre 1898. Si l'on accepte, ce qui est une évidence, que les cours de patrologie et de copte appartiennent à la succession d'Hebbelynck et qu'ils n'ont pu échoir à Ladeuze qu'à la réunion de septembre, deux hypothèses sont possibles quant à sa première nomination : ou bien il a été nommé à la *Schola minor* pour l'ensemble des cours proposés par Abbeloos (Écriture sainte, dogmatique générale et apologétique) et s'est alors vu retirer les deux derniers en septembre lors de sa seconde nomination, ou bien il n'a été nommé que pour une partie d'entre eux, par exemple pour le seul cours d'Écriture sainte, auquel est venu s'ajouter en septembre l'héritage d'Hebbelynck. En faveur de cette dernière hypothèse, on peut imaginer que, décidés à appliquer le principe préconisé par Abbeloos de nommer aux cours inférieurs des candidats susceptibles de passer ensuite à la *Schola maior*, les évêques aient logiquement décidé de restreindre les attributions des nouveaux venus à la *Schola minor*, de façon à pouvoir préparer un successeur potentiel pour chaque chaire de théologie à pourvoir à la *Schola maior*. Ceci impliquerait en outre que dès 1898, les évêques aient envisagé de confier à Ladeuze la succession de Mgr Lamy, à l'époque titulaire vieillissant du cours d'exégèse à la *Schola maior*... Quoi qu'il en soit des cours attribués à Ladeuze en 1898 et des intentions initiales des évêques

---

<sup>62</sup> On ne conserve pas les documents de cette réunion.

<sup>63</sup> Cfr *L'Université de Louvain...*, p. 234.

quant à l'avenir, ce qui est certain c'est que, lorsque Mgr Lamy démissionna à la fin de l'année 1899-1900, le recteur proposa « de confier son cours d'Écriture Sainte à M. le Professeur Ladeuze, déjà chargé de cette matière à la *Schola Minor* »<sup>64</sup>. Ces attributions ne devaient plus changer avant la nomination au rectorat.

## 2. L'enseignant

Comme professeur, Ladeuze a donc enseigné de 1898-1899 à 1908-1909 à la Faculté de théologie, soit exactement dix années au cours desquelles il a eu l'occasion de marquer de son empreinte toute l'école de théologie positive de Louvain. Il l'a fait, en premier lieu, par son enseignement ordinaire destiné à l'ensemble des étudiants en théologie, ceux de la *Schola maior* surtout, qui avaient déjà reçu une formation théologique de base dans leur séminaire, et en second lieu, en contribuant à former parmi ceux-ci des disciples, dont certains deviendront des maîtres. Sans vouloir minimiser l'importance de son bref passage au Collège américain, où il assura l'enseignement de l'exégèse au cours des deux premières années de sa carrière professorale, c'est surtout par ses cours professés à la *Schola maior*, en patrologie d'abord, en exégèse du Nouveau Testament ensuite (à partir de 1900-1901), qu'il exerça l'influence la plus féconde. Même s'il ne devait plus rien publier, après sa thèse de doctorat, sur la littérature chrétienne égyptienne, son cours facultatif de langue copte ne doit cependant pas être négligé, dans la mesure où, étant accessible aux étudiants de la Faculté de philosophie et lettres, il contribuera par ce biais, comme nous le verrons, au renouveau de l'école d'orientalisme de Louvain.

Notons, avant d'aller plus loin dans l'analyse de la figure de l'enseignant, que nous aurions aimé traiter ici des relations de travail nouées par Ladeuze avec ses collègues de la Faculté de théologie et, plus largement, de l'Université, mais que l'état de la documentation ne le permet guère. D'une manière générale, nous savons que Ladeuze a eu le sentiment d'entretenir d'excellents rapports avec tous ses confrères de la Faculté, comme il le confesse à son évêque en 1903 à l'occasion de ses premières difficultés en

---

<sup>64</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « December 1900 », Rapport de Mgr Hebbelynck sur la situation de l'Université pendant l'année académique 1899-1900, Louvain 15 juillet 1898, p. [2].

matière d'exégèse<sup>65</sup>, mais sans que l'on sache en dire beaucoup plus. Excepté deux témoignages de collègues, qui confirment cette impression, on ne possède en effet aucune trace qui permettrait de mettre en lumière des relations plus suivies ou intimes avec l'un ou l'autre membre de la Faculté<sup>66</sup>. Pour le reste, nous savons que, parmi ses autres collègues de l'Université, Cauchie, avec qui il lança la *Revue d'histoire ecclésiastique* et à qui il rendait peut-être visite lors de ses vacances familiales à Harveng<sup>67</sup>, a sans doute occupé une place privilégiée. Nous savons également qu'il a eu un conflit assez vif avec le chanoine Colinet, comme nous le verrons au chapitre suivant, à propos de la direction de la revue *Le Muséon*, mais c'est tout ce qui ressort de la sélection effectuée par les archives...

#### a. Ses cours : contenu et méthodes

*Un vaste programme.* — Grâce au *Programme des cours* reproduit dans les *Annuaire*s, nous connaissons le contenu général de l'enseignement de Ladeuze, année par année, du moins pour ses deux cours de patrologie et d'exégèse (cfr Tableau V, *infra*). Dans son domaine initial, la patrologie, il s'attacha manifestement à parcourir systématiquement l'ensemble de la littérature patristique<sup>68</sup>, commençant avec les Pères

---

<sup>65</sup> Il écrit à ce propos : « Tout bien considéré, je crois pouvoir encore espérer que cet accus(.)[ateur] n'est pas un de mes collègues. Vu mes bonnes relations avec tous mes c[on]fr(.)[ères] de la f(.)[aculté] de théol(.)[ogie] sans exc(.)[eption] » (A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903).

<sup>66</sup> Dans une lettre adressée en avril 1905 à Paul Halfants, directeur de la *Revue apologétique*, Jacques Laminne, professeur de dogmatique à la Faculté de théologie, parle de Ladeuze comme de son « excellent collègue » (lettre citée par J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 64), tandis qu'en 1907, une lettre confidentielle adressée par Van der Moeren à Ladeuze à propos de ses nouveaux déboires exégétiques, témoigne de rapports très cordiaux entre les deux hommes (A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Un ensemble désigné par Ladeuze « Aff.[aire] VanderMoeren (traitement) », Lettre confidentielle de Van der Moeren à Ladeuze, Durmen 28 septembre 1907). Sur Jacques Laminne, voir ci-dessous, le chapitre sur le rectorat de Ladeuze.

<sup>67</sup> Comme le suggère Cerfaux dans son enquête menée sur Ladeuze dans le diocèse de Tournai (cfr A.G.S.T., *Dossiers personnels*, Dossier Mgr Paulin Ladeuze, Chemise « Archives Mgr Paulin Ladeuze trouvées dans les papiers du chan. Albert Materne. Questionnaire biographique [et éléments de réponses] », Cinquième feuille manuscrite marquée « D. Vie personnelle »).

<sup>68</sup> D'une manière générale, voir ici B. ALTANER et A. STUIBER, *Patrologie. Leben, Schriften und Lehre der Kirchenväter*, 8<sup>e</sup> éd., Fribourg-Basel-Vienne, 1978 (la dernière traduction date de 1963 :

apostoliques (1898-1899)<sup>69</sup>, la littérature didactique (1899-1900 et 1900-1901) et les Apologistes du II<sup>e</sup> siècle (1901-1902 et 1902-1903)<sup>70</sup>. Ensuite, il s'attacha plus particulièrement à l'école chrétienne d'Alexandrie : littérature gnostique, apocryphes du Nouveau Testament, Clément d'Alexandrie, Origène et les Alexandrins jusqu'au concile de Nicée<sup>71</sup>. Avec saint Hippolyte, enfin, il commençait, en 1908-1909, l'étude

Tableau V : Listes des cours professés par Ladeuze d'après le programme des cours (1898-1909)<sup>72</sup>

| ANNÉES<br>ACADÉMIQUES | COURS DE PATROLOGIE                                                                    | COURS D'ÉCRITURE SAINTE                                                                  |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1898-1899             | Les Pères apostoliques (1h.)                                                           | L'introduction à l'Écriture sainte (1 h.)<br>L'exégèse (3h.) : contenu non précisé       |
| 1899-1900             | La littérature chrétienne primitive : la littérature didactique (1h.)                  | L'introduction à l'Écriture sainte (1 h.)<br>L'exégèse (3h.) : Les épîtres de saint Paul |
| 1900-1901             | L'ancienne littérature chrétienne : littérature didactique, écrits apologétiques (1h.) | Les Épîtres de saint Paul (3h.)                                                          |
| 1901-1902             | Les Apologistes du deuxième siècle (1h.)                                               | Saint Paul : Les Épîtres de la captivité (3h.)                                           |
| 1902-1903             | Les Apologistes du deuxième siècle (1h.)                                               | Les Évangiles synoptiques (3h.)                                                          |

B. ALTANER et H. CHIRAT, *Précis de patrologie*). Pour une introduction rapide, voir J. LIÉBAERT, *Patrologie*, dans *Catholicisme...*, t. X, col. 829-858.

<sup>69</sup> Ce qui recouvre traditionnellement : la *Didachè*, saint Clément de Rome, saint Ignace d'Antioche, le Pseudo-Barnabé, saint Polycarpe de Smyrne, Hermas, l'Épître à Diogène, les fragments de Papias et des presbytes cités par saint Irénée (cfr G. BARDY, *Apostoliques (Pères)*, *Catholicisme...*, t. I, col. 731, à compléter par J. LIÉBAERT, *Pères apostoliques*, *ibid.*, t. X, col. 1226-1228).

<sup>70</sup> Ladeuze a traité ici de Quadratus, Aristide d'Athènes, Ariston de Pella, Rhodon, saint Justin, Tatien, Miltiade, Apollinaire d'Hiérapolis, Athénagore, saint Théophile d'Antioche, Méliton de Sardes, l'Épître à Diognète et Hermias (cfr Annexe X). Pour une présentation rapide, voir G. BARDY, *Apologistes*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 718-719, et J. LIÉBAERT, *Pères apologistes*, *ibid.*, t. t. X, col. 1225-1226.

<sup>71</sup> Pour un coup d'œil rapide, voir aussi G. BARDY, *Alexandrie*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 310-314.

<sup>72</sup> Liste établie d'après le *Programme des cours de l'année académique [...]*, paru dans les *Annuaire*s. Voir également J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exeget. 1870-1940...*, p. 25.

|           |                                                                    |                                         |
|-----------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 1903-1904 | La littérature gnostique (1h.)                                     | Les Évangiles synoptiques (suite) (3h.) |
| 1904-1905 | Les apocryphes du Nouveau Testament (1h.)                          | Les Épîtres catholiques (3h.)           |
| 1905-1906 | Clément d'Alexandrie (1h.)                                         | L'Évangile de saint Jean (3h.)          |
| 1906-1907 | Origène (1h.)                                                      | L'Évangile de saint Jean (suite) (3h.)  |
| 1907-1908 | Origène (suite) et les Alexandrins jusqu'au concile de Nicée (1h.) | Les Actes des Apôtres (3h.)             |
| 1908-1909 | Saint Hippolyte (1h.)                                              | Les Actes des Apôtres (suite) (3h.)     |

de la littérature romaine<sup>73</sup>. Dans le domaine de l'exégèse du Nouveau Testament, par ailleurs, le désir de défricher méthodiquement le domaine, comme Coppens l'avait du reste déjà souligné en son temps, est aussi manifeste que pour la patrologie. A côté du cours d'introduction à l'Écriture sainte donné les deux premières années, alors qu'il est professeur à la *Schola minor* (1898-1899 et 1899-1900), et au-delà de sa première année de cours en exégèse, dont on ignore le contenu (1898-1899), il se consacra longuement aux documents les plus anciens, avec les Épîtres de saint Paul (de 1899-1900 à 1901-1902), puis aborda les Évangiles synoptiques (1902-1903 et 1903-1904), les Épîtres catholiques (1904-1905), l'Évangile de Jean (1905-1906 et 1906-1907) et, pour terminer, les Actes des Apôtres (1907-1908 et 1908-1909).

D'après Albert Descamps et Joseph Coppens, le programme de Ladeuze tel qu'il ressort des intitulés du *Programme des cours* était assez ambitieux si on le rapporte aux exigences de spécialisation qui prévalaient de leur temps. Descamps note à ce propos qu'« il s'attachait aux grandes questions et ne reculait pas devant des exposés qui paraîtraient aujourd'hui trop vastes », mais il précise aussitôt que « si son enseignement était synthétique, il n'en était pas moins apprécié pour sa solidité, son souffle et sa

---

<sup>73</sup> En fait, on distingue mieux aujourd'hui, dans la littérature attribuée autrefois à saint Hippolyte, l'œuvre d'un Hippolyte romain, de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, et celle d'un évêque oriental de siège inconnu. Sur l'ensemble des controverses qui se sont déchaînées sur le sujet depuis 1947, cfr la mise au point récente (1993) de V. SAXER, *Hippolyte (Saint)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXIV, col. 627-635, qui fournit par ailleurs la bibliographie du problème.

clarté »<sup>74</sup>. Le jugement de Coppens va tout à fait dans le même sens lorsqu'il écrit que, malgré la méthode de cours adoptée par Ladeuze, proche d'un séminaire, « les espaces de temps suffisaient largement pour consentir à un examen approfondi et personnel des sources littéraires étudiées et à donner au moins des leçons synthétiques et entraînantes »<sup>75</sup>. A parcourir les notes de cours que Ladeuze nous a laissées cependant, on n'éprouve guère l'impression d'un enseignement « synthétique » : il y allie manifestement le souci doctrinal de donner une information de base complète sur chaque livre ou auteur étudié, avec le désir d'initier à la démarche scientifique, en soulignant les problèmes, en discutant les solutions proposées par ses contemporains, etc. Si ses cours paraissent à Descamps et Coppens embrasser des horizons trop vastes, n'est-ce pas simplement qu'à l'époque de Ladeuze, la masse des publications scientifiques qu'ils devront eux-mêmes affronter plus tard n'avait pas encore envahi les bibliothèques et que les travaux disponibles, tout comme les questions en suspens, pouvaient encore être maîtrisés par un seul homme ?

Il faut savoir, en effet, que, par chance — ou par malchance pourrait s'écrier l'historien découragé devant une telle masse d'informations —, l'on conserve, dans les archives privées de Ladeuze, une collection à peu près complète de ses cours<sup>76</sup>, doublée, pour les années 1903-1904 à 1906-1907, des notes prises à ses leçons par l'élève Lebon, son futur successeur à la Faculté de théologie<sup>77</sup>. Cette abondante documentation (cfr Annexe X) n'a, à notre connaissance, jamais été exploitée par les premiers biographes de Ladeuze, et pour cause. Constituée d'une bonne cinquantaine de cahiers comptant souvent plus d'une d'une centaine de pages, entièrement rédigés en latin et noircis de surcroît de la petite écriture fine d'un homme qui n'aimait pas le gaspillage, elle totalise quelques milliers de pages de notes qui pourraient aisément venir à bout de

---

<sup>74</sup> A. DESCAMPS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)...*, col. 544.

<sup>75</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 26 (traduction).

<sup>76</sup> Un cahier sans désignation aucune et un cahier désigné « P. Ladeuze. Patrologia III » n'ont pu être mis en rapport avec les intitulés du *Programme des cours*.

<sup>77</sup> S.A.U.L., *Fonds Joseph Lebon*, les n° CII 2428-2429 et 2438-2440. Sur Joseph Lebon (1879-1957), dont nous reparlerons plus loin, prêtre du diocèse de Namur (1903) qui succéda à Ladeuze comme professeur à la Faculté de théologie (1909-1950) et président du Collège du Saint-Esprit (1909-1944), voir surtout les notices biographiques de Ph. DELHAYE, *Lebon (Joseph-Martin-Ghislain)*, dans *B.N.*, t. XXXVII, col. 495-499, d'A. VAN ROEY, *Lebon (Joseph-Martin)*, dans *D.T.C. Tables générales*, t. II, col. 2923-2924, et de G. ROTUREAU, *Lebon (Joseph-Martin)*, dans *Catholicisme...*, t. VII, col. 134, qui renvoient aux notices disponibles.

la patience de plus d'un doctorand en exégèse et qu'il n'est, en toute hypothèse, pas possible d'étudier systématiquement ici. Sans être totalement ignorant de la langue latine, nous confessons avoir éprouvé quelque vertige rien qu'à l'idée de devoir parcourir cette véritable anthologie du latin ecclésiastique du début du siècle. Serions-nous prétentieux de croire que ce sentiment, d'autres, et non des moindres, l'ont eu avant nous : Joseph Coppens, précisément, qui a connu très tôt l'existence de ces textes, mais qui assure n'y avoir pas eu accès<sup>78</sup>, et Lucien Cerfaux, qui les a vus et parcourus librement, comme nous l'avons déjà signalé, mais ne les a jamais exploités dans une synthèse publiée. On conserve cependant de ce dernier, dans les archives mêmes de Ladeuze sur lesquelles il travaillait, un manuscrit inédit consacré à *L'œuvre exégétique de Mgr Ladeuze*<sup>79</sup> où, à partir d'une lecture du cahier consacré au « cours sur Actes, 1908/1909 »<sup>80</sup>, il tente de cerner la méthode de l'exégète.

*La méthode exégétique : le regard de Lucien Cerfaux.* — Dans le manuscrit qu'il nous a laissé, Cerfaux caractérise en deux temps le travail accompli par Ladeuze sur les Actes, d'une part en déterminant son attitude fondamentale en matière d'exégèse, attitude qui coïncide en fait exactement avec le programme de l'école progressiste, d'autre part en précisant les éléments caractéristiques d'une démarche à laquelle il reproche une hypertrophie de la critique et un déficit de l'herméneutique. Pour Cerfaux, le projet exégétique de Ladeuze peut se définir par une double volonté de conquête : par rapport aux catholiques traditionnels, qui jugeaient sacrilège l'application d'une méthode « rationaliste » aux livres sacrés, il s'agissait de conquérir le droit « de traiter les livres inspirés comme des livres humains », et contre les protestants et les rationalistes, « il ne s'agissait pas tant de défendre des positions conservatrices que de mériter le droit de participer à la défense commune d'une position raisonnable, laissant à la foi la

---

<sup>78</sup> Pour rappel, en 1941, Coppens signale n'avoir pu consulter les archives de Ladeuze comprenant ses notes de cours parce qu'elles n'avaient pas été déposées à la bibliothèque (J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, la bibliographie en Annexe I, p. 87), alors que dans sa mise au point de 1946, il invoque cette fois leur non-publication (ID., *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 205)...

<sup>79</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemise intitulée par Cerfaux « Mgr Ladeuze », Un manuscrit de Cerfaux, *L'œuvre exégétique de Mgr Ladeuze*.

<sup>80</sup> Il s'agit en fait de l'introduction à l'étude des Actes des Apôtres, « P. Ladeuze. Acta I », donnée en principe en 1907-1908.

possibilité d'exister comme attitude raisonnable »<sup>81</sup>. Cerfaux souligne que ce projet s'appuyait sur « une bonne notion de l'inspiration » et cite *in extenso* le passage où l'auteur définit sa position dans le domaine :

« Ce livre (Actes) est inspiré et, comme tel, doit être interprété selon les règles catholiques d'interprétation suivant lesquelles il faut tenir pour sens véritable de l'Écriture, d[an]<sup>s</sup> les matières de foi et de mœurs qui regardent l'édification de la doctrine chrétienne, celui qu'a tenu et tient la S[ain]<sup>te</sup> Église et que tient le consentement unanime des Pères. Ces règles évidemment, ne suffisent pas à l'interprétation de tout le livre. Par conséquent il faut employer en même temps les règles générales de l'interprétation historique. D'ailleurs ce livre, bien qu'inspiré, reste cependant un document historique. Il a été écrit sous la motion, sous l'illumination (*illustratio*) et la direction de l'E(.)[sprit]-J(S.)[aint]. Mais sous cette influence divine très particulière, l'homme dont Dieu se servait comme instrument pour écrire son livre, doit poser toutes ces mêmes actions que pose n'importe quel auteur d'un livre. Le livre bien qu'inspiré est néanmoins un livre humain, écrit par un homme et pour les hommes. L'auteur de ce livre reste un témoin historique, mais d'une autorité particulière à cause de l'assistance divine dont il a joui, surtout dans ces choses qui[,] de manière ou d'autre[,] se rapportent au but religieux que[,] dans la composition de ce livre[,] a poursuivi la cause principale du livre, c'est-à-dire Dieu inspireur »<sup>82</sup>.

Il s'agit donc très clairement d'une conception qui, tout en préservant l'inspiration et l'inerrance, rend à l'acteur humain tout son rôle dans l'élaboration du livre sacré : en tant qu'œuvre humaine, la Bible est, comme tout autre livre, le fruit d'un travail de véritable rédaction où l'auteur utilise les témoignages disponibles, exprime sa pensée à travers les représentations de son temps, etc. ; mais c'est dans la garantie du sens religieux final qu'exprime ce travail d'élaboration que se joue en fait l'infailibilité biblique. Comme nous l'avons vu, cette conception est aussi celle défendue par Loisy et Lagrange dans les années 1890, et fonde toute l'attitude progressiste. Notons au passage que, détail intéressant, le principal reproche que semble adresser ici Cerfaux au modernisme, c'est d'avoir souscrit à l'idée protestante qu'il était impossible de faire de l'exégèse critique tout en restant « catholique ». Et en toute bonne foi, il définit simplement le modernisme comme « une aventure intellectuelle qui a mal tourné »<sup>83</sup>...

Dans la suite de son manuscrit, Cerfaux s'attache à cerner la méthode exégétique de Ladeuze. Il souligne que ce dernier est venu à l'exégèse à partir de la patrologie, et qu'il en a toujours conservé la démarche qui consiste à regarder un livre avant tout dans son

---

<sup>81</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemise intitulée par Cerfaux « Mgr Ladeuze », Un manuscrit de Cerfaux, *L'œuvre exégétique de Mgr Ladeuze*.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> *Ibid.*



essence d'œuvre littéraire. Un texte néo-testamentaire est avant tout l'œuvre d'un écrivain qui apporte un témoignage historique et qu'il faut traiter comme tel afin d'en extraire ce qui peut servir à une reconstruction du passé. Toute la démarche était donc centrée sur la critique littéraire, ce qui, pour Cerfaux, conduisait à réduire l'exégèse proprement dite à la portion congrue : « fondamentalement, les cours de Mgr Ladeuze et ses travaux avaient pour objet les livres : auteurs, sources, tendances, etc. », c'est-à-dire « tout ce qui est préliminaire pour comprendre », étant entendu que « ce qui importe, c'est le contenu du livre — le témoignage lui-même et la reconstitution des faits et des idées qui suivra l'intelligence du témoignage »<sup>84</sup>. Tout en reconnaissant la qualité exceptionnelle de sa démarche littéraire, Cerfaux — et c'est là une attitude qui marque bien le temps qui sépare les deux exégètes — adresse deux reproches à Ladeuze : une trop grande attention portée à l'auteur et à la valeur historique de son témoignage (« Il importe assez peu que Luc soit l'auteur du Livre des Actes. [C'est une] question de mot. La chose, c'est de savoir à quelle génération le livre appartient, à quelle distance il se trouve du fait, à quel degré leur [des Actes] élaboration est arrivée »<sup>85</sup>) et une réduction appauvrissante de l'exégèse à la critique littéraire (« l'herméneutique, l'intelligence d'un texte peut se servir de toutes les ressources, extrinsèques, intrinsèques, comparatives : elle n'aime pas déchoir et se mettre clairement au service de la critique littéraire »<sup>86</sup>). C'est sans doute vrai, mais c'est faire abstraction des qualités d'historien illustrées par Ladeuze dans sa thèse de doctorat et oublier qu'à l'époque, la confiance dans la valeur historique des textes néo-testamentaires était profondément entamée et que ce sont précisément les travaux littéraires comme ceux de Ladeuze qui ont ouvert la voie à l'école de l'histoire des formes.

*La méthode d'enseignement : former à la démarche scientifique.* — Sur le plan pédagogique, par ailleurs, Joseph Coppens a souligné, citant le témoignage de Louis-Théophile Lefort<sup>87</sup>, combien « Paulin Ladeuze possédait un talent didactique peu ordinaire »<sup>88</sup>. Le

---

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> *Ibid.*

<sup>87</sup> L.-Th. LEFORT, *Nécrologie. Paulin Ladeuze. 1870-1940*, dans *Le Muséon*, t. LIII, 1940, p. 151-152.

<sup>88</sup> J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 199.

portrait que ce dernier en donne, et qui constitue probablement la seule déposition de première main sur ce point<sup>89</sup>, confirme effectivement l'affirmation de Coppens :

« Ceux qui eurent l'avantage et le plaisir de suivre les leçons du professeur Ladeuze se souviendront longtemps de cette tête à la chevelure abondante que peignait par intervalles une main qui semblait vouloir lui arracher la solution des points délicats. Bien campé dans sa chaire le professeur Ladeuze débutait aussitôt avec une volubilité qui faisait le désespoir des calames impuissants à marcher aussi vite que son exposé. Il faisait beau le voir dominer magistralement l'ensemble de la littérature de son sujet, de l'entendre disséquer et analyser les sources et leurs commentateurs pour arriver à en trier les résultats positifs ; rien n'avait échappé à sa minutieuse préparation. Initié à l'orientalisme il savait ce que les origines chrétiennes ont reçu, et peuvent encore attendre de lumière, des sources orientales ; aussi son œil restait-il toujours ouvert de ce côté. Formé à l'école de maîtres comme Hebbelynck, Cauchie et Van Hoonacker, il n'était pas de ceux qui croient résoudre certains problèmes en niant leur existence ; avec une méritoire franchise le professeur Ladeuze les abordait de front, et après en avoir méticuleusement vérifié toutes les données, il ne reculait pas devant la solution qui lui paraissait s'imposer, au risque de heurter parfois certaines formules que d'aucuns voudraient éternelles. Il va sans dire que pareil enseignement enthousiasmait son auditoire dont les réactions provoquaient chez le maître un sourire amusé mais bref »<sup>90</sup>.

A la génération suivante, Lucien Cerfaux, qui, il faut y insister, avait été formé à Rome, confessa d'ailleurs, en des termes plus ramassés, sa dette intellectuelle à l'égard d'un maître qu'il n'avait pas eu mais dont il avait perçu jusqu'à lui l'influence indirecte :

« Seuls, ceux qui l'ont entendu auraient le droit de dire sa logique rigoureuse, la clarté de son exposition, la pénétration de ses vues et la solidité comme l'ampleur de son information. Ceux qui ont été privés de son enseignement ont du moins la consolation d'avoir subi le rayonnement de sa pensée et la contagion de son exemple »<sup>91</sup>.

Au-delà de ce que peuvent avoir d'exagéré ces témoignages admiratifs, il n'en reste pas moins qu'ils rendent une image de l'enseignant assez conforme à celle qui se dégage de ses notes manuscrites : à côté d'exposés plus encyclopédiques, où dominait la volonté de fournir au néophyte l'information de base nécessaire au raisonnement, le

---

<sup>89</sup> Il est presque certain que Lefort a suivi l'enseignement de Ladeuze, mais un doute subsiste cependant dans notre esprit. Inscrit à la Faculté de philosophie et lettres, ce dernier apparaît certes dans la *Liste des étudiants admis aux grades* pour cette faculté mais, comme il n'y est fait nulle part mention des résultats des élèves ayant choisi le copte comme cours à option, sa présence au cours de Ladeuze n'est pas formellement attestée. Par ailleurs, aucune des notices biographiques qui lui ont été consacrées (cfr la bibliographie fournie par G. GARITTE, *Lefort [Louis-Théophile]*, dans *B.N.*, t. XL, col. 615-618) ne fait allusion à ce problème. Seul Mgr Descamps le qualifie explicitement de « brillant élève de Ladeuze » (A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze [Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph]*..., col. 543).

<sup>90</sup> L.-Th. LEFORT, *Nécrologie. Paulin Ladeuze. 1870-1940*..., p. 152.

<sup>91</sup> L. CERFAUX, *La carrière scientifique de Mgr Ladeuze*..., p. 7.

professeur s'attachait surtout à reprendre devant son auditoire l'ensemble du cheminement intellectuel qu'il avait lui-même parcouru, soulignant les difficultés, évoquant avec impartialité les thèses en présence, disséquant avec rigueur les arguments avancés et tranchant sans hésitation les questions les plus délicates en s'en remettant aux seules lumières du raisonnement historique. Il s'en dégage l'impression d'une puissance intellectuelle peu commune, propre à convaincre les esprits les plus rétifs de s'abandonner avec sérénité aux ravissements les plus subtils de la démarche critique. En ce sens, son enseignement est une parfaite illustration de l'idéal qu'il tracera une fois devenu recteur, à l'occasion de son discours de rentrée de 1910 :

« Les leçons théoriques peuvent se faire de diverses façons. Il en est qui s'adressent avant tout à la mémoire ; mais il en est qui apprennent à penser. Si le meilleur moyen de connaître un itinéraire est de le suivre, c'en est un aussi que de l'entendre exposer nettement par qui l'a suivi. Et c'est un cours pratique à sa façon que celui où le maître refait devant ses élèves le travail par lequel lui-même a découvert la vérité, ou du moins leur fournit constamment les moyens de légitimer aux yeux de leur intelligence la science qu'il leur livre toute faite »<sup>92</sup>.

#### *b. Ses élèves*

A travers son enseignement, Ladeuze a eu l'occasion de marquer de son empreinte toute une génération d'étudiants<sup>93</sup>, mais comment cet enseignement a-t-il été reçu concrètement et quel a été son impact ? En l'absence de documents qui nous renseignent sur les tendances précises des diplômés en théologie au sortir de leurs études, c'est difficile à estimer. Or, jusqu'à la réforme du programme de 1909-1910, les *theses quas* pour le baccalauréat et la licence n'étaient pas choisies par les élèves mais imposées par la Faculté<sup>94</sup>, et l'on ne conserve aucune trace des mémoires de licence de

---

<sup>92</sup> P. LADEUZE, *Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 18 octobre 1910, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit*, dans *AN.U.C.L. 1911*, p. XVIII. Ce texte, très éclairant sur les conceptions de Ladeuze en matière d'enseignement universitaire, avait déjà été reproduit par L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 134, et par R. AUBERT, *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900*, dans *Mélanges offerts à M.-D. Chenu, maître en théologie* (Bibliothèque thomiste, XXXVII), Paris, 1967, p. 100.

<sup>93</sup> Une petite centaine au total, d'après les décomptes que l'on peut faire grâce aux *Annuaire*s.

<sup>94</sup> Voir le règlement de 1836, article 8, pour le baccalauréat (*Praescripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*, dans *AN.U.C.L. 1870*, p. 287-292) et le règlement de 1837, article 8 également, pour la licence (*Praescripta ad obtinendum gradum Licenciati in S. Theologia et Jure Canonico*, *ibid.*, p. 293-296). Ce n'est qu'avec le nouveau règlement en vigueur à partir de 1909-1910 qu'il est stipulé, aux articles VIII, X et XII, que les thèses sont choisies dans la matière des cours et

cette époque<sup>95</sup>. La solution la plus simple consiste dès lors à s'intéresser à ses anciens élèves qui ont occupé par la suite une certaine position dans l'Église de Belgique et qui de ce fait échappent quelque peu à l'anonymat.

Sans parler de Louis-Théophile Lefort, étudiant en philologie classique de 1901-1902 à 1904-1905, qui fut sans doute l'élève de Ladeuze au cours de copte<sup>96</sup> et, en toute hypothèse, son plus brillant continuateur dans le domaine des études pacômiennes, on en compte une petite dizaine. En parcourant la *Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université* pour la Faculté de théologie de 1898-1899 à 1908-1909<sup>97</sup>, en effet, on relève notamment les noms de Théophile Sanders, de Gaston Rasneur, de Maurice Vaes, d'Ernest Van Roey, de Camille Van Crombrughe, de Joseph Lebon et surtout, ceux d'Honoré Coppieters et d'Édouard Tobac, les deux seuls étudiants qui présenteront — brillamment — une thèse de doctorat dirigée par Ladeuze et que l'on peut à coup sûr ranger dans la catégorie des disciples. Sans pouvoir être établie formellement pour tous, l'influence de Ladeuze et, plus largement, de l'enseignement progressiste de Louvain, est cependant manifeste chez certains.

*Théophile Sanders.* — Bénédictin de l'abbaye d'Affligem, Théophile Sanders, en religion dom Léon, suivit les cours de la Faculté de théologie de Louvain de 1896 à 1900<sup>98</sup>. Licencié en théologie (1900), il fut donc formé à la patrologie partiellement par

---

approuvées par la Faculté, ce qui implique le choix de l'étudiant (cfr *Distribution des cours et conditions pour la formation aux grades dans la Faculté de théologie*, dans *AN.U.C.L.* 1910, p. 79-82). Voir également L. KENNIS, *De Theologische Faculteit te Leuven in de negentiende eeuw. 1834-1889...*, p. 132-139.

<sup>95</sup> D'après l'article 6 du règlement du 4 mai 1837, qui fut d'application jusqu'en 1909-1910, une courte dissertation sur un argument ou un sujet imposé était prévue (cfr *Praescripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*, dans *AN.U.C.L.* 1870, p. 295).

<sup>96</sup> Cfr *supra*,

<sup>97</sup> *AN.U.C.L.* 1899-1909.

<sup>98</sup> Sur dom Léon Sanders (1871-1955), exégète et hagiographe, voir A. DE COCK, *Sanders, Theophilus*, dans *N.B.W.*, t. VII, col. 841-843, qui renvoie à la bibliographie disponible, et, dans une moindre mesure, *Sanders (Dom Léon)*, dans *D.T.C. Tables générales*, t. III, col. 3991. Entré à l'abbaye d'Affligem en 1886, profès en novembre 1887, il prononça ses vœux solennels en novembre 1890. Envoyé à l'abbaye de Dendermonde en septembre 1891, il fut ordonné prêtre à Bruxelles en décembre 1895, avant d'être envoyé à Louvain pour y poursuivre ses études de théologie (1896-1900). Tout en continuant à s'occuper des problèmes bibliques, il exerça alors diverses fonctions monastiques (maître des cérémonies et confesseur de l'église abbatiale [1896-1903], confesseur [1909-1919], professeur de philosophie chez les Pères jésuites de Melle [1912-1914 et 1919-1921] et bibliothécaire de l'abbaye [à partir de 1919]), avant d'obtenir, pour raisons de santé, sa sécularisation en 1922.

Ladeuze, dont il eut l'occasion de suivre l'enseignement à la *Schola maior* en 1898-1899 et 1899-1900. Rentré dans son abbaye, il continua à s'intéresser activement à la patrologie et, par ce biais, aux problèmes bibliques. En 1903, en effet, il publia ce qui reste son principal ouvrage, ses *Études sur saint Jérôme. Sa doctrine touchant l'inspiration des Livres saints et leur véracité, l'autorité des livres deutérocanoniques, la distinction entre l'épiscopat et le presbytérat, l'origénisme*<sup>99</sup>, où il s'efforçait, à la suite du Père Lagrange, d'invoquer l'autorité de saint Jérôme à l'appui d'une interprétation large de l'encyclique *Providentissimus*. Sans nous attacher ici à l'analyse d'un livre que nous retrouverons à l'occasion de l'analyse de « l'incident Delattre », qui opposera Ladeuze au jésuite sur ce point<sup>100</sup>, notons simplement qu'il s'inscrit dans la droite ligne de l'enseignement progressiste de Louvain : celui de Van Hoonacker — à l'époque de Sanders, Ladeuze n'est pas encore professeur d'exégèse du Nouveau Testament à la *Schola maior* — pour ce qui est de l'utilisation de la méthode historique en exégèse, et celui de Ladeuze pour ce qui est d'une utilisation critique de la patrologie au service de la Bible. Collaborateur de la *Revue biblique*, Sanders devait s'attacher ultérieurement à d'autres travaux bibliques, notamment à la rédaction d'un commentaire du *Livre de la Genèse*, mais qui seront irrémédiablement perdus en 1914, avec la destruction de son monastère par les troupes allemandes.

**Gaston Rasneur.** — Étudiant à la Faculté de théologie à partir de 1898-1899, Gaston Rasneur<sup>101</sup> eut l'occasion de suivre les cours de patrologie de Ladeuze durant toutes ses études, et ceux d'exégèse du Nouveau Testament durant ses deux années de licence (1900-1901 et 1901-1902). Licencié en théologie au terme de l'année académique

---

<sup>99</sup> Dom L. SANDERS, *Études sur saint Jérôme. Sa doctrine touchant l'inspiration des Livres saints et leur véracité, l'autorité des livres deutérocanoniques, la distinction entre l'épiscopat et le presbytérat, l'origénisme*, Bruxelles-Paris, Becquart-Arien et Lecoffre, 1903, VI-391 p.

<sup>100</sup> Cfr *infra*, le chapitre I de la seconde partie.

<sup>101</sup> Sur Gaston-Antoine Rasneur (1874-1939), prêtre du diocèse de Tournai (1899), licencié en théologie de l'Université de Louvain (1902), aumônier des bernardines de Soleilmont (1902), professeur d'Écriture sainte au grand séminaire de Tournai (1906), curé-doyen de Châtelet (1911), vicaire général (1921) et évêque (1923) de Tournai, voir, faute de mieux : L. CERFAUX, *S. Exc. Monseigneur Gaston-Antoine Rasneur, évêque de Tournai*, dans *Annua nuntia lovaniensia*, t. IV, 1940, p. 65-66 ; ID., *S. Exc. Monseigneur Gaston-Antoine Rasneur, évêque de Tournai*, dans *AN.U.C.L. 1936-1939*, p. I-VI ; J. DERMINE, *Son Excellence Monseigneur Gaston-Antoine Rasneur, évêque de Tournai. 1874-1939*, Tournai, 1940 ; J. LECOUVET, *Éloge funèbre de Son Excellence Révérendissime Monseigneur Gaston-Antoine Rasneur [...]*, dans *Collationes diocesis Tornacensis*, 84<sup>e</sup> année, t. XXXV, n° 2, janvier 1940, p. 97-103 ; Rasneur, Gaston-Antoine, dans G. LEFÈVRE, *Biographie tournaisienne. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles...*, p. 216.

1901-1902, il publia l'année suivante un volumineux article sur *L'homoïousianisme dans ses rapports avec l'orthodoxie*, qui parut dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* en deux parties<sup>102</sup>, où il s'attachait à montrer que, dans les écrits de saint Hilaire et de saint Athanase, la consubstantialité du Verbe (l'« homoousianisme ») était bien la doctrine défendue par les deux docteurs et celle que l'Église catholique avait toujours professée, tandis que le rapprochement des deux illustres Pères de l'Église avec l'« homoïousianisme » (doctrine qui rejette la consubstantialité du Fils, pour ne lui accorder qu'une nature semblable à celle du Père) n'avait été que l'expression d'une tolérance personnelle tactique et non d'une tolérance dogmatique<sup>103</sup>. Contrairement à ce que laisse entendre Coppens dans sa bibliographie de Ladeuze, ce travail de Rasneur ne fut pas patronné directement par ce dernier<sup>104</sup>, mais par Cauchie qui, dans le cadre de ses *Conférences historiques* données à la Faculté de théologie, avait commencé en 1900-1901 un cycle de travaux sur *l'Histoire des dogmes, schismes et hérésies du IV<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*<sup>105</sup>. C'est dans ce cadre que, l'année suivante, Rasneur prépara un travail sur *L'homoïousianisme dans ses rapports avec l'orthodoxie* qui, malgré ce patronage de Cauchie, doit certainement beaucoup à l'enseignement patrologique de Ladeuze. Si l'influence de Ladeuze peut être discutée en ce domaine, elle est incontestable dans le domaine de l'exégèse néo-testamentaire. Nommé professeur d'exégèse au grand

---

<sup>102</sup> G. RASNEUR, *L'homoïousianisme dans ses rapports avec l'orthodoxie*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 189-206 et 411-431.

<sup>103</sup> L'article tente en fait d'éclairer un aspect complexe des controverses trinitaires. Contre l'enseignement d'Arius, qui faisait du Fils une créature du Père, d'une autre nature que lui et ne participant pas à sa plénitude divine, le concile de Nicée (325) rappela la croyance traditionnelle en affirmant la « consubstantialité » du Père et du Fils. De là le terme d'« homoousianisme » pour désigner l'orthodoxie, en référence au terme grec « homoousios » choisi par le concile (cfr G. JACQUEMET, *Homoousios*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 890, et *Homoousios*, dans *D.T.C. Tables générales*, t. II, col. 2106). Mal préparés à recevoir le concept, un certain nombre d'évêques orientaux, tout en admettant la doctrine traditionnelle, éprouvèrent beaucoup de difficultés à admettre le terme retenu et parlèrent, pour l'éviter, de nature semblable entre les deux personnes divines, d'« homoïousios », d'où le terme d'« homoïousiens » utilisé pour les désigner. C'est dans le contexte du rapprochement tenté par les tenants de l'orthodoxie avec ces semi-ariens que certains auteurs protestants en étaient arrivés, à l'époque de Rasneur, à mettre en doute l'attachement d'Athanase d'Alexandrie et d'Hilaire de Poitiers au symbole de Nicée (cfr F. CAVALLERA, *Arianisme*, dans *D.H.G.E.*, t. IV, col. 103-113, et G. BARDY, *Arianisme*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 810-814).

<sup>104</sup> Cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, la bibliographie de Ladeuze en Annexe I, p. 90, présente l'article de Rasneur comme ayant eu Ladeuze pour promoteur.

<sup>105</sup> A. SOETAERT, *Rapport sur les travaux du séminaire historique pendant l'année académique 1901-1902*, dans *AN.U.C.L.* 1903, p. 337.

séminaire de Tournai en 1906, en effet, Rasneur allait donner une impulsion nettement progressiste à la formation dispensée aux jeunes séminaristes du Hainaut<sup>106</sup>, impulsion qui doit beaucoup à l'enseignement de Ladeuze : tous les témoins de première main s'accordent en effet à souligner la dette intellectuelle que Rasneur se reconnaissait à l'égard de Ladeuze<sup>107</sup>. C'est du reste cette orientation progressiste qui valut sans doute à Rasneur la méfiance de son évêque, Mgr Walravens, et sa nomination inopinée dans le ministère pastoral en 1911<sup>108</sup>. Souvent bien informé des arcanes du petit monde ecclésiastique belge, Coppens note en effet à ce propos que l'« on raconta plus tard que l'évêque avait éloigné le professeur d'Écriture sainte de son séminaire, le professeur Rasneur, comme étant peut-être trop progressiste »<sup>109</sup>. Son témoignage est corroboré par une lettre adressée à Ladeuze en 1907, d'où il ressort que la position de Rasneur, au même titre que celle de Ladeuze d'ailleurs, était dès ce moment sérieusement compromise à l'évêché de Tournai<sup>110</sup>. Notons que tout ceci n'empêchera cependant pas Rasneur d'être nommé évêque de Tournai en 1923, preuve que la défiance de Mgr

---

<sup>106</sup> Cfr J. LECOUVET, *Éloge funèbre de Son Excellence Révérendissime Monseigneur Gaston-Antoine Rasneur...*, p. 99 (« il eut le mérite appréciable d'introduire dans ces études sacrées les méthodes scientifiques de l'*Alma Mater*, à un moment où l'on en avait un réel besoin »), et L. CERFAUX, *S. Exc. Monseigneur Gaston-Antoine Rasneur, évêque de Tournai...*, p. 66 (« M. Rasneur eut le mérite de moderniser l'enseignement de l'Écriture et ses anciens élèves continuent à s'inspirer de son cours très consciencieux sur les Évangiles synoptiques »).

<sup>107</sup> Voir entre autres le témoignage de L. CERFAUX, *S. Exc. Monseigneur Gaston-Antoine Rasneur, évêque de Tournai...*, p. I : « Sa reconnaissance pour l'institution où il conquist le grade de docteur en théologie s'avivait de toute sa vénération pour Monseigneur Ladeuze ».

<sup>108</sup> Sans s'expliquer sur la cause de cette nomination, tous les biographes de Rasneur en soulignent cependant le caractère inattendu : « Une brusque désignation à la cure décanale de Châtelet, en 1911, interrompit sa carrière » (L. CERFAUX, *S. Exc. Monseigneur Gaston-Antoine Rasneur, évêque de Tournai...*, p. 66) ; « En 1911, le professeur du Séminaire était nommé doyen de Châtelet : ainsi par la volonté de ses supérieurs se terminait brusquement et prématurément une carrière professorale dont les fruits mûrissaient à peine » (J. DERMINE, *Son Excellence Monseigneur Gaston-Antoine Rasneur, évêque de Tournai. 1874-1939...*, p. 11) ; etc.

<sup>109</sup> Cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 80-81 (traduction).

<sup>110</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907] : « J'ai pu rassurer l'autre jour G. Rasneur, qui du fond de son séminaire m'avait fait parvenir un appel presque découragé. Je n'ai eu qu'à lui parler de l'accueil fait à Rome, dans les hautes sphères, à votre conférence sur la Résurrection. Et dire que là bas [*sic*], à Tournai, on s'attendait plutôt à un avis [négatif ?], peut-être un motif de condamnation ! Aussi j'espère que G. Rasneur aura fait usage des armes fournies ». Sur le contexte et le sens de cette lettre, cfr *infra*, le chapitre II de la seconde partie.

Walravens s'explique davantage par le contexte de la crise moderniste que par les « dérives » du professeur d'exégèse de son grand séminaire.

*Maurice Vaes.* — Autre étudiant tournaisien, Maurice Vaes n'était plus tout à fait un néophyte lorsqu'il arriva à Louvain, nanti d'un diplôme de docteur en philosophie de la Grégorienne, pour y conquérir ses licences en théologie (1903) et en sciences historiques (1904)<sup>111</sup>. Ayant commencé son baccalauréat en théologie en 1899-1900, il eut l'occasion de suivre pendant toutes ses études les cours de Ladeuze, d'abord en patrologie, la première année, ensuite en patrologie et en exégèse, les années suivantes. S'il devait, après ses études théologiques, se spécialiser en histoire sous la conduite de Cauchie et, plus tard, orienter ses travaux surtout vers le domaine de l'histoire de l'art, sa dette intellectuelle à l'égard de Ladeuze n'en est cependant pas moins réelle. Une fois nommé recteur de Saint-Julien-des-Belges en 1905, Vaes, comme nous le verrons<sup>112</sup>, entretiendra une correspondance avec son ancien maître louvaniste et s'attachera à défendre sa position dans les milieux conservateurs romains. A travers cette correspondance, c'est non seulement une amitié sincère entre les deux hommes qui se devine, mais aussi une véritable complicité intellectuelle, teintée de vénération dans le chef de Maurice Vaes, qui se dégage clairement. Nul doute que ce dernier a totalement adhéré à la méthode historique en exégèse et en patrologie et qu'il en a surtout été redevable à Ladeuze<sup>113</sup>.

---

<sup>111</sup> Sur Maurice Vaes (1875-1962), ancien du collège et du petit séminaire de Bonne-Espérance, docteur en philosophie de l'Université Grégorienne (1894-1898), prêtre du diocèse de Tournai (1898), licencié en théologie (1903) et en sciences historiques (1904) de l'Université de Louvain, et recteur de l'Église nationale de Saint-Julien-des-Belges (1905-1953), voir J. LAVALLEYE, *Vaes (Maurice-Marie-Achille-Eugène)*, dans *B.N.*, t. XXXVIII, col. 759-764. Camérier secret du pape (1907), prélat de la maison de Sa Sainteté (1911), chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai (1925), chanoine de Sainte-Anastasie à Rome, il fut désigné pronotaire apostolique *ad instar participantium* (1931). Après la Première Guerre mondiale, Mgr Vaes devait jouer un rôle important dans la gestion de l'Institut historique belge de Rome, de l'*Academia Belgica* et de la Fondation Marie-José.

<sup>112</sup> Voir plus loin, le paragraphe consacré aux controverses liées à une conférence de Ladeuze faite à Bonne-Espérance sur la résurrection.

<sup>113</sup> Voir par exemple A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettres de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907] et 16 janvier [1908]. Voir également *ibid.*, Copie, de la main de Ladeuze, d'une lettre de Vaes à Cauchie, Rome 27 janvier [1908].



**Ernest Van Roey et Camille Van Crombrugghe.** — L'influence directe de Ladeuze sur deux de ses élèves qui exerceront plus tard des responsabilités importantes dans l'Église de Belgique, Ernest Van Roey et Camille Van Crombrugghe, est plus difficile à cerner. Étudiant à la Faculté de théologie de 1897-1898 à 1900-1901, Van Roey<sup>114</sup> fréquenta le cours de patrologie de Ladeuze pendant trois ans et celui d'exégèse durant deux ans. C'est cependant en morale, sous la conduite d'Oscar Dignant, qu'il présenta une thèse de doctorat consacrée au problème du prêt à intérêt<sup>115</sup>. Si sa dissertation<sup>116</sup> comportait une solide introduction historique et, rompant avec la tradition casuistique, engageait la réflexion morale dans la voie des études thomistes, c'est davantage à Cauchie et à son maître Dignant que le jeune Campinois le devait. Par ailleurs, si nous savons que Ladeuze, par ses rapports élogieux adressés à Malines comme président du Saint-Esprit, est intervenu dans la carrière de l'abbé Van Roey<sup>117</sup>, il faut sans doute limiter son rôle intellectuel à une influence indirecte : comme on peut le constater dans la suite de son action, Van Roey s'est toujours montré un théologien extrêmement avisé, notamment

<sup>114</sup> Sur la vie et l'action du cardinal Van Roey, il n'existe que deux biographies d'ensemble, celle de J. KEMPENEERS, *Le cardinal Van Roey en son temps. 1874-1961. Trente-cinq années d'épiscopat* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum Lovaniensium, t. XXX), Bruxelles-Gembloux, 1971, et celle de W.S. PLAVSIC, *Le cardinal Van Roey* (Collection « Humanisme »), Bruxelles, 1974. Voir également les notices de première main qui ont paru depuis : J. KEMPENEERS, *Van Roey (Joseph-Ernest, cardinal)*, dans *D.T.C. Tables générales*, t. III, col. 4279-4280 (1972) ; J. COPPENS, *Roey, Ernest-Joseph Van*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, Tielt, 1975, p. 1347-1348 (1975) ; W.S. PLAVSIC, *Roey, Joseph Ernest Van*, dans *B.N.*, t. XXXIX, col. 756-768 (1976) ; et R. BOUDENS, *Roey, Joseph Ernest Van*, dans *N.B.W.*, t. XII, col. 617-626 (1982). Sur certains aspects particuliers, il existe également d'utiles compléments. Sur les conceptions de Van Roey dans le domaine de l'action politique, on trouvera quelques indications dans : A. SIMON, *L'influence de l'Église sur la vie politique dans l'Entre-deux-guerres*, dans *Res publica*, t. IV, 1962, n° 4, p. 387-396 ; W.S. PLAVSIC, *L'Église et la politique en Belgique*, *ibid.*, t. X, 1968, n° 2, p. 211-251 ; et R. AUBERT, *L'Église catholique et la vie politique en Belgique depuis la Seconde Guerre mondiale*, *ibid.*, t. XV, 1973, n° 2, p. 183-203. Sur l'attitude de Van Roey pendant la dernière guerre, voir J. KEMPENEERS, *Le cardinal Van Roey et l'Ordre Nouveau*, Gembloux, 1982, A. DANTOING, *La hiérarchie catholique et la Belgique sous l'Occupation*, dans *Revue du Nord*, t. LX, n° 237, avril-juin 1978, p. 311-336, et, surtout, ID., *La « collaboration du cardinal ». L'Église de Belgique dans la Guerre 40*, Bruxelles, 1991.

<sup>115</sup> Sur son passage à Louvain, voir plus spécialement J. KEMPENEERS, *Le cardinal Van Roey en son temps. 1874-1961. Trente-cinq années d'épiscopat...*, p. 41-60, le chapitre *Étudiant et professeur à Louvain (1897-1907)*.

<sup>116</sup> E. VAN ROEY, *De justo auctario ex contractu crediti* (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. LIV), Louvain, Van Linthout, 1902, XXIII-300 p.

<sup>117</sup> J. KEMPENEERS, *Le cardinal Van Roey en son temps. 1874-1961. Trente-cinq années d'épiscopat...*, p. 46.

dans le domaine biblique, et Ladeuze y a probablement été pour quelque chose... Les mêmes observations valent également pour Camille Van Crombrugghe, futur professeur au grand séminaire de Gand et vicaire général dans son diocèse. Auteur d'une thèse relative à la sotériologie des origines (1905)<sup>118</sup>, Camille Van Crombrugghe parcourt tout le cycle de théologie avec Ladeuze comme professeur de patrologie et d'exégèse néo-testamentaire<sup>119</sup>. A son propos, Coppens, qui l'eut comme professeur au séminaire dans sa jeunesse, a noté que sa solide formation scripturaire et patristique — dispensée pour une large part par Ladeuze —, alliée à une profonde connaissance du thomisme, en avait fait un des maîtres de la théologie « antimoderniste » de sa génération, toujours très prudent et nuancé dans le domaine des sciences bibliques et de la théologie historique<sup>120</sup>.

*Joseph Lebon.* — Le cas de Joseph Lebon, enfin, qui recueillera la succession de Ladeuze à la Faculté de théologie et au Collège du Saint-Esprit en 1909, est encore plus problématique. Arrivé à Louvain en 1903-1904, après son ordination sacerdotale, Lebon suivra pendant quatre ans les deux cours de Ladeuze à la *Schola maior*, mais sans que l'on sache très bien dans quelle mesure cet enseignement rend compte de ses orientations intellectuelles futures. Auteur d'une thèse consacrée au monophysisme sévérien<sup>121</sup>, il semble que ses conclusions, révolutionnaires pour l'époque<sup>122</sup>, n'aient pas

---

<sup>118</sup> C. VAN CROMBRUGGHE, *De soteriologiae christianae primis fontibus* (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate theologica consequendum conscriptae, sér. II, t. I), Louvain, Van Linthout, 1905, XIV-256 p.

<sup>119</sup> Sur le chanoine Van Crombrugghe (1876-1940), docteur en théologie de l'Université de Louvain (1905), professeur au grand séminaire de Gand (1905-1931), maître de conférences (1909-1921), puis professeur (1921-1927) à l'Université de Louvain et vicaire général de Mgr Coppieters (1927-1940), voir surtout J. COPPENS, *Le chanoine Van Crombrugghe. Un maître de la pensée théologique*, Bruxelles, 1940, et la notice qu'il a fournie en 1953 aux *Tables du dictionnaire de théologie catholique*, pour les compléments bibliographiques (ID., *Crombrugghe [Camille Van]*, dans *D.T.C. Tables générales*, t. III, col. 877).

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> J. LEBON, *Le monophysisme sévérien. Étude historique, littéraire et théologique sur la résistance monophysite au concile de Chalcédoine, jusqu'à la constitution de l'Église jacobite* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate theologica consequendum conscriptae, sér. II, t. IV), Louvain, Joseph Van Linthout, 1909, XXXVI-551 p.

<sup>122</sup> Dans sa thèse consacrée à Sévère d'Antioche, Lebon s'attachait à montrer que le monophysisme sévérien s'inscrivait dans la filiation directe de l'enseignement de saint Cyrille d'Alexandrie et n'était qu'un monophysisme verbal. Contrairement à l'idée généralement admise au début du siècle, il considérait donc la doctrine de Sévère comme orthodoxe, mais incomplète dans sa formulation

été au goût de son promoteur, Jacques Forget, un orientaliste très conservateur formé par Mgr Lamy, et par conséquent, que ce dernier n'a pas joué un rôle essentiel dans ses orientations intellectuelles<sup>123</sup>. Élève assidu, par ailleurs, des conférences historiques données par Cauchie à la Faculté de théologie, auxquelles il participe de 1903-1904 à 1906-1907<sup>124</sup>, Lebon y présente certes des travaux érudits, mais sans rapport avec la patrologie<sup>125</sup>. En fait, si les documents ne permettent pas de démêler avec certitude l'écheveau des influences croisées, on peut néanmoins affirmer que son travail sur les controverses christologiques se rattache méthodologiquement à l'école de Cauchie, école au succès de laquelle Ladeuze, avec sa thèse sur le cénobitisme égyptien, a puissamment contribué<sup>126</sup>. Désigné à la succession de ce dernier au moment de sa nomination au rectorat, tant pour l'enseignement que pour la direction du Collège du Saint-Esprit, Lebon allait par la suite orienter ses travaux ultérieurs surtout vers la patrologie, où il assura la réputation de l'école de Louvain pendant des décennies, et vers la mariologie, où il défendit l'œuvre corédemptrice de Marie et s'associa aux efforts de Mercier pour obtenir la proclamation dogmatique de Marie médiatrice de toutes les grâces<sup>127</sup>. Peu intéressé par les travaux en exégèse, il n'a jamais rien publié dans ce domaine et en a rapidement abandonné l'enseignement à Édouard Tobac, un autre disciple de Ladeuze (1920)<sup>128</sup>.

---

préchalcedonienne. Pour une information rapide sur le monophysisme, cfr J. LIÉBART, *Monophysisme*, dans *Catholicisme...*, t. IX, col. 576-583.

<sup>123</sup> Voir le témoignage de R. AUBERT, *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900...*, p. 108, note 132.

<sup>124</sup> Voir la rubrique *Séminaire historique*, dans les *Annuaire*s de 1905 à 1908. Simple participant la première année, il est secrétaire-rapporteur les années suivantes.

<sup>125</sup> Voir le chapitre *Rapport sur les travaux du séminaire historique pendant l'année académique [...]*, dans les *Annuaire*s de 1905 à 1908. En 1904-1905, il est critique d'office d'un travail consacré à la *Question Biblique du concile de Trente à Richard Simon* ; en 1905-1906 et en 1906-1907, il présente deux recherches sur *Les travaux scripturaires au Moyen Âge* et une sur *Un professeur d'Écriture sainte au IX<sup>e</sup> siècle. Christian de Stavelot*.

<sup>126</sup> D'après le témoignage du chanoine Aubert, qui a encore bien connu Joseph Lebon, l'influence de Cauchie fut en fait déterminante.

<sup>127</sup> Sur l'œuvre patrologique et mariologique de Joseph Lebon, voir l'analyse détaillée, accompagnée d'une bibliographie, qu'en a fait le chanoine Bardy lors d'une manifestation d'hommage organisée en 1947 : G. BARDY, *Hommage à Monseigneur Lebon*, dans *Manifestation Van Hove-Maere-Lebon* (*Annuaire nuntia lovaniensia*, t. V), Bruxelles, 1948, p. 56-75.

<sup>128</sup> Il se chargera en fait de cours plus proches de ses préoccupations (histoire de la théologie du moyen âge, grec du Nouveau Testament, arménien, syriaque et théologie des Églises orthodoxes). Sur

**Honoré Coppieters.** — Parmi l'ensemble des élèves que nous avons évoqués en commençant ce paragraphe, deux méritent une attention particulière : Honoré Coppieters et Édouard Tobac, qui préparèrent leur thèse de doctorat sous la conduite de Ladeuze. Inscrit à l'Université à la rentrée d'octobre 1896, Coppieters eut d'abord Ladeuze comme condisciple à la Faculté de théologie et au Collège du Saint-Esprit (1897-1898/1898-1899), tandis que ce dernier préparait son doctorat<sup>129</sup>. Il l'eut ensuite comme professeur de patrologie à la *Schola maior* (1898-1899/1899-1900) et, enfin, comme promoteur de thèse en exégèse (1900-1901/1901-1902), sans avoir d'ailleurs suivi ses cours dans cette discipline. Consacrée à l'histoire du texte des Actes des Apôtres<sup>130</sup>, cette thèse est un travail de critique « classique » où l'auteur s'attache à l'examen des différentes traditions manuscrites et à leur confrontation critique, travail tout à fait semblable à celui que Ladeuze avait appliqué aux différentes versions de la vie de saint Pacôme. Après s'être, dans un premier chapitre, attaché aux témoignages conservés dans la littérature patristique sur les trois traditions manuscrites (l'orientale d'où dérive le texte reçu, l'occidentale et la recension mixte), l'auteur s'attachait à écarter la recension mixte, essai postérieur d'harmonisation des deux autres (chapitre II), à établir la communauté d'origine des deux traditions occidentale et orientale et à montrer la supériorité de la version orientale (chapitre III) et, enfin, à

---

Joseph Lebon (1879-1957), professeur émérite en 1949, voir également : A.-M. CHARUE, *In memoriam Monseigneur Lebon*, dans *Revue diocésaine de Namur*, t. XI, n° 4, juillet-août 1957 ; J. COPPENS, *In memoriam*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. XXXIII, p. 672-675 ; L. VAN DER ESSEN, *Lebon, Iosephus*, dans *Annua nuntia lovaniensia*, t. XIV, 1958, p. 182.

<sup>129</sup> Honoré Coppieters (1874-1947), ancien élève du Collège Saint-Vincent d'Eekloo (1886-1892), du petit séminaire de Saint-Nicolas (1892-1893) et du grand séminaire de Gand (1893-1896), fut ordonné prêtre en décembre 1896, tandis qu'il venait poursuivre à Louvain ses études théologiques. Professeur d'Écriture sainte à la *Schola minor* (1900) et professeur d'hébreu à la Faculté de théologie (1903), il assumait également, à partir de 1913, la direction du Musée biblique de l'Université. Ayant renoncé définitivement à la carrière scientifique, Coppieters quitta l'Université en 1920 et obtint de se faire nommer curé-doyen de Lokeren (1920-1924), puis d'Alost (1924-1927). Désigné coadjuteur avec droit de succession de Mgr Seghers le 15 mai 1927, il lui succéda quelques jours plus tard. Voir surtout ici la contribution récente (1991) de R. BOUDENS, *Honoré Coppieters*, dans *Het bisdom Gent (1559-1991). Vier eeuwen geschiedenis...*, p. 367-380 et 560, qui donne une bonne synthèse des notices disponibles (J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Coppieters*, dans *AN.U.C.L. 1944-1948*, p. 5-50 ; J. ART, *Coppieters [Honoré-Joseph]*, dans *B.N.*, t. XLIII, col. 220-223, et surtout R. BOUDENS, *Coppieters, Honoré*, dans *N.B.W.*, t. XIII, col. 170-175).

<sup>130</sup> H. COPPIETERS, *De historia textus Actorum Apostolorum dissertatio* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. LIII), Louvain, Joseph Van Linthout, 1902, IX-252 p.

mieux situer la recension occidentale et à rendre compte des divergences qu'elle présentait avec son modèle (chapitre IV)<sup>131</sup>.

Sans entrer ici dans une analyse qui intéresserait davantage les exégètes que les historiens, disons que l'ouvrage se rangeait résolument du côté des études critiques, et même bien davantage que ne le laisserait penser son domaine premier d'investigation, la critique textuelle ! Outre que Coppieters introduisait, avec la méthode historique, une approche scientifique dans l'histoire du canon du Nouveau Testament, un problème censé réglé depuis longtemps par la tradition ecclésiastique, il débouchait sur des conclusions assez neuves pour le monde catholique de l'époque : la recension occidentale n'était pas une version altérée de la version orientale, mais un remaniement postérieur dû à un interpolateur qui avait cherché à rendre le texte primitif plus clair pour son public et à y souligner l'activité apostolique et le rôle du Saint-Esprit. La critique textuelle débouchait donc sur des conclusions littéraires : non seulement sur l'idée d'un texte recopié de nombreuses fois et souvent traduit, mais aussi sur l'idée d'un texte vivant, s'adaptant aux besoins du milieu de réception, et fidèle à l'esprit plus qu'à la lettre de son modèle. C'est bien ce qui explique que, dans son plaidoyer pour la critique biblique prononcé à l'occasion de la cérémonie de promotion au doctorat, Ladeuze ait insisté non seulement sur les problèmes de transmission du texte, mais aussi sur les problèmes de composition :

*« Porro, ubi sic enuntiantur quaestiones a critica solvendae, luce clarius apparet libros sacros ipsos esse objectum hujus Criticae, cum scripti sint ab hominibus in certis adjunctis historicis et inde ab eo tempore magis quam quilibet libri saepius transcripti fuerint et in alias linguas versi. Sed simul manifestum est viros catholicos in librandis illis quaestionibus scientifica libertate gaudere et imo uti debere » ; « Unde quaestiones de origine humana et de compositione librorum sacrorum manent quaestiones historiae litterariae quae directe solvendae sunt testimoniis historicis et examine critico. Pluries certam solutionem non admittunt ; quando autem talem admittunt, certitudo haec est certitudo historica. Caeteroquin, sine tali certitudine historica, tota demonstratio christiana in circulo vitioso versaretur » ; « Critica igitur biblica, sub quocumque respectu consideretur, exerceri a viris catholicis et potest et debet. Sola enim critica exegesis respondet necessitatibus nostri temporis. Nec possumus munere Apologetarum contenti esse unice solliciti de refutandis hypothesibus doctorum non catholicorum » ; « Timendum est ne nos in contrarium vitium incidamus, ne scilicet nimis urgentes respectum divinum, ultra debitum negligamus respectum humanum in libris sacris qui eo ipso quod pro hominibus scripti sunt,*

---

<sup>131</sup> Voir ici, parmi d'autres recensions, G. RASNEUR, [Compte rendu de] H. COPPIETERS, *De historia textus Actorum Apostolorum dissertatio*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 471-476 (le travail fait également l'objet d'une note de chronique : *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III, 1902, p. 758-759).

*divinam doctrinam exhibere debuerunt sub forma accommodata circumstantiis historicis in quibus ante multa saecula prodierunt »<sup>132</sup>.*

Si la critique se justifie, en effet, c'est au moins autant « du fait qu'ils [les livres sacrés] ont été écrits par des hommes dans certaines circonstances historiques » que « du fait que depuis ce temps, ils ont été, plus souvent que n'importe quel livre, transcrits et traduits dans d'autres langues ». S'appuyant sur une conception équilibrée de l'inspiration (majorant trop l'intervention divine, écrit-il, il ne faudrait pas sous-estimer l'intervention humaine dans l'élaboration des livres sacrés qui, « par cela même qu'ils sont écrits pour des hommes, ont dû manifester la doctrine divine sous une forme adaptée aux circonstances historiques dans lesquelles ils se sont développés »), Ladeuze revendique dans ces matières une liberté scientifique complète pour le savant catholique. Sur le plan intellectuel, la Bible, en tant qu'œuvre humaine, relève de l'histoire littéraire et doit être traitée au moyen des ressources de cette discipline. Sur le plan apologétique, l'exégèse critique est la seule méthode qui puisse répondre aux nécessités du temps et elle réclame une attitude militante : il ne faut pas se contenter simplement de réfuter les théories des savants non catholiques quand elles se présentent, mais il faut en quelque sorte occuper le terrain avant eux...

Ceci dit, des relations entre le promoteur et son doctorand, de la façon concrète qu'ils ont eue de travailler, etc., nous ne savons pas grand-chose. Le seul témoignage que nous possédions sur leurs rapports mutuels concerne une intervention de Ladeuze auprès de l'évêque de Gand, dont relevait Coppieters, afin que ce dernier prenne toutes les mesures nécessaires pour permettre à son étudiant d'achever sa thèse dans de bonnes conditions. Peu de temps avant la défense (à la mi-juillet 1902<sup>133</sup>), il semble que Coppieters, pressenti pour enseigner l'Écriture sainte, ait été en proie à un vif découragement à l'idée de cette éventualité et que ses états d'âme aient été suffisants pour compromettre son travail. Argumentant de ses réelles capacités en la matière (« tout le monde ici, Recteur, professeurs et élèves sont intimement convaincus de ses aptitudes toutes particulières à professer l'Écriture Sainte. Lui s'en déclare incapable »), Ladeuze prit l'initiative d'intervenir pour que l'évêché lui donne une réponse évasive

---

<sup>132</sup> Cité par J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 58, qui n'indique pas sa source d'information.

<sup>133</sup> Voir la *Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1901-1902* pour la Faculté de théologie (AN.U.C.L. 1903, p. 107).

susceptible de lui permettre d'achever sa thèse dans le calme, mais sans renoncer à le nommer une fois son épreuve réussie :

« En d'autres termes, V(.)[otre] G(.)[andeur] ne pourrait-elle pas suggérer simplement à M(.)[onsieur] C(.)[oppieters] qu'il n'est pas raisonn(.)[able] de se préoccuper d'une question qui ne se posera que dans deux mois et dans la solution de laquelle on tiendra naturellement compte de ses goûts personnels. On en tiendra compte, j'ose l'espérer, pour les trouver négligeables en face des raisons supér(.)[ieures] qui demandent son maintien à l'Univ(.)[ersité] »<sup>134</sup>.

L'intervention énergique de Ladeuze, qui fut couronnée de succès<sup>135</sup>, témoigne certes du souci qu'il avait de l'avenir de son protégé et de l'estime qu'il avait pour lui, mais elle ne nous renseigne guère sur la part qu'il prit concrètement à la rédaction de sa dissertation.

*Édouard Tobac.* — Après la thèse d'Honoré Coppieters, Ladeuze ne devait plus diriger qu'une seule dissertation doctorale, celle qu'Édouard Tobac présenta avec succès le 20 juillet 1908<sup>136</sup> sur *Le problème de la justification dans saint Paul*<sup>137</sup>. Arrivé à Louvain au début de l'année académique 1901-1902, Tobac reçut sa formation universitaire en patrologie et en exégèse néo-testamentaire intégralement de Ladeuze<sup>138</sup>. Bachelier en théologie en 1903, licencié en 1905, il commença sa thèse de doctorat tout en occupant

---

<sup>134</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze « M. Coppieters », Lettre de Ladeuze à Stillemans, [Louvain, peu avant le 7 juin 1902].

<sup>135</sup> *Ibid.*, Lettre de Stillemans à Ladeuze, Gand 7 juin 1902.

<sup>136</sup> Voir la *Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1907-1908* pour la Faculté de théologie (AN.U.C.L. 1909, p. 167).

<sup>137</sup> É. TOBAC, *Le problème de la justification dans saint Paul. Étude de théologie biblique* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. II, t. III), Louvain, Joseph Van Linthout, 1908, XXIII-273 p.

<sup>138</sup> Sur Édouard Tobac (1877-1930), prêtre du diocèse de Malines (1901), licencié en théologie de l'Université de Louvain (1905), professeur d'exégèse au grand séminaire de Malines (1906), puis à la Faculté de théologie de Louvain (1920), où il recueillit la succession d'Honoré Coppieters, nous n'avons trouvé qu'une courte notice récente (*Édouard Tobac*, dans *D.T.C. Tables générales*, t. III, col. 4197). Voir, faute de mieux : *Manifestation Tobac. Op Heylissem*, 26 juillet 1908, Louvain, 1908 ; J. COPPENS, *Éloge académique de Monsieur le Chanoine Édouard Tobac, professeur à la Faculté de théologie, prononcé à la salle des promotions, le 30 juin 1930*, dans AN.U.C.L. 1930-1933, p. LXXVIII-XCV ; P. LADEUZE, *M. le Chanoine Édouard Tobac, professeur à la Faculté de théologie [...]*, *ibid.*, p. LXXII-LXXVII ; *Le cinquième centenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1932)*..., p. 39-47.

la charge de sous-régent au Collège du Saint-Esprit<sup>139</sup>, mais fut bientôt appelé par le nouvel archevêque de Malines, Mgr Mercier, à assurer l'enseignement de l'exégèse dans son grand séminaire. Nonobstant les inévitables difficultés, il parvint à concilier ces nouvelles responsabilités avec la préparation d'une dissertation doctorale et il fut promu docteur dans les délais habituels, au bout de deux ans. Centrée sur le problème de la justification chez saint Paul, comme le titre l'indique avec précision, la thèse de Tobac se voulait une contribution à la théologie biblique catholique, inexistante à l'époque en ce qui concerne le converti de Damas. Inspiré certes par les principes de la méthode que nous appelons aujourd'hui « historico-critique » (les idées de saint Paul étaient soigneusement analysées dans le contexte des idées juives et judéo-chrétiennes de son temps)<sup>140</sup> et guidé par les mêmes préoccupations apologétiques que celles des tenants de l'école critique (réassumer, par les moyens rigoureux de la méthode historique, les enseignements traditionnels de l'Église), le travail de Tobac se rattachait incontestablement à l'exégèse critique. S'il était assez proche des préoccupations de Ladeuze et des problèmes qui étaient au centre des controverses agitant à l'époque l'ensemble des écoles d'exégèse (les sources relatives à la naissance du christianisme et de l'Église, leur valeur historique et les principes qui devaient présider à leur interprétation), il s'agit d'un travail centré sur la critique textuelle, alors que le domaine de prédilection de Ladeuze était plutôt la critique littéraire.

En fait, le rôle de Ladeuze dans le choix de cette thèse, sinon dans sa direction concrète, est moins évident que pour Honoré Coppieters. Certes, le professeur louvaniste avait consacré son cours d'exégèse de 1901-1902 aux Épîtres de la captivité et il est possible que le jeune abbé Tobac ait été séduit à cette occasion par l'un ou l'autre aspect de la figure de l'Apôtre. Mais il est tout aussi vraisemblable qu'il ait été amené à cette problématique par les Conférences historiques de Cauchie qui, centrées à l'époque sur la Réforme, abordaient le problème central de la grâce<sup>141</sup> : l'étude de la

---

<sup>139</sup> Voir plus loin, le point consacré au Collège du Saint-Esprit.

<sup>140</sup> Sur le contenu de la thèse proprement dit, voir entre autres A. LEMONNYER, [Compte rendu de] É. TOBAC, *Le problème de la justification dans saint Paul*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 557-559 (le travail fait également l'objet d'une note de chronique : *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IX, 1908, p. 623).

<sup>141</sup> Voir la partie *Rapport sur les travaux du séminaire historique pendant l'année académique [...]*, dans les *Annuaire*s de 1902 à 1906. En 1902-1903, il est critique d'office d'un travail sur Melanchton et présente une recherche sur *La Confession d'Augsbourg*. En 1903-1904, il est critique d'office d'un travail



justification chez saint Paul a pu procéder d'un désir d'éclairer les controverses du XVI<sup>e</sup> siècle par un retour aux sources bibliques<sup>142</sup>. On notera à ce propos que Ladeuze lui-même, dans l'éloge funèbre qu'il prononcera à la mort de son élève, en 1930, n'aura pas un mot pour son rôle personnel dans l'élaboration de la thèse qu'il avait patronnée : il se contentera de rappeler que « sur une question qui a donné naissance au protestantisme et qui reste toujours actuelle, il a su, en suivant de très près la pensée de l'Apôtre, concilier parfaitement les exigences des méthodes critiques avec la tradition catholique »<sup>143</sup>. Peut-être faut-il voir dans ce silence et cette allusion au protestantisme une indication quant à l'origine réelle du travail de Tobac.

Ce qui est certain, par contre, c'est que cette étude s'inscrivait tout à fait dans la perspective du militantisme progressiste en exégèse qui était le sien au cours de la crise moderniste. Grâce à Coppens, en effet, nous connaissons le contenu du discours que Ladeuze prononça, en présence de Mercier, à l'occasion de la promotion au doctorat de son élève, et qui a valeur de manifeste :

« C'est pour moi un vif plaisir et un grand honneur que d'avoir à critiquer votre dissertation doctorale devant cet auditoire d'élite présidé par l'Éminentissime Prince de l'Église que la Belgique est fière de posséder à sa tête, en qui l'Université de Louvain vénère un de ses maîtres qui a porté sa renommée au loin et à qui elle a conscience de devoir le renouveau scientifique de l'enseignement philosophique dans son sein, que la Faculté de théologie enfin salue avec joie comme son premier chef, chef qui, fidèle à l'esprit de la grande scholastique, entend bien, il le lui disait il y a quelques mois, ne pas isoler la science sacrée mais la tenir avec tous les progrès modernes dans un contact qu'elle peut subir sans crainte, en s'appuyant toujours sur les principes que lui-même a remis en honneur ».

« C'est une étude de théologie biblique, que vous avez présentée à notre Faculté. Or il faut bien l'avouer, ce genre d'études a été trop négligé jusqu'ici par les savants catholiques ». « Combien d'ouvrages de toute sorte, monographies, exposés d'ensemble, manuels, n'ont pas été écrits sur ces matières, depuis un siècle, par les protestants et les rationalistes. Eh bien ! connaissez-vous une histoire de la théologie du Nouveau Testament écrite par un catholique ? Et sur la question spéciale que vous avez étudiée, sur la question de la justification dans saint Paul, question qui, peut-on dire, a donné naissance au Protestantisme il y a trois siècles, n'est-il pas frappant que, dans vos recherches bibliographiques si développées, vous n'ayez découvert que deux courtes études à signaler, celle de Wieser, et celle de Bartmann ? Dans l'entre-temps, les théories pseudo-historiques par lesquelles on prétend expliquer naturellement l'origine du Nouveau Testament et

---

sur la doctrine eucharistique de Luther. Et en 1904-1905, il présente une étude sur *Les controverses de auxiliis divinae gratiae en Espagne et à Rome de 1581 à 1607*.

<sup>142</sup> Voir également ici J. COPPENS, *Éloge académique de Monsieur le Chanoine Édouard Tobac, professeur à la Faculté de théologie, prononcé à la salle des promotions, le 30 juin 1930*, dans AN.U.C.L. 1930-1933, p. LXXX.

<sup>143</sup> P. LADEUZE, *M. le Chanoine Édouard Tobac, professeur à la Faculté de théologie [...]*, dans AN.U.C.L. 1930-1933, p. LXXV.

de ses dogmes se répandent partout dans le public qui lit ; mais de là elles finissent fatalement de descendre dans le peuple. En nous taisant, en nous reposant dans la possession de la vérité que nous avons l'insigne bonheur de posséder sûrement dans le magistère infaillible de l'Église, ne sommes-nous pas un peu responsables, indirectement au moins, de la vogue qu'obtiennent toutes ces théories ? Ne nous donnons-nous pas l'air d'être incapables de défendre notre foi par ces méthodes critiques si vantées dans le camp adverse ? ».

« Et pourtant, les résultats auxquels vous avez abouti par le plus rigoureux emploi de ces méthodes, prouvent une fois de plus que nous n'avons rien à craindre à tenter critiquement de faire revivre, dans sa simplicité historique, la révélation chrétienne telle qu'il a plu à la Providence de l'introduire dans le monde ».

« Il vous est bien arrivé çà et là de devoir abandonner l'une ou l'autre de ces interprétations théologiques qui, en représentant les idées traditionnelles des docteurs, peuvent à ce titre fournir un argument théologique, mais ne peuvent plus se faire recevoir dans l'exégèse scientifique des textes, l'une ou l'autre de ces explications que, parce qu'elles sont usuelles, par la force de l'habitude, nous sommes facilement portés à mettre sans nous en rendre compte sur le même pied que les dogmes ». « Mais ces dogmes eux-mêmes, sur le péché originel, sur la rédemption, et la valeur de la mort du Christ, sur le baptême, sur la foi, je les retrouve tous dans vos conclusions ; à peine sont-ils présentés sous un angle un peu différent du nôtre »<sup>144</sup>.

Après avoir salué la présence de Mercier, son principal appui épiscopal, comme nous le verrons, dans son effort de promotion de l'exégèse critique à Louvain, Ladeuze justifie l'adoption de la méthode nouvelle par les catholiques. Sur la base de considérations apologétiques tout d'abord : nécessité de combattre les protestants directement sur leur propre terrain, avec leurs propres armes, et exigence pastorale de fournir des arguments aux fidèles chez qui les opinions rationalistes se répandent. Sur la base de considérations quant à la valeur intrinsèque de la méthode, ensuite, qui chez lui se fonde sur ce que l'on pourrait appeler un optimisme critique : la certitude intime que les catholiques n'ont rien à craindre de la critique et que celle-ci permettra de fonder historiquement l'enseignement traditionnel de l'Église. Détail intéressant à signaler, on notera que dom Laurent Janssens, à l'époque secrétaire de la Commission biblique et tenant de l'exégèse conservatrice, assistait à la défense de thèse et qu'il y congratula le récipiendaire<sup>145</sup>. Comme nous le verrons, cet appui à première vue contre nature s'explique en fait par des liens personnels tissés entre les deux hommes, dom Laurent et

---

<sup>144</sup> Cité par J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 72-74, qui ne précise pas sa source. En rapportant ce texte, Coppens l'a entrecoupé de commentaires qui créent des ruptures dans sa citation. Il est possible que ces interruptions correspondent à des passages non cités et c'est pourquoi nous avons répété les guillemets au début et à la fin de chaque extrait.

<sup>145</sup> J. COPPENS, *Éloge académique de Monsieur le Chanoine Édouard Tobac...*, p. LXXXI.

Ladeuze, à travers une correspondance d'abord très défavorable à ce dernier, mais au fil de laquelle il parviendra à rétablir sa position<sup>146</sup>.

Au cours des dix années de son professorat, Ladeuze a enseigné à une petite centaine d'étudiants en théologie, chiffre qui doit être légèrement revu à la baisse si l'on ne s'intéresse qu'à son enseignement exégétique (il ne débute qu'en 1900-1901). A première vue, cela peut paraître assez peu, d'autant que parmi ces étudiants, tous n'ont pas eu un contact scientifique personnel à l'occasion de la rédaction de leur mémoire de licence et que deux d'entre eux seulement ont partagé avec Ladeuze une intimité intellectuelle et scientifique plus grande à travers l'élaboration d'un doctorat. On peut dès lors se demander si l'influence de ce dernier sur l'enseignement théologique louvaniste au début du siècle, assez unanimement reconnue dans l'ensemble des travaux<sup>147</sup>, n'est pas quelque peu surfaite. En fait, ce serait mal poser le problème que de chercher à établir un lien immédiat entre la fréquentation d'un cours et son influence sur un système d'enseignement et, plus largement, sur le groupe social auquel ce système s'adresse. Si le professorat de Ladeuze a été décisif, c'est surtout par le combat sans concessions qu'il a mené — et remporté, comme nous le verrons, grâce au soutien déterminant de Mercier — pour donner droit de cité à l'exégèse progressiste dans l'enseignement du Nouveau Testament, renforçant ainsi l'effort commencé par Van Hoonacker sur le terrain des études vétéro-testamentaires. Même si personne ne peut dire quelle aurait été la suite de la carrière de Ladeuze si sa nomination au rectorat ne lui avait pas épargné de facto les excès de la réaction intégriste, il y a là un acquis définitif, qui ne sera jamais remis en cause et qui fera de Louvain un centre brillant de théologie positive pour les décennies suivantes. Par ailleurs, si nous revenons à la problématique de l'influence individuelle immédiate de son enseignement, l'analyse rapide que nous avons faite de quelques cas exemplaires montre que, en toute hypothèse, son enseignement a été bien reçu, même si l'emprise intellectuelle de Cauchie se profile souvent en filigrane de son propre ascendant, et par des personnalités

---

<sup>146</sup> Cfr *infra*, les paragraphes qui traitent des controverses relatives aux articles de Ladeuze sur le *Magnificat* et la résurrection.

<sup>147</sup> R. AUBERT, *La Faculté de théologie de Louvain du XV<sup>e</sup> siècle à Vatican II...* ; ID., *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900...* ; J. COPPENS, *L'Écriture sainte...* ; ID., *L'orientalisme en Belgique...* ; ID., *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...* ; A. DE MEYER, *L'histoire ecclésiastique...* ; E. LAMBERTS, *De Leuvense universiteit op een belangrijk keerpunt tijdens het rectoraat van A.J. Namèche en C. Pieraerts (1872-1887)...* ; L.-T. LEFORT, *Les recherches orientalistes à l'Université de Louvain...* ; etc.

qui joueront un rôle important par la suite, notamment dans le domaine de la formation du clergé : Théophile Sanders, Gaston Rasneur, Maurice Vaes, Ernest Van Roey, Camille Van Crombrughe, Joseph Lebon, Honoré Coppieters et Édouard Tobac ont tous exercé des responsabilités dans l'enseignement théologique, avant d'occuper parfois un poste important dans la hiérarchie (un vicariat général ou l'épiscopat).

### *C. Au Collège du Saint-Esprit*

En même temps qu'il accédait au professorat, Ladeuze fut nommé président du Collège du Saint-Esprit, la pédagogie réservée aux étudiants ecclésiastiques déjà ordonnés des diverses facultés de l'Université, mais qui accueillait également certains professeurs prêtres<sup>148</sup>. Des circonstances de cette nomination, qui voyait le jeune sous-régent du Collège succéder à son ancien président, Adolphe Van der Moeren, admis à l'éméritat pour raisons de santé<sup>149</sup>, nous ignorons absolument tout<sup>150</sup>. Mais sur son passage à la tête de l'établissement de la rue de Namur, heureusement, nous possédons une série de documents qui permettent de se faire une certaine idée de sa gestion, gestion dont la qualité n'est peut-être pas étrangère à sa nomination au rectorat, ainsi que de ses conceptions en matière de direction spirituelle. Tandis que les rapports annuels du président du Collège au recteur<sup>151</sup> — doublés d'un compte annuel malheureusement mal conservé<sup>152</sup> — nous renseignent sur la marche générale de la maison et surtout sur les grandes préoccupations de son administration, une collection de cahiers consignant ses « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit »<sup>153</sup>

---

<sup>148</sup> Cfr *supra*, les pages consacrées au séjour de Ladeuze au Saint-Esprit.

<sup>149</sup> Sur Van der Moeren, cfr *supra*, le chapitre sur la formation scientifique de Ladeuze.

<sup>150</sup> Les documents conservés concernant les réunions épiscopales de 1898 aux archives de Malines (A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*) n'en conservent aucune trace.

<sup>151</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [18], Chemise « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 ».

<sup>152</sup> *Ibid.*, Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » (1899-1900/1939) : seules les années 1899-1900, 1900-1901 et 1905-1906 sont conservées.

<sup>153</sup> *Ibid.*, *A.P.L.*, n° [11], Un ensemble de textes identifiés « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit ».

nous informent, quant à eux, sur la formation religieuse qu'il dispensait aux jeunes prêtres universitaires de sa pédagogie et, incidemment, sur certains problèmes qui lui tenaient plus à cœur, ou encore sur la mission qu'il assignait à ses pensionnaires et le régime de vie qu'il entendait leur imposer.

### *1. Aperçu d'ensemble et gestion matérielle*

#### *a. La situation morale du Collège*

Dans ses *Rapports sur la marche du Collège du Saint-Esprit* adressés au recteur<sup>154</sup>, Ladeuze semble s'être toujours montré globalement très satisfait du comportement des élèves au point de vue de la piété, de l'application et de la régularité dans le travail, de la discipline et du bon esprit en matière de comportement. Dans ce domaine, la seule chose remarquable consiste peut-être dans l'originalité de la formule qui lui permet chaque année de dire la même chose sans donner l'impression de trop se répéter : « pour ce qui regarde la conduite des élèves du Collège du Saint-Esprit durant l'année qui finit, je n'ai eu qu'à me féliciter de leur piété, de leur application et du bon esprit qui les a animés »<sup>155</sup> ; « je puis me tenir satisfait de l'esprit de régularité, de travail et de piété qu'ont en règle très générale manifesté les étudiants ecclésiastiques de l'Université »<sup>156</sup> ; « j'ai eu lieu en général d'être satisfait du travail, de la régularité et de la piété de mes étudiants »<sup>157</sup> ; etc. Et cette originalité ne va pas sans un certain humour, lorsqu'il confesse que la bonne marche du Collège rend difficile sa tâche de rapporteur<sup>158</sup> ou justifie la brièveté de son rapport<sup>159</sup>. Pour peu, on serait tenté de généraliser pour toute la période ce qu'il dit de l'exercice 1906-1907, à savoir « que

---

<sup>154</sup> *Ibid.*, P.M.L., n° [18], Chemise « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 », Années 1898-1899 et 1899-1900.

<sup>155</sup> *Ibid.*, Année 1898-1899.

<sup>156</sup> *Ibid.*, Année 1899-1900.

<sup>157</sup> *Ibid.*, Année 1900-1901.

<sup>158</sup> *Ibid.*, Année 1901-1902.

<sup>159</sup> *Ibid.*, Année 1902-1903.

cette année pour nous n'aura pas d'histoire »<sup>160</sup>. Malgré cette impression d'ensemble très positive, deux aspects plus négatifs dans la situation du Collège retinrent suffisamment son attention pour qu'il y revienne à plusieurs reprises : du point de vue disciplinaire, une certaine montée du « flamingantisme », qui n'allait pas sans provoquer quelques heurts au sein de la communauté, et, du point de vue du recrutement, la nécessité d'un meilleur discernement dans le choix des candidats et des études à leur faire entreprendre.

*Un souci récurrent : l'émergence de la question flamande dans le jeune clergé.* — Du point de vue disciplinaire, la seule ombre au tableau semble avoir été à ses yeux le flamingantisme, mais dont il s'attache cependant toujours à atténuer la portée dès qu'il l'évoque. Pour l'année 1904-1905, il note en effet : « j'ai eu à regretter chez plusieurs une certaine recrudescence de flamingantisme » ; mais il ajoute immédiatement : « l'entente entre Wallons et flamands [*sic*] n'a cependant guère eu à en souffrir »<sup>161</sup>. En 1907-1908, il signale à nouveau « une certaine recrudescence de flamingantisme au second trimestre, à l'occasion des fêtes flamandes qui ont eu lieu alors », mais en la minimisant d'emblée par cette précision : « ce n'a été qu'un feu jetant une flamme bientôt éteinte par la bonne volonté de tous »<sup>162</sup>. Et l'année suivante, en 1908-1909, s'il concède que « le flamingantisme ne s'est pas éteint, tant s'en faut, parmi nos abbés », il lui enlève aussitôt toute dimension publique (« je ne sache pas cependant qu'il se soit manifesté de façon incongrue en dehors du Collège ») et profonde (« d'ailleurs, au troisième trimestre, la paix n'a plus été troublée »<sup>163</sup>). Malgré cette tendance générale à réduire la portée du mouvement, on devine chez lui la conscience de son caractère durable, le « tant s'en faut » indiquant en quelque sorte l'absence d'illusions quant à une possible résorption spontanée du phénomène. Ladeuze reconnaît d'ailleurs que cette année-là, le flamingantisme « a parfois amené certains froissements entre Flamands et Wallons »<sup>164</sup>. La même impression se dégage d'ailleurs d'une lettre adressée à Mercier en mars 1908, dans laquelle Ladeuze admet qu'« il est certain que

---

<sup>160</sup> *Ibid.*, Année 1906-1907.

<sup>161</sup> *Ibid.*, Année 1904-1905.

<sup>162</sup> *Ibid.*, Année 1907-1908.

<sup>163</sup> *Ibid.*, Année 1908-1909.

<sup>164</sup> *Ibid.*

ces derniers temps, il y a eu un renouveau d[an]s le mouvement flamingant », même s'il ajoute également : « j'ai connu pire »<sup>165</sup>. En l'absence d'autres éléments, il est évidemment difficile de préciser davantage l'attitude fondamentale de Ladeuze face au mouvement flamand durant son professorat, mais on peut certainement retenir qu'il était déjà très sensible au problème et qu'il était même probablement conscient de son caractère durable et incontournable.

Il faut d'ailleurs noter ici que les rapports de Ladeuze relatifs au Collège du Saint-Esprit adressés au recteur ne constituent certainement pas une source très pertinente concernant le mouvement flamand. En ce domaine comme en d'autres, il faut bien voir que ces relations n'étaient que de simples documents administratifs, rédigés selon un canevas assez stéréotypé et qui s'adressaient à un homme, le recteur, qui de par ses fonctions, était déjà bien informé de toute une série de faits sur lesquels il était inutile de s'étendre, ou qui, au contraire, ne pouvait s'arrêter à des données de détails. C'est sans doute ce dernier aspect qui explique que dans ses rapports aux évêques, par exemple, dont on conserve un exemplaire adressé à l'évêque de Liège pour l'année 1904-1905<sup>166</sup>, Ladeuze fournit bien plus de précisions sur le comportement des étudiants (résultats individuels, commentaires circonstanciés, etc.) que dans ses comptes rendus au recteur. Par ailleurs, il est manifeste qu'un grand nombre de problèmes étaient réglés oralement entre les deux hommes du point de vue des principes, avant d'être mis en œuvre concrètement par Ladeuze seul. C'est ainsi qu'en septembre 1901, le président du Saint-Esprit négocie directement avec Mgr Goossens la nomination d'un économe originaire du diocèse de Malines et le choix d'un nouveau sous-régent, en lui écrivant simplement : « je prie donc votre Éminence de me permettre de m'en tenir à ce choix qui a l'agrément de Monseigneur le Recteur et je lui en exprime à l'avance toute ma reconnaissance »<sup>167</sup>. Il est même possible que certaines décisions aient été négociées directement avec l'archevêque, sans même en référer au recteur : le

---

<sup>165</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 7, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 05-03-1908, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 5 mars 1908.

<sup>166</sup> A.É.L., *Fonds Rutten*, n° 17, Relations avec les évêques belges : procès-verbaux des réunions — université de Louvain, Rapport de Paulin Ladeuze à Mgr Rutten sur les étudiants liégeois du Collège du Saint-Esprit, Louvain 20 juillet 1905. Ladeuze y note ainsi que les étudiants liégeois semblent perdre parfois du temps « dans des réunions trop nombreuses ou trop longues » et que « la régularité des étudiants de première année aux exercices de piété aurait pu être plus parfaite »...

<sup>167</sup> A.A.M., *Fonds « Nieuwe Universiteit »*, Année 1901.

choix de l'abbé Tobac comme sous-régent, en 1905-1906, semble en fournir un bon exemple<sup>168</sup>...

A propos du choix de ce personnel auxiliaire du Collège, signalons, avant de nous attacher à la politique de Ladeuze en matière d'études cléricales, que nous possédons quelques indications sur les sous-régents qui l'assistèrent durant sa présidence et sur la nomination d'un nouvel économe en 1901. Pour l'aider dans sa tâche d'administration du Collège, surtout sur le plan disciplinaire, le président était en fait assisté, comme dans la plupart des collèges et séminaires diocésains, d'un sous-régent choisi parmi les étudiants selon des critères sans doute fort variables. Au cours de sa présidence, Ladeuze, qui avait lui-même exercé plusieurs années la fonction alors qu'il préparait sa thèse de doctorat, prit successivement cinq sous-régents (cfr Tableau VI ci-dessous). Les trois premières années furent placées sous la responsabilité d'un canoniste, un certain F. Willems, qui n'a guère laissé de traces dans les annales du clergé belge... Au départ de ce dernier, la charge fut confiée, sur le critère de l'âge semble-t-il, à l'aîné des étudiants<sup>169</sup>, cette année-là un spécialiste du droit ecclésiastique également, Fernand Claeys-Boúúaert, qui s'illustrera plus tard dans le diocèse de Gand<sup>170</sup>. Ayant présenté sa thèse de doctorat en 1903-1904, ce dernier quitta Louvain à la fin de l'année académique et fut remplacé l'année suivante par un docteur en philosophie et lettres, C. Hontoir, dont on peut dire la même chose que de son prédécesseur F. Willems. Après le bref passage de Hontoir, de qui fut au tour d'Édouard Tobac, un jeune prêtre du diocèse de Malines « qui a[vait] toutes les qualités intellectuelles et morales pour faire un brillant doctorat, tout en veillant à la discipline du Collège »<sup>171</sup>, d'être régent, mais pour un mandat tout aussi bref : appelé comme professeur d'exégèse au grand séminaire de Malines l'année suivante, Tobac céda sa place à un autre doctorand en théologie, Joseph Lebon, futur successeur de Ladeuze à la Faculté de théologie et au Collège du

---

<sup>168</sup> *Ibid.*, Année 1905.

<sup>169</sup> A.A.M., *Fonds « Nieuwe Universiteit »*, Année 1901.

<sup>170</sup> A propos de Fernand Claeys-Boúúaert (1876-1967), prêtre du diocèse de Gand (1899), docteur en droit canonique de l'Université de Louvain (1904), professeur au grand séminaire de Gand (1904), où il enseigna la morale, la théologie sacramentaire et, surtout, le droit canonique, chanoine honoraire (1911) puis titulaire (1927) du chapitre de Gand et vicaire général (1931-1951) de Mgr Coppieters, voir J. COPPENS, *Fernand Claeys-Boúúaert*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. XLVIII, p. 640-642, et ID., *Fernand Claeys-Boúúaert*, dans *Annua nuntia lovaniensia*, t. XXIV, 1980, p. 195-198.

<sup>171</sup> A.A.M., *Fonds « Nieuwe Universiteit »*, Année 1905, Lettre de Ladeuze à Goossens, 2 août 1905.



Saint-Esprit. Il semble donc manifeste qu'un double critère ait généralement présidé au choix des sous-régents : l'âinesse, sans doute en vue de garantir au candidat un maximum d'ascendant et d'autorité sur ses condisciples, et, élément lié à l'âge, le *cursus studiorum*, la plupart des élus étant occupés à la préparation d'une thèse de doctorat au début de leur mandat.

TABLEAU VI : LISTE DES SOUS-RÉGENTS DU COLLÈGE DU SAINT-ESPRIT (1898-1899/1908-1909)<sup>172</sup>

| ANNÉES    | SOUS-RÉGENTS                                  |
|-----------|-----------------------------------------------|
| 1898-1899 | F. WILLEMS, bachelier en droit canon          |
| 1899-1900 | F. WILLEMS, bachelier en droit canon          |
| 1900-1901 | F. WILLEMS, bachelier en droit canon          |
| 1901-1902 | F. CLAEYS-BOUÛAERT, bachelier en droit canon  |
| 1902-1903 | F. CLAEYS-BOUÛAERT, licencié en droit canon   |
| 1903-1904 | F. CLAEYS-BOUÛAERT, licencié en droit canon   |
| 1904-1905 | C. HONTOIR, docteur en philosophie et lettres |
| 1905-1906 | É. TOBAC, licencié en théologie               |
| 1906-1907 | J. LEBON, bachelier en théologie              |
| 1907-1908 | J. LEBON, licencié en théologie               |
| 1908-1909 | J. LEBON, licencié en théologie               |

Nous savons par ailleurs qu'en septembre 1901, Ladeuze proposa à Mgr Goossens de confier la gestion comptable du Saint-Esprit à un prêtre de son diocèse, l'abbé Janssen, « aumônier de la maison de campagne des Sœurs de l'Institut Paridaens, qui pourra[it] facilement unir à ces fonctions celles d'économe »<sup>173</sup>, mais sans que l'on connaisse le résultat de sa démarche.

<sup>172</sup> D'après les *Annuaire*s, la rubrique *Collèges et Établissement académiques*.

<sup>173</sup> A.A.M., *Fonds « Nieuwe Universiteit »*, Année 1901.

*Une préoccupation constante : Mieux faire profiter le clergé de la formation universitaire.* — Quoi qu'il en soit de la portée exacte des rapports de Ladeuze quant à la situation morale du Collège et quant à sa politique vis-à-vis du personnel — on ignore tout, par ailleurs, de sa direction des gens de maison chargés des tâches matérielles de l'institution —, ces rapports témoignent également de la grande importance qu'il accordait au rôle de l'Université du point de vue de la formation intellectuelle du clergé, préoccupation qui rappelle Mercier. Dans ce domaine, en effet, les rapports de Ladeuze sont émaillés de suggestions visant à optimiser le séjour des prêtres à l'Université, à la fois d'un point de vue collectif (veiller à faire venir à Louvain ceux qui sont susceptibles d'en retirer le plus de profit) et d'un point de vue individuel (veiller à ce que chaque étudiant profite au maximum de son séjour dans la cité universitaire). On sent ici l'idée très moderne, en ce sens qu'elle suppose une rupture avec une certaine conception « sacramentaire » du prêtre, que l'université permet d'accéder à une pensée critique et qu'en faire profiter le plus grand nombre possible de clercs constitue une chance pour l'Église. Les places étant comptées, il s'agit cependant d'éviter tout « gaspillage ». En ce qui concerne une meilleure sélection des étudiants, tout d'abord, Ladeuze a, à plusieurs reprises, attiré l'attention des évêques sur la nécessité, selon lui, de préférer des candidats moins doués mais plus robustes, plutôt que des sujets brillants mais épuisés par leurs études au séminaire. Ainsi note-t-il, en 1900-1901, à propos de cette dernière catégorie : « trop souvent, ils y perdent leur temps et ne retirent pas de leur passage à l'université l'utilité que d'autres, peut-être moins bien doués, en retireraient »<sup>174</sup>. Il y revient avec insistance la dernière année de sa présidence, en 1908-1909, alors qu'on lui a envoyé trois étudiants tuberculeux dont un est mort d'hémorragies à la fin de l'année ! Après avoir mis hors de cause le régime des études universitaires des étudiants ecclésiastiques (« leur besogne n'est pas plus considérable que celle des étudiants laïques qui pourtant ne succombent pas d'ordinaire à la tâche »), il conclut « qu'il ne faut pas envoyer à l'université des jeunes prêtres dont la santé est radicalement compromise à la sortie du séminaire et qu'il serait préférable à l'occasion de désigner un étudiant plus robuste mais moins intelligent », ajoutant, non sans malice, qu'« il ne faut pas de toute nécessité être un aigle pour réussir à l'université »<sup>175</sup>...

---

<sup>174</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [18], Chemises « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 », Année 1900-1901.

<sup>175</sup> *Ibid.*, Année 1908-1909.

En ce qui concerne le cursus de chaque étudiant, ensuite, Ladeuze s'est attaché durant sa présidence à formuler des recommandations très pratiques visant à permettre aux étudiants ecclésiastiques de profiter au maximum de leur passage à l'Université. En 1899-1900, il attire l'attention des autorités diocésaines sur la nécessité de faire homologuer à temps les diplômes des prêtres qui viennent à Louvain pour faire des études légales : « sans cette précaution, ces Messieurs ont, en venant ici, la perspective d'une fin d'année sans examen, ce qui n'est pas fait pour les stimuler au travail ; ou bien ils doivent remettre cet examen au mois d'octobre, ce qui les prive de leurs vacances et les empêche de commencer régulièrement l'année suivante »<sup>176</sup>. La même année, et il y revient l'année suivante<sup>177</sup>, il recommande que les étudiants inscrits à l'examen de mathématiques soient obligés de suivre également les cours de sciences, parce que ces cours sont très utiles à de futurs professeurs de collèges épiscopaux et parce que l'épreuve de mathématiques laisse les étudiants dans l'oisiveté<sup>178</sup>. A partir de 1901-1902, il s'inquiète des départs d'étudiants en cours d'année, départs néfastes pour ceux qui partent et qui n'ont pu profiter suffisamment des bienfaits des études universitaires, et dommageables pour ceux qui restent, surtout quand ceux qui partent sont appelés à enseigner d'autres matières que celles étudiées à Louvain : la perspective de se préparer de manière incomplète à l'enseignement d'une discipline ou, pire, de se préparer à un enseignement que l'on ne donnera pas, est de nature à leur donner « d'autres préoccupations que la pure science »<sup>179</sup> et les démotive en fait complètement<sup>180</sup>. Un an plus tard, il attire l'attention sur la nouvelle candidature en géographie, que pourraient suivre avantageusement les prêtres destinés à l'enseignement des sciences : le programme en est plus étoffé que celui des études de sciences naturelles et sa fréquentation permettrait d'avoir dans les collèges épiscopaux des professeurs bien préparés, le jour où les cours de géographie scientifique seraient introduits dans l'enseignement officiel<sup>181</sup>. Ce que l'on découvre ici, c'est donc non seulement un intellectuel convaincu de la valeur intrinsèque des études scientifiques

---

<sup>176</sup> *Ibid.*, Année 1899-1900.

<sup>177</sup> *Ibid.*, Année 1900-1901.

<sup>178</sup> *Ibid.*, Année 1899-1900.

<sup>179</sup> *Ibid.*, Année 1901-1902.

<sup>180</sup> Il en reparle en 1902-1903, en 1903-1904, etc. (*ibid.*).

<sup>181</sup> *Ibid.*, Année 1902-1903.

pour le jeune clergé, mais aussi un directeur de séminaire avisé, soucieux à la fois de gérer avec parcimonie le capital humain qui lui est confié et de servir au mieux les intérêts bien compris de l'institution ecclésiastique, comme en témoigne son souci constant pour l'enseignement secondaire. C'est d'ailleurs ce souci qui l'amène, en 1901-1902, à attirer confidentiellement l'attention du recteur sur les difficultés que rencontrent — et dont se plaignent — les étudiants du Saint-Esprit dans les études de lettres, « les plus importantes du point de vue de l'enseignement moyen catholique »<sup>182</sup> : ces difficultés, liées à la place importante qu'occupaient les travaux pratiques à la Faculté de philosophie et lettres, ne risquaient-elles pas d'amener les évêques, au grand préjudice de l'enseignement libre, à ne plus envoyer leurs futurs professeurs à Louvain ?

***b. La gestion matérielle : maîtrise financière et volonté de rénovation***

Sur le plan matériel, Ladeuze s'est également révélé un gestionnaire avisé, bouclant apparemment toujours — hors investissements extraordinaires — ses exercices comptables en boni et s'attachant à fournir à « ses abbés » des installations matérielles aussi favorables que possible à l'étude.

*Coup d'œil sur les finances.* — Sur la gestion financière du Collège du Saint-Esprit, tout d'abord, nous possédons certes peu d'informations, mais elles donnent une impression assez favorable de ses capacités en la matière<sup>183</sup>. En 1898-1899, il confesse avoir utilisé une grosse part du boni laissé par son prédécesseur pour améliorer le mobilier et les chambres des élèves, mais « espère arriver, pour prendre une expression vulgaire, à

---

<sup>182</sup> *Ibid.*, Année 1901-1902.

<sup>183</sup> Dans la série des comptes du Collège, seules les années 1899-1900, 1900-1901 et 1905-1906 sont conservées (*ibid.*, Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » [1899-1900/1939]). Par ailleurs, il faut rappeler que le compte général de l'Université, à l'époque, comptabilisait l'ensemble des dépenses par postes budgétaires globaux (personnel, bâtiments, etc.), de sorte qu'il est inutilisable pour étudier la comptabilité particulière d'un institut ou d'un séminaire (cfr *ibid.*, *Archief van Mgr Van Waeyenbergh*, n° 227, Malines. Budgets et comptes 1880-1881 à 1942-43). Les rapports moraux de 1898-1899 et de 1907-1908 contiennent cependant quelques précisions budgétaires (*ibid.*, *P.M.L.*, n° [18], Chemises « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 », Années 1898-1899 et 1907-1908), de même que les documents de la réunion épiscopale de juillet 1909 (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 11, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909, « Université Catholique de Louvain. Compte 1907-1908 [noté par Mercier : 'VII-1909'] »).

nouer les deux bouts »<sup>184</sup>. L'année suivante, le bilan des recettes et dépenses fait état d'un boni de 2476,72 francs<sup>185</sup>, boni qui doit être majoré si l'on tient compte du fait que les premières années de sa gestion, Ladeuze n'a pas bénéficié du versement d'un crédit destiné à couvrir les frais de logement et de table des professeurs logeant et/ou mangeant au Saint-Esprit<sup>186</sup>. Il faut savoir en effet qu'une retenue de 800 francs était effectuée sur le traitement des professeurs habitant dans les collèges ecclésiastiques et qu'en contrepartie, un crédit était inscrit de ce chef au budget de l'Université en faveur des collèges en question (6000 francs en ce qui concerne le Saint-Esprit)<sup>187</sup>. En 1900-1901, Ladeuze signale n'avoir perçu qu'une partie du subside professoral et estime que « le boni réel est donc de loin supérieur à celui que je vous accuse »<sup>188</sup>. Quelques années plus tard, en 1905-1906, le rapport financier ne précise pas la situation, mais laisse supposer un déficit, lié à des dépenses immobilières, qui aurait pu être épongé par le subside professoral de 6000 francs que Ladeuze déclare n'avoir pas reçu pour l'année écoulée<sup>189</sup>, mais qu'il percevra en fait en janvier 1907<sup>190</sup>. L'année suivante, il demande l'inscription d'un gros poste au budget extraordinaire destiné à l'aménagement de nouvelles chambres dans les greniers, mais qu'il prévoit de couvrir entièrement par le crédit payé pour la pension des professeurs et par des économies, ce qui implique en

---

<sup>184</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [18], Chemises « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 », Année 1898-1899.

<sup>185</sup> *Ibid.*, Année 1899-1900.

<sup>186</sup> *Ibid.*, Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » (1899-1900/1939), « Relevé des subsides annuels alloués pour la pension des professeurs de 1901-1908 » : 1900-1901 : 1000 francs ; 1901-1902 : 4000 francs ; 1902-1903 : 3000 francs ; 1903-1904 : 4000 francs ; 1904-1905 : 4000 francs ; 1905-1906 : 6000 francs (reçus en 1907) ; 1906-1907 : 6000 francs ; 1907-1908 : 6000 francs. On notera que les montants annuels sont théoriques, dans la mesure où les paiements se faisaient par tranches versées de façon très irrégulière et susceptibles d'être budgétisées de façons diverses. C'est ainsi que dans son compte de 1905-1906, Ladeuze dit n'avoir pas reçu le crédit de 6000 francs prévu, alors qu'il est signalé ici. La raison en est simple : au moment de la rédaction de son rapport, il n'avait pas encore perçu le subside qui ne sera liquidé qu'en janvier 1907.

<sup>187</sup> Cfr *ibid.*, Année 1899-1900. Dans les premières années de la nomination de Ladeuze, il est possible que les autorités universitaires aient espéré qu'il ne réclamerait pas le subside en question et qu'elles pourraient l'affecter à d'autres dépenses...

<sup>188</sup> *Ibid.*, Année 1900-1901.

<sup>189</sup> *Ibid.*, Année 1905-1906.

<sup>190</sup> *Ibid.*, Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » (1899-1900/1939), « Relevé des subsides annuels alloués pour la pension des professeurs de 1901-1908 ».

fait un boni important à l'ordinaire<sup>191</sup>. En 1908-1909, enfin, les comptes de l'Université conservés à Malines signalent un déficit global de 5490,69 francs, malgré l'octroi du subside prévu pour l'entretien des professeurs, mais qui est lié aux dépenses extraordinaires pour l'aménagement de nouveaux quartiers : sans cela, « le compte ordinaire aurait donné un boni de 9700 francs environ »<sup>192</sup>.

Dans l'ensemble donc, il paraît manifeste que le compte ordinaire du Collège du Saint-Esprit a toujours affiché des bonis substantiels et que ce sont les dépenses extraordinaires, liées à la nécessité impérieuse de moderniser des infrastructures longtemps négligées, comme nous le verrons, qui expliquent le déficit apparent certaines années. Car si les écritures comptables affichent parfois un solde négatif, ce n'est pas faute de maîtriser les dépenses, mais simplement d'avoir consciemment programmé certains investissements avant d'en avoir couvert intégralement le montant par des recettes équivalentes. L'équilibre budgétaire n'était cependant pas un exercice facile si l'on tient compte de la structure financière assez fragile de l'établissement. En recettes, en effet, le crédit était essentiellement lié au nombre d'étudiants payant une pension dont le montant demeurera inchangé durant toute la période (650 francs pour les étudiants belges et 700 francs pour les étrangers)<sup>193</sup>, tandis que le versement du subside de 6 000 francs pour l'entretien des professeurs séjournant au Collège n'était pas garanti. En dépenses, par contre, l'importance des coûts fixes incompressibles liés à la possession d'un bâtiment et aux frais du personnel nécessaire à son fonctionnement, la tendance naturelle au renchérissement de certains produits ou services et les frais générés par l'hébergement d'un nombre variable de professeurs dont les charges n'étaient pas forcément couvertes par un subside équivalent, tout cela rendait difficile la maîtrise des sorties. De ce point de vue, si l'on examine le tableau des admissions au Collège durant la présidence de Ladeuze, tableau malheureusement très incomplet en ce qui concerne les professeurs (cfr Tableau VII, *infra*), on constate néanmoins des variations importantes dans le nombre d'étudiants (de 57 inscriptions complètes en

---

<sup>191</sup> *Ibid.*, Chemises « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 », Année 1907-1908.

<sup>192</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 11, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909, « Université Catholique de Louvain. Compte 1907-1908 [noté par Mercier : 'VII-1909'] ». Voir également A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [18], Chemises « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 », Année 1908-1909.

<sup>193</sup> Cfr *AN.U.C.L. 1898-1908*, la rubrique *Collèges et Établissement académiques*, la note relative aux conditions d'admission au Collège du Saint-Esprit.

1898 à 70 en 1904, ce qui représente plus de 20% de variation dans les rentrées) et un nombre très

TABLEAU VII : FRÉQUENTATION DU COLLÈGE DU SAINT-ESPRIT (1898-1899/1908-1909)<sup>194</sup>

| ANNÉES    | ÉTUDIANTS        |                  |       | PROFESSEURS (+ASSISTANTS) |        |         |
|-----------|------------------|------------------|-------|---------------------------|--------|---------|
|           | ANNÉES COMPLÈTES | PARTIES D'ANNÉE* | TOTAL | QUARTIER                  | TABLE  | TOTAL   |
| 1898-1899 | 57               | 3E+3M+1D         | 64    | 7                         | 3 (+2) | 10 (+2) |
| 1899-1900 | 68               | 1T+2I            | 71    | ?                         | 14     | 14      |
| 1900-1901 | 72               | ?                | 76    | ?                         | 13     | 13      |
| 1901-1902 | 68               | 1I+3E+2M         | 74    | ?                         | ?      | ?       |
| 1902-1903 | 67               | 2E+5P            | 74    | ?                         | ?      | ?       |
| 1903-1904 | ?                | ?                | 79    | ?                         | ?      | ?       |
| 1904-1905 | 70               | 1E+7I            | 78    | ?                         | ?      | ?       |
| 1905-1906 | 67               | 8I               | 75    | ?                         | ?      | ?       |
| 1906-1907 | 68               | 1E+3M+4I         | 75    | ?                         | ?      | ?       |
| 1907-1908 | 68               | 6I               | 74    | ?                         | ?      | ?       |
| 1908-1909 | 67               | 2M+1D            | 70    | ?                         | ?      | ?       |

\* Signification des codes utilisés

D : étudiant décédé

E : nomination dans l'enseignement en cours d'année

I : cause du départ inconnue

M : étudiant ayant quitté le Collège pour cause de maladie

P : étudiant entré dans le ministère pastoral

T : admission tardive

<sup>194</sup> D'après A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [18], Chemises « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 » et « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » (1899-1900/1939), Années 1898-1899/1908-1909.

élevé de professeurs pour les années où l'on possède des chiffres (respectivement 12, 14 et 13 pensionnaires en 1898, 1899 et 1900, alors que les deux premières années, le Collège n'a touché aucun subside de ce chef).

On comprend aisément que Ladeuze se soit plaint à l'occasion de l'augmentation du coût de la vie<sup>195</sup>, de la diminution du nombre d'étudiants (en 1905-1906 et en 1908-1909) et, surtout, de la charge que représentait pour lui l'entretien de professeurs dont le financement était tout sauf proportionnel aux coûts réels encourus. Ainsi, écrit-il, en 1899-1900, alors qu'il héberge 14 pensionnaires : « j'attire l'attention sur la dépense énorme qui m'est occasionnée de ce chef [barré : tant pour l'entretien ordinaire de ces Messieurs que pour toutes les réceptions qu'il font. Il ne se passe pas de semaine qu'il n'y ait plusieurs dîners d'étrangers et il arrive souvent que nous avons à servir trois tables à la fois outre celle des élèves] »<sup>196</sup>. Et Ladeuze de faire remarquer habilement que, si on lui ristournait l'intégralité des retenues effectuées sur le traitement des professeurs, c'est bien davantage que les 6 000 francs inscrits au budget qu'il obtiendrait...

*Efforts de modernisation.* — A côté d'une gestion financière rigoureuse et habile, Ladeuze s'est lancé dans une politique de modernisation matérielle de l'institution dont il avait la charge et qui en avait un urgent besoin. Dès les deux premières années de sa présidence, c'est-à-dire à un moment où il ne bénéficiait encore d'aucun subside pour ses pensionnaires académiques, il avait d'emblée décidé d'affecter une partie du boni dégagé par sa bonne gestion à améliorer les conditions d'hébergement : la première année, pour moderniser le mobilier et les chambres des élèves<sup>197</sup>, la seconde, pour revoir l'ensemble du système de chauffage (installation d'un foyer avec cheminée dans chaque chambre), pour équiper de nouvelles chambres destinées à accueillir le surcroît d'élèves et pour réparer, avec l'aide de la Ville, propriétaire du bâtiment, l'ensemble

---

<sup>195</sup> « Certains articles des dépenses se sont notablement élevés. Ainsi, la Ville a tout d'un coup élevé ses contributions de 300 francs. Le prix de la houille est resté très élevé pendant toute l'année. J'ai aussi dû acheter une assez grande quantité de vin pour entretenir la cave du Collège devenue presque vide » (*ibid.*, Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux », Année 1900-1901).

<sup>196</sup> *Ibid.*, Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » (1899-1900/1939), Année 1899-1900.

<sup>197</sup> *Ibid.*, Chemises « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 », Année 1898-1899.



des fenêtres<sup>198</sup>. Par la suite, il semble s'être fixé pour objectif de rattraper le temps perdu et de mettre le Collège du Saint-Esprit en conformité avec les nouvelles normes d'hygiène et de confort qui prévalaient à l'époque. Rattraper le temps perdu, tout d'abord : dans une lettre adressée à Mgr Goossens en décembre 1900 dans laquelle il s'efforce d'obtenir un accord des évêques pour la réfection de la chapelle (« elle ressemble plus à un auditoire d'université dans lequel on aurait placé des bancs et un autel, qu'à une chapelle »), Ladeuze décrit le Collège du Saint-Esprit comme « si vieux et si longtemps négligé par défaut de ressources », qu'il est devenu réputé « dans toute la Belgique pour son état de vétusté et de malpropreté »<sup>199</sup>... S'adapter aux exigences contemporaines d'hygiène et de confort, ensuite : à l'appui de sa demande de mettre à la disposition de chaque étudiant une seconde chambre permettant de travailler et de dormir dans des pièces différentes, il note, dans son rapport de 1907-1908, qu'« au moment où, dans chacun des séminaires de Belgique, on améliore considérablement le matériel, il n'est guère possible que le Collège du S(.)[aint-]Esprit, qui reçoit les étudiants à leur sortie du séminaire, reste en arrière »<sup>200</sup>. Il s'agissait donc bien de se mettre au niveau de ce qui se faisait ailleurs.

En fait, si l'on excepte les travaux d'urgence effectués sur le budget ordinaire les deux premières années et l'installation, en 1906-1907, de trois salles de bains dans les caves de l'ancienne maison rectoriale de Mgr Abbeloos rattachée au Saint-Esprit en 1906<sup>201</sup>, tout l'effort de modernisation de Ladeuze s'est porté sur l'exigence de mettre à la disposition des étudiants un espace suffisamment vaste et salubre du point de vue de l'étude. En 1900-1901, il note que sept ou huit étudiants ont été logés trop étroitement et que la seule solution serait de procurer aux professeurs un quartier hors du Collège pour libérer de l'espace<sup>202</sup>. Deux ans plus tard, il constate qu'il a été impossible de loger tous les candidats pensionnaires, mais que le départ de trois professeurs devrait dégager

---

<sup>198</sup> *Ibid.*, Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » (1899-1900/1939), Année 1899-1900.

<sup>199</sup> A.A.M., *Fonds « Nieuwe Universiteit »*, Année 1905, Lettre de Ladeuze à Goossens, 3 décembre 1900.

<sup>200</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [18], Chemises « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 », Année 1907-1908.

<sup>201</sup> *Ibid.*, Année 1906-1907.

<sup>202</sup> *Ibid.*, Année 1900-1908.

quelques chambres. Il ajoute cependant qu'il s'agit d'un premier remède, cette solution étant insuffisante pour donner à tous un quartier convenable et hygiénique<sup>203</sup>. Une note annexe dresse un état des lieux impitoyable : la plupart des étudiants n'ont qu'une chambre, ce qui est insuffisant du point de vue de la santé ; « six de ces chambres se trouvent en face du haut pignon et des écuries de M. Roberti : on n'y voit pas clair et l'air y est empesté » ; quatre sont des mansardes étroites ; etc. Il y revient sur la nécessité de libérer les quartiers occupés par les professeurs : à ses yeux, il est souhaitable qu'un maximum de prêtres destinés à l'enseignement secondaire puissent fréquenter l'Université, il est indispensable qu'ils puissent le faire en fréquentant un milieu favorable à leur épanouissement sacerdotal (le Collège du Saint-Esprit) et qui réponde aux exigences de la santé<sup>204</sup>. En fait, la solution ne viendra que de l'occupation de nouveaux bâtiments, d'abord avec l'acquisition de « la maison Henry », à la *Kraekenstraat*, dont nous ignorons cependant l'affectation précise, ensuite avec l'annexion au Collège de la maison rectorale rendue libre par le décès de Mgr Abbeloos et qui sera réservée aux professeurs<sup>205</sup>. Ces acquisitions, préconisées avec force par Ladeuze<sup>206</sup> et approuvées par le recteur<sup>207</sup>, permettront enfin de « donner un peu d'air et d'espace aux abbés poitrinaires »<sup>208</sup>, puis, par un programme ambitieux de construction de trente nouvelles chambres réalisées sous les combles au cours des années 1907-1908<sup>209</sup> et 1908-1909<sup>210</sup>, de généraliser le système de deux chambres par étudiant.

Soucieux d'administration rigoureuse, Ladeuze a néanmoins mené une politique volontaire d'adaptation qui en quelques années a sensiblement amélioré les conditions de vie et de travail au Collège du Saint-Esprit. Même si, au dire d'un témoin bien

---

<sup>203</sup> *Ibid.*, Année 1903-1904.

<sup>204</sup> *Ibid.*, Une note sur la situation du logement au Collège, s.d. (faisant suite au rapport de l'année 1903-1904)

<sup>205</sup> *Ibid.*, Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » (1899-1900/1939), Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 10 mars 1906.

<sup>206</sup> *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, s.d.

<sup>207</sup> *Ibid.*, Lettre d'Hebbelynck aux évêques, Louvain s.d. [entre le 10 et le 25 mars] (brouillon).

<sup>208</sup> *Ibid.*, Chemises « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 », Année 1905-1906.

<sup>209</sup> *Ibid.*, Année 1907-1908. Voir également le devis des travaux conservé dans la série des comptes (*ibid.*, Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » [1899-1900/1939]).

<sup>210</sup> *Ibid.*, Chemises « Collegium St Spiritus. [Rapports] 1882-1939 », Année 1908-1909.

informé, le Collège continuera, sous son successeur, Joseph Lebon, à héberger les prêtres aux études « dans un délabrement qui offusquait nos contemporains »<sup>211</sup>, les progrès furent réels : logé en 1898 dans une chambrette exiguë, sans commodité aucune, dans un bâtiment vétuste et malpropre, l'étudiant du Saint-Esprit pouvait disposer en 1909 d'un quartier de deux pièces, chauffé par un foyer individuel, dans un immeuble entièrement rénové et pourvu d'installations sanitaires certes encore insuffisantes, mais qui ne condamnaient plus systématiquement les pensionnaires aux bains publics<sup>212</sup>... Nul doute que ce mélange rare d'austérité dans la gestion et de modernité dans la conscience des nécessités du temps retiendra l'attention de ses supérieurs et préfigure en toute hypothèse l'œuvre du rectorat.

## 2. Direction spirituelle

Sur la direction morale du Collège par Ladeuze, nous ne conservons guère, nous l'avons dit, qu'un témoignage vraiment significatif : ses « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit »<sup>213</sup>, qui consignent l'ensemble des exposés ascétiques dispensés à ses jeunes pensionnaires au cours des années 1898-1909. Elles se présentent comme de véritables cours de théologie ascétique, entrecoupés de réflexions sur des questions plus personnelles ou de considérations liées à la direction spirituelle des étudiants. À côté de son enseignement proprement spirituel, en effet, on y trouve un certain nombre d'indications sur des aspects parfois très divers de la vie de l'institution, comme les règles qui présidaient aux rapports entre « domestiques » et pensionnaires, par exemple. Ainsi, les conférences spirituelles nous apprennent qu'incombaient aux

---

<sup>211</sup> L. VAN DER ESSEN, *Lebon, Iosephus*, dans *Annuaire nuntia lovaniensia*, t. XIV, *Anni 1956-1957, 1957-1958*, 1958, p. 182.

<sup>212</sup> Lors de l'inauguration de ces nouvelles commodités, en effet, Ladeuze a évoqué de façon détaillée la question, à l'occasion d'une de ses conférences spirituelles (A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [11], Un ensemble de textes identifiés « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit », Deuxième cahier, Une feuille volante insérée aux dates des 18 février 1900, 21 février 1904 et 23 février 1908). On y apprend que les trois baignoires étaient accessibles aux étudiants tous les jours de semaine, à 12h. 15 et à 18h. 15, ce qui autorisait six bains par jour, soit un bain par étudiant en moyenne tous les quinze jours. Et Ladeuze de préciser que les étudiants pourraient continuer à fréquenter les bains de la Ville, mais qu'ils n'auraient en toute hypothèse plus d'excuses pour négliger leur hygiène corporelle...

<sup>213</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [11], Un ensemble de textes identifiés « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit ».

domestiques, non seulement tous les travaux matériels du Collège (de la cuisine au nettoyage des chambres en passant par la préparation des bains de « ces Messieurs », pour reprendre l'expression souvent utilisée par Ladeuze), mais également certaines tâches de nature « privée » jugées incompatibles avec la dignité ecclésiastique (l'achat de denrées alimentaires, par exemple, ou de boissons alcoolisées)<sup>214</sup>. Il s'agit cependant de détails généralement peu éclairants par rapport à la biographie de Ladeuze, dans la mesure où ils sont plus révélateurs d'une époque et d'un milieu que d'une personnalité individuelle : une certaine subordination des gens de maison par rapport aux étudiants, par exemple, était tout à fait conforme à l'organisation d'un pensionnat et à l'idée que l'on se faisait du sacerdoce à l'époque... À côté de ces aspects peu significatifs, quelques autres nous ont paru mériter une mention dans la mesure où ils apportaient un éclairage plus original sur les idées et l'action de Ladeuze. Pour ce qui est des questions plus personnelles, nous avons repéré ses propos relatifs à sa nomination tenus lors de son entrée en fonction et quelques recommandations adressées aux étudiants à la Noël 1907 concernant l'exégèse à Louvain et le modernisme. Et pour ce qui est du séjour des étudiants à l'Université et au Collège, nous avons relevé sa justification des études universitaires pour les étudiants ecclésiastiques et ses vues concrètes en matière de régime disciplinaire du Collège.

#### *a. Un enseignement spirituel classique*

Données tous les quinze jours, ces conférences spirituelles étaient organisées en un cycle de quatre années (cfr le Tableau VIII, *infra*)<sup>215</sup> correspondant à la fois au cursus normal des études fréquentées par les élèves (deux années de baccalauréat et deux années de licence en théologie, deux années de candidature et deux années de doctorat

---

<sup>214</sup> À propos de la consommation de boissons alcoolisées dans les chambres, par exemple, que Ladeuze autorisait comme l'article 9 du règlement lui en donnait la faculté, il estimait que les étudiants ne pouvaient se les procurer eux-mêmes, mais devaient s'adresser au portier : « P[ou]r toutes ces choses, adressez-v[ou]s au portier. Même si [les] choses de la maison ne v[ou]s conviennent pas, [il n'est] pas convenable que vous ailliez [*sic*] [les] chercher v[ou]s-mêmes en ville » (*ibid.*, Troisième cahier, aux dates des 21 octobre 1900, 23 octobre 1904 et 25 octobre 1908).

<sup>215</sup> Les conférences sont groupées en quatre ensembles désignés par Ladeuze d'après les années où ils ont été utilisés. Le premier cahier est identifié « 1898-9. 1902-3. 1906-7 », le second « 1899-1900. 1903-1904. 1907-1908 », le troisième « 1900-1. 1904-5. 1908-9 » et le quatrième « 1901-2. 1905-6 ». Pour ne pas compliquer inutilement les références, nous parlerons ici de « Premier cahier », « Deuxième cahier », etc.

pour les études de philosophie et lettres et de sciences pures) et aux quatre grandes parties des traités classiques d'ascétique de l'époque<sup>216</sup>, cycle que Ladeuze aura le temps de parcourir, moyennant bien entendu ajouts et corrections, presque trois fois au cours de son professorat. Sans parler de la séance d'accueil et d'une leçon générale sur la théologie ascétique, qui revenaient chaque année, la première série de conférences était essentiellement consacrée à l'examen des moyens ordinaires de perfection : le désir de perfection, la direction spirituelle, les lectures spirituelles, la méditation, l'examen de conscience, la prière, le bréviaire, la messe et la confession. La seconde série s'attachait aux moyens de résister au péché (ou vie purgative) : la pénitence, la modestie des sens, la mortification, la maîtrise des passions, le contrôle de l'activité raisonnable et l'exercice de la volonté. La troisième était consacrée à la pratique des vertus (ou vie illuminative) : la vertu théologale de foi, la vertu théologale d'espérance, la foi et l'espérance comme ressorts de la vie illuminative, l'imitation du Christ et les vertus cardinales (prudence, justice, force et tempérance). La dernière, enfin, abordait le problème de l'union avec Dieu (ou vie unitive), dernière étape de la vie ascétique : la perfection, la charité envers Dieu, la valeur sanctifiante de la souffrance, l'abandon en Dieu, la charité envers le prochain et l'amour de Dieu.

Dans l'ensemble, la partie proprement ascétique de cet enseignement se situe dans la droite ligne de la tradition de l'école française de spiritualité et ne présente guère d'originalité quant au cheminement spirituel, aux buts à atteindre et aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Sans nous attacher ici à une analyse approfondie de ces textes, qui demanderait sans doute de longs développements, on peut dire que s'ils présentent une singularité à mettre en évidence, c'est du côté de l'anthropologie sous-jacente qu'il faut la chercher. En fait, l'analyse rejoint ici le témoignage de Philippe Delhay, lorsqu'il parle de « spiritualité très rationalisée, dans la ligne du thomisme de Mercier »<sup>217</sup> : elle permet de discerner une foi équilibrée, fondée sur une vision réaliste de l'homme que ne désavouerait pas la psychologie d'aujourd'hui. Deux exemples nous

---

<sup>216</sup> Voir par exemple le manuel postérieur, mais qui est un modèle du genre, de A. TANQUEREY, *Précis de théologie ascétique et mystique*, 11<sup>e</sup> éd., Paris-Tournai-Rome-New York, 1958 : après une partie de *Principes*, où l'auteur s'attache aux fondements dogmatiques de l'ascétique et aux moyens de perfection, le livre présente, dans une seconde partie, les trois voies de la sainteté, la voie purgative, la voie illuminative et la voie unitive, en structurant chaque livre d'une façon assez proche de Ladeuze dans ses conférences. Voir également ici J. DE GUIBERT, *Ascétique (Théologie ascétique)*, dans *D.S.*, t. I, col. 1010-1017.

<sup>217</sup> Entretien avec Philippe Delhay<sup>†</sup> en septembre 1988 (Louvain-la-Neuve).

ont frappé, bien que nous pourrions en citer d'autres : l'idée de l'homme comme être de désir(s) et de jouissance, qui revient souvent, et l'attitude par rapport à la souffrance, qui avec l'aide de la grâce peut certes être considérée comme sanctifiante par le travail qu'elle permet à l'homme sur lui-même, mais qui n'a aucune valeur en soi.

TABLEAU VIII : LISTE DES CONFÉRENCES SPIRITUELLES PRONONCÉES PAR P. LADEUZE AU COLLÈGE DU SAINT-ESPRIT (1898-1909)<sup>218</sup>

| I.<br>1898-1899<br>1902-1903<br>1906-1907<br>Les moyens de<br>sanctification | II.<br>1899-1900<br>1903-1904<br>1907-1908<br>La vie purgative (les<br>obstacles à la<br>sanctification) | III.<br>1900-1901<br>1904-1905<br>1908-1909<br>La vie illuminative (la<br>pratique des vertus) | IV.<br>1901-1902<br>1905-1906<br>La vie unitive (l'union à<br>Dieu) |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| 1. Discours d'accueil                                                        | 1. Discours d'accueil                                                                                    | 1. Discours d'accueil                                                                          | 1. Discours d'accueil                                               |
| 2. La théologie<br>ascétique                                                 | 2. La théologie<br>ascétique                                                                             | 2. La théologie ascétique                                                                      | 2. La théologie<br>ascétique et la vie<br>unitive                   |
| 3. Le désir de<br>perfection                                                 | 3. La vie purgative                                                                                      | 3. Les vertus<br>théologiques : la foi                                                         | 3. La perfection ou<br>charité envers Dieu                          |
| 4. [Vœux de bonne<br>année]                                                  | 4. La pénitence et la<br>fuite des péchés : la<br>modestie (des yeux)                                    | 4. Les vertus<br>théologiques : l'espérance                                                    | 4. La charité envers<br>Dieu : l'amour de Dieu<br>en actes          |
| 5. [Réponse aux vœux<br>des étudiants]                                       | 5. [Vœux pour les<br>vacances]                                                                           | 5. Foi et espérance,<br>leviers de la vie<br>illuminative                                      | 5. La charité : valeur<br>sanctifiante de la<br>souffrance          |
| 6. La direction<br>spirituelle                                               | 6. La modestie (de la<br>parole)                                                                         | 6. Le Christ, modèle des<br>vertus . Les vertus<br>cardinales : la prudence                    | 6. La charité : l'abandon<br>à la volonté de Dieu                   |
| 7. Lecture spirituelle                                                       | 7. La modestie (de<br>l'ouïe)                                                                            | 7. Les vertus cardinales :<br>la justice                                                       | 7. La charité envers le<br>prochain                                 |
| 8. Méditation (nature et<br>nécessité)                                       | 8. La modestie (de<br>l'ouïe-suite)                                                                      | 8. Les vertus cardinales :<br>la justice (suite)                                               | 8. La charité envers le<br>prochain (suite)                         |
| 9. Méditation (moyens<br>et obstacles)                                       | 9. La mortification (les<br>sens extérieurs)                                                             | 9. Les vertus cardinales :<br>la force                                                         | 9. L'amour de Dieu                                                  |
| 10. Les examens<br>universitaires                                            | 10. La mortification<br>(les sens intérieurs)                                                            | 10. Les vertus<br>cardinales : la force<br>(suite) ; la tempérance                             | 10. [Recommandations<br>de fin d'année]                             |
| 11. L'examen de<br>conscience                                                | 11. Les passions                                                                                         | 11. Les vertus<br>cardinales : la<br>tempérance (suite)                                        |                                                                     |
| 12. La prière,<br>intercession des saints<br>et de la Vierge                 | 12. L'intelligence :<br>l'ignorance, les<br>pensées inutiles, la<br>curiosité                            |                                                                                                |                                                                     |
| 13. Lecture du                                                               | 13. L'intelligence : la                                                                                  |                                                                                                |                                                                     |

<sup>218</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [11], Un ensemble de textes identifiés « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit ». Les articulations et les titres qui sont proposés ici résultent de notre analyse et n'apparaissent pas dans ses notes.

|                                           |                                          |  |  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------|--|--|
| bréviaire, Saint<br>Sacrifice de la Messe | précipitation, l'orgueil,<br>le scrupule |  |  |
| 14. La confession                         | 14. La volonté                           |  |  |
| 15. Conférence finale                     | 15. [Recommandations<br>de fin d'année]  |  |  |

A propos de la perfection chrétienne, Ladeuze note que l'on ne peut aimer que ce que l'on désire et que la première condition de la perfection, c'est bien évidemment de désirer cette perfection. A cette occasion, il émet une série de considérations parfois prolixes sur les désirs, mais d'où il ressort, en définitive, qu'il les considère, à la suite de saint Thomas et de saint Augustin, comme le fondement de l'agir humain : « les désirs, écrit-il, sont le levier de toute notre vie intellectuelle et libre. Nous agissons pour autant que nous désirons »<sup>219</sup>. Il renvoie alors à la partie relative aux passions, qu'il présente comme étant un ressort indispensable de l'action, ni mauvaises ni bonnes en soi, même quand il s'agit des passions « sensibles » (par opposition aux passions « spirituelles ») : « il est clair que les passions de l'appétit concupiscible ne sont pas mauvaises de leur nature, mais seulement à raison de leur objet, du bien apparent qu'elles poursuivent ou du mal apparent qu'elles fuient »<sup>220</sup>. Ces passions, ensuite, expressions du désir, sont régies selon lui par deux « puissances » — qui renvoient en fait à ce que Freud appellera « principe de plaisir » et « principe de réalité » — :

« Tous nos mouvements appétitifs peuvent se rapporter à deux puissances qui semblent distinctes entre elles. D'une part, nous nous attachons au bien sensible qui nous convient, et nous nous éloignons de ce qui nous paraît nuisible : c'est l'appétit concupiscible. D'autre part, nous résistons à ce qui nous fait obstacle, soit que l'obstacle arrête notre jouissance, soit qu'il nous cause un mal positif : c'est l'appétit irascible »<sup>221</sup>.

D'où une vision de la démarche spirituelle très réaliste, enfin, comme profondément enracinée dans la réalité psychologique de l'être humain : « la sainteté est l'affaire de la volonté, donc de la faculté appétitive. Son objet a beau être purement spirituel : nous,

---

<sup>219</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [11], Un ensemble de textes identifiés « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit », Premier cahier, aux dates des 20 novembre 1898, 30 novembre 1902 et 2 décembre 1906.

<sup>220</sup> *Ibid.*, Deuxième cahier, aux dates des 17 mars 1900, 24 avril 1904 et 29 mars 1908.

<sup>221</sup> *Ibid.*

nous ne sommes pas purement spirituels »<sup>222</sup>. C'est sur la base de ces prémisses, que ne renierait pas le psychologue capable de dégager les intuitions fondamentales de Ladeuze de leur système de codification thomiste, qu'est construite une démarche spirituelle dont la finalité est, en dernier ressort, de permettre, par un travail patient sur les forces qui jaillissent dans la conscience et le conflit des représentations qui en naît, de tendre vers un plus grand accomplissement de ce qu'il y a d'« humain » dans l'homme.

A propos de la souffrance, et c'est là une vision qui nous paraît très moderne, Ladeuze conteste énergiquement qu'elle ait une quelconque valeur en soi :

« Il serait faux de dire que la souffrance comme telle soit jamais bonne pour elle-même. Car nos facultés sont faites pour l'action. Et agir, c'est vivre ; c'est jouir. La souffrance provient d'ordinaire d'un obstacle mis au libre exercice de notre activité. Et puisque nous avons à développer le plus possible notre activité (en maintenant toutefois la subordination de nos facultés), nous pouvons et nous devons écarter autant que possible de nous la souffrance »<sup>223</sup>.

Mais, étant entendu que lorsque l'on a tout fait pour écarter la souffrance, une part en subsiste inévitablement (la maladie, la mort, etc.), il s'agit, par un travail de l'homme sur lui-même, de la mettre au service d'un plus grand accomplissement humain : « il est très évident qu'elle [la souffrance] n'est pas bonne par elle-même, et qu'elle ne devient bonne qu'à ceux qui souffrent bien, pour qui elle est l'occasion de développer une activité supérieure »<sup>224</sup>.

#### ***b. Quelques réflexions personnelles***

Lors de sa toute première intervention (le 18 octobre 1898), alors qu'il commençait à exercer son mandat de professeur et de président du Collège du Saint-Esprit, Ladeuze ne s'est pas caché des angoisses qui l'étreignaient face à ses nouvelles responsabilités : « je ne vous surprendrai pas, dit-il aux étudiants, en vous disant que, depuis 3 mois que j'ai été nommé votre président, la crainte de ne pouvoir remplir dignement ces

---

<sup>222</sup> *Ibid.*

<sup>223</sup> *Ibid.*, Quatrième cahier, aux dates des 16 février 1902 et 18 février 1906.

<sup>224</sup> *Ibid.*



fonctions si délicates, n'a pas abandonné mon âme »<sup>225</sup>. Fort de l'accueil chaleureux reçu de la gent estudiantine cependant, il confesse alors la perception intime qu'il a de sa nomination et de son avenir ecclésiastique au sortir des études et de sa compréhension bien catholique du sacerdoce :

« Je puis, la main sur la conscience, me rendre le témoignage, que, si je me trouve à cette place, j'y ai été mis par mes supérieurs, sans avoir fait un pas pour y arriver. Je puis me rendre le témoignage qu'avant le moment où j'ai été investi de ces fonctions, jamais la pensée ne m'était venue qu'il fût même possible qu'on m'en chargeât. Je puis me rendre le témoignage qu'à l'heure qu'il est, s'il m'était loisible de les résigner, je n'hésiterais pas un instant à le faire. Puis [*sic*] donc ce n'est pas ma propre volonté, mais la volonté de Dieu qui m'a placé où je suis, j'espère en la grâce de ce Dieu »<sup>226</sup>.

Confession de circonstance ou expression authentique des mouvements de sa conscience sacerdotale, il est évidemment difficile de trancher une question aussi délicate, mais rien ne permet de douter de sa sincérité. Par sa longue formation théologique, Ladeuze était certes promis à terme à une charge ecclésiastique importante, et il devait en être lui-même très conscient, mais de là à accéder directement à des fonctions de professeur d'université et de directeur de séminaire, il y avait sans doute de la marge. Le parcours le plus vraisemblable n'était-il pas, en attendant que son évêque ait besoin d'un exégète confirmé au grand séminaire, de faire ses premières armes dans le ministère pastoral ou dans l'enseignement secondaire ?

Un autre exemple de témoignage plus personnel découvert aux détours des itinéraires spirituels de Ladeuze nous est fourni par les recommandations qu'il adresse à ses étudiants en matière de modernisme à la veille des vacances de Noël 1907, alors que son enseignement critique a été la cible de nombreuses attaques<sup>227</sup>. Occupé alors à des exposés sur la modestie, il recommande « la modestie de la langue, à l'occasion, pendant les vacances », en prescrivant aux étudiants de rendre compte fidèlement, si besoin en est, de l'enseignement exégétique donné à Louvain :

---

<sup>225</sup> *Ibid.*, Premier cahier, à la date du 18 octobre 1898.

<sup>226</sup> *Ibid.*

<sup>227</sup> *Ibid.*, Deuxième cahier, Une feuille volante insérée aux dates des 10 décembre 1899, 20 décembre 1903 et 22 décembre 1907. L'allusion aux vacances de Noël et l'utilisation du terme technique « modernisme » consacré par l'encyclique *Pascendi* permettent de dater ses notes de la fin décembre 1907.

« Tout le monde parle de modernisme aujourd’hui. On va vous interroger sur ce que disent vos professeurs, vous attaquer peut-être sur des idées que vous pouvez avoir. Il n’est pas question de cacher la vérité, si l’occasion se présente naturellement de la dire. Ce qu’il faut, c’est ne pas compromettre le succès de la vérité, auprès des autres, par je ne sais quelle exagération ou quelle fanfaronnade, en la présentant sèchement sans les explications nécessaires ou même simplement en cherchant à se payer quelques têtes. Ce petit amusement-là n’est pas inoffensif. La matière est trop sérieuse, et les intérêts en cause trop graves ! »<sup>228</sup>.

Comme nous le verrons, on retrouve ici la position fondamentale de Ladeuze par rapport à la méthode critique en exégèse : celle-ci étant la seule méthode d’avenir, il est du devoir du savant catholique de la pratiquer avec discernement et de travailler à son adoption par les catholiques. Il s’agit d’une exigence de vérité en actes et d’un devoir moral qui s’impose de façon impérieuse à l’exégète par rapport à l’avenir de son Église. En ce sens, il est fondamental que les étudiants témoignent de l’enseignement reçu et affirment le cas échéant leurs conceptions critiques. Mais il est tout aussi fondamental, sous peine de tout compromettre, de le faire avec égards et respect pour l’institution et les personnes.

### *c. Le séjour des prêtres à Louvain : mission et régime de vie*

Pour ce qui est des conceptions de Ladeuze quant au séjour des étudiants à l’Université et au Collège, enfin, il convient de s’arrêter quelque peu, d’une part sur l’importance qu’il accordait, dans une perspective à la fois missionnaire et apologétique, à la formation universitaire d’une élite cléricale, d’autre part sur ses conceptions quant au régime « disciplinaire » qu’il entendait imposer aux séminaristes.

*Le sens des études universitaires.* — Chaque année, lors de la première conférence, le président du Collège du Saint-Esprit chapitrait ses recrues, nouvelles ou déjà aguerries par un séjour antérieur, sur la mission d’Église qui leur était confiée, selon lui, à travers une formation scientifique : « vous, avec tous ceux qui auront passé par le Collège du S(.)[aint]-E(.)[sprit], vous êtes appelés à exercer une grande influence sur les intérêts de la religion et de l’Église dans notre pays, durant le quart de siècle, le demi-siècle qui va suivre »<sup>229</sup>. A ceux qui étudiaient les matières profanes, tout d’abord, Ladeuze, héritier

---

<sup>228</sup> *Ibid.*, Une feuille volante relative à la conférence du 22 décembre 1907.

<sup>229</sup> *Ibid.*, Premier cahier, aux dates des 18 octobre 1898 et « jour de la messe du Saint-Esprit ». Voir également *ibid.*, Deuxième cahier, aux dates des 22 octobre 1899, 25 octobre 1903 et [27 octobre 1907] ; Troisième cahier, aux dates des 21 octobre 1900, 23 octobre 1904 et 25 octobre 1908 ; Quatrième cahier,

d'une conception verticale de l'action religieuse — manifestement, la démocratie chrétienne n'était pas encore passée par là — assignait comme responsabilité future de former, à travers l'enseignement secondaire, les classes dirigeantes de la société et, à travers elles, de conserver la foi catholique dans les masses<sup>230</sup> :

« Vous, Messieurs, qui étudiez la littérature, la philosophie, les sciences, vous aurez à former d'une manière qui réponde aux exigences de notre temps, parmi les fidèles, ceux qui appartiennent aux classes dirigeantes, ceux donc de qui dépendra pour une bonne part l'esprit public ; vous aurez à les former vous-mêmes, et plus encore à être l'exemple et la lumière de ceux de vos confrères dans l'enseignement qui n'auront pas passé par ici, à leur donner des idées, à les initier aux méthodes qu'eux n'auront pas apprises. Ainsi, il dépendra de vous que l'enseignement moyen dans nos Collèges soit à la hauteur de l'enseignement moyen officiel, dont les prof(.)[esseurs] ont été formés d[an]s(.) les universités, et que cet ens(.)[eignement] soit de nature à attirer à lui les enfants de t[ou]tes nos familles »<sup>231</sup>.

A ceux qui étudiaient la théologie, il fixait comme but d'être l'élite du clergé de façon à lui permettre de lutter de manière pertinente contre les ennemis de la foi :

« vous, Messieurs, qui étudiez les sciences théologiques, c'est peut-être le clergé que vous aurez à former dans les séminaires ou d[an]s(.) l'administration des diocèses. Même si l'on ne vous donne pas un jour ou l'autre cette mission, vous aurez peut-être à enseigner la religion dans les écoles moyennes, les athénées, nos collèges, et en tout cas à maintenir, par vos exemples et vos conseils, parmi tous vos confrères du sacerdoce, soit du ministère soit de l'enseignement, l'idée et le goût des études théologiques, si nécessaires pour le prêtre, à leur indiquer les questions qui se posent et les moyens de les résoudre, à les mettre à même ainsi de défendre leur foi d'une façon bien adaptée aux conditions actuelles »<sup>232</sup>.

---

les premières pages non datées.

<sup>230</sup> Il convient d'ailleurs de souligner ici le jugement assez dur porté par Ladeuze sur l'enseignement libre : « Dans les journaux, dans les réunions des anciens élèves de nos Collèges, il est convenu qu'on exalte la supériorité de l'enseignement moyen ecclésiastique ou congréganiste sur l'enseignement laïque et civil. Mais, (entre nous, nous pouvons bien l'avouer), la réalité ne répond pas toujours à ces grandes phrases, et bien souvent, nous sommes inférieurs à nos adversaires (je parle au p[oint] de vue de la formation scientifique, et non de la formation morale évidemment) ». Il invoquait à ce sujet les témoignages des professeurs de Louvain chargés de faire passer les examens d'entrée à l'université et y voyait deux causes au moins : le fait que tous les professeurs d'athénée avaient reçu une formation universitaire complète assortie d'une formation pédagogique et le fait que, destinés à passer toute leur vie dans l'enseignement, ces professeurs y acquéraient une expérience que n'avaient pas les prêtres enseignant quelques années dans les collèges (cfr *ibid.*, Deuxième cahier, aux dates des 22 octobre 1899, 25 octobre 1903 et [27 octobre 1907]).

<sup>231</sup> *Ibid.*

<sup>232</sup> *Ibid.*

A tous enfin, il donnait pour mission d'être des modèles dans le domaine de la recherche scientifique et de prouver ainsi l'absence d'incompatibilité entre la science et la foi :

« D'ailleurs, de vous tous dépendra, si vous le voulez, l'honneur de l'Église au point de vue scientifique. On a beaucoup parlé de l'infériorité des catholiques en matière scientifique. Et même certains catholiques exagèrent cette infériorité. Il n'en est pas moins vrai que souvent, nous nous laissons devancer par nos adversaires dans les questions de sciences religieuses et que nous n'arrivons sur le terrain que lorsqu'ils l'ont déjà couvert de ruines »<sup>233</sup>.

Et il insistait, de ce point de vue, sur la nécessité d'entretenir plus que jamais le sens de la piété qui, face au travail intellectuel desséchant pour l'esprit, permettait seule de conserver l'ardeur et la flamme sacerdotales, et surtout sur le travail personnel, unique moyen de faire fructifier ultérieurement la formation scientifique reçue<sup>234</sup>. C'est dans cette perspective qu'il soulignait le rôle essentiel de l'Université catholique, seule capable d'offrir, durant les études, une formation à la fois scientifique et religieuse satisfaisante, et ensuite, une formation continuée répondant aux nouveaux défis de la science<sup>235</sup>.

*Le régime disciplinaire du Collège sous la présidence de Ladeuze.* — Chaque année également, après avoir exposé à ses pensionnaires la mission dont ils étaient investis de par leur séjour à l'université, Ladeuze leur présentait, à partir d'un commentaire plus ou moins développé de l'antique règlement du Collège du Saint-Esprit (1836)<sup>236</sup>, les principes disciplinaires qu'il entendait voir respecter dans la vie en communauté<sup>237</sup>. On possède ainsi, fait assez exceptionnel dans l'histoire du Collège, une bonne idée de ce que devait être la vie quotidienne de ses étudiants au tournant du siècle. D'une manière générale, on peut dire que Ladeuze pratiquait une interprétation plutôt libérale du règlement,

---

<sup>233</sup> *Ibid.*

<sup>234</sup> *Ibid.*

<sup>235</sup> Il consacrait à ce thème, au moins deux fois par cycle, la dernière conférence de l'année. Voir *ibid.*, Deuxième cahier, aux dates des 8 juillet 1900 et 28 juin 1908 et Quatrième cahier, à la date du 24 juin 1906.

<sup>236</sup> *Regulae Collegii Theologorum*, dans *AN.U.C.L.* 1889, p. 439-444.

<sup>237</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [11], Un ensemble de textes identifiés « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit », Premier cahier, aux dates des 18 octobre 1898 et « jour de la messe du Saint-Esprit » ; Deuxième cahier, aux dates des 22 octobre 1899, 25 octobre 1903 et [27 octobre 1907] ; Troisième cahier, aux dates des 21 octobre 1900, 23 octobre 1904 et 25 octobre 1908 ; Quatrième cahier, aux premières pages non datées.

adoucissant ce qu'il pouvait avoir de désuet pour l'époque et, surtout, privilégiant semble-t-il, à l'exemple de ce que Mercier avait mis en œuvre au séminaire Léon XIII pour les étudiants philosophes, un régime de vie basé davantage sur la confiance que sur le dressage disciplinaire en usage dans les séminaires diocésains<sup>238</sup>. « Je n'ai nullement l'envie de vous traiter en collégiens, ni même en séminaristes »<sup>239</sup>, écrit-il à son entrée en fonction, et il précise, quelques années plus tard : « vous êtes assez sérieux, assez intelligents, d'assez bonne volonté pour observer cette large règle, de vous-mêmes et sans contrainte. Je n'irai pas vous surveiller de très près, ni vous suivre pas à pas », précisant : « je n'aime pas le système de la correction et de la surveillance outrée. Trop souvent, cela déforme le caractère au lieu de le former »<sup>240</sup>. En fait, insistant beaucoup, comme nous l'avons vu, sur le rôle de la piété dans la formation universitaire des prêtres et sur la nécessité du travail intellectuel (« donc, pour atteindre le but pour lequel vous avez été envoyés ici, il vous faut de la piété et du travail, beaucoup de piété et beaucoup de travail »<sup>241</sup>), Ladeuze voyait surtout dans la règle commune un moyen simple de garantir ces deux objectifs (« pour faire régner parmi vous la piété et le travail, je dois veiller à l'observation du règlement »<sup>242</sup> ou encore « l'observation de votre règle est pour vous la sauvegarde de votre piété et de votre travail »<sup>243</sup>). Comme le montrent ses commentaires constants du règlement, il n'attachait guère d'importance aux interdits énoncés par ce dernier et qui ne contribuaient pas, selon lui, à ces deux objectifs.

---

<sup>238</sup> Voir ici *Le cardinal Mercier fondateur de séminaire. Recueil publié à l'occasion du centenaire de la naissance du cardinal Mercier*, Louvain, 1951, qui rassemble quelques contributions centrées sur une approche théologique plutôt que proprement historique. Sur la spiritualité sacerdotale de Mercier, dont Ladeuze s'inspire explicitement à certains endroits (par exemple *ibid.*, Quatrième cahier, aux premières pages non datées, où il cite l'ouvrage *A mes séminaristes*), voir : F. VAN STEENBERGHEN, *Le sacerdoce d'après le cardinal Mercier*, dans *Sacerdoce et célibat. Études historiques et théologiques* (Bibliotheca ephemeridum theologicarum Lovaniensium, t. XXVIII), éd. par J. COPPENS, Louvain-Gembloux, 1971, p. 133-156 ; M. BENUA, *Le prêtre selon le cardinal Désiré-Joseph Mercier*, Thèse de doctorat inédite en théologie, Université catholique de Louvain, 2 vol., Louvain-la-Neuve, 1982 ; et *Mélanges cardinal Mercier*, Liège, 1959.

<sup>239</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [11], Un ensemble de textes identifiés « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit », Premier cahier, aux dates des 18 octobre 1898 et « jour de la messe du Saint-Esprit ».

<sup>240</sup> *Ibid.*, Troisième cahier, aux dates des 21 octobre 1900, 23 octobre 1904 et 25 octobre 1908.

<sup>241</sup> *Ibid.*, Premier cahier, aux dates des 18 octobre 1898 et « jour de la messe du Saint-Esprit ».

<sup>242</sup> *Ibid.*

<sup>243</sup> *Ibid.*, Deuxième cahier, aux dates des 22 octobre 1899, 25 octobre 1903 et [27 octobre 1907].

Comme nous l'avons signalé à propos du séjour de l'étudiant Ladeuze au Saint-Esprit, le règlement de 1836 était en principe assez strict. N'accueillant que les étudiants régulièrement inscrits au rôle de l'Université (article 1) et placé sous l'autorité d'un président et d'un sous-régent (article 2), le Collège organisait chaque année une retraite de trois jours, en principe aux environs de la Noël (article 3). Chaque étudiant devait s'assurer les lumières d'un directeur de conscience et choisir un confesseur parmi ceux mis à sa disposition à la chapelle, tous les samedis et aux vigiles des jours de fête (article 4). La journée commençait et se terminait par une oraison (article 5), et des lectures spirituelles sanctifiaient chaque repas, moment privilégié de l'exercice de la charité fraternelle (article 6). Étant entendu qu'un dehors décent était l'expression de mœurs intérieures honnêtes, les étudiants étaient tenus de porter l'habit ecclésiastique en toute circonstance, d'avoir une tonsure conforme à leur ordre et à leur rang, de sortir couverts d'un manteau descendant jusqu'aux chevilles, de porter le col propre au diocèse de Malines et de coiffer la calotte (article 7). Les heures consacrées à l'étude se déroulaient en silence, toute manifestation de nature à nuire au travail étant prohibée, tandis que dans les chambres gardées toujours propres et en ordre, rien ne pouvait être arboré aux fenêtres et encore moins en sortir (article 8). Les étrangers ne pouvaient être reçus dans les chambres qu'avec l'accord du président ; les étudiants étaient tenus de n'échanger que des propos conformes à leur statut et à leur dignité ; la consommation de vin, de bière ou de toute autre boisson alcoolisée dans les chambres était également interdite sans l'accord du président ; l'usage du tabac pouvait être toléré à l'occasion ; les jeux de cartes et les jeux de hasard, contraires à l'état ecclésiastique, étaient prohibés en chambrées ; tous les locaux réservés aux domestiques, enfin, étaient défendus à la gent étudiante (article 9). Tous étaient tenus d'assister régulièrement aux prières, méditations, conférences spirituelles, oraisons, déjeuners et repas prévus par l'article 11<sup>244</sup>, et les sorties étaient strictement réglementées (article 10).

Si dans l'ensemble le règlement de 1836 définissait encore assez bien la vie quotidienne au Collège au tournant du siècle, certaines rigueurs en avaient cependant été assouplies depuis sa promulgation, comme en témoigne l'interprétation qu'en donnait Ladeuze dans ses conférences. A côté de quelques variations très légères dans l'horaire des activités, on note ainsi, par exemple, la suppression des lectures spirituelles aux repas, jugées inutiles, et l'insistance de Ladeuze sur les moments de

---

<sup>244</sup> Cfr *supra*,

convivialité propice aux échanges qu'ils représentaient : entre étudiants des diverses facultés, entre prêtres de différents diocèses et, surtout, entre Flamands et Wallons, dont l'entente était jugée essentielle à l'avenir de la cause catholique<sup>245</sup>.

Sur ce dernier point, Ladeuze semble avoir eu une attitude partagée et à tout le moins pragmatique, considérant que de « justes revendications » étaient souvent compromises « par l'intransigeance pratique et des exigences exagérées » et affirmant, en toute hypothèse, que l'entente était une nécessité pratique : les ressources financières ne suffisant déjà pas à pourvoir aux nécessités d'une université unitaire, il était impossible d'envisager un dédoublement et toute séparation sur ce plan entre communautés impliquerait fatalement la disparition, au détriment de tous, d'une université catholique digne de ce nom<sup>246</sup>... En matière de visites, les étrangers, à condition d'être du sexe masculin, pouvaient être admis au Collège, mais le moins possible cependant et en tout cas jamais dans les lieux de vie communautaire ni le soir. Pour ce qui est des personnes du sexe, seules les visites au parloir pouvaient être autorisées par le président ou le sous-régent, une exception étant prévue pour les proches parentes. Par rapport aux domestiques, l'interdiction de fréquenter les lieux qui leur étaient réservés était maintenue, tandis que tout colloque avec les servantes était strictement défendu ! En matière d'habillement, Ladeuze admettait que c'était là affaire de « decorum extérieur »<sup>247</sup>, mais recommandait en pratique de s'abstenir de tout comportement qui

---

<sup>245</sup> Rappelons que la création d'un enseignement universitaire en néerlandais était devenu une revendication de plus en plus pressante du mouvement flamand à partir de la fin du siècle passé. En 1905, puis en 1911, des projets de loi visant à obtenir la flamandisation de l'Université de Gand avaient été déposés au Parlement et la question était à l'ordre du jour dans certains milieux catholiques flamands également. De ce côté, les autorités épiscopales s'étaient d'abord montrées très réservées sur le sujet. Dans leur instruction de 1906 relative à l'apprentissage du flamand dans l'enseignement secondaire libre, elles s'étaient opposées fermement à toute concession dans le domaine de l'enseignement supérieur. Et l'année suivante, les évêques s'étaient encore opposés à l'organisation de cours de vacances en flamand à Louvain, de peur que cela ne cache un projet d'introduire des cours flamands à l'Université. Ils finirent par concéder en 1911 l'organisation de quelques cours en néerlandais, et ce à la demande de Ladeuze qui estimait nécessaire de se préparer à une flamandisation de Gand remise à l'ordre du jour par le nouveau projet de loi de 1911. Sur ce problème, voir le point « *Hooger onderwijs* » de la notice *Onderwijs en Vlaamse Beweging*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, Tielt-Amsterdam, 1973, p. 1115-1134 (p. 1124-1131 pour Louvain), et R. BOUDENS, *Kardinaal Mercier en Vlaamse Beweging*, Leuven, 1975, p. 78-99. Voir également les quelques indications fournies dans *L'Université de Louvain. 1425-1975...*, p. 239.

<sup>246</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [11], Un ensemble de textes identifiés « Conférences spirituelles au Collège du Saint-Esprit », Deuxième cahier, aux dates des 22 octobre 1899, 25 octobre 1903 et [27 octobre 1907].

<sup>247</sup> Le même terme est utilisé régulièrement.

puisse compromettre l'image du prêtre. Pour le reste, enfin, la tolérance était plutôt de mise : les boissons alcoolisées étaient acceptées en chambre moyennant approvisionnement par le portier ; l'usage du tabac était totalement libre, excepté, pour des raisons de sécurité, dans le grenier et, pour des raisons de convenances ecclésiastiques, dans la cour d'entrée fréquentée par des tiers ; les jeux de cartes, enfin, étaient tolérés aux récréations, bien que la promenade fût recommandée. Sur le plan spirituel, par ailleurs, Ladeuze insistait surtout sur la pratique régulière de tous les exercices spirituels, et plus particulièrement de l'oraison du matin et du soir.

Notons, pour terminer cette partie consacrée à la vie des étudiants du Saint-Esprit, que Ladeuze a également joué un rôle actif dans la formation religieuse des étudiants laïcs à travers les activités d'un « Cercle apologétique d'expression française », mais dont nous ne savons malheureusement que peu de choses<sup>248</sup>. Fondé en 1904-1905 « à la demande d'un groupe d'étudiants qui sentaient le besoin de développer leurs connaissances religieuses et de s'exercer à les défendre »<sup>249</sup>, l'association ne publia son premier rapport qu'en 1909, au moment précis où Ladeuze, nommé recteur, abandonnait la direction du cercle qu'il partageait alors avec les professeurs Forget, de la Faculté de théologie, et Nys, de l'Institut supérieur de philosophie<sup>250</sup>. L'activité du cercle se limitait, semble-t-il, à l'organisation, tous les quinze jours environ, d'une conférence à laquelle un hôte de marque, généralement professeur d'université — quand ce n'était pas un professeur de religion du secondaire ou le secrétaire du cercle —, prenait la parole pour traiter d'un domaine scientifique controversé ou présenter un argumentaire plus ou moins convaincant de la foi chrétienne. Chaque réunion était suivie d'une discussion « souvent très animée » où, comme le signale le premier rapport d'activités, les jeunes apologistes en herbe fourbissaient leurs premières armes sous le contrôle vigilant de maîtres éprouvés : « parfois, nos jeunes sciences, soyons indulgents, s'égarèrent. Alors les aimables et profonds savants que sont

---

<sup>248</sup> Cfr J.-M. JADOT, *Cercle apologétique sous la direction de MM. les professeurs Forget, Ladeuze et Nys. Année académique 1908-1909*, dans *AN.U.C.L.* 1910, p. 525-527.

<sup>249</sup> *Ibid.*, p. 525.

<sup>250</sup> Sur Désiré Nys (1859-1927), un des premiers docteurs en philosophie thomiste de Louvain (1888) et un des premiers professeurs agrégés par Mercier à l'Institut supérieur de philosophie (1893), voir, faute d'une biographie satisfaisante : M. DE WULF, *D. Nys. In memoriam*, dans *Revue néoscholastique de philosophie*, t. XXIX, 1927, p. 422 ; ID., *M. Désiré Nys, professeur à la Faculté de philosophie et lettres*, dans *AN.U.C.L.* 1927-1929, p. LXIII-LXXI ; F. RENOIRTE, *Le professeur Désiré Nys*, dans *Revue néoscholastique de philosophie*, t. XXX, 1928, p. 47-57.



M. Ladeuze, M. Nys et M. Forget nous ramenaient aux bons chemins du vrai savoir »<sup>251</sup>...

---

<sup>251</sup> J.-M. JADOT, *Cercle apologétique sous la direction de MM. les professeurs Forget, Ladeuze et Nys. Année académique 1908-1909*, dans *AN.U.C.L. 1910*, p. 526-527.

## CHAPITRE II : LE SAVANT. APERÇU DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

Au cours de son professorat, l'activité proprement scientifique de Ladeuze s'est exercée principalement à travers deux canaux : la direction de revues et la publication de ses recherches dans divers périodiques ou recueils. Pour ce qui est du premier domaine, il a assuré, conjointement avec son collègue Philémon Colinet, le secrétariat du périodique orientaliste de l'Université, la revue *Le Muséon*, de 1898 à 1901, et ensuite, la direction de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, qu'il avait fondée avec Alfred Cauchie en 1900 et à laquelle il a prêté son concours jusqu'à sa nomination au rectorat en 1909. Pour ce qui est du second domaine, ses publications, peu nombreuses et d'ampleur limitée, ont consisté essentiellement, si l'on ne tient pas compte de sa production sur le monachisme oriental liée à son doctorat, en quatorze articles, treize recensions critiques et trois petites notices de dictionnaire. C'est à analyser les productions de cette activité de recherche pour elles-mêmes, indépendamment du contexte immédiat dans lequel elles se situent, que le présent chapitre est consacré.

### *A. La direction de revues*

Sur l'activité déployée par Ladeuze comme membre du comité de rédaction du *Muséon*, nous ne possédons que très peu d'informations. Sans doute intégré dans le bureau de la revue au moment précis où celle-ci cherchait à s'ouvrir à de nouveaux domaines de l'orientalisme, tout ce que nous savons de lui par ailleurs, c'est qu'il la

quitta brusquement en 1901, à la suite d'un conflit dont la nature réelle échappe totalement. Si nous sommes mieux renseigné sur son passage à la tête de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, certains aspects de l'histoire apparemment mouvementée des débuts demeurent malheureusement dans l'ombre. Conçue comme un instrument de combat au service d'une apologétique scientifique de la foi catholique, la *Revue d'histoire ecclésiastique* manifeste certes l'engagement précoce de Ladeuze au service de l'idéal progressiste. La conservation dans les archives de l'acte constitutif de la *Revue*, dans lequel étaient précisées les tâches et responsabilités de chacun des cinq fondateurs, permet certes également de se faire une bonne idée de la part concrète qu'il prit à l'entreprise commune. Mais on aimerait en savoir davantage sur le conflit — assez dur, puisqu'il déboucha sur un profond remaniement du bureau et provoqua un temps la démission de Ladeuze — qui secoua l'équipe initiale en 1903.

### 1. Le Muséon

Fondé en 1882 par Charles de Harlez, *Le Muséon* avait été, nous l'avons vu, la première revue scientifique mise sur pied à l'Université et s'était très vite taillé une réputation fort enviable dans le domaine de l'orientalisme et de l'histoire des religions. Alimentée par les travaux de son fondateur et de ses collaborateurs immédiats, elle s'était cependant longtemps cantonnée presque exclusivement dans les études iraniennes, indianistes et chinoises, en privilégiant en outre les problèmes de linguistique et de philosophie extrême-orientales. La collaboration de Ladeuze, comme auteur d'abord et comme secrétaire ensuite, intervint en fait précisément au moment où *Le Muséon*, à la veille de la mort de Mgr de Harlez (1899), s'ouvrait progressivement au domaine de l'orientalisme chrétien<sup>1</sup>. Comme nous l'avons vu également, Ladeuze avait en effet commencé sa collaboration avec *Le Muséon* dès 1897, avec la publication d'une série de comptes rendus divers<sup>2</sup> et, surtout, d'un ensemble d'articles sur les différentes recensions de la vie de saint Pacôme, domaine qu'il venait d'explorer dans le cadre de

---

<sup>1</sup> D'une façon générale, voir ici R. AUBERT, *L'essor des revues d'érudition ecclésiastique au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, dans *Revue bénédictine*, t. XCIV, 100<sup>e</sup> année, 1984, p. 429-430.

<sup>2</sup> P. LADEUZE, *Les découvertes de M. Notovitch*, dans *Le Muséon*, t. XVI, 1897, p. 93-96 ; ID., [Compte rendu de] D. GRÜTZMACHER, *Pachomius und das älteste Klosterleben. Ein Beitrag zur Mönchsgeschichte*, *ibid.*, p. 100 ; ID., *La conversion de Luther*, *ibid.*, p. 278-281.

sa thèse de doctorat<sup>3</sup>. Par la suite, il poursuivit sa collaboration active en 1898 et 1899 en signant encore quelques recensions, mais à partir de 1900, année où il lança avec Cauchie la *Revue d'histoire ecclésiastique*, il semble qu'il ait désormais réservé en priorité ses écrits à cette dernière<sup>4</sup>. Entré dans le comité de rédaction de la revue en 1898, où l'on ignore tout de son activité, il le quitta en 1901, à la suite d'un conflit qui semble avoir laissé des séquelles durables. Faute de pouvoir cerner avec précision le rôle que Ladeuze joua dans le comité directeur du *Muséon*, on est bien obligé de se contenter d'éclairer les quelques documents que l'on conserve par des conjectures plus ou moins pertinentes sur son accès à la direction de la revue et son départ précipité.

Secrétaire de la revue, avec Philémon Colinet<sup>5</sup>, à partir de 1898, comment Ladeuze en est-il arrivé à occuper ce poste et quel rôle a-t-il joué, le cas échéant, dans son changement d'orientation ? Si aucun document inédit ne nous est parvenu sur cet aspect de son activité, il semble cependant que l'on puisse reconstituer de façon plausible certains éléments du puzzle. En fait, dès 1890, le comité de rédaction du *Muséon* avait conçu une réforme de la revue qui en aurait fait l'organe d'un nouvel Institut philologique à créer et qui l'aurait ouverte à l'ensemble des disciplines auxiliaires<sup>6</sup>. La réforme échoua et ce n'est qu'en 1897 que, la *Revue des religions* ayant dû cesser sa

---

<sup>3</sup> ID., *Les diverses recensions de la vie de S. Pakhôme et leur dépendance mutuelle*, *ibid.*, p. 149-171, et t. XVII, 1898, p. 145-168, 269-286 et 378-395.

<sup>4</sup> ID., [Compte rendu de] E. PREUSCHEN, *Palladius und Rufinus. Ein Beitrag zur Quellenkunde des älteste Mönchtums*, *ibid.*, p. 69-72 ; ID., [Compte rendu de] R. PIETSCHMANN, *Theodorus Tabennesiota und die sahidische Uebersetzung des Osterfestbriefs des Athanasius vom Jahre 367*, *ibid.*, t. XVIII, 1899, p. 226-227 ; ID., [Compte rendu de] H. BENIGNI, *Patrologiae et hagiographiae copticae spicilegium collegit et illustravit. — I. Didachè coptica*, *ibid.*, p. 227-228.

<sup>5</sup> Sur Philémon Colinet (1853-1917), prêtre du diocèse de Gand (1882), docteur en langues orientales de l'Université de Louvain (1884), élève de Johannes Schmidt à Berlin (1884) et de Michel Bréal à Paris (1885), assistant de Charles de Harlez (1885), professeur agrégé (1886), chargé de cours (1888), puis professeur ordinaire (1890) à Louvain, voir J.L. PAUWELS, *Colinet, Philemon*, dans *N.B.W.*, t. II, col. 132-134, qui s'inspire principalement de la seule notice disponible : A. CARNOY, *M. le Professeur Colinet*, dans *AN.U.C.L. 1915-1919*, p. 453-483. Orientaliste distingué (il enseigna notamment le sanscrit, le grec, le slave ancien, la grammaire comparée, l'histoire des littératures étrangères, etc.), Colinet fut également un pionnier en Belgique de la philologie flamande (il enseigna également l'ancien allemand, l'ancien néerlandais, la phonétique générale et la dialectologie flamande). Dans ce dernier domaine, il joua un rôle de précurseur avec son étude sur le parler d'Alost publiée dans les *Leuvensche Bijdragen*, une collection qu'il avait créée en 1896 avec quelques collègues.

<sup>6</sup> Voir ici l'*Avant-propos* d'A. VAN LANTSCHOOT, *Le Muséon. Tables des années 1882-1931* (Bibliothèque du Muséon, 4), Louvain, 1932, p. V-VII.

publication<sup>7</sup>, le *Muséon* décida d'absorber le titre qui disparaissait et de s'annexer les disciplines qui y étaient traitées. C'est dans ce contexte de renouveau que Ladeuze, qui préparait à l'époque sa thèse de doctorat, se trouva probablement associé tout naturellement au *Muséon* : travaillant dans le secteur de l'orientalisme, il fut sans doute d'abord contacté pour fournir de la copie à la revue rénovée, puis, une fois sa thèse présentée et sa nomination de professeur intervenue, pour renforcer le comité de rédaction. En toute hypothèse, il ne joua donc aucun rôle dans l'évolution entamée par le *Muséon* à partir 1897, et sa collaboration doit être regardée ici comme une conséquence, et non comme une cause, de cette évolution.

Si nous ignorons tout de l'activité déployée par Ladeuze comme secrétaire du *Muséon*, nous avons par contre connaissance de l'incident qui mit fin brutalement à sa collaboration avec la revue. En avril 1901, en effet, Ladeuze adressa à son collègue Philémon Colinet une lettre assez sèche par laquelle il lui signifiait sa démission :

« Après notre dernier entretien et les renseignements qu'il m'a amené à prendre [barré : au sujet des incid(.)(ents)], j'ai constaté une fois de plus que ma présence à vos côtés d[an]s(.) le Comité de rédaction du *Muséon* me crée constamment une situation équivoque et fausse que la sincérité et la dignité m'empêchent de tenir plus longtemps. J'ai d[on]c pris la résol(.)[ution], abs[olument] irrévoc[able], d'en sortir. *Le Muséon* commençant une nouvelle année, je vous prie d'en effacer mon nom. Vous voudrez bien me faire savoir où et quand je dois vous transmettre les livres et les revues appartenant au *Muséon* et qui sont en dépôt chez moi »<sup>8</sup>.

Prenant acte de la décision de Ladeuze, Colinet lui répondit immédiatement que ses motivations le laissaient perplexe et que face aux insinuations que contenait sa lettre, il préférerait s'expliquer oralement : « Je préfère ne pas répondre à la 1<sup>ère</sup> partie. D'abord elle me laisse perplexe. Puis je crois que ces choses doivent se traiter verbalement. Dans la correspondance l'accusateur — est-ce bien cela ? — prend trop d'avantages »<sup>9</sup>. Les deux hommes eurent-ils une explication ? Nous l'ignorons, mais ce qui est certain, c'est

---

<sup>7</sup> Sur ce périodique dirigé par Z. Peisson et consacré à la mythologie ainsi qu'à l'étude comparative des religions, voir N. TURCHI, *Revue des Religions*, dans *Enciclopedia cattolica*, t. X, col. 837.

<sup>8</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre (minute) de Ladeuze à Ph. Colinet, [Louvain] 26 avril 1901. Voir également *ibid.*, *P.M.L.*, n° [25], « Philosophie et Lettres », Chemise « Institut Orientaliste » (1901-1932), Lettre (grosse) de Ladeuze à Colinet, Louvain 26 avril 1901.

<sup>9</sup> *Ibid.*, *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre (grosse) de Ph. Colinet à Ladeuze, Louvain 29 mai 1901 (en fait le 29 avril). Voir également *ibid.*, *P.M.L.*, n° [25], « Philosophie et Lettres », Chemise « Institut Orientaliste » (1901-1932), Lettre (brouillon) de Colinet à Ladeuze, Louvain vers fin avril 1901.

que dès ce moment, les rapports entre eux furent très tendus et le restèrent, semble-t-il, jusqu'au départ de Colinet de l'Université, en 1913... Ainsi, lorsqu'en novembre 1902 Ladeuze fera parvenir à Colinet deux revues destinées au *Muséon* mais qu'il avait conservées par mégarde, il se défendra, sur un ton très mordant, d'avoir pu trouver un quelconque intérêt à cet oubli<sup>10</sup>. Et en janvier 1913, lorsque Ladeuze, devenu recteur, invitera Colinet à le rencontrer à propos de sa démission, ce dernier lui répondra froidement qu'il n'en voit pas l'utilité<sup>11</sup>...

Quelle fut la nature du conflit ? Ladeuze parle de « situation équivoque et fausse que la sincérité et la dignité [l](m)'empêchent de tenir plus longtemps », mais de quoi s'agit-il ? On pense spontanément à un conflit idéologique, dans lequel les convictions sincères mais étroites de l'un sur ce que devait être la revue et sa tendance, rendaient la collaboration de l'autre impossible sans renoncements constants à ses propres idées. Sans vouloir paraître favorable a priori à Ladeuze, il est vraisemblable que le caractère entier et borné de Colinet, allié à des conceptions parfois étriquées, comme en matière d'histoire des religions par exemple, ait fini par convaincre Ladeuze qu'il lui était impossible de poursuivre sa collaboration sans se compromettre intellectuellement et sans s'user dans d'inutiles conflits larvés. D'une intelligence vive, en effet, Colinet se distinguait, d'après A. Carnoy, par la rapidité avec laquelle il se faisait une opinion générale sur un problème donné et, cette opinion faite, par l'attachement indéfectible qu'il lui manifestait alors. Ceci explique qu'il pouvait avoir, à côté de vues très larges et indépendantes sur certains points, des idées très arrêtées ou simplistes sur d'autres, et qu'il défendait les unes comme les autres avec autant de fougue et d'entêtement. Cette attitude est parfaitement illustrée par l'opposition irréductible qu'il manifestera au projet, soutenu par Ladeuze<sup>12</sup>, de création à Louvain des « Semaines d'ethnologie

---

<sup>10</sup> En lui renvoyant quelques exemplaires de la *Revue bibliographique belge* et de la *Revue biblique* Ladeuze écrit, à propos de la première, « Je suis bien aise que ce malentendu se soit produit au sujet d'un périodique qui m'est d'une telle importance, qu'au bout de deux ans, la plupart des numéros se trouvent encore sous bande », et à propos de la seconde, « Encore une fois, comme j'ai la collection complète de cette Revue, vous n'aurez pas l'ombre d'une raison de croire que je l'ai gardée pour mon utilité personnelle »... Cfr *ibid.*, Lettre de Ladeuze à [Colinet], Louvain 12 novembre 1902.

<sup>11</sup> *Ibid.*, Lettre (brouillon) de Colinet à Ladeuze [Louvain, peu avant le 21 janvier 1913] : « les faits qui m'ont forcé moralement à prendre ma résolution sont des faits accomplis ; je dois dire que, tout en me tenant à votre disposition, je n'y verrais [à un entretien avec Ladeuze] aucune utilité ».

<sup>12</sup> Voir le volumineux dossier de Ladeuze aux archives de la K.U.L. : *ibid.*, n° [8], « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaine d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 ».

religieuse » en 1912<sup>13</sup> : à ses yeux, l'histoire des religions que l'on voulait y exposer n'était qu'une pseudo-science rationaliste dirigée contre la foi chrétienne. Il est possible que le conflit de 1903 n'ait été qu'une préfiguration de l'incident de 1912 exprimant une incompatibilité entre les options scientifiques des deux chercheurs.

## 2. La Revue d'histoire ecclésiastique

### a. Une revue au service de l'idéal progressiste

Fondée en 1900 — et dirigée jusqu'en 1909 — conjointement par Cauchie et par Ladeuze, la *Revue d'histoire ecclésiastique* constituait au départ un prolongement apporté par Cauchie à l'enseignement historique qu'il dispensait dans le cadre de son « séminaire historique » aux médiévistes de la Faculté de philosophie et lettres, ainsi qu'aux théologiens et canonistes de la Faculté de théologie<sup>14</sup>. Conçue d'abord comme un instrument pour stimuler et entretenir l'ardeur scientifique des anciens membres du séminaire, elle ne tarda pas à se hisser au petit nombre des outils de travail indispensables aux études historiques, y compris dans les milieux profanes. Ce qui la caractérisa d'emblée, c'est un état d'esprit qui, en rupture avec l'apologétique dogmatique traditionnelle, entendait discuter les problèmes d'histoire ecclésiastique nés du progrès des sciences historiques sur un terrain strictement scientifique et sans confusion des genres. Cet état d'esprit, qui était essentiellement le fait de Cauchie et que celui-ci avait réussi à insuffler à ses meilleurs élèves — au nombre desquels il faut naturellement ranger son premier collaborateur dans l'entreprise, Paulin Ladeuze —, a

---

<sup>13</sup> R. AUBERT, *Aux origines des Semaines d'ethnologie religieuse. Le cardinal Mercier et la curie romaine*, dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 141-166 (a d'abord paru dans *Studi in onore di Lorenzo Bedeschi* [Fonti e Documenti, t. XIV], t. II, Urbino, 1985, p. 581-622).

<sup>14</sup> Cfr *supra*, le chapitre sur la formation scientifique de Ladeuze.

été bien résumé par un de ses élèves de prédilection à la Faculté de philosophie et lettres, Léon van der Essen<sup>15</sup> :

« Cet esprit excluait toute réclame tapageuse ; préconisait le travail personnel obscur mais tenace de tous les jours ; n'avait que critique pour celui dont l'intérêt se disperse sans jamais s'attacher avec passion à un sujet réellement important ; ne tolérait guère qu'on s'attaquât aux personnes au lieu de s'en tenir à critiquer leurs idées ; recommandait de dire la vérité sans peur et sans reproche, parce que l'Église n'a pas besoin de mensonges »<sup>16</sup>.

Il s'agissait donc bien — idée centrale du programme de l'école progressiste — d'aborder le domaine des études d'histoire ecclésiastique en observant scrupuleusement les principes de la méthode historique<sup>17</sup>.

Officiellement lancé en mars 1900, le projet donna lieu à un prospectus<sup>18</sup>, largement repris dans l'introduction du premier volume de la revue<sup>19</sup>, qui formulait le but officiel poursuivi par les créateurs. Partant du constat qu'il n'existait pas, pour le domaine de langue romane, un organe qui centralise toutes les informations relatives à l'histoire de

---

<sup>15</sup> Sur Léon van der Essen (1883-1963), disciple de Cauchie, docteur en histoire de l'Université de Louvain (1905) avec une thèse sur les *Vitae* des saints carolingiens, chargé d'enseignement (1909), chargé de cours (1910) et professeur (1912) à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Louvain, second secrétaire (1922) puis secrétaire général (1930) de l'Université, il n'existe pas encore de biographie scientifique. Voir, faute de mieux, les notices nécrologiques publiées à l'occasion de son décès : R. AUBERT, *Léon van der Essen*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LVIII, 1963, p. 291-292 (qui renvoie à deux notices dues à J. van Houtte et J. Coppens dans le supplément du *Nieuwe Gids* des 16-17 février 1963, p. 19-21) ; H. VAN WAEYENBERGH, *Le professeur Léon van der Essen de la Faculté de philosophie et lettres, secrétaire général de l'Université catholique*, dans *AN.U.C.L. 1962-1963*, p. XVII-XX ; etc. Voir également *Miscellanea historica in honorem Leonis van der Essen. Universitatis catholicae in oppido Lovaniensi iam annos XXXV professoris* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3<sup>e</sup> sér., fasc. XXVIII-XXIX), 2 vol., Louvain, 1947, qui contient quelques indications biographiques.

<sup>16</sup> L. VAN DER ESSEN, *Le professeur Albert de Meyer. 1872-1952. Son œuvre, sa signification pour le travail historique à Louvain*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLVIII, 1953, p. 5-6.

<sup>17</sup> Sur la *Revue d'histoire ecclésiastique*, outre R. AUBERT, *Revue d'histoire ecclésiastique*, dans *Catholicisme...*, t. XII, col. 1157-1158, voir : ID. *Un demi-siècle de revues d'histoire ecclésiastique*, dans *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, t. XIV, 1960, p. 180-181 ; ID., *L'essor des revues d'érudition ecclésiastique au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles...*, p. 431-432 ; et J. TOLLEBEEK, « L'Église n'a pas besoin de mensonge ». A. Cauchie en de *Revue d'histoire ecclésiastique (1900-1922)*, dans *Liber amicorum Dr J. Scheerder. Tijdingen uit Leuven over de Spaanse Nederlanden, de Leuvense Universiteit en historiographie* (Vereniging historici Lovanienses), Leuven, 1987, p. 357-372.

<sup>18</sup> Voir par exemple A.A.M., *Fonds « Nieuwe Universiteit »*, Année 1900.

<sup>19</sup> A. CAUCHIE, *Les études d'histoire ecclésiastique*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 26-27.



l'Église, l'ambition des fondateurs était de créer une revue qui, à côté des articles et des notes de mélanges, offrirait à travers la bibliographie et les recensions critiques un aperçu de l'ensemble de la production du secteur. En outre, la nécessité pour les catholiques d'être présents sur le terrain critique et de discuter loyalement les problèmes d'histoire de l'Église avec les non-croyants était clairement évoquée. Ce militantisme critique, du reste, ressort encore plus clairement de la lettre adressée par Ladeuze aux évêques à l'occasion du lancement de la revue et où la perspective apologétique est essentielle<sup>20</sup> :

« Les raisons qui nous ont déterminés sont exposées dans le prospectus joint à cette lettre. Nul doute que, dans l'état actuel de la controverse, les études historiques ne soient capitales du point de vue catholique. 'Cum hostilia tela, dit Léon XIII dans sa lettre du 18 août 1883, potissimum ab historia peti soleant...' Tandis que les écoles rationalistes et protestantes d'Allemagne et d'Angleterre ont, en cette matière, de nombreux organes, nous avons voulu que l'Université catholique ait le sien et qu'il nous soit possible d'y faire respecter la vérité catholique. Nous avons voulu spécialement entretenir le goût des études scientifiques chez nos anciens élèves de la faculté de théologie, parmi lesquels, nous l'espérons, nous trouverons toujours nos plus actifs collaborateurs. Si nous savions grouper et activer les forces intellectuelles disséminées et trop souvent inactives, dans le clergé belge, nous serions forts scientifiquement et nous croirions avoir bien servi la cause de la foi et de l'Église »<sup>21</sup>.

Grouper les forces intellectuelles catholiques belges au service d'une apologétique renouvelée de l'Église, telle était bien l'ambition essentielle des fondateurs. En opérant un glissement de l'apologétique traditionnelle, dont les arguments dogmatiques étaient devenus totalement inefficaces auprès des esprits contemporains formés aux méthodes scientifiques, vers une apologétique positive, il s'agissait ponctuellement de corriger ce que la critique protestante ou rationaliste pouvait, sur la base des exigences de la méthode historique elle-même, avoir de discutable ou d'inacceptable et, de façon plus générale, de prouver, par un usage irréprochable de la critique, la compatibilité foncière de la foi catholique avec les exigences de la « vraie » science.

---

<sup>20</sup> Voir A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 16.17., Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903, Lettre de P. Ladeuze à Mgr Stillemans, Louvain 7 mars 1900, et A.A.M., *Fonds « Nieuwe Universiteit »*, Année 1900, Lettre de Ladeuze à Goossens, Louvain 17 mars 1900. Cette lettre ne constitue pas une nouveauté : elle a déjà été citée, dans sa version malinoise, par R. AUBERT, *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain avant 1900...*, p. 98, note 94, et par J. TOLLEBEEK, « L'Église n'a pas besoin de mensonge ». A. Cauchie en de *Revue d'histoire ecclésiastique (1900-1922)...*, p. 361.

<sup>21</sup> A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 16.17., Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903, Lettre de P. Ladeuze à Mgr Stillemans, Louvain 7 mars 1900.

Si l'on examine le contenu des dix premières années de la revue, on peut dire qu'elle a largement répondu aux ambitions des fondateurs. Dès la première année, par exemple, elle réussit à rassembler pas moins d'une quinzaine d'articles de très haute tenue et à rendre compte de l'ensemble de la production à travers des recensions qui, après avoir présenté consciencieusement le contenu de chaque ouvrage, faisaient valoir le point de vue de la revue sur les idées formulées par l'auteur au départ de considérations exclusivement historiques. Et, tandis que les articles de cette première année n'hésitaient pas à aborder de front les points chauds du moment (comme en témoigne un écrit sur le problème johannique<sup>22</sup>), les recensions critiques, toujours rédigées sur un ton très serein, apportaient un soutien appuyé aux productions de l'école progressiste (comme l'illustrent le compte rendu d'un ouvrage d'Hippolyte Delehaye sur la *Légende de la lettre du Christ tombée du ciel* ou celui relatif au volume d'Henri Margival consacré à Richard Simon<sup>23</sup>). Plutôt que de reprendre ici l'analyse systématique d'une revue bien connue de tous les historiens, nous pouvons nous demander ce qu'il faut penser du jugement de Coppens selon lequel les premiers tomes auraient été caractérisés, eu égard au contexte ecclésiastique du moment, par un « sot optimisme »<sup>24</sup>. En fait, il s'agit pour nous, dans le chef du bibliste louvaniste, d'une double erreur de perspective quant à l'interprétation de l'« incident Poels », dont nous avons parlé plus haut, et quant à la signification réelle de la fin du pontificat de Léon XIII. En ce qui concerne l'incident Poels, d'une part, que Coppens invoque ici comme un symptôme de la crise moderniste qui s'annonce, il faut bien voir que, pour les contemporains comme pour l'historien, il s'agissait au départ d'une affaire purement interne à son diocèse hollandais, et sans portée aucune pour l'Église universelle. Pour ce qui est de la fin du pontificat de Léon XIII, d'autre part, il convient de rappeler qu'après un raidissement certain sur le terrain biblique, les dernières années du règne connurent une incontestable détente et que l'atmosphère, à la mort du souverain pontife, était plutôt à l'optimisme...

---

<sup>22</sup> A. CAMERLYNCK, *La question johannique*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 201-211, 419-429 et 633-644.

<sup>23</sup> A. BAYOT, [compte rendu d'] H. DELEHAYE, *Note sur la légende de la lettre du Christ tombée du ciel*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 112-113, et A. VAN HOONACKER, [compte rendu d'] H. MARGIVAL, *Richard Simon et la critique biblique au XVII<sup>e</sup> siècle*, *ibid.*, p. 127-133.

<sup>24</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 55.

**b. Ladeuze et la Revue d'histoire ecclésiastique**

En fait, plutôt que la revue elle-même, bien connue, ce qui doit retenir notre attention ici, c'est la part que Ladeuze y a effectivement prise et qui n'a jamais fait l'objet d'une investigation approfondie. À côté de ses contributions signées, qui rendent compte de sa collaboration comme auteur (et expliquent notamment la part importante accordée dans les premiers tomes aux questions bibliques et à l'antiquité chrétienne), quel rôle exact a-t-il joué en tant que directeur ? Deux documents témoignent de son engagement à cet égard : les souvenirs d'un collaborateur de la première heure, Alphonse Van Hove<sup>25</sup>, recueillis par Cerfaux dans le cadre de la biographie qu'il préparait sur Ladeuze<sup>26</sup>, et un cahier relatif à la constitution de la revue où sont détaillées l'ensemble des dispositions initiales<sup>27</sup>.

Selon le témoignage de Van Hove :

« M. Cauchie a l'initiative. M. Ladeuze apporte son talent, sa compétence, sa puissance de travail et de pratique ; et aussi des conditions matérielles, puisqu'il est président du Collège du Saint-Esprit et qu'il faut des locaux...

Pour le reste, il prend sa part à la besogne matérielle. Il écrira peu d'articles, assez peu de comptes rendus de livres, mais importants »<sup>28</sup>.

---

<sup>25</sup> Sur Alphonse Van Hove (1872-1947), prêtre du diocèse de Bruges (1895), licencié (1898) et docteur (1900) en droit canonique de l'Université de Louvain, chargé du cours d'histoire ecclésiastique à la *Schola minor* (1898), professeur extraordinaire (1900) puis ordinaire (1904) de droit canon à la *Schola maior*, voir L. GUIZARD, *Hove (Alphonse Van)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 995-996, C. LEFEBVRE, *Hove (Alphonse-Marie-Joseph Van)*, dans *B.N.*, t. XXXV, col. 437-440, et G. VAN DIEVOET, *Hove, Alfons Maria Jozeph van*, dans *N.B.W.*, t. IV, col. 437-442 (1970), qui renvoient aux notices disponibles. À côté d'une production importante dans le domaine du droit canon, en rapport notamment avec l'élaboration et l'interprétation du nouveau code promulgué en 1917, il est également l'auteur de travaux historiques qui expliquent sa collaboration à la *Revue d'histoire ecclésiastique* à ses débuts : disciple de Cauchie, dont le séminaire historique comprenait une section destinée aux canonistes à laquelle il participa activement, il avait consacré sa dissertation doctorale à l'*Étude des conflits de juridiction dans le diocèse de Liège sous Érard de la Marck* et publia par la suite plusieurs travaux relatifs aux institutions liégeoises et à l'Université de Louvain.

<sup>26</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemise « Vie spirituelle », Notes diverses de Cerfaux, Une note intitulée « Fondation de la R.H.E. ».

<sup>27</sup> S.A.U.L., *Archives de la Revue d'histoire ecclésiastique*, n° 1, Constitution de la R.H.E., Un cahier relatif à l'organisation interne de la revue.

<sup>28</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemise « Vie spirituelle », Notes diverses de Cerfaux, Une note intitulée « Fondation de la R.H.E. ».

En d'autres termes, Ladeuze apportait sa collaboration au projet de Cauchie d'un double point de vue : intellectuellement en dirigeant les domaines, la littérature chrétienne des origines et la patrologie, relevant plus particulièrement de ses compétences, et matériellement, en hébergeant la revue au Collège du Saint-Esprit et en assurant une partie du travail administratif important que supposait sa gestion. Concernant ce second point, on notera d'ailleurs que, dès l'année 1899-1900, sans doute en prévision du lancement prochain de l'entreprise, Ladeuze avait accepté d'héberger le séminaire historique de Cauchie dans les bâtiments du Saint-Esprit et qu'il avait consenti de ce chef une dépense de 500 francs prélevés sur son budget ordinaire pour entamer les premiers travaux d'installation<sup>29</sup>... En toute hypothèse, ce témoignage général de Van Hove est largement corroboré par le cahier des charges élaboré lors de la constitution de la revue, lequel permet d'apporter quantité d'informations complémentaires très précises sur les débuts de la revue et la participation concrète de Ladeuze.

Si la revue fut officiellement lancée en mars 1900, le bureau en avait été constitué dès le 18 octobre 1899, en la fête de la Saint-Luc, précise l'acte constitutif<sup>30</sup>. Il comprenait officiellement un directeur général, Alfred Cauchie, un directeur adjoint, Paulin Ladeuze, deux secrétaires, Alphonse Van Hove et René Maere<sup>31</sup>, et un collaborateur avec droit de vote, Amédée Bondroit, un ancien condisciple de Ladeuze

---

<sup>29</sup> *Ibid.*, P.M.L., n° [18], Chemise « Collège du Saint-Esprit. Comptes. Travaux » (1899-1900/1939), Année 1899-1900.

<sup>30</sup> S.A.U.L., *Archives de la Revue d'histoire ecclésiastique*, n° 1, Constitution de la R.H.E., Un cahier relatif à l'organisation interne de la revue, première et troisième pages (s.p.).

<sup>31</sup> Sur René Maere (1869-1950), prêtre du diocèse de Gand (1891), docteur en théologie de la Grégorienne (1896), élève de Cauchie au séminaire d'histoire de Louvain (en 1896-1897 et 1897-1898), successeur (1900), après un séjour de spécialisation à Rome (1898-1900), du chanoine Reusens dont il reprit les cours d'archéologie, de paléographie, de diplomatique et de sciences auxiliaires de l'histoire à Louvain, voir J. LAVALLEYE, *Maere (René-Eduard-Marinus)*, dans *B.N.*, t. XXXV, col. 553-556, qui signale en bibliographie la notice parue dans l'*Annuaire* de l'Université (AN.U.C.L. 1949-1950, p. LXXVI-XCI). Voir également ID., *Hommage à Mgr Maere*, dans *Manifestation Van Hove-Maere-Lebon* (Annuaire nuntia lovaniensia, t. V), Bruxelles, 1948, p. 18-40, et *In memoriam Monseigneur R. Maere*, dans *Koninklijke Vlaamse Academie voor wetenschappen, letteren en Schone Kunsten van België. Jaarboek*, t. XII, 1950, p. 196-205. Nommé également bibliothécaire de l'Université en 1900 (tâche qu'il exerça jusqu'en 1912), Maere devait surtout développer ses travaux dans le domaine de l'archéologie et doit être considéré comme le véritable fondateur de l'Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art de l'Université de Louvain. Le conflit qui l'opposa en 1903 à certains membres du comité de direction de la *Revue d'histoire ecclésiastique* ne semble pas avoir laissé de traces dans la mémoire universitaire ni compromis sa collaboration ultérieure avec le périodique.

au séminaire de Bonne-Espérance, que des problèmes de santé allaient obliger, à la fin de l'année académique de 1907-1908, à démissionner de toutes ses fonctions universitaires<sup>32</sup>. Les dispositions générales prévoyaient en outre que le règlement ne pouvait être modifié qu'à une majorité de quatre voix sur cinq et que, sur le plan financier, l'administrateur qui se retirait ou ses héritiers n'auraient aucun droit à faire valoir à l'égard de la revue<sup>33</sup>. Les réunions du bureau étaient prévues quinze jours avant le lancement d'un nouveau numéro, et étaient régies par un ordre du jour fixé d'avance : après lecture du procès-verbal de la précédente réunion, on y approuvait les comptes rendus et articles du numéro en préparation, on débattait du contenu du fascicule suivant et on entendait les communications des directeurs puis des membres (ces derniers ne traitant que des correspondances, des demandes d'ouvrages et des présentations ou projets de travaux).

Sans entrer ici dans une série de détails très pratiques arrêtés avant le lancement du projet (imprimeur, prix de vente, rémunération éventuelle des collaborateurs, contenu théorique de chaque volume, etc.), attachons-nous plutôt à décrire le fonctionnement interne de la revue tel qu'il avait été conçu au départ par les initiateurs. D'une manière générale, chaque membre était associé au travail proprement scientifique et intellectuel de la revue en fonction de ses compétences spécifiques, et toutes les décisions étaient prises en principe collégalement en séance plénière. Tous étaient chargés, pour leurs spécialités, de revoir les articles reçus et de faire rapport au comité<sup>34</sup>, de trouver des collaborateurs et de recueillir un maximum d'informations concrètes susceptibles d'intéresser la revue<sup>35</sup>. En outre, tous étaient également chargés de relire attentivement les premières épreuves de la bibliographie et d'y apporter les corrections, les ajouts et les

---

<sup>32</sup> Sur le chanoine Amédée Bondroit, suppléant de Mgr de Becker en 1896, successeur de Mgr Strang comme professeur de théologie morale au Collège américain en 1899 et comme responsable de la chaire de droit civil ecclésiastique aux Facultés de théologie et de droit en 1900, héritier du cours « Église et État » de Mgr Moulart et chanoine honoraire de Tournai en 1907, voir les notices publiées çà et là après son décès : *Annuaire nuntia lovaniensia*, 4<sup>e</sup> année, 1937-1938. 1938-1939, Louvain, 1940, p. 71-72 ; A. VAN HOVE, *M. le Chanoine Amédée Bondroit, professeur honoraire de la Faculté de théologie*, dans *AN.U.C.L. 1940-1941*, p. CIII-CIX ; L. CARPRIAUX, *Le chanoine Amédée Bondroit, professeur honoraire à l'Université de Louvain (1870-1940)*, dans *Bona Spes*, n° 25, octobre 1946, p. 4-7 ; etc. (cfr A.G.S.T., *Fichier onomastique des prêtres du diocèse [A. Milet]*).

<sup>33</sup> *S.A.U.L., Archives de la Revue d'histoire ecclésiastique*, n° 1, Constitution de la R.H.E., Un cahier relatif à l'organisation interne de la revue, première page.

<sup>34</sup> *Ibid.*, seizième page.

<sup>35</sup> *Ibid.*, dix-septième et vingt-et-unième pages.

suppressions à faire adopter par le bureau<sup>36</sup>. A partir de cette base commune de collaboration, chaque membre du bureau avait une responsabilité spécifique que l'on peut caractériser dans les grandes lignes de la manière suivante : les deux directeurs assuraient la responsabilité intellectuelle des décisions, le directeur général plutôt dans le domaine rédactionnel et le directeur adjoint plutôt dans le domaine administratif, tandis que les deux secrétaires — et, dans une moindre mesure, le « collaborateur avec droit de vote » — assuraient la gestion matérielle des décisions, leur préparation et leur exécution concrètes.

Dans le projet initial, la position du directeur général, en l'occurrence Cauchie, était centrale, celui-ci recevant au préalable, en tant que directeur, toutes les informations relatives aux décisions à prendre en séance plénière<sup>37</sup> et exerçant une série de fonctions qui lui garantissaient le droit de contrôle sur l'ensemble de la revue : révision définitive de la bibliographie et de son classement, surveillance de l'impression et délivrance du bon à tirer, centralisation des informations destinées à la chronique et à la bibliographie<sup>38</sup>, et, enfin, avec l'aide matérielle d'un des deux secrétaires, suivi de la correspondance de la rédaction<sup>39</sup>. Bien qu'au second plan par rapport au directeur général, le directeur adjoint, Ladeuze donc, n'avait pas qu'un rôle de figuration. Recevant lui aussi, en tant que directeur, toutes les données relatives aux questions à traiter en bureau, il partageait sans doute avec Cauchie la responsabilité d'imprimer à la revue sa ligne éditoriale, les autres collaborateurs n'ayant pas, semble-t-il, un droit d'initiative très étendu en matière de contenu rédactionnel<sup>40</sup>. Ladeuze avait en outre été investi de la fonction d'administrateur et, à ce titre, était responsable de la gestion matérielle (« on s'adresse à lui pour tout ce qui concerne l'administration »<sup>41</sup>) et de la comptabilité de la revue (il devait notamment tenir un compte des recettes et dépenses

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, vingt-deuxième page.

<sup>37</sup> *Ibid.*, *passim*.

<sup>38</sup> *Ibid.*, vingt-troisième page.

<sup>39</sup> *Ibid.*, vingt-huitième page.

<sup>40</sup> Dans la partie relative à la tenue des réunions, l'acte constitutif prévoyait en premier lieu les communications des directeurs, faites sur la base des informations rassemblées par les secrétaires. Les communications des simples « membres » n'intervenaient qu'en second lieu et, semble-t-il, sur des domaines plus restreints : la correspondance, les demandes et envois d'ouvrages et la présentation de travaux (*ibid.*, deuxième page).

<sup>41</sup> *Ibid.*, quatrième page.

de la revue, conserver pour les abonnements un « Journal » et un « Grand livre », délivrer les quittances et superviser la correspondance relative aux abonnements<sup>42</sup>). Parmi les tâches très ponctuelles que détaille le récapitulatif final des fonctions de chacun, on note encore la conservation du contrat d'édition, la composition de la page deux de la revue mentionnant le nom des collaborateurs, la coordination du « service des nouvelles », la mise sous bande et le timbrage des envois, et la réception et la conservation des livraisons de la revue<sup>43</sup>. Cette responsabilité du « service des nouvelles », consistait à recevoir les informations et envois destinés à la revue, et à décider de la suite à y faire donner par tel ou tel collaborateur<sup>44</sup>.

Les secrétaires, quant à eux, étaient chargés de la préparation et de l'exécution concrètes des décisions : ils rassemblaient et coordonnaient les renseignements et les soumettaient au directeur général (Cauchie) avant les réunions<sup>45</sup> (ainsi, par exemple, ils établissaient la liste des ouvrages dont un compte rendu serait à faire, le choix effectif étant fait en assemblée plénière<sup>46</sup>) ; ils dressaient le procès-verbal des réunions, qu'ils soumettaient au directeur dans les huit jours, et tenaient le fichier des décisions prises<sup>47</sup> ; ils assuraient l'expédition des épreuves, rédigeaient et recevaient la correspondance technique et la correspondance relative aux abonnements, sauf en ce qui concerne les quittances<sup>48</sup> ; ils demandaient, recevaient et classaient les livres et revues, conservaient les archives et adressaient les demandes d'échanges<sup>49</sup> ; enfin, ils collaboraient, sous la conduite de Cauchie, à l'élaboration matérielle de la bibliographie et dressaient les tables annuelles<sup>50</sup>. Il semble qu'une certaine spécialisation des secrétaires ait existé dans la mesure où l'un, Alphonse Van Hove, collaborait seul avec Cauchie à l'élaboration de la correspondance de la rédaction et était plus spécialement chargé de dresser la table

---

<sup>42</sup> *Ibid.*, vingt-cinquième page.

<sup>43</sup> *Ibid.*, vingt-quatrième et vingt-cinquième pages.

<sup>44</sup> *Ibid.*, vingt-sixième page.

<sup>45</sup> *Ibid.*, quinzième page.

<sup>46</sup> *Ibid.*, douzième page.

<sup>47</sup> *Ibid.*, quinzième page.

<sup>48</sup> *Ibid.*, dix-neuvième page.

<sup>49</sup> *Ibid.*, vingt-huitième et vingt-neuvième pages.

<sup>50</sup> *Ibid.*

alphabétique, tandis que l'autre, René Maere, était responsable de l'établissement concret de la bibliographie et s'occupait plus particulièrement d'établir la table systématique<sup>51</sup>. Quant au « collaborateur avec droit de vote », Amédée Bondroit, il était chargé d'une mission bien circonscrite : rédiger le règlement d'ordre intérieur, résoudre les questions relatives à la propriété littéraire et réviser le français sur les épreuves<sup>52</sup>.

### c. Le conflit de 1903

Bien charpenté dans ses grandes lignes, le projet de départ laissait dans l'ombre une série de détails pratiques qui sont pourtant essentiels dans la vie concrète d'une institution. Que faire, par exemple, en cas de conflit entre les directeurs et le reste du comité : fallait-il assurer la prééminence de l'instance de direction ou faire prévaloir l'avis de la majorité ? Les fondateurs, qui étaient certes bien conscients de ces lacunes, puisqu'ils avaient d'emblée chargé l'un des leurs de rédiger un « règlement », ne devait pas tarder à faire l'expérience négative d'un blocage qui allait, sans cependant causer de dommage apparent pour la revue, provoquer un profond remaniement de l'équipe initiale. En examinant la composition du comité de direction de la revue de 1900 à 1910 (cfr Tableau IX, *infra*), on constate que, si Cauchie et Ladeuze demeurent conjointement directeurs jusqu'à la nomination de Ladeuze au rectorat, Maere et Bondroit cessent d'être collaborateurs en titre en 1904, tandis que cette année-là, Van Hove devient directeur, et qu'à partir de l'année suivante, le comité de direction se réduit aux deux directeurs. Il est difficile d'établir ce qui s'est passé, mais l'on conserve dans les archives de la *Revue* une enveloppe désignée « Conflit 1903 » qui fournit quelques informations sur un désaccord qui n'eut rien d'irénique<sup>53</sup>.

Premier élément, il semble que, dès le début de 1902, il y ait eu des tiraillements au sein du comité de direction quant à sa composition. En effet, une convention sous seing privé du 28 janvier, approuvée et signée par les cinq fondateurs, reprenait

---

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.*, vingt-septième page.

<sup>53</sup> *Ibid.*, Une enveloppe marquée « Conflit 1903 ». Ce conflit est signalé par J. TOLLEBEEK, « L'Église n'a pas besoin de mensonge ». A. Cauchie en de *Revue d'histoire ecclésiastique* (1900-1922)..., p. 365.



solennellement une des dispositions figurant pourtant dans l'acte constitutif de 1900 et stipulant que la propriété de la revue appartenait aux seuls fondateurs : la disposition était valable non seulement en cas de décès de l'un de ceux-ci (la revue revenait alors de plein droit aux quatre survivants, les héritiers du fondateur décédé n'ayant aucun droit à faire valoir), mais également en cas de démission (le membre démissionnaire perdant d'office tout droit de regard sur la revue)<sup>54</sup>. Second élément, en juillet 1903, Cauchie adressa aux membres du bureau une lettre circulaire assez sèche dans laquelle il convoquait une réunion extraordinaire ayant pour objet un « remaniement du Comité de Rédaction » et précisant qu'il interpréterait le refus d'assister à cette réunion comme une démission définitive<sup>55</sup>. La lettre de convocation fut approuvée par Ladeuze et Bondroit, mais Maere et Van Hove refusèrent de se rendre à la réunion, considérant que la façon dont elle avait été convoquée ne permettrait pas une solution pacifique du conflit<sup>56</sup>. Troisième élément, enfin, Ladeuze signifia sèchement sa démission à ses collègues dès le lendemain du jour fixé par Cauchie pour la réunion<sup>57</sup>...

TABLEAU IX : COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE (1900-1910)<sup>58</sup>

| ANNÉES | DIRECTEURS         | COLLABORATEURS              |
|--------|--------------------|-----------------------------|
| 1900   | Cauchie et Ladeuze | Bondroit, Maere et Van Hove |
| 1901   | Cauchie et Ladeuze | Bondroit, Maere et Van Hove |

<sup>54</sup> S.A.U.L., *Archives de la Revue d'histoire ecclésiastique*, n° 1, Constitution de la R.H.E., Une enveloppe marquée « Conflit 1903 », Convention sous seings privés, Louvain 28 janvier 1902.

<sup>55</sup> *Ibid.*, Lettre circulaire (copie) de Cauchie aux membres du comité de direction, Louvain 6 juillet 1903.

<sup>56</sup> *Ibid.*, Lettre de Maere (copie) aux membres du comité de direction, Louvain 11 juillet 1903, et Lettre de Van Hove (copie) aux membres du comité de direction, Louvain 11 juillet 1903.

<sup>57</sup> *Ibid.*, Lettre de Ladeuze aux membres du comité de direction, Louvain 12 juillet 1903 : « J'ai l'honneur de vous communiquer officiellement ma démission de directeur de la Revue d'histoire ecclésiastique dont nous formions à cinq le Comité de Rédaction. Veuillez agréer, Messieurs et chers Collègues, avec l'expression de mon vif regret celle de mes sentiments très dévoués ».

<sup>58</sup> D'après les pages de garde des dix premières années (cfr *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I-XI, 1900-1910).

|      |                              |                                  |
|------|------------------------------|----------------------------------|
| 1902 | Cauchie et Ladeuze           | Bondroit, Maere et Van Hove      |
| 1903 | Cauchie et Ladeuze           | Bondroit, Maere et Van Hove      |
| 1904 | Cauchie, Ladeuze et Van Hove | /                                |
| 1905 | Cauchie et Ladeuze           | /                                |
| 1906 | Cauchie et Ladeuze           | /                                |
| 1907 | Cauchie et Ladeuze           | /                                |
| 1908 | Cauchie et Ladeuze           | /                                |
| 1909 | Cauchie et Ladeuze           | /                                |
| 1910 | Cauchie                      | De Jongh, Lebon et van der Essen |

Sur la base des documents dont on dispose, deux camps étaient en présence : Cauchie, Ladeuze et Bondroit, d'une part, qui avaient signé sans discuter la convocation extraordinaire, Maere et Van Hove, d'autre part, qui refusaient d'y voir une base acceptable de discussion. Dans l'hypothèse d'un conflit personnel ou de tendances, deux personnalités ressortent dans le premier camp : Cauchie, qui prit l'initiative de convoquer une réunion extraordinaire dans des conditions pour le moins discutables, et Ladeuze, qui au lendemain d'une hypothétique réunion dont par ailleurs on ignore tout, décida de démissionner. Dans le second camp, c'est à la personne de Maere qu'il faut surtout s'attacher, dans la mesure où, au lendemain du conflit, c'est lui qui fit les frais du règlement, tandis que Van Hove poursuivait en 1904 sa collaboration à la revue, non plus comme simple secrétaire, mais bien comme directeur<sup>59</sup>. Le nœud du conflit est donc à chercher entre Cauchie et Maere, ou entre Ladeuze et ce dernier.

Quant à la première hypothèse, nous savons que les rapports entre Cauchie, directeur du séminaire historique et de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, et Maere, bibliothécaire de l'Université, étaient franchement tendus, au moins depuis avril 1903. En cause : une certaine rigidité du bibliothécaire en matière de prêt d'ouvrages et l'exaspération de

---

<sup>59</sup> Bondroit ne semble pas être intervenu directement dans le conflit. Sa disparition du comité de direction à partir de 1904 pourrait s'expliquer à la fois par la place très secondaire qu'il occupait dans la structure de direction mise en place en 1900 (comme seul « collaborateur avec droit de vote », il avait en fait très peu de responsabilités) et par des problèmes de santé qui le handicapaient depuis de nombreuses années et qui finirent par l'obliger à prendre sa pension de façon anticipée.

Cauchie face à une attitude qu'il interprétait comme le signe d'un manque d'ouverture d'esprit et comme l'expression d'une volonté d'entraver son travail scientifique... On conserve ainsi une série de billets adressés par Cauchie au bibliothécaire en réponse à diverses demandes touchant l'emprunt ou la restitution d'ouvrages et dont le ton est rien de moins qu'aigre-doux : « Est-ce à moi de souffrir des oublis ? Ou bien veut-on entraver le travail par de mesquines vexations ? » (19 avril 1903)<sup>60</sup> ; « la bibliothèque de l'Université n'a pas à s'occuper de ma bibliothèque particulière, encore moins à opposer à mon travail une série de tracasseries mesquines » (10 octobre 1903)<sup>61</sup> ; « Permettez-moi d'admirer la largeur de vues et l'amabilité dont on fait preuve. Pour moi, si on le désire, je suis prêt à suspendre mes cours jusqu'à l'envoi des volumes demandés » (février 1904)<sup>62</sup> ; etc. Mais ces rapports tendus suffisent-ils à expliquer l'incident de 1903 et l'éviction de Maere du comité de rédaction ?

Quant à la seconde hypothèse, on peut certes imaginer que si Ladeuze remit sa démission au comité au lendemain de la réunion avortée de juillet 1903, c'est qu'il était personnellement en cause, mais on ne possède pas le moindre indice quant à la nature éventuelle d'un différend avec Maere.

Quoi qu'il en soit, c'est le duo Cauchie-Ladeuze qui sortit victorieux du conflit, et qui assura seul, dès 1905, la direction de la *Revue d'histoire ecclésiastique*. Si dans cette direction le rôle prépondérant fut incontestablement joué par Cauchie, il est clair que la participation de Ladeuze fut essentielle dans le domaine de l'antiquité chrétienne et du point de vue de ce que nous appellerions aujourd'hui la « logistique scientifique » de la revue. Quelle que soit la part plus ou moins grande qu'il ait prise à la création de la revue et à la définition de sa ligne éditoriale, il est certain que Ladeuze en a partagé totalement l'idéal scientifique, fût-il au départ celui de Cauchie, et que c'est là un témoignage irrécusable de son engagement précoce en faveur des méthodes critiques et de l'école progressiste. L'esprit qui animait la revue, nourri d'une volonté de régler les problèmes nés du progrès de la méthode historique sur le seul terrain scientifique, devait

---

<sup>60</sup> S.A.U.L., *Archives de la bibliothèque centrale. Papiers René Maere*, Une enveloppe désignée « Mons(.)[ieur] le profess(.)[eur] R. Maere, bibliothéc(.)[aire] de l'Univ(.)[ersité] », Billet de Cauchie [à Maere], 19 avril 1903.

<sup>61</sup> *Ibid.*, Billet de Cauchie [à Maere], 10 octobre 1903.

<sup>62</sup> *Ibid.*, Billet de Cauchie [à Maere], aux environs du 9 février 1904.

inspirer non seulement ses contributions à la revue, mais également toutes ses publications scientifiques.

### B. La production scientifique

Comme nous l'avons signalé dans la partie consacrée à l'analyse de sa thèse de doctorat, Ladeuze ne s'est plus guère intéressé, dans la suite de sa carrière universitaire, au monachisme oriental. Tout au plus a-t-il publié sur le sujet quelques comptes rendus, trois dans *Le Muséon* en 1898 et 1899<sup>63</sup> et deux dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* en 1900 et 1906<sup>64</sup>, sans doute parce que, comme secrétaire de la première et comme directeur-fondateur de la seconde, il n'avait pu se soustraire à ce devoir... Même si l'une ou l'autre de ces recensions est parfois conséquente — c'est notamment le cas d'un ouvrage consacré à Schenoudi, l'archimandrite du monastère d'Atripe dont Ladeuze avait traité dans sa thèse<sup>65</sup> —, elles se situent toutes dans la droite ligne de sa dissertation doctorale et ne nous apprennent rien de nouveau<sup>66</sup>. Pour le reste, son œuvre, fort peu prolifique comme nous allons le voir, peut se répartir en deux grandes

---

<sup>63</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] E. PREUSCHEN, *Palladius und Rufinus. Ein Beitrag zur Quellenkunde des älteste Mönchtums*, dans *Le Muséon*, t. XVII, 1898, p. 69-72 ; ID., [Compte rendu de] R. PIETSCHMANN, *Theodorus Tabennesiota und die sahidische Uebersetzung des Osterfestbriefs des Athanasius vom Jahre 367*, *ibid.*, t. XVIII, 1899, p. 226-227 ; ID., [Compte rendu de] H. BENIGNI, *Patrologiae et hagiographiae copticae spicilegium collegit et illustravit. — I. Didachè coptica*, *ibid.*, p. 227-228.

<sup>64</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] J.-M. BESSE, *Les moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcédoine (451)*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 510-511, et ID., [Compte rendu de] J. LEIPOLDT, *Schenute von Atripe und die Entstehung des nationalägyptischen Christentums (Texte und Untersuchungen)*, W.E. CRUM, *Inscriptions from Shenute's monastery* et S. SCHIWETZ, *Das morgenländische Mönchtum*, t. I, *Das Ascetentum der drei ersten christlichen Jahrhunderte und das ägyptische Mönchtum im vierten Jahrhundert*, *ibid.*, t. VII, 1906, p. 77-85.

<sup>65</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] J. LEIPOLDT, *Schenute von Atripe und die Entstehung des nationalägyptischen Christentums (Texte und Untersuchungen)*, *ibid.*

<sup>66</sup> Même son compte rendu d'un ouvrage d'Umberto Benigni, dont Ladeuze a francisé le prénom (« H(.)[umbert] »), ne nous apprend rien (P. LADEUZE, [Compte rendu de] H. BENIGNI, *Patrologiae et hagiographiae copticae spicilegium collegit et illustravit. — I. Didachè coptica*, dans *Le Muséon*, t. XVIII, 1899, p. 227-228). Il faut dire qu'à l'époque, Benigni n'était encore qu'un obscur employé de la bibliothèque vaticane et qu'en toute hypothèse, comme l'a très bien montré Poulat, il a toujours été un tenant d'une « histoire sainte sans auréole » (cfr É. POULAT, *Catholicisme, démocratie et socialisme. Le mouvement catholique et Mgr Benigni de la naissance du socialisme à la victoire du fascisme...*, p. 199-254).

catégories : les articles d'une part, au nombre de quatorze, qui constituent à proprement parler sa production scientifique personnelle ; les recensions critiques d'autre part — auxquelles on peut ajouter trois petites notices de dictionnaire —, groupant treize articulets<sup>67</sup>, qui constituent le plus souvent des écrits de moindre importance<sup>68</sup>. Avant de nous attacher à l'analyse de la production scientifique « personnelle » de Ladeuze, celle qui témoigne véritablement de son engagement intellectuel (ses articles), il nous a paru judicieux de commencer par présenter ses *scripti minores*, recensions d'ouvrages et notices de dictionnaire, qui fournissent en quelque sorte un avant-goût des nourritures intellectuelles plus consistantes qu'il a offertes à ses contemporains.

### 1. Les écrits mineurs : les recensions critiques et les notices de dictionnaire

Sans tenir compte des six recensions que nous avons déjà évoquées lors de l'analyse de sa thèse de doctorat, Ladeuze a donc publié, au cours de son professorat, treize autres comptes rendus, qui ont tous paru dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*. Dans l'ensemble, ces recensions sont rédigées avec une grande sérénité de ton et avec l'autorité d'un chercheur qui maîtrise parfaitement sa documentation et qui connaît avec une grande précision les limites, à la fois techniques et dogmatiques, des méthodes qu'il lui applique. L'auteur n'y rate manifestement jamais une occasion d'entrer dans le détail des problèmes de critique littéraire, son domaine de prédilection où, de fait, il excelle<sup>69</sup>.

---

<sup>67</sup> Si l'on en excepte les avis critiques publiés sur le monachisme oriental dans le contexte de sa thèse de doctorat, dont nous avons déjà traité ailleurs.

<sup>68</sup> On notera qu'il eût été intéressant de pouvoir disposer de la bibliothèque de Ladeuze, notamment pour pouvoir analyser d'éventuelles annotations dans les ouvrages recensés par ce dernier. Malheureusement, ses ouvrages personnels, qui avaient été légués par testament à la Bibliothèque de l'Université, disparurent lors de l'incendie de mai 1940 (J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 87). Et les quelques indications fournies par Coppens, qui eut l'occasion d'y jeter un coup d'œil après leur transfert à la bibliothèque centrale, ne permettent pas de compenser cette perte (*ibid.*, p. 27, note 45)...

<sup>69</sup> Rappelons qu'aux divisions « classiques » de la critique historique en critique externe (critique d'authenticité-provenance, critique de restitution et critique d'originalité) et critique interne (critique d'interprétation et critique d'autorité), la critique biblique préférerait les termes de critique textuelle, critique littéraire et critique historique, qui renvoient à l'histoire de la discipline et sont mieux adaptés aux particularités des livres bibliques (cfr P. AUVRAY, *Critique biblique*, dans *Catholicisme...*, t. III, col. 299-308, et H. HÖPFL, *Critique biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 175-240). Du point de vue de la critique externe, les documents bibliques n'ayant été transmis que sous forme de copies, la question s'est très vite posée de repérer et de corriger les erreurs de transmission du texte, grâce à la « critique

Ceci dit, si dans un essai de reconstituer les mouvements d'une pensée, ces écrits peuvent parfois fournir quelque élément manquant au puzzle, ils n'en appartiennent pas moins à un genre mineur, auquel il n'est pas nécessaire de s'attacher ici outre mesure. La remarque vaut a fortiori pour les trois petites notices données à la *Catholic Encyclopedia*, qui sont sans portée aucune sur le plan théologique ou méthodologique.

Sur les treize comptes rendus publiés de 1900 à 1909, sept concernent des ouvrages qui se rattachent à la patrologie et six aux études bibliques. Pour le secteur de la patrologie, tout d'abord, quatre des sept notes critiques sont consacrées à des ouvrages relatifs aux œuvres patristiques : deux concernent l'édition d'un manuscrit munichois des six premiers chapitres de la *Didachè*<sup>70</sup>, où Ladeuze conteste la thèse d'Harnack qui en fait un texte juif repris et interpolé par les chrétiens pour servir à l'instruction des catéchumènes ; un concerne une édition des Pères apostoliques<sup>71</sup>, que le critique considère désormais comme l'édition de référence ; et un concerne l'histoire de la littérature chrétienne des origines<sup>72</sup>. Les trois autres recensions de « patrologie » portent sur des ouvrages traitant plus largement de la littérature chrétienne des premiers siècles : le premier concerne une approche, plus spirituelle que proprement historique, des origines de la liturgie<sup>73</sup> ; le second concerne un livre érudit sur Tatien, un auteur qui a appartenu à l'école des Apologues du II<sup>e</sup> siècle, avant de sombrer dans l'hérésie<sup>74</sup> ; et un troisième concerne un ouvrage de vulgarisation d'inspiration rationaliste sur le

---

textuelle » (ou critique de restitution). Par ailleurs, les progrès de l'analyse interne amenèrent les exégètes à s'interroger sur l'attribution réelle de certains livres à leur auteur déclaré ainsi que sur l'époque de leur rédaction (critique d'authenticité-provenance) et sur la composition des livres sacrés, leurs sources, etc. (critique d'originalité) : c'est l'objet de la « critique littéraire ». Du point de vue de la critique interne, qualifiée de « critique historique » par les exégètes, il s'agissait en fait d'interpréter les textes (critique d'interprétation), d'en faire proprement l'« exégèse », étant entendu que l'étape préalable, la critique d'autorité censée juger de la compétence, de l'exactitude et de la sincérité du témoin, se posait en des termes très particuliers face à des textes couverts par l'ignorance...

<sup>70</sup> ID., [Compte rendu de] J. SCHLECHT, *Didachè tôn dôdeka apostolôn*, *ibid.*, t. II, 1901, p. 97-103, et ID., [Compte rendu de] J. SCHLECHT, *Doctrina XII Apostolorum*, *ibid.*, t. IV, 1903, p. 261-265.

<sup>71</sup> ID., [Compte rendu de] F.X. FUNCK, *Patres Apostolici*, et [de] ID., *Die Apostolischen Väter*, *ibid.*, t. III, 1902, p. 990-994.

<sup>72</sup> ID., [Compte rendu de] O. BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. I, *Vom dem Ausgang des apostolischen Zeitalters bis zum Ende des Zweiten Jahrhunderts*, *ibid.*, t. IV, 1903, p. 61-64.

<sup>73</sup> ID., [Compte rendu de] J. CABROL, *Le livre de la prière antique*, *ibid.*, t. I, 1900, p. 730-736.

<sup>74</sup> ID., [Compte rendu de] A. PUECH, *Recherches sur le Discours aux Grecs de Tatien suivies d'une traduction française du Discours avec notes*, *ibid.*, t. VI, 1905, p. 356-360.

gnosticisme<sup>75</sup>. Pour le secteur biblique, ensuite, deux des six comptes rendus scripturaires traitent d'ouvrages consacrés à des introductions au Nouveau Testament, celles de Belser et de Jacquier<sup>76</sup>; deux s'attachent à des problèmes assez pointus d'exégèse (plus précisément à l'interprétation à donner à Gal. II, 1-10 quant à l'attitude de saint Paul par rapport aux judéo-chrétiens<sup>77</sup> et à I Cor. VII quant aux *Virgines subintroductae*, ces vierges mariées spirituellement à des chrétiens et que l'Église du III<sup>e</sup> siècle a supprimées<sup>78</sup>); et deux, enfin, concernent des auteurs, le Père jésuite Alphonse Delattre et l'abbé Albert Houtin, qui avaient traité en sens opposés du problème brûlant de l'exégèse critique<sup>79</sup>. Quant aux notices publiées dans la *Catholic Encyclopedia*, les deux premières, consacrées à la lettre de Barnabé<sup>80</sup> et à l'Épître aux Éphésiens<sup>81</sup>, ne sont que des résumés d'articles publiés antérieurement, et la troisième est pour ainsi dire un écrit de circonstance consacré à Mgr Goossens<sup>82</sup>, l'archevêque de Malines décédé en 1906.

#### a. Comptes rendus patristiques

---

<sup>75</sup> ID., [Compte rendu de] G.R.S. MEAD, *Fragmente eines verschollenen Glaubens. Kurzgefasste Skizzen über die Gnostiker, besonders während der zwei ersten Jahrhunderte*, *ibid.*, t. V, 1904, p. 829-831.

<sup>76</sup> ID., [Compte rendu de] J. BELSER, *Einleitung in das Neue Testament*, *ibid.*, t. III, 1902, p. 986-990, et ID., [Compte rendu de] E. JACQUIER, *Histoire des livres du Nouveau Testament*, *ibid.*, t. IV, 1903, p. 699-703.

<sup>77</sup> ID., [Compte rendu de] V. WEBER, *Die Abfassung des Galaterbriefes vor dem Apostelkonzil. Grundlegende Untersuchungen zur Geschichte des Urchristentums und des Lebens Pauli*, [de] ID., *Die Adressaten des Galaterbriefes. Beweis des rein-südgälatischen Theorie*, [et de] ID., *Der heilige Paulus vom Apostelübereinkommen (Gal. 2, 1-10) bis zum Apostelkonzil (Apg. 15)*, *ibid.*, t. II, 1901, p. 580-591.

<sup>78</sup> Dans ID., [Compte rendu de] H. ACHELIS, *Virgines subintroductae. Ein Beitrag zu I Kor. VII*, *ibid.*, t. VI, 1905, p. 58-59.

<sup>79</sup> ID., [Compte rendu anonyme de] A. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, *ibid.*, t. V, 1904, p. 933-935, et ID., [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX<sup>e</sup> siècle*, *ibid.*, t. VII, 1906, p. 690-693.

<sup>80</sup> ID., *Barnabas, Epistle Attribued to*, dans *The Catholic Encyclopedia*, t. II, New York, 1907, p. 299-300.

<sup>81</sup> ID., *Ephesians, Epistle to the*, *ibid.*, t. V, New York, 1909, p. 485-490.

<sup>82</sup> ID., *Goossens, Pierre-Lambert*, *ibid.*, t. VI, New York, 1909, p. 648.

Parmi les comptes rendus patristiques et scripturaires, quelques-uns méritent plus qu'une mention, dans la mesure où Ladeuze y expose avec plus ou moins de netteté des idées révélatrices de ses positions théologiques et méthodologiques dans le contexte de la crise moderniste. Pour la patrologie, seul le compte rendu de la *Geschichte der altkirchlichen Literatur* de Bardenhewer<sup>83</sup> nous semble mériter cet honneur, Ladeuze y développant contre l'auteur une conception critique très moderne de la patrologie. Dans son étude, en effet, l'auteur s'était situé dans la perspective d'une théologie patristique strictement orthodoxe et s'était attaché à circonscrire clairement, dans la littérature chrétienne des origines, une littérature « ecclésiastique », seule porteuse de la Tradition authentique. Il entendait ainsi s'opposer nettement aux protestants et aux rationalistes qui, considérant que l'Église ne s'était structurée qu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle et qu'il n'y avait eu jusque-là ni dogmes ni doctrines fixes, analysaient l'ensemble des documents chrétiens des origines d'un point de vue purement littéraire, sans tenir compte le cas échéant de leur importance dogmatique. En d'autres termes, l'objet de la patrologie se limitait, pour l'auteur, aux Pères de l'Église dont la valeur doctrinale était essentielle, tandis que les autres auteurs chrétiens, même orthodoxes, ne pouvaient intéresser la patrologie qu'à titre subsidiaire. Pour Ladeuze, il s'agissait là d'une vue purement théorique : dans la pratique, il n'y avait pas de différence sensible entre l'approche pratiquée par Bardenhewer et celle d'un Harnack, par exemple ; les mêmes littératures y étaient traitées selon la même méthode historique et, quelles que fussent les conclusions dogmatiques que l'on tirait des textes, l'étude historique préalable était identique :

« Quoi qu'on pense de l'histoire des dogmes, les questions littéraires préalables à résoudre sont les mêmes. Les conceptions diverses sur l'évolution dogmatique influenceront surtout sur les divisions de la littérature chrétienne. Encore, l'existence même des causes de cette évolution relevées par la science protestante ou rationaliste ne peut-elle guère être mise en doute, quoique la nature de leur action soit à apprécier tout autrement. Ainsi, l'évolution littéraire produite par ces causes pourra être conçue d'une façon analogue par des auteurs qui défendent touchant l'évolution dogmatique les points de vue les plus opposés. Puis donc que, de fait, la patrologie doit s'occuper de tous les auteurs chrétiens, au moins à cause de leurs relations avec les témoins de la foi de l'Église, puisque, pour chacun d'eux elle doit résoudre la grande majorité des mêmes questions qu'examine l'histoire littéraire, pourquoi ne pas en faire une science à part qui aura pour objet de décrire l'activité littéraire des chrétiens des premiers siècles, une histoire de l'ancienne littérature chrétienne ? »<sup>84</sup>.

---

<sup>83</sup> Dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 61-64.

<sup>84</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] O. BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. I, *Vom dem Ausgang des apostolischen Zeitalters bis zum Ende des Zweiten Jahrhunderts*, *ibid.*, t. IV, 1903, p. 62-63.



En fait, Ladeuze pressent ici avec netteté, sans la nommer, la distinction, qui ne deviendra classique que plus tard, entre la patristique proprement dite, ou étude doctrinale de la littérature chrétienne des origines, et la patrologie, ou étude historique de cette littérature.

#### ***b. Recensions scripturaires***

Parmi les comptes rendus d'ouvrages scripturaires, dont l'objet même en faisait à l'époque des écrits nettement plus révélateurs des options théologiques de leur auteur que le domaine patrologique, quatre nous aident à mieux percevoir jusqu'où pouvaient aller les conceptions critiques de Ladeuze et quelles limites il entendait ne pas dépasser : tandis qu'il juge, sur sa droite, les deux introductions catholiques au Nouveau Testament de Belser et Jacquier trop peu critiques et qu'il s'oppose avec fermeté, à l'extrême droite, au conservatisme de Delattre, il a des mots extrêmement durs, sur sa gauche, pour condamner l'attitude de Houtin dont il conteste les compétences théologiques et critiques, et dont, surtout, il met en doute l'honnêteté et, plus grave encore, le sens ecclésiastique.

*A droite : timidité critique excessive de Belser et Jacquier.* — Sur sa droite, tout d'abord, Ladeuze reproche à Belser et Jacquier de ne pas avoir poussé assez loin l'application de la méthode critique dont ils se réclament pourtant. A Belser<sup>85</sup>, il adresse notamment un double grief<sup>86</sup> : une conception obsolète de la formation du canon du Nouveau Testament, qui ne tient pas suffisamment compte des progrès accomplis par la critique, et une application insuffisante des principes de critique historique. La partie consacrée à l'histoire du canon, d'une part, est jugée nettement insuffisante. Il y manque, d'après Ladeuze, un exposé critique des théories modernes et une appréhension plus fine des différents problèmes en jeu, qui amènent Ladeuze à conclure :

---

<sup>85</sup> Sur Johannes von Belser (1850-1915), ordonné prêtre en 1875, répétiteur puis professeur au Collège d'Ellwangen et professeur de théologie à l'Université catholique de Tübingen, où il professa l'exégèse néo-testamentaire de 1889 à sa mort, voir L. PIROT, *Belser*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 956.

<sup>86</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] J. BELSER, *Einleitung in das Neue Testament*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III, 1902, p. 986-990.

« Qui croira d'ailleurs que les Apôtres aient remis eux-mêmes leurs écrits à l'Église primitive, en les déclarant explicitement inspirés et de même valeur que l'Ancien Testament (p. 724) ? ou encore que les premières collections des livres du Nouveau Testament aient été entreprises en vertu de la conviction formelle que l'on avait déjà de leur équivalence avec les livres de l'Ancien Testament (p. 734) ? »<sup>87</sup>.

L'histoire des livres néo-testamentaires reconstituée par Belser, d'autre part, est pour Ladeuze trop marquée par la volonté de confirmer à tout prix par des méthodes critiques les positions traditionnelles : pour les synoptiques, antériorité du Matthieu hébreu rédigé peu après 40 au départ des *logia* de Papias et rejet de la théorie des deux sources ; attribution à l'apôtre Jean de tous les écrits johanniques, y compris dans l'Évangile, de la péricope de la femme adultère ; attribution à Paul de toutes les Épîtres pauliniennes, y compris celle aux Hébreux, rédigée et envoyée en son nom ; et authenticité de toutes les Épîtres catholiques. Dans l'ensemble, Ladeuze reconnaît certes que, si « ces solutions sont toutes conservatrices », « l'auteur y arrive par une méthode d'ordinaire bien scientifique »<sup>88</sup>. Mais il assortit cependant son jugement positif de nombreuses nuances : « je reprocherais volontiers à M. Belser d'en prendre quelquefois trop à son aise avec les textes » ; « je voudrais aussi reprocher à M. Belser de plier parfois de force les textes à ses opinions ou aux idées traditionnelles » ; « Mais c'est surtout dans l'emploi de l'argument externe que l'auteur me semble pécher. Il trouve dans la tradition plusieurs choses que je n'y vois pas, ou bien encore, il donne aux témoignages une force probante que je n'y vois pas »<sup>89</sup>. Et de citer en exemple la question de la fondation de l'Église de Rome, pour laquelle les textes apprennent seulement, d'après lui, que saint Pierre a effectivement prêché à Rome, mais non qu'il a fondé l'Église de Rome.

A Jacquier<sup>90</sup>, Ladeuze adresse finalement les deux mêmes griefs qu'à Belser<sup>91</sup> : dans la partie préliminaire, où il traite de la chronologie relative à saint Paul, l'auteur a,

---

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 987.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 988.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 988 et 989.

<sup>90</sup> Sur Eugène Jacquier (1847-1932), prêtre du diocèse de Grenoble (1871), docteur en théologie de la Faculté de Lyon avec une thèse remarquée d'exégèse sur *La Doctrine des Douze apôtres et ses enseignements* (1891) et professeur à cette même Faculté de Lyon, où il enseigna l'exégèse du Nouveau Testament de 1894 à 1927, voir J. TRINQUET, *Jacquier (Eugène-Jacques)*, dans *Catholicisme...*, t. VI, col. 288. Parmi ses publications, soulignons tout particulièrement son *Histoire des livres du Nouveau Testament*, 4 vol., Paris, 1902-1908, dont Ladeuze rend compte ici du premier tome et qui a connu de nombreuses rééditions jusqu'en 1928-1935.

d'après lui, insuffisamment tenu compte des travaux disponibles et des progrès accomplis par la critique, tandis que dans la discussion des problèmes littéraires, il montre trop d'embarras à tirer les conclusions qui s'imposent pourtant normalement d'un examen critique des sources. A propos de l'apôtre des Gentils, d'une part, Ladeuze note : « la chronologie de la vie de l'Apôtre, qui a fait l'objet de tant de recherches ces dernières années est traitée en cinq pages » et il ajoute, ce qui est très révélateur de son rapport critique à la Tradition elle-même<sup>92</sup> :

« Si M. Jacquier, au lieu de s'en tenir au témoignage d'Eusèbe et de S. Jérôme, avait considéré l'état de toute la tradition antérieure au IV<sup>e</sup> siècle, il n'aurait sans doute pas placé la mort de Pierre et de Paul, en la même année 67 ou 68. Parmi les témoignages des trois premiers siècles, les uns se bornent à attribuer les martyres des deux apôtres à la même époque ; mais les autres séparent clairement ces deux martyres, et unissent à la mort de Pierre le départ de Paul pour l'Espagne. C'est au quatrième siècle seulement qu'apparaît nettement marquée, à Rome, l'opinion du martyre des deux apôtres en un même jour, le 29 juin. Encore cette opinion reste-t-elle contestée par plusieurs en dehors de Rome, tandis que d'autres, S. Augustin par exemple (*sermo 381*), s'efforcent de concilier la *fides romana* avec la *traditio patrum*, en faisant mourir Pierre et Paul le 29 juin de deux années différentes »<sup>93</sup>.

Quant à son application timorée des méthodes critiques, Ladeuze estime, par exemple, à propos de ses conclusions sur l'Épître aux Hébreux, que :

« M. Jacquier note et utilise toute la littérature récente se rapportant à cette fameuse lettre, et il donne une bonne idée même des systèmes qu'il rejette et de leurs arguments. Il relève et rassemble tous les éléments possibles de solution. Mais il ne tire pas assez nettement les conclusions qui semblent en découler »<sup>94</sup>.

Après avoir discuté ces éléments de solution, Ladeuze précise quant à lui :

« En tout cas, les deux traditions contraires attribuant l'épître une à S. Paul, l'autre à S. Barnabé, s'expliqueraient difficilement, si la lettre s'était répandue dans les diverses Églises sous un nom bien déterminé d'auteur. Nous croyons plutôt qu'elle circula d'abord anonyme et qu'on suppléa plus tard le nom de l'auteur d'après des critères internes, de différente façon à Alexandrie et en Occident »<sup>95</sup>.

---

<sup>91</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] E. JACQUIER, *Histoire des livres du Nouveau Testament*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 699-703 (il s'agit ici du premier tome, consacré aux Épîtres pauliniennes).

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 700.

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 701.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 701-702.

Et de conclure sur l'attitude de Jacquier, qui consiste « au fond » à « nier l'origine paulinienne » : « mais pourquoi ne pas le déclarer explicitement, puisqu'on reconnaît (p. 456) 'que quoique les Pères du Concile de Trente aient cru que l'Épître aux Hébreux est de saint Paul, [...] la question d'origine paulinienne reste ouverte' ? »<sup>96</sup>. En ajoutant dans une note que, en toute hypothèse, la définition conciliaire ne visait pas ce point, Ladeuze témoignait en outre d'une grande faculté de discernement théologique, arrivant à articuler parfaitement dans son interprétation une conception critique non seulement de la Tradition, mais également de l'enseignement du magistère. Comme l'a noté judicieusement Coppens à propos des deux recensions de Belser et Jacquier, elles donnent d'emblée une idée des horizons fort étendus que pouvait atteindre le sens critique de Ladeuze, sens critique plus large que celui qu'entendait tolérer la hiérarchie, puisque les positions évoquées sur la fondation de l'Église de Rome ou sur l'Épître aux Hébreux seront condamnées ultérieurement par Commission biblique<sup>97</sup>...

*A l'extrême droite : condamnation sans ménagement du Père Delattre.* — Par rapport à l'exégèse conservatrice, ensuite, Ladeuze n'a pas hésité, lorsqu'en 1904 le très conservateur Père jésuite Alphonse Delattre s'en est pris au Père Lagrange, à monter courageusement au créneau pour défendre l'orientation progressiste de l'École biblique de Jérusalem. Comme nous l'avons déjà signalé dans le chapitre consacré à la crise moderniste dans son ensemble, le Père Delattre avait publié, contre l'ouvrage *La méthode historique* du Père Lagrange<sup>98</sup> et, dans une moindre mesure, contre le travail du bénédictin Sanders sur saint Jérôme<sup>99</sup>, un volume très polémique, intitulé *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*<sup>100</sup>. Dans cet ouvrage, il s'en prenait à l'extension que l'exégèse progressiste entendait donner à l'encyclique *Providentissimus* (en considérant que ce que le Pape avait exprimé explicitement pour les sciences de la nature, il l'avait implicitement admis pour

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 702.

<sup>97</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 57.

<sup>98</sup> M.-J. LAGRANGE, *La méthode historique, surtout à propos de l'Ancien Testament* (Études bibliques), Paris, 1903.

<sup>99</sup> Dom L. SANDERS, *Études sur saint Jérôme. Sa doctrine touchant l'inspiration des Livres saints et leur véracité, l'autorité des livres deutérocanoniques, la distinction entre l'épiscopat et le presbytérat, l'origénisme*, Bruxelles-Paris, 1903.

<sup>100</sup> A.-J. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, Liège, 1904.

l'histoire) et il s'efforçait de montrer que le recours à l'autorité de saint Jérôme sur ce point était indéfendable<sup>101</sup>. Dans une petite note anonyme parue dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* en 1904<sup>102</sup>, Ladeuze, tout en estimant que la discussion n'était pas vraiment à sa place dans une revue d'histoire de l'Église (Lagrange s'était essentiellement intéressé à l'Ancien Testament et le problème relevait davantage de la théologie que de l'histoire), répondait aux deux points essentiels de l'attaque de Delattre. Pour ce qui était de l'autorité de saint Jérôme, il concédait volontiers que l'interprétation du père de la Vulgate était sollicitée et s'en remettait sur ce point à un compte rendu de l'ouvrage de Sanders publié dans la même livraison de la revue<sup>103</sup> par dom Germain Morin, moine à Maredsous et grand connaisseur de saint Jérôme<sup>104</sup>. Mais il adressait au contradicteur du savant bénédictin deux questions qui marquaient clairement les limites de son argumentation toute négative. S'était-il demandé si les Pères avaient eu explicitement à résoudre le problème posé aux catholiques par les progrès de la critique et ce partant, si on pouvait y trouver quoi que ce soit qui permette d'invoquer leur

---

<sup>101</sup> Cet épisode est également mentionné par B. JOASSART, *Le Père Lagrange et les bollandistes*, dans *Analecta Bollandiana*, t. CIX, 1991, p. 346-347.

<sup>102</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 933-935. Bien que Coppens n'intègre pas cette notice anonyme dans la bibliographie de Ladeuze (J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 90), il en suggère clairement la paternité dans la partie biographique de son travail (*ibid.*, p. 64). Comme nous le verrons plus loin, cette paternité ne fait aujourd'hui plus aucun doute.

<sup>103</sup> Cfr D.G. MORIN, [Compte rendu de] D.L. SANDERS, *Études sur saint Jérôme. Sa doctrine touchant l'inspiration des Livres saints et leur véracité, l'autorité des livres deutérocanoniques, la distinction entre l'épiscopat et le presbytérat, l'origénisme*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 309-312. Dom Morin reprochait clairement à l'auteur de « prendre avant tout à tâche de chercher dans ce Père de quoi confirmer ce que 'Léon XIII a bien voulu nous fixer' (p. 100), surtout dans l'Encyclique *Providentissimus* » (p. 311). Et le bénédictin d'affirmer, après avoir regretté que Sanders ne se soit pas attaché au véritable saint Jérôme (dont il esquisse par ailleurs un bref portrait, digne d'une plume « rationaliste »): « le temps n'est plus, où chacun pouvait se croire tenu de ne voir l'enseignement des anciens auteurs chrétiens qu'à travers le prisme de nos concepts théologiques modernes : à vouloir perpétuer pareille méthode, il n'y aura désormais pour l'historien ni honneur ni profit » (*ibid.*).

<sup>104</sup> Un détail intéressant à relever à propos de ce compte rendu de dom Morin consiste dans le fait qu'en le transmettant à Ladeuze (A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Carte postale de dom Germain Morin à Ladeuze, 2 décembre [1903]), il confesse, sans doute parce qu'il s'y oppose à regret à l'interprétation « ouverte » de saint Jérôme, que « C'est là, je vous l'assure, un acte héroïque de ma part ! ». Par ailleurs, à la fin de son courrier, il demande à Ladeuze « Que pense votre Révérence des appréciations données dans la plupart des revues catholiques sur le livre de Loisy ? » (qui vont toutes dans le sens de la condamnation), ajoutant : « J'en suis, pour ma part, attristé ». Qu'un savant comme dom Morin se soit déclaré attristé des déboires de Loisy montre combien l'image de l'exégète comme un homme isolé et hérétique contre tous est fallacieuse.

autorité dans un sens ou dans un autre ? Et par ailleurs, s'était-il demandé « si la théorie des 'apparences sensibles' en matière scientifique ne fut pas elle aussi, à certain temps, 'nouvelle' dans l'Église »<sup>105</sup> ? Quant à l'interprétation extensive de *Providentissimus*, Ladeuze montrait avec beaucoup de sérénité que, si la théorie du Père Lagrange en matière d'histoire biblique ne se trouvait effectivement pas dans l'encyclique, sa condamnation ne s'y trouvait pas davantage, comme le prétendait Delattre. La question restait donc entièrement ouverte :

« Reste à voir si les prémisses de la solution particulière donnée pour les difficultés scientifiques, à savoir que l'Écriture n'a pas pour but d'enseigner les sciences et par conséquent en parle *sicuti communis sermo per ea ferebat tempora*, ne peuvent pas, dans les passages qui n'ont pas d'importance dogmatique, être appliquées aux matières historiques, pour légitimer, en ces matières, une conclusion analogue »<sup>106</sup>.

Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, cette « affaire Delattre » présente d'autres facettes et n'est sans doute pas étrangère aux ennuis que Ladeuze connaîtra avec Rome en 1909, lors de sa nomination au rectorat.

*A gauche : rejet sans équivoque d'Albert Houtin.* — Sur sa gauche, enfin, Ladeuze s'est opposé de façon très dure à Albert Houtin<sup>107</sup>, dans un compte rendu publié en 1906 il est vrai, c'est-à-dire à un moment où les polémiques battaient leur plein, et à propos d'un livre qui, c'est tout aussi vrai, s'attachait davantage à étayer, dans une perspective rationaliste désabusée, la thèse d'une incompatibilité foncière entre le catholicisme et toute forme de critique, qu'à retracer scrupuleusement le mouvement des idées en matière biblique<sup>108</sup>. Pour ne prendre qu'un exemple piquant de cet état d'esprit, Houtin,

<sup>105</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 934.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 935.

<sup>107</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII, 1906, p. 690-693.

<sup>108</sup> Sur Albert Houtin (1867-1926), prêtre du diocèse d'Angers (1891) qui, comme historien du catholicisme, appartient, avec Loisy, Hébert et Turmel, au groupe des modernistes français condamnés, voir É. POULAT, *Houtin (Albert)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXIV, col. 1284-1287. Houtin avait commencé sa carrière avec des travaux d'histoire religieuse locale (biographies d'Henri Bernier, un vicaire général du diocèse, de dom Couturier, second abbé de Solesmes, etc.) et c'est en fait son travail sur les débuts du diocèse d'Angers qui provoqua ses premières difficultés avec son évêque : pourtant, en y mettant en cause l'origine apostolique du diocèse et en niant l'existence du cinquième évêque d'Angers, saint René, l'ouvrage s'inscrivait dans la tradition des bénédictins de Saint-Maur et fut reçu positivement par les bollandistes. Par la suite, sa situation devint intenable lorsqu'il publia, en 1902, une histoire de la

dans son ouvrage, faisait du Père Delattre un professeur de l'Université de Louvain et voyait en lui, contre Lagrange, un interprète fidèle de *Providentissimus*<sup>109</sup>...

Dans sa charge contre Houtin, Ladeuze commençait par reprocher à l'auteur le titre de son livre : seul le cas de la France y était traité, et de façon tellement incomplète que « M. Houtin aurait dû intituler son livre : *La question Loisy au XX<sup>e</sup> siècle* » ; et il ajoutait, pour souligner cette réduction de la question biblique à Loisy, que « grâce à Dieu, on [pouvait] (peut) encore faire de la critique biblique, sans être loisyste »<sup>110</sup>. Ensuite, Ladeuze lui reprochait de n'avoir ni l'impartialité voulue (les idées des contradicteurs de Loisy étaient insuffisamment exposées et d'emblée confondues dans une réprobation a priori, tandis que leurs auteurs étaient de parti pris accusés de préférer l'orthodoxie à la critique), ni même la compétence :

« En le voyant trouver une grave difficulté contre la doctrine de l'inspiration dans les passages des livres saints où leurs auteurs déclarent avoir mis en œuvre leurs ressources humaines (p. 29 s.) ou se demander si l'inspiration, n'étant pas du ressort de la critique historique, peut être appelée un *fait* (p. 37), en l'entendant déclarer que les théologiens de l'école du P. Lagrange réduisent l'inspiration à une assistance (p. 35), ou encore que la reconnaissance de l'inauthenticité du verset des trois témoins célestes mettrait en question deux décisions du Concile de Trente sur la valeur de la Vulgate et l'authenticité de toutes ses parties (p. 94), etc., nous nous sommes demandé si l'auteur est bien au courant des doctrines théologiques en question. D'autre part, en le voyant se prononcer à la légère sur des questions très controversées même entre critiques, comme l'authenticité de Matth. XXVIII, 19 (p. 237, n. 1), en lisant quelques pages superficielles et remplies de confusions où il expose l'histoire de la doctrine sur l'inspiration depuis ses origines (p. 24-26), etc., nous avons commencé à douter de sa compétence en critique biblique »<sup>111</sup>.

Ladeuze, enfin, considérant que « M. Houtin n'a eu en vue que de jeter le discrédit sur l'enseignement catholique, de laisser à ses lecteurs l'impression qu'une seule critique est scientifiquement possible, celle que l'Église romaine ne peut admettre »<sup>112</sup>, mettait carrément en doute son honnêteté<sup>113</sup> et soulignait son absence totale d'esprit

---

*Question biblique chez les catholiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, « livre explosif », pour citer Poulat (col. 1285), « sans commune mesure » avec le précédent et qui « étalait l'impréparation et la suffisance des écrivains catholiques devant le renouvellement des études bibliques en France et en Allemagne » : bientôt Angers lui retira son *celebret* et ses deux derniers livres furent mis à l'Index en même temps que ceux de Loisy (en décembre 1903).

<sup>109</sup> A. HOUTIN, *La question biblique au XX<sup>e</sup> siècle*..., p. 161.

<sup>110</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX<sup>e</sup> siècle*..., p. 691.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 691-692.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 692.

<sup>113</sup> En mentionnant notamment l'usage incorrect qu'il avait fait (A. HOUTIN, *La question biblique au*

ecclésiastique : « on souffre véritablement à voir un prêtre catholique se complaire dans le récit des fautes, réelles ou imaginaires, commises dans son Église, fautes que d'ailleurs il exagère et généralise à plaisir [...] Souvent, au cours de la lecture, on s'arrête en se demandant si c'est une plume catholique qui a écrit de tels passages »<sup>114</sup>. Et Ladeuze concluait : « bref, les lecteurs catholiques, ceux-là surtout qui consacrent leurs peines à une étude sincère de la Bible, fermeront ce livre en se sentant blessés dans leurs convictions religieuses et en ayant retiré de leur lecture fort peu de profit scientifique »<sup>115</sup>.

Sans vouloir nous immiscer dans un débat qui n'est plus le nôtre, nous ne pouvons nous empêcher ici de penser que, autant les positions de Houtin sont souvent caricaturales et commandées par le parti pris justement dénoncé par Ladeuze, autant les griefs de ce dernier sont formulés de façon excessive et pour le moins paradoxale. D'une part, si le professeur louvaniste peut à bon droit mettre en cause le sens catholique de son confrère, voire son intégrité intellectuelle, il sait mieux que quiconque que la distinction entre ses positions progressistes et les insinuations rationalistes d'Houtin réclame avant tout, pour être comprise du commun des mortels, un grand sens des nuances. Or, la violence du ton adopté s'accommode assez mal des subtilités de la pensée et, en toute hypothèse, tranche avec la sérénité habituelle de Ladeuze. D'autre part, n'y a-t-il pas une contradiction à adopter le point de vue polémique des conservateurs contre Houtin, tout en le contrant en fait avec des arguments progressistes qui devaient paraître irrecevables à ces derniers ? Pour ne prendre qu'un exemple,

---

*X<sup>e</sup> siècle...*, p. 295) d'une recension antérieure d'un de ses ouvrages par Van Hoonacker (A. VAN HOONACKER, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique chez les catholiques de France au XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 136-138). Le compte rendu de Van Hoonacker n'était pas foncièrement négatif et reconnaissait à l'ouvrage certains mérites : en montrant le désarroi de l'apologétique biblique catholique, l'auteur avait fait la preuve par l'absurde que la seule apologétique valable ne pouvait s'appuyer que sur une exégèse critique menée sans concession. Cela étant dit, Van Hoonacker reprochait à Houtin le ton général de son entreprise : d'avoir une attitude discutable face à certaines autorités ecclésiastiques, de n'avoir pas toujours su garder la sérénité de l'historien, d'avoir parfois préféré la satire à l'analyse historique, de manquer de nuances dans l'approche de certaines situations et finalement d'avoir souvent des jugements trop entiers. Il terminait en prenant la défense de la *Revue biblique* (que *Providentissimus*, contrairement à ce qu'affirmait Houtin, n'avait pas eu pour effet, dans un premier temps, de ramener dans les sentiers battus, avant que, dans un second temps, certains théologiens et exégètes ne faussent le sens de l'encyclique dans une direction progressiste) et en espérant que le livre ne rallume pas les polémiques stériles en France.

<sup>114</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX<sup>e</sup> siècle*, *ibid.*, t. VII, 1906, p. 692.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 693.



Ladeuze a-t-il raison de reprocher à Houtin de présenter comme catholique l'idée d'une incompatibilité foncière entre la négation de l'authenticité du comma johannique et les décisions du concile de Trente sur la valeur de la Vulgate<sup>116</sup> : n'était-ce pas l'interprétation catholique officielle depuis que le décret du Saint-Office du 13 janvier 1897 avait tranché arbitrairement en faveur de l'authenticité du célèbre verset de Jean<sup>117</sup>, même s'il est vrai que, parmi les théologiens, « des interprétations bénignes du décret de 1897 étaient périodiquement mises en circulation »<sup>118</sup> et que Ladeuze était de ces théologiens-là<sup>119</sup> ? Condamner Houtin, en faisant valoir contre lui une interprétation déviante d'un décret du Saint-Office, n'était-ce pas finalement lui reprocher injustement de refléter fidèlement l'état de l'opinion catholique dominante et, en toute hypothèse, se mettre volontairement en porte-à-faux par rapport aux conservateurs ?

En fait, ces remarques nous conduisent à reprendre à notre compte la thèse de Coppens, qui interprète ce compte rendu, certes comme un écrit où Ladeuze exprime fidèlement son appartenance à l'école strictement progressiste, mais aussi comme une espèce de manifeste en faveur de la critique modérée : « *het was als een S.O.S. aan al wie het hooren zou, uitgezonden op een oogenblik dat de anti-kritische reactie vrees inboezemde en dat er slechts weinigen den moed behielden op den ingeslagen weg van*

---

<sup>116</sup> Sur le « *comma joanneum* », nom donné au verset le plus célèbre de l'histoire de l'exégèse (1<sup>ère</sup> Épître de saint Jean, V, 7-8 : « Car il sont trois qui rendent témoignage [dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit et ces trois sont un ; et ils sont trois qui rendent témoignage sur la terre], l'esprit, l'eau et le sang et les trois ne font qu'un »), voir : G. JAQUEMET, *Comma joanneum*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 1337 (qui renvoie à A. FEUILLET, *Jean (saint)-Écrits canoniques*, *ibid.*, t. VI, col. 405), et A. LEMONNYER, *Comma johannique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 67-73.

<sup>117</sup> Le décret affirmait sur ce point qu'il était dangereux de nier, ou même de seulement mettre en doute, l'authenticité du texte de saint Jean (cfr *Enchiridion biblicum...*, p. 58-59).

<sup>118</sup> Cfr A. LEMONNYER, *Comma johannique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 67. Il n'empêche qu'il a fallu attendre 1927 pour voir le texte du décret assorti d'une déclaration qui en faisait une question libre et que, durant la crise moderniste, la simple mise en cause de l'authenticité du comma suffisait, chez certains, à faire passer un auteur pour hétérodoxe...

<sup>119</sup> A propos d'un volume apologétique sur le Nouveau Testament qu'on lui demande en 1907, Ladeuze répond notamment qu'il ne pourra le rédiger avant plusieurs années, mais que, par rapport à la réponse que vient de donner la Commission biblique sur le IV<sup>e</sup> Évangile, c'est tout bénéfice : « d'ici là beaucoup d'eau passera sous le pont et de 1907 à 1913 par ex(.)[emple] il y a à peu près la même dist(.)[ance] que de 1897 à 1905, distance qui a suffi à changer bien des choses et a permis à M. Kümtle p(.)[ar] e(.)[xemple] d'écrire sa dissertation, approuvée à R(.)[ome], sur le C(.)[omma] J(.)[ohannique] » (A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique [± 1900-1909] et varia [± 1900-1925], Lettre de V. de Brabandère à Ladeuze, Bruxelles 3 juin 1907, texte de réponse annoté par Ladeuze à la date du 23 juin).

*streng wetenschappelijke vorsching voort te gaan* »<sup>120</sup>. En fait, en prenant position violemment contre Houtin d'un point de vue progressiste, Ladeuze prenait certes le risque de se voir mis dans le même sac que lui et de tomber sous ses propres coups, mais il pouvait aussi espérer marquer clairement la différence entre progressistes et « modernistes », tout en manifestant de façon nette son appartenance au premier groupe... Au reste, la thèse selon laquelle ce compte rendu présentait une fonction apologétique personnelle trouve d'une certaine manière une confirmation dans le fait que, lorsque sa nomination au rectorat sera remise en cause par le Vatican, en septembre 1909, Ladeuze invoquera précisément son compte rendu contre Houtin pour prouver son orthodoxie :

« ils [les modernistes] n'ont jamais reçu de moi que des coups (il serait peut-être bon de signaler à Rome les comptes rendus que j'ai donnés soit du livre de M. Houtin sur la question biblique, dans la Revue d'histoire ecclésiastique, 1906, p. 690-693, — soit des livres publiés par la librairie moderniste Nourry à Paris sous le titre : Bibliothèque de critique religieuse, dans la même Revue d'histoire ecclésiastique, p.e. 1907, p. 871-873 et 1908, p. 861-864 »<sup>121</sup>.

Et le lecteur attentif de ces recensions anonymes citées par Ladeuze ne pourra s'empêcher de relever — même si cela s'explique partiellement par la différence entre un compte rendu et une note de chronique — que la charge violente contre Houtin est signée, alors que les recensions postérieures des ouvrages modernistes de chez Nourry, écrites sur un ton très critique mais serein, sont anonymes. La recension d'Houtin apparaît vraiment, dans la production de Ladeuze, comme un accident qui n'est pas seulement stylistique, et on ne peut s'empêcher d'y voir un geste symbolique dont la portée dépasse le simple compte rendu : il s'agit en quelque sorte d'une déclaration publique solennelle d'appartenance à l'école progressiste et d'opposition aux autres tendances condamnées.

Concernant les recensions anonymes du catalogue moderniste de chez Nourry évoquées par Ladeuze, on notera qu'elles constituent une parfaite illustration de la perception catholique des auteurs condamnés au lendemain des sanctions romaines : on y retrouve exactement l'approche de Rivière — qui est celle, avant lui, de son maître

---

<sup>120</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 67.

<sup>121</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

toulousain Batiffol — et dont Poulat a bien montré les limites<sup>122</sup>. Deux débats amorcés par Ladeuze sur la problématique du miracle et sur la thèse du complot moderniste peuvent illustrer le fait. En ce qui concerne le miracle, d'une part, qui est un des meilleurs paradigmes de la crise moderniste et du choc des systèmes de représentations qu'elle implique, on peut dire que Ladeuze en est resté, comme la plupart des catholiques de son temps, à une conception précritique du miracle : en bonne scolastique, le miracle est toujours pour lui un « fait » historique, enregistré par des témoins et attesté par des textes ; ce n'est pas encore, dans une perspective kantienne, une réalité qui, par définition, échappe à la constatation objective — et donc au domaine de l'histoire comme science — et qui est soumise à l'assentiment de foi<sup>123</sup>. Dans son compte rendu d'Houtin d'ailleurs, Ladeuze s'était déjà élevé, dans la même perspective philosophique, contre l'idée que l'auteur puisse douter de ce que l'inspiration mérite la qualification de « fait »<sup>124</sup>... Pour ce qui est de l'idée du complot moderniste, d'autre part, il écrit qu'« il y a une telle parenté entre la plupart des brochures qui sortent de la librairie Nourry, qu'on est porté à se demander combien il y aurait en réalité, dans l'officine, d'auteurs différents à se cacher sous tous ces pseudonymes et quel serait vraiment le nombre de ces soldats du modernisme qui veulent donner l'impression d'une armée nombreuse »<sup>125</sup>. Un peu plus loin il ajoute, il est vrai à propos de Turmel<sup>126</sup> et de

---

<sup>122</sup> Voir surtout É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, *passim*.

<sup>123</sup> [P. LADEUZE], [note de chronique sur] M. P. SAINTYVES, *Le miracle et la critique historique* (Bibliothèque de critique religieuse), dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VIII, 1907, p. 871-872.

<sup>124</sup> Cfr *supra*, la citation du compte rendu en question dans le chapitre consacré à l'activité scientifique de Ladeuze.

<sup>125</sup> [P. LADEUZE], [note de chronique sur] M. E. SALTET, *La question Herzog-Dupin. Contribution à l'histoire de la théologie française pendant ces dernières années*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IX, p. 862-863.

<sup>126</sup> Sur Joseph Turmel (1859-1943), ordonné prêtre au diocèse de Rennes (1882) après des études de théologie aux Facultés catholiques d'Angers (1880-1882), professeur de théologie au grand séminaire de Rennes jusqu'en 1892, date à laquelle il fut destitué pour avoir déclaré à quelques élèves qu'il ne croyait pas à la présence réelle, aumônier des Petites sœurs des Pauvres (1893-1903), déchargé à sa demande de cette fonction avec permission de célébrer la messe dans des chapelles privées, et finalement excommunié en 1930 après avoir joué un rôle assez trouble dans les controverses théologiques liées à l'histoire des dogmes, voir, pour une première information, *Turmel (Joseph)*, dans *D.T.C. Tables*, t. III, col. 4250-4251. La seule biographie disponible, à notre connaissance, est celle de K.-P. GERTZ, *Joseph Turmel (1859-1943). Ein theologiegeschichtlicher Beitrag zum Problem der Geschichtlichkeit der Dogmen* (Disputationes Theologicae, t. 2), Francfort, 1975.

l'affaire Herzog-Dupin<sup>127</sup>, qu'il s'agit d'« un épisode de la guerre hypocrite livrée en France à l'Église par des ennemis 'qui se sont jetés tête baissée dans le naturalisme contemporain' mais qui veulent rester dans le sein de l'Église 'pour l'entraîner insensiblement à renier tout son passé' »<sup>128</sup>. Et il reproduit alors le jugement de Mgr Baudrillart, pour qui l'affaire « apparaît comme une éclatante justification du portrait du *moderniste* tracé dans l'encyclique *Pascendi* »<sup>129</sup>, et celui d'un professeur de l'Université de Bonn, selon qui, « depuis le Jansénisme, il n'y eut jamais une théologie plus astucieuse, plus orgueilleuse, plus malhonnête que celle-là »<sup>130</sup>. Même si l'acquiescement de Ladeuze à ces jugements sévères s'inscrit parfaitement dans le contexte de l'époque, il peut néanmoins étonner : outre que Poulat a fait justice de ces accusations de complot en montrant que l'usage des pseudonymes et anonymes n'était en rien une spécialité moderniste<sup>131</sup>, Ladeuze ne s'était-il pas lui-même retranché derrière l'anonymat en 1904 dans sa critique du Père Delattre ? Si l'on ne peut voir dans son attitude face aux publications Nourry une simple tendance à « hurler avec les loups », qui ne lui ressemble pas du tout, on peut cependant y subodorer une intention

---

<sup>127</sup> Ayant perdu définitivement la foi dès 1886, Turmel devait demeurer prêtre jusqu'en 1930, tout en menant de l'intérieur un combat sournois de sape contre l'Église. De ce point de vue, comme le note Poulat, Turmel n'a été associé que par accident à la crise moderniste, dans la mesure où, dès qu'il eut perdu la foi, sa perspective ne fut pas de réformer l'Église, mais de la combattre et de la détruire (É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 638-639). Athée militant et prêtre catholique, il a mené en quelque sorte une double vie intellectuelle, rédigeant d'un côté des écrits parfaitement orthodoxes sous son propre nom, tandis qu'il en publiait en même temps une réfutation rationaliste sous l'un ou l'autre pseudonyme. C'est dans ce cadre qu'éclata, en 1908, l'affaire « Herzog-Dupin », deux pseudonymes utilisés par lui dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (cfr les articles signés Antoine DUPIN, *Le dogme de la Trinité* [1906], et Guillaume HERZOG, *La Sainte Vierge dans l'histoire* [1907]) et qui, grâce à Louis Saltet (1870-1952), à l'époque professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse (cfr Saltet [*Mgr Louis*], dans *Catholicisme...*, t. XIII, col. 752), furent démasqués (cfr L. SALTET, *La question Herzog-Dupin. Contribution à l'histoire de la théologie française pendant ces dernières années*, 1908). Dans le contexte de la crise moderniste, Turmel, qui est cependant un cas relativement atypique, comme nous l'avons dit, ne pouvait évidemment qu'apporter une confirmation à l'idée de « complot » accréditée par *Pascendi* et confirmée par l'interprétation longtemps autorisée de Rivière (voir également J. RIVIÈRE, *Modernisme*, dans *D.T.C.*, t. X-2, col. 2040).

<sup>128</sup> [P. LADEUZE], [note de chronique sur] M.E. SALTET, *La question Herzog-Dupin. Contribution à l'histoire de la théologie française pendant ces dernières années*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IX, p. 863.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 864.

<sup>131</sup> É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, l'annexe consacrée aux *Pseudonymes et anonymes modernistes. Étude et bibliographie*, p. 621-647.

de se refaire à bon compte une virginité doctrinale en exploitant à son profit les publications des auteurs condamnés.

### *c. Notices de dictionnaire*

Parmi les *scripti minores* de Ladeuze, enfin, il convient de signaler trois petites notices commises à la fin de son professorat pour la *Catholic Encyclopedia* et relatives à la lettre de Barnabé, à l'Épître aux Éphésiens et à Mgr Goossens. Il s'agit manifestement d'œuvres de « commande », qui ne constituent rien d'autre, en quelque sorte, que des « poussières de miettes » sans grand intérêt pour notre propos. Si l'on admet que les articles de Ladeuze ont été, selon l'expression de Coppens, « des miettes de ce qu'il donnait chaque année à ses étudiants en guise de robustes aliments [traduction] »<sup>132</sup>, on admettra sans problème, au moins pour les deux premières notices, qui dérivent en fait d'articles antérieurs<sup>133</sup>, la qualification suggérée ici. Seul l'article consacré à Mgr Goossens, avec lequel Ladeuze avait eu, quand celui-ci était archevêque de Malines, des relations suivies et parfois conflictuelles en matière biblique, présentait a priori quelque intérêt. En fait il n'en est rien : après avoir simplement indiqué les étapes de la carrière ecclésiastique du prélat, Ladeuze rappelle qu'il est arrivé à Malines juste après la guerre scolaire et insiste sur son œuvre dans le domaine de l'éducation chrétienne.

## *2. Les écrits personnels : les articles*

Si nous nous attachons maintenant à l'analyse de sa propre production scientifique, articles et notes de mélanges publiés essentiellement dans quelques grandes revues, nous découvrons que Ladeuze nous y a laissé un bon échantillon des problèmes qu'il traitait dans ses cours et un avant-goût de ce qu'aurait pu être l'un ou l'autre travail d'ampleur qu'il préparait. Si l'on en excepte une notice nécrologique rédigée sur Mgr

---

<sup>132</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 28.

<sup>133</sup> P. LADEUZE, *L'Épître de Barnabé : la date de sa composition et son caractère général*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 31-40 et p. 212-225, et ID., *Les destinataires de l'Épître aux Éphésiens*, dans *Revue biblique internationale*, t. XI, 1902, p. 573-580.

Lamy pour l'*Annuaire* de Louvain et que nous avons déjà analysée précédemment, on y dénombre treize articles que Coppens avait en son temps répartis en différentes catégories tenant compte de la discipline, patristique ou scripturaire, et, pour cette dernière, du but poursuivi par l'auteur (écrits historiques, exégétiques, historico-apologétiques et de critique littéraire)<sup>134</sup>. Dans le domaine patristique, il a ainsi rangé quatre études concernant l'Épître à Barnabé<sup>135</sup>, la *Didachè*<sup>136</sup>, les apocryphes évangéliques coptes<sup>137</sup> et les auteurs aloges<sup>138</sup>, tandis que dans le domaine scripturaire, il a distingué : une étude historique sur la date de la crucifixion de Jésus<sup>139</sup> ; deux écrits exégétiques sur le problème de l'agape<sup>140</sup> et sur l'interprétation de Jean VIII, 25<sup>141</sup> ; deux publications historico-apologétiques sur l'histoire du dogme eucharistique<sup>142</sup> et la

---

<sup>134</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 29-30.

<sup>135</sup> P. LADEUZE, *L'Épître de Barnabé : la date de sa composition et son caractère général*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 31-40 et 212-225.

<sup>136</sup> ID., *L'eucharistie et les repas communs des fidèles dans la Didachè*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. VII, 1902, p. 339-359, que nous citerons ici d'après le tiré à part : ID., *L'eucharistie et les repas communs des fidèles dans la Didachè* (Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*), s.l.n.d., 21 p.

<sup>137</sup> ID., *Apocryphes évangéliques coptes. Pseudo-Gamaliel ; Évangiles de Barthélemy*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII, 1906, p. 245-268.

<sup>138</sup> ID., *Caius de Rome, le seul aloge connu*, dans *Mélanges Godefroid Kurth*, Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1908, p. 49-60.

<sup>139</sup> ID., *La date de la mort du Christ d'après quelques études récentes*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 894-903.

<sup>140</sup> ID., *Pas d'agape dans la première Épître aux Corinthiens*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. I, 1904, p. 78-81.

<sup>141</sup> ID., *Principium qui et loquor vobis (Jo., VIII, 25)*, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. I, 1907, p. 727-730.

<sup>142</sup> ID., *Les controverses récentes sur la genèse du dogme eucharistique. Conférence prononcée au Congrès eucharistique international de Tournai, le jeudi 16 août 1906*, dans *Revue apologétique*, t. VIII, 1906, p. 409-421, cité ici d'après : ID., *Les controverses récentes sur la genèse du dogme eucharistique* (Extrait de la *Revue apologétique*), Bruxelles, Oscar Schepens et Cie, 1906, 17 p.

résurrection<sup>143</sup> ; et quatre recherches de critique littéraire sur l'Épître aux Éphésiens<sup>144</sup>, la deuxième Épître de Pierre<sup>145</sup>, le *Magnificat*<sup>146</sup> et l'Évangile de Jean<sup>147</sup>.

Dans l'ensemble, ce classement pragmatique, même s'il ne correspond qu'imparfaitement à la division classique des disciplines théologiques, rend en fait assez bien compte de la coloration propre de chaque écrit. Ainsi, on peut certes s'étonner à première vue de l'existence d'une catégorie « écrits historiques » (appartenant tous à la théologie positive, les écrits de Ladeuze n'étaient-ils pas tous de nature « historique » ?) ou d'une classe « écrits historico-apologétiques » (en montrant chaque fois qu'un catholique pouvait user pleinement de la méthode critique sans que sa foi ne s'en trouve mise en cause, tous les écrits de Ladeuze ne présentaient-ils pas une visée apologétique implicite ?). Mais à l'examen, il est clair que la finalité propre de chaque contribution justifie largement le classement opéré par le premier biographe de Ladeuze : seul l'article « historique » poursuit effectivement un but exclusivement documentaire, tandis que seules les contributions « historico-apologétiques » ont une visée apologétique explicite<sup>148</sup>. Tout en étant discutable, comme tous les classements typologiques, le groupement adopté par Coppens n'en offre donc pas moins un cadre d'analyse fort commode, et nous n'avons dès lors pas hésité à le reprendre ici pour structurer notre exposé.

---

<sup>143</sup> ID., *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907*, Louvain, C. Peeters, 1907, 32 p.

<sup>144</sup> ID., *Les destinataires de l'Épître aux Éphésiens*, dans *Revue biblique internationale*, t. XI, 1902, p. 573-580, mentionnée ici d'après *Les destinataires de l'Épître aux Éphésiens* (Extrait de la *Revue biblique*), Mesnil, Firmin-Didot et Cie, [1902], 8 p.

<sup>145</sup> ID., *Transposition accidentelle dans la II<sup>e</sup> Petri*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. II, 1904, p. 543-552, renseignée ici d'après : ID., *Transposition accidentelle dans la II<sup>e</sup> Petri* (Extrait de la *Revue biblique*), Mesnil, Firmin-Didot et Cie, [1905], 10 p.

<sup>146</sup> ID., *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 623-644.

<sup>147</sup> ID., *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. IV, 1907, p. 559-585, auquel nous ferons référence d'après : ID., *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin* (Extrait de la *Revue biblique internationale*), s.l.n.d., 26 p.

<sup>148</sup> En outre, comme nous le verrons, ces écrits visaient également à défendre, au sein du catholicisme, l'école progressiste d'exégèse contre les conservateurs, et auprès de la hiérarchie, sa réputation de théologien orthodoxe un moment menacée par son enseignement et ses écrits.

Bien que, par la force des choses, la littérature patristique offre toujours, même de façon parfois fort indirecte, un intérêt pour les études néo-testamentaires, elle ne présentait pas, tout comme le reste de l'histoire ecclésiastique d'ailleurs, trop de dangers à l'époque, pour autant que l'on ne s'en prenne pas directement à des opinions considérées comme « traditionnelles » (cfr les controverses sur l'apostolicité des Églises de Gaule, les malheurs d'un Duchesne pour son histoire ancienne de l'Église et, surtout, sa position sur la doctrine trinitaire des témoins anténicéens, ou d'un Bremond pour sa sainte Chantal...). Or, comme nous l'avons vu, les études de Ladeuze portaient dans ce domaine sur des questions totalement négligées par le commun des fidèles, voire par le public spécialisé, et elles ne concernaient de surcroît que des points de détail, sans la moindre incidence dogmatique. Il en va tout autrement des études scripturaires, dont ce dernier avait manifestement fait son domaine de prédilection, et où il a voulu, comme nous le montrera l'examen des controverses suscitées par ses écrits, jouer véritablement un rôle militant en faveur d'un ralliement franc et définitif de l'Église à l'école progressiste d'exégèse. En fait, ce qui pouvait paraître aux profanes comme de simples controverses byzantines dans le domaine patristique acquérait une tout autre portée dès lors qu'il s'agissait de textes couverts par l'inspiration et l'inerrance. Même si certains écrits scripturaires de Ladeuze ne présentaient aucun danger en termes d'orthodoxie — c'est notamment le cas des études que nous avons qualifiées ici d'« historiques » (sur la date de mort de Jésus) et d'« exégétiques » (sur l'interprétation de I Cor. XI et de Jn VIII, 25) —, il en est d'autres qui le plaçaient au cœur des controverses modernistes en matière d'histoire du dogme et d'exégèse. C'est le cas des études « historico-apologétiques », sur le dogme eucharistique et, surtout, sur la résurrection. Et c'est plus encore le cas des études de « critique littéraire » : si les articles sur l'Épître aux Éphésiens et la deuxième Épître de Pierre traitent de problèmes assez inoffensifs de critique externe, ceux relatifs au *Magnificat* et à l'Évangile de Jean sont nettement plus problématiques dans le contexte de l'époque. En introduisant, pour la première fois du côté catholique, la critique littéraire dans le domaine néo-testamentaire, en effet, ils présentaient pour un esprit conservateur tous les caractères d'écrits « modernistes ». C'est évidemment à ces derniers écrits, les plus révélateurs de sa pensée et de ses positions face à la crise, qu'il convient surtout de s'arrêter ici, non sans avoir dit quelques mots, auparavant, sur les travaux de Ladeuze dans leur ensemble.

#### *a. Considérations générales*



D'une façon générale, trois éléments nous semblent pouvoir être mentionnés si l'on considère le corpus des publications de Ladeuze dans son ensemble : tous ses écrits dérivent directement de son enseignement ; d'un point de vue quantitatif, ils sont relativement peu nombreux, au point que l'on doit à nouveau se demander si le jugement très positif porté sur Ladeuze par l'ensemble de l'historiographie n'est pas quelque peu exagéré ; d'un point de vue qualitatif, enfin, indépendamment de leur qualité intrinsèque indiscutable, presque tous ont été publiés dans des revues ou travaux qui appartenaient à l'école progressiste et qui représentaient ce qui se faisait de meilleur à l'époque dans leurs domaines respectifs.

*Des publications issues de son enseignement.* — Pour peu que l'on mette en parallèle la liste chronologique des publications de Ladeuze et le tableau de ses enseignements tel que nous l'avons dressé au chapitre précédent, tout d'abord, on constate rapidement que les thèmes traités dans ses écrits suivent de très près le contenu de ses cours. Manifestement, comme l'a très bien noté Coppens, ses articles ont été en quelque sorte « des miettes de ce qu'il donnait chaque année à ses étudiants »<sup>149</sup>. En fait, ses publications ne sont pas nées d'un désir abstrait de régler telle ou telle question scientifique discutée à l'époque, mais dérivent de problèmes qu'il avait rencontrés dans la préparation de ses cours et dont la solution lui paraissait mériter publicité. Le fait que certains articles aient trouvé leur place dans une stratégie d'ensemble destinée à promouvoir la méthode critique ou à défendre sa position personnelle ne change rien au constat. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, si son article sur la résurrection visait à le réhabiliter aux yeux des autorités ecclésiastiques après la fâcheuse impression laissée par son étude sur le *Magnificat*, comme nous le verrons, son contenu n'en dérive pas moins d'un cours professé peu de temps auparavant<sup>150</sup>. Comme par ailleurs son enseignement procédait d'une intention de parcourir systématiquement tout le domaine de la patrologie et de l'exégèse du Nouveau Testament, on peut dire que ses publications sont elles-mêmes le reflet de son examen personnel systématique des deux disciplines qu'il enseignait et constituent par conséquent une excellente base d'analyse de son activité scientifique dans son ensemble.

---

<sup>149</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 28.

<sup>150</sup> Cfr *ibid.*, p. 95-101, l'Annexe II où Coppens reproduit des notes d'étudiants relatives à un cours de Ladeuze sur la résurrection.

*Des publications peu nombreuses.* — En termes quantitatifs, ensuite, si nous nous limitons aux publications issues directement du professorat, nous pouvons dénombrer quatorze articles, treize recensions critiques et trois petites notices de dictionnaire, ce qui, à première vue, peut constituer un bilan assez maigre. Est-ce en toute hypothèse suffisant pour justifier la réputation de grand savant accréditée par l'ensemble des historiens qui se sont penchés sur l'histoire de l'université au tournant du siècle, et qui ont tous souligné le rôle éminent joué par Ladeuze dans le domaine de la modernisation scientifique de l'institution<sup>151</sup> ? En fait, sans vouloir anticiper sur les résultats de notre analyse de la production scientifique de Ladeuze, on peut d'ores et déjà affirmer que le nombre et l'ampleur de ses publications ne constituent pas une base satisfaisante pour juger de son influence. Pour bien apprécier cette dernière, il faut tenir compte de son enseignement oral, par lequel il a initié toute une génération à la critique néo-testamentaire, et de la portée de ses interventions sur la scène biblique. Ce qui, de ce point de vue, fait la valeur irremplaçable de ses publications, c'est d'avoir introduit dans le débat scientifique catholique du temps des éléments méthodologiques qui lui étaient totalement étrangers jusque-là : c'est ainsi, par exemple, que Ladeuze est un des premiers, si pas le premier, parmi les exégètes catholiques, à avoir eu recours à la critique littéraire dans l'étude du Nouveau Testament. Par ailleurs, pour apprécier à sa juste valeur la fécondité de la production de Ladeuze, il faut tenir compte, outre de la qualité intrinsèque de son œuvre — qui à notre avis le place au même rang qu'un Lagrange ou un Batiffol —, de deux facteurs essentiels qui expliquent très logiquement la faiblesse numérique de sa production : d'une part, les charges véritablement écrasantes qui ont pesé sur ses épaules dès le début de sa carrière et, d'autre part, la volonté de parcourir personnellement, à travers son enseignement, l'ensemble de la matière de la patrologie et de l'exégèse du Nouveau Testament, avant de se risquer à un travail d'une certaine ampleur.

Comme le rappelle Coppens<sup>152</sup>, en effet, si l'on tient compte du fait qu'à côté de son enseignement de la patrologie, de l'exégèse du Nouveau Testament et du copte (mais

---

<sup>151</sup> R. AUBERT, *La Faculté de théologie de Louvain du XV<sup>e</sup> siècle à Vatican II...* ; ID., *Le grand tournant de la Faculté de théologie de Louvain à la veille de 1900...* ; J. COPPENS, *L'Écriture sainte...* ; ID., *L'orientalisme en Belgique...* ; ID., *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...* ; A. DE MEYER, *L'histoire ecclésiastique...* ; E. LAMBERTS, *De Leuvense Universiteit op een belangrijk keerpunt tijdens het rektorat van A.J. Namèche en C. Pieraerts (1872-1887)...* ; L.-T. LEFORT, *Les recherches orientalistes à l'Université de Louvain...* ; etc.

<sup>152</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 27.

non de l'égyptien, comme ce dernier l'affirme...), il a assuré le secrétariat de la revue *Le Muséon* de 1898 à 1902, la fondation et la direction de la *Revue d'histoire ecclésiastique* de 1900 à 1909 et la présidence du Collège du Saint-Esprit de 1898 à 1909 (à quoi il faut ajouter, à partir de 1903-1904, sa collaboration au cercle d'apologétique, souvent ignorée), on admettra que seule sa constitution de terrien lui a permis de résister et on s'étonnera plutôt de voir qu'il a réussi malgré cela à produire quelque article de valeur. De cet excès de travail susceptible de stériliser sa production intellectuelle, Ladeuze fut d'ailleurs très tôt conscient, comme nous l'avons vu à travers ses résolutions de retraite et comme il le confesse lui-même, en août 1900 déjà, avec réalisme et peut-être amertume, dans une lettre adressée à un de ses correspondants français : « d'ici à quatre ans, je dois renoncer à tout travail personnel »<sup>153</sup>... Verdict terrible, pour un savant, et dont le prononcé apparemment serein peut étonner. Quant à sa volonté de poursuivre une enquête personnelle avant de publier un travail d'importance, elle ressort non seulement de l'énumération de ses cours professés de 1898 à 1909, où, comme nous l'avons vu, on décèle aisément une volonté de prospection systématique, mais également d'un courrier échangé avec la *Revue apologétique* au sujet d'un volume à rédiger sur la critique du Nouveau Testament et où il s'exprime explicitement à ce sujet : « en toute hypothèse, je ne pourrais pas vous fournir l'ouvrage en question avant cinq ou six ans ; car je tiens à avoir parcouru moi-même dans mon enseignement tout le cycle des livres du N(.)[ouveau] T(.)[estament] »<sup>154</sup>. De ce point de vue, il est incontestable que la nomination de Ladeuze au rectorat est intervenue en quelque sorte quelques années trop tôt et l'a empêché de produire les fruits scientifiques qu'il mûrissait dans ses cours depuis dix ans...

*Des publications importantes.* — Du point de vue « qualitatif », enfin, il n'est pas inutile de porter attention aux lieux de publication de ses articles, qui sont révélateurs de la place qu'il a occupée dans la « géographie » scientifique catholique du début du siècle. En fait, deux revues principalement ont accueilli les travaux de Ladeuze : la *Revue*

---

<sup>153</sup> S.A.U.L., *Papiers Jean-Baptiste Chabot*, n° 205-248, Un dossier « Préparation des Mélanges Melchior Vogüé. Corr.[espondance] avec les collaborateurs et les souscripteurs, 1909-1910 », Chemise 216, « Ladeuze (Louvain), 1909-1923 », Lettre de Ladeuze à Chabot, Louvain 10 août 1900.

<sup>154</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de V. de Brabandère à Ladeuze, Bruxelles 3 juin 1907 et texte de réponse annoté par Ladeuze à la date du 23 juin.

*d'histoire ecclésiastique*, qu'il dirigeait et où sa présence ne revêt guère de signification autre que celle évoquée plus haut (quatre articles), et la *Revue biblique internationale*, organe de l'École biblique de Jérusalem<sup>155</sup>, où sa collaboration durant les années 1902-1908 signe indubitablement son engagement en faveur de l'école d'exégèse catholique progressiste et suggère, comme nous allons le vérifier, des liens personnels avec le Père Lagrange (quatre articles également). Ce n'est donc pas tout à fait un hasard si ses deux recherches les plus importantes ont précisément paru dans ces revues : son article sur le *Magnificat* dans la première et sa mise au point sur l'auteur du IV<sup>e</sup> Évangile dans la seconde. Outre sa collaboration à la *Revue apologétique*, que nous avons déjà évoquée, sa présence dans deux autres grandes revues catholiques francophones de l'époque doit également être soulignée : dans la *Revue de l'Orient chrétien*, publication semestrielle lancée par l'Œuvre de l'Orient en 1896 et qui bénéficiera très vite du concours des meilleurs orientalistes catholiques français<sup>156</sup>, et dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, organe de la maison d'études dominicaine du Saulchoir lancé en 1907 et qui, malgré ses limites, jouera de plus en plus un rôle de précurseur en matière de méthodologie apologétique et théologique<sup>157</sup>. Cette présence est certainement révélatrice du crédit scientifique et de la notoriété intellectuelle dont Ladeuze a rapidement bénéficié et qui se seraient sans doute développés sans l'interruption brutale de sa carrière professorale en 1909<sup>158</sup>. À côté d'une publication indépendante sur la résurrection du Christ, enfin, on peut souligner sa participation aux *Mélanges Godefroid Kurth*, qui confirme, si besoin en était, son appartenance à l'école critique : véritable fondateur de l'école historique belge, Godefroid Kurth, par ailleurs catholique ultramontain et l'un des fondateurs de la démocratie chrétienne belge, est en effet le premier à avoir introduit en Belgique les méthodes critiques allemandes<sup>159</sup>.

---

<sup>155</sup> Cfr *supra*, le chapitre introductif.

<sup>156</sup> Voir ici I. ORTIZ DE URBINA, *Revue de l'Orient chrétien*, dans *Enciclopedia cattolica*, t. X, col. 836.

<sup>157</sup> Cfr T. CAMELOT, *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, *ibid.*, t. X, col. 605.

<sup>158</sup> Sur ces revues dans leur ensemble, voir la mise au point fort utile de R. AUBERT, *L'essor des revues d'érudition ecclésiastique au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, dans *Revue bénédictine*, t. XCIV, 100<sup>e</sup> année, 1984, p. 410-443.

<sup>159</sup> Sur Godefroid Kurth (1847-1916), professeur à l'Université de Liège (1872-1906) où il introduit dès le début de son enseignement un cours pratique d'histoire, grande nouveauté pour l'époque, et où il formera une pléiade d'historiens, parmi lesquels Henri Pirenne, voir, A. VAN ZEEBROECK, *L'âge d'or médiéval, un idéal pour une nouvelle chrétienté ? La réponse d'un historien engagé, Godefroid Kurth*

Parmi toutes ces publications qui ont accueilli les recherches de Ladeuze, il en est une, la *Revue biblique*, qui, comme véritable organe de l'école progressiste, doit plus particulièrement retenir l'attention. D'autant que la publication par elle de quatre articles de Ladeuze suggère plus qu'une collaboration accidentelle et invite à s'interroger sur les rapports qu'entretenait ce dernier avec Lagrange. Par chance, nous avons conservé dans les archives de Ladeuze une partie de la correspondance échangée entre les deux hommes (en fait, les lettres adressées à Ladeuze par Lagrange)<sup>160</sup>, qui témoigne, outre de leur grande proximité intellectuelle et humaine, des liens qui unissaient l'école de Louvain et l'École biblique de Jérusalem.

Sans évoquer ici l'incident Delattre de 1904 — dont nous avons déjà parlé à propos de la question biblique et sur lequel nous reviendrons dans notre parcours chronologique —, la première trace d'un commerce épistolaire remonte en réalité à octobre 1903 et fait sans doute suite à la publication du premier article de Ladeuze dans la *Revue biblique*<sup>161</sup>. Il y est question, en termes chaleureux dans le chef de Lagrange, du voyage que Ladeuze projetait semble-t-il dès ce moment de faire en Palestine<sup>162</sup> et de sa collaboration avec la *Revue biblique*<sup>163</sup>. Ces relations chaleureuses entre les deux biblistes et empreintes, dans le chef de Ladeuze, d'une véritable vénération pour celui qu'il considère avec Batiffol comme son modèle intellectuel<sup>164</sup>, sont attestées durant tout

---

(1847-1916), dans *Rêves de chrétienté. Réalités du monde. Imaginaires catholiques*. Actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 4-6 novembre 1999 (Université catholique de Louvain. Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres. Transversalités, 2) sous la dir. de L. VAN YPERSELE et A.-D. MARCÉLIS, Paris-Louvain-la-Neuve, 2001, p. 205-219.

<sup>160</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925).

<sup>161</sup> P. LADEUZE, *Les destinataires de l'Épître aux Éphésiens...*, p. 573-580.

<sup>162</sup> On sait que Ladeuze séjourna en Terre Sainte de mars à mai 1909 et que, pour la petite histoire, il y fut notamment surpris par une tempête sur le lac de Tibériade : ce fait serait entré très rapidement dans la légende à Louvain et aurait, semble-t-il, inspiré le Vatican au moment de la consécration de Ladeuze comme évêque de...Tibériade (cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 76). On conserve d'ailleurs une lettre de Lagrange où il est question de détails pratiques concernant l'organisation de ce pèlerinage : A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, 30 janvier [1909].

<sup>163</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 17 octobre 1903 : « Déjà vous avez eu la bonté de nous donner un article pour la *Revue biblique*... il me tarde d'en posséder un second. Aussi vous serais-je reconnaissant si vous aviez quelque chose à nous donner, ne fût-ce qu'une note pour nos mélanges ».

<sup>164</sup> On en trouve de nombreux témoignages. Voir par exemple : *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à

son professorat. Elles transparaissent notamment dans plusieurs réponses que Lagrange adresse à Ladeuze, à travers quelques bouts de phrases qui sont plus que des formules de politesse : « merci aussi pour votre sympathie et votre intention de me défendre »<sup>165</sup> ; « merci de votre lettre, j'y vois une véritable marque d'affection »<sup>166</sup>, etc.

Dès son premier courrier adressé à Ladeuze en 1903, par ailleurs, Lagrange n'a pas manqué, comme dans toutes ses lettres ultérieures, de transmettre ses salutations aux autres louvanistes, qu'il s'agisse comme ici de « M. van Hoonacker [*sic*] »<sup>167</sup>, ou, le plus souvent, de la triade composée de « MM. Van Hoonacker, Cauchie, Coppieters »<sup>168</sup>. Presque toujours, il leur exprime des marques d'amitié qui semblent sincères, même si elles sont peut-être conditionnées par l'importance stratégique que pouvait revêtir, pour l'École biblique de Jérusalem, l'appui de Louvain et par le potentiel de collaborations que représentaient pour la *Revue biblique* les professeurs louvanistes :

« J'ai bien chargé M. van Tichelen [un étudiant de Mercier en séjour à l'École biblique<sup>169</sup>], écrit-il dans une lettre de 1908, d'exprimer mes sentiments de respect et d'affection à vous même [*sic*] et à ces Messieurs de Louvain que je regarde comme des amis. Nulle part je n'ai rencontré autant de sympathie, surtout si ouverte et si cordiale. Mais j'étais tenté de me plaindre d'un peu de refroidissement dans la collaboration à la *Revue biblique*. M. van Hoonacker et M. Coppieters m'ont refusé. Je sais bien que j'ai déjà beaucoup abusé de leur bonne volonté toute désintéressée mais je tiens beaucoup à ces liens qui nous honorent avec l'Université de Louvain. Donc, comme je le disais en commençant, je vous serais bien reconnaissant de nous honorer d'un article de votre plume »<sup>170</sup>.

---

Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904 (et brouillon) : « Parmi les réfutations qui ont été faites des derniers ouvrages de M. Loisy, celles de Lagrange et de Batiffol ne sont-elles pas des meilleures ? » ; *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de V. de Brabant à Ladeuze, Bruxelles 27 juin 1907, texte de réponse annoté par Ladeuze à la date du 23 juin : « Je condamne absolument le système de Loisy et consorts, mais pourtant je pense qu'en mat.[ière] biblique il nous faut avancer, p.[ar] ex.[emple] à la manière de Mgr Batiffol et du P. Lagrange » ; etc.

<sup>165</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Paris s.d. [peu avant le second article de Ladeuze dans la *Revue biblique*].

<sup>166</sup> *Ibid.*, Carte de Lagrange à Ladeuze, 26 septembre 1908.

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 1<sup>er</sup> juillet 1907, par exemple.

<sup>169</sup> Sur Théodore van Tichelen, le premier étudiant envoyé par Mercier à l'École biblique de Jérusalem en guise de soutien à Lagrange, voir ci-dessous.

<sup>170</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 5 juillet 1908.

Au-delà des personnes, en toute hypothèse, les témoignages positifs par rapport à Louvain ne manquent pas. A l'invitation de Ladeuze, peu après le 28 juillet 1905, de venir faire des conférences dans la cité brabançonne, Lagrange répond : « Ce serait un grand bonheur pour moi que de donner les conférences à Louvain. Mais notre Père général a refusé absolument la demande qu'on m'avait faite à Bruxelles. Il faut attendre, patienter [...] »<sup>171</sup>. A la suite de *Pascendi*, en 1907, il écrit à Ladeuze : « je vous serais reconnaissant de me faire parvenir le texte de l'adhésion de l'Université à l'Encyclique, afin de pouvoir au besoin la signer des deux mains »<sup>172</sup>. Et en 1908, enfin, à l'occasion de l'année jubilaire qui se prépare pour les 75 ans de la restauration de l'Université, il interroge : « nous serait-il possible d'exprimer à cette occasion nos sentiments d'admiration pour la plus grande œuvre intellectuelle catholique — par une adresse par exemple ? »<sup>173</sup>.

Pour le reste, cette correspondance a presque toujours pour objet l'une ou l'autre publication de Ladeuze dans la *Revue biblique* et nous renseigne, malheureusement du point de vue du présent travail, davantage sur les sentiments de Lagrange que sur ceux de Ladeuze. Pour ce qui est de Ladeuze, tout d'abord, s'il est une chose qui y transparaît de façon constante, c'est la difficulté grandissante qu'il semble avoir éprouvée, pour des raisons de temps ou de tactique ecclésiastique, à tenir ses promesses vis-à-vis de la *Revue biblique*. Si aux environs d'octobre 1905<sup>174</sup>, Lagrange peut le remercier d'avoir

---

<sup>171</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Paris s.d. [peu après le 28 juillet 1905]. Cette lettre se situe entre avril 1905 (date de l'article de Le Roy *Qu'est-ce qu'un dogme ?* dont il est question dans la lettre) et octobre 1905 (c'est-à-dire peu avant la sortie du seul écrit de Ladeuze auquel peut s'appliquer la lettre de Lagrange : P. LADEUZE, *Transposition accidentelle dans la II<sup>e</sup> Petri...*, p. 543-552). D'après le Père Montagnes, qui cite ce document dans un de ses travaux (B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste...*, p. 85, note 67), il doit s'agir d'une réponse de Lagrange à la lettre de Ladeuze du 28 juillet 1905, alors que le dominicain séjournait en France (voir sa lettre nous adressée le 2 décembre 1996). Pour ce qui est de la demande de conférences, dont il est ici question, faite à Bruxelles au Père Lagrange, voir *Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange [1904-1916]...*, p. 39-48, les lettres de Lagrange à Cormier (Jérusalem 4 juillet et 31 décembre 1904) et les réponses de Cormier à Lagrange (Lemberg 8 octobre 1904 et Rome 15 décembre 1904). En fait, Lagrange avait été invité par le bollandiste Joseph Van den Gheyn, « au nom de plusieurs catholiques, sénateurs, députés, professeurs, à donner des conférences bibliques à Bruxelles, l'hiver ou le printemps prochain » (*ibid.*, p. 39, lettre de Lagrange à Cormier, Jérusalem 4 juillet 1904). Le nouveau maître de l'ordre, Hyacinthe Cormier, estima que Lagrange avait d'autres choses à faire et que les circonstances ne s'y prêtaient pas...

<sup>172</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907.

<sup>173</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 12 janvier 1909.

<sup>174</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Paris s.d. [peu avant octobre 1905, d'après le contenu].

honoré la *Revue* de son article sur la *II<sup>a</sup> Petri*<sup>175</sup> sans qu'il ait dû s'y reprendre à plusieurs fois, il semble qu'il lui ait fallu plus de persévérance par la suite. En juillet 1907, il s'inquiète de savoir si Ladeuze, suite à « la décision de la Commission »<sup>176</sup> biblique, n'a pas renoncé à son projet d'article relatif, selon toute vraisemblance, au IV<sup>e</sup> Évangile<sup>177</sup>, et qui, manifestement, traîne quelque peu. Un peu plus tard, au mois d'octobre suivant, en même temps qu'il le remercie pour son « bel article » antérieur, il s'empresse de lui demander : « pensez-vous efficacement au commentaire sur S. Matthieu ? », commentaire qu'il a probablement dans ses projets depuis un certain temps déjà<sup>178</sup>. A la fin de décembre, il doit cependant revenir à la charge (« puis-je vous demander si vous pensez toujours à S. Matthieu ? »<sup>179</sup>) et en juillet de l'année suivante, renoncer définitivement, manifestement en raison de considérations tactiques dont Ladeuze a réussi à le convaincre : « Vraiment, il m'en coûtait beaucoup de vous rendre votre liberté au sujet de S. Matthieu, et c'est pourquoi j'ai tant attendu pour vous répondre. Pourtant je ne puis me dissimuler à moi-même la gravité de vos raisons, et je ne veux pas insister outre mesure »<sup>180</sup>. En renonçant à obtenir quelque chose sur l'Évangile de saint Matthieu, Lagrange contre-attaque cependant immédiatement et ajoute : « mais j'ose espérer que vous me dédommerez par quelque bel article »<sup>181</sup>. En septembre 1908, devant les difficultés de Ladeuze à tenir ses engagements, il renonce pourtant à lui gâcher ses vacances et sursoit jusqu'au numéro de janvier<sup>182</sup>. Rien n'étant arrivé pour janvier 1909, Lagrange lui en fait grief en lui rappelant sa promesse d'un article sur l'Ascension et en ajoutant : « vous m'aviez même annoncé quelque chose de

---

<sup>175</sup> P. LADEUZE, *Transposition accidentelle dans la II<sup>a</sup> Petri...*, p. 543-552.

<sup>176</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 1<sup>er</sup> juillet 1907.

<sup>177</sup> Eu égard à la date du courrier, il doit s'agir de la réponse du 29 mai 1907 sur l'authenticité et l'historicité de l'Évangile de Jean (voir, pour la liste des décisions de la Commission, L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 107-108, et pour le texte des réponses, l'*Enchiridion biblicum...*, *passim*) et de l'article que Ladeuze publiera dans la *Revue biblique* à ce sujet à la fin de 1907 (P. LADEUZE, *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin...*, p. 559-585).

<sup>178</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 17 octobre 1907.

<sup>179</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907.

<sup>180</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 5 juillet 1908.

<sup>181</sup> *Ibid.*

<sup>182</sup> *Ibid.*, Carte de Lagrange à Ladeuze, 26 septembre 1908.



très conservateur »<sup>183</sup> ! Rien n'arrivera avant juillet 1909 et le rectorat interrompra définitivement cette collaboration...

Pour ce qui est de Lagrange, ensuite, sont particulièrement intéressantes, dans ses lettres à Ladeuze, les allusions qu'il fait aux décisions romaines en matière biblique et les sentiments qu'il exprime à l'égard de Mercier. Même s'il est vrai que l'analyse de ces dispositions du bibliste de Jérusalem nous éloigne quelque peu de Ladeuze, il nous semble difficile, eu égard à la qualité des deux protagonistes, de ne pas les évoquer brièvement ici. En ce qui concerne son sentiment face aux décisions romaines, on conserve quelques appréciations émises sur le vif et de manière incidente, qui, si elles ne constituent pas de véritables révélations, confirment du moins son credo sagement progressiste. Dans une lettre de 1905, tout d'abord, il écrit, à propos de la Réponse de la Commission biblique du 23 juin 1905 sur le caractère historique des livres d'apparence historique<sup>184</sup> : « il me semble que la dernière décision de la Commission bibl(.)[ique] était bien meilleure que celle sur les citations<sup>185</sup>, qui d'ailleurs ne représentait qu'un truc un peu... artificiel ! »<sup>186</sup>. Et il ajoute alors, détail intéressant à propos d'un texte publié dans la *Revue biblique* et célèbre dans la controverse sur la nature du dogme<sup>187</sup> : « en demandant un article à M. Wehrlé contre M. Le Roy j'ai voulu prouver une fois de plus que nous n'avions nulle intention d'ébranler le dogme »<sup>188</sup>. Dans un courrier de juillet 1907, ensuite, il encourage Ladeuze à persévérer dans ses travaux sur le IV<sup>e</sup> Évangile, malgré la Réponse de la Commission imposant l'authenticité et l'historicité de Jean (29 mai 1907), signe manifeste de la valeur relative qu'il y accorde<sup>189</sup>. Et dans une

---

<sup>183</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 12 janvier 1909.

<sup>184</sup> Pour toutes les décisions de la Commission biblique incriminées ici, voir L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 107-108, pour le commentaire, et l'*Enchiridion biblicum...*, *passim*, pour le texte lui-même.

<sup>185</sup> Réponse de la Commission biblique du 13 février 1903 condamnant la théorie des citations implicites.

<sup>186</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Paris s.d. [peu avant octobre 1905].

<sup>187</sup> Voir ici M. FOKET, *L'article « Qu'est-ce qu'un dogme ? » d'É. Le Roy. La réplique de J. Wehrlé et le rôle de Blondel*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. LX, 1984, p. 60-97.

<sup>188</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Paris s.d. [peu avant octobre 1905].

<sup>189</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 1<sup>er</sup> juillet 1907.

correspondance d'octobre 1907, enfin, il a ce jugement — qui peut paraître paradoxal — à propos de *Pascendi* : « Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de parler de l'Encyclique qui n'est pas biblique. Mes informations me prouvent que le S(.)[aint] P(.)[ère] n'a pas tort de dénoncer un complot formel de certains prêtres qui ont perdu la foi et qui voudraient en entraîner d'autres. Mais le meilleur remède n'est-il pas dans des études sagement progressives ? »<sup>190</sup>.

Pour ce qui est de l'attitude de Lagrange à l'égard de Mercier, pour terminer, signalons que nous conservons deux témoignages, dans sa correspondance avec Ladeuze, sur la figure du grand cardinal et sur son engagement positif dans la question biblique. Comme on le sait, le Père Montagnes l'a rappelé récemment encore dans son travail sur la réception de l'ouvrage de Lagrange consacré à *La méthode historique*<sup>191</sup>, Mercier a apporté très rapidement un soutien significatif à l'École biblique de Jérusalem en lui envoyant deux de ses séminaristes<sup>192</sup>. Dans sa correspondance avec Ladeuze, du reste, Lagrange évoque régulièrement, à partir de juillet 1907, le nom d'un certain Van Tichelen, premier étudiant malinois en séjour dans la Ville sainte<sup>193</sup>, et signale, en

---

<sup>190</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 17 octobre 1907.

<sup>191</sup> B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste...*, p. 85, note 67.

<sup>192</sup> En fait, il semble que ce soutien ait été très précoce car le Père Montagnes signale, dans son édition de la correspondance Cormier-Lagrange, que Mercier avait assuré Lagrange de son appui dès novembre 1902 (*Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange [1904-1916]...*, p. 203, note 50) ! A propos des l'envoi de deux séminaristes, on conserve, aux Archives de l'Archevêché, une lettre de septembre 1906 dans laquelle Lagrange, de retour d'un voyage en Belgique qu'il dit avoir fait surtout pour le rencontrer, remercie Mercier de son accueil bienveillant et de la promesse de lui envoyer deux prêtres à Jérusalem. Il note d'ailleurs *in fine*, à propos de « M. Ladeuze et M. Coppieters », qu'il a selon toute vraisemblance vus à Louvain : « Ces Messieurs ont été parfaits pour moi et je suis revenu ici bien réconforté par leur bon accueil » (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° XIX. 4, Lagrange : *bijbelstudies*. 1906, Lettre de Lagrange à Mercier, Paris fête de saint Jérôme [1906] [30 septembre 1906]). Voir également à ce sujet la lettre de Dummermuth à Lagrange du 9 février 1907, où il est question de ce voyage en Belgique (*Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange [1904-1916]...*, p. 147).

<sup>193</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 1<sup>er</sup> juillet 1907. Sur Théodore Van Tichelen (1877-1945), élève de l'Institut supérieur de philosophie à Louvain (1899), prêtre du diocèse de Malines (1905), étudiant en philologie classique à Louvain (1905-1906) puis élève à l'École biblique de Jérusalem (1906-1908), vicaire à Bruxelles (1908), rédacteur en chef de la revue *Ons Geloof* (1911), inspecteur (1913), puis inspecteur en chef (1925) de l'enseignement dans le diocèse de Malines, avant de partir à la retraite en 1927, voir J. COPPENS, *Kannunik Theodoor Van Tichelen en zijn Bijbelwerk* (Bulletin d'histoire et d'exégèse de l'Ancien Testament, fasc. XVII), Louvain, 1946 et, plus récemment, C. WILLE, *Theodoor Van Tichelen (1877-1945) : vulgarisator van de bijbelwetenschap in Vlaanderen*, Mémoire de licence inédit en théologie, Katholieke Universiteit te Leuven, Leuven, 1983.

octobre 1907, « l'envoi d'un 2<sup>e</sup> étudiant, M. Fransen »<sup>194</sup>. Si la première allusion explicite de Lagrange à Mercier est assez anodine et se borne à interpréter l'envoi de ce second étudiant comme un signe de « bienveillance de S. É. le Card. de Malines »<sup>195</sup>, le second témoignage est beaucoup plus significatif. En juillet 1908, alors que Ladeuze est manifestement inquiet de la tournure que prennent les choses en matière biblique, Lagrange s'attache à le rassurer en lui rappelant le rempart que constitue précisément Mercier : « il me semble que votre archevêque est appelé à jouer un rôle important dans l'avenir. Plût à Dieu qu'il devienne pape ! »<sup>196</sup>.

Au-delà de ce jugement personnel de Lagrange, qui témoigne encore une fois, s'il en était besoin, du prestige dont Mercier jouissait dans le monde intellectuel, il convient d'insister sur l'importance psychologique qu'a revêtue, aux yeux des contemporains, l'appui donné par Mercier à l'exégèse critique, notamment à travers l'envoi d'étudiants à l'École biblique. En témoigne clairement, parmi d'autres documents, une lettre adressée au Général des jésuites à Rome en janvier 1908, c'est-à-dire au plus fort de la crise moderniste, peu de temps après le décret *Lamentabili* et l'encyclique *Pascendi*, par le supérieur du Collège théologique des jésuites à Louvain, qui s'inquiète ouvertement de l'attitude du Cardinal :

« Récemment, les difficultés pratiques pour nous de savoir quelle voie doit être suivie dans la question biblique se sont fortement accrues. Au début de décembre 1907, l'Éminentissime Mercier, notre archevêque de Malines, revenant de Rome, a adressé de grandes louanges aux professeurs de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain, et surtout à ceux qui semblent amener aux plus grandes nouveautés<sup>197</sup>. Bien plus, un de ceux-ci, le R. P. Ladeuze, professeur d'Écriture Sainte et, dans le domaine de la question biblique, très audacieux au point d'avoir été averti sérieusement par son évêque une première fois puis une seconde, a été adjoint par Mercier dans son Conseil de Vigilance, non sans l'admiration de beaucoup. Ces choses n'émeuvent pas les âmes de la jeunesse étudiante, lorsque ces gens qui sont dits progressistes apparaissent comme mis en valeur par notre archevêque. J'ajouterais même une chose, à savoir que l'Éminentissime Mercier a envoyé deux de ses prêtres à l'école exégétique du P. Lagrange. D'où il est très difficile pour nous d'aller de l'avant

---

<sup>194</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 17 octobre 1907. Après Théodore Van Tichelen (en 1906) et Joseph Fransen (en 1907), d'autres suivront, notamment Joseph Vandervorst (en 1908) et Gonzague Ryckmans (en 1911) (cfr *Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange [1904-1916]...*, p. 323-324, note 53).

<sup>195</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 17 octobre 1907.

<sup>196</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 5 juillet 1908.

<sup>197</sup> Dans un discours prononcé au Collège du Pape, lors de sa visite à l'Université du 8 décembre 1907, en réponse à l'allocution d'accueil de Mgr Hebbelynck (cfr *infra*).

lorsque les yeux de tous, surtout dans cette jeunesse, sont tournés vers nous et notre doctrine [traduction du latin] »<sup>198</sup>.

### **b. Les écrits patristiques**

Dans le domaine patristique, Ladeuze nous a laissé quatre articles sur la lettre de Barnabé, la *Didachè*, les fragments d'évangiles apocryphes coptes et Caius de Rome, qui s'échelonnent de 1900 à 1908. Dans l'ensemble, il s'agit d'articles où Ladeuze exerce ses talents dans le domaine de la critique littéraire, manifestement son terrain de prédilection, et dans une moindre mesure, dans le domaine de la critique textuelle. Sans vouloir en minimiser l'intérêt ni la portée, on notera cependant qu'il s'agit d'un secteur qui, par rapport au Nouveau Testament, était moins brûlant.

**La lettre de Barnabé.** — Dans son étude sur la lettre de Barnabé<sup>199</sup>, Ladeuze s'attachait surtout, comme l'indique son titre, à un nouvel examen d'un problème très controversé, la date de rédaction de la lettre et, accessoirement, au caractère général de l'écrit. Publiée pour la première fois, mais de façon fragmentaire, à Paris en 1645 (en grec et en latin), la lettre complète en grec ne fut cependant retrouvée pour la première fois qu'en 1859, dans le *Codex Sinaiticus*. Attestée chez Clément d'Alexandrie et Origène, qui y voient un document apostolique<sup>200</sup>, elle a été le plus souvent ignorée par la suite et n'a

---

<sup>198</sup> « *Haud parum, recentibus diebus, practica pro nobis crevit difficultas ad cognoscendum quaenam via in re biblica sit tenenda. Initio Decembris 1907, Eminentissimus Cardinalis Mercier, archiepiscopus noster Mechliniensis, Roma rediens, in Universitate Lovaniensi magnis laudibus [?]lavit lectores facultatis theologiae, eos praesertim qui magis novitatibus addieti videntur; imo unum ex ipsis, R.D. Ladeuze, lectorem Scripturae Sacrae et in re biblica haud parum audacem, ita ut a proprio suo Episcopo Tornacensi semel et iterum fuerit monitus, in Consilium suum a vigilantia dictum non sine multorum miratione adscivit. Haec non parum movent animos studiosae juventutis, quum ii viri, qui « progressistae » dicuntur, ab Archiepiscopo nostro videantur extolli. Unum etiam addam, nempe Eminentissimum Mercier duos ex suis sacerdotibus misisse ad scholam exegeticam Patris Lagrange. Inde valde arduum est pro nobis caute procedere, cum omnium oculi, praesertim in his adjunctis, in nos nostramque doctrinam sint intenti » (ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, Liasses « Prov. Belg. », n° 1010, Chemise « Collegium Maximum Lovaniense », Lettre d'A. Thibaut [recteur du Collège] au Père général, Louvain 10 janvier 1908).*

<sup>199</sup> P. LADEUZE, *L'Épître de Barnabé : la date de sa composition et son caractère général*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 31-40 et 212-225.

<sup>200</sup> Pour rappel, on donne le nom d'écrits apostoliques aux documents écrits ou censément écrits au temps des disciples des apôtres. On y classe généralement : *La Doctrine des apôtres* (ou *Didachè*) ; la *Lettre aux Corinthiens* de saint Clément de Rome ; la *Deuxième lettre* de saint Clément, qui est en fait

en tout cas jamais été regardée comme écrite par un compagnon de saint Paul. Il s'agit d'un texte comprenant une partie dogmatique, consacrée à la façon dont les Juifs ont entendu l'Ancien Testament et où l'auteur fait preuve d'un allégorisme échevelé, et une partie morale où il est question des deux voies, celle de la lumière et celle des ténèbres, qui rappellent clairement la *Didachè*<sup>201</sup>. En se basant sur la sérénité de l'auteur par rapport au judéo-christianisme et aux courants gnostiques, Ladeuze situe d'abord, à la suite d'Harnack, l'écrit entre 80 et 130 environ. Ensuite, après avoir écarté les interprétations courantes proposées, il montre que la reconstruction du Temple de Jérusalem, dont l'auteur parle comme d'un fait contemporain, doit correspondre aux débuts de la reconstruction de la ville par Hadrien et qu'il faut donc situer la lettre du Pseudo-Barnabé vers 130-131. Quant au caractère général de l'écrit, Ladeuze y voit davantage une homélie qu'une épître, il décèle dans son contenu allégorique une marque du milieu alexandrin, et voit plus précisément dans son auteur un précurseur de l'école catéchétique d'Alexandrie. A propos de ces conclusions, Coppens note à juste titre que Ladeuze se range ainsi à l'avis d'Harnack en ce qui concerne la datation, mais qu'il fait preuve d'originalité en ce qui concerne l'appartenance de l'auteur, originalité que le temps ne lui a pas permis d'approfondir<sup>202</sup>.

*L'eucharistie dans la Didachè.* — En fait, il semble que ce soit à la demande de Ladeuze que l'article patristique suivant, consacré à *L'eucharistie et les repas communs des fidèles dans la Didachè*, ait paru dans la *Revue de l'Orient chrétien* dans le courant de 1902<sup>203</sup>. Dans une lettre de mai de cette année, en effet, la revue, qui invoque un précédent courrier de Ladeuze remontant à octobre 1901, lui rappelle que « la revue de l'Orient chrétien ne pourra être que très flattée de [le] (vous) compter au nombre de ses collaborateurs » et elle lui demande dès lors de lui envoyer son article « sur la

---

une homélie et n'est pas de Clément ; les sept Épîtres authentiques de saint Ignace d'Antioche ; la *Lettre aux Philippiens* de saint Polycarpe de Smyrne ; le récit du martyre de saint Polycarpe contenu dans la lettre de l'Église de Smyrne à l'Église de Philomélieum ; le *Pasteur d'Hermas* ; l'*Épître à Diogène*, bien qu'elle ne puisse être regardée comme écrite par un compagnon de saint Paul ; les fragments de Papias et des presbytres cités par saint Irénée. Cfr G. BARDY, *Apostoliques (Pères)*, *Catholicisme...*, t. I, col. 731 (à compléter par J. LIÉBAERT, *Pères apostoliques*, dans *Catholicisme...*, t. X, col. 1226-1228).

<sup>201</sup> Sur l'Épître de Barnabé, voir G. BARDY, *Barnabé (Lettre de)*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 1256, et, nettement plus ancien, E. LE CAMUS, *Barnabé (Épître de saint)*, dans *D.B.*, t. I, col. 1464-1466.

<sup>202</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 29.

<sup>203</sup> P. LADEUZE, *L'eucharistie et les repas communs des fidèles dans la Didachè* (Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*)..., 21 p.

*Didachè* »<sup>204</sup>. Outre qu'il convient de voir dans cette lettre un indice de la notoriété dont Ladeuze jouissait dès cette époque dans le domaine de la patrologie<sup>205</sup>, on notera, d'après la désignation utilisée (un article « sur la *Didachè* »), que dans l'esprit de Ladeuze, il s'agissait davantage de traiter de cette dernière (déjà évoquée dans des comptes rendus antérieurs<sup>206</sup>) que de la genèse de l'eucharistie comme telle. Cette précision n'est pas sans importance dès lors que cet article inaugurerait une série de trois contributions traitant de l'origine de l'eucharistie<sup>207</sup> et s'inscrivait en outre dans la controverse qui faisait alors rage à ce sujet<sup>208</sup>.

L'eucharistie était-elle une pratique rituelle instaurée par le Christ lui-même, ou bien s'agissait-il, comme l'affirmaient certains critiques indépendants, d'une institution née après coup des agapes, simples repas communs des premiers chrétiens, qui se seraient progressivement transformés en repas commémoratifs de la Cène et au sein desquels la pratique proprement dite du repas aurait progressivement disparu pour ne laisser subsister que l'eucharistie<sup>209</sup> ? En fait, l'article de Ladeuze se situait dans le prolongement direct de celui que Mgr Batiffol venait de consacrer au problème dans ses *Études d'histoire et de théologie positive*, dans lequel il affirmait, non seulement que l'eucharistie n'avait jamais été célébrée conjointement avec les agapes, mais encore que

<sup>204</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Léon Clugnet à Ladeuze, Paris 26 mai 1902.

<sup>205</sup> Notoriété d'ailleurs confirmée par le fait que, dans la seconde partie de la lettre, on lui propose de rédiger l'introduction d'une édition des manuscrits pacômiens de la Bibliothèque nationale de Paris, à paraître dans un nouveau volume de la *Bibliothèque hagiographique de l'Orient* (*ibid.*).

<sup>206</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] J. SCHLECHT, *Didachè tôn dôdeka apostolôn*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II, 1901, p. 97-103, et ID., [Compte rendu de] J. SCHLECHT, *Doctrina XII Apostolorum*, *ibid.*, t. IV, 1903, p. 261-265.

<sup>207</sup> Avec ID., *Pas d'agape dans la première Épître aux Corinthiens...*, p. 78-81, et ID., *Les controverses récentes sur la genèse du dogme eucharistique...*, p. 409-421.

<sup>208</sup> Sur l'origine de l'eucharistie et les débats qu'elle a suscités, voir surtout la présentation détaillée qu'en a faite J. COPPENS, *Eucharistie*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 1146-1215. Dans une moindre mesure, voir également J. DE MAHUET, *Origine de l'eucharistie*, aux col. 633-638 de l'article *Eucharistie*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 630-659. Nous y reviendrons à l'occasion de l'analyse des articles exégétiques et surtout apologétiques que Ladeuze y a consacrés.

<sup>209</sup> Sur les agapes et leur rapport à l'eucharistie, voir surtout L. THOMAS, *Agape*, dans *D.B.S.*, t. I, col. 134-151, qui éclaire bien la controverse (en y signalant d'ailleurs le rôle de Ladeuze), et DENIS-BOULET, *Agapes*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 192-193.

ces repas collectifs n'avaient jamais existé avant le III<sup>e</sup> siècle<sup>210</sup>. Tout en souscrivant à la première affirmation, Ladeuze considérait que la seconde était excessive et « qu'on ne peut cependant nier, nous semble-t-il, l'existence de repas communs à caractère liturgique dans la primitive Église »<sup>211</sup>. Sa démonstration s'appuyait sur une critique de l'analyse de la *Didachè* faite par le recteur de Toulouse où il montrait que, s'il était bien question de l'eucharistie dans ce document, c'était aux chapitres XIV et XV délaissés par Batiffol et non aux chapitres IX-X invoqués par lui. Dans ce dernier passage, Ladeuze s'attachait tout d'abord à montrer qu'il s'agissait en réalité d'une simple réunion de fidèles sans rapport avec l'eucharistie (p. 2-9), ensuite à établir qu'il était impossible de voir dans cette assemblée à une table commune l'agape d'où la critique libérale faisait dériver l'eucharistie (p. 9-16), et enfin que la réunion dont il s'agissait, simple prise en commun des repas, devait être une survivance des coutumes de l'Église primitive telles qu'on en trouvait des traces dans les Actes<sup>212</sup> (p. 16-19). Menée avec beaucoup de rigueur, la démonstration concluait à la coexistence, dans la *Didachè* comme dans les Actes, de deux institutions nettement différentes, l'eucharistie et des repas communs semi-liturgiques. Tout en s'opposant à Batiffol avec une interprétation personnelle et originale des chapitres IX-X de la *Didachè*<sup>213</sup>, il le confirmait cependant de façon subtile contre la critique rationaliste. Décrite dans le plus ancien texte extra-canonique en même temps que les repas communs, l'eucharistie ne pouvait en dériver : si cela avait été le cas, on aurait normalement dû n'y trouver qu'une seule description, celle du stade final de l'évolution<sup>214</sup> !

---

<sup>210</sup> Mgr BATIFFOL, *Études d'histoire et de théologie positive*, Paris, Librairie Lecoffre, 1902, p. 277-311, reprenant un article antérieur paru dans la *Revue du clergé français* (ID., *L'eucharistie et les agapes*, dans *Revue du clergé français*, t. XIX, n° 114, 15 août 1899) et reproduit ensuite en 1900 dans le *Dictionnaire de théologie catholique* (ID., *Agapes*, dans *D.T.C.*, t. I, col. 551-556).

<sup>211</sup> P. LADEUZE, *L'eucharistie et les repas communs des fidèles dans la Didachè...*, p. 2.

<sup>212</sup> Il cite les repas communs pris après la Pentecôte et décrits en *Act. II*, 46-47 (p. 16).

<sup>213</sup> Dans son article, Ladeuze propose une interprétation qui diffère de toutes celles des auteurs cités, non seulement protestants, mais aussi catholiques : outre Batiffol, Jacquier, Duchesne, etc. Cfr également J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 29.

<sup>214</sup> Sur la *Didachè* et les études qui la concernent, voir M. DEL VERME, *Didachè e origina christiana. Una bibliographia*, dans *Vetera christianorum*, t. XXXVIII, 2001, 1, p. 5-39 et 2, p.223-245.

*Les apocryphes coptes.* — Quatre ans après son article sur la *Didachè*, Ladeuze consacra une publication aux apocryphes évangéliques coptes<sup>215</sup>, publication que Coppens considère comme sa contribution la plus importante dans le domaine de la patrologie, ses recherches pacômiennes exceptées, bien entendu<sup>216</sup>. Il a pour point de départ la publication par deux érudits français, en 1904, des apocryphes coptes<sup>217</sup>, parmi lesquels Ladeuze a trouvé particulièrement intéressants les fragments se rattachant à l'Évangile de Barthélemy, cités par Origène, Damase (décret de Gélase), Bède le Vénérable et saint Épiphanes mais inconnus jusque-là, et ceux qu'il considère relever d'un apocryphe inconnu qu'il attribue à Gamaliel, ou plus exactement à un pseudo-Gamaliel<sup>218</sup>. A la suite d'un brillant exercice de critique littéraire, il y identifiait d'abord quatre fragments appartenant certainement au même document (auquel il rattachera plus loin quelques autres textes), attribué explicitement par l'auteur à Gamaliel, le maître de saint Paul dont il est question dans les Actes (Act. V, 34-39), mais que les éléments internes permettaient de situer, au plus tôt, dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, et, plus vraisemblablement, au VI<sup>e</sup> siècle. Ladeuze, lui, y voyait plutôt une homélie qu'un évangile, rédigée selon toute évidence en Égypte, et exprimant une théologie populaire mais orthodoxe. Pour ce qui est de l'Évangile de Barthélemy, après avoir analysé de façon tout aussi brillante les deux fragments publiés qui s'y rattachaient certainement, il y voyait également une tradition populaire égyptienne ne présentant rien de formellement hérétique, les attribuait bien à un Évangile plutôt qu'à une apocalypse, à un imitateur du pseudo-Barthélemy plutôt qu'au pseudo-Barthélemy lui-même, et les situait chronologiquement plutôt avant le pseudo-Gamaliel. En conclusion, il estimait que ces documents n'apprenaient rien de nouveau en matière d'histoire des dogmes et

---

<sup>215</sup> P. LADEUZE, *Apocryphes évangéliques coptes. Pseudo-Gamaliel ; Évangiles de Barthélemy...*, p. 245-268.

<sup>216</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 28.

<sup>217</sup> M. LACAU, *Fragments d'apocryphes coptes*, dans *Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, Le Caire, Imprimerie de l'Institut, 1904, IV-115 p., conçu comme le premier volume de l'édition complète des fragments de la Bibliothèque nationale (il ne reprend que les textes relatifs à la vie du Christ), mais dont la suite était devenue sans objet en raison de la seconde publication, visant l'ensemble des apocryphes coptes : E. REVILLOUT, *Patrologia Orientalis*, t. II, Paris, Firmin-Didot, 1904, VI-82 p.

<sup>218</sup> Sur les apocryphes évangéliques coptes, voir É. AMANN, *Apocryphes du Nouveau Testament*, dans *D.B.S.*, t. I, col. 460-533, spécialement col. 470-488, pour les Évangiles apocryphes, et col. 479-480, pour l'Évangile de Barthélemy. L'hypothèse de Ladeuze d'un Évangile apocryphe de Gamaliel est restée à notre connaissance sans lendemain et n'a donc donné naissance à aucune autre étude...



des institutions, ne contenaient aucune donnée historique nouvelle sur la vie du Christ et des apôtres, mais présentaient néanmoins un intérêt certain dans le domaine de l'histoire littéraire :

« Ils nous montrent comment la pieuse imagination des fidèles, probablement des moines, s'est exercée en Égypte sur l'histoire du Christ, non pas seulement, comme on l'aurait cru d'après les documents jusqu'ici connus, sur son enfance, et sa vie glorieuse, mais encore sur toute sa vie publique. Ils confirment ce que nous savions déjà de la liberté extraordinaire avec laquelle on remaniait constamment tous ces textes »<sup>219</sup>.

*Caius de Rome et les aloges* — Dernière production patristique enfin, Ladeuze publia un article sur *Caius de Rome, le seul aloge connu*<sup>220</sup>, qui parut dans les *Mélanges Godefroid Kurth* en 1908, mais qui avait déjà été annoncé en 1907 dans un de ses articles précédents consacré au IV<sup>e</sup> Évangile<sup>221</sup>. Cette annonce lui valut d'ailleurs une correspondance avec Eugène Manguet<sup>222</sup>, le savant collaborateur du *Dictionnaire de la Bible*, futur directeur du *Dictionnaire de théologie catholique*, et pour l'heure responsable des travaux pratiques d'exégèse à l'Institut catholique de Paris<sup>223</sup>. Manguet, qui s'était également attaché à l'examen du IV<sup>e</sup> Évangile dans son

<sup>219</sup> P. LADEUZE, *Apocryphes évangéliques coptes. Pseudo-Gamaliel ; Évangiles de Barthélemy...*, p. 268.

<sup>220</sup> ID., *Caius de Rome, le seul aloge connu...*, p. 49-60.

<sup>221</sup> ID., *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin...*, p. 569 (et dans l'Extrait de la *Revue biblique internationale*, p. 11).

<sup>222</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre d'E. Manguet à Ladeuze, Paris 19 janvier 1908.

<sup>223</sup> Sur Joseph-Eugène Manguet (1856-1922), ordonné prêtre (1881) après des études au petit séminaire de Pont-à-Mousson (1869-1875) puis au grand séminaire de Nancy (1875-1881), licencié en théologie de l'Institut catholique de Paris et professeur d'Écriture sainte au grand séminaire de Nancy (1883), professeur de théologie dogmatique (1898) puis d'exégèse (1903) à l'Institut catholique de Paris, cfr É. AMANN, *Manguet (Joseph-Eugène)*, dans *D.T.C.*, t. IX, col. 1832, A. CLAMER, *Manguet (Joseph-Eugène)*, dans *D.B.S.*, t. V, col. 789-793, et T. DE MOREMBERT, *Manguet (Joseph-Eugène)*, dans *Catholicisme...*, t. VIII, col. 303. A partir de 1891, il avait été appelé par Vigouroux à collaborer au *Dictionnaire de la Bible* et, à partir de 1899, Vacant, son ancien professeur à Nancy, lui demanda sa collaboration au *Dictionnaire de théologie catholique*, dont il prit la direction en 1903, à la mort de ce dernier. Comme professeur d'exégèse à l'Institut catholique de Paris, Manguet se montra soucieux, estime Clamer, de « donner à ses élèves, dont les circonstances stimulaient encore les exigences intellectuelles, un enseignement plus approfondi » (col. 789). Dans l'étude de l'Ancien Testament, il s'attacha surtout, délaissant les préoccupations concordistes encore très répandues à l'époque, à l'étude du problème littéraire dans une perspective critique. Chargé en 1905 de l'exégèse du Nouveau Testament, il y manifesta le même esprit de rénovation, notamment en ce qui concerne l'analyse des Évangiles, et c'est dans ce contexte qu'il faut interpréter sa lettre à Ladeuze de 1907.

enseignement, souhaitait obtenir le plus rapidement possible copie des réflexions de Ladeuze sur les aloges, un petit groupe de chrétiens opposés à la réception de l'Évangile et de l'Apocalypse de Jean<sup>224</sup>. Détail révélateur de l'esprit qui continuait à animer les jeunes savants catholiques, malgré les récentes condamnations romaines — nous sommes en janvier 1908 —, Mangenot demandait à Ladeuze d'excuser le caractère quelque peu abrupt de sa démarche, celle-ci étant uniquement « fondée sur le désir de promouvoir la science dans un groupe d'ardents disciples » : manifestement, on sent ici encore le courant d'optimisme qui, à la fin du pontificat de Léon XIII, avait poussé vigoureusement les chercheurs à vouloir défendre l'Église sur le terrain de la science, courant que la crise moderniste et la réaction intégriste étoufferont. Autre détail, qui, lui, illustre la réputation scientifique de Ladeuze à la veille du rectorat, Mangenot ajoutait dans sa lettre, sans qu'il faille y voir une admiration feinte exigée par les circonstances : « veuillez me permettre, Monsieur le Professeur, de la première occasion qui m'est donnée d'entrer en relations personnelles avec vous, pour vous dire avec quel intérêt j'ai lu vos précédents travaux »<sup>225</sup>. Quant au contenu lui-même de l'article, il s'agissait à nouveau d'un brillant exercice de critique littéraire où Ladeuze s'attachait à établir la thèse, déjà évoquée par d'autres mais jamais traitée *ex professo*<sup>226</sup>, selon laquelle tous « les » aloges évoqués par les textes patristiques (saint Irénée, Philastre et saint Épiphane), se rapportaient au seul aloge connu nommément grâce à Eusèbe et à saint Hippolyte, un certain Caius, prêtre à Rome au début du III<sup>e</sup> siècle<sup>227</sup>.

---

<sup>224</sup> Sur les aloges, petite secte d'Asie mineure qui, dans la seconde moitié du deuxième siècle, refusait précisément de voir dans le IV<sup>e</sup> Évangile et dans l'Apocalypse l'œuvre de saint Jean et en attribuait la composition à l'hérétique Cérinthe, voir G. BARDY, *Aloges*, dans *Catholicisme...*, t. I, col. 350.

<sup>225</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre d'E. Mangenot à Ladeuze, Paris 19 janvier 1908.

<sup>226</sup> Il citait les travaux de : G. SALMON, *The commentary of Hippolytus zu Daniel*, dans *Hermathena*, t. VIII, 1892, p. 161-190 ; R. HARRIS, *Hermas in Arcadia and others Essays*, Cambridge, 1896, p. 43-57 ; et E. SCHATZ, *Ueber den Tod der Söhne Zebedaei*, Berlin, 1904, p. 29-45.

<sup>227</sup> Sur Caius de Rome, auteur d'un dialogue contre Proclus, chef des montanistes dans la capitale, et d'une réfutation de Cérinthe, voir G. BARDY, *Caius*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 367.

*c. Les écrits scripturaux : articles historiques et exégétiques*

Comme nous l'avons dit, les articles « historiques » et « exégétiques » sont d'un intérêt relatif, non parce que l'analyse de Ladeuze s'y révèle médiocre, tout au contraire, mais simplement parce que celle-ci touche à des questions sans véritable portée théologique. Consacré à *La date de la mort du Christ d'après quelques études récentes*<sup>228</sup>, le premier article n'est pas autre chose qu'une compilation critique d'articles contemporains<sup>229</sup>, compilation que Coppens juge à bon droit du niveau d'une conférence (« *bespreking* »)<sup>230</sup>. Sans entrer ici dans les détails, disons que Ladeuze admettait, sur la base des données évangéliques traditionnelles, des renseignements fournis par l'astronomie moderne permettant de calculer les dates de Pâque liées aux cycles lunaires et les données fournies par les tables de chronologie relatives aux jours de la semaine, que la mort du Christ devait se situer soit le vendredi 7 avril 30, date défendue par la principale contribution analysée par lui et généralement admise aujourd'hui<sup>231</sup>, soit le vendredi 3 avril 33, date retenue par lui parce que la seule compatible, selon son analyse, avec les données relatives au début et à la durée de la vie publique de Jésus. Quant aux deux autres « articles », il s'agissait en réalité de deux très courtes notes d'exégèse, sans apport substantiel nouveau à leur problématique respective. La première note<sup>232</sup> concernait la controverse relative aux rapports entre l'agape et l'eucharistie, déjà évoquée par Ladeuze dans sa dimension patristique à travers le témoignage de la *Didachè*<sup>233</sup>. Il s'agissait vraisemblablement, à l'occasion de la seconde édition des *Études d'histoire et de théologie positive* de Batiffol<sup>234</sup> et à la suite des réactions

---

<sup>228</sup> P. LADEUZE, *La date de la mort du Christ d'après quelques études récentes...*, p. 894-903.

<sup>229</sup> Il mentionne cinq travaux parus de 1902 à 1904 (dont il dit n'avoir pu consulter les deux derniers) mais s'attache surtout à la critique de H. ACHELIS, *Ein Versuch den Karfreitag zu Datieren*, dans *Nachrichten von der Königliche Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse*, année 1902, p. 707-717.

<sup>230</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 30.

<sup>231</sup> Sur le problème épineux de la chronologie de la vie de Jésus, voir J. LEBRETON, *Jésus-Christ*, dans *D.B.S.*, t. IV, col., 966-1073, plus spécialement col. 970-975 (qui cite Ladeuze...), et Éd. COTHENET, le point *Histoire I. Chronologie*, col. 758-759 de l'article *Jésus*, dans *Catholicisme...*, t. VI, col. 749-803. Tous deux s'accordent sur la difficulté de la tâche et la date du 7 avril 30.

<sup>232</sup> P. LADEUZE, *Pas d'agape dans la première Épître aux Corinthiens...*, p. 78-81.

<sup>233</sup> ID., *L'eucharistie et les repas communs des fidèles dans la Didachè* (Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*)...

<sup>234</sup> Mgr BATIFFOL, *Études d'histoire et de théologie positive*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1904.

catholiques suscitées par la première version<sup>235</sup>, de confirmer son soutien au recteur de Toulouse en développant une interprétation de I Cor. XI parallèle à celle défendue par lui pour *La Doctrine des apôtres* : la réprobation de saint Paul dans ce passage ne vise pas les abus commis lors de l'agape précédant l'eucharistie, mais l'abus que constitue l'existence elle-même, à Corinthe, d'un repas qui, pour l'Apôtre, n'avait pas sa place dans la célébration eucharistique et qui, argument péremptoire de Ladeuze, lui fait dire en I Cor. XI, 34 : « si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui ». La seconde note<sup>236</sup>, quant à elle, s'attachait à l'interprétation de Jn VIII, 25 (« *Principium qui et loquor vobis* »), une « *crux interpretum* », comme le souligne Coppens<sup>237</sup>, mais sans l'éclairer d'aucun document nouveau et, par conséquent, sans y apporter d'élément personnel vraiment convaincant.

#### *d. Les écrits scripturaires : études historico-apologétiques*

Au dire de Coppens, les deux études historico-apologétiques relatives au dogme eucharistique<sup>238</sup> et à la résurrection<sup>239</sup> « *behooren stellig tot het beste dat Paulin Ladeuze ooit heeft geschreven* »<sup>240</sup>, à la fois parce que s'y expriment profondément les convictions religieuses intimes de l'auteur, homme de foi et homme d'Église, et parce qu'elles développent ce que le bibliste flamand a appelé ailleurs une théologie

---

<sup>235</sup> Il citait les contributions classiques (cfr L. THOMAS, *Agape*, dans *D.B.S.*, t. I, col. 135) de M. FUNK, *L'Agape*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903, p. 1-23 ; dom LECLERCQ, *Agape*, dans *D.A.C.L.*, t. I, col. 784 sv. ; J.M. GILLIS, *The Christian Agapé*, dans *The Catholic University Bulletin*, 1903, n° 4, p. 476 sv. ; et M. ERMONI, *L'Agape dans l'Église primitive*, Paris, Bloud, 1904.

<sup>236</sup> P. LADEUZE, *Principium qui et loquor vobis* (Jo., VIII, 25)..., p. 727-730.

<sup>237</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 30. La traduction de cette parole reste aujourd'hui encore fort problématique : la Bible de Maredsous, par exemple, propose quatre traductions différentes et note que « Le texte grec de ce passage est très obscur » (p. 1410, note 25, dans l'édition de 1973).

<sup>238</sup> P. LADEUZE, *Les controverses récentes sur la genèse du dogme eucharistique. Conférence prononcée au Congrès eucharistique international de Tournai, le jeudi 16 août 1906...*, p. 409-421.

<sup>239</sup> ID., *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907...*

<sup>240</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 30.

antimoderniste<sup>241</sup> : elle consiste dans l'affirmation que la foi est totalement compatible avec une critique rigoureuse des livres inspirés et dans la dénonciation de la critique indépendante qui, lorsqu'elle s'oppose aux vérités de la foi, ne fait qu'exprimer des présupposés philosophiques anticléricaux étrangers à la critique elle-même<sup>242</sup>. Effectivement, on trouve dans ces deux écrits des convictions personnelles fortes et des propos militants qui, en réalité, s'articulent selon une triple ligne de défense : explicitement, défense de la foi catholique contre le rationalisme et le protestantisme libéral, certes, mais aussi, implicitement, défense, au sein du catholicisme, de l'exégèse progressiste contre l'exégèse conservatrice et défense — mais seuls des éléments externes aux textes permettent, comme nous le verrons plus loin, de le confirmer — de son intégrité doctrinale face aux accusations conservatrices d'hétérodoxie. Notons que le caractère « apologétique » de ces deux écrits — au sens technique du terme et sans préjudice pour leur valeur proprement scientifique — est renforcé par leur finalité première et par la forme que cette finalité leur a imprimée : il s'agit en effet des deux seuls textes de la production de Ladeuze qui ont d'abord été rédigés dans la perspective de conférences et dont la publication a conservé ce caractère de vulgarisation (souci propédeutique, appareil critique quasi inexistant, etc.).

*La genèse du dogme eucharistique.* — Dans la première étude consacrée aux controverses eucharistiques du temps et exposée d'abord oralement lors du Congrès eucharistique international de Tournai du 16 août 1906, Ladeuze se proposait, devant un public choisi comme nous le verrons, de montrer la solidité du dogme catholique en la matière. Il entendait montrer que le dogme eucharistique n'avait pas plus à craindre des objections historiques contemporaines que des objections philosophiques de la génération précédente mettant en cause la possibilité même du surnaturel. Pour Ladeuze, la controverse portait sur trois points contestés : la présence réelle et la transsubstantiation ; l'eucharistie-sacrement, signe sensible et efficace de la grâce ; et l'eucharistie-sacrifice, représentative du sacrifice de la croix (idée que la réitération de la Cène voulue par Jésus est avant tout une représentation de sa mort). Dans les trois cas

---

<sup>241</sup> Dans son étude sur le chanoine Camille Van Crombrugghe, professeur d'Écriture sainte au Grand séminaire de Gand et ancien élève de Ladeuze à Louvain, Coppens estime qu'il a été le meilleur représentant de cette théologie antimoderniste en Belgique, et qu'en cela il a été et est resté un disciple de Ladeuze (cfr ID., *Le chanoine Camille Van Crombrugghe. Un maître de l'enseignement et de la pensée théologiques*, Bruxelles, 1940, *passim*).

<sup>242</sup> ID., *Paulin Ladeuze, orientalist en exeget. 1870-1940...*, p. 30-31.

— excepté pour la transsubstantiation, à laquelle il reconnaissait le caractère de doctrine philosophique a posteriori, mais qu'il défendait comme étant la seule explicitation rationnelle de la présence réelle —, il s'attachait à montrer que les conceptions catholiques s'appuyaient sur des documents (synoptiques et saint Paul) et que la critique indépendante s'attaquant à l'authenticité des textes ou à l'authenticité des témoignages était irrecevable.

Du point de la défense du dogme catholique contre la critique indépendante, l'apologie de Ladeuze mettait en œuvre une brillante argumentation, s'opposant point par point aux affirmations de ses adversaires sur le terrain historique et prouvant, en mettant en œuvre des principes aussi rigoureux que les leurs, la parfaite compatibilité entre foi catholique et exégèse scientifique. En matière d'authenticité des textes, Ladeuze s'en prenait, par exemple, à la thèse selon laquelle, durant tout le premier siècle, les documents évangéliques n'avaient évoqué la Cène que comme un simple repas de communauté, et selon laquelle ce n'était qu'à l'époque de saint Justin, quand elle s'était muée en rite eucharistique, que les textes évangéliques avaient été interpolés en ce sens<sup>243</sup>. En matière d'authenticité des témoignages, il rencontrait de la même manière les exégèses attribuant à saint Paul la conception de l'eucharistie au départ d'une vision (donc sur la base d'un élément non historique)<sup>244</sup> ou montrant que la seule tradition indépendante de Paul, celle de Marc (Matthieu reproduit Marc et Luc s'inspire de saint Paul), n'enseignait pas l'institution de l'eucharistie par le Christ<sup>245</sup>. Sans trop nous attacher aux détails parfois très techniques de la controverse<sup>246</sup>, notons que Ladeuze —

---

<sup>243</sup> Il citait le cas d'A. ANDERSEN, *Das Abendmahl in den zwei ersten Jahrhunderten nach Christus*, Giesen, 1904.

<sup>244</sup> Il citait P. GARDNER, *The Origin of the Lord's Supper*, Londres, 1893, et K. GOETZ, *Die Abendmahlsfrage in ihrer geschichtlichen Entwicklung. Ein Versuch ihrer Lösung*, Leipzig, 1904).

<sup>245</sup> Il rattachait à cette école A. JÜLICHER, *Zur Geschichte der Abendmahlsfeier der ältesten Kirche*, dans *Theologische Abhandlungen C. v. Weizsäcker... gewidmet*, Leipzig, 1892, p. 217-250 ; F. SPITTA, *Die urchristlichen Traditionen über Ursprung und Sinn des Abenmahles*, dans *Zur Geschichte und Literatur des Urchristentums*, t. I, Göttingen, 1893 ; A. SCHWEITZER, *Das Abendmahl in Zusammenhang mit dem Leben Jesu und der Geschichte des Urchristentums*, Tübingen, 1901 ; etc.

<sup>246</sup> Sur ces objections rationalistes de l'époque contre la conception catholique de l'eucharistie, voir surtout l'exposé de J. COPPENS, *Eucharistie*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 1146-1215, spécialement col. 1147-1151, le point *Hypothèses rationalistes sur les origines de l'Eucharistie*, qui en réalité, avec un peu plus de précisions et de détails, fournit de façon positive et systématique ce que Ladeuze décrit de façon négative et déconstruite dans son article. La synthèse de J. DE MAHUET, *Origine de l'eucharistie*, aux col. 633-638 de l'article *Eucharistie*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 630-659, est davantage un exposé systématique du point de vue catholique.

et c'est une limite de son apologétique — n'entraîne pas dans la discussion de fond sur les rapports entre histoire et dogme : suffisait-il de saper l'argumentation indépendante contre les fondements scripturaux de l'eucharistie pour fonder la présence réelle ?

Du point de vue de la défense de la méthode historique auprès de son public catholique, de son discours *ad intra* en quelque sorte, comment Ladeuze justifiait-il le recours aux méthodes de ses adversaires et, par conséquent, comment, à travers cette justification méthodologique, justifiait-il sa propre « orthodoxie » ? En fait, il n'est nulle part question de la valeur intrinsèque de la méthode critique et ses légitimations interviennent toujours de façon implicite. Ladeuze se contente en quelque sorte d'un argument d'opportunité, recevable sur le plan pratique (pour être entendu par l'adversaire, il faut accepter de se mettre sur son propre terrain : il s'agit « d'une question à résoudre par la méthode historique, la seule reçue dans la controverse qui s'agite »<sup>247</sup>) et d'une démonstration de facto (l'accord qui existe entre l'exercice « correct » de la méthode critique et les positions dogmatiques traditionnelles de l'Église, plaide de fait pour sa légitimité). On notera combien cette apologie est délicate, car en l'absence de justification théorique, elle pouvait conduire à une conception purement apologétique de la méthode critique : celle-ci n'a de valeur que dans les controverses avec les ennemis de l'Église, mais pour le reste, elle ne constitue pas le moyen le plus adéquat d'une meilleure intelligence des Écritures.

En fait Ladeuze a, sans aucun doute possible, développé une conception positive de la méthode critique, comme la suite de cette étude le montrera. Indépendamment de son utilisation possible sur le terrain apologétique, utilisation qui sans conteste fondait pour lui une partie de sa légitimité (il s'agit alors bien de battre ses ennemis sur leur propre terrain), la méthode critique était à ses yeux la seule susceptible de rendre compte des difficultés bibliques tout en respectant le principe d'inerrance (sa recension de Delattre en 1904 le montre bien). Cette conception s'accordait chez lui naturellement avec une grande confiance dans le dogme : plus qu'une adhésion au concept catholique d'infaillibilité de l'Église, qui garantissait a priori la valeur des dogmes, il y a au fond la conviction philosophique — que l'on pourrait qualifier d'« optimisme thomiste » — que l'exercice de l'intelligence (ici de la critique) ne peut entrer réellement en conflit avec la foi (ici le dogme catholique). Cette confiance dans l'accord fondamental entre critique et

---

<sup>247</sup> P. LADEUZE, *Les controverses récentes sur la genèse du dogme eucharistique...*, p. 6.

dogme lui a certes permis d'aller résolument de l'avant dans le domaine de l'exégèse historique, mais l'a sans doute aussi dispensé d'une réflexion plus fondamentale sur les rapport entre histoire et dogme. L'histoire peut-elle transcender l'ordre phénoménal et peut-elle dès lors servir seule de fondement au dogme ?

*La résurrection du Christ.* — Dans la seconde étude consacrée à la résurrection du Christ et présentée d'abord verbalement devant l'Association des Anciens étudiants de Bonne-Espérance le 19 septembre 1907, Ladeuze développait, en présence d'un nombreux clergé tournaisien (pour la plus grande part, issu de Bonne-Espérance), une défense vigoureuse, mais de nature historico-critique, des vues catholiques traditionnelles en matière de résurrection. Dans cette publication, que Lagrange qualifie de « belle et intéressante brochure »<sup>248</sup>, il entendait démontrer, à l'aide des mêmes principes herméneutiques que ceux utilisés dans son apologie du dogme eucharistique, le caractère strictement historique des témoignages sur la résurrection. Mieux encore que dans l'analyse précédente, on saisit ici à la fois la fécondité de la pensée exégétique de Ladeuze dans le contexte catholique du temps et les limites philosophiques de son système d'interprétation qui le rend, comme nous allons le voir, hermétique à certaines affirmations — aujourd'hui banales — de l'exégèse indépendante ou moderniste de l'époque<sup>249</sup>. Ainsi, si, très logiquement, il n'évoque pas encore l'analyse des traces de la tradition naissante que l'exégèse ne mettra au jour que plus tard (avec l'école des formes

---

<sup>248</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907.

<sup>249</sup> Sur le thème de la résurrection, qui offre l'avantage de commencer par une des dernières lettres de l'alphabet et, par conséquent, d'avoir fait l'objet d'exposés récents dans les grands dictionnaires, voir notamment J. SCHMITT, *Résurrection de Jésus dans le Kérygme, la tradition, la catéchèse*, dans *D.B.S.*, t. X, col. 487-582 [1985], qui analyse systématiquement, dans une perspective actuelle et très technique, les différentes couches rédactionnelles des textes néo-testamentaires relatifs à la résurrection, et P. GUILBERT, *Résurrection*, dans *Catholicisme...*, t. XII, col. 995-1028 [1990], qui offre une approche plus synthétique et plus théologique du problème, plus utile dans la perspective d'une histoire de la pensée et des mentalités, qui est la nôtre ici. Ce dernier auteur y pose clairement le problème du rapport entre la foi et l'histoire, qui fut au cœur de la crise moderniste, et conclut, avec Loisy, que : « Entre les faits contrôlables et l'affirmation que Jésus est ressuscité, il n'y a d'autre passerelle que la foi. Elle ajoute à l'expression des faits rationnellement établis une interprétation qui en propose le sens. Par son interprétation des événements, la foi prétend bien exprimer la *réalité*, mais la réalité n'appartient pas au domaine de l'histoire comme science. Seule la foi en définitive peut dire : 'Jésus est ressuscité' » (col. 996). Les deux articles cités renvoient à la bibliographie abondante sur ce problème central de la foi chrétienne et de l'exégèse moderne. Citons ici deux publications commodes : E. DE SURGY, P. GRELOT, M. CARREZ, A. GEORGE, J. DELORME et X. LÉON-DUFOUR, *La résurrection du Christ et l'exégèse moderne* (Lectio Divina, 50), Paris, 1969, et C.-M. MARTINI, *Ultime ricerca sulla Risurrezione di Cristo*, dans *Rassegna di teologia*, t. XV, n° 1, janvier-février 1974, p. 45-58.



et l'école de l'histoire des rédactions)<sup>250</sup>, il signale par contre tous les témoignages relatifs à la résurrection au sens strict (le tombeau trouvé vide et les christophanies<sup>251</sup>), les classe chronologiquement dans l'ordre où ils sont actuellement reçus et adopte — en se situant sur un plan purement apologétique, il est vrai<sup>252</sup> — les conclusions de la critique indépendante en matière de critique littéraire : I Cor. XV, 5-8 ; Mc XVI, 1-8 ; Mt XXVIII, 1-8 ; Lc XXIV, 1-10 ; Jn XX, 1-29 et XXI, 1-23, Mc XVI, 9-20, et les deux évangiles apocryphes des Hébreux et de Pierre. Mais il continue à qualifier la résurrection de « fait » et à considérer que, dès lors qu'il a établi l'authenticité des témoignages la concernant, il s'agit d'une vérité historique à laquelle on peut adhérer par un acquiescement rationnel...

Dans sa conférence, après avoir rappelé le caractère fondamental de la résurrection pour la foi chrétienne par un commentaire du passage célèbre de saint Paul « Si le Christ n'est pas ressuscité, vaine est votre foi ; vous êtes encore dans le péché » (I Cor. XV, 17), Ladeuze constatait que pour l'heure les attaques s'étaient déplacées du terrain philosophique (négarion, sur le plan intellectuel, de la possibilité même du miracle et de la résurrection) au terrain historique :

« On veut donc montrer, *par les textes mêmes du Nouveau Testament*, que les Apôtres et les disciples n'ont pas cru d'abord qu'au matin du troisième jour, le corps du Crucifié était sorti vivant de son sépulcre, que les chrétiens ne sont arrivés à cette foi qu'en déformant leurs croyances primitives, dans une évolution inconsciente, se développant par des étapes qui sont restées marquées dans les documents »<sup>253</sup>.

---

<sup>250</sup> Cfr J. SCHMITT, *Résurrection de Jésus dans le Kérygme, la tradition, la catéchèse...*, col. 490-532.

<sup>251</sup> Certains reprennent Act. I, 1-11, parmi les récits de résurrection (*ibid.*, col. 532), mais, même s'il s'agit d'un témoignage indirect sur la résurrection, il n'y est cependant question que de l'action du Christ post-pascal.

<sup>252</sup> Dans son exposé, Ladeuze signale qu'il a dissocié les derniers versets de Mc XVI, 9-20, parce que « D'après un grand nombre de savants, dont plusieurs catholiques, ces versets ont été ajoutés plus tard à l'œuvre de saint Marc », et qu'il l'a fait, bien qu'il « ne partage pas cet avis » (P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine...*, p. 4). Et il ajoute : « J'ai également mis à part le chapitre XXI du quatrième Évangile, pour le même motif, quoique pour ma part, j'estime qu'il est de la même main que le reste du livre » (*ibid.*).

<sup>253</sup> P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine...*, p. 2.

Et Ladeuze se proposait dès lors, très simplement, à propos de la résurrection, de « montrer que l'historien n'a à faire valoir aucun argument contre ce fait »<sup>254</sup>.

Après avoir présenté les sources sur lesquelles s'appuyait le dogme de la résurrection (cfr *supra*), Ladeuze commençait sa démonstration par une présentation des thèses de la critique indépendante<sup>255</sup>, sur la base de l'exposé qu'en avait fait Arnold Meyer, professeur à l'Université de Zurich<sup>256</sup>, et qui, aux dires de Loisy et de Holtzmann (un des « exégètes des plus en vue du protestantisme libéral »<sup>257</sup>), constituait le meilleur exposé contemporain de la question. A partir des mêmes documents, Meyer pratiquait une reconstruction des origines chrétiennes opposée à la Tradition. La base de son édifice était relativement simple : saint Paul, dans la première aux Corinthiens, constitue le témoignage le plus ancien et donc fournit le meilleur état de la tradition primitive. Or, dans son récit, l'Apôtre ne parle ni du tombeau vide, ni d'un certain nombre de christophanies signalées par ailleurs : ne constituent donc le noyau primitif que les cinq apparitions citées par Paul, apparitions auxquelles il convient d'ajouter la sienne propre, qui fournit en fait la matrice interprétative de toutes les autres. Car ce qu'il a vu sur le chemin de Damas, selon ses propres dires, ce n'est pas le cadavre du crucifié revenu à la vie, mais le corps pneumatique du Christ glorieux. A partir de là, Meyer développe une interprétation psychologique de la vision paulinienne — vision prototypique de toutes les autres — en montrant qu'il s'agit d'une hallucination produite par l'inconscient. L'idée d'hallucination, certes, est incompatible avec le doute et se heurte donc au scepticisme initial des apôtres que les Évangiles rapportent avec insistance, mais qu'importe : l'expression de ces doutes chez Luc et Jean ne figurait pas dans la tradition initiale, le silence de Paul le prouve, et ne fut ajoutée que plus tard, comme la plupart

---

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>256</sup> A. MEYER, *Die Auferstehung Christi. Die Berichte über Auferstehung, Himmelfahrt und Pfingsten, ihre Entstehung, ihr geschichtlicher Hintergrund und ihre religiöse Bedeutung* (Lebensfragen. Schriften und Reden), J.C.B. Mohr, Tübingen, 1905, VII-368 p. Malgré des recherches déjà assez poussées, nous n'avons pas trouvé d'indications sur ce dernier.

<sup>257</sup> C'est ainsi que le qualifie — en des termes identiques — à la fois A. FAUX, *Holtzmann (Henri-Jules)*, dans *D.B.S.*, t. IV, col. 112-116, et J. TRINQUET, *Holtzmann (Heinrich Julius)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 826. Professeur de théologie à Heidelberg (1854) puis à Strasbourg (1874-1904), Holtzmann (1832-1910), en donnant une formulation exceptionnelle à certaines thèses, comme celle de la théorie des deux sources pour les synoptiques ou de l'indépendance du IV<sup>e</sup> Évangile, a contribué à en faire des thèses classiques et a exercé une influence considérable, en Allemagne surtout. En France, son influence s'est surtout exercée de façon importante à travers l'œuvre de Loisy.

des détails. Au départ, il n'y avait eu que la vision de Pierre puis des autres apôtres en Galilée et, sur cette donnée initiale, on éprouva bientôt la nécessité de greffer des explications en accord avec les conceptions du temps (idée juive contemporaine de la résurrection corporelle) : légende du tombeau vide, puis déplacement des apparitions à Jérusalem, près du tombeau, puis développements apologétiques sur la garde de ce dernier, les doutes des douze, le repas du Christ et la scène de Thomas.

Dans sa réponse, Ladeuze ramenait à trois le nombre des arguments utilisés : le principal reposait, bien entendu, sur le témoignage de saint Paul interprété dans le sens que nous venons de voir ; le second se basait sur les contradictions entre les différents récits ; et le troisième concernait l'étude comparative des sources permettant, selon Meyer, la reconstruction du processus psychologique d'élaboration de la légende. Plutôt que de reprendre ici tous les éléments de la démonstration de Ladeuze, nous retracerons plutôt, à titre illustratif de sa méthode, sa réfutation de l'interprétation faite par Meyer du témoignage paulinien (I Cor. XV), point d'appui de tout son raisonnement. Pour étayer sa thèse, Meyer entendait montrer que la description faite par Paul de la « résurrection » visait le Christ glorieux et non le Christ ressuscité et il s'appuyait, pour établir ce fait, sur trois passages<sup>258</sup>. Dans un très long paragraphe, Ladeuze s'attachait à préciser, avec beaucoup de pertinence critique, le sens des termes de chair et d'esprit en montrant que chez l'Apôtre, ils avaient un sens spirituel bien précis, tout à fait étranger aux supputations de Meyer : la chair désignait le corps en tant qu'il appartient au monde terrestre et au péché, ce qui ne signifiait en aucun cas que le corps comme tel ne pût appartenir au Royaume ; et l'esprit désignait tout ce qui appartient à la vie supérieure, surnaturelle, ce qui pouvait parfaitement s'appliquer au corps comme tel une fois ressuscité. Et l'assimilation paulinienne du Seigneur à l'Esprit signifiait simplement que le Christ glorieux était devenu le principe transcendant nouveau de toute chose. Après ces précisions lexicologiques, Ladeuze ramenait le débat aux textes invoqués eux-mêmes et, citant I. Cor. XV, 3-4<sup>259</sup>, faisait remarquer, contre Meyer, qu'ils mentionnaient clairement les éléments fondamentaux de la résurrection (« il a été

---

<sup>258</sup> « Ce que j'affirme, frères, c'est que ni la chair ni le sang ne peuvent avoir part au Royaume de Dieu, et que la corruption n'aura point part à l'incorruptibilité » (I Cor. XV, 50) ; « semé corps animal, il ressuscitera corps spirituel » (I Cor. XV, 44) et « Or le Seigneur est l'Esprit » (II Cor. III, 17).

<sup>259</sup> P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine...*, p. 12 : « Je vous ai donc transmis ce que j'ai moi-même reçu. Le voici : le Christ est mort pour nos péchés, conformément aux Écritures ; il a été enseveli ; il est ressuscité le troisième jour conformément aux Écritures ; il est apparu à Céphas, puis aux Douze, etc. » (cité ici d'après la Bible de Maredsous).

enseveli ; il est ressuscité le troisième jour conformément aux Écritures ; il est apparu à Céphas, puis aux Douze ») : « Ne cherchons donc pas midi à quatorze heures ! Saint Paul a donc cru qu'il avait vu le Christ dans le même corps qui avait été enseveli »<sup>260</sup>. D'autant que l'idée d'une résurrection corporelle était conforme aux représentations palestiniennes du temps. Quant à l'interprétation des textes dans le sens de l'hallucination, enfin, Ladeuze levait une à une les trois objections avancées contre une herméneutique réaliste du message de l'Apôtre : rien dans les textes ne permettait à l'historien de dire que saint Paul était épileptique et donc prédisposé aux visions ; saint Paul avait toujours distingué soigneusement l'expérience de Damas, fondement de son ministère apostolique, de ses autres expériences mystiques ; il n'y a eu, dans l'expérience de saint Paul, aucune préparation psychologique qui aurait pu conduire à l'hallucination, en ce sens que sa conversion a été aussi brutale qu'inattendue (il n'y a aucun cheminement) et qu'il n'a jamais manifesté de remords sur son passé de persécuteur, comme le suggère Meyer pour expliquer la conversion subite. Et Ladeuze de conclure que d'après les textes, « cette hallucination serait aussi anormale que la critique qui est réduite à y recourir, critique qui ne mérite plus le nom d'histoire, puisqu'elle s'exerce en dehors des textes et contre eux »<sup>261</sup>.

Même si notre résumé ne permet pas de le percevoir nettement, l'exposé de Ladeuze reposait sur un examen minutieux des textes et sur une analyse historique finement menée. En ce sens, l'étude était un modèle d'exégèse critique progressiste et on est très loin ici de la naïveté précritique du jeune étudiant en théologie de 1893<sup>262</sup>, qui adhérerait encore totalement à l'interprétation traditionnelle selon laquelle les contradictions entre les différents récits évangéliques résultaient simplement de l'omission de détails différents dans les diverses narrations<sup>263</sup>. Pour illustrer le chemin parcouru, on notera qu'en 1907, il qualifie de « peu sérieux »<sup>264</sup> les artifices « harmonisants » mis en œuvre

---

<sup>260</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>261</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>262</sup> On se rappellera le sermon pascal de 1893 (A.K.U.L., A.P.L., [n° 19], Un « paquet » désigné « Dossier II. Sermons ». Texte manuscrit d'un sermon désigné « Exposé historique de la Résurrection. Prêché à Lessines Dim(.)[anche] de Pâques. 2 avril 1893 »), que nous avons analysé plus haut.

<sup>263</sup> C'est, par exemple, l'explication proposée en 1903 encore dans le *Dictionnaire de la Bible* : cfr H. LESÊTRE, *Jésus-Christ*, dans *D.B.*, t. III, col. 1478.

<sup>264</sup> P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine...*, p. 22.

pour expliquer les divergences entre les différents récits évangéliques sur la résurrection et développe à ce propos une argumentation strictement historique. D'une part, il constate qu'il y a accord entre les témoins sur le fait essentiel (la résurrection corporelle) et que les divergences, normales en histoire (les témoins n'ont jamais l'attention attirée par les mêmes faits et donc ne relatent jamais un événement de façon identique), n'autorisent pas ici l'historien à récuser leur témoignage. D'autre part — et on peut y discerner une préfiguration de la *Formgeschichte*<sup>265</sup> —, si les textes n'évoquent que certains aspects du récit, c'est en raison d'exigences littéraires et d'objectifs différents en matière de prédication, exigences et objectifs qui les amènent à organiser différemment les éléments constitutifs de la Tradition :

« Les Évangélistes ne sont pas des historiens au sens actuel du mot, soucieux d'exposer les faits complètement et critiquement. Ils ont leur plan spécial, d'après lequel ils veulent servir à leur façon à l'évangélisation et à l'édification ; ils ont choisi dans la tradition sur le Sauveur ce qui rentrait dans leur plan, et ils l'ont exposé conformément à leur but, sans pour cela avoir toujours en moindre estime les matériaux négligés par eux. Omettant certains faits, ils ont dû, dans leur exposé, combler les intervalles et relier entre eux d'une façon particulière les éléments qu'ils avaient choisis pour leur description »<sup>266</sup>.

Certes, Ladeuze n'a jamais conçu les Évangiles à la manière dont Gunkel concevait la Genèse<sup>267</sup>, mais on devine dans son analyse un premier fractionnement des textes en

---

<sup>265</sup> Apparue de façon indépendante chez différents auteurs protestants entre 1919 et 1922 (M. Dibelius, K.-L. Schmidt, R. Bultmann, etc.), la *Formgeschichte Schule* (en français « École de l'histoire des formes ») constitue un essai de dépasser l'analyse littéraire pour tenter de retracer la « préhistoire évangélique » (*Urchristentum*). Entre le Christ et les premières rédactions écrites, trente années se sont passées que l'on peut essayer d'éclairer en examinant de façon plus poussée les genres (ou « formes ») littéraires de chacune des péripécies évangéliques. Lorsque la *Formgeschichte* se formalise après la première guerre mondiale, elle n'est pas radicalement nouvelle : son grand principe, le « *Sitz im Leben* » (place du récit dans la vie de la communauté) a déjà été formulé par Gunkel (cfr ci-dessus) plusieurs années auparavant. L'idée fondamentale de la méthode est que les Évangiles ne présentent pas véritablement d'unité littéraire, mais sont constitués de petites pièces à caractère essentiellement populaire, progressivement organisées en cycles au sein de la communauté primitive, et répondant à chaque fois à des besoins précis. Voir, pour une esquisse rapide, F.-M. BRAUN, *Formgeschichte (école de la...)*, dans *D.B.S.*, t. III, col. 312-317, et, plus récemment, P. BENOÎT, *Exégèse et théologie*, Paris, 1961.

<sup>266</sup> P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine...*, p. 25-26.

<sup>267</sup> Sur Gunkel (1862-1932), professeur d'exégèse de l'Ancien Testament aux facultés de théologie protestante de Göttingen (1888), de Halle (1889-1904), de Berlin (1894-1907), de Giesen (1907-1920) et de Halle (1920-1927), voir L. HENNEQUIN, *Gunkel (Herrmann)*, dans *D.B.S.*, t. III, col. 1374-1377) et J. TRINQUET, *Gunkel (Herrmann)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 429-430. Père de la *Formgeschichte*, Gunkel voyait dans les textes de l'Ancien Testament l'aboutissement d'un phénomène complexe empruntant ses éléments constitutifs aux traditions populaires de l'Orient ancien, éléments qui ont connu une forme infra-littéraire dont il fallait retrouver le « *Sitz im Leben* ».

unités dont la constitution s'explique tantôt par un besoin littéraire, tantôt par des nécessités liées « à l'évangélisation et à l'édification » : c'est un des principes directeurs de la *Formgeschichte*. A travers son analyse des textes relatifs à la résurrection, par ailleurs, on trouve un certain nombre de positions personnelles appuyées sur des analyses littéraires que la critique indépendante contestait de son temps, mais que la recherche ultérieure n'a pas traitées de façon aussi tranchée. C'est notamment le cas, pour ne prendre qu'un exemple significatif, de la valeur « historique » de la tradition du tombeau vide, tradition que les travaux de l'exégèse moderne ont plutôt eu tendance à réhabiliter depuis<sup>268</sup>.

Parmi ces positions, celle qu'il développe, précisément, au sujet du concept d'inspiration par rapport aux contradictions des récits évangéliques de la résurrection, mérite plus qu'une mention, dans la mesure où, nous l'avons vu, le problème de l'inerrance qui en découle fut un des nœuds de la crise biblique. A propos de ces contradictions, normales en histoire et que Ladeuze justifie par des nécessités narratives et les besoins divers de la prédication, il note, sans doute moins pour se défendre personnellement que pour défendre publiquement la légitimité de la méthode critique :

« On m'objectera, au point de vue catholique, que la Providence devait dans notre cas veiller sur la tradition chrétienne pour la préserver d'erreur. — Oui, la Providence divine a veillé sur cette tradition, mais en se servant, pour la transmettre, d'hommes comme instruments. Or vous le savez, la modalité de l'effet dépend de la nature de la cause instrumentale et non de l'action de la cause principale. 'Motus moventis, dit saint Thomas, recipitur in moto juxta naturam moti'. En exerçant exactement la même action comme cause principale, aujourd'hui j'écris bien, demain j'écris mal, — pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui j'ai un bon instrument, une bonne plume, et demain une mauvaise. Donc, dans cette tradition sur la Résurrection dirigée par la Providence, puisqu'elle était transmise par des hommes, des imperfections humaines devaient naturellement se glisser. Dieu ne se devait de les empêcher, que si elles étaient de nature à nuire au but qu'il poursuivait en se servant de ces instruments humains »<sup>269</sup>.

---

<sup>268</sup> D'après J. SCHMITT, *Résurrection de Jésus dans le Kérygme, la tradition, la catéchèse...*, col. 532, la valeur historique de la tradition du tombeau vide constitue plutôt, depuis le travail de H. von Campenhausen (*Der Ablauf der Osterereignisse und das leere Grab* [Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse, 1952-4], Heidelberg, Winter, 1952 [3<sup>e</sup> éd., Heidelberg, 1966]), la position actuellement reçue. Si l'article de J. DELORME, *Résurrection et tombeau de Jésus : Marc 16, 1-8 dans la tradition évangélique*, dans E. DE SURGY, P. GRELOT, M. CARREZ, A. GEORGE, J. DELORME et X. LÉON-DUFOUR, *La résurrection du Christ et l'exégèse moderne...*, p. 105-151, montre que la question de l'historicité du récit du tombeau vide pose mal le problème, il n'en écarte cependant pas la possibilité.

<sup>269</sup> P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine...*, p. 20.

Exprimée de façon plus didactique — l'exemple de la plume est un de ceux qu'affectionne Ladeuze —, il s'agit donc exactement de la même conception que celle défendue par Lagrange et... par Loisy, au moins jusqu'en 1902.

Pour conclure cette analyse de l'apologétique de Ladeuze en matière de résurrection, nous pouvons dire qu'elle procède d'une exégèse strictement progressiste, dans laquelle la méthode critique reste indissociable de la règle de foi. Si Ladeuze y excelle dans l'analyse des problèmes littéraires et parvient, de cette manière, à contrer efficacement ses adversaires sur le terrain de la critique, il semble s'être contenté d'une position purement défensive dans le domaine de l'exégèse proprement dite : entre l'interprétation catholique « réaliste » traditionnelle et l'approche des mythologues du protestantisme libéral<sup>270</sup>, par exemple, n'y avait-il pas place pour une démarche qui tienne compte davantage du caractère symbolique du langage religieux tout en ne sombrant pas dans un criticisme dissolvant ? De ce point de vue, il est clair que les préoccupations apologétiques l'ont emporté sur le souci d'une intelligence renouvelée du texte en fonction de la nouvelle vision du monde que la critique impliquait. Le paradoxe de l'école progressiste, c'est d'avoir voulu exploiter l'outil critique, qui manifestait l'intrusion de la méthode scientifique dans le domaine théologique, tout en gardant une formulation de la foi à l'aide d'un système de représentations précritiques. La compréhension de la notion de « fait historique » à propos de la résurrection — et cela vaut également pour les miracles — en est un bon exemple.

Pour Ladeuze, en effet, les textes permettent d'établir que les disciples ont effectivement témoigné avoir vu le tombeau vide, ainsi que le Christ ressuscité, et la seule explication acceptable « historiquement » est « le fait » de la résurrection. Disons-le tout de suite, tous les critiques admettent aujourd'hui que personne, d'après les textes eux-mêmes, n'a été témoin direct de la résurrection. Il s'agit d'une conclusion que les disciples ont tirée, difficilement, du constat du tombeau vide et des apparitions : même si l'on reconnaît à ces témoignages sur le sépulcre et les christophanies une réelle authenticité historique, on est conscient que l'histoire comme science ne peut en aucun cas passer de ces faits à celui de la résurrection, sauf que seul la foi peut accomplir. En ce sens, le Père Pierre Guilbert a exprimé, beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire, les limites de l'apologétique catholique à l'époque de Ladeuze :

---

<sup>270</sup> Sur l'approche mythologique de la Bible, voir surtout M. LEPIN, *Mythique (sens)*, dans *D.B.S.*, t. IV, 1907, col. 1376-1424.

« Comment faut-il comprendre les affirmations des textes néo-testamentaires ? Vouloir à tout prix un constat de type 'physique' est tout à fait excessif et rappelle les exagérations du 'concordisme biblique', qui prétendait harmoniser les données bibliques et celles des sciences. Dans la même ligne, et sous prétexte de 'défendre la foi', on est tenté d'étendre exagérément le domaine de 'l'historique', comme si seul ce qui est strictement 'historique' était fiable. Cet effort apologétique, qui a marqué une époque, ne saurait aboutir. En effet, si la foi en la résurrection de Jésus s'enracine dans l'histoire, elle ne s'y enferme pas. On l'a dit déjà : le Ressuscité échappe à l'histoire en même temps qu'il 'passe de ce monde au Père'. Mais s'il ne peut être prouvé par la science historique — qui n'a aucun moyen ni aucune méthode pour étreindre les réalités spirituelles en elles-mêmes —, il n'est pas cependant étranger à l'histoire. L'histoire étreint les 'faits historiques' qui ont entouré et accompagné l'événement fondateur de notre foi. Seules les 'retombées' de la résurrection sont, au sens strict, 'historiques' : l'histoire peut les constater et les décrire. Mais elle ne saurait constater et décrire le fait de la résurrection. Elle peut seulement conclure des 'retombées' qu'elle saisit, que la résurrection leur apporte une explication plausible. C'est dire que, même si elle échappe à l'histoire, la résurrection de Jésus demeure *vraie et réelle*. Mais elle ne peut être qu'une affirmation de foi, non une affirmation scientifique »<sup>271</sup>.

La position de Ladeuze sur la résurrection marque bien, une fois encore, les limites philosophiques de sa pensée exégétique : c'est au nom d'un réalisme philosophique précritique qu'il fait de la résurrection un « fait historique » et qu'il souscrit totalement, à la fin de sa démonstration<sup>272</sup>, à l'enseignement de l'encyclique *Pascendi* et du décret *Lamentabili* sur la résurrection :

« C'est cette critique *philosophique* — c'est nous qui soulignons — dont le Saint-Office a nettement condamné les propositions dans son décret *Lamentabili sane exitu* et que le Souverain Pontife vient de définir si clairement et de condamner à nouveau dans la magnifique encyclique *Pascendi dominici Gregis* parue il y a quelques jours. Écoutez plutôt les propositions 36 et 37 du nouveau Syllabus : Prop. XXXVI : 'La Résurrection du Sauveur n'est pas proprement un fait d'ordre historique, mais un fait de l'ordre purement surnaturel, qui n'est ni démontré, ni démontrable, mais que la conscience chrétienne a peu à peu déduit d'autres faits'. Prop. XXXVI : 'La foi en la Résurrection du Christ n'eut pas tant pour objet, dès le commencement, le fait même de la Résurrection, que la vie immortelle du Christ auprès de Dieu' »<sup>273</sup>.

#### *e. Les écrits scripturaux : travaux de critique littéraire*

Après les travaux historico-apologétiques, le dernier groupe d'écrits de Ladeuze qu'il nous faut analyser ici, les études que Coppens rattache à la « solution de problèmes

---

<sup>271</sup> P. GUILBERT, *Résurrection*, dans *Catholicisme...*, t. XII, col. 1014-1015.

<sup>272</sup> P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine...*, p. 32.

<sup>273</sup> *Ibid.*



littéraires »<sup>274</sup>, peuvent se répartir en deux sous-ensembles : deux petits écrits de second rang sur les destinataires de l'Épître aux Éphésiens et sur la deuxième Lettre de saint Pierre, et deux études de première importance, sur le *Magnificat* et le IV<sup>e</sup> Évangile, qui sont fondamentales autant parce qu'elles constituent la meilleure illustration de la méthode scientifique de Ladeuze que parce qu'elles ont joué un certain rôle dans les controverses autour du modernisme du début du siècle<sup>275</sup>. Ce sont ces deux études, rédigées dans des circonstances très différentes, comme nous le verrons, qui ont placé Ladeuze aux avant-postes du combat de l'exégèse progressiste (leur rôle en Belgique est comparable à celui qu'a joué en France *La méthode historique* du Père Lagrange) et qui lui ont valu, dans les milieux conservateurs, une réputation de « moderniste » — avec toute la charge infamante que le terme véhiculait. Dans les deux premiers écrits mineurs évoqués, il n'est finalement pas question d'autres chose que de simples hypothèses personnelles, brillantes, mais peu contraignantes sur le plan de l'argumentation, relatives à des problèmes anciens. En ce qui concerne l'Épître aux Éphésiens, dont les destinataires faisaient déjà problème dans l'Église antique<sup>276</sup>, Ladeuze se rattache à l'opinion depuis longtemps adoptée par certains critiques, catholiques aussi bien que non catholiques, selon laquelle il s'agit d'une lettre encyclique destinée aux Églises d'Asie mineure (pour lui, il s'agirait d'Églises du nord-est, qui jouèrent un rôle assez obscur au premier siècle, où la lettre, venant d'Éphèse, fut simplement rattachée à la plus importante Église d'Asie)<sup>277</sup>. En ce qui concerne la deuxième Lettre de saint Pierre, qui posait un certain nombre de problèmes critiques<sup>278</sup>, Ladeuze défendait son unité (Grotius, au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, avait proposé l'existence de deux lettres maladroitement soudées), en suggérant simplement une erreur de copie (la lettre devait en fait se lire dans l'ordre I-II 3a ; III 1-16 ; II 3b-22 ; III 17-18)<sup>279</sup>. On notera, à propos de cette dernière analyse, que le fonds Mercier à Malines conserve une note anonyme et non datée de quatre pages, reproduisant de façon analytique le contenu du cours de Ladeuze

---

<sup>274</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 31.

<sup>275</sup> *Ibid.*

<sup>276</sup> Cfr E. JACQUIER, *Éphésiens (Épître aux)*, dans *D.B.*, t. II, col. 1849-1863 et, nettement plus récent, F. AMIOT, *Éphésiens (Épître aux)*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 293-297.

<sup>277</sup> P. LADEUZE, *Les destinataires de l'Épître aux Éphésiens...*, p. 573-580.

<sup>278</sup> Voir J. SCHMIDT, *Pierre (seconde Épître de)*, dans *D.B.S.*, t. VII, col. 1455-1463 (qui cite l'article de Ladeuze) et M.-F. LAMAU, *Pierre (Saint). II. Les lettres*, dans *Catholicisme...*, t. XI, col. 326-333.

<sup>279</sup> P. LADEUZE, *Transposition accidentelle dans la II<sup>e</sup> Petri. Unité de l'Épître...*, p. 543-552.

sur la II<sup>a</sup> Petri<sup>280</sup> : le cours ayant été professé en 1904-1905<sup>281</sup>, on peut en conclure que, pour des raisons qui échappent cependant, Mercier a été amené à s'intéresser au contenu de l'enseignement de Ladeuze dès avant son épiscopat.

*L'article sur le Magnificat.* — Premier des deux écrits majeurs traitant de problèmes littéraires, l'article sur le *Magnificat* fut publié en 1903, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*<sup>282</sup>, et marque l'entrée en scène remarquée de Ladeuze dans le domaine des controverses critiques du début du siècle relatives à l'exégèse néo-testamentaire<sup>283</sup>. L'article comprenait en fait trois parties, de portée inégale : un résumé de la controverse parfaitement neutre, un examen du problème de l'attribution du poème à Marie ou à Élisabeth, où Ladeuze se ralliait à la thèse catholique traditionnelle, et une analyse de la composition littéraire du *Magnificat*, posant ainsi pour la première fois, dans le monde catholique, le problème de l'historiographie biblique sur le terrain du Nouveau Testament. L'adoption de ce plan résultait en fait de l'examen de la controverse. Tandis qu'en France la discussion avait porté sur la critique textuelle et l'exégèse (examen des différentes leçons de la formule d'introduction et analyse des éléments internes du texte pour déterminer s'il fallait le comprendre comme un cantique de Marie ou un cantique d'Élisabeth), en Allemagne, la polémique avait surtout porté sur le problème de la composition littéraire ; or, si, dans les deux pays, les exégètes catholiques avaient établi l'authenticité de la version attribuant le *Magnificat* à Marie, ils n'avaient pas répondu aux questions littéraires soulevées en Allemagne. Après avoir retracé la controverse, Ladeuze reprenait donc la démonstration en deux temps : tout d'abord, il s'attachait à établir l'attribution du cantique à Marie sur la base des éléments externes (examen des manuscrits) et internes (interprétation du texte) et ensuite, il examinait les objections littéraires émises en Allemagne contre l'attribution à Marie (le texte n'étant manifestement pas de la même veine que le reste de l'Évangile de l'enfance, il s'agissait

---

<sup>280</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° I. 102, P. Ladeuze over een geval in hermeneutiek. s.d., Une enveloppe désignée de la main de Mercier « Notes d'Herméneutique de N.T. Ordre des dictions de II<sup>a</sup> Petri (Ladeuze) ».

<sup>281</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 25-26.

<sup>282</sup> P. LADEUZE, *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth...*, p. 623-644.

<sup>283</sup> Sur le *Magnificat*, voir L. PIROT, *Évangiles et Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, 1934, le point y consacré, col. 1269-1273, et Ph. ROUILLARD, « *Magnificat* », dans *Catholicisme...*, t. VIII, col. 163-164.

d'un texte intercalé, que l'on pouvait attribuer, soit à saint Luc lui-même, soit à une tradition préchrétienne). Il concluait en proposant une hypothèse personnelle : le cantique pouvait être un psaume chrétien composé par la Vierge elle-même, d'abord pieusement conservé dans l'Église primitive, puis inséré par saint Luc dans le récit de l'enfance, l'évangéliste « interprétant librement par là la réponse que Marie dut faire à Élisabeth »<sup>284</sup>.

La controverse qui agita les milieux exégétiques au tournant du siècle à propos du *Magnificat* constitue à tous égards un bon paradigme de la question biblique et de la crise moderniste qui s'annonce. Elle a fait récemment l'objet d'une excellente présentation du Père Bogaert<sup>285</sup>, qui ne diffère d'ailleurs pas beaucoup, à l'examen, de l'analyse qu'en avait faite Ladeuze en 1903, du moins pour la période antérieure à son article<sup>286</sup>. En 1893, dans son commentaire sur *Les Évangiles synoptiques*<sup>287</sup>, Loisy avait émis l'hypothèse que le *Magnificat* — c'était nouveau — avait sans doute été placé initialement par saint Luc dans la bouche d'Élisabeth. Quelques années plus tard, en 1897, lorsque dom Germain Morin eut publié un texte de saint Nicéas de Rémésiana, évêque de Dacie<sup>288</sup>, donnant Élisabeth comme auteur<sup>289</sup>, Loisy, sous le pseudonyme de François Jacobé, développa ses arguments, tant externes qu'internes, en faveur de

<sup>284</sup> P. LADEUZE, *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth...*, p. 644. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une monographie, l'article de Ladeuze a fait l'objet d'une recension dans la *Revue biblique* (L. SANDERS, *Bulletin*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. I, 1904, p. 158-159).

<sup>285</sup> Voir P.-M. BOGAERT, *Épisode de la controverse sur le « Magnificat »*. A propos d'un article inédit de Donatien De Bruyne (1906), dans *Revue bénédictine*, t. XCIV, n° 1-2, 1984, p. 38-49, qui publie un manuscrit (resté inédit en raison des circonstances...) de dom Donatien De Bruyne intitulé *Un nouveau témoignage attribuant le Magnificat à Élisabeth*, datant probablement de 1906, où l'auteur se prononce pour l'attribution à Élisabeth. On y trouvera, p. 38-40, un excellent aperçu de la controverse du début du siècle, réalisé grâce à la bibliographie fournie par René Laurentin dans son étude sur les deux premiers chapitres de Luc (voir R. LAURENTIN, *Structure et théologie de Luc I-II* [Études bibliques], 4<sup>e</sup> éd., Paris, 1964, p. 191-223, plutôt que la 3<sup>e</sup> éd. (1957) signalée par le Père Bogaert).

<sup>286</sup> P. LADEUZE, *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth...*, p. 623-625.

<sup>287</sup> Cfr A. LOISY, *Les Évangiles synoptiques*, dans ID., *L'enseignement biblique*, Paris, 1893, p. 35-36.

<sup>288</sup> Sur Nicéas, évêque de Rémésiana, près de Nisch en Serbie, de ± 366 à 414, voir P.-Th. CAMELOT, *Nicéas de Rémésiana (Saint)*, dans *Catholicisme...*, col. 1216.

<sup>289</sup> G. MORIN, *Le De psalmodiae bono de l'évêque saint Niceta : rédaction primitive, d'après le ms. Vatic. 5729*, dans *Revue bénédictine*, t. XIV, 1897, p. 385-397.

l'attribution à Élisabeth<sup>290</sup>. Son hypothèse consistait à dire que le texte de départ attribuant le cantique à Élisabeth était simplement introduit par « Et elle dit » et qu'il avait été complété différemment dans les divers manuscrits quant au sujet, les uns et les autres ajoutant tantôt Élisabeth, tantôt Marie<sup>291</sup>. L'argumentation de Loisy fut combattue par le Père jésuite Durand (1898), pour qui la formule initiale était bien « Et elle dit » mais introduisant un nouveau discours de Marie<sup>292</sup>, et par M. Lepin (1902-1903), pour qui la formule grecque « Et dit Marie » avait été amputée par erreur de sa finale dans un manuscrit qui ne fut ensuite reproduit que dans l'une ou l'autre Église isolée<sup>293</sup>. Tandis qu'en France la discussion avait porté sur l'attribution du *Magnificat*, en Allemagne, c'est par le biais de sa composition littéraire que le problème d'attribution fut abordé par les exégètes protestants. En 1891 déjà, un certain M. Hillmann, sans mettre en doute l'attribution du *Magnificat* à Marie, y avait cependant reconnu un psaume juif intercalé dans le récit judéo-chrétien de l'enfance utilisé par saint Luc<sup>294</sup>. Apparemment sans connaître les écrits de Loisy-Jacobé, Adolf Harnack reprit, en 1900, la double question de la composition littéraire et de l'attribution : le *Magnificat* était bien l'œuvre de Luc et ce dernier avait, selon lui — Harnack développe ici une argumentation très proche de celle de Loisy —, placé le *Magnificat* dans la bouche d'Élisabeth<sup>295</sup>. La thèse d'Harnack

---

<sup>290</sup> F. JACOBÉ, *L'origine du Magnificat*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. II, 1897, p. 424-432.

<sup>291</sup> Cette conjecture qui lui paraissait « au moins probable » en 1897 devint pour lui « à peu près certaine » en 1901, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VI, 1901, p. 286.

<sup>292</sup> A. DURAND, *L'origine du Magnificat*, dans *Revue biblique*, t. VII, 1898, p. 74-77.

<sup>293</sup> Le premier article de Lepin (M. LEPIN, *Le Magnificat doit-il être attribué à Marie ou à Élisabeth ?*, dans *L'Université catholique* [Lyon], nouv. sér., t. XXXIX, 1902, p. 213-242) ayant suscité une mise au point de Loisy (*Chronique biblique*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VIII, 1903, p. 288-289), Lepin y répondit dans un second article (M. LEPIN, *L'origine du Magnificat. Réponse aux nouvelles observations de M. Loisy*, dans *L'Université catholique* [Lyon], nouv. sér., t. XLIII, 1903, p. 290-296).

<sup>294</sup> M. HILLMANN, *Die Kindheitsgeschichte Jesu nach Lukas kritisch Untersucht*, dans *Jahrbuch für protestantische Theologie*, t. XVII, p. 192.

<sup>295</sup> A. HARNACK, *Das Magnificat der Elisabeth (Luc. I, 46-55) nebst einigen Bemerkungen zu Luc. I und II*, (Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, n° 27), Berlin, 1900, p. 537-556. Ladeuze citait également, à rattacher à l'argumentation de Harnack, celle développée dans L. CONRADY, *Die Quelle der kanonischen Kindheitsgeschichte Jesus*, Göttingen, Vandenhoeck, 1900, relative au protoévangile de Jacques, source des deux premiers chapitres de Matthieu et de Luc.

fut alors attaquée, toujours du côté protestant, par A. Hilgenfeld (1901)<sup>296</sup> et F. (1902)<sup>297</sup>, lesquels, tout en souscrivant à l'attribution traditionnelle du cantique à Marie, y voyaient un hymne juif préexistant<sup>298</sup>, et, du côté catholique, par O. Bardenheuer (1901)<sup>299</sup>, qui se contenta de se prononcer sur la seule question de l'attribution<sup>300</sup>.

En ce qui concerne l'attribution du *Magnificat* à Marie ou à Élisabeth, Ladeuze souscrivait entièrement à l'opinion traditionnelle. Du point de vue textuel, tous les manuscrits présentaient la leçon « Et Marie dit », à l'exception de trois manuscrits tardifs de l'ancienne version latine<sup>301</sup> et, dans l'Église grecque, de deux versions latines de l'*Adversus haereses* de saint Irénée et de la version latine hiéronymienne de la septième homélie d'Origène, tous manuscrits dont les variantes étaient problématiques<sup>302</sup>. L'argument externe plaidait donc puissamment pour l'authenticité de la leçon traditionnelle, et rien dans l'analyse interne ne permettait de renverser ce plaidoyer. Quant aux arguments puisés de l'analyse des sources littéraires de Luc, ils n'étaient pas tous convaincants, loin s'en faut. Pour Harnack, par exemple, plusieurs versets du *Magnificat* (versets 45-46, 48 pour partie et 52-53) ne pouvaient que se rapporter à Élisabeth, parce qu'ils constituaient en fait une reprise du cantique d'Anne

<sup>296</sup> A. HILGENFELD, *Die Geburts- und Kindheitsgeschichte Jesu. Luc. I, 5-II, 52*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, nouv. sér., t. IX, 1901, p. 177-235.

<sup>297</sup> F. SPITTA, *Das Magnificat, ein Psalm der Maria und nicht der Elisabeth*, dans *Theologische Abhandlungen. Festgaben zum 17 mai 1902 für H.J. Holtzmann*, Tübingen, Mohr, 1902, p. 63-94.

<sup>298</sup> Ladeuze cite également à ce propos : D. VÖLTER, *Die Apokalypse des Zacharias im Evangelium des Lukas*, dans *Theologisch Tijdschrift*, t. XXX, 1896, p. 224-269, et H. USENER, *Geburt und Kindheit Christi*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, t. IV, 1903, p. 1-21.

<sup>299</sup> O. BARDENHEUER, *Ist Elisabeth die Sängerin des Magnificat ?* (Biblische Studien, t. VI, n° 1-2), Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1901, p. 189-200.

<sup>300</sup> On notera que Ladeuze ne cite pas le catholique [C.A. KNELLER], *Das Magnificat der Elisabeth nach einigen Bemerkungen zu seiner Entdeckung*, dans *Stimmen aus Maria Laach*, t. LIX, 1900, p. 237-244.

<sup>301</sup> Le codex *Veronensis* (b), composé en Italie du Nord au V<sup>e</sup> siècle, le codex *Redhigeranus* (l), datant du VII<sup>e</sup> siècle, et le document signalé de l'évêque Nicéas.

<sup>302</sup> Ladeuze (p. 628) signalait le travail du protestant H.A. KÖSTLIN, *Das Magnificat (Lc. I, 46-55) Lobgesang der Maria oder der Elisabeth ?*, dans *Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, t. III, 1902, p. 142-145, qui ajoutait au débat un argument tiré de la liturgie grecque, et le réfutait immédiatement en mentionnant la réponse du catholique N. NILLES, *Ueber die Sängerin des Magnificat*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. XXVII, 1903, p. 375-376, montrant que la liturgie invoquée n'était pas grecque mais slave (et donc plus tardive).

(I Sam. II, 1) apportant au Temple l'enfant obtenu par ses prières et que c'est Élisabeth qui se trouvait dans la situation d'Anne. Ladeuze objectait d'une part, que, à supposer qu'il y ait eu des emprunts au cantique d'Anne, ceux-ci ne renvoyaient pas spécifiquement à la situation d'Anne, mais pouvaient convenir à toute action de grâce et, d'autre part, que si les textes autorisaient à affirmer une dépendance quelconque avec l'Ancien Testament, c'était plutôt du côté des psaumes qu'il fallait la chercher. Mais à côté de ces arguments littéraires réfutés par la critique catholique — nous entrons ici dans la partie la plus neuve de l'article et qui sera la plus contestée du point de vue conservateur —, Ladeuze reconnaissait qu'« il en est d'autres auxquels MM. Bardenhewer et Lepin ne nous paraissent pas avoir répondu »<sup>303</sup>.

Pour lui, en effet, il était clair que, non seulement saint Luc avait utilisé un document judéo-chrétien pour rédiger son Évangile de l'enfance, mais aussi que le *Magnificat* y constituait une pièce rapportée, due à un autre auteur, et intercalée par lui dans sa première source :

« Il faut le reconnaître : l'attribution du Magnificat à Marie ne cadre pas bien avec le mode d'agir qui est constamment prêté à la Vierge dans les deux premiers chapitres du troisième Évangile. Vaut-on conclure que l'Évangéliste n'a pas fait cette attribution ? Non puisqu'elle semble prouvée d'ailleurs. Mais une autre explication est possible : c'est que S. Luc ait emprunté le Cantique à une source différente de celle qui lui a fourni le reste de l'histoire de l'Enfance. En l'intercalant dans son récit, il s'écarterait de l'esprit de sa source principale, ce qui a pu facilement lui arriver sur un point particulier, de nuance fort délicate, et qui ne rentrait pas dans les idées générales de son Évangile à lui »<sup>304</sup>.

Sans que nous en ayons conscience aujourd'hui, cette affirmation constituait en fait une véritable petite révolution dans l'exégèse catholique, en ce sens que tous les auteurs « modérés » s'étaient toujours refusés à prendre en compte le problème des sources du Nouveau Testament. La ligne de front implicitement adoptée contre la critique indépendante par tous les exégètes « classiques » consistait à défendre coûte que coûte la vision traditionnelle de l'Écriture : couverts par le dogme de l'inerrance, les livres canoniques devaient être intégralement authentiques, rédigés par un seul auteur inspiré directement par Dieu, etc. Et l'affirmation de Ladeuze pouvait paraître dans ce contexte d'autant plus iconoclaste que, sur ce point, il se montrait plus radical qu'Harnack, qui,

---

<sup>303</sup> P. LADEUZE, *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth...*, p. 634.

<sup>304</sup> *Ibid.*, p. 635.

lui, reconnaissait dans le *Magnificat* une composition de saint Luc ! Après avoir écarté l'origine juive du cantique à l'aide d'arguments qui durent faire frémir plus d'un exégète bien-pensant<sup>305</sup>, il écartait l'idée d'un emprunt à un autre Évangile de l'enfance, en aggravant en quelque sorte son cas : cette hypothèse était à écarter, parce que le *Benedictus*, un peu plus loin, constituait lui aussi une pièce rapportée qu'il était impossible d'attribuer au même auteur que le *Magnificat* et parce qu'il était difficile d'admettre, pour une période aussi ancienne, l'existence d'autant de documents différents sur l'enfance. Et s'il concluait que « la piété chrétienne est de tout point autorisée à répéter encore le *Magnificat* comme l'hymne de la Mère de Dieu »<sup>306</sup>, c'est après en avoir fait un psaume chrétien primitif, dérivé certes du témoignage de Marie, mais au départ de portée plus générale que celle commandée par l'Annonciation et la Nativité, et librement interprété par saint Luc dans ce contexte plus restreint :

« N'est-ce pas un de ces psaumes chrétiens, écrits dans le style et le ton des psaumes de l'Ancien Testament, pour chanter l'accomplissement des promesses ? De même que dans plus d'un psaume postexilien, c'est David ou Salomon qui parle, de même un chrétien inspiré aurait pu placer dans la bouche de Marie l'hymne qu'il composait pour exalter la venue du Christ. Mais pourquoi ne serait-ce pas la Vierge elle-même qui aurait chanté d'abord ce chant, en répandant devant Dieu, en présence des premiers fidèles réunis, ses sentiments d'admiration et de gratitude pour les merveilles faites en elle et par elle ? Éloignée des circonstances concrètes où s'étaient produites ces merveilles, elle n'y faisait plus d'allusion spéciale, mais considérait dans son ensemble l'œuvre dont elle avait été l'instrument. Pieusement conservé dans la primitive Église comme les psaumes dont l'Apocalypse a gardé des fragments, le cantique de Marie parvint à S. Luc avec le document où cette Église avait consigné les récits de la Vierge sur la naissance et l'enfance de son Fils. Nous avons vu comment l'Évangéliste fut amené à l'intercaler dans cette histoire, interprétant librement par là la réponse que Marie dut faire à Élisabeth »<sup>307</sup>.

Même si cette argumentation peut paraître aujourd'hui bien banale, elle impliquait en fait — et cela était tout sauf évident — une véritable révolution mentale et, à terme, un

---

<sup>305</sup> Parce que ces arguments impliquaient une vision fragmentée du texte, une formation laborieuse de la leçon finale, leçon sur laquelle l'exégète pouvait sembler, pour un conservateur, pratiquer des découpages, voire des « tripotages », sacrilèges autant qu'arbitraires. Voir par exemple *ibid.*, p. 640-641 : « Et de fait, si ce psaume est juif, les expressions générales dont il se compose, ne suffisent nullement à expliquer comment le rédacteur du troisième Évangile a pu l'intercaler dans son récit et le mettre dans la bouche de la Vierge. Comment l'évangéliste a-t-il songé à attribuer à Marie un psaume qui ne répondait pas à sa situation ? Et pourquoi a-t-il introduit ce morceau dans le récit de la Visitation plutôt qu'ailleurs ? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait chanter par la jeune mère sur la crèche de son nouveau-né, ou quarante jours plus tard, à la Purification, comme réponse au cantique de Siméon ? Le contexte de sa source, dans le récit de la Visitation, ne demandait pas par lui-même à être complété [etc.] ».

<sup>306</sup> *Ibid.*, p. 644.

<sup>307</sup> *Ibid.*

déplacement radical de la ligne de défense de la foi en exégèse. Signe du caractère peu évident de la révolution en cours, lorsqu'en 1912, la Commission biblique trancha le problème de l'attribution du *Magnificat*, elle le fit naturellement dans le sens de l'opinion traditionnelle, mais sans même prendre en considération le problème de ses sources littéraires<sup>308</sup>...

*L'origine du IV<sup>e</sup> Évangile.* — Second des deux écrits majeurs traitant de problèmes littéraires, l'article sur *L'origine du quatrième Évangile* fut publié en 1907, dans la *Revue biblique*<sup>309</sup>, et constitue la dernière véritable « recherche » publiée dans le domaine de l'exégèse néo-testamentaire avant le rectorat<sup>310</sup>. Comme le note Coppens<sup>311</sup>, cet article est particulièrement intéressant, parce que, rédigé peu de temps après la Réponse IV de la Commission biblique sur l'Évangile de saint Jean (20 mai 1907)<sup>312</sup>, il permet de voir comment Ladeuze se situait précisément par rapport aux décisions de la Commission<sup>313</sup>, décisions auxquelles le Père Lagrange lui avait suggéré de pas accorder trop d'importance<sup>314</sup>. Comme tous ses écrits, celui consacré à l'Évangile de Jean avait

<sup>308</sup> Réponse IX du 26 juin 1912 sur les Évangiles de Marc et de Luc, le point IV relatif au *Magnificat*. Cfr *Enchiridion biblicum*..., p. 124 (paragraphe 411).

<sup>309</sup> Cité ici d'après P. LADEUZE, *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin* (Extrait de la *Revue biblique internationale*)...

<sup>310</sup> Par la suite, Ladeuze ne publiera plus, pour le Nouveau Testament, que sa conférence donnée la même année sur la résurrection.

<sup>311</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940*..., p. 38.

<sup>312</sup> *Enchiridion biblicum*..., 65-66.

<sup>313</sup> Sur la réponse de la Commission biblique sur l'Évangile de Jean, qui se prononçait dans le sens de l'opinion traditionnelle quant à l'authenticité externe et interne et quant à l'historicité du texte, voir : L. PIROT, *Évangiles et Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 1273-1297, pour le problème johannique. L'Évangile de Jean constitue sans doute un des problèmes les plus épineux de l'exégèse du Nouveau Testament et sur lequel on a le plus écrit (G. VAN BELLE, *Johannine Bibliography. 1966-1985. A Cumulative Bibliography on the Fourth Gospel* [Bibliotheca Ephemeridum theologicarum lovaniensium, t. LXXXII], Leuven, 1988, a rassemblé pas moins de 6300 titres pour à peine vingt ans de production...). C'est dire si nous n'avons aucune prétention dans le domaine et que nous nous en remettons à des synthèses très larges qui fournissent de bons points de repère : E.-B. ALLO, *Jean (Évangile de saint)*, dans *D.B.S.*, t. IV, col. 815-843, et, plus récemment, A. FEUILLET, *Jean (Saint) — Écrits canoniques.* — *I. L'Évangile*, dans *Catholicisme*..., t. VI, col. 382-402.

<sup>314</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 1<sup>er</sup> juillet 1907 : « vous avez bien voulu me promettre pour le mois d'octobre deux recensions sur S. Jean. Vous pourriez y ajouter maintenant [illisible], chez Nourry, ce qui vous permettra de montrer les excès de la critique. J'espère que la décision de la Commission ne vous aura pas détourné de votre projet. Peut-être même vous serez-vous décidé,



fait l'objet antérieurement d'un enseignement oral à Louvain, enseignement dont nous avons conservé quelque trace<sup>315</sup>. Coppens estime que l'on peut résumer le contenu de ce cours en disant que, si Ladeuze reconnaissait au IV<sup>e</sup> Évangile une stricte et complète authenticité, il estimait néanmoins que « *videtur relationes inter Joannem et evangelium minus esse intimas quam auctorem et librum* »<sup>316</sup>. Pour lui, l'Évangile était l'œuvre d'un disciple philosophe de Jean qui, ayant entendu l'Évangile oral de son maître d'innombrables fois, l'avait, avec l'approbation du maître, mis par écrit aussi bien qu'il le pouvait. Jean lui-même, si l'on examinait bien le texte, le disait dans son Évangile en le recevant comme son œuvre spirituelle et en prenant soin de le placer sous son autorité et son nom. Il s'agissait là d'une hypothèse compatible avec la Tradition, hypothèse parmi d'autres certes, mais pas interdite : « *1/ Ista hypothesis est compossibilis cum traditione de Ioanne auctore ; 2/ traditio nos invitat ut aliquatenus hanc hypothesisim prae alia seligamus sed non cogit ad tenendam illam* »<sup>317</sup>...

Aussi nuancées que fussent ces idées développées par Ladeuze dans ses cours, ce n'étaient pas celles qui prévalaient dans les milieux louvanistes — elles n'étaient partagées ni par son aîné Van Hoonacker<sup>318</sup>, ni par Camerlynck, qui avait défendu à peu près en même temps que lui une thèse de doctorat sur ce sujet<sup>319</sup> — et ce n'était absolument pas celles proposées à la foi et à la défense des savants catholiques par la Commission biblique. De son opposition à la Commission sur ce point, d'ailleurs, Ladeuze s'était clairement ouvert, dans une correspondance privée il est vrai, auprès de la *Revue apologétique* qui, nous l'avons vu, lui avait proposé un volume sur le Nouveau

---

comme je le désire, pour quelque chose de très développé, comme un article ou un mélange. Enfin ce que vous m'enverrez sera très bien venu ».

<sup>315</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 106-108, reproduit en Annexe VI, une synthèse des notes de deux anciens étudiants résumant la position personnelle de Ladeuze donnée aux cours.

<sup>316</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>317</sup> *Ibid.*

<sup>318</sup> Coppens cite A. VAN HOONACKER, *L'hypothèse de M. Wendt sur la composition du quatrième Évangile*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II, 1901, p. 747-770. Voir également ID., *L'auteur du quatrième Évangile*, dans *Revue biblique internationale*, t. IX, 1900, p. 226-247, où il rendait compte, en souscrivant à ses conclusions, de la thèse de Camerlynck (cfr note suivante).

<sup>319</sup> A. CAMERLYNCK, *De quarti Evangelii auctore* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XLIX), Louvain, 1899.

Testament et à laquelle il avait fait part de ses craintes<sup>320</sup> et de ses conditions<sup>321</sup>. Qu'en était-il dans son article ? Celui-ci se présentait très habilement comme un simple compte rendu d'un ouvrage récent, *L'origine du quatrième Évangile*, de Marius Lepin, professeur d'exégèse au grand séminaire de Lyon<sup>322</sup>, mais il constituait en réalité une discussion discrète et modérée des décisions de la Commission<sup>323</sup>. Si nulle part Ladeuze n'affirmait brutalement sa thèse contre l'autorité romaine, tout son compte rendu s'attachait cependant à souligner les insuffisances de l'argumentation de Lepin et, à travers lui, de la Commission, étant entendu que l'ouvrage de Lepin constituait « sans doute le meilleur commentaire qu'on puisse donner aux dernières réponses de la Commission biblique, quoiqu'il ait paru quelques mois avant elles »<sup>324</sup>.

Sommairement résumé, on peut dire que, pour Ladeuze, Lepin reprenait tous les arguments traditionnels en faveur de l'attribution de l'Évangile à l'apôtre Jean, discutait — pas toujours de la meilleure façon — les objections adressées contre ces arguments par les critiques indépendants, mais ne prenait pas en compte les difficultés nouvelles et réelles soulevées par ces derniers : « je voudrais plutôt, en marquant bien la marche

---

<sup>320</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de V. de Brabandère à Ladeuze, Bruxelles 3 juin 1907, et texte de réponse annoté par Ladeuze à la date du 23 juin : « après cette réponse, puis-je espérer pouvoir écrire comme je le voudrais l'histoire des livres du N. T., c.à.d. un ouvrage où je m'expliquerais sur leurs auteurs, leurs dates, le but poursuivi, le genre littéraire, etc. [?] ».

<sup>321</sup> *Ibid.* : « Je tiens à vous le déclarer, de façon à év.[iter] tout malentendu entre nous : [barré : je trouve cette réponse très malheureuse] t[ou]tes les 1ères réponses de la C.[ommission] étaient sages, les deux dern.[ières] me semblent très malheureuses. Je puis m'en taire, mais je ne voudrais pas les prendre comme norme positive de comp.[osition] d'un ouv.[rage] ».

<sup>322</sup> Sur Marius Lepin (1870-1952), prêtre du diocèse de Lyon (1893) admis à la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice à Paris et étudiant à l'Institut catholique de Paris (1896), docteur en théologie de la Faculté de théologie de Lyon avec une thèse sur l'École française de spiritualité (1897), professeur d'Écriture sainte au séminaire d'Issy (1898), puis au grand séminaire de Lyon (1903), voir J. TRINQUET, *Lepin (Marius)*, dans *Catholicisme...*, t. VII, col. 405-407, et ID., *Lepin (Marius)*, dans *D.T.C. Tables*, t. II, col. 2972-2973. Confirmant le jugement de Ladeuze, qui reproche à Lepin un esprit trop analytique et une absence de perspectives nettes, Trinquet note « M. Lepin se montre excellent critique de détail, attaché à préserver la foi. Il est moins heureux comme critique de fond et comme constructeur » (*Catholicisme...*, col. 406). Voir également ce qu'en dit É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 499-502.

<sup>323</sup> C'est l'interprétation de Coppens (J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 39-40), qu'il est difficile de ne pas partager quand on connaît l'opinion défendue par Ladeuze dans ses cours et dans sa publication.

<sup>324</sup> P. LADEUZE, *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin...*, p. 26.

suivie par M. Lepin, corroborer par-ci par-là ses preuves et surtout souligner certaines difficultés qu'il ne semble pas avoir aperçues, sans toutefois, ajoutait-il prudemment, vouloir défendre ici pour mon propre compte une solution qui les résoudrait »<sup>325</sup>. Oui, l'examen des données traditionnelles permettait d'affirmer que l'Évangile avait circulé dans les quinze premières années du II<sup>e</sup> siècle et avait sans doute été rédigé à la fin du I<sup>er</sup>. Mais l'auteur aurait pu également invoquer le témoignage de saint Ignace, dont les épîtres portent des traces de pensée johannique (encore que l'absence de reprise textuelle à l'Évangile prouve davantage l'existence, vers 110, d'un enseignement johannique en Syrie qu'un écrit johannique...) et mieux exploiter celui de Clément de Rome<sup>326</sup>. Oui, l'examen des témoignages de la Tradition au second siècle permettait d'affirmer que l'Évangile avait bien été rédigé en Asie, probablement à Éphèse, et que saint Jean y avait bien séjourné. Mais, outre que Ladeuze apportait toute une série de compléments et de précisions à la démonstration, il notait qu'il n'était pas suffisant d'établir les deux affirmations pour conclure à la paternité de Jean<sup>327</sup>. Celle-ci ne pouvait s'établir que sur la base d'un examen de la Tradition elle-même, ou, plus exactement, la Tradition l'attribuant effectivement à Jean, d'un examen des objections opposées à cette Tradition. De ce point de vue, Ladeuze commençait par résumer de façon fort claire la présentation d'ensemble faite par Lepin des objections adressées à l'attribution johannique traditionnelle (« elles [les objections] sont tirées de l'attitude prise par les quartodécimans d'Asie mineure et de l'opposition manifestée par les aloges, autour de 165, puis surtout de la pauvreté de la Tradition qui rapporte l'Évangile à l'apôtre Jean »<sup>328</sup>), avant de montrer — et c'est sans conteste la partie la plus intéressante de sa critique — que la réponse de Lepin — et ce partant, celle de la Commission biblique — ne rencontrait pas les objections nouvelles formulées par la critique.

Quant à l'attitude des quartodécimans<sup>329</sup> et à l'opposition des aloges<sup>330</sup>, Ladeuze ne voyait pas grand-chose à ajouter à l'argumentation de Lepin (« l'auteur se contente aussi

---

<sup>325</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 2-4.

<sup>327</sup> *Ibid.*, p. 4-10.

<sup>328</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>329</sup> « Quartodécimans » est un mot qui apparaît au IV<sup>e</sup> siècle pour désigner les chrétiens d'Asie (Éphèse, Smyrne, etc.), qui fêtaient Pâques, comme les juifs, le quatorzième jour après la lune de mars (le 14 nisan), et non, comme les chrétiens occidentaux, le dimanche (cfr P.-Th. CAMELOT, *Quartodécimans*,

de la réponse ordinaire »...<sup>331</sup>), si ce n'est que, pour les aloges, anticipant sur son article à paraître dans les *Mélanges Godefroid Kurth*, il ramenait l'ensemble de ceux-ci au seul Caius de Rome<sup>332</sup>. Bien plus fondamentales sont les considérations qu'il avance à propos de la pauvreté de la Tradition relative à l'attribution à Jean et qu'il a bien résumées auparavant :

« Les notices du Canon de Muratori et de Clément d'Alexandrie n'ont en propre que des détails légendaires. S. Irénée lui-même, qui est censé représenter la croyance de l'Asie mineure depuis le milieu du second siècle, ne sait qu'une chose : c'est que le livre est de l'Apôtre : encore pour le prouver, n'en appelle-t-il pas au témoignage de ses maîtres qui avaient vu Jean. Les circonstances de la composition, il les ignore absolument. Ainsi, vers la fin du II<sup>e</sup> siècle, nous constatons seulement une tradition imprécise et mal renseignée sur l'apostolicité du document. De plus cette tradition était alors récente : on ne peut alléguer en sa faveur aucune autorité antérieure à 150 ; les plus anciens témoins de l'Asie Mineure, Papias, S. Polycarpe, S. Ignace ne parlent pas de l'origine johannique de l'Évangile »<sup>333</sup>.

D'accord pour reconnaître, contre l'auteur, la faible valeur des témoignages du Canon de Muratori et de Clément d'Alexandrie en ce qui concerne les circonstances de la rédaction de l'Évangile de Jean, Ladeuze admettait également que l'ignorance de saint Irénée (et ce partant des presbytres qui l'avaient instruit) était étonnante et s'étonnait plus encore du manque d'étonnement de Lepin : « la pauvreté de ces déclarations dans la bouche des disciples de saint Jean, malgré toute l'autorité qu'il faut leur reconnaître, ne pose-t-elle pas un problème psychologique que M. Lepin n'a pas aperçu ? »<sup>334</sup>. Ensuite, en ce qui concerne le caractère tardif de la Tradition de l'authenticité johannique, si Ladeuze faisait siennes les conclusions de Lepin (« les disciples de saint Jean, nombreux encore en Asie vers 130, ont d'un commun accord reconnu comme l'Évangile de leur maître ce livre qui pourtant, nous allons le dire, répondait mal à leurs tendances personnelles. Posé le séjour de saint Jean en Asie Mineure, cette tradition sur l'auteur du quatrième évangile me semble absolument inexplicable, si les disciples de l'Apôtre ne l'ont pas reçu de ses mains »<sup>335</sup>), il précisait : « je dois cependant ajouter qu'il est

---

dans *Catholicisme...*, t. XII, col. 344-345).

<sup>330</sup> P. LADEUZE., *Caius de Rome, le seul aloge connu...* (cfr *supra*).

<sup>331</sup> P. LADEUZE, *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin ...*, p. 10.

<sup>332</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>333</sup> ID., *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin...*, p. 10.

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>335</sup> *Ibid.*, p. 15.

certains côtés du témoignage traditionnel qui ne l'ont aucunement frappé et qui pourtant sont d'une grande importance »<sup>336</sup>. Et il faisait remarquer, tout d'abord, que les disciples de saint Jean, qui avaient tous reçu le quatrième Évangile comme son évangile, s'en servaient à peine (saint Polycarpe, le presbytre du livre IV de saint Irénée et Papias ne citent jamais saint Jean, et saint Justin à peine) : « ne dirait-on pas qu'à Éphèse, vers 130-150, une sorte de discrédit s'attachait, aux yeux des presbytres asiates, à cet évangile que d'autre part ils devaient déclarer l'Évangile de Jean ? »<sup>337</sup>. Ensuite, Ladeuze notait que « si le quatrième évangile a été simplement écrit de la main de saint Jean, vers la fin de sa longue carrière de sorte qu'on puisse y voir comme un résumé final de sa prédication en Asie, on devra retrouver chez le grand nombre de ses disciples, les principales tendances religieuses qui s'y font jour. Cette attente ne se réalise pas »<sup>338</sup> : ni chez Papias, ni chez les presbytres, ni chez saint Polycarpe on ne retrouve le contenu de la prédication johannique. Enfin, Ladeuze soulevait le problème de la compatibilité d'un apôtre Jean judéo-chrétien, tel qu'il apparaît manifestement dans les Actes (III, IV et VIII), dans l'Épître aux Galates et dans l'Apocalypse, avec le Jean hellénisé du IV<sup>e</sup> Évangile : « La question peut donc se poser si l'apôtre Jean n'est pas resté jusqu'au bout judéo-chrétien. Que si il fallait répondre affirmativement, une autre question suivrait : a-t-il pu écrire lui-même, de sa main, un évangile où le juif est présenté comme l'ennemi-né du Christ et du Christianisme [etc.] »<sup>339</sup>. Et de conclure de l'ensemble de ces considérations :

« L'examen même de la tradition soulève donc des difficultés contre l'authenticité johannique du quatrième Évangile. Et pourtant, d'autre part, cette même tradition nous force à attribuer à cet évangile l'autorité personnelle de Jean l'apôtre, à y reconnaître son évangile. Il faudrait ou bien écarter ces difficultés, ou bien examiner s'il n'y a pas lieu de ne pas donner à la dernière conclusion qui vient d'être rappelée, un sens trop absolu »<sup>340</sup>.

A partir de cette conclusion, Ladeuze en arrivait à suggérer une hypothèse — en fait son hypothèse — d'une « origine johannique médiate », mais stricte<sup>341</sup>, qui tentait la

---

<sup>336</sup> *Ibid.*

<sup>337</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>338</sup> *Ibid.*

<sup>339</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>340</sup> *Ibid.*

<sup>341</sup> *Ibid.*

conciliation des deux Jean évoqués plus haut. Éphèse au premier siècle était le confluent de mouvements religieux et philosophiques les plus divers. Parmi les disciples de Jean, on y devine très bien, à côté du grand nombre, des petits groupes de cultures intellectuelles très différentes et on peut imaginer que la prédication habituelle de Jean n'ait pu satisfaire l'ensemble des sensibilités religieuses particulières. Et dès lors :

« On pourrait concevoir qu'un membre de ce groupe, peut-être un juif palestinien passé à Éphèse vers 70 et qui s'était laissé emporter par un courant philosophico-religieux, ait été chargé par l'Apôtre d'écrire, en son nom, un évangile qui répondrait aux exigences de ceux que ne satisfaisaient pas les Synoptiques, évangile dans lequel il exploiterait pour une démonstration spéciale et d'après ses idées et sa méthode, ce que l'Apôtre lui-même rapportait des actions et des paroles du Christ, évangile enfin qui aurait été lancé dans la circulation par l'Apôtre lui-même. Cette hypothèse sauvegarderait entièrement l'historicité de la tradition johannique sur le Sauveur. Elle expliquerait comment la masse des disciples de saint Jean n'a jamais mis en doute que l'Évangile soit bien l'Évangile de l'Apôtre, et cependant n'y a pas reconnu la forme particulière de sa prédication et n'en est pas venue pour son compte à s'en servir. Elle expliquerait encore les différences et les ressemblances entre l'Évangile et l'Apocalypse, comme aussi le fait de leur diffusion parallèle. Elle pourrait résoudre bien des difficultés de la critique interne, l'Apôtre ayant pu laisser rédiger en son nom, comme arguments en faveur de sa conception du Christ, des exposés qu'il n'aurait jamais écrits de sa propre main. Elle répondrait bien enfin à la nuance du témoignage des Presbytres d'Asie. Papias ne dit pas proprement que l'Évangile a été *écrit* par saint Jean, mais qu'il a été *manifestatum et datum ecclesiis ab Johanne*. Irénée répète la même expression [...] »<sup>342</sup>.

Comme on le voit, il s'agissait d'une hypothèse brillante et remarquablement construite — d'autant que Ladeuze l'appuyait de quelques arguments complémentaires fort convaincants — pour rendre compte de toutes les difficultés soulevées par la critique, y compris celles de Loisy. Manifestement, et les milieux romains ne s'y tromperont guère, comme nous le verrons, il s'agissait davantage qu'une simple hypothèse indifférente à l'auteur...

A propos de cette thèse de Ladeuze d'une rédaction par un disciple de Jean sous l'autorité de l'Apôtre, on notera qu'aujourd'hui, l'opinion catholique reçue est en toute hypothèse clairement hostile à l'attribution à ce dernier. En 1984, Frans Neirynck a rappelé fort opportunément que, dans l'exégèse catholique, l'attribution à un disciple-secrétaire de Jean était généralement attachée aux noms de Braun, Schnackenburg et Brown, mais qu'en réalité, elle avait déjà été formulée par Paulin Ladeuze en 1907 et que, dans la lumière du récent développement de la doctrine catholique, ce dernier

---

<sup>342</sup> *Ibid.*, p. 20.

devait être mentionné comme un précurseur<sup>343</sup>. C'est que depuis le décret de la Commission biblique de 1907, l'attribution à l'apôtre Jean était considérée comme la position officielle des « savants catholiques »<sup>344</sup> et que les premiers parmi eux qui, après cela, suggérèrent une autre orientation, attachèrent leur nom à cette dernière. Ce fut le cas du Père F.-M. Braun, qui en 1959 avait avancé prudemment l'hypothèse d'une rédaction par un disciple de Jean<sup>345</sup>, et ultérieurement de R. Schnackenburg<sup>346</sup> et de R.E. Brown<sup>347</sup>, qui reprirent et développèrent l'idée. Rappelons par ailleurs que c'est dans cette même perspective de souligner la qualité du travail de Ladeuze qu'en 1941 déjà, Coppens avait lui-même noté la supériorité, selon lui<sup>348</sup>, de l'analyse de Ladeuze par rapport au commentaire d'un Lagrange vieillissant et amer (1925)<sup>349</sup>.

Une dernière chose, enfin, nous paraît devoir être mentionnée dans cet article-recension, c'est l'attitude, sinon bienveillante, du moins empreinte d'un certain respect, qui y transparaît par rapport à Loisy. Respect pour un adversaire, certes (rappelons-nous les paroles très dures prononcées par Ladeuze contre Houtin l'année précédente, et la flèche décochée à Loisy à cette occasion : « grâce à Dieu, on peut encore faire de la critique biblique, sans être loisyste »<sup>350</sup>), mais respect tout de même, comme celui que l'on peut avoir pour un savant dont on ne partage pas les présupposés philosophiques, mais dont on reconnaît la valeur intellectuelle, voire la finesse d'analyse... En deux endroits, en effet, Ladeuze a évoqué ici la figure de Loisy en des termes qui n'étaient

---

<sup>343</sup> F. NEIRYNCK, *John and the Synoptics. The Empty Tomb Stories*, dans *Evangelica II. 1982-1991. Collected Essays by Frans Neirynck* (Bibliotheca Ephemeridum theologicarum lovaniensium, XCIX), édité par F. VAN SEGBROECK, Leuven, 1991, p. 571-600, qui reprend un article paru en 1984. Voir note 2, p. 571.

<sup>344</sup> *Ibid.*

<sup>345</sup> F.-M. BRAUN, *Jean le théologien et son Évangile dans l'Église ancienne* (Études bibliques), Paris, Librairie Lecoffre, 1959, XX-428 p.

<sup>346</sup> Dans le premier volume de son commentaire : R. SCHNACKENBURG, *Das Johannesevangelium*, t. I, *Einleitung und Kommentar zu Kapitel I-IV* (Herders theologischer Kommentar zum Neuen Testament, 4-1), Fribourg, Herder, 1965, XXXV-523 p.

<sup>347</sup> R.-E. BROWN, *The Gospel According to John : Introduction, Translations and Notes* (The Anchor Bible, 29), New York, Doubleday et C°, 1966, CXLVI-538 p.

<sup>348</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 38.

<sup>349</sup> M.-J. LAGRANGE, *Évangile selon saint Jean* (Études bibliques), Paris, Librairie Lecoffre, 1925, CXCIX-550 p.

<sup>350</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX<sup>e</sup> siècle...*, p. 691.

pas précisément ceux de la critique catholique en 1907 ! Une première fois, au début de l'article, lorsqu'il présente l'ouvrage de Marius Lepin comme n'ayant pas échappé suffisamment à l'apologétique antiloisyste, genre qu'il ne paraît guère apprécier ; et une seconde fois, lorsque, devant conclure, il reproche à Lepin, malgré qu'il ait apporté des arguments à l'opinion classique, de n'avoir pas véritablement rencontré certaines objections de Loisy<sup>351</sup> qu'en fait lui-même reconnaissait fondées, même s'il en tirait d'autres conclusions, en l'occurrence l'attribution de la rédaction de l'Évangile à un disciple de Jean<sup>352</sup>. Ainsi, à propos de l'ouvrage de Lepin considéré globalement, Ladeuze précisait pour commencer :

« Chez les catholiques, en France surtout, on a vu paraître récemment toute une série d'ouvrages, de valeur fort inégale, mais dont la plupart sont une attaque directe des idées de M. Loisy. La plus importante de ces études est, sans contredit, celle qu'a fait paraître au commencement de cette année M. M. Lepin, professeur au grand séminaire de Lyon (*L'origine du quatrième Évangile*. Paris, Letouzey, 1907. In-12, XII-508 p.). A en lire le premier chapitre (*La question johannique et M. Loisy*, p. 3-18), on croirait avoir encore affaire avec un écrit de circonstance. Mais cette impression se dissipe, dès qu'on entre dans le corps du livre, qui renferme en réalité une étude d'ensemble où la matière est examinée en elle-même, avec ampleur et objectivité. Ce n'est pas que les considérations personnelles y soient nombreuses ; mais l'information de l'auteur est très abondante, et il a réussi à grouper et à clairement exposer les meilleures preuves qui appuient la solution traditionnelle »<sup>353</sup>.

On sent ici comme un agacement pour une critique « de circonstance » qui, outre qu'elle est pauvre en « considérations personnelles », s'attache à défendre les « meilleures preuves qui appuient la solution traditionnelle », mais — toute la suite de sa recension le montre — sans rencontrer véritablement les objections nées de la critique moderne. Ainsi note-t-il dans sa conclusion : « Tous ces arguments sont valables contre l'hypothèse de la fiction littéraire pure et simple. Le sont-ils autant contre l'hypothèse indiquée plus haut d'un disciple de S. Jean écrivant en son nom, sous ses yeux et son inspiration ? »<sup>354</sup>. Prenant alors comme exemple le verset 24 du chapitre XXI de Jean<sup>355</sup>, où le glissement de la troisième personne du singulier à la première du pluriel lui suggère « quelque différence entre le sujet de '*nous* savons' et le témoin »

---

<sup>351</sup> Cfr A. LOISY, *Le quatrième Évangile*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1907, 960 p.

<sup>352</sup> P. LADEUZE, *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin ...*, p. 25.

<sup>353</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>354</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>355</sup> « C'est ce disciple qui rend témoignage de ces choses et qui les a écrites et nous savons que son témoignage est vrai » (p. 24).



(donc entre Jean lui-même, l'auteur intellectuel en quelque sorte, et l'évangéliste, l'auteur matériel), il cite Loisy, certes sans le cautionner formellement — bien que nous le sachions par ailleurs d'accord avec lui sur ce point — mais en reconnaissant à tout le moins la pertinence de son objection<sup>356</sup>.

Comme le montre l'analyse de ce dernier écrit, Ladeuze avait atteint, à la veille de son rectorat, une maîtrise tout à fait remarquable de la méthode historique en exégèse (où il excellait tout particulièrement dans la critique littéraire), et il n'entendait manifestement pas, du moins au moment de la rédaction de son article sur Jean, renoncer à son exercice intégral en cédant trop aux injonctions de la Commission biblique. De ce point de vue, son article se gardait bien d'affronter de front les décisions romaines, mais en soulignant les insuffisances de la position traditionnelle et en suggérant une solution qui satisfasse aux exigences de la critique, même à titre d'hypothèse, il marquait clairement et publiquement son désaccord avec l'exégèse que l'on entendait faire prévaloir dans les milieux romains. N'était-ce pas, dans le contexte de 1907, malgré les précautions de forme prises et l'« orthodoxie » du propos affirmée par Ladeuze, inconscience ou provocation ? On touche ici à un problème théologique plus large, lié au statut doctrinal des décisions de la Commission biblique et à la perception qu'en avaient les différents acteurs. En anticipant quelque peu sur l'examen des controverses nées de l'activité exégétique de Ladeuze, on peut dire que ce dernier, formé — pour reprendre une expression chère aux hommes d'Église — à une « bonne théologie », n'a jamais accordé beaucoup de signification aux décisions de la Commission<sup>357</sup>, alors qu'à Rome, on entendait leur donner une valeur impérative. Cela explique largement une attitude qui peut paraître provocatrice et la mauvaise réputation de Ladeuze dans les milieux romains, qui s'illustrera par le refus de Rome de sa nomination au rectorat en 1909<sup>358</sup>.

---

<sup>356</sup> Il cite A. LOISY, *Le quatrième Évangile...*, p. 951. Aux pages 949-952, Loisy examine en fait les problèmes posés par le verset XXI, 24 et note cette distinction à opérer entre les deux sujets.

<sup>357</sup> On conserve notamment une lettre à Mercier de 1906, dans laquelle Ladeuze explique clairement qu'à ses yeux, une décision de la Commission biblique peut ne pas avoir plus de valeur qu'un simple avis. Cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 19 juillet 1906].

<sup>358</sup> Notons, pour terminer notre examen de cet article sur l'Évangile de Jean, que l'on conserve une copie d'un travail d'étudiant, désigné « Symbolisme du IV<sup>e</sup> Év. Mr De Caluwé. Diss. pour licence. 1907-1908 » (A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [1], Un « paquet » désigné « Mr le Chan. Cerfaux Prof. à l'U.C.L. »), mais

Sans anticiper ici sur les conclusions à tirer de l'ensemble de notre analyse de l'œuvre de Ladeuze, nous pouvons cependant déjà opérer un certain nombre de constats. Dans l'ensemble, ses publications apparaissent bien comme des écrits « secondaires » dérivés de son enseignement ; s'ils émanent manifestement d'un des grands exégètes catholiques du début du siècle, ils ne lui ont cependant pas permis de s'imposer comme tel. C'est que, comme nous l'avons dit, le temps lui a manqué pour sortir les ouvrages plus conséquents qu'il projetait de rédiger après en avoir parcouru l'ensemble de la matière dans son enseignement et auquel il aurait pu attacher son nom pour la postérité : non seulement une introduction littéraire au Nouveau Testament, qu'il avait accepté de préparer, comme nous l'avons signalé, pour la *Revue apologétique*<sup>359</sup>, mais également un commentaire sur les Évangiles synoptiques, qui aurait paru dans les *Études bibliques* et dont un inédit de Cerfaux nous révèle le projet<sup>360</sup>. C'est à ce seul défaut de publications, d'ailleurs, que Cerfaux attribue la moindre notoriété de Ladeuze, qu'il classe cependant sur le même pied que Lagrange, Batiffol et Van Hoonacker<sup>361</sup>.

Même si ses écrits ne peuvent être rangés au nombre des sommes qui font date, on constate cependant qu'il y discute pied à pied avec tous les grands exégètes de son temps, aussi bien catholiques que protestants ou rationalistes, et ce avec une sérénité de ton qui témoigne d'une grande maîtrise intellectuelle des problèmes : excepté dans sa recension d'Houtin, l'argumentation s'adresse toujours aux positions de l'adversaire et ne déborde jamais d'un strict débat scientifique. Plus fondamentalement, Ladeuze s'est montré résolu à aller de l'avant dans l'application de la méthode critique en exégèse, sans craindre de bousculer les idées « traditionnelles » (en fait « habituelles »), qu'il n'a jamais confondues avec la Tradition comme telle. En ce sens, il a été tout sauf un critique timoré, qui aurait faussé l'application des principes critiques pour ne pas devoir dévier de l'opinion consacrée et, surtout, refusé de prendre en considération les nouveaux problèmes posés par la critique au nom d'une apologétique dépassée. Ceci dit, l'adoption de la méthode critique et son application rigoureuse avaient pour lui une

---

dont nous ne savons rien par ailleurs.

<sup>359</sup> *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de V. de Brabandère à Ladeuze, Bruxelles 3 juin 1907.

<sup>360</sup> *Ibid.*, n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemise intitulée par Cerfaux « Mgr Ladeuze », Un manuscrit de Cerfaux *L'œuvre exégétique de Mgr Ladeuze*, le point « IV. Le résultat ».

<sup>361</sup> *Ibid.*

valeur éminemment apologétique, et il n'a jamais manqué une occasion de souligner dans ses écrits la compatibilité foncière entre l'exercice « correct » de la méthode et le dogme catholique. Pour le reste, les limites de sa pensée exégétique sont celles que nous avons indiquées en cours d'analyse et qui caractérisent toute l'exégèse progressiste. Nous pouvons les résumer en parlant d'une prise en compte insuffisante des spécificités du langage religieux, discours de foi irréductible à la seule rationalité et langage symbolique réclamant une herméneutique propre.

## DEUXIÈME PARTIE.

### LES CONTROVERSES THÉOLOGIQUES (1898-1914)

Après avoir présenté de façon systématique les écrits de Ladeuze, il nous est beaucoup plus aisé à présent d'essayer de mettre son œuvre scientifique en perspective dans le contexte des soubresauts de la crise moderniste. De ce point de vue, l'accès à l'ensemble des archives susceptibles d'éclairer la problématique et le développement général des études historiques suscité par cette accessibilité, permettent de renouveler totalement la connaissance que nous avons de la réception des idées de Ladeuze dans le monde catholique de son temps. En fait, seuls son enseignement et ses publications exégétiques, ont réellement posé problème et ce, uniquement à partir de 1903, avec son article sur le *Magnificat*. Ses « hardiesses » méthodologiques dans le domaine de la patrologie, qui illustraient pourtant ses mêmes aptitudes pour la critique littéraire, sont, elles, passées inaperçues. Il est vrai que, appliquées à des textes qui n'étaient pas couverts par l'inspiration et mises au service d'une défense vigoureuse du monachisme égyptien, ces hardiesses n'avaient rien de compromettant. Après la crise du *Magnificat*, ses difficultés avec la frange conservatrice — ou plus simplement timorée — du clergé et de la hiérarchie devaient resurgir de façon récurrente jusqu'en 1909, pour culminer avec le blocage romain intervenu à l'occasion de sa nomination au rectorat, blocage que nous étudierons en détail au cinquième chapitre de cette partie. Devant ces difficultés, souvent profondément meurtri par l'incompréhension d'une Église à laquelle il était attaché de tout son être et que sa conscience l'obligeait à servir — il en était convaincu — par la pratique d'une exégèse critique sans concessions, Ladeuze s'est efforcé, tout en protestant de son intégrité doctrinale, de rallier ses coreligionnaires à une méthode dont il était à ses yeux parfaitement illusoire de croire qu'on pourrait faire l'économie. Envisagés dans ce contexte, un certain nombre d'articles constituent manifestement les éléments d'une stratégie globale visant à l'adoption de la méthode critique par les milieux catholiques et tenant compte des impératifs ecclésiastiques du moment.

Globalement, nous pouvons distinguer deux phases dans l'activité exégétique (ou le « militantisme critique ») de Ladeuze, deux phases ponctuées de plusieurs temps forts que nous révèle très clairement sa correspondance avec les autorités ecclésiastiques. Dans un premier temps, de 1898<sup>1</sup> à 1906, Ladeuze est allé résolument de l'avant, sans

---

<sup>1</sup> A moins qu'on ne retienne 1902 ou 1903, selon le point départ que l'on choisit. Ladeuze a commencé son enseignement exégétique à la *Schola minor* en 1898, en effet, mais il n'a publié son premier article dans ce domaine qu'en 1902 (*Les destinataires de l'Épître aux Éphésiens*, dans *Revue*

tenir compte des difficultés que pouvait soulever, dans les milieux catholiques habitués à l'exégèse traditionnelle, l'usage qu'il y introduisait de la méthode historique. C'est ce que nous pourrions appeler le temps des illusions où, fort de sa conviction personnelle que la foi traditionnelle n'a rien à craindre de la critique, il s'y engage sans ménagement, pour prouver tout à la fois aux savants indépendants que le catholicisme est parfaitement compatible avec la vraie science et aux catholiques que la science moderne est parfaitement compatible avec la vraie foi. Cet optimisme a eu du mal à survivre tel quel à trois incidents dont le premier fut très sérieux : tout d'abord, ce que l'on peut appeler l'« affaire du *Magnificat* » (1903), qui vit l'enseignement de Ladeuze dénoncé auprès des évêques et désavoué par la hiérarchie ; ensuite l'incident Delattre (1904), que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises et qui faisait suite à une recension très critique de Ladeuze de l'ouvrage du Père Delattre dirigé surtout contre Lagrange ; enfin, ce que nous appellerons ici la « question des *fratres Domini* » (1904-1905), qui ne fut jamais révélée dans le public et qui résultait d'une dénonciation anonyme de l'enseignement donné par Ladeuze à Louvain sur ce très vieux problème. Dans un second temps, à partir des années 1906-1907, Ladeuze a cherché à se laver des soupçons d'hétérodoxie qui pesaient sur lui, tout en essayant de plaider pour un usage « raisonnable » de la critique. C'est en quelque sorte un essai de conciliation au cours duquel il prend clairement ses distances par rapport à Houtin et Loisy, s'efforce de se refaire une virginité doctrinale à travers ses conférences apologétiques sur l'origine du dogme eucharistique et sur la résurrection, mais tout en marquant discrètement, avec son écrit sur le IV<sup>e</sup> Évangile, les limites entre compromis et compromission. Cet essai de conciliation n'ayant pas abouti, Ladeuze, de plus en plus inquiet devant une situation qui se détériore, s'engage alors, à partir de 1907, dans la voie du silence. C'est le temps de la prudence où, devant les réactions que suscitent ses écrits et le limogeage de Mgr Batiffol à Toulouse, Ladeuze refuse, comme il s'en ouvre à Lagrange, de poursuivre certaines publications. C'est à l'étude de ces deux étapes de la carrière exégétique de Ladeuze que sont consacrés les deux premiers chapitres de cette section. La crise provoquée à Rome par sa nomination au rectorat, objet du troisième chapitre, montre que Ladeuze n'avait pas eu tort de se méfier du climat qui désormais régnait dans l'Église. C'est dans ce climat que le nouveau recteur, une fois la crise apaisée grâce à Mercier, devra gérer ses premiers dossiers, comme nous le verrons au dernier chapitre.

---

*biblque internationale*, t. XI, 1902, p. 573-580), et ce n'est qu'en 1903, avec la publication de son article sur le *Magnificat*, qu'il s'engage réellement dans le domaine de l'exégèse critique en posant pour la première fois le problème de l'historiographie biblique pour le Nouveau Testament.

## CHAPITRE I : COMBATS POUR L'EXÉGÈSE. UN ENGAGEMENT RÉSOLUMENT PROGRESSISTE (1898-1906)

Venu à l'exégèse néo-testamentaire au départ de la patrologie, où il s'était initié de façon fort convaincante à la critique littéraire avec l'historien Cauchie, Ladeuze est entré dans la critique biblique comme on entrait à l'époque en religion : de plain-pied et sûr de sa foi. Familiarisé dès ses études aux principes de la nouvelle exégèse par l'enseignement de Van Hoonacker, Ladeuze appartient en fait à la seconde génération des catholiques critiques : ceux pour qui les idées de Lagrange et de Loisy première manière, celles de Batiffol et de quelques autres, jamais condamnées du temps de Léon XIII, font déjà partie, en quelque sorte, des acquis. Tous ses premiers écrits exégétiques se ressentent, quand leur objet s'y prête, de cet état d'esprit : ils manifestent l'engagement spontané d'un progressiste qui est certes conscient de mettre en œuvre des principes nouveaux, mais qui est convaincu que l'évolution à laquelle il prête son concours va de soi<sup>2</sup>. À partir de là, l'évolution de Ladeuze se fera par paliers. Avec les controverses relatives au *Magnificat*, tout d'abord, il prend conscience que l'évolution ne va pas de soi, précisément, et qu'il y a désormais deux écoles catholiques qui s'affrontent. Avec son compte rendu de l'ouvrage de Delattre, ensuite, il marque clairement son appartenance à l'un des deux camps et passe ainsi d'un engagement progressiste « spontané » à un véritable « militantisme critique », conscient de lui-même certes, mais pas encore parfaitement éclairé quant au véritable rapport des forces en

---

<sup>2</sup> Nous songeons ici, parmi les écrits révélateurs de ses conceptions critiques, aux deux recensions de Belser et de Jacquier, et à l'article sur le *Magnificat*.

présence. Avec les controverses qui se développent, enfin, et qui le touchent personnellement à travers les réactions de Delattre et la question des « *fratres Domini* », il se rend mieux compte des dangers de la situation et opte pour la diplomatie, comme nous le verrons au chapitre suivant.

### *A. L'affaire du Magnificat (1903-1904)*

#### *1. Contexte immédiat*

Lorsqu'au début de sa carrière professorale, Ladeuze se lance dans la bataille exégétique, la perception à Louvain de la situation sur le front des études bibliques est plutôt à l'optimisme, Coppens parlant même d'un « sot optimisme »<sup>3</sup>. Il en veut pour preuve, mais à tort selon nous, comme nous le verrons, le fait que l'on ne s'y soit pas inquiété des difficultés que rencontrait Henri Poels qui, après avoir défendu à Louvain une thèse critique sur *l'Histoire du sanctuaire de l'Arche* dirigée par Van Hoonacker<sup>4</sup>, avait été jugé trop avancé par son évêque pour occuper une chaire d'exégèse dans son diocèse<sup>5</sup>, et le fait que dans ses premières recensions critiques, la jeune *Revue d'histoire ecclésiastique* se soit montrée totalement inconsciente des dangers qui s'annonçaient<sup>6</sup>. C'est dans ce contexte optimiste que Ladeuze rédige en 1902 ses recensions des ouvrages de Belser et Jacquier<sup>7</sup>, à qui il reproche, comme nous l'avons vu, de ne pas pousser assez loin l'application des principes critiques, et qu'à l'occasion de la défense

---

<sup>3</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 55 : « een stout optimisme ».

<sup>4</sup> H. POELS, *Histoire du sanctuaire de l'Arche* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. XLVII), Louvain, Van Linthout, 1897, xxii-437 p.

<sup>5</sup> Cfr *supra*. Sur cette affaire, voir également J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 48-52.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>7</sup> Cfr *supra*, l'analyse de P. LADEUZE, [Compte rendu de] J. BELSER, *Einleitung in das Neue Testament...*, et ID., [Compte rendu de] E. JACQUIER, *Histoire des livres du Nouveau Testament...*



de thèse de son élève Coppieters<sup>8</sup>, en juillet de la même année, il tient, en présence de l'évêque de Gand, Mgr Stillemans, un discours, que nous conservons partiellement grâce à Coppens<sup>9</sup>, où il expose de façon très nette son adhésion à la méthode critique :

*« Porro, ubi sic enuntiantur quaestiones a critica solvendae, luce clarius apparet libros sacros ipsos esse objectum hujus Criticae, cum scripti sint ab hominibus in certis adjunctis historicis et inde ab eo tempore magis quam quilibet libri saepius transcripti fuerint et in alias linguas versi. Sed simul manifestum est viros catholicos in librandis illis quaestionibus scientifica libertate gaudere et imo uti debere » ; « Unde quaestiones de origine humana et de compositione librorum sacrorum manent quaestiones historiae litterariae quae directe solvendae sunt testimoniis historicis et examine critico. Pluries certam solutionem non admittunt [sic] ; quando autem talem admittunt [sic], certitudo haec est certitudo historica. Caeteroquin, sine tali certitudine historica, tota demonstratio christiana in circulo vitioso versaretur » ; « Critica igitur biblica, sub quocumque respectu consideretur, exerceri a viris catholicis et potest et debet. Sola enim critica exegesis respondet necessitatibus nostri temporis. Nec possumus munere Apologetarum contenti esse unice solliciti de refutandis hypothesibus doctorum non catholicorum » ; « Timendum est ne nos in contrarium vitium incidamus, ne scilicet nimis urgentes respectum divinum, ultra debitum negligamus respectum humanum in libris sacris qui eo ipso quod pro hominibus scripti sunt, divinam doctrinam exhibere debuerunt sub forma accommodata circumstantiis historicis in quibus ante multa saecula prodierunt ».*

L'attitude est donc résolument conquérante, mais il faut bien voir qu'après une période de raidissement manifeste, la fin du pontificat de Léon XIII a connu une détente très nette sur le front biblique : c'est dans le contexte de cette détente qu'intervient, nous l'avons vu, la nomination de Lagrange à la Commission biblique, et que la désignation de Van Hoonacker et Poels, malgré le choix du conservateur Lamy, est interprétée à

---

<sup>8</sup> Consacrée, pour rappel, aux Actes des Apôtres : H. COPPIETERS, *De historia textus actorum apostolorum dissertatio* (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate Theologica consequendum conscriptae, sér. I, t. LIII), Louvain, Joseph Van Linthout, 1902, IX-252 p.

<sup>9</sup> Cité par J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 58, qui n'indique pas sa source.

Louvain comme une victoire manifeste de l'exégèse progressiste<sup>10</sup>. Lorsqu'il rédige son article sur le *Magnificat*, Ladeuze est donc persuadé, non seulement que l'avenir est à la méthode historique, mais encore que Rome a déjà choisi son camp, celui de l'avenir. Le revers sera à la hauteur des illusions.

Comme nous l'avons signalé plus haut, les controverses relatives au *Magnificat* avaient été vives avant que Ladeuze n'entre dans la bataille, en octobre 1903<sup>11</sup>, et elles ne cessèrent évidemment pas avec lui, que du contraire. Du côté protestant, F.C. Burkitt se déclara partisan de l'attribution à Élisabeth (1905 et 1906)<sup>12</sup> et J. Wordsworth défendit la thèse traditionnelle (1905)<sup>13</sup>, alors que, sur le problème de l'origine littéraire, F. Spitta reprit son argumentation concernant l'origine préchrétienne du chant (1906)<sup>14</sup>. Du côté catholique, tandis que F. Jubaru prit la plume pour s'opposer aux thèses de Loisy<sup>15</sup> (fin 1904), l'hypothèse de Ladeuze d'un psaume chrétien que Luc aurait intercalé dans l'Évangile de l'enfance, « interprétant librement par là la réponse que Marie dut faire à Élisabeth », allait faire scandale et introduire la controverse parmi les exégètes catholiques eux-mêmes<sup>16</sup>. J. Van der Meersch, professeur au grand séminaire de Bruges,

<sup>10</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 58-60. Il cite notamment le témoignage en ce sens d'un ancien étudiant de Van Hoonacker (p. 60, note 107). Voir également ici la correspondance échangée entre le nonce et le recteur à ce sujet : A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège II » (1919-1939), Lettre de Granito di Belmonte à Hebbelynck, Bruxelles 30 janvier 1903, et réponse d'Hebbelynck au nonce, Louvain 1<sup>er</sup> février 1903 (minute). Sur Genaro Granito Pignatelli di Belmonte (1851-1948), nonce apostolique à Bruxelles du 10 novembre 1899 au 2 mars 1904, voir A. TIHON, *Granito Pignatelli di Belmonte (Genaro)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXI, col. 1167-1168.

<sup>11</sup> Nous connaissons la date exacte de publication grâce aux archives (cfr A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Réunion des évêques. Procès-verbal autographié de la réunion du 5 novembre 1903, ou la version manuscrite, identique, de Mgr Rutten).

<sup>12</sup> F.C. BURKITT, *Note on the Biblical Text Used by Niceta*, dans A.E. BURN, *Niceta of Remesiana. His Life and Works*, Cambridge University Press, Cambridge, 1905, p. CXLIV-CLIV ; ID., *Who Spoke the Magnificat ?*, dans *The Journal of Theological Studies*, t. VII, 1906, p. 220-227.

<sup>13</sup> J. SARUM [= WORDSWORTH], *On the Adscription of the Magnificat to S. Elizabeth*, dans A.E. BURN, *Niceta of Remesiana. His Life and Works...*, p. CLV-CLVIII.

<sup>14</sup> F. SPITTA, *Die chronologischen Notize und die Hymnen in Lc. I u. 2*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, t. VII, 1906, p. 281-317.

<sup>15</sup> F. JUBARU, *Le Magnificat, expression réelle de l'âme de Marie. Revendication critique contre M. Loisy et autres. Rapport au Congrès marial de Rome, décembre 1904*, Rome, 1905, 30 p.

<sup>16</sup> P. LADEUZE, *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth...*, p. 644.

rédigea une contre-attaque dans les *Collationes Brugenses* (1904)<sup>17</sup>, bientôt suivi, d'après Coppens<sup>18</sup>, par un séminariste de Tournai agissant peut-être en sous-main pour le compte de Mgr Walravens, l'ordinaire de Ladeuze<sup>19</sup>. Coppens<sup>20</sup>, repris par le Père Bogaert<sup>21</sup>, signale enfin que Ladeuze reçut, selon le témoignage d'un contemporain, une admonition épiscopale, et que les évêques belges publièrent, en date du 18 janvier 1904, une lettre collective qui est susceptible d'être interprétée comme un désaveu de la thèse de l'exégète louvaniste, encore qu'il puisse s'agir, selon Coppens, d'une diversion destinée à rassurer une opinion que les propos de Ladeuze avaient pu troubler<sup>22</sup>. Pour ce qui concerne Ladeuze, cependant, ces trois manifestations publiques de désaccord signalées dans les travaux ne constituaient que la partie émergée de l'iceberg, l'essentiel des controverses s'étant déroulé dans la plus grande discrétion. Si l'article sur le *Magnificat* allait en fait provoquer un véritable électrochoc sur les autorités ecclésiastiques, électrochoc dont la décharge allait être ressentie jusqu'à Rome, il ne troubla guère la paix des fidèles qui ne devaient plus être informés, par la suite, d'éventuelles difficultés de l'exégète louvaniste.

## 2. Les réactions publiques

---

<sup>17</sup> J. V[AN] D[ER] M[EERSCH], *A propos de l'origine du Magnificat*, dans *Collationes Brugenses*, t. IX, 1904, p. 522-529.

<sup>18</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 64.

<sup>19</sup> Il signale cette publication dans « une revue diocésaine pour l'étude de la théologie » (« *een diocesaan tijdschrift voor de studie van de theologie* »), mais sans fournir d'autres précisions. Il pourrait s'agir, à l'époque, des *Collationes Ecclesiasticae dioecesis Tornaciensis*, mais nous n'avons pas réussi à le vérifier.

<sup>20</sup> J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 203 et note 2.

<sup>21</sup> P.-M. BOGAERT, *Épisode de la controverse sur le « Magnificat »*. *A propos d'un article inédit de Donatien De Bruyne* (1906)..., p. 40.

<sup>22</sup> Il s'agit du mandement de carême pour 1904, dont un passage concerne le *Magnificat*. Pour le texte de cette lettre, voir *Mandement de carême pour l'an de grâce 1904. Lettre pastorale de S. É. le cardinal archevêque de Malines et de NN. SS. les évêques de Belgique au clergé et aux fidèles*, dans *Collectio epistolarum pastoralium, decretum, aliorumque documentorum, quae pro regimine dioecesis Mechliniensis publicata fuerunt*, t. XIV, Malines, 1906, p. 161-168, ici p. 162.

Comme nous l'avons signalé, les seules réactions publiques au *Magnificat* de Ladeuze, si l'on excepte la recension d'un séminariste tournaisien que nous n'avons pas retrouvée<sup>23</sup>, furent celles de J. Van der Meersch, dans les *Collationes Brugensis*, et celles des évêques belges, à travers leur mandement de carême de 1904. En fait, dans sa recension critique, le professeur brugeois démontrait à merveille l'extrême difficulté, pour un catholique formé à l'exégèse traditionnelle, de simplement comprendre la démarche de la critique littéraire pratiquée par Ladeuze, tandis que les évêques, illustraient parfaitement, dans leur lettre collective, une des composantes de l'attitude conservatrice, à savoir temporiser pour ne pas heurter la foi des fidèles. Dans la mesure où ces deux attitudes se retrouvent à travers toute la question biblique, nous pouvons d'ores et déjà considérer l'« affaire du Magnificat » comme un excellent paradigme de la crise moderniste, du moins dans sa composante savante. Par ailleurs, on soulignera combien ces deux réactions furent discrètes par rapport à la vague de polémiques haineuses que suscitaient en France, par exemple, les prises de position progressistes dans le camp conservateur. Sans doute faut-il voir dans cette discrétion un des facteurs qui expliquent l'absence de condamnation en Belgique et qui est à l'origine de l'idée, à notre avis trop simpliste, selon laquelle la crise religieuse du début du siècle épargna ce pays. Comme l'illustreront les controverses privées, l'absence de polémiques fracassantes et de condamnations retentissantes n'est pas forcément synonyme de quiétude théologique.

*a. Le compte rendu de J. Van der Meersch : le choc de la critique littéraire*

Dans sa recension du *Magnificat*, Van der Meersch commençait par bien distinguer les deux parties de l'article, liées aux deux aspects de la controverse : le problème historique de l'attribution du psaume à Marie, où Ladeuze démontrait « avec une rigoureuse logique et une grande clarté d'exposition »<sup>24</sup> la thèse traditionnelle, et le problème littéraire des sources utilisées par l'évangéliste pour rédiger l'Évangile de l'enfance, qui constituait à ses yeux la partie essentielle du développement de Ladeuze et contre lequel il s'inscrivait en faux. Pour Van der Meersch, la thèse fondamentale de Ladeuze était ici que le *Magnificat* ne pouvait appartenir au document qui avait fourni à

---

<sup>23</sup> Cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 64.

<sup>24</sup> J. V[AN] D[ER] M[EERSCH], *A propos de l'origine du Magnificat...*, p. 522.

Luc le reste de la narration de l'enfance et que cette thèse s'appuyait sur des considérations « psychologiques » : « l'A(.)[uteur] invoque et développe surtout deux raisons d'ordre psychologique, à savoir : 1/ la différence entre l'attitude qu'accuse le *Magnificat* et l'attitude prise par Marie aux événements antérieurs à la Visitation ; 2/ l'incompatibilité du *Magnificat* avec la situation de Marie lors de la Visitation »<sup>25</sup>. Or, faisait valoir Van der Meersch, en ce qui concerne la première raison, l'attitude reconnue à Marie au moment de la Visitation ne paraissait pas essentiellement différente de celle attribuée auparavant et, quand bien même on admettait cette différence, ce n'était pas une raison pour contester l'authenticité immédiate de la prière, la grâce divine suffisant à expliquer la rupture psychologique constatée. Ensuite, pour ce qui est de la seconde raison, il estimait que le *Magnificat* répondait manifestement aux sentiments tels qu'on pouvait se les imaginer au moment de la visite de Marie à Élisabeth. Enfin, il soulignait la contradiction existant, selon lui, chez Ladeuze, dans le fait que, d'une part, ce dernier s'attachait à montrer que le *Magnificat* ne pouvait pas avoir été prononcé par la Vierge lors de la Visitation mais que, d'autre part, il avançait que saint Luc, lui, ayant trouvé le document du *Magnificat*, l'avait interprété en ce sens...

En fait, on peut dire que Van der Meersch n'était pas réellement entré dans la problématique de la critique littéraire. Il y a dans son argumentation un glissement immédiat, et presque imperceptible pour un lecteur non averti, du plan rédactionnel au plan psychologique : le fondement de l'analyse de Ladeuze n'était pas d'affirmer une différence objective d'états chez Marie avant et pendant la Visitation, mais bien de souligner l'incompatibilité, chez l'auteur biblique, de deux présentations opposées de la psychologie mariale. En faisant porter toute son argumentation sur le contenu de la narration et non sur l'acte narratif lui-même, Van der Meersch illustre surtout les limites de sa propre pensée, bien plus que de réelles difficultés chez son adversaire. Ensuite, on remarquera que le recours à la grâce pour expliquer un éventuel changement d'attitude chez Marie est irrecevable dans le contexte d'une exégèse scientifique qui entend mettre en œuvre des principes herméneutiques rigoureux : dans la mesure où elle peut toujours tout expliquer, l'hypothèse de la grâce est aussi universelle qu'elle est infalsifiable, pour reprendre la terminologie de Popper. Enfin, on perçoit chez Van der Meersch une attitude intellectuelle qui semble caractéristique de l'attitude

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 522-523.

conservatrice (on la retrouvera chez un autre contradicteur de Ladeuze, le Père jésuite Alphonse Delattre), qui consiste à s'attaquer aux détails de l'argumentation de l'adversaire, mais jamais à prendre en compte réellement le problème posé. En d'autres termes, on défend le statu quo en s'efforçant d'écarter par tous les moyens ce qui le menace, mais sans jamais se préoccuper de repenser les problèmes en fonction des nouvelles données intellectuelles. Coppens note, à propos de cette recension<sup>26</sup>, que Ladeuze n'y a jamais répondu publiquement, mais signale avoir eu en main — sans préciser comment — un exemplaire du compte rendu annoté par le professeur louvaniste dans lequel ce dernier marque bien les limites de son contradicteur : il s'était placé au point de vue de la critique littéraire et non à celui de la piété ou de la théologie, et de ce point de vue, il n'entendait pas concéder à son opposant la moindre liberté avec les textes<sup>27</sup>.

*b. La lettre collective des évêques : rassurer la piété des fidèles en attendant de voir clair*

Au début de 1904, par ailleurs, les évêques belges avaient publié, indubitablement dans le contexte de la sortie de la publication de Ladeuze, une lettre collective sur le *Magnificat*, mais dont le sens et la portée sont difficiles à préciser sans autre appui documentaire. Il s'agissait en fait d'une simple reprise de la présentation traditionnelle du récit de Luc, mais sans que le nom de Ladeuze y soit jamais cité et sans qu'il soit question d'une quelconque problématique critique :

« Lorsque fut venue la plénitude des temps, la reconnaissance envers Dieu prit plus d'élévation et d'ampleur. Avant même que le Divin Sauveur vînt au monde, elle s'épancha en doux cantiques pour célébrer son prochain avènement. La Vierge Marie ayant, sur la parole de l'archange Gabriel, conçu dans son sein le Verbe de Dieu par l'opération du Saint-Esprit, s'en alla en toute hâte par delà les montagnes visiter sa cousine Élisabeth, qui était sur le point de devenir la mère du Précurseur. Sitôt que celle-ci la vit entrer, éclairée d'en haut sur le mystère de l'Incarnation, elle s'écria : Vous êtes bénie entre les femmes et béni est le fruit de vos entrailles. Marie lui répondit par le Magnificat où elle glorifie le Tout-Puissant qui, abaissant son regard sur son humble servante, venait d'opérer en elle de grandes choses pour le salut d'Israël et de toute la postérité d'Abraham. Trois mois après cette scène touchante, le prêtre Zacharie, époux d'Élisabeth, recouvra la parole qu'il avait perdue et entonna à son tour le Benedictus. L'Église a pieusement recueilli ces

---

<sup>26</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 33.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 34.

deux cantiques et les met chaque jour sur les lèvres de ses ministres, en mémoire de la Rédemption du monde par le Fils de Dieu fait homme »<sup>28</sup>.

En fait, tel qu'il était rédigé, le texte aurait pu sans difficultés être signé par Ladeuze, ce dernier ne mettant en cause ni l'historicité des faits en question, ni l'authenticité du *Magnificat*... Mais il n'est pas évident que les évêques en aient été conscients, et la question se pose dès lors de savoir quelles étaient leurs intentions en le publiant. S'agissait-il, en réaffirmant ni plus ni moins la thèse traditionnelle, de condamner discrètement les audaces de Ladeuze sans le nommer, ou bien était-il question, en ignorant volontairement la problématique critique, de rassurer l'opinion sans condamner le travail scientifique de l'exégète ? En réalité, ce n'est qu'à travers les archives inédites que l'on peut découvrir l'interprétation correcte à lui donner. Concrètement, il semble, à travers les controverses « privées » qui suivirent, que l'alternative posée par Coppens n'ait pas été aussi tranchée qu'il la formule<sup>29</sup>. En publiant « leur » lecture du *Magnificat*, les évêques tenaient manifestement avant tout à rassurer la piété traditionnelle des fidèles que les « hardiesses » de Ladeuze avaient pu ébranler, sans qu'il faille y voir nécessairement une prise de position implicite sur l'exégèse de ce dernier. Leurs discussions tout au long de la crise, en effet, illustrent leur grande perplexité devant les chemins nouveaux qu'empruntait la critique et leur difficulté à trancher un débat dont ils étaient conscients de ne pas maîtriser, sur le plan doctrinal, tous les tenants et les aboutissants. En dernière analyse, c'est de Rome qu'ils attendaient un jugement autorisé dans le domaine biblique et c'est le désir de voir les exégètes louvanistes agir en conformité avec les autorités romaines qui explique toute leur action. Lorsqu'ils publient leur mandement de carême en 1904, ils n'ont pas d'opinion arrêtée en matière biblique et n'agissent, par conséquent, que pour des raisons pastorales.

### 3. Les controverses privées

L'essentiel des discussions qui entourèrent la publication du « *Magnificat* » garda, comme nous l'avons déjà signalé, un caractère « privé » : menées entre Ladeuze,

---

<sup>28</sup> Lettre des évêques en date du 18 janvier 1904. Cfr *Coll. Epist. Past.*, t. XIV, p. 162, citée par J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 203.

<sup>29</sup> J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 203 et note 2.

l'autorité universitaire et la hiérarchie, elles trouvèrent certes parfois quelque écho dans des cercles ecclésiastiques plus larges — nous songeons notamment ici au clergé tournaisien, associé de loin à certains épisodes de l'affaire — mais jamais le public catholique n'en fut informé, par exemple par voie de presse. En fait, les difficultés soulevées par les théories de Ladeuze relatives au cantique marial s'inscrivent dans la continuité d'une première dénonciation, probablement anonyme, intervenue peu de temps auparavant : les évêques avaient été alertés du fait que l'enseignement exégétique de Ladeuze ne cadrerait plus avec les vues catholiques habituelles et faisait courir de graves dangers au jeune clergé. Instruit dès février 1903, le dossier ne fit l'objet d'un examen formel qu'à la réunion annuelle de juillet 1903 et se solda cette fois par un non-lieu : les évêques ne s'opposaient pas aux progrès de l'exégèse, mais ils entendaient que les professeurs observent un minimum de règles de prudence et, le cas échéant, se soumettent aux directives venues de Rome, et tout spécialement de la Commission biblique. La sortie de l'article sur le *Magnificat*, le 15 octobre 1903, allait donc trouver une conférence épiscopale déjà sur ses gardes en raison du précédent incident et provoquer un approfondissement de la crise. Lors de la réunion du 5 novembre 1903, les évêques chargèrent immédiatement le recteur de dire à Ladeuze la « pénible impression » que leur avait faite son écrit sur le *Magnificat* ; en mars et en juillet 1904, ils lui adressèrent, à titre conservatoire, quelques recommandations en attendant d'arrêter des mesures définitives ; et en mars 1905, ils prirent toute une série de mesures qui visaient à encadrer sévèrement l'enseignement de l'exégèse à Louvain. Entre-temps, cependant, l'article de Ladeuze avait été lu dans divers milieux ecclésiastiques, tant en Belgique qu'à Rome, et y avait soulevé — sauf auprès des biblistes bien disposés aux idées nouvelles, comme Lagrange — une réprobation unanime...

*a. Un premier barrage : la lettre anonyme de 1903*

C'est en février 1903, bien avant la sortie de l'article sur le *Magnificat*, que vont en réalité commencer les premières difficultés de Ladeuze. L'origine en est une lettre de dénonciation dont nous ne conservons à Malines qu'une copie anonyme, sans doute destinée initialement à l'archevêque, Mgr Goossens, dans laquelle un mystérieux correspondant dénonçait l'enseignement de l'exégète comme étant « plein de périls et



néfaste pour le jeune Clergé Belge »<sup>30</sup>. Les griefs contenus dans la lettre anonyme (recours plus ou moins exclusif aux auteurs indépendants, minimisation de l'inspiration, etc.) étaient pour ainsi dire des « classiques » du genre, mais ils ne permettaient guère d'identifier à coup sûr l'auteur de la dénonciation. Dès réception, cependant, l'archevêque adressa une lettre circulaire à l'épiscopat dans laquelle il informait ses collègues des accusations formulées contre Ladeuze, lettre qui provoqua des réactions immédiates de la part de l'évêque de Gand et, surtout, de l'ordinaire de Ladeuze, l'évêque de Tournai. Mandé d'urgence par son supérieur hiérarchique, Ladeuze fut d'emblée informé de l'acte d'accusation déposé contre lui et invité à se défendre, ce qu'il fit très rapidement. Lors de leur réunion de mars 1903, les évêques eurent un premier entretien sur l'enseignement de Ladeuze et, plus largement, sur l'enseignement exégétique de Louvain, d'autres griefs étant alors formulés. A la suite de ce premier entretien, sans doute assez informel, les évêques décidèrent d'enquêter de manière plus approfondie tout en ménageant leur professeur : l'évêque de Tournai était chargé d'entendre son exégète et de l'exhorter à la plus grande prudence. Ce n'est qu'en juillet qu'ils prirent connaissance de la note de défense de Ladeuze et qu'ils arrêtèrent leur position : ils ne se prononçaient pas sur le fond du problème et, en attendant les lumières de Rome, recommandaient de s'aligner sur l'enseignement des auteurs les plus prudents.

*L'acte d'accusation.* — Dans son réquisitoire, le dénonciateur anonyme de Ladeuze invoquait plusieurs motifs pour fonder sa « conviction que l'enseignement de Mr. X [était](est) plein de périls et néfaste pour le jeune Clergé Belge »<sup>31</sup>. Contrairement aux recommandations du Saint-Père, « ce professeur » faisait un usage excessif, sinon exclusif, des ouvrages protestants et rationalistes, surtout allemands, et il ne citait guère les auteurs catholiques, si ce n'est pour les réfuter ou montrer leur infériorité. Il s'ensuivait « une infiltration » — terme cher aux conservateurs et qui rappelle les pamphlets anticritiques du Père Julien Fontaine<sup>32</sup> — des méthodes rationalistes dans

---

<sup>30</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre ou copie de lettre de dénonciation de Ladeuze, s.l.n.d. [février 1903].

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> J. FONTAINE, *Les infiltrations protestantes et le clergé français*, Paris, Victor Retaux, 1901, IX-288 p. ; ID., *Les infiltrations kantiennes et protestantes et le clergé français. Études complémentaires*, Paris, Victor Retaux, 1902, XXXV-489 p. ; ID., *Les infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau*

l'enseignement et, chose plus grave, la lecture habituelle des auteurs non catholiques par les étudiants, « non sans grand danger pour la pureté de leur foi »<sup>33</sup>. Et le recours à ces méthodes induisait l'adoption de certains principes qui, tout en sauvegardant théoriquement l'inspiration des livres sacrés, conduisaient en pratique à les traiter comme des documents purement humains, d'une manière qui n'était pas très éloignée du naturalisme et du rationalisme. Il citait deux exemples : d'une part, Ladeuze avait enseigné que la nature de l'inspiration des livres sacrés devait être mesurée au but poursuivi par l'auteur et que, par conséquent, si par exemple un livre avait un but moral, l'inspiration ne s'étendait qu'aux enseignements moraux ; d'autre part, il avait professé que saint Matthieu, ayant pour but de prouver que Jésus était le Messie, avait employé des arguments, bons de son temps, mais sans valeur de nos jours ! Il résultait de tout cela que les étudiants étaient très partagés (« Comme ce professeur est un prêtre exemplaire et populaire, beaucoup donnent entièrement dans ses idées. D'autres — et les meilleurs — sont troublés et se tiennent dans une grande réserve »<sup>34</sup>) et que certains professeurs, même, étaient « inquiets »<sup>35</sup>.

*L'auteur de la note anonyme.* — Si nous pouvons identifier avec certitude le mystérieux « Mr. X » comme n'étant autre que Ladeuze lui-même<sup>36</sup>, nous ne savons malheureusement rien de son accusateur, excepté ce que nous en laissent deviner quelques indices. Le fait, tout d'abord, qu'il soit question, dans la lettre de dénonciation,

---

*Testament*, Paris, Victor Retaux, 1905, XIV-512 p. Sur le Père jésuite Julien Fontaine (1839-1917), prêtre du diocèse de Saint-Brieuc entré tardivement à la Compagnie de Jésus (1873), professeur d'apologétique aux Facultés catholiques d'Angers (1893), attaché à la résidence de Versailles (1896) jusqu'à la fin de ses jours, voir É. POULAT, *Fontaine (Julien)*, dans *D.H.G.E.*, t. XVII, col. 819-821. Grand pourfendeur des « nouveautés », Fontaine fut un opposant décidé à l'exégèse critique, jugée « naturaliste », qu'il s'agisse de celle de Loisy (radicale) ou de celle de Lagrange (mitigée). A propos de son opposition à la nouvelle exégèse, voir également ID., *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste...*, p. 153-156, 217-218, 385-386.

<sup>33</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre ou copie de lettre de dénonciation de Ladeuze, s.l.n.d. [février 1903].

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> La lettre circulaire envoyée par l'archevêque à ses collègues de l'épiscopat pour les inviter à examiner le dossier, reprend mot à mot la note de dénonciation et identifie clairement « Mr. X » à Ladeuze. Cfr *ibid.*, Lettre circulaire de Goossens aux évêques, Malines 12 février 1903 (voir également copie en A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 16.17., Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903, Lettre de Goossens à ses collègues de l'épiscopat, Malines 12 février 1903).

d'un certain « Mr. X », laisse supposer, d'une part, que le destinataire savait qui était visé par la lettre (ce qui implique un minimum de liens entre l'accusateur et l'archevêque, ce dernier devant pouvoir comprendre le « code utilisé ») et, d'autre part, que l'accusateur ne voulait pas qu'un tiers, secrétaire de l'évêché ou autre, puisse associer son nom à une dénonciation de Ladeuze (ce qui implique un minimum de liens entre l'accusateur et l'accusé cette fois, étant entendu que l'on souhaite généralement garder l'anonymat pour ne pas être reconnu *in fine* par celui que l'on charge). Le fait, ensuite, que l'auteur anonyme présente son courrier comme « le résultat de [s](m)es investigations »<sup>37</sup> montre qu'il ne s'agit pas d'une simple réaction d'humeur d'un étudiant plus conservateur, par exemple, ou de l'expression des scrupules d'une conscience en proie au doute devant un enseignement nouveau et déconcertant, mais qu'il y a eu enquête systématique avec l'intention d'instruire un véritable dossier à charge de Ladeuze. Le fait, enfin, que l'enquêteur anonyme fournisse des détails très précis sur le contenu de l'enseignement et évoque l'inquiétude de certains professeurs, montre qu'il s'agissait de quelqu'un de très bien introduit à la faculté de théologie et susceptible d'enquêter discrètement sans éveiller les soupçons.

L'ensemble de ces indices oriente spontanément la recherche vers un professeur prêtre de l'Université, c'est-à-dire, en réalité, sur quelqu'un qui, par son état de professeur et par sa formation théologique, était susceptible à la fois d'être relativement proche de Ladeuze à Louvain et d'apprécier un minimum le genre de problèmes dont il était question. Si nous devons, sur la base de ces considérations, risquer un nom, nous avancerions celui d'Henri de Dorlodot<sup>38</sup>, qui, formé à la Grégorienne dans un esprit de

---

<sup>37</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre ou copie de lettre de dénonciation de Ladeuze, s.l.n.d. [février 1903].

<sup>38</sup> Henry de Dorlodot est né à Marchienne-au-Pont le 15 juillet 1855 et décédé à Louvain le 4 janvier 1929. Candidat en sciences naturelles du Collège Notre-Dame de la Paix de Namur, il vint à Louvain pour préparer le doctorat, mais son entrée dans les ordres abrégua sa formation académique : il ne sera reçu docteur (*honoris causa*) à Louvain qu'en 1902. Entré au grand séminaire de Namur en 1877, il partit ensuite pour Rome (1880), où il conquist son doctorat en théologie à la Grégorienne en 1885. Ordonné prêtre en 1882, il commença alors sa carrière ecclésiastique dans le ministère paroissial, d'abord comme vicaire à Ciney (octobre 1885), puis, trois mois plus tard, à Gembloux. A Pâques 1886, la chaire de dogmatique étant devenue vacante au grand séminaire de Namur, il y fut nommé professeur, ce qui lui donna l'occasion d'approfondir ses connaissances doctrinales en parcourant les quatre années du programme de théologie. En 1890, il fut appelé par Mercier à l'Institut supérieur de philosophie pour y professer le cours de cosmologie, ce qui lui permit de parachever une formation philosophique qui étonnait chez un géologue. Cependant, son activité théologique, ne lui avait pas fait oublier sa passion

respect intégral de l'orthodoxie, considérait comme son devoir d'état de dénoncer à l'autorité toute déviation constatée chez ses confrères par rapport à ce qu'il estimait être la vérité catholique. Cet aspect de sa personnalité est paradoxal pour un savant d'une grande ouverture d'esprit et d'une grande créativité dans le domaine scientifique, puisqu'il a, par exemple, joué un rôle essentiel dans la réception précoce des idées évolutionnistes à Louvain<sup>39</sup>. Mais il est cependant souvent souligné par ses biographes<sup>40</sup>... Ainsi, mentionnons qu'en 1905, à l'occasion du projet de nommer le recteur, Mgr Hebbelynck, coadjuteur de l'évêque de Gand, il dénoncera ce dernier au Saint-Office<sup>41</sup>, Hebbelynck ayant fait pression sur lui, de Dorlodot, pour essayer de l'empêcher de dénoncer à Rome un collègue de la Faculté de théologie, M. Becker<sup>42</sup>, qu'il jugeait suspect ! Il est piquant de constater à cet égard que, arroseur arrosé, de Dorlodot aura cependant lui-même de gros problèmes avec Rome, il est vrai après la Première Guerre<sup>43</sup>, pour s'être rendu au centenaire de la naissance de Darwin à

---

pour la géologie : en 1892, il devint membre de la Commission géologique nationale, en 1894, il fut nommé professeur de paléontologie et en 1898, il fut désigné comme suppléant pour le cours de géologie, dont il devint le titulaire en 1903. Ce n'est qu'à partir de 1920 qu'il abandonnera progressivement ses charges d'enseignement, pour se consacrer surtout à la direction de son Institut, à la préparation des doctorands et à ses recherches personnelles. Voir ici J. THOREAU, *Dorlodot (Henry de)*, dans *B.N.*, t. XXXIII, col. 265-268, et L. WALSCHOT, *Dorlodot, Henry de*, dans *N.B.W.*, t. IX, col. 211-216, qui fournit un relevé très complet des notices disponibles.

<sup>39</sup> cfr Cl. GROESSENS-RADELET-VAN DIJK, *Une théorie iconoclaste fait son entrée à Louvain : de Dorlodot et le darwinisme*, dans *Sedes Scientiæ. L'émergence de la recherche à l'Université. Contributions au séminaire d'histoire des sciences. 2000-2001* (Réminiscences, 6), Louvain-la-Neuve, 2003, p. 217-246. Dans une moindre mesure, voir également : V. MARCHAND, *De receptie van het darwinisme aan de leuvense Universiteit [1859-1914]*, Mémoire de licence inédit en histoire, Katholieke Universiteit Leuven, Leuven, 1984, et R. DE BONT, *Evolutionaire theorieën in de Belgische wetenschap en maatschappij (1870-1945)*, Thèse inédite en histoire sous dir. de Jo Tollebeek (en cours).

<sup>40</sup> « Dans les rapports avec ses pairs ou avec ses disciples, qu'il s'agît de prises de position dans le domaine scientifique ou de jugements à porter dans le domaine moral, il n'admettait aucun compromis. A tout ce qui lui paraissait porter atteinte à la vérité, il réagissait immédiatement et souvent de manière très vive » (J. THOREAU, *op. cit.*, col. 268) ; « on s'étonnait de le trouver d'une intransigeance pleine de scrupules et irréductible dans tout ce qui, à tort ou à raison, lui était une fois apparu comme l'expression de la justice et du devoir » (P. LADEUZE, *M. le chanoine Henry de Dorlodot, Professeur à la Faculté des Sciences. Discours prononcé [...]*, dans *AN.U.C.L. 1930-1933*, p. x) ; etc.

<sup>41</sup> A.S.V., *Segretaria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1905, Lettre d'Henry de Dorlodot au Saint-Office, 27 janvier 1905, transmise à la Secrétairerie d'État le 10 février 1905.

<sup>42</sup> Sur cette affaire Becker, voir *infra*, le chapitre consacré au premier rectorat.

<sup>43</sup> Pour le dossier romain, voir A.C.D.F., *Rubricella della Sezione Censura librorum dal 1917 al 1938*, « 1923, Bruxelles, Henri de Dorlodot : Le darwinisme, 904/1923 », une chemise intitulée « De Libello

Cambridge en 1912, où il s'était fait applaudir comme « représentant » de l'Université de Louvain, et commis un livre « iconoclaste »<sup>44</sup>...

Cette hypothèse, cependant, outre qu'elle n'est confirmée par aucun autre document, pose problème dans la mesure où le très orthodoxe prêtre namurois partageait avec Ladeuze des vues très progressistes pour l'époque sur l'exégèse de Mc XIII, 32<sup>45</sup> et sur le problème, combien central au cours de la crise moderniste, de la science humaine du Christ<sup>46</sup> :

« L'abbé Grégoire m'a fait part d'une conversation qu'il a eue avec vous au sujet du v. 32, ch. XIII de St Marc. Ne pouvant admettre que Notre Seigneur ait parlé à la façon des bons Pères de sa... 'Compagnie', vous vous seriez demandé si l'on ne pouvait admettre que Notre Seigneur, selon sa nature humaine, aurait ignoré le jour du jugement, jusqu'à sa passion ».

Au terme d'un long développement scolastique, de Dorlodot marquait son accord complet avec Ladeuze en concluant que, pour lui, « le Christ, lors de son passage sur terre, n'avait pas jugé autrement que les prophètes ». Soulignons ici le caractère progressiste de l'interprétation des deux protagonistes, en rappelant que c'est pour avoir défendu une position semblable que Jean Rivière verra son orthodoxie mise en cause en 1918 et sera privé de son enseignement au grand séminaire d'Albi<sup>47</sup>...

Par ailleurs, Ladeuze a lui-même écarté l'idée d'une dénonciation par quelqu'un de rompu à la théologie, ce qui était manifestement le cas de Dorlodot, et pointé son doigt accusateur dans une autre direction. Dans la lettre de défense adressée à son évêque à cette occasion, en effet, il estime, « tout bien considéré, [...] pouvoir encore espérer que cet accus[ateu]r n'est pas un de [ses] (mes) collègues »<sup>48</sup>. D'abord, en raison de ses excellents rapports avec tous ses confrères, mais aussi parce que les termes

---

opere Henrici de Dorlodot *Le darwinisme au point de vue de l'orthodoxie catholique. L'origine des espèces* ».

<sup>44</sup> H. DE DORLODOT, *Le darwinisme au point de vue de l'orthodoxie catholique*, t. I, *L'origine des espèces*, Bruxelles-Paris, 1921 (ouvrage post-daté écrit en réalité en \$\$\$).

<sup>45</sup> Mc XIII, 32 : « Pour ce qui est du Jour et de l'Heure, personne ne le sait, ni les anges dans le ciel, ni même le Fils, mais seulement le Père ».

<sup>46</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Dorlodot à Ladeuze, Louvain 21 décembre 1902.

<sup>47</sup> Cfr É. POULAT, *Histoire, dogme et critique...*, p. 509-511.

<sup>48</sup> *Ibid.*, n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 5 mars 1903, annotations de Ladeuze sur la lettre.

mêmes de l'accusation, dont il a manifestement eu communication intégrale, lui paraissent indignes d'un théologien et, d'après lui, doivent plutôt orienter les soupçons vers une communauté religieuse louvaniste :

« il y a des choses si ineptes parmi les accusations portées que je n'ose pas, sans preuve, les attribuer à un professeur d'univ(.)[ersité]. Ainsi l'accus(.)[ation] note que je reste d[an]s les limites de la stricte orthodoxie, et il ajoute [plus] (+) loin que d[an]s les livres qui ont un but moral je restreins l'inspir(.)[ation] aux affirm(.)[ations] morales, ce qui serait une hérésie *formelle*. Ne vaudrait-il pas mieux rendre responsable de pareilles accus(.)[ations] l'un ou l'autre membre d'une congrégation religieuse voisine du Coll(.)[ège] du S(.)[aint]-Esprit qui, deux fois déjà, a accusé deux de mes Coll(.)[ègues] de la f(.)[aculté] de Théol(.)[ogie] d'hérésie auprès de Mgr le Recteur, et dont le niveau intellectuel peut se mesurer à ce fait que S(.)[on] E(.)[sprit] a dû interdire la publication en partie au moins, d'une revue que cette Cong(.)[régation] faisait paraître et qui n'était rien moins que stupide »<sup>49</sup>.

S'agissant d'une « congrégation religieuse voisine du Coll(.)[ège] du S(.)[aint]-Esprit », il doit sans doute s'agir des Pères des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie (Picpus), qui possédaient à l'époque une maison au 9 de la Montagne Saint-Antoine, non loin de là, mais d'autres instituts religieux pourraient être concernés<sup>50</sup>... Quelle aurait pu être la motivation des Picpus ? Nous l'ignorons, mais ce qui est certain, c'est que, quelle que soit l'origine de la lettre anonyme de dénonciation, elle fut, en toute hypothèse, prise très au sérieux par l'archevêque.

*Premières réactions épiscopales.*— Très rapidement, car sa lettre est datée du 12 février 1903, Mgr Goossens adressa une lettre circulaire à ses collègues de l'épiscopat libellée en ces termes : « Je crois devoir attirer *confidentiellement* l'attention de Vos Grandeurs sur les informations qui me sont parvenues au sujet de l'enseignement de M. Ladeuze, Président du Collège du S[ain]t[-]Esprit, professeur d'Écriture Sainte (Nouveau Testament) »<sup>51</sup>. Et après avoir reproduit textuellement la lettre de dénonciation qu'il avait reçue, il proposait d'en débattre lors de la prochaine réunion épiscopale, prévue pour le 2 mars 1903. La lettre circula de Gand (14 février) à Liège (19 février) et s'enrichit de gloses griffonnées par l'archevêque, mais dont on ne connaît pas toujours

---

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> *Annuaire du clergé de l'archevêché de Malines*, t. VII, 1903, Malines, 1903, p. 85.

<sup>51</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre circulaire de Goossens aux évêques, Malines 12 février 1903 (voir également copie en A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 16.17., Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903, Lettre de Goossens à ses collègues de l'épiscopat, Malines 12 février 1903).

l'origine ni la signification précises<sup>52</sup>. On peut cependant résumer ces bribes de phrases en trois points : l'enjeu du débat était clairement identifié (la lettre était désignée par la mention « Critique historique ») ; les deux tendances face à cet enjeu étaient présentes : progressiste (une note énonçait : « Un effet de l'Encyclique *Providentissimus*. Dans dix ans on n'en parle plus ! [mention ajoutée 'Mgr Abbeloos il y a 4 ans'] ») et conservatrice (une autre signalait « dangereux au point de vue de l'univ[ersité] [...] ») ; enfin, plusieurs évêques s'inquiétaient des répercussions de l'enseignement critique sur l'esprit sacerdotal des jeunes prêtres (« Les étudiants marquent une certaine tendance dans leurs conversations [Bruges] » ; « on a dit : Mgr Beelen est une nullité » ; « Un élève de Liège a dit que M. [?] est une croûte »<sup>53</sup>).

La lettre circulaire de Mgr Goossens parvint en premier lieu à Gand, le 14 février<sup>54</sup>, où elle suscita immédiatement une enquête informelle de l'évêque auprès du recteur. Comme en témoigne une lettre conservée aux archives de Gand, Mgr Hebbelynck, originaire de ce diocèse et toujours prêt à rendre service à son ordinaire, Mgr Stillemans, avait été chargé d'emblée par ce dernier de s'informer de façon informelle sur l'affaire et d'entendre l'intéressé<sup>55</sup>. Ladeuze s'était alors aisément justifié en disant que l'Évangéliste avait interprété l'Ancien Testament dans un sens « typique » (« typologique » dans le langage actuel, c'est-à-dire en affirmant un fait ou un personnage de l'Ancienne Alliance comme la préfiguration du Christ et/ou de son ministère), et en signalant que, dès avant la Noël 1902, il avait mis ses élèves en garde contre *L'Évangile et l'Église* de Loisy, qu'il ne considérait plus comme un livre catholique<sup>56</sup>. Ces explications eurent l'heur de plaire à l'évêque de Gand, car elles ne donnèrent lieu à aucune suite dans le chef du doyen de l'épiscopat, lequel devait toujours, par la suite, conserver sa confiance en l'exégète. Tout autre fut la réaction de Mgr Walravens, l'évêque de Tournai dont relevait directement l'exégète dont l'orthodoxie était mise en doute. Parvenue à la curie épiscopale de Tournai le

---

<sup>52</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre circulaire de Goossens aux évêques, Malines 12 février 1903.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> Elle a été visée par Mgr Stillemans à cette date (*ibid.*)

<sup>55</sup> A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 16.17., Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903, Un document intitulé « Entretien du Recteur avec M. Ladeuze. Commencement février 1903 ».

<sup>56</sup> *Ibid.*

17 février<sup>57</sup>, la lettre de Mgr Goossens y provoqua une réaction immédiate et énergique : Ladeuze fut mandé d'urgence chez son évêque et sommé de s'expliquer dans les plus brefs délais. Comme il l'a lui-même consigné dans ses papiers, Ladeuze se rendit le jour même à Tournai, fut d'emblée informé des accusations qui pesaient contre lui et adressa sa défense à Mgr Walravens quelques jours plus tard, le 21 février 1903 :

« Le 17 février 1903 (veille d'enterrement d'Élise Bouttiau<sup>58</sup>), [je] fus appelé par un télégr(.)[amme] par Mgr de Tournai. On m'avait accusé au sujet de mon enseign[emen]t et les points d'accusation circulaient d'évêque à évêque. On m'accusait de ne me servir que d'auteurs protestants et de mépriser les cathol(.)[iques], — de faire acheter les [auteurs] protestants par [les] élèves, — de restreindre l'inspir(.)[ation] aux choses de foi et de mœurs etc. [Je] Me suis rendu à Tournai. [Le] 21 [février, j'ai] écrit à Mgr [une] lettre d'après [les] fiches ci-jointes »<sup>59</sup>.

*Réactions de Ladeuze.* — Les archives de Tournai ayant été détruites dans le bombardement de la ville en 1940, nous n'avons pas conservé le plaidoyer exact adressé par Ladeuze à son évêque en date du 21 février, mais nous possédons un résumé de sa lettre de réponse reproduit sur une lettre ultérieure de son évêque<sup>60</sup> et des fiches de travail ayant servi de base à sa défense<sup>61</sup>. S'il est difficile de dire dans quelle mesure ces documents reproduisent fidèlement la correspondance qu'il adresse alors à l'évêché, nous sommes cependant en droit d'y voir un bon témoignage sur son état d'esprit au cours de cette première crise qu'il affronte et sur les arguments suscités par les accusations de la lettre anonyme. Tandis que le résumé de la lettre, qui devait sans doute précéder et introduire un argumentaire détaillé, nous renseigne plutôt sur ses dispositions psychologiques face à l'attaque de son enseignement, les fiches de travail, elles, nous éclairent sur le contenu proprement intellectuel de cet argumentaire.

Dans le « résumé » de sa lettre à l'évêque de Tournai, Ladeuze faisait surtout état des sentiments que provoquaient en lui les termes de l'accusation contenus dans la note

<sup>57</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Un ensemble « Article de M. Ladeuze sur le Magnificat », Lettre circulaire de Goossens aux évêques, Malines 12 février 1903 : l'évêque de Tournai a visé le document à la date du 17 février.

<sup>58</sup> Une tante maternelle de Ladeuze.

<sup>59</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 5 mars 1903, annotations de Ladeuze sur la lettre.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*, Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903.



anonyme qui lui avait été communiquée. Trois éléments méritent à notre sens d'y être relevés. En premier lieu, le fait qu'il ne pouvait cacher, après avoir remercié son supérieur de l'avoir informé des accusations portées contre lui, sa profonde amertume devant ce qui lui arrivait<sup>62</sup>. En second lieu, le fait qu'il ne pouvait s'empêcher de crier à l'injustice et de juger totalement immérités les griefs retenus contre lui : ils étaient selon lui calomnieux ou sans objet<sup>63</sup>, totalement déplacés<sup>64</sup> et, au terme d'un examen de conscience scrupuleux, parfaitement irrecevables<sup>65</sup>. En troisième lieu, enfin, le fait que, tout en confessant sa détermination à défendre ce qu'il croyait être conforme à la vérité, il n'en réaffirmait pas moins sa soumission aux directives de l'épiscopat, avec quelque nuance toutefois : tout en affirmant « NN. SS. les Év(.)[êques] ne trouveront jamais en moi ni un hérétique, ni même un révolté »<sup>66</sup> et en admettant être « prêt à donner, sans aucune [restriction ?], t[ou]tes les expl(.)[ications] que l'on voudra »<sup>67</sup>, il ajoutait néanmoins espérer qu'elles seraient « écoutées avec autant de bienveill(.)[ance] que les délations d'un zèle peu prudent et peu chrétien, toujours prêt à faire descendre le feu du ciel et dont les procédés nous reportent aux [?] » — les notes de Ladeuze sont ici illisibles, mais nous pouvons aisément leur trouver l'une ou l'autre suite : « aux excès de l'inquisition », « aux époques les plus tristes de l'histoire de l'Église », etc.<sup>68</sup>.

---

<sup>62</sup> « Je suis profondément froissé, je l'avoue, de ces accus(.)[ations] » confesse-t-il au début de sa lettre, tandis qu'il affirme, *in fine*, être « tout découragé [...] par le rés(.)[ultat] auquel je vois aboutir une vie que je puis dire ne pas passer d[an]s l'oisiveté ni les plaisirs ». *Ibid.*, Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 5 mars 1903, annotations de Ladeuze sur la lettre.

<sup>63</sup> *Ibid.* : « l'accus(.)[ateur] note que je reste d[an]s les limites de la stricte orthodoxie, et il ajoute [plus](+) loin que d[an]s les livres qui ont un but moral je restreins l'inspir(.)[ation] aux affirm(.)[ations] morales, ce qui serait une hérésie *formelle* ».

<sup>64</sup> *Ibid.* : s'il était « le prêtre exemplaire » que son détracteur évoquait — et nous retrouvons là intégralement le contenu de l'enseignement qu'il avait reçu en philosophie à Bonne-Espérance sur la correction fraternelle (A.S.B.-E., A.B.-E., n° 5, Anciens professeurs de Bonne-Espérance. Anciens élèves de Bonne-Espérance, Un cahier de l'élève « P. Ladeuze ») —, ce dernier aurait dû lui adresser un avertissement privé, sans provoquer de scandale public.

<sup>65</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 5 mars 1903, annotations de Ladeuze sur la lettre : « D[an]s les l[on]gues heures de chemin de fer que j'ai eu à passer solitaire mardi et merc(.)[redi], j'ai eu t[ou]t(.) le temps d'exam(.)[iner] ma consc(.)[ience] et mon ens(.)[eignement] » : « Je ne crois pas avoir rien à me reprocher, ni à retirer de mes doctrines au p(.)[oint] de vue des règles de la foi et du sens catholiques ».

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Ibid.*

Dans ses notes préparatoires<sup>69</sup>, Ladeuze s'était davantage centré sur les aspects techniques de l'accusation, distinguant nettement, pour autant que nous interprétions correctement ses idées libellées ici en style télégraphique, les problèmes en jeu : celui des principes herméneutiques mis en œuvre dans l'exégèse nouvelle ; celui du concept d'inspiration y engagé ; et, enfin, celui des nécessités apologetiques actuelles dans le domaine biblique. Du point de vue herméneutique tout d'abord, Ladeuze défendait sans la nommer la théorie des genres littéraires, c'est-à-dire un principe d'interprétation selon lequel la nature d'un livre influe fatalement sur son contenu, mais sans que le principe d'inerrance soit en cause. L'exemple qu'il citait dans ses notes était celui des paraboles, dont le genre propre avait manifestement modelé le contenu et qui réclamaient une lecture adaptée. Par ailleurs, la lecture qu'il avait pratiquée — et qu'on lui reprochait — de l'utilisation matthéenne de l'Ancien Testament pour prouver l'appartenance messianique de Jésus, était selon lui parfaitement légitime. Elle pouvait également relever d'une catégorie particulière de la théorie des genres littéraires (le *sens typique*) et elle n'était pas neuve : il invoquait ici l'autorité de Mgr Meignan, dans des conditions qui, comme nous allons le voir, sont assez surprenantes. Enfin, il semble avoir réclamé, pour toutes ces questions, le statut de « q(.)[uestions] libres », en citant — ce que l'on comprend bien — l'exégète récemment converti à la critique, Franz von Hummelauer<sup>70</sup> et — ce que l'on comprend moins bien à la date du 21 février 1903 — la Commission biblique<sup>71</sup>.

Parmi ces considérations herméneutiques, une — celle où il est question de Mgr Meignan — mérite, nous semble-t-il, que nous nous y arrêtions davantage, parce qu'elle montre qu'à l'époque il n'y avait pas encore — fait occulté par la suite, mais bien réel —

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903.

<sup>70</sup> Il a noté : « Von Hummelauer (in Deut., in Josué (Civiltà 15 fév. », c'est-à-dire dans F. VON HUMMELAUER, *Commentarius in Deuteronomium* (Cursus scripturae sacrae), Lethielleux, Paris, 1901, 568 p., et dans un article relatif à Josué [?] paru antérieurement un 15 février dans la *Civiltà cattolica*, mais que nous n'avons pas retrouvé.

<sup>71</sup> Le 13 février, en effet, la Commission avait fourni sa première réponse en condamnant la théorie des citations implicites (voir L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 107-108, et l'*Enchiridion biblicum*..., pour le texte), ce qui pouvait être interprété comme un signe de raidissement. Il est vrai qu'à Louvain, on était encore sans doute dans l'euphorie des premières nominations à la Commission, parmi lesquelles figuraient Van Hoonacker et Poels, qui étaient intervenues quelques jours avant les premières difficultés de Ladeuze, le 31 janvier 1903 (L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 104).

de rupture claire entre les progressistes et ceux qu'on appellera plus tard les « modernistes ». Il faut savoir, en effet, que lorsque Ladeuze invoque l'autorité de Mgr Meignan dans ce qu'il appelle l'« arg(.)[ument] de S(.)[aint] Matthieu »<sup>72</sup>, il renvoie en réalité dans ses notes de réflexion à « Mgr Meignan R(.)[evue] Bibl(.)[ique] 1896, p. 186 »<sup>73</sup>. Or, ce que l'on trouve sous cette référence, ce n'est pas un article de l'archevêque de Tours, mais un texte de Loisy sur *L'Apocalypse synoptique*, le seul qu'il ait donné à la *Revue biblique* et où Meignan n'apparaît que sous la forme d'une citation en note<sup>74</sup>. Ce que Ladeuze a lu et cite ici, ce n'est pas Meignan, mais Loisy utilisant Meignan, certes de façon légitime quant au principe invoqué, mais dans une perspective qui n'était pas véritablement celle de l'exégète libéral. A regarder les textes de plus près, on s'aperçoit que l'idée que l'exégèse « typique » de Matthieu était légitime de son temps mais sans valeur pour la critique moderne vient de Loisy et non de Meignan. C'est Loisy qui, à propos de l'invocation du prophète Daniel (Dan. IX, 27 ; XI, 31 et XII, 11) par Matthieu (Mt XXIV, 15), affirme :

« La citation de Daniel, comme toutes les citations prophétiques du Nouveau Testament, doit être interprétée d'après le sens le plus naturel qu'elle présente en elle-même et dans le contexte évangélique, abstraction faite du sens beaucoup plus précis qu'elle peut avoir dans son propre contexte »<sup>75</sup>.

Et c'est pour légitimer son affirmation « rien ne prouve que notre Seigneur ait voulu citer Daniel dans le sens historique et littéral de sa prophétie »<sup>76</sup> qu'il cite alors Meignan : « Un croyant peut donc admettre que Daniel a prédit la persécution d'Antiochus et la mort d'Onias, à la condition de considérer la profanation du temple, la persécution des fidèles, la mort d'Onias comme des figures où se reflètent vivement la mort du Sauveur, la ruine définitive du temple et les persécutions qui suivirent »<sup>77</sup>). Or,

---

<sup>72</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903.

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> A. LOISY, *L'Apocalypse synoptique*, dans *Revue biblique internationale*, t. V, 1896, p. 186.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 187.

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> Loisy fait référence au « Card. MEIGNAN, *Les derniers prophètes d'Israël*, p. 141 », mais nous n'avons pas réussi à identifier ce qu'il met sous ce titre. Meignan a rédigé de nombreux volumes sur les prophètes : de G. MEIGNAN, *Les prophéties contenues dans les deux premiers livres des Rois avec une introduction sur les types ou figures de la Bible* (Prophétie messianique), Paris, Palme, 1878, LXXV-

il faut souligner combien les perspectives de Loisy et de Meignan sont ici différentes. Même s'ils recourent tous deux au sens « typique », Meignan l'invoque pour démontrer la valeur de la prophétie, Loisy l'utilise pour montrer sa dimension symbolique et, de là, le caractère anhistorique de la citation de Matthieu. Si Ladeuze a puisé quelque part son interprétation discutée de saint Matthieu, ce n'est pas chez Meignan mais chez Loisy...

Après avoir consigné dans ses notes quelques arguments en faveur des nouveaux principes d'exégèse, Ladeuze s'est attaché à élaborer — très sommairement — un argumentaire en faveur du concept d'inspiration verbale, concept qu'il partage avec Lagrange et... Loisy. Si nous interprétons correctement ses annotations, nous pouvons dire que cette idée d'inspiration, couverte ici par l'autorité de Mgr Le Camus<sup>78</sup>, englobait les écrits bibliques considérés globalement et pris dans chacune de leurs parties (« Insp(.)[iration] verbale. Livres inspirés et parties »<sup>79</sup>), et qu'elle pourrait se formuler à peu près comme suit :

« [il s'agit d'une] Inspir(.)[ation] d'une seule nature, [s'exerçant] de façon qu'aucune affirm(.)[ation] de l'auteur ne puisse être fausse[,] mais [où le] travail humain subsiste t[ou]t entier (et où subsistent donc des] Imperfections ([par] ex[emple] dues à une mauvaise qualité] de la plume) [; ces imperfections] Dieu ne devait pas les empêcher, d'après [la] doct(.)[rine] de S(.)[aint] Thomas [; il s'agit] D[on]c [d'une] question de fait. T[ou]t(.) le monde admet que [l'inspiration n'a] pas

---

224 p., à ID., *Les prophètes d'Israël et le Messie depuis Salomon jusqu'à Daniel (Le Christ et l'Ancien Testament, 7)*, Librairie Lecoffre, Paris, 1893, VII-607 p., en passant par ID., *Les prophètes d'Israël et le Messie depuis Daniel jusqu'à Jean-Baptiste (ibid., 7)*, Librairie Lecoffre, Paris, 1894, X-579 p. ; etc. Mais à notre connaissance, aucun ne correspond aux indications fournies par Loisy.

<sup>78</sup> Ordonné prêtre à Carcassonne en 1862 après des études au grand séminaire de la ville, à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, et à Rome, au Collège romain et à la Minerve, Mgr Le Camus (1839-1906) poursuivit une carrière dans le ministère de la prédication qui le conduisit de Narbonne à Avignon, Lyon, Montpellier, Paris et Rome (1862-1869). Conseiller théologique de Mgr de Las Cases au premier concile du Vatican (1869-1870), il se tourna ensuite vers l'enseignement. Chanoine théologal de Carcassonne en 1897, il fut nommé évêque de La Rochelle et Saintes en 1901. Intéressé dès ses études à Saint-Sulpice par l'exégèse, Mgr Le Camus fut l'auteur d'une œuvre très populaire, que l'on peut qualifier de « sagement progressiste ». Plusieurs séjours au Proche-Orient accomplis à partir de 1888 lui permirent d'apporter une contribution importante aux sciences auxiliaires de la Bible et lorsqu'il eut accédé à l'épiscopat, il joua un rôle significatif dans son diocèse pour développer un enseignement moderne des sciences scripturaires. Au cours de la crise moderniste, il prit position contre Loisy en publiant une lettre *Vraie et fausse exégèse* (Paris, 1903), lequel lui répondit dans un chapitre de sa défense *Autour d'un petit livre* (Paris, 1903, p. 61-108) et qui donna lieu à une ultime réplique de l'évêque (*Fausse exégèse, mauvaise théologie*, Paris, 1904). Peut-être Ladeuze évoque-t-il déjà ici le premier ouvrage rédigé par Mgr Le Camus contre Loisy ? Cf. Y. BLOMME, *Émile Le Camus (1839-1906). Son rôle au début de la crise moderniste et lors de la Séparation de l'Église et de l'État*, Paris, 2002.

<sup>79</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903.

empêché [les imperfections] en mat(.)[ière] scientif(.)[ique]<sup>80</sup> ;] Josué a parlé d'après [les] idées de son temps : ça n[ou]s choque et pourtant nous l'admettons. P[ou]rquoi [ne] pas [admettre la] même infl(.)[uence] en [d']autres matières ? »<sup>81</sup>.

Après avoir défendu, sans lui donner le nom qui lui a depuis lors été attribué, la théorie des genres littéraires, il défendait donc également ici celle des apparences historiques...

Du point de vue apologétique, enfin, Ladeuze faisait valoir une série de considérations qui témoignent de son souci de ne pas rendre incompatibles pour les esprits contemporains les données de la foi et les exigences de la rationalité moderne : il était injurieux d'imposer à la foi des conceptions indéfendables sur le plan intellectuel ; il y avait diverses manières d'entendre la prudence en matière d'exégèse, l'idée implicite de Ladeuze étant sans doute ici que ne pas familiariser les fidèles avec les nouveaux problèmes qui se posaient et qu'ils finiraient en toute hypothèse par connaître était encore plus dangereux que les laisser dans l'ignorance sous prétexte de ne pas ébranler leur foi ; il ne fallait pas laisser se creuser un abîme entre la doctrine catholique et la science contemporaine ; et, pour terminer, il ne fallait pas confondre la religion catholique avec toutes les opinions traditionnelles (au sens d'opinions « habituelles ») et compromettre ainsi dans l'aventure la foi elle-même. Laissant parler ses sentiments, Ladeuze clôturait ses notes par des propos très amers, qu'il disait inspirés de « paroles du P. Rose », professeur d'exégèse à l'Université de Fribourg<sup>82</sup>, et qui en disent long sur son état d'esprit. Sans trop de risques de se tromper, on peut interpréter comme suit ses états d'âme exprimés par quelques bribes de phrases dans ses fiches : ceux qui s'attaquaient aux exégètes progressistes n'étaient que des « esprits chagrins » ; dès que

---

<sup>80</sup> Barré par Ladeuze : « p[ou]rquoi [pas] en mat(.)[ière] d'hist(.)[oire] ».

<sup>81</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903. Notre lecture de ces notes éparses de Ladeuze se base naturellement sur les autres documents disponibles où il s'est exprimé sur les mêmes thèmes (sur le problème de l'inspiration, voir par exemple : A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemise intitulée par Cerfaux « Mgr Ladeuze », Un manuscrit de Cerfaux *L'œuvre exégétique de Mgr Ladeuze*.

<sup>82</sup> Sur le Père Vincent Rose (1866-1944), prêtre dominicain (1892), formé à l'exégèse à l'École biblique de Jérusalem (1893-1894) — où il enseigne ensuite un an comme professeur d'hébreu —, et professeur d'exégèse du Nouveau Testament à Fribourg (1895-1905), voir A. DUVAL, *Rose (Jean-Baptiste, en religion Vincent)*, dans *D.B.S.*, t. X, col. 1009. On notera que dans l'atmosphère créée par la répression antimoderniste, le Père Rose renonça à son enseignement à l'été 1905, quitta l'ordre des dominicains en 1906 et renonça ensuite définitivement à ses activités sacerdotales.

quelqu'un travaillait à l'université (il citait Van Hoonacker, Cauchie et Becker), il était « accusé d'hérésie » ; et le but poursuivi par ces flaireurs d'hérésies, c'était d'enrayer toutes les initiatives, le contrôle de l'enseignement supérieur catholique permettant de fait un contrôle sur l'ensemble de l'activité scientifique<sup>83</sup>.

*Le verdict épiscopal.* — Lors de leur réunion de mars 1903, les évêques eurent un premier entretien sur l'enseignement de Ladeuze où, pour autant que l'information adressée par Mgr Walravens à Ladeuze soit correcte — et il n'y a pas de raison d'en douter —, ils décidèrent, d'une part, de se donner le temps d'enquêter plus avant sur les termes de l'accusation tout en ménageant la réputation de leur professeur louvaniste et, d'autre part, de charger l'évêque de Tournai d'entendre et d'exhorter, de manière « très confidentielle »<sup>84</sup>, son exégète à la plus grande prudence :

« On a posé en principe qu'il fallait contrôler les accusations énoncées dans la lettre — qu'il fallait ménager votre personne autant que possible.

On m'a chargé de vous faire savoir avec la plus grande délicatesse que j'avais entendu mettre en doute sinon la parfaite orthodoxie, du moins la prudence de votre enseignement. Je dois vous entendre et vous exhorter à une grande réserve sur certaines questions délicates et qui sont d'actualité »<sup>85</sup>.

D'après Mgr Walravens, deux plaintes — la dénonciation anonyme n'était plus seule en cause — avaient trouvé un écho auprès de la conférence épiscopale de mars, plaintes qui ne concernaient pas Ladeuze de façon isolée mais touchaient « Louvain en général »<sup>86</sup>. La première concernait l'encyclique *Providentissimus*, à propos de laquelle les professeurs de Louvain se seraient montrés trop négatifs, et la seconde avait trait au manque de modestie et au pédantisme que l'enseignement critique provoquait chez les séminaristes et qui faisaient grand scandale dans le clergé, surtout en Flandre. A propos de *Providentissimus*, comme nous l'avons vu, le problème essentiel résidait dans l'extension à donner au texte pontifical : pour les progressistes, le document n'allait pas suffisamment loin et il était nécessaire d'étendre au domaine historique l'idée admise

---

<sup>83</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903.

<sup>84</sup> *Ibid.*, Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 5 mars 1903.

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> *Ibid.*

pour les sciences (à savoir que l'auteur sacré avait parlé selon les apparences), tandis que pour les conservateurs, il fallait au contraire s'en tenir à une exégèse restrictive de la pensée pontificale. Peu au fait des débats dans le domaine, semble-t-il, les évêques interprétaient spontanément l'attitude ouverte des professeurs louvanistes d'un point de vue conservateur, c'est-à-dire comme un non-respect de l'encyclique : « On a cité plusieurs paroles venant de Louvain et qui expriment une défiance vis à vis [*sic*] de l'acte du S[ain]t[-]Père, un regret de l'attitude prise par le S[ain]t[-]Père, presque un désaveu de cet acte, une affirmation de son inefficacité »<sup>87</sup>. Quant à l'esprit du jeune clergé, la formation exégétique donnée en théologie à Louvain avait des effets désastreux sur la modestie sacerdotale :

« On se plaint beaucoup du pédantisme des élèves dans cette matière. Les curés flamands sont mal impressionnés et peu édifiés du langage qu'ils tiennent. Les professeurs d'Écriture Sainte qui suivent la méthode traditionnelle sont des *croûtes*. Beelen ne connaissait pas la notion de l'inspiration, n'en avait pas une juste idée, etc. Il y a dans les élèves, dit-on, un orgueil scientifique très déplacé et très dangereux. Ils scandalisent les curés qu'ils fréquentent pendant les vacances »<sup>88</sup>.

D'une façon générale, Walravens notait, à propos de l'épiscopat, qu'il y avait unanimité pour n'« entraver en aucune manière le progrès de la science scripturistique [*sic*] », mais qu'il était indispensable de « concilier ce progrès avec toutes les règles de la discipline ecclésiastique et de toutes les délicatesses des enseignements de la S[ain]te Église »<sup>89</sup>. Dans l'immédiat, n'ayant pas compris que l'interprétation de l'enseignement pontifical posait problème, les évêques se contentaient de réclamer « la soumission aux enseignements du S[ain]t[-]Père » et projetaient de mettre les vacances de Pâques qui arrivaient à profit « pour interroger discrètement les étudiants et se faire une idée »<sup>90</sup>.

Quelle suite fut réservée à cette affaire pour ce qui regarde Ladeuze, cette fois, et non plus seulement « Louvain en général » ? A propos de la réunion épiscopale de mars 1903, l'évêque de Tournai avait conclu à l'intention de Ladeuze, dans la lettre circonstanciée qu'il lui avait fait parvenir à ce sujet : « Vous le voyez, tout s'est bien passé et l'on reste plein d'estime pour vous et de confiance en vous » ; mais il avait

---

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> *Ibid.*

ajouté aussitôt : « vous le voyez aussi, il faut user de grande prudence et de grande réserve autant pour sauvegarder votre réputation que pour maintenir un bon esprit parmi les élèves de la faculté de théologie »<sup>91</sup>. En juillet 1903, lors de leur réunion annuelle consacrée plus spécialement aux problèmes universitaires, les évêques estimèrent qu'en matière biblique, ils n'avaient pas à trancher sur le fond. Dans les notes de Mgr Hebbelynck, en effet, on peut lire à ce sujet : « N.N S.S. les Évêques ne croient pas devoir porter un jugement ni sur l'École de la Revue Biblique en général, ni sur chacun des écrivains cités dans la note de M. Ladeuze »<sup>92</sup>. Ils s'en remettaient à cet égard au Saint-Siège et, en attendant que celui-ci ait imprimé aux études bibliques une orientation mieux définie, via la Commission biblique, ils souhaitaient « que l'enseignement de Louvain s'inspire des écrivains qui mettent dans l'examen des problèmes nouveaux, le plus de pondération, de rigueur et de souci de la tradition »<sup>93</sup>. En ce qui concerne plus particulièrement Ladeuze, ils s'en remettaient à la prudence et à la science dont ce dernier avait généralement fait preuve jusque-là et ils lui recommandaient, puisqu'il était en relation avec le secrétaire de la Commission biblique, le Père Fleming, de le consulter à l'occasion sur les orientations à suivre.

#### ***b. L'article de Ladeuze sur le Magnificat***

Les choses demeurèrent en l'état jusqu'à la mi-octobre 1903, moment où l'article sur le *Magnificat* raviva un débat qui, dans l'esprit des évêques, avait été clos quelques mois auparavant par de sages recommandations : s'aligner sur ce qui se faisait de plus prudent et s'en remettre au jugement de Rome. Lorsqu'en novembre Leurs Grandeurs eurent l'occasion d'échanger leurs premières impressions sur l'objet du scandale, ils chargèrent immédiatement le recteur de confesser à Ladeuze la « pénible impression » que leur avait faite son analyse iconoclaste du pieux cantique. Passé l'automne cependant, Ladeuze avait reçu, après avoir essuyé ces premières foudres épiscopales,

---

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Brouillon de note d'Hebbelynck intitulée « Juillet 1903 » (également conservée en *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 »).

<sup>93</sup> *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Brouillon de note d'Hebbelynck intitulée « Juillet 1903 ».



deux jugements très encourageants : l'un de Lagrange, directeur de l'École biblique de Jérusalem, qui approuvait sans réserves, l'autre de Fleming, secrétaire de la Commission biblique jusqu'en 1905<sup>94</sup> et qui, tout en émettant des réserves sur le cas d'espèce, approuvait sans restriction les principes mis en œuvre. Tout autre cependant était la perception de certains milieux romains influents auxquels l'écrit litigieux avait inspiré les craintes les plus vives et qu'illustre parfaitement la réaction de dom Laurent Janssens, recteur du Collège Saint-Anselme et très bien introduit dans les milieux romains, notamment à la Commission biblique<sup>95</sup> : la seule solution, selon lui, pour effacer la « pénible impression » laissée par le *Magnificat*, était un article réparateur dans lequel Ladeuze se serait, sinon retracté, du moins expliqué sévèrement avec Loisy, ce nouveau Renan. Après avoir repoussé les griefs du savant bénédictin, Ladeuze, pour des raisons de circonstances, fit-il valoir, ne suivit pas son avis en matière de publication réparatrice, mais il adressa à l'épiscopat, en janvier 1904, un mémoire de défense dans lequel il entendait, sans artifice apologétique, exposer le fond de sa pensée et, dans une seconde partie, plaider sans concession pour l'école progressiste. Après avoir reporté à deux reprises (en mars et en juillet 1904) l'examen du problème de fond, à savoir l'opportunité d'enseigner « au jeune clergé » la méthode exégétique défendue par Ladeuze dans la seconde partie de sa note, les évêques se résolurent enfin à statuer : d'une part, ils décidèrent d'adresser un certain nombre de recommandations aux professeurs et de n'autoriser l'accès aux cours de « haute critique » qu'aux étudiants déjà rompus à la théologie par un premier cycle et, d'autre part, ils approuvèrent toute une série de « précautions à prendre » proposées par le recteur.

**Première réaction épiscopale : une pénible impression devant le rationalisme de Ladeuze.** — En ce qui concerne les évêques, la réaction fut immédiate et d'une portée théologique qui dépassait largement le seul article incriminé. On reprochait à Ladeuze de pratiquer une exégèse de type rationaliste, ruinant le dogme de l'inspiration ainsi que son corollaire de l'inerrance, et de contribuer ainsi à jeter le trouble dans le peuple chrétien. Au procès-verbal de la réunion épiscopale de novembre 1903, en effet, on peut lire à ce sujet :

« NN. SS. les Évêques expriment la pénible impression que leur a causée l'article de M<sup>r</sup> Ladeuze sur le *Magnificat* (Revue Hist. du 15 oct.). Ils regrettent que l'auteur fasse si peu de cas de la Tradition, des règles d'interprétation suivies de tout temps et recommandées par S.S. Léon XIII.

---

<sup>94</sup> Voir l'article de L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 104.

<sup>95</sup> Cfr *infra*, p. 511 sv.

Son système paraît se ressentir beaucoup de celui des rationalistes qui, se basant sur des arguments très fragiles, contestent la véracité des Livres Saints, leur intégrité ou leur authenticité du moins pour certaines parties. Ils regrettent qu'on ébranle ainsi la confiance des fidèles et que la critique interne s'attaque, semble-t-il, de préférence aux parties les plus connues du peuple et les plus vulnérables comme le *Pater*, le *Magnificat* qu'on prétend dépouiller, dans une certaine mesure, de l'honneur d'avoir été composés par N.-S. ou par la S[ain]te Vierge. Avec des procédés aussi peu sûrs on peut battre en brèche toute l'Écriture Sainte<sup>96</sup>.

En conséquence, le recteur était chargé « de faire des observations à Mr Ladeuze » et de lui faire comprendre combien son système était « dangereux pour ses élèves et nuisible au bon renom de l'Université »<sup>97</sup>. Il est vraisemblable que le recteur — minimisant, comme il le fera tout au long de la crise moderniste, l'âpreté du conflit — n'en ait rien fait, car c'est de son ordinaire à nouveau que Ladeuze, « *peut-être* renseigné d'une manière insuffisante »<sup>98</sup> par Mgr Hebbelynck, fut à nouveau informé des griefs qui pesaient sur lui<sup>99</sup>. En lui transmettant « très confidentiellement » copie intégrale du procès-verbal de la réunion épiscopale de novembre le concernant, procès-verbal rédigé « après un échange de vues assez long », Walravens précisait : « Votre article a été soumis, *non par moi*, mais par un autre à la réunion des Évêques et il a été *très vivement critiqué* non pour la 1<sup>ère</sup> partie qui a reçu l'approbation unanime, mais pour la 2<sup>de</sup> partie du travail qui a été désapprouvée »<sup>100</sup>. Pour des raisons qui apparaîtront plus clairement dans la suite de cet exposé, il y a gros à parier que l'autre évêque en question n'était autre que Mgr Rutten, le très conservateur évêque de Liège<sup>101</sup>, mais ce n'est pas attesté.

---

<sup>96</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « November 1903 », Réunion des évêques. Procès-verbal autographié de la réunion du 5 novembre 1903, ou la version manuscrite, identique, de Mgr Rutten.

<sup>97</sup> *Ibid.*

<sup>98</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 30 novembre 1903.

<sup>99</sup> Dans sa lettre, qui est une réponse à une demande d'information de Ladeuze, l'évêque de Tournai lui signale à ce sujet : « Si Mgr le Recteur ne vous a pas fait cette communication, comme je vous la communique *confidentiellement*, laissez[-]moi vous dire tout simplement qu'il a cané et je le regrette, car à mon avis, dans cet ordre de choses, et en dehors du domaine public, rien de tel que la bonne et simple vérité » (*ibid.*). Cette attitude attentiste d'Hebbelynck, qui témoigne d'une sous-estimation de la situation, n'est pas isolée. En mars 1905, comme nous le verrons, ce dernier donnera des assurances aux évêques de la part de Ladeuze sans que celui-ci ait été consulté et sans qu'il ait été informé en retour des recommandations épiscopales (cfr *infra*).

<sup>100</sup> Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 30 novembre 1903 (cfr *supra*).

<sup>101</sup> Martin-Hubert Rutten est né à Geystingen le 18 décembre 1841 et est décédé à Liège le 17 juillet 1927. Après des études ecclésiastiques menées au petit séminaire de Saint-Trond et au grand séminaire de

En toute hypothèse, et même si l'accusation n'émanait pas de lui, Walravens — et avec lui l'élite du clergé tournaisien (il citait notamment le vicaire général, le président et plusieurs professeurs du séminaire) — nourrissaient les mêmes sentiments :

« Tous, nous sommes unanimes à louer la première partie de l'article : le cantique n'a pas pour auteur Élisabeth. Mais tous nous regrettons la 2<sup>de</sup> [seconde] partie de l'article et un même jugement a été porté par tous les lecteurs : La 2<sup>de</sup> [seconde] partie au point de vue du raisonnement n'est pas digne de M. Ladeuze ; Elle est regrettable au point de vue du respect que nous professons envers la S[ainte]<sup>102</sup> Écriture »<sup>102</sup>.

Ladeuze passait donc auprès des évêques et du clergé tournaisien pour avoir une façon de raisonner inacceptable et des principes incompatibles avec l'idée catholique d'inspiration. Ce n'était pourtant ni l'avis de Lagrange, ce qui se comprend aisément, ni l'avis de Fleming, ce qui, eu égard à ses responsabilités comme secrétaire de la Commission biblique, peut paraître plus étonnant de prime abord.

*Accord des exégètes progressistes : les réactions positives de Lagrange et de Fleming.* — Après son « admonition épiscopale », la première réaction connue en date émane de Lagrange et est largement favorable à Ladeuze. Pour le directeur de l'École biblique de Jérusalem, il n'y avait aucun scrupule à avoir. En ce qui concerne le problème de l'attribution du cantique à Marie ou à Élisabeth, Lagrange partageait la même opinion que Ladeuze et rappelait avoir déjà défendu cette thèse, qu'il disait empruntée à Marius Lepin, dans la

---

Liège, il est ordonné prêtre en 1867 et commence alors une carrière dans l'enseignement : d'abord comme professeur de mathématiques et de sciences naturelles (1868) puis directeur (1873) du petit séminaire Saint-Roch de Ferrières, ensuite comme supérieur du petit séminaire de Saint-Trond (1878) puis du grand séminaire de Liège (1879). Nommé vicaire général en même temps qu'il accède à la présidence du grand séminaire, il occupe une position de plus en plus en vue dans le diocèse : chanoine honoraire depuis 1875, il est chanoine titulaire en 1883, doyen du chapitre en 1888, prélat domestique en 1889, vicaire capitulaire en 1901 et évêque de Liège en 1902 (cfr A. SIMON, *Rutten [Martin-Hubert]*, dans *B.N.*, t. III, col. 659-662, et G. MICHIELS, *Rutten, Martinus-Hubertus*, dans *N.B.W.*, t. VII, col. 832-836, qui fournissent la bibliographie de base). « Flamand d'origine et de tempérament » a noté Aloïs Simon, Mgr Rutten fut un ardent défenseur de la cause flamande et peut être défini comme un conservateur dans l'âme. Tandis que sur le plan politique et social il s'oppose avec force au mouvement démocrate chrétien au nom de l'unité du parti catholique, dans le domaine de la pensée, il se montrera toujours très soucieux de défendre une ligne conservatrice. Ces tendances intellectuelles devaient fatalement entrer en conflit avec les vues plus ouvertes de Mercier, devenu archevêque en 1906, comme l'illustre de façon remarquable l'article qu'a consacré aux deux hommes le chanoine Aubert : R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LVII, 1990, p. 161-200 (republié dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 167-200).

<sup>102</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 30 novembre 1903.

*Revue biblique*<sup>103</sup>. Il approuvait également Ladeuze d'avoir signalé les difficultés subsistantes du point de vue de la critique littéraire et faisait valoir, en comparaison avec le problème du *Magnificat*, une série de considérations du même type que celles avancées à ce propos par Ladeuze et valables également pour la littérature psalmique. Il notait de ce point de vue combien les psaumes constituaient la littérature des pauvres par excellence et insistait sur le fait que bien des chants attribués à David ou à Salomon n'avaient en réalité pas été composés par eux. Donnant raison à Ladeuze d'insister sur le caractère chrétien du poème (sans doute en opposition à la thèse de Spitta qui y voyait un texte d'origine juive), il estimait dès lors que le *Magnificat* avait toutes les probabilités d'avoir été rédigé par Marie elle-même, étant entendu qu'« on ne voit pas bien les chrétiens le composer pour le chanter eux-mêmes »<sup>104</sup>. Dans sa conclusion, Lagrange redisait son soutien sans réserve aux idées de Ladeuze en s'étonnant des réactions négatives en Belgique (« Votre thèse me paraît donc inattaquable, et je ne puis comprendre qu'on soit encore si chatouilleux en Belgique »<sup>105</sup>) et réaffirmait, tout en ne cachant pas son agacement devant les difficultés faites aux exégètes critiques, combien il était nécessaire de persévérer :

« Quand on voit paraître tels ouvrages avec des approbations d'évêques nombreuses et senties, tandis que les critiques sont plus ou moins suspects, les bras vous tombent. J'ai souvent été tenté de me confiner dans l'épigraphie phénicienne. Je recevrais plus que des encouragements, je ferais honneur à la religion, etc.

Pourtant le devoir est là qui nous presse un peu de sacrifier la paix du moment pour travailler à l'œuvre de l'avenir, une concorde vraie et non fictive, parce que modérée entre la critique et la foi<sup>106</sup> ».

Enfin, détail révélateur de l'ouverture de l'école de Louvain par rapport aux problèmes posés par la crise moderniste, Lagrange terminait sa lettre — nous sommes en décembre 1903 — par cette interrogation : « On m'a dit qu'à Louvain, on m'a trouvé trop dur pour M. Loisy. Le pense-t-on encore ? »<sup>107</sup>...

---

<sup>103</sup> Il citait la « *Revue biblique* 1901, p. 631 », c'est-à-dire une recension consacrée à Loisy et à sa position sur le *Magnificat* (*Revue biblique internationale*, t. X, 1901, p. 631-632).

<sup>104</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Lagrange à Ladeuze, 2 décembre 1903.

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> *Ibid.*

La seconde réaction fut celle du Père David Fleming, à qui Ladeuze avait fait parvenir fin novembre 1903 un exemplaire de son texte sur le *Magnificat*<sup>108</sup>, peut-être en vue de se conformer aux recommandations épiscopales de juillet 1903<sup>109</sup>. Il reçut, aux environs du 12 décembre, une réponse du secrétaire de la Commission biblique où ce dernier lui faisait part de ses considérations, plutôt positives dans l'ensemble (« J'avais déjà lu avec beaucoup d'intérêt votre article sur le *Magnificat*. Je n'y ai rien trouvé contre la foi »), mais assorties d'une réserve (« il me semble que les motifs pour lesquels vous doutez que la S. Vierge ait prononcé ces paroles — ou des paroles qui auraient en substance le même sens — ne sont pas assez solides pour nous obliger d'avoir recours à l'hypothèse que vous proposez »). Cette réserve ne plut pas, et pour cause, à Ladeuze (« [de la main de Ladeuze : 'Nota : je n'ai jamais mis cela en doute P.L.'] »<sup>110</sup>). Ladeuze, effectivement, n'avait jamais douté un seul instant que Marie ait prononcé les paroles du *Magnificat* : pour lui celle-ci avait bien composé elle-même son poème, mais après coup, pour exprimer les sentiments qu'elle avait éprouvés autrefois lors de la Visitation et qu'elle souhaitait transmettre à la première communauté chrétienne ; trouvant ce chant dans sa documentation, saint Luc l'avait alors intercalé dans l'Évangile de l'enfance, « interprétant librement par là la réponse que Marie dut faire à Élisabeth »<sup>111</sup>. Fleming avait en fait mal compris cette dernière conclusion de Ladeuze, attribuant à saint Luc un rôle dans la composition du *Magnificat*, alors que Ladeuze n'avait eu en vue que la seule utilisation par l'évangéliste d'un poème par ailleurs composé par Marie.

Indépendamment de cette méprise, qui rendait sa critique sans fondement, Fleming n'en avançait pas moins des considérations qui, à certains égards, allaient même plus loin que les idées que Ladeuze avait entendu défendre. Ainsi, l'idée d'un réaménagement des textes par l'auteur sacré, voire d'une réécriture d'un texte comme le *Magnificat*, ne le

---

<sup>108</sup> *Ibid.*, Lettre de David Fleming [secrétaire de la Commission biblique à l'époque] à Ladeuze, Rome 12 décembre 1903. Ce document est également conservé en *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 ».

<sup>109</sup> *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Brouillon de note d'Hebbelynck intitulée « Juillet 1903 ».

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> P. LADEUZE, *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième Évangile à Marie ou à Élisabeth...*, p. 644. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une monographie, l'article de Ladeuze a fait l'objet d'une recension dans la *Revue biblique* (L. SANDERS, *Bulletin*, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. I, 1904, p. 158-159).

heurtait pas du tout sur le plan des principes. Quant à la compréhension et à l'agencement très libres par l'évangéliste des faits rapportés dans ses sources, Fleming notait sans hésitation : « L'idéalisation de l'histoire, le 'groupement' des faits, scènes, discours, etc., sans tenir compte d'un ordre strictement chronologique, sont choses évidentes dans les documents inspirés »<sup>112</sup>. Et pour ce qui est de la composition elle-même, tout en mettant en garde contre les abus (« On ira loin si on adopte les procédés de M. Loisy »), il avançait une thèse plus radicale que celle de Ladeuze (Marie avait prononcé certaines paroles qui avaient ensuite été développées et libellées dans leur forme actuelle) et légitimait formellement le principe qui l'inspirait (« Quant à la rédaction subséquente, on peut avoir plus de latitude »<sup>113</sup>). En fait, le principal reproche de Fleming portait sur l'opportunité *in casu* de faire valoir les principes évoqués : il fallait « *des raisons solides* » et de ce point de vue, celles invoquées par Ladeuze ne lui paraissaient « pas assez convaincantes »<sup>114</sup>. Il semble cependant que Fleming, tout en se montrant très ouvert sur le plan critique, ait parfois mal cerné la problématique — nouvelle pour le Nouveau Testament — que Ladeuze introduisait du point de vue de la composition littéraire : là où le critique louvaniste parle de sources, d'agencement de sources, etc., l'exégète romain en reste encore souvent au niveau des faits, de l'agencement de faits, etc. Ceci dit, le secrétaire de la Commission biblique n'en terminait pas moins sa lettre par des félicitations (« votre article en tant qu'il combat Loisy et Harnack est admirable ») et des encouragements assortis, il est vrai, d'une invitation à la prudence (« Il faut continuer à traiter des questions semblables — mais avec la réserve voulue »<sup>115</sup>).

**Hostilité des milieux romains influents : l'opposition de dom Laurent Janssens.** — Après les lettres encourageantes venues de Lagrange et de Fleming, lettres qui avaient pu le conforter dans ses convictions progressistes, Ladeuze dut sans doute rapidement déchanter, car la réaction dont lui fit bientôt part dom Laurent Janssens, bien introduit à

---

<sup>112</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Brouillon de note d'Hebbelynck intitulée « Juillet 1903 ».

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> *Ibid.*, Lettre de David Fleming [secrétaire de la Commission biblique à l'époque] à Ladeuze, Rome 12 décembre 1903 (conservée aussi en *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique [± 1900-1909] et varia [± 1900-1925], Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 »).

la curie romaine, lui révéla combien sa position sur le *Magnificat* avait été mal reçue dans certains milieux influents du Vatican<sup>116</sup>. A travers cette dernière réaction et ses développements, c'est aussi l'attitude d'un certain nombre d'acteurs, parfois de premier plan, que l'on perçoit : celle de dom Laurent, bien sûr, mais aussi celles de son frère, Frans-Alfons Janssens<sup>117</sup> et du recteur, Mgr Hebbelynck, qui servirent tous deux d'intermédiaires entre dom Laurent et Ladeuze à Louvain, ainsi que celle du préfet de la Congrégation des Études, le cardinal Satolli, dont les inquiétudes furent en fait à l'origine des démarches de dom Laurent en direction de Ladeuze. Quand dom Laurent était allé présenter ses vœux de nouvel an à Son Éminence, le cardinal-préfet s'était enquis, alors qu'ils évoquaient la condamnation des livres de Loisy, de « la tendance de l'Université de Louvain vis-à-vis de cette école »<sup>118</sup>. Dom Laurent avait dit bien connaître l'Université et même y avoir un frère professeur, et le cardinal l'avait chargé « de faire savoir en son nom à l'Université qu'on n'[était](est) pas sans déplorer en haut

---

<sup>116</sup> Sur Henri Janssens (1855-1925), en religion dom Laurent, prêtre du diocèse de Gand (1877), docteur en théologie de la Grégorienne (1879), moine à l'abbaye de Maredsous (où il fit sa profession en 1881 et où il se consacra surtout à l'enseignement [1881-1893]), recteur et professeur de théologie dogmatique au Collège Saint-Anselme de Rome (1893-1908) et, enfin, titulaire d'importantes fonctions dans l'administration vaticane (à partir de 1905), voir la notice la plus récente due au chanoine R. AUBERT, *Janssens (Laurent)*, dans *D.H.G.E.*, fasc. 152-153, col. 969-973, qui fournit la bibliographie (y ajouter : G. GHYSENS, *Janssens [Henri, Antoine, Marie], en religion dom Laurent*, dans *B.N.*, t. XXXVIII, col. 353-358). En 1905, dom Laurent fut nommé par Pie X secrétaire de la Commission biblique, poste particulièrement sensible en ces temps troublés et qui donne à sa correspondance avec Ladeuze un intérêt tout particulier. Désigné secrétaire de la Congrégation des religieux en 1908, une maladresse diplomatique (1910) l'empêchera cependant d'accéder à des responsabilités plus importantes dans la curie romaine... Sur la nomination de dom Laurent Janssens, consultant de la Commission biblique comme second secrétaire, cfr COLLEGIO SAN ANSALMO, Archives du Collège Saint-Anselme, II. 10. C1, Collegio II. 1893-1913. 3. Epistolae variae, Un ensemble « Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni Stratsacker », Une chemise « I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens », Lettre de nomination, Vatican 25 septembre 1905, et Lettre de Janssens à de Hemptinne, primat de l'ordre bénédictin, pour lui annoncer la nouvelle.

<sup>117</sup> A propos de Frans-Alfons Janssens (1863-1924), prêtre du diocèse de Gand, biologiste de talent formé par Carnoy, auquel il succéda pour la chimie biologique, chargé de cours (1896), professeur extraordinaire (1897) et professeur ordinaire (1899) à la Faculté des sciences de l'Université de Louvain, voir R. AUBERT, *Janssens (Frans-Alfons)*, dans *D.H.G.E.*, fasc. 152-153, col. 964-966 et A. LOUIS, *Janssens, Franciscus Alphonsius Ignatius Maria*, dans *N.B.W.*, t. II, p. 384-385.

<sup>118</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Dom Laurent Janssens au chanoine F.A. Janssens, Rome 26 décembre 1903. Voir également copie de Ladeuze dans *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du *Magnificat*. 1903-4 »).

lieu certains symptômes »<sup>119</sup> et avait évoqué alors, en termes assez sévères, le « cas Ladeuze » :

« le Cardinal parla du dernier article de M<sup>r</sup> Ladeuze sur l'auteur du Magnificat, blâmant très énergiquement les hardiesses qu'il contient ; et comme je lui disais que Mgr le Recteur avait déjà fait à l'auteur des remontrances à ce sujet, le Cardinal répondit : [']Cela me fait plaisir. Mais cette affaire n'en peut rester là. Il faut qu'à la première occasion la rédaction de la revue tâche de revenir sur le sujet, et s'exprime d'une manière satisfaisante qui soit l'équivalent d'une rétractation['] »<sup>120</sup>.

Sollicité pour une mission officieuse d'information auprès de l'Université, dom Laurent s'en acquitta par l'intermédiaire de son frère, le chanoine Frans Janssens, auquel il avait déjà signalé antérieurement les dangers de l'article de Ladeuze et qui était maintenant chargé d'alerter le recteur<sup>121</sup>. Le chanoine Janssens prit sa tâche très au sérieux et, à la date du 30 décembre, il avertit non seulement le recteur, à qui il transmit la lettre de son frère<sup>122</sup>, mais aussi son collègue et ami Ladeuze, à qui il fit parvenir également, par l'entremise d'Hebbelynck, sa correspondance de Rome<sup>123</sup>. De la lettre de Frans Janssens à Hebbelynck, il ressort plus ou moins clairement qu'à Rome, « l'article a[vait] été remarqué malgré tout », que c'était sur les « instances répétées » de Frans que son frère Laurent avait consenti à « ne rien entreprendre contre l'article visé », et que ce dernier ne s'était résolu à cette attitude que « par dévouement à notre Institution et Sympathie pour M<sup>r</sup> Ladeuze »<sup>124</sup>. La lettre de Frans Janssens à Ladeuze était beaucoup plus explicite encore<sup>125</sup>. D'une part, il avait, à plusieurs reprises déjà, dû plaider la cause des biblistes de Louvain auprès de son frère et la discussion n'avait rien eu d'irénique :

---

<sup>119</sup> *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Dom Laurent Janssens au chanoine F.A. Janssens, Rome 26 décembre 1903.

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> *Ibid.*, Lettre du chanoine F.A. Janssens à Hebbelynck, Wichelen 30 décembre 1903. Ce document est également conservé en *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 ».

<sup>123</sup> *Ibid.*, Lettre du Chanoine Frans-A. Janssens à Ladeuze, Wichelen 30 décembre 1903.

<sup>124</sup> *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre du chanoine F.A. Janssens à Hebbelynck, Wichelen 30 décembre 1903.

<sup>125</sup> *Ibid.*, A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre du Chanoine Frans-A. Janssens à Ladeuze, Wichelen 30 décembre 1903.



« J'ai eu à propos de ce malheureux article plusieurs prises de bec assez violentes avec mon cher frère et même nos relations ont été pendant quelque temps fort tendues à cause de la chaleur que je mettais à défendre votre cause »<sup>126</sup>. D'autre part, nonobstant l'appui obtenu par Ladeuze de la part de Lagrange, lequel ne trouvait pas grâce aux yeux de dom Laurent, ce n'est qu'en se faisant réellement violence que ce dernier avait consenti à ne rien entreprendre contre l'article incriminé : « personnellement il le désapprouve et lui trouve une tournure rationaliste exagérée et dangereuse »<sup>127</sup>.

Dans la suite de sa lettre cependant, le chanoine Janssens montrait que sur le fond il ne pensait pas très différemment de son frère (« Je dois cependant dire que votre article m'a déplu depuis le premier moment »<sup>128</sup>) et que la seule raison qui l'avait poussé à agir n'était autre que l'amitié qu'il nourrissait pour le président du Collège du Saint-Esprit (« Mais [...] je me disais que la force de vos arguments m'échappait peut-être et qu'en tous cas je voulais défendre un collègue et un ami »<sup>129</sup>). Manifestement, il ne comprenait pas quelles pouvaient être les raisons qui amenaient Ladeuze, à propos de l'origine du *Magnificat*, à lâcher des évidences (l'interprétation classique) « pour une si faible probabilité »<sup>130</sup> (l'idée d'un psaume chrétien intercalé dans l'Évangile de l'enfance). Tout plaidait pour la lecture traditionnelle : le sens obvie ; la volonté manifeste de saint Luc de respecter l'enchaînement historique des faits ; la tradition constante de la liturgie catholique ; et les données dogmatiques résultant du fait que Marie était déjà investie à ce moment de l'Esprit-Saint ! En fait, on retrouve à nouveau ici l'extrême difficulté, pour un esprit habitué à l'exégèse traditionnelle, à entrer dans la logique d'une composition biblique utilisant des documents et à ne pas confondre, d'une certaine manière, l'ordre des faits et celui de leur représentation : le fait qu'à la Visitation, par exemple, Marie ait été remplie de la grâce n'explique en rien que le document utilisé par saint Luc lorsqu'il narre l'événement soit en rupture avec le reste de l'Évangile de l'enfance. Comme la plupart des catholiques de son temps, Janssens n'a pas encore fait le saut épistémologique nécessaire à la prise en compte des problèmes littéraires et il ne

---

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> *Ibid.*

voit, dans les tentatives de Ladeuze pour résoudre ceux-ci dans un sens catholique, que caprice impie de rationaliste : « Croyez-moi, Mon Cher Président, je ne suis pas le seul à croire que nos livres saints ne doivent pas être scrutés avec la même facilité sans-gêne qu'un chapitre [*sic*] de Tacite ou une inscription babylonienne »<sup>131</sup>...

L'analyse d'Hebbelynck, dans la lettre qu'il adresse à Ladeuze le 2 janvier 1904 pour lui demander de donner suite aux souhaits de dom Laurent et de Satolli, n'était en fait pas plus pénétrante<sup>132</sup>. Ni en ce qui concerne le *Magnificat*, où il semble tout aussi fermé à la critique littéraire que ses contemporains moins au fait des exigences de la méthode historique, ni même pour ce qui est de la perception de l'état de la question biblique, où il interprète mal les premiers indices de la crise qui s'annonce. En ce qui concerne l'analyse du *Magnificat*, seconde partie, tout d'abord, il la vidait de toute consistance critique et refusait, comme tous les autres censeurs que nous avons rencontrés, de prendre en compte la problématique littéraire. D'une manière générale, Hebbelynck minimisait la portée réelle de l'article en le réduisant à une construction purement apologétique, simplement destinée à « ceux qui ne reconnaissent point la garantie que donne aux catholiques la doctrine de l'inspiration »<sup>133</sup>. De manière plus précise, défendant fermement l'idée que le *Magnificat* consignait « les paroles textuelles conservées dans la tradition écrite ou orale du premier siècle, avec l'assistance de l'Esprit-Saint », il refusait d'entrer sur le terrain de la critique littéraire en glissant allégrement, comme tout le monde, du problème des sources à celui des faits<sup>134</sup>. En ce qui concerne le développement de la question biblique, par ailleurs — et alors que Loisy venait d'être mis à l'Index (décembre 1903) —, Hebbelynck avait la naïveté de se demander « si les paroles de D(.)[om] Janssens 'qu'on n'est pas sans déplorer en haut

---

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> *Ibid.*, Lettre d'Hebbelynck à Ladeuze, Louvain 2 janvier 1904 (cfr *ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Minute d'une lettre d'Hebbelynck à Ladeuze, Louvain, s.d. [2 janvier 1904]).

<sup>133</sup> *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre d'Hebbelynck à Ladeuze, Louvain 2 janvier 1904.

<sup>134</sup> En utilisant toujours le même contre-argument relatif à l'intervention du Saint-Esprit pour expliquer une différence de comportement chez la Vierge, là où Ladeuze parlait d'une différence de document : « Le silence de la Vierge, les récits très succincts de l'Annonciation et de la Nativité ne prouvent pas que, sous la même action de l'Esprit Saint, elle n'ait pu sortir de sa réserve pour célébrer, dans sa visite à sa cousine, la gloire de sa maternité divine » (*ibid.*).

lieu certains symptômes' s'appliquent à Louvain ou n'ont qu'une portée générale »<sup>135</sup>. Il est vrai qu'à ce moment, la plupart des exégètes progressistes avaient déjà pris leurs distances par rapport à Loisy et que l'on pouvait penser que sa condamnation ne les concernait pas. Et il est tout aussi vrai qu'une condamnation isolée ne suffit pas à changer un climat perçu jusque-là favorablement, comme en témoigne l'optimisme de Lagrange, début décembre 1903, lorsqu'il écrit à propos de l'article sur le *Magnificat* : « je ne puis comprendre qu'on soit encore si chatouilleux en Belgique »<sup>136</sup>...

Dès qu'il eut reçu la lettre d'Hebbelynck, Ladeuze réagit, par l'intermédiaire de Frans Janssens, aux griefs qu'on lui adressait de Rome. Tandis que son recteur donnait l'impression de s'être contenté d'une platitude soumise<sup>137</sup> — à moins qu'il ne faille voir dans cette attitude l'expression d'une ligne de conduite attentiste —, exaspération et *non possumus* poli caractérisent la réponse de Ladeuze. Exaspération, tout d'abord, qu'il exprime sans ménagement :

« Encore une fois ! Tel a été mon 1<sup>er</sup> cri, un cri d'imp(.)[uissance] et de mauv(.)[aise] hum(.)[eur], en recevant chez moi hier après-midi votre bonne lettre. Car je vous avoue en avoir jusqu'au-dessus de la tête et être fort découragé par tous ces obstacles auxquels on vient se heurter dans nos matières dès que, avec la meilleure vol(.)[onté] du monde et sûr d'ailleurs de sa foi, on voudrait marcher un peu par s(.)[oi-même] »<sup>138</sup>.

Refus de discuter, ensuite, qu'il manifeste en termes mesurés, mais avec cette pointe de rage contenue que manifestent les subordonnés obligés de composer avec des supérieurs dont ils ne connaissent que trop bien les limites intellectuelles et l'incapacité, en dernier ressort, à comprendre ce dont il est question. Tout en affirmant sa plus profonde estime et son plus grand respect « pour la vaste science de dom Laurent », ainsi que sa plus grande sympathie « p[ou]r(.) les Bénéd(.)[ictins] de Maredsous en général » (malgré certains incidents passés), Ladeuze se bornait à constater qu'il était

---

<sup>135</sup> *Ibid.*

<sup>136</sup> *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Lagrange à Ladeuze, 2 décembre 1903.

<sup>137</sup> D'après l'accusé de réception de dom Janssens, le recteur lui avait donné entièrement satisfaction, au point qu'il s'était autorisé à avertir le cardinal Satolli de la bonne nouvelle (*ibid.*, Lettre de dom Laurent Janssens à Mgr Hebbelynck, Rome 8 janvier 1904).

<sup>138</sup> *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Brouillon de réponse de Ladeuze à Frans Janssens, s.d. [peu après le 30 novembre].

naturel que des divergences se produisent. Dom Laurent trouvait-il ses arguments faibles ? Mais l'inverse était vrai également, et même davantage : « Faut-il vous dire que de ma part je trouve ceux qu'il m'oppose ég(.)[alement] faibles, ou même pour l'un ou l'autre [barré : plusieurs] à côté de la question ? »<sup>139</sup>. Dans le même ordre d'idées, Ladeuze faisait valoir que lui aussi avait bien réfléchi à la question et que, s'il n'était pas assez naïf pour penser que l'appui reçu de Lagrange lui permettait de s'attacher de façon inébranlable à sa solution, l'avis du bibliste de Jérusalem valait cependant bien celui du bénédictin :

« Mais enfin, je puis opposer autorité à autorité, et tenir au [moins](-) la question pour discutable, et ne pas me croire coupable de rationalisme pour avoir tenté une explic(.)[ation] qui, aux yeux du P. Lagrange, est de t[ou]tes celles qui ont été proposées, la seule qui sauve de t[ou]tes les objections la composition du Cantique par la S[ain]te Vierge »<sup>140</sup>.

Et Ladeuze de terminer cette fin de non-recevoir par un plaidoyer discret en faveur de l'école critique. S'il n'était pas question de « scruter un chapitre inspiré avec le même sans-gêne avec lequel on scrute un chapitre de Tacite »<sup>141</sup>, la nouveauté des problèmes réclamait cependant des solutions neuves, et si les deux écoles d'exégèse, la traditionnelle et la critique, empruntaient des chemins différents, elles étaient néanmoins au service des mêmes vérités de foi.

Quel fut le contenu précis de la réponse que dom Laurent Janssens reçut de Ladeuze, nous l'ignorons, mais ce que nous pouvons dire, c'est que dans son accusé de réception du 19 janvier 1904, le bénédictin remerciait l'exégète louvaniste de sa « très aimable lettre » et lui signifiait clairement que, désormais, la balle était dans son camp. En fait, sans que Ladeuze semble l'avoir bien perçu, ce dont il était question pour dom Laurent et ses amis romains, c'était rien de moins qu'une véritable démarche de réhabilitation. Pour le professeur de Saint-Anselme, la meilleure forme à donner à cette démarche était « un article sévère écrit par vous contre le système de Loisy » et à l'occasion duquel il serait facile « de glisser une phrase qui vous permette de revenir en note sur la seconde partie de votre article sur le *Magnificat* »<sup>142</sup>. Dom Laurent ne demandait pas une

---

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> *Ibid.*, Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 19 janvier 1904.

rétractation (« Je ne vous demande pas de vous rétracter, si votre conscience de savant ne vous le permet pas »), mais à tout le moins une rectification discrète qui adoucisse ce que la thèse initiale pouvait avoir d'abrupt pour une oreille romaine (« vous pourrez facilement donner à votre pensée une nuance plus douce »<sup>143</sup>). Et il poussait la délicatesse jusqu'à suggérer l'artifice : par exemple, « faire observer que vous n'aviez pas voulu formuler une thèse, mais suggérer ce que l'on aurait pu encore soutenir *s'il était démontré* que le *Magnificat* tel quel n'a pas été chanté par la S[ain]te Vierge tout juste dans les circonstances décrites par S. Luc »<sup>144</sup>. A moins bien sûr — ce qui rendrait le bénédictin « naturellement plus heureux » — que « de nouvelles recherches, ou une méditation plus mûre » ne le conduise « à formuler des conclusions plus franchement traditionnelles ». Quoi qu'il en soit de la démarche très directive de dom Laurent, sa lettre se terminait par une mise en garde confidentielle au sujet de Lagrange qui, en toute hypothèse, indiquait nettement combien le climat avait changé en peu de temps à la curie, suite à l'élection de Pie X au pontificat en août 1903 :

« Permettez-moi, Monsieur le Professeur de vous mettre en garde contre l'influence du P. Lagrange. Ce savant va trop loin et pontifie ex cathedra. En haut lieu il est plutôt suspect qu'en faveur. Au moment critique, son *placet* vous serait de bien peu de secours. Ceci absolument entre nous »<sup>145</sup>.

Ladeuze ne devait rien faire de ce que lui avait recommandé le savant moine, comme il s'en explique incidemment dans une lettre qu'il adresse à Saint-Anselme fin juin 1904 à propos d'une recension de son article parue dans la revue romaine *Immacolata*<sup>146</sup>. Aux yeux de Mgr Hebbelynck, la recension exigeait un commentaire d'explication<sup>147</sup>, et c'est

---

<sup>143</sup> *Ibid.*

<sup>144</sup> *Ibid.*

<sup>145</sup> *Ibid.* Signalons, comme le mentionne le chanoine R. Aubert (*Janssens [Laurent]*, dans *D.H.G.E.*, fasc. 152-153, col. 971), que dom Laurent sera plus favorable à Lagrange en 1905, puisqu'il en reprendra alors la théorie sur l'Hexaméron dans son traité de théologie (voir à ce sujet *Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange (1904-1916)*..., p. 89, note 71 et p. 108).

<sup>146</sup> A.K.U.L., *Ibid.*, A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 19 janvier 1904.

<sup>147</sup> *Ibid.*, Un exemplaire de la revue *Immacolata* (Rome), 1<sup>ère</sup> année, n° VIII, janvier 1904 : c'est que l'auteur de la recension disait ne pas bien comprendre comment, après avoir victorieusement défendu l'attribution du cantique à Marie, Ladeuze pouvait dire qu'il n'avait pas été prononcé par elle lors de la Visitation, mais dans une réunion chrétienne postérieure : « *L'erudito Ladeuze si diffonde [sic] nella Revue d'Histoire Ecclésiastique a dimostrare la fatuità degli argomenti addotti contro dall'Harnack, dal*

en demandant à dom Laurent Janssens de bien vouloir transmettre sa mise au point que Ladeuze s'explique sur la suite qu'il a donnée à ses recommandations : bien disposé, tout d'abord, à publier un article sévère contre Loisy dans lequel il aurait glissé une phrase relative à la question du *Magnificat*, il y avait finalement renoncé devant les réticences de son recteur ; eu égard à l'attitude qui s'était depuis développée autour de lui, ensuite, il avait jugé préférable de se taire en public « sur cette triste controverse » et de se contenter de condamner, en privé ou aux cours, les idées de Loisy ; enfin, il avait attendu la sortie d'une nouvelle étude sur l'Évangile de l'enfance pour préciser davantage sa pensée, mais l'occasion ne s'était pas présentée. Dans sa réponse<sup>148</sup>, dom Laurent devait regretter que le recteur n'ait pas agréé sa solution, considérant que même sans revenir sur le *Magnificat*, l'effet escompté aurait été obtenu à Rome. Quant à l'article de la revue *Immacolata*, il conseillait à Ladeuze de ne pas réagir : il était inutile, pour quelques phrases, de rouvrir la controverse, d'autant que, d'après lui, les précisions apportées par Ladeuze dans son projet de réponse ne faisaient que reprendre ce qui avait déjà été dit<sup>149</sup>...

*La note de défense de Ladeuze aux évêques (janvier 1904) : plaidoyer pour l'exégèse progressiste.* — Si dès juin 1904 au plus tard, Ladeuze avait pu raisonnablement croire que ses difficultés romaines avaient trouvé un épilogue définitif, ses problèmes avec l'épiscopat belge, eux, étaient loin d'être réglés à cette date. Début janvier 1904, très « affecté » par ces nouveaux déboires, il avait fait parvenir à Hebbelynck un petit dossier de défense destiné à dissiper la « fâcheuse impression » que la lecture de son article avait produite sur les évêques où il fournissait de longues explications « de nature à bien mettre en lumière le fond de [sa] (ma) pensée »<sup>150</sup>. Le recteur transmet le

---

*Loisy, dal Kestlin et vi riesce trionfalmente, sebbene non arriviamo perfettamente a comprendere come, rivendicato il Magnificat alle labbra della Vergine, si possa con fondamento ritenere che non nell'incontro con Elisabetta fu pronunciato, ma invece nelle prime fraterne e devote adunanze dei seguaci di Gesù ».*

<sup>148</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre de dom Lambert Janssens à Ladeuze, Rome 26 juin 1904.

<sup>149</sup> Et effectivement, les précisions de Ladeuze ne faisaient que reprendre, en termes plus explicites, le contenu de son article (*ibid.*, Brouillon de lettre de Ladeuze au directeur de la revue *Immacolata*, Louvain 18 juin 1904).

<sup>150</sup> *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904 (et brouillon). Voir

dossier quelques jours plus tard à l'archevêque et aux évêques, en insistant lui aussi sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une apologie personnelle mais que l'auteur y exprimait en conscience le contenu de ses idées<sup>151</sup>. Cette affirmation doit cependant être jaugée avec soin dans la mesure où Ladeuze place tout son plaidoyer sous l'autorité d'un principe général qui, lui, relève bel et bien de l'apologétique et non de la critique biblique. Reprenant l'interprétation du *Magnificat* pratiquée par Hebbelynck<sup>152</sup>, il écrit en effet au début de son argumentaire :

« Je tiens d'abord à faire remarquer qu'attaquant des auteurs dont la plupart ne reconnaissent pas la garantie que donne aux catholiques la doctrine de l'inspiration, je ne pouvais guère me baser sur celle-ci, mais devais argumenter *ad hominem*, en partant des principes généraux de la critique historique »<sup>153</sup>.

Pareille affirmation laisserait supposer que dans son esprit, la méthode critique comme telle ne pouvait rien apporter que la tradition dogmatique n'enseigne ou ne présuppose déjà, et que son seul intérêt, du point de vue catholique, était de permettre de combattre la critique indépendante sur son propre terrain. Or, il est clair que Ladeuze était convaincu que l'approche historique permettait une meilleure intelligence des textes et qu'elle était bien plus qu'un simple instrument de défense des thèses catholiques. Comment expliquer cette contradiction apparente sans voir dans l'invocation du principe posé un simple argument de défense personnelle étranger au fond de sa pensée ? En fait, deux éléments doivent nuancer ce jugement trop rapide. D'une part, le fait que Ladeuze avait une conception des rapports entre le dogme et l'exégèse qui autorisait tout à la fois à souscrire au principe énoncé (sa conviction que la critique bien conduite ne peut que rejoindre la tradition dogmatique, le lui permet *in abstracto*) et à défendre la consistance propre de la méthode critique (c'est bien parce que le dogme n'a rien craindre de l'exégèse qu'il n'y a pas de raison qu'il intervienne

---

également un premier brouillon en *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 ».

<sup>151</sup> *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre d'Hebbelynck à Goossens, Louvain 13 janvier 1904 (brouillon) et lettre semblable d'Hebbelynck aux évêques, Louvain s.d. (brouillon).

<sup>152</sup> *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre d'Hebbelynck à Ladeuze, Louvain 2 janvier 1904. Cfr *supra*.

<sup>153</sup> *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

dans la démarche critique comme telle<sup>154</sup>). D'autre part, Ladeuze ne cachait pas, dans sa lettre, qu'il s'agissait pour lui d'un principe général que l'on pouvait invoquer en toute hypothèse, indépendamment de ses idées personnelles sur tel ou tel problème précis. Lorsque, après l'avoir énoncé, il passe à la justification des idées particulières qu'il a défendues dans son article, il note effectivement, comme pour bien souligner la différence de statut entre les deux types d'argumentation : « Voici maintenant point par point mon opinion »<sup>155</sup>.

Dans son plaidoyer adressé aux évêques, la défense de Ladeuze était bâtie autour de deux grands axes : d'une part, son article avait été mal compris et, lorsqu'on le comprenait correctement, il ne présentait aucune idée répréhensible, d'autre part, il n'était qu'une illustration parmi d'autres d'un courant plus large, l'école du Père Lagrange, dont les principes constituaient le meilleur antidote contre l'hypercritique. En ce qui concerne son article, tout d'abord, Ladeuze entendait en rappeler clairement le contenu, dénaturé par des lectures fantaisistes, et montrer que les principes d'interprétation mis en œuvre étaient parfaitement licites. Au point de départ de son développement, il y avait l'affirmation que saint Luc était bien l'auteur de l'Évangile et qu'il présentait incontestablement le *Magnificat* comme prononcé par Marie (première partie de l'article). A partir de là, cependant, si les récits de l'enfance recevaient une valeur absolue en raison du principe d'inspiration de l'auteur, c'était vrai — et c'est en cela qu'il innovait — quelle que fût la dernière origine littéraire des récits en question. En d'autres termes, ce n'est pas parce que saint Luc avait trouvé dans un autre document le texte du *Magnificat* que ce dernier perdait une quelconque partie de sa valeur : l'auteur inspiré l'ayant choisi pour exprimer sa pensée, il offrait exactement la même garantie dogmatique qu'un texte composé par lui. En discutant l'origine littéraire du cantique dans la seconde partie de son article, il n'avait donc en rien porté atteinte aux principes d'inspiration et d'inerrance. Le principe étant posé, Ladeuze reprenait alors point par point son argumentation en montrant que ses conclusions étaient inoffensives du point de vue théorique.

---

<sup>154</sup> Cette idée n'empêche pas que le dogme puisse jouer un rôle régulateur : en l'absence d'élément documentaire probant, le dogme conserve toute sa valeur et il n'y a pas de raison de le mettre en cause a priori.

<sup>155</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.



Pour écrire son Évangile, saint Luc avait eu à sa disposition — comme il le signalait dans son prologue — plusieurs documents évangéliques, notamment les Évangiles de Marc et de Matthieu. Or, pour rédiger ses deux premiers chapitres, Luc, qui n'était ni disciple de Jésus, ni palestinien et qui n'avait pas trouvé dans les deux premiers Évangiles certains récits qu'il reproduit, comme le *Magnificat*, s'était forcément servi d'une autre source : de la tradition sans doute, mais aussi et surtout d'un évangile composé en Palestine et où se trouvaient consignés les souvenirs de Marie elle-même. L'auteur de cet évangile n'avait pas, en raison de son point de vue particulier, rapporté la réponse faite par Marie à Élisabeth dans la scène de la Visitation, tout comme Marc et Luc, par exemple, racontant la confession de Pierre, n'avaient pas rapporté la promesse faite alors par Jésus, sans que l'on puisse déduire de leur silence que cette promesse n'avait pas été faite. D'où venait alors le texte du *Magnificat* pour Ladeuze ? L'idée que saint Luc avait emprunté le *Magnificat* à un second évangile de l'enfance étant compliquée à admettre, il suggérait d'y voir un hymne prononcé par Marie dans les premières assemblées chrétiennes, où elle avait exprimé ses sentiments lors de la Visitation ; saint Luc n'ayant pas trouvé le texte de la réponse faite par Marie à Élisabeth dans ses sources, il avait cru ne pouvoir mieux rendre cette réponse qu'en plaçant là des paroles par lesquelles Marie avait exprimé plus tard les mêmes sentiments. Les explications qu'il avait fournies sur la composition des premiers psaumes chrétiens par les « charismés », d'où l'on avait conclu à tort qu'il attribuait la composition initiale du chant à un de ces « charismés », n'avaient en fait eu pour seul but que de faire comprendre la vraisemblance de son hypothèse. En conclusion, Marie avait donc vraiment répondu à Élisabeth ce qui se trouvait dans le *Magnificat*, même si elle l'avait peut-être fait avec d'autres mots, et cette idée n'avait absolument rien de choquant : n'était-il pas fréquent qu'un même discours de Jésus soit rapporté dans un langage qui diffère d'un évangile à l'autre, de telle sorte que la forme ne puisse être authentifiée dans tous ?

Pour ce qui est de l'École d'exégèse à laquelle il se rattachait, ensuite, Ladeuze notait que sa démarche avait été chaleureusement approuvée entre autres par le Père Lagrange, « le savant directeur de l'École biblique de Jérusalem »<sup>156</sup>. Reproduisant de larges

---

<sup>156</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

extraits de la lettre qu'il avait reçue de celui-ci en date du 2 décembre 1903<sup>157</sup>, il en tirait deux conclusions : d'une part, qu'il avait eu raison d'écrire sur la question, puisqu'il restait des difficultés littéraires que le dominicain jugeait parfaitement élucidées dans son article ; d'autre part, que dans son étude, entendue par Lagrange dans le sens qu'il avait précisé, il était resté fidèle aux principes et à la méthode de l'école dont ce dernier était un des principaux représentants. Et n'était-il pas « permis à un professeur d'Université, de se rallier à un système plutôt qu'à un autre, dans des questions discutées entre théologiens catholiques également considérés et attachés à l'Église »<sup>158</sup> ? Si Ladeuze ne cachait pas appartenir à l'exégèse historique, il affirmait cependant clairement l'existence, parmi les catholiques, de « deux critiques, très différentes d'allures, qu'on ne peut confondre sans injustice » : « une critique indépendante de toute théologie traditionnelle, représentée en France par la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, avec Loisy en tête, et par les *Annales de philosophie chrétienne*, et en Italie, par les *Studi religiosi* (à un degré moindre peut-être) », et « une critique tempérée qui se donne comme règle de rejoindre la tradition théologique »<sup>159</sup>, qui comptait de nombreux représentants et à laquelle il se rattachait.

Cette dernière conception de l'exégèse critique était en effet celle de la *Revue biblique* de Jérusalem (organe officiel, rappelait-il, de la Commission biblique), du *Bulletin de littérature ecclésiastique* en France, de la *Theologische Revue* en Allemagne et, depuis peu, de la *Civiltà cattolica* en Italie<sup>160</sup>. Et c'était celle du Père Lagrange (et de « tout le groupe de la *Revue Biblique* qu'il dirige »<sup>161</sup>), de Mgr Batiffol et de Louis Hackspill<sup>162</sup>, de l'Institut catholique de Toulouse, d'Eugène Jacquier, de la Faculté de

---

<sup>157</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, 2 décembre 1903. Cfr notre analyse ci-dessus.

<sup>158</sup> *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

<sup>159</sup> *Ibid.*

<sup>160</sup> Trop optimiste, il en voulait pour preuve les nombreux articles de tendance « progressiste » publiés en 1902 et 1903 dans la revue. Effectivement, on trouve un certain nombre d'articles « ouverts » à la méthode historique au cours de cette période, mais qui ne permettent cependant pas, nous semble-t-il, de considérer la *Civiltà* comme ralliée à l'exégèse nouvelle : *La questione biblica nell'esegesi*, dans *La Civiltà cattolica*, 53<sup>e</sup> année, 18<sup>e</sup> sér., t. X, 1902, p. 142-156 ; *Bibbia ed « alta critica »*, *ibid.*, t. IX, 1903, p. 397-413 ; etc.

<sup>161</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

<sup>162</sup> Sur Louis Hackspill (1871-1945), prêtre du diocèse de Metz (1895), formé à la philologie sémitique à Rome (où il fut l'élève d'I. Guidi à Rome) et à Paris, auteur d'une thèse sur la traduction

théologie catholique de Lyon, du Père Vincent Rose, de l'Université de Fribourg, du baron de Hügel, des Pères Prat<sup>163</sup>, Durand<sup>164</sup>, Hummelauer, Condamin<sup>165</sup>, chez les Jésuites, et de beaucoup d'autres. Les deux écoles étaient « nettement opposées » et Ladeuze en voulait pour preuve le caractère public du conflit entre Loisy, d'une part (« M. Loisy lui-même, nous a dit dans son ouvrage : 'Autour d'un petit livre', ce qu'il pense de Mgr Batiffol et du P. Lagrange qu'il appelle ironiquement des docteurs 'bien sûrs et immaculés' »<sup>166</sup>), et le Père Lagrange et Mgr Batiffol, d'autre part (« le P. Lagrange et Mgr Batiffol ont plusieurs fois opposé leurs principes à ceux de

---

éthiopienne de l'Évangile de saint Matthieu, vicaire à Thionville (1897-1902), professeur de langues sémitiques à l'Institut catholique de Toulouse (appelé par Mgr Batiffol en 1898, il ne s'occupa cependant effectivement de cet enseignement qu'en 1902, en même temps que de l'enseignement de l'exégèse qui était alors vacant), voir R. AUBERT, *Hackspill (Louis)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXII, col. 1416-1418, et P. SCHWENCK, *Hackspill (Louis)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 468. Dès 1897, Hackspill avait publié des articles très remarquables dans la *Revue biblique* et en 1905, il signa un article sur l'inspiration dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* où il défendait l'orthodoxie de la théorie des genres littéraires et où il prenait nettement position en faveur de Hummelauer et de Lagrange. Privé de son enseignement à la suite de ses prises de position et de la disgrâce de Mgr Batiffol (1907), il retourna dans son diocèse d'origine et poursuivit alors une carrière ecclésiastique consacrée principalement au ministère paroissial.

<sup>163</sup> Ferdinand Prat (1857-1838), prêtre de la Compagnie de Jésus (1886), avait enseigné l'exégèse dans les scolasticats de la Compagnie (Uclès, Vals et Enghien) à partir de 1893, avant d'être nommé en 1903 consultant de la Commission biblique par Léon XIII. Exégète « sagement progressiste », il participa à l'élaboration des premières réponses de la Commission, mais sans pouvoir leur imprimer les nuances qu'il jugeait nécessaires. D'une tendance qui cadrait mal avec les conceptions de la curie au temps de Pie X, il vit son influence diminuer progressivement et dut finalement quitter Rome en 1907. Il enseigna alors l'exégèse du Nouveau Testament à l'Université de Beyrouth jusqu'à sa suppression, en 1909, puis séjourna à Bruxelles, chez les bollandistes, et à Paris, aux *Études*. Après la guerre, il reprendra un enseignement d'exégèse au scolasticat d'Enghien, où il restera jusqu'en 1925, avant de prendre une retraite studieuse consacrée à sa dernière œuvre, la *Théologie de saint Jean*. Cfr P. ADNÈS, *Prat (Ferdinand)*, dans *D.B.S.*, t. VIII, col. 244-246, et surtout J. CALÈS, *Un maître de l'exégèse contemporaine : le Père F. Prat, S.J.*, Paris, 1942.

<sup>164</sup> Alfred Durand (1858-1928), prêtre jésuite (1890), professeur d'Écriture sainte au théologat de la province de Lyon, il y enseigna d'abord l'Ancien et le Nouveau Testaments (1897-1900), puis uniquement le Nouveau (1901-1923). « A l'époque difficile du modernisme, son exégèse sut demeurer à la fois prudente et ouverte aux problèmes nouveaux » (P. MECH, *Durand [Alfred]*, dans *Catholicisme...*, t. III, col. 1190). Voir également A. CONDAMIN, *Durand, Alfred*, dans *D.B.S.*, t. II, 448-450.

<sup>165</sup> Albert Condamin (1862-1940), bibliste jésuite entré à la Compagnie en 1882, commença sa carrière à l'Institut catholique de Toulouse (1899-1901), où il fut un professeur d'Écriture sainte très apprécié de Mgr Batiffol pour son esprit à la fois critique et traditionnel. En 1901, il fut nommé professeur d'Ancien Testament au scolasticat des jésuites français de Cantorbéry, qui revint à Lyon en 1918, et ne quitta son enseignement que peu de temps avant sa mort. Durant la crise moderniste, ses positions progressistes l'empêchèrent notamment de publier le deuxième tome de son étude sur Isaïe. Cfr R. BROUILLARD, *Condamin (Albert)*, dans *Catholicisme...*, t. II, col. 1479.

<sup>166</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

M. Loisy »<sup>167</sup>). Ladeuze demandait alors si les meilleures réfutations des derniers ouvrages de Loisy n'étaient pas précisément celles de Lagrange et de Batiffol, et s'il était téméraire de se rallier « à une école si bien représentée »<sup>168</sup>. Quant à lui, il avait toujours pris soigneusement ses distances par rapport à Loisy, s'attachait toujours, dans les problèmes d'exégèse, à l'examen préalable de la tradition, confessait intégralement et absolument les dogmes de l'Église, et, au fond, n'innovait pas fondamentalement en pratiquant une exégèse critique :

« Vous savez que, pour ma part, j'ai condamné les ouvrages de M. Loisy dès leur apparition et avant toute condamnation ecclésiastique, et j'en ai déconseillé publiquement la lecture à mes élèves. Vous savez que, dans mes leçons, j'évite autant que possible de prononcer même son nom, pour ne pas amener mes étudiants à le lire. Vous savez que, conformément aux règles tracées par Léon XIII, je n'aborde jamais l'étude d'un livre du Nouveau Testament sans commencer par examiner au long et au large la tradition chrétienne relative à ce livre. Je crois que tous nos dogmes dans le sens immuable qui leur a été donné par l'Église, appartiennent à la révélation chrétienne, comme je crois à la valeur historique souveraine des Évangiles. Si avec cela je m'estime permis de tenir, par exemple, que souvent nous ne pouvons pas déterminer l'ordre chronologique des discours et des faits du Sauveur, ou encore que parfois nous ne connaissons pas exactement les termes mêmes dont Jésus s'est servi, ou bien que ça [*sic*] et là, conformément à une loi générale de l'histoire, les évangélistes ont laissé percer quelque chose de leurs idées, en rapportant la vie du Sauveur et son enseignement, je crois en cela me rendre à l'évidence qui résulte de la comparaison des évangiles entre eux et, au fond, suivre une bien vieille opinion, qui n'a paru sujette à caution qu'à raison des difficultés de l'heure présente et parce qu'on l'interprète trop souvent dans le sens d'un système que nous condamnons »<sup>169</sup>.

***Le verdict épiscopal : de la condamnation du Magnificat à la défense de l'exégèse traditionnelle. —***

Datée du 11 janvier 1904 et adressée à Malines par Hebbelynck le 13, la lettre de défense ne dut parvenir aux différents évêques que dans les jours suivants, c'est-à-dire après la rédaction de leur lettre collective publiée le 18 janvier 1904, où ils traitaient de

---

<sup>167</sup> Il citait (*ibid.*) : 1) la *Revue biblique internationale*, t. X, 1901, p. 631-632, où l'on trouve une réponse de Lagrange à une présentation des travaux de la *Revue biblique* faite par Loisy dans la *Revue critique* du 11 février 1901 et dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* de mai-juin 1901, ainsi qu'une recension du dernier article (*ibid.*, p. 286) de Loisy sur le *Magnificat* (c'est ici que Lagrange écrit sa phrase célèbre « il y a plus d'un genre de critique et plus d'une manière de la pratiquer ») ; 2) la *Revue biblique internationale*, t. XII, 1903, p. 293-313, contenant le long compte rendu de *L'Évangile et l'Église* par Lagrange ; 3) le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1903, p. 1 sv., 66 sv., 233 sv., contenant le long compte rendu de *L'Évangile et l'Église* par Batiffol ; 4) tout le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1904, entièrement consacré à la réfutation de Loisy (voir notamment M.-J. LAGRANGE, *Jésus et la critique des Évangiles*, p. 3-26, et P. BATIFFOL, *Jésus et l'Église*, p. 27-61).

<sup>168</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904.

<sup>169</sup> *Ibid.*

façon très conventionnelle du *Magnificat*<sup>170</sup>. Il n'est du reste pas certain que tous les évêques aient reçu copie immédiatement du document de Ladeuze, comme un brouillon de lettre d'Hebbelynck à leur intention le laisse penser<sup>171</sup>, car peu de temps après, le recteur recommanda à son professeur d'en adresser un exemplaire à l'évêque de Bruges, en partance pour Rome<sup>172</sup>, recommandation qui eût été sans objet s'il avait lui-même assuré la diffusion de la note à ce moment... Quoi qu'il en soit, si les évêques ne furent pas informés du contenu de la défense de Ladeuze avant de se revoir, ils en traitèrent certainement lors de leur réunion de mars 1904. Dans les notes prises par Hebbelynck à cette occasion, en effet, on peut lire :

« Sur la proposition de son Éminence, N.N. S.S. les Évêques examineront ultérieurement dans la réunion de juillet, dans quelle mesure et dans quel sens il peut être opportun d'appliquer à la formation du jeune clergé la méthode exégétique critique incriminée dans la seconde partie de la note.

Que dans l'entretemps [*sic*], il importe de se tenir en garde contre certaines tendances d'opposer aux assertions des auteurs sacrés prises dans leur sens naturel et traditionnel, des hypothèses gratuites, des conjectures, ou des probabilités<sup>173</sup>.

Il serait désirable que M. Ladeuze s'attache, dans une publication ou dans un article à détruire la fâcheuse impression de son article sur le *Magnificat* »<sup>174</sup>.

Les évêques remettaient donc à plus tard leur jugement de fond sur l'exégèse critique, mais sans taire leur réprobation spontanée pour un article qu'ils n'avaient manifestement pas compris (les termes d'« hypothèses gratuites », de « conjectures » et de « probabilités » montrent qu'ils n'entraient absolument pas dans la perspective de la critique littéraire). Et comme dom Laurent Janssens — l'idée du bénédictin leur en avait peut-être été soufflée par Mgr Hebbelynck —, ils suggéraient la publication d'un écrit

<sup>170</sup> Cfr *supra*, la lettre des évêques en date du 18 janvier 1904 (p. 162).

<sup>171</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre d'Hebbelynck à Goossens, Louvain 13 janvier 1904 (brouillon) et lettre semblable d'Hebbelynck aux évêques, Louvain s.d. (brouillon).

<sup>172</sup> *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du *Magnificat*. 1903-4 », Lettre de Hebbelynck à Ladeuze, s.l.n.d. [datée par Ladeuze de 1904].

<sup>173</sup> En note dans le texte cité : « C'est l'impression que laisse la fin de l'article sur le M(.)[agnificat] ».

<sup>174</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Notes de Hebbelynck (sans doute prises à la réunion des évêques) intitulées « Communication faite à M. Ladeuze 23 mars 1904 ».

réparateur qui impliquait en fait, dans le chef de Ladeuze, qu'il renonce à sa méthode et confesse implicitement ses erreurs<sup>175</sup>...

Si nous n'avons rien trouvé concernant l'affaire du *Magnificat* dans les archives de la conférence épiscopale pour juillet 1904<sup>176</sup>, des notes non datées d'Hebbelynck semblent cependant s'y rapporter<sup>177</sup>, qui indiquent un jugement négatif porté sur l'école progressiste en exégèse. Réclamant une critique plus sévère des arguments sur lesquels les rationalistes basaient leurs hypothèses et grâce auxquels ils s'efforçaient « de battre en brèche l'autorité du Très-Haut », les évêques exprimaient à nouveau leur défiance par rapport à la méthode historique, et plus spécialement par rapport à Lagrange, et ils renouelaient leur exigence d'un acte réparateur :

« Ils pensent que l'École du P. Lagrange n'est pas à l'abri de tout reproche de tendance novatrice, et ne constitue pas un garant suffisant d'orthodoxie. Les Évêques ne peuvent approuver le système emprunté aux rationalistes qui consiste à substituer des conjectures ou des hypothèses plus ou moins probables, voire gratuites aux textes formels et à l'autorité des auteurs des livres S[ain]ts et aux données de la tradition. Ils expriment le vœu que M. Ladeuze profite d'une occasion opportune pour publier un écrit ou un article qui détruise l'impression fâcheuse produite par l'article [sur le *Magnificat*] »<sup>178</sup>.

A y regarder de plus près, les évêques ne faisaient ici que reprendre leurs recommandations de mars 1904, sans véritablement prendre de nouvelles dispositions. Ce n'est qu'en mars 1905 que l'on trouve à nouveau trace, dans les archives de la conférence épiscopale, de la question biblique, sans qu'il soit d'ailleurs explicitement question du *Magnificat*. D'après le nonce<sup>179</sup>, en effet, c'est à la demande de l'évêque de

---

<sup>175</sup> *Ibid.* Plus loin dans les notes du recteur, on peut lire que les évêques recommandaient à nouveau à Ladeuze de mettre les élèves en garde contre l'esprit de nouveauté et contre la tendance à s'écarter de l'interprétation traditionnelle, et qu'ils lui demandaient de suivre, pour les questions bibliques, les jugements du Saint-Office et les avis du Père Fleming, secrétaire de la Commission biblique.

<sup>176</sup> A.A.M., *Fonds Réunions des évêques*, Chemise « Juli 1904 ».

<sup>177</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Une feuille de notes prises par Hebbelynck lors d'une réunion des évêques, s.d. [sans doute en juillet 1904].

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> A l'époque, la nonciature de Bruxelles était occupée par Mgr Antonio Vico (1847-1929), qui fut nonce à Bruxelles de 1904 à 1907, avant d'être nommé en poste à Madrid (cfr C. TERLINDEN, *Un siècle de relations diplomatiques belgo-vaticanes...*, p. 43, et G. DE MARCHI, *Le nunziature apostoliche dal 1800 al 1956...*, p. 65).

Liège<sup>180</sup> que cette fois, après avoir défini des principes généraux à observer en matière d'exégèse à Louvain<sup>181</sup>, les évêques approuvèrent un ensemble de mesures proposées par Mgr Hebbelynck qui constituaient un véritable code de bonne conduite exégétique à l'intention de Ladeuze et de Van Hoonacker<sup>182</sup>. D'après le nonce toujours, ils le firent après avoir lu les mesures prises en la matière par la Compagnie de Jésus — mesures qui, au dire de l'évêque de Liège, avaient l'approbation du Saint-Siège — et en s'inspirant des dispositions adoptées par le Saint-Père en matière d'études et de collation des grades académiques en Écriture sainte<sup>183</sup>. En toute hypothèse, elles eurent l'air de plaire à Merry del Val<sup>184</sup> car dans son accusé de réception, le nouveau secrétaire d'État

---

<sup>180</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 81, Titolo VI, Movimento ed opere Cattoliche, Sezione 1<sup>a</sup>, Università di Lovanio, Un ensemble relatif à l'Écriture sainte à Louvain, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 31 mars 1905 : « Mgr Rutten, Vescovo di Liegi aveva notato e denunziato al Metropolitano alcune esagerazioni, più o meno conforme alla corrente odierna, in materia di esegi biblica ». Voir également *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1905, Lettre de Vico à Merry del Val, Bruxelles 31 mars 1905.

<sup>181</sup> A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916, Réunion des évêques du 22 mars 1905. Procès verbal.

<sup>182</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Note dactylographiée, intitulée par Ladeuze « Précautions à prendre. Proposition du Recteur appr(.)[ouvée] par les Év(v.)[êques à la] réunion du 22 mars 1905. Commun(.)[ication] à MM. Ladeuze et Van Hoonacker ». Voir également une autre copie conservée en *ibid.* n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 » et une autre en *ibid.*, *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Avant octobre 1909 (depuis 1887). Schola Major ». Ni Coppens (cfr J. COPPENS, *Le chanoine Albin Van Hoonacker. Son enseignement, son œuvre et sa méthode exégétique...*), ni les divers articles de Neiryneck (cfr bibliographie) ne traitent de cet épisode.

<sup>183</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 81, Titolo VI, Movimento ed opere Cattoliche, Sezione 1<sup>a</sup>, Università di Lovanio, Un ensemble relatif à l'Écriture sainte à Louvain, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 31 mars 1905.

<sup>184</sup> Raphaël Merry del Val (1865-1930), fut secrétaire d'État de Pie X de 1903 à 1914, avant d'être nommé secrétaire du Saint-Office par Benoît XV (1914). Fils d'un diplomate espagnol né à Londres, il fréquenta le Collège pontifical écossais et l'Académie des nobles ecclésiastiques de Rome, avant d'être ordonné en 1888. Chargé de missions diplomatiques dès son ordination au diaconat, il fut nommé camérier secret participant en 1890 et collabora aux travaux de la commission chargée de statuer sur la validité des ordinations anglicanes. Avant sa nomination à la secrétairerie d'État, il fut notamment délégué apostolique au Canada (1897) et président de l'Académie des nobles ecclésiastiques, où se formaient les diplomates (1900). Il joua un rôle important sous Pie X, donnant une forte impulsion à l'Action catholique, participant activement à la réforme de la curie et prenant une part capitale à la lutte contre le modernisme. Cfr la notice la plus récente de J. LEBLANC, *Dictionnaire biographique des évêques catholiques du Canada. les diocèses catholiques canadiens des Églises latine et orientales et leurs évêques; repères chronologiques et biographiques, 1658-2002* (Gratianus. Série instruments de recherche), Ottawa, 2002, p. 242-245, mais que nous n'avons pas pu consulter.

de Pie X<sup>185</sup> les jugea sages et conformes à toutes les prescriptions pontificales<sup>186</sup>. Concrètement, le procès-verbal de la réunion des évêques du 22 mars 1905 mentionnait deux grandes « décisions » : d'une part, on adresserait un certain nombre de recommandations aux « professeurs de théologie » (le document officiel n'en énonçait succinctement que trois, mais d'après les notes du recteur, le dispositif concret était plus élaboré<sup>187</sup>) et, d'autre part, on n'autoriserait l'accès « au cours de haute critique scripturistique [*sic*] » qu'aux étudiants ayant terminé leurs études de philosophie et le premier cycle des études théologiques (le baccalauréat)<sup>188</sup>.

Si les trois recommandations mentionnées dans le procès-verbal de la réunion des évêques allaient dans le sens d'un contrôle plus strict de l'enseignement, plutôt que d'une véritable censure de l'activité scientifique, on peut néanmoins se demander si les évêques et Ladeuze parlaient bien de la même chose quand ils prononçaient les mots « critique biblique ». Il fallait, pensaient les évêques : être prudent « quant aux idées nouvelles de l'exégèse », c'est-à-dire distinguer nettement les études personnelles et les leçons publiques (« Bien des matières doivent être *étudiées*, mais ne doivent pas être *enseignées* ») ; avoir « beaucoup de *tact* dans le *choix* des questions à traiter, dans le *mode* de les présenter et de les résoudre et enfin dans la *direction* des études personnelles des élèves » ; enfin, rejeter a priori les thèses rationalistes tant que c'était

---

<sup>185</sup> Un des trois hommes clés, avec les cardinaux De Lai et Vivès y Tuto, du pontificat de Pie X (cfr *infra*, le chapitre sur la nomination de Ladeuze au rectorat). Sur son rôle sous Pie X par rapport à la crise moderniste, G. MARTINA, *I Segretari di Stato della S. Sede. Metodi e risultati di una ricerca*, dans *Les secrétaires d'État du Saint-Siège (1814-1979). Sources et méthodes, Mélanges de l'école française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. CX, 1998, n° 2, p. 555, note : « *Merry del Val nella vecchia storiografia era presentato come l'autentico responsabile dell'indiscriminata repressione del modernismo, che coinvolge anche innocenti o comunque studiosi seri come Lagrange, Delehaye e Duchesne. Oggi si è però quasi unanimi nel vedere nel cardinale l'esecutore fidele, e nel suo intimo convinto, delle precise direttive di Pio X nella repressione* ». C'est une évidence...

<sup>186</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 81, Titolo VI, Movimento ed opere Cattoliche, Sezione 1<sup>a</sup>, Università di Lovanio, Un ensemble relatif à l'Écriture sainte à Louvain, Lettre de Merry del Val à Vico, Rome 4 avril 1905. Voir aussi *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1905, Lettre de Merry del Val (minute) à Vico, Vatican 4 avril 1905.

<sup>187</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Note dactylographiée, intitulée par Ladeuze « Précautions à prendre. Proposition du Recteur appr[ouvée] par les Év[êques] à la réunion du 22 mars 1905. Commun[ication] à MM. Ladeuze et Van Hoonacker ».

<sup>188</sup> A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916, Réunion des évêques du 22 mars 1905. Procès verbal.



possible (« Au lieu d'avoir une *tendance* à les admettre sans preuves solides et proportionnées, il faut plutôt avoir la résolution de rejeter toutes les thèses antitraditionnelles aussi longtemps qu'elles ne sont pas appuyées par de solides et sérieux arguments »<sup>189</sup>). Mais le problème était-il de résister à tout prix aux thèses rationalistes ? Pour Ladeuze, en réalité, comme pour tous les exégètes progressistes, ce qui était en cause dans la critique rationaliste, ce n'était pas la démarche comme telle, mais bien certains présupposés philosophiques à partir desquels la méthode utilisée, quelle qu'elle fût, ne pouvait que conduire à des conclusions qui rendaient impossible toute démarche de foi. Ces trois recommandations, à travers lesquelles on devine le dialogue de sourds qui s'amorce entre les autorités ecclésiastiques et les savants catholiques de l'*Alma Mater*, n'étaient cependant qu'un abrégé des mesures préconisées par le recteur, lesquelles révèlent autant l'attitude ambiguë de ce dernier qu'elles confirment un certain hiatus entre Ladeuze et les évêques.

***Les mesures rectorales : un ensemble de précautions théoriques destinées à rassurer l'épiscopat.*** — Tandis que l'épiscopat actait dans le compte rendu de son assemblée de mars 1905 les grands principes signalés plus haut, Mgr Hebbelynck avait soumis à son approbation un ensemble de propositions visant à encadrer plus strictement l'enseignement exégétique à Louvain<sup>190</sup>. Dans le chef d'Hebbelynck cependant, il s'agissait moins de contrôler effectivement l'activité scientifique de ses exégètes que d'apaiser les craintes de ses supérieurs hiérarchiques en la matière. Sur le brouillon de son mémoire de défense adressé aux évêques en 1904, en effet, Ladeuze a noté, après coup, qu'il n'avait jamais eu de retour officiel de sa note et que la liste des « précautions à prendre » ne lui avait été transmise qu'en octobre 1906, après qu'il eut lui-même réclamé des éclaircissements au recteur. Il avait bien été question de lui « plusieurs fois [...] aux réunions des Év(.)[êques] de 1904 et 1905 » et le recteur l'avait bien, en 1905, entretenu chez lui « de certaines garanties qu'il donnerait en [s](m)on nom aux évêques »<sup>191</sup>, mais sans plus. De

---

<sup>189</sup> *Ibid.*

<sup>190</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Note dactylographiée, intitulée par Ladeuze « Précautions à prendre. Proposition du Recteur appr(.)[ouvée] par les Év(v.)[êques] à la] réunion du 22 mars 1905. Commun(.)[ication] à MM. Ladeuze et Van Hoonacker ».

<sup>191</sup> *Ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Brouillon de la défense relative à son article sur le *Magnificat* adressée par Ladeuze à Hebbelynck à l'intention des évêques, s.l.n.d. [11 janvier 1904], annotations postérieures de Ladeuze.

même, dans un *addendum* à l'inventaire des « précautions à prendre » destiné à Ladeuze et Van Hoonacker, Hebbelynck insistait sur le fait que sa note ne devait en aucun cas être interprétée comme une réprimande ou un avertissement : elle ne contenait pour lui rien de nouveau (« Elle a pour objet de codifier certaines règles déjà proposées antérieurement, et déjà appliquées en majeure partie, grâce à l'initiative des professeurs ») et il ne fallait y voir rien d'autre qu'un rappel motivé par les circonstances (« si l'on y revient et si l'on y insiste, c'est en raison de l'état général des esprits et de la crise que traverse actuellement l'exégèse biblique »<sup>192</sup>). Il semble dès lors manifeste qu'Hebbelynck n'ait pas pris très au sérieux les difficultés bibliques soulevées par les évêques et qu'il se soit contenté de temporiser, au risque d'entretenir à terme les illusions — et surtout les malentendus — de part et d'autre.

En fait, cet optimisme rectoral face aux inquiétudes épiscopales s'explique aisément si l'on sait qu'Hebbelynck était convaincu, à l'époque, de l'appui inconditionnel donné par Rome à l'exégèse louvaniste. Dans une note sur les études bibliques à Louvain datée de juin 1906, en effet, il fait état, sans doute dans le contexte de la question des « *fratres Domini* » qui sera débattue à la réunion des évêques de juillet, d'une série de témoignages reçus qui vont tous dans le sens d'une approbation sans réserve<sup>193</sup>. Lors de son séjour à Rome en novembre 1904, tout d'abord, le cardinal Satolli, préfet de la Congrégation des études, l'avait confirmé dans toutes ses convictions : dès lors qu'ils présentaient par ailleurs des garanties de piété, de pondération de caractère et de modération doctrinale, les théologiens catholiques devaient être encouragés ; entraver leurs recherches ne pouvait que retarder la découverte de la vérité et laisser la place aux systèmes des adversaires. Durant le même séjour à Rome, le Saint-Père lui avait également fait part, au cours d'une audience privée, de sa haute admiration pour l'Université, non seulement en raison du nombre de ses étudiants et de la science de ses professeurs, mais aussi : « *propter orthodoxiam*, lui avait dit le Souverain Pontife, en

---

<sup>192</sup> *Ibid.*, Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Note dactylographiée, intitulée par Ladeuze « Précautions à prendre. Proposition du Recteur appr(.)[ouvée] par les Év(v.)[êques à la] réunion du 22 mars 1905. Commun(.)[ication] à MM. Ladeuze et Van Hoonacker ».

<sup>193</sup> *Ibid.*, *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Avant octobre 1909 (depuis 1887). Schola Major », Une note de Mgr Hebbelynck sur les études bibliques à Louvain, Louvain 5 juin 1906.

articulant fortement ce mot »<sup>194</sup>. En février 1905, ensuite, le prieur des Dominicains lui avait affirmé « que toutes les publications du P. Lagrange étaient revues par le Conseil de l'ordre et qu(e)[il] (je) ne devai(s)[t] avoir aucune crainte de voir censurer ce genre d'écrits »<sup>195</sup>. L'année académique suivante, enfin, lors d'une audience qui eut lieu le 7 janvier 1906, Pie X avait tenu devant le recteur des propos très positifs pour l'Université, estimant qu'elle marchait dans le droit chemin (« *quia recte incedit* » note Hebbelynck, en précisant : « textuel(.)[lement] conformément aux notes prises à la sortie de l'audience »<sup>196</sup>).

Nonobstant ces considérations critiques quant aux intentions réelles du recteur, les mesures adoptées n'en furent pas moins discutées — et peut-être amendées — par l'épiscopat et sont donc dans une certaine mesure révélatrices de son état d'esprit à ce moment. En fait, ces propositions, qui apparaissent globalement comme un condensé des réflexions et des décisions antérieures, entendaient encadrer trois sphères d'activité dans lesquelles pouvaient se développer des dérives doctrinales liées à la question biblique : la formation religieuse dispensée aux étudiants prêtres fréquentant le Collège du Saint-Esprit, l'enseignement des sciences religieuses, et plus spécialement de l'exégèse, et les études personnelles des professeurs. Pour ce qui est de la formation religieuse tout d'abord, les évêques confirmaient les bienfaits de conférences sur l'humilité chrétienne et la nécessité d'être prudent dans les lectures, « conformément aux mesures prises récemment d'accord avec M. le Président Ladeuze »<sup>197</sup>. En ce qui concerne l'enseignement, ensuite, ils préconisaient de réprimer toute « tendance » manifestée en privé ou en public par les étudiants, de mettre ceux-ci en garde contre « la prétention de substituer aux assertions des auteurs sacrés, prises dans leur sens naturel et traditionnel, des hypothèses gratuites, des conjectures ou des probabilités »<sup>198</sup>, et, enfin, d'être très circonspect dans le choix des questions à traiter et dans la manière de les

---

<sup>194</sup> *Ibid.*

<sup>195</sup> *Ibid.*

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> *Ibid.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Note dactylographiée, intitulée par Ladeuze « Précautions à prendre. Proposition du Recteur appr(.)[ouvée] par les Év(v.)[êques à la] réunion du 22 mars 1905. Commun(.)[ication] à MM. Ladeuze et Van Hoonacker ». Nous n'avons trouvé aucune trace par ailleurs de ces mesures.

<sup>198</sup> *Ibid.*

traiter. De ce point de vue, il convenait de prendre un maximum de précautions pour empêcher les étudiants de majorer la portée de conclusions nouvelles par rapport à l'exégèse traditionnelle et, surtout, de ne pas limiter le contenu de l'enseignement aux « questions de pure critique »<sup>199</sup>. Les évêques admettaient que « les étudiants soient initiés à la critique contemporaine », ils considéraient « même hautement désirable que des esprits d'élite s'exercent à ce nouveau genre de polémiques », mais ils refusaient que, « dans l'enseignement courant, la polémique absorbe ou peu s'en faut, le commentateur »<sup>200</sup>. Une large part devait être faite à l'exégèse proprement dite, parce qu'elle favorisait « moins que la critique textuelle, l'esprit de nouveauté chez l'élève » et parce que l'enseignement universitaire ne visait pas seulement à préparer des spécialistes, mais aussi à former des professeurs de séminaire et des ministres du culte devant « s'inspirer des Écritures et des Commentaires des Saints Pères, dans la prédication et la direction du jeune clergé »<sup>201</sup>. Quant à l'attitude à adopter par les professeurs dans leurs études personnelles, enfin, il était souhaitable qu'ils s'attachent de préférence aux écrivains fréquentables « par la solidité de leurs connaissances dogmatiques et l'étendue de leur érudition sur le terrain critique », « par la pondération de leur jugement » et « par leur situation et leur autorité extrinsèques »<sup>202</sup>. Et pour les questions délicates, il était toujours utile de consulter un collègue compétent ou, au besoin, d'en référer « au R.P. Fleming, Secrétaire de la Commission Biblique, avec lequel les professeurs de Louvain ont déjà l'avantage d'être en relation »<sup>203</sup>.

A la lecture de ces mesures, on ne peut s'empêcher d'y voir l'expression d'un grand malentendu. Certes, du point de vue de la conduite des affaires religieuses, la distinction entre les trois plans envisagés (la formation religieuse, l'enseignement théologique et les recherches personnelles des professeurs) était la preuve d'un sage gouvernement ecclésiastique, mais du point de vue intellectuel, elle ne répondait pas aux attentes des chercheurs comme Ladeuze. Sur le plan théorique, d'une part, s'il ne s'y trouve nulle part de condamnation formelle de l'exégèse progressiste ou de l'école du Père Lagrange

---

<sup>199</sup> *Ibid.*

<sup>200</sup> *Ibid.*

<sup>201</sup> *Ibid.* Il faut souligner ici la réduction de la critique à la seule critique textuelle, fait très révélateur de l'incompréhension du propos de Ladeuze.

<sup>202</sup> *Ibid.*

<sup>203</sup> *Ibid.*

invoquée par Ladeuze, aucune des dispositions adoptées ne rencontre cependant véritablement la problématique soulevée par ce dernier : la critique littéraire n'est pas prise en compte (le document ne parle que de « critique textuelle », qu'il recommande d'ailleurs d'éviter...) et la question de l'inspiration, du contenu nouveau à lui donner en raison des difficultés de fond soulevées par la critique indépendante, n'est pas abordé. Elles ne règlent donc pas fondamentalement les difficultés apparues entre les évêques et les exégètes de Louvain : nous assistons en fait à un dialogue de sourds qui condamne les parties à se retrouver tôt ou tard confrontées aux mêmes écueils. Sur le plan pratique, d'autre part, les « précautions à prendre » préconisées par Hebbelynck, nous l'avons dit, apparaissent comme une espèce de condensé des mesures déjà arrêtées par les évêques auparavant et — d'après nous — davantage destinées à leur montrer que l'on tenait compte à Louvain de leurs objections qu'à régler les problèmes de fond. C'est d'autant plus vrai que la seule idée nouvelle évoquée ici par rapport aux discussions antérieures (l'idée que l'université ne forme pas seulement des spécialistes, mais aussi des professeurs de séminaire qui devront offrir plus tard des contenus précis à leurs élèves) a peut-être elle aussi fait l'objet de débats épiscopaux. On la trouve en effet exprimée dans une mystérieuse « note » anonyme relative « à l'enseignement de M. le Professeur X... »<sup>204</sup> et qui pourrait constituer un rapport d'information demandé par l'épiscopat sur l'enseignement de Ladeuze, mais rien n'est moins sûr<sup>205</sup>.

Dans ce document, l'auteur ne se disait pas hostile, pour des raisons apologétiques, à l'enseignement critique. Il n'y voyait « aucun côté dangereux », étant entendu qu'il ne pouvait « pas être bien dangereux pour la foi de faire connaître les adversaires que les catholiques [avaient](ont) à combattre *à l'heure présente*, et de dénoncer la tactique des ennemis de la Parole divine ». Au contraire, il était même « hautement désirable que *des*

---

<sup>204</sup> *Ibid.*, Une lettre anonyme sur l'enseignement de M. le Professeur X..., s.d.

<sup>205</sup> Conservée dans les archives de Mgr Hebbelynck (le dossier n° 3 des archives « privées » de Ladeuze provient des archives d'Hebbelynck que Ladeuze a reclassées une fois devenu recteur et constitue un décalque du dossier n° 25, réunissant ses propres papiers sur le même sujet), cette note n'a laissé aucune trace dans les archives épiscopales et rien n'autorise donc à penser que les évêques en aient jamais eu connaissance. Si l'on peut effectivement y voir une copie transmise à Hebbelynck d'un rapport d'information demandé par l'épiscopat sur Ladeuze, on pourrait tout aussi bien y voir une nouvelle lettre de délation adressée à Hebbelynck et qui ne quitta jamais ses cartons. Telle qu'elle est intitulée, par ailleurs, cette note pourrait tout aussi bien concerner l'enseignement de Van Hoonacker que celui de Ladeuze.

esprits d'élite s'exercent à ce nouveau genre de polémique »<sup>206</sup>. Mais il voyait un danger à ce que l'enseignement biblique de Louvain soit dominé par la seule préoccupation de « venger la Bible des attaques des incrédules », au détriment de la tâche, beaucoup plus fondamentale, de « la faire comprendre aux vrais enfants de l'Église »<sup>207</sup>. Or, si l'Université de Louvain formait « des hommes d'études, des polémistes, des apologistes »<sup>208</sup>, elle formait aussi et surtout les futurs professeurs de séminaire et, à travers eux, les prêtres de demain. Dans cette perspective, l'initiation à la critique biblique était certes une bonne chose (du point de vue apologétique), mais à la condition qu'elle soit accompagnée d'une solide formation au sens catholique des Écritures (du point de vue dogmatique et pastoral). L'auteur insistait dès lors, dans ses conclusions pratiques, sur l'importance de l'enseignement doctrinal (non seulement au cours de dogme proprement dit, mais également à travers la partie dogmatique de l'exégèse et, plus largement, de toutes les disciplines théologiques) et déplorait, de ce point de vue, les tendances de Louvain :

« J'apprends avec regret que le cours de théologie dogmatique est peu estimé à L(...) [Louvain.] L'engouement [*sic*] va aux cours où s'étale de l'érudition (les deux cours d'Écriture Sainte et l'Histoire). C'est un mal. La critique biblique offre des dangers surtout pour celui qui ne connaît pas à fond le dogme catholique et les écrits des Pères »<sup>209</sup>.

En fait, la note anonyme, qui a peut-être inspiré le document épiscopal quant à la nécessité de mieux tenir compte des besoins de la pastorale dans la formation des théologiens, se prononçait moins contre la critique que pour davantage de théologie biblique, trop négligée il est vrai à Louvain.

*Un premier bilan.* — A travers l'ensemble des controverses agitées autour de l'article sur le *Magnificat*, une chose ressort avec évidence, c'est l'existence d'une ligne de fracture nette entre deux mondes qui n'arrivent plus à communiquer parce qu'ils sont régis par des cadres mentaux devenus incompatibles. Entre l'exégèse traditionnelle et l'exégèse critique, il n'y a pas de continuité qui permettrait, par un long et patient effort intellectuel, de se hisser de l'une à l'autre. Le passage se fait par un saut qualitatif de

---

<sup>206</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Une lettre anonyme sur l'enseignement M. le Professeur X..., s.d.

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> *Ibid.*

<sup>209</sup> *Ibid.*

l'intelligence qui, après une longue maturation secrète et mystérieuse, substitue tout d'un coup un système de représentations à un autre. Le meilleur exemple en est fourni ici par l'émergence de la critique littéraire et par l'incapacité, pour les tenants de l'exégèse traditionnelle, d'entrer dans la nouvelle perception de la Bible qu'elle implique : non plus celle d'une parole « dictée » par Dieu et enregistrée par l'homme, mais celle d'un texte résultant d'un travail complexe d'élaboration réalisé par l'auteur sacré à partir de sources diverses. Faute d'appréhender le nouveau rapport au Livre qu'elle instaure, on saisit forcément les savants découpages des textes opérés par l'exégèse progressiste comme des « tripotages » empruntés aux rationalistes, tripotages qu'il faut soit condamner, soit ne tolérer qu'au nom de considérations purement apologétiques. Globalement, la critique est perçue comme opérant une véritable désacralisation de la Bible, désormais étudiée comme un vulgaire livre profane, sans égard pour la parole de Dieu. Et faute de percevoir que l'inspiration peut tout aussi bien garantir l'inerrance d'un assemblage composite de sources qu'un document continu, que l'idée des apparences historiques n'est que la conséquence logique de la théorie des apparences scientifiques, etc., on en arrive vite à considérer la méthode historique, même régulée par la règle de foi, comme suspecte de rationalisme, et à mettre en doute la parfaite orthodoxie de l'école du Père Lagrange. L'attitude des évêques était certes à première vue nuancée, puisqu'ils se déclaraient en principe favorables à ce que les étudiants soient initiés à la « critique contemporaine », mais dans les faits, leur perspective était essentiellement apologétique (permettre que les étudiants « s'exercent à ce nouveau genre de polémiques ») et le contenu acceptable de cette « critique contemporaine » singulièrement étroit (la critique textuelle est tolérée et la critique littéraire ignorée).

Notons enfin, pour terminer cette analyse des difficultés suscitées par l'article de Ladeuze sur le *Magnificat*, que l'on peut se demander ce qu'il faut penser de l'idée de Coppens<sup>210</sup> qui voit dans cette publication une manifestation parmi d'autres de l'inconscience de l'école de Louvain : on n'aurait pas compris qu'avec la mort de Léon XIII et l'effacement du cardinal Rampolla<sup>211</sup> une révolution de palais s'était

---

<sup>210</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 61.

<sup>211</sup> Lors du conclave qui devait finalement élire le cardinal Sarto, Rampolla avait d'abord obtenu le plus grand nombre de voix, mais le veto de l'Autriche ainsi que l'opposition résolue d'une partie des cardinaux empêchèrent son élection. Nommé par Pie X secrétaire du Saint-Office, président de la Commission biblique et bibliothécaire de l'Église romaine, il mena désormais une vie assez effacée, s'abstenant d'intervenir dans les affaires publiques. Cfr G.-H. BAUDRY, *Rampolla (Mariano)*, dans

produite qui devait fatalement avoir des répercussions dans le domaine des sciences religieuses (« *een paleisomwenteling [...] waarvan de invloed op den gang van de kerkelijke wetenschap weldra aan het licht moest treden*<sup>212</sup> ») et qui réclamait la plus grande prudence. En fait, l'idée paraît certainement fondée si l'on considère l'ensemble du pontificat de Pie X jusqu'à *Pascendi*, mais elle semble difficilement défendable si l'on s'en tient à la période de publication du *Magnificat* lui-même (15 octobre 1903). Au moment où Ladeuze écrit son article, personne ne peut encore dire dans quel sens ira le pontificat, et beaucoup pensent même qu'une ouverture dans le domaine biblique est inévitable. Le premier événement qui peut être interprété comme l'indice d'un changement d'orientation consiste dans la mise à l'Index de Loisy. Or, outre que la condamnation de l'exégète français n'intervient qu'en décembre 1903, à une date où l'article sur le *Magnificat* a déjà paru, Ladeuze ne considère déjà plus Loisy comme catholique à l'époque et la condamnation de ce dernier n'a donc pas dû éveiller chez lui des craintes quant à l'avenir.

### ***B. L'incident Delattre (1904-1905)***

L'affaire du *Magnificat* n'était pas encore apaisée que, fin 1904, Ladeuze courait au-devant de nouvelles difficultés, en apportant son soutien au Père Lagrange dans la controverse qui l'opposait au jésuite Alphonse Delattre à propos des principes de l'exégèse progressiste. En effet, en réaction principalement à *La méthode historique* publiée par Lagrange en 1903<sup>213</sup> et perçue comme un véritable « manifeste » en faveur

---

*Catholicisme...*, t. XII, col. 475-476, qui renvoie à R. AUBERT, *Léon XIII*, *ibid.*, t. VII, col. 334-335, pour compléter la bibliographie. Ordonné en 1866, Rampolla (1843-1913) avait été successivement, sous Léon XIII, conseiller de nonciature à Madrid (1875), secrétaire à la Propagande (1877), secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1880), nonce à Madrid et évêque titulaire d'Héraclée (1882), cardinal (mars 1897) et secrétaire d'État (juin 1897), fonction qu'il occupera jusqu'à la mort du pape (20 juillet 1903).

<sup>212</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 61.

<sup>213</sup> Pour rappel : M.-J. LAGRANGE, *La méthode historique, surtout à propos de l'Ancien Testament* (Études bibliques), Paris, 1903.



de l'exégèse critique<sup>214</sup>, Delattre avait publié, nous l'avons vu, un factum intitulé *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*<sup>215</sup>, dans lequel il s'en prenait violemment à l'extension que l'exégèse nouvelle donnait à l'encyclique *Providentissimus* dans le domaine de l'histoire et où il s'efforçait de montrer que le recours à saint Jérôme sur ce point n'était pas fondé. C'est alors que, bien décidé à défendre le Père Lagrange et ses principes, Ladeuze fit paraître dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, nous l'avons vu également, une recension anonyme très sévère de l'ouvrage de Delattre dirigé contre Lagrange<sup>216</sup> et provoqua à son tour une réaction très agressive de la part du jésuite belge. Par la suite, Lagrange devait répondre à ce dernier dans un ouvrage qu'il ne fut pas autorisé à diffuser dans le public<sup>217</sup>, mais qui circula dans certains milieux exégétiques et auquel Delattre riposta publiquement, malgré son caractère privé<sup>218</sup>, sans que Ladeuze intervienne cette fois. Avant de nous attacher au déroulement de la polémique et aux enseignements qu'elle recèle, précisons-en rapidement le contexte.

#### **a. L'« incident Delattre » : cadre et portée d'une controverse**

En fait, l'opposition de Delattre à l'« école large » et sa controverse avec Lagrange ne constituent pas des faits nouveaux dans le cadre de l'historiographie moderniste. Elles

<sup>214</sup> Pour reprendre le terme du Père Montagnes (B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste*, dans *Naissance de la méthode critique. Colloque du centenaire de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem* [Patrimoines. Christianisme], Paris, 1992). Plus accessoirement, Delattre s'en prenait également à dom Sanders, qui avait cherché à fonder la nouvelle critique par le recours à saint Jérôme (Dom L. SANDERS, *Études sur saint Jérôme. Sa doctrine touchant l'inspiration des Livres saints et leur véracité, l'autorité des livres deutérocanoniques, la distinction entre l'épiscopat et le presbytérat, l'origénisme...*), et à Poels, dont la thèse défendue à Louvain, comme nous l'avons vu, pratiquait les mêmes principes que Lagrange (H. POELS, *Histoire du sanctuaire de l'Arche...*).

<sup>215</sup> Pour rappel : A.-J. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, Liège, 1904.

<sup>216</sup> Pour rappel : P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 933-935.

<sup>217</sup> Pour rappel : M.-J. LAGRANGE, *Éclaircissement sur la méthode historique. A propos d'un livre du R.P. Delattre, S.J.*, Paris, 1905.

<sup>218</sup> A. DELATTRE, *Le critérium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique. Réponse au R.P. M.-J. Lagrange, O.P.*, Liège, H. Dessain, 1907. Voir également ID., *Une lumière sous le boisseau*, dans *Revue apologetique*, t. X, 1908-1909, p. 204-218.

sont à la vérité connues depuis longtemps, puisqu'en 1927 déjà, Mangenot, dans son article sur *l'Inspiration de l'Écriture* paru dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, en avait donné un très bon aperçu<sup>219</sup>. L'intervention de Ladeuze dans la polémique Lagrange-Delattre n'est pas non plus une découverte : en 1941, Coppens y fait déjà allusion en attribuant à ce dernier la recension anonyme de l'ouvrage du Père Delattre parue dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* et en signalant la réponse qu'y fit le Père jésuite dans la *Revue apologétique*<sup>220</sup>. Connue dans le contexte belge de la biographie de Ladeuze<sup>221</sup>, par ailleurs, l'intervention a également été redécouverte récemment dans le contexte français de la biographie de Lagrange : en 1989, le Père Montagnes y fait une première allusion indirecte dans son édition de la correspondance Cormier-Lagrange, à propos d'une lettre dans laquelle le supérieur des dominicains signalait le soutien « des Mrs de l'université de Louvain qui vantent le P. Lagrange »<sup>222</sup>, et en 1992, il y revient dans son étude sur *La Méthode historique*, en précisant, sur la base des archives de Saint-Étienne<sup>223</sup>, que l'intervention de Ladeuze prit bien la forme décrite par Coppens<sup>224</sup>.

---

<sup>219</sup> E. MANGENOT, *Inspiration de l'Écriture*, dans *D.T.C.*, t. VII, col. 2244-2253. Plus près de nous, la controverse Delattre-Lagrange est également mentionnée, par exemple, par le Père Joassart, dans son article sur les rapports entre Lagrange et les bollandistes (B. JOASSART, *Le Père Lagrange et les bollandistes...*, p. 347), ou par le Père Montagnes, dans son étude sur *La méthode historique* du Père Lagrange (B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste*, p. 86, note 68 et p. 87, note 73).

<sup>220</sup> *Ibid.*

<sup>221</sup> Voir par exemple, plus près de nous, F. NEIRYNCK, *A. Van Hoonacker, het boek Jona en Rome* (Mededelingen van de Koninklijke Academie voor wetenschappen, letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der letteren, t. XLIV, n° 1), p. 79, qui considère la paternité de Ladeuze sur la recension de Delattre en 1904 comme un fait acquis.

<sup>222</sup> *Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange (1904-1916)*, présentée, éditée et commentée par B. MONTAGNES, Paris, 1989, p. 79, Lettre de Cormier à Desqueyroux du 25 juillet 1905. S'appuyant sur des informations — tout à fait pertinentes, du reste — obtenues du chanoine Aubert, Montagnes suggérait cependant qu'à l'époque, le soutien à Lagrange avait dû venir de Van Hoonacker, plutôt que de Ladeuze, encore peu connu à l'époque comme exégète. En réalité, le soutien venait bien des deux professeurs, comme ses recherches ultérieures l'ont montré (cfr note suivante) et comme nous allons le voir ici.

<sup>223</sup> Montagnes cite à ce propos deux lettres conservées à Jérusalem et adressées par Ladeuze à Lagrange le 24 mars et le 28 juillet 1905 (B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste...*, p. 85, note 67).

<sup>224</sup> Montagnes signale le soutien épistolaire de Van Hoonacker (« Les principes que vous exposez et justifiez si bien, sont ceux que je considère moi aussi comme les seuls vrais ») et la défense anonyme de Ladeuze dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*. Il y ajoute quelques précisions très intéressantes sur la polémique qui suivit avec Delattre.

Si l'existence des démêlés entre Delattre et Lagrange sont connus, ils n'ont cependant jamais fait l'objet d'une enquête systématique. Or, en publiant, même de façon anonyme, sa défense du Père Lagrange contre Delattre, Ladeuze franchissait en fait une nouvelle étape dans son engagement en faveur de l'école historique. Car, l'anonymat n'a jamais trompé personne, comme nous le verrons à travers l'analyse<sup>225</sup>, et par la publication de cette recension, Ladeuze s'inscrivait directement dans le contexte des polémiques qui se déchaînaient alors en matière d'exégèse et signifiait clairement — malgré l'anonymat — son attachement à l'école progressiste. Si jusque-là ses faits et gestes en cette matière peuvent être interprétés comme la conséquence normale de son activité professorale, sans qu'il faille nécessairement y voir une manifestation de militantisme critique, ce n'est plus le cas ici. Même s'il est passé relativement inaperçu à l'époque, l'« incident Delattre » constitue donc un moment important dans la carrière de Ladeuze et, en tant que développement particulier de la polémique Lagrange-Delattre, un moment significatif des controverses religieuses du début du siècle. C'est d'autant plus vrai que, peu de temps après, Delattre sera appelé par Pie X comme professeur d'exégèse à la Grégorienne et qu'il aura tout loisir de régler ses comptes avec ses ennemis progressistes auprès d'interlocuteurs romains influents : lorsqu'en 1909, au moment de sa nomination au rectorat, Ladeuze verra son orthodoxie mise en cause par Merry del Val, il dira reconnaître dans les termes de l'accusation romaine certaines paroles entendues du Père Delattre<sup>226</sup>...

En prenant position dans le débat, Ladeuze s'était sans doute préoccupé davantage d'apporter son soutien (ou celui de la *Revue d'histoire ecclésiastique*) au Père Lagrange que de s'opposer véritablement au Père Delattre. Mais, considérant que la recension anonyme l'avait atteint sournoisement, Delattre s'en était plaint directement au recteur et lui avait demandé réparation au moyen d'un droit de réponse à paraître dans le périodique qui l'avait malmené. La réponse de Delattre à la critique de Ladeuze ne parut pas dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* mais dans la *Revue apologetique*, et prit la

---

<sup>225</sup> Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'il ait été destiné à masquer l'identité de Ladeuze : on peut aussi y voir la manifestation d'une prise de position de la *Revue d'histoire ecclésiastique* comme telle.

<sup>226</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909. Sur le choix de Delattre par Pie X comme professeur d'Écriture sainte à la Grégorienne, voir le témoignage de Giuseppe Bonnacorsi cité par B. MONTAGNES, *La condition de l'exégèse catholique au temps du modernisme : le Père Lagrange*, dans *Revue thomiste*, XCV<sup>e</sup> année, t. LXXXVII, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 537-538.

forme habituelle des pamphlets du bon Père : l'auteur s'y attachait à démolir les arguments de son adversaire, mais sans jamais traiter positivement des problèmes de fond abordés. Malgré la virulence de la contre-attaque de Delattre, qui déplut vivement à un des collaborateurs de la *Revue apologétique*, Jacques Laminne, par ailleurs collègue de Ladeuze à la Faculté de théologie, les choses en restèrent là à Louvain, Ladeuze ayant reçu de l'autorité des instructions précises en ce sens. Au-delà de ces aspects événementiels, cependant, la controverse Ladeuze-Delattre de 1904-1905 est révélatrice des rapports qui se mettent en place dès ce moment entre le bouillant jésuite, Ladeuze, la Compagnie de Jésus et Rome, et qui, dans la mesure où ils peuvent éclairer les difficultés rencontrées par Ladeuze en 1909, au moment de sa nomination, doivent retenir quelque peu notre attention ici.

***b. La controverse Ladeuze-Delattre : parcours événementiel***

Dans sa recension anonyme, comme nous l'avons vu, Ladeuze s'était efforcé de faire clairement la part des choses<sup>227</sup>. Pour ce qui est de l'autorité de saint Jérôme en matière d'apparences historiques, il avait admis que l'invocation du rédacteur de la Vulgate était sollicitée, mais en faisant remarquer que, les problèmes actuels de critique étant inconnus à l'époque des Pères, ils n'avaient pu aborder la théorie des apparences historiques comme telle, et que la théorie des apparences sensibles en matière scientifique légitimée par Léon XIII était elle aussi nouvelle dans l'Église. Quant à *Providentissimus*, Ladeuze montrait que, si la théorie du Père Lagrange en matière d'histoire biblique ne se trouvait effectivement pas explicitement dans l'encyclique, sa condamnation ne s'y trouvait pas davantage. La note de Ladeuze était sobre et d'un ton mesuré, mais, pour des raisons qui tiennent plus à la psychologie complexe de Delattre qu'à des motifs d'ordre proprement intellectuel, ce dernier se sentit attaqué dans sa personne et s'en ouvrit immédiatement au recteur, Mgr Hebbelynck, en lui demandant réparation<sup>228</sup>.

---

<sup>227</sup> Voir supra, notre analyse au chapitre II de cette partie.

<sup>228</sup> Voir ici le dossier d'Hebbelynck : A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [9bis], Une enveloppe désignée par Hebbelynck « R. P. Delattre S.J. Classer (compte rendu Rev(.)[ue d'] Hist(.)[oire] Eccl(.)[ésiastique]) Corresp(.)[ondance] person(.)[nelle] ».

Dans sa correspondance avec le recteur, Delattre estimait fondamentalement avoir été traité injustement par la *Revue*. Alors qu'il s'était gardé « de propos délibéré, par égard pour l'établissement »<sup>229</sup> de mettre en cause l'Université, l'auteur de la notice de la *Revue d'histoire ecclésiastique* l'avait nommément pris à partie, avait rendu compte de façon malhonnête de son ouvrage, disait-il, et, suprême bassesse, avait agi sous le couvert de l'anonymat : « L'auteur de l'article n'a pas osé le signer. Vous conviendrez, Monseigneur, que, dans ces conditions, je suis moins que jamais tenu aux égards que je m'étais imposés »<sup>230</sup> ! Devant cette réaction indignée, Hebbelynck se contenta prudemment de prendre note des doléances de son correspondant et de réagir de façon assez formelle : sans hostilité particulière à son endroit, le recteur confessait son incompétence actuelle en matière biblique et invitait le jésuite à faire valoir ses objections à la revue, laquelle, il l'en assurait, les traiterait avec tous les égards qui lui étaient dus<sup>231</sup>. Pour des raisons qui n'apparaissent pas clairement dans les documents, la réponse de Delattre ne devait pas paraître dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* mais, comme nous l'avons vu, dans la *Revue apologétique*. Il est vrai que, incapable d'exprimer sa pensée de façon concise, Delattre en était arrivé à rédiger un article relativement conséquent et qu'il s'attendait, pour cette raison, à ne pas le voir publié rapidement dans la revue universitaire<sup>232</sup>...

La réponse de Delattre, d'une grande difficulté d'accès, comme tous ses écrits polémiques, était en fait un tissu de citations où l'on retrouvait l'intégralité de la recension de Ladeuze, entrecoupée d'extraits du volume de défense de Lagrange<sup>233</sup> et de commentaires du Père jésuite<sup>234</sup>. D'une façon générale, Delattre reprochait à son recenseur anonyme sa partialité (en lisant le compte rendu, le lecteur ne disposait pas des éléments permettant de comprendre la pertinence de son propos à lui, Delattre), sa duplicité (en fait, Ladeuze reconnaissait implicitement cette pertinence, mais sans le noter ni en tirer les conséquences contre ses amis progressistes) et, surtout, son

---

<sup>229</sup> *Ibid.*, Lettre d'A. Delattre à Hebbelynck, Rome 9 février 1905.

<sup>230</sup> *Ibid.*

<sup>231</sup> *Ibid.*, Lettre (minute) d'Hebbelynck à Delattre, Louvain 11 février 1905.

<sup>232</sup> *Ibid.*, Lettre d'A. Delattre à Hebbelynck, Rome 20 février 1905.

<sup>233</sup> M.-J. LAGRANGE, *Éclaircissement sur la méthode historique. A propos d'un livre du R.P. Delattre, S.J.* ...

<sup>234</sup> A. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Réponse à une critique...*

inconséquence (en fait, il défendait Lagrange et les progressistes avec des arguments opposés aux leurs). Ainsi, pour ce qui est de sa partialité, Delattre reproduisait notamment le passage où Ladeuze notait la difficulté d'utiliser les Pères en raison de la nouveauté des problèmes, mais constatait qu'il s'était bien gardé de signaler — ce qu'il aurait dû faire pour être juste — que c'était précisément le fondement de l'argumentation d'un Poels, par exemple. Pour ce qui est de sa duplicité, il notait, dans le même exemple, que Ladeuze, en estimant lui-même le recours aux Pères délicat pour fonder la théorie des apparences historiques, ne disait pas autre chose que lui, Delattre, quand il réfutait le recours à saint Jérôme invoqué par Sanders et Lagrange, mais qu'il se gardait bien de le reconnaître<sup>235</sup>. Quant à son inconséquence — Ladeuze avait en fait rédigé sa note sans connaître la réponse de Lagrange et inversement —, il se contentait de noter *in fine* : « Le R.P. Lagrange a parlé, mais en contredisant sur toute la ligne la notice écrite pour sa défense »<sup>236</sup>.

L'analyse complète de ce dialogue de sourds — dont nous nous abstenons ici — serait longue et fastidieuse, tant sont complexes et retors l'esprit et les détours de l'argumentaire de Delattre. Si sa dialectique peut paraître à première vue pertinente sur certains points, un examen attentif des textes montre qu'elle est presque toujours à côté de la question. Ainsi, à propos de l'extension à donner à l'encyclique *Providentissimus*, Ladeuze reconnaît que la théorie des apparences historiques n'y est pas contenue *explicitement* mais, en posant clairement la question de l'analogie entre le problème des apparences scientifiques et celui des apparences historiques, il est clair que pour lui, elle y est contenue *implicitement*. Quand Delattre invoque à ce sujet le fait que d'autres progressistes ont cru voir dans l'encyclique une mention explicite de la théorie en question, il souligne certes une différence d'interprétation entre Ladeuze et ses pairs progressistes, mais il ne répond pas à la proposition de Ladeuze comme telle. Autre exemple, toujours à propos de l'extension à donner à *Providentissimus*, Ladeuze fait remarquer que Léon XIII n'a pas pu condamner une théorie que Delattre lui-même considère comme inconnue du pape et qu'il ne faut donc pas chercher sa condamnation dans le document pontifical. Quand ce dernier répond alors que « sans avoir la moindre idée de la théorie en question, les Pères et Léon XIII ont pu néanmoins énoncer des

---

<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 725.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 730.

principes qui l'excluent »<sup>237</sup>, il pose certes un principe général tout à fait légitime, mais il n'apporte pas la moindre preuve qui valide ce principe concrètement en ce qui concerne les apparences historiques dans l'encyclique. En toute hypothèse — et c'est là une constante de la stratégie intellectuelle de Delattre —, son argumentation ne prend jamais en considération la problématique globale de son adversaire progressiste. Il se contente, de façon assez puérile, de souligner les difficultés en tous genres susceptibles de jeter le discrédit sur les arguments ponctuels de son opposant. Cette disposition à combattre la pensée d'autrui sans maîtriser ni prendre en compte l'ensemble d'une problématique ressort d'ailleurs très clairement de ce qu'il confesse de ses compétences, lorsqu'il est question, après son attaque contre Lagrange, de le nommer professeur d'Écriture sainte à la Grégorienne : « pour l'enseignement de l'Écriture Sainte, reconnaît-il, je serais un commençant. Je ne possède même pas une note de dix lignes qui puisse me servir à cet effet »<sup>238</sup>. Outre que cette confession laisse rêveur quant à la politique romaine en matière d'enseignement exégétique, elle montre que Delattre était avant tout un polémiste, comme beaucoup de protagonistes conservateurs de la crise moderniste, sans véritable autorité dans le domaine de la critique biblique.

A Louvain, la riposte de Delattre à la recension anonyme de Ladeuze ne devait cependant pas susciter de mise au point publique fracassante. Certes, nous connaissons la réaction privée du professeur Laminne, collaborateur habituel de la *Revue apologétique*, qui déplorait vivement l'article polémique de Delattre<sup>239</sup> :

---

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 726.

<sup>238</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Delattre au Père général [ou provincial], Tronchiennes 31 juillet 1904.

<sup>239</sup> Sur Jacques Laminne, né à Aarschot le 18 mai 1864 et décédé à Liège le 23 octobre 1924, docteur en théologie et en philosophie de l'Université Grégorienne de Rome (1880-1886), professeur (1886) puis directeur (1893) du petit séminaire de Saint-Trond, professeur de théologie dogmatique à l'Université de Louvain (1904), vicaire général de Mgr Rutten (1914), évêque titulaire d'Inschilla (1925), voir J. BITTREMIEUX, *Sa G. Monseigneur Jacques-Joseph Laminne[...]*, dans *AN.U.C.L. 1920-1926*, p. x-xvi, et, dans une moindre mesure, E. DE SEYN, *Dictionnaire biographique...*, t. II, p. 638, et ID., *Dictionnaire des écrivains...*, t. II, p. 1133-1134. Laminne, qui avait déjà manifesté des aptitudes pour les sciences exactes lors de ses études romaines, fut envoyé à Louvain à son retour de Rome pour y recevoir une année de formation en sciences naturelles. D'une grande érudition dans ces disciplines, il développa sa réflexion dans le domaine de la philosophie des sciences et s'y montra un défenseur convaincu du transformisme.

« J'ai écrit l'autre jour à M. X... que je regrettais la publication dans notre revue de l'article du Père Delattre. 1° Il s'agit là d'une controverse personnelle qui n'intéresse aucunement la Revue Apologétique. 2° Le rôle de celle-ci ne comporte que peu de discussions entre catholiques. 3° (Ce que je ne lui ai pas écrit, mais ce que je pense). Nous ne devons pas prendre une attitude réactionnaire ni taper sur le dos des savants catholiques qui travaillent à faire profiter l'exégèse des travaux modernes. Qu'il faille de la prudence dans cette besogne, c'est évident ; mais il y a une commission biblique et beaucoup d'autres garde-fous. Ajoutez à cela que le Père Delattre s'en prend de fait à mon excellent collègue M. Ladeuze. Si la Revue Apologétique se met à critiquer la faculté de théologie de l'Université cath[olique] et l'un des directeurs du cercle apologétique des étudiants, je ne puis que trouver cette tactique regrettable à tous égards »<sup>240</sup>.

Et Laminne ajoutait, à propos de l'attitude de Louvain :

« Remarquez, je vous dis cela pour vous, qu'à Louvain, nous ne sommes pas réactionnaires et que autant nous sommes décidés à combattre énergiquement tout ce qui est contraire à la foi, autant nous entendons défendre les opinions qui ont des bases scientifiques solides contre des argumentations ou des hostilités qui n'ont rien de scientifique ni de théologique »<sup>241</sup>.

Mais rien ne vint de Lagrange ou de Ladeuze et nous pourrions nous étonner de ce qu'aucun d'eux ne se soit préoccupé de répondre aux nouvelles allégations du bon Père. En fait, leur correspondance à tous deux nous éclaire, si besoin en était, sur les raisons de leur mutisme. Pour Lagrange, personne n'ignore plus aujourd'hui<sup>242</sup> qu'il lui avait été interdit par ses supérieurs de diffuser dans le public la réponse (déjà imprimée) préparée à l'intention de Delattre<sup>243</sup> et que l'attitude de ce dernier, ne tenant aucun compte de cette impossibilité pour lui de se défendre, l'avait profondément exaspéré<sup>244</sup> : il le signale à Ladeuze une première fois dès 1905 (« J'ai vu en effet depuis ma carte [carte postale précédente envoyée à Ladeuze] l'article du P. Delattre qui ose bien prendre à partie une brochure que je n'ai pas eu la permission de publier »<sup>245</sup>) et il y revient encore plus clairement en 1907 (« Mon Général me défend de lui répliquer et, vraiment, ce n'est

---

<sup>240</sup> Lettre de J. Laminne à P. Halfants, Tongres 26 avril 1905, citée par J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 64.

<sup>241</sup> *Ibid.*

<sup>242</sup> La plupart des ouvrages consacrés au dominicain traitent de cet épisode.

<sup>243</sup> M.-J. LAGRANGE, *Éclaircissement sur la méthode historique. A propos d'un livre du R.P. Delattre, S.J.* ...

<sup>244</sup> Delattre fit allusion à la réponse de Lagrange dans A.-J. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Réponse à une critique...* et, plus tard encore, dans ID., *Le critérium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique. Réponse au R.P. M.-J. Lagrange, O.P.* ...

<sup>245</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Paris, s.d. [peu avant octobre 1905].



guère la peine. Une seule chose m'est sensible, son insinuation que je n'ai pas publié ma réponse pour ne pas lui permettre de me répondre, et l'attaquer ainsi sournoisement. Ce ne sont pas les procédés de chez nous»<sup>246</sup>). Quant à Ladeuze, des consignes en ce sens lui étaient également parvenues de ses supérieurs ecclésiastiques, sans que l'on en connaisse d'ailleurs les motivations : « Mon évêque et le recteur de l'université m'ont prié de me taire. Ceci vous explique, mon R.P., pourquoi je ne suis pas revenu, dans notre numéro de juillet, sur la fameuse note. Sur tout ce qui concerne le P. Delattre, la consigne est de se taire et de ronfler ! »<sup>247</sup>. Si du point de vue de Lagrange et de Ladeuze, l'incident était donc officiellement clos, il est cependant douteux qu'il en ait été ainsi pour Delattre, passablement échaudé par l'incident et qui avait l'oreille bienveillante, à la fois de la Compagnie, plutôt conservatrice en matière d'exégèse, et de milieux influents de la curie.

### *c. Les enseignements de la crise*

Au-delà des données factuelles de la polémique dont nous venons de retracer rapidement les éléments connus, l'incident Delattre révèle la géographie des forces exégétiques en présence sur le terrain « belge », qui évoluera peu au cours de la crise moderniste : tandis que Ladeuze, avec son collègue louvaniste Van Hoonacker, a pris fait et cause pour Lagrange, porte-parole de l'école critique, Delattre s'est fait le porte-drapeau des conservateurs et poursuit de sa hargne tous ceux qui défendent la nouvelle exégèse. Si les rapports tendus entre Ladeuze et Delattre ne remontent peut-être pas au séjour de ce dernier au Collège des jésuites à Louvain (1888-1902), comme certains indices le laissent à penser, il est néanmoins certain que, au terme de l'incident, le contentieux entre les deux hommes était sorti de son cadre strictement intellectuel, et que Delattre devait considérer Ladeuze comme un ennemi personnel et un ennemi de la foi. Au sein du scolasticat des jésuites de Louvain, les rangs étaient également divisés : si le Père Delattre pouvait compter sur l'appui du Père De San et de « chauds partisans », nous savons que les Pères Huyghe et Vermeersch y étaient favorables à Lagrange ; dans l'ensemble cependant, et malgré les positions progressistes des

---

<sup>246</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907.

<sup>247</sup> Lettre de Ladeuze à Lagrange, [Louvain] 28 juillet 1905, citée par B. MONTAGNES, *La méthode historique. Succès et revers d'un manifeste...*, p. 85, note 67 (cette lettre est conservée dans les Archives de Saint-Étienne à Jérusalem, au Cahier Lagrange, n° 85).

bollandistes, un certain nombre de témoignages montrent clairement que les responsables de la Compagnie étaient plutôt conservateurs et percevaient l'Université de Louvain comme un dangereux foyer d'idées hétérodoxes. A Rome, en toute hypothèse, l'ouvrage de Delattre contre Lagrange avait fait excellente impression à Pie X et allait valoir au jésuite le soutien inconditionnel du Saint-Père durant tout le pontificat.

*Les rapports entre Delattre et Ladeuze : un conflit personnalisé.* — Dans le conflit Ladeuze-Delattre, plusieurs indices suggèrent que le différend entre les deux hommes a pu avoir des racines plus profondes qu'une simple divergence intellectuelle, et plus anciennes aussi que l'incident de 1904. Pourquoi, par exemple, Ladeuze a-t-il, sans doute pour la seule fois de sa carrière, recouru à l'anonymat et pourquoi a-t-il publié dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* une recension dont il estimait lui-même que le contenu relevait davantage de la théologie et aurait mieux trouvé sa place dans une revue biblique<sup>248</sup> ? Pourquoi Delattre a-t-il réagi si violemment à cette recension, s'adressant au recteur lui-même pour obtenir réparation et publiant, contre l'usage, un copieux article de réponse à un modeste compte rendu de quelques dizaines de lignes ? On peut certes trouver des explications satisfaisantes à ces constats : l'anonymat de la recension de Ladeuze peut manifester la volonté d'engager la *Revue d'histoire ecclésiastique* comme telle dans le débat ; la réaction de Delattre peut s'expliquer par son esprit tortueux, dont nous aurons plus d'une fois des preuves dans les pages qui suivent ; etc. Mais un certain nombre de témoignages périphériques laissent subodorer un conflit personnel plus ancien, suffisamment envenimé pour expliquer certains aspects excessifs des attitudes en présence, et qui pourrait avoir opposé les deux hommes bien avant ce que nous avons appelé ici l'« incident Delattre ».

Avant toute chose, il faut savoir que Delattre avait séjourné au Collège supérieur des jésuites à Louvain de 1888 à 1902<sup>249</sup> et qu'il y avait assuré l'enseignement de l'Écriture sainte entre 1893 et 1896. A titre d'hypothèse, il est donc possible que les deux hommes

---

<sup>248</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. DELATTRE, *Autour de la question biblique. Une nouvelle école d'exégèse et les autorités qu'elle invoque...*, p. 934.

<sup>249</sup> 1901 d'après É. DE MOREAU, *Delattre (Alphonse)*, dans *B.N.*, t. XXIX, col., 533-535, et 1902 d'après certaines sources (cfr ARCHIVARIS JEZUITENHUIS, *Dossiers personnels*, Alphonse Delattre, ARCHIVES DE LA PROVINCE BELGE MÉRIDIONALE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, *Dossiers personnels*, Alphonse Delattre et CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHES RELIGIEUSES, *Dossiers personnel*, Alphonse Delattre).

se soient connus dès ce moment à Louvain, par exemple aux débuts du professorat de Ladeuze, entre 1898 et 1902, et qu'ils se soient alors opposés plus ou moins profondément sur des questions d'exégèse. Nous savons en effet par ailleurs que l'enseignement de Delattre à Louvain fut un échec et qu'il n'est pas impossible que cet échec ait eu quelque chose à voir avec un différend méthodologique entre l'exégèse conservatrice (dont le Collège des jésuites était un centre, comme nous allons le voir), et l'exégèse progressiste (dont la Faculté de théologie de l'Université de Louvain était dès ce moment un foyer très actif). C'est qu'en relatant avec amertume cette expérience, alors qu'il est question de l'envoyer enseigner l'exégèse à la Grégorienne, en 1904, Delattre utilise des termes (il parle des « méthodes d'un autre enseignement » et des « exigences nouvelles ») qui pourraient s'appliquer au problème biblique :

« De 1893 à 1896, j'ai donné le cours d'Écriture sainte à Louvain en attendant un titulaire définitif. Le Père Delvaux, provincial, m'avait demandé de faire cet intérim ; il ne m'y avait pas obligé, me trouvant, disait-il, d'un âge où il n'est pas facile de commencer un nouvel enseignement. Et je dois avouer que je ne répondis parfaitement ni à l'attente des autres ni à la mienne ; je perdis, comme à l'habitude de dire en pareil cas, quelques plumes dans l'affaire. J'étais trop identifié avec les méthodes d'un autre enseignement, et trop âgé pour pouvoir me plier aux exigences nouvelles »<sup>250</sup>.

En toute hypothèse, si un conflit entre Delattre et Ladeuze avant l'incident dont nous avons traité est chronologiquement et spatialement possible, il en faut cependant beaucoup plus pour établir un fait, d'autant que les contacts entre la Faculté de théologie et le Collège théologique des jésuites de Louvain étaient à peu près inexistant à l'époque. Deux éléments peuvent toutefois être évoqués ici, mais qui ne suffisent guère à transformer une possibilité en une certitude. D'une part, nous savons, grâce au témoignage d'un ancien étudiant de Ladeuze rapporté par Coppens, qu'« un jour par exemple, où il [Ladeuze] se sentit attaqué par un collègue d'une maison religieuse de Louvain, il alerta ses étudiants et s'amena avec eux pour réfuter et humilier publiquement l'audacieux qui avait paru mettre en doute la valeur de son enseignement »<sup>251</sup>. Ne pourrait-il s'agir d'une expédition menée par Ladeuze contre

---

<sup>250</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre de Delattre au Père général, s.l.n.d. [d'après l'ordre de classement, entre le 16 juin et le 26 juillet 1904].

<sup>251</sup> J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 207. Coppens ne cite pas directement sa source, mais d'après le contexte immédiat, on peut penser qu'il évoque ce fait sur la base du témoignage de l'abbé Auguste « Bruynszels », un ancien étudiant de Ladeuze, en date du 11 juillet 1941. En fait, il doit s'agir d'Auguste Bruynseels (et non Bruynszels), que Coppens cite d'ailleurs avec cette première orthographe dans son premier écrit sur Ladeuze (cfr ID., *Paulin Ladeuze, orientalist en*

Delattre et qui aurait laissé chez ce dernier une profonde blessure ? D'autre part, nous savons également que l'échec de Delattre et son départ consécutif de Louvain pour Tronchiennes furent très durement ressentis<sup>252</sup> et qu'il a cherché, peu de temps après, à revenir dans la cité universitaire pour y enseigner l'exégèse avec, selon nous, des motivations assez troubles<sup>253</sup>. Lorsqu'il est question, en juillet 1904, de le nommer professeur d'exégèse à Rome, en effet, il s'y refuse en arguant de sa médiocrité, mais plaide pour être désigné à la même charge à Louvain ! Le simple désir de réussir un enseignement dans lequel il avait précédemment échoué peut-il expliquer seul le recours à un argumentaire aussi douteux et ne faut-il pas y voir plutôt l'expression d'un dessein inavouable, par exemple, dans l'hypothèse d'un conflit personnel avec Ladeuze, la volonté d'effacer par tous les moyens une humiliation durement ressentie ?

En dernière analyse, que Ladeuze ait eu ou non des rapports conflictuels avec Delattre alors que ce dernier était en résidence au Collège de Louvain, importe peu ici. Un élément doit surtout retenir notre attention : c'est qu'à la suite de sa recension critique, Ladeuze fut clairement catalogué par Delattre comme un adversaire haineux et comme un auteur menaçant les fondements de la foi. En 1941 déjà, Coppens considérait comme évident le fait que Delattre ait identifié d'emblée Ladeuze comme étant son recenseur anonyme<sup>254</sup>. Il en voulait pour preuve le fait que, dans une lettre de Jacques Laminne à la *Revue apologétique* au sujet de l'article de Delattre<sup>255</sup>, Laminne ait immédiatement identifié l'auteur comme étant Ladeuze : c'est donc que dans les

---

*exeget. 1870-1940...*, p. 76 et note 136). C'est en effet sous la forme « Bruynseels » que l'intéressé apparaît comme auteur d'un article de la *Revue apologétique* cité par Coppens lui-même (A. BRUYNSEELS, *Principes de critique biblique (notes bibliographiques)*, dans *Revue apolgetique*, t. XI, 1909-1910, p. 730-756) et dans l'*Annuaire* de l'Université, comme prêtre du diocèse de Malines, né à « Esschen » (Essen) et titulaire, en juillet 1906, d'un baccalauréat en théologie (*AN.U.C.L. 1906*, p. 182).

<sup>252</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Jos. De Vos au général, Courtrai 29 juin 1905 : « Le Père Delattre dans des heures de tristesse a redit plus d'une fois qu'il avait été chassé de Louvain. Jamais les supérieurs n'ont pensé donner ce caractère au changement de résidence du Père Delattre de Louvain pour Tronchiennes ».

<sup>253</sup> *Ibid.*, Lettre de Delattre au Père général, s.l.n.d. [d'après l'ordre de classement, entre le 16 juin et le 26 juillet 1904] : « à Louvain, j'aurais un certain avantage. Tout le monde saurait qu'on me prend comme pis aller [*sic*]. On attendrait peu de moi, et on me serait peut-être indulgent. A Rome, ce serait tout différent. Dans les circonstances actuelles, on se promettrait beaucoup de moi, et l'inévitable déception serait très grande ».

<sup>254</sup> Cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 63.

<sup>255</sup> Lettre de J. Laminne à P. Halfants, Tongres 26 avril 1905, citée en *ibid.*, p. 64.

milieux informés — dont Delattre était —, la question ne faisait aucun doute. La correspondance de ce dernier permet aujourd'hui de confirmer, et même au-delà, cette déduction : dès 1904, Delattre a eu la conviction que les exégètes progressistes de Louvain lui étaient franchement hostiles et que parmi eux, Ladeuze en particulier lui était violemment opposé. Nous savons en effet que Delattre, d'une part, avait reconnu, dans une de ses lettres échangées avec le recteur en février 1905<sup>256</sup>, avoir « des adversaires peu tendres à l'Université (comme aussi du reste au n° 11 de la rue des Récollets) »<sup>257</sup> et, d'autre part, avait été informé, dans une lettre lui adressée par un de ses confrères peu après la sortie de son livre, que Ladeuze aurait à cette occasion proféré à son endroit « une injure non appuyée » :

« J'ai entendu cette parole qu'on attribue à Mr Ladeuze. J'étais sur le point de vous l'écrire. Je ne l'ai pas fait parce qu'on me disait son nom d'une manière *dubitative*. Tous désapprouvaient cette parole. Le Père Von den Acker (qui est tout pour nous) me disait : 'ce n'est pas une parole de savant : un savant dit un *pourquoi* et non une injure non appuyée' »<sup>258</sup>.

Et quelle fut cette parole, cette injure non appuyée ? S'excusant auprès de Mgr Hebbelynck d'une erreur de date dans un précédent courrier, Delattre écrit dépité, fin février 1905 : « C'est une belle distraction. J'en aurais de plus belles, si j'étais un grand savant, au lieu d'être l'homme d'*ignorance crasse* [souligné par Delattre] dont on [a] parlé l'année dernière à Louvain, et peut-être encore cette année, dans un style tout à fait académique »<sup>259</sup>. Il y a gros à parier que les deux lettres parlent de la même chose et que Delattre se savait — ou se croyait — considéré par Ladeuze comme un homme « d'ignorance crasse ». Pour lui désormais — et il décrit clairement Ladeuze sous ces

---

<sup>256</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [9bis], Une enveloppe désignée par Hebbelynck « R. P. Delattre S.J. Classer (compte rendu Rev(.)[ue d'] Hist(.)[oire] Eccl(.)[ésiastique]) Corresp(.)[ondance] person(.)[nelle] », Lettre d'A. Delattre à Hebbelynck, Rome 9 février 1905.

<sup>257</sup> Selon toute vraisemblance, il doit s'agir de Ladeuze et Van Hoonacker à l'Université, et de Vermeersch et Huyghe au 11 de la *Minderbroedersstraat* (la résidence des jésuites à Louvain — cfr l'*Annuaire du clergé de l'archevêché de Malines*, t. VII, 1903, Malines, 1903, p. 85). A propos des Pères Vermeersch et Huyghe, voir le point suivant.

<sup>258</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Romain au P. Delattre, s.l.n.d. [1904].

<sup>259</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [9bis], Une enveloppe désignée par Hebbelynck « R. P. Delattre S.J. Classer (compte rendu Rev(.)[ue d'] Hist(.)[oire] Eccl(.)[ésiastique]) Corresp(.)[ondance] person(.)[nelle] », Lettre d'A. Delattre à Hebbelynck, Rome 27 février 1905 (elle est datée de 1904, erronément, comme l'indique le tampon postal).

deux seuls traits dans les annotations qu'il apporte à la lettre lui signalant l'« injure non appuyée »<sup>260</sup> — ce dernier était clairement identifié comme un ennemi personnel (« Professeur à l'Université de Louvain, qui a tenu des propos très injurieux sur le livre *Autour de la question biblique* »<sup>261</sup>) et comme un ennemi de la foi (« C'est ce M. Ladeuze qui a publié naguère un article à l'effet de démontrer que le Magnificat n'a pas été dit par la Sainte Vierge »<sup>262</sup>)...

*La Compagnie de Jésus : une ligne plutôt conservatrice* . — Si, au sein des communautés belges de la Compagnie, l'incident Delattre comme tel n'a guère laissé de traces, un certain nombre de témoignages contemporains sur les questions bibliques permettent cependant d'y mieux cerner les forces en présence de ce point de vue. Tandis que la correspondance du Père Delattre relative à la réception de son ouvrage parmi les Pères témoigne plutôt de l'opposition progressiste à ses idées de quelques individus isolés, les rapports adressés à Rome par les responsables belges illustrent plutôt le conservatisme de la Compagnie dans son ensemble et la perception que l'on y a de l'Université de Louvain comme d'un dangereux foyer de diffusion des idées nouvelles.

A travers la correspondance échangée par le Père Delattre peu de temps après la sortie de son ouvrage, on perçoit immédiatement les principaux foyers progressistes d'opposition à ses idées au sein de la Compagnie. Ainsi, très rapidement, le Père Vermeersch, professeur au Collège des jésuites de Louvain et préfet spirituel des philosophes<sup>263</sup>, l'avait félicité de sa publication, mais en lui demandant comment, s'il récusait les principes invoqués par l'exégèse progressiste, il entendait régler les problèmes, réels, qui se posaient<sup>264</sup>. Du Collège de Louvain également lui était parvenue une lettre qui témoignait d'une réception beaucoup moins hostile de ses idées — et le

---

<sup>260</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Romain au P. Delattre, s.l.n.d. [1904].

<sup>261</sup> *Ibid.*

<sup>262</sup> *Ibid.*

<sup>263</sup> Sur le Père Arthur Vermeersch (1858-1936), professeur de droit canonique et de morale au « *Collegium Maximum* » de Louvain de 1892 à 1914, voir ici J. CREUSEN, *Le Père Arthur Vermeersch, S.J. L'homme et l'œuvre* (Museum Lessianum, section ascétique et mystique, n° 45), Paris, 1947.

<sup>264</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Copie, de la main de Delattre, d'une lettre de Vermeersch à Delattre, Louvain 17 mai 1904, destinée au Père général.

fait est révélateur de l'esprit négatif de Delattre, toujours porté à ne retenir que le mauvais côté des choses — qu'il ne le pensait : « Ne croyez pas que tout le monde est contre votre livre à Louvain : vous avez chez nous de chauds partisans »<sup>265</sup>, écrivait son correspondant, précisant même qu'à l'exception des critiques que lui avait adressées le Père Vermeersch, critiques que le Père De San réfutait très bien<sup>266</sup>, il n'avait rien entendu de négatif à son propos. Et enfin, commentant les réactions à son livre et les hésitations du Père Knabenbauer à trancher entre lui et Hummelauer, qui venait « d'écrire et de publier une brochure sur le même sujet, en un sens diamétralement opposé »<sup>267</sup>, il notait amèrement : « Cette publication réjouira grandement nos professeurs de Louvain et les Bollandistes [...] C'est au total une reproduction des idées du P. Lagrange, et une exégèse fantaisiste de certains passages de l'Encyclique *Providentissimus*, des Pères de l'Église et de l'Écriture »<sup>268</sup>. En fait, on peut dire, sur la base de ces premiers témoignages, que la divergence de vues par rapport aux idées du Père Delattre était fort circonscrite parmi les jésuites, même si dans le débat en cours elle émanait de personnes de qualité : quelques professeurs du Collège de Louvain et les bollandistes, pour la Belgique, et le Père Hummelauer surtout, pour l'étranger<sup>269</sup>...

En fait, les rapports adressés à Rome par les responsables belges confirment largement ces données. Dans une lettre adressée en juin 1904 de Tronchiennes (la communauté du Père Delattre) au général, le Père Scheppens décrit les difficultés qui règnent alors dans la Compagnie en matière d'exégèse et il fournit, par ce biais, quelques indications sur la situation à Louvain, ainsi que sur la perception qu'on a alors, chez les bons Pères, de l'Université. Sur le plan interne, on apprend ainsi que le Père Huyghe, professeur en Écriture sainte au Collège supérieur des jésuites de la ville

---

<sup>265</sup> *Ibid.*, Lettre du P. Romain au P. Delattre, s.l.n.d. [1904].

<sup>266</sup> Sur le Père Louis De San (1832-1904), auteur de traités dogmatiques qui faisaient autorité, et à l'époque, professeur de philosophie au Collège de Louvain, voir, faute de mieux : E. DE SEYN, *Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique...*, t. I, p. 345 ; ID., *Dictionnaire des écrivains belges. Bio-bibliographie...*, t. I, p. 614-615.

<sup>267</sup> Pour rappel : F. VON HUMMELAUER, *Exegetisches zur Inspirationsfrage mit besonderer Rücksicht auf das Alte Testament* (Biblische Studien, IX, 4), Fribourg-en-Brisgau, 1904.

<sup>268</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre de Delattre au général, Tronchiennes 24 juillet 1904.

<sup>269</sup> Parmi les opposants, Delattre citait également le Père Van Kasteren, en Hollande, beaucoup moins connu que von Hummelauer (*ibid.*).

universitaire, et le Père Vermeersch, dont nous venons de parler, étaient partisans des idées de Lagrange et qu'ils s'opposaient aux Pères Delattre et De San, adeptes d'une conception restrictive de l'inspiration et d'une interprétation stricte de *Providentissimus*<sup>270</sup>. Dans ce contexte conflictuel, l'Université était perçue — c'est manifestement l'opinion de Delattre qui est dominante — comme un bastion progressiste, où les idées de Lagrange, assimilées sans plus à celles de Loisy, fleurissaient allègrement : « *opiniones P. Lagrange florent in Universitate catholica Lovaniensi, jam a multis annis. Prius enim expositae sunt a Loisy, qui ut ipse fatetur* (Études bibliques, 3<sup>e</sup> éd., p. 169) *ab eas ex Instituto catholico Parisiensi ejectus est* »<sup>271</sup>. Un an plus tard, le jugement sur l'Université n'a sans doute guère changé, car le provincial note, à propos des sympathies que certains jeunes scolastiques de Louvain conservent en matière d'exégèse pour la nouvelle école : « Cela ne tient plus à l'enseignement qui est orthodoxe. Mais ces idées viennent du dehors. Un certain nombre de prêtres séculiers les partagent. Il n'est pas possible de soustraire les nôtres à tout contact avec les étrangers »<sup>272</sup>. La notion de « prêtres séculiers » vise de toute évidence l'Université qui, au contraire du Collège, diffuse des idées qui ne sont pas, elles, « orthodoxes »... Et en 1908 encore, le Père Thibaut, recteur du Collège de Louvain, exprime sa perplexité, dans une lettre déjà citée<sup>273</sup>, face au soutien que Mercier apporte

---

<sup>270</sup> Voir également ici C. DUMONT, *L'enseignement théologique au Collège jésuite de Louvain*, dans *Nouvelle revue théologique*, t. CXI, 1989, p. 556-576 et plus spécialement, p. 564-567, où il décrit bien l'évolution en cours à l'époque et les difficultés qu'elle provoque. Tandis que les Pères Huyghe et Vermeersch se battent pour qu'une place soit ménagée dans l'enseignement à la théologie positive, ils ont en face d'eux le Père De San, qui dans son traité *De Deo uno* de 1894 (L. DE SAN, *Tractatus de Deo uno*, t. I, Louvain, 1894, 17-19), « écrit sans broncher que seule la théologie spéculative est 'scientialis' » (*ibid.*, p. 559)... Notons que l'on conserve, dans les archives des bollandistes à Bruxelles, quelques lettres échangées entre Delattre et Vermeersch en novembre-décembre 1903 à propos, entre autres choses, d'un article progressiste du Père Huyghe publié dans la *Revue apologétique* sur la question biblique (C.H.[UYGHE], *La Babylonie et la Bible*, dans *Revue apologétique*, t. V, 1903-1904, p. 129-151). Dans cette correspondance, Delattre s'en prenait violemment au Père Huyghe, « acolyte » du Père Lagrange, qualifié aimablement de « rhapsode de la *Revue apologétique* ». Cfr ARCHIVARIS JEZUÏTENHUIS (HEVERLEE), *Dossiers personnels*, Dossier Arthur Vermeersch, Lettres de Delattre à Vermeersch, Tronchiennes 23 et 28 novembre, 3 et 5 décembre 1903 (une photocopie de ces documents nous a été aimablement communiquée par Bernard Joassart, que nous tenons ici à remercier de ce service).

<sup>271</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Scheppens au général, Tronchiennes 16 juin 1904.

<sup>272</sup> *Ibid.*, Lettre du P. Jos. De Vos au général, Courtrai 29 juin 1905.

<sup>273</sup> *Ibid.*, n° 1010, Chemise « Collegium Maximum Lovaniense », Lettre d'A. Thibaut [recteur du Collège] au Père général, Louvain 10 janvier 1908.



aux exégètes de l'Université, en particulier au « R. P. Ladeuze, professeur d'Écriture Sainte et, dans le domaine de la question biblique, très audacieux au point d'avoir été averti sérieusement par son évêque une première fois puis une seconde »<sup>274</sup>. A l'exception de quelques individus isolés, qui ont opté à titre personnel pour les idées de Lagrange, la Compagnie de Jésus a manifestement choisi — si l'on en juge par les attitudes en présence ici — une ligne de conduite conservatrice.

*Delattre et Rome : la mécanique intégriste.* — A Rome, le pamphlet de Delattre contre Lagrange avait fortement impressionné Pie X et allait lui valoir un soutien inconditionnel de la curie durant tout le pontificat. C'est que, foncièrement incompétent en matière de critique biblique (au moment où se prépare sa nomination à la chaire d'Écriture sainte de la Grégorienne, il confesse, comme nous l'avons vu, être « un commençant » dans le domaine et ne pas même posséder une note de dix lignes qui puisse lui servir à cet effet<sup>275</sup>), convaincu que, avec les progrès de la nouvelle exégèse, l'hérésie a gagné tout le corps ecclésial (« les doctrines que je combats se sont infiltrées partout »<sup>276</sup>), Delattre offre en fait le profil type du parfait intégriste : sous Pie X, sans cesse il se prévaudra du soutien inconditionnel de Rome pour traquer, sans mandat officiel, les « erreurs » de l'exégèse progressiste, tout en court-circuitant allégrement sa propre hiérarchie.

Choisi personnellement par Pie X pour occuper la chaire d'Écriture sainte de la Grégorienne<sup>277</sup> et y remplacer le Père Gismondi jugé trop ouvert<sup>278</sup>, Delattre, à qui le

---

<sup>274</sup> *Ibid.*

<sup>275</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. », n° 1007*, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Delattre au Père général [ou provincial], Tronchiennes 31 juillet 1904.

<sup>276</sup> *Ibid.* L'ouvrage dont il s'agit est évidemment A.-J. DELATTRE, *Le critérium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique...*, déjà cité.

<sup>277</sup> Le fait est connu depuis longtemps : cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 63 ; *Le Père Lagrange au service de la Bible. Souvenirs personnels*, Paris, 1967, p. 142 ; etc.

<sup>278</sup> Chargé de l'examen de *L'Évangile et l'Église* de Loisy, le Père Gismondi avait conclu à la non-condamnation et c'est sans doute ce qui lui valut d'être remplacé à la Grégorienne par Delattre (cfr *Gismondi [Enrico]*, dans *D.H.G.E.*, t. XXI, col. 37-38. Sur Gismondi (1850-1912), orientaliste et exégète, professeur de langues orientales (1888) puis d'Écriture sainte (1890) à la Grégorienne, et qui, après sa disgrâce de 1904, ne reviendra à l'enseignement qu'en 1910, avec les cours de langues orientales à

conservatisme de son ouvrage avait précisément valu les faveurs pontificales<sup>279</sup>, s'est toujours senti fort, du vivant du pape, de l'appui des plus hautes autorités, et il ne s'est jamais privé de le faire comprendre à ses correspondants. Ainsi, dans une lettre du 9 février 1905, il fait remarquer à Mgr Hebbelynck, à qui il réclame en tant que recteur un droit de réponse dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, qu'il a de l'entregent et, naïveté ou cynisme, qu'il ne s'en servira que si on ne le satisfait pas : « J'ai une plume, et des lecteurs de marque, dont le jugement a une grande importance pratique. Toutefois je n'userai pas de mes avantages, si la *Revue d'histoire ecclésiastique* rétablit la vérité<sup>280</sup>, c'est-à-dire la sienne, comme de juste... Quelques jours plus tard, à propos d'un désaccord avec un point de la réponse inédite faite par Lagrange à son ouvrage, il n'hésite pas à fustiger la « prétention » du religieux et à confesser que, grâce à lui, l'affaire est dans de bonnes mains à Rome : « Je vous signale, à la fin de l'avant-propos, la prétention qu'affiche l'auteur de défendre contre moi la mémoire de Léon XIII [...] j'ai attiré sur ce passage l'attention de qui de droit. L'affaire chauffe terriblement »<sup>281</sup>. Pareille morgue, alliée à tant d'étroitesse intellectuelle, fut hélas caractéristique de la lutte antimoderniste sous Pie X et nous la retrouvons chez Delattre durant tout le pontificat, notamment à propos de Van Hoonacker, qu'il poursuivra quelques années plus tard de sa censure haineuse, en s'efforçant de faire mettre à l'Index son travail sur *Les douze petits prophètes*<sup>282</sup>.

C'est que l'influence de Delattre à Rome ne s'est pas arrêtée avec l'échec rapide de son enseignement à la Grégorienne en 1905-1906. Sans vouloir ici reprendre

---

l'Institut biblique, voir également A. MICHEL, *Gismondi Henri*, dans *D.T.C.*, t. VI, col. 1380-1381, et *Gismondi (Henri)*, dans *D.T.C. Tables*, t. I, col. 1816.

<sup>279</sup> Delattre le laisse clairement entendre dans une lettre adressée au général des jésuites en juillet 1904, dans laquelle il établit un lien de causalité entre son ouvrage contre Lagrange et sa nomination à Rome (ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Delattre au Père général [ou provincial], Tronchiennes 31 juillet 1904).

<sup>280</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [9bis], Une enveloppe désignée par Hebbelynck « R. P. Delattre S.J. Classer (compte rendu Rev(.)[ue d'] Hist(.)[oire] Eccl(.)[ésiastique]) Corresp(.)[ondance] person(.)[nelle] », Lettre d'A. Delattre à Hebbelynck, Rome 9 février 1905.

<sup>281</sup> *Ibid.*

<sup>282</sup> A. VAN HOONACKER, *Les douze petits prophètes traduits et commentés* (Études bibliques), Paris, 1908, XXIII-759 p.

l'instruction du dossier Van Hoonacker, déjà largement constitué<sup>283</sup>, bornons-nous à y verser quelques pièces inédites qui contribuent à éclairer notre propos : le soutien romain dont Delattre s'est toujours prévalu dans son combat contre les exégètes louvanistes. Pour autant que nous puissions en juger sur la base des documents consultés, le jugement négatif du jésuite sur Van Hoonacker est aussi ancien que celui porté sur Ladeuze et remonte au plus tard à juin 1904, époque où la Compagnie avait constaté que Louvain était infectée des idées de Lagrange<sup>284</sup>. Quand, dans son esprit, cette infection a-t-elle réclamé un traitement curatif dans le chef de Van Hoonacker ? En fait, il semble bien que l'idée ait germé immédiatement après la sortie du commentaire sur les douze petits prophètes, en 1908, mais que celle-ci ne se soit concrétisée qu'en 1910, avec la mise au point d'une attaque en règle. En novembre 1908, dans une lettre adressée à Mgr Rutten<sup>285</sup> où il apporte à ce dernier une série de renseignements demandés sur l'auteur des petits prophètes, Delattre décrit déjà le professeur louvaniste d'Ancien Testament sous un jour très peu favorable<sup>286</sup>. Il ajoute, pour justifier la sévérité de son jugement, que le modernisme est partout (« les doctrines que je combats se sont infiltrées partout ») et, surtout, qu'il a dans cette affaire l'appui des plus hautes autorités (« Mon Criterium a été publié sur les conseils réitérés du Saint-Père »<sup>287</sup>). On notera que le rapprochement entre Rutten et Delattre n'a ici rien de

---

<sup>283</sup> Par Franz Neiryck surtout. Sur les démêlés de Van Hoonacker avec la censure romaine, voir, pour rappel : F. NEIRYNCK, *A. Van Hoonacker et l'Index...*, p. 293-297, et surtout ID., *A. Van Hoonacker, het boek Jona en Rome...*, p. 73-100, où l'auteur reproduit in extenso les principaux documents de l'affaire disponibles dans les archives belges. Voir également J. LUST, *A letter from M.J. Lagrange to A. Van Hoonacker*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. LIX, 1983, p. 331-332, dans lequel sont reproduits deux documents de 1913 qui éclairent un point resté obscur dans les deux contributions précédentes, à savoir comment A. Van Hoonacker fut informé qu'une enquête était en cours au sujet de ses *Douze petits prophètes* : c'est une lettre du Père Lagrange, en date du 7 juin 1913, qui le mit au courant. Dans sa biographie de Van Hoonacker, Coppens parle à plusieurs reprises des *Douze petits prophètes* (J. COPPENS, *Le chanoine Albin Van Hoonacker. Son enseignement, son œuvre et sa méthode exégétiques...*, p. 6, et 77-82), mais semble avoir ignoré les problèmes de ce dernier avec l'Index.

<sup>284</sup> Pour rappel : ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Scheppens au général, Tronchiennes le 16 juin 1904.

<sup>285</sup> A.É.L., *Fonds Rutten*, n° 102, Modernisme : Conseil de surveillance, Lettre d'A. Delattre à Mgr Rutten, Tronchiennes 21 novembre 1908.

<sup>286</sup> *Ibid.* Ainsi, par exemple, il écrit à son sujet que « S'il lui arrive qu'un texte biblique lui déplaît, il ne manque jamais de le refaire pour sa commodité ».

<sup>287</sup> *Ibid.* L'ouvrage dont il s'agit est évidemment A.-J. DELATTRE, *Le critérium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique...*, déjà cité.

fortuit : l'évêque de Liège était, nous l'avons vu, l'opposant le plus ferme du corps épiscopal à la pratique de l'exégèse nouvelle à Louvain et le jésuite, comme le laissent entendre ses quelques lettres conservées aux archives diocésaines de Liège<sup>288</sup>, semble avoir toujours entretenu les meilleurs rapports avec le très conservateur successeur de saint Lambert<sup>289</sup>.

Quoi qu'il en soit de l'affinité entre les deux hommes, ce n'est qu'en 1910 cependant que Delattre allait passer à l'offensive en rédigeant un volume très agressif contre les *Douze petits prophètes* de Van Hoonacker<sup>290</sup>, volume tellement agressif que, malgré le soutien pontifical, il ne devait pas franchir les barrières de la censure interne à la Compagnie, laquelle, peut-être, commençait déjà à juger excessives les méthodes de gouvernement de Pie X<sup>291</sup>. L'essentiel du dossier jésuite est conservé aux archives romaines de la Compagnie de Jésus<sup>292</sup> et nous révèle un Delattre pareil à lui-même : pourfendeur d'hérésies, de bonne foi mais sans intelligence globale des problèmes, et qui, fort du soutien du Vatican, traîne dans la boue celui qu'il considère sommairement comme un ennemi de la foi. Lorsque l'affaire est déférée au général, en mars 1911<sup>293</sup>, elle a déjà passablement dégénéré en Belgique : les trois censeurs désignés par la Province belge ont été unanimes à reconnaître que le profil adopté par Delattre était indéfendable<sup>294</sup> ; après moult pourparlers, le provincial, en décembre 1910, a autorisé

---

<sup>288</sup> A.É.L., *Fonds Rutten*, n° 102, Modernisme : Conseil de surveillance.

<sup>289</sup> C'est sans doute pour cette raison que Delattre fit imprimer toutes ses monographies d'exégèse à Liège, chez l'éditeur Dessain, sachant qu'il y bénéficierait d'une censure ecclésiastique moins sensible à ses excès qu'à Malines. Voir en ce sens une lettre du Père E. Thibaut, qui fait remarquer, à propos de l'ouvrage de Delattre contre Van Hoonacker, qu'il l'a fait imprimer à Liège pour éviter de le soumettre à Mercier et parce que Rutten « a exprimé une certaine désapprobation contre l'exégèse de Louvain » (ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses* « Prov. Belg. », n° 1012, « Prov. Belgica 1910-1919. Scriptores, Sectio II : P. Alph. Delattre Liber contra R.D. Van Hoonacker de 12 minoribus Prophetis, Lettre d'E. Thibaut au Père assistant, Tronchiennes 9 avril 1911).

<sup>290</sup> A. DELATTRE, *Un peu d'exégèse à propos d'un nouveau commentaire des douze petits prophètes*, Liège, H. Dessain, 1911, 185 p. [inédit].

<sup>291</sup> Cfr R. AUBERT, *L'Église catholique de la crise de 1848 à la Première Guerre mondiale...*, p. 218.

<sup>292</sup> Voir le volumineux dossier « Prov. Belgica 1910-1919. Scriptores, Sectio II : P. Alph. Delattre Liber contra R.D. Van Hoonacker de 12 minoribus Prophetis (ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses* « Prov. Belg. », n° 1012).

<sup>293</sup> *Ibid.*, Lettre du Père Thibaut au Père assistant, Bruxelles 17 mars 1911.

<sup>294</sup> Cfr *ibid.*, les appréciations des trois consultants annexées à la lettre : « si le livre s'adressait à un rationaliste ou à un prêtre dévoyé, je n'y trouverais rien à redire pour l'expression » (P. Procès) ;

conditionnellement la publication, mais Delattre ne s'est en rien soumis aux contrôles imposés ; enfin, on considère que la publication ferait beaucoup de mal dans le haut clergé, dans le monde universitaire catholique<sup>295</sup> et, *last but not least*, au *Collegium* de Louvain.

Devant ce blocage interne à la Compagnie, Delattre – qui estimait que les corrections demandées enlevaient toute pertinence à son propos et s'y refusait obstinément – chercha d'autres voies, du côté du Saint-Siège. Il s'en ouvrit clairement à son supérieur belge le 9 avril, en lui affirmant « qu'il aura recours à Rome, mais non à sa Paternité » (c'est-à-dire, non au pape noir, mais au pape blanc)<sup>296</sup>. Chose dite, chose faite : le lendemain, il adressa à Pie X un dossier complet en invoquant « sa bonté » à son égard lors de son séjour romain<sup>297</sup>. Les choses ne se passèrent cependant pas comme il l'avait espéré : si le pape fit répondre immédiatement (le 11 avril), il lui rappelait néanmoins l'obéissance due au général<sup>298</sup> ! Delattre ne se laissa pas décourager. D'une part, fort de la réponse immédiate de Rome, il essaya de s'en prévaloir fallacieusement auprès de ses supérieurs belges<sup>299</sup>. D'autre part, il chercha à convaincre Pie X que la révision qui lui

---

« l'attitude prise par l'auteur ne me paraît certainement pas répondre aux exigences de l'Institut » (P. Coemans) ; « telles quelles, ces pages ne peuvent pas être publiées [...] On ne traiterai pas ainsi un simple laïc : c'est inadmissible à l'égard d'un prêtre occupant la position de M. V.[an] H.[oonacker] » (P. Leroy).

<sup>295</sup> *Ibid.* : « C'est d'autant plus fâcheux que les querelles s'apaisent et que l'enseignement scripturistique [*sic*] de l'Université de Louvain se fait plus prudent ».

<sup>296</sup> *Ibid.*, Lettre de E. Thibaut au [Père assistant], Tronchiennes 9 avril 1911.

<sup>297</sup> A.S.V., A.P.P., n° 86, Corrispondenza, luglio 1911, Lettre de Delattre au Très Saint Père, Tronchiennes 10 avril 1911 : outre une lettre circonstanciée de quatre pages, le dossier comprenait copie de la lettre du provincial à Delattre reprenant les griefs du général (3 avril 1911), une liste de passages censurés par le général, copie d'une seconde lettre du provincial précisant que la censure en cours était plus fondamentale (6 avril), une liste de réponses ponctuelle de Delattre et la table des matières de l'ouvrage. Par ailleurs, Delattre avait fait parvenir à Mgr Bressan, secrétaire privé de Pie X, les épreuves d'imprimerie.

<sup>298</sup> *Ibid.*, Minute de Bressan à Delattre, Rome 11 avril 1911.

<sup>299</sup> « Le Père Delattre m'écrit qu'ayant eu recours au Saint-Père, il en a reçu une lettre de sa main poste pour poste » et il menace : « Par déférence pour le Saint-Père, j'essaierai de satisfaire aux exigences de la censure romaine [...] Mais le *suprarevisor* peut savoir que si il dépasse la mesure, j'enverrai ses critiques au Saint-Père à l'effet de lui prouver qu'on me soumet à des tourments trop raffinés » (ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1012, Lettre de E. Thibaut au [Père assistant], Bruxelles 18 avril 1911).

était demandée était impraticable<sup>300</sup>. Quelque jours plus tard, ayant reçu une lettre positive de Mgr Rutten, à qui il avait fait parvenir des épreuves de son pamphlet, il la fit immédiatement parvenir au Saint Père<sup>301</sup>. Il en fit de même avec une seconde lettre de l'évêque de Liège, quelques jours plus tard, qui, ayant appris les difficultés de Delattre, confirmait ses impressions<sup>302</sup>. L'envoi contenait également la réponse de Delattre à cette seconde lettre liégeoise – où il expliquait avoir adressé la première à Rome... – et la réaction de Rutten, surpris mais confirmant toutefois ses impressions à destination de Pie X<sup>303</sup>. Il ne semble pas qu'à ce stade, Delattre aient reçu d'autre réponse que son premier rappel à l'obéissance<sup>304</sup> et il en tira les conclusions, d'ailleurs en apparence : dans une ultime lettre à Pie X il déclarait renoncer à sa publication, mais en tentant de tirer une dernière cartouche. L'opposition fondamentale du général, d'après lui, venait du fait qu'il s'en prenait à des jésuites et il en concluait dès lors : « Je n'écirai plus rien contre le modernisme biblique, car dans ce champ, comme votre Sainteté le sait parfaitement, on rencontre partout des jésuites »<sup>305</sup>...

De Rome, la réponse tomba de façon lacunaire : « le Saint Père ne peut rien dire d'autre que d'obéir au Supérieur Général »<sup>306</sup>, mais il s'en fallait de beaucoup que Delattre renonce ! En fait, dès le mois de juin Delattre allait s'essayer à une autre voie pour arriver à ses fins : la Congrégation de *l'Index*. Par un courrier daté du 3 juin, ayant sans doute compris que la « filière » pontificale ne donnerait rien (sa dernière lettre au pape, avant son « renoncement » du 7 juillet, est datée du 3 mai), il adressa son ouvrage à l'Index, signalant que l'impression en avait été suspendue le général de la compagnie, mais qu'« il sera[ait] peut-être utile à l'Index comme document ». D'après Delattre, la

<sup>300</sup> A.S.V., A.P.P., n° 86, Corrispondenza, luglio 1911, Lettre de Delattre au Très Saint Père, Tronchiennes 20 avril 1911.

<sup>301</sup> *Ibid.*, Lettre de Delattre au Très Saint Père, Tronchiennes 29 avril 1911 (avec Lettre de Rutten à Delattre, Liège 28 avril 1911).

<sup>302</sup> *Ibid.*, Lettre de Delattre au Très Saint Père, Tronchiennes 6 mai 1911 (avec Lettre de Rutten à Delattre, Liège 1<sup>er</sup> mai 1911).

<sup>303</sup> *Ibid.*, avec en annexe également : la lettre de Delattre à Rutten (Tronchiennes 2 mai 1911) et la réaction de Rutten sur cette lettre (réexpédiée à Delattre le 3 mai).

<sup>304</sup> *Ibid.* Si ce n'est sans doute de simples accusés de réception Dans le dossier, ses lettres sont simplement marquées « lu », avec un numéro de protocole.

<sup>305</sup> *Ibid.*, Lettre de Delattre au Très Saint Père, Tronchiennes 3 juillet 1911.

<sup>306</sup> *Ibid.*, Minute de Bressan à Delattre, Rome 7 juillet 1911.

raison donnée par P. Wernz, général, était le « *stilus acerbior, durus, irrisorius* », mais en réalité, ce dernier cherchait à couvrir les trois jésuites attaqués par Delattre dans son *opus* (« le général est consultant et sait que je les mets en mauvaise posture ») et à ménager Louvain (« mon livre déplaît par la peur qu'inspire l'Université de Louvain »)<sup>307</sup>.

A l'*Index*, le dossier de 1911 semble n'avoir eu aucune suite et, d'après un témoignage interne de la compagnie en Belgique, Delattre donne l'impression, en août 1911, d'avoir renoncé à son combat<sup>308</sup>, mais pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'affaire<sup>309</sup>. Pourtant il continuera à intriguer contre Van Hoonacker, car le 7 juin 1913, ce dernier fut informé, par une lettre du Père Lagrange<sup>310</sup> qu'une enquête était en cours au sujet de ses *Douze petits prophètes*. Le lendemain, il s'en ouvrit immédiatement à Mercier : il éprouvait certes « un très vif sentiment de peine », son souci ayant été « de défendre ces livres contre les attaques des protestants et rationalistes », mais ajoutait « je me soumetts d'avance à l'autorité ecclésiastique », « je souscris d'avances aux conditions de l'autorité », « je m'engage, si c'est son désir, à retirer mon livre du commerce »<sup>311</sup>. Mercier intervint immédiatement auprès de Pie X, en lui transmettant la lettre de soumission de Van Hoonacker, en assurant que « l'Université et les évêques de Belgique se soumettront d'office », et en proposant une simple « condamnation privée » pour sauvegarder Louvain : « Tout ce qui atteindrait le prestige de Louvain aurait donc dans le pays entier un retentissement douloureux. J'ose donc supplier respectueusement Votre Sainteté de daigner considérer si éventuellement une condamnation privée ne

---

<sup>307</sup> A.C.D.F., *Archivum. S.C. Indicis. Scheduling nominum auctorum*, Dellatre, A., S.J. : 1910-11, 243, chemise « Un peu d'exégèse à propos d'un nouveau commentaire des Douze prophètes », Lettre de Delattre à Éminence [Van Rossum], Tronchiennes 3 juin 1911.

<sup>308</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1012, Lettre de E. Thibaut au [Père assistant], Bruxelles 12 août 1911.

<sup>309</sup> Convaincu qu'un certain nombre de faits, la nomination de Billot comme cardinal notamment, constituaient un désaveu du gouvernement de la Compagnie, Delattre — et c'est révélateur de son esprit tortueux — était persuadé que celle-ci réclamait la publication de son texte pour se refaire une virginité aux yeux du pape et, dès lors, refusait de se prêter à ce qu'il considérait comme une manœuvre (*ibid.*, Lettre de E. Thibaut au [Père assistant], Bruxelles 26 novembre 1911).

<sup>310</sup> J. LUST, *A letter from M.J. Lagrange to A. Van Hoonacker*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, t. LIX, 1983, p. 331-332.

<sup>311</sup> A.C.D.F., *Archivum. S.C. Indicis. Scheduling nominum auctorum*, Hoonacker, A. van, sac., 1913, 136 s., Lettre de A. Van Hoonacker à Mercier, Louvain 8 juin 1913.

pourrait pas être jugée suffisante »<sup>312</sup>. Pie X fit suivre à l'*Index*, où le dossier fut instruit normalement<sup>313</sup>, mais dans la ligne indiquée par Mercier<sup>314</sup>...

Manifestement, Delattre a eu dans cette affaire l'oreille d'autres prélats ou hauts responsables romains, mais nous ne disposons d'aucun document à ce sujet. Le fait qu'en 1911, l'offensive menée par Delattre ait échoué peut aisément s'expliquer : outre que Mercier et Ladeuze étaient passés à Rome et y avaient convaincu, les procédés de Delattre, instrumentalisant en définitive tout le monde contre tout le monde, irritaient, même ses partisans. Mais qui, alors, à relayer sa croisade jusqu'en 1913 ? Nous avons de bonnes raisons, par exemple, de croire qu'il a entretenu les meilleures relations avec son successeur à la Grégorienne, le Père Fonck, mais ce n'est pas attesté. Dès avant sa nomination, alors qu'il venait d'être pressenti pour l'enseignement de l'exégèse à Rome, Delattre avait lui-même suggéré que l'on confie cet enseignement plutôt au jésuite autrichien, avec lequel il se sentait en parfaite harmonie :

« Pour donner le cours d'Écriture sainte au Collège Romain, on désire un homme qui ne soit pas compromis dans le sens de certaines nouveautés, et même un homme décidément opposé à ces nouveautés, et connu comme tel. Si cet homme était de plus jeune, ardent, et formé à son métier, ce serait sans doute la perfection. Or cet homme existe. C'est le Père Léopold Fonck, professeur d'Écriture sainte à Innsbruck »<sup>315</sup>.

Et lorsque l'on sait que le Père Fonck affirmera en 1909, dans l'un de ses premiers cours publics au nouvel Institut biblique de Rome, que « quand on aura détruit l'Institut biblique de Jérusalem et les universités [catholiques] de Paris, Louvain et Fribourg, alors on pourra faire quelque progrès dans le sens catholique »<sup>316</sup>, on est en droit de

<sup>312</sup> A.C.D.F., *Archivum. S.C. Indicis. Scheduling nominum auctorum*, Hoonacker, A. van, sac., 1913, 136 s., Lettre de Mercier à « Très Saint Père », Malines, 9 juin 1913.

<sup>313</sup> Voir le dossier A.C.D.F., *Archivum. S.C. Indicis. Scheduling nominum auctorum*, Hoonacker, A. van, sac., 1914-17, 63, chemise « [noté 4 apr. 1914] *Animadaersiones in librum Rmi D. A. van Hoonacker : Les douze petits prophètes, traduits et commentés*, Paris, Gabalda, 1908 ».

<sup>314</sup> Par une soumission privée : A.C.D.F., *Archivum. S.C. Indicis. Scheduling nominum auctorum*, Hoonacker, A. van, sac., 1914-17, 104, Lettre de Mercier au P. Esser, Malines 8 juin, 1914, et 126, Minute de Esser à Mercier, Rome 27 juin 1914.

<sup>315</sup> *Ibid.*, n° 1007, Une chemise « Prov. Belgica 1894-1904. Diversorum scriptorum epistolae et negotia. Censurae », Lettre du P. Delattre au Père général [ou provincial], Tronchiennes 31 juillet 1904.

<sup>316</sup> Cfr B. MONTAGNES, *Les séquelles de la crise moderniste. L'École biblique au lendemain de la Grande Guerre...*, p. 249 et note 16, qui cite le témoignage d'un ancien élève de l'École biblique envoyé à Jérusalem en 1910 et rappelle celui du bénédictin Jacques Vosté, cité par Poulat (É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral...*, p. 197).



penser que la mention de Louvain dans cette liste noire devait quelque chose à Delattre. Mais concrètement, l'offensive de 1913 reste exexpliqué...

Quoi qu'il en soit de cette dernière conjecture, nous pouvons dire, pour conclure ce long développement, que l'incident Delattre de 1904-1905 est à maints égards révélateur d'une topologie idéologique qui se met progressivement en place et qui sépare de plus en plus radicalement progressistes et conservateurs : d'un côté Lagrange, soutenu par Ladeuze, Van Hoonacker, les bollandistes et quelques jésuites isolés, de l'autre Delattre, la majorité de la Compagnie de Jésus et la curie, pour lesquels tout renoncement aux thèses traditionnelles semble une trahison rationaliste. Dans bataille qui s'annonce, le petit groupe progressiste fait figure de bastion avancé, prêt au combat en première ligne, mais à propos duquel le gros de la troupe se demande s'il est encore solidaire du reste du système de défense ou s'il n'est pas en train de pactiser avec l'ennemi. Pour un observateur étranger au conflit, l'incident Delattre fait figure d'escarmouche qui révèle la géographie des forces en présence et la nature du prochain engagement. La bataille qui s'annonce ne sera pas livrée contre l'ennemi rationaliste ou indépendant du dehors ; c'est une lutte interne entre les différentes composantes du dispositif et qui pourrait vite dégénérer en guerre civile... Concrètement, il révèle que Ladeuze est clairement identifié, sans doute jusque dans les milieux romains les plus influents, comme un tenant de l'exégèse nouvelle, exégèse au sein de laquelle on ne distingue guère les idées de Lagrange de celles de Loisy ! A ce stade, porté par la force que donne la certitude intellectuelle de posséder l'avenir, Ladeuze ne semble pas avoir perçu avec netteté la réalité de sa position et les dangers qu'elle recelait.

### *C. La question des fratres Domini (1905-1906)*

Ladeuze avait à peine eu le temps d'oublier l'incident Delattre que de nouvelles difficultés se présentèrent à propos de son enseignement relatif aux *fratres Domini*<sup>317</sup>. L'affaire, qui n'eut cette fois aucune publicité, nous est connue par un résumé que

---

<sup>317</sup> Sur ce très vieux problème voir : H. LESÊTRE, *Frère*, dans *D.B.*, t. II, col. 2402-2405, J. LEBRETON, *Jésus-Christ. Sa parenté*, dans *D.B.S.*, t. IV, col. 984-987 ; et surtout H. CAZELLES, *Frères du Seigneur*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 1630-1633.

Ladeuze en a lui-même fait<sup>318</sup> et par les traces qu'elle a laissées dans les archives de Mercier à Malines, où elle constitue sans doute un de ses premiers dossiers universitaires importants<sup>319</sup>. Alors que l'incident Delattre s'était déroulé, pour ce que nous savons de ses répercussions en Belgique, uniquement entre Ladeuze, Delattre et Hebbelynck, la question des *fratres Domini* ramena à nouveau le débat exégétique devant la conférence épiscopale. Venant de Liège, comme en mars 1905, la dénonciation de l'enseignement de Ladeuze — et, plus largement, de Louvain — fut cette fois appuyée par l'évêque de Tournai qui, de retour de Rome où il s'était rendu pour sa visite *ad limina*, y avait recueilli des jugements peu favorables sur Louvain. Informé par Mercier des accusations qui pesaient contre lui, Ladeuze rédigea un nouveau plaidoyer en faveur de ses conceptions critiques. Bien défendu par le nouvel archevêque lors de la réunion de juillet 1906, il s'en tira cette fois avec un non-lieu : c'est que, si la crise des *fratres Domini* révèle des continuités évidentes par rapport à l'affaire du *Magnificat* (origine liégeoise, comme en mars 1905, des attaques, réserve de Mgr Walravens, etc.), elle manifeste également des ruptures significatives (et notamment l'apparition d'un nouvel acteur, Mercier, favorable à l'exégèse critique<sup>320</sup>).

*a. L'accusation : protestation de l'évêque de Liège, appuyée par Tournai*

Tout comme en 1905, lors de la réunion des évêques de mars où il avait été question des mesures à prendre à Louvain, c'est de l'évêché de Liège que se manifestèrent les préoccupations tatillonnes d'orthodoxie en matière d'exégèse, et c'est grâce à Mercier cette fois, qui semble dès cette époque avoir eu plus que de l'estime pour lui, que Ladeuze en avait été informé dans le but de pouvoir se défendre. En octobre ou novembre 1905, tout d'abord, alors qu'il était encore professeur à l'Université, le futur cardinal avait eu l'occasion d'informer son jeune collègue de la Faculté de théologie de

---

<sup>318</sup> Voir son dossier A.K.U.L., A.P.L., n° [9], Une enveloppe désignée par Ladeuze « 1906. Fratres Domini ».

<sup>319</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' ».

<sup>320</sup> On est d'ailleurs en droit de se demander, dans le contexte troublé de la crise moderniste, comment un homme comme Mercier a pu être nommé archevêque de Malines (puis cardinal). En fait R. AUBERT, *La nomination de Mgr Mercier comme archevêque de Malines*, dans *Temps, culture, religions. Autour de Jean-Pierre Massaut*, éd. par M.-É. HENNEAU e. a., Louvain-la-Neuve-Bruxelles, 2004, p. 317-353, montre bien que, dans le contexte belge, Mercier faisait l'unanimité et que Rome a suivi.

ce que Mgr Monchamp<sup>321</sup>, vicaire général de Liège et auteur d'une réfutation de Loisy<sup>322</sup>, s'était plaint à lui de son enseignement sur les frères du Seigneur<sup>323</sup>. Peut-être Monchamp avait-il eu connaissance de l'orientation progressiste de cet enseignement à la suite d'une thèse soutenue par l'abbé Julien Vermaut, du diocèse de Bruges<sup>324</sup>, lors des promotions solennelles en théologie de juillet 1905 ? La thèse, en effet, avait été proposée par Ladeuze parmi les *theses quas* et révélait l'originalité de sa position<sup>325</sup> par rapport à la solution habituellement professée par l'exégèse catholique : « *Inter varias de fratribus Domini sententias praeplacet illa quae a praecipuo patrono dicta est S. Epiphanii, utpote quae antiqua traditione prae aliis commendari, necnon textibus librorum Novi Testamenti melius accommodari videatur* »<sup>326</sup>. En toute hypothèse, les choses étaient demeurées en l'état quelques mois, jusqu'à ce qu'en juillet 1906, alors qu'il venait d'accéder à l'épiscopat, Mercier ait eu un long entretien à l'archevêché avec

<sup>321</sup> Sur Georges Monchamp, prêtre du diocèse de Liège et historien, né à Liège le 28 février 1856 et y décédé le 12 juin 1907, voir U. BERLIÈRE, *Notice sur Monseigneur Georges Monchamp*, dans *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. XCVII, 1931, p. 170-205, et P. GÉRIN, *Monchamp (Georges-Marie-Michel-Joseph)*, dans *B.N.*, t. XXXV, col. 597-602. Ordonné à Liège en 1878, il reçut sa formation à Rome, où il bénéficia des premiers efforts de renouveau thomiste et où il conquist un doctorat en philosophie (1876) et en théologie (1880). Professeur de philosophie au petit séminaire de Saint-Trond (1880), professeur d'histoire et de droit canon au séminaire de Liège (1897), il est choisi comme vicaire général par Mgr Doutreloux (1898).

<sup>322</sup> G. MONCHAMP, *Les erreurs de M. Alfred Loisy dans son livre l'Évangile et l'Église*, Tournai, Casterman, s.d. [1904], 110 p. Coppens fait remarquer à ce sujet qu'il n'était certainement pas la personne la plus désignée pour livrer ce combat délicat sur le terrain de l'exégèse (J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 54, note 98). L'opposition de Monchamp à Ladeuze peut surprendre dans la mesure où, comme Jacques Laminne, dont il était l'ami fidèle, il était féru de sciences et, en principe, ouvert au progrès.

<sup>323</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les *fratres Domini*, s.d.

<sup>324</sup> Sur Julien Vermaut (1879-1940), docteur en théologie de Louvain, puis successivement professeur de rhétorique au Collège Saint-Louis à Bruges, vicaire à Ruislede, professeur de religion à l'athénée de Bruges, curé de Saint-Jacques à Bruges et doyen de Saint-Martin à Ypres (1929), voir *Annuaire nuntiati lovaniensis*, t. IV, 1940, p. 72-73.

<sup>325</sup> En fait, Ladeuze défendait la thèse de saint Épiphanie (les frères du Seigneur sont issus d'un premier mariage de saint Joseph), contre celle de saint Jérôme, habituellement reçue dans les milieux catholiques de l'époque (les frères du Seigneur sont des cousins de Jésus). Rappelons que jusqu'à la réforme du programme entrée en vigueur en 1910, seules les *theses quas* imposées pour l'épreuve du doctorat étaient choisies par le récipiendaire, celles imposées pour le baccalauréat et la licence étant choisies par la Faculté, c'est-à-dire par les différents professeurs (cfr *supra*, le chapitre précédent).

<sup>326</sup> Cette thèse est signalée par J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 205, lequel, ignorant les démêlés de Ladeuze avec les évêques concernant les *fratres Domini*, ne suggère évidemment aucun lien entre les deux faits.

Ladeuze afin de préparer la nouvelle réunion du corps épiscopal fixée aux 23-24 juillet où il prévoyait, à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec l'évêque de Liège, que le professeur d'Écriture sainte serait accusé pour son enseignement sur les *fratres Domini*<sup>327</sup>.

On notera d'ailleurs que la suspicion jetée sur l'enseignement de Ladeuze ne dut probablement pas être le seul élément invoqué par l'évêché de Liège pour obtenir une discussion sur l'enseignement exégétique de Louvain ou, plus largement, sur l'état de la question biblique en Belgique. Dans la chemise conservant les documents réunis par Mercier en vue de la réunion de juillet 1906, en effet, on trouve également une lettre rageuse par laquelle Mgr Rutten s'insurgeait contre la publication récente, dans les journaux catholiques du pays, d'un article d'exégèse critique, dont le journal *l'Express*, organe à l'époque du libéralisme liégeois<sup>328</sup>, tirait malicieusement des conclusions antireligieuses<sup>329</sup>. Or l'article émanait d'un Comité de rédaction comptant au nombre des œuvres apologétiques patronnées par Mercier. Et l'évêque de protester à nouveau « contre cette manie des nouveautés dangereuses » qu'il avait déjà dénoncée et dont les résultats devaient être désastreux chez les fidèles :

Au lieu de rencontrer les objections courantes et populaires et de les réfuter péremptoirement, [on] (il) ne cesse de jeter dans le public, qui n'y est nullement préparé, les objections de la critique rationaliste. Encore, si ces objections étaient réfutées d'une façon satisfaisante, le mal serait moindre. Mais ordinairement on les accepte en partie comme fondées et on laisse dans l'esprit du lecteur non initié l'impression que les récits bibliques sont légendaires, mêlés de fables et de faits imaginaires dont le fond seul a quelque vérité. Le Paradis terrestre, la chute originelle, les Patriarches ont eu leur tour, viendront maintenant le déluge, la tour de Babel, Abraham, Sodome, etc. Je n'hésite pas à déclarer qu'à mon avis ces articles sont déplorables et nuisibles au plus haut degré ; ils ébranlent la valeur de toute la Bible et par conséquent, de toute la Révélation »<sup>330</sup>.

---

<sup>327</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les *fratres Domini*, s.d.

<sup>328</sup> Cfr P. GÉRIN et M.-L. WARNOTTE, *La presse liégeoise de 1850 à 1914. Répertoire général* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers, 65), Louvain-Paris, 1971, p. 47-48, 72 et 277-278.

<sup>329</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 1, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 23-24 juli 1906, Lettre de Rutten à Mercier, s.l.n.d. [Liège, peu avant la réunion de juillet 1906] : « On vient de me passer un n° de *l'Express* où sous le titre *imprudences* on tire les conclusions de l'article 'La Pomme et le Serpent' que le Comité de rédaction anonyme a fait insérer dernièrement dans les journaux catholiques. Ces conclusions sont telles que je les avais prévues et elles doivent être désastreuses pour la foi des simples fidèles ».

<sup>330</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 1, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 23-24 juli 1906, Lettre de Rutten à Mercier, s.l.n.d. [Liège, peu avant la réunion de juillet 1906].

A une époque où toutes les bases de la religion étaient battues en brèche, « il ne manquait plus que de voir les journaux catholiques fournir aux ennemis les armes pour détruire la foi »<sup>331</sup>. Dans la suite de sa lettre — et c'était plus inquiétant pour Louvain — le successeur de saint Lambert dénonçait de façon générale ce genre d'articles « composés par des jeunes gens sans expérience, sans connaissances bien digérées, sans tact et sans prudence, ne voyant rien en dehors de ce qu'ils ont appris de maîtres qui ne paraissent pas beaucoup plus sages qu'eux-mêmes »<sup>332</sup>. Que les questions de critique soient débattues à l'Université, la chose était envisageable, mais à la condition d'avoir des maîtres aux doctrines saines, ce qui n'était manifestement plus le cas à Louvain ; cette situation réclamait un traitement d'urgence :

« Que ces questions soient étudiées par les savants, discutées et résolues dans des milieux préparés, soit ! Ce n'est pas sans quelque danger pour nos jeunes théologiens mais c'est nécessaire, et le danger peut être écarté par la sagesse et la prudence du professeur si celui-ci est ferme dans l'orthodoxie et bien au courant de ce qui doit être cru et de ce qui peut être contesté. Malheureusement, il semble que certains professeurs vont eux-mêmes trop loin et concèdent sur de futiles raisonnements ce qui ne devrait pas être concédé. Il est plus que temps de réagir »<sup>333</sup>.

La chanoine Aubert, qui reproduit également de larges extraits de ce document de l'évêque de Liège dans sa comparaison entre Mercier et Rutten<sup>334</sup>, signale le fait — avec la nomination de Ladeuze comme recteur en 1909 — comme un exemple de différend secondaire entre les deux hommes, les affrontements importants s'étant produits surtout sur le terrain de la question sociale et de la question flamande<sup>335</sup>. Sur ce point — comme sur celui de la nomination de Ladeuze au rectorat —, on ne peut que confirmer les conclusions du chanoine Aubert, mais en les majorant quelque peu cependant : en ce qui concerne l'exégèse, comme on peut s'en rendre compte ici, l'opposition entre Mercier et Rutten a été profonde et systématique, durant tout le professorat de Ladeuze, et le témoignage oral de Mgr Pelzer rapporté par le chanoine Aubert selon lequel Rutten n'était pas loin de considérer Ladeuze comme un rationaliste semble totalement

---

<sup>331</sup> *Ibid.*

<sup>332</sup> *Ibid.*

<sup>333</sup> *Ibid.*

<sup>334</sup> R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten*, dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 167-200, ici p. 176.

<sup>335</sup> *Ibid.*, p. 177-178.

fondé<sup>336</sup> ; pour ce qui est de la nomination de Ladeuze en 1909, comme nous le verrons, l'opposition de Rutten était fondamentalement motivée par des considérations dogmatiques, et c'est à la suite d'une manœuvre de Mercier que le procès-verbal n'en dira mot<sup>337</sup>.

Entre-temps, Ladeuze avait eu à Harveng, aux environs de Pâques 1906, un entretien avec son évêque, Mgr Walravens, où ce dernier avait adopté une attitude plutôt conciliante, apparemment en décalage par rapport à son attitude dans l'affaire du *Magnificat* et, à coup sûr, en totale contradiction avec la position qu'il défendra effectivement, d'après les notes de Ladeuze, à la réunion des évêques où il devait en fait, toujours d'après les informations de Ladeuze, l'attaquer « violemment »<sup>338</sup>. De retour de Rome, en effet, où il venait de séjourner pour sa visite *ad limina*, l'évêque de Tournai avait eu l'occasion, lors d'une tournée dans son diocèse, de donner une certaine publicité aux jugements négatifs portés à Rome contre l'enseignement biblique de Louvain et d'admettre conséquemment la précarité de la situation de Ladeuze :

« Peu après son retour, il déclara chez M. Remy, doyen de Thuin, que le Pape lui avait manifesté son mécontentement de l'enseignement biblique de Louvain, qu'il avait déjà parlé sévèrement sur la question biblique et qu'il le ferait encore prochainement. Monsieur Piret faisant observer que ma position deviendrait impossible à Louvain, Mgr eut l'air de lui donner raison, tout en disant : *sibi habeat* »<sup>339</sup>.

Inquiet de ces rumeurs, l'exégète avait alors cherché à s'informer davantage et l'occasion lui en avait été donnée le 19 juin, lors des confirmations à Harveng, où il avait été invité à partager le repas de son évêque : « Après le dîner, j'entraînai Mgr au potager et lui posai nettement la question : Qu'est-ce que le Pape vous a dit de nous ? R(.)[éponse] *Rien* ; il a seulement eu q[uel]ques mots généraux sur la question biblique. Mais à Rome, j'ai entendu à gauche et à droite des jugements peu favorables sur l'enseignement de Louvain »<sup>340</sup>. Profitant de la circonstance pour se livrer à une

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>337</sup> Cfr *infra*, le chapitre consacré à la nomination de Ladeuze.

<sup>338</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les fratres Domini, s.d.

<sup>339</sup> *Ibid.*, Une note de Ladeuze relative à un entretien avec Mgr Walravens sur la question biblique, qui eut lieu à Harveng vers Pâques 1906, s.d.

<sup>340</sup> *Ibid.*, Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les fratres Domini, s.d.

apologie de l'exégèse critique, Ladeuze s'était efforcé de le convaincre « de la nécessité qu'il y avait d'étudier critiquement la Bible comme nous le faisons »<sup>341</sup> et il dut bien constater, perplexe malgré tout, qu'à première vue, son évêque lui donnait « *absolument raison* »<sup>342</sup>. Faut-il en conclure que les informations de Ladeuze quant à l'attitude de son évêque dans ce dossier étaient exagérées, ou bien que Mgr Walravens avait fait preuve de duplicité, en chargeant en privé un homme qu'il assurait pourtant de son soutien ? C'est difficile à dire, mais on peut imaginer, plus simplement, qu'à son retour de Rome, très conscient de l'atmosphère qui régnait alors au Vatican, l'évêque de Tournai ait plaidé fermement pour une attitude de repli stratégique en matière biblique, tout en conservant sa confiance en Ladeuze et en croyant, à terme, à l'avenir de sa méthode...

#### *b. Nouveau plaidoyer de Ladeuze*

Comme convenu lors de l'entrevue du 7 juillet, Ladeuze fit bientôt parvenir à Mercier un résumé de son enseignement sur les frères du Seigneur qui, il faut bien le dire, n'avait rien de révolutionnaire<sup>343</sup>. Il commençait — et cette présentation semble avoir fait long feu dans l'exégèse catholique<sup>344</sup> — par y ramener l'ensemble des solutions proposées à trois positions fondamentales : celle d'Helvidius (les frères du Seigneur sont nés après lui, de l'union charnelle de Marie et Joseph) ; celle de saint Épiphanie (il s'agit d'enfants issus d'un premier lit, avant le mariage de saint Joseph avec la Vierge) ; et celle de saint Jérôme (l'expression « frères du Seigneur » vise en fait des cousins de Jésus, fils de Marie Cleophae, sœur de la Vierge). Examinant les données bibliques et la tradition, Ladeuze se rattachait en fait à la solution de saint Épiphanie. Helvidius n'avait à ses yeux aucun appui dans l'Écriture et était contraire à la tradition primitive : c'était à ce point entendu qu'il ne jugeait pas nécessaire de développer l'argumentation... La thèse de saint Jérôme n'était pas prouvée sur le plan scripturaire, car elle s'appuyait sur deux

---

<sup>341</sup> *Ibid.*

<sup>342</sup> *Ibid.* Ladeuze ajoute : « au dîner, il avait d'ailleurs d[an]s(.) son toast célébré les services que je rendais à l'univ[er]sité par mon enseignement biblique ».

<sup>343</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 19 juillet 1906], Note annexe, 19 p.

<sup>344</sup> Voir par exemple la présentation que donne encore du problème H. CAZELLES, *Frères du Seigneur*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 1630-1633, en 1956.

arguments non établis<sup>345</sup>, et elle était inconnue de la tradition avant lui<sup>346</sup>. Quant à la thèse de saint Épiphane, si elle n'était énoncée explicitement nulle part, elle pouvait se déduire de la façon dont parlait l'Évangile et saint Paul<sup>347</sup>, et elle avait par ailleurs de solides appuis traditionnels. On la trouvait dès le deuxième siècle, dans l'Évangile de Jacques (c'est-à-dire en milieu judéo-chrétien, le plus apte à recueillir le souvenir de la famille de Jésus) et dans l'Évangile de Pierre (rédigé vers 130, antijuif donc peu suspect de recueillir une « invention » de ceux qu'il combattait)<sup>348</sup> ; dans l'ensemble de l'Église orientale aux trois premiers siècles ; et en Occident, dès le quatrième siècle (il citait l'Ambrosiaster et saint Hilaire). Et il concluait que la position d'Épiphane reposait sur une tradition constante dès le second siècle ; qu'elle avait beaucoup de chances d'être historique, même si elle apparaissait d'abord dans les apocryphes (« pour moi, ce n'est pas une grande objection »<sup>349</sup>) ; et que, si elle ne s'imposait pas, elle constituait néanmoins l'explication la plus vraisemblable.

Dans sa lettre d'accompagnement<sup>350</sup>, Ladeuze faisait en outre valoir un certain nombre de considérations, les unes ponctuelles, liées au problème particulier des *fratres Domini*, les autres plus générales, liées au statut de l'exégèse dans l'Église. De façon ponctuelle, il assurait qu'en défendant la thèse de saint Épiphane, il était en bonne compagnie et ne pouvait être soupçonné de courir les nouveautés ; que son

<sup>345</sup> Saint Jérôme avance deux arguments. D'une part, Marie, mère de Jacques (Mc. XV, 46), est la même que Marie Cleophae (Jn XIX, 25), sœur de la Vierge (Jn XIX, 25), donc, logiquement, Jacques et Joseph sont les cousins du Seigneur (Mc XV, 48) alors qu'ils sont, scripturairement, présentés comme deux des frères du Seigneur (Mc VI, 3 et Mt XIII, 55). D'autre part, Jacques, frère du Seigneur, est Jacques, le fils d'Alphée, qui figure dans les catalogues des apôtres, et cet unique Jacques ne peut donc être le fils ni de Joseph, ni de Marie). Ladeuze montrait que dans les deux cas, il était impossible de prouver les identités affirmées.

<sup>346</sup> Il en voulait pour preuve le fait que ceux qui avaient cherché avant lui à prouver la virginité perpétuelle de la Vierge, comme Origène, Épiphane et l'Ambrosiaster, ne parlaient pas de l'explication de Jérôme qui leur serait venue bien à point et que, donc, ils ne la connaissaient pas : il était évident que Jérôme n'avait pas d'appui traditionnel.

<sup>347</sup> Si en hébreu le terme frère avait un sens large, en grec il avait son sens obvie et, dès lors, si on lui donnait ici un sens large, il fallait le justifier, d'autant que, on pouvait le montrer d'après Ladeuze, les évangélistes partageaient déjà la conviction de la virginité perpétuelle.

<sup>348</sup> Pour expliquer l'accord des deux textes opposés, il fallait conclure que le fait était reçu partout.

<sup>349</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 19 juillet 1906], Note annexe.

<sup>350</sup> *Ibid.*



enseignement sur ce point était dirigé tout autant contre les rationalistes que contre les habitudes ecclésiastiques ; qu'il y avait toujours eu des catholiques partisans de cette opinion — il citait le témoignage de dom Columba Marmion, qui lui avait assuré avoir reçu le même enseignement dans un séminaire d'Irlande trente ans auparavant<sup>351</sup> — ; etc. Plus fondamentalement, Ladeuze, tout d'abord, faisait remarquer qu'il ne fallait pas confondre l'enseignement traditionnel dans l'Église (en fait « habituel ») avec la tradition (enseignement susceptible d'être rattaché au témoignage apostolique) : s'il s'était éloigné de l'enseignement « traditionnel », c'était bien « dans le sens abusif dans lequel on emploie toujours ce mot contre les critiques »<sup>352</sup>. Il arguait ensuite, contre l'accusation souvent mise en avant par les conservateurs et selon laquelle les progrès de l'exégèse troublaient la piété des fidèles, qu'il ne fallait pas confondre recherche scientifique et pastorale et qu'en toute hypothèse, la recherche s'imposait : « Il ne s'agit pas de répandre une opinion dans le peuple, parce qu'on la présente dans une chaire d'université en expliquant des textes qu'il est impossible de ne pas rencontrer »<sup>353</sup>. Il estimait, enfin, que sur le plan apologétique, l'opinion des fidèles avait tout à gagner à être éclairée : « il importe [...] que des voix se fassent parfois entendre dans l'Église qui ne permettent pas de confondre la religion catholique et ses dogmes avec toutes les pieuses croyances des fidèles »<sup>354</sup>.

---

<sup>351</sup> Cette allusion à dom Columba Marmion était habile, dans la mesure où, prieur à l'abbaye du Mont-César à Louvain de 1899 à 1909, le bénédictin irlandais entretenait d'étroites relations avec l'Université et notamment avec Mercier, dont il fut un moment le directeur spirituel. Ordonné prêtre au Collège irlandais de Rome (1881), Joseph Marmion (1858-1923) devait entrer, après quelques années de ministère pastoral en Irlande, à l'abbaye de Maredsous (1886), qu'il avait découverte à son retour de Rome. Il y reçut le nom de Columba, prononça ses vœux en 1888 et y fit sa profession solennelle en 1891. Prieur au Mont-César de 1899 à 1900, il fut élu abbé de Maredsous en septembre 1909, à peu près au moment où Ladeuze accédait au rectorat. On notera que dom Columba Marmion a exercé une influence marquante sur l'approfondissement de la spiritualité monastique et qu'il ne fut pas étranger aux efforts de renouvellement de la spiritualité sacerdotale entrepris par Mercier. Cfr les notices de T. DE MOREMBERT, *Marmion (Joseph, en religion dom Columba)*, dans *Catholicisme...*, t. VIII, col. 697-698, et de G. GHYSENS, *Marmion (Joseph)*, dans *B.N.*, t. 570-577. A ce qui fut longtemps la biographie de référence (R. THIBAUT, *Un maître de la vie spirituelle. Dom Columba Marmion. Abbé de Maredsous [1858-1923]*, 4<sup>e</sup> éd., Maredsous, 1939), il convient désormais d'ajouter M. TIERNEY, *Dom Columba Marmion. A Biography*, Dublin, 1994 (voir le chapitre 4, p. 73-100, consacré au passage de dom Columba à Louvain, plus spécialement le point où il traite de Mercier, p. 87).

<sup>352</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 19 juillet 1906].

<sup>353</sup> *Ibid.*

<sup>354</sup> *Ibid.*

*c. Le verdict épiscopal : continuités et ruptures*

Mercier n'eut pas de mal à se laisser convaincre car, d'après le résumé de la réunion épiscopale rédigé par Ladeuze, lequel avait été rapidement informé du contenu précis de la discussion grâce à l'intermédiaire de dom Columba<sup>355</sup>, la défense de Mercier reprenait largement son argumentaire. Dans son petit dossier, en effet, on peut lire :

« Vint la réunion des Évêques. Mgr de Liège y déclara qu'il était intolérable que l'on niât à l'université de Louvain la virginité de S. Joseph, etc. etc., et m'attaqua violemment. Mgr l'Évêque de Tournai l'appuya et m'attaqua non moins violemment (*Namur*, Gand et Bruges ne disant rien). Mgr Mercier répondit qu'il s'agissait d'une question libre et qu'il était utile qu'on ne permît pas de la sorte de confondre l'enseignement de l'Église avec des opinions plus ou moins pieuses, que, ce faisant, nous rendions grand service à la cause catholique. Liège et Tournai objectèrent qu'il ne fallait pas lancer ces idées dans le peuple. — Mgr Mercier n'eut pas de peine à répondre qu'une chaire d'université n'était pas une chaire de prédicateur.

Puis, Mgr déclare avoir étudié la question, tenir ma solution comme la plus probable, et être prêt à la discuter avec qui voulait.

Silence des Év(.)[êques] de Liège et Tournai. Et il ne fut plus question à la réunion de l'enseignement biblique à Louvain »<sup>356</sup>.

L'affaire trouvait donc cette fois un épilogue satisfaisant pour Ladeuze, dans la mesure où, grâce à l'intervention énergique de Mercier, la plainte de l'évêque de Liège, relayée par l'évêque de Tournai, fut classée sans suite et ne devait obtenir aucun écho dans le public. Mais elle laissait un Ladeuze en proie à une certaine lassitude et qui n'hésitait pas, face à ces mises en cause répétées, à confesser son découragement à Mercier : « Je suis profondément affligé de ces attaques, que je crois pouvoir dire imméritées, dont me poursuivent à tout instant mes supérieurs ecclésiastiques, et tout particulièrement mon Évêque (elles ont commencé officiellement le 17 février 1903 et n'ont plus cessé depuis lors) »<sup>357</sup>. On notera également, pour conclure, que si l'incident révèle plusieurs similitudes avec la crise du *Magnificat* de 1903 (même opposition de

---

<sup>355</sup> Dans la lettre de remerciement que Ladeuze écrit peu de temps après à Mercier, il note : « Au départ du R.P. Colomba [*sic*], j'éprouve le besoin de venir aussitôt remercier Votre Grandeur de la façon brillante et si efficace avec laquelle Elle a bien voulu prendre ma défense, lundi dernier, à la réunion de NN. SS. les Évêques » (*ibid.*, Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 27 juillet 1906]).

<sup>356</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les *fratres Domini*, s.d.

<sup>357</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisshoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 27 juillet 1906].

Liège, appui de Tournai aux opposants, mêmes reproches, etc.), il manifeste cependant quelques évolutions (apparition et soutien de Mercier, abstention de l'évêque de Namur, Mgr Heylen<sup>358</sup>) révélatrices d'un nouveau rapport de forces en présence.

Parmi les continuités, d'une part, il convient de souligner une certaine forme de duplicité persistante de l'évêque de Tournai, qui, tout en félicitant publiquement Ladeuze, à l'occasion des confirmations à Harveng, pour les services rendus à l'Université par son enseignement biblique<sup>359</sup>, l'attaque « violemment » sur ce point deux mois plus tard, lors de la réunion des évêques... Au nombre des changements, d'autre part, il faut évidemment noter l'apparition d'un nouvel acteur, Mercier, intellectuel de grande classe, qui avait lui-même beaucoup souffert de l'incompréhension de ses supérieurs hiérarchiques, et qui était convaincu de la nécessité, pour les savants catholiques, d'aller résolument de l'avant. Il est clair que c'est à sa défense que Ladeuze doit de s'être tiré indemne de l'aventure, et l'on comprend qu'après avoir fait part, dans sa lettre de remerciement à Mercier, de son découragement, Ladeuze ait ajouté, plein de reconnaissance : « Mais enfin nous reprenons courage, en songeant que la Providence divine a mis à la tête de la Belgique catholique, un prélat capable de nous comprendre et qui ne voudra jamais trancher une question sans l'avoir examinée et comprise »<sup>360</sup>. Cette précoce relation privilégiée entre Ladeuze et Mercier constitue un des enseignements, et non des moindres, de la controverse sur les *fratres Domini* : avec l'arrivée de Mercier à Malines, Ladeuze, qui jusque-là avait plutôt suscité la méfiance des évêques, bénéficie d'un véritable soutien, qui se révélera capital par la suite.

En fait, une profonde estime réciproque semble avoir très tôt uni les deux hommes et explique que Mercier ait toujours soutenu, sans la moindre hésitation, son cadet. Sans

---

<sup>358</sup>

<sup>359</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les *fratres Domini*, s.d.

<sup>360</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 27 juillet 1906]. Voir également ici R. AUBERT, *Le Père H. Delehaye et le cardinal Mercier*, dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 216, note 5, qui cite également cet extrait pour illustrer l'ouverture d'esprit en matière biblique dont Mercier témoignait déjà à son arrivée à Malines (l'article sur le Père Delehaye a d'abord paru dans les *Analecta Bollandiana*, t. C, 1982, p. 743-780).

entrer ici dans un parallèle entre deux personnalités qui offrent plus d'un trait commun (même intelligence vive des nécessités intellectuelles du temps, mêmes exigences en matière de piété sacerdotale, etc.<sup>361</sup>), nous pouvons relever les faits qui, en marge de cette controverse sur les *fratres Domini*, manifestent de façon tangible une complicité certaine. Rappelons, tout d'abord, comme nous venons de le voir, que c'est grâce à Mercier que Ladeuze fut informé, à l'automne 1905 (alors que le président de l'Institut supérieur de philosophie n'avait pas encore été promu à l'archevêché de Malines), de l'opposition de Mgr Monchamp à son enseignement sur les frères de Jésus et qu'il faut certainement interpréter ce geste comme la marque d'une sympathie déjà plus ancienne. Notons, ensuite, que nous savons qu'une fois nommé archevêque de Malines, et alors qu'il était toujours à Louvain (vers mars 1906), Mercier a longuement reçu Ladeuze chez lui, en vue de définir sa position sur la question biblique qu'il prévoyait devoir délibérer bientôt avec ses collègues de l'épiscopat<sup>362</sup>. Rappelons, enfin, que lorsqu'il fut informé des griefs de Mgr Rutten contre Ladeuze, Mercier reçut à nouveau longuement ce dernier à Malines (le 7 juillet 1906), afin de préparer avec lui la ligne de défense à opposer au bouillant évêque de Liège. Par la suite, divers éléments montrent que Mercier a considéré Ladeuze, fort de son expérience louvaniste, comme un véritable conseiller privé pour certaines questions théologiques et, *in fine*, comme son candidat à la succession d'Hebbelynck : en décembre 1907, il le fait entrer dans son Conseil de vigilance créé à la suite de *Pascendi*<sup>363</sup> ; en février 1908, il lui demande de rassembler de la documentation sur le modernisme<sup>364</sup>, vraisemblablement en vue de sa pastorale de

---

<sup>361</sup> Parallèle qu'exprime bien Mgr Lefort en parlant de Ladeuze comme « d'un homme qui, après le Cardinal Mercier, apparaît comme la plus haute et la plus séduisante personnalité scientifique ayant illustré le clergé belge pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler » (cfr L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze, membre de l'Académie*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 120, cité par A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)*, dans *B.N.*, t. XXXIX, col. 560).

<sup>362</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [9], Une enveloppe « 1906. Fratres Domini », Une note de Ladeuze relative à la polémique née dans le corps épiscopal, fin 1905, de sa position sur les *fratres Domini*, s.d.

<sup>363</sup> Cfr *ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907, ou ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1010, Chemise « Collegium Maximum Lovaniense », Lettre d'A. Thibaut [recteur du Collège] au Père général, Louvain 10 janvier 1908.

<sup>364</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 81, Briefwisseling P. Ladeuze. 1908-1924, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 8 février 1908.

carême, qu'il souhaite consacrer à ce problème<sup>365</sup>, et à la veille du carême de 1908, il lui fait relire le manuscrit de son mandement<sup>366</sup> ; début 1908 toujours, il consulte Ladeuze sur le projet de réforme du programme de théologie à Louvain<sup>367</sup> ; et enfin en 1909, à la veille de la démission de Mgr Hebbelynck, il manœuvrera habilement, comme nous le verrons dans le dernier chapitre, pour l'imposer comme recteur.

---

<sup>365</sup> S.É. le cardinal MERCIER, *Le modernisme. Sa position vis-à-vis de la science. Sa condamnation par le pape Pie X* (Science et Foi), 5<sup>e</sup> éd., Bruxelles, [1908], qui constitue une condamnation assez générale du modernisme conçu avant tout comme le résultat d'un agnosticisme philosophique érigé en point de départ de toute démarche intellectuelle.

<sup>366</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 16 février 1908.

<sup>367</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 81, Briefwisseling P. Ladeuze. 1908-1924, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 8 février 1908.

## CHAPITRE II : COMBATS POUR L'EXÉGÈSE. DE LA CONCILIATION À LA DISCRÉTION (1906-1909)

Après l'affaire du *Magnificat*, la controverse avec le Père Delattre et les difficultés soulevées par son enseignement sur les *fratres Domini*, il semble évident que Ladeuze ait cherché, au cours des années 1906-1907, à se laver des soupçons d'hétérodoxie qui pesaient sur lui, tout en essayant de plaider pour un usage « raisonnable » de la critique. C'est en quelque sorte une période de conciliation au cours de laquelle il s'efforce, comme le lui avaient suggéré dom Laurent Janssens et les évêques lors des discussions sur le *Magnificat*, « de retrouver la confiance des prêtres et des autorités spirituelles qui avaient pu être choquées par le *Magnificat* »<sup>1</sup>, tout en pratiquant une exégèse « sagement » progressiste. Cette démarche de réhabilitation culminera avec la bénédiction donnée par Pie X à Ladeuze, par l'intermédiaire de dom Laurent Janssens, pour son article sur la résurrection, mais qui n'aura cependant pas les effets escomptés. Très vite, une interprétation bénigne de la bénédiction pontificale, arrachée au Souverain Pontife par l'habileté manœuvrière de dom Laurent en novembre 1907, circulera à Rome et, surtout, la destitution de Batiffol de son poste de recteur de l'Institut catholique de Toulouse, à la Noël 1907, sera interprétée par Ladeuze comme une mesure doctrinale prise à l'encontre de l'école progressiste.

Avec l'« affaire Batiffol », qui inquiète beaucoup Ladeuze, vient le temps de la discrétion où, comme il s'en ouvre à Lagrange, Ladeuze renonce aux publications trop

---

<sup>1</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet...*, p. 66.

compromettantes. Considérer, comme le suggère Coppens, que les années 1908 et 1909 ont été pour Louvain et pour Ladeuze des années de sérénité sous la protection bienveillante de Mercier n'est pour nous qu'une illusion d'optique. Si Mercier a effectivement soutenu les savants catholiques — et notamment Ladeuze — dont les efforts de renouvellement intellectuel pouvaient poser problème, cela ne signifie nullement que ce dernier ait réussi à mettre en place un *modus vivendi* scientifique satisfaisant, ni qu'il ait trouvé grâce aux yeux des conservateurs, qui le mettaient en fait dans le même sac que Loisy.

### A. *Le temps de la conciliation (1906-1907)*

Au cours des années 1906-1907, Ladeuze s'est manifestement attaché à rétablir une réputation compromise par ses écrits antérieurs, tout en s'efforçant de légitimer un usage modéré de la méthode historique. En 1906, tandis qu'il marque clairement son opposition à Houtin et, à travers lui, à ceux que Rome assimile au groupe de Loisy<sup>2</sup>, il prononce, le 16 août, une première conférence apologétique consacrée à l'origine du dogme eucharistique, où il défend de manière prudemment critique les thèses traditionnelles en la matière<sup>3</sup>. En 1907, après une seconde conférence apologétique sur la résurrection, en septembre<sup>4</sup>, il plaide discrètement, avec son écrit sur le IV<sup>e</sup> Évangile, paru en octobre<sup>5</sup>, pour une avancée par rapport à la ligne de conduite adoptée sur le sujet par la Commission biblique et marque ostensiblement, dès la publication de *Pascendi*, son adhésion à l'enseignement de Pie X. Concrètement cependant, il convient d'analyser ces gestes de conciliation en fonction des réactions qu'ils ont effectivement

---

<sup>2</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX<sup>e</sup> siècle...*

<sup>3</sup> ID., *Les controverses récentes sur la genèse du dogme eucharistique...*

<sup>4</sup> ID., *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907...*

<sup>5</sup> ID., *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin...* Nous savons, par Ladeuze lui-même, que l'article parut en octobre 1907 (A.K.U.L., A.P.L., n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Note de Ladeuze relative à la réception de la lettre de dom Laurent Janssens et de la bénédiction apostolique qu'elle contient [28 novembre 1907]).

suscitées et de l'interprétation que nous pouvons en donner aujourd'hui. De ce point de vue, deux moments s'imposent à l'analyse : les premiers essais de réhabilitation, d'une part, avec la recension d'Houtin, la conférence sur le dogme eucharistique et l'adhésion de Ladeuze à *Pascendi*, qui restent sans résultats tangibles pour l'intéressé ; l'espoir d'un compromis, d'autre part, que font naître l'accueil sans heurts de l'article sur le IV<sup>e</sup> Évangile et la réception très positive à Rome, avec l'approbation de Pie X et du cardinal Rampolla, de sa conférence sur la résurrection. Cet espoir sera cependant rapidement déçu, à la fois par une campagne romaine de dénonciation visant à minimiser le sens des approbations supérieures et par une nouvelle attaque de son enseignement devant la conférence épiscopale de mars 1908.

### *1. Premiers essais de réhabilitation*

Une analyse rapide de la critique d'Houtin et de la conférence sur le dogme eucharistique montre qu'il s'agissait, dans les deux cas, d'écrits destinés surtout à permettre à Ladeuze de se repositionner comme un tenant de l'exégèse critique modérée. Si aucune des deux initiatives n'eut d'effets perceptibles pour lui, elles posent cependant, en toute hypothèse, le problème du jugement qu'il portait sur Loisy : pourquoi, dans l'un et l'autre cas, l'avoir relativement épargné, alors qu'une charge plus ostensible eût été beaucoup plus efficace pour restaurer son crédit auprès de la hiérarchie ? Quoi qu'il en soit de ce dernier problème, il est sûr que l'adhésion publique donnée peu de temps après par Ladeuze à *Pascendi* ne semble pas avoir eu plus d'effets : à notre connaissance, aucun « retour » ne vint le rassurer sur la perception que l'on avait de lui en haut lieu et nous savons même, à l'opposé, que c'est plutôt l'image d'un « modernisant » qui continuait à prévaloir à son endroit.

#### *a. La critique d'Houtin et la conférence sur le dogme eucharistique : deux essais manqués*

Nous l'avons vu au moment de la présentation systématique des écrits de Ladeuze, la critique d'Houtin donnée dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* en 1906<sup>6</sup> tranche, par son ton polémique et agressif, sur l'ensemble de sa production. Il s'agissait

---

<sup>6</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX<sup>e</sup> siècle...*



manifestement d'un écrit de circonstance destiné à donner le change à ses détracteurs en marquant clairement la distance qui le séparait des auteurs suspects. Par ailleurs, dans son étude consacrée aux controverses eucharistiques exposée lors du Congrès eucharistique international de Tournai du 16 août 1906<sup>7</sup>, Ladeuze s'était proposé, nous l'avons vu également, de montrer la solidité du dogme catholique en la matière, en recourant très prudemment à l'argumentation critique. En réalité, cependant, la valeur intrinsèque de la méthode historique n'était affirmée nulle part : son recours n'était justifié que par des considérations d'ordre apologétique (« il s'agit d'une question à résoudre par la méthode historique, la seule reçue dans la controverse qui s'agit »<sup>8</sup>) et sa légitimité défendue indirectement, par l'affirmation qu'une saine critique était conforme à l'enseignement infaillible de l'Église, source — Ladeuze y insistait à dessein — d'une incontestable supériorité de l'exégète catholique par rapport aux autres écoles (« le contact avec la critique indépendante nous permet aussi de mieux apprécier le prix de la foi catholique »<sup>9</sup>, etc.). Le fait même de ne pas trouver ici l'exacte affirmation de la pensée de Ladeuze — pour lui, la méthode critique ne se justifiait pas seulement pour des raisons apologétiques et l'infaillibilité ne dispensait nullement d'y recourir, pour une meilleure connaissance de la Bible — montre clairement que sa conférence constituait en réalité un plaidoyer « recevable » pour l'exégèse nouvelle, ainsi qu'une apologie personnelle, commandés par la présence à Tournai du cardinal Vanutelli, légat du Saint-Siège<sup>10</sup>, de l'archevêque de Malines, Mgr Mercier, de plusieurs évêques, dont celui de Tournai, et sans doute d'un nombreux clergé, notamment tournaisien.

A supposer, comme c'est probable, que ces deux écrits aient bien eu les objectifs que nous leur avons attribués, quelles en furent les conséquences sur la position de Ladeuze ? Nulles, si l'on en juge par les traces de réactions laissées dans les archives.

---

<sup>7</sup> P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907...*

<sup>8</sup> ID., *Les controverses récentes sur la genèse du dogme eucharistique...*, p. 6.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>10</sup> Sur Séraphin Vanutelli (1834-1915), archevêque titulaire de Nicée, délégué apostolique en Équateur et au Pérou, nonce à Bruxelles de 1875 à 1880 avant d'être promu à la nonciature de Vienne et d'être créé cardinal (il mourra doyen du Sacré Collège en 1915), voir C. TERLINDEN, *Un siècle de relations diplomatiques belgo-vaticanes...*, p. 36-41, et G. De MARCHI, *Le nunziature apostoliche dal 1800 al 1956...*, p. 63-64.

En fait, il semble bien que, dans le contexte intellectuel de plus en plus tendu dans lequel évoluaient les problèmes bibliques, les gages d'« orthodoxie » apportés ici par Ladeuze aient été tout à fait insuffisants pour compenser l'image de dangereux novateur qui lui collait à la peau depuis l'affaire du *Magnificat*. Comme le lui avait signalé dom Laurent Janssens en janvier 1904, précisément à la suite de l'affaire (« je pense, Monsieur le professeur, que la meilleure forme à donner à cette parole, est un article sévère écrit par vous contre le système de Loisy »<sup>11</sup>) — et comme il le redira en décembre 1907<sup>12</sup> —, seule une attaque frontale dirigée contre Loisy était susceptible de retenir l'attention et d'obtenir l'effet réparateur escompté. Pourquoi Ladeuze ne s'y est-il pas essayé et quelle conclusion faut-il en tirer ? A-t-il eu des sympathies « modernistes » avant même que le terme n'existât et que la chose soit formellement condamnée ? La réponse à cette question peut se faire en deux temps : en fait, on peut dire que Ladeuze était globalement hostile au système herméneutique de Loisy et qu'il ne s'en est jamais caché, mais qu'il l'était en raison des présupposés philosophiques sur lesquels reposait selon lui ce système (l'« agnosticisme »), bien plus qu'en raison de l'application faite par Loisy de la méthode critique, au sens technique du terme.

Que Ladeuze ait été globalement hostile à Loisy — du moins à certaines idées fondamentales de Loisy, comme nous allons le rappeler, et la nuance est de taille en ces temps de réaction où les passions tenaient souvent lieu d'arguments —, cela ne fait aucun doute : on en trouve des traces tout au long de sa carrière, toujours dans un contexte de défense personnelle certes, mais sans que l'on ait de raisons de mettre en doute sa sincérité sur ce point. Ainsi, dès ses premiers ennuis avec l'autorité ecclésiastique, en février 1903, il signale en privé pour sa défense avoir mis tout de suite ses élèves en garde contre *L'Évangile et l'Église* de Loisy, qu'il ne considérait plus

---

<sup>11</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Une enveloppe désignée par Ladeuze : « Affaire du Magnificat. 1903-4 », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 19 janvier 1904.

<sup>12</sup> *Ibid.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [sic] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907] : « pour Louvain, à part quelques restrictions sur les fautes de jadis (Magnificat ! silence vis à vis [sic] de Loisy ! la base habituelle des griefs de t[ou]s(.) les gens peu informés) il [dom Laurent Janssens] est transformé, mettant à votre service sa fougue et son entêtement aprioristique [sic] ».

comme un livre catholique<sup>13</sup>. Dans les mêmes circonstances il rappelle un an plus tard au recteur : « j'ai condamné les ouvrages de M. Loisy dès leur apparition et avant toute condamnation ecclésiastique, et j'en ai déconseillé publiquement la lecture à mes élèves »<sup>14</sup>. Enfin, dernier exemple, Ladeuze n'a pas manqué, dans deux de ses écrits au moins, de marquer discrètement son désaccord avec Loisy, puisque, dans son compte rendu d'Houtin, il s'écrit *in fine* que, « grâce à Dieu, on peut encore faire de la critique biblique, sans être loisyste ! »<sup>15</sup>, et que, dans son texte sur la résurrection, il a une petite phrase pour affirmer irrecevables les idées — mal comprises du reste — de Loisy en la matière<sup>16</sup>.

Si Ladeuze a pris très rapidement position contre Loisy, il l'a cependant fait avec discrétion et respect pour sa personne, évitant les polémiques violentes dont la presse catholique du temps avait le goût, et, à notre avis, avec une certaine admiration intellectuelle pour sa virtuosité critique, même si leurs conceptions philosophiques respectives les conduisaient à des systèmes herméneutiques opposés. Que Ladeuze ait nourri une certaine « sympathie » pour Loisy, la chose nous paraît ressortir assez clairement d'une série d'indices convergents. Ainsi, lorsque la mise à l'Index de Loisy fut rendue publique, Ladeuze ne s'en réjouit nullement : aux dires d'un de ses anciens étudiants, « il en fit part à ses élèves, toutefois sans accabler le malheureux prêtre », et « quand le jeune auditoire marqua d'une façon plutôt bruyante son approbation, il mit fin à cette manifestation qu'il jugea déplacée par un *Pax victis* énergique »<sup>17</sup>... Autre

<sup>13</sup> A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 16.17., Monseigneur P. Ladeuze. 1900-1903, Un document intitulé « Entretien du Recteur avec M. Ladeuze. Commencement février 1903 ».

<sup>14</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 11 janvier 1904 (et brouillon).

<sup>15</sup> P. LADEUZE, [Compte rendu de] A. HOUTIN, *La question biblique au XX<sup>e</sup> siècle...*, p. 691.

<sup>16</sup> ID., *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907...*, p. 18. Ladeuze s'en prend à la théorie de Loisy selon laquelle (il cite *Autour d'un petit livre...*, p. 120) l'idée de la résurrection est née d'une déformation et d'une matérialisation des impressions des premiers disciples portant sur Jésus vivant et glorifié. En disant cela, Loisy ne niait pas la résurrection comme telle, mais tentait de décrire les expériences relatées dans les Évangiles en soulignant un fait que Ladeuze ne semble jamais avoir bien perçu : l'interprétation des « signes » de la résurrection comme renvoyant effectivement à la résurrection n'est pas un jugement rationnel, mais déjà un acte de foi.

<sup>17</sup> Témoignage de l'abbé Auguste « Bruynszels », en date du 11 juillet 1941, rapporté par J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Ladeuze. Notice biographique...*, p. 207, note 3. Il s'agit en fait d'Auguste « Bruynseels ».

exemple, dans une lettre que Lagrange adresse à Ladeuze en décembre 1903, il dit avoir appris qu'à Louvain — et cela vaut naturellement au premier chef pour Ladeuze — on avait jugé trop dure sa réaction par rapport à Loisy<sup>18</sup>. Bien plus, Ladeuze a, en diverses circonstances, reconnu discrètement la valeur des arguments de Loisy, voire carrément repris ses idées en les habillant inconsciemment d'une autorité morale qu'elles n'avaient pas. Dans sa recension de l'ouvrage de Marius Lepin sur l'Évangile de Jean, par exemple, Ladeuze n'a pas caché, non seulement son agacement pour une certaine apologétique antiloisyste de circonstance<sup>19</sup>, mais aussi sa conviction que l'argumentation développée par Lepin ne rencontrait pas toujours de façon adéquate les arguments, jugés pertinents, de Loisy<sup>20</sup>. Fait plus significatif encore, lorsque Ladeuze dut se défendre, en 1903, pour avoir enseigné que dans son Évangile Matthieu avait recouru aux citations de l'Ancien Testament d'une façon pertinente en son temps mais irrecevable pour l'exégèse critique, il reprenait en fait, tout en invoquant l'autorité du cardinal Meignan, une idée de Loisy<sup>21</sup>. Pour lui, le problème Loisy était en réalité d'ordre exclusivement philosophique, comme le montre très bien le cours qu'il donna à Louvain sur le modernisme après *Pascendi* et dont nous reparlerons à l'occasion de son adhésion à l'encyclique. Comme nous le verrons, progressiste en exégèse, mais très attaché, comme Lagrange, au système thomiste, Ladeuze ne se reconnaissait guère dans les positions de Loisy, moins en raison de ses analyses critiques comme telles qu'en raison de ses présupposés « agnosticismes » empruntés à la pensée « moderne » et qu'il rejetait également chez un Le Roy ou un Tyrrell, par exemple<sup>22</sup>. En toute hypothèse, ce

---

<sup>18</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [3], Une enveloppe « Mes difficultés avec les évêques de Belgique au sujet de l'enseignement biblique », Lettre de Lagrange à Ladeuze, 2 décembre 1903 : « On m'a dit qu'à Louvain, on m'a trouvé trop dur pour M. Loisy. Le pense-t-on encore ? ».

<sup>19</sup> « Chez les catholiques, en France surtout, on a vu paraître récemment toute une série d'ouvrages, de valeur fort inégale, mais dont la plupart sont une attaque directe des idées de M. Loisy. La plus importante de ces études est, sans contredit, celle qu'a fait paraître au commencement de cette année M. M. Lepin, professeur au grand séminaire de Lyon (*L'origine du quatrième Évangile*, Paris, Letouzey, 1907, in-12°, XII-508 p.). A en lire le premier chapitre (*La question johannique et M. Loisy*, p. 3-18), on croirait avoir encore affaire avec un écrit de circonstance » (P. LADEUZE, *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin ...*, p. 25).

<sup>20</sup> *Ibid.*, *passim* (cfr *supra*, le chapitre consacré à la production de Ladeuze).

<sup>21</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [7], Une enveloppe « Premières difficultés avec les Évêques en 1903 », Fiches de travail ayant servi de base à la lettre adressée par Ladeuze à l'évêque de Tournai, suite aux accusations répercutées par ce dernier, [Louvain], 21 février 1903. Cfr *supra*.

<sup>22</sup> Voir ici le résumé de la leçon de Ladeuze sur le modernisme (cfr J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet...*, p. 95-101, *Annexe II : Notulen van een les over het modernisme*).

que nous pouvons retenir ici, c'est que ni sa critique d'Houtin, ni son apologie du dogme eucharistique ne réussirent à faire ce qu'un article virulent contre Loisy aurait produit aisément, mais que sa conscience de savant et le sens aigu qu'il avait de la charité chrétienne dans ce domaine ne lui permettaient sans doute pas d'écrire<sup>23</sup>.

***b. L'adhésion publique de Ladeuze à Lamentabili et Pascendi : un nouveau coup pour rien***

Grâce à une correspondance de Lagrange, nous savons que Ladeuze a, très peu de temps après *Pascendi*, exprimé son adhésion publique à l'enseignement pontifical sur le modernisme. Après enquête cependant, il s'avère que cette démarche a dû prendre la forme collective d'une adresse au Saint-Père imposée par l'épiscopat et qui n'était pas de nature à le laver grandement des soupçons d'hétérodoxie qui pesaient sur lui. En toute hypothèse, si nous savons, par un enseignement qu'il donna à l'époque à Louvain sur le modernisme, que Ladeuze adhérait pleinement à l'encyclique, nous savons également, que, pour le nonce, s'il ne faisait pas de doute que les professeurs de Louvain se soumettraient à l'enseignement pontifical, il n'en était pas moins vrai que, jusque-là, ils avaient fait preuve, selon lui, de tendances « modernisantes »...

Très rapidement, nous savons que Ladeuze manifesta publiquement à Pie X sa soumission à l'encyclique, car, dans une lettre lui adressée par Lagrange en décembre 1907, on peut lire : « J'ai admiré l'incomparable dextérité [?] de votre adresse au S. Père. Je vous serais reconnaissant de me faire parvenir le texte de l'adhésion de l'Université à l'Encyclique, afin de pouvoir au besoin la signer des deux mains »<sup>24</sup>. De quoi s'agissait-il au juste ? Les archives de Ladeuze ne contiennent aucune indication à ce sujet et l'*Annuaire* de l'Université ne fournit pas la moindre trace d'une quelconque adhésion

---

<sup>23</sup> Ladeuze avait reçu en philosophie, à Bonne-Espérance, un enseignement très poussé sur le devoir de correction fraternelle, notamment en matière de déviation doctrinale. Cet enseignement l'avait profondément marqué, comme le montrent, dans l'affaire du *Magnificat*, les reproches qu'il adresse à son dénonciateur anonyme de ne pas l'avoir entretenu de son opposition avant de le dénoncer. Il est très vraisemblable qu'une partie de la réserve de Ladeuze par rapport à Loisy s'explique par cette haute conception de la « charité fraternelle ».

<sup>24</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907.

de Louvain comme telle à l'enseignement pontifical<sup>25</sup>. Il doit vraisemblablement être question ici de l'Adresse à Sa Sainteté le Pape Pie X, au sujet du décret « *Lamentabili sane exitu* » et de l'encyclique « *Pascendi Dominici gregis* » sur les erreurs des modernistes<sup>26</sup>, adresse rédigée par Mercier en date du 14 septembre 1907 et qui fut ensuite signée par « les représentants de l'enseignement philosophique et théologique de l'Université de Louvain, des facultés libres, des séminaires et des congrégations religieuses »<sup>27</sup>. Il faut savoir, comme le signale le nonce dans un rapport sur le sujet, que dès la réception du décret *Lamentabili*<sup>28</sup>, les évêques avaient décidé de donner immédiatement un maximum de publicité aux propositions condamnées, avec l'intention ferme d'amener les récalcitrants, qu'ils soient professeurs de théologie ou séminaristes, à rentrer dans le rang. Et pour ce qui est des professeurs de théologie, ils avaient convenu d'envoyer à Rome une lettre d'adhésion collective, pleine et entière, et de la faire signer par l'ensemble des professeurs de philosophie, de théologie et d'histoire, de Louvain et des séminaires ecclésiastiques, espérant que l'obligation d'apposer sa signature au bas du document obligerait ceux qui avaient pu pactiser avec l'erreur à revenir dans le droit chemin. L'adresse à laquelle Lagrange fait sans doute allusion ici n'avait donc pas beaucoup de signification du point de vue d'une éventuelle réhabilitation de Ladeuze, même si, par ailleurs, elle constitue une préfiguration du serment antimoderniste imposé en 1910 à toute l'Église par le motu proprio *Sacrorum antistitum* de Pie X... Il faut savoir, en effet, que l'obligation faite aux enseignants de théologie de signer une formule d'adhésion était accompagnée, dans le projet des évêques, de l'obligation, pour tous les séminaristes, de donner « *la loro adesione ai Vescovi rispettivi* »<sup>29</sup>. A y regarder de près donc, on constate que ces deux dispositions ressemblent étrangement à celles du

---

<sup>25</sup> L'*Annuaire* qui couvre l'année académique 1907-1908 ne contient aucun document de ce genre (cfr *AN.U.C.L.* 1908).

<sup>26</sup> Adresse à Sa Sainteté le Pape Pie X, au sujet du décret « *Lamentabili sane exitu* » et de l'encyclique « *Pascendi Dominici gregis* » sur les erreurs des modernistes (14 septembre 1907), dans D.-J. MERCIER, *Œuvres pastorales. Actes. Allocutions. Lettres*, t. I, (30 janvier 1906-25 mars 1908), Bruxelles-Paris, 1911, p. 400-405.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 400.

<sup>28</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 77, Titolo II, Santa Sede, Sezione 2<sup>a</sup>, Atti della S. Sede. Encicliche, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 27 juillet 1907. On notera que, si l'adresse décidée à la suite du décret *Lamentabili* portera également sur l'encyclique *Pascendi*, c'est simplement que, rédigée à la date du 14 septembre, elle intégrera logiquement le dernier document pontifical sorti le 8 septembre.

<sup>29</sup> *Ibid.*

serment de 1910 et l'on peut se demander si, en l'imposant, le pape ne s'est pas, partiellement au moins, inspiré du précédent belge.

Si, en tant que document collectif suscité par l'épiscopat et imposé à tous, l'adresse au Saint-Père n'avait pas une très grande valeur de persuasion quant à l'orthodoxie de Ladeuze, nous savons pourtant que ce dernier adhérerait pleinement et sans réserve au contenu de l'encyclique. En fait, comme Lagrange, qui le lui avait écrit peu de temps après *Pascendi*<sup>30</sup>, Ladeuze pensait que le document pontifical était philosophique et non biblique, et que l'exégèse progressiste n'était en rien concernée par les condamnations. Il s'en est expliqué clairement dans un cours oral consacré après l'encyclique au modernisme et dont Coppens a retrouvé la substance grâce à des notes d'étudiant<sup>31</sup> :

« Beaucoup en Belgique ont cru que nous (*les biblistes critiques*) étions visés, condamnés, que nous étions l'objet des alarmes du S(.)[aint] Siècle [...]

Ils ne méritaient 'ni cet excès d'honneur, ni cette ignominie'. On s'en est aperçu en lisant l'encyclique. [II] S'agit des agnostiques, [des] imman(.)entistes], [des] pragmatistes, des symbolistes, avant tout de philosophes imbus de philosophie moderne. Or le grand chef de l'école critique catholique [Lagrange] est un thomiste de la plus belle eau »<sup>32</sup>.

Suivait alors une analyse du problème de la résurrection, central dans la crise moderniste, où Ladeuze marquait bien ce qui séparait les progressistes de ceux que, désormais, on allait appeler « modernistes ». Tandis qu'il défendait l'idée thomiste que la résurrection est un fait « historique » (« qui s'est effectivement passé »), il se refusait absolument à entrer dans la distinction entre histoire-fait et histoire-science, et à reconnaître qu'en toute hypothèse, comme le disait Loisy, un « fait » de la nature la résurrection échappait à l'ordre de l'empirique constatable et ne pouvait être appréhendé que par la foi. Du point de vue romain, cependant, les choses ne devaient certainement pas être aussi simples que Ladeuze voulait bien le penser, comme l'indique le regard porté par le nonce sur la situation belge au lendemain du décret et de l'encyclique.

---

<sup>30</sup> « Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de parler de l'Encyclique qui n'est pas biblique ». Cfr A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 17 octobre 1907.

<sup>31</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet...*, p. 95-101, *Annexe II : Notulen van een les over het modernisme*.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 95-96.

Après la publication du décret *Lamentabili*, en effet, le nonce avait fait rapport à Rome sur l'accueil fait en Belgique aux condamnations du Saint-Office, et si l'impression d'ensemble était bonne (« *il decreto di Sant'Officio del 3 Luglio c[orren]<sup>e</sup> che contiene la condanna degli errori moderni che vogliano volatilizzato la religione [...], è stato ricevuto in questo paese non solo con rispetto, ma con applauso* »<sup>33</sup>), l'existence d'un courant « moderniste » était cependant clairement évoquée (« *con dire che i catt[olic]<sup>i</sup> hanno accettato docilmente e con entusiasmo il decreto citato, non voglio dire che la corrente 'modernista' sia sconosciuta in questo paese* »<sup>34</sup>). Et le nonce rappelait que lors de leur réunion de mars 1905, qui visait en fait plus particulièrement Ladeuze, les évêques avaient dû prendre des « *misure di precauzione a proposito di un Prof[essor]<sup>e</sup> di esegi biblica nella Università di Lovanio* »<sup>35</sup> et que des reproches avaient été adressés à « *certi professori di S.[anta] Scrittura* »<sup>36</sup> qui manifestaient trop d'indépendance par rapport à la tradition ou dont les élèves majoraient la portée de l'enseignement. Quant à la réception de l'encyclique *Pascendi*, le secrétaire d'État Merry del Val avait à peine eu le temps de se réjouir du bon accueil fait au décret *Lamentabili*<sup>37</sup> que le nonce lui adressait déjà un nouveau rapport dans lequel, même s'il se voulait très rassurant quant à l'esprit de soumission du clergé belge, il assimilait purement et simplement — ce qui était inquiétant pour Ladeuze — les tendances progressistes constatées à Louvain au modernisme condamné : « [...] *se nell'Università Cattolica di Lovanio e forse in qualche Seminario alcuni professori hanno mostrato qualche tendenza al modernismo, non l'hanno fatto per spirito di ribellione, ed è certissimo che si sottometteranno docilmente* »<sup>38</sup>. En toute hypothèse, on ne devait pas avoir à Rome, contrairement à ce que Ladeuze pensait, le sens des nuances suffisamment affiné pour faire clairement la part des choses, et il est fort probable que

---

<sup>33</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 77, Titolo II, Santa Sede, Sezione 2<sup>a</sup>, Atti della S. Sede. Encicliche, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 27 juillet 1907.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> *Ibid.*, Lettre de Merry del Val à Vico, Rome 30 juillet 1907.

<sup>38</sup> *Ibid.*, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 20 septembre 1907 (voir aussi A.S.V., *Segretaria di Stato*, Rubrique 82, Tribunali, Année 1908, Fascicule 2, Rapport [grosse] du nonce à Merry del Val, Bruxelles 20 septembre 1907).



lui, comme Van Hoonacker et Cauchie, y étaient catalogués, sinon de modernistes, du moins de « modernisants »<sup>39</sup>.

## 2. *Espoirs d'un compromis*

Si ni la critique d'Houtin et la conférence sur le dogme eucharistique, ni l'adhésion publique donnée à *Pascendi* n'apportèrent à Ladeuze l'assurance qu'on ne le confondait pas, en haut lieu, avec les auteurs condamnés, l'absence de réactions à son écrit-test sur le IV<sup>e</sup> Évangile et, surtout, l'approbation obtenue de Pie X et du cardinal Rampolla pour sa conférence relative à la résurrection durent lui rendre un temps quelque espoir sur l'avenir des études critiques dans l'Église. Cependant, la campagne romaine menée dans le sens d'une interprétation minimaliste des approbations romaines, de même que la nouvelle attaque épiscopale contre son enseignement lors de la réunion des évêques de mars 1908 marquèrent peut-être pour Ladeuze, mais ce n'est pas certain, la fin des illusions quant à l'acceptation rapide, par l'Église, de la méthode historique. Ce qui est sûr, par contre, c'est que si ce ne fut pas le cas, l'« affaire Batiffol », qui nous occupera au paragraphe suivant, devait à tout le moins le convaincre d'agir désormais dans ce domaine avec la plus grande prudence.

### *a. L'article sur l'Évangile de Jean : un plaidoyer en apparence bien reçu pour la méthode critique*

Comme nous l'avons vu, Ladeuze n'avait pas fait mystère, dans sa correspondance privée avec le directeur de la *Revue apologétique*<sup>40</sup>, de son opposition aux récentes décisions de la Commission biblique en ce qui concerne l'Évangile de Jean (20 mai 1907)<sup>41</sup> et son article sur le sujet, paru dans la *Revue biblique* quelques mois plus tard

---

<sup>39</sup> Dans son accusé de réception, Merry del Val ne fait aucun commentaire sur la situation de Louvain. *Ibid.*, Lettre de Merry del Val au nonce, Vatican 26 septembre 1907.

<sup>40</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de V. de Brabandère à Ladeuze, Bruxelles 3 juin 1907 et texte de réponse annoté par Ladeuze à la date du 23 juin.

<sup>41</sup> Pour rappel, voir L. PIROT, *Évangiles et Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col 1273-1297.

(octobre 1907)<sup>42</sup>, plus qu'un compte rendu du livre de Marius Lepin, constituait un essai de mise au point par rapport à la position officielle arrêtée par la Commission. Tandis que cette dernière défendait l'opinion traditionnelle de l'authenticité et de l'historicité strictes du IV<sup>e</sup> Évangile, Ladeuze estimait que le rapport entre saint Jean et son Évangile était moins intime que le lien unissant un auteur à son livre et faisait de l'ouvrage un écrit d'un disciple philosophe de Jean, rédigé cependant sous l'autorité de ce dernier. La question qui se pose ici est évidemment de savoir pourquoi Ladeuze s'était résolu à « discuter » les conclusions de la Commission à un moment qui paraît critique à l'historien et où la moindre discussion pouvait passer à Rome pour une bravade. Il y a certes, nous l'avons vu, la conviction de Ladeuze que, du point de vue dogmatique, les décisions de la Commission n'étaient pas très contraignantes, conviction que Lagrange lui-même avait confortée (« j'espère que la décision de la Commission ne vous aura pas détourné de votre projet »<sup>43</sup>). Mais il y a surtout sa conviction qu'il était de son devoir d'exégète catholique de se prononcer en faveur des positions critiques, parce qu'il y allait de l'intérêt de la foi elle-même. Dans sa lettre à la *Revue apologetique*, en effet, il exprimait clairement son désaccord avec les principes de la Commission, admettait qu'il pourrait n'en rien dire, mais se refusait absolument d'en tenir compte dans un éventuel écrit, la foi étant en cause chez beaucoup :

« [barré : je trouve cette réponse très malheureuse.] t[ou]tes les lères réponses de la C(.)[ommission] étaient sages, les deux dern(.)[ières] me semblent très malheureuses. Je puis m'en taire, mais je ne voudrais pas les prendre comme norme positive de comp(.)[osition] d'un ouv(.)[rage][...] L'intérêt de la foi y est en cause, chez beaucoup plus d'âmes qu'on ne le croit. Vraiment, il ne faut pas renouveler trop souvent l'expérience du décret du S(.)[aint-]Office (1897) sur le Comma johanneum ! »<sup>44</sup>.

On peut donc considérer l'écrit de Ladeuze relatif à l'Évangile de Jean comme un acte militant, par lequel il définissait en quelque sorte un seuil minimum de critique en deçà duquel il n'y avait, pour lui, qu'une attitude possible : se taire.

Assez étonnamment, l'article sur le IV<sup>e</sup> Évangile ne provoqua cette fois aucune réaction significative, du moins de réaction dont l'intéressé ait eu un écho à l'époque et

---

<sup>42</sup> P. LADEUZE, *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin...*

<sup>43</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 1<sup>er</sup> juillet 1907.

<sup>44</sup> *Ibid.*, Lettre de V. de Brabandère à Ladeuze, Bruxelles 3 juin 1907 et texte de réponse annoté par Ladeuze à la date du 23 juin.

qui aurait pu lui révéler clairement les tendances réelles de la hiérarchie. Le fait, cependant, que dans le dossier d'accusation produit par Rome au moment de sa nomination au rectorat on lui ait reproché d'avoir publié un texte sur Jean qui allait à l'encontre des décisions de la Commission biblique, montre bien que l'affaire était loin d'être passée inaperçue<sup>45</sup>. Pourtant, dans les documents, la seule trace de réaction que nous ayons trouvée consiste dans la mise au point de l'auteur de l'ouvrage, Marius Lepin, dont la recension avait servi de prétexte à Ladeuze pour réagir contre la Réponse de la Commission biblique<sup>46</sup>. Cette absence de controverses significatives devant un écrit-test devait amener Ladeuze, comme nous allons le voir, à penser que ses idées avaient l'approbation de Rome et à croire, peut-être un peu vite, que l'on y faisait clairement la différence entre les progressistes et les « modernistes ».

A la fois coquetterie d'auteur piqué au vif par les flèches du critique louvaniste et réponse à Ladeuze, qui avait souhaité, à la fin de sa recension, que l'auteur s'explique à l'occasion sur l'hypothèse d'une origine johannique médiate du IV<sup>e</sup> Évangile, Lepin prit la peine de réfuter les thèses de Ladeuze qui ne l'agréaient pas<sup>47</sup>. Dans un article qui était presque aussi long que le compte rendu de Ladeuze, Lepin, après avoir constaté l'accord sur ses positions essentielles et résumé la thèse de Ladeuze, s'attachait surtout, comme cela semble avoir été un principe dans l'apologie biblique catholique conservatrice de l'époque, à démolir point par point les arguments de son adversaire, mais sans bien voir les problèmes en jeu et sans chercher à les prendre véritablement en considération. S'étant fixé pour objectif de prouver « l'authenticité complète de l'Évangile de saint Jean »<sup>48</sup>, et n'arrivant pas à entrer, comme la plupart de ses contemporains, dans la logique de l'analyse littéraire, Lepin avait perçu la thèse de Ladeuze comme amputant le texte johannique d'une partie de sa valeur et s'était dès lors attaché à en réduire les prétentions. Or pour Ladeuze, la rédaction par un disciple de Jean n'enlevait rien à l'authenticité johannique du dernier Évangile, et Lepin devait d'ailleurs le reconnaître dans sa correspondance ultérieure avec lui.

---

<sup>45</sup> Cfr *infra*, le chapitre III de cette partie.

<sup>46</sup> M. LEPIN, *A propos de l'origine du IV<sup>e</sup> Évangile*. A M. P. Ladeuze, dans *Revue biblique internationale*, nouv. sér., t. V, 1908, p. 84-102.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 102.

C'est que dès la lecture du compte rendu de Ladeuze, Lepin en avait accusé réception à l'auteur et les deux hommes avaient alors entamé un dialogue qui nous permet de mieux saisir les motivations du conflit. A la fin octobre 1907, en effet, Lepin avait adressé à Louvain une carte postale dans laquelle il remerciait Ladeuze d'avoir approuvé ses positions principales et où il lui faisait part de son projet de répondre éventuellement à l'invitation de discuter la thèse d'une rédaction du IV<sup>e</sup> Évangile par un disciple de Jean<sup>49</sup>. Ladeuze avait eu une confirmation de ce projet par Lepin lui-même, à la mi-novembre<sup>50</sup>, ainsi que par Lagrange qui, entre Noël et Nouvel An, lui avait signalé avoir reçu pour la *Revue biblique* une première épreuve du texte de l'exégète lyonnais. Le texte initial de cette réponse devait être plus agressif à l'égard de Ladeuze que la version publiée, car Lepin, en s'excusant de ne pas avoir eu le temps de soumettre sa copie à Ladeuze, l'avait prié par avance de n'y voir « qu'une réponse loyale et courtoise »<sup>51</sup>, tandis que Lagrange lui avait carrément demandé de lisser davantage, sur épreuves, certaines aspérités de son texte<sup>52</sup>. Quoi qu'il en soit, Ladeuze ne répondit pas publiquement à l'attaque de Lepin, mais lui adressa une lettre circonstanciée, dont nous ignorons le contenu précis, mais qui, d'après la réponse de Lepin, semble avoir aplani les difficultés :

« A ce que je vois, je n'ai pas toujours bien rendu votre pensée dans ma réponse. Je n'ai pas bien vu comment on pouvait maintenir l'authenticité johannique des faits racontés dans le IV<sup>e</sup> Évangile et du fond des discours qui y sont reproduits, et supposer néanmoins une explication ou interprétation de la doctrine johannique faite dans un esprit autre que celui de l'apôtre. Mon attention s'était trop portée sur ce fait que vous expliquiez l'attitude des disciples de S. Jean à l'égard de son Évangile par la divergence qu'il offrait vis à vis [*sic*] de son enseignement propre, et d'autre part que vous admettiez un rédacteur distinct de l'apôtre à l'effet de composer un Évangile répondant aux aspirations nouvelles d'un petit groupe que sa prédication ordinaire ne satisfaisait pas. Cela me paraissait supposer une transformation considérable de l'enseignement authentique de S. Jean

---

<sup>49</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Carte postale de M. Lepin à Ladeuze, Francheville (Lyon) 27 octobre 1907.

<sup>50</sup> *Ibid.*, Carte postale de M. Lepin à Ladeuze, Francheville (Lyon) 19 novembre 1907.

<sup>51</sup> *Ibid.* Dans une lettre ultérieure, il confessa à Ladeuze avoir craint de le blesser (*ibid.*, Lettre de M. Lepin à Ladeuze, Francheville [Lyon] 16 février 1908) : « je craignais que mon article vous ait blessé, contre mon souhait, c'est dire si votre lettre m'a fait plaisir ».

<sup>52</sup> *Ibid.*, Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 29 décembre 1907 : « au reçu de son article, j'ai trouvé que certaines expressions, sans être blessantes, manquaient un peu d'égards, et je l'ai prié de les adoucir, ce qu'il a fait d'ailleurs très volontiers. J'espère que maintenant son article vous donnera du moins toute satisfaction quant à la forme. Si vous désirez répliquer, je suis tout à votre disposition ».

(p. 88). Et c'est pourquoi je supposais ensuite que cet Évangile 's'écartait notablement, différait même entièrement, de son enseignement personnel' (p. 89) »<sup>53</sup>.

Cette réaction de Lepin exceptée, Ladeuze ne semble pas avoir reçu d'autres échos, ni positifs, ni négatifs, à ses positions avancées concernant l'auteur du IV<sup>e</sup> Évangile. De son point de vue, ce silence des autorités ecclésiastiques sur une publication qui s'inscrivait partiellement en faux contre une Réponse de la Commission biblique était plutôt rassurant. Même si l'absence de position formelle laissait planer un doute sur la réception de ses idées, elle pouvait cependant signifier que Rome faisait la part des choses. Et plus le temps passait, sans heurts trop importants pour l'exégèse progressiste dans son ensemble, plus cette interprétation favorable était susceptible de se renforcer à ses yeux. En toute hypothèse, Ladeuze mania lui-même de cette manière l'argument du silence lorsque, recevant l'approbation du cardinal Rampolla et la bénédiction du Saint-Père pour son article sur la résurrection, il en conclura, du moins en ce qui concerne le préfet de la Commission biblique, que son article antérieur sur le IV<sup>e</sup> Évangile n'avait pu échapper aux autorités suprêmes et que, par conséquent, en l'absence de commentaires, l'approbation valait également pour lui et pour les idées qui y étaient défendues<sup>54</sup>... Ceci confirme a posteriori que pour Ladeuze cet écrit avait bien eu dans son esprit une valeur de test et qu'il avait interprété l'absence de réaction négative comme une approbation tacite.

#### ***b. L'article sur la résurrection et sa réception à Rome***

Comme l'article sur le IV<sup>e</sup> Évangile, mais avec plus d'évidence cette fois, la conférence sur la résurrection avait manifestement été écrite par Ladeuze pour être lavé, dans la perspective réparatrice suggérée par dom Laurent Janssens et des évêques belges à l'occasion des controverses relatives au *Magnificat*, du soupçon d'hétérodoxie, mais

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, Lettre de M. Lepin à Ladeuze, Francheville (Lyon) 16 février 1908.

<sup>54</sup> *Ibid.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Note de Ladeuze relative à la réception de la lettre de dom Laurent Janssens et de la bénédiction apostolique qu'elle contient (28 novembre 1907) : « [...] en octobre, j'ai écrit un article sur l'auteur du IV<sup>e</sup> Évangile dans la Revue Biblique. Dans l'état actuel des choses, ces points n'ont pas pu échapper à l'attention du Préfet de la Commission biblique. En 'nous rassurant entièrement' comme ils le font, le Cardinal Rampolla et le Souverain Pontife montrent au moins que, quoi qu'on ait pu penser au sujet des derniers documents émanés de Rome, ils ne songent point à enlever la liberté nécessaire aux savants catholiques quand ceux-ci veulent sincèrement l'exercer dans les limites de l'obéissance due à l'autorité doctrinale de l'Église ».

— et c'est essentiel ici — sans renoncer à plaider discrètement pour la méthode historique. Cette intention de « conciliation » ressort très clairement de la publicité que Ladeuze donna volontairement de son écrit à Rome (auprès de dom Laurent Janssens et surtout, par l'intermédiaire de ce dernier, auprès du cardinal Rampolla), de la manière dont il suivit très attentivement les répercussions que provoquait au Vatican son *factum* et de l'usage réparateur qu'il tira immédiatement du *placet* reçu (non seulement de dom Laurent et de Rampolla, mais aussi du pape lui-même, dont le recteur de Saint-Anselme avait réussi à arracher une bénédiction). S'il est vrai que ce *nihil obstat* s'avéra vite n'avoir pas toute la valeur escomptée, il donna néanmoins un temps à Ladeuze l'espoir que les autorités admettaient la critique modérée et qu'il n'était pas confondu avec les auteurs condamnés. Après avoir rappelé l'importance de cet écrit, tant pour Ladeuze que pour l'exégèse progressiste, dans le contexte très tendu de la fin 1907, nous nous attacherons ici à retracer la réception romaine de cet article et la nouvelle campagne de dénonciation qui s'ensuivit au départ de la Belgique.

*L'article de Ladeuze sur la résurrection : un écrit marquant.* — Comme l'indique la première réaction enregistrée par Ladeuze quelques jours après sa conférence sur la résurrection, alors que le texte n'en avait pas encore été publié, sa pensée, sans doute à dessein modérément critique, semble avoir été dans un premier temps bien reçue dans un certain milieu ecclésiastique qui, jusque-là, était resté plutôt circonspect à son égard. Plus fondamentalement, et sans qu'il y paraisse aujourd'hui à la lecture de son article, celui-ci a joué un rôle essentiel dans les controverses relatives à un problème, la résurrection, qui fut central dans la crise religieuse du début du siècle. Certes, Ladeuze n'était pas le premier à s'être appliqué à une apologétique progressiste des thèses traditionnelles dans ce domaine, mais, prenant la parole au lendemain de l'encyclique *Pascendi*, son écrit a joué un rôle fondamental dans la lecture « positive » que beaucoup ont alors donnée, dans un camp critique d'abord en plein désarroi, au texte pontifical<sup>55</sup>.

La première réaction écrite que reçut Ladeuze à propos de ses idées sur la résurrection suit de quelques jours la conférence faite à Bonne-Espérance (le

---

<sup>55</sup> Voir ici P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années...*

19 septembre 1907)<sup>56</sup>. Émanant d'un de ses collègues de la Faculté de théologie, Adolphe Van der Moeren, qui avait été son professeur de théologie morale à Louvain et qui était émérite depuis 1898, cette réaction témoigne du rôle très positif joué d'emblée par cette conférence dans l'apologétique personnelle de Ladeuze : « j'ai été heureux, écrivait Van der Moeren le 28 septembre, de votre succès à Bonne-Espérance, non pas que j'en aie douté, mais [parce que] j'avais déjà entendu deux fois, et de bonne source, que vous aviez été soupçonné, en haut lieu, de modernisme »<sup>57</sup>. Même si le vieux professeur disait avoir été informé en même temps de ce que Ladeuze avait « eu plein gain de cause chez... Son Émin[ence]... », il demandait néanmoins à son jeune collègue de le tenir au courant, se rappelant, amer, ses propres déceptions de jeunesse (« je pense à un de mes Professeurs les plus distingués, pour qui l'heure de la retraite a jadis sonné si tôt »<sup>58</sup>...). Sans doute est-ce à Ubaghs que Van der Moeren faisait allusion<sup>59</sup>, mais ce qui est certain, c'est que dans le climat de suspicion qui avait manifestement continué à entourer Ladeuze depuis son article sur le *Magnificat*, l'accueil positif reçu par la conférence sur la résurrection dont témoignait son ancien professeur pouvait révéler un changement d'attitude plein de promesses.

Plus fondamentalement, si la relecture critique par Ladeuze de l'épisode de la résurrection n'était pas neuve dans l'exégèse catholique, il convient de souligner ici combien elle est intervenue à moment clé, qui lui a donné une valeur et une portée qui dépassent de loin celles d'une apologétique personnelle. En 1902 déjà, certes, le Père Vincent Rose, professeur à l'Université de Fribourg<sup>60</sup>, avait traité en un sens

---

<sup>56</sup> Comme le titre de la publication postérieure l'indique : P. LADEUZE, *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine. Conférence faite à la réunion des anciens étudiants de Bonne-Espérance, le 19 septembre 1907...*

<sup>57</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Un ensemble désigné par Ladeuze « Aff.[aire] VanderMoeren (traitement) », Lettre confidentielle de Van der Moeren à Ladeuze, Durmen 28 septembre 1907.

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> Tenant du semi-traditionalisme, Ubaghs fut privé de son enseignement à Louvain en 1865, soit à peine un an après la défense de thèse de Van der Moeren, en 1864 (cfr *supra*).

<sup>60</sup> Sur le Père Vincent Rose (1866-1944), prêtre dominicain (1892), formé à l'exégèse à l'École biblique de Jérusalem (1893-1894) où il enseigne ensuite un an comme professeur d'hébreu, puis professeur d'exégèse du Nouveau Testament à l'Université de Fribourg (1895-1905), voir A. DUVAL, *Rose (Jean-Baptiste, en religion Vincent)*, dans *D.B.S.*, t. X, col. 1009. On notera que le Père Rose abandonna l'enseignement au cours de l'été 1905, quitta l'ordre des dominicains en 1906 et renonça alors

progressiste, dans ses *Études sur les Évangiles*, le thème du *tombeau trouvé vide*<sup>61</sup>, et cette dernière contribution avait d'ailleurs fait l'objet d'un commentaire très élogieux d'Honoré Coppieters dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*<sup>62</sup>. Dès 1906, également, soit un an avant la brochure de Ladeuze, J.B. Disteldorf, professeur de théologie fondamentale et d'exégèse au grand séminaire de Trêves, avait entrepris une critique systématique de l'ouvrage de Meyer, point de départ de la critique de Ladeuze lui-même<sup>63</sup>, en ajoutant au plaidoyer de Rose l'apport de l'analyse de saint Paul (I Cor. XV) et des Actes<sup>64</sup>. Mais, ni l'étude du Père Rose, qui semble être restée inaperçue au moment de sa parution<sup>65</sup>, ni celle de Disteldorf, qui ne paraît pas avoir connu une plus grande visibilité<sup>66</sup>, n'eurent un quelconque impact sur la discussion en cours à l'époque. En fait, Ladeuze apparaît ici comme le premier auteur catholique, qui, autant en raison des circonstances (il prononce sa conférence à quelques jours de la parution de *Pascendi*) que de la valeur scientifique de son exposé, ait pris une part décisive au débat : sa brochure connut d'ailleurs quatre éditions en français, une édition en néerlandais<sup>67</sup> — ainsi sans doute qu'un certain nombre de traductions en d'autres langues<sup>68</sup> — et reçut un accueil très favorable dans les milieux de l'exégèse catholique progressiste que l'encyclique avait pu un moment désorienter :

---

définitivement à ses activités sacerdotales : il semble que l'atmosphère créée par la répression antimoderniste n'ait pas été étrangère à cette défection.

<sup>61</sup> V. ROSE, *Le tombeau trouvé vide*, dans *Études sur les Évangiles*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1902, p. 271-324.

<sup>62</sup> *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1903.

<sup>63</sup> Pour rappel : A. MEYER, *Die Auferstehung Christi. Die Berichte über Auferstehung, Himmelfahrt und Pfingsten, ihre Entstehung, ihr geschichtlicher Hintergrund und ihre religiöse Bedeutung* (Lebensfragen. Schriften und Reden), J.C.B. Mohr, Tübingen, 1905, VII-368 p.

<sup>64</sup> J.B. DISTELDORF, *Die Auferstehung Jesu Christi. Eine apologetisch-biblische Studie* (Festschrift zum Bischofs jubiläum), t. II, *Philosophische und historische Vorfrage*, Trêves, 1906, p. 497-572.

<sup>65</sup> P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années...*, p. 24.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>67</sup> Pour rappel, voir : *La résurrection du Christ devant la critique contemporaine* (Science et foi, n° 1), [2<sup>e</sup> éd.], Bruxelles, Action catholique, 1908, 60 p. ; 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles-Paris, L'action catholique [...], 1909, 60 p. ; 4<sup>e</sup> éd., Bruxelles-Paris-Rome, L'action catholique [...], s.d., 60 p. ; et *Christus' Verrijzenis vóór de moderne kritiek*, Traduit par B. VAN KERSTEREN (cfr *De Katholiek*, t. CXXXV, 1909, p. 86-87).

<sup>68</sup> On conserve, par exemple, dans les archives personnelles de Ladeuze, une lettre du Père Jean Vukusic, préfet du séminaire franciscain de Linj (Dalmatie-Autriche), demandant l'autorisation de traduire en croate la conférence de Ladeuze sur la résurrection du Christ. La réponse fut certainement positive et il est vraisemblable que le professeur louvaniste a reçu d'autres demandes du même genre. Cfr



« Dans le désarroi du premier moment où des esprits réactionnaires étendaient la condamnation du modernisme à la méthode critique tout court, un professeur de l'Université catholique de Louvain, un des représentants avec Cauchie et Van Hoonacker de la tendance critique en matière historique et biblique, se présenta devant le grand public avec une apologie de la résurrection du Seigneur. Le geste prit les allures d'une déclaration de principe et d'une affirmation publique de fidélité au double patrimoine de l'Alma Mater : sa foi catholique et sa tradition scientifique de saine critique. La vigoureuse apologie ne manqua pas de produire son effet : elle rassura les auditeurs et, plus tard, les lecteurs, non seulement sur la solidité de leur foi, mais aussi sur le droit de la critique historique, même en matière biblique »<sup>69</sup>.

C'est ainsi qu'un recenseur progressiste hollandais parla de « l'enthousiasme » suscité par la conférence de Ladeuze<sup>70</sup> et que le Père Lagrange lui-même écrivit que les pages de Ladeuze « contiennent ce qu'on a dit jusqu'ici de plus topique comme réponse aux négations contemporaines »<sup>71</sup>. Au dire de l'abbé De Haes, enfin, l'étude de Ladeuze a fourni le schème de toutes les études « contremodernistes » sur la résurrection jusqu'en 1910<sup>72</sup>, année à partir de laquelle la production apologétique relative à ce sujet connaît un nouveau déplacement lié à l'émergence de la *Religionsgeschichte* (histoire comparative des religions) et se désintéresse des problèmes littéraires<sup>73</sup>. A travers la réception de l'article de Ladeuze sur la résurrection, ce ne sont donc pas seulement les efforts de réhabilitation d'un exégète progressiste que nous suivons : c'est aussi l'accueil réservé à un écrit qui, pour beaucoup de progressistes, avait une valeur de test...

---

A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre du P. Jean Vukusic à Ladeuze, Linj 18 mai 1910.

<sup>69</sup> P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années...*, p. 73-74.

<sup>70</sup> J. VAN OPPENRAAY, *Christus' Verrijzenis voor de hedendaagsche Kritiek*, dans *Nederlandsche Katholieke Stemmen*, t. VIII, 1908, p. 143 (cité par P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années...*, p. 73).

<sup>71</sup> [M.-J. LAGRANGE], dans *Revue biblique*, t. VI, 1909, p. 148-149. Le compte rendu n'est pas signé, mais P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années*, p. 94, note que F.-M. BRAUN, *L'œuvre du Père Lagrange. Étude et bibliographie*, Fribourg, 1943, en attribue la paternité au bibliste de Jérusalem (après vérification, à la page 233).

<sup>72</sup> Dans cette littérature, il faut surtout mentionner E. MANGENOT, *La résurrection de Jésus, suivie de deux appendices sur la crucifixion et l'ascension* (Bibliothèque apologétique, 9), Paris, 1910. Pour l'analyse de cet ouvrage, cfr P. DE HAES, *La résurrection de Jésus dans l'apologétique des cinquante dernières années...*, p. 100-113.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 94. Pour ce qui est de l'apologétique liée à la *Religionsgeschichte*, voir *ibid.*, p. 126-165.

**Première réception romaine des idées de Ladeuze : un grand espoir progressiste.** — Un mois après Van der Moeren, ce fut au tour de dom Laurent Janssens de faire parvenir à Ladeuze, de Rome cette fois, des nouvelles très encourageantes à propos de ses idées concernant la résurrection. Bien décidé à être fixé sur l'attitude romaine en matière d'exégèse, en effet, Ladeuze avait fait parvenir à dom Laurent Janssens, à son propre usage et à l'intention du cardinal Rampolla, un certain nombre d'exemplaires de sa conférence imprimée. Cet envoi était accompagné d'une lettre d'explications dont le contenu nous est connu grâce à la communication qu'en fera plus tard Ladeuze à ses étudiants, une fois manifestée l'approbation donnée à Rome à son écrit. Il s'agissait :

« d'une lettre où, en exprimant avec quelle complète et joyeuse obéissance nous avons accueilli et le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi*, je me permettais d'ajouter que, les principes une fois posés et rappelés, il me semblait opportun de ne pas trop vinculer la liberté des savants catholiques dans les questions de critique littéraire qui n'ont pas de rapport si essentiel avec la foi. Tous doivent reconnaître que beaucoup de ces questions sont loin d'être résolues. Si on réduit au silence les catholiques, disais-je, ce seront les autres qui feront la lumière sur ces questions (avec combien de ténèbres en même temps !), et il ne nous restera qu'à accepter un jour celle des solutions dont ils auront fait la preuve suffisante. Ces réflexions m'étaient inspirées, disais-je en finissant, par une lettre envoyée de Rome à l'*Expository Times* au sujet de la réponse de la Comm(.)[ission] biblique sur l'auteur du Pentateuque »<sup>74</sup>.

De la réponse que le bénédictin adressa à Ladeuze en date du 20 novembre 1907, il ressort que la conférence de Ladeuze sur la résurrection était bien parvenue au Vatican et qu'elle avait immédiatement été transmise au cardinal Rampolla, accompagnée de la lettre d'explications que dom Laurent y avait jointe de son propre chef, au grand dam de Ladeuze. C'est que ce dernier n'était « pas sans une certaine anxiété sur l'impression que pouvait produire sur S. É(.)[minence] la lettre en question qui n'avait pas été rédigée pour Elle, d'autant que dans l'entretemps [*sic*] avait paru le dernier motu proprio sur la valeur des réponses de la Comm(.)[ission] biblique »<sup>75</sup>, qui leur reconnaissait une valeur identique aux décisions de l'Index ou du Saint-Office<sup>76</sup>. En toute hypothèse, dom

---

<sup>74</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Note de Ladeuze relative à la réception de la lettre de dom Laurent Janssens et de la bénédiction apostolique qu'elle contient (28 novembre 1907).

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Le motu proprio de Pie X *Praeantia Scripturae Sacrae* du 18 novembre 1907 (cfr *Enchiridion biblicum...*, p. 96-98) établissait que les décisions de la Commission biblique étaient revêtues de l'approbation pontificale et qu'elles avaient la même valeur que les actes des autres Sacrées Congrégations. Cela signifiait que les fidèles étaient tenus en conscience de se soumettre aux décisions de la Commission et que, en matière d'enseignement, on ne pouvait professer des opinions opposées. Cette

Laurent — en principe opposé, comme nous l'avons vu et comme tout dans ce dossier le confirme, à la méthode critique — jugeait la lettre de l'exégète louvaniste très « intéressante » et applaudissait le « zèle servi par une érudition si variée »<sup>77</sup> qui s'en dégageait. Quant à l'article sur la résurrection, tout en condamnant en termes très durs l'exégèse critique, il l'interprétait comme un écrit purement apologétique, simplement destiné à combattre l'ennemi sur son propre terrain, mais sans qu'il y ait adhésion chez son auteur aux « caprices d'une méthode viciée dans son principe fondamental » :

« Sans doute, en vous lisant, je m'aperçois que nous n'appartenons pas tout à fait à la même école. Une des différences qui nous sépare, ce me semble, c'est que vous mettez plus de complaisance que je n'en aurais à descendre sur le terrain imposé par l'adversaire, et que vous donnez le nom de critique historique à des élucubrations dont l'apriorisme et l'absurdité intrinsèque révoltent mon bon sens non moins que ma foi »<sup>78</sup>.

Tout en exprimant à Ladeuze des sentiments d'attachement assez forts (il le comptait au nombre de ses « amis vénérés », parlait d'« un savant comme vous »<sup>79</sup>, etc.), dom Laurent, qui semble avoir toujours accordé sa pensée à celle de ses « amis » ou de ses supérieurs hiérarchiques, méconnaissait en réalité totalement la démarche réelle de Ladeuze. On notera que dans sa lettre, élément très instructif quant à l'état d'esprit qui régnait à Rome peu de temps avant la destitution du recteur de l'Institut catholique de Toulouse, dom Laurent fustigeait énergiquement les « thèses allemandes » et se disait confiant dans la vigueur de la science catholique, une fois que « le pédantisme rationaliste d'outre-Rhin » aurait cessé de sévir : « Batiffol ne le disait-il pas naguère, lui cependant qui n'a[vait] que trop suivi la méthode allemande dans son déplorable livre sur l'Eucharistie ? »<sup>80</sup>. A quelques jours de ce que l'intéressé appellera vite le « Brigandage de Toulouse »<sup>81</sup>, cette confiance d'un homme bien introduit montre qu'à

---

dernière prescription sera d'ailleurs confirmée explicitement par le motu proprio *Illibatae* du 20 juin 1910. Voir ici L. PIROT, *Commission biblique*, dans *D.B.S.*, t. II, col. 111-113, le point V, *Valeur juridique et force obligatoire des décisions de la Commission biblique*.

<sup>77</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 20 novembre 1907.

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> Formule utilisée par Batiffol pour caractériser la manière dont s'était produite sa destitution de l'Institut catholique de Toulouse en décembre 1907 (J.-P. INDA, *Du « Brigandage de Toulouse » à celui*

Rome, le sort de celui qui se présentait encore comme le rempart de l'orthodoxie était en fait déjà scellé !

Le verdict qui parvint à Louvain une semaine plus tard dépassait à première vue les attentes, du moins d'après dom Laurent : non seulement Rampolla avait approuvé la conférence sur la résurrection (« le Cardinal Rampolla m'a chargé de vous exprimer ses remerciements et ses félicitations les plus sincères. Il m'a remis votre lettre en me disant qu'il en avait pris connaissance avec un vif intérêt, me priant de vous rassurer entièrement »<sup>82</sup>), mais encore le pape avait accordé sa bénédiction à l'auteur et à ses élèves :

« Hier soir, dans l'audience officielle que j'avais en ma qualité de Secrétaire de la Commission biblique, j'ai offert au S. Père lui-même un exemplaire de votre conférence et sollicité pour vous, Monsieur le Professeur, et pour tous vos élèves une bénédiction spéciale. Pie X l'a accordée avec une vive prédilection »<sup>83</sup>.

A y regarder de plus près, cependant, les choses se présentaient moins bien que dom Laurent ne le laissait entendre. A propos des assurances données par Rampolla, en effet, le bénédictin ajoutait immédiatement dans sa lettre que, d'après le cardinal, « les normes tracées par Léon XIII dans le bref '*Vigilantiae Studii* [...]', régiss[ai]ent toujours ce genre d'études »<sup>84</sup>, de telle sorte que l'on pouvait se demander si les assurances du préfet avaient porté sur le bref en question<sup>85</sup>, dont Ladeuze avait dû parler dans sa lettre, ou sur la conférence relative à la résurrection comme telle. Par ailleurs, les circonstances de la bénédiction papale rapportées par le moine de l'Aventin montraient sans aucun doute possible que Pie X avait approuvé l'écrit de Ladeuze sans l'avoir lu, ce qui réduisait considérablement la portée de son geste.

---

de Bayonne. Correspondance inédite de Mgr Batiffol avec l'abbé Annat, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXXI, 1980, p. 267).

<sup>82</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 28 novembre 1907.

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> Pour rappel, le bref *Vigilantiae studii* du 30 octobre 1902 est le document par lequel Léon XIII instituait la Commission biblique. Cfr *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII. Encycliques, brefs, etc.*, t. VII, p. 132-141.

Quoi qu'il en soit, Ladeuze saisit la balle au bond et diffusa immédiatement la bonne nouvelle auprès de son oncle paternel, l'ancien président du séminaire de Bonne-Espérance qui résidait alors dans la cité épiscopale hennuyère, avec mission d'en informer les plus hautes autorités du diocèse de Tournai, et auprès de ses étudiants. « Reçue le 2 décembre », la lettre de dom Laurent fut transmise intégralement le jour même à Florimond Ladeuze<sup>86</sup> et fit l'objet d'un long commentaire au premier cours d'Écriture sainte qui suivit, « soit le jeudi 5 décembre »<sup>87</sup>. A son oncle donc, que les hardiesses exégétiques du neveu avaient gravement inquiété, Ladeuze transmet immédiatement copie de son courrier romain, affirmant, aussi rassurant que rassuré : « voici qui va définitivement calmer tous vos doutes ou vos inquiétudes »<sup>88</sup>. Et de conclure, triomphant, enfin, après tant d'humiliations silencieuses :

« Je vous serais reconnaissant si vous pouviez donner connaissance à Monseigneur, de cette lettre de nature à dissiper toutes les interprétations peu bienveillantes que sa grandeur n'aura pas manqué d'entendre. Vous pourriez aussi la lire à M. le Président du Grand Séminaire. Il ne convient cependant pas, me semble-t-il, de la rendre publique, à cause de certains détails intimes auxquels elle fait allusion »<sup>89</sup>.

Aux étudiants, Ladeuze lut intégralement, non sans les avoir informés très scrupuleusement des circonstances, sa lettre de Rome et leur fit le commentaire suivant à propos de la déclaration de Rampolla et de la bénédiction de Pie X qu'elle contenait :

« Prises dans les circonstances où elles se présentent, il me semble que cette déclaration et cette bénédiction ont une signification particulière, bien supérieure à celle de l'une ou de l'autre formule générale d'approbation.

Il ne s'agit évidemment pas d'y voir une approbation de chacune des idées que nous avons pu émettre. Mais on peut, sans exagération, y trouver ceci, que la tendance générale que nous croyons devoir imprimer ici aux études bibliques, n'est pas confondue à Rome dans une même réprobation avec d'autres tendances condamnées. Dans la brochure qu'a lue le Cardinal Rampolla, je dis quelques mots de l'inspiration, et des sources des synoptiques. D'autre part, en octobre, j'ai écrit un article sur l'auteur du IV<sup>e</sup> Évangile dans la Revue Biblique. Dans l'état actuel des choses, ces points n'ont pas pu échapper à l'attention du Préfet de la Commission biblique. En nous rassurant

---

<sup>86</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Lettre de Paulin Ladeuze à son oncle [Florimond Ladeuze], Louvain 2 décembre 1907.

<sup>87</sup> *Ibid.*, Note de Ladeuze relative à la réception de la lettre de dom Laurent Janssens et de la bénédiction apostolique qu'elle contient (28 novembre 1907).

<sup>88</sup> *Ibid.*, Lettre de Paulin Ladeuze à son oncle [Florimond Ladeuze], Louvain 2 décembre 1907.

<sup>89</sup> *Ibid.*

'nous rassurant entièrement' comme ils le font, le Card.[inal] Rampolla et le S.[ouverain] Pontife montrent au moins que, quoi qu'on ait pu penser au sujet des derniers documents émanés de Rome, ils ne songent point à enlever la liberté nécess.[aire] aux savants catholiques quand ceux-ci veulent sincèrement l'exercer dans les limites de l'obéissance due à l'autorité doctrinale de l'Église. Il nous est difficile de nous représenter d'ici, Messieurs, les angoisses du S.[ouverain] Pontife en la matière, tandis qu'il voit autour de lui une bonne partie du clergé, du jeune clergé surtout, emporté aux extrêmes dans des questions qu'ils n'ont même pas étudiées, et animés en tout d'un esprit d'insubordination qui se porte à la fois sur les questions démocratiques, politiques et sur les q.[uestions] de réforme, comme sur les q.[uestions] scientifiques. Or c'est en fonction de cette situation qu'il faut interpréter les actes du S.[aint-]Siège. Il est consolant pour nous de savoir que nous ne sommes pas confondus avec les révoltés. Sans exagérer la portée de la lettre que je vous ai lue, j'avoue sincèrement qu'elle m'a causé une vive joie. Je tiens à déclarer publiquement ma reconn.[aissance] et au S.[ouverain] Pontife, et au Cardinal Rampolla et à Dom Laurent Janssens qui a été leur bienveillant intermédiaire. J'espère enfin que cette lettre sera de nature à dissiper autour de nous des malentendus regrettables.

Forts de la bénédiction du S.[aint-]Père, nous continuerons à marcher de l'avant, toujours et très sincèrement décidés à nous arrêter dès que l'autorité ecclésiastique le jugera nécessaire »<sup>90</sup>.

La déclaration de Rampolla et la bénédiction papale avaient donc, pour Ladeuze, une valeur particulière : la tendance de Louvain, entièrement soumise au Saint-Siège, n'était pas assimilée aux excès condamnés et la lettre permettait de clarifier définitivement la situation en Belgique.

Aux étudiants qui manifestaient leur intention de lui exprimer leurs félicitations en corps, Ladeuze conseilla d'abord de n'en rien faire, de façon à ne pas donner trop d'éclat à un encouragement de nature privée. Le lendemain cependant, il leur suggéra d'écrire plutôt une lettre de remerciement au Père Janssens et, par son intermédiaire, au Saint-Père lui-même. Ce fut l'étudiant De Caluwe qui, au nom des étudiants de la Faculté de théologie de Louvain, s'acquitta de ce devoir, en des termes assez proches du commentaire que Ladeuze avait donné au cours et qui visaient manifestement à désamorcer toute prévention de Rome à l'encontre de l'école de Louvain :

« N[ou]s remplissons un doux devoir, en venant v[ou]s exprimer notre vive gratitude pour l'insigne faveur que, par votre entre[.]mise, le S[.] [ouverain] Pont[.] [ife] a bien voulu n[ou]s accorder, en même temps qu'à notre prof[.] [esseur] M[.] [onsieur] le Ch[.] [anoine] Ladeuze, Président du Coll[.] [ège] du S[.] [aint-]Espr[it]. Forts de cette bénéd[.] [iction] du S[.] [aint-]Père, n[ou]s n[ou]s adonnerons avec une ardeur toujours croissante à l'étude des S[.] [aintes] Lettres, désireux sans doute d'aller de l'avant et de trouver, sous la direction de nos maîtres, la solution des problèmes mis à l'ordre du jour, mais bien décidés d'autre part, comme le disait M. le Prof[.] [esseur] Ladeuze en nous communiquant votre lettre, de ne jamais franchir les limites qu'a posées et que pourra poser à ce genre de recherches l'autorité de l'Église.

---

<sup>90</sup> *Ibid.*, Note de Ladeuze relative à la réception de la lettre de dom Laurent Janssens et de la bénédiction apostolique qu'elle contient (28 novembre 1907).

Oserions-n[ou]s v[ou]s prier, mon R. P., d'être auprès du S(.)[ouverain] Pont(.)[ife] l'interprète de notre profonde reconn(.)[aissance] ; de dire au S(.)[aint-]Père que, si les études critiques sont en honneur parmi nous, n[ou]s entendons bien ne nous y livrer que pour la défense et la gloire de notre religion ; d'assurer Pie X enfin que, conscients des angoisses que lui causent tant de mauvais fils, nous tenons à honneur de dégager notre cause de la leur et nous considérons comme un devoir filial, en nous inclinant sous sa main bénissante, de consoler son cœur paternel par l'hommage de notre joyeuse et absolue soumission.

Ce sont là les sentiments d[an]s lesquels nous avons été formés dans nos séminaires, qu'ont toujours entretenus nos maîtres à l'Univ(.)[ersité] et que n[ou]s entendons bien ne pas laisser se refroidir d[an]s nos âmes »<sup>91</sup>.

Cette lettre, à laquelle Ladeuze ajouta un post-scriptum qui en renforçait encore la valeur de déclaration de soumission, reçut rapidement une nouvelle approbation des autorités romaines : dom Laurent avait présenté la déclaration estudiantine et son annexe professorale au Saint-Père et ce dernier avait alors renouvelé ses paroles bienveillantes :

« Pie X n'a pas seulement jeté un coup d'œil sur votre lettre, écrivait dom Laurent à De Caluwe, il l'a lue lentement, se rendant compte de chaque mot, de chaque nuance.

Après avoir relu à haute voix la finale de M. Ladeuze : 'Majorem horum non habeo gratiam quam ut audiam filios meos in veritate ambulare', le S(.)[aint-]Père ajouta : 'Voilà des lettres qui consolent. Il est réconfortant de voir dans un Institut aussi illustre que l'Université de Louvain, des ecclésiastiques d'élite s'adonner à l'étude des problèmes sacrés avec une si noble ardeur et une soumission si filiale'.

Votre Sainteté permet donc, dis-je, de répondre à ce Monsieur que sa lettre a réjoui le Pape ? — Beaucoup réjoui, reprit Pie X, et envoyez une nouvelle fois ma paternelle bénédiction »<sup>92</sup>.

On notera ici combien l'attitude de dom Laurent Janssens dans cette affaire, tout comme dans celle du *Magnificat* d'ailleurs, peut paraître paradoxale eu égard aux tendances nettement conservatrices qu'il y affirme par ailleurs. C'est d'autant plus étonnant que l'analyse de sa correspondance contemporaine avec dom Hildebrand de Hemptinne<sup>93</sup>, abbé primat de l'ordre bénédictin et abbé de Maredsous<sup>94</sup>, confirme

---

<sup>91</sup> *Ibid.*, Lettre de De Caluwe à dom Laurent Janssens, au nom des étudiants de la Faculté de théologie de Louvain (copie de Ladeuze).

<sup>92</sup> *Ibid.*, Réponse de dom Laurent Janssens à De Caluwe, Rome 12 décembre 1907, accompagnée d'une copie manuscrite de Ladeuze, sans doute destinée à la diffusion auprès de ses détracteurs.

<sup>93</sup> COLLEGIO SAN ANSALMO, *Archives du Collège Saint-Anselme*, II. 10. C1, Collegio II. 1893-1913. 3. Epistolae variae, Un ensemble « Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni Stratsacker », Une chemise « I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens ».

clairement cette impression d'un théologien fort classique et d'un exégète très traditionnel. Ainsi, en ce qui concerne ses options théologiques, dom Laurent ne cache pas, par exemple, dans une lettre de décembre 1903 où il rend compte à dom Hildebrand de sa réception en audience par Pie X, toute la sympathie conservatrice que le pape a éveillée en lui à cette occasion : « j'ai pu dire librement ma pensée sur les tendances d'une certaine école théologique »<sup>95</sup>, écrit-il, très satisfait... Pour ce qui est de ses positions en exégèse, par ailleurs, il se révèle, dans son commerce épistolaire, tellement hostile à l'exégèse critique — qu'il qualifie toujours, comme à la génération précédente, de « libérale » — qu'il n'hésite pas, vers Pâques 1905, à s'en prendre directement au primat lui-même à propos d'un article publié dans la *Revue bénédictine* par « Dom Beda » (dom Bède Lebbe) au sujet *De l'inerrance de la Bible*<sup>96</sup> et qui était un plaidoyer sans équivoque en faveur des principes de l'exégèse critique<sup>97</sup> :

---

<sup>94</sup> Félix de Hemptinne (1849-1913), bénédictin de l'abbaye de Beuron (1870), compte au nombre des moines fondateurs de l'abbaye de Maredsous (1872). Maître des novices à Beuron (1873), exilé en Autriche avec sa communauté à la suite du *Kulturkampf* (1875), il est parmi les premiers moines à s'installer à Erdington, fondation anglaise de Beuron (1876). Prieur d'Erdington (1879), puis de Maredsous (1881), il doit se retirer quelques mois pour raisons de santé et séjourne ensuite à l'abbaye d'Emmaüs, à Prague, avant de devenir secrétaire de l'archiabbé de la congrégation de Beuron. Élu abbé de Maredsous (1890), il se voit confier par Léon XIII la restauration du Collège Saint-Anselme à Rome et devient ensuite le premier abbé de Saint-Anselme et premier primat de l'ordre bénédictin (1893). Il cumulera les charges d'abbé de Maredsous et de primat jusqu'en 1909, puis recevra un coadjuteur au titre de primat en 1913. Il mourra quelques mois plus tard à Beuron, où il s'était retiré. Voir B. DAYEZ, *Hemptinne (Félix de, en religion dom Hildebrand)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 596 ; Ph. SCHMITZ, *Hemptinne (Félix de)*, dans *B.N.*, t. XXXI, col. 445-451 ; et surtout Cl. SOETENS, *Hemptinne (Félix de ; en religion : Hildebrand)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXIII, col. 995-999. La biographie de base reste celle de H. DE MOREAU, *Dom Hildebrand de Hemptinne. Abbé de Maredsous. Premier primat de l'ordre bénédictin* (Collection Pax, XXXI), Paris-Maredsous, 1930.

<sup>95</sup> COLLEGIO SAN ANSALMO, *Archives du Collège Saint-Anselme*, II. 10. C1, Collegio II. 1893-1913. 3. Epistolae variae, Un ensemble « Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni Stratsacker », Une chemise « I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens », Lettre de dom Laurent Janssens à dom Hildebrand de Hemptinne, Rome 12 décembre 1903.

<sup>96</sup> D.B. LEBBE, *De l'inerrance de la Bible. A propos de deux livres récents*, dans *Revue bénédictine*, t. XXII, 1905, p. 251-252. L'article rendait compte de deux ouvrages de Bonaccorsi (*Questioni Bibliche*, Bologne, 1904, 275 p.) et de von Hummelauer (*Exegetisches zur Inspirationsfrage* [Biblische Studien, t. IX, fasc. 4], Fribourg, Herder, x-129 p.).

<sup>97</sup> Après avoir tracé l'historique de la question biblique, l'auteur présentait les théories des deux ouvrages recensés et reconnaissait « la séparation de l'histoire et de la Bible, conséquence logique de celle de la science et de la Bible » (D.B. LEBBE, *De l'inerrance de la Bible. A propos de deux livres récents...*, p. 162). Il allait assez loin dans ses affirmations, puisqu'à la question de savoir si la véracité de la Bible était compromise par cette conception, il répondait : « Oui, évidemment, si l'on entend par véracité l'exactitude rigoureuse de tous les faits narrés. Non, si l'on prend pour règle d'interprétation l'ensemble des mœurs littéraires de l'antiquité orientale » (*ibid.*). Et il concluait, sans aucune précaution oratoire :



« J'ai parcouru avec intérêt le nouveau numéro de la Revue. Inutile de vous dire que l'article de Dom Beda, par sa tendance libérale et son ton léger, m'a véritablement affligé [...] Je ne comprends pas que cet article ait reçu le placet du Directeur de la Revue, et moins encore que le Primat l'ait laissé passer »<sup>98</sup>.

S'il est vrai que l'irritation de dom Laurent s'expliquait ici largement par ses craintes en tant que recteur du Collège Saint-Anselme<sup>99</sup>, la raison fondamentale en était surtout son aversion profonde — qu'il disait partagée avec dom Gasquet lui-même, le futur président de la Commission de la Vulgate (1907)<sup>100</sup> — pour les théories de dom Bède et « le néfaste courant de l'exégèse libérale »<sup>101</sup> qui l'inspirait. Faut-il dès lors mettre la

---

« quand on aura établi que l'enseignement de l'Histoire Sainte n'est pas un acte du magistère infaillible, qu'il peut varier dans les points purement historiques sans compromettre une parcelle du dépôt de la Révélation, et que l'Église en ces matières, s'est toujours empressée de profiter des travaux des savants, quand on aura montré que cette foi, dirais-je, en toute l'histoire biblique est une déviation née du respect envers l'Écriture Sainte, mais qui ne doit pas lui être identifiée, on pourra sans trop de danger — quelle est l'émancipation qui n'ait ses périls ? — exprimer des doutes ou réformer » (*ibid.*).

<sup>98</sup> COLLEGIO SAN ANSALMO, *Archives du Collège Saint-Anselme*, II. 10. C1, Collegio II. 1893-1913. 3. Epistolae variae, Un ensemble « Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni Stratsacker », Une chemise « I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens », Lettre de dom Laurent Janssens à dom Hildebrand de Hemptinne, Rome jeudi saint 1905.

<sup>99</sup> Il faut savoir que dom Bède était un ancien élève du Collège et y avait obtenu son doctorat sur les instances expresses de dom Hildebrand. Dom Laurent interprétait dès lors l'attitude de dom Bède et du primat lui-même comme une forme de trahison (« Si dom Beda a reçu son doctorat à S. Anselme, c'est sur les instances que vous-même, R[évère]nd Père, fîtes auprès de moi, et dont je tins compte dans la manière dont je dictai l'amendement de la thèse et dont je présidai l'examen oral et la discussion académique. Il m'est donc franchement désagréable de voir ce jeune docteur se poser si vite, et avec une telle désinvolture en défenseur d'un courant opposé à celui de S[aint] Anselme » — *ibid.*) et redoutait que cette attitude n'apparaisse comme un désaveu (« je le répète, cela doit produire sur les Professeurs une impression très malheureuse et ne pourra que nuire au prestige du corps académique auprès des élèves, d'autant que la Revue est sous le haut contrôle du Primat lui-même » — *ibid.*).

<sup>100</sup> Francis-Neil Gasquet (1846-1929), moine bénédictin de l'abbaye de Downside (profès en 1867 et ordonné en 1874), fut prieur de son abbaye (1878-1885), avant d'être élu abbé-président de sa congrégation (1900-1914). Créé cardinal-diacre en 1914, il fut nommé préfet des archives du Vatican en 1917, bibliothécaire de la sainte Église en 1919 et archiviste de la sainte Église en 1920. Grand connaisseur de l'histoire religieuse de l'Angleterre, il fut nommé par Léon XIII membre de la Commission chargée d'examiner la validité des ordres anglicans et son opposition fut déterminante dans le jugement rendu par le pape. Du point de vue biblique, il est essentiellement connu pour avoir été nommé par Pie X président de la Commission (bénédictine) chargée d'établir le texte de la Vulgate, tâche pour laquelle « il n'était certainement pas le plus indiqué » (Aubert). Cfr L. PIROT, *Gasquet (S. Ém., le card. Francis-Aidan)*, dans *D.B.S.*, t. III, col. 561-563 ; Y. CHAUSSY, *Gasquet (Francis-Aidan)*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 1768 ; et surtout R. AUBERT, *Gasquet (Francis-Neil, en religion Aidan)*, dans *D.G.H.E.*, t. XIX, col. 1379-1387, qui fournit la bibliographie la plus récente.

<sup>101</sup> COLLEGIO SAN ANSALMO, *Archives du Collège Saint-Anselme*, II. 10. C1, Collegio II. 1893-1913. 3. Epistolae variae, Un ensemble « Epistolae R.P. Rectoris. I. R.D. Laur. Janssens. II. R.D. Hartmanni

complaisance de dom Laurent pour Ladeuze dans cette affaire sur le compte d'un attachement général à l'Université de Louvain, voire sur le compte de son attachement à son frère, Frans Janssens, professeur à Louvain et ardent défenseur de Ladeuze<sup>102</sup> ? C'est possible, mais d'autres facteurs, moins flatteurs, ont certainement joué : un certain narcissisme du personnage, très soucieux de sa réputation et toujours heureux de se sentir jouer un rôle d'importance à ses propres yeux, ainsi qu'un tempérament grégaire, du moins dans le domaine des problèmes théologiques débattus par les princes de l'Église.

D'une part, dom Laurent était très soucieux de son image de marque et ce trait de caractère ne fut certainement pas étranger à son intervention en faveur de Ladeuze et, plus largement, de Louvain. En plus d'une circonstance, on subodore chez le bénédictin une forme de coquetterie intellectuelle qui dut être souvent chez lui un puissant ressort dans l'action. Ainsi, à la fin de sa lettre annonçant à Ladeuze l'approbation de Rampolla et la bénédiction de Pie X, précisait-il : « quant vous communiquerez cette nouvelle à votre auditoire, j'espère que, cette fois du moins, mon nom sera accueilli avec moins de défaveur qu'il ne l'a été une fois en plein cours l'an dernier »<sup>103</sup>. Manifestement, le moine de Saint-Anselme avait eu écho d'un jugement négatif porté publiquement sur lui à Louvain, et le désir de redorer son blason auprès de la gent cléricale avait fait le reste. D'autre part, il est manifeste qu'en matière de norme dogmatique, la règle de conduite de dom Laurent consistait à être « fort avec les faibles et faible avec les forts ». Le témoignage de Maurice Vaes<sup>104</sup> à la fin de 1907 est éclairant :

« Je rencontre de temps à autre D(.)[om] L(.)[aurent] Janssens, nous faisons de la musique ensemble. Pour la France, pour l'Italie, ce grand inquisiteur n'a pas désarmé, ne met aucun ménagement dans ses appréciations, jugements ; fait Chorus avec la masse ; pour Louvain, à part quelques restrictions sur les fautes de jadis (Magnificat ! silence vis à vis [*sic*] de Loisy ! la base habituelle des griefs de t[ou]s(.) les gens peu informés) il est transformé, mettant à votre service sa

---

Stratsacker », Une chemise « I. Epistolae R.D. Laurenti Janssens », Lettre de dom Laurent Janssens à dom Hildebrand de Hemptinne, Rome jeudi saint 1905.

<sup>102</sup> Cfr *supra*, son attitude dans la controverse sur le *Magnificat*.

<sup>103</sup> Cfr A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 28 novembre 1907.

<sup>104</sup> Pour rappel, prêtre du diocèse de Tournai comme Ladeuze, Maurice Vaes avait, après un doctorat en philosophie à la Grégorienne (1894-1898), conquis les grades de licencié en théologie (1903) et en sciences historiques à Louvain (1904). Resté très proche de Ladeuze après sa nomination à Saint-Julien-des-Belges (1905), il continuera à entretenir une correspondance franche et amicale avec celui qui avait été un maître et un président de séminaire apprécié à Louvain (cfr *supra*).

fougue et son entêtement aprioristique [*sic*]. 'Tanto meglio'. Mais je dois avouer que j'ai presque la conviction de devoir porter plus haut le mérite de cette attitude »<sup>105</sup>.

Et le caractère bénéfique pour Ladeuze de cette tendance à marcher dans le sens du vent, Vaes l'attribuait en l'occurrence à Mercier, dont le poids à Rome imposait le respect : « Je crois, en dernière analyse, que c'est à Mgr Mercier que nous sommes redevables de tout cela<sup>106</sup>. Heureux sommes-nous de l'avoir à Malines. Sinon, avec le vent qui souffle actuellement à Rome, la faculté de théologie aurait pu voir de mauvais jours »<sup>107</sup>. Même si l'explication ne vaut guère pour l'intervention de dom Laurent dans l'affaire du *Magnificat*, à une époque où Mercier n'était encore que président de l'Institut supérieur de philosophie, elle est certainement pertinente dans le dossier relatif à l'article sur la résurrection. Notons, pour terminer ce paragraphe, que dans sa lettre de la fin décembre à Ladeuze, Vaes signalait également avoir pu, grâce aux bonnes nouvelles transmises par dom Laurent, « rassurer l'autre jour E. Rasneur, qui du fond de son séminaire m'avait fait parvenir un appel presque découragé »<sup>108</sup> et disait espérer que, grâce à l'arme fournie, l'ancien élève de Ladeuze ait réussi à tempérer l'évêché de Tournai, « où l'on s'attendait plutôt à un avis [négatif ?], peut-être un motif de condamnation »<sup>109</sup>.

*Campagne romaine contre la bénédiction papale et nouvelles accusations épiscopales : la fin des illusions ?* — Quelle est en réalité la portée exacte de ces « approbations » obtenues par dom Laurent ? Faut-il y voir autre chose que des actes protocolaires sans grande portée doctrinale ni disciplinaire, obtenus grâce à l'entregent d'un moine imbu de lui-même, comme nous venons de le voir, et dont les agissements intempestifs sonneront le glas de ses ambitions romaines quelques années plus tard<sup>110</sup> ? La question est complexe. Il est

---

<sup>105</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907].

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> Pour rappel, en 1910, dom Laurent prendra l'initiative de faire une démarche auprès de Théodore Roosevelt, ancien président protestant des États-Unis et à l'époque en visite au Quirinal. Cette démarche, vivement désapprouvée en haut lieu, provoquera une disgrâce relative : secrétaire de la Congrégation des religieux, charge qui désignait normalement son titulaire à un poste cardinalice, dom Laurent n'obtiendra

certain que, pour celui qui connaît le dessous des dossiers, les assurances données par Rampolla et Pie X dans les circonstances décrites par dom Janssens ne constituaient en rien, pour ces derniers, un avis circonstancié sur l'exégèse de Ladeuze. Mais il est non moins certain que leurs actes avaient obtenu un caractère public, un statut officiel en quelque sorte, qu'il était difficile de gommer. En Belgique, en toute hypothèse, les événements furent d'abord largement interprétés, dans l'opinion ecclésiastique en général, comme une approbation de la ligne de Louvain : c'est bien cela qui explique les menées entreprises immédiatement à Rome par Mgr de T'Serclaes, le bouillant président du Collège belge de Rome<sup>111</sup>, contre l'interprétation positive dominante de la bénédiction de Ladeuze. Mais dans un second temps, soit que la campagne menée par celui-ci ait eu l'occasion de produire certains effets en Belgique, soit que l'opposition belge à Ladeuze ne se soit jamais illusionnée sur la valeur des approbations romaines obtenues par dom Laurent, ces dernières apparurent de fait comme dépourvues des effets protecteurs escomptés : au début de 1908, Mgr Walravens mettait en place, dans le diocèse d'origine de Ladeuze, un dispositif intransigeant de contrôle de l'enseignement théologique et exégétique et en mars, lors de leur nouvelle assemblée, plusieurs évêques s'en prirent violemment à l'enseignement de Ladeuze.

Dès la mi-janvier, Ladeuze fut mis au courant, par une correspondance d'étudiant, de ce que les discussions sur la portée de la lettre de dom Laurent allaient bon train à Rome et que ce dernier n'était plus aussi assuré qu'en décembre :

« Vous savez aussi que la lettre du P. Janssens n'a pas la signification (l'autorité) qu'on lui a attachée. Je vous avoue franchement que je crains plus maintenant qu'il y a quelques semaines pour les professeurs de théologie de Louvain. Il y a des malentendus, des mécontentements. Et je me demande si le Cardinal pourra éviter un petit conflit. Je l'espère de tout cœur. (Entre nous soit

---

jamais le chapeau... (cfr G. GHYSENS, *Janssens [Henri, Antoine, Marie], en religion dom Laurent*, dans *B.N.*, t. XXXVIII, col. 355).

<sup>111</sup> Sur Charles de T'Serclaes de Wommerson (1854-1930), ancien élève du Collège belge de Rome (1872-1880) où il conquiert un doctorat en philosophie (1874) et en théologie (1879), ainsi qu'un baccalauréat en droit canon (1879), ordonné prêtre au diocèse de Liège par Mgr de Montpellier (1880) et nommé immédiatement, à la demande de Léon XIII (dont de T'Serclaes deviendra le premier biographe), neuvième président du Collège belge de Rome (où il passera toute sa carrière ecclésiastique de 1880 à 1927), voir J. KEMPENEERS, *Le Collège ecclésiastique belge à Rome. Les présidences de Mgr de T'Serclaes (1880-1927) et de Mgr Joliet (1927-1945)*, Rome, 1982, p. 29-55, et, dans une moindre mesure, A. TIHON, *Le Collège belge à Rome*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. L, 1980, p. 16-57, et plus spécialement p. 48-50. Au cours de sa longue carrière romaine, il fut successivement camérier secret (1881), chanoine honoraire de Liège (1886), prélat domestique (1888), pronotaire apostolique *ad instar participantium* (1902), consultant de la Congrégation des Études et chanoine de la basilique Saint-Pierre de Rome (1927).

dit qu'on a interviewé le P. Janssens. On lui a demandé raison de sa lettre et on l'a mis en demeure de se prononcer sur l'orthodoxie des théories que le bon (!!!<sup>112</sup>) M<sup>r</sup> Ladeuze a exposées dans sa Conférence sur la Résurrection). J'apprends aujourd'hui même que le P. Janssens est fort embarrassé !!! »<sup>113</sup>.

Très rapidement, Ladeuze sut que ces rumeurs avaient pour origine les agissements de de T'Serclaes dans la Ville éternelle<sup>114</sup> et fut informé du contenu de la campagne dirigée contre lui. Quelques jours après avoir pris connaissance du contenu de la correspondance étudiante, en effet, il reçut une longue lettre de son ancien élève Maurice Vaes, devenu depuis recteur de Saint-Julien des Belges, lui annonçant que le président du Collège belge était « en très grande effervescence par rapport à l'*approbation* donnée à [sa](votre) conférence sur la Résurrection »<sup>115</sup>. Cette effervescence avait deux motifs : une raison doctrinale (« vous allez jusqu'à *supposer* comme quelque chose de tout à fait certain et qui ne doit plus être discuté ou mis en doute, 'qu'il y a des inexactitudes dans le récit des Évangiles' ! Vous semblez ignorer le dogme de l'inerrance qui est quelque chose d'absolument certain dans la tradition de l'Église ! ») et une motivation plus personnelle « peut-être aussi forte, si pas plus, que la première » (« Mgr de T'Serclaes a été profondément blessé de l'attaque qui a été faite contre l'enseignement de Rome à Bonne-Espérance, par M<sup>r</sup> Ladeuze, à la rescousse duquel vint un autre professeur ? Eux Romains qui avaient toujours laissé Louvain en paix ! ? »<sup>116</sup>). L'argumentaire doctrinal de de T'Serclaes était simple : le Saint-Père avait

---

<sup>112</sup> Note du copiste, en l'occurrence, de Ladeuze...

<sup>113</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Copie, de la main de Ladeuze, « d'une lettre de M. Muller, élève au Collège belge, à M. Colle, S(.)[ous-]R(.)[égent] au Coll(.)[ège] du Pape, vers 15 janvier ».

<sup>114</sup> Il n'est peut-être pas inutile de préciser que, de formation romaine, de T'Serclaes avait eu comme condisciples au Collège belge Hubert Rutten (futur évêque de Liège et l'ennemi le plus tenace de Ladeuze à Louvain), Georges Monchamp (futur vicaire général de Liège et, à ce titre, un des premiers contradicteurs de Ladeuze), Henri-Laurent Janssens (bientôt bénédictin et futur secrétaire de la Commission biblique), Jules de Becker (futur président du Collège américain de Louvain, très hostile alors à l'exégèse louvaniste)... Sans que l'on sache si ces relations ont joué un rôle dans l'affaire qui nous occupe, il est certain que le compagnonnage de ces personnalités, toutes très conservatrices en exégèse, révèle au moins une certaine tendance dans la formation de la Grégorienne à l'époque.

<sup>115</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 16 janvier [1908].

<sup>116</sup> *Ibid.*

donné sans le savoir son approbation à un ouvrage contenant en germe de graves erreurs et favorisé ainsi à terme l'éclosion de toute une école condamnable, comme cela avait été le cas avec l'ontologisme. Il se devait par conséquent d'intervenir, lui, prélat romain, en donnant — Vaes pressentait que ce serait la technique utilisée pour vider l'approbation de toute valeur — une explication « autorisée » de l'acte pontifical et ce, avec la complicité de dom Laurent. Interrogé sur la portée de l'acte pontifical, en effet, ce dernier se rétracterait (« je n'ai aucun doute sur la nature de la réponse de D. Laurent : 'Il aura simplement présenté la brochure au S[ain]t[-]Père (pour faire plaisir à Louvain) [—] je ne sais pas s'il ira jusqu'à dire cela [—] et le Pape aura béni l'auteur comme il le fait toujours en ces circonstances' ») et ferait entendre sans complexe une autre version que celle donnée au recteur de Saint-Julien (« j'ai en tous cas répété et certifié à Mgr de T'Serclaes depuis A jusqu'à Z tout ce que D. Laurent m'a dit à moi sur la signification de son intervention »<sup>117</sup>). Vaes terminait sa lettre en recommandant à Ladeuze de surveiller la presse catholique belge, plus précisément le *Bien public*, au cas où l'on essaierait d'y accréditer l'idée que de T'Serclaes était en fait l'interprète autorisé de l'acte pontifical.

Dès qu'il eut reçu la lettre de son ancien étudiant, Ladeuze écrivit à l'archevêque, Mgr Mercier, pour l'informer de la manœuvre en cours et lui demander d'intervenir. Il disait avoir appris que « le Corresp(.)[ondant] romain du Bien Public » travaillait contre lui à Rome et que ce dernier, très probablement, enverrait sous peu une lettre au journal où, s'autorisant « prob[ablement]<sup>1</sup> par un mot vague de l'un ou l'autre secrétaire de Congrégation », il déclarerait qu'à Rome, on considérerait sa conférence comme « très d[an]gereuse et que le Pape a[vait] loué l'auteur sans conn(.)[aître] la brochure, simplement p[ar]c[e] q[u]'elle lui a[vait] été présentée »<sup>118</sup>. Dans le brouillon de sa lettre, certains passages barrés montrent que Ladeuze hésitait sur l'origine du coup : après avoir noté spontanément au début de sa missive que l'attaque venait « de Tournay », il se demandait, une fois décrit le stratagème projeté, si ce n'était pas plutôt de Louvain (« cela ne sent-il pas [un] certain clan de Louvain ? »<sup>119</sup>). Par ailleurs, ne retenant que les motivations personnelles de de T'Serclaes, il ramenait l'incident à un

---

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> *Ibid.*, Brouillon de lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain] « vers le 18 janvier » [1908].

<sup>119</sup> *Ibid.*

« petit tour préparé par certaines animosités eccl[ésiastiques], mais peu chrétiennes », sans prendre au sérieux l'hypothèse d'une approbation factice de son écrit par les plus hautes autorités romaines<sup>120</sup>. L'intervention éventuelle de Mercier était donc sollicitée, d'après Ladeuze, moins pour défendre un cas personnel (« une petite humil[iation] en plus ne m'effraie pas très fort »<sup>121</sup>) que pour préserver l'Université et ménager les étudiants. Il serait facile à l'archevêque de couper court à la « petite vengeance » de de T'Serclaes (Ladeuze, nouvelle preuve de ses très bonnes relations avec Mercier, osait suggérer lui-même la technique à employer<sup>122</sup>...) en donnant ordre au *Bien Public* de ne rien publier sur Louvain sans le *placet* de Malines.

Mercier devait agir immédiatement dans le sens indiqué par Ladeuze<sup>123</sup>, et il ne semble pas que le *Bien public* ait jamais publié quoi que ce soit sur l'affaire. Mais les choses n'en restèrent cependant pas là, ni à Rome, ni en Belgique. A Rome, où il avait entre-temps appris que l'effervescence de de T'Serclaes avait été provoquée par une lettre de dénonciation de J. Van der Meersch<sup>124</sup>, professeur d'exégèse au grand séminaire de Bruges et premier contradicteur de Ladeuze dans l'affaire du *Magnificat*<sup>125</sup>, Maurice Vaes s'était efforcé de limiter les nuisances du président du Collège belge à Rome. N'ayant pas revu ce dernier depuis le début de l'affaire, il avait cependant eu un entretien avec dom Laurent et avait « provoqué de *sa part* la réponse qu'il doit faire aux difficultés de de T'Serclaes si elles lui sont proposées »<sup>126</sup>. Il ne dut pourtant pas réussir

---

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> « Je me permets de soumettre très simp[lemen]' cette idée à V[otre] É[minence]. Je la prie à l'avance de m'excuser. Si ma demande est indiscrete, qu'elle Lui soit seul[emen]' une preuve de la confiance que j'ai placée en Elle » (*ibid.*).

<sup>123</sup> *Ibid.*, Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 21 janvier 1908 : « j'ai aussitôt averti M. Verspeyen et il m'a donné l'assurance que rien ne lui est encore arrivé, et que, en tout état de cause, rien ne sera publié sans mon approbation ».

<sup>124</sup> *Ibid.*, Copie, de la main de Ladeuze, d'une lettre de Vaes à Cauchie, Rome 27 janvier [1908].

<sup>125</sup> Cfr *supra*.

<sup>126</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Copie, de la main de Ladeuze, d'une lettre de Vaes à Cauchie, Rome 27 janvier [1908].

par la suite à calmer les ardeurs du très orthodoxe président du Collège belge<sup>127</sup>, car dans la lettre par laquelle Mercier demandait à Ladeuze de revoir son mandement de carême de 1908 relatif au modernisme (le 16 février), il apprit à ce dernier que l'homme continuait à « s'agiter » et qu'il allait envoyer à celui-ci « un salutaire avertissement »<sup>128</sup>. Et en Belgique, pas plus qu'à Rome, les lettres de dom Laurent n'avaient rasséréiné Ladeuze.

Dès la fin de l'année 1907, donc indépendamment des entreprises romaines de de T'Serclaes, la situation de Ladeuze dans son diocèse s'était considérablement dégradée, tandis qu'à la réunion des évêques du 3 mars 1908, son enseignement allait être à nouveau mis en cause<sup>129</sup>. Le 31 décembre, l'évêque de Tournai avait réuni au grand séminaire tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, enseignaient des matières à connotation théologique : non seulement les professeurs du grand et du petit séminaire, mais aussi l'inspecteur diocésain de l'enseignement de la religion, à charge pour lui de veiller à l'application des directives épiscopales dans l'ensemble du ressort sur lequel il avait juridiction. L'origine de cette réunion était étrangère à Ladeuze, mais elle le touchait indirectement : un *monitum* avait été adressé de Rome à Tournai, à la suite d'une dénonciation faite par un religieux augustin de Kain contre un professeur de collège « qui avait lâché le sens littéral des 1<sup>ers</sup> chap. de la Genèse »<sup>130</sup>. Les consignes épiscopales étaient claires : tous devaient « être conservateurs — enseigner [le] sens littéral des premiers chapitres de la genèse [*sic*] — [l']authenticité immédiate du IV<sup>e</sup> Év(.)[angile,] etc.[,] etc. »<sup>131</sup>. L'enseignement des prophéties messianiques était réservé au grand séminaire et la lecture ordinaire de la *Revue biblique* était interdite partout, sauf pour les professeurs de théologie. La conférence de Ladeuze sur la

---

<sup>127</sup> Dans une lettre adressée à Cauchie, Vaes écrivait sur un ton humoristique à ce propos : « Vous pouvez apprendre aussi à M.[onsieur] L(.)[adeuze] que tous les élèves du Collège belge à part Cerfaux (Tournai) et Balthasar (maintenant votre collègue) sont modernistes. Pauvre Mgr de T'S(.)[erclaes], et dire qu'il est dans une quiétude parfaite quant à leur orthodoxie » (*ibid.*).

<sup>128</sup> *Ibid.*, Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 16 février 1908 : « J'ai appris [surcharge de Ladeuze : 'de M. l'abbé Pelzer, D<sup>r</sup> de l'Inst.[itut] de S. Thomas, en ce moment à S. Julien des Belges'] que Mgr de T'Serclaes continue à s'agiter. Je vais lui envoyer un salutaire avertissement ».

<sup>129</sup> Voir ici *ibid.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Une note de synthèse de Ladeuze résumant certains faits liés à son activité exégétique et rédigée à l'occasion de la réunion des évêques du 5 mars 1908.

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> *Ibid.*



résurrection du Christ, c'était bien, avait concédé Monseigneur, mais uniquement du point de vue d'où l'auteur s'était placé — c'est-à-dire, dans l'esprit de Walravens, du point de vue apologétique ; pour le reste, il n'entendait nullement que la question soit traitée de la sorte dans les collèges. Lors de la nouvelle assemblée épiscopale de mars 1908, par ailleurs, « certains » évêques — au nombre desquels on peut certainement ranger Walravens et Rutten, et peut-être le très romain Heylen<sup>132</sup> — jugèrent nécessaire une « nouvelle sortie » contre Ladeuze, lui reprochant à nouveau de « ne lire que les ouvrages protestants »<sup>133</sup>. Si Mercier, dénonçant les démarches intempestives de de T'Serclaes à Rome, réussit à défendre la position de son protégé en arguant du fait que les catholiques n'avaient qu'à produire davantage et — comme les jésuites au temps de l'humanisme — qu'il fallait lire ses ennemis pour les réfuter, il faut bien reconnaître que l'ensemble de ces événements ne prêtaient guère à l'optimisme. On peut se demander si les démarches de de T'Serclaes et les nouvelles accusations épiscopales n'ont pas signifié pour Ladeuze la fin des illusions quant à une acclimatation « naturelle » de la critique dans l'Église. Si ce n'est pas le cas, comme semble le suggérer l'interprétation minimaliste qu'il fait initialement de la campagne romaine de de T'Serclaes (un « petit tour préparé par certaines animosités eccl[ésiastiques], mais peu chrétiennes »<sup>134</sup>), la suite des événements allait sans doute l'en convaincre. C'est que, parallèlement aux péripéties que nous venons de rapporter, s'était développée ce qu'on appela d'emblée l'« affaire Batiffol », affaire que Ladeuze prit très au sérieux<sup>135</sup>.

---

<sup>132</sup> Louis Heylen, en religion Thomas, était né à Kasterlee le 5 février 1856 et il décédé à Namur en 1841. Entré chez les chanoines prémontrés de Tongerlo en 1875, il est ordonné prêtre en 1881 et est envoyé à Rome pour y poursuivre ses études (doctorat en philosophie en 1883, baccalauréat en droit canon et doctorat en théologie, en 1886). Rentré dans son abbaye, il y enseigne la philosophie jusqu'en 1897, moment où il est élu abbé. Fin 1899 il est nommé évêque de Namur, commençant ainsi un très long épiscopat qui s'achèvera en 1941. Voir A. HAQUIN, *Heylen (Thomas-Louis)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXIV, col.353-357. D. DE CLERCK, *Mgr Thomas Louis Heylen*, dans *Les Prémontrés au XIXe siècle : tradition et renouveau. Centre d'études et de recherches prémontrées. Colloque international de Conques. Septembre 1995*, sous la dir. de D.-M. DAUZET, M. PLOUVIER et C. SOUCHON, Paris, 2000, p. 261-269, n'apporte rien de neuf...

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Brouillon de lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain] « vers le 18 janvier » [1908].

<sup>135</sup> *Ibid.*

### ***B. Le temps de la prudence (1908-1909)***

Après l'approbation donnée par le cardinal Rampolla à son article relatif à la résurrection et la bénédiction pontificale transmise par dom Laurent Janssens, Ladeuze a nourri un bref moment l'illusion que Rome faisait clairement la distinction entre le groupe des progressistes auquel les professeurs de Louvain se rattachaient et le clan des modernistes sympathisants de Loisy. Fort des nouvelles qui lui parvenaient de Rome, il contre-attaqua alors immédiatement en invoquant cet appui des plus hautes autorités de l'Église devant les étudiants de Louvain, que les flux et reflux de la question biblique avaient pu désorienter, et face l'évêché de Tournai, qu'il avait toujours senti tiède et hésitant à son égard. L'espoir fut cependant de courte durée car, tandis que Ladeuze savourait son éphémère victoire, un nouveau drame se tramait dans l'ombre, qui bientôt éclata publiquement comme une bombe : Batiffol, le recteur progressiste de Toulouse, un des modèles intellectuels, avec Lagrange, des études critiques catholiques aux yeux de Ladeuze, était destitué. Malgré certaines lectures « optimistes » des événements mises en circulation, Ladeuze interpréta la condamnation de Batiffol comme un possible désaveu doctrinal de l'école progressiste et renonça, comme il s'en ouvrit à Lagrange, à publier un article sur l'Évangile de Matthieu qu'il préparait pour la *Revue biblique*. Ce renoncement particulier doit sans doute être interprété comme un renoncement à toute publication « compromettante » et pose la question de la signification des années 1908-1909 dans la carrière de Ladeuze : s'agit-il, comme Coppens le suggère, d'une période d'accalmie et de sérénité, obtenue grâce à l'appui inconditionnel apporté par Mercier à l'école critique de Louvain ? En fait, si Mercier a effectivement joué un rôle considérable pour atténuer les excès de la répression antimoderniste, le calme, pour Louvain comme pour Ladeuze, n'était qu'apparent.

#### *1. La destitution de Mgr Batiffol (Noël 1907) : la fin des illusions*

Pour rappel, Mgr Batiffol, qui présidait aux destinées de l'Institut catholique de Toulouse depuis 1898, avait été amené à quitter discrètement sa charge de recteur au cours des vacances de Noël 1907, dans des conditions qui provoquèrent à l'époque la stupéfaction générale : il fut rappelé dans son diocèse d'origine par l'archevêque de

Paris, sans que l'on connaisse très bien les circonstances ayant présidé à ce limogeage grossièrement maquillé en mutation<sup>136</sup>. En toute hypothèse, ce départ faisait suite à la mise à l'Index, le 16 juillet 1907, de son ouvrage sur *L'Eucharistie*, mesure qui ne devait cependant être rendue officielle que bien des années plus tard (le 2 janvier 1911), initialement de façon à permettre à l'auteur de corriger ses erreurs avant le prononcé éventuel du jugement. En réalité, l'affaire, si affaire il y eut, vint moins du départ du recteur que de l'absence d'explication claire sur les raisons qui l'avaient motivé : tandis que l'archevêque de Toulouse laissait entendre que la décision était venue sur injonction formelle de Rome, l'officieuse *Corrispondenza romana* affirmait qu'après *Pascendi*, les évêques protecteurs avaient spontanément conclu à la nécessité du départ de Batiffol, conclusion que n'avait pu que partager le Saint-Siège. Dans l'ensemble, les premiers historiens de l'affaire ont eu tendance à considérer, de façon lointaine, que la destitution avait été motivée par des questions doctrinales et qu'elle avait été ordonnée de Rome. Et ils ont eu tendance à admettre, de façon prochaine, que les défauts de caractère de Batiffol, qui lui avaient valu l'opposition d'une partie des professeurs et de l'archevêché, ainsi que ses attaches avec l'Université et ses idées « libérales », qui lui avaient attiré de sérieuses oppositions dans la bonne société toulousaine, n'avaient pas été étrangers à ses difficultés. Quoi qu'il en soit, la destitution de Batiffol inquiéta sérieusement Ladeuze, et il n'est pas sans intérêt de retracer ici la perception qu'il en eut à travers les informations reproduites dans la presse ou transmises par ses correspondants romains et français. Parallèle aux difficultés soulevées à propos de l'article sur la résurrection, l'affaire Batiffol acheva de convaincre Ladeuze de se tenir définitivement sur ses gardes et d'éviter désormais les publications « scabreuses ».

*a. Dans la presse : des jugements contradictoires, mais significatifs*

---

<sup>136</sup> Sur cette affaire compliquée le travail de base reste, pour rappel, celui de M. BÉCAMEL, *Comment Monseigneur Batiffol quitta Toulouse, à la Noël 1907*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. LXXII, 1971, p. 258-288, et t. LXXIV, 1973, p. 109-138, à éclairer par A.G. MARTIMORT, *A propos du départ de Toulouse de Mgr Batiffol*, *ibid.*, t. LXXXIV, 1983, p. 198-216. Voir également la correspondance publiée : M. BÉCAMEL, *Une lettre de Mgr Batiffol à dom Laurent Janssens O.S.B.*, *ibid.*, t. LXXV, 1974, p. 283-286, et J.-P. INDA, *Du « Brigandage de Toulouse » à celui de Bayonne. Correspondance inédite de Mgr Batiffol avec l'abbé Annat*, *ibid.*, t. LXXXI, 1980, p. 267-291. La biographie de référence de J. RIVIÈRE, *Monseigneur Batiffol (1861-1929)*, Paris, 1929, n'est ici, au chapitre *Retraite*, p. 56-79, d'aucune utilité.

Dès que la nouvelle de la destitution fut connue en France, Ladeuze fut informé des événements et suivit l'affaire de très près, comme en témoignent trois coupures de presse conservées dans son dossier « Affaire Batiffol ». Ces trois informations, partiellement contradictoires, illustrent parfaitement l'ambiguïté qui enveloppa aussitôt le départ du recteur de Toulouse et laissent deviner la perplexité qui dut envahir Ladeuze en ces circonstances : Batiffol n'était-il pas, avec Lagrange, un des chefs de file de l'école critique et sa destitution ne constituait-elle pas la preuve éclatante que ce qui était condamné à Rome, c'était bien la méthode historique elle-même, non moins que ses excès ? Encore fallait-il précisément que la condamnation vînt de Rome. Or, si deux des trois articles parus dans la presse belge fin décembre 1907-début janvier 1908 insistaient pour dégager la responsabilité du Saint-Siège, l'article français paru dans *Le Figaro* dès le 27 décembre 1907 donnait, lui, une relation beaucoup plus circonstanciée des événements, où Rome était impliquée. Fallait-il donner foi au *Bien public*, pour qui, à la suite de la *Corrispondenza romana* de Benigni, Rome n'était pas liée à la démission du recteur de Toulouse<sup>137</sup>, ainsi qu'au *Patriote*, qui estimait inexact d'affirmer que le Saint-Père, qui s'était simplement contenté selon lui « d'approuver l'acte spontané des évêques », ait joué un rôle quelconque dans l'affaire<sup>138</sup> ? Ou fallait-il suivre *Le Figaro*, dont l'interprétation était nettement moins bénigne quant au rôle du Saint-Siège et au caractère doctrinal du dossier ?

S'il faut certes prendre avec beaucoup de précautions les données publiées par le *Figaro* sous le titre *Révocation du recteur de l'Institut catholique de Toulouse*, l'article nous informe cependant sur la version des faits mise en circulation immédiatement après qu'ils se soient produits et qui fut celle reçue en premier lieu par Ladeuze<sup>139</sup>. Pour le *Figaro*, la décision avait été prise par les évêques protecteurs, mais conformément à la volonté du Saint-Siège. Le problème n'était en réalité pas neuf : deux ans auparavant, disait l'article, soit avant *Pascendi*, les évêques avaient déjà décidé de se défaire de

---

<sup>137</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Coupures de presse : *Précision*, dans *Le Bien public*, 31 décembre 1907.

<sup>138</sup> *Ibid.*, Coupures de presse : *Notes romaines*, dans *Le Patriote*, 7 janvier 1908.

<sup>139</sup> Comme le montre très bien une lettre de Mgr Vaes datée du 29 décembre et fournissant à Ladeuze les informations romaines demandées sur l'affaire : c'est avec l'article du *Figaro* qu'il fut informé et qu'il se mit alors en quête de renseignements (cfr *ibid.*, Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907]).

Batiffol et avaient pour ce faire prononcé la dissolution de l'Institut. Si le recteur avait accepté à l'époque de partir, on aurait nommé un successeur, suppléé aux professeurs défaillants et personne n'y aurait rien vu. Mais les professeurs contestés décidèrent de rester et Batiffol ne trouva rien de mieux à faire, dans ce contexte, que de publier son ouvrage sur l'eucharistie. Apprenant que l'ouvrage avait été mis secrètement à l'Index avec demande à l'auteur de le retravailler, les évêques auraient alors décidé de sévir et, lors d'une réunion tenue le mois précédent, auraient arrêté le principe de la liquidation de Batiffol. Pour ne pas froisser l'intéressé, il aurait d'abord été admis de lui laisser achever l'année scolaire, mais les événements s'étaient ensuite précipités : trois professeurs mécontents s'étaient adressés au Vatican et quelques semaines plus tard, l'archevêque de Toulouse avait reçu de Rome l'ordre de ne pas surseoir à la liquidation immédiate. Mgr Mignot accepta alors d'avoir un entretien avec l'intéressé et de lui demander sa démission, ce qu'il fit, non sans avoir reproché au recteur sa dureté à l'égard de Loisy et de ses autres collègues suspectés, comme Laberthonnière. Devant le refus de l'intéressé de démissionner, et toujours pour lui éviter une situation inconfortable, on imagina de le faire rappeler à Paris par son ordinaire. Et le journal de conclure, non sans une pointe de satisfaction contenue, par un proverbe de circonstance : « un pur trouve toujours un plus pur que lui qui l'épure »<sup>140</sup>.

*b. Les correspondants de Ladeuze : « le grand motif est donc bien doctrinal et vise la tendance »<sup>141</sup>*

Sans attendre que les précisions de la presse belge dont nous avons parlé parviennent de Rome au début de l'année 1908, Ladeuze avait écrit immédiatement à son correspondant romain habituel, Mgr Vaes — sa réponse est datée du 29 décembre, soit deux jours à peine après l'article du *Figaro* —, et à son ami parisien Jean-Baptiste Chabot<sup>142</sup> — qui, ignorant tout de l'affaire, fut cependant plus lent à répondre —, pour

---

<sup>140</sup> *Ibid.*, Coupures de presse : *Révocation du recteur de l'Institut catholique de Toulouse*, dans *Le Figaro*, 27 décembre 1907.

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> Jean-Baptiste Chabot est né à Vouvray le 16 février 1860 et est décédé le 7 janvier 1848. Ordonné prêtre en 1885, il suivit à Louvain les cours d'orientalisme, surtout auprès des professeurs Hebbelynck et Forget, et conquist sa maîtrise en théologie avec une thèse consacrée à saint Isaac de Ninive (1892). Auteur d'une œuvre abondante dans le domaine de l'orientalisme, il fut, avec Hyvernât et Forget, un des fondateurs du *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, qui publiait des textes originaux de Pères coptes, syriaques, arabes et arméniens avec une traduction latine (cfr ci-dessous, le chapitre sur les débuts

leur demander à chacun un maximum d'informations sur l'affaire. Pour Mgr Vaes, l'origine du coup était sans aucun doute romaine et d'ordre doctrinal : « d'après les renseignements que j'ai pu avoir — on a parlé assez bien ces derniers temps de la démission imposée par Rome à Mgr Batiffol — cette mesure a été motivée exclusivement par la condamnation doctrinale de son ouvrage sur l'Eucharistie »<sup>143</sup>. A l'origine de cette condamnation de l'ouvrage de Batiffol se trouvait une campagne entamée deux ans auparavant par le Père Billot, professeur de théologie dogmatique au Collège romain et futur consultant au Saint-Office, bientôt relayée par un certain Père Beneponsiere O.P. [?]. La campagne — dont dom Laurent Janssens s'était sans doute fait l'écho auprès de Ladeuze dès novembre 1907 en parlant, à propos de Batiffol, de « son déplorable livre sur l'Eucharistie »<sup>144</sup> — aboutit à la mise à l'Index de l'ouvrage à la fin de l'année académique 1906-1907 ou au début de 1907-1908, et la décision fut aussitôt communiquée aux évêques du Midi. Il leur fut alors assuré qu'elle serait gardée secrète aussi longtemps que Mgr Batiffol serait recteur, ce qui, notait Maurice Vaes, signifiait qu'« on semblait donc prévoir comme possible qu'il ne [le] fût bientôt plus ! »<sup>145</sup>. Sur ces entrefaites, vers fin octobre-début novembre, Rome fit savoir aux évêques protecteurs de l'Institut qui devaient se réunir incessamment, qu'ils auraient à prendre une décision concernant le recteur. Ne comprenant pas qu'il s'agissait d'une invitation implicite à remercier Batiffol, les évêques le maintinrent, au grand étonnement de Rome, qui se fit alors comprendre tout à fait clairement et imposa véritablement sa démission. Vaes notait cependant que l'on attribuait la « ténacité » de

---

du rectorat). Membre de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres (1917), il fut chargé par l'Institut de France de la publication du *Corpus inscriptionum semiticarum* et par le Gouvernement général de l'Algérie du *Recueil des inscriptions libyques*. Cfr G. BARDY, Chabot (Jean-Baptiste), dans *Catholicisme...*, t. II, col. 855, et G. RYCKMANS, *Centenaire de Jean-Baptiste Chabot, S. Th. D. et M. (1860-1960). Souvenirs de ses années de jeunesse*, dans *Annua nuntia lovaniensia*, t. XVI, p. 111-153. Pour information, les archives Jean-Baptiste Chabot sont conservées à l'Université catholique de Louvain, au Service des archives de l'Université à Louvain-la-Neuve. Cfr F. MIRGUET, *Papiers Jean-Baptiste Chabot* (Archives de l'Université catholique de Louvain. Archives de l'Université [AUL], t. IV), Louvain-la-Neuve, 1985.

<sup>143</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907].

<sup>144</sup> *Ibid.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Lettre de dom Laurent Janssens à Ladeuze, Rome 20 novembre 1907.

<sup>145</sup> *Ibid.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907].

Rome dans ce dossier « bien plus à l'action d'un ensemble d'inimitiés et de rancunes aristocratiques et ecclésiastiques que Batiffol a[vait] eu le malheur de s'attirer par un mauvais caractère et ses intempérances de langage, qu'au zèle objectif des gardiens de la foi de l'Église »<sup>146</sup>. Ténacité, certes, mais pas motivation fondamentale, car il concluait immédiatement après : « Le grand motif est donc bien doctrinal et vise la tendance ! Hélas, ce ne sera pas la dernière victime, à voir le zèle religieux et la flamme mystique qui animent certains personnages. Il paraîtrait qu'U(.)[mberto] Benigni commence à trahir ses anciens amis ! »<sup>147</sup>.

Quant à Chabot, la lettre de Ladeuze le surprit ignorant de tout et les quelques informations qu'il put rassembler en cette période de vacances académiques ne firent d'abord que confirmer sommairement les dires de Mgr Vaes quant au rôle joué par la personnalité de Mgr Batiffol dans cette affaire : « J'ai recueilli de vagues renseignements desquels il résultait que le caractère du Monsieur qui s'était rendu impossible par son *autoritarisme* était pour beaucoup dans la décision. On a profité de quelques difficultés pour le congédier avec plaisir »<sup>148</sup>. Une dizaine de jours plus tard, Chabot fit parvenir à Ladeuze, par l'intermédiaire de Cauchie, qui était invité à lui en faire part, une série de détails complémentaires qui recoupaient largement les informations de Vaes, mais qui apportaient également, sur certains points factuels, des lumières nouvelles<sup>149</sup>. Au départ, à l'occasion de la rentrée académique, Rome avait demandé au recteur de fournir un rapport sur l'enseignement à Toulouse et sur ses sentiments vis-à-vis du modernisme. Peu après, tandis que Batiffol recevait une lettre disant que son rapport était satisfaisant, l'archevêque de Toulouse se voyait adresser une missive — qu'on l'accusait d'avoir lui-même provoquée — disant que « le S(.)[aint-]Père verrait 'sans déplaisir' un changement de recteur »<sup>150</sup>. Communiquée aux évêques de la région, la missive donna lieu à conciliabule et on décida d'écrire à Rome pour savoir si elle exprimait un ordre formel ou un simple conseil. Rome, « qui compte sur la

---

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> *Ibid.*, Lettre de Chabot à Ladeuze, 4 janvier 1908.

<sup>149</sup> *Ibid.*, Copie, de la main de Ladeuze, d'un extrait de lettre de Chabot à Cauchie, s.l., 18 janvier 1908.

<sup>150</sup> *Ibid.*

platitude des év(.)[êques] français » fit une réponse diplomatique, mais qui ne souffrait pas de problème d'interprétation : « 'ce n'est pas un ordre, reproduit Chabot, mais la conscience des évêques encourra la responsabilité du bien qui ne se fait pas et du mal qui pourrait se faire' »<sup>151</sup>. A ce mot de « responsabilité », l'immense majorité des évêques déclara, toujours d'après Chabot, n'en pouvoir endosser aucune et conçut l'ingénieux stratagème de faire rappeler celui qui refusait de donner sa démission de Toulouse, par son ordinaire, l'archevêque de Paris. Et Chabot d'ajouter, non sans un certain plaisir, semble-t-il :

« Mgr Duchesne en apprenant la chose n'a pu s'empêcher de dire : 'Batiffol est un homme extraordinaire : chaque fois qu'il a mal agi, il en a tiré profit ; et pour une fois qu'il a bien agi, il en est victime !' — Tout le monde blâme le procédé ; mais chacun est heureux de constater que la victime ne l'a pas volé et ce ne sont que de justes représailles à l'égard de celui qui espérait se mettre à l'abri en censurant et dénonçant ses confrères »<sup>152</sup>.

On notera que ces détails fournis par Chabot seront partiellement confirmés par Vaes à la fin janvier<sup>153</sup>, mais que dans la mesure où nous ignorons les sources respectives des deux témoins — et donc leur degré d'indépendance —, il est difficile d'en tirer argument pour confirmer la valeur de leur témoignage.

### c. L'interprétation de Ladeuze

Quoi qu'il en soit des faits eux-mêmes, Ladeuze paraît bel et bien en avoir pratiqué une lecture « pessimiste », considérant comme vraisemblable que la destitution de Batiffol ait été réclamée par Rome, qu'elle ait été prononcée avec l'assentiment de la majorité des évêques protecteurs et qu'elle ait eu des motivations essentiellement doctrinales. A peu près en même temps qu'il recevait ses correspondances étrangères,

---

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> *Ibid.*

<sup>153</sup> Dans une lettre adressée à Cauchie et dont Ladeuze résumera le propos en ces termes : « Livre à l'index [*sic*] en 1907. [Rome] Aurait demandé de rectifier 3 propos(.)[itions] (lettre de Satolli) dont l'une concernant S. Paul et l'Euchar(.)[istie.] Bat(.)[iffol] n'a satisfait qu'à moitié à ce sujet. En suite de cet état de ch(.)[oses], des influences de Rome et du peu de sympathie dont B(.)[atiffol] jouit d[an]s l'épiscopat du midi (m(.)[ême de la part de] Mgr Mignot), il avait été décidé par celui-ci qu'on le démissionnerait à fin [de l'] a(.)[nnée] 1907-1908[.] C'est alors que Rome est intervenue plus explicitement et que l'épiscopat du midi [*sic*] a demandé à B(.)[atiffol] de vouloir bien donner sa démission. Celui-ci s'y étant refusé, [il] a été rappelé par son ordinaire ». *Ibid.*, Copie, de la main de Ladeuze, d'une lettre de Vaes à Cauchie, Rome 27 janvier [1908].



en effet, Ladeuze a noté ses impressions sur l'affaire à travers la copie qu'il prenait pour ses archives d'un article du *Bulletin de la semaine*, qui, à ses yeux, interprétait de façon bien irénique les malheurs de l'infortuné Toulousain. En fait, le *Bulletin* disait reproduire une lettre envoyée de Toulouse par un « groupe d'amis de Mgr Batiffol » et entendait « protester contre des affirmations erronées » parues dans la presse (notamment dans *Le Figaro*)<sup>154</sup>. L'article faisait tout d'abord valoir qu'il était peu vraisemblable que le départ de Mgr Batiffol ait été imposé, voire simplement suggéré, par Rome, dans la mesure où Merry del Val avait, le 12 août encore, assuré ce dernier de la satisfaction du Souverain Pontife à son endroit et que, le 28 novembre, le Saint-Père lui avait fait renouveler la même assurance. Ensuite, l'article contestait que l'« exécution » de Mgr Batiffol ait été décidée par les évêques protecteurs du Midi, plusieurs ayant dit ou écrit qu'ils regrettaient profondément les événements de Toulouse et qu'ils avaient été stupéfaits en apprenant, comme tout le monde, l'information par les journaux : l'article citait notamment le discours de rentrée de l'archevêque d'Auch, très favorable au recteur. Enfin, il était faux que trois professeurs aient envoyé à Rome, vers le 12 novembre, une lettre de dénonciation qui aurait amené Rome à agir immédiatement : tous les professeurs en fonction avaient démenti le propos et l'un d'entre eux avait même fait campagne dans la presse en demandant que l'on donne un maximum de publicité à ses dénégations. Il en résultait pour le *Bulletin* que toutes les explications données antérieurement par la presse étaient défectueuses et que la réalité était en fait beaucoup plus simple. Mgr Batiffol, à qui on ne pardonnait pas ses sympathies pour l'Université, savait qu'une campagne — où l'encyclique *Pascendi* était perfidement utilisée contre lui — était en cours et il n'ignorait pas que l'archevêque de Toulouse n'était pas en mesure de le couvrir : « d[an]s ces conjonctures et pour ces motifs, Mgr B(.)[atiffol], sans avoir, à aucun moment, refusé une démission que personne ne lui réclamait, a cru devoir demander à être relevé de ses fonctions et à rentrer dans le diocèse de Paris, son diocèse d'origine »<sup>155</sup>. Et l'article concluait : « à chacun maintenant de comprendre à qui incombe réellement la responsabilité de cette regrettable affaire »<sup>156</sup>.

---

<sup>154</sup> *Ibid.*, Réflexions de Ladeuze au sujet d'un article du *Bulletin de la semaine* du 15 janvier 1908 relatif à l'affaire Batiffol.

<sup>155</sup> *Ibid.*

<sup>156</sup> *Ibid.*

Pour Ladeuze, cette présentation des choses posait un certain nombre de problèmes, et sa copie de l'article en question était ponctuée de commentaires très critiques. Ainsi, à propos du changement d'attitude que supposait l'intervention de Rome dans la démission de Batiffol, Ladeuze notait le caractère aléatoire des mots « pas vraisemblable », comme si ces mots avaient encore un sens ici (« singulière expression après le fait »<sup>157</sup>). Au sujet du comportement des évêques protecteurs, il soulignait que les regrets de « plusieurs » prélats n'empêchaient pas « la majorité des autres » d'être d'accord avec la mesure de destitution et que la surprise de certains évêques favorables à Batiffol pouvait s'expliquer tout simplement par leur absence à la réunion qui avait été fatale à Batiffol. L'article du *Bulletin* évoquait un discours de rentrée élogieux pour ce dernier dans le chef de l'archevêque d'Auch, mais à y regarder de plus près, Ladeuze se demandait s'il s'agissait bien de « l'éloge de B(.)[atiffol] »<sup>158</sup>. Sans multiplier les exemples<sup>159</sup>, il est clair que de son observatoire louvaniste, Ladeuze n'accordait guère de crédit à l'article du *Bulletin*. Il faisait observer *in fine* que, dans un premier temps, le chroniqueur avait écarté la responsabilité de Rome, alors que dans un second temps, il avait nié celle des évêques protecteurs. Il semble que, pour Ladeuze, cette double disculpation cachait mal une volonté de s'en prendre à l'archevêque de Toulouse lui-même (« ne vise-t-on pas [l']arch(.)[evêque] de Toulouse ? »), et pour des raisons qui ne concernaient pas nécessairement le cas Batiffol. Le fait que Ladeuze ait relaté en note l'incident Calvet, du nom d'un professeur de l'Institut catholique favorable au système universitaire et démis pour ce motif par l'archevêque, plaidait pour lui en ce sens :

---

<sup>157</sup> *Ibid.*

<sup>158</sup> Cfr la *Chronique de l'Institut catholique*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1907, p. xv-xvii, le *Discours de Mgr l'Archevêque d'Auch*. A lire ce texte, on serait bien en peine d'y voir un éloge de Batiffol. S'adressant officiellement au chancelier de l'Institut, l'archevêque de Toulouse, et à « Messieurs », les autres évêques protecteurs, Mgr d'Auch n'avait eu qu'une parole ambiguë à l'adresse du recteur. Tandis qu'il évoquait l'encyclique *Pascendi*, qui avait « frappé justement d'orgueilleux novateurs » et qu'il vantait le « rigorisme doctrinal » traditionnel de la maison, il avait tenu, citant un discours de Batiffol lui-même, à rappeler son attachement à la rigueur dogmatique et son esprit de soumission à l'Église. Mais il n'était nulle part question des principes critiques auxquels adhérerait ce dernier et l'invocation des propres idées du recteur en matière d'obéissance pouvait très bien n'être qu'une invitation à accepter docilement la destitution prochaine... D'où la question de Ladeuze : était-ce bien un éloge, et un éloge de Batiffol ?

<sup>159</sup> Cfr A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Réflexions de Ladeuze au sujet d'un article du *Bulletin de la semaine* du 15 janvier 1908 relatif à l'affaire Batiffol.

l'article visait moins à sauver Batiffol qu'à compromettre le chancelier de l'Institut et il ne fallait donc pas s'y fier.

Quoi qu'il en soit des faits constitutifs de l'affaire Batiffol et de leur reconstitution plus ou moins fidèle par Ladeuze, ce qui est certain, c'est que ce dernier a interprété sa destitution comme un coup d'arrêt donné par Rome aux études critiques et qu'il a probablement décidé, en conséquence, de cesser toute publication à risques, c'est-à-dire, concrètement, toute publication dans le domaine de l'exégèse néo-testamentaire, voire dans le domaine de la patristique touchant de trop près à la critique biblique. Si nous n'avons trouvé aucune trace d'une décision formelle en ce sens, deux indices nous permettent cependant de l'admettre sans trop de difficultés : sa bibliographie, dont l'analyse trahit un changement de perspective, et une correspondance avec Lagrange au cours de la première moitié de 1908, qui nous le montre renonçant à un article destiné à la *Revue biblique* pour des raisons manifestement doctrinales. En ce qui concerne ses publications, d'une part, Ladeuze n'a publié, au cours des années 1908-1909, que quatre articles : sa contribution sur Caius de Rome pour les *Mélanges Godefroid Kurth*<sup>160</sup>, une notice biographique pour l'*Annuaire* de l'Université suite au décès de Mgr Lamy<sup>161</sup> et deux articles pour la *Catholic Encyclopedia* consacrés à l'Épître aux Éphésiens (sur lequel il avait déjà publié antérieurement) et à Mgr Goossens (décédé depuis peu)<sup>162</sup>. A y regarder de plus près, il ne s'agit que d'écrits de circonstance, sans grand intérêt et parfaitement inoffensifs, d'autant que le seul qui pourrait échapper à ce jugement (*Caius de Rome, le seul Aloge connu*) était en fait déjà dans ses cartons en 1907, au moment de la rédaction de son article sur le IV<sup>e</sup> Évangile<sup>163</sup>. D'une lettre de Lagrange de juillet 1908, d'autre part, il ressort que Ladeuze avait fait part au directeur de la *Revue biblique*, sans doute en début d'année déjà, de sa décision irrévocable de ne pas publier un article en projet sur l'Évangile de saint Matthieu. Les raisons de ce renoncement étaient doctrinales et, d'après ce qui en transparaît dans la réponse de Lagrange, liées partiellement au moins à son « dernier » article, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, celui consacré à la résurrection :

---

<sup>160</sup> P. LADEUZE, *Caius de Rome, le seul Aloge connu...*

<sup>161</sup> ID., *Notice sur la vie et les travaux de Monseigneur Lamy...*

<sup>162</sup> ID., *Ephesians, Epistle to the*, dans *The Catholic Encyclopedia*, t. V, New York, 1909, p. 485-490, et Goossens, *Pierre-Lambert*, *ibid.*, t. VI, New York, 1909, p. 648.

<sup>163</sup> Cfr ID., *L'origine du quatrième Évangile. A propos du livre de M. Lepin...*, p. 11.

« Vraiment, il m'en coûtait beaucoup de vous rendre votre liberté au sujet de S(.)[aint] Matthieu, et c'est pourquoi j'ai tant attendu pour vous répondre. Pourtant je ne puis me dissimuler à moi-même la gravité de vos raisons, et je ne veux pas insister outre mesure. Mais j'ose espérer que vous me dédommerez par quelque bel article. Le dernier [il doit s'agir de l'article sur la résurrection] ne me paraît pas avoir fait l'impression que vous pensez »<sup>164</sup>.

S'il n'était question, chez Lagrange, que d'impressions négatives laissées par ce dernier article — Ladeuze devait sans doute lui avoir rapporté les « essais de Mgr Tserclaes pour provoquer [...] [la] désapprobation de Rome »<sup>165</sup> contre lui —, il nous paraît clair que, dans l'esprit de ce dernier, ces essais étaient indissociables de l'affaire Batiffol : s'il a rangé, dans ses archives personnelles, les deux événements dans un seul et même dossier, c'est bien que, pour lui, ils étaient liés, non seulement chronologiquement, mais également logiquement, l'affaire Batiffol ayant sans doute achevé de le convaincre d'interpréter avec beaucoup de circonspection la réception romaine de son écrit. Ce qui, en toute hypothèse, est incontournable, c'est que Ladeuze a, peu de temps après l'affaire Batiffol, renoncé à publier un article pour des raisons dogmatiques et qu'il n'a plus rien produit, par la suite, qui mérite la qualification de « travail scientifique »<sup>166</sup>. Ceci nous conduit tout naturellement à débattre des conclusions de Coppens, qui voit dans les années 1908-1909 une période d'accalmie où, grâce à Mercier, les exégètes de Louvain trouvèrent enfin la paix<sup>167</sup>. Ce débat est d'autant plus justifié que, dans la lettre qu'il adresse à Ladeuze à la mi-1908, précisément, Lagrange estime effectivement que la situation se calme sur le front biblique et qu'il associe à ce fait l'action de Mercier :

« D'ailleurs depuis quelques semaines, on dirait que les choses se tassent un peu. Pour ma part je suis beaucoup plus rassuré, et je suis persuadé que de plus en plus on fera le départ des modernistes — puisque c'est le terme —, et ceux qui travaillent du meilleur de leur cœur pour l'honneur de l'Église. Il me semble que votre archevêque est appelé à jouer un rôle important dans l'avenir. Plût à Dieu qu'il devienne pape ! »<sup>168</sup>.

---

<sup>164</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 5 juillet 1908.

<sup>165</sup> *Ibid.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 ».

<sup>166</sup> Pour rappel, l'article sur les aloges, paru en 1908, était déjà rédigé en 1907.

<sup>167</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 71-72.

<sup>168</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 5 juillet 1908.

2. Les années 1908-1909 pour Ladeuze :  
accalmie après l'orage ou calme avant la tempête ?

Pour Coppens, à qui Lagrange donne apparemment ici raison, les deux dernières années de professorat de Ladeuze ont été une période d'accalmie avant la nomination au rectorat — nomination qu'il semble considérer comme une simple formalité<sup>169</sup> —, et cela grâce à Mercier. A la suite de Ladeuze, dont les articles sur le IV<sup>e</sup> Évangile et la résurrection visaient à défendre un usage modéré de la critique, à la suite de deux élèves de Ladeuze, Honoré Coppieters et Ernest Van Roey, qui, l'un en néerlandais et l'autre en français, avaient plaidé de même pour la méthode historique<sup>170</sup>, Mercier aurait en effet, d'après Coppens, mené lui-même la grande offensive en faveur de l'exégèse progressiste (« *doch het groote offensief ging van niemand minder uit dan van den aartsbisschop van Mechelen zelven* »<sup>171</sup>) : en publiant sa pastorale contre le modernisme, il s'associait en fait publiquement au combat de Pie X contre la nouvelle hérésie, il coupait l'herbe sous le pied à ceux qui faisaient circuler des rumeurs selon lesquelles l'archevêque avait des sympathies modernisantes (n'était-il pas en contact avec Tyrrell, le plus illustre représentant de la secte en Angleterre ?) et, son crédit renforcé, il couvrait du même coup les théologiens suspects de Louvain qui pouvaient se réclamer de sa confiance et invoquer son soutien. Que penser de ces conclusions ? En fait, si le rôle de tampon joué par Mercier au cours de la crise modernisme est indubitable, comme nous allons le voir, il convient cependant de rectifier l'idée de Coppens selon laquelle l'opposition à Ladeuze se serait calmée à la fin de son professorat, sans qu'il en reste beaucoup de traces au moment de son accession au rectorat : d'une part, les années 1908 et 1909 ne furent calmes pour Ladeuze qu'en apparence seulement et d'autre part, son accession au rectorat fut tout sauf calme.

**a. L'attitude de Mercier face à la crise : appui inconditionnel à la politique de Pie X et soutien aux intellectuels progressistes**

---

<sup>169</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 79-85.

<sup>170</sup> H. COPPIETERS, *Een inleidend en toelichtend woord over modernisme*, dans *Dietsche Warande en Belfort*, janvier-février 1908, tiré à part, in-8°, 32 p., et E. VAN ROEY, *L'Église catholique et l'hérésie moderniste*, dans *Revue générale*, 1908, p. 161-176 et 438-454.

<sup>171</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 71.

Quant au double engagement antimoderniste et progressiste de Mercier, on ne peut qu'être d'accord, et même davantage, avec Coppens : son action à travers la crise a été bien plus importante qu'il ne l'a imaginé, que ce soit pour condamner formellement le modernisme, fruit vénéneux du kantisme allemand, de l'agnosticisme et de l'immanentisme, ou pour soutenir les intellectuels qui, par fidélité bien comprise à l'Église, cherchaient des voies nouvelles tout en prenant parfois des chemins de traverse.

Pour ce qui est de la condamnation formelle du modernisme, Mercier ne s'est pas contenté, comme on pourrait le penser à la lecture des synthèses biographiques qui lui ont été consacrées à ce jour, de fustiger l'agnosticisme de la science moderne à travers sa pastorale de carême de 1908<sup>172</sup>. Dès le 28 août 1907, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Pie X, il avait loué le Saint-Père, en compagnie des autres évêques belges il est vrai, pour son enseignement magistral sur le modernisme<sup>173</sup>. Le 8 décembre 1907, dans le discours qu'il avait prononcé à l'occasion de sa visite solennelle à l'Université de Louvain, il avait renouvelé ses éloges de Pie X pour avoir dénoncé « ceux qui ont bu le lait de la philosophie kantienne et agnostique »<sup>174</sup>. Vint alors la célèbre pastorale de 1908, qui constituait une nouvelle condamnation assez générale de l'hérésie du moment, conçue avant tout comme le résultat d'un agnosticisme philosophique érigé en point de départ de toute démarche intellectuelle<sup>175</sup>. Ensuite, le 10 mars 1908, Mercier informa solennellement l'ensemble du clergé de son diocèse de l'existence du décret *Lamentabili* et de l'encyclique *Pascendi*, signala la norme d'interprétation des décisions de la Commission biblique que constituait le motu proprio du 18 novembre 1907, et rappela

---

<sup>172</sup> S.É. le cardinal MERCIER, *Le modernisme. Sa position vis-à-vis de la science. Sa condamnation par le pape Pie X* (Science et Foi), 5<sup>e</sup> éd., Bruxelles, [1908].

<sup>173</sup> ID., *Lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Sa Sainteté*, Lettre collective des évêques belges datée du 28 août 1907, dans D.-J. MERCIER, *Œuvres pastorales. Actes. Allocutions. Lettres*, t. I, (30 janvier 1906-25 mars 1908), Bruxelles-Paris, 1911, p. 284-291.

<sup>174</sup> Cfr ID., *Visite de Son Éminence le cardinal Mercier à l'Université catholique. Réponse de Son Éminence le cardinal-archevêque*, dans AN.U.C.L. 1908, p. XXIV (voir également : ID., *Discours prononcé à l'Université catholique de Louvain, le 8 décembre 1907*, dans D.-J. MERCIER, *Œuvres pastorales. Actes. Allocutions. Lettres*, t. I, (30 janvier 1906-25 mars 1908), Bruxelles-Paris, 1911, p. 325-335.

<sup>175</sup> ID., *Le modernisme. Sa position vis-à-vis de la science. Sa condamnation par le pape Pie X* (Science et Foi), 5<sup>e</sup> éd., Bruxelles, [1908].

au clergé l'obligation de diffuser ces documents auprès des fidèles<sup>176</sup>. Enfin, Mercier fut officiellement l'auteur de l'adresse à Pie X consacrée au décret *Lamentabili* et à l'encyclique *Pascendi*<sup>177</sup>, décidée par les évêques belges lors de l'assemblée épiscopale de juillet 1908<sup>178</sup>. Tant d'empressement à recevoir un enseignement doctrinal émané du Saint-Siège pourrait paraître étonnant à première vue dans le chef de Mercier, mais il faut rappeler combien ce dernier, de conviction thomiste, était opposé, malgré sa grande ouverture intellectuelle, à la philosophie kantienne dont il reconnaissait les présupposés à travers les idées défendues par les réformistes. Par ailleurs, Mercier était animé d'un grand sens de l'Église, doublé d'une intelligence aiguë du fonctionnement de l'institution ecclésiastique. Soutenir formellement Pie X dans sa lutte contre le modernisme, donner immédiatement son adhésion à tous ses enseignements, c'était certes s'inscrire avec force dans une perspective d'Église, mais n'était-ce pas aussi donner au Souverain Pontife et à la catholicité tout entière des gages inébranlables d'orthodoxie et de soumission filiale, et se ménager du même coup une crédibilité et une marge de manœuvre d'autant plus grande dans la gestion de ses propres affaires, voire dans celles des autres ?

Pour ce qui est de l'appui de Mercier donné aux savants catholiques menacés par la crise moderniste et la réaction intégriste, il est incontestable que ce dernier fut pour beaucoup dans la relative tranquillité dont purent jouir les professeurs de Louvain : si un certain nombre d'entre eux furent inquiétés, comme Ladeuze ou Van Hoonacker, aucun cependant ne fut condamné, alors que, si l'on prend par exemple comme base de comparaison les victimes de la répression en France et les charges qui pesèrent contre elles, on ne peut que constater qu'il y avait amplement de quoi faire tomber quelques têtes en Belgique. Depuis le travail de Coppens, en effet, l'historiographie relative à la

---

<sup>176</sup> ID., *Lettre aux membres du Clergé du diocèse de Malines, accompagnant la communication de divers documents émanés du Saint-Siège et relatifs au Modernisme*, Malines 10 mars 1908, dans D.-J. MERCIER, *Œuvres pastorales. Actes. Allocutions. Lettres*, t. I, (30 janvier 1906-25 mars 1908), Bruxelles-Paris, 1911, p. 391-394.

<sup>177</sup> ID., *Adresse à Sa Sainteté le Pape Pie X, au sujet du décret « Lamentabili sane exitu » et de l'encyclique « Pascendi Dominici gregis » sur les erreurs des modernistes (14 septembre 1907)*, *ibid.*, p. 400-405.

<sup>178</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 77, Titolo II, Santa Sede, Sezione 2<sup>a</sup>, Atti della S. Sede. Encicliche, Lettre (minute) de Vico à Merry del Val, Bruxelles 27 juillet 1907.

crise moderniste a mieux mis en lumière le rôle positif joué par Mercier dans une série de dossiers, rôle que les documents consultés ici permettent de confirmer largement.

Comme l'ont bien montré toute une série de travaux plus ou moins récents, Mercier, qui avait beaucoup souffert comme intellectuel des suspicions qui avaient pesé contre lui au moment de la création de l'Institut supérieur de philosophie<sup>179</sup>, posa de nombreux actes en faveur des savants qui rencontraient des problèmes<sup>180</sup> : peu de temps après son arrivée à Malines, alors que la position de Tyrrell paraissait irrémédiablement compromise, il prit l'initiative d'un dialogue difficile avec lui, en vue d'éviter sa rupture définitive avec Rome<sup>181</sup> ; à la suite de la destitution de Mgr Batiffol, mais à un moment qu'il est malaisé de préciser, il chercha à aider l'infortuné recteur de Toulouse à sortir de sa disgrâce<sup>182</sup> ; quelques années plus tard, aux temps chauds de la « canicule de l'intégrisme » (1913)<sup>183</sup>, Mercier interviendra efficacement à Rome pour empêcher la mise à l'Index du bollandiste Delehaye<sup>184</sup> et du professeur d'exégèse louvaniste Van Hoonacker<sup>185</sup> ; enfin, même après la mort de Pie X, Mercier s'efforcera d'atténuer

<sup>179</sup> Voir : L. DE RAEYMAEKER, *Les origines de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. XLIX, 1951, p. 505-633 ; ID., *La Fondation de l'Institut supérieur de Philosophie de l'Université de Louvain*, dans *La Revue nouvelle*, t. XIV, 1951, p. 194-205 ; R. BOUDENS, *Le Saint-Siège et la crise de l'Institut supérieur de philosophie à Louvain. 1895-1900*, dans *Archivum historiae pontificiae*, t. VIII, 1970, p. 301-322.

<sup>180</sup> Notons à cet égard que dès avant son épiscopat, Mercier avait conçu le projet d'une association internationale des savants catholiques qui, tout en constituant un instrument de promotion de la recherche scientifique dans l'Église, aurait pu contribuer à une meilleure compréhension entre les hommes de science et le magistère (voir à ce propos le volumineux article de R. AUBERT, *Un projet avorté d'une association scientifique internationale catholique au temps du modernisme...*

<sup>181</sup> Cfr R. BOUDENS, *George Tyrrell and Cardinal Mercier : A Contribution to the History of Modernisme...*

<sup>182</sup> R. AUBERT, *Le Père Delehaye et le cardinal Mercier*, dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 216, note 9, signale que Mgr J. Calvet, dans ses mémoires (p. 75), rapporte que, selon le témoignage de l'intéressé lui-même, Mercier est intervenu personnellement à Rome en faveur de Batiffol (*Mémoires de Monseigneur Jean Calvet*, Paris, Éditions du Chalet, 1975, 141 p.).

<sup>183</sup> A. BLANCHET, *Histoire d'une mise à l'Index. La « Sainte Chantal » de l'abbé Bremond* (Études bremondiniennes, 1), Paris, 1967, p. 141.

<sup>184</sup> Voir R. AUBERT, *Le Père Delehaye et le cardinal Mercier*, dans *Analecta Bollandiana*, t. C, 1982, p. 743-780 (republié dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 215-247).

<sup>185</sup> Sur l'intervention de Mercier en faveur de ce dernier en 1913-1914, voir : F. NEIRYNCK, *Albin Van Hoonacker et l'Index*, dans *Ephemerides theologiae lovanienses*, t. LVII, 1981, p. 293-297.



les séquelles de la crise en essayant d'obtenir la levée des sanctions qui réduisaient le Père Laberthonnière au silence<sup>186</sup>.

Et effectivement, les documents abordés ici confirment largement ces acquis des études modernistes. Comme nous l'avons vu, le premier témoignage de soutien à la méthode critique est allé à Ladeuze, dans le contexte de l'accusation formulée par Mgr Monchamp à propos de son enseignement relatif au *fratres Domini*, et, pour l'intéressé, le simple fait d'avoir été écouté et compris fut d'un grand réconfort : « nous reprenons courage, écrit Ladeuze en juillet 1906, en songeant que la Providence divine a mis à la tête de la Belgique catholique, un prélat capable de nous comprendre et qui ne voudra jamais trancher une question sans l'avoir examinée et comprise »<sup>187</sup>. Trois mois plus tard, ce fut au tour de Lagrange de recevoir une marque publique d'estime de Mercier, lorsque ce dernier lui promit, en septembre 1906, deux séminaristes pour l'École biblique de Jérusalem<sup>188</sup>. Le geste pourrait paraître anodin, mais il eut en fait un retentissement certain, notamment auprès des jésuites belges, comme nous allons le voir, qui l'interprétèrent comme un acte de politique ecclésiastique en contradiction avec leur ligne de conduite du moment. Ces premières manifestations en faveur de la critique expliquent sans doute pourquoi en avril 1907, lorsque Mercier accéda au cardinalat, Batiffol en conçut une vive joie — dont il fit d'ailleurs part à l'intéressé —, voyant dans cette élévation « une sorte de protection pour les sciences, celles qui cherchent, celles qui tâtonnent, celles qui ont le plus besoin qu'on leur fasse crédit »<sup>189</sup>. Après son retour de Rome et au lendemain de *Lamentabili* et de *Pascendi*, Mercier, qui venait — autre signe de soutien — de s'adjoindre Ladeuze dans son conseil de vigilance, fit une visite

---

<sup>186</sup> Mercier fit quelques tentatives, à partir de janvier 1916, en vue de faire lever les sanctions qui le réduisaient au silence. Voir R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et le Père Laberthonnière...*

<sup>187</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 3, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 15-09-1906. Sessie van 22-11-1906, Une chemise intitulée « Briefwisseling P. Ladeuze. 'Fratres Domini' », Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain, 27 juillet 1906].

<sup>188</sup> *Ibid.*, n° XIX. 4, Lagrange : bijbelstudies. 1906, Lettre de Lagrange à Mercier, Paris fête de saint Jérôme [1906] (30 septembre 1906). Voir également, dans le même dossier, les autres lettres de Lagrange à Mercier des 30 août 1909, 27 juin 1910, 24 août 1912 et 10 avril 1913, mais qui sont sans intérêt du point de vue de Ladeuze.

<sup>189</sup> *Ibid.*, *Fonds Mercier*, Carton 71, Chemise « Cardinalat. Félicitations », Lettre de Batiffol à Mercier, 23 avril 1907, citée par R. AUBERT, *Le Père Delehay et le cardinal Mercier*, dans ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde. Publications du professeur Roger Aubert rassemblées à l'occasion de ses 80 ans...*, p. 216.

officielle à l'Université de Louvain (8 décembre 1907) où il réitéra, en des termes qui ne souffraient aucune ambiguïté, sa totale confiance dans les théologiens progressistes<sup>190</sup>. L'effet fut immédiat ! D'une part, le Père Delattre fit parvenir immédiatement une copie intégrale du discours de Mercier à Pie X, en soulignant le passage incriminé (« ce document, à mon humble avis, est d'une gravité sans pareille ; il émane d'une source telle que pour les catholiques belges, il équivalait pratiquement à la parole de Sa Sainteté »<sup>191</sup>). D'autre part au début du mois de janvier 1908, le recteur du collège jésuite de Louvain s'en émut dans un rapport adressé au général de l'ordre, à Rome, où, signalant également l'envoi de deux séminaristes de Mercier à Jérusalem et l'entrée de Ladeuze dans le conseil de vigilance de Malines, il se disait dès lors très hésitant sur l'attitude à adopter en matière biblique<sup>192</sup>. Lors de la réunion des évêques de mars 1908, enfin, c'est à nouveau à Mercier que Ladeuze dut d'échapper aux foudres épiscopales que motivait sa trop grande propension, selon les termes de l'accusation, à ne s'inspirer que des auteurs protestants<sup>193</sup>. Que Mercier soit alors apparu aux yeux de tous comme un grand protecteur des études critiques ressort clairement des avis émis par quelques témoins de choix, que ce soit du côté progressiste (Mgr Vaes<sup>194</sup> ou le Père Lagrange<sup>195</sup>), ou du côté intégriste (Mgr Benigni<sup>196</sup>).

---

<sup>190</sup> D.-J. MERCIER, *Visite de Son Éminence le Cardinal Mercier à l'Université catholique, Réponse de Son Éminence le Cardinal-Archevêque*, dans *AN.U.C.L.* 1908, p. XXVI : « Messieurs les professeurs de la Faculté de théologie, parce que, mieux avisés que d'autres, vous avez pratiqué avec rigueur l'étude objective, l'étude sereine des faits, vous avez su tout à la fois préserver notre *Alma Mater* des écarts du modernisme et lui assurer les avantages des méthodes scientifiques modernes »...

<sup>191</sup> A.S.V., *A.P.P.*, n° 42, Corrispondenza, décembre 1907, Lettre de A. Delattre au Saint Père, Tronchienne 18 décembre 1907 (avec en annexe, une coupure du *Bien public*, mardi 10 décembre 1907, 2<sup>e</sup> éd., p. 1, col. 3 et p. 2, col. 1, un article intitulé « Son Em. Le Cardinal Mercier à L'Université de Louvain »).

<sup>192</sup> ARCHIVUM ROMANUM SOCIETAS IESU, *Liasses « Prov. Belg. »*, n° 1010, Chemise « Collegium Maximum Lovaniense », Lettre d'A. Thibaut [recteur du Collège] au Père général, Louvain 10 janvier 1908.

<sup>193</sup> Voir ici A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [8], Une enveloppe désignée par Ladeuze « Bénédiction du S. Père Transmise par dom Laurent », Une note de synthèse de Ladeuze résumant certains faits liés à son activité exégétique et rédigée à l'occasion de la réunion des évêques du 5 mars 1908.

<sup>194</sup> « Je crois, en dernière analyse, que c'est à Mgr Mercier que nous sommes redevables de tout cela. Heureux sommes-nous de l'avoir à Malines. Sinon, avec le vent qui souffle actuellement à Rome, la faculté de théologie aurait pu voir de mauvais jours » (A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [6], Une enveloppe identifiée par Ladeuze « Affaire Batiffol. Essais de Mgr de Tserclaes [*sic*] pour provoquer contre moi après Conférence de Bonne-Espérance désapprobation de Rome. 1908 », Lettre de Mgr Vaes à Ladeuze, Rome 29 décembre [1907]).

**b. *Quid de la situation réelle de Ladeuze ?***

S'il est incontestable que Mercier a, d'une manière générale, joué un rôle essentiel pour tempérer les excès de la répression antimoderniste et qu'il a toujours, de façon particulière, couvert les savants catholiques belges qui appartenaient à l'école progressiste (Ladeuze, Van Hoonacker et Delehay), est-ce suffisant pour conclure « qu'en 1908, à la veille de la promotion de Ladeuze comme recteur, le calme était largement revenu à Louvain et qu'encore une fois, d'heureuses perspectives se manifestaient pour la critique biblique catholique »<sup>197</sup>, ou encore que Ladeuze devait être heureux « d'avoir regagné tout son prestige auprès du clergé et la confiance de son autorité »<sup>198</sup> ? En réalité, si l'argumentaire de Coppens se fonde sur une série d'indices pertinents, il semble bien qu'il leur ait donné, faute d'une connaissance précise du contexte, et surtout faute de documents d'archives qui les éclairent correctement, une portée qu'ils n'avaient pas. En fait, au cours des années 1908 et 1909, rien, comme l'a déjà souligné F. Neiryck<sup>199</sup>, n'était acquis, ni pour Louvain, ni pour Ladeuze : l'appui donné par Mercier aux exégètes de Louvain ne signifiait ni l'approbation des autres évêques — encore moins celle de Rome — ni la sérénité retrouvée pour les intéressés.

Pour Coppens<sup>200</sup>, l'action de Mercier aurait suffi à ramener le calme en Belgique sur le front des études bibliques. Il en donne pour preuve, outre sa pastorale de carême de 1908 sur le modernisme, qui aurait apporté des gages d'orthodoxie à la Faculté de

---

<sup>195</sup> « Il me semble que votre archevêque est appelé à jouer un rôle important dans l'avenir. Plût à Dieu qu'il devienne pape ! » (*ibid.*, n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de Lagrange à Ladeuze, Jérusalem 5 juillet 1908).

<sup>196</sup> Mercier figurait sur la liste noire de Mgr Benigni sous une qualification non équivoque : « Mercier (Malines), louche, connu comme lié avec tous les traîtres de l'Église » (É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral...*, p. 330).

<sup>197</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 76 : « in 1908, op den vooravond van de bevordering van Paulin Ladeuze tot rector van de Universiteit, de rust te Leuven grootendeels was weergekeerd en dat andermaal blijdere vooruitzichten opdaagden voor de katholieke Bijbelkritiek ».

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 77 : « hij [Ladeuze] mocht er blij om zijn, niet enkel zijn geloof, maar ook zijn kathedraal te hebben bewaard, en bovendien zijn volle prestige bij den clerus en het vertrouwen van zijn overheid te hebben herwonnen ».

<sup>199</sup> F. NEIRYNCK, *Albin Van Hoonacker et l'Index...*, p. 296.

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 72-77.

théologie tout entière, la défense de thèse de Tobac, en juillet 1908, qui, comme nous l'avons vu, fut l'occasion pour Ladeuze de signifier sa reconnaissance à Mercier pour son appui aux études critiques<sup>201</sup> et de faire un nouveau plaidoyer vigoureux en faveur de ces dernières<sup>202</sup>. « à partir de ce moment l'école de Louvain put donc considérer le combat comme gagné ; elle put à nouveau espérer qu'on la laisserait continuer tranquillement son travail »<sup>203</sup>. Certes, Coppens n'ignore pas certaines difficultés éprouvées par Ladeuze avec son article sur la résurrection<sup>204</sup>, ni l'attaque de Delattre contre *Les Douze Petits Prophètes* de Van Hoonacker, dénoncé à Rome comme un livre dangereux<sup>205</sup>. Mais, mal informé, il en minimise singulièrement la portée : de Rome seraient venues des félicitations pour Ladeuze et, « après un petit temps »<sup>206</sup>, Van Hoonacker aurait appris qu'il avait victorieusement franchi l'obstacle (les responsables de la Province belge des jésuites censurèrent l'ouvrage de Delattre contre Van Hoonacker et Mercier intervint lui-même à Rome<sup>207</sup>). Et de fait, selon Coppens, toute une série d'indices indiquent, à partir de ce moment, un climat à nouveau plus serein : des comptes rendus ouvertement critiques dans la *Revue d'histoire*

---

<sup>201</sup> Pour rappel, cfr *ibid.*, p. 76-77 : « c'est pour moi un vif plaisir et un grand honneur que d'avoir à critiquer votre dissertation doctorale devant cet auditoire d'élite présidé par l'Éminentissime Prince de l'Église que la Belgique est fière de posséder à sa tête, en qui l'Université de Louvain vénère un de ses maîtres qui a porté sa renommée au loin et à qui elle a conscience de devoir le renouveau scientifique de l'enseignement philosophique dans son sein, que la Faculté de théologie enfin salue avec joie comme son premier chef, chef qui, fidèle à l'esprit de la grande scholastique, entend bien, il le lui disait il y a quelques mois, ne pas isoler la science sacrée mais la tenir avec tous les progrès modernes dans un contact qu'elle peut subir sans crainte, en s'appuyant toujours sur les principes que lui-même a remis en honneur ».

<sup>202</sup> Voir de même *ibid.*, p. 73-74 : « les résultats auxquels vous avez abouti par le plus rigoureux emploi de ces méthodes [critiques], prouvent une fois de plus que nous n'avons rien à craindre à tenter critiquement de faire revivre, dans sa simplicité historique, la révélation chrétienne telle qu'il a plu à la Providence de l'introduire dans le monde ».

<sup>203</sup> *Ibid.*, p. 77 : « vanaf dat oogenblik mocht dus de Leuvensche school den strijd in haar schoot voor gewonnen aanzien ; zij mocht opnieuw verhoppen dat men haar verder rustig aan den arbeid zou laten ».

<sup>204</sup> Qui, d'après le témoignage oral recueilli de Ladeuze lui-même, avait soulevé plus d'opposition en Belgique même qu'à Rome (*ibid.*, p. 75).

<sup>205</sup> Pour rappel : A. VAN HOONACKER, *Les Douze Petits Prophètes traduits et commentés* (Études bibliques), Paris, 1908.

<sup>206</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 75 : « na korten tijd ».

<sup>207</sup> Coppens cite le témoignage de Van Hoonacker lui-même et de Poels (*ibid.*).

ecclésiastique<sup>208</sup> ; le « revirement » de la *Revue apologétique*, qui publia un article en faveur de l'exégèse critique rédigé par un ancien étudiant de Louvain<sup>209</sup> ; l'absence d'attaques contre Louvain, à partir de 1912, dans la nouvelle revue intégriste gantoise *Le Correspondant catholique* ; et, enfin, l'indifférence suscitée par le décret de la Commission biblique du 26 juin 1912 sur la question synoptique, qui condamnait pourtant le travail antérieur des professeurs Camerlynck et Coppieters sur le sujet<sup>210</sup>.

En fait, on remarquera que toutes les informations signalées par Coppens proviennent de la tradition orale ou de son enquête dans les imprimés disponibles et que, comme il le reconnaît d'ailleurs lui-même, elles n'ont pu être étayées par des documents d'archives. Dans ce contexte, il est manifeste que ce dernier, comme l'y autorisait d'ailleurs la carrière brillante que connurent par la suite Ladeuze et Van Hoonacker, a interprété dans une perspective résolument optimiste des faits qui, considérés en eux-mêmes, à l'aide des documents inédits, n'avaient souvent rien de prometteur. S'il est vrai que la pastorale de Mercier sur le modernisme eut sans doute pour effet de renforcer sa crédibilité doctrinale, que valent les déclarations orales de Ladeuze prononcées à la défense de thèse d'un de ses élèves, Tobac, en présence de son grand protecteur, Mgr Mercier ? S'agit-il d'autre chose qu'une affaire entendue d'avance entre gens de même conviction et dépourvue d'impact réel sur les affaires ecclésiastiques ? Que signifient réellement les félicitations romaines adressées à Ladeuze quand on connaît la manière dont elles furent obtenues, la campagne subséquente menée par de T'Serclaes, la nouvelle attaque épiscopale menée contre l'enseignement de Ladeuze lors de la réunion des évêques de mars 1908, etc. ? Que dire de l'interprétation pratiquée par Coppens des ennuis de Van Hoonacker, qu'il situe manifestement en 1908, au moment de la sortie des *Douze Petits Prophètes*, alors que

---

<sup>208</sup> Il citait H. COPPIETERS [compte rendu de] Mgr LE CAMUS, *Origines du christianisme*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VIII, 1907, p. 536-544) et J. ZEILER, [compte rendu de] H. BENIGNI, *Storia della Chiesa*, t. I, *ibid.*, t. IX, 1908, p. 321-323, dont le contenu était effectivement assez direct par rapport à Rome

<sup>209</sup> A. BRUYNSEELS, *Principes de critique biblique. Notes bibliographiques*, dans *Revue apologétique*, t. XI, 1909-1910, p. 730-756.

<sup>210</sup> A. CAMERLYNCK et H. COPPIETERS, *Evangeliorum secundum Matthaeum, Marcum et Lucam synopsis juxta Vulgatam editionem*, Bruges, K. Beyaert, 1908 (1<sup>er</sup> éd. en septembre 1908).

l'affaire ne trouvera son épilogue heureux, grâce à Mercier effectivement, qu'en 1913<sup>211</sup> ?

Nous ne passerons pas ici au crible de la critique tous les arguments avancés par Coppens, ni ne lui ferons grief de n'avoir pas vu des documents qu'il ne pouvait pas consulter et qui lui auraient permis de rectifier son interprétation ; contentons-nous, sur la base des archives aujourd'hui accessibles, de ramener les années 1908-1909 à ce qu'elles ont été réellement pour Ladeuze. S'il est incontestable que Mercier a efficacement protégé Ladeuze dès son accession à l'épiscopat et qu'il lui a évité en plusieurs circonstances d'être mis en difficulté, il n'a pas réussi, au cours de ces années, à rétablir véritablement le crédit de l'exégète ni à imposer l'idée que la méthode critique était conforme à l'enseignement de l'Église. Pour Ladeuze, comme nous l'avons vu, l'heure n'était pas à la sérénité (l'affaire Batiffol l'inquiète), elle n'était pas aux études critiques (il renonce à sa publication sur saint Matthieu dans la *Revue biblique*) et elle n'était pas à sa réhabilitation doctrinale (il sait que son enseignement a une nouvelle fois été contesté lors de la réunion épiscopale de mars 1908). S'il n'a jamais douté, en ces années, de la méthode critique en tant que telle (son *credo* professé lors de la défense de thèse de Tobac le prouve), il a dû prendre conscience que la partie serait beaucoup plus longue qu'il ne l'avait pensé au moment de la rédaction du *Magnificat* et que les temps réclamaient une prudence accrue (ses publications, toutes de circonstance, le suggèrent). La nomination au rectorat, obtenue et maintenue grâce à l'habileté de Mercier, de même, précisément, que l'opposition résolue de Rome à cette nomination, illustrent parfaitement la position de Ladeuze à l'époque : soutenu par Mercier certes, mais fondamentalement perçu, dans le clergé comme dans le reste de la hiérarchie, comme suspect et dangereux.

---

<sup>211</sup> Dans ses compléments de 1955, Coppens n'apporte aucune précision substantielle sur les ennuis de Van Hoonacker (cfr J. COPPENS, *Son Excellence Mgr Paulin Ladeuze. Notice biographique...*, p. 214).

### CHAPITRE III : LADEUZE ET LE « SYNDROME DE TOULOUSE ». UNE NOMINATION MOUVEMENTÉE (JUILLET 1909-MARS 1910)

Sur ses gardes depuis la condamnation de Batiffol (Noël 1907), Ladeuze ne s'était pas trompé en renonçant à sa publication critique sur l'évangile de saint Matthieu dans la *Revue biblique* (juillet 1908) : à Rome, l'heure n'était ni à l'apaisement, ni au discernement. Nommé recteur de l'Université de Louvain à la réunion des évêques de juillet 1909, Ladeuze dut faire face à un violent tir de barrage de la part des plus hautes autorités de l'Église. C'est que, si l'habileté de Mercier avait réussi à contenir aisément l'opposition belge à l'élection du nouveau recteur, opposition dont Mgr Rutten, évêque de Liège, était la tête, elle ne parvint que de justesse à réduire la résistance décidée de Rome. Ni Merry del Val, ni Pie X lui-même, qui suivait personnellement le dossier, ne pouvaient en effet supporter l'idée qu'un exégète réputé pour ses sympathies « modernistes » accède à la direction de ce qu'ils considéraient comme la plus importante université catholique du monde. Victime du « syndrome de Toulouse », Ladeuze ne fut pas, grâce au traitement énergique de Mercier, emporté par le mal qui avait eu raison de Mgr Batiffol, mais, comme le signale Mgr Descamps, « l'alerte avait été chaude »<sup>1</sup> ! Avant de retracer les tractations mouvementées avec Rome qui ont suivi la nomination de Ladeuze, un préalable s'impose cependant : tenter d'éclairer les circonstances dans lesquelles s'est déroulée cette élection, certains travaux apportant à ce sujet des informations qui demandent à être confirmées.

---

<sup>1</sup> A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)...*, col. 546.

### **A. La nomination de Ladeuze au rectorat : Mercier et les évêques**

Dans un article très éclairant paru dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège* en 1990, le chanoine Aubert s'est employé brillamment à retracer l'histoire, parfois orageuse, des rapports entre Mercier et Mgr Rutten, le bouillant évêque de Liège<sup>2</sup>. Il note à ce propos que les oppositions entre les deux hommes se cristallisèrent surtout autour du problème de la démocratie chrétienne et de la question flamande, mais il signale néanmoins, parmi les premiers motifs de tension, les points de vue divergents des deux prélats sur la question biblique en général et sur l'enseignement exégétique de Ladeuze en particulier<sup>3</sup>. Adversaire résolu, comme nous l'avons vu, de l'exégèse critique, Rutten n'était pas loin, selon le témoignage de Mgr Pelzer<sup>4</sup>, de considérer Ladeuze comme un rationaliste, « se demandant s'il considérait encore la Bible comme un livre inspiré »<sup>5</sup>. Dans cet article, le chanoine Aubert retrace l'élection de Ladeuze au rectorat en se basant sur les archives de Malines, archives auxquelles il apporte de très importants compléments tirés d'un témoignage de dom Lambert Beauduin, « qui avait des antennes à Liège et qui fut un intime du cardinal Mercier »<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LVII, 1990, p. 161-200, que nous citerons d'après ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde...*, p. 167-200.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 177-178.

<sup>4</sup> Sur Auguste Pelzer (1876-1958), docteur en philosophie de l'Institut supérieur de philosophie (1898), prêtre du diocèse de Liège (1901), élève de Cauchie et collaborateur de la *Revue néo-scholastique* à Louvain (1901-1905), aumônier et professeur de religion au pensionnat pour jeunes filles des chanoinesses de Saint-Augustin à Jupille (1905-1906) et *scriptor*, après un bref retour à Louvain (1906-1907), à la Bibliothèque vaticane (1907-1949), cfr F. VAN STEENBERGHEN, *In memoriam Monseigneur Auguste Pelzer*, dans *Revue philosophique de Louvain*, t. LVI, 1958, p. 136-143. Voir également *Mélanges Auguste Pelzer. Études d'histoire littéraire et doctrinale de la scolastique médiévale [...]* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3<sup>e</sup> sér., t. XXXVI), Louvain, 1947, p. 1-6. Le chanoine Aubert note, à propos du témoignage de Pelzer, qu'il « était particulièrement bien informé de ce qui se passait dans le diocèse de Liège » (R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten...*, p. 177).

<sup>5</sup> R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten...*, p. 177.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 178. Sur dom Lambert Beauduin (1873-1960), prêtre diocésain de Liège (1897), puis moine bénédictin à l'abbaye du Mont-César à Leuven, pionnier du mouvement liturgique, voir R. LOONBEEK et J. MORTIAU, *Un pionnier, dom Lambert Beauduin (1873-1960). Liturgie et unité des chrétiens* (Université catholique de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 7<sup>e</sup> sér., 12-13), 2 vol., Louvain-la-Chevotogne, 2001, et, plus récemment, ID., *Dom Lambert Beauduin, visionnaire et précurseur (1873-1960). Un moine au cœur libre* (Cerf Histoire), Paris, 2005. Voir également A. HAQUIN, *Dom Lambert Beauduin et le renouveau liturgique* (Recherches et synthèses. Section



De ces informations, il apparaît que Ladeuze était véritablement le candidat de Mercier et que, prévoyant l'opposition de Rutten, ce dernier se serait arrangé pour compromettre sur le plan doctrinal le candidat de l'évêque de Liège, Jacques Laminne. Les documents de l'Institut supérieur de philosophie, les papiers privés de Ladeuze et les archives de la Secrétairerie d'État à Rome permettent d'apporter un certain crédit à la thèse de dom Lambert, mais avant d'en tirer les enseignements qui s'imposent, un bref bilan historiographique permettra de dresser l'état de la question et de préciser les problèmes qui restent en suspens.

### *1. La promotion de Ladeuze au rectorat : bref bilan historiographique*

Du point de vue historiographique, Coppens, le premier biographe de Ladeuze, ne dit rien, dans sa biographie de 1942, ni des circonstances réelles de sa nomination, ni des difficultés rencontrées avec Rome à cette occasion<sup>7</sup>. Proposé par Mgr Hebbelynck, qui avait rallié à son choix l'évêque de Gand, Mgr Stillemans, soutenu par son évêque, Mgr Walravens, et appuyé par Mercier, Ladeuze aurait été assuré, d'après les spéculations de Coppens, de recueillir la moitié des suffrages épiscopaux. Il s'interroge certes sur l'éviction d'autres candidats potentiels, parmi lesquels il cite notamment Jacques Laminne, mais il estime que les informations disponibles ne lui permettent pas d'éclaircir cette question. Dans sa mise au point publiée en 1955<sup>8</sup>, il ne paraît pas mieux informé, malgré la publication, l'année précédente, d'une notice de Louis-Théophile Lefort où les « scrupules » de certains évêques quant à la nomination de Ladeuze étaient évoqués<sup>9</sup>. En fait, même si la tradition orale parvenue à Lefort — et dont on trouve d'autres traces<sup>10</sup> — a conservé la mémoire de « difficultés » survenues lors du choix du

---

d'histoire, t. I), Gembloux, 1970, et *Veilleur avant l'aurore. Colloque Lambert Beaudhuin réuni à Chevetogne du 30 août au 3 septembre 1976 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du monastère d'Amay-Chevetogne*, Chevetogne, 1978.

<sup>7</sup> J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet. 1870-1940...*, p. 80-81.

<sup>8</sup> ID., *Son Excellence Mgr Paulin Ladeuze. Notice biographique...*

<sup>9</sup> L.-T. LEFORT, *Notice sur Mgr Paulin Ladeuze*, dans *Académie royale de Belgique. Annuaire pour 1954*, t. CXX, Bruxelles, 1954, p. 143.

<sup>10</sup> Dans les notes prises par Cerfaux en vue de la biographie de Ladeuze qu'il préparait, on trouve ainsi un témoignage de Mgr Van Hove qui, malgré des erreurs de « reconstruction » du souvenir (en 1909, Pie X avait succédé à Léon XIII depuis six ans...), comporte certains éléments partiellement

nouveau recteur, il faut attendre 1975 et la publication de deux enquêtes indépendantes l'une de l'autre basées sur les archives, pour être mieux informé.

Dans sa notice consacrée à Mgr Ladeuze parue dans la *Biographie nationale*<sup>11</sup>, tout d'abord, Mgr Albert Descamps, professeur d'exégèse à la Faculté de théologie de l'Université de Louvain et ancien recteur (1962-1970), signale que la nomination fut très mal accueillie à Rome. A l'appui de cette affirmation, il cite les pièces essentielles du dossier conservées à Malines, principalement la correspondance échangée entre Merry del Val et Mercier durant la crise. Détail intéressant, qui montre qu'il était peut-être au courant de la candidature de Laminne et de ses démêlés doctrinaux avec Mercier, il cite la phrase de ce dernier selon laquelle « certains eussent préféré un autre candidat, lequel était toutefois inacceptable pour les évêques », phrase qui, comme nous allons le voir, pourrait bien s'appliquer au rival de Ladeuze<sup>12</sup>.

Dans l'ouvrage commémorant le 550<sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Louvain, ensuite, l'élection de Ladeuze fait l'objet d'une mise au point très bien informée, mais où les auteurs, vulgarisation oblige, ne fournissent aucune indication sur les sources utilisées et leur interprétation<sup>13</sup>. Elle s'inspire cependant manifestement des archives de Malines et du témoignage de dom Lambert Beauduin. Concernant l'élection de Ladeuze, trois éléments doivent être relevés. Premièrement, la candidature de Ladeuze aurait été présentée par le recteur démissionnaire, Mgr Hebbelynck, qui au départ n'avait accepté le rectorat que pour une période limitée (« pas plus de dix ans »<sup>14</sup>) et qui, après avoir accepté en 1908 de prolonger son mandat d'un an afin de pouvoir

---

confirmés, comme nous le verrons, par les archives : « Mercier voudra [...] avoir Mgr Ladeuze comme recteur. Il agit dès qu'il a la majorité des évêques. Tournai était opposé et Liège au moins. 4 voix pour Ladeuze. A Rome Léon XIII était favorable. Cependant le Nonce controversé p[ar]c[e] q[u'] on n'a pas soumis le nom à Rome ». Cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Chemise « Vie spirituelle », Notes diverses de Cerfaux, Une note intitulée « Fondation de la R.H.E. ».

<sup>11</sup> A.-L. DESCAMPS, *Ladeuze (Paulin-Pierre-Jean-Marie-Joseph)...*, col. 541-563 et col. 545-547 en ce qui concerne la nomination.

<sup>12</sup> Signalons, pour information, que le dossier de Mgr Descamps relatif à la rédaction de sa notice sur Ladeuze est conservé à l'administration rectorale de Louvain-la-Neuve (cfr HALLES UNIVERSITAIRES [LOUVAIN-LA-NEUVE], *Archives de Mgr A. Descamps*, Carton « I. Lettres diverses — Ladeuze — Louvain et Vatican II »).

<sup>13</sup> *L'université de Louvain. 1425-1975...*, p. 236.

<sup>14</sup> *Ibid.*

organiser les fêtes du 75<sup>e</sup> anniversaire de la restauration de l'Université, entendait ne plus différer son départ : l'état de sa santé, la manifestation des étudiants flamands qui avait terni les festivités commémoratives et le fait de disposer en la personne de Ladeuze d'« un candidat de première valeur »<sup>15</sup> auraient rendu sa décision de démissionner inébranlable. Deuxièmement, Hebbelynck n'aurait alors eu aucune difficulté à rallier à la cause de son candidat, non seulement Mercier, « qui avait connu et apprécié Ladeuze à Louvain », et l'évêque de Tournai, « diocèse dont Ladeuze était originaire », mais aussi les ordinaires de Bruges et de Gand, « qui ne voyaient pas d'objection majeure à nommer recteur quelqu'un qui ne fût pas bilingue »<sup>16</sup>. Troisièmement, Mercier aurait habilement manœuvré pour imposer son candidat contre l'avis des évêques de Namur et de Liège, inquiets des hardiesses exégétiques de Ladeuze et qui auraient vu d'un bon œil l'élection de Laminne, un professeur de dogmatique à la Faculté de théologie très au fait des nouveaux développements des sciences exactes. L'archevêque, qui avait compté Laminne parmi ses détracteurs durant la crise de l'Institut supérieur de philosophie et qui subodorait qu'il serait le candidat de l'opposition, aurait réussi à obtenir discrètement de la censure romaine un jugement négatif sur certaines propositions transformistes professées par ce dernier, jugement qui, communiqué à l'évêque de Liège, l'empêchait désormais de soutenir son candidat.

Dans son article sur les rapports entre Mercier et Rutten paru en 1990<sup>17</sup>, le chanoine Aubert, qui était pour l'essentiel l'auteur de la première mise au point de 1975, apporte un certain nombre de précisions par rapport à celle-ci, notamment en termes de sources. Pour ce qui est du choix du candidat et du rapport des forces entre les évêques au moment de l'élection, tout d'abord, le récit se fonde sur deux documents : le procès-verbal officiel de la réunion (la version autographiée) et le « projet » de procès-verbal de Rutten, secrétaire de la conférence épiscopale (la version manuscrite). Dans le premier document, que le chanoine Aubert reproduit partiellement, on peut lire :

« S(.)[on] É(.)[minence] donne lecture d'une lettre par laquelle Mgr Hebbelynck déclare que l'état de sa santé l'oblige à donner sa démission des fonctions rectorales. Il prie les évêques de le remplacer par M(.)[onsieur] le chanoine Ladeuze, de la Faculté de Théologie.

---

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> *Ibid.*

Un échange de vues s'engage entre les évêques de Namur et de Liège et les autres évêques sur l'opportunité de la désignation immédiate du successeur de Mgr Hebbelynck et sur la candidature de M(.)[onsieur] le chanoine Ladeuze.

Toutefois aucun autre candidat n'est présenté.

La majorité des évêques se prononce pour la désignation immédiate du Recteur et pour le choix de M(.)[onsieur] le chanoine Ladeuze. Les évêques de Namur et de Liège se rallient à la majorité »<sup>18</sup>.

Le second document est encore plus explicite, notamment en ce qui concerne les motivations de l'évêque de Liège :

Son Ém(.)[inence] informe les évêques que Mgr Hebbelynck est forcé de donner sa démission pour motif de santé, et qu'il propose pour le remplacer M(.)[onsieur] le chanoine Ladeuze.

Mgr l'évêque de Namur présente quelques objections contre ce choix — objections auxquelles se rallie l'Évêque de Liège — dont les autres évêques reconnaissent en partie le fondement.

Mgr de Liège ajoute qu'il a été informé trop tard du choix à faire et demande qu'on le remette à une date ultérieure afin que chaque évêque puisse se renseigner et choisir en connaissance de cause. Lui-même ne connaît pas M(.)[onsieur] le chanoine Ladeuze sauf par la réputation qu'on lui fait d'être assez porté aux interprétations dites avancées de la S[ain]te Écriture.

La majorité des évêques se prononce pour le choix immédiat du Recteur et donnent leur voix à M(.)[onsieur] le chan(.)[oine] Ladeuze. Les Évêques de Namur et de Liège s'inclinent »<sup>19</sup>.

Sur la base de ces documents on est bien en droit de penser que Ladeuze était le candidat d'Hebbelynck et qu'il fut élu par l'ensemble de l'épiscopat, les évêques de Namur et de Liège faisant d'abord valoir contre Ladeuze des « interprétations dites avancées de la S[ain]te Écriture »<sup>20</sup>, mais se ralliant finalement à la majorité.

Pour ce qui est de l'hypothèse de la manœuvre de Mercier contre Laminne, par ailleurs, le chanoine Aubert souligne ici qu'il rapporte le témoignage de dom Lambert Beauduin et il fournit quelques précisions intéressantes. En fait, Mercier aurait fait extraire un certain nombre de propositions du traité *De Deo creante* que Laminne enseignait à la Faculté de théologie et les aurait soumises, sans citer l'auteur, au Saint-Office. Le professeur de dogmatique étant un partisan convaincu du transformisme, la sentence rendue par le Saint-Office aurait été celle que Mercier attendait et à laquelle on pouvait logiquement s'attendre. A la première occasion, l'archevêque aurait alors mis au courant son suffragant liégeois, ce qui l'aurait laissé assez déconcerté et expliquerait

---

<sup>18</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 11, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909, Procès-verbal autographié de Mgr Rutten.

<sup>19</sup> *Ibid.*, Brouillon manuscrit du procès-verbal de Mgr Rutten.

<sup>20</sup> *Ibid.*

la phrase du procès-verbal : « aucun autre candidat n'est présenté ». Le chanoine Aubert conclut qu'il faut certes rester prudent quant à la valeur du témoignage de dom Lambert, mais il ajoute que « quelques lettres relatives à l'enseignement de Laminne conservées dans les archives de Malines leur donnent une certaine vraisemblance<sup>21</sup> ». En fait, d'autres documents éclairent cet épisode mouvementé des relations parfois orageuses entre Mercier et Rutten, et ils confirment partiellement la thèse du « complot ».

## *2. Mercier à la manœuvre : l'apport des nouveaux documents*

Telle que l'historiographie récente nous la présente, l'élection de Ladeuze au rectorat nous semble soulever trois grandes questions. Tout d'abord, quelle est la crédibilité du témoignage de dom Lambert par rapport à la démission d'Hebbelynck ? Car si l'épiscopat a été informé des intentions de ce dernier dès 1908, Mercier a certes pu manœuvrer pour éliminer Laminne, mais les autres évêques ont alors pu eux aussi travailler dans l'ombre pour tenter d'imposer un autre candidat de leur goût et qui soit moins compromis. Ensuite, que nous apprennent les deux procès-verbaux relatifs à l'élection quant à l'attitude des évêques, et conserve-t-on d'autres documents permettant d'accréditer la thèse d'une « manœuvre » électorale ? Enfin, plus simplement, quelle est l'origine de l'affaire Laminne et quel rôle Mercier y a-t-il réellement joué ?

### *a. La thèse de dom Lambert : questions autour d'une démission*

Dans les archives de Mercier, comme le signale le chanoine Aubert, on trouve un certain nombre de documents qui confirment l'existence d'un dossier à charge de Laminne dès juillet 1908<sup>22</sup>. A première vue, la déposition de dom Lambert est donc crédible sur ce point, mais elle soulève une autre difficulté, au moins apparente, liée à la démission d'Hebbelynck. De deux choses l'une, en effet, ou bien les évêques n'ont pas

---

<sup>21</sup> Cfr R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten...*, p. 178. Il cite les lettres de Rutten des 22 et 29 juin 1908 annexées à la farde « Réunion des évêques 1908 » (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908).

<sup>22</sup> Il faut savoir que les difficultés doctrinales de Laminne furent officiellement soulevées lors de la réunion des évêques de juillet 1908 (*ibid.*).

été informés de l'intention d'Hebbelynck de démissionner dès 1908 et Mercier n'a pas pu se préparer à l'élection par une manœuvre contre Laminne, ou bien ils l'ont été et dans ce cas, rien n'empêchait ceux d'entre eux qui pouvaient redouter la candidature de Ladeuze de préparer une contre-attaque en cherchant un autre candidat de leur tendance et qui n'était pas compromis comme Laminne. Dom Lambert se fonde sur le postulat que Mercier seul a été « informé » à l'avance de la démission d'Hebbelynck et que les autres évêques sont restés jusqu'au bout dans l'ignorance du caractère imminent d'une prochaine échéance électorale.

D'après le chanoine Aubert, lorsqu'Hebbelynck avait accepté la charge de recteur en 1898, il y avait mis comme condition une limite chronologique très stricte (« pas plus de dix ans »<sup>23</sup>). Cette limite fixait en principe le terme de son mandat en 1908, mais à la demande expresse des évêques, il aurait alors accepté de prolonger son mandat d'un an, afin de pourvoir à l'organisation des fêtes du 75<sup>e</sup> anniversaire de la restauration de l'Université<sup>24</sup>. Dans cette hypothèse, tous les évêques auraient dû être informés des intentions d'Hebbelynck dès 1908, au moment où ce dernier avait présenté sa démission, et se préparer à l'élection, ce qui ne fut manifestement pas le cas. On pourrait imaginer que seul l'archevêque ait été informé des intentions d'Hebbelynck en juillet 1908 et qu'il se soit alors préparé à l'élection en soumettant l'enseignement de Laminne à l'examen des évêques. Ceci expliquerait en outre la réaction très négative de Mgr Heylen et de Mgr Rutten lors de l'élection de Ladeuze en juillet 1909, alors que le reste de l'épiscopat se montrait plus ouvert : n'étant pas encore évêques en 1898, au moment de la nomination d'Hebbelynck, les évêques de Namur et de Liège ignoraient tout, à la différence de leur collègues, des intentions du recteur et furent totalement pris au dépourvu.

Qu'en est-il concrètement ? Si l'on examine les archives de Malines, on ne trouve aucune trace, parmi les documents de la conférence épiscopale ou les papiers de Mercier, d'une quelconque démission de Mgr Hebbelynck avant le 23 juillet 1909, soit quelques jours avant la réunion des évêques au cours de laquelle son successeur devait être désigné<sup>25</sup>. Dans cette lettre, Mgr Hebbelynck évoque un entretien antérieur avec

---

<sup>23</sup> *L'université de Louvain. 1425-1975...*, p. 236.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 11, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909, Lettre

Mercier à propos de sa santé<sup>26</sup>, mais qui doit se situer peu de temps auparavant. Il semble dès lors établi que les évêques ne furent pas officiellement saisis du problème avant cette date, et que la thèse de dom Lambert Beauduin soit ainsi confirmée en ce qui concerne les évêques : informés au mieux trois jours avant l'élection, ils n'ont pas pu s'y préparer de façon satisfaisante<sup>27</sup>. Mais alors qu'en est-il de Mercier : a-t-il réellement été mis au courant de la démission d'Hebbelynck avant juillet 1909, soit dès avant juillet 1908, au moment où le dossier Laminne était mis à l'instruction ?

En fait, eu égard aux rapports très étroits qui unissaient le recteur de Louvain et l'archevêque de Malines à l'époque, l'idée que Mercier ait été informé oralement des intentions d'Hebbelynck bien avant les autres évêques est tout à fait plausible (beaucoup d'affaires se traitaient directement entre Malines et Louvain, sans passer par la conférence épiscopale); d'ailleurs, un document ultérieur de Mercier le suggère nettement. En effet, lorsque la nomination de Ladeuze sera contestée par Rome, ce dernier affirmera, certes pour défendre la procédure suivie, qu'il n'a été informé qu'une semaine avant l'élection (« nous-mêmes n'avons connu la décision de Mgr Hebbelynck et le conseil de son médecin que pendant la semaine qui a précédé notre réunion annuelle »<sup>28</sup>), mais il reconnaîtra néanmoins s'être préparé de longue date à cette échéance (« toutefois, nous n'avons pas été pris au dépourvu, parce que, depuis deux ans, l'état de santé et de dépression morale de Mgr Hebbelynck nous avait rendu très

---

de démission d'Hebbelynck à Mercier, Louvain 23 juillet 1909, accompagnée d'une lettre d'Albert Lemaire [médecin] à Hebbelynck, Louvain 12 juillet [1909].

<sup>26</sup> On peut en effet y lire que c'est à la demande de Mercier qu'Hebbelynck a réclamé un protocole écrit à son médecin au sujet de son état de santé, ce qui suppose qu'ils aient eu au préalable un entretien à ce sujet. Cfr *ibid.*, Lettre de démission d'Hebbelynck à Mercier, Louvain 23 juillet 1909.

<sup>27</sup> Le protocole médical est daté du 12 juillet et répond à une lettre d'Hebbelynck du 11. Si l'on admet qu'Hebbelynck a entrepris sa démarche peu de temps après son entretien avec Mercier, il faut situer ce dernier vers début juillet 1909. Cfr *ibid.*, Lettre d'A. Lemaire à Hebbelynck, Louvain 12 juillet 1909 (annexée à la Lettre de démission d'Hebbelynck à Mercier du 23 juillet 1909).

<sup>28</sup> *Ibid.*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Minute de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909. La grosse est conservée en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1910, Fascicule 1, Dossier « Can. Ladeuze. Sua nomina a Rettore della Università Cattolica di Lovanio. Penosa impressione ». Dans la suite de ce chapitre, nous indiquerons systématiquement, lors de la première citation, l'existence d'une autre copie, minute ou grosse, conservée dans le fonds correspondant à celui du document cité à titre principal. Afin de simplifier les références, nous le ferons entre crochets, de façon à indiquer que l'information est donnée à titre complémentaire, sans qu'il faille en tenir compte dans la succession des références normales : l'indication éventuelle d'un « *ibidem* » dans la note suivante ne renvoie donc pas à la référence secondaire placée entre crochets, mais à la référence principale qui précède.

présente la préoccupation de son remplacement éventuel »<sup>29</sup>). Si l'on n'interprète pas cette confession de Mercier comme un simple argument a posteriori destiné à justifier le sérieux et la solidité de son choix face à Merry del Val, on peut admettre qu'en juillet 1909, Mercier était informé « depuis deux ans » de la démission d'Hebbelynck et que, par conséquent, le récit de dom Lambert est pour le moins vraisemblable.

#### ***b. Récit d'une élection sous influence***

A travers l'ensemble des documents relatifs à l'élection rectorale de juillet 1909, aucune information précise ne permet d'établir un lien formel avec l'affaire Laminne et, donc, de confirmer avec certitude la thèse de dom Lambert. Au-delà du fait qu'il y avait accord entre Hebbelynck et Mercier sur le nom du nouveau recteur, une série de faits suggère que ce dernier a bel et bien habilement manœuvré pour imposer son candidat, le chanoine Ladeuze, à la conférence épiscopale. Un examen attentif des procès-verbaux de la réunion, d'une part, permet d'établir que Mercier a réussi à imposer une relation édulcorée de l'élection et ce, vraisemblablement pour endormir la méfiance du nonce, qui n'avait pas été invité à assister au scrutin. Trois témoignages ultérieurs, d'autre part, permettent de retracer pas à pas le déroulement du scrutin et de comprendre la tactique mise en œuvre par Mercier : la relation des événements rédigée après coup par Ladeuze lui-même, bien informé semble-t-il des événements liés à son élection ; une lettre adressée à Merry del Val par Mgr Rutten en novembre 1909, dans laquelle il retrace en long et en large tout le déroulement de la réunion des évêques de juillet ; et, enfin, un rapport adressé au secrétaire d'État le 4 octobre 1909 dans lequel le nonce, mis en cause pour son attitude lors de l'élection, fournit sa version des faits.

Si nous ne pouvons établir de corrélation stricte entre le dossier Laminne et l'élection de Ladeuze, une chose en revanche paraît bien certaine : c'est qu'il y avait au départ accord tacite entre Hebbelynck et Mercier sur le nom de Ladeuze. Dans la lettre de

---

<sup>29</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Minute de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1910, Fascicule 1, Dossier « Can. Ladeuze. Sua nomina a Rettore della Università Cattolica di Lovanio. Penosa impressione », dossier que, par souci de simplification, nous citerons ici : A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].



démission d'Hebbelynck, en effet, à laquelle est jointe une lettre de son médecin où l'on apprend qu'il souffre de la goutte et de neurasthénie depuis deux ans — ce qui coïncide avec le témoignage de Mercier<sup>30</sup> —, on peut lire :

« Les fonctions rectorales deviennent en effet chaque année plus absorbantes ; elles réclament la présence d'un homme valide et résistant qui ne doive ménager ni son temps ni ses forces.

Cet homme, Nosseigneurs les Évêques le trouveront aisément parmi les membres du corps académique ; ils le trouveront à l'heure actuelle plus aisément que dans un avenir plus ou moins éloigné.

Confiée à des mains vaillantes, l'Université verra s'ouvrir devant elle une nouvelle ère de prospérité et sa renommée ne fera que grandir par le prestige et l'activité de son nouveau chef<sup>31</sup> ».

Il est donc manifeste qu'au moment où il annonce sa démission, Hebbelynck ne propose officiellement, conformément à un usage respectueux de l'autorité, aucun candidat, mais qu'il en a implicitement un en vue : l'idée que son successeur, les évêques le « trouveront à l'heure actuelle [c'est nous qui soulignons] plus aisément que dans un avenir plus ou moins éloigné »<sup>32</sup>, indique clairement, en langage ecclésiastique, qu'il avait quelqu'un à proposer aux évêques. Comme par la suite, nous le verrons, il présentera de façon constante, mais toujours verbalement il est vrai, Ladeuze comme son candidat, nous pouvons admettre qu'il y avait dès le départ consensus entre le recteur démissionnaire et l'archevêque sur le nom de ce dernier.

Quoi qu'il en soit d'Hebbelynck, une première constatation s'impose en ce qui concerne les procès-verbaux de la réunion : les archives de Malines n'en conservent pas deux versions, mais trois, dont l'une, rédigée par Mercier, est en tous points semblable au compte rendu officiel<sup>33</sup>. Manifestement, Mercier et Rutten avaient consigné chacun leur version des débats, mais c'est la version de l'archevêque qui a prévalu sur celle de l'évêque de Liège, pourtant investi officiellement de la charge de secrétaire de la conférence épiscopale. Une comparaison attentive des deux documents montre que la copie de Mercier ne constitue guère qu'une version « expurgée » de celle de l'évêque de

---

<sup>30</sup> A.S.V., *Segretaria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles Nunzio — Nunziatura di Bruxelles, Année 1910, Fascicule 1, Dossier « Can. Ladeuze. Sua nomina a Rettore della Università Cattolica di Lovanio. Penosa impressione », Lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909.

<sup>31</sup> *Ibid.*, n° III. 11, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909, Lettre de démission d'Hebbelynck, Louvain 23 juillet 1909.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*, Procès-verbal manuscrit de Mercier.

Liège : là où la relation de Mercier rapporte simplement qu'« un échange de vues s'engage entre les évêques de Namur et de Liège et les autres évêques sur l'opportunité de la désignation immédiate du successeur de Mgr Hebbelynck et sur la candidature de M.[onsieur] le chanoine Ladeuze »<sup>34</sup>, le rapport de Rutten est beaucoup plus précis. Il n'y a pas eu simple « échange de vues »<sup>35</sup> entre les évêques de Liège et Namur et les autres prélats, mais « objections »<sup>36</sup> des deux premiers, objections partiellement partagées par les seconds ; l'évêque de Liège ne s'est pas contenté de poser la question de « l'opportunité de la désignation immédiate du successeur de Mgr Hebbelynck »<sup>37</sup>, mais il a soulevé une question de procédure, estimant n'avoir pas été informé en temps utile ; la nature de ses objections était doctrinale, Ladeuze lui apparaissant comme étant « assez porté aux interprétations dites avancées de la S[ain]te Écriture »<sup>38</sup> ; enfin, là où Mercier écrit que « les évêques de Namur et de Liège se rallient à la majorité »<sup>39</sup>, il faut lire en réalité que « les Évêques de Namur et de Liège s'inclinent »<sup>40</sup>, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Que s'est-il passé ? En réalité, deux choses sont claires : d'une part, en toute logique, c'est le document de Mgr Rutten, secrétaire en titre, qui aurait dû servir à l'élaboration du compte rendu officiel et d'autre part, le procès-verbal de Mercier, qui a servi à la rédaction de ce document officiel, s'attache systématiquement à gommer tout ce qui, dans la version de l'évêque de Liège, pourrait servir à déforer l'élection de Ladeuze. De toute évidence, Mercier a réussi à imposer une version « consensuelle » de l'élection et cela, sans doute pour des raisons qui n'apparaissent qu'en filigrane dans les procès-verbaux. En relisant attentivement les documents, en effet, un détail est frappant dans l'ensemble des relations de l'élection : c'est que, si le nonce, Mgr Tacci<sup>41</sup>, a participé à

---

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*, Procès-verbal autographié de Mgr Rutten.

<sup>37</sup> *Ibid.*, Procès-verbal manuscrit de Mercier.

<sup>38</sup> *Ibid.*, Procès-verbal autographié de Mgr Rutten.

<sup>39</sup> *Ibid.*, Procès-verbal manuscrit de Mercier.

<sup>40</sup> *Ibid.*, Procès-verbal autographié de Mgr Rutten.

<sup>41</sup> Sur Giovanni Tacci (1863-1928), archevêque de Nicée, ancien délégué apostolique à Constantinople, nonce à Bruxelles de 1907 à 1916, majordome de Sa Sainteté (1916) et préfet du Sacré

toutes les discussions de cette conférence épiscopale de deux jours, il n'a pas été invité à la courte réunion qui s'est tenue le lundi 26 juillet de 14 h 30 à 16 h. Le procès-verbal de Rutten y insiste d'ailleurs, qui qualifie cette dernière de « séance privée ». Il nous paraît dès lors vraisemblable de penser que Mercier, usant de sa position de président de la conférence épiscopale, s'est arrangé pour garder le nonce à distance et donner à Rome, par l'intermédiaire de ce dernier, une image unanimiste du choix du nouveau recteur. Cette « manipulation », à la fois du nonce (l'élection ne figurait pas à l'ordre du jour<sup>42</sup> et il ne fut pas invité à participer à l'élection) et du procès-verbal (la version de Mercier a prévalu sur le texte du secrétaire en titre), cache manifestement quelque chose : s'il s'est arrangé pour que le nonce n'assiste pas à la réunion et pour qu'il ne soit pas informé des difficultés soulevées contre Ladeuze, n'est-ce pas, d'une part, qu'il prévoyait une réunion agitée où la présence du nonce aurait pu compromettre ses plans et, d'autre part, qu'il craignait à plus long terme que cette agitation ne soit connue de Rome et utilisée pour contester l'élection ?

Quant aux témoignages précis de trois acteurs (Ladeuze, Mgr Rutten et le nonce), ensuite, ils permettent de confirmer ces impressions, tout en apportant un éclairage assez vif sur les dessous d'une élection sous influence. Dans ses archives privées, en premier lieu, Ladeuze a consigné par écrit, pièces d'archives à l'appui, toutes les péripéties qu'il a dû traverser à l'occasion de son élection mouvementée<sup>43</sup>. Il y apparaît qu'à la veille de l'élection, non seulement « Hebbel(.)[ynck] avait fait [le] tour de Malines, Gand, Bruges, Tournay et [avait été] assuré de leur consentement », mais encore qu'il n'avait « rien dit à l'avance aux 2 autres ». L'évêque de Namur ne fut informé que la veille de la réunion, alors qu'il se trouvait à Malines pour le sacre d'un évêque auxiliaire, et l'évêque de Liège, le jour même, entre la gare de Malines et l'archevêché. Certes, l'ordre suivi par Hebbelynck pour informer les différents évêques correspond à l'ordre de leur accession à l'épiscopat et de leur entrée dans la conférence épiscopale, mais cela suffit-il à expliquer que seuls les deux prélats les plus chatouilleux

---

Palais (1918), voir C. TERLINDEN, *Un siècle de relations diplomatiques belgo-vaticanes...*, p. 45-46, et G. DE MARCHI, *Le nunziature apostoliche dal 1800 al 1956...*, p. 65-66.

<sup>42</sup> *Ibid.*, Ordre du jour autographié de la réunion.

<sup>43</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Une enveloppe désignée par Ladeuze « Nomination Recteur. Nomination Lebon-Coppieters », Relation détaillée, de la main de Ladeuze, des événements liés à sa nomination et sa succession en 1909, s.d. (cité dorénavant : A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze).

sur la question biblique n'aient pas été informés de la candidature de Ladeuze avant leur arrivée à Malines ? S'il l'avait réellement souhaité, Mercier n'aurait-il pas adressé un courrier à ses confrères dès réception de la lettre de démission d'Hebbelynck (23 juillet), voire lorsqu'il avait été informé de ses intentions (au plus tard au début de juillet) ? Et quand bien même il n'aurait pas envisagé cette éventualité, pourquoi, alors que la rentrée académique n'était prévue que pour la fin octobre, n'avoir pas reporté l'élection à une autre réunion, par exemple en septembre, comme ce fut parfois le cas pour boucler certains dossiers<sup>44</sup> ? N'a-t-il pas plutôt agi discrètement pour rallier à son candidat les évêques qu'il présentait favorables à son candidat (Bruges, Gand et Tournai) et, cette majorité acquise, pour imposer une décision immédiate qui privait de marge de manœuvre les deux autres évêques (Namur et Liège), laissés délibérément dans l'ignorance de l'élection ?

En toute hypothèse, on comprend sans peine l'indignation de l'évêque de Liège, que Ladeuze nous rapporte en style télégraphique<sup>45</sup>. Ce dernier protesta, estimant qu'on procédait avec précipitation dans une affaire de grande importance et réclama quelques jours « pour réfléchir et s'informer »<sup>46</sup>. Le soir, alors qu'il séjournait à Malines en vue de la réunion du lendemain, Rutten adressa une lettre de protestation à l'archevêque, stigmatisant le fait de n'avoir pas été prévenu comme les autres et interprétant cet « oubli » comme une marque de méfiance à son égard. D'où le lendemain, semble-t-il, une réunion des évêques « assez mouvementée »<sup>47</sup>, mais où, finalement, Mgr Rutten consentit « à ce que sa lettre soit détruite et [ne soit] pas insérée au procès-verbal »<sup>48</sup>. Le fait que le compte rendu de Mercier, qui présente une version irénique de l'élection, se

---

<sup>44</sup> Sous l'archiépiscopat de Mercier, il y eut fréquemment des réunions d'« automne », dont certaines en septembre. Avant la guerre, on peut citer les assemblées épiscopales du 15 septembre 1906, du 27 septembre 1909 et d'octobre 1912. Pour une question aussi importante que l'élection d'un recteur, une réunion début septembre était parfaitement envisageable : elle aurait permis à chaque évêque de se prononcer en connaissance de cause, tout en laissant presque deux mois à l'heureux élu pour se préparer à ses nouvelles fonctions.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> *Ibid.* On trouve d'ailleurs trace de cet épisode dans le procès-verbal de Rutten : le paragraphe suivant immédiatement la relation de l'élection a été supprimé et l'on devine, sous les ratures, qu'il est question d'une « lettre à Son Éminence le Cardinal » (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 11, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 26-27 juli 1909, Procès-verbal autographié de Mgr Rutten).

soit imposé au détriment de celui de Rutten, pourtant secrétaire de la conférence épiscopale, cache donc bien une réunion très « agitée ». Par ailleurs, cette « manipulation » du compte rendu officiel ne s'explique guère que par la volonté de Mercier de dorer la pilule au nonce, le seul qui, n'ayant pas participé à la décision, pouvait se laisser abuser.

Dans son rapport circonstancié sur l'élection adressé à Merry del Val le 19 novembre 1909, en second lieu, Mgr Rutten est encore beaucoup plus précis quant au déroulement de l'élection. Début novembre, sans doute excédé par la façon dont il avait été « piégé », Rutten s'était ouvert sans détour, au terme d'une très longue lettre consacrée à la démocratie chrétienne, de ses états d'âme auprès du secrétaire d'État et lui avait proposé une confession complète :

« Par discrétion, je n'ai pas parlé de la nomination du nouveau recteur de l'Université de Louvain, mais j'ai lieu de croire que S(.)[a] S(.)[ainteté] aura été renseignée exactement sur les incidents qui l'ont accompagnée et suivie. Je me borne à dire que la nomination n'a pas été faite à l'unanimité comme des journaux l'ont annoncé. Mgr de Namur et moi-même, nous avons voté contre M(.)[onsieur] Ladeuze à cause de ses opinions avancées en matière d'exégèse, et j'ai personnellement protesté par écrit contre la précipitation avec laquelle on a procédé. Si votre Éminence désire avoir des détails plus complets, je les donnerai parce qu'il me paraît que dans une affaire aussi importante que la désignation du recteur de Louvain, le S[ain]t[-]Père a le droit d'être mis parfaitement au courant et que, vis-à-vis du Souverain Pontife, nous ne sommes pas tenus à garder le silence sur les délibérations épiscopales »<sup>49</sup>.

Merry del Val ne se fit pas prier, et par retour du courrier, il signifia avec empressement à l'évêque de Liège tout l'intérêt qu'il portait aux détails et renseignements que ce dernier pourrait lui donner « relativement à la nomination du Recteur de l'Université »<sup>50</sup>. Son empressement se fondait notamment sur le fait que, dans la correspondance qu'il avait échangée avec Mercier (le choix de Ladeuze, comme nous le verrons, avait fait du bruit à Rome), il avait cru comprendre que ce dernier avait parlé au nom de tous les évêques. La partie de la lettre de Rutten concernant Ladeuze est un peu longue mais, dans la mesure où elle fournit quantité de précisions qui corroborent et complètent le témoignage de Ladeuze, nous croyons utile de la reproduire in extenso :

---

<sup>49</sup> A.S.V., *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Rutten à Merry del Val, Liège 8 novembre 1909.

<sup>50</sup> *Ibid.*, Lettre de Merry del Val à Rutten (minute), Rome 12 novembre 1909.

« Le 26 juillet, je me rendis à Malines pour la réunion annuelle des évêques belges. A mon entrée au palais épiscopal, je fus accosté par Mgr Hebbelinck [*sic*], recteur de l'Université de Louvain, qui m'apprit sa démission et me nomma le candidat qu'il présentait pour le remplacer. La nomination, disait-il, devait se faire le jour même. Comme j'objectai que cela n'était pas possible, que les évêques avaient besoin de se renseigner, que la question était trop importante pour être tranchée sans examen préalable etc., il prétendit qu'il y avait urgence et chercha à me le faire comprendre. Il avait été voir les autres évêques, mais n'avait pas eu le temps de se rendre à Liège. Je ne fus pas satisfait de ces explications.

Le même jour, S(.)[on] É(.)[minence] le cardinal Mercier convoqua les évêques à une réunion particulière. Son Ém(.)[inence] nous dit qu'il fallait sans retard procéder au remplacement de Mgr Hebbelinck [*sic*], obligé de se retirer pour cause de maladie. Il expliqua que, pour se conformer à des précédents, il n'avait pas invité Son Exc(.)[ellence] le Nonce Apostolique à cette réunion. Je fis remarquer qu'on ne pouvait pas agir avec une telle précipitation, que le bien de l'Université dépendait en grande partie du choix que nous avions à faire, que pour ma part je désirais prendre des informations sur les candidats et que la question n'était pas à l'ordre du jour. Mes observations ne furent pas admises et Son Ém(.)[inence] proposa M[onsieur] Ladeuze comme seul candidat, faisant valoir ses qualités, sa science et sa vertu. Les évêques de Gand, de Bruges et de Tournai ne firent aucune objection, mais l'évêque de Namur exposa les inconvénients de cette nomination résultant de la réputation qu'on faisait à M[onsieur] Ladeuze d'être assez, même trop avancé dans certaines questions d'exégèse. J'appuyai les objections de Mgr de Namur et rappelai l'espèce de scandale qu'avait provoqué l'article de M[onsieur] Ladeuze sur le *Magnificat*. Cette nomination disais-je, produirait un malheureux effet d'autant plus qu'elle viendrait peu de temps après l'encyclique de S(.)[a] S(.)[ainteté] Pie X sur le modernisme. Mgr de Tournai reconnut que M[onsieur] Ladeuze, son diocésain, lui avait inspiré quelque inquiétude par la façon dont il s'aidait des travaux de savants rationalistes pour interpréter l'Écriture S[ain]te. La piété de M[onsieur] Ladeuze, d'autre part, lui donnait confiance. Son Ém(.)[inence] fut d'avis que les reproches articulés contre l'enseignement de M[onsieur] Ladeuze n'étaient pas assez graves ni assez démontrés pour qu'on l'écartât du rectorat et, après quelques discussions, mit la nomination de M[onsieur] Ladeuze aux voix. Mgr de Namur et moi, nous votâmes contre, les autres pour, et M[onsieur] Ladeuze était nommé par quatre voix contre deux.

A la séance suivante, S(.)[on] É(.)[minence] communiqua à S(.)[on] Exc(.)[ellence] le Nonce ce qui avait été décidé dans la réunion particulière. Au moment où la séance fut levée, Son Exc(.)[ellence] le Nonce demanda que la nomination de M[onsieur] Ladeuze restât secrète pendant quelques jours afin qu'il pût en informer le S[ain]t-Père avant qu'elle ne fût publiée dans les journaux. On accéda immédiatement au désir de Son Exc(.)[ellence], dont nous comprîmes parfaitement la haute convenance, et il fut décidé que rien ne serait publié avant le samedi 31 juillet.

Le soir du même jour, 26 juillet, je rédigeai une protestation contre la précipitation avec laquelle on avait procédé dans cette affaire, et je l'envoyai à Son Ém(.)[inence] le mardi matin avant la séance. Son Ém(.)[inence] réunit de nouveau les évêques belges, leur lut ma protestation et s'en montra fort ému. Je la maintins fermement avec l'approbation de Mgr de Namur. Les autres évêques se turent, sauf Mgr de Gand qui semblait partager l'indignation de Son Éminence. L'affaire n'eut pas d'autres suites<sup>51</sup>.

Rutten ne fut sans doute pas le seul à éprouver le sentiment d'avoir été floué, car après coup, il semble bien que le nonce, qui avait d'abord sagement reproduit à l'intention de Rome la version officielle de l'élection, se soit rendu compte que Mercier

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, Lettre de Rutten à Merry del Val, Liège 19 novembre 1909.

l'y avait bien aidé. Dans un nouveau rapport « réservé » adressé à Merry del Val le 4 octobre 1909<sup>52</sup>, en effet, le nonce, qui avait été mis en cause par le secrétaire d'État, jugea nécessaire de faire une mise au point sur son propre rôle dans toute cette affaire<sup>53</sup>. Sa réponse fournit une série d'indications très intéressantes sur la manière dont l'élection s'était déroulée de son point de vue et où Mercier nous apparaît comme un fin négociateur. Tout comme Mgr Heylen, tout d'abord, le nonce n'apprit l'élection que la veille de la réunion, le dimanche 25 juillet, tandis qu'il était à Malines pour la consécration d'un nouvel évêque auxiliaire : alors qu'il s'apprêtait à rentrer à Bruxelles, le cardinal lui annonça, « en aparté et sur un ton confidentiel »<sup>54</sup>, la démission de Mgr Hebbelynck et la nécessité d'élire immédiatement un nouveau recteur. Face à son étonnement, le cardinal lui expliqua que Mgr Hebbelynck avait des raisons personnelles et surtout de santé, et ajouta : « *Che con tutta probabilità il candidato destinato a succedergli sarebbe stato il Canonico Ladeuze di cui mi fece l'elogio* »<sup>55</sup>. Pris au dépourvu, le nonce ne répondit rien sur le moment, mais de retour à Bruxelles, il fit des recherches dans les archives de la nonciature pour voir comment s'était comporté son prédécesseur lors de la précédente élection. Or, dans un contexte assez semblable, ce dernier avait laissé faire les évêques, avant de communiquer l'information au Saint-Siège par un simple rapport ordinaire, comme pour toute réunion épiscopale. Sur la base de ce précédent, il en avait conclu qu'il devait simplement prendre acte de cette démission et de l'élection probable du chanoine Ladeuze.

L'élection faite, ensuite, le nonce fut informé du choix des évêques et Mercier suggéra que, pour éviter les rumeurs et les commentaires désobligeants, l'on annonce immédiatement à la presse la démission d'Hebbelynck et la nomination de Ladeuze.

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 107, Istituti di Educazione. Università di Lovanio. Istituti vari. Seminari, Une chemise « Nomina del nuovo Rettore della Università di Lovanio, Mgr Ladeuze e incidente relativo » (citée désormais : A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo »), Lettre confidentielle (minute) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 4 octobre 1909 [également en *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

<sup>53</sup> *Ibid.*, Lettre (minute) de Merry del Val à Tacci, Vatican 27 septembre 1909 [également en *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »]. En fait, Merry del Val, informé du fait par Mercier, reprochait au nonce de n'avoir pas transmis son premier rapport en signalant qu'il avait mandat officiel des évêques pour informer Rome sur l'élection.

<sup>54</sup> *Ibid.*, Lettre confidentielle (minute) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 4 octobre 1909 (traduction de l'italien).

<sup>55</sup> *Ibid.*

Surpris, le nonce fit alors valoir qu'il ne convenait pas, pour une affaire si délicate et importante, d'annoncer la nouvelle aux journaux avant d'en informer le Saint-Père. Mercier — on notera que la version du nonce est ici sensiblement différente de celle de Rutten — se montra « compréhensif », mais toujours sous le motif qu'il ne fallait pas retarder l'annonce au public, il ne consentit qu'un délai de deux jours avant de transmettre l'information à la presse. Estimant à nouveau que le pape devait passer avant la presse et affirmant qu'il ne lui était pas possible, pour des raisons matérielles liées au protocole, d'adresser immédiatement un rapport à Rome comme on le lui demandait, le nonce n'obtint qu'à grand-peine un sursis de trois jours supplémentaires. Mettant alors à profit la journée du lendemain pour recueillir des informations sur le nouveau recteur, il n'avait entendu, de la bouche de l'archevêque et du recteur démissionnaire, que des éloges du nouvel élu, notamment en ce qui concerne sa « parfaite orthodoxie »<sup>56</sup>, et c'est sur la base de ces éléments qu'il avait rédigé son premier rapport<sup>57</sup>.

Désireux de faire connaître à Mercier ses impressions quant à la procédure suivie par les évêques pour l'élection, enfin, le nonce chercha une occasion de s'en entretenir avec lui. Pressentant les sentiments du nonce, Mercier prit les devants : affirmant être conscient du fait que ce dernier ne jugeait pas trop favorablement la procédure suivie, il affirma éprouver le besoin de lui présenter ses excuses et de lui parler en toute sincérité. Dans cette affaire, il avait été averti par le doyen de la conférence épiscopale (Mgr Stillemans, évêque de Gand) que la présence du nonce n'était pas nécessaire, que l'élection était une affaire propre aux évêques de Belgique, que telle avait été la conclusion onze ans auparavant, lors de l'élection précédente à laquelle il avait pris part, et que les évêques pouvaient agir librement, comme cela avait été le cas alors, sans faire rapport au représentant du Saint-Siège. Le nonce répondit qu'il ne doutait pas de la bonne foi de l'archevêque, mais affirma qu'il était de l'intérêt des évêques que le Saint-Siège intervienne dans une affaire de cette importance, suggérant que pour les élections à venir les évêques soumettent trois candidats à l'approbation de Rome. Le cardinal lui

---

<sup>56</sup> *Ibid.* (traduction de l'italien).

<sup>57</sup> En fait, le portrait élogieux que le nonce trace de Ladeuze dans son premier rapport (*ibid.*, Rapport [minute] de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 28 juillet 1909) lui a été entièrement dicté par Hebbelynck, au moyen d'une note écrite conservée dans les archives de la nonciature (*ibid.*, Note de Hebbelynck sur Paulin Ladeuze, annexée à la minute du rapport).



demanda alors « *di lasciar stare per ora e di non parlare* »<sup>58</sup> : plus que la question en elle-même, il redoutait l'extrême sensibilité de ses collègues. Et le nonce de conclure qu'il se trouvait dans une position très délicate, coincé entre la grande susceptibilité des évêques à l'égard de ce qu'ils regardaient comme leur prérogative et les justes revendications du Saint-Siège. Quand on sait quel cas fit Mercier des prérogatives de ses collègues en matière d'élection rectorale et que l'on se souvient de ce que Mgr Rutten écrira quelques semaines plus tard à propos des droits du Saint-Siège en cette matière<sup>59</sup>, on appréciera à leur juste valeur les confidences faites « en toute sincérité » par Mercier au nonce après l'élection.

Comme on le voit, Mercier, qui connaissait depuis début juillet au moins les intentions d'Hebbelynck, ne s'est pas seulement arrangé pour « manœuvrer » la conférence épiscopale, mais il a également agi avec beaucoup de doigté pour neutraliser le nonce en personne. Arrivé en Belgique en mars 1908, il faut souligner combien ce dernier était inexpérimenté en ce qui concerne les affaires belges<sup>60</sup>. Son rapport à Rome du 4 octobre 1909 en témoigne largement, puisqu'il y confesse, au secrétaire d'État lui-même, que l'annonce de l'élection l'a pris au dépourvu et qu'il a dû fouiller dans les archives de la nonciature pour arrêter sa ligne de conduite. Nul doute que Mercier connaissait bien son homme, son inexpérience certes, aisée à exploiter, mais aussi son tempérament, suspicieux en matière d'orthodoxie — dans une autre affaire, il le qualifiera plus tard de « scrupuleux et inquisiteur » à cet égard<sup>61</sup> —, dont il convenait de circonscrire les possibles débordements. Le fait de l'avoir informé in extremis, de

---

<sup>58</sup> *Ibid.*, Lettre confidentielle (minute) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 4 octobre 1909.

<sup>59</sup> *Ibid.*, *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Rutten à Merry del Val, Liège 8 novembre 1909 : « il me paraît que dans une affaire aussi importante que la désignation du recteur de Louvain, le S[ain]t[-]Père a le droit d'être mis parfaitement au courant et que, vis-à-vis du Souverain Pontife, nous ne sommes pas tenus à garder le silence sur les délibérations épiscopales ».

<sup>60</sup> A l'invitation de Mercier, il avait certes participé à la conférence annuelle des 22-23 juillet 1908, mais en amateur semble-t-il, car on ne trouve aucune trace, dans les papiers de la nonciature ou de la secrétairerie d'État, d'un quelconque rapport du nonce à ce sujet. Cfr *ibid.*, *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 105, Titolo Episcopato. Diocesi. Conferenze Episcopali. Morte et Elezione di Vescovi. Generali, Chemise « Conferenze annuali dell'Episcopato Belga », Lettre de Mercier au Nonce, Malines 7 juillet 1908 et lettre (minute) du nonce à Mercier, Bruxelles 8 juillet 1908.

<sup>61</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. I. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911 (réponse de Ladeuze annotée en marge).

l'avoir laissé en dehors des débats et de ne lui avoir concédé que quelques jours pour informer Rome servait manifestement ce but.

En prévenant le nonce le jour avant la décision, tout d'abord, Mercier était certain de conserver sous contrôle l'ensemble du processus de décision : d'une part, il empêchait le nonce de prendre contact avec Rome et d'en recevoir, le cas échéant, un mandat impératif ; d'autre part, il le privait du temps nécessaire à enquêter sur son candidat et, qui sait, d'entendre, voire de partager, les arguments de l'opposition. En laissant le nonce en dehors des pourparlers de l'élection, ensuite, Mercier s'est employé à prévenir l'union des oppositions : d'une part, il a privé les évêques de Liège et de Namur d'un appui de poids susceptible de retourner sa majorité épiscopale ; d'autre part, il a laissé le représentant du Saint-Siège, comme en témoigne son procès-verbal de la réunion, dans l'ignorance des objections doctrinales formulées contre son candidat. En imposant un délai très bref pour la publication de la nomination dans la presse, enfin, Mercier savait pertinemment qu'il privait en réalité Rome de toute marge de manœuvre dans ce dossier : d'une part, le délai de cinq jours accordé au nonce était insuffisant pour permettre à l'administration romaine d'empêcher la publication<sup>62</sup> ; d'autre part, une fois connue du public, la décision était quasi coulée en forme de chose jugée et il devenait difficile au Saint-Siège, à moins de provoquer une crise grave, de désavouer publiquement l'épiscopat belge<sup>63</sup>.

*c. L'hypothèse de dom Lambert Beauduin : analyse des rapports entre Mercier et Laminne*

S'il ne fait guère de doute que Ladeuze était bien le candidat d'Hebbelynck et de Mercier et que ce dernier a bien manœuvré pour l'imposer à la conférence épiscopale (et, par l'intermédiaire du nonce, à Rome), qu'en est-il de l'hypothèse de dom

---

<sup>62</sup> En comptant un délai de cinq jours à partir du 26 juillet, l'éventuelle opposition de Rome aurait dû arriver à Malines le 31 au plus tard. Or, le nonce participant à la réunion du 27, il ne pourrait adresser son rapport à Rome que le 28. En supposant, dans la meilleure des hypothèses, que son courrier arrive le 29 et qu'une réponse y soit apportée le 30, l'opposition n'aurait été connue à Malines que le 31, jour de l'annonce à la presse. Et effectivement, comme nous le verrons, le nonce n'a écrit à Rome que le 28 juillet, tandis que la première réaction de Merry del Val n'est datée que du 3 août.

<sup>63</sup> Entre l'élection tenue le 26 juillet et la rentrée académique prévue traditionnellement aux environs du 20 octobre, il y avait quasi trois mois de délai ! Rien n'imposait donc une publication « rapide » de la nomination.

Lambert ? L'archevêque de Malines a-t-il travaillé dès 1908 à la compromission doctrinale de Laminne en vue de la nomination de Ladeuze en 1909, ou bien a-t-il, plus simplement, exploité l'instruction à charge de Laminne après coup, à un moment difficile à préciser, mais où il a perçu l'avantage qu'il pouvait en tirer lors de l'élection ? Car à côté de l'interprétation « maximaliste » de la thèse du bénédictin, une lecture médiane est possible : l'idée d'une « manœuvre » est fondée, mais comporte, comme souvent dans les souvenirs, une part de reconstruction défectueuse. Dans cette dernière hypothèse, Mercier n'aurait pas suscité le dossier Laminne en vue de l'élection, mais l'aurait simplement habilement exploité le moment venu pour discréditer le candidat de l'opposition et faire passer son prétendant.

Sur la base des documents examinés ici, la thèse d'un véritable « complot » dont Laminne aurait été le malheureux instrument est irrecevable. A l'examen des différentes pièces du dossier conservées dans les archives, en effet, il s'avère que les rapports entre Mercier et Laminne ont été plus complexes que ne le laisse supposer le témoignage de dom Lambert. S'il est clair que Mercier a nourri un temps une hostilité déclarée à l'égard de son ancien opposant dans la crise de l'Institut supérieur de philosophie — nous en conservons un témoignage irrécusable —, il n'est pas sûr qu'il ait conservé à son endroit une rancune que rien ne pouvait effacer. Ainsi, lorsqu'en 1903 Laminne présenta à l'Académie royale de Belgique un mémoire dont Mercier avait été nommé examinateur, ce dernier ne semble pas avoir profité de l'occasion pour lui « régler son compte ». Et s'il est exact que l'enseignement dogmatique de Laminne a fait l'objet d'une enquête épiscopale à partir de la réunion de juillet 1908, Mercier y était au départ totalement étranger. Un document permet cependant d'affirmer que le cardinal a bien eu, avant l'élection de Ladeuze, une correspondance avec Rome à propos d'un candidat très sérieux — on songe immédiatement à Laminne — mais que de « très graves raisons » — les sympathies transformistes de ce dernier, par exemple — empêchaient de nommer.

Que Mercier ait eu un temps des sentiments très hostiles à l'égard de Laminne, la question ne fait aucun doute. Lorsqu'en janvier 1902 le poste de vice-recteur de l'Université fut à pourvoir, le bruit circula à Louvain que Laminne, à l'époque supérieur du petit séminaire de Saint-Trond, pourrait être désigné à cette fonction. La réaction de Mercier fut immédiate : s'adressant au cardinal Goossens en personne, il lui exposa franchement tout le mal qu'il pensait de cette candidature et supplia l'archevêque de lui éviter la nouvelle crise que cette nomination ne manquerait pas, selon lui, de rallumer autour de l'Institut supérieur de philosophie. Faisant valoir que l'Université comptait

dans ses rangs bien des candidats de valeur susceptibles de soutenir avantageusement la comparaison avec l'obscur candidat de Saint-Trond, Mercier ajoutait en effet :

« Lorsque le 15 juin 1896 feu le C(.)[ardinal] Mazella, à la demande de Mgr Abbeloos, vous suggéra l'idée de me destituer de la présidence du Sém(.)[inaire] Léon XIII, c'est M(.)[onsieur] Laminne qui fut proposé pour recueillir ma succession. C'est donc lui qui était jugé le plus apte à être le chef de l'opposition que l'on montait alors contre nous. Depuis lors, Dieu merci, l'apaisement s'est fait. Le 8 oct(.)[obre 18]98, j'ai remis en vos mains, Ém(.)[inence], le dossier qui avait été constitué pour la défense de l'honneur de mes collègues et du mien ; en retour V(.)[otre] É(.)[minence], qui m'avait redemandé ce dossier, voulut bien me donner l'assurance que sa haute protection remplacerait désormais avec avantage les moyens de défense, dont, par déférence pour Elle, je me dépouillais. De fait, Ém(.)[inence], depuis cette époque, nous vivons en paix et je l'ai fait savoir à Rome avec bonheur chaque fois que j'en ai eu l'occasion. La nomination de M(.)[onsieur] L(.)[aminne] remettrait le feu aux poudres. M(.)[onsieur] L(.)[aminne] m'a t[ou]jours été, je l'affirme catégoriquement et je suis sûr de ce que j'affirme[,] hostile ; il ne m'a pas pardonné son échec ; s'il était à Louvain, n[ou]s aurions infailliblement, avant peu, une reprise des hostilités. Je prie instamment V(.)[otre] É(.)[minence] de m'épargner de [nouveau ce] conflit »<sup>64</sup>.

Si l'argumentation de Mercier se fonde sur le rappel des événements de 1896 — et sur le rappel à l'archevêque de ses engagements antérieurs —, on notera que les craintes exprimées par rapport à Laminne sont de nature très subjective : si Mercier perçoit effectivement ce dernier comme un véritable ennemi personnel, rien ne dit que Laminne ait été dans de telles dispositions d'esprit. Il n'est donc pas exclu que dans la suite des événements, Mercier ait été amené à assouplir son jugement.

L'année suivante, Laminne présenta à l'Académie royale de Belgique un mémoire de philosophie des sciences, où il abordait le problème de la théorie classique des quatre éléments à la lumière des développements récents de la chimie<sup>65</sup>. Membre de l'Académie depuis décembre 1899<sup>66</sup>, Mercier avait été nommé second commissaire préposé à l'examen du mémoire et rédigea un compte rendu détaillé du travail<sup>67</sup>...

---

<sup>64</sup> S.A.U.C.L., *Archives de l'Institut supérieur de philosophie*, n° 3-13, Correspondance. 1880-1927, Lettre (minute) de Mercier à Goossens, Louvain 4 janvier 1902.

<sup>65</sup> J. LAMINNE, *Les quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre. Histoire d'une hypothèse* (Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Collection in-8°, t. LXV-2), Bruxelles, Hayer, 194 p.

<sup>66</sup> Voir R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et l'Académie royale de Belgique*, dans *Académie royale de Belgique. Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 5<sup>e</sup> sér., t. LXIX, 1983, p. 336-370, que nous citerons ici, en ce qui concerne le mémoire de Laminne, d'après la réédition de 1994 (ID., *Le cardinal Mercier [1851-1926]. Un prélat d'avant-garde...*, p. 123-124).

<sup>67</sup> Cfr *Les quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre. Histoire d'une hypothèse, par le chanoine Jacques Laminne, directeur du Séminaire de Saint-Trond. Rapport de M. D. Mercier, deuxième commissaire*, dans *Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques*

Distinguant une partie historique, jugée par lui excellente, et une partie philosophique au mémoire, Mercier estimait qu'il aurait pu souscrire à cette dernière si l'auteur s'était contenté d'une conclusion restrictive ainsi libellée : « Il n'est pas possible de se servir de l'hypothèse des quatre éléments pour l'explication des phénomènes chimiques, en se contentant de remplacer les éléments des anciens par les corps simples de la chimie moderne ». Mais, fondamentalement, il reprochait à Laminne de mettre à mal la théorie scolastique de l'hylémorphisme<sup>68</sup>, sans que ce dernier avance des arguments véritablement péremptoirs. Dans la première partie, l'auteur sortait de sa problématique historique pour affirmer que la théorie hylémorphique ne pouvait être ni prouvée ni contestée par la science, mais il n'abordait pas cette discussion dans la partie systématique. Dans son analyse du problème, par ailleurs, il négligeait les réponses thomistes apportées à certains arguments opposés à la théorie hylémorphique (sans entrer ici dans la complexité des raisonnements scolastiques, signalons que Mercier faisait valoir que l'invariabilité substantielle des atomes était admise par les thomistes ; que ces derniers ne fondaient pas l'hylémorphisme sur la diversité des corps et de leurs propriétés, mais sur une théologie de la nature ; et qu'ils admettaient l'existence de changements substantiels dans la nature corporelle). S'il n'est pas possible, eu égard au document précédent, d'affirmer que ce compte rendu ne fait qu'exprimer un débat loyal entre deux philosophes de convictions différentes, on notera également que rien ne permet d'y voir, dans le chef de Mercier, un simple règlement de comptes avec un ennemi irréductible.

Qu'en est-il de l'enquête doctrinale sur l'enseignement de Laminne évoquée lors de la réunion de juillet 1908 ? En fait, depuis 1903, la situation des deux protagonistes avait considérablement évolué : Mercier avait été désigné comme archevêque de Malines en 1906 et Laminne, qui était chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres de Louvain depuis 1904 (il enseignait la philosophie aux Écoles spéciales et la dogmatique à la *Schola minor*), avait été nommé professeur de dogmatique spéciale à la

---

(Extrait des Bulletins, n° 9-10, septembre-octobre 1903, p. 606-610). Pour information, un exemplaire en est conservé dans les archives de Mercier à l'Institut : S.A.U.C.L., *Archives de l'Institut supérieur de philosophie*, n° 3-13, Correspondance. 1880-1927.

<sup>68</sup> La théorie est exprimée par l'adage thomiste « *forma dat esse rei* », 'la forme donne l'être à la chose'. Il manifeste le principe aristotélicien selon lequel la substance ne peut exister en dehors d'une combinaison matière/forme, où la matière constitue l'élément potentiel, indéterminé, par opposition à la forme, qui l'actualise. Voir, par exemple, C. HEDDEBAUT, *Matière et forme*, dans *Catholicisme...*, t. VIII, col. 887-892 (le premier point).

*Schola major* en 1906 également<sup>69</sup>. Au cours de l'année 1906-1907, ce dernier avait étudié le traité *De Deo uno et trino*<sup>70</sup> et l'année suivante, en 1907-1908, le traité *De Deo creante et elevante*<sup>71</sup>, une matière particulièrement délicate dans le contexte doctrinal tendu de la crise moderniste<sup>72</sup>. C'est dans ces circonstances que la question « Enseignement Laminne » fut mise à l'ordre du jour de la réunion de juillet 1908, parmi les « Questions d'ordre général »<sup>73</sup>. Qui était à l'origine du dossier ?

---

<sup>69</sup> Sur Jacques Laminne, né à Aarschot le 18 mai 1864 et décédé à Liège le 23 octobre 1924, docteur en théologie et en philosophie de l'Université Grégorienne de Rome (1880-1886), brillant étudiant en sciences physiques et mathématiques à l'Université de Louvain en 1886-1887 (il réussit la première candidature avec la plus grande distinction), professeur (1887) puis directeur (1893) du petit séminaire de Saint-Trond, professeur à l'Université de Louvain (1904), vicaire général de Mgr Rutten (1914), évêque titulaire d'Inschilla (1919), voir J. BITTREMIEUX, *Sa G. Monseigneur Jacques-Joseph Laminne[...]*, dans *AN.U.C.L. 1920-1926*, p. X-XVI, et, dans une moindre mesure, E. DE SEYN, *Dictionnaire biographique...*, t. II, p. 638, et ID., *Dictionnaire des écrivains...*, t. II, p. 1133-1134. Laminne, qui avait déjà manifesté des aptitudes pour les sciences exactes lors de ses études romaines, fut envoyé à Louvain à son retour de Rome pour y recevoir une année de formation en sciences naturelles. D'une grande érudition dans ces disciplines, il développa sa réflexion dans le domaine de la philosophie des sciences et s'y montra un défenseur nuancé du transformisme.

<sup>70</sup> *AN.U.C.L. 1907*, p. 89.

<sup>71</sup> *AN.U.C.L. 1908*, p. 82.

<sup>72</sup> Pour rappel, les théories évolutionnistes (ou transformistes) posaient à la théologie classique un triple problème. Sur le plan doctrinal, elles semblaient porter atteinte au dogme de la création dont le traité *De Deo creante* était l'objet : si toutes les espèces vivantes n'étaient que l'aboutissement d'une chaîne évolutive chaotique partie de la matière inorganique, était-il besoin d'un créateur pour expliquer l'origine de l'univers ? Sur le plan exégétique, quand bien même on pratiquait un « évolutionnisme théiste », Dieu étant conçu comme le maître d'œuvre de l'évolution, comment concilier cette théorie avec le récit de la Genèse, sans pratiquer une exégèse progressiste ? Car si l'encyclique *Providentissimus* avait sonné le glas du concordisme (en admettant qu'en matière scientifique, l'auteur sacré avait parlé « selon les apparences »), elle n'avait rien dit des textes à portée historique auxquels la Genèse se rattachait également. Sur le plan philosophique, enfin, il n'était pas évident de concilier la représentation thomiste de l'homme (union substantielle de l'âme, principe formel, et de la matière corporelle) avec l'idée d'une évolution continue : matière et forme étant deux principes indissociables de l'être et la caractéristique formelle de l'être humain étant d'être doté d'une âme d'origine divine, l'origine de l'homme était inséparable, en bonne scolastique, d'une création divine spécifique (corps et âme). Sur les problèmes posés par le transformisme, voir É. AMANN, *Transformisme*, dans *D.T.C.*, t. XV, col. 1365-1396, qui fournit un bon aperçu général des aspects théologiques, et H.W. PAUL, *The Edge of Contingency. French Catholic Reaction to Scientific Change from Darwin to Duhem*, Gainesville, 1979, plus historique. Pour Louvain, voir V. MARCHAND, *De receptie van het darwinisme aan de Leuvense Universiteit (1859-1914)*..., qui retrace concrètement l'attitude des théologiens et des professeurs louvanistes confrontés au problème. Signalons également, sur toutes ces questions, l'excellent *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*, sous la dir. de O. TORT, 3 vol., Paris, 1996.

<sup>73</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908, Ordre du jour manuscrit de Mercier.

En fait — et c'est déjà la thèse défendue en 1984 par Vera Marchand dans son étude sur la réception du darwinisme à Louvain<sup>74</sup> —, la responsabilité de l'accusation revient en premier lieu à Mgr Rutten, le propre ordinaire de Laminne, très tatillon, comme nous l'avons vu, en matière d'exégèse. Dans une première lettre à Mercier consacrée au problème et datée du 22 juin 1908<sup>75</sup>, en effet, il explique que des « bruits alarmants » concernant les théories évolutionnistes de Laminne lui étaient parvenus, sans doute, comme le donne à penser le reste de son courrier, à l'occasion des thèses proposées par ce dernier à la défense de ses étudiants lors des épreuves de fin d'année (les *theses quas*)<sup>76</sup>. Il avait alors enquêté auprès de Laminne et la réponse de ce dernier, qu'il joignait à son courrier, « ne le satisfaisait pas entièrement »<sup>77</sup>. Il estimait que son professeur de dogmatique avait été bien mal inspiré « en permettant que des thèses aussi formelles puissent être soutenues, bien qu'elles soient strictement à l'abri du reproche de non-orthodoxie »<sup>78</sup>. Quant à lui, il estimait que la thèse évolutionniste n'était qu'une hypothèse et, même, que cette hypothèse n'atteignait pas « un degré de probabilité suffisante »<sup>79</sup>, mais il s'en remettait au jugement du cardinal pour déterminer la suite à donner à cette affaire.

Quelques jours plus tard, Rutten adressa une nouvelle lettre à Mercier dans laquelle il explicitait la démarche qu'il avait eue à l'égard de son diocésain transformiste<sup>80</sup>. Il semble en effet que, mis en cause par Rutten, Laminne ait considéré spontanément — ce qui est sans doute révélateur des tensions qui persistaient entre les deux hommes — que le coup venait de Malines et qu'il se soit alors adressé directement à l'archevêque, au grand étonnement de ce dernier. Dans son courrier à Mercier, en effet, Rutten rappelait les faits (« je m'étais plaint de ce qu'il [Laminne] avait laissé défendre des

---

<sup>74</sup> Cfr V. MARCHAND, *De receptie van het darwinisme aan de Leuvense universiteit (1859-1914)*..., p. 79-89, pour ce qui est de l'« affaire Laminne » en général, et p. 82, pour ce qui est de son déclenchement en particulier.

<sup>75</sup> AN.U.C.L. 1907, p. 89.

<sup>76</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908, Lettre de Rutten à Mercier, Liège 22 juin 1908.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> *Ibid.*, Lettre de Rutten à Mercier, Liège 29 juin 1908.

thèses qu'il savait m'être désagréables et contre lesquelles j'avais exprimé mes objections »<sup>81</sup>), mais démentait formellement avoir enjoint au professeur de dogmatique de s'expliquer avec Mercier (« Dans ma lettre, il ne fut pas question de V(.)[otre] É(.)[minence], ni d'aucune intervention auprès de moi. Est-ce que M[onsieur] L(.)[aminne] suppose que V(.)[otre] É(.)[minence] m'a écrit ? »<sup>82</sup>). Et Rutten de conclure à nouveau que, s'il n'appréciait guère les thèses de Laminne (« elles me paraissent sujettes à caution et réfutables »<sup>83</sup>), il laissait le soin au cardinal de décider (« V(.)[otre] É(.)[minence] appréciera s'il y a lieu de faire autre chose »<sup>84</sup>).

Si donc le problème de l'enseignement de Laminne fut bien mis à l'ordre du jour de la réunion de juillet 1908 par Mercier, ce dernier était tout à fait étranger au déclenchement de l'affaire et semble à première vue n'avoir procédé de la sorte que par souci de donner suite à la démarche de son suffragant liégeois. Faut-il y voir davantage : la conséquence d'un vieil antagonisme persistant et déjà l'amorce d'une manœuvre pour éliminer Laminne, sinon du rectorat, du moins d'un poste à responsabilités ? C'est difficile à dire. Il ne fut guère question de Laminne à la réunion de juillet, en effet, mais bien à celle du 14 novembre suivant, au cours de laquelle Mercier se contenta de donner lecture à Rutten de la lettre de défense qu'il avait reçue de Laminne<sup>85</sup>. C'est qu'après la réunion de juillet, Laminne avait été invité à Malines, début octobre<sup>86</sup>, pour s'entretenir avec Mercier des thèses qui dérangent l'évêque de Liège et lui avait adressé peu de temps après une lettre qui résumait et précisait le contenu de leur entretien. C'est cette dernière lettre qui, de toute évidence, fut lue à l'évêque de Liège lors de la réunion du 14 novembre et clôtura provisoirement le dossier...

---

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> Dans l'ordre du jour de la réunion rédigé par Mercier figure un point : « Donner lecture de la lettre de M. Laminne à l'évêque de Liège » (*ibid.*, n° III. 9, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 14-11-1908, Ordre du jour manuscrit de Mercier).

<sup>86</sup> Dans une lettre de juin 1911, Laminne a retracé l'historique de l'affaire à l'intention du nouveau recteur, Mgr Ladeuze : cfr A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. I. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze (lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911.



A travers cette lettre, comme d'après l'historique de Laminne et les notes prises par Mercier à cette occasion<sup>87</sup>, l'entrevue d'octobre 1908 porta sur deux points essentiels, que Laminne fut invité à éclaircir : il aurait enseigné que l'âme n'est pas la forme substantielle du corps et « que l'opinion qui considère le corps de l'homme comme produit par l'évolution naturelle des formes vivantes est libre au point de vue théologique »<sup>88</sup>. Sur le premier point, Laminne répondit, citation de son cours à l'appui, qu'il avait précisément enseigné le contraire et que, par conséquent, « celui de mes étudiants qui m'attribue de nier une thèse que je lui ai au contraire présentée comme une conséquence directe des définitions de l'Église, mériterait à coup sûr qu'on lui lave les oreilles »<sup>89</sup> ! Quant au second point, sur lequel il ne s'attendait pas à être interrogé<sup>90</sup>, il développa une thèse « modérément » transformiste : pour lui, il y avait eu intervention directe du créateur, pour l'âme comme pour le corps de l'être humain, mais si l'on distinguait les caractères naturels et surnaturels du corps de l'homme, il y avait, en ce qui concerne l'origine évolutionniste des caractères naturels du corps, des arguments pour et des arguments contre. Cette distinction entre caractères naturels et caractères surnaturels du corps de l'homme est assez inhabituelle, à la fois chez un scolastique et chez un transformiste, mais elle renvoyait simplement, dans l'esprit de Laminne, à une distinction entre éléments corporels communs à l'homme et aux animaux inférieurs, comme les membres, les sens, etc., et éléments corporels spécifiques à l'homme et rendant compte de sa nature « raisonnable », comme les organes du langage, un cerveau très développé, etc.<sup>91</sup>. Quel que soit son fondement, la distinction permettait de limiter

---

<sup>87</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 9, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 14-11-1908, Notes manuscrites de Mercier relatives à Laminne, s.d.

<sup>88</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. I. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Courrier de Laminne à Ladeuze (lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911.

<sup>89</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Laminne à Mercier, Louvain 3 octobre 1908.

<sup>90</sup> « Quant à la question de l'origine du corps de l'homme : ainsi que je l'ai dit à votre Éminence, Mgr l'évêque ne m'en a jamais parlé ni avant ni après la réunion des Évêques, quoique je lui eusse spontanément fait connaître mon attitude sur cette question. Je ne m'attendais donc pas à ce que votre Éminence m'en parle » (*ibid.*).

<sup>91</sup> Laminne s'explique clairement sur cette question dans une lettre ultérieure à Ladeuze : « Si l'on distingue entre les caractères naturels et surnaturels du corps du premier homme, et que l'on demande si du moins les caractères naturels n'ont pas été produits par évolution, nous répondons : que l'on peut apporter des arguments en faveur de la solution affirmative et aussi de la solution négative ; — que ni les

l'évolution aux seuls caractères naturels du corps de l'homme et, selon Laminne, de mieux rendre compte des objections que l'on pouvait faire pour ou contre la théorie évolutionniste... En toute hypothèse, Laminne concluait : « Votre Éminence voit combien inexactement on définit mon attitude dans cette question en disant que d'après moi la question de l'origine du corps de l'homme est purement et simplement une question libre », ajoutant : « je crois avoir exposé cette question telle que de fait elle se présente aujourd'hui et je ne pense pas avoir manqué aux règles de la prudence dans mon exposé »<sup>92</sup>.

Accessoirement, car Mercier ne semble y avoir attaché aucune importance lors de son entretien d'octobre 1908 avec Laminne, ce dernier aurait voulu faire défendre par ses étudiants la thèse selon laquelle les trois premiers chapitres de la Genèse ne devaient pas être interprétés dans le sens littéral, mais dans un sens symbolique, ce qui aurait provoqué l'opposition de Van Hoonacker<sup>93</sup>. Pour le reste, Mercier ne semble pas s'être davantage inquiété de l'audace doctrinale du professeur liégeois. Sur le problème de l'origine du corps de l'homme, il se contenta de faire remarquer « que cet enseignement ne serait peut-être pas bien vu à Rome »<sup>94</sup>, mais que, en toute hypothèse, le *De Deo creante* n'étant enseigné que tous les quatre ans, Laminne n'avait pas de déclaration à faire pour l'instant : d'ici à ce qu'il reprenne cette matière, l'autorité ecclésiastique aurait peut-être tranché la question et les choses seraient alors beaucoup plus simples. Sur le fond, Mercier fit savoir à Laminne qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que

---

uns ni les autres ne sont démonstratifs (péremptoirs) — que l'on pourrait proposer une troisième hypothèse d'après laquelle certains caractères naturels du corps de l'homme (ceux qui se rencontrent dans les espèces inférieures ou qui s'en rapprochent beaucoup) auraient été produits chez l'homme par l'évolution, d'autres (ceux qui sont propres à l'homme comme animal raisonnable) auraient été déterminés directement par Dieu ; que cette troisième hypothèse, moins conforme aux idées transformistes, permettrait d'autre part de résoudre certains arguments que l'on fait valoir contre les deux solutions précédentes ». Cfr A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. I. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze (lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911

<sup>92</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Laminne à Mercier, Louvain 3 octobre 1908.

<sup>93</sup> *Ibid.*, n° III. 9, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 14-11-1908, Notes manuscrites de Mercier relatives à Laminne, s.d.

<sup>94</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. I. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze (lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911.

l'on adopte le transformisme, pourvu que ce soit à titre d'hypothèse »<sup>95</sup> — ce qui correspondait effectivement à la position de Laminne. S'il est vrai que Mercier concédera plus tard à Ladeuze, à l'occasion du rebondissement de cette première affaire en 1911, que l'attitude trop peu combative de Laminne l'avait énervé, il ne semble pas lui en avoir fait grief en 1908<sup>96</sup>.

Au terme de ce paragraphe, il est donc certain que les difficultés doctrinales de Laminne ne doivent rien au départ à une éventuelle rancune personnelle de Mercier et que ce dernier, une fois l'affaire déclenchée à l'instigation de Mgr Rutten, est resté, du moins en apparence, fort bienveillant à l'égard de son ancien opposant. Le témoignage de dom Lambert Beauduin est donc irrecevable dans sa version « maximaliste » : Mercier n'a pas pu ourdir un complot machiavélique contre Laminne, dès lors que les ennuis doctrinaux de ce dernier trouvent leur origine chez Rutten. Mais il est très vraisemblable cependant qu'après coup, développant sa stratégie en vue d'imposer son candidat (Ladeuze), Mercier ait profité de toute cette affaire pour discréditer le prétendant probable de l'opposition (Laminne). Dans sa seconde lettre de défense de Ladeuze à Merry del Val, début octobre 1909, en effet, Mercier lui adresse ce rappel : « lorsqu'il s'est agi de la nom.[ination] de L(.)[adeuze] aucun autre candidat n'a été proposé par les év(.)[êques.] Il y avait bien un autre nom que le sien qui, en certains milieux eût été plus sympathique mais nous avions de très graves raisons, connues de vous, de ne point le nommer »<sup>97</sup>. C'est donc qu'un échange de vues avait eu lieu antérieurement entre le cardinal et le secrétaire d'État, à propos d'un candidat anonyme qui a toutes les apparences de Laminne, mais nous n'en avons trouvé aucune trace.

A la lumière de tout ce qui vient d'être dit, il nous paraît raisonnable d'admettre que le témoignage de dom Lambert recèle incontestablement une part de vérité, à condition d'en donner une interprétation « minimaliste ». Ladeuze était bien « le » candidat de Mercier au rectorat et ce dernier a bien manœuvré, comme nous l'avons vu, pour

---

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> *Ibid.*, Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911 (réponse de Mercier annotée par Ladeuze en marge). Sur cette seconde affaire, voir ci-dessous, le dernier chapitre.

<sup>97</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Second brouillon d'une lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 3 octobre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », qui présente les mêmes réflexions, mais dans un ordre quelque peu différent].

l'imposer à la conférence épiscopale, malgré l'opposition déclarée de Mgr Heylen et de Mgr Rutten. Dans ce contexte, les ennuis doctrinaux de Laminne, que Mercier n'a pas lui-même provoqués, l'ont sans doute bien servi pour écarter une candidature très sérieuse et qui gênait ses plans (Laminne aurait pu être le candidat de Rutten car, malgré ses différends théologiques sur la *Genèse*, ce dernier lui conserva toute son estime et en fera, en 1914, son vicaire général...). Deux hypothèses sont ici possibles. Dans un premier temps, Mercier n'aurait pas songé à exploiter les difficultés de son ancien ennemi ; ayant consulté Rome au sujet des thèses de Laminne sans arrière-pensées, pour apporter une réponse autorisée aux craintes formulées par son suffragant liégeois, il n'aurait tiré parti de l'affaire que par opportunisme, au moment de préparer l'élection. Autre hypothèse — plus conforme au témoignage de dom Lambert : Mercier a rapidement perçu le bénéfice qu'il pouvait tirer des hardiesses dogmatiques de Laminne et s'est arrangé pour obtenir, puis faire connaître discrètement à Rutten la réprobation de Rome. C'est sans doute cette dernière hypothèse, qui explique bien l'absence d'autres candidats lors de l'élection, qu'il faut privilégier : pour que l'évêque de Liège ait renoncé, le cas échéant, à présenter la candidature de Laminne, il fallait qu'il ait été informé au préalable du blocage romain.

### ***B. Mercier contre Rome : chronique d'une crise (28 juillet 1909-9 mars 1910)***

Si Mercier a habilement négocié l'élection du nouveau recteur, il n'avait sans doute pas prévu l'ampleur des réactions qu'allait susciter à Rome la désignation de Ladeuze. Après avoir pris acte, il est vrai sans enthousiasme excessif, du choix fait par les évêques et communiqué par le nonce, Merry del Val allait, après quelques semaines, réagir vigoureusement et signifier sans ambages à Malines combien cette élection avait indisposé le Saint-Père. Une première réponse du cardinal, sans doute rédigée sans la conscience claire du climat réel qui régnait à Rome, accrut le malaise plus qu'il ne le dissipa. Le secrétaire d'État adressa alors à l'archevêque un second courrier dans lequel il développait l'acte d'accusation et laissait planer la menace d'une révocation. L'affaire prenait des proportions inquiétantes et il devenait difficile à Mercier de gérer seul ce dossier délicat. Après avoir reçu un mémoire de défense de Ladeuze et pris l'avis de ses collègues, le cardinal riposta cependant avec doigté et fermeté : compte tenu des explications reçues et soucieux d'éviter un désaveu public de l'épiscopat, le Saint-Père acceptait de laisser les choses en l'état. Mais cette auguste concession avait un prix :

outre que Mercier viendrait s'expliquer à Rome prochainement sur ce contentieux, Ladeuze ne se verrait pas honoré d'une prélature, gage des faveurs pontificales, tandis qu'à l'avenir, les nominations rectorales seraient soumises à l'approbation du Saint-Siège. C'est dans le contexte de ces tractations avec Rome que fut abordé le problème de la nomination de nouveaux titulaires aux cours de Ladeuze devenus vacants à la suite de sa nomination, ce qui ne se fit pas sans mal en ce qui concerne l'exégèse néo-testamentaire. Le nouveau recteur avait proposé pour lui succéder dans cet enseignement le nom de son disciple et collègue de la *Schola minor*, Honoré Coppieters, pour qui il avait une réelle estime scientifique. Dans un premier temps, les évêques ratifièrent cette proposition, mais quand ils apprirent, au cours de la même réunion, que Ladeuze était contesté, ils suspendirent immédiatement leur décision et finirent, après un certain nombre de tergiversations, par sacrifier Coppieters, en même temps d'ailleurs, du moins en apparence, que le principe de l'autonomie universitaire. Finalement, le pèlerinage effectué par Mercier à Rome en février 1910 réussit à aplanir les dernières difficultés et à normaliser la situation en obtenant la prélature pour Ladeuze.

### *1. Premier barrage romain (août-septembre 1909)*

Intervenue le lundi 26 juillet 1909, l'élection de Ladeuze ne fut communiquée aux journaux, suite au désir exprimé par le nonce, que le dimanche 1<sup>er</sup> août, de façon à lui permettre d'informer Rome avant la presse (son rapport sur l'élection est daté du 28 juillet<sup>98</sup>). L'élu, quant à lui, mit à profit les premiers jours du mois pour se présenter aux évêques de Gand et de Bruges, et, en revenant des Flandres, au nonce lui-même. Il eut avec ce dernier une discussion assez franche sur la question biblique, où, d'après ses notes, il lui exposa nettement sa position et lui signala l'antagonisme qui existait, selon lui, entre l'école progressiste et celle des Jésuites, très hostile à l'Université de Louvain. Le nonce, à en croire les notes de Ladeuze, se montra enchanté de cet entretien, « et dit, sur [un] ton [d']approb(.)[ation], qu'[il] allait [— ce qu'il ne semble pas avoir fait —]

---

<sup>98</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Rapport (minute) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 28 juillet 1909 [également en *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

écrire [la] convers(.)[ation] au S(.)[aint-]Père »<sup>99</sup>. Quant à la première réaction de Rome à l'élection du nouveau recteur, en date du 2 août, elle fut prudente, mais non franchement hostile<sup>100</sup>. Merry del Val écrivit au nonce qu'il espérait que le choix se révélerait bon et que le nouvel élu se montrerait à la hauteur de ses responsabilités, forcément grandes en ce qui concerne une institution scientifique aussi importante que Louvain. Du point de vue doctrinal, il attirait certes l'attention sur le fait que, dans le passé, certains avaient mis en doute la parfaite orthodoxie de Ladeuze dans le domaine biblique, mais il n'en tirait aucune conclusion particulière : le représentant du Saint-Siège était simplement chargé d'enquêter de façon approfondie sur le sujet (notamment en ce qui concerne la soumission de Ladeuze aux décisions de la Commission biblique), Rome devant être bien informée sur ceux qui étaient préposés à la direction de l'enseignement des étudiants catholiques<sup>101</sup>.

Trois semaines plus tard, cependant, en dehors de toute nouvelle information en provenance du nonce, l'attitude romaine s'était nettement radicalisée, et Ladeuze était devenu un dangereux hétérodoxe qu'il fallait empêcher de nuire. Dans la première lettre qu'il adressa à Mercier à ce sujet, le 27 août, soit un mois après l'élection, Merry del Val lui fit savoir sèchement que « la nouvelle, vraiment inattendue, de cette nomination a[vait] produit sur le Saint-Père un profond étonnement »<sup>102</sup> et ce, pour trois motifs. L'élection avait été précipitée et « faite sans aucune entente préalable avec le Saint-Père et sans Son auguste agrément »<sup>103</sup>. Il semblait « hors de doute » que le

---

<sup>99</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze. Nous n'avons trouvé aucune trace, dans les archives romaines, d'un rapport spécifique faisant immédiatement suite à cet entretien. Tout au plus trouve-t-on une allusion à ce dernier dans un rapport du nonce de la mi-septembre, lorsque, chargé par Merry del Val d'enquêter sur l'orthodoxie du nouveau recteur, il l'invoquera, parmi d'autres faits, pour justifier sa bonne impression de départ (cfr *infra*).

<sup>100</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Merry del Val à Tacci, Vatican 2 août 1909 [également en *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre confidentielle de Merry del Val à Mercier, Rome 27 août 1909 [également en A.S.V., *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »]. Une copie de cette lettre est conservée à Gand, dans les archives de Mgr Stillemans : A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916.

<sup>103</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre confidentielle de Merry del Val à Mercier, Rome 27 août 1909.

candidat retenu était « entaché d'idées non entièrement orthodoxes, ainsi qu'il résult(e)[ait] de quelques dissertations, de quelques écrits très censurables en matière d'Écriture Sainte »<sup>104</sup>. Et enfin, le Souverain Pontife n'avait pas été officiellement informé du résultat de l'élection et avait dû apprendre la nouvelle par les journaux<sup>105</sup>. Chargé d'exprimer à Mercier « les pénibles impressions de Sa Sainteté à ces différents égards », il lui recommandait de se « concerter sur les moyens à prendre pour obvier aux graves inconvénients qui pourraient en résulter »<sup>106</sup>, c'est-à-dire, en clair, de trouver les moyens pour neutraliser la cause de toute cette affaire, Ladeuze lui-même.

La réponse de Mercier fut assez tardive, puisqu'elle est datée du 12 septembre, mais on peut imaginer que, face à une attaque aussi frontale, l'archevêque avait pris la précaution de consulter<sup>107</sup>. D'une façon générale, au secrétaire d'État qui avait été chargé de lui dire les « pénibles impressions de Sa Sainteté », Mercier répondit sur le même ton, en écrivant : « la lettre confidentielle que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'adresser (n° 39295) m'a affecté péniblement et m'a beaucoup surpris »<sup>108</sup>. De manière plus précise, en ce qui concerne le fait que le pape ait dû apprendre la nouvelle de la nomination de Ladeuze par la presse, tout d'abord, Mercier fit valoir combien il était injuste d'imputer cet état de fait à l'épiscopat : après avoir cité l'extrait du procès-verbal où le nonce demandait un délai pour annoncer lui-même la nouvelle de l'élection au pape, il concluait : « nul de nous, assurément, ne pouvait prévoir que le Nonce [— qui se fera d'ailleurs tirer l'oreille sur ce point<sup>109</sup> —] n'aurait pas rempli une mission

---

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> Ladeuze semble avoir été bien informé de ces griefs, sauf sur un point : ses notes n'évoquent pas le reproche adressé à Mercier ne n'avoir pas consulté Rome. Cfr A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

<sup>106</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre confidentielle de Merry del Val à Mercier, Rome 27 août 1909.

<sup>107</sup> Le fait que l'on trouve une copie de cette première correspondance entre Rome et Malines dans les archives de Mgr Stillemans, doyen de la conférence épiscopale et rompu de longue date aux subtilités de la diplomatie vaticane, le suggère (cfr A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916).

<sup>108</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Minute de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

<sup>109</sup> *Ibid.*, *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre confidentielle de Merry del Val à Tacci, Vatican 27 septembre 1909. Voir aussi, pour partie, *ibid.*, *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre

que spontanément il s'était offert à assumer et que nous avons unanimement approuvée »<sup>110</sup>. Pour ce qui est de l'orthodoxie de Ladeuze, ensuite, Mercier fit un long plaidoyer où tout ce qui pouvait prouver la rectitude doctrinale du nouveau recteur était mis en avant : certes, concédait Mercier, il avait écrit un article « très imprudent sur la composition du '*Magnificat*' », mais il le regrettait vivement ; certains avaient cru pouvoir incriminer sa brochure sur la résurrection, mais Mercier estimait qu'elle avait fait le plus grand bien et qu'elle était digne des éloges pontificaux décernés à l'auteur par l'intermédiaire de dom Laurent Janssens ; comme professeur et comme président du Collège du Saint-Esprit, Ladeuze avait formé de très nombreux prêtres, mais aucun n'était devenu moderniste ; d'une piété peu commune et d'une docilité parfaite à l'autorité des évêques et du Saint Siègre, Ladeuze, avait donné « son adhésion plénière non seulement aux Encycliques pontificales mais aussi aux décisions, y compris les dernières, de la Commission biblique »<sup>111</sup>. Et Mercier, jetant tout son poids dans la balance, de conclure sur ce point :

« Je le connais d'ailleurs, personnellement et intimement, depuis de longues années. Plût à Dieu que l'exégèse catholique comptât beaucoup d'hommes aussi sûrs à la fois et aussi compétents ! J'ai entendu porter le même jugement sur lui par des théologiens de premier ordre qui le connaissent de près. Aussi l'ai-je fait entrer dans le 'Conseil de vigilance' du diocèse de Malines. S'il en est qui doutent de son orthodoxie, il les rassurera dans son premier discours public, lors de l'inauguration des Cours de l'Université »<sup>112</sup>.

Quant au caractère « précipité » de l'élection, enfin, Mercier reconnaissait certes que l'élection s'était faite rapidement et sans consultation de Rome, mais il plaidait non coupable. D'une part, la démission d'Hebbelynck n'avait été connue qu'une semaine avant la réunion des évêques. D'autre part, sans dire explicitement que la nomination du recteur de Louvain relevait de la seule autorité des évêques belges, Mercier faisait

---

(minute) de Merry del Val à Tacci, Vatican 27 septembre 1909 : « dans votre rapport du 28 juillet, vous signalez l'élection mais sans dire qu'elle a un caractère officiel pour l'épiscopat belge et l'archevêque et qu'elle est soumise à l'approbation du Saint-Siège » (traduction de l'italien). On notera que dans l'esprit des évêques, il s'agissait de communiquer officiellement la nomination de Ladeuze au Vatican, mais pas de la lui soumettre pour approbation.

<sup>110</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Minute de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> *Ibid.*



comprendre discrètement à son interlocuteur qu'il s'estimait suffisamment éclairé pour trancher cette question sans devoir en référer à Rome :

Nous-mêmes n'avons connu la décision de Mgr Hebbelynck et le conseil de son médecin que pendant la semaine qui a précédé notre réunion annuelle. Toutefois, nous n'avons pas été pris au dépourvu, parce que, depuis deux ans, l'état de santé et de dépression morale de Mgr Hebbelynck nous avait rendu très présente la préoccupation de son remplacement éventuel. Nous connaissons, Dieu merci, le corps professoral de l'Université. En ce qui me concerne, j'ai passé dans ce milieu un quart de siècle et il n'est pas même nécessaire d'y faire un séjour aussi prolongé pour s'habituer à se défier et des complaisances flatteuses des uns et des défiances intéressées des autres. M.[onsieur] le Chanoine Ladeuze jouissait de l'estime et de la sympathie générale. Aussi n'ai-je pas entendu dans le corps professoral, lors de sa nomination, une seule voix discordante. Nous nous croyions donc suffisamment éclairés sur notre candidat pour ne pas surseoir à sa nomination effective, d'autant que la réunion des évêques, fin juillet, a pour but direct l'Université et ses multiples intérêts<sup>113</sup>.

Comme l'a noté Ladeuze dans ses archives, cette réponse de Mercier, pourtant datée du 12 septembre et qui dut parvenir à Rome le 14, ne devait susciter aucune réaction avant le 19 ou le 20 septembre<sup>114</sup>.

## 2. Développement de l'acte d'accusation (septembre 1909)

Chargé le 2 août de s'informer sur la parfaite orthodoxie de Ladeuze, le nonce devait confirmer ses premières informations favorables dans un rapport du 18 septembre : Ladeuze avait bien professé « *qualche opinione un pò avanzata* », mais sans aucun esprit d'indépendance ou de rébellion, et il s'était soumis avec docilité quand on lui avait fait remarquer les hardiesses de son enseignement ; ensuite, il avait exprimé sa totale soumission à toutes les décisions de la Commission biblique et avait appuyé le Saint-Siège dans sa condamnation récente des auteurs réprouvés ; enfin, ces jugements favorables que le nonce avait recueillis étaient confirmés par un entretien qu'il avait eu avec l'intéressé lui-même, où ce dernier s'était ouvert spontanément à lui de ses opinions dans le domaine biblique<sup>115</sup>. Et, comme il s'en expliquera longuement dans un rapport ultérieur, si son premier jugement sur Ladeuze avait pu paraître trop favorable,

---

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

<sup>115</sup> A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Rapport de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 18 septembre 1909.

c'est parce que ses informateurs, Mercier et Hebbelynck, étaient au-dessus de tout soupçon, et en raison du caractère précipité de l'élection, qui l'avait empêché de recueillir d'autres témoignages<sup>116</sup>. Pour Rome, cependant, la soumission et la docilité de Ladeuze à l'autorité supérieure étaient sans aucun doute bonnes et méritoires eu égard à ses idées trop avancées, mais « *il complesso delle susdette informazioni non è soddisfacente in merito ad una questione così delicata* »<sup>117</sup> ! C'était d'autant plus vrai que, par ailleurs, « *così viene riferito da persona degna di fede che le tesi teologiche proposte agli esami [...], in più d'un punto erano affatto contrarie alla tradizione chiara riguardo al Nuovo Testamento* »<sup>118</sup>.

Pour ce qui est du plaidoyer de Mercier en faveur du nouveau recteur, les éclaircissements apportés par l'archevêque de Malines ne furent pas mieux reçus que ceux du nonce. C'est qu'à Rome, les préventions de Merry Del Val contre Ladeuze se fondaient sur des témoignages considérés comme dignes de foi et retenant, à charge de Ladeuze, une série d'informations que le secrétaire d'État énonçait dans sa réponse, comme nous allons le voir, et qui semblaient avoir échappé à Mercier. Dès lors, la réponse du secrétaire d'État à ce dernier (18 septembre), loin d'aller dans le sens de l'apaisement, développait au contraire l'acte d'accusation, laissant entendre que Pie X pourrait intervenir d'autorité dans le dossier et affirmant que la grande piété de Ladeuze n'offrait aucune garantie du point de vue des problèmes doctrinaux du moment. Trop occupé par la préparation du congrès catholique qui s'ouvrait à Malines le lendemain, Mercier se contenta d'un accusé de réception (22 septembre), remettant à la semaine suivante sa réponse sur le fond<sup>119</sup>. Après avoir consulté ses collègues de l'épiscopat et entendu la défense circonstanciée de Ladeuze, Mercier fit alors connaître avec fermeté son point de vue, fort cette fois de l'appui de ses suffragants (3 octobre) : canoniquement, la nomination du recteur relevait de la seule autorité de l'épiscopat belge ; quoi que l'on en pense à Rome, Ladeuze était un fils soumis de l'Église et le

---

<sup>116</sup> *Ibid.*, Lettre confidentielle (minute) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 4 octobre 1909 [également en *ibid.*, *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

<sup>117</sup> *Ibid.*, Lettre confidentielle de Merry del Val à Tacci, Vatican 27 septembre 1909.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> Sur le congrès de 1909, voir notamment Ph. DEFOSSEZ, *Le congrès catholique de Malines 23-26 septembre 1909*, Mémoire de licence inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain, 1970 (dont l'auteur a tiré un article : ID., *Jeune droite et vieille droite avant le congrès catholique de Malines de 1909*, dans *Revue d'histoire contemporaine*, t. III, 1972, p. 285-332).

resterait ; en toute hypothèse, la révocation de la nomination serait « un malheur pour le pays »<sup>120</sup>.

A Rome, les craintes que Merry Del Val avait exprimées à Mercier dans son premier courrier n'avaient guère été apaisées par les explications de ce dernier. C'est que les informations que le secrétaire d'État avait recueillies sur Ladeuze contenaient d'autres éléments que ceux évoqués dans son premier courrier et auquel Mercier ne répondait pas. Il faut savoir, en effet, que, si l'on en juge par les documents conservés dans le dossier de Ladeuze à Rome<sup>121</sup>, les préventions romaines contre ce dernier se fondaient sur deux « dénonciations » : la première, transmise à Merry del Val de façon anonyme par le cardinal De Lai<sup>122</sup>, émanait d'un correspondant belge identifié par la Secrétairerie d'État<sup>123</sup> comme étant le secrétaire de l'évêque de Tournai<sup>124</sup>, et la seconde était due au

---

<sup>120</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Second brouillon de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 3 octobre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

<sup>121</sup> A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione ».

<sup>122</sup> Sur Gaëtan De Lai (1853-1928), secrétaire de la Congrégation consistoriale de 1908 à 1928, voir, faute d'une biographie d'ensemble, la notice récente (2007) de L. BEDESCHI, *Lai (Gaetano De)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXIX, col. 1429-1433. Entré au séminaire de Vicence en 1867, c'est au séminaire romain qu'il conquiert ses grades de philosophie, de théologie, de droit canon et de droit civil, avant d'être ordonné en 1876. Élève du *Studio* de la Congrégation du Concile, il y fut ensuite auditeur, avant d'en être nommé sous-secrétaire (1891), pro-secrétaire (1903) et secrétaire (1903 également). Fait prélat de Sa Sainteté en 1897, il devint consultant de la Commission de droit canon en 1904 et fut créé cardinal-diacre de Saint-Nicolas *in Carcere* par Pie X en 1907. Nommé secrétaire de la Consistoriale en 1908, il ajouta bientôt à cette haute fonction celle de président de l'économat des Dicastères ecclésiastiques (1911). Évêque de Sabine (1911), il reçut également l'évêché de Poggio Mirteto (1925) et l'abbaye de Farfa. Il était en outre sous-doyen du Sacré Collège. On trouvera d'utiles précisions dans É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : la « Sapinière » (1909-1921)...*, *passim*, et dans L. BEDESCHI, *La curia romana durante la crisi modernista. Episodi e metodi di governo...*, p. 53, 94-95 et 99-104. Son rôle personnel dans la les excès de la réaction antimoderniste sous Pie X est réel : « il semble indéniable qu'on doit estimer quelque peu forcée et très sujette à caution l'interprétation selon laquelle De Lai n'aurait été qu'un simple exécutant des décisions de Pie X » (L. BEDESCHI, *Lai (Gaetano De)*..., col. 1431, un des meilleurs connaisseurs de la question).

<sup>123</sup> A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Copie anonyme « da una lettera confidenziale al Card.[inale] De Lai. Agosto 1909 » et identifiée comme émanant « dal Segretario del Vescovo di Tournai ».

<sup>124</sup> D'après l'*Annuaire complet du clergé belge et répertoire des établissements religieux* (t. XVI-XVIII, Bruxelles, [1908-1910]), l'évêché de Tournai comptait quatre secrétaires en 1909 (A. Pivet, V. Cantineau, A. Crame et A. Douterlungne). Parmi ces quatre « secrétaires », un seul nous paraît véritablement en mesure d'avoir été l'auteur de la lettre adressée à De Lai en août 1909 : Valère Cantineau, qui était bien connu dans le diocèse à l'époque comme « secrétaire de l'évêché » et qui était également censeur diocésain. Né à Frameries le 19 novembre 1858 et mort le 13 janvier 1931 à Tournai,

Père Fonck, successeur de Delattre à la Grégorienne pour le cours d'Écriture sainte et, depuis peu, directeur de l'Institut biblique<sup>125</sup>. Dans le premier document, l'auteur estimait — et il n'était pas seul à penser ainsi, disait-il — que « *la nomina del nuovo Rettore del Università di Lovagno non mi dà ogni sicurezza* »<sup>126</sup> : le nouvel élu avait écrit un article sur le *Magnificat* dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, une contribution sur le quatrième évangile (où la paternité de saint Jean était écartée) pour la *Revue biblique* et une conférence sur la résurrection du Christ, qui contenaient « *certi principii e certe insinuazioni che manifestano la mente dell'autore* »<sup>127</sup>. Dans le second, le célèbre Père jésuite, qui voyait dans l'École biblique de Jérusalem et la Faculté de théologie de Louvain les deux bastions de l'exégèse catholique progressiste à abattre, dénonçait les thèses d'exégèse du Nouveau Testament proposées aux élèves de Louvain lors des derniers examens qui étaient, sur plus d'un point, contraires à la tradition<sup>128</sup>. Et Fonck d'ajouter que semblables thèses étaient bien accordées à celles développées par Coppieters, un disciple de Ladeuze, dans la synopse des trois premiers évangiles qu'il venait de publier<sup>129</sup>.

---

Prêtre du diocèse de Tournai (1882), docteur en philosophie, docteur en droit canonique et bachelier en théologie de l'Université grégorienne, il fut le professeur de Ladeuze à Bonne-Espérance en 1886. Désigné ensuite comme secrétaire à l'évêché, il fut alors nommé successivement chanoine honoraire en 1893, chanoine titulaire en 1897, vicaire général en 1916, archidiaque en 1918, doyen du chapitre en 1921, vicaire capitulaire en 1923-1924 et prélat de la Maison de Sa Sainteté en 1924. Cfr A.G.S.T., *Fichier onomastique des prêtres du diocèse* [A. Milet].

<sup>125</sup> A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Léopold Fonck à Merry del Val, Rome 19 septembre 1909. La copie anonyme de la lettre d'août 1909 adressée au cardinal De Lai et transmise à Merry del Val mentionne d'ailleurs, en note marginale « Il P.[adre] Fonck S.J. conferma questi addebiti » (*ibid.*). Il est très vraisemblable que l'avis du Père Fonck ait été communiqué oralement à la Secrétairerie d'État avant sa lettre du 19 septembre.

<sup>126</sup> *Ibid.*, Lettre de Léopold Fonck à Merry del Val, Rome 19 septembre 1909.

<sup>127</sup> *Ibid.*, Copie d'une lettre anonyme envoyée au cardinal De Lai, août 1909.

<sup>128</sup> « *Quanto al nuovo rettore dell'università di Lovanio, mi permetto di aggiungere un'osservazione relativa alle tesi teologiche che sono stato proposte agli esami nell'estate passato. In più d'un punto sono affatto contrarie alla tradizione chiara riguardo al Nuovo Testamento. Si dice p.[er] e.[sempio] che per San Matteo bisogna ammettere come una delle sue fonti il Vangelo di S.[an] Marco, mentre una tradizione unanime riguardava sempre S.[an] Matteo come il primo Evangelo. In quanto alla storicità dei racconti di S.[an] Giovanni si dice, che nella narrazione della risurrezione di Lazaro l'ammissione dell'elemento simbolico nella narrazione non distrugge la storicità di essa* » (*ibid.*, Lettre de Léopold Fonck à Merry del Val, Rome 19 septembre 1909).

<sup>129</sup> « *Tali e simili tesi sono del resto ben d'accordo con teorie più che ardite che il discepolo del Prof.[essore] Can.[onico] Ladeuze, Prof.[essore] Coppieters della stessa Università, ha proposto nel suo libro 'Evangeliorum secundum Mattaeum, Marcum et Lucam Synopsis'. Il testo della synopsis è stato redatto dal Prof.[essore] Camerlynck di Bruges ; ma l'introduzione, nella quale si trovano le teorie*

C'est sur la base de pareilles « informations » que Merry del Val rédigea son second courrier à Mercier sur la nomination de Ladeuze dans lequel, loin de se montrer satisfait par les explications de l'archevêque, il s'en prenait violemment à l'orthodoxie du nouveau recteur. Certes, il reconnaissait que le nonce avait commis une erreur en ne signalant pas à Rome le caractère officiel de sa communication. Certes, en exigeant que le choix du recteur soit à l'avenir soumis à l'approbation du Saint-Père, il concédait également, de manière implicite, que la nomination de Ladeuze sans consultation du Pape avait été faite conformément au droit. Mais en tout état de cause, le secrétaire d'État faisait valoir qu'à Rome, malgré les assurances de Mercier, les « inquiétudes persist[ai]ent encore »<sup>130</sup>. Dans sa lettre, tout d'abord, Mercier s'était imprudemment avancé, à propos du *Magnificat*, en concédant les vifs regrets de l'auteur pour ce péché de jeunesse et en faisant valoir qu'une faute confessée devait être absoute. Très logiquement, Merry del Val lui répondit qu'il n'était pas certain que l'impétrant ait fait acte de contrition et qu'en toute hypothèse, une chose était d'octroyer l'absolution, autre chose était de promouvoir un pécheur public à une charge canonique :

« M(.)[onsieur] Ladeuze, comme le rappelle Votre Éminence, a écrit un article déplorable sur la composition du '*Magnificat*' il y a quelques années, et Elle fait la remarque que puisque M(.)[onsieur] Ladeuze le regrette vivement aujourd'hui, la faute commise 'ne peut plus rester à sa charge'. Je ne sais pas si Monsieur Ladeuze a désavoué publiquement cet article, mais dans tous les cas, il y a une différence très sensible entre lui reprocher une faute qu'il confesse et désavoue, et promouvoir l'auteur à la direction d'une Université Catholique aussi importante que celle de Louvain »<sup>131</sup>.

Mercier, ensuite, s'il avait évoqué et défendu la conférence de Ladeuze sur la résurrection du Christ, n'avait rien dit de l'article de ce dernier sur le quatrième évangile. Il devait donc tout ignorer de cette autre cause de scandale, qui expliquait à la fois « les préoccupations manifestées par des personnes très sérieuses et très compétentes au sujet de la récente nomination de M.[onsieur] Ladeuze » et « l'étonnement des exégètes modernistes qui ne cach[ai]ent pas leur surprise et leur joie

---

*troppo moderne, è l'opera del Prof.[essore] Coppieters. Spero che troverò presto il tempo per scrivere un rendiconto del libro nella 'Civiltà cattolica'. Per oggi basti un esempio : la confessione degli Apostoli sul lago di Gennesareth : 'Vere, Filius Dei es' (Matteo 14,33) si rigetta come non autentica, perchè nel testo parallelo di S.[an] Marco non si trova » (ibid.).*

<sup>130</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre confidentielle de Merry del Val à Mercier, Rome 18 septembre 1909 [également en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », qui conserve également la minute en italien].

<sup>131</sup> *Ibid.*

de voir occupée la place de Recteur de l'Université par celui qu'ils [avaient] (ont) souvent signalé comme leur principal appui à Louvain »<sup>132</sup> :

« Mais, cher Seigneur, il y a encore quelque chose de grave que votre Éminence ne mentionne pas dans sa lettre et qu'elle doit donc ignorer. La '*Revue Biblique*' dans son numéro du mois de Juillet 1907 publiait officiellement les décisions de la Commission Pontificale sur l'Auteur du Quatrième Évangile. Trois mois après dans la livraison d'Octobre de la même année, Monsieur Ladeuze se permit de publier un article en opposition avec ces décisions, article fortement réfuté plus tard par un autre écrivain catholique, mais que M(.)[onsieur] Ladeuze n'a pas désavoué, que je le sache. Votre Éminence comprendra la gravité de ce fait qui, ajouté à d'autres motifs de plainte contre M(.)[onsieur] Ladeuze, révèle chez lui une mentalité déplorable et qui ne le recommande pas pour le poste auquel il a été appelé aujourd'hui »<sup>133</sup>.

Quant à la piété de Ladeuze, enfin, présentée par Mercier comme le meilleur rempart contre l'hérésie, Merry del Val semblait n'y voir, eu égard aux précédents — on songe ici immédiatement à Loisy — qu'une circonstance aggravante justifiant la plus grande fermeté :

« Votre Éminence loue la piété de M(.)[onsieur] Ladeuze. Je ne veux pas la contester, mais je dois remarquer que cet éloge a souvent été fait de plusieurs autres qui se sont lancés sur la pente des idées fausses et qui auraient pu être sauvés de l'abîme dans lequel ils se trouvent aujourd'hui si on les avait corrigés à temps au lieu de les excuser en alléguant leur piété »<sup>134</sup>.

Fondamentalement, les objections contre Ladeuze étaient donc bien doctrinales, ce dernier étant purement et simplement assimilé aux « modernistes », non seulement en raison de ses écrits, « déplorables » comme l'était l'article sur le *Magnificat*, mais aussi à cause de sa mentalité, tout aussi « déplorable ». C'est que, non content de défendre des théories « très censurables » en matière d'exégèse, Ladeuze avait eu la prétention de s'inscrire en faux publiquement contre des décisions doctrinales du magistère, tout en donnant l'image d'un prêtre irréprochable par l'expression d'une piété extérieure exemplaire. N'était-ce point là le portrait type du « moderniste » tracé par *Pascendi* : un homme enseignant l'erreur (et aux yeux des censeurs romains, comme l'illustre l'attitude du Père Fonck, toute affirmation non conforme aux idées « traditionnelles », c'est-à-dire, en fait, aux idées « habituelles » dans le milieu ecclésiastique, était suspecte de modernisme) et qui, plein d'orgueil en même temps qu'hypocrite, opposait sa doctrine pernicieuse au dogme défendu par Rome tout en protestant de son

---

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> *Ibid.*

attachement indéfectible à l'Église ? En toute hypothèse, le secrétaire d'État n'était pas loin de le penser et laissait entendre dans sa lettre que la réaction du Pape pourrait être à la mesure de la gravité de la situation :

« Je sou mets ces considérations à l'attention de Votre Éminence et j'ai le regret de Lui dire que le Saint-Père est loin d'être rassuré. Pourra-t-il en conscience laisser les choses comme cela ? Je n'oserais pas me prononcer, mais en toute hypothèse, j'ai la conviction que Votre Éminence mettra tout en œuvre pour corriger l'impression très pénible produite par cette nomination tant ici qu'ailleurs et pour empêcher de funestes conséquences »<sup>135</sup>.

Incapable de répondre immédiatement sur le fond à cette nouvelle attaque (la lettre était parvenue à Malines le 22 septembre) en raison du congrès catholique qui s'ouvrait à Malines le lendemain, Mercier se contenta d'accuser réception en demandant un délai et, très diplomatiquement, en assurant par avance le Saint-Père de la filiale docilité de l'épiscopat belge tout entier (« Son auguste volonté sera ma volonté et, je crois pouvoir l'ajouter au nom de mes Vénérés Collègues de l'Épiscopat belge, notre commune volonté »<sup>136</sup>). C'est que devant cette offensive imprévue, Mercier décida cette fois d'en référer à ses collègues et d'informer Ladeuze de ce qui se tramait. Après avoir mis l'évêque de Tournai le premier dans la confidence (dès réception de la lettre de Merry del Val), il informa ses suffragants le lendemain du congrès, le lundi 26 septembre, lors de la réunion où devait se décider la succession de Ladeuze, et transmit le jour suivant à ce dernier, le mardi 27, les deux lettres reçues de Rome. Ladeuze comprit alors pourquoi, durant tout le congrès, son évêque avait paru embarrassé à son égard et pourquoi le nonce avait gardé sèchement ses distances<sup>137</sup>.

### *3. La contre-attaque : défense de Ladeuze et réponse de Mercier à Rome (septembre-octobre 1909)*

Le mercredi 28 septembre, soit le lendemain de la lecture de l'acte d'accusation romain, Ladeuze adressa à l'archevêque une longue lettre de défense dans laquelle il

---

<sup>135</sup> *Ibid.*

<sup>136</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Copie de lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 22 septembre 1909.

<sup>137</sup> Voir sur cet épisode le compte rendu des événements fait par Ladeuze (A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze).

tentait de cerner l'origine de « la » dénonciation romaine, explicitait sa position sur saint Jean et définissait son attitude à court terme<sup>138</sup>. Ce n'est cependant que la semaine suivante, début octobre, que le cardinal rédigea son apologie de Ladeuze à l'intention de Merry del Val, le défendant au sujet de son article, affirmant qu'une réprobation de sa nomination par Rome « serait un malheur pour la Belgique cathol(.)[ique] et l'Univ(.)[ersité] »<sup>139</sup>, et réclamant pour lui une prélature. Devant pareille détermination, le Vatican finit par céder et le 14 octobre, Merry del Val adressa au nonce un courrier contenant des instructions précises pour clore le dossier sans scandale<sup>140</sup>. Mercier n'en fut pas avisé directement, semble-t-il, mais par l'intermédiaire du nonce, avec qui il eut un entretien assez franc sur l'ensemble du dossier quelques jours plus tard, le 20 octobre<sup>141</sup>.

Dans sa lettre de défense, Ladeuze commençait par s'interroger sur l'origine de ses nouveaux déboires<sup>142</sup>. Il se disait persuadé que l'attaque venait de Belgique et avait été relayée à Rome par la nonciature. Trois éléments l'amenaient à ces considérations. Un premier élément, c'est que l'idée d'« écrivains *modernistes* qui exprimaient leur joie de la nomination de *leur principal* appui à Louvain » était absurde et identifiait clairement le dénonciateur. Introduisant sans le nommer le clivage moderniste/progressiste, Ladeuze faisait remarquer que ceux qui se réjouissaient de sa nomination ne pouvaient être des « modernistes proprement dits »<sup>143</sup> : très confiant dans la capacité de discernement romaine, il faisait valoir qu'il s'en était toujours clairement démarqué et rappelait ses comptes rendus très critiques de Houtin et des livres publiés par la librairie moderniste Nourry à Paris dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de 1906 et 1907. S'il lui semblait clair qu'à travers lui c'était l'école du Père Lagrange qui était dans le collimateur, il estimait cependant que, pour diverses raisons, ce n'était pas lui qui s'était

---

<sup>138</sup> *Ibid.*

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Merry del Val à Tacci, Vatican 14 octobre 1909 [également en *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

<sup>141</sup> Cfr A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

<sup>142</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

<sup>143</sup> *Ibid.*



réjouit de son élection et qui était visé par la lettre de Merry del Val<sup>144</sup>. N'ayant pas pour l'heure d'ami à Rome qui aurait pu exprimer sa joie à l'occasion de son élévation au rectorat, Ladeuze concluait que son dénonciateur devait être le jésuite belge Alphonse Delattre, le seul à sa connaissance qui pouvait qualifier ses amis progressistes d'« écrivains modernistes » :

« il y a à Bruxelles quelqu'un qui nous appelle modernistes tout court, qui m'en veut tout particulièrement parce que j'ai jadis refusé de controverser avec lui, et qui m'appelle 'le chef des modernistes belges'. C'est le P(.)[ère] Delattre, S.J. M(.)[onsieur] l'abbé Van Tichelen a tout récemment entendu ces mots de sa bouche, et, dans une lettre écrite il y a deux mois à la direction de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, il s'en prenait, sans aucune occasion, à mon article incriminé de la *Revue Biblique*<sup>145</sup>.

Le second élément fondant les déductions de Ladeuze consistait dans l'utilisation par Merry del Val de l'épithète « censurable » pour désigner son article de la *Revue biblique* relatif à l'évangile de Jean. C'était précisément le terme utilisé par le Père Lahousse, un autre jésuite alors prédicateur à Tournai<sup>146</sup>, pour qualifier « devant tous les professeurs du grand Séminaire de Tournay, ledit article 'un article *censurable* qu'il n'était même pas nécessaire de déférer à Rome' »<sup>147</sup>. Or — et c'était là le troisième élément du

---

<sup>144</sup> Lagrange n'avait pas été à Rome cet été-là et, par conséquent, sa joie éventuelle de l'élection de Ladeuze ne pouvait être connue des autorités ; aux yeux de ce dernier, il n'était pas possible qu'à Rome on considère le bibliste de Jérusalem simplement comme un écrivain moderniste ; enfin, pour le directeur de la *Revue biblique*, son principal appui à Louvain n'était pas Ladeuze, mais Van Hoonacker.

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> Gustave Lahousse est né à Izegem le 15 novembre 1846 et décédé à Tronchiennes le 22 mai 1928. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1866, il est ordonné prêtre le 8 septembre 1880. Il fut d'abord professeur de philosophie (1882-1886) puis de théologie (1886-1907) au *Collegium Maximum* des Jésuites à Louvain. En 1908, moment où il faut probablement situer sa condamnation publique de l'article de Ladeuze sur saint Jean devant les professeurs du séminaire, il est prédicateur à Tournai. Du 29 août 1908 à 1916, il est supérieur de la Résidence jésuite de Bruges, puis prédicateur dans cette ville en 1917-1918. Il est prédicateur au collège Saint-Michel de 1919 à 1927, d'où il se retire en 1927 pour raison de santé ; il meurt à Tronchiennes en 1928. Signalons qu'il est notamment l'auteur d'un article sur *Le problème johannique* (*Revue apologetique*, 16 juin, 16 août et 16 septembre 1907), qui donne une certaine crédibilité aux allégations de Ladeuze. Sur Lahousse, voir G. MARSOT, *Lahousse (Gustave)*, dans *Catholicisme...*, t. VI, col. 1626-1627, et Ch. MARTIN, *Lahousse (Gustave)*, dans *D.T.C. Tables*, t. II, col. 2857. Les archives ne permettent pas d'en savoir davantage sur son implication dans les ennuis de Ladeuze (cfr ARCHIVARIS JEZUÏTENHUIS, *Dossiers personnels*, Gustave Lahousse, ARCHIVES DE LA PROVINCE BELGE MÉRIDIONALE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, *Dossiers personnels*, Gustave Lahousse, et CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHES RELIGIEUSES, *Dossiers personnels*, Gustave Lahousse).

<sup>147</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

raisonnement de Ladeuze —, lors de son premier entretien avec le nonce, peu de temps après son élection, il avait évoqué, nous l'avons vu, l'existence de deux écoles catholiques en matière biblique et confessé que, pour sa part, il ne se rattachait pas à celle de certains pères jésuites, pères que le nonce avait alors très bien pu consulter :

« quand j'eus l'honneur de faire visite à S(.)[on] É(.)[minence] le Nonce apostolique, il me parla longuement de la question biblique. Je ne saurais pas user d'hypocrisie scientifique et professer extérieurement des doctrines que je ne tiens pas en réalité. Et je me rappelle parfaitement avoir terminé l'entretien sur cette question en disant au Nonce qu'il n'y avait pas à se dissimuler l'opposition de deux écoles également catholiques en matière biblique et que pour ma part, tout en recevant toutes les directions de l'Église, je ne me rattachais pas à celle de certains Pères Jésuites. Cette déclaration, pour être franche, manquait peut-être de prudence diplomatique. Quoi de plus obvie que de penser que le Nonce a interrogé les R(R)(.)[évérands] P(P)(.)[ères] ? »<sup>148</sup>.

Si Ladeuze concédait qu'« il se pourrait toutefois qu'on m'ait accusé directement à Rome et que de Rome on ait averti le Nonce de ces accusations d'origine belge », il ne semblait cependant pas douter que l'origine de ses ennuis était à chercher en Belgique.

Qu'en est-il au juste des suppositions de Ladeuze quant à ses ennuis : étaient-ils le fait exclusif de compatriotes ayant agi par l'intermédiaire du nonce ou directement à Rome et que penser des éventuels agissements des Pères Delattre et Lahousse dans ce dossier ? A la lecture des documents conservés dans le dossier romain<sup>149</sup>, deux éléments doivent être soulignés : d'une part, le nonce, qui était au départ favorable à Ladeuze comme nous l'avons vu, n'a jamais relayé d'accusation à Rome ; d'autre part, les seuls noms de « dénonciateurs » qui apparaissent dans les archives vaticanes sont ceux « du » secrétaire de l'évêché de Tournai et du Père Fonck, un belge certes, mais également un « romain » d'adoption. Pour ce qui est de la première question, par conséquent, deux conclusions s'imposent : le nonce est resté étranger au déclenchement de l'affaire et les ennuis de Ladeuze s'expliquent autant par les agissements de certains compatriotes inquiets de ses hardiesses (cas du secrétaire de l'évêché de Tournai), que par la tendance propre de certaines autorités romaines hostiles à toute forme d'exégèse progressiste (cas du Père Fonck).

---

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> Cfr A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », pour le dossier de la nonciature, et *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », pour celui de la Secrétairerie d'État.

Pour ce qui est de la seconde question, l'identité des dénonciateurs belges, la réponse doit être plus nuancée. Même si les noms de Delattre et de Lahousse n'apparaissent pas dans les archives romaines, il est clair qu'ils ont pu intervenir indirectement, par exemple en exerçant leur influence sur le Père Fonck ou le secrétaire de Tournai. Si la chose est quasi acquise pour Delattre (il était violemment hostile à Ladeuze, comme nous l'avons vu<sup>150</sup>, et entretenait les meilleurs rapports avec le Père Fonck, son successeur à la Grégorienne pour l'Écriture sainte), elle est cependant moins évidente pour Lahousse : un témoignage du 3 juin 1907, en effet, nous assure que ce dernier avait recommandé Ladeuze auprès du comité de rédaction de la *Revue apologétique* pour un volume sur le Nouveau Testament<sup>151</sup> et qu'il était donc à l'époque favorable à l'exégète louvaniste. Il est vrai que ce témoignage est antérieur à l'article de Ladeuze sur saint Jean et que cet écrit a pu faire changer d'avis le Père Lahousse, mais nous n'avons trouvé aucune trace de son éventuelle intervention directe dans le dossier. Plus simplement, il est possible que l'intervention de Lahousse au séminaire de Tournai dont parle Ladeuze explique indirectement la dénonciation romaine du secrétaire de l'évêché, mais ici non plus, rien ne permet de le vérifier.

Après ces considérations liminaires, Ladeuze en venait au cœur du débat en rappelant et défendant les positions exposées dans son écrit sur le problème johannique. Ayant rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un article proprement dit, mais d'un compte rendu d'un ouvrage de Marius Lepin, il montrait, citations à l'appui, qu'il y avait nettement défendu la paternité de Jean sur son évangile ainsi que le caractère et la valeur historiques de ce dernier, et qu'il avait même apporté de nouveaux arguments à la défense de la thèse traditionnelle. Ladeuze reconnaissait avoir relevé « des difficultés contre la composition *pure et simple* de l'Évangile par S(.)[aint] Jean », mais il ajoutait immédiatement : « ces difficultés je les ai relevées en rapporteur, pour signaler que M(.)[onsieur] Lepin avait omis d'en parler [...] sans toutefois vouloir défendre ici pour mon propre compte une solution qui les résoudrait »<sup>152</sup>. Parmi les solutions possibles, certes, Ladeuze avait évoqué celle — qui avait sa préférence — d'une rédaction par un

---

<sup>150</sup> Cfr ci-dessus, notre présentation de l'« incident Delattre ».

<sup>151</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [25], Un « paquet » de correspondance scientifique (± 1900-1909) et varia (± 1900-1925), Lettre de V. de Brabandère à Ladeuze, Bruxelles 3 juin 1907.

<sup>152</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

disciple de Jean agissant sous son contrôle, mais essentiellement pour signaler son existence et faire grief à Lepin de ne l'avoir pas envisagée dans son ouvrage :

« Je tiens fermement que S(.)[aint] Jean est l'auteur du IV<sup>e</sup> Évangile. Mais *comment* ? Là-dessus, je n'ai pas d'opinion *arrêtée*, parce qu'il me semble que les arguments *suffisants* manquent. Toutefois il y a une opinion qui me sourit davantage, celle 'd'un disciple de S(.)[aint] Jean écrivant en son nom, sous ses yeux et son inspiration' (p. 583) et dont l'ouvrage est reconnu et lancé par l'Apôtre lui-même. Or cette hypothèse, M(.)[onsieur] Lepin ne la mentionne pas. Restant dans mon rôle de rapporteur, je lui ai reproché cette omission »<sup>153</sup>.

Ladeuze terminait sa défense en affirmant que cette solution, qu'il n'avait pas à proprement parler défendue — Ladeuze maîtrise parfaitement la technique du compte rendu... —, lui paraissait cependant tout à fait conciliable avec les décisions de la Commission biblique. Et il concluait : « je ne crois donc pas encore une fois avoir mérité d'excommunication pour cet article incriminé après tous les autres »<sup>154</sup>.

Pour ce qui était de son attitude à court terme, enfin, Ladeuze, après avoir exposé combien sa situation était difficile à gérer, insistait auprès du cardinal pour qu'il lui obtienne au moins la prélatrice et lui soumettait le texte de son discours inaugural dans lequel il insisterait sur son attachement au Saint-Siège. Officiellement nommé recteur par les évêques mais susceptible d'être révoqué par Rome, Ladeuze se disait tout d'abord « bien embarrassé par ce point d'interrogation posé si tard devant [s](m)on rectorat »<sup>155</sup>. C'est qu'au fur et à mesure que la date de rentrée se rapprochait, une série de mesures s'imposaient (déménagement, achat d'une toge, etc.) qu'il n'était pas possible de différer sans éveiller des soupçons et alimenter les rumeurs. Il était donc décidé — comme l'évêque de Gand l'y invitera d'ailleurs quelques jours plus tard<sup>156</sup> —

---

<sup>153</sup> *Ibid.*

<sup>154</sup> *Ibid.* L'argumentation était assez péremptoire, Ladeuze affirmant qu'il ne faisait qu'appliquer au problème johannique le principe que la Commission biblique avait elle-même mis en œuvre dans la question mosaïque : « Celle-ci a répondu '*Joannem Apostolum et non alium quarti Evangelii auctorem esse agnoscendum*'. Or en 1906, dans sa réponse sur le Pentateuque, la même Commission sous le chiffre romain I établit que les cinq livres '*Moysem habere Auctorem*' et sous le n° II cependant, elle déclare qu'on peut défendre l'hypothèse '*eorum qui existimant cum opus ipsum a se sub divinae inspirationis afflatu conceptum alteri vel pluribus commisisse scribendum ita ut... opus ab eodem Moyse principe inspiratoque auctore probatum ipsiusmet nomine vulgaretur*'. Voilà pour Moïse, auteur du Pentateuque, l'équivalent de ce que certains disent pour S(.)[aint] Jean, auteur du IV<sup>e</sup> Év[angile] ».

<sup>155</sup> *Ibid.*

<sup>156</sup> *Ibid.*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain s.d. [peu avant le 19 octobre 1909, date de la rentrée académique cette année].

à aller résolument de l'avant, quoique, disait-il, « je ne tiens guère à ajouter à d'autres déconvenues, celle de ma bourse »<sup>157</sup>. Se disant « profondément humilié [...] de devoir 'désirer le violet', pour user d'une expression universitaire », Ladeuze insistait ensuite pour obtenir la prélature dès la rentrée, dignité indispensable, selon lui, au bon exercice de sa nouvelle fonction :

« Quant à la prélature, je me permets de prier Votre Éminence de marquer qu'il s'agit de prélature et, si possible, pour le 15 octobre. Si on allait me donner une dignité inférieure ou retarder la promotion après la Messe du S(.)[aint-]Esprit, ce serait, vu les coutumes et les idées reçues, étaler à tous les yeux un différend entre le S(.)[aint-]Siège et les Évêques belges dont Rome elle-même vantait encore récemment l'union avec la *Cathedra Petri*. Car tout le monde se dirait que c'est à cause de mes idées scientifiques qu'on tarde à m'accorder ce qu'on accorde à tous les recteurs, même des plus petits Instituts catholiques, et beaucoup en feraient des gorges chaudes »<sup>158</sup>.

Enfin, Ladeuze soumettait à Mercier son projet de discours de rentrée, dans lequel deux passages significatifs traiteraient longuement de l'attachement indéfectible de Louvain au Siège apostolique et de la totale soumission de son nouveau recteur au magistère<sup>159</sup>. Il disait espérer « que ces mots, écrits sans arrière-pensée d'apologie personnelle, suffir[ai](o)nt à cette apologie devenue nécessaire » et confessait sa profonde détresse devant la mise en cause de son sens catholique :

« Que Votre Éminence me permette de Lui dire combien il m'est pénible de devoir songer à pareille apologie et comment j'ai été blessé jusqu'au plus profond de mon âme sacerdotale, en voyant mises en doute, et cela par le Cardinal Secrétaire du Saint-Père, avec ma soumission au Siège Apostolique, ma piété sacerdotale et ma vertu sacerdotale elles-mêmes »<sup>160</sup>.

Quelques jours plus tard, Mercier entreprit de rédiger une seconde défense de son candidat. Le plaidoyer ne fut pas simple à mettre au point, car l'archevêque dut s'y reprendre à deux fois pour arrêter son argumentaire définitif<sup>161</sup>. Deux problèmes étaient abordés : le problème formel de la procédure de nomination et le problème de fond de

---

<sup>157</sup> *Ibid.*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> Cfr *infra*. La description et les extraits qu'il donne ici correspondent de façon rigoureuse à la version publiée ultérieurement dans *l'Annuaire* (P. LADEUZE, *Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 19 octobre 1909, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit*, dans *AN.U.C.L. 1910*, p. VIII-X).

<sup>160</sup> *Ibid.*

<sup>161</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Deux brouillons de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 3 octobre 1909.

l'orthodoxie de Ladeuze. Après avoir signalé parler au nom de l'ensemble des évêques — qui, tous, regrettaient la peine faite au Saint-Père, mais déclaraient ne l'avoir pas prévue —, Mercier rappelait qu'ils avaient agi conformément au droit : le règlement de l'Université approuvé par Grégoire XVI et la pratique constante depuis la restauration de l'Université en 1834 faisaient indiscutablement de l'élection du recteur une prérogative exclusive de l'épiscopat. « rien, écrivait donc Mercier, ne pouvait n[ou]s faire croire ni soupçonner qu'il était d[an]s les vœux augustes du S[an]t-P[è]re de la retirer ou de la confirmer »<sup>162</sup>. Et en affirmant que, « du point de vue de l'avenir », les évêques se disaient heureux que l'archevêque se rende prochainement à Rome pour conférer avec le pape et le secrétaire d'État de « cette grave, tellement grave question »<sup>163</sup>, Mercier sous-entendait habilement que, pour le passé, la décision était coulée en forme de chose jugée.

Quant au problème de fond, l'orthodoxie de Ladeuze, Mercier faisait valoir deux ordres de considération. D'une part, il réaffirmait, arguments de l'accusé à l'appui, la parfaite orthodoxie de son protégé : ce dernier était « indiscutablement un fils soumis de l'Église et acceptera[it] de bon cœur ses décisions »<sup>164</sup> ; dans l'article incriminé de la *Revue biblique* — qui lui avait effectivement échappé —, Ladeuze avait cru pouvoir tenir comme rapporteur un langage qu'il n'aurait jamais tenu comme auteur ; c'était la pensée de Lepin qu'il avait discutée, pas la sienne propre ; par ailleurs, jamais Ladeuze n'avait eu d'élève moderniste et toujours il avait publiquement pris ses distances avec les auteurs suspects (Mercier renvoyait aux comptes rendus de ce dernier dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*). D'autre part, Mercier faisait valoir trois éléments extrinsèques à Ladeuze, mais touchant à son orthodoxie : le droit à l'erreur — idée centrale dans la conception scientifique de Mercier — pour ceux qui cherchaient honnêtement la vérité, comme Ladeuze, et la nécessité pour l'Église d'encourager ces chercheurs honnêtes<sup>165</sup> ; l'absence — allusion probable au cas de Laminne — d'autres

---

<sup>162</sup> *Ibid.*, Second brouillon de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 3 octobre 1909 [c'est évidemment la seconde version de la lettre de Mercier qui se retrouve sans modification en A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> « Les déviations du droit chemin sont assurément déplorables [...], mais la perfection d[an]s le vrai pas plus que d[an]s le bien n'est de ce monde et il y a aussi un grave danger à décourager les

candidats aussi orthodoxes que le candidat retenu; et, enfin, la garantie doctrinale offerte par les évêques eux-mêmes, quant à leur choix du nouveau recteur<sup>166</sup>. Et Mercier de conclure, pour éviter un désaveu public de l'autorité religieuse, à la nécessité de laisser les choses en l'état et d'accorder une prélature à Ladeuze, conformément à l'usage :

« N[ou]s(.) sommes unanimes à penser que si S(.)[a] S(.)[ainteté] désavouait publiquement l'acte des év(.)[êques], ce serait 'un malheur pour le pays'. C'est le jugement exprès du doyen d'âge de notre épiscopat, Mgr l'év(.)[êque] de G[an]d, et il a été ratifié par n[ou]s(.) t[ou]s.

Notre ascendant moral vis-à-vis de l'Univ(.)[ersité] serait fort compromis et, à l'heure où nous avons tant besoin de t[ou]tes nos forces p[ou]r maintenir nos rangs serrés, une atteinte grave serait portée au prestige de l'autorité religieuse »<sup>167</sup>.

Pour des raisons qui n'apparaissent pas dans les documents, mais qu'il faut sans doute interpréter comme la manifestation de la désapprobation du pape à son égard, la réponse de Rome ne fut pas adressée directement à Mercier, mais lui fut communiquée oralement par le nonce, après, semble-t-il, avoir été portée à la connaissance de l'évêque de Gand<sup>168</sup>, la référence du métropolitain dans toute cette affaire<sup>169</sup>. Au cours de l'entrevue, qui eut lieu le 20 octobre à Malines, soit le lendemain de la rentrée académique, le cardinal, qui « avait reçu le Nonce et s'était expliqué assez nettement »<sup>170</sup> avec lui, écouta « très attentivement »<sup>171</sup> la sentence pontificale et

---

travailleurs consciencieux, de façon à ne plus laisser la parole et la plume qu'aux ennemis de l'Église » (*ibid.*).

<sup>166</sup> « Je répète, au nom de tous mes Vén(.)[érés] Coll(.)[ègues], ce que j'ai déjà eu l'honneur de dire en prenant leur adhésion, que n[ou]s(.) sommes tous soumis de cœur et d'esprit au S(.)[aint-P(.)[ère] et je ne crois pas que S(.)[a] S(.)[ainteté] ait jamais eu la moindre raison de mettre en doute notre orthodoxie et notre docilité » (*ibid.*).

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> Cfr A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916, Traduction d'une lettre non identifiée qui correspond en fait au courrier adressé par Merry del Val au nonce en date du 14 octobre (cfr *supra*). Au terme de cette traduction, on peut lire un ajout du nonce disant que « V(.)[otre] Seigneurie est donc autorisée à porter ceci à la connaissance du Cardinal Mercier », ajout qui laisse supposer que Mercier n'a pas encore été informé et que la primeur de l'information a été réservée à Mgr Stillemans.

<sup>169</sup> Comme Mercier l'affirme à plusieurs reprises et comme en témoignent les archives de Mgr Stillemans, qui conservent une copie complète de la correspondance échangée entre Mercier et Merry del Val au sujet de l'affaire (*ibid.*).

<sup>170</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

<sup>171</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre (minute) du Nonce à Merry Del Val, Bruxelles 25 octobre 1909 [également en

réclama communication du texte italien des instructions relatives aux futures nominations rectorales<sup>172</sup>. Le nonce, qui avait exprimé ses regrets à Mercier pour son intervention maladroite<sup>173</sup>, lui communiqua ces instructions romaines avec empressement le lendemain<sup>174</sup>, tandis qu'à Louvain, Ladeuze n'était informé de cette sentence que le surlendemain, par Mercier<sup>175</sup>. Compte tenu des explications fournies par le nonce et par Mercier, et surtout, semble-t-il, eu égard au caractère public de la décision, le Saint-Père avait décidé, dans son auguste bonté, de ne rien faire<sup>176</sup>. A l'avenir, cependant, les évêques devaient comprendre d'eux-mêmes que, si leur droit n'était nullement mis en cause, leur choix serait dorénavant soumis à l'approbation de Rome<sup>177</sup>. En ce qui concerne la prélature demandée pour Ladeuze, par ailleurs, le Saint-Père ne jugeait pas opportun, pour l'heure (« *per ora* »), de lui donner ce « témoignage public de sa souveraine considération »<sup>178</sup>. Mercier assura au nonce qu'il comprenait « la sollicitude du Saint-Père » et qu'il lui était reconnaissant d'avoir « laissé les choses en l'état », évitant ainsi « une grave mortification » à tout l'épiscopat<sup>179</sup>. Mais au fond de lui même, l'archevêque ne savourait-il pas déjà sa victoire, certain qu'il était d'obtenir finalement gain de cause sur toute la ligne ? Dans sa lettre à Ladeuze à ce sujet, en effet, il concluait, sûr de son affaire, que la prélature ne tarderait pas (« la

---

A.S.V., *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

<sup>172</sup> *Ibid.*, Lettre de Tacci (minute) à Mercier, Bruxelles 21 octobre 1909.

<sup>173</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

<sup>174</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Tacci (minute) à Mercier, Bruxelles 21 octobre 1909.

<sup>175</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe E (Carte de visite de Mercier à Ladeuze, Malines 21 octobre 1909).

<sup>176</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Merry del Val à Tacci, Vatican 14 octobre 1909.

<sup>177</sup> La formule est superbe : « *Onde però evitare in avvenire il ripetersi di uguali inconvenienti, sarà, senza dubbio, necessario che l'Episcopato del Belgio si persuada, da sè, dell'opportunità e della convenienza di stabilire che la scelta del Rettore dell'Università di Lovanio, liberamente fatta — a norma dei precedenti privilegi — dallo stesso Episcopato Belga, venga, ogni volta, sottoposta, come è solito a farsi dalle altre Università Cattoliche, al gradimento ed all'approvazione della Santa Sede, prima che la medesima nomina sia notificata all'interessato, e resa di pubblica ragione* » (*ibid.*).

<sup>178</sup> Cfr A.B.G., *Fonds Mgr Antoine Stillemans*, n° 6.2.6., Varia. Briefwisseling met Rome. 1890-1916, Traduction de la lettre de Merry del Val au nonce en date du 14 octobre.

<sup>179</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre (minute) du Nonce à Merry Del Val, Bruxelles 25 octobre 1909.



nomination est ratifiée et je crois que la distinction sollicitée ne tardera pas ; on déclare seulement que ‘*per ora*’ on estime prudent de ne pas la concéder ») et que toutes ces difficultés étaient au fond plutôt de bon augure (« il me semble que vos épreuves ont une signification providentielle : un Recteur d'Univ(.)[ersité] cath(.)[olique] doit être baptisé »<sup>180</sup>).

#### 4. Tergiversation et concession de l'épiscopat : la non-nomination de Coppieters (octobre-novembre 1909)

Si Mercier, puissamment soutenu par Mgr Stillemans, tint bon jusqu'au bout en ce qui concerne Ladeuze, il ne réussit pas, malgré les efforts de l'évêque de Gand, à imposer la nomination d'Honoré Coppieters comme successeur de Ladeuze dans l'enseignement de l'exégèse néo-testamentaire. C'est que, examinée parallèlement aux tractations avec Rome concernant le rectorat de Ladeuze, la succession de ce dernier apparut rapidement à certains évêques comme faisant partie intégrante du contentieux. Disciple de Ladeuze, Coppieters était le coauteur d'une synopse du nouveau Testament<sup>181</sup> dont les tendances « *troppo moderne* » avaient irrité le Père Fonck, et le très conservateur directeur du nouvel Institut biblique pontifical ne s'était pas privé de le faire savoir en haut lieu<sup>182</sup>. Bien au courant du fait, l'évêque de Tournai s'était dès lors opposé immédiatement à la nomination de Coppieters, jugée provocatrice dans le contexte de la crise avec Rome, et, après moult péripéties, il réussit à faire prévaloir son point de vue.

Le 23 septembre 1909, alors qu'il n'était pas encore informé des menaces qui pesaient sur lui (pour rappel, Mercier ne lui communiquera les deux lettres de

---

<sup>180</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe E (Carte de Mercier à Ladeuze, Malines 21 octobre 1909).

<sup>181</sup> A. CAMERLYNCK et H. COPPIETERS, *Evangeliorum secundum Matthaeum, Marcum et Lucam. Synopsis juxta vulgatam editionem cum introductione de quaestione synoptica et appendice de harmonia quatuor evangeliorum*, Bruges, Charles Beyaert, 1908, XXXIV-197 p. L'ouvrage était précédé d'une introduction présentant la question synoptique de manière critique et reconnaissant l'antériorité de Marc sur Matthieu, contrairement à la tradition ecclésiastique de l'époque.

<sup>182</sup> A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Léopold Fonck à Merry del Val, Rome 19 septembre 1909, où, après avoir dénoncé les thèses de Ladeuze, il s'en prend à celles défendues par son disciple (cfr *supra*).

Merry del Val que le 28), Ladeuze avait posé le premier acte de son rectorat en adressant aux évêques ses premières propositions en matière de nominations, de façon à pourvoir à sa succession<sup>183</sup>. D'accord avec Mgr Hebbelynck, et sur son invitation disait-il, Ladeuze proposait de nommer Coppieters à la chaire d'Écriture sainte (Nouveau Testament) à la *Schola major*, tout en lui conservant son cours élémentaire d'hébreu. Lebon, qui venait de défendre brillamment sa thèse de doctorat en patrologie et avait écrit quelques articles excellents pour la *Revue d'histoire ecclésiastique* et l'*Annuaire* de l'Université, obtiendrait le cours de patrologie à la *Schola maior*, succéderait à Coppieters pour le cours d'exégèse à la *Schola minor*, tandis que ses bonnes connaissances des langues orientales pourraient rendre des services plus tard. Enfin, les trois années passées par Lebon comme sous-régent au Saint-Esprit, son autorité sur les étudiants, sa capacité à les enthousiasmer et sa grande distinction de manières le désignaient comme nouveau président de cette institution.

Examinées lors de la réunion des évêques du 26 septembre tenue au lendemain du congrès de Malines (c'est-à-dire celle où Mercier informa ses collègues des difficultés romaines), ces propositions furent, au dire de Ladeuze, acceptées, mais immédiatement suspendues eu égard à la situation. Dans ses notes à ce sujet, ce dernier écrit en effet : « on admit là mes propositions de nomination. Seulement, à la fin, q[uel]qu'un fit remarquer qu'il serait bon de ne pas publier [la] nomination de mon successeur, tant que Rome semblait laisser planer un doute sur la mesure »<sup>184</sup>. Si le procès-verbal de la réunion présente une version légèrement différente (les nominations de Lebon et Coppieters aux cours laissés vacants par Ladeuze n'auraient pas été suspendues mais ajournées<sup>185</sup>), nous savons néanmoins, grâce à un témoignage ultérieur de Mgr Rutten, que Ladeuze avait été correctement informé<sup>186</sup>.

Une bonne quinzaine de jours plus tard (le 16 octobre), Ladeuze reçut de son évêque, Mgr Walravens, une lettre dictée par les circonstances où ce dernier invitait son

---

<sup>183</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze aux évêques, Louvain 23 septembre 1909.

<sup>184</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

<sup>185</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Procès-verbal manuscrit de Mercier, point III : « les évêques estiment qu'il y a lieu de surseoir à la désignation des titulaires de ces cours, mais nomment M(.)[onsieur] Lebon président du Collège du S(.)[aint-]Esprit ».

<sup>186</sup> Voir ci-dessous, la présentation de l'élection faite par Rutten à Merry del Val à la mi-novembre.

diocésain à faire acte public de soumission au Saint-Siège et lui recommandait instamment de pas présenter la candidature de Coppieters<sup>187</sup>. Sa synopse avait été très mal reçue à Rome et, contrairement à ce qui avait été dit, le Père Fonck ne s'était nullement rétracté. Dans ces conditions, la nomination en question serait jugée provocatrice et c'était « une faute grave » de la maintenir<sup>188</sup>. Dans ce contexte nouveau, Ladeuze prit le train pour Malines le lendemain (le 17 octobre) dans l'espoir d'obtenir des instructions claires de Mercier. En apparences, les choses n'étaient cependant pas plus claires pour l'archevêque, car ce dernier décida de mander immédiatement son émissaire louvaniste à Gand, pour prendre l'avis du doyen du corps épiscopal : Ladeuze pouvait-il agir comme recteur sans réponse de Rome et fallait-il nommer Coppieters ? D'un point de vue juridique, Gand répondit par l'affirmative aux deux questions, en précisant, pour ce qui est de Coppieters, que s'il avait été nommé à la dernière réunion, l'affaire était entendue, et que, sinon, il fallait envoyer une nouvelle circulaire aux évêques<sup>189</sup>.

Entre-temps cependant, le collaborateur envoyé par Mercier en gare de Malines pour recueillir l'avis de Stillemans au retour de Ladeuze était arrivé après le passage du train, et celui-ci en fut quitte pour un courrier express à l'archevêque<sup>190</sup>. Sur le fond, l'avis de l'évêque de Gand allait en fait dans un sens diamétralement opposé à celui de Tournai :

« Monseigneur [Stillemans] estime qu'il est désirable qu'il [Coppieters] soit nommé, et il s'est même exprimé assez catégoriquement. D'abord, dit-il, s'il n'est pas nommé, c'est un homme déconsidéré (et il n'a pas mérité de l'être). En second lieu, nous ne savons pas quelle est l'autorité du P(.)[ère] Fonck, tandis que nous avons toute raison de nous fier à l'évêque de Bruges, qui a revu tout l'ouvrage incriminé. Écarter M(.)[onsieur] C(.)[oppieters] pour cet ouvrage, ce ne serait pas très flatteur pour Mgr(.) de Bruges. »<sup>191</sup>.

---

<sup>187</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

<sup>188</sup> *Ibid.*, Annexe A (Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 15 octobre 1909).

<sup>189</sup> *Ibid.* Comme l'indique Mgr Rutten dans sa relation de la réunion à Merry del Val (A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre Rutten à Mercier, Liège 19 novembre 1909), Stillemans avait quitté la réunion avant que Mercier n'évoque les difficultés romaines de Ladeuze et que les évêques ne suspendent les nominations de Lebon et Coppieters. C'est sans doute pour cette raison que, même si pour lui la nomination de Coppieters semblait acquise, il a évoqué les deux cas de figure.

<sup>190</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe B (Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 18 octobre 1909).

<sup>191</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain s.d. [le 17 octobre 1909]. Il est difficile de préciser s'il faut

Mercier répondit le lendemain (le 18 octobre) qu'il se ralliait « à l'avis de Mgr de Gand »<sup>192</sup>, à condition qu'on en informe Tournai et qu'on lui demande l'autorisation d'annoncer, sans la bénédiction de Rome, la nomination de Coppieters le jour de la rentrée académique. Si, après cela, son suffragant tournaisien maintenait son opposition, Mercier estimait qu'on ne pouvait passer outre, étant entendu que ce désaccord persistant serait signalé à Rome et empoisonnerait la situation. C'était d'autant plus prudent que, comme en témoigne la suite de sa lettre, l'évêque de Liège était déjà hésitant sur la candidature de Lebon, en raison des audaces de sa thèse de doctorat sur le monophysisme sévérien, réduit à un monophysisme verbal.

Dès qu'il eut reçu la lettre de Mercier (le 18 octobre toujours), Ladeuze télégraphia la requête de Malines à son évêque (« Gand demande annonce nomination Cop[pieters]. Discours demain. Malines se rallierait. Puis-je annoncer ? »<sup>193</sup>), mais la réponse attendue ne vint pas<sup>194</sup>. Le lendemain matin, c'est-à-dire le jour même de la rentrée académique (le 19 octobre), vers 8 heures, un télégramme de la curie épiscopale parvint à Louvain pour signaler que l'évêque n'était pas à Tournai et qu'aucune instruction n'avait été donnée : « Monseigneur absent[.] Ignorons ici affaire[.] Pouvez sans doute passer outre sinon télégraphiez Binche »<sup>195</sup>. Ladeuze n'avait donc pas le feu vert de son évêque et, conformément à la lettre du cardinal reçue la veille, il décida de ne pas annoncer la nomination de Coppieters. Sage décision, car vers 9 heures, le vicaire général de Malines, Mgr Van Roey, arrivait à Louvain pour donner les nouvelles instructions de l'archevêque : le nonce avait demandé une audience et il fallait garder le silence sur les nominations. Excédé, Ladeuze s'exclama qu'il fallait un président au Saint-Esprit et l'on convint dès lors que, sauf avis contraire, il annoncerait l'après-midi que Lebon était nommé au collège des théologiens et professeur de patrologie<sup>196</sup>. L'avis

---

entendre le terme « autorité » dans le sens hiérarchique ou dans le sens intellectuel, celle du Père Fonck étant mise en balance avec celle de Mgr Waffelaert, évêque de Bruges certes, mais également docteur en théologie de Louvain.

<sup>192</sup> A.K.U.L., A.P.L., n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe B (Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 18 octobre 1909).

<sup>193</sup> *Ibid.*, Annexe D (Télégramme de Ladeuze à Walravens, Louvain s.d. [le 18 octobre 1909, vers 5 heures]).

<sup>194</sup> *Ibid.*, Relation de la nomination de Ladeuze.

<sup>195</sup> *Ibid.*, Annexe A (Télégramme de Durez à Ladeuze, Tournai 19 octobre).

<sup>196</sup> *Ibid.*, Relation de la nomination de Ladeuze.

contraire arriva cependant vers 14 heures, sous la forme d'un télégramme de Malines qui donnait ordre à Ladeuze de ne rendre publique que la nomination de Lebon au Saint-Esprit<sup>197</sup>. *Ita factum*, au grand étonnement de la communauté universitaire, surprise que la succession n'ait pas été évoquée<sup>198</sup>...

Entre-temps, dès le 18 octobre, Mercier avait adressé une lettre circulaire à ses collègues faisant le point sur la situation. Ladeuze avait initialement projeté d'annoncer dans son discours de rentrée les nominations de Coppieters et de Lebon, mais à la suite d'une lettre reçue de son évêque, défavorable à la nomination de Coppieters, il s'abstiendrait, sur son conseil et contrairement à l'avis officieux de l'évêque de Gand, d'une annonce publique. Il était cependant urgent d'arrêter d'un commun accord les nominations définitives, la Faculté de théologie ne pouvant pas rester sans titulaires pour les deux cours laissés vacants par la promotion du nouveau recteur. Aussi invitait-il ses collègues à lui faire part le plus vite possible de leurs sentiments sur les deux nominations proposées par Ladeuze<sup>199</sup>.

Gand ne cacha pas son irritation en ce qui concerne son candidat (« n'avions-nous pas été d'accord pour la nomination de M(.)[onsieur] Coppieters ? »<sup>200</sup>) et insista pour que l'on s'en tienne à la décision initiale : d'une part, tout le monde s'attendait à ce choix et si l'on changeait de cap, la réputation du candidat évincé en souffrirait injustement ; d'autre part, Coppieters était « un homme très modeste et se conformera[it] sans aucun doute aux conseils autorisés qu'on lui donnera[it] »<sup>201</sup>(.) « Ignorant les raisons (ou les craintes ?) de Mgr de Tournai et ne connaissant pas l'issue de la correspondance engagée avec le S[ain]t[-]Siège, dont nous avons fait dépendre la nomination définitive de M[onsieu]r((.)) Coppieters »<sup>202</sup>, Bruges, n'osait pas se prononcer. Tournai fit valoir, comme auprès de Ladeuze, l'hostilité déclarée du Père

---

<sup>197</sup> *Ibid.*, Annexe Dbis (Télégramme de Mercier à Ladeuze, Malines 19 octobre [14h.30]) : « Annoncez présidence seulement, pas professorat ».

<sup>198</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 19 octobre 1909.

<sup>199</sup> *Ibid.*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre circulaire de Mercier aux évêques, Malines 18 octobre 1909.

<sup>200</sup> *Ibid.*

<sup>201</sup> *Ibid.*

<sup>202</sup> *Ibid.*

Fonck à l'égard de la synopse de Coppieters et interrogea à nouveau : « dans ces tristes conditions, cette nomination ne sera-t-elle pas considérée comme une provocation ? »<sup>203</sup>. Quant à Namur et Liège, ils estimèrent tous deux que, eu égard aux précisions apportées par Tournai, la nomination de Coppieters ne pouvait être maintenue<sup>204</sup>.

Signée par l'évêque de Liège le 25 octobre, la lettre revint alors à Malines et Mercier dut bien constater, comme il l'écrivit à Ladeuze le 27, que la majorité était hostile à l'option Coppieters : « seul l'évêque de Gand se prononce ouvertement pour Coppieters. L'évêque de Bruges hésite, les évêques de Tournai, de Namur et de Liège sont nettement défavorables à cette candidature »<sup>205</sup>. Dans ces conditions, Mercier invita Ladeuze à lui faire une nouvelle proposition et, comme il supposait que son choix se reporterait sur Lebon, de lui envoyer un dossier sur le « nouveau » candidat pour qu'il puisse le soumettre à ses collègues. Le nouveau recteur, fraîchement confirmé dans ses titres et fonctions par le *nihil obstat* concédé par Rome, s'exécuta immédiatement<sup>206</sup>. Proposant effectivement Lebon comme unique successeur, il avançait que le candidat, d'une grande valeur sacerdotale, réunissait « d[an]s un très heureux mélange les qualités du philos[ophe] et de la passion [sic] des thèses scolastiques avec les qualités de critique et de l'orientaliste »<sup>207</sup>, qu'il était l'auteur de plusieurs articles remarquables dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* et d'une thèse méritoire sur le monophysisme sévérien, et, enfin, qu'il possédait les langues orientales et pourrait donner au besoin l'un ou l'autre cours facultatif<sup>208</sup>.

---

<sup>203</sup> *Ibid.*

<sup>204</sup> Voir également : A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

<sup>205</sup> *Ibid.*, Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Une enveloppe désignée par Ladeuze « Nomination Recteur. Nomination Lebon-Coppieters », Lettre de Mercier à Ladeuze, Malines 27 octobre 1909.

<sup>206</sup> Cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 27 octobre 1909 et A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Une enveloppe désignée par Ladeuze « Nomination Recteur. Nomination Lebon-Coppieters », Lettre (brouillon) de Ladeuze à Mercier, [Louvain 29 octobre 1909].

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> Voir également *ibid.*, Relation de la nomination de Ladeuze.

Par lettre circulaire datée du 30 octobre 1909, Mercier soumit les nouvelles propositions du recteur à l'épiscopat, tout en l'informant du prix exigé par Rome pour le maintien de Ladeuze (refus de la prélature, droit de regard du Saint-Siège sur les prochaines nominations rectorales et voyage prochain du cardinal à Rome pour « explications »)<sup>209</sup>. Deux questions clôturaient sa lettre : quels étaient les commentaires de ses vénérés collègues et fallait-il une nouvelle réunion collective pour en débattre ? Gand fit savoir qu'il s'inclinait devant le souhait de la majorité d'écarter Coppieters, mais qu'il souhaitait une réunion pour traiter du problème des futures élections rectorales. Bruges ayant fait savoir qu'il n'y avait pas à discuter les souhaits de Rome en matière rectorale et qu'il se ralliait à la candidature de Lebon si son évêque le soutenait, les autres lui emboîtèrent le pas : on soumettrait désormais le choix du recteur à l'approbation de Rome et, puisque l'évêque de Namur avait certifié les vertus doctrinales de son théologien, Lebon était nommé. Cette dernière nomination fut signifiée à Ladeuze par Mercier le 8 novembre, soit une vingtaine de jours après la rentrée académique<sup>210</sup>, tandis que, la mort dans l'âme semble-t-il, Stillemans acceptait une modification du règlement organique de l'Université, au chapitre des nominations rectorales<sup>211</sup>.

Après bien des tergiversations, l'épiscopat avait donc fini par faire des concessions, à première vue importantes, aux exigences, réelles ou supposées, du Saint-Siège : pas de prélature pour Ladeuze, du moins temporairement (« *per ora* ») ; droit de regard de Rome dans le choix du recteur ; voyage réparateur du primat de Belgique auprès du Souverain Pontife ; sacrifice de Coppieters, jugé compromis du seul fait de l'opposition du Père Fonck, et, par conséquent, *de facto*, mise sous contrôle implicite des nominations ecclésiastiques importantes<sup>212</sup>. Comme nous allons le voir, le problème de

---

<sup>209</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre circulaire de Mercier aux évêques, Malines 30 octobre 1909.

<sup>210</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe F (Lettre de Mercier à Ladeuze, 8 novembre 1909).

<sup>211</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Réponses des évêques à la lettre circulaire de Mercier, 2-10 novembre 1909.

<sup>212</sup> Lorsqu'en juillet 1910, par exemple, les évêques choisiront le nouveau président du séminaire Léon XIII à Louvain, une approbation formelle et explicite sera demandée à Rome (voir la correspondance échangée à ce sujet en A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 105, Titolo Episcopato. Diocesi. Conferenze Episcopali. Morte et Elezione di Vescovi. Generali, Chemise « Conferenze annuali dell'Episcopato Belga », et *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Rubrique 256, Bruxelles

la prélature fut rapidement réglé, à l'occasion du voyage à Rome entrepris par Mercier en février 1910 pour s'expliquer. En principe, les évêques avaient concédé un droit de regard au Saint-Siège en matière de nomination rectorale, mais, habileté ou oubli, on ne procéda pas à une révision du règlement général de l'Université. Ladeuze ayant connu quatre pontificats (Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII) et étant mort en laissant l'impression d'un très grand rectorat, plus personne ne songea, lorsqu'il fut question de nommer son successeur, aux incidents de 1909. Restent les problèmes de Coppieters et du contrôle de l'Université.

Écarté de la *Schola major*, le meilleur élève de Ladeuze ne devait jamais réussir à trouver la place qui lui revenait à la Faculté de théologie. Quelques mois après sa non-nomination, il fut consulté par Chabot à propos de l'orthodoxie de deux notes que ce dernier avait rédigées sur les évangiles. Coppieters ne lui cacha pas son impossibilité, pour motifs doctrinaux, à l'appuyer efficacement : « je suis très peu qualifié pour émettre un jugement sur l'orthodoxie des deux notes que vous voulez bien me soumettre, parce que ma propre orthodoxie est mise en doute... »<sup>213</sup>. Après s'être confessé de son crime (« avoir trop vivement défendu la priorité de Marc par rapport au Matthieu grec, et admis une différence réelle entre l'œuvre araméenne de Matthieu et le Matthieu grec »), il concluait : « c'est assez dire que vous ne pouvez invoquer mon autorité ? »<sup>214</sup>. Il ajoutait qu'il trouvait les thèses de Chabot parfaitement orthodoxes, mais qu'en Belgique, on refuserait également de les approuver et qu'il valait mieux — technique déjà utilisée par Ladeuze dans son article sur saint Jean — les exposer à l'occasion d'un compte rendu, sans en assurer formellement la paternité. Il se disait persuadé que « dans les circonstances actuelles », c'était la meilleure façon de procéder, ajoutant qu'« il y a[vait] également en Belgique des censeurs haut placés qui se refus[ai]ent à admettre des transpositions dans les Synoptiques »<sup>215</sup>. Et Coppieters de conclure, résigné : « Que faire ? Je ne le sais pas. Mais je sais par expérience qu'on ne

---

Nunzio — Nunziata di Bruxelles, Année 1910, Fascicule 2, Chemise « Bruxelles Nunzio », les documents relatifs à la réunion de juillet 1910). Il est vrai qu'ici, l'obligation de soumettre la nomination à l'approbation de Rome était prévue par les statuts (cfr *ibid.*, Lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 27 juillet 1910). Sur cette affaire, voir également *ibid.*, Lettres (minutes) de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 28 juillet et 1<sup>er</sup> août 1910 ; Lettre de Merry del Val à Tacci, Rome 4 août 1910.

<sup>213</sup> S.A.U.L., *Papiers Jean-Baptiste Chabot*, n° 30, Publications de J.-B. Chabot. Les Évangiles, Lettre de Coppieters à Chabot, Louvain 20 février 1910.

<sup>214</sup> *Ibid.*

<sup>215</sup> *Ibid.*



peut être trop prudent »<sup>216</sup>. Même si l'exégète devait terminer sa carrière ecclésiastique comme évêque de Gand, il faut néanmoins souligner qu'il finit par demander à être déchargé de son enseignement à la *Schola minor* au profit du travail pastoral et que celui qui avait été nommé à sa place, Lebon, renonça après quelques années à l'exégèse pour laquelle il n'avait jamais eu aucun goût.

Pour ce qui est du contrôle exercé par Rome sur les nominations ecclésiastiques, il est clair que l'élimination de Coppieters constitue un paradigme exemplaire de la crise moderniste. Jamais instruit officiellement, le dossier romain de Coppieters se résume au jugement du Père Fonck, qui avait décrété une fois pour toutes que la synopse de l'exégète louvaniste souffrait de tendances « *troppo moderne* ». Mgr Stilleman eut beau faire valoir auprès de ses collègues que l'autorité de l'évêque de Bruges, qui avait donné canoniquement l'*imprimatur* à l'ouvrage, l'emportait sur les considérations privées du censeur romain, rien n'y fit. Sans guère d'autres préoccupations que de se soumettre à la volonté supposée du Saint-Siège, une majorité d'évêques opta pour l'autocensure et révoqua la nomination antérieure. Sur le plan ecclésiastique, c'était sans aucun doute de bonne politique, eu égard aux difficultés suscitées par la nomination de Ladeuze, mais cela pose néanmoins une fois de plus le problème du fonctionnement interne de l'Église durant la répression antimoderniste.

Comme l'illustre bien la crise louvaniste de 1909, Rome a entendu, sous prétexte de pourchasser l'hérésie, s'immiscer de plus en plus dans des décisions qui ne relevaient pas canoniquement de son autorité. Elle l'a fait, tantôt directement, par voie hiérarchique (c'est le cas dans la nomination de Ladeuze), tantôt indirectement, en donnant de fait un véritable pouvoir de censure à des gens qui, comme Fonck, n'en avaient pas été investis officiellement (c'est le cas dans la « révocation » de Coppieters). Et Rome a pu compter, pour ce faire, sur l'appui d'un certain nombre d'évêques qui, formés dans le contexte de l'ultramontanisme caractéristique de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, n'avaient que trop tendance à majorer la primauté de Pierre. La présentation que fera Mgr Rutten de la non-nomination de Coppieters auprès du nonce illustre bien de cette tendance :

« Le 3 octobre, Son Ém(.)[inence] nous proposa deux candidats pour remplacer M[onsieu]r Ladeuze comme professeur d'Écriture S[ain]te et comme président du Collège du S[ain]t-Esprit. Des objections furent faites contre le premier [Coppieters] qui avait aussi émis

---

<sup>216</sup> *Ibid.*

certaines théories assez avancées. Il fut cependant nommé. A la fin de la séance, son Ém(.)[inence] nous communiqua la correspondance échangée avec le S[ain]t-Siège au sujet de la nomination de M[onsieur] Ladeuze. Les évêques de Gand et de Namur étant partis, les évêques restés présents firent observer que la nomination, que nous venions de faire, devait être suspendue jusqu'à la solution définitive de la question Ladeuze. Son Ém(.)[inence] en comprit la nécessité. Quelques semaines plus tard, la majorité des évêques a révoqué la nomination du professeur plus ou moins suspect, et en a désigné un autre [Lebon] qui, d'après l'avis de Mgr de Namur son évêque, donne toute garantie. C'est là un premier résultat heureux de l'intervention du S[ain]t-Siège »<sup>217</sup>.

Pour nuancer quelque peu le propos, il faut ajouter que tous les évêques belges ne s'inscrivaient pas dans cette perspective (Mercier et Stillemans étaient très sourcilieux sur leurs prérogatives épiscopales) et que le renforcement de la centralisation romaine a aussi profité des antagonismes locaux où Rome était appelée comme allié par une des parties (ce fut le cas pour Mercier, à l'époque de la crise de l'Institut supérieur de philosophie).

##### 5. *Ultime résistance de Rome : le problème de la prélature*

Ayant cédé aux instances de Mercier en décidant de « laisser les choses en l'état », Pie X ne s'était nullement résolu à octroyer à Ladeuze la prélature, « témoignage public de sa souveraine considération »<sup>218</sup>. Pour Ladeuze, cependant, le nommer recteur sans lui octroyer immédiatement un titre ecclésiastique n'était qu'une inconséquence, puisque cela revenait en fait à exprimer publiquement le désaccord entre Rome et l'épiscopat que l'on avait cherché à taire en ne le révoquant pas : « si on allait me donner une dignité inférieure ou retarder la promotion après la Messe du S.[aint-]Esprit, ce serait, vu les coutumes et les idées reçues, étaler à tous les yeux un différend entre le S.[aint-]Siège et les Évêques belges dont Rome elle-même vantait encore récemment l'union avec la *Cathedra Petri* »<sup>219</sup>. Par ailleurs, l'exercice correct de son autorité de recteur réclamait selon lui cette distinction : « car tout le monde se dirait que c'est à cause de mes idées scientifiques qu'on tarde à m'accorder ce qu'on accorde à tous les

---

<sup>217</sup> A.S.V., *Segretaria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre Rutten à Mercier, Liège 19 novembre 1909.

<sup>218</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Second brouillon de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 3 octobre 1909.

<sup>219</sup> *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

recteurs, même des plus petits Instituts catholiques, et beaucoup en feraient des gorges chaudes »<sup>220</sup>.

Il est donc manifeste que, tant dans le chef de Rome que dans celui de Ladeuze, la prélature était l'objet d'un enjeu symbolique important et que dans ce contexte, son octroi ou son refus signifiait *de facto* une normalisation de la situation ou, au contraire, un pourrissement du conflit. Il n'est donc pas étonnant qu'une fois informé de l'opposition romaine à sa nomination, Ladeuze ait réclamé résolument de Mercier l'obtention d'une prélature, ornement futile mais indispensable de son autorité. Tout en laissant à Mercier le soin de mener les difficiles négociations avec Rome, Ladeuze s'était résolu à faire face comme il le pouvait, à savoir en utilisant son discours de rentrée comme un instrument d'apologie destiné à prouver son sens vraiment catholique. A en juger par le temps mis pour obtenir « le violet », selon l'expression utilisée dans sa lettre<sup>221</sup>, les déclarations d'attachement au Saint-Siège et de soumission au magistère que contenait son discours eurent du mal à convaincre les autorités romaines : ce n'est qu'à la fin février 1910, dans le contexte du voyage de pacification entrepris par Mercier à Rome, que Pie X concéda le titre tant convoité.

En fait, l'idée de profiter du premier discours inaugural pour se refaire une virginité doctrinale n'avait, dans le chef de Ladeuze, rien d'original. Elle fait partie de la panoplie ordinaire de tout homme d'Église rompu à la tactique ecclésiastique et apparaît d'ailleurs chez Mercier dès le début de la crise<sup>222</sup>. On la retrouve chez Mgr Stillemans, assortie d'une publication immédiate du discours, pour ne pas étonner par un changement d'usages ou s'exposer à des reproductions infidèles par les journaux<sup>223</sup>, et chez l'ordinaire de Ladeuze, Mgr Walravens<sup>224</sup>, qui y voyait l'occasion d'une véritable profession de foi antimoderniste, seule susceptible d'assainir définitivement l'atmosphère :

---

<sup>220</sup> *Ibid.*

<sup>221</sup> *Ibid.*

<sup>222</sup> *Ibid.*, Minute de la lettre de Mercier à Merry del Val, Malines 12 septembre 1909 : « S'il en est qui doutent de son orthodoxie, il les rassurera dans son premier discours public, lors de l'inauguration des Cours de l'Université ».

<sup>223</sup> *Ibid.*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain s.d. [peu avant le 19 octobre 1909, date de la rentrée académique cette année].

<sup>224</sup> Sur son intervention, voir aussi : A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze.

« Vous devez savoir que votre nomination a rencontré à Rome une sérieuse opposition. Elle est motivée par la tendance de votre enseignement. Voici mon conseil. Il faut *vaincre* cette opposition qui nous tourmente beaucoup et qui pourrait nous mettre tous dans une situation bien fâcheuse. Il faut la vaincre par une déclaration nette *formelle, explicite* de soumission pleine et entière, d'esprit et de cœur à la direction donnée aux savants qui s'occupent des études bibliques et par le S[ain]t[-]Père lui-même et par les décisions de la commission biblique. A mon humble avis, si vous ne le faites pas, le *moindre inconvénient* sera de rester toujours suspect aux yeux de Rome. Voyez quelle situation sera la vôtre.

Je vous en supplie, ne vous contentez pas d'une déclaration générale ; elle ne donnera pas satisfaction »<sup>225</sup>.

Comme son évêque le lui avait recommandé, Ladeuze, qui avait soumis son projet au cardinal<sup>226</sup>, ne se contenta pas « d'une déclaration générale ». Dans les deux passages de son discours destinés à son apologie personnelle, il rappela sa soumission à *Pascendi* et au magistère, confessa sa fidélité indéfectible à l'Église et au pape, et prit la peine de réfuter explicitement les idées de Loisy en matière d'évolution dogmatique :

« [...] notre foi et nos convictions religieuses[.](.) Nous ne laissons passer aucune occasion de les affirmer à la face du monde ; nous les avons proclamées tout récemment soit au lendemain de l'encyclique *Pascendi*, soit à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie X ; à la veille même de nos fêtes, le 25 mars dernier, nous répétions encore en présence de Son Excellence le Nonce apostolique, lors de la visite officielle qu'Elle daigna nous faire, 'la promesse de notre constant et filial attachement au Saint-Siège apostolique' et notre volonté de nous 'distinguer toujours davantage par la parfaite harmonie de (nos) doctrines avec... les enseignements de la Sainte Église'<sup>227</sup>.

[...]

Recteur d'Université, c'est la culture de la science que j'ai à promouvoir ; la tâche est facile, quand on est entouré d'un corps professoral aussi célèbre. Recteur d'université catholique, j'entreprends ces fonctions dans les dispositions que Mgr Cartuyvels célébrait naguère chez Mgr Laforêt, avec ce sentiment 'qui attache par le plus intime de son âme le chef d'une institution vraiment catholique à l'Église mère et maîtresse de toutes les Églises et qui fera toujours du Recteur de Louvain..., parmi les enfants du Christ, l'un des plus dévoués pour la défense et l'honneur de l'Église sa mère. Une grande école scientifique et religieuse n'a pas de gloire plus fondamentale ni d'intérêt plus sacré que son étroite et indissoluble union avec la Chaire apostolique, centre de l'unité chrétienne, colonne et fondement de la vérité religieuse'<sup>228</sup>. Cette union, nous entendons la maintenir par notre soumission pleine et entière aux directions du Saint-Siège dans les difficultés de l'heure actuelle, qu'il s'agisse de questions philosophiques et scientifiques, d'Écriture Sainte, ou d'histoire des dogmes, comme Mgr Laforêt, comme tous nos prédécesseurs surent la maintenir dans des difficultés d'un autre genre. Une inviolable fidélité à

---

<sup>225</sup> *Ibid.*, Annexe A (Lettre de Walravens à Ladeuze, Tournai 15 octobre 1909).

<sup>226</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 28 septembre 1909.

<sup>227</sup> En note : « Discours de Mgr Hebbelynck lors de la visite du Nonce, Mgr Tacci-Porcelli ».

<sup>228</sup> En note : « *Quelques-unes des œuvres oratoires de Mgr Cartuyvels*. Louvain, J. Claes, 1909, p. 237 ».

défendre les prérogatives doctrinales du Vicaire de Jésus-Christ, n'est-ce pas un des traits caractéristiques de notre Université que dès 1561, Pie IV appelait, pour cette raison, 'la fille dévouée et fidèle de la Sainte Église romaine' ? L'autorité de l'Église catholique, on a voulu de nos jours la réduire au rôle d'interpréter les sentiments religieux de la collectivité des âmes chrétiennes et de les énoncer en des formules dogmatiques, qui ne restent vraies qu'en changeant perpétuellement de sens pour s'adapter à toutes les fluctuations de la vie de l'humanité. Quant à nous, fidèles à nos traditions, nous ne pervertissons pas la notion de vérité et nous conservons intacte la conception catholique de l'autorité enseignante ! En recevant d'elle, avec une simplicité d'enfant, la doctrine immuable révélée par le Christ, nous ne fermons les yeux à aucune lumière de la raison. Mais, comme le disait Mgr Abbeloos, 'tenant par deux anneaux la chaîne de la vérité, nous cherchons par le travail de la pensée l'harmonie de cette double lumière dans une synthèse supérieure où sont pleinement sauvegardés les droits de la raison et pleinement respectés les droits de Celui qui est la Vérité même' »<sup>229</sup>.

Et, ayant conçu son discours comme un instrument de réhabilitation, Ladeuze lui assura immédiatement la publicité que commandait l'efficacité de la manœuvre. Sa première démarche fut pour Mercier, à qui il tint à faire parvenir le texte exact de « sa profession de foi antimoderniste »<sup>230</sup>, telle qu'elle avait été prononcée, comme s'il s'agissait d'un texte de portée juridique que l'archevêque ne pouvait pas ne pas posséder... Cependant, publié dans la presse avant d'avoir été imprimé en brochure, malgré la recommandation de l'évêque de Gand, le discours fut expédié le 25 octobre à la Secrétairerie d'État par le nonce<sup>231</sup>, et le lendemain seulement par Ladeuze<sup>232</sup>. Destiné au Saint-Père, ce dernier exemplaire adressé à Merry del Val était accompagné d'une nouvelle déclaration de soumission que Ladeuze espérait cette fois convaincante :

« Je serais grandement reconnaissant à Votre Éminence, si Elle daignait présenter ce discours au Saint Père [*sic*]. Je ne puis que répéter ici l'expression de mon entière et filiale soumission au Vicaire de Jésus-Christ, que j'ai eu à cœur d'affirmer solennellement devant nos professeurs et nos étudiants réunis. Daigne le Souverain Pontife croire à l'entière sincérité de ces sentiments ! Il m'a été particulièrement doux de pouvoir, à l'heure présente, rappeler que, dès sa fondation au

---

<sup>229</sup> P. LADEUZE, *Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 19 octobre 1909, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit*, dans *AN.U.C.L. 1910*, p. VIII et IX-X.

<sup>230</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 12, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 27-09-1909, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 19 octobre 1909. Dans sa lettre, Ladeuze reproduisait le passage de son discours rectoral cité ci-dessus, des mots « Recteur d'Université catholique » jusqu'à « Celui qui est la vérité même ».

<sup>231</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre (minute) du Nonce à Merry del Val, Bruxelles 25 octobre 1909 (avec, en annexe, un exemplaire du discours emprunté au *Supplément* du journal *Le XX<sup>e</sup> siècle* du dimanche 24 octobre) [également en A.S.V., *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », avec, ici, le discours emprunté au *Journal de Bruxelles*].

<sup>232</sup> *Ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Ladeuze à Merry del Val, Louvain 26 octobre 1909.

XV<sup>e</sup> siècle, l'Université de Louvain s'est distinguée par sa fidélité à défendre les prérogatives doctrinales du Saint-Siège et que, pour répudier toute infiltration du modernisme, nous n'avons eu qu'à rester fidèles à nos traditions académiques »<sup>233</sup>.

Le discours et son expédition eurent-ils l'effet escompté à Rome ? C'est difficile à dire, dès lors que la réponse adressée au nonce par le secrétaire d'État s'apparente à une circulaire administrative<sup>234</sup> et que l'accusé de réception envoyé à Ladeuze est purement protocolaire (« le Souverain Pontife qui a agréé cet hommage de votre filiale soumission et de votre entier dévouement, vous envoie la Bénédiction apostolique, gage des faveurs divines »)<sup>235</sup>. On peut cependant en douter, dans la mesure où, reçu en audience par Merry del Val peu de temps après<sup>236</sup>, Hebbelynck ne parvint pas à en tirer la moindre concession, malgré l'encens qu'il s'efforçait de répandre autour du nouveau recteur : « Il n'a pas été dit un mot des griefs formulés à votre sujet. Je suis donc resté muet aussi, et n'ai pas cru pouvoir m'informer prudemment de la question de la prélature, de crainte de gêner les choses »<sup>237</sup>. Manifestement, l'affaire n'était pas entendue.

Si à Rome les choses n'avaient pas l'air de bouger, en Belgique, par contre, elles évoluaient à grands pas, du moins sur papier. Le 25 octobre, en effet, tous les journaux catholiques belges avaient annoncé la prélature et Ladeuze, submergé d'adresses de félicitations, ne savait que faire pour se dépêtrer de la fâcheuse posture où l'avait placé la rumeur, comme il s'en ouvrait à Mercier venu aux nouvelles<sup>238</sup> :

« C'est [l'obtention de la prélature] en réalité un canard ! Et on lui avait donné de bonnes ailes ; il a volé dans tous les journaux. Me voilà maintenant parfaitement ridicule devant tout le pays ! Je

---

<sup>233</sup> *Ibid.*

<sup>234</sup> *Ibid.*, *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Merry del Val à Tacci, Vatican 2 novembre 1909.

<sup>235</sup> *Ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre (minute) de Merry del Val à Ladeuze, Vatican 3 novembre 1909. Voir également A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Lettre de Merry del Val à Ladeuze, Vatican 3 novembre 1909, et *ibid.*, *A.P.L.*, n° [23], Un ensemble de documents de Mgr L. Cerfaux relatifs à Mgr Ladeuze (sources inédites et notes personnelles), Une enveloppe désignée par Ladeuze « Nomination Recteur. Nomination Lebon-Coppieters », Lettre recommandée de Merry del Val à Ladeuze, Vatican 3 novembre 1909 (copie manuscrite de Ladeuze).

<sup>236</sup> A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [23], Relation de la nomination de Ladeuze, Annexe G (Lettre de Hebbelynck à Ladeuze, Rome 3 novembre 1909).

<sup>237</sup> *Ibid.*

<sup>238</sup> Sur cet épisode, voir aussi : *ibid.*, Relation de la nomination de Ladeuze.

suis accablé de lettres de félicitations et de visites. Que faire ? Je ne puis pas accepter ces félicitations ; et je ne puis pas les refuser, ni démentir la nouvelle dans les journaux, car alors tout le monde saurait positivement que je suis en difficulté avec Rome. Donc, je me tais absolument, même vis-à-vis de Mgr l'Évêque de Tournai qui vient de m'adresser ses chaleureuses félicitations lui aussi »<sup>239</sup>.

Avec cette fausse nouvelle, la situation déjà difficile de l'infortuné recteur, demeuré simple chanoine malgré ses hautes fonctions, était devenue littéralement intenable. Mercier ne s'en était pas d'emblée convaincu (« les annonces erronées dans les journaux ne m'avaient pas décidé de me départir de mon silence »<sup>240</sup>), mais l'annonce de la promotion de Ladeuze à la prélature par la très officielle *Semaine religieuse du diocèse de Tournai* le décida à tenter d'assouplir l'intransigeance romaine. Constatant que c'était par l'intermédiaire du nonce que Merry del Val lui avait fait « part des intentions augustes du S(.)[ouverain] P(.)[ontife] concernant la concession de cette prélature »<sup>241</sup>, c'est à lui que Mercier s'adressa, faisant valoir, avec discrétion (« je croirais manquer de réserve envers le Saint-Siège en insistant à l'heure présente, pour obtenir au nouveau Recteur de l'Université une distinction honorifique »<sup>242</sup>), combien cette nouvelle « révélation » de l'organe officiel du diocèse de Ladeuze révélait le caractère incompréhensible de l'attitude de Rome. Le nonce lui répondit immédiatement que la publication de cette information par la presse catholique était « regrettable », et que compte tenu du climat qui régnait dans cette affaire, il lui était impossible d'intervenir à Rome : « vu la forme si catégorique dans laquelle Rome s'exprime à ce sujet et dont V.[otre] Éminence a pu se rendre compte dans le texte confidentiel que je lui ai adressé, je n'ose pas écrire par crainte d'être indiscret »<sup>243</sup>.

Les choses en restèrent là jusqu'à la mi-décembre. C'est alors seulement que le nonce, faisant rapport à Rome à l'occasion de la cérémonie organisée en l'honneur du

---

<sup>239</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre de Ladeuze à Mercier, Louvain 27 octobre 1909.

<sup>240</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Mercier au nonce, Malines 30 octobre 1909 [également en A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon].

<sup>241</sup> *Ibid.*

<sup>242</sup> *Ibid.*

<sup>243</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° II. 83, Benoemingen aan de Universiteit : Pieraerts, Coppieters, Lebon, Lettre du Nonce à Mercier, Bruxelles 1<sup>er</sup> novembre 1909.

nouveau recteur, se risqua à évoquer la question de la prélatrice<sup>244</sup>. Les évêques, disait-il, avaient ressenti très durement le refus du titre pontifical, Mercier, suite à une indiscretion de la presse, avait tenté une démarche auprès de lui, et la situation du nouveau recteur, dont tous les prédécesseurs et deux professeurs avaient la prélatrice, était humiliante. Rien n'y fit ! En fait le pape ne se décida que deux bons mois plus tard, après avoir entendu de vive voix les explications de Mercier, lors de la première audience du voyage réparateur qu'il s'était engagé à faire début octobre<sup>245</sup>. Quelle fut la nature des explications fournies, la part jouée par l'acte de soumission de Ladeuze, etc. ? Nous l'ignorons, mais il semble que, très bon connaisseur des mœurs vaticanes, Mercier ait vu juste en proposant un pèlerinage dans la Ville éternelle<sup>246</sup>. La coïncidence entre sa visite pontificale (accomplie en février 1910) et le bref d'élévation de Ladeuze à la prélatrice domestique<sup>247</sup> montre que c'était le geste que Pie X attendait et que les premières explications de Mercier, loin d'avoir convaincu, avaient plutôt créé de réelles tensions qu'il convenait de désamorcer.

En fait, du point de vue de Rome, l'affaire de la prélatrice avait bien montré que la nomination de Ladeuze avait été considérée comme une véritable affaire d'État. Mercier l'avait parfaitement compris et, devant le refus du nonce d'intervenir à Rome sur la question (1<sup>er</sup> novembre), il entreprit habilement de restaurer la plénitude de son crédit auprès de Pie X, qu'il sentait entamé. Dès le 7, il adressa une lettre personnelle au Saint Père pour lui faire parvenir son dernier ouvrage reprenant les retraites pastorales prêchées à son clergé l'année précédente<sup>248</sup>, mais dont le véritable objet était de

---

<sup>244</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Chemise « Nomina del nuovo Rettore [...] e incidente relativo », Lettre de Tacci à Merry del Val, Bruxelles 14 décembre 1909 [également en A.S.V., *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione »].

<sup>245</sup> *Ibid.*, Lettre de Mercier à Tacci, Rome 23 février 1910, dans laquelle le cardinal informe confidentiellement le nonce du fait que, dès la première audience, le Saint-Père lui a donné l'assurance de la prélatrice pour Ladeuze, qu'il a confirmé sa promesse le jour même et qu'il pourra disposer du bref le lendemain. Ladeuze en fut informé sans doute le 9 mars, par Mercier (cfr *ibid.*, *Segreteria di Stato*, Dossier « Can. Ladeuze (...) Penosa impressione », Lettre de Ladeuze à Merry del Val et à Pie X, Louvain 9 mars 1910).

<sup>246</sup> Nous n'avons rien trouvé dans le dossier de Mercier relatif à ce voyage à Rome (cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, n° XI. 3, Romereis. Februari 1910).

<sup>247</sup> Le bref de Pie X est daté du 16 février. Cfr A.K.U.L., *A.P.L.*, n° [18], Un « paquet » numéroté « I » et désigné « Mgr Ladeuze. Doss. I (Décorations, ordination, etc.). Grades académiques ».

<sup>248</sup> D.-J. Mercier, *A mes séminaristes*, Bruxelles, Dewit, 1907, VII-271 p.



« recoller la porcelaine ». Après avoir présenté son *opus* comme directement inspiré par l'encyclique *E Supremi Apostolatus* du pape<sup>249</sup>, qui l'avait poussé à consacré le « meilleur de (s)[m]on temps et de (s)[m]es efforts à la direction et sanctification du clergé », sûr que son travail était « approuvé et béni par Celui qui est pour moi Jésus vivant sur terre », il ajoutait :

« Aussi, Très Saint Père, il faut bien que je le dise en toute simplicité : jamais, je crois, en ma vie, qui a pourtant été fort éprouvée, je n'ai ressenti une peine aussi intime, aussi cuisante qu'en ces derniers temps, parce que, pour avoir accompli ce qu'en conscience je regardais comme mon devoir, il m'a semblé avoir, momentanément, perdu quelque chose de la confiance entière que le Saint Père semblait avoir placé en moi. N'ayez cependant aucun doute à cet égard, Très Saint Père, c'est bien loyalement, de tout cœur, que je suis attaché à Votre Sainteté, à ses ordres, à ses directions, à ses désirs. Je considère comme une obligation sacrée de présenter l'état de l'Église de Belgique et ses besoins comme je les vois, afin d'éclairer le jugement de l'Autorité suprême, mais, ce devoir accompli, je suis prêt à m'incliner et à renoncer à mon jugement personnel pour obéir.

La situation critique que traverse ce moment la Belgique m'interdit de m'absenter présentement. Mais si, comme je l'espère, je puis en décembre ou en janvier me présenter aux pieds de Votre Sainteté, j'ai l'intime confiance qu'en me voyant et en m'entendant, elle ne pourra pas douter de ma fidélité et de mon inaltérable piété filiale »<sup>250</sup>.

Exaltation de la papeauté, appel à la conscience et invocation du devoir de la charge, attachement filial à la personne du pape, esprit d'obéissance : c'était un beau morceau de rhétorique ecclésiastique ! Toujours est-il qu'il confirma son propos le lendemain, fort cette fois de l'autorité du corps épiscopal tout entier, par avance uni dans la soumission<sup>251</sup> La réponse attendue vint la semaine suivante, de Mgr Bressan, secrétaire privé de Pie X : pour ce qui est de la confiance perdue, « je puis vous affirmer que, vraiment, il n'en n'est rien »... L'aletre avait été chaude.

Pour le reste, si par la suite, comme nous allons le voir, les rapports entre Pie X et Ladeuze semblent s'être normalisés, certains ne lui pardonneront cependant jamais ses sympathies progressistes et il lui faudra beaucoup de doigté — et probablement surtout,

---

<sup>249</sup> Première encyclique programmatique de Pie X du 4 octobre 1903.

<sup>250</sup> A.S.V., A.P.P., n° 66, Corrispondenza, novembre 1909, Lettre de Mercier au Très Saint Père, Malines 7 novembre 1909.

<sup>251</sup> *Ibid.*, Lettre de Mercier au Très Saint Père, Malines 8 novembre 1909 : « Les évêques belges sont heureux d'apprendre que j'ai l'intention d'aller à Rome entretenir Votre Sainteté de la nomination du recteur de l'Université de Louvain et se déclarent dès aujourd'hui disposer à accepter la décision que daignera prendre Votre Sainteté »

l'appui constant de Mercier — pour gérer certains dossiers délicats dans les dernières années du pontificat.

## CHAPITRE IV. LES DÉBUTS DIFFICILES D'UN RECTORAT LES DOSSIERS CHAUDS (1909-1914)

En octroyant la prélature au nouveau recteur, Pie X s'était engagé dans la voie de la normalisation, à l'égard tant de Mercier que de Ladeuze. Si ce dernier avait pu craindre que ce geste d'apaisement ne soit surtout destiné à l'archevêque, il fut pleinement rassuré à l'occasion de son voyage à Rome effectué en mars 1911. Reçu en audience par Pie X et un certain nombre de responsables de la curie, il put en effet constater que l'accueil qui lui était réservé était bon et que sa nomination n'était plus contestée. Le dossier romain de Ladeuze est cependant plus complexe dans la mesure où, à côté de signes manifestes d'apaisement, quelques indices témoignent de suspicions persistantes. Dans les premières années de son rectorat, par ailleurs, la gestion des questions théologiques ne s'est pas limitée aux affaires de routine (nominations, programmes, etc.) et quelques dossiers sont venus lui rappeler que, même sans faire de l'exégèse biblique, on touchait vite à des domaines dogmatiquement sensibles.

### *A. Ladeuze et Rome : lumières et clairs-obscurs*

En mars 1911, soit un an après l'obtention de la prélature, Ladeuze entreprit de se rendre à Rome, vraisemblablement dans l'intention de prendre la température et de

rassurer ceux qui pouvaient encore nourrir quelque inquiétude à son sujet<sup>1</sup>. D'après les notes consignant ses impressions de voyage qu'il a laissées, ses contacts avec le Souverain Pontife et la curie furent très positifs et de nature à le rassurer, malgré la lourdeur du climat en ces temps de réaction intégriste. Après ce pèlerinage romain, le rectorat de Ladeuze ne devait plus jamais être contesté ; on peut même dire que le Saint-Siège lui témoignera ultérieurement son attachement en lui octroyant une seconde prélature, en 1916, en attendant l'épiscopat, en 1928. Mais quelques indices indiquent cependant que certains, dans l'entourage des autorités romaines, conservaient des doutes malgré tout.

### *1. Le voyage de Rome (mars 1911) : l'éclaircie*

A Rome, Ladeuze n'eut pas seulement l'occasion de s'entretenir avec Pie X. Après son audience avec le Saint-Père, le recteur de Louvain eut l'occasion de rencontrer plusieurs hauts personnages romains dont le nom comptait à l'époque et qui lui permirent de se faire une meilleure idée de l'état des esprits : le cardinal Rampolla, ancien secrétaire d'État de Léon XIII (1897-1903), concurrent malheureux de Sarto au conclave de 1903 et qui avait ensuite été nommé par Pie X secrétaire du Saint-Office et président de la Commission biblique<sup>2</sup> ; le Père Fleming, secrétaire de cette dernière Commission jusqu'en 1905<sup>3</sup> ; le Père Genocchi<sup>4</sup>, à l'époque membre progressiste mais

---

<sup>1</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Un ensemble de notes désignées par Ladeuze « Visite à Rome mars 1911 ».

<sup>2</sup> Cfr *supra*.

<sup>3</sup> Voir ci-dessus également.

<sup>4</sup> Ordonné prêtre en 1883, Giovanni Genocchi (1860-1926) commença sa carrière ecclésiastique comme professeur d'Écriture sainte au séminaire de Ravenne. Entré dans la congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun en 1886, il fut rapidement engagé dans l'action missionnaire à l'étranger (1886-1896), action qu'il dut cependant interrompre après une dizaine d'années pour raison de santé. Après un bref passage au scolasticat de sa congrégation en France, où il enseigna notamment l'exégèse, il s'établit définitivement à Rome en 1897, où il s'occupa dans un premier temps de questions bibliques. A partir de 1911, il fut employé au service de la diplomatie du Saint-Siège et ne devait plus s'occuper d'exégèse. Cfr F. TURVASI, *Genocchi (Giovanni)*, dans *D.H.G.E.*, t. XX, col. 488-493. Voir également ID., *Giovanni Genocchi and the Indians of South America (1911-1913)* (*Miscellanea historiae pontificiae*, vol. 55), Rome, 1988.

peu influent de cette même instance<sup>5</sup> ; Merry del Val, le cardinal secrétaire d'État de Pie X<sup>6</sup> ; le cardinal Ferrata, ancien nonce à Bruxelles (1885-1888) et alors préfet de la Congrégation des Évêques et des Réguliers<sup>7</sup> ; et, enfin, le cardinal Vivès y Tuto<sup>8</sup>, l'influent consultant du Saint-Office et préfet de la Congrégation des religieux.

Dans le domaine biblique, le Père Giovanni Genocchi compta sans conteste au nombre des figures les plus attachantes. Au cours de la crise moderniste, Genocchi devait être violemment attaqué, notamment à propos de son enseignement biblique romain mais, protégé par le pape, il échappa aux condamnations qui à l'époque n'épargnaient personne, pas même les serviteurs les plus éclairés de l'Église.

---

<sup>5</sup> Malgré les incompréhensions du milieu romain quant à son enseignement, sa compétence lui avait valu rapidement l'estime des savants, catholiques et protestants, qui s'étaient engagés sur la voie des études critiques et c'est dans ce contexte qu'il avait été choisi par Léon XIII pour faire partie de la Commission biblique. Il y développa une activité intense dans le sens de l'exégèse nouvelle, mais sans toutefois réussir à infléchir l'inspiration de plus en plus conservatrice de la Commission sous Pie X. En 1903, il ne réussit pas à obtenir la révision du décret du Saint-Office de 1897 sur l'authenticité du comma johannique et ce, malgré l'unanimité de la Commission sur ses conclusions réformistes. En 1904, il présenta un *votum* sur la théorie des citations implicites en vue de la première réponse de la Commission. A la veille de la réponse sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque (27 juin 1906), il invita la Commission à ne pas rejeter la thèse critique. Lors de la préparation de la réponse sur le livre d'Isaïe (28 juin 1908) il défendit énergiquement l'idée d'une pluralité d'auteurs. Quant à l'historicité des premiers chapitres de la Genèse, enfin, il soutint la position nuancée de Lagrange.

<sup>6</sup> Pour rappel, voir ci-dessus.

<sup>7</sup> Ordonné prêtre en 1869, Dominique Ferrata (1847-1914) exerça diverses fonctions dans l'administration et l'enseignement romains avant d'entamer une carrière dans la diplomatie vaticane (il fut notamment nonce à Bruxelles de 1885 à 1889, dans le contexte délicat du rétablissement des relations diplomatiques entre Bruxelles et le Saint-Siège, et à Paris, de 1891 à 1899, pour y mettre en œuvre la politique du « ralliement »). Créé cardinal en 1896, il rentra à Rome et, après un bref passage aux Affaires ecclésiastiques extraordinaires, fut successivement préfet de quatre Congrégations : des Indulgences (1899), des Rites (1900), des Évêques et Réguliers (1902) et de la Discipline des Sacrements (1908). Nommé secrétaire d'État au lendemain de l'élection de Benoît XV, il mourut subitement un mois plus tard. Voir R. AUBERT, *Ferrata (Domenico)*, dans *D.H.G.E.*, t. XVI, col. 1229-1234, qui renvoie aux travaux et notices disponibles.

<sup>8</sup> Sur le capucin José Vivès y Tuto (1854-1913), consultant, à partir de 1884, des Congrégations du Saint-Office, de la Propagande, du Concile et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, et enfin, préfet de la Congrégation des religieux (1908), voir la notice très complète de K. HAUSBERGER, *Vivès y tuto, José Calasanz*, dans *B.B.K.L.*, t. XII, col. 1535-1545 (version électronique mise à jour au 5 septembre 2007), qui fournit la bibliographie complète.

*a. L'audience pontificale*

Élément décisif du voyage, comme en témoigne la part qui y est consacrée dans sa relation des événements, l'audience pontificale de 1911 concrétisait sans aucun doute pour Ladeuze le projet longtemps caressé d'exprimer enfin, après tant de suspicions, sa totale soumission au pape et de l'assurer de sa loyauté catholique : « mon âme me pressait à apporter au plus tôt à Votre Sainteté le témoignage de la vénération, de l'obligeance... » s'exclama Ladeuze en débutant l'entretien, propos que Pie X interrompit immédiatement, faisant comprendre à son interlocuteur qu'il savait tout cela et qu'il connaissait mieux que lui les formules<sup>9</sup>... Si cette entrée en matière pouvait paraître abrupte, Pie X était cependant très bien disposé à l'égard du nouveau recteur de Louvain et le lui fit d'emblée comprendre : « Vous ne devez pas remercier, c'est moi qui vous remercie d'avoir accepté cette charge si difficile. Et je souhaite que tous vous aident toujours de toutes leurs forces dans l'exercice de cette charge très ingrate »<sup>10</sup>. Une fois le ton donné, la discussion se poursuivit de façon décontractée, le Saint-Père évoquant d'abord la situation de l'Université.

A propos de Louvain, il ne fut nullement question de l'élection de Ladeuze. Après s'être entendu dire que tout allait bien, le Saint-Père souhaita que cela continue et affirma sans hésitation que la doctrine était saine. A Ladeuze, qui espérait « que de ce point de vue doctrinal, aucune difficulté n'a[it] été agitée contre nous ces derniers temps », il répondit par la négative et s'enquit alors des statistiques d'inscription. Citant le chiffre de 2 600 étudiants, Ladeuze précisa qu'il en recevait beaucoup de consolation, « grâce à leur travail, leur piété, leur religion »<sup>11</sup>. De ce point de vue, Ladeuze fit état du nombre important d'adorations eucharistiques chaque mois, ce que le pape interpréta comme « le signe d'une piété intime et sincère »<sup>12</sup>. Manifestement, l'atmosphère était à la décrispation et Pie X ne semblait pas douter un seul instant que l'Université de Louvain et son recteur ne fussent dans la ligne doctrinale qu'il avait tracée. La

---

<sup>9</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Un ensemble de notes désignées par Ladeuze « Visite à Rome mars 1911 », Relation de la visite du recteur à Pie X (traduction du latin). On trouvera le texte latin in extenso de cette relation en Annexe XIV.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Ibid.*

discussion se poursuivait sur les problèmes de la Belgique et, plus spécialement, sur la question flamande.

Interrogé sur les affaires belges, Ladeuze évoqua spontanément les difficultés de l'unité du parti catholique, tiraillé à l'époque entre conservateurs et démocrates chrétiens. Le pape sourit et comprit immédiatement que son hôte faisait allusion aux catholiques liégeois lorsque ce dernier affirma que « l'union est retrouvée même dans ces parties où elle était le plus souhaitée »<sup>13</sup>. Il faut savoir qu'en interdisant à son clergé toute collaboration avec le journal démocrate chrétien *La Dépêche* (juillet 1907), Rutten avait nettement pris parti pour les conservateurs, ce qui avait provoqué des divisions insurmontables dans les troupes catholiques : aux élections du 24 mai 1908, les démocrates chrétiens s'étaient présentés sur des listes distinctes et, sans tourner à la catastrophe, le scrutin n'avait pas été un triomphe<sup>14</sup>. Après quelques essais infructueux de compromis, Mercier avait été pressenti pour intervenir et « finalement, d'après le chanoine Aubert, les choses s'arrangèrent plus ou moins dans le courant de l'hiver 1909-1910, sans doute à la suite d'un avis de Rome à Mgr Rutten »<sup>15</sup>. C'est effectivement ce que Pie X concéda à Ladeuze en souriant : « Nous avons dû recourir aux exhortations, aux prières instantes, aux menaces... non ! Non, nous n'avons pas dû en arriver aux menaces, mais aux demandes les plus pressantes »<sup>16</sup>.

Passant alors à question flamande, l'autre problème du moment qui divisait les catholiques belges et opposait notamment Mercier et Rutten<sup>17</sup>, le pape interrogea son visiteur sur ce qu'il en pensait. En fait, la question de l'usage de la langue flamande dans l'enseignement secondaire ayant trouvé une première solution en 1906, les

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LVII, 1990, p. 161-200, que nous citerons d'après ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde...*, p. 167-200, ici p. 179-186. Sur cet épisode, voir R. REZSOHAZY, *Origines et formation du catholicisme social en Belgique. 1842-1909* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4<sup>e</sup> sér., fasc. 13), Louvain, 1958, p. 365-369, et P. GÉRIN, *Catholiques liégeois et question sociale (1833-1914)*, Bruxelles, 1959, p. 447-450.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>16</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Un ensemble de notes désignées par Ladeuze « Visite à Rome mars 1911 », Relation de la visite du recteur à Pie X (traduction du latin).

<sup>17</sup> Voir R. AUBERT, *Le cardinal Mercier et Mgr Rutten...*, p. 186-189.

revendications du mouvement flamand portaient à l'époque sur un enseignement universitaire en néerlandais<sup>18</sup>. Ladeuze ne cacha pas que, pour lui : « Tous les catholiques sont tenus d'empêcher de toutes leurs forces qu'on ne crée une université flamande. Il est vraiment abominable que les catholiques favorisent cette œuvre dans la ruine de la patrie, en mettant la cause de la religion en second lieu »<sup>19</sup>. Il s'agissait vraisemblablement, dans le chef de Ladeuze, de prévenir la flamandisation de l'Université d'État de Gand — une proposition de loi avait été déposée en ce sens au Parlement en 1909 — qui présentait à ses yeux un réel danger pour l'Université de Louvain et, à travers elle, pour l'avenir de la cause catholique en Belgique. C'est que, comme nous l'avons vu à travers l'analyse de ses conférences spirituelles, le dédoublement des cours à Louvain supposait pour lui des ressources que les catholiques n'avaient pas<sup>20</sup>. Or, en flamandisant l'Université de Gand, on obligerait l'Université catholique à lui emboîter le pas, au moins partiellement, ce qui aurait en réalité pour conséquence, à terme, de priver tous les catholiques, tant flamands que wallons, d'une université digne de ce nom et, par là, de priver le camp catholique des élites dont il avait besoin<sup>21</sup>.

À la fin de l'entretien, Pie X invita le recteur à dire à tous les professeurs et étudiants que le Souverain Pontife leur portait une grande affection et les bénissait tous avec un amour spécial. Puis, prenant congé de lui, il le remercia par deux fois de sa visite en le gratifiant d'un « *Caro Signore* » ('Cher Seigneur')<sup>22</sup>. Pour Ladeuze, cette rencontre était une victoire, en ce sens qu'elle constituait une consécration définitive de sa position et

---

<sup>18</sup> Sur ce problème, voir le point « *Hooger onderwijs* » de la notice *Onderwijs en Vlaamse Beweging*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, Tielt-Amsterdam, 1973, p. 1115-1134 (p. 1124-1131 pour Louvain), et R. BOUDENS, *Kardinaal Mercier en Vlaamse Beweging*, Leuven, 1975, p. 78-99.

<sup>19</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Un ensemble de notes désignées par Ladeuze « Visite à Rome mars 1911 », Relation de la visite du recteur à Pie X (traduction du latin).

<sup>20</sup> Cfr ci-dessus, le chapitre sur le professorat.

<sup>21</sup> Notons que Ladeuze se montrera très vite sans illusions sur la flamandisation de Gand et que, dès juillet 1911, il préconisera, pour y répondre anticipativement, le dédoublement de certains cours à Louvain. Cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 14, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 24-25 juli 1911, Annexe au Rapport de Mgr Ladeuze sur l'Université (1911) relative à « la question de la flamandisation de l'enseignement à l'Université de Louvain », 14 p., *passim*.

<sup>22</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [143], Autorités ecclésiastiques, Chemise « Saint-Siège I » [1855-1914], Un ensemble de notes désignées par Ladeuze « Visite à Rome mars 1911 », Relation de la visite du recteur à Pie X (traduction du latin).



une reconnaissance officielle de l'orthodoxie de Louvain. C'est sans doute ce qui explique que, une fois rentré au pays, il déféra immédiatement aux vœux du Saint-Père de voir transmettre sa bénédiction spéciale à toute la communauté universitaire. Un avis fut affiché aux valves de l'Université et une circulaire adressée à tous les professeurs, qui tiraient publiquement les leçons du voyage :

« Répondant au désir formellement exprimé par le S(.)[ain]<sup>l</sup> Père d[an]s(.) l'audience partic(.)[ulière] qu'Il a bien voulu lui accorder, le Recteur de l'Univ(.)[ersité] est heureux et fier de porter à votre connaissance le témoignage de particulière estime que Sa Sainteté a daigné rendre à l'*Alma Pater* [sic]. '*Dices o[mn]ibus professoribus et alumnis tuis, a ajouté Pie X, quod Summus Pontifex eos praediligit ipsisque omnibus speciali cum amore benedicit*' »<sup>23</sup>.

Pour ceux qui avaient douté de la rectitude doctrinale de Ladeuze ou qui s'étaient félicités de ses démêlés avec Rome, le message était clair.

#### *b. Quelques échos de la curie*

Parmi les autres hauts dignitaires romains rencontrés, il convient à notre sens de distinguer ceux qui exerçaient une fonction générale de gouvernement (Rampolla, Merry del Val, Ferrata et Vivès) et ceux dont les compétences bibliques (Fleming et Genocchi) en faisaient des interlocuteurs privilégiés pour comprendre la crise de 1909 et les derniers soubresauts de la question biblique. Ce n'est pas seulement un problème de compétences, mais aussi une question de perspective et de liberté de parole. Fortement engagés dans la conduite des affaires, les premiers s'inscrivirent dans une perspective plus politique et diplomatique, à laquelle leur devoir de réserve les cantonnait, tandis que les seconds, davantage centrés sur la problématique intellectuelle et moins soumis aux contraintes de l'exercice du pouvoir, disposaient d'une plus grande latitude pour exprimer un point de vue personnel.

Dans les entretiens de Ladeuze avec les cardinaux Rampolla, Merry del Val, Ferrata et Vivès, il ne fut guère question de l'Université comme telle ni de ses problèmes concrets, encore moins des événements liés à sa nomination. Tous se situèrent dans le contexte de la politique globale du Saint-Siège et soulignèrent le rôle essentiel que jouaient à leurs yeux l'Université de Louvain et la Belgique sur le terrain doctrinal et

---

<sup>23</sup> *Ibid.*

politico-religieux. C'est le cardinal Rampolla qui, d'après les notes de Ladeuze, exprima le mieux ce point de vue stratégique, affirmant l'« importance de l'Univ(.)[ersité] de Louvain, la seule univ(.)[ersité] catholique somme toute, et bien fidèle au S(.)[aint-]Siège et à ses directions »<sup>24</sup> et expliquant, du point de vue des rapports entre l'Église et l'État, que la Belgique constituait à Rome un exemple qui pouvait être opposé à l'Italie et à la France (« [il] faut bien une Nation qui console le S(.)[aint-]Père »<sup>25</sup>). Et, comme l'exposa le cardinal Ferrata, ces deux aspects étaient en fait intimement mêlés : c'est l'Université de Louvain « qui fai[sai]t la Belgique catholique » et c'est cette Belgique catholique qui constituait elle-même « un grand argument apologétique contre [les] attaques contre l'Église »<sup>26</sup>. Sans que la chose ne soit formellement exprimée, on sent bien que ces explications constituaient aussi une forme de justification implicite des « précautions » prises par Rome lors de la nomination de Ladeuze. C'est peut-être aussi par allusion à ces événements que le cardinal Vivès y Tuto mit un bémol au concert de louanges qu'il adressa à Louvain, au cardinal Mercier et à la Belgique : l'Université donnait pleinement satisfaction sur le plan doctrinal, du moins « généralement »<sup>27</sup>.

A propos de ses rencontres avec les Pères Genocchi et Fleming, Ladeuze a noté que ce dernier était « + [plus] modéré d[an]s ses idées critiques et d[an]s ses paroles que [le] P(.)[ère] G(.)[enocchi] »<sup>28</sup>. Et, de fait, autant le premier paraît, selon le témoignage de Ladeuze, avoir été bien à sa place à la Commission biblique, autant le second semble désabusé et aigri par les derniers développements de la question biblique<sup>29</sup>. Alors que pour Fleming, le « S(.)[aint-]P(.)[ère] ne connaît pas ces questions mais est intelligent »<sup>30</sup>, pour Genocchi, il est non seulement peu au fait des problèmes, mais encore borné : « il n'y a rien à faire maintenant, pas moyen de faire entrer une idée

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, Une note désignée « Affiché à mon retour de Rome aux Valves ».

<sup>25</sup> *Ibid.*, Fiche « Rampolla ».

<sup>26</sup> *Ibid.*, Fiche « Ferrata ».

<sup>27</sup> *Ibid.*, Fiche « Vivès ».

<sup>28</sup> *Ibid.*, Fiche « P. Fleming ».

<sup>29</sup> Nommé visiteur apostolique pour l'Amérique du Sud en juillet 1911, Genocchi renoncera d'ailleurs définitivement à l'exégèse quelques mois après son entretien avec Ladeuze.

<sup>30</sup> *Ibid.*

d[an]s [la] tête du p(.)[ape] qui est ignorant »<sup>31</sup>. Selon ce dernier, Pie X avait peur de la science et la seule attitude tenable était l'attentisme : « [il] faut attendre [un] autre p(...)[ape]. [La] Consigne est de se taire »<sup>32</sup>. C'était d'autant plus justifié, d'après lui, qu'il fallait tenir compte, allusion claire aux menées intégristes, des « délations » et du jeu des influences occultes (« [il y a] 2 cercles au V(.)[atican] l'un agissant à l'insu de l'autre, et cet autre étant d'ailleurs mal disposé »<sup>33</sup>). On peut noter ici que tous deux évoquèrent incidemment les positions du Père Fonck, l'un à propos du transformisme<sup>34</sup>, l'autre à propos de la synopse de Coppieters<sup>35</sup>, ce qui tend à montrer qu'à Rome, ses jugements avaient bien plus de poids que de simples idées personnelles.

## 2. La part de l'ombre

Rentré à Louvain confirmé par le pape lui-même et la tête haute, Ladeuze était en droit de penser que son dossier romain avait été classé sans suite, même si, au cours de ses entretiens, il avait bien dû se rendre compte de l'attention sourcilleuse que Rome portait à Louvain et de l'extrême prudence que réclamaient plus que jamais les controverses bibliques. En toute hypothèse, rien ne devait venir officiellement le détromper de cette conviction jusqu'à la fin de son rectorat : si certains projets universitaires seront parfois contenus dans des limites assez strictes, jamais sa rectitude doctrinale ne sera plus contestée. Bien plus, Ladeuze obtiendra une seconde prélature en 1916, il est vrai sous Benoît XV<sup>36</sup>, et l'épiscopat en 1928<sup>37</sup>, après avoir raté

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, Fiche « P. Genocchi ».

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*, Fiche « P. Fleming ». Après avoir affirmé que la « q(.)[uestion] du transformisme au p.[oint] de vue du dogme et de la Bible ne provoque plus de défiance à Rome », que l'« on ne s'en préoccupe plus d[an]s les Congrég(.)[ations] » et que, d'après lui, « on peut prudemment, d[an]s l'état actuel des choses, enseigner le transformisme catholique », Fleming ajoute cependant : « P(.)[ère] Fonck est beaucoup + [plus] réservé sur cette question ».

<sup>35</sup> *Ibid.*, Fiche « P. Genocchi » : « on a fait beaucoup de bruit à Rome autour de [la] Synopse de Coppieters (surtout [le] P(.)[ère] Fonck ».

<sup>36</sup> Ladeuze fut nommé pronotaire apostolique *ad instar participantium* par un bref de Benoît XV daté du 19 février 1916 et transmis à Mercier par lettre du cardinal Gasparri le jour même. Cfr A.K.U.L.,

l'archevêché de Malines en 1926, comme en témoigne le baron van der Elst<sup>38</sup>, mais pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec son orthodoxie doctrinale<sup>39</sup>. Malgré cette position enviable cependant — position confirmée par l'absence de dossier à l'*Index* ou au Saint-Office<sup>40</sup> —, il semble que d'aucuns aient réussi à entretenir, dans certains cercles proches du Vatican du moins, la suspicion à son égard. En témoigne, notamment, l'enquête menée à la demande de la Congrégation des Séminaires et des universités en 1916-1917 sur l'état de l'enseignement ecclésiastique en Belgique et une lettre de dénonciation anonyme transmise à cette même Congrégation en... 1927 encore.

Le 17 juillet 1916, en effet, le préfet de cette Congrégation, Mgr Bisletti<sup>41</sup>, adressait au secrétaire d'État Gasparri<sup>42</sup> des instructions précises afin que le nonce de Bruxelles

---

A.P.L., n° [18], Un « paquet » numéroté « I » et désigné « Mgr Ladeuze. Doss. I (Décorations, ordination, etc.). Grades académiques ».

<sup>37</sup> Il fut élevé à l'épiscopat le 21 octobre 1928. *Ibid.*, Un ensemble de document relatifs à l'épiscopat. Voir également S. VENTURINI, *Cancellaria Apostolica. Regesta Literarum Apostolicarum. Epistoles Decretales*, Cité du Vatican, juillet 2006, p. 592.

<sup>38</sup> Sur Léon van der Elst (1856-1933), docteur en droit de l'Université de Louvain (1878), avocat près la Cour d'appel de Bruxelles avant de faire carrière dans l'administration et les cabinets ministériels, voir É. VANDEWOUDE, *Elst (Léon-Georges-Joseph-Marie-Philomène, baron van der)*, dans *B.N.*, t. II, col. 385-398 et, plus récent, ID., *Elst, baron Léon Georges Joseph Marie Philomène van der*, dans *N.B.W.*, t. IX, col. 231-241. Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères de 1905 à 1917, ambassadeur de Belgique à Madrid (1917-1919), van der Elst était à la retraite quand il fut chargé par le roi Albert d'obtenir à Rome la nomination de Ladeuze à l'archevêché de Malines, en 1926.

<sup>39</sup> Voici comment van der Elst résume l'origine de sa mission : « Dans les derniers jours de sa vie, le Cardinal Mercier lui avait dit [au roi] que le moment était venu de faire rentrer dans l'ordre un clergé insubordonné et que Monseigneur Ladeuze, par sa science et sa vertu, était le seul homme dont le prestige et l'autorité semblait *[sic]* assez grands pour résister aux flamingants. Il inspirerait d'ailleurs une absolue confiance à l'élite des prêtres et des laïcs de son diocèse. Le roi partageait ses idées, et à la prière du Cardinal, il lui avait solennellement promis de ne rien négliger pour faire triompher la candidature de Monseigneur Ladeuze » (cfr ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, *Papiers Léon van der Elst*, n° 196, « Mission de L. van der Elst au Vatican, chargé par le roi Albert d'obtenir la nomination de P. Ladeuze comme successeur du cardinal J.-D. Mercier, archevêque de Malines, décédé. 1926 », Une note dactylographiée intitulée « Ma mission à Rome »). A Rome, cette démarche étonna le pape dans la mesure où Mercier s'était plaint à plusieurs reprises du fait que son origine wallonne l'avait empêché d'exercer pleinement son autorité sur le clergé flamand, majoritaire dans son diocèse. Très bien disposé à l'égard de Ladeuze, le Souverain Pontife estimait cependant que ce dernier était bien à sa place à Louvain et qu'il était inutile de le charger d'une tâche où il risquerait de s'épuiser sans succès.

<sup>40</sup> D'après les inventaires très précis des archives historiques de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, il n'y a jamais eu, ni à l'*Index*, ni au Saint-Office, d'instruction sur Ladeuze.

<sup>41</sup> *Nel cinquantesimo anniversario del sacerdozio di Sua Eminenza il Cardinale Gaetano Bisletti : le università cattoliche e i seminari in omaggio* (Vita e pensiero), Milan, 1929.

enquête sur l'état des séminaires belges et de l'Université de Louvain. D'une manière générale, la raison avancée était que « *da autorevoli persone si sono avute informazioni non troppo favorevoli in quanto all'insegnamento come alla disciplina ed alla formazione ecclesiastica* »<sup>43</sup>. Le nonce était plus spécialement chargé de s'assurer du respect des « très graves prescriptions du S[ain]t-Siège [traduction de l'italien] »<sup>44</sup> en matière d'enseignement ecclésiastique, plus précisément des dispositions contenues dans les décrets *Sacrorum Antistitum* (1<sup>er</sup> septembre 1910)<sup>45</sup> et *Doctor Angelici* (29 juin 1914)<sup>46</sup>, car la réponse adressée par l'Université à la Congrégation le 7 mars précédent n'avait pas donné tous les apaisements voulus à cet égard. Plus clairement dit, le nonce devait enquêter « *sul Collegio Americano di Lovanio e l'attuale Rettore a riguardo del quale sono stati fatti alcuni addebiti* »<sup>47</sup>. Pareille enquête, alors que la guerre battait son plein en Belgique et en France depuis presque deux ans et que l'Université de Louvain avait fermé ses portes dès le début du conflit, est pour le moins étonnant et en dit long sur le décalage entre certains organes du gouvernement de l'Église à l'époque et les problèmes de l'heure. En raison des circonstances de la guerre, du reste, le nonce ne pourra en fait s'acquitter personnellement de sa mission et demandera rapport à deux

---

<sup>42</sup> Pierre Gasparri (1852-1934), nommé secrétaire d'État par Benoît XV à la mort du cardinal Ferrata (13 octobre 1914), demeura à ce poste jusqu'en février 1930. Brillant élève du Collège romain où il conquist trois doctorats en philosophie, en théologie et en droit canonique, il fut ordonné prêtre en 1877 et enseigna la théologie sacramentaire au Collège romain, puis le droit canonique au Collège urbain de la Propagande. En 1880, il est nommé à la chaire de droit canonique de l'Institut catholique de Paris où il restera dix-huit ans. En 1898, il est nommé archevêque titulaire de Césarée et commence une carrière dans la diplomatie vaticane : délégué apostolique en Amérique latine (1898), secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1901) et secrétaire d'État (1914). Après sa démission en 1930, il occupe d'autres fonctions importantes : camerlingue de la Sainte Église romaine (1916), préfet des Saints Palais apostoliques (1914-1918) et préfet de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1925-1930). Comme secrétaire d'État, il a joué un rôle central dans l'œuvre de codification du droit canonique et dans la conclusion de nombreux concordats. Cfr Ch. LEDRÉ, *Gasparri (Pierre)*, dans *Catholicisme...*, t. IV, col. 1765-1768, et surtout R. AUBERT, *Gasparri (Pietro)*, dans *D.H.G.E.*, t. XIX, col. 1365-1375, qui fournit une abondante bibliographie.

<sup>43</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 91, Durante la guerra III° 1 : documents divers dont une chemise « Seminari », Copie de la lettre de Bisletti à Gasparri, Rome 17 juillet 1916.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> Cfr *supra*.

<sup>46</sup> Décret qui rappelait l'obligation impérative de prendre la philosophie de saint Thomas comme base de l'enseignement des sciences sacrées. Cfr *Actes de S. S. Pie X...*, t. VII, p. 68-76. En principe, le décret ne valait que pour l'Italie, mais il semble qu'à Rome on lui ait donné une portée plus large.

<sup>47</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 91, Durante la guerra III° 1 : documents divers dont une chemise « Seminari », Copie de la lettre de Bisletti à Gasparri, Rome 17 juillet 1916.

religieux « distingués et vertueux [traduction de l'italien] »<sup>48</sup> connaissant bien les institutions en question: dom Columba Marmion, abbé de Maredsous, et le Père Arthur Vermeersch, professeur de droit canon au collège des Jésuites de Louvain<sup>49</sup>. Les rapports en question seront alors transmis au cardinal Bisletti vers fin novembre 1917, sans que l'on sache très bien quel traitement leur réservera la Congrégation des Séminaires et des universités<sup>50</sup>. Ce qui est certain, en toute hypothèse, c'est qu'en 1916 encore, les griefs formulés par d'aucuns à l'égard du recteur de Louvain restaient suffisamment crédibles pour justifier une enquête d'un préfet de congrégation romaine.

En juillet 1927, le cardinal De Lai, préfet de la Consistoriale, adressa à son homologue de la Congrégation des Séminaires et des Universités, Mgr Bisletti, la copie d'une lettre de dénonciation anonyme qu'il disait avoir reçue au sujet de l'Université de Louvain et de son recteur<sup>51</sup>. S'agissait-il d'une véritable lettre anonyme, ou d'une manœuvre de De Lai pour régler, sous couvert d'une dénonciation, un vieux compte avec le recteur de Louvain ? C'est difficile à dire, mais ce qui est certain, c'est que les accusations contenues dans cette lettre étaient graves et amenèrent Bisletti à soumettre

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, Lettre (minute) de Locatelli à Gasparri, [Bruxelles] 18 octobre 1917.

<sup>49</sup> *Ibid.* Sur Arthur Vermeersch (1858-1936), prêtre de la Compagnie de Jésus (1889), docteur en théologie et droit canonique de la Grégorienne (1886-1892), professeur de théologie morale et de droit canonique au collège théologique des jésuites à Louvain (1892-1918), professeur de théologie morale, et bientôt de philosophie du droit et de sociologie, à la Grégorienne (1918-1934), voir : É. BERG, *Vermeersch (Arthur-Marie-Théodore)*, dans *B.N.*, t. XXXVIII, col. 803-807 ; J. DE GHELLYNCK et G. GILLEMANN, *Vermeersch Arthur*, dans *D.T.C.*, t. XV, col. 2687-2693 ; et J.M. UPTON, *Vermeersch Arthur*, dans *N.C.E.*, t. XIV, col. 618-620. A la bibliographie fournie par ces notices il convient d'ajouter : R. WOLAK, *Method in Moral Theology : a Critical Analysis of the Theologico-Moral Method of Arthur Vermeersch, S.J. in his Treatment of Lying (De Mendacio)* (Pontificia Universitas Gregoriana. Facultas theologiae), Rome, 1984. La seule biographie d'ensemble est celle de J. CREUSEN, *Le Père Arthur Vermeersch, S.J. L'homme et l'œuvre* (Museum Lessianum. Section ascétique et mystique, n° 45), Paris, 1947.

<sup>50</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 91, Durante la guerra III° 1 : documents divers dont une chemise « Seminari », Lettre de Gasparri à Locatelli, Vatican 30 novembre 1917. En raison de son intérêt documentaire, le rapport de dom Marmion est reproduit en Annexe XIII.

<sup>51</sup> SACRA CONGREGAZIONE PER L'EDUCAZIONE CATTOLICA, Dossier « Università, Belgio, Lovanio, dall'anno 1919 all'anno 1936 », Lettre de De Lai (signée Raffaello, arch. de Tessal., papier de la Consistoriale) à Bisletti (préfet de la Congrégation des Séminaires et des Universités), Rome 11 juillet 1927.

le document à Pie XI pour savoir quelle attitude adopter<sup>52</sup>. Lors du jubilé de l'Université catholique de Louvain, plusieurs personnalités avaient été promues docteur *honoris causa*, parmi lesquelles le Père Lagrange, directeur de l'École biblique de Jérusalem<sup>53</sup>. Le correspondant anonyme ne comprenait pas comment le recteur de Louvain et son conseil avaient pu avoir l'audace, injurieuse pour le Saint-Siège, de promouvoir au doctorat un homme dont plusieurs écrits avaient été interdits dans les séminaires par la Congrégation Consistoriale : l'Université de Louvain pouvait-elle approuver ce que le Saint-Siège condamnait et méritait-elle encore son appellation catholique ? A propos de Ladeuze, le correspondant ajoutait que cet acte n'était pas étonnant dans la mesure où il avait décidé d'envoyer un représentant de l'Université au centenaire de la naissance de Darwin, un évolutionniste notoire<sup>54</sup>. Après la condamnation du *Manuel biblique* de Brassac<sup>55</sup>, Ladeuze et l'Université n'avaient pas compris que la seule façon d'évoquer les idées de Lagrange dans une Université catholique, c'était de les condamner.

Si l'enquête de 1916 trahit indubitablement la persistance, dans certains milieux romains, d'une méfiance doctrinale à l'égard de Ladeuze liée à son activité exégétique, l'interprétation du document de 1927, doit sans doute être plus nuancée. Les faits incriminés dans la lettre anonyme, tout d'abord, sont étrangers aux travaux personnels de l'exégète louvaniste et l'auteur peut avoir été un critique isolé, étranger à la curie et ignorant tout de la crise de 1909 et de ses rétroactes. Le recteur de Louvain, ensuite, n'étaient pas seul en cause puisque l'auteur du document anonyme prenait en considération l'Université comme telle et reprochait même aux évêques de Belgique d'avoir approuvé la promotion de Lagrange au doctorat *honoris causa*. Enfin, un document contemporain, mais légèrement antérieur, montre que, dans certains milieux

---

<sup>52</sup> Au verso de la lettre de De Lai, une note manuscrite de Bisletti indique qu'au cours de l'audience pontificale du 10 août 1927, il a évoqué le contenu de cette lettre avec le pape, mais que celui-ci lui a répondu qu'il ne fallait pas en tenir compte.

<sup>53</sup> Il s'agit des fêtes du 500<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture de l'Université en septembre 1426, qui se déroulèrent à Louvain les 28 et 29 juin 1927 (voir ici la relation détaillée de ces manifestations parue dans l'Annuaire : *Fêtes du cinquième centenaire de l'Université de Louvain*, dans *An.U.C.L. 1927-1929*, p. 391-638).

<sup>54</sup> Il s'agit ici du chanoine de Dorlodot, dont la présence à Cambridge pour le centenaire de Darwin en 1909 avait été particulièrement remarquée (cfr V. MARCHAND, *De receptie van het darwinisme aan de Leuvense Universiteit [1859-1914]*..., p. 91-93).

<sup>55</sup> Cfr supra, le chapitre introductif.

difficile à identifier précisément, ce que l'on reprochait surtout à Louvain, c'est moins son recteur comme tel que son esprit d'indépendance par rapport à Rome (« *i dirigenti dell'Università Cattolica di Lovanio non amano rapporti troppo stretti con Roma ; sono fieri della loro indipendenza* »<sup>56</sup>), dont les universités étaient mal considérées sur le plan scientifique (« *nel mondo dei professori, si ha un grande disprezzo per la formazione scientifica delle Università romane* »<sup>57</sup>) et sa conception de la liberté scientifique (« *In fatto di idee vige tra i professori il concetto che una grande libertà è necessaria per il compimento della ricerca scientifica* »<sup>58</sup>), conception bien illustrée par le chanoine de Dorlodot (« *Illustrativo di tale stato di cose è il caso Dorlodot, ben noto alla Santa Sede e che rispecchia una situazione di fatto generale* »<sup>59</sup>). En toute hypothèse, la dénonciation anonyme de 1927 témoigne du même esprit que celui qui avait présidé à la crise de 1909.

### ***B. Ladeuze et Louvain : les premiers dossiers théologiques***

Sur le plan religieux et théologique, le « premier rectorat » (1909-1914) coïncide avec la fin du pontificat de Pie X et la réaction intégriste. Dans ce que nous pouvons appeler la gestion des affaires courantes de la Faculté de théologie, Ladeuze ne semble pas avoir été trop gêné par le climat qui régnait alors. En termes de personnel, une fois réglée l'épineuse question de sa succession, il n'a plus rencontré de difficultés particulières, ce qui n'est sans doute que le corollaire de l'absence de nomination importante à effectuer. En matière de programmes, il mit en route en 1909-1910 une réforme modérée, la première depuis la restauration de l'Université, mais dont le principe avait été arrêté dès la fin du rectorat d'Hebbelynck. Moins anodine fut peut-être la décision des évêques d'aligner l'enseignement de la dogmatique sur les

---

<sup>56</sup> SACRA CONGREGAZIONE PER L'EDUCAZIONE CATTOLICA, Dossier « Università, Belgio, Lovanio, dall'anno 1919 all'anno 1936 », *Appunti sulla Università Cattolica di Lovanio* [P. Gemelli, 1927 ?].

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> *Ibid.*



prescriptions du motu proprio *Doctor Angelici* (29 juin 1914), qui, en principe, ne s'appliquaient qu'à l'Italie. Sur le plan pédagogique, enfin, nous pouvons signaler la création, en 1910, d'un musée biblique dont Ladeuze avait sans doute conçu le plan durant la dernière année de son enseignement<sup>60</sup>.

En marge de l'expédition des affaires courantes, Ladeuze fut cependant confronté à une série de dossiers plus sensibles, qui témoignent tout à la fois de son engagement prudemment progressiste et des difficultés du travail théologique au cours de ces années de crise : une seconde affaire Becker (1909), à qui l'on reprochait de ne pas défendre plus vigoureusement, dans l'exposé des controverses théologiques médiévales, la pérennité du dogme catholique ; le début des Semaines d'ethnologie religieuse (1911-1912), auxquelles Ladeuze prit une part active, mais que Rome considérait comme très dangereuses pour des esprits « insuffisamment formés » ; les suites de l'affaire Laminne (1911), lequel, inquiet en 1908 pour avoir envisagé positivement les thèses évolutionnistes, attendait des instructions claires sur ce qu'il pouvait officiellement enseigner ; et, enfin, la reprise par Louvain et Washington du *Corpus scriptorum christianorum orientalium* (1912-1913), qui administra à Ladeuze la preuve que, même le domaine qu'il croyait tranquille de la patrologie pouvait être contaminé par le modernisme.

### 1. Les affaires courantes

En matière de nominations à la Faculté de théologie, le premier rectorat de Ladeuze se caractérise essentiellement par la stabilité. Après les tractations difficiles autour de Lebon et Coppieters et en marge des promotions « statutaires », le corps enseignant à titre définitif ne connaîtra aucune modification jusqu'à la guerre. En fait, si Ladeuze introduira dans le corps professoral quelques nouveaux chargés de cours et maîtres de conférences, ceux dont le destin ne sera pas perturbé par la guerre ne seront nommés

---

<sup>60</sup> B. VAN DEN DRIESSCHE, *Les « musées » de l'Université catholique de Louvain*, dans *Leuven/Louvain-la-Neuve. Aller Retour*, sous la dir. de J. ROEGERS et I. VANDEVIVERE, Leuven, 2001, p. 130-140, y fait une courte allusion.

définitivement, le cas échéant, qu'au début de l'Entre-deux-guerres<sup>61</sup>. Au-delà des noms, ce qu'il importe de souligner ici concerne plutôt la politique globale des nominations en théologie. Sur la base des documents d'archives<sup>62</sup>, on peut dire que les difficultés suscitées par la candidature de Coppieters ne se sont pas reproduites et que les propositions faites par Ladeuze ont presque toujours été bien accueillies par l'épiscopat<sup>63</sup>. Du point de vue de Ladeuze, il convient d'insister sur deux aspects de son action en matière de nominations. D'une part, il semble avoir développé une politique plus systématique, en constituant, à travers la nomination de chargés de cours, une véritable réserve de recrutement (ses prédécesseurs n'utilisaient ce grade que comme la première étape d'une nomination définitive). D'autre part — et c'est une nouveauté —, il introduisit des maîtres de conférences chargés de compléter la formation théologique des étudiants dans certaines disciplines qui émergeaient (histoire des religions et liturgie) et pour lesquelles il n'était pas possible de nommer un professeur définitif.

En matière de programmes, les études théologiques furent certes refondues avant la Première Guerre, mais il s'agit d'une réforme qui avait été mise en chantier par Mgr Hebbelynck dès 1908 et qui ne fut appliquée qu'en 1909-1910, au moment où Ladeuze entra en fonction<sup>64</sup>. Débattue à la Faculté de théologie au début de 1908, la révision du programme avait été soumise par le recteur à Mercier en mars<sup>65</sup> et examinée par les

---

<sup>61</sup> Cfr la rubrique *Personnel de l'Université* des *Annuaire*s, pour la Faculté de théologie (AN.U.C.L. 1909/1920-1926).

<sup>62</sup> Voir ici, pour la période 1910-1914, A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [122], Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939), et A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 13-17, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 25-26 juli 1910/ Sessie van 28-30 juli 1914.

<sup>63</sup> La seule divergence significative nous paraît concerner la nomination éventuelle, en 1912, d'un professeur laïc, Paul van den Ven, pour l'enseignement du grec du Nouveau Testament aux théologiens : Ladeuze n'y était pas hostile, mais les évêques lui opposèrent un non catégorique et définitif. Cfr *ibid.*, n° III. 15, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 1912, Chemise 22-23 juli 1912, Rapport de Mgr Ladeuze sur l'Université (1912). Sur Paul van den Ven, cfr *supra*, le chapitre sur la formation scientifique de Ladeuze.

<sup>64</sup> Cfr *Distribution des cours et conditions pour la formation aux grades dans la Faculté de Théologie*, dans AN.U.C.L. 1910, p. 79-82. Le règlement est signé par Hebbelynck à la date du 20 décembre 1908.

<sup>65</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 7, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 05-03-1908, Un ensemble de documents relatifs à la réforme de la Faculté de théologie, Une lettre d'Hebbelynck à Mercier, Louvain 15 mars 1908.

évêques à la fin juillet, lors de leur réunion annuelle<sup>66</sup>. Si ce n'est pas le lieu ici de retracer l'ensemble du cheminement du projet — auquel Ladeuze prit d'ailleurs une part modeste comme conseiller de Mercier<sup>67</sup> —, disons qu'il poursuivait un triple objectif : actualiser un règlement suranné, introduire davantage de spécialisation et diminuer la longueur du doctorat, de façon à rendre le diplôme plus attractif. Ladeuze, pour sa part, était très attaché au maintien de quatre années d'études effectives et soucieux d'éviter une spécialisation trop rapide. Les évêques, de leur côté, étaient surtout préoccupés, à en juger par l'attitude de Mercier, par une réduction du cursus théologique. L'objectif était d'augmenter le nombre d'étudiants, tant en provenance de Belgique, où le nombre de docteurs en théologie était jugé insuffisant, qu'en provenance de l'étranger, où la longueur des études était perçue comme dissuasive. Ils décidèrent dès lors de remplacer la formule précédente de six années<sup>68</sup> par un cursus plus court de quatre ans<sup>69</sup>, mais à la condition que les candidats aient suivi préalablement au moins trois années de théologie dans un séminaire ou à la *Schola minor*<sup>70</sup>. Deux objectifs étant ainsi atteints, puisque la durée des études était ramenée à cinq ans et qu'une certaine spécialisation était introduite au niveau du doctorat grâce à la faculté octroyée aux étudiants de choisir au moins une heure de cours par jour, les évêques laissèrent le soin à Mgr Hebbelynck d'actualiser le règlement<sup>71</sup>.

---

<sup>66</sup> *Ibid.*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908, Rapport de Mgr Hebbelynck sur l'Université (1908), Notes de Mercier annexées au rapport, Notes de Mercier prises en vue de la réunion intitulées « 23 juillet » et Procès-verbal autographié de la réunion.

<sup>67</sup> Cfr *ibid.*, n° II. 81, Briefwisseling P. Ladeuze. 1908-1924, Lettres de Ladeuze à Mercier, Louvain 16 janvier 1908 (avec un projet de réforme en annexe) et Louvain 8 février 1908. Voir également *ibid.*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908, Lettre de Ladeuze à Van Roey, Louvain 22 février 1908 (transmise à Mercier en vue de la réunion des évêques de juillet 1908).

<sup>68</sup> Pour rappel, deux années de cours pour le baccalauréat, deux années de cours pour la licence et deux années de recherches personnelles pour le doctorat.

<sup>69</sup> Une année de cours pour le baccalauréat, deux années de cours pour la licence et une année de recherches personnelles pour le doctorat au cours de laquelle les étudiants devraient suivre au moins une heure de cours au choix par jour.

<sup>70</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 8, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 22-23 juli 1908, Procès-verbal autographié de la réunion.

<sup>71</sup> Ce qu'il fit pour l'essentiel en adaptant la liste des cours. Pour la théologie, le programme imposé comprenait trois heures de dogmatique générale, trois heures de dogmatique spéciale (plus une heure d'exercices dialectiques), trois heures de morale, deux heures d'Ancien Testament, trois heures de Nouveau Testament, deux heures d'hébreu, trois ou quatre heures d'histoire ecclésiastique (une heure d'introduction, deux heures de cours théorique et une heure facultative de conférences historiques), une

Plus significative que cette révision de programme à laquelle il ne prit qu'une part marginale est l'intervention de Ladeuze auprès des évêques à la suite de la promulgation du motu proprio *Doctor Angelici* du 29 juin 1914, qui rappelait l'obligation impérative, en Italie, de prendre la philosophie de saint Thomas comme base de l'enseignement des sciences sacrées<sup>72</sup>. Ladeuze développa trois considérations. Tout d'abord, le décret n'impliquait aucune obligation pour Louvain : il visait l'Italie et rien ne permettait de penser qu'il fallait lui donner une portée plus large. Ensuite, son contenu n'était pas clair, car ce que l'on groupait sous le vocable de doctrines thomistes n'était pas homogène (il citait notamment les molinistes, qui affirmaient trouver dans la *Somme* le fondement de certaines de leurs doctrines) : s'il s'agissait en fait d'enseigner selon les principes thomistes, auxquels le motu proprio se référait constamment, ils avaient toujours été enseignés à Louvain. Enfin, si l'on voulait appliquer le décret à la Faculté de théologie, il convenait de préciser quels cours seraient concernés et en quel sens il fallait entendre la *Somme* de saint Thomas<sup>73</sup>...

La position de Ladeuze quant au caractère facultatif du décret était sans doute inattaquable, mais, par prudence sans doute, les évêques décidèrent de lui donner suite à Louvain. A l'Institut supérieur de philosophie, on aborderait dans le texte l'un ou l'autre traité du saint docteur au cours de métaphysique, et à la Faculté de théologie, on ajouterait une heure de dogmatique au programme, tandis que, pour chaque question, on étudierait ex professo la position du docteur angélique, texte de la *Somme théologique* en main<sup>74</sup>. Les évêques, plus sensibles aux subtilités et contraintes de la politique vaticane que Ladeuze, avaient certainement vu juste car, malgré les mesures prises, les informations fournies par l'Université à la Congrégation des Séminaires et des universités en mars 1916 furent jugées insuffisantes sur ce point. C'est bien, entre autres choses, pour vérifier l'application à Louvain des « très graves prescriptions du S[ain]t-

---

heure de patrologie et une heure de théologie médiévale. Les étudiants pouvaient en outre choisir un cours à option facultatif de deux heures à l'Institut supérieur de philosophie, des cours de langues sémitiques complémentaires, des cours de droit canonique et, de façon générale, tout cours inscrit au programme général de l'Université (cfr *Distribution des cours et conditions pour la formation aux grades dans la Faculté de Théologie*, dans *AN.U.C.L. 1910*, p. 79-82).

<sup>72</sup> Cfr *Actes de S. S. Pie X...*, t. VII, p. 68-76.

<sup>73</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [122], Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939), Chemise « Juillet 1914 », Note manuscrite, p. 6.

<sup>74</sup> *Ibid.*

Siège »<sup>75</sup> contenues dans les décrets *Sacrorum Antistitum* et *Doctor Angelici* que le nonce, comme nous l'avons vu<sup>76</sup>, fut chargé en juillet 1916 d'enquêter sur l'état de l'enseignement ecclésiastique en Belgique. En toute hypothèse, l'événement montre que Ladeuze avait conservé intacte, malgré les accusations répétées dont il avait été victime et le climat ambiant, une conception très « équilibrée » du rôle des congrégations romaines en matière doctrinale. En ce sens, il nous apparaît, de manière caractéristique, comme un théologien formé sous le pontificat de Léon XIII et qui en perpétue l'esprit.

Une fois nommé recteur, Ladeuze, contrairement à ses deux prédécesseurs, renonça définitivement à ses « vieilles études »<sup>77</sup>, mais il eut à cœur de concrétiser un projet qu'il avait sans doute caressé comme professeur d'exégèse et qui, pour l'enseignement de la théologie, constituait une petite révolution pédagogique : la création à Louvain d'un musée biblique. Nous sommes mal informé sur l'origine de l'entreprise, mais on peut raisonnablement penser que l'idée lui en était venue à l'occasion de son voyage en Terre sainte, en mars-mai 1909, où il avait été accueilli à l'École biblique de Jérusalem et où il avait pu mieux mesurer l'importance de l'archéologie et de l'histoire de l'art pour une meilleure compréhension de la Bible<sup>78</sup>. Ses premières notes à ce sujet, qui datent, d'après ses indications de classement, de décembre 1909, résument bien son intention : réunir une collection d'objets mentionnés dans la Bible ou en relation avec elle et dont la vue ou l'étude facilitent l'intelligence des textes sacrés<sup>79</sup>. Soumis aux

---

<sup>75</sup> A.S.V., *Archivio della Nunziatura di Bruxelles*, Carton 91, Durante la guerra III° 1 : documents divers dont une chemise « Seminari », Copie de lettre de Bisletti à Gasparri, Rome 17 juillet 1916.

<sup>76</sup> Cfr ci-dessus.

<sup>77</sup> *L'Université de Louvain. 1425-1975...*, p. 236.

<sup>78</sup> Dans sa proposition aux évêques, d'ailleurs, Ladeuze évoque son pèlerinage à Jérusalem (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 13, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 25-26 juli 1910, Rapport de Mgr Ladeuze sur l'Université [1910], p. 2) : « grâce aux relations que j'ai contractées l'an dernier à Jérusalem, j'ai déjà pu me procurer un nombre assez considérable d'éléments pour constituer ce musée, et de nouveaux envois sont promis ».

<sup>79</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise de documents relatifs au Corpus scriptorum christianorum orientalium (1919-1934) et à un projet de création d'un Musée biblique (1909-1920), Un ensemble de papiers désigné par Ladeuze « 1910. Lettres et pièces relatives à la création d'un Musée Biblique » (décembre 1909-août 1920), Un document intitulé « Musée biblique de Louvain. Notes descriptives ». L'extension de la notion d'« objet biblique » était très large, puisqu'elle couvrait non seulement toutes les antiquités bibliques proprement dites (devaient y être présentés : la flore et la faune, des poids et des monnaies, des vases et des lampes usuels, des bijoux et des ornements vestimentaires, des dessins ou photographies de sites historiques, des maquettes, etc.), mais aussi l'archéologie des peuples anciens du Moyen-Orient (Canaanéens, Assyro-babyloniens, Égyptiens, etc.).

évêques à l'occasion de leur réunion annuelle de juillet 1910, le projet fut approuvé et bénéficia d'un subside extraordinaire d'installation de 2 000 francs<sup>80</sup>. D'après les *Annuaire*s de l'Université, il fut installé en 1913 dans les nouveaux bâtiments de l'Institut de Spoelbergh (à la *Kraekenstraat*), où il côtoyait le Musée d'ethnographie congolaise et le Musée d'archéologie classique, et reçut Honoré Coppieters comme directeur<sup>81</sup>. Si nous ignorons tout du développement ultérieur de ce Musée et sur le rôle qu'il joua dans la formation des théologiens à l'époque, sa création confirme, en tout état de cause, les liens, personnels et intellectuels, qui unissaient Ladeuze au Père Lagrange.

## 2. Les dossiers chauds

### a. La « seconde affaire Becker » (1909)

A peine remis des émotions de sa nomination rectorale, Ladeuze fut confronté à ce qu'il a appelé lui-même la « seconde affaire Becker », du nom d'un professeur de dogmatique de la *Schola minor*<sup>82</sup> dont l'enseignement avait été sérieusement mis en cause à partir de 1903<sup>83</sup>. Penseur difficile à comprendre et intransigeant, Léon Becker

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, n° [122], Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939), Chemise « Juillet 1910 », Rapport de Mgr Ladeuze sur l'Université (1910), p. 2.

<sup>81</sup> *AN.U.C.L. 1913*, p. 33.

<sup>82</sup> Sur Léon Becker (1867-1925), prêtre du diocèse de Namur (1892), docteur en philosophie et en théologie de la Grégorienne (1893), vicaire à Ciney (1893), professeur de rhétorique au collège Saint-Joseph de Virton (1894), professeur de philosophie au petit séminaire de Bastogne (1896) et professeur à Louvain à partir de 1898, voir N. BALTHASAR, *Éloge funèbre de M. le chanoine Becker [...]*, dans *AN.U.C.L. 1920-1926*, p. CCLXX-CCLXXXIX et, dans une moindre mesure, P. LADEUZE, *Discours prononcé par Monseigneur Ladeuze, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, le 27 juin 1925, aux funérailles de M. le professeur L. Becker*, *ibid.*, p. CCLXII-CCLXIX. Nommé en 1898 professeur de dogmatique à la *Schola minor* et de théodicée à l'Institut supérieur de philosophie, Léon Becker fut relevé en 1904 de son cours de théologie à la *Schola minor* et chargé, tout en conservant son enseignement à l'Institut de philosophie, du cours d'histoire de la théologie au moyen âge à la *Schola maior*. On notera que seul J. BITTREMIEUX, [Léon Becker], dans *Ephemerides theologiae lovanienses*, t. II, 1925, p. 648-649, évoque, de façon évasive, ses difficultés doctrinales.

<sup>83</sup> *A.K.U.L., P.M.L.*, n° [74], Affaire Becker (1902-1909).

dispensait un enseignement peu conventionnel pour les étudiants et, après diverses plaintes, il avait été invité par les évêques à soumettre son cours de dogmatique au jugement de la Faculté de théologie. S'étant dans un premier temps soldée par de simples corrections à apporter à son cours et par la promesse d'obtenir un autre enseignement mieux adapté à sa personnalité à la *Schola maior*, l'affaire avait cependant vite connu de nouveaux développements. Tandis que le chanoine de Dorlodot avait écrit à son collègue que son cours n'était qu'un tissu d'hérésies<sup>84</sup>, une plainte avait été déposée à Rome et peu après, au printemps de 1904, alors que les évêques enquêtaient de manière approfondie sur son cas, un avis du Saint-Office demandant des renseignements sur sa doctrine et ses écrits était parvenu à Malines<sup>85</sup>. Les évêques avaient répondu par un mémoire et bientôt, grâce à l'intervention d'Hebbelynck, c'est le Père Lepidi, maître du Sacré Palais<sup>86</sup>, qui avait été chargé de régler le dossier. Après examen par deux censeurs<sup>87</sup> et diverses tractations, une liste de propositions signées par Becker avait été adressée au Père Lepidi (15 novembre 1904), tandis qu'un procès-verbal de toute l'affaire avait été dressé à l'intention du Saint-Père pour clore le dossier (15 décembre 1904)<sup>88</sup>.

A propos de cette première affaire, on notera que, lorsqu'il avait été question, en novembre 1903, de trouver un enseignement plus approprié pour Becker à la *Schola*

---

<sup>84</sup> Le professeur était l'auteur d'un cours autographié, qui circulait à Louvain et qui fournit à ses détracteurs une arme facilement utilisable contre lui (cfr L. BECKER, *De ordine supernaturali. De redemptione Christi. De donis justitiae. Notiones et principia in usum auditorum*, Louvain, J. Feyaerts, 1902).

<sup>85</sup> Pour le dossier romain, voir A.C.D.F., *Rubricella Alle Censurae Librorum. 1851-1916*, chemise « 1900-905, Malines : Sulle opere del Prof. Sac. Becker dell'Università di Lovanio-9 jul. 1904 ; 1906-1908 ».

<sup>86</sup> Sur Alberto Lepidi (1838-1925), entré chez les dominicains de Sainte-Sabine en 1855, professeur de philosophie au *studium* dominicain de Louvain (1862), maître des étudiants et professeur de dogmatique à Flavigny (1868), régent des études à Louvain (1872), régent du Collège de la Minerve à Rome (1885), assistant du maître général (1891) et maître du Sacré Palais (1897), voir H.D. SAFFREY, *Lepidi (Alberto)*, dans *Catholicisme...*, t. VII, col. 405. La principale étude disponible est celle de G. SESTILLI, *Il padre Alberto Lepidi, O.P., e la sua filosofia*, Turin-Rome, 1930. On notera que le Père Lepidi, qui exerça la fonction de maître du Sacré Palais jusqu'à sa mort, a eu une influence modératrice dans les controverses doctrinales soulevées par la crise moderniste.

<sup>87</sup> Dont Columba Marmion, à l'époque prieur à l'abbaye du Mont-César (sur son intervention dans l'affaire, voir M. TIERNEY, *Dom Columba Marmion. A Biography...*, p. 91-94).

<sup>88</sup> Cfr A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [74], Affaire Becker (1902-1909), Un ensemble de documents intitulés « 1903-1904. 1ère affaire », Note récapitulative de Ladeuze, s.d.

*maior*, Mgr Hebbelynck, toujours très soucieux de régler sans vagues les problèmes doctrinaux, s'était convaincu qu'une bonne solution aurait été de fractionner l'enseignement patrologique de Ladeuze pour confier l'étude des IV-V<sup>e</sup> siècles au professeur en difficulté. A côté d'objections d'ordre scientifique, Ladeuze en fit valoir « une plus subjective et personnelle », que nous avons déjà évoquée, mais qui en dit long sur ses dispositions d'esprit à l'époque :

« J'ai toujours préféré les études de Patrologie à celles du Nouveau Testament. Et les communications que vous m'avez faites hier, ne peuvent certes que me confirmer dans ces goûts. Je désire donc vivement ne pas restreindre mes occupations patrologiques. Qui sait s'il ne viendra pas un jour où, accusé et condamné à mon tour, je serais très heureux d'avoir conservé mes anciens auteurs ecclésiastiques pour me consoler avec eux ? »<sup>89</sup>.

Toujours dans ce contexte, Hebbelynck avait ensuite proposé à Cauchie de délester son cours d'histoire ecclésiastique de l'histoire du dogme au profit de Becker. La réponse fut, comme à l'habitude avec Cauchie, diplomatique et pleine de tact :

« Je prends la respectueuse liberté de vous dire que jusqu'ici j'ai toujours estimé que l'histoire du dogme était une partie intégrante de l'histoire ecclésiastique dont l'enseignement m'est confié. Et je crois même ne pas manquer de modestie en rappelant que, si j'en crois les gens compétents, j'ai fait quelque honneur à cette partie de mon enseignement.

Comme il s'agit de m'enlever cette partie de mon cours, je crois de mon devoir de vous adresser ma démission de professeur d'histoire ecclésiastique.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments de profonds respects »<sup>90</sup>.

Becker finit par obtenir un cours d'histoire de la théologie médiévale à la *Schola maior* et à s'en porter très bien, jusqu'au jour où il fut à nouveau mis en cause, auprès de Ladeuze cette fois, en raison des « ambiguïtés » de son enseignement. En décembre 1909, en effet, ce dernier reçut d'un correspondant connu de lui mais qu'il n'identifie pas, un document anonyme émanant selon toute vraisemblance d'un étudiant et qui développait l'acte d'accusation<sup>91</sup>. Dans ses exposés historiques relatifs à la théologie des sacrements, Becker avait fait état des divergences entre l'Église grecque et l'Église latine en ce qui concerne la confirmation, l'eucharistie et le baptême. Mais au lieu d'en tirer profit pour montrer la pérennité du dogme catholique, il avait au contraire souligné

---

<sup>89</sup> *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Hebbelynck, Louvain 10 novembre 1903.

<sup>90</sup> *Ibid.*, Un ensemble de documents intitulés « 1909. 2e affaire », Lettre de Cauchie à Hebbelynck, Louvain 22 décembre 1903.

<sup>91</sup> *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Becker, 12 décembre 1909.



les difficultés doctrinales posées par ces divergences et conclu à la trop grande propension de l'Église latine à vouloir tout préciser et disséquer dans ses formulations dogmatiques. Cette attitude, systématique à l'égard de la théologie catholique, créait, selon son détracteur anonyme, une impression pénible et troublante chez les étudiants et appelait une réaction.

Ladeuze régla l'affaire discrètement par un échange de lettres entre le mystérieux accusateur et son professeur contesté, mais il invita ce dernier à la plus grande prudence : il fallait éviter de souligner les difficultés, ne jamais laisser entendre qu'un problème n'avait pas de réponse, toujours prévenir d'éventuels troubles dogmatiques chez les élèves, soit positivement, en s'appuyant sur un auteur catholique sérieux ou une solution personnelle, soit négativement, en montrant que le dogme bien compris n'était pas ébranlé<sup>92</sup>. S'il est clair, à travers cette « seconde affaire », que le tempérament intellectuel de Becker ne fut pas étranger à ses nouvelles difficultés, il est tout aussi clair que le climat général de suspicion doctrinale de l'époque ne prêtait guère au questionnement théologique, surtout dans un domaine aussi sensible que l'histoire des dogmes. Ladeuze le fit clairement comprendre à son professeur d'histoire de la théologie médiévale, lorsqu'il accusa réception de son texte de défense : ce texte était « tout à fait satisfaisant », mais « à raison des circonstances », il était nécessaire, « dès qu'il s'agi[ssai]t d'une difficulté dogmatique », de s'arranger pour ne laisser planer aucun doute quant à son attachement personnel au dogme<sup>93</sup>.

#### ***b. Ladeuze et la première Semaine d'ethnologie religieuse (1911-1912)***

Début avril 1911, Ladeuze reçut d'Angleterre une longue lettre (15 pages) du Père Frédéric Bouvier, professeur au scolasticat des jésuites français de Ore Place (Hastings)<sup>94</sup>, lui exposant ses idées concernant un projet de création d'une semaine

---

<sup>92</sup> *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Becker, 12 décembre 1909 (note manuscrite annexe).

<sup>93</sup> *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Becker, 17 décembre 1909.

<sup>94</sup> Sur Frédéric Bouvier (1871-1916), disciple du Père de Grandmaison, professeur au scolasticat des jésuites français en Angleterre (Ore Place) de 1909 à 1914 et un des premiers collaborateurs des *Recherches de science religieuse*, voir la notice de L. DE GRANDMAISON, *Frédéric Bouvier. In memoriam*, dans *Études*, t. CXLIX, 1916, p. 281-292, et le témoignage de son frère H. BOUVIER, *Une apologétique vivante. Frédéric Bouvier, de la Compagnie de Jésus. Récit d'un frère*, Paris, 1924.

internationale d'ethnologie religieuse<sup>95</sup>. Les débuts difficiles de cette entreprise, qui devait se concrétiser à Louvain en 1912<sup>96</sup>, sont bien connus, notamment grâce à un article du chanoine Aubert consacré au rôle joué dans ce dossier par le cardinal Mercier<sup>97</sup>. Il y relate notamment la part d'initiateurs prise par Wilhelm Schmidt, missionnaire allemand de la congrégation des Pères du Verbe Divin<sup>98</sup>, et, dans une moindre mesure, par Frédéric Bouvier et le Père de Grandmaison<sup>99</sup>, l'opposition irréductible, dès la réunion préparatoire de septembre 1911, du chanoine Colinet,

---

<sup>95</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept(.)[embre]1911 », Lettre du P. Bouvier à Ladeuze, Ore Place 11 mars 1911 (envoyée seulement le 2 avril 1911), p. 5-6.

<sup>96</sup> Les « Semaines d'ethnologie religieuse » connurent cinq éditions : Louvain (1912 et 1913), Tilburg (1922), Milan (1925) et Luxembourg (1932).

<sup>97</sup> R. AUBERT, *Aux origines des Semaines d'ethnologie religieuse. Le cardinal Mercier et la curie romaine*, dans *Studi in onore di Lorenzo Bedeschi* (Fonti e Documenti, t. XIV), t. II, Urbino, 1985, p. 581-622, que nous citerons ici d'après ID., *Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde...*, p. 141-166.

<sup>98</sup> Sur le Père Wilhelm Schmidt (1868-1954), prêtre de la Société du Verbe divin (1892), professeur au scolasticat de Mödling, en Autriche (1895), privat-docent à l'Université de Vienne (1921) et professeur à l'Université de Fribourg (1939-1951), voir, pour une première information, J. RIES, *Schmidt (Wilhelm)*, dans *Catholicisme...*, t. XIII, col. 924-927. En 1906, le Père Schmidt, ethnologue de premier plan, avait fondé la revue *Anthropos*, un périodique international d'ethnologie et de linguistique, destiné à la fois à permettre aux missionnaires de publier leurs observations ethnologiques et de recevoir une formation critique dans ce domaine. A l'origine des Semaines d'ethnologie religieuse (1912), il jouera un rôle important dans le développement de l'ethnologie scientifique. Voir également : J. HENNINGER, *P. Wilhelm Schmidt S.V.D. 1868-1954. Eine biographische Skizze*, Fribourg, 1956 (extrait de *Anthropos*, t. LI, 1956), notamment p. 19-20 pour la bibliographie ; G. VAN BULCK, *Un demi-siècle d'ethnologie, le R.P. Wilhelm Schmidt*, dans *Zaire*, t. X, 1954, p. 1029-1042 ; F. BORNEMANN, *P. Wilhelm Schmidt S.V.D. 1868-1954* (Analecta SVD, 59), Rome, 1982.

<sup>99</sup> Sur Léonce Loizeau de Grandmaison (1868-1927), prêtre de la Compagnie de Jésus (1898), professeur de théologie à Cantorbéry et à Ore Place (1898-1908), directeur des *Études*, la revue des jésuites parisiens (1908), et fondateur des *Recherches de science religieuse* (1910) ainsi que des *Nouvelles religieuses* (1918), voir en premier lieu les notices des grands dictionnaires : [R. AUBERT,] *Grandmaison (Léonce de)*, dans *D.H.G.E.*, t. XXI, col. 1128-1129 ; J. DANIELLOU, *Grandmaison (Léonce de)*, dans *D.S.*, t. VI, col. 770-773 ; H. DU PASSAGE, *Grandmaison (Léonce de)*, dans *D.T.C. Tables*, t. I, col. 1892-1893 ; ID., *Grandmaison (Léonce Loizeau de)*, dans *Catholicisme...*, t. V, col. 190-191 ; H. BEYLARD, *Grandmaison (Léonce Loizeau de)*, dans *D.B.F.*, t. XVI, col. 982-983. La biographie de référence reste celle de J. LEBRETON, *Le Père Léonce de Grandmaison*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1932. Arrivé à la tête des *Études* en pleine crise moderniste, il sut prendre part aux débats d'une façon très modérée et nuancée, qui contraste avec l'esprit polémique du temps. C'est pour échapper à cet esprit et tenter d'apporter une réponse positive aux problèmes posés qu'il fonda les *Recherches de science religieuse*.

professeur d'orientalisme à Louvain<sup>100</sup>, l'intervention de Rome dans les préparatifs suite à la dénonciation de ce dernier, et, enfin, le concours décisif de Mercier pour faire triompher l'entreprise malgré les réticences romaines. Sans vouloir reprendre un dossier déjà bien exploré, il importe cependant d'y apporter ici quelques éclaircissements, notamment quant au rôle joué par Ladeuze.

Dans sa mise au point sur l'origine des Semaines, le chanoine Aubert précise<sup>101</sup>, sur la base des recherches récentes du Père Bornemann<sup>102</sup>, que l'idée en aurait germé dans l'esprit du P. Schmidt à la suite d'un entretien avec Mercier au cours de l'été 1910. Ce dernier aurait regretté le retard pris par les catholiques dans le domaine de l'étude des religions et aurait estimé fort utile, dans une perspective apologétique, de former un certain nombre de prêtres à cette discipline. Le P. Schmidt aurait d'abord hésité à se charger de l'entreprise, mais à la suite de nouveaux appels, notamment du Père de Grandmaison, directeur des *Recherches de science religieuse*, et de Mgr Ladeuze, il se serait finalement décidé, en juin 1911, à soumettre un avant-projet aux supérieurs des divers ordres et congrégations missionnaires. Le chanoine Aubert signale également combien cette version des faits corrige l'exposé du Père de Grandmaison qui, dans sa notice sur le Père Bouvier de 1916, lui attribuait la paternité des Semaines<sup>103</sup> et, dans une moindre mesure, celui, déjà plus nuancé, du frère de Frédéric Bouvier en 1924<sup>104</sup>.

Si le dossier de Ladeuze conservé dans les archives universitaires<sup>105</sup> confirme les lignes essentielles de ce récit, il y apporte cependant un certain nombre de précisions utiles. C'est que dans sa longue lettre à Ladeuze du 11 mars 1911, le Père Bouvier

---

<sup>100</sup> Auquel Ladeuze s'était opposé, comme nous l'avons vu, alors qu'il collaborait à la revue *Le Muséon* (cfr *supra*).

<sup>101</sup> R. AUBERT, *Aux origines des Semaines d'ethnologie religieuse. Le cardinal Mercier et la curie romaine...*, p. 142.

<sup>102</sup> Il cite F. BORNEMANN, *P. Wilhelm Schmidt S.V.D. 1868-1954...*, le chapitre 8 intitulé « Die Religions-ethnologische Woche 1911-1929 », p. 94 et suivantes, en signalant que le Père Bornemann ne fournit aucune référence, mais qu'il a eu accès aux papiers du P. Schmidt.

<sup>103</sup> L. DE GRANDMAISON, *Frédéric Bouvier. In memoriam*, dans *Études*, t. CXLIX, 1916, p. 284. J. LEBRETON, *Le Père Léonce de Grandmaison...*, p. 238, reprend cette version.

<sup>104</sup> H. BOUVIER, *Une apologétique vivante. Frédéric Bouvier, de la Compagnie de Jésus. Récit d'un frère...*, p. 71.

<sup>105</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 ».

s'était attaché, à l'intention du recteur de Louvain dont il sollicitait le concours, à retracer toute la genèse du projet<sup>106</sup>. L'idée d'une semaine internationale s'était développée dans l'esprit du Père Schmidt, après qu'il eut constaté que les missionnaires, qui étaient pourtant les mieux placés pour mener des enquêtes d'ethnologie religieuse, n'avaient aucune formation scientifique pour le faire<sup>107</sup>. Il s'en était ouvert aux Pères de Grandmaison et Bouvier, et tous trois avaient aussitôt éprouvé le désir d'élargir le projet en direction des apologistes et de l'histoire des religions en général. Devant les hésitations du Père Schmidt, que la crainte de se mettre trop en avant paralysait, le Père Bouvier avait pris l'initiative de se faire auprès de Ladeuze le « *simple intermédiaire* d'un projet, dont la première initiative et tout l'honneur revient [*sic*] au P(.)[ère] Schmidt »<sup>108</sup>.

Dans sa lettre, Bouvier s'expliquait longuement sur la suite de l'entreprise et réclamait l'aide de Louvain, indispensable selon lui pour faire aboutir le projet. Intéressant tous les missionnaires, censée répondre à un problème qui se posait à tous les catholiques européens et devant faire appel à toutes les ressources intellectuelles disponibles, l'œuvre devait être internationale. Elle devait dès lors avoir son siège dans un pays central et de langue française (la Belgique ou la Suisse) et, élément capital en ces temps difficiles — nous sommes en pleine réaction intégriste —, avoir l'aval des plus hautes autorités religieuses et scientifiques du pays d'accueil. Spontanément, les Pères Schmidt, Bouvier et de Grandmaison s'étaient accordés sur la Belgique et sur Louvain, convaincus d'obtenir un accueil favorable dans le chef de Mercier et de

---

<sup>106</sup> Eu égard à son intérêt, nous l'avons reproduite in extenso en Annexe XVI.

<sup>107</sup> D'après la première lettre de Bouvier à Ladeuze, il ne semble pas que l'entrevue de l'été 1910 entre Mercier et le Père Schmidt ait joué un rôle dans la genèse du projet. Si aucune mention n'en est faite dans la lettre de ce dernier demandant à Mercier son haut patronage (S.A.U.L., Fonds privés, *Fonds Désiré Mercier*, 46-79, Correspondance reçue par D.J. Mercier, professeur de philosophie, cardinal et archevêque de Malines, n° 63, 1911, Lettre du Père F. Bouvier à Mercier, Ore Place 25 juin 1911), le Père Schmidt la lui rappela cependant dans son premier courrier avec émotion : « je me souviens trop bien du si bienveillant accueil qu'Elle [Votre Éminence] nous a accordé à mon confrère et à moi, l'année passée à Malines, et du grand intérêt qu'Elle a montré juste pour ces études d'ethnologie et d'histoire comparée des religions » (*ibid.*, Lettre du Père J. Schmidt à Mercier, 27 juillet 1911).

<sup>108</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept(.)[embre]1911 », Lettre du P. Bouvier à Ladeuze, Ore Place 11 mars 1911, p. 1.

Ladeuze. Il est manifeste que les promoteurs redoutaient des difficultés avec les autorités ecclésiastiques et cherchaient à s'en prémunir grâce à l'autorité de Mercier :

« Ce que nous comptons demander au *cardinal Mercier* (la démarche n'est pas encore faite), ce qui nous semble, après y avoir mûrement réfléchi, *essentiel* à la réussite du projet, c'est le *haut patronage*, — tout au moins *ad honorem* et *ad tutelam*, de l'entreprise —, qui doit garder, pour être utile à plusieurs pays, un caractère nettement *international* et *interuniversitaire*. Or en ces temps où les questions les plus délicates et les plus complexes ne peuvent se discuter, entre catholiques de tous pays, avec une entière sécurité, sans un contrôle plus ou moins immédiat, officieux ou officiel des autorités ecclésiastiques, il nous a semblé, et il nous semble que le choix du cardinal Mercier, comme président d'honneur et patron officiel de la réunion internationale était une garantie, à la fois nécessaire, et suffisante, aux yeux des plus exigeants. Le cardinal jugerait ultérieurement, s'il veut et s'il doit en outre demander pour cette œuvre nouvelle la bénédiction et les encouragements de *Rome*. Il faut, bien entendu, que l'œuvre existe avant de songer à la faire bénir »<sup>109</sup>.

C'est donc dans ce contexte de stratégie ecclésiastique semble-t-il, que Mercier avait été pressenti pour patronner l'œuvre nouvelle, bien plus qu'en raison de son intérêt, ancien et manifeste, pour l'histoire des religions<sup>110</sup>.

A côté du patronage moral de Mercier, dont ils espéraient obtenir le soutien grâce à Ladeuze, les organisateurs comptaient également sur l'appui intellectuel et logistique de ce dernier :

« C'est pour lui assurer l'existence d'une façon *efficace*, que nous nous adressons à vous, Monseigneur le Recteur, avant même de tenter une démarche auprès du cardinal Mercier, si accueillant que nous le sachions à toute entreprise regardant l'avancement de la science catholique. Il nous semble que l'Université de Louvain, que vous représentez avec tant de hauteur de vue, est toute désignée pour fournir à un *comité international*, en votre personne un *président effectif*. Ce serait naturellement à vous de voir, si vous voulez et pouvez ajouter ce fardeau à tant d'autres charges importantes. Vous voudriez bien, en ce cas, désigner à titre de *secrétaire résident*, un de vos professeurs, ayant une compétence reconnue en ces questions. Vous n'aurez, si je suis bien renseigné, que l'embarras du choix »<sup>111</sup>.

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 5-6.

<sup>110</sup> Mercier s'intéressait depuis longtemps à l'histoire des religions, dans laquelle il voyait un merveilleux instrument au service de l'apologétique. Outre le témoignage du Père Schmidt cité ci-dessus, note, voir par exemple R. AUBERT, *Un projet avorté d'une association scientifique internationale catholique au temps du modernisme*, dans *Archivum historiae pontificae*, t. XVI, 1978, p. 223-312, ici p. 229, qui reproduit une note d'octobre 1907 relative au projet d'association internationale et dans laquelle l'histoire des religions apparaît au centre de ses préoccupations. Parmi les « œuvres déterminées que les catholiques sont spécialement indiqués pour accomplir », Mercier cite notamment : « une étude comparée des religions : quelle apologie magnifique de la religion catholique ! ».

<sup>111</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désigné par Ladeuze

Si par la suite Ladeuze ne devait pas jouer un rôle de premier plan dans les controverses relatées dans l'article du chanoine Aubert, sauf peut-être comme conseiller de Mercier<sup>112</sup>, on peut dire que, par son accueil favorable, il occupa une place non négligeable, dans la mise en œuvre concrète du projet. A la fin du mois d'avril, en effet, Ladeuze adressa au Père Bouvier une réponse circonstanciée dans laquelle il se montrait très favorable à l'idée, tout en attirant l'attention de son correspondant sur les difficultés de l'entreprise. D'une manière générale, il jugeait l'idée excellente, tant du point de vue de la science catholique que du point de vue de l'apologétique, et estimait que la réalisation du projet « serait une gloire pour Louvain »<sup>113</sup>. L'Université pourrait accorder son patronage, mettre ses locaux à disposition et assurer aux organisateurs le concours de ses professeurs et d'un certain public. Si le cardinal marquait son accord, Louvain était effectivement assez indiquée, et Ladeuze était persuadé que même si ce dernier n'avait pas le rôle principal dans l'affaire, il ne ferait pas d'objection pour accorder son patronage à l'œuvre.

Malgré cet accueil globalement favorable, une série de difficultés lui venaient cependant à l'esprit. La première, et non des moindres, était liée au climat de suspicion qui régnait dans les milieux catholiques à l'époque : le moment était-il opportun ? La seconde était financière : l'Université ne disposerait pas d'un budget pour couvrir les frais, d'autant qu'il n'y avait pas véritablement de demande à Louvain qui aurait justifié la création d'une école spécialisée : on n'y attirerait pas la masse des missionnaires comme tels, mais plutôt leurs formateurs. La meilleure solution consistait dès lors, selon lui, dans une formule combinant des leçons (pour former) et un congrès (pour attirer du monde). La troisième difficulté était logistique ; l'Université était incapable d'organiser elle-même la manifestation : aucun professeur n'était versé dans l'ethnologie religieuse et ce serait au comité projeté d'arrêter tous les détails de l'organisation pratique. Concernant la présidence effective du comité, Ladeuze ne pouvait y songer, faute de temps et de compétences, et il ne voyait aucun professeur susceptible de s'en charger. Pour lui, la meilleure solution était de confier cette tâche au Père Schmidt, le mieux

---

« Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept(.)[embre]1911 », Lettre du P. Bouvier à Ladeuze, Ore Place 11 mars 1911, p. 7.

<sup>112</sup> Voir ci-dessous, la suite de ce paragraphe.

<sup>113</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept(.)[embre]1911 », Brouillon de réponse de Ladeuze, Louvain 21 avril 1911.

placé pour lancer l'affaire et recruter les adhésions, d'autant que, venant d'un missionnaire, le projet ne serait pas victime des rivalités interuniversitaires<sup>114</sup>.

En apparence modeste, cette intervention de Ladeuze fut en fait décisive, car son adhésion chaleureuse au projet et la promesse du patronage de l'Université de Louvain décidèrent le Père Schmidt à se lancer à l'eau<sup>115</sup>. C'est d'autant plus vrai que, au départ, si Mercier avait soutenu avec force l'entreprise, il s'était déclaré incompétent pour présider le comité de patronage et que, concrètement, seul le soutien de Ladeuze constituait alors une avancée significative pour les promoteurs de l'entreprise<sup>116</sup>. Ladeuze devait d'ailleurs faire davantage, même si, à sa propre demande, on devait lui réserver une place discrète dans les préparatifs en cours<sup>117</sup>. C'est lui qui, de fait, joua le rôle de secrétaire du projet pour Louvain, contrôlant tous les documents, cherchant les informations pratiques, etc.<sup>118</sup>. C'est lui qui invita les professeurs de Louvain concernés à la réunion préparatoire de septembre 1911 (Van Crombrugghe, Forget, Noël, Remy, Colinet, Carnoy, De Jonghe, Brohée, Cauchie, Van Hoonacker, Coppieters)<sup>119</sup>. C'est lui

---

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> *Ibid.*, Lettre de Schmidt à Ladeuze, Mölding 11 juillet 1911. Estimant qu'il aurait dû écrire plus vite à Ladeuze pour le « remercier de tout cœur de la grande bienveillance avec laquelle [il avait] (vous avez) accepté d'encourager le projet du R.P. Bouvier et de moi », le Père Schmidt ajoutait : « Nous vous sommes extrêmement obligés de l'assistance que vous avez bien voulu nous accorder car c'est seulement par elle que nous avons obtenu la première possibilité de réaliser ce projet ».

<sup>116</sup> C'est ce qui explique que dans la lettre où il remerciait Mercier de son soutien tout en regrettant son refus de présider le Comité de patronage, le Père Bouvier ait insisté sur l'aide concrète apportée par Ladeuze : « nous sommes on ne peut plus reconnaissant pour les offres généreuses d'hospitalité que veut bien nous faire Mgr Ladeuze ». Cfr S.A.U.L., Fonds privés, *Fonds Désiré Mercier*, 46-79, Correspondance reçue par D.J. Mercier, professeur de philosophie, cardinal et archevêque de Malines, n° 63, 1911, Lettre du Père F. Bouvier à Mercier, Ore Place 16 juillet 1911.

<sup>117</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept(.)[embre] 1911 », Lettre du P. Bouvier à Ladeuze, Ore Place 25 juin 1911.

<sup>118</sup> Voir par exemple : *ibid.*, Un ensemble de documents désignés par Ladeuze « Correspondance avec P. Schmidt et P. Bouvier fin 1911-comm[encement] 1912, avant les difficultés provoquées à Rome. Préparation du programme et des cours ».

<sup>119</sup> *Ibid.*, Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Correspondance [...] avant la réunion préparatoire de sept(.)[embre] 1911 », Note de Ladeuze à différents professeurs de l'Université pour les inviter à la réunion de septembre 1911.

qui, à la demande de Mercier<sup>120</sup>, rédigea un projet de réponse<sup>121</sup> à la lettre du cardinal De Lai torpillant le projet<sup>122</sup>. Etc.

Au-delà des tractations et des controverses bien exposées par le chanoine Aubert sur la base des archives de Malines — dont les archives de Louvain ne sont qu'un double rectoral —, il reste à souligner le climat paralysant d'une époque et les mérites de ceux qui l'ont traversée en se souciant de l'avenir intellectuel du catholicisme<sup>123</sup>. En un temps, celui de la réaction intégriste, où toute avancée scientifique sur le terrain des sciences religieuses était d'emblée suspectée de trahison dogmatique, soutenir, même discrètement, un projet comme celui des Semaines d'ethnologie religieuse n'était pas sans risques. Pour Ladeuze, cependant, désertir un domaine scientifique sous prétexte qu'il était miné sur le plan doctrinal, c'était trahir le ministère intellectuel d'une université catholique : il fallait au contraire occuper le terrain et, par la connaissance des faits et la rigueur de la démarche, y faire prévaloir son point de vue<sup>124</sup>. Fidèle au projet progressiste de son professorat, Ladeuze a cherché, avec discrétion et prudence, à maintenir ce cap au cours des premières années de son rectorat. Comme l'illustre à merveille le dossier des Semaines d'ethnologie religieuse, il n'a pu le faire qu'avec le soutien de Mercier, avec qui il partageait un même idéal scientifique, et dont l'autorité intellectuelle, le prestige moral, l'habileté manœuvrière aussi, ont permis tant d'avancées.

---

<sup>120</sup> *Ibid.*, Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « Difficultés à Rome », Carton de Mercier à Ladeuze, Malines 21 février 1912.

<sup>121</sup> *Ibid.*, Une note intitulée « Résumé du projet de réponse pour cardinal ».

<sup>122</sup> *Ibid.*, Lettre de De Lai à Mercier, Rome 12 février 1912 (copie dactylographiée sur papier à entête de l'archevêché). Pour information, ce document est reproduit dans R. AUBERT, *Aux origines des Semaines d'ethnologie religieuse. Le cardinal Mercier et la curie romaine...*, p. 159.

<sup>123</sup> Sur le début des Semaines d'ethnologie religieuse, voir également : A.K.U.L., *P.M.L.*, Carton n° [73], Affaires ecclésiastiques, Chemise « Colinet » (1888-1914), et S.A.U.L., Fonds privés, *Fonds Désiré Mercier*, 46-79, Correspondance reçue par D.J. Mercier, professeur de philosophie, cardinal et archevêque de Malines, n° 63, 1911, la correspondance avec les Pères Bouvier et Schmidt.

<sup>124</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° 8, « II. Faculté de Théologie/C.S.C. Orientalium. Schola Minor », Chemise « Semaines d'Ethnologie religieuse. 1921-1932 », Un ensemble de documents désignés par Ladeuze « Difficultés à Rome », Une note intitulée « Résumé de projet de réponse pour cardinal ».



*c. Les suites de l'affaire Laminne (juin 1911)*

En juin 1911, tandis qu'il était occupé aux préparatifs de la nouvelle année académique et de la réunion de septembre du comité d'ethnologie religieuse, Ladeuze fut sollicité par son professeur de dogmatique spéciale à la *Schola maior*, Jacques Laminne, pour qu'il obtienne des instructions claires de l'épiscopat en matière de transformisme<sup>125</sup>. Dans une première lettre destinée au recteur, Laminne ne cachait pas son amertume quant à l'ambiguïté de la situation qui était la sienne depuis ses difficultés de 1908 : il pouvait certes ne rien enseigner ni publier sur la question, mais il estimait que cela n'aiderait pas à résoudre la question et il s'étonnait de ne pas pouvoir traiter de façon théologiquement et scientifiquement satisfaisante des théories qui traînaient, souvent sous une forme abâtardie, dans la presse ou chez des auteurs couverts par l'*imprimatur* : les propos tenus par le Père Fleming lors du voyage rectoral à Rome n'invitaient-ils pas à plus de souplesse<sup>126</sup> ? De quoi s'agissait-il précisément ?

Dans sa lettre destinée — si Ladeuze le jugeait utile — aux évêques<sup>127</sup>, Laminne rappelait qu'en 1908, il avait été appelé chez le cardinal et s'était clairement expliqué sur son enseignement<sup>128</sup> : si jamais il n'avait professé que l'âme n'est pas la forme substantielle du corps, il avait par contre admis, à titre d'hypothèse, un évolutionnisme partiel en ce qui concerne l'origine des caractères naturels du corps de l'homme. Comme nous l'avons vu, Mercier, qui ne s'était pas opposé à l'enseignement du transformisme, pourvu que ce fût à titre d'hypothèse, lui avait laissé entendre que sa thèse pourrait n'être pas appréciée à Rome. En toute hypothèse, son enseignement sur cette matière ne revenant que quatre ans plus tard, il n'y avait qu'à attendre : d'ici là, l'autorité ecclésiastique aurait peut-être parlé et les choses seraient alors beaucoup plus simples. Le temps ayant passé et Laminne devant reprendre l'enseignement du *De Deo creante* l'année suivante, il souhaitait recevoir des consignes claires. Il estimait sa doctrine parfaitement orthodoxe et croyait utile de pouvoir aborder le problème

---

<sup>125</sup> *Ibid.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. II. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Courrier de Laminne à Ladeuze (comprenant une lettre introductive destinée à Ladeuze et une lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911.

<sup>126</sup> *Ibid.*, Courrier de Laminne à Ladeuze (lettre introductive), Louvain 17 juin 1911.

<sup>127</sup> *Ibid.*, Courrier de Laminne à Ladeuze (lettre destinée aux évêques), Louvain 17 juin 1911.

<sup>128</sup> Cfr *supra*, le point A de ce chapitre.

publiquement, de façon à pouvoir faire prévaloir un point de vue acceptable, mais si tel n'était pas le jugement des autorités, il s'y soumettrait.

Quelques jours plus tard, Laminne revint à la charge, sans doute pour donner plus de poids à un aspect de son dossier qui l'irritait particulièrement : le fait qu'on l'empêchait d'exposer son point de vue, alors qu'on laissait à d'autres, beaucoup moins scrupuleux en matière d'orthodoxie catholique, le droit de s'exprimer<sup>129</sup>. Il évoquait ainsi les conférences d'un certain Lebrun, dont le contenu, bien plus problématique que son enseignement, n'avait suscité aucune réaction de l'autorité. Il s'agissait sans aucun doute d'Hector Lebrun, à l'époque professeur de zoologie à l'Université de Gand, qui, comme ancien étudiant de Louvain<sup>130</sup>, avait été invité en 1908-1909 à donner une série d'exposés sur la problématique de l'évolutionnisme à l'Institut supérieur de philosophie<sup>131</sup>. Dans un de ses exposés, d'après les informations de Laminne, Lebrun avait enseigné les origines animales du corps de l'homme, sans référence à un contexte surnaturel et sans distinguer le problème de l'âme de celui du corps. Et il concluait amèrement : « Voilà encore un exposé imparfait et bien plus sujet à la critique que le mien. Est-ce à moi seul qu'il sera défendu de parler de cette question ? »<sup>132</sup>.

Devant tant d'insistance, Ladeuze eut un entretien avec Mercier à ce sujet le 25 juin<sup>133</sup>, mais sans que le problème soit évoqué par l'évêque<sup>134</sup>. D'une manière

<sup>129</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. II. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911.

<sup>130</sup> Sur Hector Lebrun (1866- ?), docteur en médecine (1890) et en sciences (1897) de l'Université de Louvain, où il fut assistant de Carnoy de 1892 à 1897, aide naturaliste (1898) puis conservateur (1906) au Musée d'histoire naturelle de Bruxelles et professeur de zoologie à l'Université de Gand (1909), voir *Université de Gand. Liber memorialis. Notices biographiques*, t. II, *Faculté des sciences et Écoles spéciales [...] Faculté de Médecine*, Gand, 1913, p. 397-399. A partir de 1909, il avait publié plusieurs études sur l'évolutionnisme, notamment dans la *Revue néo-scholastique* en 1911.

<sup>131</sup> Voir V. MARCHAND, *De receptie van het darwinisme aan de Leuvense Universiteit (1859-1914)...*, p. 66-67.

<sup>132</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. II. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911.

<sup>133</sup> *Ibid.*, Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911 (la réponse de Mercier est annotée par Ladeuze en marge).

<sup>134</sup> On n'en trouve aucune trace dans les archives de la conférence épiscopale (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 14, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 24-25 juli 1911).

générale, le cardinal lui répondit qu'il fallait être extrêmement prudent et ne pas laisser courir de bruits en matière d'orthodoxie, notamment en raison du nonce, qui était « scrupuleux et inquisiteur »<sup>135</sup>. Et la remarque ne valait pas seulement pour Laminne, mais pour tout « le groupe des transformistes de Louvain »<sup>136</sup> (parmi lesquels il citait nommément de Dorlodot). De façon précise, ce que Mercier disait avoir regretté chez Laminne en 1908, c'est qu'il ait laissé à son auditoire l'impression que les catholiques étaient en mauvaise position dans ce dossier, qu'il n'était pas si facile pour la foi de se tirer des données de la science, mais que cela, c'était l'affaire de la théologie. On notera que si la première partie de la réponse de Mercier se comprend aisément, la seconde est nettement plus problématique, dans la mesure où l'on ne trouve nulle part trace, dans le dossier de Laminne, de l'attitude décrite. Faut-il y voir l'expression a posteriori des sentiments réels de Mercier en 1908 ou, plus simplement, la rationalisation acceptable d'un différend personnel ? C'est difficile à dire.

Il est peu vraisemblable que Laminne ait été informé de l'entretien de Ladeuze avec Mercier, car en décembre de la même année, il écrivit à nouveau au recteur pour lui demander une approbation de l'enseignement qu'il comptait donner et qu'il reproduisait dans une longue annexe<sup>137</sup>. On peut imaginer que s'il avait reçu une réponse à ses deux lettres de juin, cette démarche eût été pour lui sans objet. En tout état de cause, Ladeuze lui répondit oralement que son enseignement était « certainement *orthodoxe* »<sup>138</sup>, mais qu'il devait y souligner nettement la pérennité du dogme de la création et tirer habilement son épingle du jeu. En ce qui concerne l'aspect doctrinal, il fallait bien insister sur l'affirmation catégorique de la création divine de l'âme et des caractères surnaturels du corps humain, et montrer que l'opinion évolutionniste modérée s'accordait parfaitement avec l'unité de l'espèce humaine et l'idée d'un Dieu intelligent et providentiel. Et pour se prémunir contre les problèmes d'orthodoxie, il suffisait de « noter que vous faites l'exposé critique de la contro[ver]se, sans prendre *nettement*

---

<sup>135</sup> A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise « Fac. Théol. II. 21.6.1914-fin 1918 » (1909-1918), Un ensemble de documents désigné par Ladeuze « 1911. M. Laminne-Transformisme », Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 20 juin 1911 (la réponse de Ladeuze annotée en marge).

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> *Ibid.*, Lettre de Laminne à Ladeuze, Louvain 19 décembre 1911.

<sup>138</sup> *Ibid.*

parti pour [l']évolution(.)[nisme] »<sup>139</sup>. Décidément, à défaut de pouvoir exprimer son point de vue, rien ne valait un bon compte rendu pour distiller discrètement sa pensée sans donner prise formellement à la censure.

*d. Autour de la reprise du Corpus scriptorum christianorum orientalium (février 1912-janvier 1913)*

Le 3 février 1912, Ladeuze reçut de Jean-Baptiste Chabot<sup>140</sup>, le fondateur du *Corpus scriptorum christianorum orientalium*<sup>141</sup>, une longue lettre dans laquelle il lui exposait son projet de faire reprendre sa publication par les Universités de Louvain et de Washington<sup>142</sup>. L'idée était née d'un dialogue avec son principal collaborateur, Henri Hyvernât, prêtre d'origine française mais professeur à l'Université catholique de Washington<sup>143</sup>, et avec l'ancien recteur de Louvain, Mgr Hebbelynck, qui s'était fait, à cette occasion, l'ambassadeur de son ancienne université. Partie de l'idée qu'il ne convenait pas que les universités catholiques abandonnent aux institutions protestantes le monopole des grandes publications scientifiques, la discussion avait glissé, sous l'impulsion d'Hyvernât, sur l'éventualité d'un transfert du *Corpus* à une institution universitaire catholique. Interpellé, Chabot répondit qu'après tant de travail il voyait

---

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> Sur Chabot, voir ci-dessus.

<sup>141</sup> Sur *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, lancé en 1903 et qui comporte quatre séries (écrivains syriens, coptes, arabes et éthiopiens), voir la brève notice de G. BARDY, *Corpus scriptorum christianorum orientalium (C.S.C.O.)*, dans *Catholicisme...*, t. III, col. 215.

<sup>142</sup> *Ibid.*, A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Lettre de Chabot à Ladeuze, 3 février 1912. Sur cette entreprise, voir les quelques lignes qu'y consacre C.J. NUESSE, *The Catholic University of America. A Centennial History...*, p. 182.

<sup>143</sup> Sur Henri Hyvernât (1858-1941), élève du séminaire de Saint-Sulpice d'Issy (1887-1879) et de Paris (1877-1879), ordonné prêtre à Lyon en 1882, chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome (1882-1885) où, tout en étudiant la théologie et le droit canonique, il se spécialisa dans les langues orientales, professeur d'assyriologie et d'égyptologie à l'Apollinaire (1885-1888), traducteur pour la Congrégation de la Propagande (1885-1889) et professeur d'archéologie biblique et d'orientalisme à l'Université de Washington (à partir de 1889), voir J. TRINQUET, *Hyvernât (Henri)*, dans *Catholicisme...*, t. V, p. 1150-1152, et Y. CALVET, *Un orientaliste méconnu, l'abbé Hyvernât*, dans *Bulletin de la Diana*, t. LVII, 1998, p. 3-28.

enfin venir le moment où son entreprise serait rentable, mais que, « désireux avant tout d'en assurer la continuation »<sup>144</sup>, il était ouvert à pareille éventualité.

Mgr Hebbelynck laissa entendre qu'il n'était pas impossible que l'Université de Louvain s'entendît avec celle de Washington pour s'assurer l'honneur de cette reprise et qu'en toute hypothèse, il se faisait fort d'obtenir le soutien de l'évêque de Gand, si son successeur agréait le projet. Ancien de Louvain, Chabot confessait n'avoir aucun rapport avec Washington, mais envisager « avec beaucoup de plaisir que Louvain profitât de [s](m)es labeurs antérieurs »<sup>145</sup>. « Il est certain, disait-il, que cette entreprise est d'une part digne d'une université, et d'autre part qu'elle ne présente au point de vue de la 'censure' aucun danger »<sup>146</sup>. Le seul obstacle serait la petite contribution financière qui serait demandée aux deux universités au cours des premières années, mais Washington y avait d'ores et déjà consenti. Après avoir dressé un état des lieux financier, Chabot soumettait l'idée au recteur de Louvain et proposait, si l'idée l'agréait, d'ouvrir immédiatement des négociations directes pour concrétiser le projet.

Après une semaine de réflexion, Ladeuze écrivit à Chabot tout le bien qu'il pensait de l'entreprise et le remercia pour le dévouement dont il faisait preuve à l'égard de l'*Alma Mater*<sup>147</sup>. Sans aucun doute, le projet considéré en lui-même le séduisait grandement : il réveillerait et entretiendrait à Louvain la vieille tradition de l'étude des langues orientales ; il procurerait, grâce aux échanges, de grands avantages pour la bibliothèque ; enfin et surtout, il permettrait à Louvain de rivaliser avec Berlin et Vienne dans la publication d'une grande collection. Cependant, outre les objections financières qu'il redoutait de la part des évêques, Ladeuze voyait encore une autre difficulté : en se chargeant de l'édition du *Corpus*, Washington et Louvain ne risquaient-elles pas de se brouiller avec Paris, qui assurait l'édition de la *Patrologia orientalis* <sup>148</sup>? Ne faudrait-il pas profiter de l'occasion pour fondre les deux publications

---

<sup>144</sup> A.K.U.L., A.V.M.V.W., n° 448, Corpus scriptorum christianorum orientalium 1912-36, Lettre de Chabot à Ladeuze, 3 février 1912.

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Chabot, Louvain 9 février 1912 (brouillon).

<sup>148</sup> Comme nous allons le voir dans les pages qui suivent, la *Patrologia orientalis* était l'œuvre de Mgr Graffin (cfr ci-dessous) qui avait lancé en 1894 une *Patrologia syriaca*, à laquelle avait bientôt succédé cette *Patrologia orientalis*.

et éviter ainsi à tous une dépense de temps et d'argent parfaitement inutile ? Était-ce envisageable ? En toute hypothèse, Ladeuze marquait son accord de principe pour tenter l'aventure, demandait à son interlocuteur de lui faire part franchement de ses impressions quant aux obstacles qu'il avait évoqués et suggérait qu'on obtienne rapidement un accord de principe des évêques américains, ce qui serait de nature à impressionner les évêques belges, dont la prochaine réunion était prévue en juillet.

Il est sans grand intérêt pour notre propos de retracer en détail les tractations qui suivirent et qui portèrent surtout, comme on peut s'en douter, sur le volet financier de l'opération. Washington ayant signifié son accord au recteur de Louvain le 3 juillet 1912 par l'intermédiaire d'Hyvernât<sup>149</sup>, Ladeuze défendit chaleureusement le dossier auprès des évêques lors de leur réunion des 22-23 juillet suivants<sup>150</sup>. Les risques financiers étaient minimes (moyennant quelques sacrifices au départ, l'affaire pourrait même être rentable à moyen terme), les avantages matériels réels (échanges, etc.) et les bénéfices moraux considérables :

« Elle ferait revivre parmi nous la culture des langues [o] (a)rientales qui a fait longtemps la gloire de Louvain. Ce serait un encouragement donné aux savants catholiques, en leur assurant la publication de leur travaux dans ce domaine très spécial. Grâce à cette entreprise, l'Université prendrait place dans le monde savant à côté de celles de Berlin et de Vienne. Notre réputation scientifique y gagnerait considérablement, et avec elle la gloire littéraire de l'Église. Enfin, l'occasion est excellente d'établir une union de travail plus étroite entre les diverses Universités Catholiques du monde, à l'imitation des Académies qui forment des Associations internationales pour assurer en conséquence de vastes publications »<sup>151</sup>.

Les évêques acceptèrent, semble-t-il, sans difficultés<sup>152</sup>, et, le temps d'accomplir diverses formalités, la convention entre Chabot et les universités de Louvain et de Washington fut signée à Paris le 2 décembre 1912<sup>153</sup>.

---

<sup>149</sup> *Ibid.*, Lettre d'Hyvernât à Ladeuze, Rome (Saint-Louis-des-Français) 3 juillet 1912.

<sup>150</sup> A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 15, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 1912, Chemise 22-23 juli 1912, Rapport de Mgr Ladeuze sur l'Université (1912), ou A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [122], Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939), Chemise « Juillet 1912 ».

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> Les documents conservés dans le dossier relatif à la réunion de juillet 1912 ne signalent rien à ce propos (A.A.M., *Fonds Mercier*, n° III. 15, [Bisschoppenconferenties]. Sessie van 1912, Chemise 22-23 juli 1912), mais dans ses notes prises à la réunion, Ladeuze a simplement indiqué « accepté » (A.K.U.L., *P.M.L.*, n° [122], Rapports de Ladeuze à Malines (1910-1939), Chemise « Juillet 1912 »).

<sup>153</sup> Cfr *ibid.*, A.V.M.V.W., n° 448, Corpus scriptorum christianorum orientalium 1912-36, Le document intitulé « Traité ».

Si l'affaire fut rondement menée, à la grande satisfaction cette fois du cardinal De Lai<sup>154</sup>, un point mérite cependant que l'on s'y attache, parce qu'il est révélateur des problèmes de l'époque : la difficulté soulevée initialement par Ladeuze concernant la concurrence que pourrait faire le nouveau *Corpus* à la *Patrologia orientalis* de Paris et son idée de fusion entre les deux publications. Dès réception de la lettre de Ladeuze, Chabot s'était expliqué avec réserve sur ce point<sup>155</sup>. D'une part, la *Patrologia orientalis* était l'affaire de Mgr Graffin<sup>156</sup> et n'avait aucune attache, ni directe, ni indirecte, avec l'Institut catholique de Paris ; il n'y avait donc pas l'ombre d'une difficulté de ce côté. D'autre part, l'idée d'une fusion entre le *Corpus* et la *Patrologia* l'avait effleuré, mais Hyvernât ne l'avait pas suivi. Eu égard à la personnalité de Graffin, cette fusion ne devrait être tentée qu'une fois le *Corpus* transféré et sans se bercer d'illusions : « Tant que la chose n'est pas conclue, il n'y a aucun espoir de réussite. Y en aurait-il après ? Je n'en suis pas certain »<sup>157</sup>. Cette première explication n'avait guère satisfait Ladeuze, car plus il se convainquait de l'intérêt du *Corpus* pour Louvain, plus l'objection Graffin l'embêtait :

« J'ai encore beaucoup réfléchi à la combinaison que vous nous proposez et, avec votre permission, j'en ai dit un mot à M(.)[onsieur] Forget : Plus j'y pense et plus elle me sourit. Une seule chose me chiffonne pour vous parler franchement ; c'est la difficulté Graffin. M(.)[onsieur] F(.)[orget] vient encore de me dire la mauvaise impression produite dans les milieux non catholiques, par la dualité qui existe. Les Universités Catholiques n'auront-elles pas à en souffrir ? Au moins me laissez-vous, sans aucune arrière-pensée, les coudées franches pour tenter de faire disparaître cette dualité ! Cela posé, vous pouvez écrire à Washington que le recteur de Louvain est tout disposé à appuyer auprès des évêques de Belgique le projet de collaboration qui serait proposé par Washington. Naturellement, je ne puis pas me porter garant du succès mais je travaillerai de toutes mes forces à l'obtenir »<sup>158</sup>.

---

<sup>154</sup> *Ibid.*, Carte de visite de De Lai à Ladeuze, Rome 17 mai 1914.

<sup>155</sup> *Ibid.*, Lettre de Chabot à Ladeuze, Paris 10 février 1912.

<sup>156</sup> Sur René Graffin (1858-1941), ordonné prêtre à Rome en 1884 et reçu docteur en théologie en 1885, formé aux langues orientales à l'Université d'Innsbruck, professeur de syriaque (1886) et d'hébreu (1893) à l'Institut catholique de Paris, éditeur, à partir de 1894, de la *Patrologia syriaca* (3 vol.) puis de la *Patrologia orientalis* (25 vol.) et, à partir de 1896, de la *Revue de l'Orient chrétien* (30 vol.), voir L. MARIÈS et F. GRAFFIN, *Mgr René Graffin (1858-1941)*, dans *Orientalia christiana orientalia*, t. LXVII, 2001, p. 157-178. Prélat de Sa Sainteté en 1906, il fut nommé consultant de la Congrégation de l'Église orientale en 1917.

<sup>157</sup> A.K.U.L., A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Lettre de Chabot à Ladeuze, Paris 10 février 1912.

<sup>158</sup> S.A.U.L., Fonds privés, *Papiers Jean-Baptiste Chabot*, n° 216, [Correspondance] Ladeuze (Louvain), 1900-1910, Lettre de Ladeuze à H. H.[yvernât] (copie destinée à Chabot), Louvain 26 février 1912.

Par retour du courrier, Chabot consentit à lui donner un peu plus d'explications. Il était en principe favorable au rapprochement avec la *Patrologia*, mais il était convaincu qu'avant la reprise du *Corpus*, Graffin ne se prêterait pas à l'arrangement et que, pire encore, en cas d'échec de cette fusion, ce dernier exploiterait cette situation contre lui et compromettrait l'avenir du *Corpus* lui-même. A l'occasion, il s'en expliquerait de vive voix, mais il suggérait à Ladeuze d'évoquer confidentiellement ce problème avec le recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Baudrillart<sup>159</sup>. Ladeuze semble s'être provisoirement contenté de cette explication, mais dès qu'il eut signé la convention de reprise (le 2 janvier 1913), il prit contact avec Graffin pour tenter le rapprochement qu'il souhaitait tant (lettre du 5 janvier 1913)<sup>160</sup>. Il le fit de manière diplomatique, en lui indiquant que, Louvain ayant repris le *Corpus* avec Washington, il ne pourrait plus collaborer avec lui à l'avenir pour d'éventuelles publications orientales, comme il s'y était engagé antérieurement. Dans ce contexte nouveau, l'existence de deux publications catholiques consacrées à l'édition des mêmes textes lui paraissait regrettable et si Graffin n'était pas hostile à une fusion, il serait heureux d'en être informé. Graffin se manifesta immédiatement et fit le voyage de Louvain le 11 janvier 1913. Son contentieux avec Chabot était cependant beaucoup plus profond que Ladeuze ne l'avait imaginé et se fondait, comme ce dernier le découvrit, sur des considérations doctrinales<sup>161</sup>.

Pour Graffin, Chabot n'avait offert son *Corpus* à Louvain et à Washington que parce qu'il était dans l'impossibilité de le continuer. Le mécène qui lui permettait de financer sa publication venait de connaître un revers boursier et Chabot était sans le sou : « voilà pourquoi il vous a roulé »<sup>162</sup> ajoutait Graffin. Plus grave, Chabot était un « moderniste avéré »<sup>163</sup>. Sa traduction des évangiles le prouvait. A l'occasion du banquet organisé

---

<sup>159</sup> A.K.U.L., A.V.M.V.W., n° 448, Corpus scriptorum orientalium. 1912-36, Lettre de Chabot à Ladeuze, Paris 27 février 1912.

<sup>160</sup> *Ibid.*, Lettre de Ladeuze à Graffin (brouillon), Louvain 5 janvier 1913.

<sup>161</sup> S.A.U.L., Fonds privés, *Papiers Jean-Baptiste Chabot*, n° 216, [Correspondance] Ladeuze (Louvain), 1900-1910, Un ensemble « Note manuscrite de Chabot intitulée 'Monologue entre Graffin et le Recteur' », s.d. [11 janvier 1913].

<sup>162</sup> *Ibid.*

<sup>163</sup> *Ibid.*



lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de son ordination, « des discours ultra-modernistes »<sup>164</sup> avaient été tenus et l'archevêque de Tours en avait été averti. Plus grave encore : « il fréquente Loisy assidûment et dîne avec lui quelques fois »<sup>165</sup>. Dans les traductions du *Corpus*, enfin, ses tendances modernistes perçaient insidieusement et c'était pour qu'on ne s'en aperçoive pas qu'il publiait les traductions séparément. Quant à son collaborateur, Hyvernât, c'était « un homme taxé, déconsidéré »<sup>166</sup>, depuis qu'il avait accepté de publier les manuscrits de la collection Morgan, un protestant... Aussi Graffin n'accepterait de discuter qu'à des conditions très strictes dont il dicta la teneur à Ladeuze dans un « Projet de convention »<sup>167</sup>.

Le projet de contrat, qui serait passé entre Ladeuze, représentant les Universités de Louvain et de Washington, et Graffin, agissant en son nom et au nom de l'abbé Nau<sup>168</sup>, comportait quatre clauses, toutes à caractère doctrinal, même celle relative à la « disposition » (point a.3), comme on peut le déduire des accusations de Graffin quant à la motivation doctrinale de la publication non juxtaposée de la traduction dans le *Corpus* de Chabot :

« a.1 Cette publication sera faite d[an]s(.) un esprit purement cathol(.)[ique]. On évitera soign[eusemen]t, notamment d[an]s(.) les n(.)[otes] et les préf(.)[aces], t[ou]te tendance moderniste condamnée par S(.)[a] S(.)[ainteté] Pie X. L'*imprimatur* sera demandé à l'aut(.)[orité] comp(.)[étente].

a.2 Tout bon à tirer sera nécessairement communiqué t[an]t à Mgr Ladeuze qu'à Mgr Graffin, et l'un et l'autre auront droit d'y faire t[ou]te correction nécessitée par l'art(.)[icle] 1.

a.3 La publication sera faite d[an]s(.) [le] format et suivant la disp(.)[osition] des P(.)[atrologies] gr(.)[ecque] et lat(.)[ine] de l'abbé Migne.

---

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> A.K.U.L., A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Un ensemble de documents intitulé « Chabot-Graffin », Projet de convention entre le *Corpus scriptorum christianorum orientalium* et la *Patrologia orientalis* signée par Graffin, Louvain 11 janvier 1913.

<sup>168</sup> Sur François Nau (1864-1931), ordonné prêtre en 1887, docteur ès sciences mathématiques en 1897, professeur d'astronomie et de mathématiques à l'Institut catholique de Paris (1890-1931), voir J. TRINQUET, *Nau (François-Nicolas)*, dans *Catholicisme...*, t. IX, col. 1114-1116. Venu à l'étude du syriaque pour se délasser de ses activités scientifiques, il devint un maître de la discipline dès 1889 et publia un grand nombre de documents. Fondateur, avec Mgr Graffin, de la *Patrologia orientalis*, il en fut secrétaire de 1905 à 1911, avant de devenir directeur de la *Revue de l'Orient chrétien*, de 1911 à 1919. A partir de 1927, il fut en outre chargé de l'enseignement du syriaque à l'École pratique des hautes études.

a.4 T[ou]te contestation sera portée devant S(.)[on] É(.)[minence] le Cardinal arch(.)[evêque] de Malines et le Card(.)[inal] Gasparri. Leur jugement sera sans appel »<sup>169</sup>.

Informé des conditions de Graffin, Chabot fit clairement savoir à Ladeuze qu'il restait « en dehors de la combinaison »<sup>170</sup>. D'une manière générale, la fusion aurait quelques avantages extérieurement, mais la présence de Graffin présenterait bien plus d'inconvénients. L'article 1 convenait parfaitement à Chabot quant à son contenu, mais sa formulation l'énervait : « cette déclaration paraît inutile et semble suspecter ce qui a été fait ». L'article 2 devait être modifié de façon à mettre les deux parties sur le même pied : « Il est difficile d'admettre que Mgr Graffin ait une autorité comparable à celle des recteurs. Il devrait, comme moi, abandonner son autorité et la soumettre à celle du Conseil de Direction ». Quant à l'article 3, il posait des problèmes pratiques insurmontables du point de vue du *Corpus*. Incontestablement, ce projet ne plaisait ni à Chabot, ni à Hyvernât<sup>171</sup>, et après examen par le comité de direction, Ladeuze dut bien constater l'impasse<sup>172</sup> : si le comité était fermement décidé à ne pas tolérer de tendances anticatholiques dans les publications, il était unanime à constater l'impossibilité radicale de changer de méthode d'édition et renonçait au projet<sup>173</sup>.

Comme on le voit, en un temps que d'aucuns ont qualifié de « canicule de l'intégrisme »<sup>174</sup>, il était impossible d'exercer des responsabilités dans le domaine de la théologie sans être confronté très rapidement au spectre du modernisme et à son cortège de dénonciations anonymes, d'interdits arbitraires, d'autocensures navrantes et de suspicions paralysantes. Sans parler des menaces de mise à l'Index de Van Hoonacker en 1913<sup>175</sup>, les quelques affaires évoquées ici le montrent à suffisance. Si le nom de

---

<sup>169</sup> A.K.U.L., A.V.M.V.W., n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Un ensemble de documents intitulé « Chabot-Graffin », Projet de convention entre le *Corpus scriptorum christianorum orientalium* et la *Patrologia orientalis* signée par Graffin, Louvain 11 janvier 1913.

<sup>170</sup> *Ibid.*, Lettre de Chabot à Ladeuze, Paris 21 janvier 1913.

<sup>171</sup> *Ibid.*, Lettre d'Hebbelynck à Ladeuze, Rome 28 janvier 1913.

<sup>172</sup> *Ibid.*, n° 448, *Corpus scriptorum christianorum orientalium* 1912-36, Brouillon de lettre de Ladeuze à Graffin, 28 février 1913.

<sup>173</sup> Voir également *ibid.*, P.M.L., n° [26], « I. Faculté de théologie. Schola minor », Chemise de documents relatifs au *Corpus scriptorum christianorum orientalium* (1919-1934) et à un projet de création d'un Musée biblique (1909-1920).

<sup>174</sup> A. BLANCHET, *Histoire d'une mise à l'Index. La « sainte Chantal » de l'abbé Bremond...*, p. 141.

<sup>175</sup> Cfr *supra*, le chapitre introductif.

Ladeuze a circulé sur les listes noires de Mgr Benigni<sup>176</sup>, point n'était besoin de ce privilège redoutable, comme l'a très bien montré Émile Poulat, pour aller au-devant des difficultés<sup>177</sup>. A la différence de Mercier qui, en prenant la défense des syndicats chrétiens du Père Rutten (de la « tendance Cologne »<sup>178</sup>), s'était irrémédiablement compromis aux yeux de la *Correspondance de Rome*<sup>179</sup>, Ladeuze n'avait encore guère d'attaches claires avec la démocratie chrétienne avant la guerre. Si, à travers les trois exposés qu'il fit comme recteur aux Conférences de Saint-Vincent de Paul<sup>180</sup> de Louvain avant 1914<sup>181</sup>, on sent émerger des idées qui s'apparentent à celles de la

---

<sup>176</sup> Ladeuze est cité, il est vrai de façon indirecte et marginale, dans le *Mémoire anonyme* de 1921 (cfr É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : La « Sapinière » [1909-1921]...*, p. 552). Ladeuze ne sera informé du fait que bien plus tard, grâce aux révélations de la revue *Le mouvement des faits et des idées*, dont il lira à deux reprises, en 1923 et en 1924, les informations le concernant (cfr A.K.U.L., A.P.L., n° [9ter], Coupures de presse, *Le mouvement des faits et des idées*, 1<sup>ère</sup> année, n° 3, mai 1923, p. 3, col. 2 et 2<sup>e</sup> année, n° 18, décembre 1924, p. 175, col. 2).

<sup>177</sup> Cfr ci-dessus, le chapitre introductif.

<sup>178</sup> Pour rappel, voir É. POULAT, *La dernière bataille du Pontificat de Pie X...*, *passim*.

<sup>179</sup> É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : La « Sapinière » (1909-1921)...*, *passim*. Notons que dès 1914, Mercier sera informé de l'existence des agissements de Mgr Benigni en Belgique, grâce à l'enquête menée par le secrétaire du Père Rutten, Floris Prims, auprès du correspondant gantois de la *Correspondance de Rome*, l'avocat Jonckx (cfr A.A.M., *Fonds Mercier*, n° VI. 53, *Intégrisme*. 1914). Sur Floris Prims (1882-1954), prêtre du diocèse de Malines (1905), professeur au collège de Berchem (1906), licencié en sciences historiques de l'Université de Louvain (1907) et, à partir de 1912, responsable du secrétariat général des syndicats chrétiens de Gand et de l'Institut de documentation de Bruxelles, en même temps que secrétaire du Père Rutten, voir J. VAN DEN NIEUWENHUIZEN, *Prims, Forentinus Hubertus Ludovicus*, dans *N.B.W.*, t. V, col. 696-702 (la biographie de départ reste celle d'A. PRIMS et K.C. PEETERS, *Kannunik Dr Floris Prims. 1882-1954. Gedenkboek samengesteld door zijn vrienden*, Anvers, 1957). Pendant la guerre, il s'occupera de l'accueil des réfugiés belges en Angleterre (1914-1919), avant d'être nommé, après quelques années d'activités dans le domaine social et dans l'enseignement, archiviste de la Ville d'Anvers (1925-1948). Sur ce dossier, voir également A. VAN BENEDEN, *Intégrisme contra modernisme. D. Mercier, Fl. Prims, G. Rutten in het strijdperk tegen het integrisme*, dans *De gids op maatschappelijk gebied*, t. LXII, n° 4, avril 1971, p. 331-353.

<sup>180</sup> Sur les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, fondées en 1833 à Paris par Frédéric Ozanam (1818-1853) et quelques étudiants, voir de G.H. BARDY, *Saint-Vincent-de-Paul (Société de)*, dans *Catholicisme...*, t. XIII, col. 608.

<sup>181</sup> P. LADEUZE, *Discours prononcé le 12 décembre 1909 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain*, Louvain, J. Van Linthout, 1910, 8 p. ; ID., *Allocution prononcée le 8 décembre 1910 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain*, Louvain, J. Van Linthout, 1911, 7 p. ; et ID., *Frédéric Ozanam. Les origines et l'esprit de la Conférence de S. Vincent de Paul. Allocution prononcée le 8 décembre 1912 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain*, Louvain, J. Van Linthout, 1912, 17 p. Pour information, un exemplaire de

démocratie chrétienne<sup>182</sup>, voire qui préfigurent certains principes de l'action catholique des milieux ouvriers<sup>183</sup>, on ne peut pas dire qu'il ait été très engagé de ce côté à l'époque. Plus simplement, les obstacles qu'il a rencontrés s'expliquent par un état général de l'Église, dans laquelle toute forme d'expression non conventionnelle du catholicisme était d'emblée perçue comme une dangereuse compromission avec le « monde moderne ».

---

ces conférences est conservé dans les archives de Ladeuze (cfr A.K.U.L., A.P.L., n° 2, Un « paquet » numéroté « XVI », Un ensemble de documents désignés « Allocutions de S. Vincent de Paul »).

<sup>182</sup> Ainsi, dans la conférence de 1909, Ladeuze souligne, malgré certains relents paternalistes, que la bienfaisance n'a de sens que si elle débouche sur une société plus équitable : « La charité ne veut pas seulement porter remède au mal dont le prochain souffre déjà ; elle tend à prévenir ce mal et à l'empêcher de fondre sur lui. Et elle n'a qu'un moyen efficace d'exercer ce rôle préventif, c'est de faire croître et progresser l'équité et la justice dans l'humanité » (P. LADEUZE, *Discours prononcé le 12 décembre 1909 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain...*, p. 6). En d'autres termes, le rôle des élites catholiques est « de promouvoir le progrès social », c'est-à-dire « de travailler efficacement à une répartition de plus en plus équitable entre tous les membres de la société humaine, des avantages et des charges que procure la vie sociale » (*ibid.*, p. 6-7).

<sup>183</sup> Dans sa conférence de 1910 — et cela préfigure les idées de Cardijn sur la nécessité d'une auto-émancipation des classes laborieuses —, il insiste sur l'exigence du respect de la dignité humaine : l'assistance aux nécessiteux ne doit pas seulement répondre aux besoins matériels, elle doit encore s'exercer de manière à rendre à celui qui la reçoit sa dignité d'homme (P. LADEUZE, *Allocution prononcée le 8 décembre 1910 à l'assemblée générale des Conférences de S. Vincent de Paul de Louvain...*, *passim*). Si Ladeuze n'aperçoit pas encore que la seule façon d'atteindre cet objectif, c'est de transformer la société, non par le haut, mais par le bas, il a déjà bien pressenti les limites du système paternaliste.

## PLAN

INTRODUCTION

BIBLIOGRAPHIE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CHAPITRE INTRODUCTIF : LE CONTEXTE INTELLECTUEL. LA CRISE MODERNISTE

A. L'historiographie moderniste : de l'approche doctrinale à l'analyse historique

1. Le renouveau des études modernistes

a. Le modernisme comme processus historique

b. Prise en compte de la dimension psychologique

c. Modernisme et antimodernisme : de l'intransigeantisme à l'intégrisme

2. Deux essais d'interprétation globale : Bedeschi et Loome

a. Lorenzo Bedeschi : le modernisme comme inculturation prolétarienne du christianisme

b. Thomas Loome : le modernisme comme efflorescence du catholicisme libéral

B. Chronique d'une crise annoncée : le développement des sciences religieuses

1. Les progrès de l'histoire ecclésiastique

a. Louis Duchesne : une histoire scientifique de l'Église

ancienne

b. Charles De Smedt : une hagiographie critique

## 2. L'exégèse

a. L'émergence de la question biblique

Le Père Lagrange et l'École biblique de Jérusalem

Vigouroux et son *Dictionnaire de la Bible*

Loisy et sa revue *L'enseignement biblique*

b. Au cœur du problème biblique : l'inspiration et l'inerrance

La Bible et la science : du concordisme à *Provi-dentissimus*

La Bible et l'histoire : premiers essais de conciliation

Une solution d'avenir : Hummelauer et la théorie des genres littéraires

Les dernières années du pontificat de Léon XIII : une éclaircie avant l'orage

## 3. Le problème apologétique

### C. De la crise moderniste à la réaction intégriste

1. Les controverses et la condamnation : de *L'Évangile et l'Église* à *Pascendi* (1902-1907)

a. Autour de *L'Évangile et l'Église*

La thèse d'Harnack : l'Évangile sans l'Église

La réponse de Loisy : l'Église précède l'Évangile

b. La controverse Blondel-Loisy

c. Le problème de la connaissance religieuse : Luci-en Laberthonnière et Édouard Leroy

Lucien Laberthonnière

Édouard Leroy

2. De *Pascendi* à la mort de Pie X : la réaction intégriste (1907-1914)

a. La nébuleuse intégriste

b. Lagrange suspect

c. La Commission biblique au service de l'antimodernisme

d. L'« Affaire Batiffol » (décembre 1907-janvier 1908), prodrome de la réaction intégriste

e. La mise à l'Index de Mgr Duchesne, ou la condamnation de

- l'agnosticisme de l'histoire critique
- f. Les ennuis de Bremond ou le refus intransigeant d'un « catholicisme large »
- g. L'interdiction de Laberthonnière et le rejet de toute philosophie non scolastique
- h. La Belgique épargnée : l'action de Mercier contre les excès de la répression moderniste

## **PREMIÈRE PARTIE. LE PARCOURS DE LADEUZE À LOUVAIN (1892-1909)**

### **CHAPITRE I : LA FORMATION SCIENTIFIQUE. LE DOCTORAT EN THÉOLOGIE À LOUVAIN**

- A. L'Université de Louvain à la fin du siècle : aspects d'un renouveau scientifique
  - 1. L'Université sous le rectorat de Mgr Abbeloos : d'une école professionnelle à un établissement scientifique
    - a. Désiré Mercier et le renouveau de la philosophie thomiste
    - b. Charles de Harlez et l'essor de l'orientalisme
    - c. Premier éveil des sciences sociales : l'École des sciences politiques et sociales
    - d. Jean-Baptiste Carnoy : un biologiste réformateur
  - 2. La Faculté de théologie au tournant du siècle : de l'apathie au réveil intellectuel
    - a. Situation initiale
      - La dogmatique générale
      - La dogmatique spéciale
      - La morale.
      - L'Écriture sainte
      - L'histoire ecclésiastique
      - Les autres disciplines et titulaires
    - b. Évolution ultérieure
      - Albin Van Hoonacker et les débuts de l'exégèse critique à Louvain
      - Alfred Cauchie, fondateur de l'école historique de Louvain
- B. Étudiant en théologie à Louvain à l'époque de Paulin Ladeuze

1. La formation théologique
2. Vie étudiante
- C. Paulin Ladeuze théologien : éléments d'un itinéraire intellectuel
  1. Images d'un théologien « classique »
    - a. L'exposé historique sur la résurrection (avril 1893) : une exégèse précritique
    - b. Les sermons mariaux : mariologie classique et théologie exclusivement spéculative
  2. Une conversion tardive à la théologie positive
    - a. Les *theses quas*
    - b. La thèse de doctorat
 

De l'efficacité des sacrements à l'histoire du monachisme égyptien : genèse d'une conversion intellectuelle

La thèse de Ladeuze : un monument d'érudition critique au service de l'apologétique catholique

L'Étude sur le cénobitisme pakhômien et la critique : un accueil discret et idéologiquement contrasté.

## CHAPITRE II : TROIS ASPECTS DU PROFESSORAT. L'HOMME ET LE PRÊTRE. L'ENSEIGNANT. LE PRÉSIDENT DE COLLÈGE

- A. L'homme et le prêtre : quelques lumières éparses
  1. Matériaux pour un portrait
  2. Une spiritualité sacerdotale classique
    - a. Les exercices de piété
    - b. La chasteté
    - c. La condition actuelle et les devoirs d'état
    - d. La charité, règle des relations interpersonnelles
- B. Le professeur
  1. Les débuts de la carrière académique
    - a. Une première circonstance favorable : la restauration de la *Schola minor*
    - b. L'héritage d'Hebbelynck
  2. L'enseignant



a. Ses cours : contenu et méthodes

Un vaste programme

La méthode exégétique : le regard de Lucien Cerfaux

La méthode d'enseignement : former à la démarche scientifique

b. Ses élèves

Théophile Sanders

Gaston Rasneur

Maurice Vaes

Ernest Van Roey et Camille Van Crombrugghe

Joseph Lebon

Honoré Coppieters

Édouard Tobac

C. Au Collège du Saint-Esprit

1. Aperçu d'ensemble et gestion matérielle

a. La situation morale du Collège

Un souci récurrent : l'émergence de la question flamande dans le jeune clergé

Une préoccupation constante : Mieux faire profiter le clergé de la formation universitaire

b. La gestion matérielle : maîtrise financière et volonté de rénovation

Coup d'œil sur les finances.

Efforts de modernisation

2. Direction spirituelle

a. Un enseignement spirituel classique

b. Quelques réflexions personnelles

c. Le séjour de prêtres à Louvain : mission et régime de vie

Le sens des études universitaires

Le régime disciplinaire du Collège sous la présidence de Ladeuze

## CHAPITRE III : LE SAVANT. APERÇU DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

## A. La direction de revues

1. Le *Muséon*2. La *Revue d'histoire ecclésiastique*

a. Une revue au service de l'idéal progressiste

b. Ladeuze et la *Revue d'histoire ecclésiastique*

c. Le conflit de 1903

## B. La production scientifique

## 1. Les écrits mineurs : les recensions critiques et les notices de dictionnaire

a. Comptes rendus patristiques

b. Recensions scripturaires

A droite : timidité critique excessive de Belser et Jacquier

A l'extrême droite : condamnation sans ménagement du Père Delattre

A gauche : rejet sans équivoque d'Albert Houtin

c. Notices de dictionnaire

## 2. Les écrits personnels : les articles

a. Considérations générales

Des publications issues de son enseignement

Des publications peu nombreuses

Des publications importantes

b. Les écrits patristiques

La lettre de Barnabé

L'eucharistie dans la *Didachè*

Les apocryphes coptes

Caius de Rome et les aloges

c. Les écrits scripturaires : articles historiques et exégétiques

d. Les écrits scripturaires : études historico-apologétiques

La genèse du dogme eucharistique

La résurrection du Christ

- e. Les écrits scripturaires : travaux de critique littéraire
  - L'article sur le *Magnificat*.
  - L'origine du IV<sup>e</sup> Évangile

## DEUXIÈME PARTIE. LES CONTROVERSES THÉOLOGIQUES (1898-1914)

### CHAPITRE I : COMBATS POUR L'EXÉGÈSE. UN ENGAGEMENT RÉSOLUMENT PROGRESSISTE (1898-1906)

#### A. L'affaire du *Magnificat* (1903-1904)

1. Contexte immédiat
2. Les réactions publiques
  - a. Le compte rendu de J. Van der Meersch : le choc de la critique littéraire
  - b. La lettre collective des évêques : rassurer la piété des fidèles en attendant de voir clair
3. Les controverses privées
  - a. Un premier barrage : la lettre anonyme de 1903
    - L'acte d'accusation
    - L'auteur de la note anonyme
    - Premières réactions épiscopales
    - Réactions de Ladeuze
    - Le verdict épiscopal
  - b. L'article de Ladeuze sur le *Magnificat*
    - Première réaction épiscopale : pénible impression devant le rationalisme de Ladeuze
    - Accord des exégètes progressistes : les réactions positives de Lagrange et de Fleming
    - Hostilité des milieux romains influents : l'opposition de dom Laurent Janssens
    - La note de défense de Ladeuze aux évêques (janvier 1904) : plaidoyer pour l'exégèse progressiste
    - Le verdict épiscopal : de la condamnation du « *Magnificat* » à la défense de l'exégèse traditionnelle
    - Les mesures rectorales : un ensemble de précautions théoriques destinées à rassurer l'épiscopat.

### Un premier bilan

#### B. L'incident Delattre (1904-1905)

- a. L'« incident Delattre » : cadre et portée d'une controverse
- b. La controverse Ladeuze-Delattre : parcours événementiel
- c. Les enseignements de la crise

Les rapports entre Delattre et Ladeuze : un conflit personnalisé

La Compagnie de Jésus : une ligne plutôt conservatrice

Delattre et Rome : la mécanique intégriste

#### C. La question des freres Domini (1905-1906)

- a. L'accusation : protestation de l'évêque de Liège, appuyée par Tournai
- b. Nouveau plaidoyer de Ladeuze
- c. Le verdict épiscopal : continuités et ruptures

## CHAPITRE II : COMBATS POUR L'EXÉGÈSE. DE LA CONCILIATION À LA DISCRÉTION (1906-1909)

### A. Le temps de la conciliation (1906-1907)

#### 1. Premiers essais de réhabilitation

- a. La critique de Houtin et la conférence sur le dogme eucharistique : deux essais manqués
- b. L'adhésion publique de Ladeuze à *Lamentabili* et *Pascendi* : un nouveau coup pour rien

#### 2. Espoirs d'un compromis

- a. L'article sur l'Évangile de Jean : un plaidoyer en apparence bien reçu
- b. L'article sur la résurrection et sa réception à Rome
  - L'article de Ladeuze sur la résurrection : un écrit marquant
  - Première réception romaine des idées de Ladeuze : un grand espoir progressiste
  - Campagne romaine contre la bénédiction papale et nouvelles accusations épiscopales : la fin des illusions ?

### B. Le temps du silence (1908-1909)

#### 1. La destitution de Mgr Batiffol (Noël 1907) : la fin des illusions

- a. Dans la presse : des jugements contradictoires, mais significatifs

- b. Les correspondants de Ladeuze : « Le grand motif est donc bien doctrinal et vise la tendance »
  - c. L'interprétation de Ladeuze
- 2. Les années 1908-1909 pour Ladeuze : accalmie après l'orage ou calme avant la tempête ?
  - a. L'attitude de Mercier face à la crise : appui inconditionnel à la politique de Pie X et soutien aux intellectuels progressistes
  - b. Quid de la situation réelle de Ladeuze ?

### CHAPITRE III : LADEUZE ET LE « SYNDROME DE TOULOUSE ». RÉCIT D'UNE NOMINATION MOUVEMENTÉE (JUILLET 1909-MARS 1910)

- A. La nomination de Ladeuze au rectorat : Mercier et les évêques
  - 1. L'élection de Ladeuze au rectorat : bref bilan historiographique
  - 2. Mercier à la manœuvre : l'apport des nouveaux documents
    - a. La thèse de dom Lambert : questions autour d'une démission
    - b. Récit d'une élection sous influence
    - c. L'hypothèse de dom Lambert Beauduin : analyse des rapports entre Mercier et Laminne
- B. Mercier contre Rome : chronique d'une crise (28 juillet 1909-9 mars 1910)
  - 1. Premier barrage romain (août-septembre 1909)
  - 2. Développement de l'acte d'accusation (septembre 1909)
  - 3. La contre-attaque : défense de Ladeuze et réponse de Mercier à Rome (septembre-octobre 1909)
  - 4. Tergiversation et concession de l'épiscopat : la non-nomination de Coppieters (octobre-novembre 1909)
  - 5. Ultime résistance de Rome : le problème de la prélature

### CHAPITRE VI : LES DÉBUTS DIFFICILES D'UN RECTORAT. LES DOSSIERS CHAUDS (1909-1914)

- A. Ladeuze et Rome : lumières et clairs-obscurs
  - 1. Le voyage de Rome (mars 1911) : l'éclaircie
    - a. L'audience pontificale
    - b. Quelques échos de la curie
  - 2. La part de l'ombre

## B. Ladeuze et Louvain : les premiers dossiers théologiques

1. Les affaires courantes
2. Les dossiers chauds
  - a. La « seconde affaire Becker » (1909)
  - b. Ladeuze et la première Semaine d'ethnologie religieuse (1911-1912).
  - c. Les suites de l'affaire Laminne (juin 1911)
  - d. Autour de la reprise du *Corpus scriptorum christianorum orientalium* (février 1912-janvier 1913)

## CONCLUSIONS

## PLAN